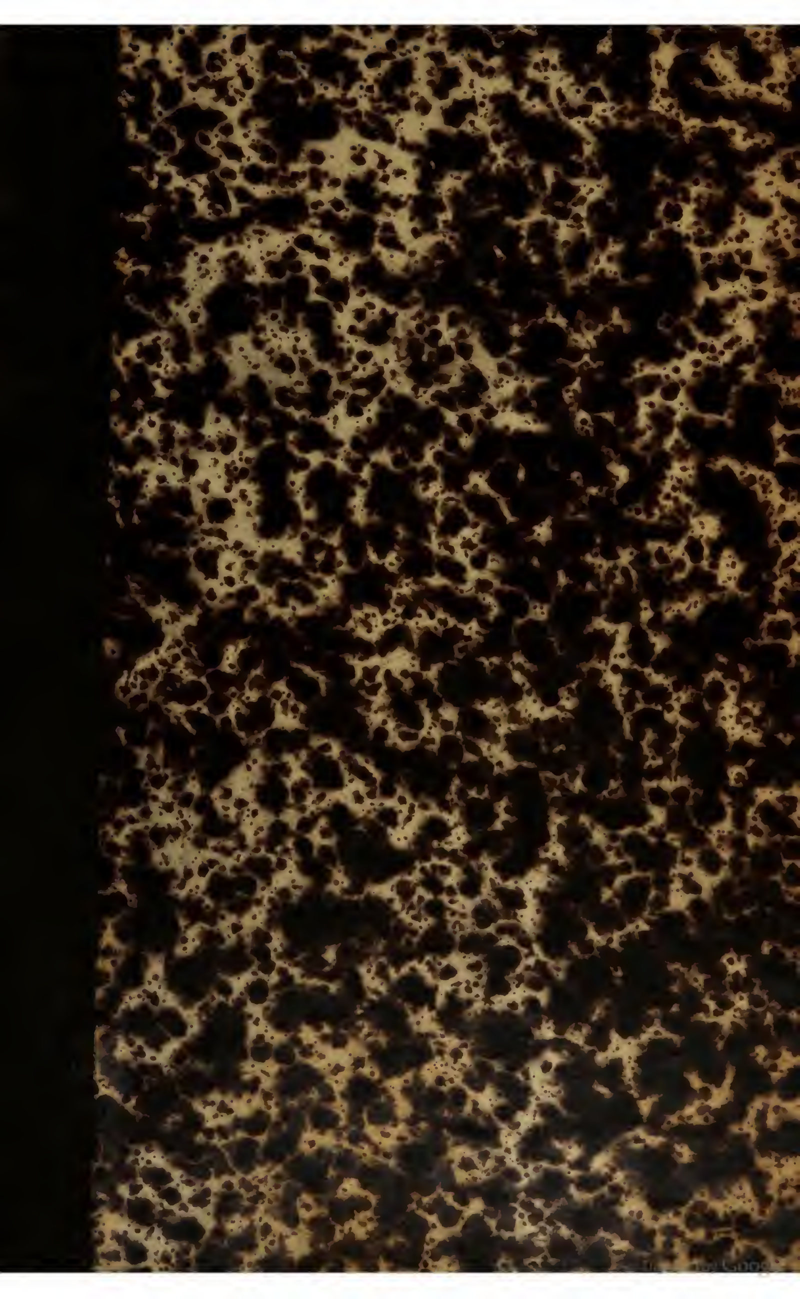



SE TAIRE ET FAIRE



COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

TOME PREMIER

ABÉLIENS. — COIFFURE

PARIS
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
RUE JACOB, 56

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS

DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PUBLIÉ PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES

SOUS LA DIRECTION

DE MM. NOEL DES VERGERS ET LÉON RENIER

ET

DE M. CARTERON

TOME PREMIER

TEXTE. — PREMIÈRE PARTIE

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

Rue Jacob, 56

1856

AVIS DES ÉDITEURS.

Jamais, à aucune époque, les changements en tout genre n'ont été aussi nombreux, ni les progrès aussi rapides que dans ces dernières années. C'était donc un devoir pour nous de les consigner dans un *Complément* de notre *Encyclopédie moderne*, dont la publication, commencée en 1846, a été terminée en 1851.

Ce *Complément* doit être, en raison du nombre et de l'importance des articles nouveaux qu'il contiendra, considéré comme le couronnement nécessaire de notre première publication. Les deux ouvrages réunis constitueront un ensemble vraiment complet, qui représentera fidèlement l'état actuel des sciences, des lettres et des arts.

Nous n'avons rien négligé pour que le *Complément*, qui s'adresse naturellement à tous les souscripteurs à l'*Encyclopédie moderne*, fût digne du succès que celle-ci a obtenu.

Ceux des articles nouveaux qui n'ont pas été confiés aux rédacteurs précédents l'ont été à des personnes que leurs connaissances spéciales et une honorable notoriété recommandaient à notre choix. Les rédacteurs de

l'*Encyclopédie moderne* avaient donné à leurs articles assez de développement pour qu'ils fussent d'une véritable utilité pratique; ils avaient eu soin aussi de placer à la fin de chacun d'eux des indications bibliographiques précises, dont l'avantage est de signaler au lecteur les meilleurs ouvrages, français et étrangers, qu'il puisse consulter pour obtenir, s'il le désire, de plus amples renseignements sur le sujet traité dans l'article; innovation utile, qui a été fort appréciée par nos souscripteurs, et qui n'a pas peu contribué au succès de la publication.

Le *Complément* offrira de même cette juste proportion dans le développement des articles, et aussi ces appendices bibliographiques qui facilitent les recherches en les guidant (1). De cette façon, l'ensemble des articles qui se rapportent à une même division de la science, ou à une même branche de la littérature, formera un tout aussi complet que le comporte la nature de la publication. Ces divers groupes d'articles constitueront autant de petits traités spéciaux de jurisprudence, d'archéologie, de physique, de chimie, etc., rédigés par les hommes les plus compétents dans les sciences et dans les lettres.

Nous avons profité de l'occasion pour rectifier quelques erreurs qui s'étaient glissées dans l'*Encyclopédie moderne*, et pour donner les planches qui faisaient défaut. Non-seulement nous avons comblé les lacunes, mais encore nous avons donné un grand nombre de planches nouvelles qui se rapportent exclusivement aux articles du *Complément*, l'expérience ayant démontré que, lorsqu'il s'agit d'objets concernant l'architecture, l'agriculture, les arts mécaniques et industriels, etc., la définition la plus rigoureuse ne saurait suppléer la représentation figurée de ces objets.

M. Léon Renier, qui avait dirigé avec un remarquable succès la publication de l'*Encyclopédie moderne*, ayant été envoyé en Algérie par M. le

(1) Ce système, qui a reçu l'assentiment général, nous l'avons également appliqué à notre *Nouvelle Biographie générale*, qui est en cours de publication. (L'ouvrage complet formera trente-deux volumes; 14 volumes sont en vente.)



ministre de l'instruction publique pour y remplir une mission archéologique · au moment même où nous arrêtions le plan de notre *Complément*, M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut de France, a bien voulu se charger temporairement de l'exécution de ce plan. C'est sous son habile direction que les articles des deux premières lettres, A et B, ont été préparés. M. Léon Renier, à son retour d'Algérie, a repris la direction du *Complément*, et l'a conduit jusqu'au milieu du second volume ; mais il n'a pu continuer au delà, ayant dû se consacrer tout entier à la publication des inscriptions recueillies par lui dans ses voyages en Algérie et en France. Nous avons alors confié à M. Édouard Carteron le soin de diriger jusqu'à la fin la publication du *Complément*.

FIRMIN DIDOT FRÈRES.

SUPPLÉMENT
A
L'ENCYCLOPÉDIE
MODERNE,
OU
DICTIONNAIRE ABRÉGÉ
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

A

ABÉLIENS. (*Histoire ecclésiastique.*) Les Abéliens, Abéloïtes ou Abéloniens ne sont connus dans l'histoire des schismes ou hérésies que par ce qu'en a écrit saint Augustin. Peu nombreux, sans esprit de prosélytisme, circonscrits sur un petit territoire de l'Afrique romaine, ils habitaient auprès d'Hippone, et faisaient vœu en se mariant de continuer à vivre dans l'état de virginité, adoptant de jeunes enfants que les gens pauvres des populations voisines consentaient à leur céder. On a supposé que le motif de cette bizarre conduite était le désir d'imiter la chasteté d'Abel, qui mourut sans laisser de postérité. De là le nom qu'ils portaient, et que du reste ils ne pouvaient perpétuer longtemps avec un tel système de vie : aussi saint Augustin dit-il que de son temps ils étaient réduits à un très-petit nombre de fanatiques occupant un seul village et près de disparaître. Mosheim, dans son *Histoire Ecclésiastique,* a cru reconnaître dans les Abéliens une secte de gnostiques; mais rien ne semble justifier cette conjecture.

ABO. (*Géographie.*) Abo (prononcez Aubo), au 60e degré de latitude nord, autrefois capitale de la Finlande, maintenant chef-lieu du gouvernement de Bjarneborg, siége d'un évêché, contient aujourd'hui plus de 13,000 habitants. Cette ville est située à un kilomètre environ de l'embouchure de l'Aurajoki, dans le golfe de Bothnie, à l'entrée de l'archipel d'Abo ou d'Aland, dont les îles innombrables s'étendent de l'est à l'ouest à travers le golfe.

Un vieux château, bâti à l'extrémité de la rive droite de l'Aurajoki, protége l'entrée de cette rivière, qui divise la ville en deux parties inégales, communiquant entre elles par deux ponts en bois.

Sur la rive gauche, la vieille cathédrale, d'une simple et robuste construction en briques, élève sa masse rougeâtre sur une esplanade à peu de distance de la rivière. Son portail se termine par un clocher très-élevé. A l'intérieur, de hauts piliers carrés, sans nervures et sans ornements, soutiennent la voûte de la nef principale. Une tribune et un orgue de construction récente (1852) contrastent désagréablement par leur style et leurs dorures avec la rude simplicité du reste de l'édifice. C'est aussi sur la rive gauche que se trouvent la douane, le palais du gouverneur et l'observatoire, qui s'élève sur une colline granitique dont on a cherché à cacher la nudité par quelques plantations récentes à usage de promenade publique. La partie la plus considérable de la ville s'étend sur la rive droite. Cette portion, entièrement détruite par le fatal incendie de 1827, est couverte maintenant de constructions modernes. Les rues fort larges, se coupant à angles droits, sont bordées de maisons très-basses, n'ayant pour la plupart qu'un rez-de-chaussée. Aussi le vent, la neige, la poussière et le soleil ont-ils un libre champ dans les saisons où ils dominent.

La ville est propre, mais peu animée; quel-

ques maisons sont fort élégantes. Une église luthérienne avec portique et une coupole peinte en vert forment l'un des ornements d'une vaste place. Vers l'embouchure de la rivière et sur la rive droite, se trouvent de grandes casernes et un chantier de construction pour la marine impériale.

Autrefois siége d'une université et de l'administration principale de la Finlande, Abo a été déshérité de ses avantages au profit d'Helsingfors, plus rapproché de la capitale de l'empire et sous la protection de la formidable place de Sweaborg. Le bassin dans lequel est situé Abo se termine de tous côtés par des collines granitiques que recouvre à peine une faible et rare végétation de pins et de bouleaux. F. DEVAY.

ABONDANCE. (*Iconologie* et *Numismatique.*) Divinité allégorique qu'on représentait sous la figure d'une belle femme, couronnée de fleurs et tenant dans sa main droite une corne remplie de fleurs ou de fruits. Cette corne, connue par les mythographes latins sous le nom de *cornucopia*, ou corne d'abondance, était considérée par quelques auteurs anciens comme celle qui fut arrachée par Hercule au fleuve Acheloüs lorsqu'il se métamorphosa en taureau pour lui disputer Déjanire; par d'autres écrivains de l'antiquité, comme l'une des cornes de la chèvre Amalthée, la nourrice de Jupiter. Un grand nombre de monuments anciens offraient des représentations allégoriques de l'Abondance avec les attributs que nous venons de décrire. Les empereurs romains, entre autres, se sont plu souvent à faire représenter au revers de leurs monnaies cette allégorie saisissante d'un règne prospère. Sur les médailles romaines, depuis le temps d'Auguste jusqu'à celui de Dioclétien, l'Abondance tient le plus souvent d'une main une lance, et de l'autre une ou même deux cornes remplies de fruits, avec cette légende : *Abundantia augusta,* ou *Augustorum perpetua temporum.* D'autres fois, elle est accompagnée de ce seul mot : *Ubertas.* Sur une médaille d'Antonin le Pieux, frappée à Alexandrie, on lit le mot grec ΕΥΘΗΝΙΑ, qui a la même signification. La plupart des musées de l'Europe, et quelques collections particulières, contiennent des statues de l'Abondance, debout ou assises, revêtues de la tunique, avec ou sans manches, et du peplus. Notre musée du Louvre possède une statue de Livie provenant de la villa Borghèse et représentée avec les attributs de l'Abondance. Elle tient la corne de la main gauche; la main droite, élevée, porte des épis et des pavots.

ABRÉGÉ. (*Littérature.*) C'est un livre où se trouve résumée la matière d'un ouvrage plus considérable. L'apparente facilité que présente un pareil travail a tenté à toutes les époques beaucoup d'écrivains; mais les bons abrégés sont très-rares. « Il n'y a peut-être pas, a dit Bayle, d'ouvrage qui demande plus de discernement et de bon goût. » Toute négligence est en effet capitale dans un espace aussi court, où il faut être à la fois très-concis en n'omettant rien d'essentiel, très-clair en n'admettant rien de superflu, et où l'on doit encore, dans ces entraves, essayer de plaire, comme l'a remarqué le président Hénault, qui avait le droit de signaler les difficultés de ce genre d'ouvrage, pour les avoir en partie vaincues.

Ce n'est pas le lieu de parler ici des abrégés de génie, qui ont un autre principe et un autre but; où l'auteur naturellement « abrége tout parce qu'il voit tout, » suivant l'expression de l'un deux, et comme en ont fait Tacite, Bossuet, Montesquieu, Rousseau.

Si c'est, comme on l'a dit et répété, lorsqu'une littérature est surchargée de productions que paraissent les abréviateurs proprement dits, ils devaient être déjà bien nécessaires du temps de Salomon, qui se plaignait de la multiplicité des livres, et qui en avait, pour sa part, énormément composé sur tous les sujets, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, comme s'exprime l'Écriture, et depuis l'homme jusqu'aux animaux, avec lesquels il conversait familièrement. Les abrégés ne devinrent pas moins indispensables en Égypte, et surtout dans cette Grèce, où il semble qu'on ait encore plus écrit que parlé, pour résumer, par exemple, les trois cents volumes de Chrysippe sur la seule dialectique, les sept cents volumes de Zénon sur la morale, les quatre cents de Galien sur la médecine seulement, car il en avait fait quelque deux cents autres sur diverses matières, les trois mille cinq cents traités du grammairien Didyme (Sénèque dit quatre mille; il ne faut pas disputer pour si peu), les dix mille, bien comptés, de Diomède, sans parler des trente-six mille attribués à Hermès, assez riche pour qu'on lui en ait sans doute prêté quelques-uns.

Mais le temps a enveloppé dans une commune destruction la plus grande masse de ces livres, ainsi que les abrégés; et cette impartialité est, ce semble, une assez bonne réponse au plus opiniâtre et au plus vif de tous les reproches que les ennemis des abrégés aient faits à ces petits livres, contre lesquels ils en ont écrit de fort gros : c'est à savoir d'être la seule cause de la perte des originaux, reproche qui, au fond, renferme un bien grand éloge, puisque les abréviateurs auraient eu assez de mérite pour faire négliger et oublier les modèles. Ce n'est là, au surplus, qu'un paradoxe de savant, à qui la légitime douleur de ces pertes a évidemment troublé

le jugement sur les causes diverses qui les ont produites, et dont les principales sont, comme on sait, les capricieux ravages du temps, souvent aussi un juste oubli.

L'époque la plus féconde en abrégés, chez les Romains, à en juger d'après ce qui nous reste, paraît avoir été ce malheureux temps de leur histoire où des princes qui savaient à peine lire, comme Valens, se faisaient dresser de rapides notices et même de simples rôles des peuples soumis à leur empire; où des empereurs, sans cesse battus par les barbares, étaient réduits, comme le second Valentinien, à commander de petits traités de l'art de vaincre, tirés, c'était son ordre, des plus grands maîtres en cet art, mais qui ne l'apprenaient plus à personne. Plus tard encore, l'immense fatras de la jurisprudence eut aussi ses abrégés, commandés par des empereurs, et aussitôt noyés dans un autre fatras de gloses et de commentaires.

Il faut remonter à une meilleure époque littéraire pour trouver des noms dignes d'être cités : Cornélius Népos, l'ami d'Atticus et de Cicéron, aimable auteur, à qui quelques pages ont donné une sorte de popularité classique; Justin, qui appelait son propre livre « un parterre de fleurs, » mais dont les meilleurs morceaux paraissent tirés textuellement du grand ouvrage, perdu, de Trogue-Pompée; Paterculus, que le président Hénault proclame, avec un peu d'exagération, « un modèle inimitable, » et même « le plus agréable écrivain que l'on puisse lire »; Florus, dont l'abrégé original a le plus accrédité le genre et le plus excité l'imitation, mais à qui l'idée qu'il s'était faite ou qu'il voulait donner de la grandeur du « peuple-roi, » a parfois inspiré un ton trop enthousiaste et des tours trop poétiques. Il a d'ailleurs des chapitres où la plus sévère critique ne trouve rien à reprendre, et il a mérité que Montesquieu et Bossuet lui fissent des emprunts.

C'est au moyen âge que commencèrent à se multiplier les abrégés destinés au premier enseignement. L'imagination des auteurs s'épuisait déjà, sur le titre, en noms charmants, qui voulaient cacher l'ennui du fond. C'étaient, par exemple, de *Petits jardins*, pleins de fleurs, en tête du livre; des *Récréations*, pleines d'agrément, au premier feuillet; des *Délices* sans fin au commencement. On pensa aussi aux *pauvres écoliers* de l'université, qui, loin de pouvoir acheter de gros livres, étaient souvent obligés de se faire mercenaires ou mendiants pour en avoir de petits, et auxquels, dans une touchante prévoyance, on avait même consacré un cimetière. On eut ainsi des *Dictionnaires des pauvres*, des *Grammaires* et des *Rhétoriques des pauvres*, etc., etc.

L'imprimerie a prodigieusement grossi le catalogue des abrégés pour tous les âges et sur toutes les matières; leur seul dénombrement ferait aussi des volumes. Ils n'ont fait que s'ajouter, hélas! sans en tenir lieu, à cette effroyable quantité de livres qui, dans nos grands dépôts publics, semble défier l'ardeur des plus résolus, et qui fait souhaiter tout bas, à ceux-là même qui aiment le mieux les livres, qu'un accident heureux dans ses choix en fasse disparaître toute la partie évidemment détestable ou inutile. On a calculé, il y a plus d'un siècle, qu'à lire quatorze heures par jour, il fallait huit cents ans pour épuiser ce que contenait alors la Bibliothèque royale, sur l'histoire seulement. Il ne faudrait peut-être pas moins de temps aujourd'hui pour lire les abrégés accumulés par les derniers siècles. Il est juste de citer, dans le nombre, quelques-uns de ceux qui sont réputés les meilleurs : l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, par Racine, que Boileau regardait comme « le plus parfait morceau d'histoire que nous eussions en notre langue; » le *Précis des Guerres de J. César*, par Napoléon, qui ne fera pourtant pas oublier l'abrégé, déjà ancien, du duc de Rohan sur le même sujet; de même que la *Grandeur des Romains* de Montesquieu n'a rien fait perdre aux courtes *Réflexions* de Saint-Évremond sur les divers génies de ce peuple; l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, le seul sur notre histoire, le seul, il faut l'avouer, qui soit encore lu avec fruit, quoique rédigé en partie comme une table de matières ou un inventaire de faits. Un récit abrégé, mais plein, sévère, original, élevé, est une tâche qui ne paraît pas destinée à être remplie. Les plus capables s'y dérobent. De très-belles propositions ont été faites plus d'une fois à M. Augustin Thierry pour un pareil livre; il les a refusées, et on ne le verra pas fait de longtemps par un pareil historien.

Tout le monde sait que notre époque en particulier a produit une quantité innombrable d'abrégés sur tous les sujets et sous tous les noms : *précis*, *résumés*, *manuels*, etc. Mais il n'y a guère à s'applaudir de cette fécondité épidémique : généralement mal conçus, mal digérés, mal écrits,

Ces abrégés sont longs au dernier point;

suivons pour ceux-là le conseil du poëte :

Rendons-les courts en ne les lisant point.

T. BAUDEMENT.

ABSINTHE. (*Botanique.*) *Artemisia absinthium*. Plante du genre *armoise*, que quelques botanistes en ont séparée, sous la considération que son calice est presque globuleux et que ses écailles sont obtuses. Elle appartient à la *syngénésie superflue* et à la famille des corymbifères. L'absinthe est une plante vivace à feuilles persistantes. Ses racines sont

pivotantes ; ses tiges cannelées, presque ligneuses ; ses feuilles multifides, blanchâtres ; ses fleurs pendantes ; toutes ses parties sont odorantes et très-amères. De cette amertume vient le nom d'absinthe, devenu presque proverbial ; il est dérivé de α privatif et de ψίνθος, douceur. Quant à son nom latin *artemisia*, Pline nous apprend que l'opinion, de son temps, le faisait venir de la reine de Carie, Artémise, femme de Mausole ; mais, en habile étymologiste, il se garde de nous en dire la raison. D'autres le font dériver d'*Artemisia*, l'un des surnoms de Diane, et ceux-ci, moins habiles que Pline, s'expliquent : ce seraient les vertus emménagogues de cette plante qui lui auraient valu le patronage de la déesse de la chasteté.

La grande absinthe, l'absinthe officinale (*artemisia absinthium*, L.), très-connue et d'un emploi vulgaire, croît naturellement en France et dans presque toute l'Europe, dans les lieux incultes et montueux. On la cultive aussi dans les jardins pour l'usage de la médecine. Elle peut s'employer fraîche. On la récolte à l'époque de la floraison ; elle conserve par la dessiccation une partie de ses propriétés. D'autres espèces, la petite absinthe (*artemisia pontica*, L.), originaire de la Hongrie, et l'absinthe maritime (*artemisia maritima*, L.), jouissent, mais à un moindre degré, des mêmes propriétés. — On fait en médecine un grand usage des feuilles de l'absinthe. Ce médicament peut être classé parmi les stimulants généraux ou parmi les toniques : il se rapproche des premiers par son essence et des seconds par son principe amer. De l'union de ces deux propriétés, il résulte qu'il est utilement employé pour relever les forces digestives dans les dyspepsies, la chlorose, l'aménorrhée, les fièvres intermittentes ; il jouit de propriétés anthelmintiques non équivoques. Dans les pharmacies, on fait subir à l'absinthe différentes préparations, qui permettent de l'administrer en huile essentielle, extrait, sirop, tisane, etc. Les anciens faisaient un fréquent usage du vin d'absinthe, qu'ils nommaient *vinum absynthiatum ;* ils le considéraient, d'après Galien, comme un puissant tonique. Tout le monde connaît la liqueur d'absinthe ; sa réputation comme apéritif est des mieux établies ; on en fait aujourd'hui en France une prodigieuse consommation. Dans le nord de l'Europe, on substitue parfois l'absinthe au houblon dans la fabrication de la bière.

Cette plante se multiplie de graines, et plus rapidement par le déchirement des vieux pieds. Comme elle est sensible aux gelées, dans le nord du climat de Paris il convient de l'abriter et de la couvrir de paille l'hiver.

G. DE LARENAUDIÈRE.

ABSOUTE. (*Théologie.*) L'Église primitive avait consacré le jeudi qui précédait le jour de Pâques à l'absolution qu'elle accordait aux pénitents, dont les fautes étaient expiées par l'aveu qu'ils en avaient fait et l'accomplissement des œuvres de pénitence qui leur avaient été imposées. « Le jeudi saint, dit l'abbé Fleury dans ses *Mœurs des chrétiens* (tit. xxv), les pénitents se présentaient à la porte de l'église ; l'évêque, après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisait entrer, à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui représentait que c'était un temps propre à la clémence.... Il leur faisait une exhortation sur la miséricorde de Dieu et le changement qu'ils devaient faire paraître dans leur vie, les obligeant à lever la main pour signe de cette promesse ; enfin, se laissant fléchir aux prières de l'Église, et persuadé de leur conversion, il leur donnait l'absolution solennelle. » Maintenant encore, et en commémoration de cet antique usage, on prononce, le jeudi saint, dans les églises, l'absoute, qui consiste dans la récitation des sept psaumes de la Pénitence, suivie de quelques oraisons relatives au repentir que le fidèle doit ressentir des fautes dont il s'est rendu coupable. Les formules *Misereatur* et *Indulgentiam* terminent cette cérémonie, qui toutefois, d'après l'avis unanime des théologiens, n'est qu'un souvenir de l'ancienne absolution publique et n'opère pas la rémission des péchés.

ACCÈS. (*Médecine.*) On donne communément le nom d'accès au retour ou à l'exacerbation des symptômes d'une maladie : c'est ainsi que l'on dit accès d'hystérie, d'épilepsie ; accès de douleur, de fièvre, etc. Cette interprétation du mot accès n'est point rigoureuse, car elle tend à faire confondre ensemble plusieurs ordres de phénomènes morbides distincts. On doit réserver le nom d'*accès* aux phénomènes d'une maladie qui reviennent à des intervalles fixes, c'est-à-dire périodiquement, comme ceux des *fièvres intermittentes*, *rémittentes*, des *névralgies*, etc. La dénomination de *paroxysme* indique seulement l'exacerbation, c'est-à-dire l'augmentation d'intensité des symptômes d'une maladie *continue*, et celle *d'attaque* le retour d'une maladie qui ne se manifeste qu'à des intervalles plus ou moins longs et sans périodicité, comme l'épilepsie, l'hystérie, les névrôses, la goutte, le rhumatisme.

En général, les maladies dont les symptômes reviennent par *accès* réclament l'emploi des antipériodiques, tels que le sulfate de quinine.

Dr. RACLE.

ACHE. (*Botanique.*) Plante de la famille des ombellifères, dont une espèce est cultivée, dans nos jardins, sous le nom de *céleri*. On a longtemps compris dans le genre ache (*apium*, L.) une autre plante usuelle, le persil, *apium petroselinum*, L. Il en a été distrait dans ces

derniers temps, et forme aujourd'hui un genre à part. Les racines, les feuilles et les fruits ou semences de l'ache non cultivée, l'ache proprement dite (*apium graveolens*, L.), étaient employés autrefois en médecine. La racine seule y est encore en usage; elle est principalement administrée comme diurétique. Les anciens la faisaient entrer au nombre des cinq *racines apéritives majeures*. On donne vulgairement le nom d'*ache d'eau* à la berle (*sium sisarum*, L.), et d'*ache* de *montagne* à la livêche (*ligusticum levisticum*, L.) *Voyez* l'article CÉLERI. G. L.

ACHÉLOÜS. (*Mythologie.*) Prenant sa source dans les montagnes du Pinde, l'Achéloüs, aujourd'hui l'Aspro-Potamos, après avoir séparé l'Étolie de l'Acarnanie, vient se jeter dans la mer d'Ionie en face de Céphalonie, à l'ouest du golfe de Patras. La Grèce, en divinisant ses fleuves, avait donné à chacun d'eux sa généalogie, ses titres, ses attributs : Acheloüs, d'après Hésiode (1), était fils de l'Océan et de Téthys, ou bien de l'Océan et de Gæa (la terre), ou bien encore de Gæa et d'Hélios (2). Ayant eu de Stérope plusieurs filles, qui furent les Sirènes, il éprouva un tel chagrin de leur perte, lorsque vaincues par Orphée elles furent changées en rochers, qu'il pria sa mère de le cacher dans son sein : elle s'entr'ouvrit en effet pour le recevoir, et il n'en sortit plus que sous la forme d'un fleuve (3). Le fait le plus important qui se rapporte à Acheloüs dans la mythologie grecque est son combat avec Hercule, dont Déjanire raconte ainsi la cause et l'issue dans les *Trachiniennes* de Sophocle : « Pour prétendant j'avais un fleuve, Acheloüs, qui sous une triple forme me demandait à mon père : tantôt sous la figure d'un taureau, tantôt dragon à la croupe tortueuse, tantôt homme au front armé de cornes, dont la barbe limoneuse laissait couler l'onde à grands flots : tel fut l'époux qui m'était réservé; et alors, dans mon désespoir, je souhaitais de mourir plutôt que de jamais partager sa couche. Enfin arriva, au gré de mes vœux, le glorieux fils de Jupiter et d'Alcmène, qui entra en lutte avec lui et me délivra. Je ne dirai point les détails de ce combat, ils me sont inconnus; ce serait au spectateur indifférent à en faire le récit. Pour moi, j'étais frappée de stupeur dans la crainte que ma beauté ne me fût fatale. Jupiter, arbitre du combat, y donna une heureuse issue (4). » Ovide a été plus explicite : les phases du combat sont décrites une à une. Achéloüs raconte à Thésée comment il fut vaincu, d'abord sous la forme humaine, puis dragon impétueux, puis taureau menaçant : pendant cette dernière métamorphose, une de ses cornes est rompue par le fils d'Alcmène; et, consacrée par les naïades, remplie par elles de fleurs et de fruits, elle devient le symbole de l'abondance (1). Selon Apollodore (2), Achéloüs échangea sa corne brisée contre celle d'Amalthée, dont il se trouvait possesseur. On rendait à ce fleuve, le plus important des cours d'eau de la Grèce, un culte solennel. Dans les *Métamorphoses* d'Ovide, il raconte encore à Thésée que des Naïades l'ayant oublié dans un sacrifice aux divinités du pays, il gonfla ses eaux, emporta le lieu du sacrifice, et roula le corps des Naïades jusqu'à la mer, où elles devinrent les îles Échinades (3). Parmi les monuments de l'art ancien qui représentent Achéloüs, les deux plus importants sont ceux dont Pausanias nous a laissé la description (4). L'un, qui se trouvait dans le trésor de Mégare, retraçait le combat d'Hercule et du fleuve : les personnages étaient représentés par des figurines en bois de cèdre incrustées d'or, œuvre du Lacédémonien Dontas, élève de Dipenus et de Scyllis; Jupiter et Déjanire assistaient à la lutte, comme dans le récit de Sophocle : on y voyait de plus Minerve, protectrice d'Hercule, et Mars, prêt à secourir Achéloüs. L'autre, qui représentait le même sujet, était sculpté sur le trône d'Apollon à Amyclée. Quelques monuments du même genre sont parvenus jusqu'à nous; mais ils ne sont ni nombreux ni tous incontestables; car on a quelquefois confondu la lutte d'Hercule et d'Acheloüs avec celle de Thésée contre le Minotaure. M. Welcker croit reconnaître Achéloüs dans le beau fragment de marbre de la galerie de Florence, publié série IV, vol. I, pl. XXV, où l'on voit un taureau à face humaine tombé sur les genoux sous la main puissante d'un héros dont il ne reste qu'un des bras appuyé sur le cou de l'animal. Un vase peint de Girgente, publié et illustré par M. Millingen (5), une pierre gravée publiée par le même, un autre vase décrit dans les *Annales de l'Institut archéologique* (6), représentent également Achéloüs sous la forme d'un taureau à tête d'homme barbu. Il existe aussi sous forme de monstre marin sur un vase de Nola appartenant autrefois au général Galassi et passé en Angleterre. Un autre monument, une pierre gravée, également publiée par M. Millingen, représente Achéloüs sous une forme complètement humaine, avec des cornes au front. C'est également sous la forme d'un vieillard à longue barbe ayant des

(1) Théog., 340.
(2) Natalis Comes, *Explicationes Fabul.*, l. VII, 2.
(3) Servius, *Ad Virg. Georg.*, I, 9
(4) *Trach.*, v, 9 à 26.

(1) *Métam.*, l. IX, v. 8-88.
(2) II, 5, 7.
(3) Liv. VIII, v. 618-629.
(4) L. VI, 19, et III, 18.
(5) *Transactions of the Roy. Soc. of Liter.*, 1830.
(6) Année 1839, p. 263.

cornes de taureau, une patère à la main et un dauphin devant lui, qu'Achéloüs se trouve représenté sur une médaille de Métaponte où sont gravés en caractères grecs les mots : Ἀχελῴον ἆθλον, *Prix de l'Achéloüs*, et qui se rapporte sans doute à des jeux célébrés en l'honneur de ce fleuve. Quelques médailles des Acarnaniens, dont le territoire était arrosé par ses eaux, l'ont aussi pour empreinte. Éphore nous a laissé une idée de l'importance qu'Achéloüs avait chez les Grecs, par le fragment suivant parvenu jusqu'à nous (1) : « Les autres fleuves reçoivent seulement l'hommage des peuples qui vivent sur leurs bords; mais Achéloüs lui seul est honoré par tous les hommes. Ainsi, au lieu d'appeler l'eau de son nom spécial, nous lui donnons le surnom d'Achéloüs, emprunté à ce fleuve. Je ne saurais assigner d'autre cause à cette exception que les paroles de l'oracle de Dodone répétant à presque tous ceux qui allaient le consulter : *Sacrifiez à Achéloüs*. De sorte que plusieurs personnes, pensant que l'oracle n'entendait pas désigner seulement ainsi le fleuve qui coule chez les Acarnaniens, appelèrent de ce nom l'eau des fleuves de leur pays, appellation qui est passée dans le langage ordinaire surtout quand il s'agit de l'eau qu'on offre à l'occasion des sacrifices. » Didyme, en commentant ce passage (2), ajoute : « Peut-être serait-il mieux de dire que les hommes ont fait l'honneur à Achéloüs de donner son nom à toutes les eaux en général parce qu'il est le plus ancien des fleuves. En effet, Agésilas, dans le Ier livre de son Histoire, nous instruit du droit d'aînesse du fleuve Achéloüs. L'Océan, dit-il, ayant épousé Téthys sa sœur, il naquit de cette union trois mille fleuves, et Achéloüs fut l'aîné de tous; c'est pourquoi il est le plus révéré. » L'Aspropotamos est aujourd'hui, comme l'était l'Achéloüs, le seul des fleuves de la Grèce qui mérite ce nom. Inondant, l'hiver, les terres basses qu'il traverse dans le voisinage de son embouchure, il a encore, pendant les chaleurs de l'été, la largeur du petit bras de la Seine à Paris, avec une profondeur plus grande. Ses eaux, roulant le limon qu'elles entraînent sur les pentes du Pinde, conservent leur couleur terreuse jusqu'à une certaine distance dans la mer, et continuent à former ces atterrissements qui, au dire de Strabon (3), occasionnaient de fréquents débats entre les Étoliens et les Acarnaniens, dont ils changeaient les limites; de telle sorte que le géographe grec explique le mythe du combat d'Hercule et d'Achéloüs par l'endiguement que le fils d'Alcmène, dans ses nombreux travaux en faveur de l'espèce humaine, aurait fait subir au fleuve indompté.

(1) *Fragments des Historiens grecs*, publiés par M. A. Didot, t. I, p. 259.
(2) *Voy.* Macrobe, *Sat.*, l. v, 18.
(3) L. X, p. 458.

NOEL DES VERGERS.

ACHÉRON. (*Mythologie* et *Géographie ancienne.*) Nom d'un des fleuves des enfers. « L'Achéron, fleuve noir, gouffre sans fond dont l'eau bourbeuse bouillonne en immondes tourbillons, vomit ses flots de fange dans le Cocyte, » dit Virgile (1). Homère avait dit au contraire (2) : « Le Pyriphlégéthon et le Cocyte, qui est un bras du Styx, se jettent dans l'Achéron. » Or, depuis ces grands poëtes la question ne s'est pas éclaircie. Toujours est-il que l'Achéron était le premier fleuve que devaient passer les ombres. Quant à son origine, les uns lui donnent pour mère la Terre, les autres Cérès. Il fut précipité dans les enfers pour avoir désaltéré les Titans pendant leur lutte contre Jupiter. Il devint père d'Ascalaphe (3), qu'il eut d'Orphné ou de Gorgyre. Le nom d'Achéron fut attribué, dans l'antiquité, à plusieurs fleuves, qui le devaient, soit à la tristesse de leurs rivages, soit à la couleur foncée de leurs eaux, soit surtout à cette circonstance que leur source ou une partie de leur cours était encore inconnu. Voici ceux que désignent les mythes les plus anciens : 1° Un fleuve de l'Épire, qui passait à Thesprotie, près de Pandosie, traversait le lac Acherusia et se jetait dans le golfe d'Ambracie (4); 2° un fleuve de la Bithynie, qui coulait près d'Héraclée, et avait son embouchure dans le Pont-Euxin. Dans son voisinage se trouvait une grotte méphitique, profonde de plus de deux stades (250 pas). On nommait cette grotte Achérusia, et on prétendait que c'était par là qu'Hercule était descendu dans les enfers (5); 3° un fleuve du Bruttium, dans l'Italie méridionale, qui baignait une autre ville du nom de Pandosie, et tombait dans le golfe Térinéen. La population Œnotrienne, venue de Grèce en Italie, avait fait de ce fleuve et de ses bords une exacte assimilation avec celui qui coulait en Épire (6); 4° un fleuve qui prenait sa source dans les monts Rhipées, et qui arrosait les frontières de la Sarmatie (7).

Socrate, dans le *Phédon* (8), nomme l'Achéron comme le second des quatre grands fleuves de la terre qui, au lieu de couler vers la mer, coulent du côté opposé et vont se jeter dans le lac Achérusien. Quoi qu'il en soit, les anciens ont souvent désigné les en-

(1) *Én.*, VI, 297.
(2) *Od.*, X, 513.
(3) Nat. Com., III, 1.
(4) Paus., I, 17, 5.
(5) Apoll., *A.*, II, 728 et suiv. — Xenoph., *Anab.*, V, 10, 2. — Mel., I. 19.
(6) Tit. Liv., VIII, 24.
(7) Orphée, *A.*, 1136.
(8) P. 112.

fers par le nom d'Achéron (1). Nous trouvons chez les Étrusques des livres achéruntiens, qui formaient une partie importante de leur théologie et renfermaient la doctrine mystique de la purification des âmes, ainsi que de leur élévation au rang des héros; ils passaient pour avoir été apportés aux écoles sacerdotales de l'Étrurie par Bacchès, disciple de Tagès. Le nom et le culte de l'Achéron (*Acheruntia sacra*), parvenus en Italie avec Œnotrus ou avec Hippoclès et Mégasthènes, avaient pu pénétrer chez les Étrusques lorsque ceux-ci s'étaient trouvés en contact avec les Grecs émigrés en Campanie. — Si plusieurs fleuves portaient le nom d'Achéron, il n'y avait pas moins de lacs et de marécages auxquels s'appliquait le nom de lac Achérusien (*Acherusia palus*). Ainsi on en comptait un en Épire, un autre en Campanie tout près de l'Averne, petit lac entre Misène et Cumes, qu'on nomme aujourd'hui le Fusaro, et qui n'est plus célèbre que par ses huîtres. Enfin il y en avait un en Égypte, au sud de Memphis, au milieu duquel se trouvait une nécropole où les morts n'arrivaient qu'après une espèce de jugement. C'est de là que les mythographes qui voulaient attribuer à l'Égypte la plus grande part dans la naissance et le développement des mythes de la Grèce ont fait venir la fable du Tartare défendu par sa ceinture d'eau, et la barque qui transporte les ombres à l'autre bord, et l'obole payée au nocher, et le nom du fleuve infernal.

ACHILLÉES. (*Botanique.*) *Achillæa.* Genre de plantes vivaces appartenant à la *syngénésie superflue* de Linné et à la famille des *corymbifères*, de la classe des *composées* dans la classification de Jussieu. Il en existe une cinquantaine d'espèces, pour la plupart originaires de l'Europe et du Levant, et dont quelques-unes ont droit à un certain intérêt, moins comme plantes médicinales que comme plantes d'ornementation. Linné a rapporté au genre *achillée* toutes les plantes à fleurs radiées, munies de demi-fleurons courts, peu nombreux, et dont le calice est imbriqué d'écailles inégales et serrées; le réceptacle étroit, garni de paillettes; les semences nues au sommet. — L'*achillée* tire-t-elle son nom du fils de Pelée et de Thétis, ou d'un certain Achillé, élève du médecin Chiron? Est-ce le héros ou le médecin grec qui le premier attribua à cette plante la propriété de guérir les blessures, et l'employa? La question étymologique est de fort mince importance, et les vertus de l'achillée pour la cicatrisation des plaies sont d'ailleurs tellement douteuses, si elles ne sont pas complètement inefficaces, que l'inventeur du remède, quel qu'il soit, a peu de gloire à revendiquer. Voyez, toutefois, la puissance de la thérapeutique traditionnelle, de la médecine populaire : de nos jours encore, les habitants des campagnes retardent la guérison de leurs plaies en y appliquant pour tout médicament de l'*achillée mille-feuille* pilée. A la longue la nature les guérit, et la *mille-feuille*, qu'ils nomment l'*herbe au charpentier*, en reçoit tout l'honneur. — LA MILLE-FEUILLE (*achillæa mille-folium*, L.) a les feuilles bipinnées, les folioles linéaires et dentées, les fleurs petites, blanches, quelquefois purpurines et disposées en corymbe serré terminal. On la rencontre partout, dans les champs, sur les bords des chemins, parmi les décombres et dans les lieux non cultivés. Les bestiaux mangent ses jeunes pousses; mais dès quelle monte en fleurs, vers la fin du printemps, ils n'y touchent plus. En général elle nuit beaucoup aux prairies, et un cultivateur soigneux doit apporter ses soins à la détruire. Il est une autre espèce d'*achillée* plus dangereuse encore pour l'agriculture, l'*achillæa ptarmia*, L. Depuis les contrées tempérées jusqu'au nord, elle infeste quelquefois des prairies humides au point d'en rendre le pâturage impossible. En Angleterre, on mange ses jeunes rejetons en salade. L'usage que l'on fait quelquefois de l'*achillæa ptarmia* pour l'enchifrènement et les affections soporeuses en la réduisant en poudre lui a fait donner le nom de l'*herbe à éternuer* (*achillée sternutatoire*); on a encore prétendu qu'en mâchant sa racine, douée d'une grande âcreté, on apaisait les douleurs de dents. — Sur les premiers gradins des Alpes et des Pyrénées, aux lieux un peu humides, fleurit l'*achillæa nana*, L., charmante petite espèce, aux bouquets blancs, assez agréablement parfumés. Dans les pâturages des Alpes s'élèvent, à la hauteur de six ou sept pouces, sur une tige un peu striée, l'*achillæa odorata*, L., dont l'odeur rappelle celle de la camomille et de la tanaisie, et l'*achillæa nobilis*, L., aux feuilles plus velues, aux corymbes plus composés. Sur les rochers élevés des mêmes contrées, à mille toises au moins au-dessus du niveau de la mer, croît l'ACHILLÉE MUSQUÉE, célèbre dans toute la Suisse par l'emploi que l'on en fait comme infusion sudorifique sous le nom de *genipi*. Il est assez probable que cette espèce est la même plante que l'*achilleios* de Dioscoride et le *mille-folium* de Pline, déjà en réputation dans l'antiquité comme tisane tonique.

En général toutes les *achillées*, dont les feuilles découpées ont quelque chose de si gracieux et de si léger, peuvent être cultivées pour l'ornement; la *mille-feuille* même, ou mieux une de ses variétés à fleurs roses, l'est souvent. Les jolies fleurs odorantes de l'EUPATOIRE de MESUÉ (*achillæa ageraton*) lui

(1) Virg., *Én.*, VII, 312. — Cic., De *Sen.*, 10. — Nep., *Dion.*, 10, 2.

ont valu l'honneur d'être admise dans nos jardins. Quant à l'*achillée sternutatoire*, elle est susceptible de doubler, c'est-à-dire de transformer ses fleurons en demi-fleurons; alors on la cultive sous le nom de *bouton d'argent*. Ces diverses espèces produisent de bons effets dans les jardins paysagers, au milieu des gazons ou sur les bords des massifs, surtout lorsqu'elles sont mises en opposition avec d'autres plantes bien contrastantes par leurs formes et par leurs couleurs.

GUSTAVE DE LARENAUDIÈRE.

ACHILLÉIDE. (*Mythologie.*) On nomme ainsi le cycle des traditions antiques qui se rapportent au héros de l'Iliade, à cet Achille dont le nom chanté par Homère était devenu chez les Grecs le type de l'héroïsme, la personnification de la valeur. Point de personnage, dans le cycle héroïque de la Grèce, qui ait été plus célébré par les poëtes ou les artistes : « Telle était la ferveur du culte rendu à la mémoire d'Achille, dit M. Raoul-Rochette, telle était l'abondance des monuments qui lui étaient consacrés, qu'on pourrait presque recomposer toute son histoire à l'aide de ceux de ces monuments qui nous restent, quelque faible qu'en soit le nombre relativement à tout ce que l'antiquité en posséda. Il n'est aucune circonstance de sa vie qui ne puisse être constatée, à défaut d'un témoignage écrit, par quelque ouvrage de l'art : et de même qu'on a fait un livre de la seule indication des passages d'écrivains grecs et latins, poëtes et prosateurs qui ont rapport à Achille, on pourrait en faire un autre, au moins aussi considérable, du seul catalogue des monuments qui le concernent (1). »

La vie du héros se peut diviser en trois parties dont chacune est empruntée à des traditions différentes. La tradition homérique, comprenant l'histoire d'Achille pendant le siége de Troie, est la plus ancienne. Sa naissance, son éducation, son séjour à Scyros, puis, après les événements chantés dans l'Iliade, ses derniers exploits, sa mort, son apothéose forment les deux autres parties de l'Achilléide, tirées toutes deux de sources postérieures à Homère. Ce n'est donc pas l'ordre chronologique des traditions qu'il faut suivre pour présenter le tableau complet des mythes relatifs au fils de Thétis et de Pélée, d'une déesse et d'un simple mortel. Thétis, en effet, fut sa mère : la main de la belle Néréide eût été recherchée par les dieux de l'Olympe si l'oracle n'avait déclaré qu'elle aurait un fils plus grand que son père. Cette prédiction arrêta Jupiter lui-même qu'effrayait son propre exemple et qui ne voulait pas qu'un de ses fils le traitât comme il avait traité Saturne. Devenue la femme de Pélée, roi des Myrmidons en Thessalie, Thétis mit au monde un jeune enfant qui fut d'abord appelé Ligyre, et auquel elle voulut assurer l'immortalité. Quel fut le moyen qu'elle employa pour parvenir à ce but? Le purifia-t-elle dans les flammes ou bien dans l'eau bouillante (1), ou le plongea-t-elle dans les eaux du Styx en le tenant par le talon, qui seul resta vulnérable (2)? Ce sont autant de traditions rapportées par divers mythographes. Selon Apollodore (3), elle profitait du sommeil de Pélée pour exposer l'enfant baigné d'ambroisie à un feu ardent qui devait consumer tout ce qu'il y avait en lui de mortel. Mais un jour que Pélée s'éveillant vit son fils au milieu des flammes il poussa une telle clameur que Thétis courut se réfugier au fond de la mer chez ses sœurs les Néréides, tandis que Pélée allait confier son fils au centaure Chiron, après lui avoir imposé le nom d'*Achille* (de ἀ privatif et de χεῖλος, lèvre) , parce que ses lèvres n'avaient pas pressé les mamelles de sa mère (4). Une fois près de Chiron, Achille grandit en agilité, en force et en courage : il prenait les cerfs à la course dans les forêts du mont Pélion et combattait les lions ou les sangliers. Le centaure, qui le nourrissait de la moelle des animaux sauvages, lui apprenait l'art de combattre et de guérir, puis encore l'art de célébrer les dieux ou les exploits des héros sur la lyre. Le jeune élève implora souvent Calliope, dit-on, pour qu'elle avivât en lui le feu sacré qui fait le poëte; mais ses nombreux sacrifices à la muse demeurèrent inutiles : elle lui tint rigueur. Tout ce qu'elle lui accorda, ce fut l'entrain et la gaîté, qui charment les repas, puis elle lui prédit en revanche que ses exploits inspireraient un poëte qui immortaliserait sa gloire (5).

Achille atteignait à peine l'adolescence lorsque l'enlèvement d'Hélène par Pâris arma la Grèce contre Ilion. Calchas avait prédit qu'Achille seul pourrait abattre les remparts de Troie, et d'autre part le destin promettait au héros

Ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire.

Thétis, pour conjurer les périls de cette vie glorieuse dont le fil devait être si tôt tranché, l'enleva au centaure Chiron sous le prétexte de le faire assister à un sacrifice, et le conduisit à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros. Là elle voulait le cacher sous les habits d'une jeune fille et le présenter au prince

(1) *Monuments inédits d'antiquité figurée*, p. 2.

(1) *Schol. Hom.* II, 2. 36.
(2) Fulg. *Myth.*, 3. 7.— Stace, *Ach.* I, 269 et 480.
(3) Bibl. III, 63, 6.
(4) Stace dit aussi :
Nec almis
Uberibus satiasse famem. *Achill.*, II, 384.
(5) Philostr., *Héroïques*, 19, 2.

comme la sœur d'Achille. Mais elle n'aurait jamais triomphé de la répugnance de son fils à déguiser son sexe, s'il n'avait eu l'espoir de se rapprocher ainsi d'une des filles du roi, Déidamie, dont la beauté avait éveillé en lui un amour qui n'était plus celui des combats (1). Les mythographes ont beaucoup varié sur le nom de jeune fille que portait Achille à Scyros : *Quod Achilli nomen inter virgines fuisset*, c'était là, ainsi que nous l'apprend Suétone, l'une des questions que Tibère proposait aux grammairiens dont il aimait à s'entourer (2). Nous n'avons certes pas de raison pour être aujourd'hui plus éclairés sur ce sujet qu'on ne l'était alors. Un certain Aristonicus de Tarente (3) donnait à Achille, pendant son séjour à la cour de Lycomède, le nom de Cercysera, que Visconti proposait de lire Cercosyra (4) (composé de κέρκος, *cauda* et de σύρω, *traho*); d'autres écrivains de l'antiquité disent qu'il s'appelait Pyrrha (5), de la couleur de ses cheveux; et ce serait sous ce nom, qu'ayant séduit Déidamie, il en eut le fils qui fut appelé Pyrrhus (6). Cependant les Grecs se rassemblent dans l'Aulide, et, parmi tant de chefs, Achille manque seul, Achille à qui l'oracle a promis Troie. Ulysse et Diomède vont à sa recherche et parcourent les îles de la Grèce. Arrivés à Scyros, ils sont frappés de l'aspect d'une jeune fille dont les regards et les mouvements décèlent une énergie qui ne semble pas appartenir à son sexe. En vain Déidamie cherche à calmer l'ardeur du jeune époux que l'on croit sa compagne; parmi les présents offerts aux filles de Lycomède, Ulysse a mis une lance et un bouclier; puis un héraut grec caché près du palais sonne de la trompette. A cet appel, plus de déguisement pour Achille : il se saisit des armes, déchire sa robe, se nomme et demande à voler aux remparts d'Ilion. — Tel est le mythe le plus connu sur le séjour d'Achille à Scyros, celui qu'ont célébré la plupart des poëtes ou des artistes. Il en est un autre cependant qui a pour lui l'autorité d'un vers d'Homère (7), et selon lequel Achille serait venu assiéger et prendre Scyros de vive force.

(1) Stace, *Achill.* l. I, v. 283 et suiv.
(2) *Tib.* parag. 70..
(3) Dans Ptolémée Éphestion, *biblioth.* de Photius.
(4) Musée Pie-Clémentin, t. V. p. 113.
(5) *Voy.* Hygin, *Fab.* XCVI. — Voici quatre vers de Sidoine où Achille est ainsi nommé (Carm. IX) :

Inde Scyriadum datus parenti
Falsæ nomina prætulisse Pyrrhæ
Atque inter tetricos choros Minervæ
Occultos Veneris rotasse thyrsos.

(6) Bion, *Épithal. Achill. et Déidam.*;—Ovide, *Art d'aimer*, v. 681 et suiv.;—Stace, *Achilléide*, ch. II, v. 310.
(7) Ἶφις εὔζωνος, τὴν οἱ πόρε δῖος Ἀχιλλεὺς
Σκῦρον ἑλὼν αἰπεῖαν, Ἐνυῆος πτολίεθρον.
Iliade, ch. IX, v. 667-668

Thésée, à la fin de sa vie, voyant son autorité ébranlée dans Athènes par les séditions, se serait rendu à Scyros pour y implorer le secours de Lycomède et serait mort dans l'île, soit qu'il eût glissé du haut des rochers ou qu'il en eût été précipité par trahison. Pélée, son ami, envoya plus tard son fils Achille pour venger cette mort, et le jeune héros s'empara du pays; mais Lycomède s'étant justifié, il lui rendit ses États et épousa sa fille Déidamie (1).

Quoi qu'il en soit, à l'arrivée d'Achille en Aulide, il semble que la pauvre Déidamie soit bien oubliée par son époux. Les vents sont contraires, les Grecs impatients demandent à Calchas d'où vient que la colère des dieux les retient au rivage, et apprennent que pour les apaiser il faut sacrifier à l'autel de Diane Iphigénie, la fille d'Agamemnon. Sous le prétexte de l'unir à Achille, son père l'appelle au camp; mais le héros ressent vivement l'injure que lui a faite le fils d'Atrée en se servant de son nom pour couvrir de sinistres projets. Il prend la défense de la jeune victime, et, quand il la voit si résignée, il éprouve un vif désir de contracter ce nouvel hymen, bien que mille autres jeunes filles aspirent à sa couche, comme le lui fait dire Euripide (2); toutefois le destin l'emporte : il faut que Troie périsse. Iphigénie marche à l'autel et Achille, tout consolé de la mort de la jeune vierge qu'il aurait tout à l'heure voulu choisir pour compagne, assiste au sacrifice. — Nous le retrouvons sous les murs de Troie et là commence la tradition homérique. Agilité, beauté, courage indomptable sont les qualités qui le distinguent entre tous : partout où il se présente il triomphe, et c'est avec raison que le poëte le nomme le rempart des Grecs. Cinquante vaisseaux ont amené aux rives de Troie les troupes auxquelles il commande; il a près de lui Phénix, qui a partagé avec Chiron le soin d'élever son enfance, et Patrocle, son fidèle ami. Déjà il a ravagé l'Asie. Douze villes qu'il a abordées sur ses vaisseaux, onze qu'il a assaillies par terre sont tombées en son pouvoir. Après la prise de Lyrnesse, il a amené sous sa tente la jeune Briséïs, devenue sa compagne chérie, et lorsque Agamemnon, qui s'est vu forcé par notre héros de rendre à son père Chrysès, prêtre d'Apollon, la belle Chryséïs, se venge en faisant enlever Briséïs de la tente d'Achille, il jure dans son ressentiment, de ne plus prendre part aux combats : « Muse, chante la colère d'Achille, » dit Homère en commençant son poëme. En effet, c'est là toute l'Iliade. Le fils de Pélée s'est retiré dans son camp, et depuis dix années que dure sa retraite les Grecs n'ont éprouvé que des revers. Le ter-

(1) Plutarque, *Thésée*, 35, et Philostr., *Héroïq.*, 19. 3.
(2) *Voy.* Eurip. *Iphig. en Aul.*, v. 959-960 et 1411-12.

rible Hector les poursuit un jour jusque sur leurs vaisseaux, portant dans leur camp le fer et la flamme. Achille est toujours inflexible ; mais Patrocle est touché de tant de maux. Il supplie son ami de lui prêter ses armes : « Peut-être les Troyens me prenant pour vous, lui dit-il, abandonneront le champ de bataille. Si les Grecs ne peuvent goûter quelques instants de repos, ils sont perdus sans retour. » Achille consent à regret et confie à Patrocle le commandement de ses fidèles Thessaliens. Les Grecs sont sauvés ; les troupes ont été repoussées jusqu'aux portes d'Ilion, lorsque Patrocle triomphant tombe sous les coups d'Hector. A cette nouvelle, Achille oublie tout, excepté la vengeance qu'il veut tirer de la mort de son ami. Ses armes sont devenues la proie du vainqueur ; mais Thétis en a fait forger de nouvelles par Vulcain et les lui apporte. Il s'en revêt, court au combat : tout cède à son impétueuse attaque. Il combat contre Énée, que Neptune dérobe à ses coups, lutte contre le fleuve Xanthus, contre Polydore, frère d'Hector, et atteint enfin ce dernier, qu'il cherche depuis le commencement de l'action. Hector tombe à son tour : dans sa fureur vengeresse, Achille l'attache par les pieds à son char et le traîne trois fois autour des murs d'Ilion. Il revient ensuite célébrer avec pompe les funérailles de Patrocle, immolant sur son bûcher douze jeunes Troyens ; et ce n'est qu'après avoir vu le vieux Priam embrasser ses genoux, qu'il consent à lui rendre le corps de son fils. Ainsi finit l'Iliade. Dans l'Odyssée, Homère parle de la mort d'Achille et de ses funérailles : le héros a succombé avant la prise d'Ilion ; une flèche a mis fin à ses jours ; mais le poëte ne nous dit pas qui la lança. Des traditions postérieures sont plus explicites. Elles ajoutent aussi à la guerre de Troie des épisodes qui ne sont pas dans Homère : tel est le combat d'Achille contre les Amazones venues au secours des Troyens. Leur reine Penthésilée tombe sous les coups du héros, qui lui ôte son casque et, sous l'impression de sa beauté, regrette amèrement sa victoire. Thersite, témoin de ses regrets, l'accable de railleries et perce de sa lance le beau visage de Penthésilée ; d'un formidable coup de poing Achille assomme le railleur (1) : tel est encore le combat que le fils de Pélée soutient contre Memnon et Troïlus, qui ont osé le défier et qu'il perce de sa lance (2). Les traditions post-homériques sur la mort du héros sont nombreuses et variées. Sophocle dit qu'Achille « était mort, non de

(1) Quintus de Smyrne. v. 669-739.—Lycophr., Cassand., 399. — D'après Sophocle, cependant, Thersite avait survécu à Achille, Voy. *Philoct.* v. 445.

(2) *Voy.* Quint. 2, 480-540. — Hygin, *F.* 112. — Virg. *Æn.* I, v. 474 et suiv.

la main d'un mortel, mais de celle d'un Dieu : Apollon l'avait percé de ses traits (1). » Quintus de Smyrne place Apollon au sein des nuages, d'où il décoche une flèche qui perce Achille au talon (2) ; Hygin veut que le Dieu ait pris la forme de Pâris (3). D'après Dictys, Achille allait s'unir à Polyxène, fille de Priam, dans le temple d'Apollon-Thymbræus, lorsque Pâris et Déïphobe le tuèrent en trahison (4). Dans Ovide, Neptune excite la colère d'Apollon contre Achille en lui rappelant que le héros s'est vanté de détruire les murailles qu'ils ont élevées tous deux, et Apollon dirige la flèche de Pâris contre le vainqueur d'Hector (5). D'autres mythographes veulent que le fils de Latone ait ainsi vengé sur Achille la mort de son favori Troïlus (6). Ajax et Ulysse sauvèrent le corps d'Achille des mains des Troyens prêts à s'en emparer (7). Fiers de ce succès, les deux héros se disputèrent ses armes ; et nous retrouvons ici les traditions homériques (8) qu'ont suivies Sophocle et Ovide (9) : Ulysse obtint l'avantage. Viennent maintenant les traditions relatives à l'apothéose du fils de Pélée. Thétis inconsolable pleurait sur le tombeau de ce fils auquel elle n'avait pu faire partager son immortalité. Neptune vint la trouver : « Consolez-vous, lui dit-il. Celui que vous regrettez si amèrement n'est pas descendu au séjour des ombres ; son destin est d'être associé aux dieux immortels (10). » Cependant Achille conserve au séjour céleste les passions implacables qui l'ont agité pendant sa vie : au moment où les Grecs, chargés des dépouilles de l'Asie, vont mettre à la voile, la voix du héros se fait entendre ; elle sort du tombeau que l'armée reconnaissante lui a élevé au cap Sigée ; elle demande une part du butin : c'est Polyxène qui doit être immolée à ses mânes. Ovide et Euripide placent cette scène sur les côtes de la Thrace ; l'ombre d'Achille apparaît aux Grecs et demande que l'innocente et malheureuse fille d'Hécube soit arrachée des bras de sa mère pour que son sang aille grossir les flots de sang que ce cruel amant de la gloire a versés pendant sa vie (11). Sont-ce là les sentiments de justice qui méritèrent à Achille une place parmi les juges des ombres au séjour des bienheureux ? Pin-

(1) *Philoct.*, v. 334-335.

(2) III, 62.

(3) *Fab.* 107.

(4) De B. Tr., III, et 29.—Comp. Darès, c. 34; Philost., *Héroïq.* c. XIX § 4-11.

(5) Ovide, *Métam.*, L. XII, v. 583 et suiv.

(6) Tzetz. *ap. Lycoph.* 307.

(7) Quintus, III, 216-291.

(8) *Odyss.*, 11, 545.

(9) *Aj.*, 41 et *Métam.*, XIII, 383

(10) Quintus, III, 768.

(11) Eurip. *Hec.*, V. 38 et suiv.—Ov., *Métam.* XIII, 448 et suiv. D'après Quintus, 14, 174, Achille apparaît en rêve à son fils Néoptolème pour exiger de lui cette sanglante offrande.

dare nous le représente comme associé dans cet emploi à Rhadamante, à Saturne, à Cadmus et à Pélée (1). Ce séjour des bienheureux où les héros déifiés recevaient la récompense de leurs travaux sur la terre était l'île de Leucé, qui, sur la demande adressée par Thétis à Neptune, s'était élevée du fond du Pont-Euxin : on la nommait Achilléa, parce qu'elle était particulièrement consacrée à notre héros (2). C'est là qu'il avait épousé Médée, ou bien Iphigénie, ou bien encore Hélène (3). La divinité d'Achille est prouvée par le grand nombre de lieux où on lui rendait un culte public. Sparte (4), Tarente (5), l'Élide (6), la Troade (7), l'Épire (8), l'île d'Astypalée (9), la ville de Borysthénis (10) lui avaient élevé des temples et dressé des statues. L'art ancien se plut à reproduire le type de la bravoure, de la beauté, de l'agilité, de la vigueur, si souvent chanté par les poëtes. Toute une classe de statues, ainsi que Pline nous l'apprend, celle des jeunes éphèbes nus et tenant une pique à la main qui ornaient la plupart des gymnases, avaient pris le nom d'*Achilléennes* (11). Lycius, fils de Myron, avait représenté, à Olympie, Achille prêt à combattre Memnon (12) ; une autre statue d'Achille, due au ciseau de Scopas, était du temps de Pline dans le temple de Cn. Domitius au cirque Flaminien, à Rome (13). Polygnote l'avait peint dans le Lesché de Delphes ; Athénion de Maronée, dans un tableau à six personnages où il était représenté sous ses habits de jeune fille au moment où Ulysse le reconnaît à la cour de Lycomède (14). Aujourd'hui encore, l'Achilléide se peut recomposer pour ainsi dire tout entière d'après les monuments de l'antiquité figurée parvenus jusqu'à nous. Statues, bas-reliefs, peintures, vases, miroirs, camées ou intailles ont fourni l'occasion aux archéologues d'étudier dans toutes ses phases ce mythe, l'un des plus importants de l'âge héroïque. La première partie des monuments inédits publiés par M. Raoul-Rochette, la découverte du beau vase François, placé récemment dans la galerie de Florence, la collection des Annales de l'Institut archéologique de Rome, plusieurs autres publications récentes ont augmenté et augmentent chaque jour les saines notions qui nous rendent plus facile et plus profitable l'étude du héros qui fut chez les Grecs le type de la bravoure et de la gloire militaire.

NOËL DES VERGERS.

(1) Pind., *Ol.* 2, 87.
(2) Lycoph. Cass., 188. — Den. le Périég. 545.
(3) *Voy.* Apoll. A. IV, 818. — Eustath. in Dionys. Per., 306. — Paus. III, 19.
(4) Sur la route qui de Sparte conduit en Arcadie vous trouvez le temple d'Achille... les jeunes gens qui doivent combattre dans le Plataniste ont coutume de lui faire des sacrifices avant le combat ; Pausan. liv. III, 20.
(5) Aristot. *Mirab. Auscult.* I, 1161
(6) Pausan., VI, 23.
(7) Strab., X III, 596.
(8) Plut. *Pyrrh.*
(9) Cicer., *de Nat. Deor* III, 18.
(10) Dion Chrys. *Serm.* XXXVI.
(11) Pline, *H. N*, liv. XXXIV, 10, 5.
(12) Pausan. liv. V, 22.
(13) Pline, *H. N.*, l. XXXVI, 5, § 13.
(14) Pline, *H. N.*, liv. XXXV, 20, § 9.

ACŒMÈTES. (*Histoire ecclésiastique.*) Ce nom, formé d'α privatif et de κοιμάω, *dormir*, a été donné par les Grecs à certains moines célèbres dans les premiers siècles de l'Église parce qu'ils faisaient retentir sans interruption les louanges de Dieu sous les voûtes de leurs temples. Se partageant en chœurs différents, dont l'un venait relever l'autre au pied des autels, ils ne laissaient l'église solitaire à aucune heure du jour ou de la nuit ; mais il ne faut pas croire, ainsi que l'ont pensé quelques auteurs, Canisius par exemple, et Ferrarius, dans le catalogue des saints d'Italie, qu'on les appelait acœmètes parce qu'ils ne se couchaient jamais. Bollandus donne pour fondateur aux acœmètes saint Alexandre, moine de Syrie, qui, vers l'an 430, bâtit un monastère de cet ordre sur les bords de l'Euphrate. De là ses disciples se répandirent dans diverses contrées du monde. Lui-même fonda à Constantinople un autre couvent, qui après sa mort fut transporté en Bithynie par Jean Calybe, son successeur. A ce dernier succéda Marcellus d'Apamée, considéré à tort par Nicéphore comme le véritable fondateur des acœmètes. La vie exemplaire de ces moines, leur piété profonde, leur zèle, qui ne se ralentissait jamais, a illustré l'église d'Orient, à laquelle ils ont donné un grand nombre de saints, de patriarches et d'évêques. D'après Grégoire de Tours, Sigismond, roi de Bourgogne, pleurant la fin cruelle de son fils, qu'il avait eu la faiblesse de livrer à la haine de sa seconde femme, se retira dans le monastère de Saint-Maurice, où il introduisit la règle des Acœmètes. Ainsi parvenu en Occident, cet ordre y eut bientôt plusieurs maisons, où les religieux se relayaient sans cesse afin que la psalmodie n'y fût jamais interrompue. Tels étaient le monastère de Saint-Denys, celui de Luxeuil, celui de Remiremont, et celui de Saint-Salaberge à Laon. De nos jours encore, on pourrait donner le nom d'acœmètes à quelques communautés où l'adoration du saint-sacrement est perpétuelle, en sorte que jour et nuit quelqu'un des membres de la communauté veille et prie.

Voy. le *Recueil des Bollandistes*, 15 janvier ; Baronius, à l'an 459 ; le *Glossaire de Ducange* ; Le Cointe *Annal.*, t. I, an 536, n. 24 ; Mabillon, *Act. Sanct. Bened. Sæc.*, IV, p. 2, præf.

ACTÉON. (*Mythologie.*) Fils d'Aristée et d'Autonoé, petit-fils de Cadmus par sa mère et d'Apollon par son père, Actéon, élevé dans les

forêts par le centaure Chiron, devint un chasseur renommé. Parcourant sans cesse les pentes boisées du Cithéron, il mettait sur la piste des animaux sauvages sa meute formée de chiens ardents, infatigables (1). Sa flèche inévitable comme le destin allait plus droit au but que celle même de Diane, dont la jalouse colère n'attendait qu'une occasion d'éclater. Un jour, au fond de la vallée de Gargaphie, la déesse rafraîchissait dans l'onde ses membres fatigués, lorsqu'un léger bruit se fit entendre dans le feuillage. Les Nymphes se précipitèrent aussitôt, et trouvèrent Actéon, dont les regards indiscrets contemplaient des charmes interdits aux mortels. Doublement irritée, Diane lança quelques gouttes d'eau au front du téméraire : « Va, dit-elle, va publier que Diane a paru sans voile à tes yeux ; dis-le si tu le peux, j'y consens. » A ces mots l'infortuné voit dans le cristal de la fontaine sa tête se charger de bois, ses membres s'allongent et s'amincissent, son corps se couvre d'un poil fauve, et, cerf aux jambes agiles, il s'enfuit à travers la forêt. Mais ses chiens ont éventé sa piste. Ils le poursuivent, l'atteignent et le déchirent en lambeaux. Puis ils cherchent leur maître, ébranlant le Cithéron de leurs hurlements, et ne s'apaisent que dans la caverne de Chiron, où le centaure leur montre une image du malheureux chasseur. Tel est le récit d'Ovide (2), et plusieurs mythographes ont adopté cette version, qui nous représente Actéon comme coupable seulement d'une indiscrète curiosité. D'autres écrivains de l'antiquité lui reprochent des torts plus réels. Acusilaüs, cité par Apollodore (3), et Stésichore, cité par Pausanias (4), veulent qu'il ait osé devenir le rival de Jupiter auprès de Sémélé. Stace l'accuse d'avoir essayé de violer la chaste Diane, et Diodore de Sicile rapporte qu'il se vantait de surpasser la déesse par son habileté comme chasseur, ou même qu'il voulait, en lui consacrant les prémices de ses chasses, se servir de ce moyen pour obtenir ses faveurs (5).« Ottfried Müller, dit M. Creuzer, a rapproché fort heureusement le mythe d'Actéon du culte de Jupiter *Actæus* à Iolcos. Dans l'analyse de ce mythe, le premier point à remarquer c'est qu'Actéon est fils d'Aristée, lui-même fils d'Apollon, ou plutôt forme de ce Dieu en qualité de νόμιος et d'ἀγρεύς, présidant aux troupeaux et à la chasse, personnification mythique de la vie rustique et pastorale avec ses occupations, ses joies et ses douleurs. Le nom d'Actéon lui-même paraît venir d'ἀκτή, au sens du blé et de la semence du blé (1). Sa mort était l'ouvrage de Diane-Lune, devenue la redoutable Hécate, cette déesse ténébreuse représentée avec l'attribut du chien, à qui on offrait des chiens en sacrifice pour conjurer les influences lunaires fatales aux semences et aux moissons. Or, la triste destinée d'Actéon, de celui qui sème le blé et en prodigue les trésors, était l'expression figurée et mythique de ces influences pernicieuses rapportées à la lune, surtout dans une contrée aquatique et marécageuse comme la Béotie. Remarquons ensuite cette série généalogique : Apollon, Dieu des chasseurs et des bergers, dont le fils Aristée est le protecteur des troupeaux et l'éducateur des abeilles, et a lui-même pour fils Actéon, qui donne les moissons. C'est une allusion claire à la transition successive de la vie pastorale à l'agriculture telle qu'elle s'opéra chez les habitants primitifs de la Grèce et de ses îles. Cette transition semble même se personnifier dans Actéon, en même temps que l'opposition de la vie des chasseurs et de celle des laboureurs. Suivant Acusilaüs et Stésichore, il fut dévoré par ses propres chiens parce qu'il voulait s'unir à Sémélé, c'est-à-dire quitter la chasse pour la culture de la terre. Sémélé, en effet, dans les mythes populaires de la Béotie, n'était autre que Déméter ou la terre mère anthropomorphisée (2). » On pourrait supposer que le mythe d'Actéon n'est pas l'un des plus anciens de la Grèce, puisque ni Homère, ni Hésiode, ni Orphée n'en ont parlé. Toutefois, O. Müller a cru reconnaître dans notre héros l'une des premières divinités pélasgiques dont le culte se répandit dans les contrées helléniques. Deux des grands poëtes tragiques d'Athènes, Iophon, fils de Sophocle, et Cléophon, avaient pris pour sujet de tragédie, ainsi que nous l'apprend Suidas, la catastrophe qui termina les jours du fils d'Aristée. Il ne reste rien de leur œuvre qui puisse nous faire juger comment ils avaient conçu ou traité cette drama-

(1) Ovide nomme trente-huit chiens. Hygin en nomme quatre-vingt-cinq.
(2) *Metam.*, l. III
(3) Bibl., III, 4, 4.
(4) Liv. IX, 2.
(5) Diod., l. IV, § LXXXI,

(1) M. Vinet fait venir Actéon de ἀκτή dans le sens de rivage, côte ou promontoire. M. le duc de Luynes dérive Actéon de ἀκτίς, rayon.
(2) *Voy.* M. Guigniaut, notes, au liv. V de sa trad. de la *Symbolique* de Creuzer, t. II, p. 1109 et suiv. M. Vinet, qui rapproche comme Ottf. Müller Actæon de Jupiter Actæus, pense que l'idée d'une lutte entre le chien céleste, Sirius, symbole de la chaleur, et le Jupiter humide et froid a pu donner naissance à la tradition d'un chasseur dévoré par ses chiens. Cette lutte s'étant accomplie sous l'influence de la déesse Artémis-Lune, il suppose encore que, lorsque l'idée sidérique ou calendaire se fut placée sur le terrain mythologique, lorsque la fable d'Actæon se fut introduite en Béotie, le nom de Selène, ou de la lune, fut remplacé à l'aide de la transposition d'une lettre et du changement d'une autre, par le nom de Sémélé, et qu'on fit prendre place, dans les généalogies héroïques des princes de Thèbes, au Jupiter Actæus, devenu le héros Actæon. *Revue Archeol.*, 5e année, p. 466-467,

tique aventure (1). Quant à la peinture et à la statuaire, ces deux arts nous ont laissé plusieurs monuments où sont figurées les différentes scènes du mythe d'Actéon, bien que l'antiquité n'ait mentionné que deux fois une représentation relative à ce héros. C'était d'une part la peinture de Polygnote dans le Lesché de Delphes : on y voyait Actéon avec sa mère ; ils étaient tous deux assis sur une peau de cerf, tenant un faon à la main ; à leurs pieds était un chien, emblème de la passion d'Actéon pour la chasse et de sa triste fin (2). D'autre part, c'était la statue en bronze que Pausanias vit encore au deuxième siècle de notre ère, et dont il raconte ainsi l'érection : « Le territoire d'Orchomène ayant été, après la mort du jeune chasseur, hanté par son spectre qui effrayait les habitants, ils allèrent consulter l'oracle de Delphes, et en reçurent l'ordre de chercher avec soin les débris du corps d'Actéon échappés à la voracité de ses chiens, pour leur donner la sépulture. Il leur ordonna en outre de faire couler en bronze sa statue, et de l'enchaîner avec des liens de fer au rocher sur lequel avaient lieu les apparitions : j'ai vu moi-même cette statue d'Actéon enchaînée, et tous les ans les Orchoméniens lui font des sacrifices (3). » Nous retrouvons, en effet, la statue enchaînée que vit Pausanias au revers d'une médaille des Orchoméniens de Béotie publiée par Sestini (4). La face représente Diane un genou en terre, se disposant à tirer de l'arc. Aujourd'hui nous ne possédons qu'une statue bien authentique d'Actéon : c'est celle qui existe à Londres, dans le musée Britannique, et qui a été trouvée vers la fin du siècle dernier dans les ruines de la villa d'Antonin à Città Lavinia. Selon un mythe adopté par Hygin (5), les bois qui surmontent la tête du jeune chasseur sont le seul signe de sa métamorphose : il se défend avec le pedum ou bâton recourbé contre deux de ses chiens, qui l'assaillent. Nous ne mettrons pas au nombre des représentations du même mythe une autre statue donnée sous le nom d'Actéon par M. de Clarac et provenant de la collection Vescovali. La tête, qui est antique, est bien celle d'Actéon, puisqu'elle porte le bois de cerf caractéristique ; mais le corps sur lequel elle a été ajustée, quoique antique lui-même, ne lui appartient pas. Quant aux bas-reliefs reproduisant tout ou partie des aventures du fils d'Aristée, et surtout la triste catastrophe qui termina sa vie, on en compte plusieurs dans les musées de l'Europe. Sans parler ici des urnes de Volterra données par Inghirami (1), nous citerons le beau sarcophage provenant de la galerie Borghèse, et que possède maintenant le musée du Louvre. Le mythe d'Actéon y est développé dans toutes ses parties. Sur la face latérale de gauche, ce sont les préparatifs de la chasse. Au milieu d'une campagne, et près d'une grotte creusée dans des rochers surmontés de la statue d'une divinité champêtre, peut-être le génie du Cithéron, deux chasseurs, revêtus d'une courte tunique et coiffés d'un pétase à bords étroits, découplent les chiens. Sur l'un des compartiments de la face principale, Actéon surprend la déesse à la fontaine de Gargaphie. La déesse, accroupie et baignant sa chevelure, se retourne en regardant avec indignation l'audacieux chasseur, sur la tête duquel commencent à poindre des bois de cerf. Dans le compartiment suivant, Actéon, sous sa forme naturelle, et caractérisé seulement par ses bois, se défend contre ses chiens qui le déchirent ; or c'est ici le lieu de remarquer que si, pour la plupart des mythologues et des poëtes, la métamorphose d'Actéon fut complète, l'art ancien, ne voulant probablement pas que le sujet d'un mythe si célèbre pût être pris pour la représentation d'une simple chasse, a toujours adopté l'une des traditions rapportées par Hygin, et d'après laquelle la métamorphose du jeune chasseur se serait arrêtée aux bois de cerf, qui, sur un signe de la déesse, surmontèrent la tête du chasseur indiscret (2). Dans le dernier compartiment, Actéon a succombé : deux femmes, sa mère Autonoé et, probablement, sa nourrice pleurent sa perte en se préparant à lui rendre les derniers devoirs (3). On découvrit en 1831, par les soins intelligents du duc de Serra di Falco, cinq nouvelles métopes à Sélinonte : l'une d'entre elles représente Actéon dévoré par ses chiens. Le héros n'a pas cette fois de bois sur la tête, mais il a le dos couvert d'une peau de cerf dont les deux pieds lui retombent sur la poitrine, et cette nouvelle manière d'interpréter le mythe de la métamorphose du fils d'Aristée est conforme à la tradition suivie par Stésichore. Quant aux peintures relatives à cette fable, il n'est besoin que de citer la maison de Pompéï à laquelle le tableau le plus important qui y ait été découvert a fait donner le nom de maison d'Actéon. Fulgence, d'ailleurs, dans le troisième livre de son *Mythologicon*, cite, à propos d'Actéon, Anaximène, qui a traité, dit-il, des peintures antiques, et nous fait connaître ainsi que ce mythe servait souvent de sujet aux artistes (4). Nous

(1) Fabric., *Bibl. Græc.* Notitia tragicorum deperditorum.
(2) Paus., liv. X, c. XXX.
(3) Ibid., liv. IX, c. XXXVIII.
(4) *Lettere*, nouvelle série, t. IV, pl. 1, n° 27.
(5) Irata Diana fecit ut ei cornua in capite nascerentur; fab. CLXXX.

(1) *Monum. Etr. Ined.*, Sér. I, tav. LXV, LXX.
(2) Hygin., fabulæ CLXXX.
(3) *Voy.* pl. 113, 114 et 115 du musée Clarac.
(4) « Anaximène, qui a traité des peintures antiques,

ne saurions mieux faire, pour ce qui regarde les peintures de vases, que de renvoyer le lecteur à la lettre adressée par M. Raoul Rochette à M. Gerhard, et insérée dans les *Annales de correspondances archéologiques* (1), ainsi qu'au mémoire publié en 1848 dans la *Revue archéologique* par M. Vinet (2).

Nöel des Vergers.

Actes. (*Histoire ecclésiastique.*) On renferme sous ce titre général le récit des actions des apôtres, tel qu'il est contenu dans le livre des actes ou actions des apôtres, et celui de la vie et de la mort des martyrs et des saints de l'Église catholique.

Les Actes des apôtres nous racontent les traitements qu'endura la religion chrétienne et les travaux de ses premiers prédicateurs à Jérusalem, dans la Judée et dans les autres parties de l'univers après l'ascension de Jésus-Christ. Ils servent à la fois de complément à l'Évangile, en montrant la réalisation des promesses et des prédictions qu'il contient; et d'introduction aux Épîtres des apôtres, dont ils ouvrent l'intelligence historique par les détails et les récits qu'ils renferment. Pour ces raisons, ce livre, que l'Église a toujours rangé parmi les livres canoniques, a été placé par un décret du concile de Trente entre le dernier Évangile, qui est celui de saint Jean, et la première Épître apostolique, qui est celle que saint Paul adressa aux Romains; car il n'a pas toujours tenu dans la Bible le rang qu'il occupe aujourd'hui; quelquefois on le plaçait avant l'Apocalypse; d'autres fois entre les Épîtres de saint Paul et les épîtres des autres apôtres, comme on le peut voir dans quelques anciennes Bibles latines.

Le livre des Actes ne contient pas l'histoire de tous les apôtres; l'auteur parle presque uniquement de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean et de saint Jacques; il ne nous donne pas même une histoire complète de ces quatre apôtres; bien plus, celle de saint Paul n'est rapportée qu'en partie dans ce livre, puisque cet apôtre rappelle dans ses épîtres des événements qui n'y sont pas mentionnés. Tout ce qu'on peut dire, après une lecture attentive de ces Actes, c'est qu'ils renferment le récit abrégé de l'histoire de l'église de Jérusalem dans les premières années de sa fondation. Or ce récit comprend trois sortes de faits : ceux qui sont relatifs à tous les apôtres, comme l'élection de saint Matthieu, la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte, le commencement de la prédication évangélique et le concile de Jérusalem; les autres se rapportent à saint Pierre; les derniers enfin, et en plus grand nombre, regardent saint Paul, l'apôtre des gentils; on peut donc diviser le livre des Actes en trois parties : la première embrasse les sept premiers chapitres; la seconde s'étend depuis le chapitre huitième jusqu'au chapitre douzième inclusivement, et la troisième commence au chapitre treizième, et finit au chapitre vingt-huitième, par lequel ce livre se termine.

Deux sortes d'adversaires ont attaqué le livre des Actes; les incrédules en niant leur authenticité, et les partisans de l'interprétation mythique, en niant à la fois leur authenticité et leur véracité; or, prouver simplement que *saint Luc a écrit le livre des Actes avant la ruine de Jérusalem et qu'il est digne de foi dans tout ce qu'il rapporte*, suffit à protéger le livre dont nous parlons contre les attaques de ces deux genres d'adversaires. — Et d'abord saint Luc a certainement écrit l'Évangile qui porte son nom; or l'écrivain qui a composé l'Évangile a aussi composé les Actes des apôtres; en effet l'auteur de ce dernier livre dit à Théophile, à qui il l'adressa : qu'il a déjà écrit un premier ouvrage dans lequel il rapporte tout ce que le Sauveur a fait et enseigné jusqu'au jour où il monta au ciel, après avoir instruit par le Saint-Esprit les apôtres qu'il avait choisis; *primum quidem sermonem feci de omnibus, o Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere usque in diem*, etc. Si maintenant nous cherchons parmi les écrits évangéliques celui dont l'auteur des Actes veut parler, nous le trouverons facilement dans l'Évangile de saint Luc, où toutes les actions du Sauveur sont rapportées dans leur ordre jusqu'au jour de l'Ascension, et où se trouve encore le nom de Théophile, à qui le livre des Actes est aussi adressé. De plus, comme la manière et le style de saint Luc diffèrent entièrement du style et de la manière d'écrire des trois autres évangélistes, on se convaincra facilement par une simple lecture du livre des actes qu'il n'a pas été écrit par saint Matthieu, par saint Marc ou saint Jean, mais par saint Luc, dont on retrouve le style et la manière d'une façon si frappante qu'il est impossible, en comparant l'Évangile qui porte son nom avec l'ouvrage dont il s'agit, de ne pas reconnaître qu'ils forment comme les deux parties d'une même histoire, et que l'un n'est, à proprement parler, que la continuation de l'autre. Qu'on examine encore la précision avec laquelle l'historien des travaux de saint Paul dans les

nous dit qu'Actéon, qui avait été passionné pour la chasse, en craignit les périls lorsqu'il fut moins jeune, d'où on put dire qu'il avait un cœur de cerf. Toutefois, alors même qu'il ne voulait plus s'exposer aux dangers de la chasse, il conserva son goût pour ses chiens, dont l'entretien, qui n'était plus compensé par les bénéfices d'une prise sûre, le ruina entièrement. De là on dit qu'il avait été dévoré par ses chiens. » Fabii Planciadis Fulgentii *Mythologiarum liber tertius*, § III.

(1) Année 1834, p. 264 et suiv.

(2) P. 460 et suiv., Vase d'Actéon.

premières églises chrétiennes nous décrit dans les moindres détails les voyages de cet apôtre, sa doctrine, ses sentiments secrets, les églises qu'il a fondées, les diverses persécutions qu'il a souffertes; tous ces récits sont faits avec une si scrupuleuse exactitude, qu'il est impossible, sans les lumières qu'ils nous fournissent, de comprendre les Épîtres du grand apôtre. Il faut donc que ce livre, qui sert de commentaire aux lettres de saint Paul, ait été composé par un de ses disciples qui l'ait approché et suivi dans ses voyages, et qui ait eu avec lui les rapports les plus intimes; or, quel est le disciple qui réunit ces qualités, si ce n'est saint Luc, le compagnon fidèle de l'apôtre, comme la tradition nous l'apprend. Enfin, si la composition de ce livre est postérieure à saint Luc, et si l'auteur n'a pas été contemporain et compagnon des apôtres, comment expliquer la réunion en un même corps d'événements si divers et qui se sont passés sur des théâtres séparés, à Jérusalem, à Samarie, à Césarée, Antioche, Athènes, Éphèse.

Si l'on prétend que l'auteur a rédigé son histoire sur des mémoires fournis par les églises apostoliques, c'est avouer l'authenticité de l'ouvrage, sinon quant à la source, du moins quant à la substance de l'histoire; et ce point suffit contre les incrédules. Si l'on veut que l'auteur des Actes ait écrit longtemps après la mort des apôtres, sans remonter à la source des faits dans le dessein de composer un roman plutôt qu'une histoire véritable, nous demanderons comment les chrétiens, répandus dans la Judée, dans la Grèce et dans l'Italie, ont pu recevoir un ouvrage rempli d'événements si contraires à ceux que la tradition de leurs églises avaient dû leur transmettre.

Saint Luc est donc l'auteur des Actes des apôtres; mais il est aussi constant qu'il les a écrits avant la ruine de Jérusalem; en effet il parle de cette ville, de ses magistrats, de son temple, des fêtes et des cérémonies de la religion juive comme de choses encore subsistantes de son temps; les chrétiens eux-mêmes s'étant divisés sur l'observance des cérémonies de la loi mosaïque, il fallut que les apôtres s'assemblassent pour décider en concile cette question, qui commençait à troubler la paix de l'Église; or, il est évident que cette contestation n'a pu s'élever qu'avant le siége et la ruine de Jérusalem; car l'entière destruction de cette ville et de son temple eût été pour les fidèles une preuve sensible de l'abrogation de la loi de Moïse. Enfin la manière dont l'auteur rapporte dans son Évangile la prédiction de la ruine de Jérusalem, et le silence qu'il garde sur cet événement dans le livre des Actes, achèvent de prouver que ces deux ouvrages sont antérieurs à l'expédition de Vespasien; en effet, la destruction de Jérusalem, arrivée dans le temps prédit par Jésus-Christ et marqué par saint Luc dans son Évangile, était une preuve trop sensible de la mission du fils de Dieu pour que saint Luc eût négligé de la faire valoir contre les Juifs. Outre que la conformité de l'événement avec sa prédiction eût montré que Jésus-Christ était un véritable prophète, il n'eût pas été difficile de faire envisager aux Juifs l'état déplorable de leur nation comme la peine du déicide commis en la personne du Messie.

Désormais le reproche d'avoir fait une narration infidèle semble une injure gratuite et tombe de lui-même après les preuves que nous avons données sur l'auteur du livre des Actes, et par contre sur leur authenticité; car l'auteur du livre des Actes, se donne pour contemporain et pour témoin d'une grande partie des faits qu'il raconte. Lorsqu'il décrit les voyages de saint Paul, il parle en son propre nom comme l'ayant suivi dans toutes ses courses. Nous cherchâmes, dit-il, à passer en Macédoine; nous arrivâmes dans la Samothrace; nous demeurâmes quelques jours à Philippes (Act. XVI). Jusque-là il avait écrit l'histoire de tous les apôtres; mais, au moment où il s'embarque pour la Macédoine, il les perd de vue; et dans tout le reste de son ouvrage il n'est plus occupé que de saint Paul, qu'il accompagne jusqu'à Rome. Là se termine sa narration, qu'il n'eût pas manqué de conduire jusqu'à la mort de l'apôtre, s'il n'eût pas écrit avant son martyre. Un faussaire qui se serait caché sous le masque d'un disciple de saint Paul aurait-il abandonné son héros au milieu de sa carrière, au moment qui devait être le plus glorieux pour son maître, et le plus intéressant pour ses lecteurs? D'ailleurs un faussaire tombe nécessairement dans des erreurs, quand il s'agit surtout de soutenir jusqu'à la fin le caractère des personnages qu'il met en scène; or on ne trouve dans l'auteur du livre des Actes qu'une connaissance parfaite de tous les faits qu'il rapporte avec une sincérité et une candeur qu'un imposteur ne saurait imiter. Enfin les récits contenus dans les Actes des apôtres s'accordent non-seulement d'une manière générale avec les Épîtres de saint Paul, mais ils se trouvent encore confirmés dans plusieurs occasions par la correspondance spéciale des temps, des lieux et de l'ordre des événements. Si l'historien rapporte qu'à Philippes l'apôtre fut battu de verges, mis en prison et traité d'une manière rigoureuse, (Act. XVI, 24) nous voyons celui-ci dire, dans une de ses lettres (II, Thess. II, 2) adressée aux nouveaux convertis d'une église voisine que, *quoiqu'il eût souffert aupara-*

vant et qu'on l'eût indignement maltraité à Philippes, il avait eu le courage de leur annoncer l'évangile de Dieu au milieu de grands combats. Si l'histoire rapporte que la première fois que l'apôtre vint à Thessalonique (Act. XVII, 57), la maison dans laquelle il logeait fut assaillie par la populace, et le propriétaire traîné devant le magistrat pour lui avoir donné asile, l'apôtre, dans sa lettre aux chrétiens de Thessalonique, leur rappelle qu'ils avaient *reçu la parole accompagnée de grande affliction* (Thess. I, 6). Si l'histoire parle de l'insurrection d'Éphèse où l'apôtre courut risque de la vie, nous le voyons décrire lui-même sa douleur et rendre grâces à Dieu de sa délivrance (II,Cor. I, 8 et 10). L'histoire nous apprend-elle que l'apôtre fut chassé d'Antioche en Pisidie, qu'on voulut le lapider à Iconium, qu'il fut en effet lapidé à Lystre? Il existe une lettre adressée à un de ses plus chers disciples, qu'il avait rencontré dans ces provinces, comme l'histoire le rapporte; là, il le prend à témoin *des persécutions qu'il a éprouvées à Antioche, à Iconium et à Lystre* (II,Tim., III, 10-11.)

Ces coïncidences, de même que plusieurs autres que nous pourrions tirer des diverses parties de l'histoire de saint Paul, ajoutent beaucoup au degré de croyance qu'on peut accorder au récit des autres faits et appuient la prétention de l'auteur qui se dit le contemporain de celui dont il raconte l'histoire.

Les chrétiens ne se bornèrent pas à recueillir les actes de leurs premiers apôtres; ils rédigèrent encore, afin de servir à l'édification des membres de l'Église militante ceux de leurs martyrs, c'est-à-dire des fidèles qui avaient confessé leur foi dans les supplices. Après les Saintes-Écritures, il semble que rien n'est plus saint et plus digne de respect que ces actes originaux que la fidèle antiquité nous a conservés jusqu'à ce jour. En effet, pour estimer ce que vaut l'histoire de la vie de tant de saints, il faut savoir que Dieu a établi dans la véritable religion une telle correspondance entre les actions et les sentiments, qu'il a déclaré qu'il ne recevrait point la foi sans les œuvres; ainsi, il ne s'est pas contenté d'ordonner que les bonnes œuvres accompagnassent la foi; il a voulu qu'elles servissent encore à la faire reconnaître, et c'est ainsi que les actions des saints et les bonnes œuvres qui ont contribué à les sanctifier sont devenues la preuve et même l'expression la plus naturelle des sentiments et de la doctrine de l'Église. Personne ne paraît en avoir été plus convaincu que les ennemis même de la vérité. Ils l'ont assez fait connaître lorsqu'ils ont cru devoir corrompre et falsifier les actions de Jésus-Christ et des saints; aussi la vérité ne leur a pas paru moins redoutable dans les faits que dans les sentiments; les uns viennent de Dieu comme les autres; c'est Dieu qui pense et qui agit dans ses saints. Les évêques, considérant que les hérétiques, non contents de déshonorer les vrais martyrs par de fausses histoires, s'efforçaient encore de faire recevoir dans l'Église les martyrs de leur secte, firent des réglements pour discerner les vrais d'avec les faux, tinrent des registres exacts des premiers, et établirent des écrivains pour recueillir ou composer leurs actes et purger ceux qui étaient déjà corrompus. On fait honneur de cette institution aux anciens évêques de Rome, même au pape saint Clément dès la fin du premier siècle; et nous voyons que c'était encore la coutume à la fin du quatrième siècle d'envoyer des provinces les actes des martyrs à Rome, pour y être enregistrés et insérés dans le recueil des autres, après l'examen que les papes en devaient faire. Tertullien a parlé de ces registres ou fastes de l'église; et saint Cyprien recommandait fortement aux prêtres de l'église de Carthage d'avoir soin de remarquer le jour de la mort des martyrs et des confesseurs qui avaient souffert pour la religion, afin d'en pouvoir célébrer la mémoire. Il est vrai que saint Cyprien ne marque point en cet endroit s'il s'agissait de recueillir les actes des martyrs et d'écrire l'histoire de leurs souffrances; mais on voit dans sa lettre écrite par saint Ponce, son diacre, que c'était la coutume d'en user ainsi dans l'église de Carthage. On ne se bornait point aux martyrs de distinction; on faisait le même honneur à ceux qui étaient morts dans les derniers rangs de la société, à ceux mêmes qui n'étaient encore que catéchumènes; et l'on s'attachait à recueillir tout ce qu'ils avaient dit, fait et souffert jusqu'aux moindres circonstances. On ne croyait pas alors qu'il y eût rien à perdre, parce que tout y retournait à la gloire de Jésus-Christ ou à l'édification des fidèles. Parmi ces actes des martyrs, il y en avait qu'il ne fallait que recueillir, et d'autres qui se composaient après coup. Les premiers, qu'on appelait proconsulaires ou présidiaux, étaient des actes judiciaires dressés devant les proconsuls et les gouverneurs des villes, qui faisaient le procès aux martyrs sous les empereurs païens. Ces actes, qui n'étaient autre chose que des interrogatoires dressés dans les formes ordinaires, se conservaient dans les greffes publics. Les chrétiens les en retiraient pour les transcrire, souvent dans toute l'étendue des questions des juges et des réponses des accusés, souvent aussi par extrait ou par abrégé. Diverses personnes allaient quelquefois prendre copie des mêmes actes; chacun faisait ensuite de sa copie l'usage qu'il jugeait à propos, soit pour y donner une forme plus historique, soit pour

en faire une traduction d'une langue dans une autre.

On met aussi parmi les actes originaux ceux que les martyrs composaient eux-mêmes dans leurs prisons et dans les loisirs de leur captivité, comme ont fait sainte Perpétue, saint Flavien, saint Ignace; ceux que les chrétiens présents aux audiences écrivaient en même temps que les greffiers, et ceux que les témoins de leurs combats dressaient aussitôt après la consommation de leur martyre, comme ont fait les fidèles de Smyrne, de Carthage, les Églises de Lyon et de Vienne, saint Denys d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Victor de Vite, saint Euloge de Cordoue. Les actes de la seconde espèce, qu'on reçoit encore comme titres authentiques, sont ceux qui ont été tirés immédiatement des actes originaux ; ils n'en sont pour l'ordinaire que des abrégés. Ces actes ainsi composés étaient réunis entre les mains des évêques ou de quelques autres inspecteurs, pour les revoir avant de les publier ou de les laisser lire au peuple. Les plus courts et les plus simples ont toujours été jugés les meilleurs, et c'est principalement dans ces deux qualités qu'on a cru trouver le vrai caractère des actes authentiques. La malice des persécuteurs fit disparaître la plupart de ces actes, surtout dans la cruelle persécution de Dioclétien; par une suite de l'édit que ce prince donna, l'an 303, contre les Écritures Saintes et les autres titres de notre religion, la plupart de ces actes furent enveloppés dans le même incendie que les livres sacrés. Ceux qui se gardaient dans les églises périrent sous leurs ruines; ceux qui étaient dans les maisons des chrétiens furent livrés aux commissaires païens qui faisaient la recherche des écritures, et qui brûlaient tout sans discernement. Avant cette grande persécution, Arnobe, à la fin de son quatrième livre contre les gentils, leur avait déjà reproché la guerre qu'ils faisaient aux livres des chrétiens, parce qu'ils remarquaient que cette lecture les fortifiait dans leur foi, et les animait à la défense de la cause pour laquelle les martyrs avaient souffert. Ce fut aussi dans des vues semblables que les persécuteurs et les juges faisaient quelquefois brûler les procès des martyrs, sans souffrir qu'on les mît au greffe, moins encore qu'on en délivrât des copies. On en a la preuve dans ce qu'en affirme l'auteur qui nous a transmis les actes de saint Vincent au sujet de Dacien, proconsul en Espagne. Prudence en fait aussi des plaintes dans une hymne qu'il a composée en l'honneur des martyrs Eméthérius et Calidonius, dont les gentils avaient supprimé les actes, dans la crainte que leurs victimes ne fussent honorées par les chrétiens. L'auteur du martyre de saint Anastase affirme encore qu'il en fut de même pour l'Italie, où la fureur des tyrans allait si loin qu'elle leur faisait massacrer en masse les chrétiens, et sans aucune forme de procès. L'Église fut redevable d'une grande partie des actes qui furent sauvés de la persécution au zèle et à la diligence de l'illustre martyr saint Pamphile, prêtre de Césarée, en Palestine, qui avait eu soin d'en ramasser un grand nombre; c'est de ce trésor et de la bibliothèque de saint Alexandre de Jérusalem que les tira, depuis la paix de l'Église, Eusèbe, ami de saint Pamphile et le compagnon de ses études, qui fut évêque de la même ville sous le règne du grand Constantin. Il en fit un corps contenant les vrais actes des anciens martyrs. Cet ouvrage, que le pape saint Grégoire le Grand fit chercher en vain dans Rome, dans Alexandrie et ailleurs, est ou perdu pour nous, ou enseveli dans les ténèbres de quelque bibliothèque inconnue. On peut juger de son importance par tous les faits que le même auteur a consignés au sujet des martyrs dans son *Histoire Ecclésiastique*. Nous avons encore d'Eusèbe un autre livre des martyrs de la Palestine de son temps, dont il avait fait lui-même les actes sur ce qu'il en avait vu ou entendu. Il l'avait peut-être composé sur le modèle de celui que Jules Africain, auteur célèbre, avait fait cent ans auparavant des martyrs de Rome et d'Italie, dont il semble qu'il ne nous est resté que les actes du martyre de sainte Symphorose de Tivoli.

Les travaux d'Eusèbe ne furent pas les uniques fruits de la paix que les empereurs chrétiens firent succéder aux persécutions des païens : les églises particulières en profitèrent pour recouvrer les actes de leurs martyrs. Mais bientôt survinrent les invasions des barbares : la plupart de ces actes ayant péri, on en substitua d'autres, qui n'eurent pas l'autorité des premiers; quand ils ne dénaturaient pas totalement la vérité, ils y ajoutaient ou y retranchaient souvent, suivant le caprice ou l'ignorance de leurs auteurs. Jaloux de rétablir l'intégrité de ces actes, des hommes d'une critique éclairée ont en tout temps consacré une partie de leurs travaux au choix et au discernement qu'ils en devaient faire. Parmi eux on remarque Saint-Céran, évêque de Paris, qui vécut au commencement du septième siècle; Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers; au neuvième siècle, Anastase bibliothécaire; Frodoard, chanoine de Reims, au siècle suivant, et dans le même temps Siméon, surnommé Métaphraste; au milieu du seizième siècle, Lipman, évêque de Vérone; Laurent Surius, chartreux, qui vécut à Cologne peu de temps après; Héribert Rosweide, d'Utrecht, dont les travaux furent complétés et même fondus en

entier dans ceux du célèbre Jean Bollandus, qui, aidé du P. Henscher et de Daniel Papebroch, ont entrepris et presque mené à terme *l'Histoire de la Vie des Saints*.

Comme les actes des martyrs faisaient partie du culte que l'Église leur avait décerné, on les lisait dans les assemblées publiques des fidèles, et on en composait le service divin pour le jour de la fête. Cet usage s'était introduit en divers endroits longtemps avant la fin des persécutions. Il se continua avec plus d'éclat et plus d'étendue depuis la paix de l'Église. Nous avons dans saint Augustin divers témoignages de la manière dont on en usait de son temps en Afrique. Un concile de Carthage fit alors un canon pour ordonner que les passions des martyrs seraient lues dans les Églises après l'Écriture Sainte, aux jours anniversaires de leur mémoire. Le pape saint Boniface ne désapprouva point le canon, quoique l'usage de faire ces lectures ne fût pas encore introduit dans l'Église romaine. Cette Église recevait d'ailleurs avec plaisir les actes des martyrs, et nous avons vu qu'elle les recueillait et les inscrivait avec soin dans ses registres; mais elle fut longtemps sans les faire lire publiquement dans ses offices. Cette réserve de l'Église romaine, qui ne croyait pas pouvoir user de trop de précautions contre la malice des hérétiques et des imposteurs, cessa au plus tard vers le huitième siècle. On y admit comme ailleurs la lecture publique des actes des martyrs, mais avec choix; et l'on se contentait d'exclure ceux qui étaient suspects, comme nous le fait connaître le pape Adrien I[er]. On y introduisit même la lecture des vies des saints qui n'avaient été que simples confesseurs, et, lorsqu'on solennisait la fête de quelques martyrs célèbres dont on n'avait que de faux actes, on lisait en leur place quelque homélie, ou traité des pères; ce qui se pratique encore aujourd'hui dans le bréviaire romain au sujet de saint Georges, de sainte Marguerite et de quelques autres martyrs. Ces lectures des actes et des vies des saints se faisaient d'abord à la messe, principalement dans les Églises d'Occident. On les prononçait du même ton que l'Épître et l'Évangile; on les lisait ordinairement d'un bout à l'autre et sans reprise, lorsqu'ils étaient assez courts. Les plus longs se coupaient en deux ou trois leçons, qui précédaient toujours l'Épître et l'Évangile, c'est-à-dire les lectures qu'on faisait de l'Écriture Sainte. A la préface de la messe, qui s'appelait alors *contestation*, on faisait une récapitulation et un abrégé de la vie du saint qu'on avait lue entière au commencement.

Ces usages subsistèrent en France jusqu'au neuvième siècle, et continuèrent en Espagne beaucoup au delà du dixième. Quand il se trouvait dans ces actes quelque difficulté capable d'arrêter le peuple, ou d'autres choses qui méritaient une réflexion particulière, les évêques montaient en chaire avant l'oblation, pour les expliquer d'une manière proportionnée à l'intelligence de leurs auditeurs, et joignaient une instruction morale à l'éloge du saint. C'est de là que nous sont venues la plupart des homélies et des sermons des Pères à la louange des martyrs. Cet usage de lire les actes des martyrs et des autres saints à la messe cessa peu à peu, et on en remit la lecture aux offices de la nuit, c'est-à-dire à matines. Il semble que l'Église romaine en donna l'exemple aux autres Églises, après avoir fait difficulté si longtemps de les lire à la messe; c'est de là que date l'insertion dans les bréviaires des actes des martyrs en leçons. Comme il en reste un nombre assez restreint, l'Église reçut avec avidité un accroissement considérable qui survint à la vie des martyrs par celle d'une nouvelle espèce de martyrs, c'est-à-dire des solitaires et de tous ceux qui, ne pouvant plus aspirer à la gloire de répandre leur sang pour la cause de leur religion, cherchèrent dans les déserts ou dans le monde de quoi y suppléer par les austérités de la pénitence. Saint Athanase, Ammonius, Timothée d'Alexandrie, saint Éphrem, saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme en donnèrent les premiers essais dans ce qu'ils publièrent de la vie des plus célèbres solitaires de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Palestine et de l'Arabie. Du temps de saint Jérôme même parurent Évagre du Pont, Rufin d'Aquilée, Pallade d'Hellenople, Héraclide d'Éphèse, Sulpice Sévère et quelques autres qui travaillèrent diversement à faire connaître au public la vie des saints et des Pères; ils furent imités dans l'Occident par le pape saint Grégoire le Grand et par saint Grégoire de Tours, qui ont donné la vie et les miracles des saints de l'Italie et de la France, auxquels on peut joindre Fortunat de Poitiers, leur contemporain, qui a écrit la vie de plusieurs saints évêques des Gaules. Celles des Pères de l'Orient ont été recueillies par Héribert Rosweide, qui y a joint ses remarques. Celles des saints d'Occident occupent plusieurs recueils, dont un des principaux est celui des actes des saints de l'Ordre de saint Benoît, commencée par D. Luc d'Achery et conduite à la fin par D. Mabillon.

D. Theod. Ruinart, *Acta primorum Martyrum sincera et selecta.*

P. Bollandus, *Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur.*

P. Assemani, *Acta sanctorum Martyrum orientalium et occidentalium.*

Sur l'ouvrage des Bollandistes, voir D. Pitra.

L***.

ACTIONNAIRE. (*Commerce.*) C'est la personne qui possède une ou plusieurs parts d'intérêt représentées par des *actions* dans une société commerciale ou industrielle.

Les sociétés par actions ne sont pas d'institution récente. Il y a eu, sous la régence du duc d'Orléans, la banque de Law, la compagnie du Mississipi; plus tard, la compagnie des Indes, et enfin, au commencement de ce siècle, la banque de France, la compagnie des messageries royales, la manufacture de glaces de Saint-Gobain, les compagnies pour l'exploitation de mines et de canaux. Mais c'est principalement depuis 1830 et depuis l'éta-l'établissement des chemins de fer que ces sociétés se sont multipliées et ont acquis une importance considérable.

Les sociétés par actions sont en commandite ou anonymes. La forme de la commandite, dans laquelle les gérants sont personnellement responsables pour toute leur fortune, et qui n'impose aux commanditaires que la responsabilité afférente à leurs fonds de commandite, est plus rarement appliquée, surtout quand il s'agit d'une grande industrie.

Le mot d'*actionnaire* s'entend donc aujourd'hui communément du propriétaire d'actions dans une compagnie anonyme. Cette forme est en effet la seule qui puisse favoriser l'intervention de nombreux capitaux.

La responsabilité de l'administration anonyme qui gère y est limitée à l'exécution de son mandat, et les administrateurs ne sont engagés, comme tous les autres actionnaires, que pour le montant de leurs actions, Mais, par cela même que ces sociétés se composent d'un grand nombre d'individus, ce qui ne permet pas de présumer qu'ils aient pu être consultés utilement sur toutes les conditions du contrat, les actionnaires des sociétés anonymes sont considérés comme des mineurs, et le gouvernement intervient, pour la protection de leurs intérêts, dans la formation de ces sociétés. Il intervient aussi pour une autre raison : c'est que la plupart des compagnies, comme celles des mines, des canaux et des chemins de fer, étant formées pour l'exploitation d'une concession faite par l'État, il importe que les statuts de la compagnie soient rédigés en conformité des obligations de la loi de concession.

Les fondateurs de ces compagnies, concessionnaires et futurs administrateurs, préparent donc un projet de statuts constituant l'acte d'association. Ce projet est adressé au ministre du commerce, qui consulte le ministre des travaux publics, quand il s'agit de mines, de canaux ou de chemins de fer. Lorsque les deux ministres ont donné leur avis, le projet est envoyé au conseil d'État. Il y subit un premier examen dans un comité qui pose des conclusions, et il en est fait rapport au conseil tout entier, qui donne un avis de rejet, ou d'approbation pure et simple, ou d'approbation avec modifications. Le rejet est rare, parce que les causes qui l'eussent motivé eussent déjà frappé le ministre, et que, dans ce cas, il n'eût point soumis le projet au conseil d'État.

Sur cet avis, dont le gouvernement est libre d'ailleurs de ne pas tenir compte, les statuts sont homologués par une ordonnance ou un décret, qui réserve au gouvernement le droit de révoquer la concession au cas où les clauses ne seraient pas exécutées.

Les actionnaires sont individuellement tenus de remplir leurs obligations; ils jouissent personnellement des droits attachés à leurs actions, et l'exercice de ces droits est réglé conformément aux statuts par l'assemblée générale, laquelle, régulièrement constituée, représente l'*universalité* des actionnaires.

Il en est des sociétés par actions comme de toutes les institutions humaines; l'erreur, l'intérêt privé, la fraude même y jouent quelquefois leur rôle; la limite du juste et de l'injuste n'y est pas toujours respectée; les administrateurs et les actionnaires y ont souvent des torts réciproques; mais, en général, les sociétés anonymes remplissent d'autant mieux les conditions de leurs statuts, que l'industrie qu'elles exploitent est plus prospère. En un mot, ce sont les gros dividendes qui font les sages administrateurs et les bons actionnaires.

ACTIUM (Bataille d'). (*Histoire.*) Le parti républicain, qui s'était relevé, à Rome, après la chute de César, ayant succombé avec ses chefs les plus illustres dans les plaines de Philippes en Macédoine, Octave et Antoine, restés maîtres de l'Empire, en réglèrent le partage entre eux. L'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Illyrie, une partie de l'Afrique formèrent le lot du neveu de César. La Grèce, l'Égypte, les provinces d'Orient passèrent sous le gouvernement d'Antoine. Mais cette moitié de la terre était trop étroite pour contenir l'ambition de ces deux hommes; en vain la sœur d'Octave, qu'Antoine avait épousée, employa son dévouement à prévenir un choc inévitable. Il n'y eut entre eux qu'une trêve de quelques années. Antoine avait pour lui l'étendue de son empire et ses prestiges; il vivait dans l'orgueil et toutes les pompes de l'Orient; il en semait à profusion les richesses; mais son pouvoir réel allait s'affaiblissant. Il était loin de Rome et de l'Italie, asservi au joug d'une reine que l'on appelait barbare. Il venait de faire aux Parthes une guerre peu glorieuse; il ne se préoccupait guères des intérêts de Rome; enfin les prodigieux excès de sa vie orientale scandalisaient ses anciens compagnons et ses amis.

Enivré d'amour, perdant de vue ses intérêts, oubliant même qu'il était Romain, Antoine répudia la sœur d'Octave et lui commanda de quitter sa maison de Rome. Il épousa Cléopâtre avec solennité. Ce fut par un décret qui déclara la guerre à la reine d'Égypte qu'Octave et le sénat répondirent à cet affront. Alors les deux adversaires mirent sur pied toutes les forces de l'Orient et de l'Occident.

Antoine rassembla cent mille hommes d'infanterie et douze mille chevaux. Les princes et tétrarques d'Asie lui amenèrent en outre ou lui envoyèrent leurs contingents. Ses forces s'élevèrent à plus de deux cent mille combattants. Sa flotte comptait cinq cents vaisseaux de guerre et trois cents bâtiments de charge. S'il eût fait voile avec célérité vers l'Italie, son rival était perdu, car il n'était point prêt. Mais Antoine s'arrêta à Samos, à Athènes; il y passa l'hiver en fêtes, entouré de musiciens et de bateleurs. Entre les conquérants, c'était Bacchus qu'il avait adopté pour modèle; il s'était surnommé « le nouveau Bacchus. »

Octave mit le temps à profit; il avait réuni, au printemps, quatre-vingt mille légionnaires, douze mille chevaux et une flotte de deux cent cinquante voiles. Dès qu'il fut prêt, il appareilla des ports de Brindes et de Tarente, et se dirigea vers Actium, promontoire de la Grèce, au pied duquel Antoine était campé. Celui-ci échappa par un stratagème à la surprise de son ennemi, et acheva ses apprêts de combat. La supériorité d'Antoine était surtout dans son armée de terre; mais Cléopâtre, qui l'avait suivi et dont il subissait en tout les lois, lui persuada d'engager une bataille sur mer, pour être plus à portée de fuir, selon l'événement.

La flotte d'Antoine était à l'ancre près d'Actium; une longue chaussée menait du rivage à son camp. Cette flotte semblait formidable par le nombre et la grosseur de ses vaisseaux, mais elle était pauvre en matelots et en rameurs. Antoine s'était vu réduit à recruter sur les chemins de la Grèce et de l'Égypte des paysans, des muletiers, des voyageurs, toutes sortes de gens qu'il avait jetés de force sur ses vaisseaux; encore n'avait-il pu les garnir d'équipages suffisants. Il prit le parti d'en brûler un grand nombre, et il embarqua sur le reste, sur des galères de trois jusqu'à dix rangs de rames, vingt mille légionnaires et deux mille hommes de trait.

La flotte d'Octave, moins fastueuse, était montée par de bons matelots; les navires, agiles et bien pourvus, étaient exercés à toutes les manœuvres. Octave en donna le commandement à Agrippa, homme de mer consommé, et s'avança en face de l'ennemi. Antoine l'attendait dans la rade; il voulait combattre sans en sortir, pour éviter les écueils de ces parages voisins de la terre et l'agilité des galères ennemies. Les deux flottes s'observaient à une distance de huit stades, quand Octave feignit un mouvement de retraite, espérant attirer l'ennemi. Brûlant de combattre, en effet, les officiers d'Antoine cédèrent à un vent frais qui se fit sentir, et gagnèrent le large, où la lutte bientôt s'engagea (2 septembre, l'an 31 av. J.-C.).

La tactique navale chez les anciens était simple à pratiquer : chaque navire était armé à sa proue d'un éperon d'airain, et manœuvrait pour aborder en flanc et percer les vaisseaux ennemis. Les navires égyptiens étaient trop lourds pour cette manœuvre; mais ils étaient, d'un autre côté, formés de bois durs et épais, liés par des crampons de fer, qui émoussaient l'éperon des galères. Ce fut avec la pique et les traits, avec des pots de feu et des perches de fer que les flottes combattirent. Les vaisseaux d'Antoine, espèces de forteresses, portaient à leurs poupes des tours armées de catapultes qui lançaient une grêle de traits. Une manœuvre navale cependant influa sur cette journée : Agrippa, pour envelopper la flotte égyptienne, étendit sa gauche et força l'un des lieutenants d'Antoine, Publicola, d'étendre sa ligne pour l'arrêter; mais celui-ci se trouva ainsi séparé du centre de la flotte, où le désordre s'introduisit. L'on combattait cependant toujours, et « la victoire était incertaine, dit Plutarque, quand on vit tout à coup les soixante navires de Cléopâtre déployer leurs voiles et s'enfuir vers le Péloponnèse.... Entraîné par une femme, comme s'il eût été joint à elle, et forcé de suivre tous ses mouvements, Antoine ne vit pas plus tôt le vaisseau de Cléopâtre déployer ses voiles, qu'oubliant ceux qui combattaient et mouraient pour lui, il monta sur une galère à cinq rangs de rames, et suivit celle qui se perdait et qui devait le perdre lui-même. »

La flotte d'Antoine continua de combattre après sa fuite, et son armée de terre, ses dix-huit légions, restées intactes, l'attendirent sept jours au pied du promontoire. Ses soldats croyaient le voir reparaître à tout moment. Enfin, livrés par leurs chefs, manquant de vivres, et désabusés, ils se rendirent au vainqueur. Poursuivis en Égypte par Octave, Antoine et Cléopâtre se donnèrent la mort pour éviter de tomber dans ses mains.

AMÉDÉE RENÉE.

ADEN. (*Géographie* et *Histoire.*) Ville de l'Arabie, dans l'Yémen. Elle est située sur le golfe du même nom, par 12°43′ de latitude septentrionale et 62° 52′ de longitude orientale, à environ trente myriamètres du détroit de Bab-el-Mandeb. C'est le meilleur port de la côte méridionale de l'Arabie. Elle a été longtemps

l'entrepôt du commerce de la presqu'île Arabique et de l'Abyssinie, et est devenue maintenant la principale station de la navigation à vapeur entre Suez et Bombay. Elle appartient aujourd'hui aux Anglais, et dépend de la présidence de cette dernière ville. Aden appartenait au sultan de Lahidje, lorsque les Anglais s'en emparèrent, événement qui excita tout à coup l'attention de l'Europe en 1839 et qui convenait si bien à leur politique qu'on aurait pu s'y attendre. Voici la cause futile qui en détermina l'accomplissement. En février 1837, un navire appartenant à la mère du nabab (titulaire) de Madras, échoua auprès d'Aden par la trahison du subrécargue, qui s'entendit avec le sultan de Lahidje pour partager les produits du pillage de ce bâtiment naufragé. La compagnie des Indes demanda réparation d'un tel acte de piraterie, exercé contre un vaisseau naviguant sous pavillon anglais, et envoya le capitaine Haines pour suivre les négociations relatives à cette affaire. La mauvaise volonté du sultan et de ses agents ayant fait traîner la chose en longueur, la compagnie résolut de profiter d'un déni de justice pour obtenir plus qu'elle n'avait le droit d'exiger, et demanda au sultan, ainsi placé sous le coup d'une vengeance légitime, la cession de la ville d'Aden moyennant certaines conditions. La principale était une rente annuelle de 8,700 talaris (50,460 fr.), payable au sultan et à ses *héritiers*. Cette somme dépassait le revenu des douanes d'Aden, dont le commerce, jadis si florissant, était maintenant presque nul. Le sultan parut d'abord accéder à ces propositions, et, après de longues difficultés, le traité était à peu près conclu, lorsque le capitaine Haines faillit, dit-on, devenir victime d'un guet-apens qui avait pour but de s'emparer de sa personne et de lui arracher par la violence les papiers relatifs aux négociations qui venaient de se terminer. Le capitaine Haines, ayant déjoué cette perfidie, revint à Bombay, et l'affaire fut renvoyée devant le ministre du gouvernement anglais. Le cabinet de Londres envoya des instructions qui ordonnaient de reprendre les négociations au point où elles en étaient restées, et de poursuivre vivement la réparation des divers outrages soufferts par l'Angleterre, tant par le pillage du navire naufragé que par la trahison commise envers l'envoyé de la compagnie des Indes. Seulement, cette fois, on devait exiger la ratification formelle du traité consenti, et il était dit nettement que, sans la cession d'Aden, toute autre réparation devenait insuffisante. En présence de cette déclaration, le sultan et ses conseillers renouvelèrent leurs hésitations, et les prolongèrent tellement que le capitaine Haines, désespérant de rien obtenir par les moyens amiables, se décida à bloquer Aden, au moment où les navires de Mascate et du golfe Persique apportent dans l'Yémen leurs cargaisons de dattes. Le blocus, qui privait ainsi les habitants d'une denrée nécessaire à leurs besoins, et l'avare sultan des droits de douane que ce commerce lui rapporte, fut déclaré vers la fin d'octobre et maintenu avec sévérité. Mais il ne produisit aucun effet, et, les Arabes ayant fait feu sur une des embarcations de la corvette que commandait le capitaine Haines, celui-ci demanda immédiatement réparation pour ce nouvel outrage.

Cet accident vint compliquer la question vers le milieu de novembre et peu de jours après que le bateau à vapeur de la correspondance de l'Inde avait quitté Aden pour Bombay. Ce bateau apportait au gouvernement indien l'ordre décisif de ne pas perdre le temps à essayer d'obtenir par des négociations toujours inutiles ce qui ne pouvait être obtenu que par la force. En conséquence, deux bâtiments de la marine royale et deux transports chargés de soldats mouillèrent, le 16 janvier 1839, dans la baie d'Aden, et le 19, l'artillerie anglaise ouvrant son feu réduisit bien vite au silence les batteries qui défendaient la ville. Les troupes débarquèrent sans trouver de résistance sérieuse, et prirent rapidement possession des hauteurs qui commandent Aden. Alors on rouvrit les communications avec le sultan, qui, faisant bonne mine à mauvais jeu, feignit de se montrer fort irrité des injures que les Anglais avaient souffertes, en rejeta la faute sur ses ministres, et consentit enfin à céder Aden moyennant la somme promise, qu'on s'engagea à lui payer aussi longtemps qu'il remplirait fidèlement les obligations du traité. Le gouvernement britannique avait réussi : il était, et, malgré les attaques des Arabes, souvent renouvelées, mais toujours repoussées, il resta maître de ce pays, dont l'importance avait été reconnue de tout temps.

Dès le règne de l'empereur Constantin, en effet, Aden avait été une colonie d'entrepôt. Bâtie sur le versant occidental d'un promontoire escarpé et hérissé de rochers qui lui forment une ceinture de fortifications naturelles et presque inexpugnables, elle possède naturellement deux baies, qui toutes deux, lui font un mouillage excellent et d'une grande étendue. Aussi, sa prospérité s'accrut-elle rapidement, et au moyen âge elle faisait avec l'Inde un commerce considérable. Un géographe arabe, Edrisi, écrivait il y a six cents ans : « On apporte à Aden, du Sind, de l'Inde « et de la Chine, les objets les plus précieux, « tels que les lames de sabres damasquinées, « les peaux de chagrin, le musc, les selles de « chevaux, le cardamome, la cannelle, l'é- « bène, l'écaille de tortue, le camphre, la mus-

« cade, les dents d'éléphants, ainsi que la ma« jeure partie de l'aloès destiné pour le « commerce. » Les avantages résultant de son heureuse situation n'échappèrent pas aux navigateurs portugais, et en 1513 Albuquerque essaya de s'en emparer, mais inutilement. Soliman Ier, plus heureux, s'en rendit maître en 1537. Mais elle ne demeura pas longtemps sous la domination ottomane. Lorsque les Turcs furent chassés de l'Yémen, en 1630, les imans de Sana parvinrent à établir momentanément leur autorité sur le pays; mais leur pouvoir déclina bientôt. En 1705 les Abdallis, ainsi que deux autres tribus, se déclarèrent indépendants, et sont toujours restés libres depuis. Aden appartint dès lors au chef des Abdallis, sur le territoire desquels elle se trouvait. Son commerce était déjà loin alors d'avoir l'étendue considérable qu'il avait eue autrefois: la décadence était venue. Elle fut si complète, qu'à l'époque où la ville devint la propriété des Anglais, elle n'était plus guère qu'un monceau de ruines : « Cette ville n'offre comme échantillon de son ancienne magnificence, disait il y a quelques années le lieutenant Wellsted, qu'un petit nombre de minarets, quelques débris de murailles, et une centaine de maisons mal bâties, perdues au milieu de tombes et de masures écroulées. Des quatres minarets restés debout, deux seulement sont encore assez solides pour résister quelques années. Ils sont d'une forme octogone, construits avec élégance et haut d'environ 60 pieds. Les mosquées dont ils dépendent sont dans un tel état de ruine que les fidèles n'osent s'y rassembler pour la prière. » On voyait à Aden, dans l'antiquité, un temple célèbre construit par les princes Himyarites et dédié au soleil, principale divinité des anciens Sabéens. Plus tard Aden fut un des trois évêchés chrétiens établis dans l'Yémen. Les Turcs, qui avaient bien compris l'importance d'Aden, y ont laissé des fortifications qui n'étaient pas sans valeur. Ils ont profité habilement de la force naturelle de la position, des aspérités qui encadrent la ville, et les dessins du capitaine de génie Forster prouvent qu'il n'y aurait qu'à suivre les lignes tracées par eux, et à relever selon les règles de la circonvallation moderne les ouvrages qu'ils ont construits autrefois, pour faire d'Aden une citadelle imprenable par terre et par mer.

Sous la domination anglaise, Aden n'a pas tardé à reprendre une florissante activité. Sa population, qui était de 1,000 âmes en 1839, s'élève maintenant à plus de 30,000. Le commerce est redevenu ce qu'il était jadis. Aden est plus près que Moka des provinces de l'Yémen où se récolte le café, et malgré les difficultés qu'offrent encore les communications intérieures, elle a sa part dans cette branche importante d'exportation. Les Arabes y apportent de la garance et de l'encens de la meilleure qualité, qui vient de Berberah. De là aussi et d'autres ports voisins arrivent de nouveau, comme au temps d'Édrisi, la myrrhe, le mastic, le benjoin, l'ambre gris, les peaux, l'ivoire, les plumes d'autruche, l'ébène, etc. Socotra, fameux pour son aloès, en envoie de grandes quantités à Aden. Le miel d'Aden est justement célèbre. Les ailerons de requin forment un article d'exportation pour la Chine. Le climat d'Aden n'est pas défavorable aux Européens. La température est fraîche et agréable depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mars. Avril et mai sont les mois les plus chauds. En juin, juillet et août, souffle un vent sec, excessivement violent, appelé *shemal* par les gens du pays. On appelle golfe d'Aden le golfe formé par l'Océan indien entre la côte de l'Arabie au nord, et le pays des Somanlis, sur la côte d'Afrique, au sud. Il est compris entre les 41° et les 49° de longitude orientale.

ADITES. (*Histoire orientale.*) Comme les autres nations, et plus peut-être que toutes les autres, l'Arabie a ses mythes, et l'histoire de ses origines ne nous est parvenue qu'escortée d'un nombre infini de traditions fabuleuses. Parmi ces traditions, l'une des plus accréditées est l'existence des Adites, tribu détruite par la colère divine et au châtiment de laquelle le Coran fait de fréquentes allusions. Selon la légende, Ad, le père et le chef des Adites, s'était établi, peu de temps après la confusion des langues, dans le désert appelé *Ahcâf-er-raml*, les montagnes de sable, entre l'Oman, le Yémen et l'Hadramaut. Là, ayant épousé mille femmes, il en eut quatre mille enfants, qui formèrent bientôt un peuple puissant, en sorte qu'après sa mort, un de ses descendants, Scheddad, qui lui avait succédé, régnait sur mille tribus dont chacune comptait plusieurs milliers de guerriers. Aussi, dit toujours la tradition, fit-il de grandes conquêtes, s'emparant de l'Irak et soumettant l'Inde entière. L'occident comme l'orient, le midi comme le nord éprouvèrent la puissance de ses armes; il conquit l'Égypte, où ses soldats et leurs descendants restèrent pendant plus de deux siècles, d'après Ebn-Khaldoun, et, si nous voulons voir dans ce récit le souvenir de l'invasion des Hycsos ou rois pasteurs, dont l'origine arabe avait déjà été admise par plusieurs historiens, nous devons reporter à deux mille ans environ avant J.-C. l'époque où les Adites quittèrent l'Arabie. Enivré du succès de ses armes, Scheddad s'enorgueillit au point de se croire une divinité. Il avait construit un palais tout bâti de briques d'or et des jardins suspendus où les fleurs étaient des rubis et des émeraudes. Sur les branches des arbres, des oiseaux imités avec art se balançaient a

vent et leurs corps, remplis de doux parfums, livraient à la brise les plus délicieuses odeurs. Scheddad voulut se faire adorer dans cette splendide demeure, par laquelle il prétendait imiter le paradis terrestre; mais le ciel ne permit pas qu'une telle impiété demeurât impunie : il fut frappé de la foudre et réduit en cendres. Comme signe éternel de la justice divine, ajoute la tradition, la ville existe encore au désert quoiqu'elle y soit invisible à tous les yeux. On retrouve dans cette fable quelques traces confuses de Bélus et de l'ancienne Babylone, à moins que l'on ne veuille y reconnaître le Ben-Hadad de l'Écriture, qui régna sur la Syrie et y fut adoré comme un Dieu par ses sujets.

La tribu des Adites se réfugia ensuite dans le Hadramaut. Là ils avaient abandonné le culte du Seigneur et se livraient aux pratiques de l'idolâtrie la plus superstitieuse. Dieu envoya vers eux le prophète Houd, qui voulut les ramener au vrai culte, mais, loin de l'écouter, ils le battirent de verges. Bientôt une grande sécheresse et la famine, qui en était la suite, annoncèrent le courroux du ciel. Les Adites ne virent d'autre remède à leur détresse que d'envoyer quelques-uns des leurs en pèlerinage au temple de la Caaba. Soixante-dix d'entre eux furent chargés de cette mission et partirent sous la conduite de Morthadh et de Kil, deux des chefs les plus importants de la tribu. Arrivés près de Moawiah, qui régnait alors dans le Hedjaz, ils en furent bien reçus et obtinrent la permission de faire les sacrifices nécessaires pour obtenir une réponse favorable. Cependant Morthadh, touché de repentir, répétait souvent à ses compagnons que les prières seraient inutiles tant qu'ils n'obéiraient pas à l'envoyé du Seigneur : « Comment voulez-vous, leur disait-il, que Dieu répande sur nous la pluie de sa miséricorde si nous refusons d'écouter la voix de celui qu'il a envoyé pour nous instruire ? » Kil, fatigué de ces instances, sut exciter la défiance de Moawiah contre son collègue, et, l'ayant fait retenir prisonnier par ce prince, guida seul, vers le saint lieu, le reste des Adites. Là, ils accomplirent les sacrifices, et demandèrent au Seigneur la pluie du ciel. Au même instant trois nuées se rassemblèrent au-dessus de leurs têtes, l'une blanche, l'autre rouge, et la troisième noire : « Laquelle choisissez-vous ? » dit une voix qui se fit entendre du haut des airs. Kil choisit la noire, espérant qu'elle était plus chargée de pluie que les autres; mais elle recélait un violent ouragan qui renversa les habitations des Adites et les priva eux-mêmes de la vie. Un sage, nommé Lokman, fut épargné avec quelques-uns de ses disciples ; il devint le chef d'une nouvelle tribu qui forma le peuple qu'on appela les seconds Adites. Ils habitaient le pays de Saba dans le Yémen, où Lokman forma un immense réservoir par un barrage établi entre deux montagnes, barrage qui arrêtait les eaux dans la vallée supérieure et permettait de les diriger selon les besoins de l'irrigation. C'est cette digue qu'on appelait El-Arim et dont la rupture occasionna plus tard la migration de plusieurs tribus du Yémen. Lokman vécut, dit la tradition, l'âge de sept aigles. Sa puissance ou celle de ses descendants se maintint jusqu'à l'époque où les derniers Adites furent vaincus par Yarob, fils de Cahtân. Après leur défaite, ils se réfugièrent dans les montagnes du Hadramaut, où ils finirent par s'éteindre et disparaître entièrement.

Noël des Vergers.

N. des Vergers, *Arabie*, dans l'*Univers pittoresque ;* Firmin Didot, Paris, 1847.
Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme;* Paris, 1847.

Adonis. (*Mythologie.*) Le mythe d'Adonis, que les poëtes de la Grèce ont célébré et que l'antiquité figurée s'est plu souvent à reproduire, paraît être essentiellement Phénicien ou Syrien dans son principe. Le nom lui-même, *Adoni* ou *Adonaï, mon seigneur* ou *notre seigneur*, était employé par les races araméennes ou cananéennes en adorant leur dieu Bel ou Baal comme par les Hébreux en s'adressant au vrai Dieu. L'Écriture Sainte fait déjà mention de ce mythe. Dans la vision d'Ézéchiel, le prophète, transporté en esprit dans le temple de Jérusalem, voit, en entrant par la porte qui regardait l'aquilon, des femmes assises pleurant sur la mort d'Adonis, et cette vue est pour lui l'abomination dans le lieu saint; car ce que ces femmes célébraient par leurs larmes, c'était le paganisme et ses erreurs, c'était le culte d'une divinité solaire, c'était l'anéantissement de la force productrice lorsque l'hiver affaiblit les rayons du soleil et leur ôte leur puissance. De Byblos en Phénicie, les Adonies ou fêtes d'Adonis se répandirent à Antioche, en Chypre, à Alexandrie, à Athènes, et, une fois parvenu dans la Grèce, le mythe phénicien revêtit quelques-unes des formes gracieuses que rêvait sans cesse la brillante imagination des Grecs. Le poëte cyclique Panyasis, Praxilla, Sapho, ont chanté la triste destinée d'Adonis. D'après Panyasis (1), Adonis était né du commerce incestueux de la jeune Smyrna avec son père Thias, roi des Assyriens. Vénus, irritée de voir que Smyrna négligeait son culte, alluma dans son cœur une passion coupable pour son père qui, trompé par les ruses d'une vieille nourrice, passa plusieurs nuits dans les bras de sa fille, et ne reconnut son erreur que

(1) Apoll. *Bibl.*, III, 14.

quand il était trop tard pour en éviter les funestes conséquences. Plein de colère, le roi d'Assyrie poursuivit sa fille l'épée à la main; mais, sur le point d'être atteinte, elle implora les dieux, et, touchés de sa douleur, ils la métamorphosèrent en l'arbre qui produit la myrrhe. Neuf mois après, l'arbre se fendit pour donner passage à un enfant d'une si merveilleuse beauté que Vénus, craignant qu'il ne lui fût enlevé par les autres dieux, l'enferma dans un coffre et le donna en garde à Proserpine. Dépositaire infidèle, la déesse des enfers ne voulait plus rendre l'enfant dont elle avait admiré les charmes : le débat fut porté devant Jupiter, qui décida qu'Adonis diviserait l'année en trois parties égales; qu'il aurait la libre disposition de la première partie, que la seconde appartiendrait à Proserpine et la troisième à Vénus, à laquelle Adonis consacra aussi tout le temps dont le maître des dieux avait laissé l'emploi à sa propre volonté. Tel est le récit de Panyasis, qui nous a été conservé par Apollodore. Quant à Hésiode, il fait Adonis fils de Phénix, premier roi des Phéniciens, qui l'avait eu d'Alphésibée. Dans Ovide, c'est Myrrha qui, poursuivie par la jalousie de Vénus, trompe son père Canyre, roi de Chypre, et de ses embrassements conçoit le bel Adonis. Le triste sort de cette fille coupable, la naissance de l'enfant sont conformes au mythe de Panyasis : Adonis devient l'amant de Vénus; mais il n'écoute pas ses conseils; il poursuit à la chasse les animaux dangereux par leur force ou leur férocité et un sanglier le blesse mortellement. De son sang naquit l'anémone (1). D'après Servius (2), Mars, irrité contre Adonis devenu son rival, s'était métamorphosé en sanglier pour se venger de lui. Une autre tradition veut que ce soit Apollon qui ait vengé sur l'amant de Vénus la cécité de son fils Érymanthe, ainsi puni par cette déesse qu'il avait surprise au bain. D'après une des traditions relatives à Adonis Priape était né de son union avec Vénus.

Macrobe nous a laissé l'explication suivante du mythe d'Adonis : « On ne peut pas douter, dit-il, qu'Adonis ne soit un dieu solaire, si l'on considère la religion des Assyriens, chez lesquels florissait autrefois le culte de Vénus Architis et d'Adonis, culte passé maintenant chez les Phéniciens. Or, les physiciens ont attribué le nom de Vénus à la partie supérieure de l'hémisphère terrestre, et ils ont appelé Proserpine la partie inférieure de ce même hémisphère. Voilà pourquoi Vénus est en pleurs lorsque le soleil, parcourant dans sa course annuelle les douze signes du Zodiaque, entre dans la partie inférieure de l'hémisphère. Les jours sont alors plus courts, et la déesse gémit sur la privation du soleil enlevé par Proserpine, c'est-à-dire retenu dans l'hémisphère inférieur. Par le sanglier qui fait à Adonis une blessure mortelle, on veut exprimer l'hiver, attendu que cet animal au poil rude ne se plaît que dans les lieux humides et fangeux. Puis, lorsque le soleil s'élève au-dessus des régions inférieures de la terre, lorsqu'il franchit l'équinoxe du printemps et prolonge la durée du jour, alors Adonis revient à la lumière, Vénus est dans la joie, les champs se couvrent de leurs moissons, les prés de leur verdure, les arbres de leur feuillage (1). » Ammien Marcellin nous dit aussi que les fêtes d'Adonis sont le symbole mystique de la reproduction des biens de la terre (2); le scholiaste de Théophraste y voit également la représentation des phénomènes de l'agriculture, puisque le blé, après être resté enfoui pendant six mois dans le sein de la terre, perce les ténèbres et paraît au jour. Enfin, dit encore Jean Lydus, Adonis, c'est la personnification des fruits; Mars, c'est le sanglier, animal si nuisible aux terres ensemencés (3). De ces diverses appréciations il est facile de conclure qu'Adonis a été dans l'antiquité une personnification du soleil dans son influence bienfaisante sur la terre et ses productions, personnification dont le culte rappelait, sous le rapport astronomique, les phases de l'astre du jour lorsqu'il s'éloigne ou se rapproche de nous, et, sous le rapport terrestre, les phénomènes de la germination depuis que la semence est confiée à la terre jusqu'à sa maturité. Tout ce symbolisme était exprimé par le double caractère des fêtes d'Adonis, dont une partie était consacrée à la douleur et l'autre à la joie. Les deux fêtes se suivaient immédiatement, mais pas toujours dans le même ordre. Ainsi, à Byblos, c'était la cérémonie lugubre qui précédait la fête joyeuse, tandis que c'était le contraire à Alexandrie. En signe de deuil, les femmes à Byblos coupaient leur chevelure ou faisaient au dieu, dans le temple, le sacrifice de leur chasteté (4); à Alexandrie, vêtues de robes flottantes, les cheveux épars, elles chantaient des hymnes autour du lit où était exposée l'image d'Adonis, puis allaient jeter

(1) Ovid., *Metam.*, lib X, 298 et sqq.
(2) Ap. Virgil., *Eg.* X, v. 18.

(1) Macr., *Sat.*, l. I. 21.
(2) Amm. Marc., l. XIX, 1.
(3) J. Lydus, *De mens.*, p. 77, éd. de Bonn.
(4) « J'ai vu à Byblos, dit Lucien, le temple de Vénus Byblia, où se célèbrent les fêtes d'Adonis, et j'ai assisté à ces fêtes. En mémoire de la mort de ce héros arrivée dans leur contrée, les habitants se livrent chaque année à de vives démonstrations de douleur... Les femmes se rasent la tête. Toutefois, celles qui ne veulent pas faire le sacrifice de leur chevelure peuvent la racheter par une autre offrande. Elles restent tout un jour dans l'Agora à la disposition des étrangers qui veulent acheter leurs faveurs, et de leur gain elles font un sacrifice à Venus. (Lucien, *de Syria Dea*, 6.)

cette image dans la mer ainsi que le décrit Théocrite dans sa quinzième idylle :

Là s'élèvent deux lits. Quel pompeux appareil !
L'un offre à nos regards Vénus qui se repose ;
L'autre porte Adonis au visage de rose.
De sa bouche amoureuse où brille un duvet d'or,
Les baisers délicats ne piquent point encor.
Il a dix-huit printemps. Déesse protectrice,
Tu revois ton époux : que ton âme en jouisse !
Pour nous, dès que l'aurore aux vermeilles couleurs
Sur la terre demain viendra verser ses pleurs,
En pompe nous irons vers la mer écumante
Le porter au rivage, et, la robe flottante,
Les cheveux ondoyants et le sein découvert,
Nos voix feront alors entendre un doux concert (1).

On a différé sur l'époque à laquelle se célébraient les fêtes d'Adonis : Théocrite, dans l'Idylle que nous venons de citer, dit que les Heures ont ramené Adonis des bords de l'Achéron au douzième mois, et les Adonies d'Antioche se célébraient, d'après Ammien-Marcellin, après le cours de l'année accomplie. La détermination de cette époque dépend du moment où l'on faisait commencer l'année, dit M. Creuzer (2), et des périodes non moins diverses des fêtes, aussi bien que de la différence des climats ; d'où les époques différentes de la fête d'Adonis, célébrée tantôt au printemps, tantôt au solstice d'été, tantôt en hiver (3). Parmi les symboles du culte de ce dieu, qui personnifiait, ainsi que nous l'avons dit, non-seulement le soleil dans son action sur la végétation, mais la végétation elle-même dans toutes ses phases, les plus significatifs peut-être étaient des vases d'argile remplis de terre dans lesquels on semait des graines, qui, par l'effet d'une chaleur concentrée ou peut-être de la préparation d'un terreau composé, végétaient et se développaient en huit jours (4). C'est là ce qu'on appelait les jardins d'Adonis, κῆποι Ἀδώνιδος, auxquels les poëtes grecs font quelquefois allusion lorsqu'ils veulent exprimer une jouissance facile et passagère. Quelques archéologues ont cru trouver dans les *jardins d'Adonis* la preuve que les anciens ont connu la serre chaude et les moyens artificiels de hâter la germination des graines ou la maturation des fruits. En effet, d'après le Phædrus de Platon, une graine introduite dans un jardin d'Adonis y faisait en huit jours les progrès qu'elle eût faits en huit mois à l'air libre ; et le passage suivant de l'empereur Julien pourrait laisser croire que les Romains avaient mis à profit cette méthode : « Qu'appelle-t-on *Jardins d'Adonis ?* dit-il dans *Les Cæsars ;* ceux dans lesquels ont met sur couche des végétaux qui fleurissent en très-peu de temps et se flétrissent aussi vite (1). » Sur les fragments de l'ancienne place de Rome conservés au Capitole on voit le mot Adonea, désignant peut-être une espèce de jardin d'hiver, et Bellori cite une inscription portant le même nom, trouvée dans les vastes dépendances du palais des Césars sur le Palatin. Toutefois les recherches récentes de quelques érudits semblent prouver que les jardins d'Adonis, consistant en plantes céréales ou potagères semées dans de petits vases d'argile qu'on exposait à la chaleur du soleil sur la terrasse des maisons, végétant en quelques jours et se flétrissant aussi vite, n'avaient rien de commun avec les serres chaudes telles que nous les comprenons, et y étaient même contraires, puisque dans l'esprit de l'antiquité semer des jardins d'Adonis, c'était produire des choses vaines et superficielles, sans racines et sans durée (2).

Le mythe gracieux d'Adonis, amant de Vénus, le double caractère de sa beauté languissante et efféminée, car les orphiques le regardaient comme androgyne, avec prédominance toutefois du sexe masculin, durent tenter, dans l'antiquité, le pinceau des peintres ou le ciseau des sculpteurs : aussi plusieurs monuments figurés du culte d'Adonis sont-ils parvenus jusqu'à nous. Nous citerons d'abord une charmante statue du musée du Vatican, prise pendant longtemps pour un Narcisse, et que E. Q. Visconti reconnut pour un Adonis lorsqu'il eut découvert dans l'intérieur de la cuisse la plaie longue et profonde qu'avait dû faire la dent du sanglier (3). Une autre statue en terre cuite, trouvée à Toscanella, et qui existe maintenant au musée grégorien, représente également Adonis blessé et reposant déjà du sommeil de la mort (4). Mais c'est surtout sur les sarcophages que ce mythe, qui convient si bien à l'idée de séparation, est souvent exprimé. Tantôt c'est Adonis prenant congé de Vénus au moment où il va partir pour la chasse ; tantôt c'est la chasse elle-même au moment où le jeune héros succombe sous la dent du sanglier farouche ; tantôt c'est Vénus tenant dans ses bras l'amant qu'elle va perdre et qu'elle baigne de ses larmes. Quelquefois le mythe tout entier se développe dans une suite de tableaux successifs. C'est ainsi qu'un sarco-

(1) Théocr., *Ibid.*, XV., trad. de M. Firmin Didot.

(2) Notes au livre IV des *Religions de l'Antiquité*, trad. par M. Guigniaut, p. 935.

(3) D'après Casaubon (*Ad Script. Hist. Aug.*), les Adonies se célébraient dans les contrées de l'Orient au solstice d'été, et Plutarque (*Alcib.* et *Nicias*) ainsi qu'Aristophane prouvent aussi que la fête, à Athènes, avait lieu vers la même époque, puisqu'elle coïncide avec le départ de la flotte athénienne pour la Sicile, lors de la guerre du Péloponnèse, départ qui s'effectua au milieu de l'été, θέρους μεσοῦντος.

(4) Platon, *Phædr.*, p. 99, éd. Bekker.

(1) Ap., *Cæsares*, p. 339, ed. Spanheim.

(2) *Voy.* le mémoire sur les jardins d'Adonis lu à l'Acad. des Insc. et Belles Lettres par M. Raoul Rochette et inséré dans la *Revue Archéologique* de mai 1851.

(3) *Musée Pie-Clémentin*, t. II, pl. XXXI. M. Gerhard, toutefois, conteste l'opinion de Visconti.

(4) *Mus Etruscum-Gregor.*, I, pl. XCIII.

phage de la villa Giustiniani aujourd'hui au Vatican, un autre du Casino Ruspigliosi, un bas-relief du Musée du Louvre, un autre bas-relief de la villa Borghèse représentent successivement d'abord Vénus et Adonis assis à côté l'un de l'autre, puis le départ du chasseur, puis sa mort, puis enfin la douleur de la déesse (1). Plusieurs peintures trouvées à Pompéi représentent également le triste sort du jeune amant de Vénus. Parmi les miroirs étrusques, quelques-uns ont aussi pour sujet les amours d'Adonis avec la déesse de la beauté. Là l'image de la mort ne vient plus attrister les yeux; ce sont les caresses de deux amants, et la détermination du personnage d'Adonis serait difficile au milieu du grand nombre de dieux ou de mortels favorisés par la déesse, si le nom du jeune héros ne se trouvait le plus souvent gravé en caractères étrusques sur les monuments de ce genre. Quant aux vases peints, bien qu'aucune inscription ne soit venue mettre hors de toute contestation l'explication de plusieurs vases par le mythe d'Adonis, on ne peut guère douter, d'après les nouvelles découvertes et les travaux récents de quelques archéologues (2), que plusieurs scènes où deux amants assis l'un près de l'autre se livrent à de douces caresses ne doivent se rapporter aux amours d'Adonis et de Vénus.

Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, t. II, 1e et 3e partie, trad. de M. Guigniaut.
Engel, *Kypros*, vol. II.
Raoul Rochette, *Choix de Peintures Antiques*, p. 113 et suiv.
Otto Iahn, *Lettre à M. de Witte sur les représentations d'Adonis, en particulier dans les peintures de vases*, ann. di Corrispond. Archeolog., 1845.
J. de Witte, *Lettre à M. Otto Iahn sur les représentations d'Adonis*, ann. dell' Instituto di Corr. Archeol., 1845.

A. Noël des Vergers.

ADOPTIENS. (*Histoire ecclésiastique.*) On a nommé Adoptiens, dans l'histoire ecclésiastique, des hérétiques qui au huitième siècle prétendaient ne reconnaître en Jésus-Christ, en tant qu'homme, qu'un fils adoptif de Dieu. Ils eurent pour chef, sous le règne de Charlemagne, Élipand, archevêque de Tolède, qui avait consulté, sur la filiation du Christ, Félix, évêque d'Urgel, son ancien précepteur, et qui en avait reçu pour réponse que Jésus en tant que Dieu était bien véritablement engendré par le père, mais que comme homme et né de Marie il n'était plus que son fils d'adoption. C'était renouveler l'erreur de Nestorius. Le pape Adrien condamna la doctrine des deux évêques, car Élipand avait adopté l'opinion de son maître, et trois conciles, celui de Narbonne en 788, celui de Ratisbonne en 792, et celui de Francfort-sur-le-Mein en 794, se prononcèrent contre eux. Les deux prélats se soumirent d'abord, puis ils retombèrent dans leur erreur malgré les pressantes réfutations qu'avaient formulées contre eux Alcuin et saint Paulin, patriarche d'Aquilée; en sorte qu'ils moururent dans l'hérésie. On a appelé aussi leurs sectateurs *Féliciens*, d'après le nom de l'évêque d'Urgel.

Hist. de l'Église Gallic., t. V. an. 799; *Nouvelles littéraires de la mer Baltique*, 1699, mois d'août, et *Acta Sanct. Benedict.*, IV *sæc.*, p. 1 *præf.*, § 1.

ADRASTE. (*Mythologie.*) *Voy.* Thébaine (Guerre).

ADRIA. (*Géographie ancienne.*) Deux villes d'Italie ont porté ce nom dans l'antiquité, avec cette différence toutefois qu'il s'écrivait pour l'une d'elles *Adria*, pour l'autre *Hadria*. Lorsque la raison de cette double orthographe fut peu à peu tombée en oubli, il s'établit une confusion qui fit tantôt donner à chacune des deux villes la lettre additionnelle, tantôt les en priva toutes deux, de façon qu'on en vint à écrire indifféremment *Hadria* et *Adria* pour la ville située dans le fond du golfe Adriatique comme pour celle qui existait dans le Picenum.

La première de ces deux cités, qu'on nommait *Adria Veneta*, devait avoir autrefois une grande importance, puisqu'elle donna son nom à la mer au bord de laquelle elle était bâtie (1). Sa fondation appartenait à des temps si reculés, que les Grecs la faisaient remonter jusqu'à la guerre de Troie et l'attribuaient à Diomède (2). On sait tout ce que de pareilles traditions ont d'incertain et d'obscur; mais rapprochées de ce que nous savons sur l'origine des villes voisines, Spina et Ravenna, elles acquièrent un certain degré de probabilité, et on peut en conclure que ces trois villes furent, à une époque très-reculée, fondées par cette race errante qu'on nomme quelquefois les Thessaliens, quelquefois les Pélasges, et qui, selon l'opinion de Micali, devrait porter le nom de Tyrrhéniens. Lorsque les anciens Toscans eurent étendu leurs conquêtes dans le nord de l'Italie, il est plus que probable qu'Adria tomba en leur pouvoir, et l'on peut regarder comme certain qu'elle leur appartint durant le temps où se maintint leur prospérité ainsi que leur domination sur l'Italie centrale depuis la mer d'Étrurie jusqu'au golfe Adriatique. Selon Hécatée, cité par Étienne

(1) *Voy.* lettre de M. de Witte à M. Otto Iahn sur les représentations d'Adonis. *Ann. de l'Inst. Archeol.*, année 1845.
(2) *Voy.* la lettre de M. de Witte déjà citée, et Creuzer, *zur Galerie der alten Dramatiker*.

(1) Hecat., ap. Steph. Byz., *s. v.* Ἀδρία. — Theopomp., ap. Strab., VII, 219. — Strab., V, p. 143. — Scylax, *Peripl.*, p. 12. — Liv. V, 33. — Plin., III, 16.
(2) Steph. Byz., *l. c.* — Justin. XX, 1. Voyez encore sur l'origine grecque d'Adria un mémoire de Welcker sur les vases trouvés dans cette ville. *Bullet. di Corrisp. Archeol.*, 1834, p. 139.

de Byzance (1), Adria était située sur une rivière et au bord d'une baie qui portaient le même nom qu'elle. La rivière, c'est le Tartaro; mais la baie dans laquelle elle avait son embouchure est comblée depuis longtemps. Le vaste port dont parle Pline (2) est peut-être l'Hadrianum des Itinéraires : il faudrait admettre dans ce cas que, ainsi qu'il arrivait souvent dans les anciennes cités, le port se trouvait à quelque distance de la ville à laquelle il appartenait. La prospérité d'Adria n'a pas survécu à la puissance des Toscans au nord des Apennins. Bien que sa situation avantageuse et facile à défendre pût la leur conserver encore après la perte de leurs autres possessions de la haute Italie, il est probable qu'ils l'abandonnèrent vers le milieu du quatrième siècle après la fondation de Rome (3). Adria existait encore au temps de Strabon, mais ce n'était plus qu'un bourg sans aucune importance (4). Aujourd'hui c'est une petite ville du royaume Lombard-Vénitien, dans le gouvernement de Venise. Elle a une population de 9,000 habitants. Elle est située sur le canal Bianco, à 20 kilomètres de la mer, reculée par les atterrissements du Pô.

L'autre Adria, *Adria Picena*, paraît avoir formé avec son territoire, connu anciennement sous le nom de *Adrianus Ager*, un petit État indépendant, et avoir subsisté ainsi jusqu'au moment où elle devint colonie romaine et fut comprise dans la province du Picenum. L'origine de cette cité, comme celle de son homonyme de la Vénétie, est entourée de profondes ténèbres. Pourtant, et malgré le silence des auteurs anciens à cet égard, on peut induire de la teneur générale de l'histoire des Étrusques, qu'Adria Veneta fut la métropole d'Adria Picena. C'est l'avis des meilleurs critiques. Les Tyrrhéniens Pélasges, repoussés du nord de l'Italie, ne voulurent pas renoncer à la lucrative navigation de l'Adriatique, et nous savons par Strabon (5) qu'ils avaient des possessions sur la côte du Picenum. Nulle preuve émanée des anciens écrivains ne constate, il est vrai, qu'Adria leur ait appartenu; mais les nombreuses médailles qu'on y a trouvées portant une légende en caractères étrusques peuvent suffire à établir le fait (6). Il y a aussi des médailles de la même ville dont l'inscription est en lettres grecques, et on a conclu de là qu'Adria reçut plus tard une colonie hellénique (7). Cette colonie était venue de Syracuse, dirigée sur

(1) *Loc. cit.*
(2) III, 16.
(3) Den. Hal., VII, 3.
(4) Strab., V, 214. — Tac., *Hist.*, III, 12. — Ptol., p. 63.
(5) V, 241.
(6) *Voy.* Zanzi, t. III, p. 643. — Mionnet, *Méd. Ant.*, I, p. 216. — Romanelli, part. III, p. 308.
(7) Mazzochi, *Tabul Heracl. Prodr. diatr.*, I, c. 5.

ce point par Denys l'Ancien (1) tant pour protéger la navigation sicilienne dans l'Adriatique que pour surveiller et réduire les réfugiés syracusains qui, fuyant sa tyrannie, s'étaient retirés à Ancône (2). D'après une autre opinion, la colonie d'Adria se composait de ces réfugiés eux-mêmes. En effet, l'historien Philistus, banni de Syracuse, écrivit à Adria la plus grande partie de ses œuvres (3). Mais ce fait ne paraît pas très-concluant, la volonté du tyran ayant fort bien pu indiquer pour lieu d'exil à celui qu'il condamnait à la déportation une des colonies de la métropole. Environ un siècle plus tard, nous apprenons qu'une colonie romaine fut envoyée à Adria (4). Cette ville était située à quelque distance de la mer, entre la rivière Vomana (5) et le fleuve Aterne, mais plus près de ce dernier, à l'embouchure duquel se trouvait son port (6). On pense généralement que l'empereur Hadrien descendait d'une famille originaire d'Adria (7).

Cette ville s'appelle aujourd'hui *Atri*, et son port, situé à l'endroit où il était déjà jadis, se nomme *Porto d'Atri*. Atri est une ville du royaume de Naples, dans la province de l'Abruzze-Ultérieure, au sud-est de Teramo. Elle est peuplée de 5,500 habitants.

ÆVUM. (*Mythologie.*) Des mythographes modernes ont supposé que ce nom servait aux Romains des temps postérieurs pour désigner un être de raison, dont ils avaient emprunté l'idée au culte de Mithra, chez les Perses, et qui était la personnification de la force immobile du temps. Cet être était représenté sous la forme d'un homme nu, le visage couvert d'un masque de lion, debout sur une sphère entourée de deux zones qui se croisent. Le corps est enlacé par un serpent, qui décrit plusieurs tours depuis les pieds jusqu'à la tête, et mord le sommet de la face du lion. Sur le dos sont attachées quatre ailes, dont deux tournées en haut et les deux autres en bas. La main droite tient une clé, la gauche une mesure marquée de plusieurs divisions. Sur quelques monuments, on distingue les signes du zodiaque, gravés sur le corps entre les replis du serpent. Voici comment on a cherché à expliquer la signification de ces divers attributs. Le masque de lion doit indiquer la force dévoratrice du temps; le serpent, ses retours périodiques; les ailes, sa vitesse. La clé servirait à l'ouverture et à la fermeture des portes qui don-

(1) Tzetz. ap. Lycophr., 630.
(2) Strab., V, p. 166.
(3) Plut., *Vit. Dion.*
(4) Liv., *Epit.*, XI; XXVII, 10.
(5) Sil. Ital., VIII, 439.
(6) Strab., V, p. 241. — Mel., II, 4. — Plin., III, 13. — Ptol., p. 6.
(7) Aur. Vict., *Hadr.* — Ælian. Spart., *Hadr.*

nent passage au soleil. La mesure désignerait les points d'arrêt et les divisions régulières du temps. Enfin la sphère figurerait là l'univers, sur lequel le temps exerce ses diverses actions, et le zodiaque rappellerait les révolutions périodiques du soleil, sur lesquelles se base la division du temps et son évaluation. D'après les récents travaux de M. Lajard sur un nouveau bas-relief représentant le sujet que nous venons de décrire, bas-relief trouvé à Vienne en Dauphiné, dans l'année 1840, les figures léontocéphales que Zoéga et d'autres antiquaires après lui avaient prises pour une personnification du temps, *Ævum* (1), sont la représentation de Mithra, roi du ciel mobile, reconnaissable au symbole solaire de sa tête de lion, à ses deux ailes ascendantes, qui attestent son origine divine et ses fonctions célestes, aux clés qu'il tient à la main, et qui sont, l'une la clé de la porte du soleil, l'autre la clé de la porte de la lune. Lorsqu'il ne tient qu'une clé, c'est celle de la porte du soleil, et l'objet qu'il tient de l'autre main n'est point une mesure, mais un sceptre, emblème de sa puissance. Les deux ailes inférieures, qui s'abaissent vers la terre, indiquent que Mithra est pareillement chargé du gouvernement de la région terrestre, à laquelle il distribue les saisons, les jours, les nuits, la pluie, la chaleur, les fruits et les moissons. Quant au serpent qui s'enroule autour de son corps, il rappelle la route tortueuse que le soleil, selon les idées des anciens, suivait dans l'écliptique (2).

AFFRANCHI (3). (*Histoire romaine.*) L'affranchi chez les Romains s'appelait, du mot *libertas*, liberté, ou *libertus* ou *libertinus; libertus*, quand il était fait mention verbale ou tacite du patron : l'affranchi de Cicéron, de César, mon affranchi, *libertus Cæsaris, meus libertus ;* et *libertinus*, quand on désignait l'état de celui qui d'esclave était devenu libre, *libertinus homo*, *libertina conditio.* Cette propriété d'expression n'a pas été constante : *libertinus* a désigné aussi le fils de l'affranchi, *libertus*.

Les Romains furent près de deux siècles avant d'admettre qu'un esclave pût sortir de sa condition. Le roi Servius Tullius, qui lui-même n'était pas d'origine libre, fut le premier qui affranchit des esclaves et en fit des citoyens. La liberté que les patriciens continuèrent d'accorder aux esclaves qu'ils en jugeaient dignes fut assez longtemps encore la récompense de la bonne conduite, de la probité, du dévouement. Très-peu d'esclaves se rachetaient au moyen du pécule (4) ; mais à mesure que s'accrut la dépravation des mœurs, ce mode d'affranchissement devint plus commun. Il consistait dans le payement d'une somme convenue entre le maître et l'esclave. On estime qu'en « sept ou huit années » l'esclave honnête et laborieux pouvait amasser un pécule suffisant pour payer sa rançon ; il lui fallait beaucoup moins de temps si, comme il arrivait presque toujours, le pécule était gagné par des voies illégitimes. Les maîtres se prêtaient avec d'autant plus de complaisance au rachat de leurs esclaves, que c'était pour eux un moyen d'entretenir sans frais, ou même avec bénéfice, leur *famille* (1) toujours jeune et vigoureuse, en remplaçant les affranchis par de jeunes sujets, et d'augmenter le nombre de leurs clients. L'affranchi, devenu le client de son patron, lui devait déférence et respect, *obsequium*, de bons offices, *officia*, et assistance ; il était tenu de lui faire escorte de sa personne, de l'appuyer dans ses brigues, dans ses candidatures, au besoin de lui venir en aide de son argent. Celui qui y manquait, *inofficiosus*, était puni légèrement d'abord, plus sévèrement s'il y avait récidive. La pénalité s'est même étendue jusqu'à la perte de la liberté (*voy.* Suétone, *Claude*, 25). Autre avantage pour le patron : il recueillait la succession entière de son affranchi, si celui-ci mourait intestat et sans enfant, et héritait de la moitié des biens dans d'autres conditions. Le gouvernement trouvait aussi son compte aux affranchissements, puisqu'on augmentait par là le nombre des citoyens et les recettes du trésor : l'affranchi devait au trésor le vingtième du prix auquel il était estimé esclave (Tite-Live, VII, 16). Toutes ces formalités remplies, la tâche de la servitude ne s'effaçait pas immédiatement : l'affranchi était tenu de faire précéder son nom du nom de son ancien maître (2) ; il portait une petite coiffe de laine blanche, le *pileus* (3) ; il ne pouvait s'enrôler dans l'armée de terre, il était relégué dans le service de la marine ; le droit d'honneurs, c'est-à-dire l'exercice des petites magistratures, lui était interdit ; défense aussi de s'allier aux familles d'origine libre. Il ne jouissait pas même du plein droit de cité romaine, le droit de suffrage se trouvant presque annulé pour lui, comme inscrit dans l'une des quatre tribus urbaines dont les votes dans les comices comptaient à peine. A la seconde génération, ces exclusions dimi-

(1) *Voy.* Zoéga, *Bassi rilievi di Roma*, t. II, p. 32-40.

(2) *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, nouvelle série, t. XV, p. 201 et suiv.

(3) Du mot germanique *Frank*, libre.

(4) *Peculum*, gratification donnée par le maître à l'esclave ou épargnes de l'esclave. — Cf. Montesquieu, *Lettres Persanes*, CXV.

(1) *Familia*, les gens d'une maison, de *famel*, mot osque, esclave.

(2) Ainsi les affranchis de Cicéron, Lauréas et Tiron s'appelaient *Tullius Laureas, Tullius Tiro* — Cf. Orelli n° 2990.

(3) De là l'expression *Servos ad pileum vocare*, appeler les esclaves à la révolte.

nuaient. Le fils d'un affranchi obtenait les petites magistratures ; il ne pouvait pas encore devenir sénateur. Mais à la troisième génération il portait la prétexte, ou avant l'âge viril la bulle d'or, réservée à l'enfant de race ingénue ; il pouvait siéger au sénat, exercer les charges curules, commander les armées.

En attendant cette complète émancipation, l'affranchi préparait dans l'exercice de professions libérales la fortune de sa race; et toutefois, sauf de rares exceptions, il ne cultivait ni la jurisprudence, qui fait l'homme d'État, ni l'éloquence, qui donne la puissance dans les assemblées, ni l'histoire, *historiam non nisi ab honestissimo quoque scribi solitam* (Suétone, *De Clar. Rhet.*, 3). Ces genres, *civiles artes*, étaient réservés aux citoyens. Aux esclaves, aux affranchis on avait laissé la médecine, l'architecture et la grammaire, et plusieurs d'entre eux se sont fait dans l'enseignement et les lettres un nom que l'histoire a recueilli, par exemple Straberius Eros, qui fut le maître de Brutus et de Cassius; Tiron, qui recueillit et publia la correspondance de Cicéron, son maître ; Hygin, conservateur de la bibliothèque d'Auguste ; Verrius Flaccus, que ce prince choisit pour l'éducation de ses petits-fils, etc., etc. (1). Comme médecins, comme grammairiens, les affranchis se sont acquis une réputation qui les honore; mais dans la gestion des fortunes de leur patron, surtout dans le maniement des affaires publiques, ils ont été souvent des fléaux pour l'État et pour l'humanité.

Déjà sous la république, surtout dans les derniers temps, des affranchis qui avaient imité les violences et les exactions de leurs maîtres, avaient amassé des richesses considérables, exorbitantes. Parmi ces enrichis dont l'histoire a conservé les noms pour les flétrir, on cite le Chrysogonus de Sylla, l'Héron de Lucullus, l'Hipparque de Marc-Antoine, le Démétrius de Pompée. Ce dernier, qui, suivant l'énergique expression de Sénèque (*De Tranquill. Animi*, 8), n'eut pas honte d'être plus riche que son maître, s'est du moins signalé par la construction du théâtre qui en porte le nom. Tel était le nombre de ses esclaves, qu'il en avait fait dresser une liste qui, ainsi que le remarque encore Sénèque, ressemblait à celle d'une légion. La succession qu'il laissa était de près de cent dix millions de sesterces (21, 340,000 fr.). Le Licinius d'Auguste, qui avait volé ses richesses dans les Gaules, fournissait à son patron des sommes considérables pour ses constructions, et fit les frais de la superbe basilique Julia. L'empereur néanmoins avait prêté l'oreille aux plaintes des Gaulois, et il allait punir ses exactions, lorsque, mettant sous les yeux de César des monceaux d'or et d'argent : « J'ai rassemblé ces richesses, lui dit-il, afin d'ôter aux Gaulois, en les appauvrissant, les moyens de se révolter. Jusqu'à présent je ne m'en suis regardé que comme dépositaire ; aujourd'hui je vous les remets (1). » La colère du prince ne put tenir contre un pareil présent, et le pillard fut sauvé. Cette anecdote explique comment le règne des empereurs fut aussi celui des affranchis. Un autre affranchi, Pallas, que Juvénal met auprès de Licinius (*Pallante et Licinio*, sat. I, 109), eut à la cour de Claude, son maître, un immense crédit, et prit dans les affaires et les intrigues du règne de cet empereur la part la plus active et la plus funeste. Il avait été d'abord esclave d'Antonia, belle-sœur de Tibère, et par elle chargé de lui remettre la lettre où elle lui donnait avis de la conspiration de Séjan. Ce fut lui qui fit répudier Messaline, qui mit Agrippine dans le lit de Claude, et fit désigner Néron à l'empire au préjudice de Britannicus. Il fut enfin complice de l'empoisonnement de son maître et de son bienfaiteur. L'histoire de Licinius, l'histoire de Pallas est plus ou moins celle de tous les affranchis qui dominaient dans les familles impériales et dirigeaient les affaires de l'empire avec une scandaleuse autorité. Tacite avait en vue la funeste influence qu'ils exerçaient, quand il écrivait, dans sa Germanie, ces lignes ironiques à l'adresse des affranchis romains : « Ici, les affranchis ne sont pas beaucoup au-dessus des esclaves. Rarement ils ont de l'influence dans la maison; jamais ils n'en ont dans l'État. J'excepte les nations soumises à des rois : là ils s'élèvent au-dessus des hommes nés libres, au-dessus même des nobles. Ailleurs, l'abaissement des affranchis est une preuve de liberté. » (*De Mor. German.*, 25.) A Rome leur élévation, leur ascendant étaient une preuve et comme une mesure de despotisme et d'asservissement. Le crédit dont ils y abusaient, leur luxe, leur pouvoir arbitraire, sont parfaitement expliqués par Montesquieu, qu'on peut citer après Tacite : « Comme ils ont étudié les faiblesses de leur maître, non pas ses vertus, ils le font régner, non pas par ses vertus, mais par ses faiblesses ; et c'est ainsi qu'ils dominent à la cour du prince et dans le palais des grands. » (*Esprit des Lois*, 15, 19.) DEH.

AFFRANCHISSEMENT. (*Antiquité.*) L'indigence et la guerre ont été, dans l'origine et toujours, les deux principales causes de l'esclavage; le pauvre qui avait vendu sa liberté, le prisonnier qu'on avait chargé de fers, restaient esclaves jusqu'à leur mort; et s'il avaient des enfants, ceux-ci recevaient avec la vie

(1) Voir le traité de Suétone *De Illustr. Grammaticis.*

(1) Dion, LIV, 21.

l'hérédité de la servitude. Telle fut la triste condition de la plus nombreuse partie de la race humaine, jusqu'à ce que la civilisation modifiât l'esclavage, en tempérât les rigueurs par l'institution de l'affranchissement.

Chez les Juifs l'esclavage était autorisé par la loi de Moïse; mais cette loi semble recommander d'avoir de préférence des esclaves d'origine étrangère. Et en effet Dieu, délivrant Israel de la maison de servitude, lui aurait-il fait retrouver la servitude dans la Terre promise? C'est peu vraisemblable; aussi les textes du Lévitique sur l'esclavage concernent moins les Hébreux que les étrangers; et pour ceux-ci quelle mansuétude dans les prescriptions de la loi! « Vous ne les opprimerez pas, en les traitant comme des esclaves; mais vous les traiterez comme des ouvriers à gages. Votre serviteur travaillera chez vous jusqu'en l'année du jubilé, et alors il sortira avec sa femme et ses enfants, et il retournera à la famille et à l'héritage de ses pères. » (Lévitique, xxv, 39.) L'année du jubilé revenant tous les sept ans, l'esclavage n'avait donc chez les Hébreux qu'une durée fort restreinte; et quand cette septième année arrivait, il y avait un affranchissement général.

En Égypte l'esclavage existait, témoin Joseph vendu par ses frères à des marchands ismaélites et revendu au chef des gardes d'un pharaon. Le même exemple de Joseph prouve qu'on passait quelquefois de l'esclavage à la liberté, comme aussi de la prison à la cour des rois. Sur les murailles où sont gravés et peints les annales et le rituel des Égyptiens, on voit bien des groupes de captifs, on ne voit pas de scènes de libération. Les règles et les formules de l'affranchissement sous les dynasties égyptiennes ne nous sont pas connues. Après la conquête, les usages grecs de la cour des Ptolémées s'introduisirent peu à peu dans les mœurs de la nation conquise.

Il ne paraît pas que chez les Grecs au temps d'Homère l'esclave pût recouvrer la liberté autrement que par rançon. Toutefois, les mœurs, grossières encore, n'étaient point cruelles. Hésiode recommande de laisser les esclaves se reposer après la récolte. Quelquefois, quand ils ne pouvaient plus servir, les maîtres les gratifiaient dans leurs domaines, à la campagne, d'une position qui, mieux que l'affranchissement, préservait leurs vieux jours de la misère et de l'abandon. C'est l'avenir qu'Eumée attendait de la bonté d'Ulysse; c'est la récompense qu'Ulysse promet au berger Mélanthius (*Odyssée*, xiv, 62, et xxi, 214).

La république d'Athènes se montrait de même bienveillante et juste envers les esclaves; souvent il lui arriva d'accorder la liberté comme récompense publique et nationale à ceux qui avaient vaillamment servi dans ses armées ou sur ses flottes, par exemple à ceux qui avaient vaincu aux Arginuses ou qui avaient combattu à Chéronée. Dans ces circonstances solennelles, les esclaves étaient rachetés de leurs maîtres et inscrits parmi les citoyens. Pour que l'affranchi devînt aussi membre de l'État, il fallait une loi spéciale votée dans une assemblée de six mille Athéniens. Sans cette formalité, toujours rare et exceptionnelle, l'affranchi se trouvait confondu avec le métèque, assujetti aux mêmes charges, à l'impôt régulier de douze drachmes et, comme lui, tenu d'avoir un patron : c'était d'ordinaire son ancien maître. L'esclave libéré se dépouillait des insignes de l'esclavage; il laissait croître ses cheveux; il prenait la tunique à deux manches (ἀμφιμάσχαλον χιτῶνα), lui qui n'avait porté que celle à une manche (ἑτερομάσχαλον); il ajoutait une ou plusieurs syllabes aux deux syllabes de son nom, s'appelant comme le père d'Eschine, Atrométès au lieu de Tromès, Simonide au lieu de Simon, Sosistrate au lieu de Sosie; mais il n'en restait pas moins en dehors de la société vraiment libre et politique, à moins qu'un décret ne lui conférât la plénitude des droits de la cité.

A Sparte l'homme libre était le plus libre des hommes, et l'esclave était le plus asservi des esclaves. Les affranchissements y étaient rares. Il y avait de plus une sorte d'esclaves que les citoyens ne pouvaient ni affranchir ni vendre; c'étaient les hilotes (*voy.* ce mot). La plupart des institutions qui les concernaient eurent toujours pour principal but de s'en garder (Thucydide, iv, 80). On peut affirmer qu'il y en eut plus de tués que d'affranchis. Leur affranchissement, que l'État s'était réservé, donnait lieu à une fête publique, qui consistait à les conduire d'un temple à un autre couronnés de fleurs à la vue de tout le peuple. Ils recevaient alors le nom de néodamodes, νεοδαμώδεις, et nous les voyons figurer sous ce titre dans les armées lacédémoniennes (Xénophon, *Helléniques* et *Vie d'Agésilas*).

Il y avait en Grèce un mode d'affranchissement fort singulier, tout à fait digne de remarque. Il était particulier à certaines localités et comme le privilége de quelques temples, notamment de Bacchus à Naupacte, de Minerve à Daulia, d'Esculape à Élatée, d'Apollon à Delphes. L'affranchissement s'y faisait sous forme de vente ou de donation à la divinité. Un acte était dressé contenant le nom de l'archonte, le mois de sa magistrature, le nom du vendeur et sa patrie, le nom, le sexe, l'âge, l'origine de l'esclave; puis était mentionnée la vente ou la donation qui en était faite au dieu ou à la déesse, moyennant tel prix, qui était remis à la divinité pour être donné au maître. Afin que le patronage dont

se chargeait la déesse ou le dieu fût plus sûrement exercé en faveur de l'ancien esclave, il lui était donné par le même acte un protecteur avec les meilleures garanties pour assurer la validité du contrat, avec la stipulation d'une amende, qui s'élevait jusqu'à dix fois la valeur de l'esclave. La solennité de cette transaction, la sanction qui lui était donnée, cette amende considérable faisaient rechercher de préférence ce mode d'affranchissement (voir les *Anecdota delphica* de Crusius, et Boekch, *Corp. Inscript.*, n° 1699, etc.).

Cet affranchissement religieux, non plus que celui d'Athènes et de la plupart des villes de la Grèce, ne conférait pas la pleine liberté; et c'est en cela qu'ils diffèrent de l'affranchissement romain, dont l'effet était bien plus complet, puisqu'il faisait immédiatement des citoyens.

A Rome les modes et les formules d'affranchissement ont varié suivant les époques. Dans les premiers siècles de la république, la liberté ne se conférait que par le cens, par la baguette et par les testaments. Par le cens, *per censum*, il fallait que l'esclave fût autorisé par le maître à donner son nom au censeur et qu'il se trouvât ainsi porté au rôle censorial ou de l'État. Par la baguette, *per vindictam*, le maître allait se présenter avec son esclave devant le préteur ou le consul, dans les provinces devant le proconsul ou le propréteur, et il lui disait : « Je veux que cet homme soit libre selon la coutume des Romains. » Si le préteur y consentait, il frappait d'une baguette la tête de l'esclave (1) en ajoutant : « Je déclare que cet homme est libre *ex jure Quiritium.* » Ensuite le licteur ou le maître lui faisait faire une pirouette, *vertigo* (2), et le frappant sur la joue (3), il lui faisait signe de la main (*e manu emittebat*) (4) qu'il était libre d'aller où bon lui semblerait. Par testament, *testamento :* ou bien le maître avait donné la liberté à son esclave en termes exprès, *verbis directis*, par exemple : *que Dave, mon esclave, soit libre;* alors l'affranchi était exempt de la clientèle, et comme son patron était dans l'autre monde, un tel affranchi s'appelait *orcinus* ou *charonita;* ou bien le testateur avait exprimé son désir par une demande, *verbis precativis*, ainsi conçue : *je prie mon héritier d'affranchir Dave, mon esclave.* L'héritier alors tenait l'affranchi sous son patronage.

Plus tard, dans les derniers temps de la république et sous l'empire, il s'introduisit plusieurs autres manières d'affranchir : par lettres; entre amis; si devant cinq témoins un maître disait à son esclave qu'il était libre; si un maître faisait manger son esclave avec lui (*per epistolam; inter amicos; adhibita compotatione*, etc.).

Anciennement, la condition des affranchis était la même : ils obtenaient, comme nous l'avons dit, une participation aux droits de citoyens; mais le nombre des esclaves s'étant démesurément accru par la conquête du monde, le nombre des affranchis suivit la même proportion. Le titre de citoyen se trouvant ainsi envahi par une foule d'affranchis, et conséquemment décrédité, la politique romaine crut devoir opposer différentes lois à la licence des affranchissements. Un maître ne fut autorisé à affranchir qu'un nombre d'individus proportionné au nombre total de ses esclaves, et jamais plus de cent, en eût-il vingt mille. Une loi d'Auguste, la loi Ælia Sentia, ordonna qu'aucun esclave qui, pour un crime, aurait été fouetté ou marqué, ne pourrait obtenir les droits de cité, quoique affranchi, et qu'il resterait dans la classe des *deditii*, qui étaient libres, il est vrai, mais privés des prérogatives de la cité. Plus tard, sous Tibère, l'an 19 de notre ère, fut promulguée une loi plus restrictive encore. En vertu de cette loi, *Lex Julia Norbana,* les esclaves affranchis par lettres, entre amis ou par d'autres formes aussi peu solennelles, cessèrent d'être admis aux droits de cité romaine, *jus civitatis;* ils ne furent plus admis qu'à ceux des colonies latines, *jus Latinorum.* Mais que signifient désormais ces droits et ces restrictions en présence des droits nouveaux et de la liberté que bientôt proclamera l'Évangile? Une religion nouvelle va peu à peu émanciper le genre humain en prêchant l'égalité des hommes devant Dieu, *omnes enim unum estis in Christo* (1), et en insinuant par la voix d'un de ses ministres la prohibition de l'esclavage : *Tu n'achèteras pas comme esclave, ni pour le service de ta maison, ni pour tes champs, l'homme qui a été fait à l'image de Dieu* (2).

Deh.

AFFRANCHISSEMENT. (*Moyen âge.*) L'affranchissement des communes, qui a été aussi l'émancipation de la royauté et d'où est sorti le tiers état, fut le premier coup porté au régime féodal qui n'a été définitivement vaincu que par Louis XI et Richelieu.

Sous la première race de nos rois, il n'y eut qu'un ordre politique, celui des conquérants ou gentilshommes, *gentis homines,* hommes de la nation. Sous la seconde race, le clergé

(1) Horace. *Sat.*, II, 7, 76. — Cf. les notes d'Orelli et de Dillenburger.
(2) Una quiritem vertigo facit. Perse, *Sat.* V, 75. —
(3) Alapæ. Phèdre, *Fab.* II, 5, 22.
(4) D'où *Manumissio*, affranchissement.

(1) Saint Paul, aux Galates, III, 28.
(2) Οὐ κτήσῃ δοῦλον, οὔτε εἰς οἰκείαν χρείαν, οὔτε εἰς ἄγρους, τὸν κατ' εἰκόνα Θεοῦ γεγονότα ἄνθρωπον. Theodore Studite.

devint un ordre politique : il prit place dans les assemblées nationales ; et ce fut lui particulièrement qui fit passer la couronne sur la tête de Pépin. Sous la troisième race s'établit un ordre nouveau, celui de la bourgeoisie ou tiers état, qui renfermait virtuellement en lui, suivant la belle expression de Sieyès, une nation complète.

Avant cette époque il n'y avait encore d'hommes libres, dans la France proprement dite, que les ecclésiastiques et les nobles ; le reste de la population était dans une condition servile, serfs de la glèbe, sans liberté naturelle, sans droit de propriété. Mais cette population des campagnes et des villes, celle surtout qui s'était enrichie par le travail et le négoce, à mesure que lui vint le goût de la liberté, sut bien trouver les moyens d'acquérir ce précieux privilége. Tantôt elle l'acheta au prix de l'or, tantôt elle le réclama par les armes, tantôt elle l'obtint par des chartes spontanément octroyées. Les premières chartes royales portant concession de communes sont de Louis VI dit le Gros. Aussi est-ce à lui, est-ce à son ministre, l'abbé Suger, que l'histoire' attribue l'honneur d'avoir fondé les communes. En fondant le gouvernement municipal, ils ne firent cependant qu'imiter ce qui existait déjà dans les grandes cités de la Provence, du Languedoc et de la Bourgogne, à Narbonne, à Béziers, à Lyon, à Marseille, qui possédaient une justice à elles et des magistrats de leur choix. L'exemple de ces villes qui reproduisaient jusqu'à un certain point les formes de l'antique municipalité romaine, gagnant de proche en proche, avait répandu un nouvel esprit au nord de la Loire, dans le duché de France et dans les seigneuries qui en relevaient. Alors, de 1108 à 1137, le domaine royal se réduisait à ce duché de France et à une trentaine de seigneuries. Le reste du royaume appartenait à de hauts barons, qui devaient au roi foi et hommage, mais qui, à cela près, exerçaient dans leurs fiefs une entière souveraineté.

Tel était l'état politique et social, telle était aussi la fermentation des esprits, à l'avénement de Louis VI. Les premières années de son règne se passèrent à guerroyer contre Guy de Rochefort, qui, du château de Chevreuse, faisait des courses dans le Parisis ; contre Thomas de Marle ; contre le sire de Coucy, qui exerçait toutes sortes de brigandages sur les terres des églises de Reims, de Laon et d'Amiens. Ces guerres successives et incessantes lui valurent le surnom de batailleur, et elles ne lui auraient pas procuré d'autre gloire sans l'idée politique qu'elles lui suggérèrent et qu'il réalisa. Les seigneurs se révoltaient contre lui ; mais les vassaux de ces seigneurs se révoltaient contre eux. Ses propres vassaux, fatigués de guerroyer au profit unique de leur seigneur et maître, émirent des vœux d'indépendance pour prix de leurs services. Il accueillit les doléances et les vœux de ses vassaux, en même temps qu'il encourageait, qu'il fomentait les révoltes dans les seigneuries, mettant ainsi ses sujets en état de défendre ses propres domaines et de se défendre eux-mêmes contre la tyrannie féodale. En leur accordant le droit de commune, à savoir le droit d'être gouvernés par des magistrats de leur choix, de changer de domicile, de se marier, de commercer, de disposer librement de leur fortune et de leurs propriétés, il leur créa des intérêts à défendre, et se donna des titres à leur affection. Ce n'est pas un mince honneur pour ce prince d'avoir fait à temps de prudentes concessions à l'esprit nouveau qui agitait le peuple, d'avoir compris que dans la liberté il y a une force, et de s'être habilement servi de cette force si souvent périlleuse. Enfin cette grande mesure administrative fut une excellente opération de finances, le paysan, l'habitant des villes ne passant du servage à la liberté que moyennant un rachat et des redevances annuelles. Aussi les seigneurs s'empressèrent-ils d'imiter le roi ; appauvris ou ruinés par leurs guerres domestiques, par les croisades déjà faites ou projetées, ces seigneurs, pour rétablir leurs finances, accordèrent à leurs vassaux des chartes qu'ils payèrent. Ces transactions, qui rendirent les rois plus puissants, les peuples plus heureux, se multiplièrent sous les successeurs de Louis VI. Le fils de Philippe le Bel, Louis le Hutin, se trouva forcé par le manque d'argent non-seulement de favoriser l'abolition du servage, mais même d'ordonner aux serfs de se racheter. Son édit de 1316 mérite d'être rapporté : « Comme selon le droit de nature, chacun doit être franc et que notre royaume est appelé le royaume des Francs, nous ordonnons que la chose soit en vérité conforme au nom. » Le servage fut dès lors partout aboli, et le tiers état se trouva définitivement constitué. La liberté des villes féconda l'industrie, multiplia les sources du travail et de la richesse, et la population bourgoise des villes et du royaume s'accrut de règne en règne, dans une telle proportion, qu'en 1789 le tiers état ou la bourgeoisie formait les dix-neuf vingtièmes de la nation. Depuis cette ère mémorable, la bourgeoisie règne en commun avec les deux ordres dont elle a effacé le nom en se les incorporant, prodigieux développement de l'institution populaire et nationale de Suger et de Louis le Gros. DEH.

M. Aug. Thierry, *Dix années d'études historiques*, p. 368 ; et *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 236.

AGAMEMNON. (*Mythologie.*) *Voy.* Atrides.

AGONIE. (*Médecine.*) De ἀγών, *certamen*, dernière lutte de la vie contre la mort.

Le passage de la vie à la mort peut être brusque et rapide, ou précédé d'un certain ensemble de phénomènes qui révèlent un désordre profond dans toutes les fonctions de l'économie. Cet ensemble de phénomènes précurseurs de la destruction prochaine, qui constitue l'agonie, est ordinairement caractérisé par la perte des sens et de l'intelligence, par l'altération profonde des traits de la face, par une perte presque totale des forces musculaires, une sueur froide et visqueuse, le désordre et l'affaiblissement des battements du cœur et du pouls, par l'établissement du râle trachéal. La durée de ces accidents n'est pas limitée : elle peut varier de quelques minutes, à quelques heures, à un jour entier; la mort n'en est pas la suite nécessaire : on a vu, dans des cas bien rares, il est vrai, l'agonisant revenir à la vie.

Quel est le mécanisme de l'agonie? Quel est son genre de production et quelle est la manière dont elle amène la mort quand elle se manifeste? Les recherches les plus récentes tendent à établir que la mort a lieu par asphyxie. M. le professeur Piorry a fait voir, en effet, qu'à la suite de toutes les agonies, on trouvait sur le cadavre des lésions de la nature de celles qui produisent l'asphyxie, et tous les désordres qui en sont la conséquence; et que ces derniers étaient d'autant plus marqués que l'agonie avait eu une plus longue durée. Ainsi, l'on trouve d'une part la trachée et les bronches remplies d'une écume visqueuse, abondante, qui s'oppose à l'entrée de l'air dans les vésicules aériennes, et d'autre part on constate que le sang est noir, qu'il forme des caillots mous et sans consistance, qu'il s'accumule surtout dans le système veineux et dans les cavités droites du cœur, qui sont fortement dilatées, tandis que les cavités gauches sont entièrement vides; enfin les poumons sont très-dilatés, ils ne reviennent pas sur eux-mêmes quand on ouvre la poitrine, leurs vésicules sont extrêmement agrandies. Cet ensemble de lésions ayant avec celles de l'asphyxie une ressemblance qui n'est pas contestable, et la présence de l'écume dans les bronches en étant la seule cause matérielle appréciable, l'auteur que nous avons cité a cru pouvoir établir que *l'asphyxie par écume bronchique* est la cause immédiate des phénomènes de l'agonie.

Cependant, s'il est impossible de nier que ces phénomènes ultimes soient dus à une gêne extrême de la respiration, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne sont pas seuls la cause de la mort. La présence de l'écume dans les bronches est elle-même occasionnée par une cause antérieure, par un trouble de la sécrétion du poumon, et cette aberration de sécrétion ne peut à son tour trouver sa raison d'être que dans un trouble de l'innervation. On est amené à remonter ainsi de proche en proche jusqu'au système nerveux, jusqu'aux centres cérébro-spinaux et à attribuer l'agonie aux troubles dont ils sont le siége. En définitive, ce n'est ni par le cœur, ni par le poumon, c'est par le cerveau que l'on meurt. Il serait facile d'en donner la preuve, par l'analyse de toutes les maladies; on démontrerait alors que l'agonie et la mort ne surviennent que quand l'action des causes morbides est remontée jusqu'à cet organe.

D[r] Racle.

AGORA et **AGORANOME.** (*Antiquité.*) L'agora était dans les villes grecques le *forum* des Romains, une place où l'on se réunissait pour le commerce et la vente des denrées comme dans nos marchés, et aussi pour parler d'affaires soit privées soit publiques, pour entendre les orateurs et prendre des décisions. Dans les épopées homériques, nous voyons que c'était déjà sur l'agora, ἀγορήνδε (Il., I, 54; *Od.*, II, 6), que se rassemblaient pour délibérer les chefs et les soldats, convoqués par les hérauts. Là, il faut entendre par l'agora la place d'armes, la tribune du camp. Dans la cité d'Athènes, les citoyens et les orateurs délibéraient moins souvent sur l'agora qu'au Pnyx. C'était la destination plus particulière de cette place, mieux appropriée par ses larges assises de pierres disposées en gradins, par sa situation en vue du Parthénon et de la mer, aux délibérations politiques. Dans les autres cités grecques, l'agora servait à la fois au négoce et aux assemblées du peuple, comme l'indiquent les verbes ἀγοράζειν, ἀγορεύειν, qui en dérivent et qui ont la double signification de délibérer et d'acheter; mais l'agora d'Athènes était presque uniquement réservée, surtout aux siècles de Périclès et d'Alexandre, au négoce et au commerce. L'opinion de Meursius qu'il avait existé deux agora, une ancienne et une nouvelle, bien que partagée par M. le colonel Leake et Ott. Müller, est presque abandonnée (*Voy.* le *Journal des Savants* de septembre 1851, p. 552). L'unique agora d'Athènes occupait la partie méridionale du Céramique, vaste quartier qui, de la porte Dipyle, au nord de l'Acropole, s'étendait jusqu'à la petite hauteur située entre l'Acropole et l'Aréopage, près de la montée qui conduit aux Propylées. C'était une place extrêmement spacieuse, décorée d'édifices publics et de temples dont quelques-uns jouissaient du droit d'asile. Au centre, s'élevaient la statue de Mercure (Ἑρμῆς ἀγοραῖος), le Pœcile, dont le portique abrita Zénon et ses disciples et

l'autel des douze dieux, sur l'emplacement duquel on a construit l'église des Douze Apôtres, et qui était, comme le *milliarium aureum* du Forum romain, le point central d'où se supputaient les distances des divers lieux de l'Attique et de la Grèce à Athènes. Près de là se trouvait le *périschoinisma*, espace circonscrit au moyen d'une corde, σχοῖνος, remplacée plus tard par une barrière, où l'on déposait les tessons (ὄστρακα) qui servaient pour l'ostracisme; plus au midi, plus près par conséquent de l'Acropole, étaient les images sacrées d'Harmodius et d'Aristogiton. L'enceinte de cette place était presque toujours couverte de tentes sous lesquelles on étalait les marchandises et les provisions. Il y avait des places distinctes pour les différents genres de négoce. Hésychius nous apprend que l'endroit réservé à la vente des esclaves s'appelait κύκλος. Le marché à la farine (ἀλφιτόπωλις ἀγορά), le marché aux poissons (ἰχθυόπωλις ἀγορά), les magasins de toilette (γυναικεία ἀγορά), οἶνος le marché aux vins, ἔλαιον le marché à l'huile, avaient leurs districts séparés et leurs heures d'ouverture. Des soldats scythes, payés par l'État pour maintenir l'ordre, y avaient un corps de garde. Des collecteurs étaient chargés de percevoir l'impôt établi sur les marchandises; et des magistrats inspectaient le bon état des denrées, réprimaient les fraudes sur le poids et le mesurage, et veillaient à ce que, dans les transactions, tout se passât avec ordre et probité: ces magistrats étaient les agoranomes. A Athènes, il y en avait cinq pour le marché de la ville et cinq autres pour celui du Pirée. On croit que chacune des dix tribus attiques en élisaient un. Leur charge était annuelle. Celle d'agoranome à vie, αἰώνιος ἀγορανόμος, n'existait que dans les cités moins démocratiques, d'origine dorienne; elle est souvent mentionnée dans les inscriptions du Péloponnèse et surtout de la Laconie. (*Voy.* Boeckh, *Corp. inscript. græc*, t. I, p. 610.) Les agoranomes chargés de la police des marchés avaient une portion des fonctions des édiles à Rome; et de là vient que les historiens grecs, Plutarque, Denys d'Halicarnasse, etc., traduisent *ædiles* par ἀγορανόμος, et l'édilité, *ædilitas*, par agoranomie, ἀγορανομία. Deh.

AIGUËS (Maladies). (*Médecine.*) On entendait autrefois sous le nom de maladies chroniques les affections dont la durée dépassait le quarantième jour, et sous celui de maladies aiguës celles dont la durée était moindre. Cette division est entièrement arbitraire.

Le terme d'acuïté ne doit pas s'entendre de la durée de la maladie prise dans son ensemble, mais de celle des éléments qui la constituent, et de leur intensité. Ainsi, une fièvre intermittente qui dure plus de quarante jours est cependant toujours une maladie aiguë, parce que les accès qui la composent sont des accidents brusques et d'une courte durée; il en est de même encore d'une fièvre typhoïde qui dépasserait le quarantième jour, et cela à cause de la marche rapide de l'inflammation et de l'ulcération des intestins, qui sont portées à leur maximum vers le septième ou le neuvième jour de la maladie, à cause de la promptitude avec laquelle les phénomènes pulmonaires se manifestent et disparaissent, à cause enfin de l'intensité ou de la violence de tous les éléments de la maladie. Et, par opposition, une phthisie pulmonaire qui ne durera qu'un mois n'en est pas moins une affection chronique, parce que la production des tubercules est lente et qu'elle s'est manifestée longtemps avant l'apparition des symptômes morbides, parce que leur ramollissement et leur fonte ne s'opère pas en un temps aussi court, et que la mort, en définitive, n'est pas due à la marche de l'affection tuberculeuse elle-même, mais à une cause étrangère, telle qu'une affection inflammatoire du poumon ou à une asphyxie graduelle.

La part que l'économie tout entière prend aux accidents de la maladie d'un organe ou d'une partie du corps, doit aussi entrer en ligne de compte dans l'appréciation de l'acuïté ou de la chronicité des maladies. Une pleurésie est aiguë lorsqu'elle s'accompagne de fièvre, lorsqu'elle abat les forces au point d'obliger le malade à prendre le lit; elle est chronique lorsqu'elle se développe sourdement sans entraver les autres fonctions, sans amener la perte des forces, la fièvre, etc.

D'après ce que nous venons de dire, on conçoit que l'acuïté doit s'entendre non de la durée totale d'une maladie, mais de la rapidité de production des accidents qui la composent, de leur intensité et de leur influence sur l'économie; et l'on comprendra en conséquence que, au lieu de ranger arbitrairement une maladie dans la classe des affections aiguës ou dans celle des affections chroniques, les médecins préfèrent aujourd'hui considérer, dans la plupart des affections qu'ils ont à traiter, des périodes distinctes, les unes aiguës, les autres chroniques. C'est ainsi que l'on reconnaît à la pleurésie une période d'acuïté et une de chronicité; c'est ainsi que l'on voit des péritonites aiguës se terminer par un état chronique, etc. Dr Racle.

AÏOUBITES. (*Hist. Orient.*) Cette dynastie a emprunté son nom au Curde Job, ou, comme l'écrivent les Arabes, *Aïoub*, le père du grand Saladin. Aïoub, s'il ne descendait pas des califes ommiades, ainsi que le prétendirent des flatteurs justement dédaignés par Saladin, appartenait à une des tribus les

plus nobles de la nation curde, qui depuis les premiers temps de l'histoire a gardé ses habitudes nomades, son caractère sauvage, une réputation méritée de bravoure et un esprit indomptable de liberté. Cherchant ailleurs une fortune qu'il ne pouvait pas espérer dans le Curdistan, Aïoub passa à Bagdad, suivi par son frère cadet Schircou; il se mit au service des califes abbassides, dont l'empire était déjà réduit aux murs de leur capitale et à quelques villes des environs, et il eut l'adresse de se faire nommer gouverneur de Tekrit. Ce fut dans cette ville que naquit en l'année 1137 son fils Yousouf, surnommé depuis *Salah-ed-din* (le salut de la foi), le Saladin de nos histoires des croisades. Schircou, qui par son courage et sa résolution devait fonder la puissance de sa famille, débuta par attirer sur elle la disgrâce et l'exil en assassinant un chrétien, secrétaire du gouvernement à Tekrit. Forcés de se sauver, lui et son frère Aïoub trouvèrent un asile auprès de Zengui, atabek de Syrie, le père du fameux Nour-ed-din.

A cette époque, l'esprit militaire, principe vital de l'islamisme, avait abandonné depuis longtemps la race arabe pour briller chez quelques peuples d'origine étrangère convertis à la foi de Mahomet. Les descendants du prophète, véritables ou prétendus, les califes abbassides et fatimites, chefs des deux sectes principales des mahométans, et par cela même ennemis mortels entre eux, étaient tombés dans un degré presqu'égal d'avilissement et d'impuissance. Tandis que la partie occidentale de l'ancien empire était dominée par la race berbère ou envahie par les chrétiens, l'Orient subissait le joug de plusieurs chefs turks, dont les familles, comme l'observe Gibbon, en suivant la loi commune des dynasties asiatiques, tournaient dans un cycle de bravoure, de grandeur, de discorde, de corruption et de décadence. Cette instabilité du despotisme ne fit qu'augmenter au temps des croisades, temps auquel appartient notre récit. Le tour du cycle s'effectuait même avec une rapidité effrayante, qui n'échappait pas à un annaliste arabe contemporain, Ibn el-Athir; car, six siècles avant Gibbon, il écrivait comme un axiome : « Les chefs de dy« nastie transmettent rarement le pouvoir à « leurs enfants. Il vient ordinairement un « frère ou un autre qui s'empare de tout; et « ainsi justice est faite, même dès cette vie, « des crimes de l'ambition (1) ».

Nour-ed-din et Saladin, les deux héros musulmans des croisades, sont un exemple frappant de cette fatalité. Le premier, ayant succédé à son père Zengui et ayant conquis une grande partie de la Syrie et de la Mésopotamie puis en dernier lieu l'Égypte, ne travailla pas au profit de ses descendants, mais d'un étranger, de l'enfant curde de Tekrit, réfugié en Syrie à la suite de son père Aïoub et de son oncle Schircou. Ceux-ci, recommandés par leur mérite, n'avaient pas tardé à s'élever dans le royaume de l'atabek : le premier avait obtenu de Zengui le gouvernement de Baalbek, et Schircou avait fini par être considéré comme le meilleur des généraux de Nour-ed-din. Aussi fut-il chargé du commandement des trois expéditions de Nour-ed-din en Égypte en 1164, 1167 et 1168, expéditions dans lesquelles il justifia son titre honorifique de *Asad-ed-din* (le lion de la foi). En effet Schircou déploya dans la guerre d'Égypte un talent stratégique peu ordinaire, une audace et un sang-froid à toute épreuve et une haute capacité politique. Séparé des États de Nour-ed-din par le royaume chrétien de Jérusalem et par les déserts de l'Arabie Pétrée, et disposant de forces très-inférieures à celles des chrétiens et de l'Égypte, qui se réunirent contre lui, Schircou acheva sa conquête en 1169. S'étant emparé du Caire, capitale des fatimites, il fit tuer l'eunuque Schawer, esclave ou maître du dernier calife Adhed, et il prit les rênes du gouvernement sous le titre de vizir de ce calife. Tel était l'usage de l'Orient. La force brutale, respectant les formes avec une profonde hypocrisie, s'emparait de la substance du pouvoir, et l'usurpation n'en devenait que plus facile. Schircou, comme d'ordinaire, partagea aux siens la curée des places et des terres, dont la tenure ressemblait beaucoup à celles des fiefs en Europe. Maintenant il ne restait qu'à supprimer le nom des fatimites, et à substituer, selon les circonstances, celui de Nour-ed-din ou de son serviteur Schircou.

Au milieu de ses succès, le Lion de la foi mourut très-vulgairement d'une indigestion, et les émirs turks, les maîtres réels de l'Égypte permirent à Adhed de nommer un nouveau vizir : peut-être ne pouvaient-ils pas tomber d'accord entre eux sur le choix. Alors le pauvre calife crut faire un coup de maître en appelant au pouvoir le plus jeune, le plus souple, et, comme il paraissait à tout le monde, le moins redoutable d'entre les chefs de l'armée conquérante, du cercle desquels il ne pouvait sortir. L'élu était le fils d'Aïoub. Sa parenté avec Schircou, sa capacité militaire, établie peu de temps auparavant, à la défense d'Alexandrie contre les chrétiens, lui assuraient une certaine influence dans l'armée; le meurtre de Schawer, conseillé par lui à Schircou et dont, à ce qu'il paraît, il fut l'exécuteur, n'était qu'un titre de plus à la reconnaissance du ca-

(1) Reinaud, *Extraits, etc., relatifs aux croisades*, édit. 1829, p. 382.

life. Saladin avait été presque forcé par Nour-ed-din à faire la campagne d'Égypte ; il avouait par la suite qu'à cette époque il ne rêvait nullement sa future grandeur. Par une hésitation qu'on peut croire moins sincère, il se fit prier longtemps avant d'accepter le vizirat ; « comme ces êtres, remarque ici un auteur arabe, qu'il faut tirer avec des chaînes pour les faire entrer au paradis (1). » Enfin il accepta : il reçut avec sa nouvelle dignité le titre de *Malek naçir* (roi protecteur), car les califes octroyaient le titre de roi comme les empereurs romains celui de César ; et Adhed lui donna de sa main, en signe d'*investiture*, le turban blanc et or, les robes somptueuses, le collier de bijoux, le sabre d'honneur et un cheval alezan tiré des écuries du palais fatimite. Nour-ed-din, qui déjà regardait avec inquiétude l'élévation de Schircou à une place où il était devenu à moitié son général et à moitié le lieutenant du pontife souverain et schismatique de l'Égypte, subit plutôt qu'il n'accepta l'élection de Saladin. Quoique celui-ci n'eût pas épargné les assurances de la plus humble soumission en se nommant dans ses dépêches le *mamlouk* (esclave vendu) de l'atabek de Syrie, Nour-ed-din affecta d'adresser les siennes « à l'émir Salah-ed-din et au corps des émirs de l'armée de Syrie. » C'était un acte de défiance et une demi-mesure, qui ne lui conciliaient certainement pas le respect du futur conquérant.

En face des obstacles qui s'opposaient de tous côtés à son ambition, Saladin adopta un plan de conduite aussi prudent que résolu pour se rendre le maître de l'Égypte en dépit du calife, de Nour-ed-din et des chefs de l'armée. A peine proclamé vizir, ce jeune homme, à qui ne déplaisaient ni le vin ni les femmes, renonce à ses habitudes et s'impose une abstinence rigoureuse des jouissances de ce monde, une stricte observance des pratiques extérieures comme des principes moraux de l'islamisme, en un mot, une vie de puritanisme musulman qui le fit passer pour un saint chez ses coreligionnaires. Par quelques actions d'éclat contre les ennemis de la foi, il excite l'enthousiasme des masses et s'entoure d'une auréole de gloire militaire. Il saisit l'occasion d'une émeute au Caire pour déblayer le pays des partisans les plus remuants de l'ancien régime, en faisant massacrer plusieurs milliers de nègres attachés à la cour ou à l'armée du calife : exemple terrible qui refroidit singulièrement le zèle des partisans de la dynastie des Fatimites. D'autre part, Saladin prodiguait à ses soldats en *donatifs*, et à la populace en aumônes, les trésors amassés par son oncle Schircou. Il fit venir de Syrie son père et ses autres parents pour s'entourer de leur dévouement et soustraire des ôtages à Nour-ed-din, dont il caressait les penchants religieux, en lui écrivant qu'il voulait imiter en tout son homonyme Yousouf (le Joseph de l'Ancien Testament), vizir comme lui des monarques de l'Égypte. Après avoir affermi ainsi pendant trois ans les bases de sa puissance, Saladin se décida, en 1172, à monter la première marche du trône, en se faisant aider de Nour-ed-din lui-même. Cédant aux sollicitation de ce prince sincèrement pieux, Saladin arracha l'Égypte à l'hérésie des Fatimites. Il profita, dit-on, de la maladie mortelle de son bienfaiteur Adhed pour faire supprimer le nom de celui-ci dans les prières publiques et y substituer l'invocation pour les califes abbassides, et on ajoute qu'Adhed mourut quelques jours après, ignorant ce changement de formule qui contenait sa déposition, la fin de sa dynastie et une révolution réligieuse. D'autres, avec plus de vraisemblance, assurent que la maladie mortelle d'Adhed ne fut que l'ambition de Saladin et la lâcheté ou l'indifférence avec laquelle les Égyptiens acceptèrent le changement de la prière. Guillaume, archevêque de Tyr, écrivain très-grave, comme on sait, va jusqu'à accuser Saladin d'avoir tué lui-même l'infortuné Adhed. Quant aux enfants de celui-ci, Saladin les épargna, mais il s'assura de leurs personnes et il ajouta, dit-on, aux rigueurs de la captivité celles d'un célibat forcé. La dynastie fatimite s'éteignit avec eux.

L'attentat contre Adhed, horrible aux yeux des uns et méritoire à ceux des autres, fut suivi de rudes secousses : conspiration au Caire dans laquelle trempèrent des émirs de Saladin ; soulèvement dans la haute Égypte ; attaque d'Alexandrie par Guillaume le Bon de Sicile après la découverte du complot et le supplice des conjurés, avec lesquels il s'était mis d'accord ainsi que le roi de Jérusalem. Mais la vigilance et l'énergie du fils d'Aïoub triomphèrent de tous ses ennemis. La mort le délivra presque en même temps du plus redoutable de tous, Nour-ed-din, qui, après avoir ménagé longtemps son puissant vassal, se décidait déjà à aller l'attaquer en Égypte. Saladin, qui devait s'attendre à cette lutte, avait poussé ses précautions jusqu'à s'assurer une retraite et une nouvelle base d'opérations en cas de défaite, comme le dit explicitement Aboulféda (1). D'après cet écrivain, il avait conçu d'abord le projet d'une invasion dans la Nubie ; mais ensuite il préféra se tourner du côté de l'Arabie. Dès 1173, son frère Touranschah, suivi par une armée égyptienne, prit les

(1) Reinaud, op. cit., p. 138

(1) Abulfeda, *Annales*, t. IV, ad. ann. 569.

villes de Zobeïd et d'Aden avec leurs dépendances qui formèrent ensuite l'apanage de Toghtekin, autre fils d'Aïoub, et de ses descendants. En même temps, Saladin, en se conformant aux conseils de son père, employait toute la ruse de son esprit à s'attirer des partisans avant de recourir à la révolte ouverte. Le vieux politique curde fut obligé cependant de restreindre l'ardeur de son fils. Un certain jour que celui-ci, pressé de plus en plus par l'atabek de Syrie, avait rassemblé les émirs de l'armée pour sonder leurs dispositions, la discussion fut tranchée brusquement par Aïoub. « Nour-ed-din est notre maître à tous, dit-il « en s'adressant à son fils : s'il nous l'ordon« nait demain, moi et ton oncle Schehab-ed« din, nous serions les premiers à te couper « la tête pour la lui envoyer. » Saladin comprit le langage de son père et renouvela ses actes de soumission à l'atabek dans les termes les plus humbles : après quoi le vieillard l'ayant pris à part pour mieux lui expliquer sa leçon, termina par ces paroles. « Par Dieu, dit-il, si Nour-ed-din prétendait exiger de nous seulement une canne à sucre, je serais le premier à la lui disputer; je la lui arracherais, ou j'y laisserais ma vie. » La dissimulation réussit presque toujours quand elle est accompagnée du pouvoir. L'atabek de Syrie, sans croire à la sincérité de Saladin, se flatta d'être toujours à temps pour le déposer du gouvernement d'Égypte; et ainsi il ajourna cette mesure jusqu'à sa mort (1174). Alors Saladin se trouva le plus puissant ou plutôt le seul puissant entre les chefs musulmans d'Égypte et de Syrie, y compris les successeurs de Nour-ed-din. On s'aperçoit que la nouvelle dynastie était déjà fondée à cette époque; fondée, disons-nous, par l'épée de Schircou, le talent politique d'Aïoub et le génie de Saladin, qui réunit les qualités de l'un et de l'autre.

Un prétexte lui manquait encore pour se déclarer indépendant : la discorde qui régnait entre les princes de la maison de Zengui, l'acharnement qu'ils mettaient à se déchirer les uns les autres en appelant quelquefois à leur secours les chrétiens, le lui fournit bientôt. Aussitôt il commence à parler hautement au nom de la religion; il flétrit tous ces petits chefs qui la trahissaient en vue de leurs intérêts privés; il marche contre Malek-Saleh Ismaïl, fils unique de Nour-ed-din; il s'empare de Damas, Émesse, Hama; et après avoir battu Seïf-el-islam, prince de Mossoul, qui accourait pour lui disputer sa proie, il règne sur la plus grande partie de la Syrie, comme sur l'Égypte. L'impuissant calife de Baghdad sanctionne son usurpation et lui accorde le titre de *sultan*. Plus tard (1182), Saladin occupa Alep et une partie de la Mésopotamie, tandis que Toghtekin, son frère, reprenait les conquêtes de Touran-schah dans le Yémen. Enfin, s'élevant du rang d'usurpateur plus ou moins habile à celui de héros d'un peuple, Saladin chercha sa véritable gloire dans les guerres qu'il fit aux chrétiens, dans la conquête du royaume de Jérusalem (1187-1188), dans la vaillante défense contre les forces de l'Europe catholique commandées par Conrad de Montferrat, Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion. Peu de temps après avoir signé avec celui-ci le traité qui ouvrit Jérusalem aux pèlerins chrétiens et en assura la possession aux musulmans, Saladin mourut à Damas en 1193. Il avait soumis à son gouvernement, directement ou indirectement, tous les pays musulmans depuis Tripoli d'Afrique jusqu'aux bords du Tigre, et depuis l'extrémité méridionale de la péninsule arabique jusqu'aux montagnes de l'Arménie. Le petit État du calife de Baghdad se trouvait enclavé dans cet empire à peu près comme celui du pape dans les royaumes de Charles-Quint; mais les successeurs dégénérés de Haroun-el-Raschid ne pouvaient pas prétendre à la puissance morale qu'exerça la cour de Rome même dans ses plus mauvais jours. On pourrait faire d'autres rapprochements plus positifs entre le système politique de Saladin et celui des empereurs d'Allemagne, rois d'Italie. De même que plusieurs de ces monarques, Saladin se servit de l'autorité pontificale comme d'un allié fort utile, et il établit de fait dans ses États le principe fondamental des États chrétiens, la division des pouvoirs temporel et spirituel, qui est impossible en droit chez les musulmans. L'organisation militaire du règne de Saladin porte une ressemblance encore plus frappante avec le système féodal de l'Europe. On trouve bien avant lui, surtout dans les États occupés par les Turks, la formule générale de la féodalité, une armée d'occupation casernée dans toute l'étendue du pays qu'elle exploite au moyen des indigènes; mais c'est sous Saladin que nous voyons des détails analogues à ceux du système européen : de véritables grands vassaux de la couronne, des fiefs et des arrière-fiefs dont les mouvances s'entrelacent quelquefois de manière que le seigneur d'une province est le vassal de son propre vassal pour un autre, et partout le service militaire et l'hommage, dont les termes ne sont qu'une paraphrase du serment en usage chez nous. En effet, il paraît impossible que l'exemple du royaume de Jérusalem, type classique de la féodalité européenne, n'eût pas frappé l'esprit de Saladin; et nous avons toutes raisons de croire que, s'il ne se fit pas armer chevalier, comme le dit un auteur latin, il donna lieu à cette nouvelle par ses dispositions bien

connues à imiter les usages des chrétiens. Depuis les temps de l'empire romain, l'Orient et l'Occident ne s'étaient jamais rapprochés comme à l'époque de Saladin!

Pressentant peut-être la dissolution d'une puissance qui tenait seulement à sa personne, le monarque aïoubite avait partagé de son vivant même ses États parmi ses enfants. Mais Malek-Adel, frère de Saladin, profita de l'incapacité et des divisions de ses neveux pour les dépouiller de l'héritage paternel. Ainsi il se forma plusieurs principautés aïoubites tantôt réunies par un lien féodal, tantôt indépendantes et toujours jalouses l'une de l'autre, dont la plus importante fut toujours l'Égypte. Sur le trône des Pharaons et des Ptolomées, Malek-Adel et après lui son fils Malek-Kamel soutinrent encore la gloire militaire de leur race. Mais au bout d'un demi-siècle, les Aïoubites d'Égypte étaient complétement dégénérés. Leur soldats esclaves, les mamlouks, enrôlés pour contre-balancer les milices féodales, devinrent à leur tour les maîtres du pays. Enfin ils assassinèrent lâchement l'avant-dernier sultan de la race de Saladin (1250), chassèrent le dernier et mirent à sa place un de leurs chefs (1254). Au bout de quelques années (1258-1260), Holakou, le petit-fils de Gengiskhan, envahissait la Mésopotamie et la Syrie : les principautés aïoubites de ces régions périssaient avec le califat de Baghdad dans l'inondation des barbares mongols. Après la victoire remportée sur ces derniers par les mamlouks d'Égypte, la Syrie, délivrée des Mongols, obéit encore une fois aux sultans mamlouks qui, par un respect bien tardif envers la mémoire de Saladin, laissèrent le fief de Hama aux descendants d'un de ses frères. Nous voyons paraître dans cette branche la dernière illustration de la famille aïoubite, le fameux Aboulféda, géographe et historien. Une autre branche descendue de Touran-schah, sultan d'Égypte, possédait du temps d'Aboulféda la ville de Hisn-Kaïfa sur les bords du Tigre; mais cette famille n'est connue que par un voyage au Caire du prince Nodjin-ed-din, en 1325, et par le crime d'un frère de Nodjin-ed-din, qui le tua à son retour pour usurper la couronne. Telles furent les vicissitudes principales de la dynastie aïoubite. Voici maintenant la série des princes de ces différentes branches, que nous distinguerons d'après les pays échus en partage à chaque branche, et en commençant les généalogies secondaires après la mort de Saladin, quoique plusieurs fiefs eussent été concédés du vivant même du sultan.

Sultans d'Égypte.

Saladin 1174 à 1193
Malek-Azir-Othman, son fils, mort en 1198
Malek-Mançour, Mohammed, fils du précédent, déposé en 1200
Malek-Adel, Abou-Bekr, Mohammed, frère de Saladin, mort en 1218
Malek-Kamel, Abou'l-Fath, Mohammed, fils de Malek-Adel, mort en 1238
Malek-Adel, fils du précédent, déposé en 1240
Malek-Saleh, Aïoub, autre fils de Malek-Kamel, mort en 1249
Malek-Moazam, Touran-Schah, fils de Malek-Saleh, assassiné par les mamlouks en 1250
Schedjr Ed-Dorr (l'arbre aux perles), veuve de Malek-Saleh, règne pendant six mois.
Malek-Aschraf Mousa, Ibn-Yousouf, prince titulaire du Yémen, règne nominalement aussi en Égypte, et il est déposé en 1254

COMMENCENT LES SULTANS MAMLOUKS.

Princes de Damas, Jérusalem, etc.

Malek-Afdhal, Nour-ed-din Ali, fils de Saladin, déposé en 1198
Malek-Adel, sultan d'Égypte, mort en 1218
Malek-Moazam, Issa, fils de Malek-Adel, mort en 1227
Malek-Naçir, Daoud, autre fils de Malek-Adel, déposé en 1229
Malek-Aschraf, Abou'l-Fath, fils de Malek-Adel, mort en 1237
Malek-Saleh, Ismaïl, fils de Malek-Adel, déposé en 1245

Après une courte domination des sultans d'Égypte et des princes d'Alep l'État de Damas tombe au pouvoir des Mongols.

Princes d'Alep, etc.

Malek-Zaher, Ghazi, fils de Saladin, mort en 1216
Malek-Azir, Mohammed, fils de Malek-Zaher, mort en 1236
Malek-Naçir, Yousouf, fils de Malek-Azir, chassé par les Mongols en 1260

Princes de Hama.

Malek-Mançour, Mohammed, fils de Omar, fils de Schahin-Schah, le frère aîné de Saladin, mort en 1221
Malek-Naçir, Kilidj-Arslan, fils de Malek-Mançour, déposé en 1228
Malek-Mozafer, Mahmoud, frère du précédent, mort en 1244
Malek-Mançour, Mohammed, fils de Malek-Mozafer, mort en 1285
Malek-Mozafer, Mahmoud, fils de Malek-Mançour, mort en 1295
Gouvernement par un lieutenant des sultans mamlouks d'Égypte jusqu'en 1310
date de la concession de Hama à Malek-Mowaïad, Emad-ed-din, Abou'l-Féda (le roi bien appuyé, colonne de la foi, père de la Rédemption), Ismaïl, fils de Nour-ed-din Ali, fils de Malek-Mozafer Mahmoud déjà nommé. Aboulféda mourut en 1331
Malek-Afdhal, Mohammed, son fils, déposé par le sultan d'Égypte en 1340

Émèse.

Malek-Afdhal, Schircou, fils de Mohammed fils de Schircou, l'oncle de Saladin, mort en 1239

Malek-Mançour, Ibrahim, fils du précédent, mort en 1246
Malek-Aschraf, Mousa, fils d'Ibrahim, mort en 1263

Les sultans d'Égypte s'emparent de la ville.

Khélat.

Malek-Wahad, Aïoub, fils de Malek-Adel, le frère de Saladin, mort en 1210
Malek-Aschraf, Moussa, frère du précédent, mort en 1231

La ville est occupée par les sultans d'Égypte, ensuite par ceux d'Iconium.

Maïafarekin.

Malek-Mançour, Mohammed, fils d'Omar, 1201
Malek-Adel, sultan d'Égypte, frère de Saladin, mort en 1218
Malek-Mozafer Schab-ed-din Ghazi, fils de Malek-Adel, mort en 1244
Malek-Kamel, Mohammed, fils de Ghazi, tué par les Mongols qui s'emparent de Maïafarekin en 1259

Yémen.

Seïf el-Islam Toghtekin, frère de Saladin, reprend en 1182 la partie du Yémen occupée déjà en 1173 par son autre frère Touran-Schah, et il meurt en 1197
Malek-Moezz (ou Aziz) Ismaël, fils de Toghtekin, tué par les émirs curdes en 1197
Naçir, frère d'Ismaïl, enfant en bas âge sous la régence successive de deux émirs, le second desquels l'empoisonne en 1202
La mère de Naçir s'empare ensuite du gouvernement et le donne à Soleïman, fils de Schahin-Schah, fils d'Omar, fils de Schahin-Schah, le frère de Saladin, déposé en 1215
Malek-Mas'oud, Yousouf, fils de Malek-Kamel sultan d'Égypte, s'empare du Yémen; prend la Mecque en 1223 et y meurt en 1228
Le Yémen est gouverné jusqu'en 1232
Par Ali Ibn-Resoûl, au nom de Yousouf, fils de Malek-Mas'oud. En 1232, après la mort de Ali, son fils Omar se rend indépendant dans le Yémen au préjudice de Mousa Ibn-Yousouf, le même qui fut appelé en 1250 au trône de l'Égypte et qui en fut le dernier sultan aïoubite.

Alboulféda, *Annales*.
Alboulfaradj, *Hist. Dynast;* Oxford, 1672.
Reinaud, *Extrait des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades;* Paris, 1829.

ALABAMA. (*Géographie.*) L'État d'Alabama est un des États-Unis de l'Amérique du Nord et doit son nom à l'une des rivières qui arrosent son territoire. Il est situé dans la partie méridionale de l'Union. Borné au sud par le golfe du Mexique et la Floride, il est enclavé entre les États du Tennessée au nord, du Mississipi à l'ouest, et de la Géorgie à l'est. Il s'étend entre 30° 10 et 35° de latitude septentrionale, entre 87° 24 et 90° 49 de longitude occidentale. Sa superficie est d'environ 106,000 kilomètres carrés.

La partie septentrionale de cet État est montueuse. Une chaîne qui se détache des monts Alleghany sous le nom de Tuskegar, la traverse en y décrivant une grande courbe. Le terrain dans la partie sud est bas et uni, marécageux le long des nombreuses rivières qui l'arrosent. Les principales sont la Mobile, qui prend naissance à la jonction de la Tombeckbi et de l'Alabama, formé lui-même par la réunion de la Coosa et de la Talla-Poosa; la Tascaloosa ou Black Warior, la Cahâba, la Chatahoochi ou l'Apalachicola, qui sépare l'État d'Alabama de celui de Géorgie, et le Perdido, qui sert de limite entre la Floride et l'Alabama. Il faut y ajouter la Tennessée, qui traverse la partie septentrionale, et fertilise la riche vallée qui s'étend au delà des montagnes. L'élévation du terrain y tempère l'ardeur du climat dans la partie septentrionale; mais dans le midi, de grandes chaleurs se font sentir pendant plusieurs mois de l'année, et ne sont qu'à peine combattues par les brises de mer. En général, c'est un climat insalubre, et fatal la plupart du temps aux émigrants européens. Les montagnes sont couvertes de belles forêts, où se trouvent diverses essences précieuses, surtout pour les constructions maritimes. Les landes, qui occupent une partie des plaines méridionales, sont couvertes de sapins. La canne à sucre, le coton, le froment et le maïs sont les principaux produits fournis par la culture. Les productions minérales sont la houille, le fer, et même l'or, qui s'y rencontre quelquefois.

On trouve encore dans l'Alabama les tristes débris de quelques tribus indigènes, telles que les Chactas, les Cherokees, les Creeks, les Chickasâs; elles ont été détruites en partie ou refoulées par le rapide envahissement de la civilisation et l'incroyable accroissement de la population colonisante. En 1802, l'État renfermait 2,000 habitants; en 1810, il en comptait 10,000; en 1817, il en avait 67,901, et trois ans plus tard, en 1820, un nouveau dénombrement lui en donnait 127,901. En 1830, le chiffre de sa population était de 309,527, et en 1840, de 590,756 âmes, parmi lesquelles il y avait 253,532 esclaves et 2,039 nègres libres.

L'État d'Alabama a été admis dans la confédération en 1819. Il comprend 36 comtés. Sa capitale est *Tuscaloosa*, ville de 2,000 âmes, siége d'une académie; mais la ville la plus importante sous le rapport commercial est le port de Mobile, situé près de l'embouchure de la rivière du même nom. On y compte 12 mille habitants et de nombreuses manufactures de coton. Cette matière première y est d'ailleurs exportée pour l'Europe en très-grande quantité.

ALAINS. (*Histoire.*) L'un des peuples barbares qui inondèrent l'empire d'Occident, au commencement du cinquième siècle. Il est difficile de se faire une idée précise de cette peuplade, de son origine, de son importance, tant les opinions sont vagues ou contradictoires à son sujet. Les anciens semblent avoir compris sous le nom d'Alains un certain nombre de tribus barbares. Strabon, Ptolémée, Ammien-Marcellin y voient une race assez confuse composée de tribus, telles que les Gélons, les Neuriens, les Ases, les Agathyrses ; on les trouve mentionnés dans Pline avec les Rhoxolans, peuple sarmate ou slavon ; Ammien voit dans les Alains les anciens Massagètes : « ils habitent, dit-il, les déserts immenses de la Scythie. Ce surnom leur vint d'abord des montagnes; ils domptèrent la plupart des nations voisines, auxquelles ils ont donné leur nom..... Ils s'étendent fort loin du côté de l'Asie, jusqu'au Gange qui traverse les Indes... » Les modernes ont essayé de jeter quelque jour sur ces vagues indications : les uns ont rattaché les Alains à la souche germanique, les autres à la race des Tartares et des Huns. C'est à l'époque du grand ébranlement de tous ces peuples d'Asie vers l'occident que les Alains apparaissent positivement dans l'histoire. Ils habitaient (certaines tribus du moins) les bords du Don et du Borysthène. C'était un peuple belliqueux, nomade, vivant à cheval et sur des chariots couverts, se nourrissant de viandes crues et de lait. On reconnait là les mœurs des Huns; mais ils se distinguaient d'eux, si le portrait que nous en donne Ammien Marcellin est fidèle, par une haute taille, de belles formes et des cheveux blonds. C'est le type des Goths et des Vandales plus que celui des sujets d'Attila, dont la laideur épouvanta les autres barbares. Les Alains montaient de petits chevaux infatigables à la course. L'historien Vopiscus rapporte qu'un de ces chevaux, pris dans un combat, fut amené à l'empereur Probus, et que les captifs assuraient que ce petit cheval chétif pouvait faire cent milles par jour. Ce trait a fait songer aux chevaux des Cosaques, habitant des steppes du Don comme les Alains; on y a vu un rapport de plus entre ces peuples. Si cependant les Alains étaient grands et beaux, comment reconnaître à ce portrait les aïeux des Cosaques? Un peuple qui ressemblait à ces derniers bien davantage, les Huns, attaquèrent les Alains; ils résistèrent vigoureusement à ce déluge pendant quelque temps; mais ils furent emportés par le torrent, comme les Goths et les autres barbares. Les Goths se jetèrent du côté du bas-Danube et envahirent l'empire d'Orient; les Alains, repoussés de ce côté, avec les Suèves et les Vandales, furent chassés vers le haut-Danube, franchirent le Rhin, en l'an 407, et se répandirent dans la Gaule. Ils ne firent qu'y passer en la dévastant et se jetèrent sur l'Espagne, poussés par les Wisigoths, maîtres du midi de la Gaule. Ils franchirent, le 28 octobre 409, les défilés des Pyrénées, qui leur furent livrés par le chef des Honoriaques, Géronce; puis ils firent de l'Espagne un désert qu'ils se partagèrent entre eux. La Lusitanie fut le lot des Alains, qui s'y fixèrent un moment sous les ordres de Respendiat, leur chef. Mais leur établissement y fut sans durée. Le roi des Wisigoths, Wallia, leur fit une rude guerre et les affaiblit au point que renonçant à leur indépendance, les Alains, au bout de dix ans, se fondirent avec les Vandales de la Bétique. Quoiqu'ils fussent les plus nombreux de ces tribus barbares, ils perdirent bientôt leur nationalité. Confondus sous le nom de Vandales, les Alains firent avec eux la conquête de l'Afrique, quand le comte Boniface leur ouvrit, en 429, cette province romaine. (*Voy.* VANDALES.)

Cependant le nom des Alains reparaît encore, à divers intervalles; un démembrement de cette race mêlé aux Huns envahit la Gaule avec eux; d'autres Alains établis à Orléans s'étaient engagés à livrer cette ville à Attila, mais Aétius, prévenu à temps, les en retira avant de combattre, et les fit marcher sous ses drapeaux. AMÉDÉE RENÉE.

ALATRI. (*Géogr. anc.*) Dans la vallée du Sacco, sur la grande route de Rome à Naples par Ceprano, à quelques milles de Ferentino, une route transversale se dirige au nord vers les montagnes des Herniques et conduit le voyageur à l'antique cité d'Alatrium, dont les murs, de construction pélasgique, sont formés de ces immenses blocs ou polygones irréguliers qui, dès le temps de Pausanias, étaient regardés comme l'œuvre des Cyclopes. Plusieurs villes du Latium, Palestrine, Cora, Norba, Segni, Veroli, Ferentino, offrent des monuments de cette architecture primitive; mais aucune, peut-être, n'en possède d'aussi imposants qu'Alatri. C'est là, du reste, son seul titre à la célébrité; car elle a été bien rarement mentionnée par les anciens, et son rôle dans l'histoire de l'Italie moyenne est contenu tout entier, pour nous, dans quelques phrases de Tite-Live. Vers l'an de Rome 447, d'après cet historien, tous les peuples herniques, à l'exception d'Alatri, de Ferentino et de Verula déclarèrent la guerre au peuple romain; aussi, après la défaite de leurs compatriotes, ces trois peuples obtinrent-ils de se gouverner par leurs propres lois, ayant préféré l'autonomie au droit de cité que Rome leur offrait (1). Tite-Live ne nous ap-

(1) Liv. IX, c. 41 et 43.

prend rien de plus, et nous laisse par conséquent ignorer entièrement l'origine d'Alatri, que Plaute traite de cité barbare dans sa comédie des *Captifs*, où Hégion répond à Ergasile, qui jure par Segni et par Alatri de dire la vérité : « Pourquoi jurer par les noms de villes barbares (1)? » Cette origine, du reste, est inscrite sur ces murs indestructibles, semblables à tant d'autres constructions de l'Italie, de la Grèce, de l'Asie Mineure, qui dans chacune de ces contrées signalent le passage de la race des Pélasges, race infortunée, destinée à disparaître promptement de la surface du sol, où elle a laissé toutefois des empreintes ineffaçables. Nous savons par Strabon que de son temps les habitants d'Alatri se rendaient à Fregellæ (aujourd'hui Ceprano), et s'y réunissaient à ceux de Velletri, de Cossa, de Cora et autres cités des Herniques, à l'occasion de quelques solennités religieuses. Trois ou quatre inscriptions trouvées dans des ruines romaines superposées aux substructions pélasgiques prouvent seules l'existence d'Alatri sous les empereurs. La plus récente de ces inscriptions remonte à Antonin le Pieux : ANTONIO. PIO. S. P. Q. ALATRINVS.

Rien de plus gracieux à la fois et de plus pittoresque que le premier aspect d'Alatri, dont l'ancienne acropole couronne une haute colline qui se détache sur un ciel bleu entre la montagne de Vico et celle de Collepardo. Sur les bords de la *Cosa*, petite rivière qui coule au pied de la colline, de vertes prairies semées d'arbres plantureux disposés en bouquets offrent cet aspect de fraîcheur si agréable dans les contrées du midi; mais, en approchant, l'attention se concentre sur les ruines imposantes de l'antique cité. A moitié hauteur de la colline à peu près, on trouve la première muraille, qui sert encore d'enceinte au bourg moderne. Elle a environ deux milles de circonférence, et est construite dans toutes les parties antiques à l'aide de polygones irréguliers, blocs énormes, dont les angles rentrants et saillants s'unissent avec une précision telle que sans l'aide d'aucun ciment ils résistent à la force du temps depuis plus de trente siècles. On entre dans la ville par une porte, dite la porte Saint-Pierre, merveilleusement conservée, et dont le linteau formé d'un seule pierre est aussi monumental que ceux des portes de Tirynthe ou de Mycènes. A gauche de cette porte s'élève une tour bâtie au moyen âge : à droite existe une figure en relief entièrement fruste, portant sur la tête une espèce de *modium*, qu'on a supposé être le dieu Pan, et qui, sculptée dans le roc même dont est formée la muraille, est sans contredit l'une des œuvres de plastique les plus anciennes qui existent en Italie. Une autre figure, sous la voûte d'entrée, dont les traits sont complétement effacés, mais dont la barbe et les cuisses velues semblent appartenir à un faune ou encore au dieu Pan, divinité des Pélasges arcadiens, a le même caractère d'antiquité. Or, ce n'est pas un caractère indifférent pour déterminer l'origine pélasgique des villes où l'on retrouve l'architecture à grands polygones irréguliers, origine contestée par quelques savants de l'école allemande, que de trouver ainsi sur la porte d'Alatri l'image figurée du dieu topique de l'Arcadie. Une fois dans la première enceinte, on se trouve au milieu de constructions modernes, élevées pour la plupart sur des substructions cyclopéennes, et une rue montueuse conduit à la citadelle. Cette acropole, qui occupe le sommet de la colline abrupte, d'où la vue s'étend sur un immense horizon, est entourée d'énormes murs du même style, dont le couronnement sert de parapet à la place moderne, *Piazza di cività*, où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Pierre et l'évêché. Tel est l'imposant appareil de cette enceinte de l'acropole (enceinte qui elle-même était triple, car on voit des traces de trois circonvallations), que la partie de la muraille qui soutient la place de l'évêché du côté du sud-est, et qui a seize mètres d'élévation, n'est formée, en hauteur, que de quinze pierres depuis la base jusqu'au sommet. La porte qui s'ouvre de ce côté dans le mur de la citadelle pour donner entrée à l'acropole n'est pas moins imposante par ses dimensions que la porte de la ville. La pierre ou pour mieux dire le rocher qui lui sert d'architrave a cinq mètres de longueur sur une hauteur de près de deux mètres. Une autre porte placée à la partie opposée se trouve à moitié enfouie par l'exhaussement du sol; mais le côté de la muraille où elle se trouve percée est plus imposant encore par la dimension des matériaux employés à le construire. Cette porte conduit à une espèce de grotte ou chambre souterraine, qu'on croit être un Lupercal, et sur le linteau duquel est sculpté un phallus, nouveau rapprochement entre le culte des anciens habitants d'Alatri et celui des Pélasges arcadiens, puisque Hérodote nous apprend que l'ithyphallus était le symbole primitif de la théogonie pélasgique. Tous ces curieux vestiges d'une civilisation antérieure de plusieurs siècles à la fondation de Rome sont bien faits pour exciter l'intérêt du voyageur ou de l'antiquaire, et l'on peut s'étonner à juste raison que la petite ville d'Alatri et ses grands murs ne deviennent pas plus souvent le but d'une excursion de la part des nombreux touristes qui visitent Rome ou la campagne romaine.

NOËL DES VERGERS.

(1) Quid tu per barbaricas urbes juras? — Act. IV, sc. 2.

ALBAINS (Rois). (*Histoire ancienne.*) La liste des rois albains a été l'une des plus controversées, comme elle est de fait l'une des plus incertaines que nous offre l'histoire de l'antiquité. Elle commence à Ascagne, fils d'Énée, qui, ayant quitté Lavinium pour construire une autre ville, choisit au centre du Latium un emplacement protégé d'un côté par un lac et de l'autre par l'escarpement d'une montagne. Là il jeta les fondements de la cité nouvelle, qu'il nomma *Alba*, en mémoire d'une truie blanche dont l'apparition, conformément aux paroles d'un oracle, avait annoncé à son père la fin de ses longues pérégrinations. Toutefois, comme il existait déjà une cité de ce nom, il distingua celle dont il était le fondateur par un surnom emprunté à la forme que lui imposait sa situation, et elle s'appela Albe la Longue. A la mort d'Ascagne, d'après Denys d'Halicarnasse, Sylvius, fils posthume d'Énée, qui l'avait eu de Lavinie, monta sur le trône. Ce Sylvius avait été ainsi nommé, selon Denys et Aurélius Victor, parce que sa mère Lavinie, à l'avénement d'Ascagne, ayant redouté les embûches de son beau-fils, s'était réfugiée dans les forêts pour y mettre au monde l'enfant qu'elle portait dans son sein. Or, il transmit son nom à ses successeurs, en sorte que tous les rois d'Albe portèrent après lui le surnom de Sylvius. Plus tard Ascagne, loin de justifier les craintes que sa belle-mère avait conçues à son égard, adopta Sylvius, et lui légua la couronne à l'exclusion de son propre fils Iule, qui dut se contenter d'exercer le sacerdoce, devenu ensuite héréditaire dans sa famille. C'est de ce dernier que César prétendait descendre. Sylvius régna vingt-neuf ans, et eut pour successeur Sylvius Æneas, qui en régna trente et un. Latinus, Alba, Capetus, Capys, Calpetus héritèrent tour à tour du souverain pouvoir, puis vint Tiberinus, qui se noya dans le fleuve Albula, et lui donna son nom; en sorte qu'on l'appela Tiberis, ou le Tibre. Vient ensuite Agrippa, puis Alladius, tyran haï des dieux, dont il voulait imiter la foudre, et qui fut foudroyé par eux. Aventinus, qui régna trente-sept ans, donna son nom au mont Aventin. Procas lui succéda, et après vingt-trois ans de règne eut lui-même pour successeur Amulius, qui avait usurpé la couronne sur son frère Numitor, et périt sous les coups de ses petits-neveux Remus et Romulus, dont le grand-père Numitor, rétabli par eux sur le trône, fut le dernier des rois albains.

Telle est la liste donnée par Denys d'Halicarnasse, qui, malgré son désir de pénétrer les mystères des origines romaines, n'a pu trouver sur la descendance du héros troyen d'autres détails, dont il n'aurait certes pas fait grâce à ses lecteurs. Tite-Live, de son côté, consacre à peine une demi-page à l'histoire des quatre siècles qui séparent Ascagne de Romulus. Dans son récit, Alladius s'appelle Sylvius Romulus, et ce n'est pas lui qui est frappé par le tonnerre, mais son successeur Aventinus, foudroyé sur le mont Aventin. Tout le reste est conforme au récit de Denys d'Halicarnasse. Quant à Aurelius Victor, il veut qu'après la mort d'Ascagne, son fils Iule et Sylvius, fils d'Énée, se soient disputé la couronne, et que le peuple ait prononcé en faveur de Sylvius. Son successeur Latinus envoya une partie de ses sujets coloniser Préneste, Tibur, Gabies, Tusculum, Cora, Pometia, Locres, Cameria, Crustumium et Bovilles. A Tiberinus, qui se noie aussi dans l'Albula, succède Arémulus Sylvius, qui joue ici le rôle attribué par Denys à Alladius, et imitait le bruit du tonnerre en frappant sur des boucliers. Il fut foudroyé en punition de son impiété. Du moins c'est là, d'après l'auteur des Origines, le fait rapporté dans le sixième livre des grandes annales, tandis que, ajoute-t-il, Aufidius et Domitius racontaient qu'Aremulus avait été englouti par un tremblement de terre. Vint ensuite Aventinus, qui fut tué dans une bataille et enterré sur le mont Aventin; puis Procas, qui laissa son héritage à ses deux fils Numitor et Amulius, donnant à l'un l'empire, à l'autre tous ses biens personnels. Or Numitor, qui eut le choix, préféra les richesses au pouvoir, ce qui se trouve en contradiction formelle avec ce passage de Plutarque : « Numitor choisit la couronne, et Amulius, devenu par les trésors dont il restait possesseur plus puissant que son frère, lui enleva facilement son trône. »

Il est naturel que tant d'incertitudes et de contradictions aient engagé la critique moderne à traiter avec rigueur la liste des rois albains. Niebuhr, qui ne fait commencer les temps historiques de Rome qu'en l'an 350 de sa fondation, car il lui fallait place nette pour développer à son aise ses épopées latines, ne va-t-il pas trop loin, cependant, quand il regarde le catalogue des rois albains comme une invention de Polyhistor? A-t-il réfléchi qu'Aulu-Gelle cite la dynastie des Sylvius d'après le premier livre des annales de Cassius Hemina, et qu'il faut, dans ce cas, regarder son existence comme appuyée sur des documents bien antérieurs. Niebuhr, savant et habile critique, est venu après les timides essais de Laurent Valla et de Glareanus, les attaques plus hardies de Beaufort, les inspirations fécondes de Vico, s'emparer de Rome comme par droit de conquête, et, à l'aide d'une logique plus serrée que celle de ses devanciers, d'une érudition plus vaste, y a fait table rase des anciennes croyances, en démontrant les lacunes, les contradictions, les falsifications généalogiques, les impossibilités de toutes sortes. Jusque là tout est bien : il s'agit de détruire, et

la critique est à l'œuvre sapant dans leurs fondements récits et traditions : « Le vieux roman est par terre, disent les coryphées du parti, le relèvera qui pourra. » Là en effet commence la difficulté ; là se révèle l'impuissance de ceux qui étaient si hardis à détruire. Qu'ont eu à mettre à la place des récits de Denys ou de Tite-Live les novateurs de l'école symbolique, qu'on voit si souvent torturer un passage pour y trouver tout autre chose que ce qu'il semble dire, puis, appuyés sur une base si fragile, s'élancer à la poursuite des conjectures les plus hardies où notre esprit s'effraye de les suivre? Ils ont ébranlé nos anciennes convictions, et nous laissent froids devant leurs nouveaux systèmes ; en sorte qu'on ferait un gros livre des fables qu'ils ont signalées et un livre bien mince des vérités qu'ils ont su faire accepter en échange. Aussi nous faut-il revenir encore aux seules sources que nous possédions.

Après la mort de Numitor, Romulus, son petit-fils, aurait pu, dit Plutarque, réunir la ville d'Albe à l'État qu'il venait de fonder; mais il en laissa le gouvernement au peuple, et se réserva seulement le droit d'y nommer tous les ans un magistrat pour y rendre la justice. D'un autre côté, Denys d'Halicarnasse, s'appuyant sur l'autorité de Licinius, laisse aux Albains l'initiative de ce changement de gouvernement, et dit, en parlant du premier dictateur nommé chez les Romains, qu'ils empruntèrent l'idée de cette institution aux Albains, qui, après la mort d'Amulius et de Numitor, avaient élu des chefs annuels auxquels ils donnaient le nom de dictateurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les historiens conviennent de la bonne harmonie qui exista entre les deux États pendant les longs règnes de Romulus et de Numa. Ils étaient liés entre eux par les traités les plus saints, et il avait été décidé que, quel que fût le sujet de plaintes qu'une des deux villes pût avoir contre l'autre, on n'aurait recours aux armes qu'après avoir épuisé toutes les voies de conciliation. On sait que l'humeur guerrière de Tullius Hostilius triompha de ce bon accord, que l'alliance se rompit et que Cluilius, dictateur des Albains, étant mort, son successeur Metius Fufetius voulut que le sort des deux peuples fût remis aux mains des Horaces et des Curiaces. Nous n'insisterons pas sur ce combat célèbre, qui est entré dans le domaine de la poésie ou de la peinture tout aussi bien que de l'histoire ; nous n'examinerons pas si l'identité qui existe entre les détails de ce triple duel et de celui des trois fils jumeaux de Démostrate contre les trois fils jumeaux de Rheximaque, combattant, les premiers en faveur des Tégéates, et les seconds des Phénéates, ne donne pas lieu de supposer ici l'introduction d'une ancienne fable grecque dans les annales romaines. A plus forte raison, nous ne rechercherons pas, avec quelques disciples de l'école symbolique, si *Horace* n'est pas une forme de *Curiace*, comme chez nous *Clodion* est identique avec *Hlodion*, *Clovis* avec *Hlodowig*, *Childéric* avec *Hildéric*; en sorte que *Horace* venant de *Curiace* et *Curiace* venant de *Curia*, c'est-à-dire signifiant noble ou patricien, il ne faudrait voir dans tout cela qu'un symbole sous lequel serait exprimée l'histoire de la lutte de l'aristocratie dans les deux pays. Nous sommes loin de blâmer ces subtiles recherches; mais le récit dramatique de Tite-Live a consacré le combat des champions de Rome contre les champions albains, et nous y croyons en lisant les belles pages où il l'a décrit, comme nous croyons pieusement aux aventures d'Énée quand elles nous sont racontées dans les admirables vers de Virgile.

Cependant, les Albains étaient désormais soumis aux Romains par le sort des armes. Metius Fufetius voulut s'en venger par une trahison, et, dans la guerre des Fidénates, il abandonna avec toutes ses troupes l'armée romaine au moment du combat. Tullus Hostilius l'en punit par un affreux supplice : ses membres furent attachés à deux chars attelés de quatre chevaux, qui, poussés en sens contraires, le mirent en pièces. Quant aux Albains, leur perte fut résolue, et les légions romaines entrèrent à Albe pour n'en sortir que quand elle n'existerait plus. Tite-Live nous a laissé un tableau animé du désespoir qui s'empara des habitants quand ils virent exécuter l'arrêt qui les condamnait à n'avoir plus de patrie. « Ce n'était pas, dit-il, ce tumulte ni cette terreur qui se répandent au sein des villes prises d'assaut, mais une tristesse morne et silencieuse qui serrait tous les cœurs et abattait tous les esprits. On ne savait que prendre, que laisser ; on s'interrogeait l'un l'autre. Ceux-ci restaient immobiles sur le seuil des portes, ceux-là erraient dans les maisons pour les revoir encore une dernière fois. Mais quand on entendit les cris des chevaliers romains, qui pressaient le départ, quand le fracas des toitures qui s'écroulaient retentit dans toute la ville, et que des nuages de poussière s'élevèrent de toutes parts, alors chacun se saisit précipitamment de quelque débris de sa ruine, et quitta pour jamais ses foyers, ses pénates, les murs qui l'avaient vu naître. Les routes étaient couvertes de ces malheureux exilés, et le spectacle de leur misère commune redoublait leur douleur. Des voix lamentables s'élevaient du sein de la foule ; c'étaient les femmes qui en passant près des temples investis par les soldats croyaient laisser leurs dieux eux-mêmes dans la captivité. » — « Dès que les Albains furent sortis de la ville, ajoute Tite-Live, les Romains rasèrent jusqu'au sol tous les édifices

publics ou privés. Albe existait depuis quatre cents ans : une heure suffit à sa ruine. La migration des Albains à Rome en doubla pour ainsi dire la population. Aussi la colline du Cœlius fut-elle enfermée dans l'enceinte de la ville, et assignée comme résidence à la nouvelle colonie. Quant aux familles albaines les plus distinguées, telles que les Tullius, les Servilius, les Quinctius, les Cluilius, les Acilius, les Junius, les Memmius, les Geganius, les Sergius, etc., elles furent admises dans le corps des patriciens : Rome ne pouvait pas moins faire pour les descendants des compagnons d'Énée, dont elle se vantait de tenir son origine.

A. Noël des Vergers.

Albuminurie. (*Médecine.*) La classe des maladies connues sous la dénomination vague d'hydropisies comprend un grand nombre d'espèces distinctes, qu'il était important de séparer les unes des autres et de placer à leur rang respectif dans le cadre de la nosologie. L'étude de l'anatomie pathologique a dans ces derniers temps permis de reconnaître qu'un certain nombre tiennent à des maladies du cœur ou du foie, que d'autres résultent des cachexies cancéreuse, tuberculeuse, paludéenne, qu'il en est, enfin, qui sont l'effet d'obstacles mécaniques à la circulation veineuse. Il était réservé à l'analyse chimique de venir compléter en quelque sorte cette classification par la découverte d'une espèce nouvelle d'hydropisie, distincte des précédentes par ses causes et sa marche, par les lésions qui l'accompagnent, et qui jusqu'à présent avait été confondue avec les maladies les plus variées ; nous voulons parler de l'*albuminurie* ou *maladie de Bright*, ainsi nommée du nom du médecin anglais qui l'a décrite le premier.

Cette maladie singulière, signalée pour la première fois en 1827, en Angleterre, étudiée depuis en France, surtout par MM. Martin-Solon et Rayer, est caractérisée par la production d'hydropisies variables, par la présence d'une quantité plus ou moins considérable d'albumine dans l'urine et par des lésions particulières des reins.

Cette affection débute quelquefois par des accidents aigus, le plus souvent d'une manière lente et chronique. Les malades ressentent des douleurs lombaires, qui sont le plus ordinairement sourdes et passagères, puis il se manifeste de l'œdème dans diverses parties du corps. Cet œdème commence presque toujours par la face, qui devient légèrement bouffie et prend une teinte jaune pâle ; puis il se montre tour à tour, et d'une manière passagère, au tronc, aux membres supérieurs et inférieurs. Ces accidents se dissipent ordinairement d'eux-mêmes au commencement de la maladie, pour se reproduire et disparaître encore un certain nombre de fois, jusqu'à une époque où ils deviennent fixes et permanents. Si on examine alors l'urine des malades, on la trouve abondante et pâle, quelquefois mousseuse ; si on la chauffe à une température supérieure à 80° c., si on y verse de l'acide nitrique ou de l'alcool, on y détermine un précipité blanc, floconneux, plus ou moins abondant, que l'on reconnaît pour être constitué par de l'albumine. En même temps on constate que la proportion d'urée contenue dans l'urine est considérablement diminuée. Dans cette première période de la maladie, les reins sont le siége d'une stase sanguine considérable, qui en augmente le volume et qui leur donne une teinte d'un rouge violacé très-prononcée. Tant que l'affection ne présente pas de symptômes plus tranchés et que la lésion des reins n'est pas plus profonde, le retour à l'état normal est possible, et il y a espoir de guérison; mais il n'en est plus de même quand la maladie est arrivée au deuxième ou au troisième degré, car dans ces cas la guérison est sinon impossible, du moins excessivement rare. On reconnaît l'existence de ces deux dernières périodes de l'affection à la persistance et à l'augmentation des phénomènes indiqués plus haut, et surtout à l'atteinte portée à tout l'ensemble de l'organisme, qui tombe dans un véritable état cachectique. On voit alors se manifester des *hydropisies* ! *par épanchement* dans les grandes cavités séreuses de l'économie, telles que la plèvre, le péritoine, le péricarde ; se produire des accidents du côté du cœur et du poumon ; se déclarer des vomissements répétés et une diarrhée colliquative à laquelle il est rare que les malades ne succombent pas. Dans ces cas on voit les reins passer successivement par les lésions suivantes : ils se décolorent d'abord partiellement, puis dans toute leur étendue ; ils se recouvrent de granulations blanches semblables à des grains de semoule, et finissent par diminuer de volume, s'atrophier en se déformant.

Les causes de cette singulière maladie sont encore peu connues. Toutefois, il est certain que le froid humide, l'abus des boissons alcooliques, et chez les femmes l'état de grossesse, sont les circonstances qui président le plus ordinairement à son développement. L'albuminurie provoque souvent des convulsions fort dangereuses (éclampsie) pendant l'accouchement.

Dans la première période de cette maladie, on peut arrêter la marche des accidents par l'emploi des moyens antiphlogistiques, tels que la saignée, les sangsues, les vésicatoires, etc. Dans les périodes suivantes, il est difficile même de les modérer, et l'on a tour à tour et sans succès employé la teinture de cantharides, le nitre, le café, l'acide nitrique. Les cautères, les diurétiques, les purgatifs

drastiques répétés, les applications plus ou moins rapprochées de sangsues, de vésicatoires, sont encore les moyens les moins inefficaces et les plus rationnels. Dr Racle.

ALBUNÉE. (*Mythologie* et *Géographie.*) *Albunea, Albuna* ou *Albula.* Nom d'une nymphe qui rendait des oracles. Lactance (1) nous dit que la dixième Sibylle, appelée Albunea, était vénérée à Tibur, et qu'on avait trouvé dans le lit de l'Anio son image tenant un livre à la main. Aujourd'hui, on voit encore à Tivoli, au-dessus de l'abîme dans lequel le fleuve se précipite, les ruines d'un temple qu'on a pris longtemps pour le temple de la Sibylle, et qu'on a reconnu depuis pour un temple d'Hercule. Cependant, sur la route de Rome à Tivoli, à quatorze milles au delà de la porte Esquiline (et non à seize, comme le dit, sans doute par suite d'une erreur de copiste, la carte de Peutinger), on traverse un canal artificiel, creusé en 1549 par le cardinal Hippolyte d'Est, dans le but de fournir un écoulement aux eaux qui couvraient les plaines environnantes. Ces eaux provenaient de trois lacs situés à environ un mille plus haut, et qui formaient, dans l'antiquité ce qu'on appelait *Aquæ Albulæ.* Vitruve (2), Strabon (3), Pline (4), Martial (5), Suétone (6), Pausanias (7), ont parlé de ces eaux thermales, en ont décrit la nature et vanté les propriétés médicales. L'eau de ces sources est sulfureuse, sa couleur est bleuâtre et presque blanche, sa température s'élève à 80° du thermomètre de Fahrenheit; elle pétrifie les objets soumis à son action, et les plantes aquatiques, que, par une propriété particulière, elle fait croître en abondance dans les lieux qu'elle arrose, se couvrent de cristallisations calcaires par le seul effet de son évaporation. Le canal, rétabli plutôt qu'ouvert par le cardinal Hippolyte, puisque les anciens auteurs ont parlé de ces eaux comme d'eaux courantes, offre une longueur d'environ deux milles, depuis l'endroit où il sort du plus grand des trois lacs dont nous avons parlé, jusqu'à l'endroit où il débouche dans l'Anio. Ce lac porte le nom de Lac des Iles flottantes, à cause des amas d'herbes qui se forment à sa surface, y prennent peu à peu une consistance, de manière à offrir l'aspect de véritables îles, y flottent çà et là selon les caprices du vent, et enfin, échouant au rivage, y constituent des atterrissements, qui diminuent peu à peu l'étendue du lac. Les deux autres s'appellent *Lago delle Colonnelle* et *Lago di S. Giovanni.*

(1) I 6.
(2) VIII, 3.
(3) L. V, c. 3, § 12.
(4) *Hist. Nat.*, XXXI, 2, 6.
(5) *Epig.*, I, 13.
(6) *Aug.*, 82; — *Ner.*, 31.
(7) IV, 35.

Une erreur trop accréditée fait du lieu que nous venons de décrire le siége de l'oracle de Faunus. Or, voici ce que dit Virgile : « Latinus, effrayé, va consulter l'oracle de Faunus, père de sa race, organe du destin. Il pénètre dans le bois prophétique, sous la haute Albunée, qui fait mugir dans l'ombre la profondeur sacrée de ses eaux retentissantes, et obscurcit l'air empesté d'un nuage méphitique (1). » Excepté le nom d'*Albunea* et la circonstance des vapeurs épaisses, qui rappellent les émanations sulfureuses des eaux *Albulæ,* rien dans les vers du poëte ne peut s'appliquer à celle ci, qui coule silencieuse dans une plaine nue et sans arbres. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la Solfatare ombreuse et sonore décrite par Virgile, et nous croyons que Nibby a eu raison quand il a cru la reconnaître dans celle qui est située à quinze milles de Rome, sur la route qui menait à Ardée. En effet, c'était là que régnait Latinus, roi du Latium maritime. Faunus, son prédécesseur, avait sans doute été enseveli dans ce lieu, que la fumée d'un cratère mal éteint, les vapeurs d'une source sulfureuse, le bruit d'une chute d'eau, l'ombre d'un bois épais, remplissaient d'une religieuse terreur. Ce rapprochement entre l'ancienne Albunea et le lieu que nous signalons est d'autant plus facile à justifier que le littoral du Latium était presque partout couvert d'épaisses forêts; qu'un petit lac existait là du temps d'Ameti, qui l'a indiqué sur sa carte; que de nos jours on y voit encore une grotte, celle peut-être où se trouvait le tombeau de Faunus, et où se livraient au sommeil ceux qui venaient consulter l'oracle du Dieu, se révélant par des songes quand on s'endormait sur les peaux des victimes immolées en son honneur (2). Toutefois, si nous refusons au lac des Iles flottantes l'honneur d'être l'*Albunea* de Virgile, l'oracle du Dieu Faunus, il nous faut reconnaître que sur ses bords s'élevaient de magnifiques constructions, des thermes peut-être, qui paraissent appartenir au temps d'Auguste, et dont plusieurs fragments retrouvés au seizième siècle annoncent l'importance et la richesse. Des inscriptions nous ont appris que près de là se trouvait aussi un temple de Cybèle, ainsi qu'un autre édifice consacré aux eaux sacrées de l'Albula : AQVIS ALBVLIS SANCTISSIMIS.

ALCESTE. (*Mythologie.*) Fille de Pélias, roi d'Iolchos, et d'Anaxibia, Alceste était d'une rare beauté. Aussi les prétendants à sa main furent-ils si nombreux, que son père, dans l'embarras où il était de choisir, déclara qu'Alceste n'appartiendrait qu'à celui qui attellerait à un char des lions et des sangliers. Si difficile qu'elle fût, la condition fut remplie par Ad-

(1) *Æn.*, VII, 81-85.
(2) *Æn.*, VII, 86 sqq.

mète, roi de Phères, grâce à Apollon, qui, exilé du ciel, était alors le berger du prince et gardait ses troupeaux. L'époux d'Alceste, comblé des bienfaits des dieux, obtint des Parques mêmes la promesse que le jour où la trame de sa vie serait coupée par elles, il pourrait être rappelé à la lumière par la mort volontaire de la personne qui consentirait à descendre à sa place chez les ombres. L'heure fatale sonna, et la faveur accordée à Admète allait lui devenir inutile, aucun ami, aucun parent ne consentant à se sacrifier pour lui, lorsque Alceste se dévoua, et le rendit à la vie en mourant elle-même. Tant d'amour toucha les immortels, et Alceste, rappelée du fond des enfers, vint retrouver l'époux envers lequel elle avait montré une si courageuse tendresse. Proserpine, selon les uns, la renvoya sur la terre; selon d'autres traditions, ce fut Hercule qui l'arracha de vive force au dieu des ombres (1).

Les vertus d'Alceste, qui avait aussi prouvé sa piété filiale en résistant, seule parmi les filles de Pélias, aux séductions de Médée, et en refusant de participer à l'horrible meurtre de son père (2), ont inspiré les poëtes les plus célèbres. Homère (3) l'appelle « la divine parmi les femmes, » et « la plus belle des filles florissantes de Pélias ». Euripide a fait de son dévouement à son époux le sujet d'une des plus touchantes tragédies qui nous soient restées de lui. Après sa mort, elle fut associée dans les enfers aux plus nobles femmes, à Évadné et à Laodamie (4). Les artistes ont rivalisé avec les poëtes pour concourir à son illustration. Non-seulement on voit dans la Galerie de Florence un beau bas-relief, œuvre de Cléomène, qui représente Alceste se dévouant à la mort (5), mais ce sujet est l'un de ceux que l'on rencontre fréquemment sur les urnes trouvées dans les hypogées de Volterra et de quelques autres villes étrusques (6).

ALCMÈNE. (*Mythologie.*) Alcmène était fille d'Électryon, roi de Mycènes, et d'Anaxo. D'autres lui donnent pour mère soit Lysidice (7) ou Eurydice (8), toutes deux filles de Pélops, soit enfin Ériphyle (9). Elle fut mariée à Amphitryon, roi de Thèbes, et lui devint infidèle sans le savoir, trompée qu'elle fut par Jupiter, qui avait pris la figure de son mari. Le père des dieux prédit les plus belles destinées au fils qui devait naître de cette union furtive. « Qu'il règne, dit-il, sur tous les peuples voisins, celui qui va sortir du sein de la fille de cette race héroïque issue de mon sang (1). » Mais la jalouse Junon détourna l'effet de cette prédiction, en reculant de sept jours la naissance d'Hercule, et en avançant d'autant celle d'Eurysthée, fils de Nicippe, qui était aussi de la race de Jupiter, ce qui donna à ce même Eurysthée la prééminence promise au fils d'Alcmène. Alcmène enfanta deux jumeaux, Hercule et Iphiclès. Après la mort d'Amphitryon, elle épousa Rhadamante, fils de Jupiter. Elle survécut à Hercule, et Sénèque la fait assister à la mort du héros, dont elle rassembla les cendres, qu'elle portait avec elle renfermées dans une urne (2). Plus tard elle vit les Héraclides se venger d'Eurysthée, dont Hyllus lui apporta la tête, et enfin elle mourut à Thèbes, dans un âge très-avancé. Comme les Héraclides allaient l'ensevelir, Mercure, envoyé par Jupiter, mit une pierre dans le cercueil, et emmena Alcmène dans les îles Fortunées. Cette pierre fut placée par les fils d'Hercule dans un temple qu'ils élevèrent à Alcmène au milieu d'un bois sacré voisin de Thèbes. Tel est le récit de Phérécyde (3). Mais Pausanias dit qu'elle mourut en allant d'Argos à Thèbes, et qu'elle fut enterrée à Mégare, où il a vu son tombeau. D'après Plutarque (4), ce tombeau se trouvait à Haliarte, en Béotie. Elle y était adorée, ainsi qu'à Thèbes, et aussi à Athènes, où un autel lui était consacré dans le Cynosarge. Elle était représentée sur le coffre de Cypsèle (5), recevant une coupe et un collier de Jupiter sous la figure d'Amphitryon. Le bas-relief publié par Winckelman sous le n° 145, dans ses Monuments inédits, semble représenter Alcmène à laquelle Hyllus apporte la tête d'Eurysthée.

ALÉSIA. (*Géographie.*) Aujourd'hui Alise en Auxois, cette cité, l'une des plus anciennes de la Gaule, était le chef-lieu du pays des Mandubiens (Manduber, Mandubié), peuples qui faisaient partie de la ligue des Éduens. Elle était apparemment d'origine phénicienne, car les traditions grecques et gauloises lui donnent pour fondateur l'Hercule tyrien. Quand les Éduens, amis de Rome, furent entraînés, à la voix de Vercingétorix, dans le soulèvement général des Gaules, César entreprit le siége d'Alésia (Sixième campagne, l'an 52 av. J.-C.). Vercingétorix accourut avec dix

(1) Apoll., I, 9, 15. — Hygin., *F.*, 51.
(2) Diod. Sic., IV, 52.
(3) *Il.*, II, 715.
(4) Philostr. *Her.*, II, 4. — Ovid., *A. Am.*, III, 19.
(5) Meer, *Geschichte des bildender Künster*, I, p. 168; II, p. 159.
(6) *Voy.* Inghirami, *Monumenti*, etc.; Micali, *Storia degli antichi popoli Ital.*; *Ann. di Corrisp. Archeolog.*, 1842, p. 40, 41, 47, Bulletin, 1842, p. 19 et suiv.
(7) Schol. Pind., *Ol.*, VII, 49. — Plut., *Thes.*
(8) Diod. Sic., IV, 9.
(9) Apoll., II, 4 5. — Paus. éd. Clavier, t. III, p. 132.

(1) Hom., *Il.*, XIX, 109.
(2) Sénèque le tragique, *Hercules OEtæus*, act. V.
(3) Dans Auton., lib. 33.
(4) *De Gen. Socrat.*
(5) Hes., *Scut. Herc.* — Apoll., II, 4, 5, 6, 8, 11; VIII, 1 — Diod. Sic., IV, 58. — Paus.; éd. Clavier, t. III, p. 132; V, 59, 60, 92; I, 124, 257. — Ovid., *Met.*, IX, 281, — Hyg., *F.*, 29.

mille cavaliers et quatre-vingt mille fantassins. Alésia était située sur un plateau tout entouré de collines, et au pied duquel coulaient les petites rivières de la Loze et du Lozeron. Voulant bloquer du même coup la ville et le camp gaulois qui la protégeait, César y entreprit les travaux les plus prodigieux dont l'histoire de l'antiquité fasse mention. Il éleva une double ligne de retranchements palissadés et de parapets crénelés sur une circonférence de onze milles romains, avec trois enceintes de fossés, larges et profonds de vingt pieds. Il y éleva vingt-trois tours. Des travaux pareils furent répétés aussi du côté de la campagne, pour mettre le camp romain à l'abri des agressions du dehors. Le circuit total était de quatorze milles. Tous ces travaux furent achevés en moins de cinq semaines. Vercingétorix, captif dans cette enceinte, livrait chaque jour quelques combats, et provoquait par ses émissaires une levée en masse depuis les Alpes jusqu'à l'Océan. Deux cent cinquante mille hommes accoururent au secours d'Alésia. César, à son tour assiégé, soutint une première attaque. Une grande bataille s'engagea le lendemain. Elle fut longtemps indécise : la double action des Gaulois fut mal concertée, l'ensemble manqua dans leurs efforts, et la fortune de César, qui fut près de succomber, l'emporta à la fin. Vercingétorix vaincu alla se livrer lui-même à son vainqueur; la garnison et la population d'Alésia furent réduites en esclavage : César en fit le partage à ses soldats.

AMÉDÉE RENÉE.

ALGÉSIRAS. (*Géographie.*) Ville maritime d'Espagne, située sur la baie de ce nom, dans la province de Séville (Andalousie). Selon Malte-Brun, sa population était en 1826 de 13,000 habitants; des ouvrages plus récents la portent seulement à 4,800. Algésiras fut enlevée aux Maures, en 1344, par Alphonse IX, roi de Castille, après un siége de deux ans. L'amiral français Linois soutint près de cette ville, en 1801, un combat glorieux contre une division anglaise, plus forte du double que la sienne; il s'empara d'un vaisseau de ligne, en démâta trois, et parvint à joindre la flotte espagnole dans le port d'Algésiras. Cette ville est située à 8 kil. O. de Gibraltar. Latitude N. 36° 8', 0''. Longitude O. 7° 46' 27''. Son port est bon; elle possède une citadelle, un bel aqueduc. On trouve à peu de distance des mines de houille, qui font sa principale branche de commerce.

AMÉDÉE RENÉE.

ALGIDE (Fièvre). (*Médecine.*) Forme de fièvre pernicieuse qui s'observe communément dans les pays de marais, et qui constitue une des plus dangereuses espèces de fièvre intermittente. Elle est caractérisée par un refroidissement du corps, qui n'est ordinairement pas perçu par le malade, par l'arrêt de la circulation et la conservation des facultés intellectuelles.

L'algidité commence ordinairement au milieu ou au début du stade de chaleur de l'accès de fièvre; la face, les extrémités, une partie du tronc se refroidissent d'une manière extrême, et donnent la sensation que l'on éprouve en touchant du marbre ; le pouls se ralentit, devient rare et ne tarde pas à disparaître. La face se décolore, les yeux s'enfoncent dans les orbites, l'haleine est froide, la voix cassée, l'urine se supprime. L'intelligence est conservée, le malade n'a pas conscience de sa position, et quelquefois il se complaît dans l'état de calme qu'il éprouve. Quelquefois des vomissements et des déjections alvines viennent compliquer cet état si grave, et lui font prendre l'aspect du choléra. L'algidité est quelquefois suivie d'une vive réaction fébrile qui sauve le malade, mais le plus souvent elle est funeste.

La fièvre algide est d'autant plus dangereuse qu'elle est ordinairement mortelle au premier ou au deuxième accès, et qu'elle survient souvent sans cause connue, dans le cours des fièvres intermittentes bénignes.

En conséquence, dans les pays de marais, on devra surveiller la marche des fièvres d'accès, accorder beaucoup d'attention aux moindres modifications des symptômes, et, pour peu qu'on observe un refroidissement trop prolongé, se hâter de donner au malade une forte dose de sulfate de quinine, le réchauffer, etc.

Dr RACLE.

ALLANTOÏDE. *Voy.* ŒUF HUMAIN.

ALLEGHANI. (*Géographie.*) Les monts Alleghanis, situés dans l'Amérique du Nord, s'étendent, dans la direction du sud-ouest au nord-est, depuis le 34e parallèle jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent.

En admettant, avec les géologues modernes, que les montagnes ne sont que les arêtes plus ou moins saillantes d'énormes soulèvements circulaires anciennement opérés dans l'écorce de la terre, il est facile de comprendre comment les chaînes des montagnes américaines, dont l'Alleghani est une dépendance, se rattachent à la chaîne des montagnes de l'ancien monde. Dans ce système, la masse montagneuse qui traverse toute l'Amérique du nord au midi serait la continuation des grandes élévations qui, sous le nom de plateau de Cafrerie, d'Arabie, de Perse et de Mongolie, forment comme l'épine dorsale des anciens continents, et qui, à peine interrompues par le détroit de Behring, forment également en Amérique les monts Rocheux, les plateaux du Mexique, et la longue chaîne des Andes.

On a remarqué que cette grande arête, dirigée perpendiculairement au méridien, garde dans toute l'étendue de ses deux faces, l'orientale et l'occidentale, une disposition presque constante, qui est d'avoir des pentes beaucoup plus rapides et plus courtes vers le grand Océan que du côté des océans Atlantique et Glacial. Dans la partie septentrionale du Nouveau Monde (l'Amérique du Nord), elle forme deux systèmes de montagnes, l'un plus à l'ouest, comprenant les Cordillères et les montagnes Rocheuses, et l'autre plus à l'est, auquel appartiennent les monts Alleghanis. Ces montagnes ont cela de particulier dans l'ensemble de leur formation, que les plateaux qui servent de support aux plus hautes cimes se lient aux terres basses par des pans brusquement coupés; ainsi les monts Alleghanis situés au premier plan vers l'est, au lieu de se rattacher en arrière aux Cordillères par une pente longue et graduée, s'y joignent par de courts plateaux ou de simples escarpements. Les plaines qui s'étendent à leur pied se maintiennent elles-mêmes à un niveau bas et uniforme, qu'interrompent à peine quelques coteaux peu élevés.

L'Alleghani, à partir de son extrémité méridionale, est formé d'abord d'énormes et longues masses de grès, qui vont en s'abaissant vers le golfe du Mexique. Plus au nord on trouve une région de schistes ardoisiers et de marnes bleues, à laquelle succède, en s'approchant des bords du Saint-Laurent, des masses basaltiques et d'autres formations ignées.

ALLOPATHIE. (*Médecine.*) Les médecins qui suivent la doctrine de Hahnemann établissent qu'il y a trois manières d'agir dans le traitement des maladies : la première consiste à attaquer l'affection morbide par des moyens contraires à sa nature; la deuxième à lui opposer des agents qui sans lui être absolument contraires sont propres cependant à en troubler les symptômes et la marche; la troisième, enfin, consiste dans l'emploi de moyens qui sont de nature à produire chez l'homme sain des symptômes semblables à ceux de la maladie qu'il s'agit de combattre, ou au moins le plus rapprochés de ceux de cette affection. Cette dernière méthode constitue la *médecine homœopathique*, la seule et la vraie médecine, suivant l'opinion des adeptes : les deux autres ont reçu des sectateurs de cette école les noms d'*Énantiopathie*, ou *médecine des contraires*, et d'*Allopathie*, ou *médecine dérivative ou révulsive.*

Comme on le voit, l'allopathie n'est qu'une des personnes de la trinité formée par les doctrines médicales, et c'est la personne la moins opposée à l'essence, au dogme homœopathique. Nous devrions en conséquence, pour restreindre les discussion aux limites posées par les homœopathistes eux-mêmes, nous borner à l'étude de la médecine dérivative; mais l'usage n'a point consacré le terme d'énantiopathie, celui d'allopathie au contraire personnifie la médecine prise dans son ensemble, et contre laquelle Hahnemann a levé l'étendard de la révolte; en conséquence nous devons faire comme tout le monde, en étudiant simultanément la médecine des contraires (énantiopathie) et la médecine perturbatrice (allopathie) dans leur antagonisme avec l'homœopathie. Dans cette étude, nous ne pouvons pas rappeler et justifier tous les principes de la médecine que nous défendons : ce travail nous entraînerait trop loin; il nous suffira de montrer toute la vanité et l'impuissance de l'homœopathie au point de vue du droit et au point de vue du fait, dans la théorie et dans la pratique.

§ Ier. Rappelons d'abord les principes de la doctrine de Hahnemann en les présentant dans un ordre logique et facile à saisir. Les médecins homœopathistes prétendent : 1° qu'on peut produire chez l'homme sain des symptômes semblables à ceux des maladies spontanées; 2° que ces effets s'obtiennent à l'aide des médicaments dynamisés; 3° et enfin que c'est en déterminant une maladie médicamenteuse qu'on peut guérir une maladie ordinaire. Voilà la base de la doctrine dégagée de ses formules et de son langage particulier. Étudions chacun de ces trois points en particulier.

1° Et d'abord est-il possible de produire des maladies médicamenteuses? Sans aucun doute, on peut déterminer, par l'usage des médicaments, de la fièvre, des empoisonnements, le vomissement, l'augmentation d'un grand nombre de sécrétions, des phénomènes nerveux, des palpitations, etc., etc. Nous ne contestons pas non plus qu'Hahnemann ait produit sur sa propre personne des phénomènes de fièvre intermittente par l'usage périodique du quinquina; mais que l'on puisse ainsi faire naître à volonté toutes les maladies ou les symptômes de toutes les maladies, c'est ce que nous nions d'une manière formelle. Il n'est pas un seul médicament qui soit capable de produire les symptômes de la pneumonie ou fluxion de poitrine, tels que la douleur de côté, la toux, les crachats sanglants ou rouillés et le râle crépitant perçu par l'auscultation. On peut mettre au défi l'homœopathiste le plus habile de produire ces symptômes chez un homme en santé, soit à l'aide d'un seul médicament, soit à l'aide de plusieurs : la bryone, l'aconit, la pulsatille, le charbon, le soufre, n'ont jamais, et fort heureusement, amené ces effets désastreux; qu'on ouvre l'Organon d'Hahnemann, et l'on

s'en convaincra. On n'a jamais déterminé non plus des fièvres typhoïdes médicamenteuses, des fièvres jaunes médicamenteuses, et à plus forte raison des maladies qui reconnaissent une cause unique ou spécifique, comme la variole, la rougeole, la scarlatine; nous ne connaissons pas de variole médicamenteuse; en fait de maladie semblable ou analogue à la variole, nous ne connaissons que la variole elle-même, qui résulte soit de l'infection spontanée, soit de l'inoculation. Comment peut-on avoir la prétention de traiter homœopathiquement des maladies qu'on n'est pas maître de produire à volonté? Il y a là, ce nous semble, un défaut de logique.

2° Cette difficulté n'a point échappé à l'auteur de la méthode lui-même, et c'est sans doute pour cette raison qu'il a imaginé un procédé propre à donner à ses médicaments la puissance que la nature leur a refusée : nous voulons parler de la *dynamisation*. Hahnemann, croyant agir dans le sens de l'excitation de l'organisme, devait agir avec modération; il ne donna au commencement que de faibles doses de médicaments; mais la puissance de ces agents diminua en raison de la division des doses. Hahnemann imagina alors de leur restituer cette puissance par deux procédés différents, la succussion et la trituration; par ces deux opérations, il parvint à dégager l'action médicamenteuse de la matière inerte qui l'englobait, et dès ce moment cette action devint si puissante qu'il fallut fractionner les doses de plus en plus; tout le monde sait aujourd'hui qu'une goutte d'un médicament portée à la trentième dilution est douée d'une énergie qui peut avoir ses dangers au dire des adeptes. C'est donc à l'aide de cette nouvelle puissance que les homœopathistes espèrent produire les effets que nous leur avons refusé la puissance de créer. Dans ces nouvelles conditions, ces effets sont-ils réellement possibles? Encore une fois non; car on ne voit nulle part dans les ouvrages de la doctrine de Hahnemann que l'on ait produit par leur usage des maladies semblables à celles que l'on voulait traiter. D'ailleurs, et nous ne pouvons cacher notre étonnement à cet égard, les homœopathistes eux-mêmes ne démontrent la puissance de leurs médicaments et de la dynamisation que par des exemples tirés de substances qui n'ont pas été dynamisées; ils rappellent que la variole, la vaccine, la rage, la pustule maligne doivent leur origine à des quantités impondérables de virus, et ils ne font pas remarquer que ces virus n'ont été ni secoués ni triturés. Il est possible qu'un millième de grain d'opium produise sur l'organisme un effet appréciable, mais nous demandons où et quand on a vu cet effet être plus énergique que quand la dose est plus forte. Nous voyons tous les jours les accidents les plus graves, l'empoisonnement, la mort, succéder à l'administration de quelques grammes de laudanum, d'extrait de belladone, d'acide arsénieux, de potasse, tandis que l'administration de ces mêmes médicaments à la dose de quelques milligrammes passe le plus ordinairement inaperçue. L'élévation de la dose nous paraît être le seul mode possible de dynamisation des médicaments.

3° Nous n'avons presque plus rien à dire maintenant sur le troisième principe de la doctrine allemande, qui établit la possibilité de guérir une maladie naturelle par une maladie médicamenteuse, puisque nous avons montré l'impossibilité de produire cette dernière dans un grand nombre de cas. Toutefois, en admettant la possibilité de cette création morbide, voyons comment la doctrine homœopathique justifie sa prétention d'anéantir une maladie par une maladie semblable, comment elle explique la guérison de la fièvre par de la fièvre, d'une douleur par une douleur, d'une convulsion par une convulsion. Hahnemann déclare qu'il se borne à constater le fait, mais qu'il n'en cherche pas l'explication; tout au plus s'appuie-t-il sur l'axiome *duobus doloribus simul obortis, vehementior obscurat alterum;* car nous ne prenons pas pour une explication cette naïve assertion que la maladie médicamenteuse, un peu plus forte que la maladie réelle, se met à la place de celle-ci et la détruit; voilà, on en conviendra, une maladie bien débonnaire. Si on en demande davantage à Hahnemann, il pense qu'on peut comparer la maladie médicamenteuse au bruit de la grosse caisse, qui, dans une bataille, couvre le bruit de la fusillade et du canon.

La doctrine triomphe d'ailleurs en citant quelques faits empruntés à l'ancienne médecine elle-même, et elle ne manque pas, par exemple, de répéter avec Hippocrate, que le vomissement est guéri par le vomissement, *vomitus vomitu curatur*. Mais elle ne fait pas attention que cet axiome n'est vrai que pour un cas en particulier, pour le cas d'*embarras gastrique*, et que son application serait funeste dans toute autre circonstance; l'expérience a malheureusement démontré que l'emploi des vomitifs peut être suivi de la mort des malades dans les cas d'encéphalite, de méningite, quoique le vomissement soit un symptôme de ces affections. Nous ne saurions trop faire ressortir le danger qu'il y aurait à suivre à la lettre une pareille méthode. Quel est le médecin qui, s'il en avait le pouvoir, dans un cas d'hémorrhagie foudroyante, oserait employer des moyens qu'il saurait être propres à produire un accident

semblable chez un homme sain? Quel est le médecin qui voudrait produire les phénomènes et les accidents de l'apoplexie cérébrale, du ramollissement du cerveau, pour traiter ces mêmes affections? En vérité nous ne voulons pas pousser plus loin ces questions; c'est en retirant l'épine du sein des tissus qu'on guérit la piqûre, et non en y introduisant une seconde épine.

Nous passons sous silence deux autres principes fondamentaux de la médecine Hahnemannenne, la spécificité des médicaments et la nature miasmatique des maladies chroniques. Sur le premier point, qu'il nous suffise de dire que l'expérience des siècles a réduit à deux ou trois le nombre des médicaments spécifiques, et qu'il y a loin de là au principe homœopathique; et sur le deuxième point, ajoutons qu'en fait de causes intimes des maladies tout est encore à trouver, et qu'en conséquence les homœopathistes auraient été véritablement trop heureux d'avoir pu, en moins d'un demi-siècle, mettre précisément la main sur toutes les causes, recherchées jusque ici sans succès, des affections chroniques.

Nous rentrons dans la voie de la raison et du sens commun, si nous nous adressons à l'allopathie; celle-ci ne s'est jamais heurtée contre le premier écueil où l'homœopathie fait naufrage, car elle n'a jamais eu la prétention de créer des maladies de toutes pièces, et surtout de les faire à l'*image* des maladies naturelles. S'agit-il de traiter une fièvre, une inflammation, elle conseille l'emploi des moyens qui produisent les effets contraires à ceux de ces maladies, moyens tels que les antiphlogistiques, la saignée, les sangsues, la diète, etc., et elle démontre par l'expérience journalière que l'emploi de ces moyens est suivi dans le premier cas, de la diminution de fréquence du pouls, de l'abaissement de la chaleur, de la cessation de l'agitation et des malaises fébriles, et dans le second cas, de la disparition de la rougeur et de la chaleur, de la tuméfaction et de la douleur inflammatoires. En nous disant encore que les agents qui produisent le resserrement des petits vaisseaux (astringents) arrêtent les hémorrhagies, elle parle à l'intelligence, et se fait comprendre beaucoup mieux que si elle affirmait le contraire, et la pratique justifie ses assertions.

Nous ne terminerons pas ces quelques considérations sans faire remarquer que l'homœopathie, en se déclarant une doctrine complète, capable de faire face à toutes les éventualités morbides et en possession de guérir toutes les maladies, soit par des spécifiques absolus, soit par des spécifiques relatifs, que l'homœopathie, disons-nous, prend le plus mauvais moyen pour démontrer sa supériorité sur l'allopathie. Il n'est pas de science qui soit complète en naissant. Pour qui connaît la marche de l'esprit humain dans la recherche et la découverte de la vérité, il n'y a pas d'incertitude à cet égard : la science ne se révèle à l'esprit de l'homme que lentement et au prix des plus pénibles efforts, et elle ne se montre jamais tout entière et tout armée; les plus brillantes découvertes sont toujours environnées des ténèbres de l'inconnu; les sciences les plus exactes, après des siècles de travaux, ont encore bien des points de doute. Par quel étonnant hasard une doctrine qui compte à peine quarante années d'existence serait-elle plus achevée et plus complète que ses devancières? C'est le propre des systèmes de tout expliquer, de ne reculer devant aucune difficulté; on reconnaît une science véritable à la bonne foi avec laquelle elle reconnaît que ses succès ne sont pas toujours exempts de revers. Nous craignons donc que pour vouloir trop prouver l'homœopathie ne prouve rien, et que ses trop hautes prétentions ne la fassent descendre du rang auquel elle aspire.

§ II. Si maintenant nous mettons la nouvelle doctrine en présence des faits, nous verrons qu'il y a bien à rabattre de ses prétentions. L'homœopathie a réclamé des expériences publiques, qui lui ont été accordées; mais elle n'a pas eu à se louer des résultats qu'elle a obtenus. Nous citons textuellement les paroles d'un médecin qui a discuté très-sérieusement et avec beaucoup de convenance la valeur de l'homœopathie. « A Saint-Pétersbourg, « le conseil médical, après avoir expérimenté « ce traitement, l'a déclaré inutile ou dange- « reux dans les cas où il faut agir; en consé- « quence, il a proposé de le défendre dans « tous les établissements sanitaires dépen- « dant du gouvernement. A Naples, l'autorité « a dû révoquer, au bout de quarante-cinq « jours d'essais, la permission qui avait été « accordée pour l'établissement d'une clini- « que homœopathique. A Paris, outre les re- « cherches de M. Andral à la Pitié, des expé- « rimentations du même genre ont été faites à « l'Hôtel-Dieu dans le service de M. Bailly, « en 1834, avec des médicaments préparés en « Allemagne dans la même officine d'où Hahne- « mann retire ceux qu'il emploie. Elles furent « sans résultat, et cessèrent au bout de quatre « ou cinq mois par la retraite de l'homœopa- « thiste qui les dirigeait. A Lyon enfin, en avril « 1830, le docteur Pointe, professeur de clini- « que à l'Hôtel-Dieu, mit à la disposition du doc- « teur Gueyrard trente lits de son service. Ce- « lui-ci, en présence de nombreux élèves et de « plusieurs médecins de la ville, examina les « malades, administra les doses des remèdes et « prescrivit le régime : après dix-sept jours

« il ne reparut plus, attribuant ses insuccès « *aux miasmes de l'établissement.* » (Guérard, *Dict. de Médecine* en 30 vol.)

Nous pouvons ajouter à ces faits que dans la dernière épidémie de choléra qui a frappé la France et Paris, l'homœopathie, invitée à appliquer ses préceptes et formules au traitement de cette meurtrière affection, a vu ses efforts échouer comme ceux de l'allopathie; sur sept malades traités homœopathiquement à l'hospice de la Salpêtrière, on a eu à déplorer sept cas de mort; des tentatives isolées faites à l'hôpital Saint-Louis ont eu le même résultat, non-seulement dans le cas de choléra, mais même dans les plus simples maladies de la peau.

Dr RACLE.

ALPHÉE. (*Mythologie* et *Géographie.*) Fils de l'Océan et de Téthys, Alphée était la divinité du fleuve grec qui portait ce nom. La tradition dont il est l'objet présente plusieurs versions différentes. Selon la première, il aima Diane. La trouvant insensible, il voulut satisfaire sa passion par la violence. Diane s'enfuit; arrivée à Létrines, en Élide, elle se couvrit le visage de fange et en fit autant à ses nymphes, de telle sorte qu'elle échappa à son persécuteur, qui ne put pas la distinguer parmi ses compagnes. Les Létriniens perpétuèrent la mémoire de cette aventure, en élevant un temple à Diane Alpheiæa. La déesse fut longtemps adorée en Élide sous ce nom, qui plus tard se corrompit et se changea en celui d'Élaphiæa. D'autres mythographes prétendent que Diane fut poursuivie par Alphée jusque dans l'île d'Ortygie, située dans le port de Syracuse, où se trouvait aussi un temple de Diane Alpheiæa (1). Cependant, à Olympie il y avait parmi les six autels qu'Hercule, selon Hérodote, consacra à douze dieux, un autel où l'on offrait des sacrifices communs à Alphée et à Diane Alpheiæa (2). Une autre tradition veut qu'Alphée ait été amoureux non de Diane, mais de la nymphe Aréthuse. Poursuivie par le fleuve, dans les eaux duquel elle était venue se baigner, cette nymphe se sauva dans l'île d'Ortygie, où elle fut changée en source. Mais Alphée à son tour, traversant la mer sans y mêler ses eaux, alla se réunir à celle qu'il aimait (3). Enfin, d'après une troisième version, Alphée, petit-fils du soleil, tua son frère Cercaphus en luttant avec lui. Poursuivi par les Furies, il se précipita dans le fleuve Nyctimus, qui prit dès lors son nom (4). Le fleuve Alphée (aujourd'hui *Ronfia*) formait la limite entre le territoire de Lacédémone et celui de Tégée. Sa source était à Phylaque, en Arcadie; à quelque distance de là il recevait les eaux d'un grand nombre de fontaines peu considérables, ce qui avait fait donner à ce lieu le nom de Symbola. Il passait à Hérée, et arrivait à Olympie, grossi déjà par les eaux de plusieurs rivières de l'Arcadie, et par celles du Cladeus, qui venait de l'Élide. Il se jetait dans la mer Ionienne au-dessus de Cyllène. Ce qui favorisait les différentes traditions répandues sur l'Alphée, c'est qu'il disparaissait plusieurs fois sous terre. En sortant de Phylaque, il se perdait dans une fissure du sol sur le territoire de Tégée, et reparaissait à Aséa, où il coulait dans le même lit que l'Eurotas. Disparu une seconde fois, il se montrait de nouveau à l'endroit que les Arcadiens nommaient Les Fontaines, à Pèges, sur le territoire de Mégalopolis (1).

Cette particularité de son cours indique suffisamment l'origine de la fable qui réunissait, dans l'île d'Ortygie, l'Alphée à la fontaine Aréthuse. A l'appui de cette fable, on racontait qu'une coupe jetée dans l'Alphée avait été retrouvée dans le bassin de l'Aréthuse; et on ajoutait que le sang répandu aux sacrifices d'Olympie troublait à Ortygie l'eau de la fontaine (2). Une peinture retrouvée autrefois à Rome sur le mont Esquilin, et perdue depuis, mais dont on a conservé un dessin, représente Alphée à la poursuite d'Aréthuse. Parmi plusieurs personnages secondaires, on distingue facilement le dieu du fleuve, qui sort précipitamment des rochers et jette des regards inquiets sur la jeune nymphe se cachant à demi dans l'onde qui va l'engloutir, et dont les traits indiquent la frayeur que lui fait éprouver la poursuite de son amant (3).

ALUMINIUM. *Voy.* PRÉPARATION DE L'ALUMINIUM.

AMÂN, AMEN. (*Linguistique* et *Histoire.*) Ces deux mots, l'un arabe et l'autre hébreu, viennent également du verbe *amana*, qui est commun à toutes les langues sémitiques et signifie « être sûr, être en sûreté, mettre sa confiance dans un autre, être fidèle, croire, avoir foi ». De là dérivent plusieurs verbes, substantifs et adjectifs, qui modifient ou réfléchissent le sens primitif; et entre autres l'expression adverbiale *amen*, que les Hébreux employaient avec la valeur de « assurément, c'est la vérité, ainsi soit-il, que la volonté du Seigneur soit faite ». Ce mot, passé par simple transcription dans le Nouveau Testament grec ainsi que dans les versions latines ou autres, et répété à chaque instant dans les prières chrétiennes, est devenu si familier à nos oreilles

(1) Schol. Pind., *Pyth.*, II, 12.
(2) Schol. Pind., *Olymp.*, V, 10. — Paus., éd. Clavier, t. III, p. 103.
(3) Paus., t. III, p. 44. — Schol. Pind., *Nem.*, I, 3. — Ovid., *Met.*, V, 576, seq. — Serv. Virg., *Ecl.* X, 4; *En.*, III, 694. — Stace, *Silv.*, I, 2, 205; *Theb.*, I, 1,271; IV, 239.
(4) Pseudo-Plut., *De Flum.*, 19

(1) Paus., t. III, p. 43; IV, 324, 380. — Strab., p. 343.
(2) Timæus, dans Strabon, p. 270.
(3) *Voy.* Ann. di Corrisp. Archeol., 1839, p. 129 et suiv.

qu'il n'a pas besoin d'une plus longue explication. En arabe il prend la forme de *amin;* et les musulmans ont l'habitude de le mettre à la fin de quelques-unes de leurs tirades religieuses, surtout de celles qu'on emploie comme préface et comme conclusion des livres.

Les dérivés de cette même racine sont d'un usage fréquent dans le langage religieux et légal des musulmans; tels sont le substantif *imân*, la foi; l'adjectif *moumin*, croyant, qui entre dans la composition du titre de *emir-el-moumînîn*, prince des croyants; le verbe *ammana*, donner sûreté ou protection; enfin *amân*, l'acte de sûreté lui-même. Comme ce dernier mot revient très-souvent dans l'histoire des peuples musulmans, et surtout dans le récit des guerres qui en remplissent toutes les pages, il nous paraît à propos de donner une idée précise de la valeur et des conséquences légales de l'amân. Nous nous occuperons exclusivement de celui accordé par les musulmans aux peuples qui ne pratiquent pas l'islamisme, aux infidèles, comme ils les appellent; car l'amân en faveur des ennemis ou révoltés musulmans est l'équivalent exact de capitulation, amnistie ou pardon; ses conditions varient, comme chez tous les peuples, d'après les circonstances du moment, la politique et le caractère du vainqueur; et on ne peut l'envisager sous d'autre point de vue général que l'engagement du plus fort à respecter la vie, la famille et les biens du plus faible.

L'amân accordé aux infidèles renferme, comme l'autre, cette même promesse; mais les conditions sous lesquelles elle est donnée constituent la charte d'une partie considérable de la population dans les pays musulmans; elles sont la conséquence d'un principe fondamental de l'islamisme, et elles se ressemblent à peu près dans tous les temps et dans tous les pays où les musulmans se sont trouvés les plus forts.

En effet, ces terribles conquérants ne venaient pas, comme on l'a tant répété, le Koran dans une main et le cimeterre dans l'autre, en disant: « Crois en Mahomet, ou je te tue »; leur sommation, moins absurde, était: « Choisis entre te faire musulman, payer un tribut, ou combattre. » C'était la formule de la conquête, non de l'intolérance religieuse, quoi qu'en disent les docteurs musulmans, qui envisagent le tribut appelé par eux *djeziah,* ou compensation, comme le prix du sang. D'après les préceptes de Mahomet, la conversion ou la mort n'était exigée que des idolâtres de tous les pays, et des infidèles établis dans le territoire de l'Arabie. Les infidèles appelés *Kitabis*, c'est-à-dire peuples du livre, peuples croyant à une révélation, comme les chrétiens, les juifs et les sabéens, étaient admis à l'amân. Les mages ou guèbres furent tantôt regardés comme idolâtres et tantôt reçurent l'amân. Ensuite la tolérance s'étendit jusqu'aux Indous. Il est bien entendu que même les *Kitabis* subirent quelquefois des persécutions. Souvent un tyran bigot et furieux s'acharnait contre eux, les maltraitant de mille manières; souvent le vainqueur, irrité par une longue résistance, ne laissait d'autre choix que l'apostasie ou la mort, sous le prétexte qu'on n'avait pas demandé l'amân à la première sommation; mais ces cas forment l'exception et non la règle. La règle était d'assurer aux vaincus, sous des conditions que nous allons développer, leur vie, leur liberté, leur famille, leur propriété et l'exercice de leur religion. Cet acte était appelé amân. Tout musulman, un simple particulier, même une femme, pouvait l'accorder. Les assurés prenaient le titre de *dhimmis*, c'est-à-dire soumis ou humiliés.

Quant aux conditions, elles peuvent se diviser en redevance pécuniaire et obéissance à certains règlements de police ecclésiastique ou civile. La redevance était ordinairement, pour les riches, d'un dinar (à peu près 15 francs), ou de 48 dirhems (à peu près 32 francs) par an; pour les hommes de fortune moyenne, de la moitié de cette somme; et pour les indigents qui vivaient de leur travail, du quart, c'est-à-dire 12 dirhems: les femmes, les enfants, les moines ne payaient rien, d'après le principe qu'ils ne pouvaient pas combattre, et que par conséquent on n'aurait pas eu le droit de les tuer. Cette capitation subissait quelquefois de légères modifications: en Espagne il y a des exemples qui prouvent qu'on l'acquittait en partie en blé ou autres denrées. Enfin, les engagements politiques et les autres pactes contenus dans l'amân étaient constamment les mêmes qu'octroya le calife Omar, en 637, aux habitants de Jérusalem. La charte d'Omar servit de règle générale dans les conquêtes de la Mésopotamie, de la Syrie, de la Perse, de l'Égypte, de l'Afrique, de l'Espagne, de la Sicile, de l'Asie Mineure, et dans la suite des temps on l'appliqua à l'Inde et à la Grèce. Voici un résumé de l'acte qui, au dire de Ibn-Khaldoun, fut dressé à cette occasion au nom des chrétiens, et qui fut apostillé et signé par Omar.

Les chrétiens renoncent à bâtir de nouveaux temples, monastères, etc. On ne fera pas de réparations aux temples existants. Défense de sonner les cloches, de sortir en processions dans les rues et d'exposer publiquement des croix dans les pays où se trouvent des établissements musulmans. Défense de faire des prosélytes, d'empêcher la conversion des propres parents à l'islamisme, et de lire le Koran (avec des réfutations?) à leurs enfants.

Défense de donner asile, soit dans leurs églises, soit dans leurs maisons, aux espions en-

voyés par les ennemis des musulmans. Défense de porter des armes et de monter à cheval avec des selles. Défense d'acheter des esclaves sur lesquels des musulmans auraient des droits.

A l'entrée d'un musulman dans leurs lieux de réunion, les chrétiens se lèveront; mais les musulmans en cas pareil resteront assis. Les chrétiens n'adopteront jamais les noms propres ni les surnoms des musulmans; ils ne se serviront pas de cachet à légende arabe; ils ne chercheront pas à imiter les musulmans dans leurs vêtements ou leur coiffure, mais au contraire se distingueront autant que possible par les accessoires du costume, et porteront des ceintures particulières.

Défense aux chrétiens d'avoir des maisons plus hautes que celles des musulmans, de chercher à regarder dans les habitations de ceux-ci; d'allumer des feux dans les marchés fréquentés par les musulmans ou sur les grandes routes; d'employer des pleureuses dans leurs funérailles et d'ensevelir leurs morts près des tombeaux musulmans.

A ces prescriptions Omar ajouta que les chrétiens ne pourraient jamais frapper un musulman; qu'ils seraient obligés de stipuler solidairement pour eux et pour leurs coréligionnaires, et que dans le cas de violation de quelqu'une de ces conditions, ils ne seraient plus traités en *dhimmis,* mais en ennemis. Après quoi il écrivit sur la charte : « Omar accorde ce qu'ils lui demandent. »

Cependant le temps, les hommes, les circonstances, amenèrent quelques changements, le plus souvent des aggravations, à l'ordonnance d'Omar. Par exemple, nous voyons dans quelques occasions, et spécialement dans un récit d'Ibn-Khaldoun lui-même, qu'il fut défendu complétement aux chrétiens et aux juifs de monter à cheval; d'élever la voix en présence des musulmans; de marcher au milieu de la rue; d'acheter des esclaves musulmans; de vendre du vin; et qu'on enjoignit aux chrétiens de porter des turbans bleus et aux juifs d'en porter des jaunes; qu'on punit de mort les chrétiens convaincus de commerce avec des femmes musulmanes, etc. De temps en temps, lorsque la rigueur des règlements se relâchait un peu, lorsque la richesse, l'adresse ou la capacité des infidèles leur donnait trop d'influence; lorsque d'autres causes excitaient le fanatisme des musulmans, les docteurs demandaient ou des princes trop dévots ordonnaient l'observance de la charte d'Omar dans toute sa rigueur, et même avec des rigueurs supplémentaires. Mais en général cet amân modèle peut être considéré comme la sauvegarde des peuples, qui ont eu pendant douze siècles le malheur de rester sous la domination musulmane.

Aboulféda, *Annales Moslemici.*
The Hedaya or Guide, translated by Ch. Hamilton; London 1791.
D'Ohsson, *Tableau général de l'Empire Ottoman.*
Ibn Khaldoun, *Grand ouvrage historique.*. VIe section, ms. de la Bibl. impériale. Suppl. Arabe, 745. 5e fol. 181, recto seqq.
Condé, *Historia de España.*

M. Amari.

AMARYLLIS. (*Botanique.*) Genre de plantes qui a servi de type à la tribu des amaryllidées, une des divisions de la famille des amaryllidacées. Les botanistes antérieurs à Linné connaissaient déjà plusieurs espèces d'amaryllis : ils les ont rapportées, les unes aux narcisses, les autres aux colchiques. Linné, les réunissant dans un seul genre, l'a désigné par le gracieux nom d'amaryllis, bien choisi, et à cause des souvenirs poétiques qu'il rappelle, et à cause aussi de son étymologie grecque, ἀμαρύσσω, *je brille.* En effet, quoique inférieure aux éclatantes espèces exotiques, notre amaryllis jaune (*amaryllis lutea,* Linn.) a été accueillie avec distinction dans nos parterres comme propre à en faire l'ornement, surtout dans une saison où les autres fleurs deviennent rares. La fleur de l'amaryllis ne paraît qu'au mois de septembre. Elle a quelque ressemblance avec celle du colchique ou du safran. Elle est solitaire, en forme de cloche, d'un beau jaune; les étamines sont droites : trois d'entre elles sont plus courtes que les autres. Des feuilles planes, allongées, obtuses, disposées sur deux rangs, sortent d'une bulbe couverte de tuniques brunes. Cette plante croît au milieu des prés dans les contrées méridionales, en Espagne, en Italie. On la place dans les plates-bandes des jardins, en lignes entremêlées de colchiques, de safran d'automne. Elle exige peu de soins, croît en pleine terre, dans un terrain sablonneux, un peu frais, à l'exposition du midi. Elle se multiplie aisément par ses caïeux, que l'on sépare dans le courant de juillet.

Les espèces étrangères les plus remarquables, et qui se cultivent dans les jardins de l'Europe, la plupart avec le secours des serres, sont :

L'amaryllis grénésienne (*amaryllis sarniensis,* Linn.). On raconte que, vers le milieu du quinzième siècle, un vaisseau qui revenait du Japon, rapportant de ces amaryllis, fit naufrage sur les côtes de France. On recueillit ces plantes à Guernesey, où elles réussirent si bien, qu'elles y sont devenues une branche de commerce. Cette plante produit, en octobre, une ombelle de très-belles fleurs, d'un rouge vif, paraissant au soleil parsemées de points d'or; leurs divisions sont lancéolées, un peu étroites, recourbées, et même un peu roulées.

L'amaryllis dite lis de Saint-Jacques (*ama-*

ryllis formosissima, Linn.). Aucune espèce n'est plus brillante que celle-ci par ses couleurs, plus séduisante par sa forme. Sa fleur est très-grande, son tube fort long; les divisions des limbes profondes, lancéolées; les trois inférieures, rapprochées, enveloppent les étamines et le style, et se courbent avec eux; les trois supérieures sont redressées et s'écartent l'une de l'autre. La couleur est d'un rouge velouté tirant sur le carmin; au soleil, elle paraît parsemée d'une poudre d'or qui en relève l'éclat. Mais ces rayons qui l'embellissent ne lui donnent cet éclat qu'au prix de sa vie, et on n'arrive à la faire vivre deux ou trois jours qu'en la mettant soigneusement à l'abri. Le lis de Saint-Jacques nous vient du Mexique; il a été introduit en Europe vers l'an 1593.

L'amaryllis à longues feuilles (*amaryllis longifolia*, Linn.), qui produit dans les serres chaudes, vers le milieu de l'hiver, une ombelle de dix à vingt fleurs d'un pourpre foncé, exhalant une odeur très-agréable. L'époque de sa floraison, le besoin qu'elle a de chaleur, la destinent d'avance aux jardinières des appartements.

L'amaryllis à fleurs roses (*amaryllis rosea*, Encycl.), qu'on nomme aussi *bella-donna*, porte, à l'extrémité d'une tige de deux pieds, un bouquet de grandes fleurs, qui, blanches d'abord, se colorent ensuite d'un riche incarnat, puis enfin d'un rose tendre. L'odeur de ces fleurs ressemble à celle de la jacinthe. L'amaryllis à fleurs roses, qui fleurit en septembre, peut se conserver en pleine terre, dans les plates-bandes, au pied d'un mur, à l'exposition du levant. Elle est originaire des Antilles et de Cayenne.

AMBIGU-COMIQUE. (*Histoire théâtrale.*) Le théâtre de l'Ambigu-Comique est un des théâtres parisiens élevés le long des boulevards depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la rue d'Angoulême. C'est une curieuse histoire que celle de ses vicissitudes, une histoire qui peut servir à prouver une fois de plus que les obstacles font souvent le succès, et que les grandes fortunes naissent la plupart du temps des grandes difficultés.

En 1769, Audinot, acteur de la Comédie Italienne, mécontent de ses camarades, mécontent d'une administration qui trouvait ses prétentions exagérées, fit fabriquer par un habile ouvrier un assortiment de marionnettes, s'établit à la foire Saint-Germain, et fit jouer à ces acteurs improvisés une pièce intitulée *Les Comédiens de Bois*. Tout Paris y courut : on sait quel attrait ont toujours eu pour le public les personnalités satiriques, et, grâce à l'artiste qui avait confectionné les artistes d'Audinot, on reconnaissait en chacun d'eux la caricature de quelque acteur ou de quelque actrice de la Comédie-Italienne. Naturellement l'amour-propre des originaux ainsi représentés, amour-propre plus développé que toutes les vanités du monde, puisqu'il appartenait à des comédiens, regimba sous le fouet qui le frappait, et il fallut la protection du prince de Conti pour défendre les marionnettes d'Audinot contre les exigences des trois grands théâtres de Paris. Grâce à cette haute tutelle, et plus tard à la bonne volonté du lieutenant de police, M. de Sartines, Audinot put venir s'établir sur le boulevard du Temple, remplacer ses marionnettes par des enfants, et voir une foule empressée attendre tous les jours avec impatience la levée de ce rideau quelque peu pédantesque, sur lequel il avait inscrit ce calembourg latin : *sicut infantes audi nos*. Ce ne fut pas sans subir des persécutions acharnées. Pour apaiser les uns, Audinot consentait à ne jouer que des pièces retouchées, arrangées ou plutôt dérangées par les comédiens français ou italiens. Pour désarmer les autres, il se soumettait à payer tribut. En 1780 il s'engagea par traité à payer à l'Opéra six francs par représentation de nuit donnée sur son théâtre, et douze francs pour chaque représentation de jour. En 1784 un traité plus avantageux encore pour les persécuteurs remplaça ce droit fixe par un droit proportionnel, et força Audinot à payer à l'Académie royale le dixième de ses recettes. Comptez d'ailleurs que le droit des pauvres, cette sangsue attachée encore aujourd'hui au flanc malade des théâtres, n'épargnait pas la caisse du directeur, si violemment pressuré : il lui demandait tout simplement, et par un compte des plus ronds, le quart de ses recettes brutes. Pourtant la faveur publique était un si gras pâturage pour cette vache à lait universelle, que l'Ambigu-Comique résistait, et trouvait moyen de réaliser encore d'assez beaux bénéfices. Ses ennemis résolurent alors de frapper un grand coup en le privant de ses directeurs (Audinot s'était depuis longtemps adjoint un associé, nommé Arnould). En conséquence, ceux-ci se virent dépouillés de leur privilége, qui fut donné à d'autres : c'étaient les sieurs Gaillard et Dorfeuille, lesquels avaient déjà dirigé le théâtre des Variétés-Amusantes, au Palais-Royal. Pourtant la protection de M. de Sartines était encore fidèle à ces victimes de l'arbitraire, et Audinot et Arnould reprirent leur direction dès la même année. Bientôt leurs affaires arrivèrent à un tel degré de prospérité, qu'ils purent faire construire une nouvelle salle, dont l'inauguration eut lieu le 30 septembre 1786. Trois ans après, la révolution française commençait; grâce à l'abolition de tout ce qui ressemblait à la réglementation même d'une sage liberté, les directions théâtrales devenaient complétement libres, les théâtres pullulaient, les faillites directoriales foisonnaient :

l'Ambigu fut enveloppé dans la ruine générale, et ceux qui avaient vécu si longtemps victimes de l'abus du privilége périrent, tués par la suppression du privilége lui-même. Après avoir été exploité pendant quatre ans par une société d'acteurs, l'Ambigu ferma définitivement en 1799. Il rouvrit l'année suivante, d'abord sous une administration dont les ressources, insuffisantes, ne la soutinrent que pendant quelques mois, puis sous la direction de Labenette-Corsse, ancien acteur de la Gaîté. Le bon temps était revenu alors ; mais Audinot n'avait eu que le temps d'en voir l'arc-en-ciel : il était mort en 1801. Labenette-Corsse sut profiter avec une rare intelligence des heureuses circonstances où il se trouvait, et quand il mourut, en 1815, il laissait, dit-on, une fortune de plusieurs millions. Le fils d'Audinot, qui était propriétaire du théâtre, en devint alors le directeur. Mais Audinot père avait usé la veine de la famille ; Audinot, associé avec madame Puisaye, puis avec Franconi jeune, puis avec Sénepart, n'obtint jamais que de médiocres résultats. En 1826 il mourut, et en 1827 l'Ambigu brûla. Madame Audinot et Sénepart firent construire un nouveau théâtre, à l'endroit où il est maintenant. L'ouverture eut lieu le 7 juin 1828. Cette inauguration fut brillante : la salle, construite par MM. Hittorf et Lecointe, décorée de belles peintures par MM. Jouanis, Desfontaines et Gosse, était vaste, élégante, commode. La duchesse de Berri assistait à la représentation, et on avait remarqué que sa présence portait bonheur. Pourtant le public, attiré ailleurs par les importantes tentatives qui inauguraient à la porte Saint-Martin une littérature dramatique toute nouvelle, se montra sourd aux séductions déployées par le nouveau théâtre. Après de vains efforts, voyant que leurs ressources, gravement entamées par les dépenses qu'avait nécessitées l'installation de la salle, allaient s'épuiser, les directeurs cédèrent la place à M. Tournemine. Celui-ci ne réussit pas à franchir le ressac soulevé par la révolution de 1830. Il eut pour successeur M. d'Aubigny, qui, après une courte administration, fut remplacé par M. Leméteyer, auquel succéda, vers 1832, le baron de Cès-Caupenne. L'Ambigu se releva alors ; et lorsque M. de Cès-Caupenne, après avoir obtenu le privilége du théâtre de la Gaîté en cumul avec celui de l'Ambigu, fut obligé d'opter entre les deux directions, et se décida pour la Gaîté, il laissa à ses successeurs, MM. Courniol et Cormon, une exploitation en voie de prospérité. Après de nouvelles alternatives de bien et de mal, M. Antony Béraud, devenu directeur en 1841, parvint à obtenir autre chose que des succès isolés, et l'Ambigu florissait sous sa gestion, lorsque la révolution de 1848 vint renverser les fortunes les mieux établies, bouleverser les existences les mieux assurées. M. Béraud résista courageusement, et peut-être fût-il sorti vainqueur de la lutte si son entourage eût voulu l'aider ; mais il dut succomber devant la mauvaise volonté de ses pensionnaires. Les acteurs profitèrent d'un retard dans le payement des appointements échus pour forcer leur directeur à la retraite. Ce rigoureux exercice de leurs droits put être apprécié dans ses motifs quand on en vit les résultats. Quelques-uns des principaux comédiens de l'Ambigu obtinrent du gouvernement provisoire l'autorisation de se constituer en société et d'exploiter eux-mêmes le privilége resté vacant. Tout alla d'abord au mieux, et l'argent afflua dans la caisse. Mais les bénéfices partiels, trop vite partagés, dit-on, ne ménagèrent pas de ressources aux jours difficiles ; les sociétaires, abusés par des succès dont ils avaient fait les frais à peu près seuls, et croyant toujours pouvoir se suffire à eux-mêmes, virent le public se refroidir à leur égard, et enfin, un beau jour, ils sentirent le terrain manquer sous leurs pieds. Ils prévinrent une catastrophe en se retirant, et en abandonnant leur privilége à M. Charles Desnoyers. Après une fermeture de deux mois, le nouveau directeur a ouvert sa salle au mois de juillet 1852.

Le théâtre de l'Ambigu-Comique a joué un rôle important dans les régions inférieures de l'art. Soit qu'il ait suivi le goût du public, soit qu'il l'ait attiré à lui, il a obtenu d'immenses succès à l'aide d'œuvres qui avaient du moins le mérite de remplir parfaitement le but que s'étaient proposé les auteurs, et d'être jouées d'ailleurs par des acteurs d'un véritable mérite. Dès le temps où Audinot faisait mouvoir ses marionnettes, *Les Comédiens de Bois* étaient des chefs-d'œuvre de mécanique, qui mimaient un dialogue étincelant d'esprit. Plus tard, tandis que Moline, Plainchesne, Galliot de Salins et d'autres auteurs encore se tiraient avec esprit des difficultés imposées par les grands théâtres à leurs pièces parlantes et chantantes, Audinot adoptait un genre qui fit fureur : c'était celui de la grande pantomime historique et romanesque. *Le masque de Fer*, *Le capitaine Cook*, *La Forêt-Noire*, *Hercule et Omphale*, *Les quatre fils Aymon*, *Le Maréchal des Logis*, intéressaient singulièrement les spectateurs. Il est vrai de dire que cet intérêt était puissamment aidé par la richesse des décorations et le luxe de la mise en scène. Arnould, l'associé d'Audinot, était presque nécessairement l'auteur de ces pantomimes. Parmi les acteurs, on avait déjà remarqué Damas et Varennes, qui, tous deux enfants, avaient commencé à l'Ambigu leur carrière

dramatique, brillamment terminée au Théâtre-Français; Mayeur de Saint-Paul, auteur spirituel en même temps que comédien distingué; Bordier, surnommé le Molé du boulevart, et qui mourut courageusement et gaîment à Rouen, pendu pour avoir pris part, en 1789, à une émeute de grains; Mlle Louise Masson, qui fit courir tout Paris dans *La Belle au bois dormant*, qui, recherchée pour sa rare beauté, dépensa follement des sommes énormes, et finit par demander l'aumône en chantant dans les rues; Mlle Chevigny, qui devint danseuse à l'Opéra; Mlle Miller, qui fut Mme Gardel. Parmi les auteurs de pantomimes, il faut nommer Cuvelier : ses ouvrages, *C'est le Diable ou la Bohémienne, L'Enfant du Malheur, L'Héroïne américaine*, joués par Vicherat, Bithmer, Flore et la célèbre Julie Diancourt, ont fait la fortune du théâtre.

Sous la direction de Corsse, une ère nouvelle commença. D'un côté, le fameux Aude, le père des *Cadet-Roussel*, donnait *Mme Angot au Sérail de Constantinople*, dont 200 représentations consécutives furent loin d'épuiser le succès. De l'autre, Guilbert de Pixérécourt et Caigniez, le Corneille et le Racine du mélodrame, mettaient onze cent mille francs en quinze ans dans la caisse du directeur, en faisant jouer *Le Jugement de Salomon, La Forêt d'Hermanstad, Tékéli, La Femme à Deux Maris*. Cette heureuse inauguration du mélodrame fut suivie d'une seconde période, non moins brillante que la première. De nouveaux auteurs, parmi lesquels il faut citer Victor Ducange, Frédéric, MM. Mélesville, Nézel, Overnay, A. Béraud, etc., marquèrent leur passage par *La Bataille de Pultawa, Thérèse, Clara, Le Fils Banni, Calas, Lisbeth, Cardillac*, etc. Parmi les comédiens qui faisaient frémir, pleurer, ou rire les spectateurs dans ces lamentables productions, mentionnons Tautin, Frénoy, Raffile, Dumont, Stockley père et fils, Christmann, Joigny, Révalard, et enfin et surtout Adèle Dupuis. Cette troupe, dont chaque nom réveille encore des souvenirs chers au boulevart, vieillissait déjà, lorsqu'un jour un acteur, déjà remarqué, mais bien peu de chose encore à côté de ces célébrités, encourut l'indignation de MM. Benjamin Antier, Polyanthe et Saint-Amand, en excitant des rires inextinguibles dans le terrible rôle du brigand Robert Macaire : c'était le traître d'un mélodrame, pour lequel ces trois auteurs avaient broyé leurs plus sombres couleurs. La pièce était intitulée *L'Auberge des Adrets* : tombée à plat à sa première représentation, elle a été jouée depuis quelque chose comme trois ou quatre cents fois. L'acteur, auquel un des auteurs n'a jamais pardonné, dit-on, l'irrévérencieuse audace avec laquelle il a changé en éclats de rire les sifflets du public, se nommait Frédérick Lemaître. Ce n'est pas le seul nom, parmi les illustres d'aujourd'hui, que l'Ambigu-Comique ait le droit de citer : Bocage s'y est fait applaudir; bien des larmes y ont coulé sur les communicatives douleurs de Mme Dorval; Guyon y a commencé en maître sa carrière, qui devait trop tôt aboutir aux abîmes de la folie; Albert y est resté jeune pendant de nombreuses années; Montigny et Francisque y ont été chez eux; Mélingue, Montdidier, Fechter y ont passé; Mme Mélingue est partie de là. Avec de tels interprètes, l'Ambigu a pu marcher dans la voie ouverte par le théâtre de la Porte Saint-Martin, son voisin. Abandonnant les pièces à spectacle, comme *Le Festin de Balthazar, Le Juif errant, Nabuchodonosor*, qui l'avaient naguère enrichi, il essaya du drame, et s'en trouva bien : M. Malefille y fit jouer *Glenarvon*, sa première œuvre; M. Bouchardy y embrouilla ces écheveaux de fil qu'il sait si habilement dénouer, dans *Gaspardo, Lazare le pâtre, Jean le Cocher*; M. Dennery, auteur des *Bohémiens de Paris*, y fit, après M. Cormon, l'auteur de *Paris la nuit*, chanter, rire et *chouriner* une espèce de drame de mœurs, neuf alors, usé aujourd'hui; M. Alexandre Dumas y déroula, dans sa manière facile et amusante, les nombreux tableaux des *Mousquetaires*; MM. Paul Féval et Saint-Yves y firent jouer *Le Fils du Diable*; MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson, *Marianne*; enfin Frédéric Soulié, le véritable soutien de la direction Béraud, et dont la mort contribua pour beaucoup à la ruine de cette administration, remplit la caisse à plusieurs reprises avec les œuvres de sa puissante imagination, avec les *Amants de Murcie, Gaëtan il Mammone, Les Étudiants*, avec *La Closerie des Genêts*, restée le chef-d'œuvre et le modèle des drames joués au boulevart.

M. Desnoyers, le directeur actuel, qui a obtenu lui-même un immense succès avec le drame intitulé *Le Facteur*, s'annonce comme devant suivre des errements tout à fait littéraires. Il jouera des drames, qu'il choisira lui-même, et qui seront bien choisis; il paraît vouloir faire une place assez importante au vaudeville, qui fut autrefois fort en honneur à l'Ambigu, et auquel il va rendre ses anciens droits. Sa troupe est, au reste, bien composée. Il a gardé Saint-Ernest et Chilly, deux des vieux soutiens du théâtre; il a gardé Mme Guyon, qui se recommande par de grandes qualités; et à ces noms aimés il en a ajouté d'autres, qui le sont déjà ou qui le seront bientôt : ainsi Paulin Ménier, Mlle Thuillier, etc.

SAINT-AGNAN CHOLER.

AMBRONS. (*Histoire.*) L'an de Rome 647 (av. J. C. 105), les deux généraux romains Mallius et Cæpion essuyèrent dans la Gaule,

non loin d'Orange, une de ces défaites complètes bien rares dans l'histoire de Rome. Quatre-vingt mille soldats furent tués, et un immense butin tomba entre les mains des vainqueurs. Eutrope et Orose nomment quatre peuples qui eurent part à cette victoire : les Cimbres, les Teutons, les Tigurins et les Ambrons. Plutarque en attribue le principal honneur aux Ambrons, qui formaient à eux seuls un corps de trente mille hommes, corps qu'il appelle le plus belliqueux de l'armée des barbares. Trois ans après, Marius fit prendre aux Romains une éclatante revanche. Il rencontra les ennemis près d'Aix (*Aquæ Sextiæ*), et ce furent précisément les Ambrons qui engagèrent la bataille. Ils s'avancèrent en bon ordre, frappant leurs armes en cadence, et répétant à grands cris leur propre nom : *Ambrons ! Ambrons !* Il se trouva par hasard que les Liguriens marchaient à la tête de l'armée romaine. Or ce nom, *Ambrons*, était l'ancien nom de leur nation. Ils se mirent donc à le répéter de leur côté, et ce fut au bruit de ce cri de guerre, qui retentissait des deux parts, que les Ambrons furent culbutés dans la rivière, poussés jusqu'à leur camp, et là, massacrés, malgré l'opiniâtre courage de leurs femmes, qui se jetèrent dans la mêlée, frappant également l'ennemi afin de protéger les fuyards, et ceux qui fuyaient, pour les punir de leur lâcheté. On peut inférer de ce récit, emprunté à Plutarque (1), que les Ambrons avaient déjà, à une époque reculée, émigré dans le nord de l'Italie, et que les Liguriens descendaient de ce peuple. C'est en effet une opinion adoptée par quelques savants. Mais d'où venait cette émigration ? C'est une question pleine de doute et d'obscurité. Cluvier et quelques autres géographes font des Ambrons une des quatre prétendues peuplades helvétiques, donnant pour origine à leur nom celui de la rivière d'Emme, et les placent dans le pays qui comprend aujourd'hui les cantons de Berne, de Zurich, de Lucerne et de Fribourg. Festus les cherche aux environs d'Embrun, Oudin dans la Bresse, Lindenbrog sur le Bas-Rhin, près d'Emmerich, etc. Mais toutes ces conjectures, basées seulement sur des ressemblances de noms, sur des consonnances hypothétiques, n'ont rien de certain, et il est probable que la véritable origine des Ambrons restera toujours un problème insoluble.

AMÉNORRHÉE. (*Médecine.*) On désigne sous ce nom (dérivé de ἀ privatif, μήν, μηνός, mois, menstrues, et ῥέω, je coule), le défaut d'écoulement du flux menstruel.

La menstruation est, comme on le sait, un phénomème physiologique normal, qui doit s'établir à l'époque de la puberté, continuer pendant toute la période de fécondité de la femme, et ne se suspendre que pendant la grossesse, l'allaitement et à l'âge dit de retour ou critique. On comprend en conséquence que le défaut d'établissement des règles à l'âge de la puberté ou leur suppression avant l'âge critique et sans qu'il y ait grossesse, constitue un phénomène anormal, morbide, qui ne peut résulter que d'un trouble plus ou moins considérable de l'économie, et auquel il convient de remédier.

On distingue trois espèces d'aménorrhées : *l'aménorrhée par rétention, l'aménorrhée par suppression*, et *l'aménorrhée par défaut d'excrétion*. La première espèce est constituée par l'absence d'établissement des règles à l'époque de la puberté, la deuxième par leur suppression, lorsqu'elles ont déjà existé ; enfin il y a aménorrhée par défaut d'excrétion lorsque le flux menstruel est retenu par un obstacle quelconque au sein des organes génitaux. Ces trois espèces différant par leurs causes, leurs symptômes et les moyens de traitement qu'elles réclament, nous les étudierons séparément.

Aménorrhée par défaut d'excrétion. Lorsqu'il existe chez une jeune fille une imperforation de la vulve, ou lorsque le vagin se trouve fermé par une membrane anormale, par une cicatrice résultant d'ulcère, de brûlure, etc., on comprend que la présence de cet obstacle est sans inconvénients tant que les règles ne sont point établies, mais qu'il n'en est plus de même lorsque la menstruation commence à se faire. Dans ce cas, le sang exhalé à la surface interne de l'utérus ne peut point être rejeté au dehors, et s'accumule derrière l'obstacle ; sa présence est sans inconvénients dans les premiers temps, à cause de sa faible quantité, mais cette quantité s'accroît assez promptement par le retour des époques menstruelles, et l'accumulation du liquide ne tarde pas à produire des phénomènes plus ou moins graves. Le vagin se remplit et se distend, puis l'utérus à son tour ; des phénomènes de compression sur le rectum et la vessie se manifestent ; les malades ressentent de la pesanteur dans le bassin, des fourmillements dans les membres inférieurs ; plus tard l'abdomen prend un développement qui peut faire supposer une grossesse, qui en réalité n'existe pas. Quelques fois de la fièvre, des phénomènes de putridité dus à la décomposition du sang retenu dans les organes, se manifestent, et la mort peut être la conséquence de cette espèce d'empoisonnement ; d'autres fois, enfin, les organes distendus se rompent dans la cavité de l'abdomen, et il en résulte une péritonite mortelle. Dans des cas plus heureux, le sang, par son poids et par la pression qu'il exerce, finit par déchirer l'obstacle et par

(1) *Vie de Marius.* — Rollin, *Histoire Romaine*, éd. Letronne, t. VIII, p. 37.

s'échapper au dehors. On voit alors s'écouler un liquide brunâtre, épais, grumeleux, plus ou moins putride, et dont l'issue soulage considérablement la malade; sa quantité est variable : on cite l'exemple d'une femme qui en rendit jusqu'à trente-deux livres. Ce mode de terminaison est le seul qui puisse guérir les malades, car il est impossible de provoquer la résorption du liquide exhalé; aussi tous les efforts des médecins doivent tendre à imiter le procédé de la nature. Mais auparavant il faut bien reconnaître la cause de l'aménorrhée, en faisant une exploration attentive, qui permette de constater l'existence d'une membrane, d'une cicatrice, etc. La méthode curative est alors tout indiquée : il suffit de détruire l'obstacle, soit à l'aide de l'instrument tranchant, soit par tout autre procédé.

Aménorrhée par rétention. Cette affection, qui ne reconnait plus pour cause un obstacle à l'écoulement du sang, mais qui est l'effet d'un défaut d'exhalation de ce liquide à la surface interne de l'utérus, ne s'observe que chez les jeunes filles; mais elle ne constitue jamais par elle-même une maladie : elle n'est qu'un effet, un symptôme d'une autre affection qui l'a précédée.

Le plus ordinairement elle reconnait pour cause la *chlorose* ou l'*anémie,* maladies caractérisées toutes les deux par une diminution de la proportion des globules rouges du sang. Les affections cachectiques, les scrofules, le scorbut, la syphilis constitutionnelle, la tuberculisation pulmonaire, la diathèse cancéreuse, la cachexie paludéenne, en un mot, toutes les affections qui détériorent la constitution y donnent naissance; le tempérament nerveux et irritable, l'hystérie, agissent de même. Enfin, et par une disposition fort singulière, la pléthore, état opposé à l'anémie, coïncide quelquefois avec l'aménorrhée, et paraît en être la cause.

Les effets qui résultent de cette rétention sont très-variables, et se confondent avec les symptômes de la maladie première. Généralement cependant les malades éprouvent des douleurs lombaires, un malaise général, de l'oppression, des palpitations; quelquefois des phénomènes nerveux se manifestent, le caractère s'altère, s'aigrit, des attaques de nerfs éclatent; enfin, c'est dans ces cas que l'on assure avoir observé des *hémorrhagies supplémentaires*, c'est-à-dire qui sembleraient avoir pour but de remplacer l'hémorrhagie absente; de ce genre seraient quelques variétés d'épistaxis, d'hématémèses, d'hémoptysies, et enfin les prétendues *sueurs sanglantes.*

La rétention est dite incomplète quand il se manifeste tous les mois une fluxion utérine, qui avorte ou qui n'est suivie que d'un écoulement de quelques gouttes de sang, et qui laisse la malade en proie à des accidents semblables à ceux de la rétention complète. Cette menstruation douloureuse et imparfaite se nomme *dysménorrhée.*

L'aménorrhée par rétention, complète ou incomplète, est très-facile à reconnaître, mais moins facile à guérir. Dans tous les cas, on ne devra le plus souvent s'occuper que de la maladie dont elle est le symptôme, et dont la guérison, si elle est possible, sera infailliblement suivie de l'éruption des règles. Ainsi, si l'on parvient à guérir la chlorose, l'anémie, par l'emploi des toniques, des ferrugineux, par l'exercice, un régime substantiel et une hygiène appropriée, on verra promptement l'aménorrhée disparaître; il en sera de même si l'on parvient à modifier l'état scrofuleux, scorbutique des malades. Dans tous les cas, il conviendra d'ajouter au traitement, et comme moyens agissant plus particulièrement sur l'utérus, les médicaments désignés sous le nom d'*emménagogues*, tels que l'armoise, le safran, l'absinthe, la tanaisie, l'aloës, la rue, la sabine, que l'on donnera en tisane, en potions, etc. On pourra employer également des fumigations de plantes aromatiques, des bains chauds, des pédiluves irritants, des sinapismes. Il est bien entendu que des moyens antiphlogistiques (saignée, etc.) ou antispasmodiques (musc, castoréum), seraient indiqués dans les cas où l'aménorrhée reconnaîtrait pour cause la pléthore ou une affection nerveuse, comme l'hystérie.

Aménorrhée par suppression. Cette espèce est la plus commune de toutes; c'est celle qui se manifeste chez les femmes qui ont déjà été réglées. Toutes les causes que nous avons énumérées dans le paragraphe précédent peuvent lui donner naissance; mais de plus elle reconnait aussi la foule si nombreuse des maladies organiques de l'utérus lui-même, telles que la congestion, l'inflammation de cet organe, son engorgement chronique, sa dégénérescence cancéreuse, etc.; quelquefois aussi elle est le résultat d'une maladie des ovaires ou des organes voisins de l'utérus. Enfin, il n'y a pas une seule maladie aiguë grave, comme la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, la pneumonie, etc., qui ne produise une suspension des règles pendant un ou plusieurs mois.

Dans ces derniers cas, les règles se suppriment ordinairement d'une manière brusque et complète pour reparaître plus tard. Dans les affections chroniques de l'utérus, au contraire, les congestions mensuelles diminuent progressivement et s'éteignent; et la fonction se supprime souvent sans retour.

L'important n'est pas de constater l'absence des règles, mais d'en déterminer la cause.

Ce diagnostic ne peut être établi, comme on le conçoit, que par la réunion de tous les symptômes observés chez les malades, et par l'appréciation exacte de chacun d'eux, opération difficile, qui demande toute l'habileté du médecin, et que nous ne pouvons pas même indiquer; car il nous faudrait passer en revue presque tout le cadre de la pathologie.

Quoi qu'il en soit, nous devons dire que l'aménorrhée qui tient à des causes générales curables, telles que la chlorose, l'anémie, est susceptible elle-même de guérir, mais qu'il n'en est pas de même de celle qui tient à des affections organiques, telles que le cancer, les tubercules; que dans ces circonstances il est presque impossible d'obtenir le retour des règles, et que dans tous les cas ce retour, s'il était possible, serait sans aucune influence avantageuse sur la maladie principale.

Pour ce qui est du traitement, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans le paragraphe précédent à propos de l'aménorrhée par rétention.

Dr Racle.

AMENTHÈS. (*Mythologie.*) *AMeNTé* ou *AMeNTHi.* Nom de l'enfer égyptien, dont l'*Hadès* des Grecs, avec son Léthé, son Cocyte, son Tartare et ses Champs-Élyséens, semble être une imitation introduite, selon Diodore (1), dans la religion des Hellènes par Orphée et les instituteurs des mystères.

Le nom d'*Amenté* s'est conservé dans la langue copte, et on l'y trouve employé dans les traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament pour exprimer l'enfer (2). Plutarque dit que les Égyptiens nomment *Amenthès* le lieu souterrain où ils croient que les âmes se rendent après la mort; et ce nom, ajoute-t-il, signifie celui qui reçoit et qui donne (3). Il existe en effet en copte les verbes *amoni, apprehendere*, et *Ti*, *dare* (4). Il est douteux cependant que telle soit la véritable étymologie de ce nom, bien que Plutarque l'ait probablement recueillie de quelque interprète égyptien. Mais les hiérogrammates semblent avoir été conduits par la nature de leur écriture à jouer sur les divers sens que les mots de leur langue pouvaient présenter à l'oreille et à chercher des analogies d'idées, là où il n'existait qu'un rapport fortuit de sons. C'est ce que l'on peut inférer de plusieurs des interprétations des hiéroglyphes d'Horapollon. Iablonski (5) a émis la conjecture que le nom d'Amenthé n'était que celui d'*Ément*, l'Occident, parce que les Égyptiens plaçaient le séjour des morts au lieu où le soleil disparaît; et en effet un des titres les plus habituels d'Osiris comme juge de l'enfer est celui de *Pent-Ément* (1). On pourrait aussi l'interpréter *le séjour de gloire*, d'*amoun*, gloire, et *thi*, demeure. Une des régions célestes mentionnées dans les prières des morts porte un nom analogue pour le sens (2); mais, d'après le choix des signes hiéroglyphiques employés dans l'orthographe du mot *Amenté* (3), il nous paraît plutôt avoir le sens d'*éternité*; ce qui rappelle cette observation de Diodore, que les Égyptiens nommaient les palais des hôtelleries, et les tombeaux des demeures perpétuelles (4).

(1) Diod. I, 96.
(2) Sirach., XI, XIII.—Saint-Luc, XVI, 24.—*Act. Ap.*, I, 27, etc.
(3) *De Isid.*, § 29.
(4) Peyron, *Lexic. Copt.*, p. 5.
(5) *Pantheon Égyptien.*

Les monuments présentent un grand nombre de renseignements sur l'Amenthès comme sur tout ce qui se rapporte au culte des *mânes* (*voy.* ce mot) chez les Égyptiens, pour qui la mort était la grande préoccupation de la vie. Le premier soin d'un prince en montant sur le trône était de faire commencer son tombeau; et l'on peut en quelque sorte mesurer à l'étendue de ces édifices la longueur et la prospérité des règnes. Les immenses syringes royales de Thèbes offrent habituellement, parmi les peintures qui les décorent, des représentations qui se rapportent à la fois au cours du soleil et des astres et à la destinée future du prince, sujets entre lesquels il existait une étroite liaison dans les doctrines des Égyptiens. Quelques sarcophages de granit sont également couverts de sculptures du même genre; enfin, on trouve fréquemment joints aux caisses de momies des rouleaux de papyrus qui contiennent un texte relatif au culte des morts. Ce texte en écriture hiéroglyphique ou hiératique est souvent accompagné de dessins qui retracent toutes les scènes décrites en regard. L'étendue de ces manuscrits varie selon la condition du mort. Quelques exemplaires n'ont pas moins de trente pieds de long. Ils contiennent alors l'ensemble des invocations et des prières aux divinités infernales, l'apologie du défunt et l'énoncé des rites dont l'accomplissement influait sur la condition de l'âme dans sa longue pérégrination à travers l'Amenthès.

Les égyptologues désignent généralement ce livre si important pour la question qui nous occupe sous le titre de *Rituel funéraire* (5) Du moment où Champollion eut découvert le système des écritures égyptiennes, il en fit l'application au déchiffrement du Rituel funéraire,

(1) Champ., *Dict. Ég.*, p. 121.
(2) *Dict. Ég.*
(3) Champ., *Gram. ég.*, p. 362.
(4) Diod., I, 51.
(5) M. Lepsius, qui a publié une des rédactions les plus complètes de ce livre, l'a intitulé *Todtenbuch*, ou *Livre des Morts*.

à l'aide duquel il put soulever quelques parties du voile qui enveloppait la religion égyptienne. Des efforts persévérants sont encore nécessaires pour se rendre compte de plusieurs chapitres de ce texte mystique. Nous essayerons à l'article Rituel d'en donner une analyse, d'après les travaux les plus récents. Une des difficultés sera toujours de dégager les idées intellectuelles de leur expression symbolique, et de suivre les destinées de l'âme dans cette longue série de stations qui commencent sur terre par les cérémonies des obsèques, et se continuent dans le monde inférieur, que les Égyptiens se représentaient comme en quelque sorte calqué sur leur pays même.

Suivant Diodore de Sicile, Orphée n'aurait fait dans la description de l'enfer que retracer un tableau qu'il avait eu sous les yeux en Égypte. Les nécropoles y étaient toujours situées à l'occident des villes, dont elles étaient séparées par le fleuve ou par des canaux. Le lac Achérusien mentionné dans les mythes grecs existait en réalité, dit-on, près de Memphis. Le mort était transporté vers l'autre rive, sur une barque dont le nocher se nommait *Charon* en langue égyptienne. Sur le seuil du tombeau, toute la conduite du mort durant sa vie était soumise à un redoutable tribunal. Rien de plus célèbre que le jugement auquel les rois d'Égypte, suivant le témoignage de l'antiquité, étaient soumis avant d'obtenir les honneurs funèbres (1). Un tableau reproduit dans la plupart des papyrus funéraires représente la *psychostasie* ou la *pesée de l'âme* dans l'Amenthès. Osiris y siège comme juge suprême. Devant lui est accroupie une chienne à la gueule béante, qui semble le premier type de Cerbère. Dans les deux plateaux d'une balance sont placés d'un côté la palme, symbole de justice, de l'autre le *vase d'iniquité*. Un parent du mort ou peut-être sa propre image semble plaider sa cause devant la vérité. Anubis, Thoth, Horus remplissent diverses fonctions dans cette scène, à laquelle président aussi quarante-deux génies, assesseurs d'Osiris. Ce tableau était probablement mis en quelque sorte en action par les prêtres dans les funérailles des rois et de tous ceux qui recevaient la sépulture de la première classe, conforme à celle d'Osiris lui-même. Le manque de sépulture, d'après une opinion qui a passé des Égyptiens aux Grecs (2), privait l'âme d'entrer dans le séjour des bienheureux.

Ceux qui avaient accompli toutes les prescriptions religieuses et surmonté les épreuves retracées dans le Rituel étaient admis dans le séjour des justes. Ils y étaient supposés retrouver l'usage de leurs membres et de leurs facultés, et jouir durant de longues périodes d'années de tout ce qui avait fait leur joie sur la terre. Ce n'est qu'après l'entière dissolution du corps que l'âme, dégagée de cette alliance, commençait de nouvelles transmigrations en animant successivement divers corps, soit d'hommes, soit d'animaux ; ce que les Grecs ont exprimé par les mots de *métemsomatose* et de *métempsychose*. (*Voy.* ce mot.) C'est en Egypte que Pythagore et Platon ont puisé les idées qu'ils ont émises sur ce sujet.

Génies de l'Amenthès. On désigne sous ce nom quatre divinités dont les têtes symboliques décorent les vases improprement nommés *Canopes*. Les Égyptiens déposaient dans ces quatre vases, qu'ils réunissaient dans un coffret funéraire, les viscères enlevés du corps avant l'embaumement. Ces génies sont nommés *Amset* (à tête de femme), *Hapi* (à tête de cynocéphale), *Sioumoutf* (à tête de chacal) et *Kebhsnouf* (à tête d'épervier). Chacun d'eux présidait à une des parties intérieures du corps et aussi à un des points cardinaux du monde, que les Égyptiens, dans leur cosmographie symbolique, assimilaient à un corps.

Wl. B. de P.

AMMON ou **AMOUN**. (*Mythologie.*) Un des dieux principaux de l'Égypte, que les anciens ont assimilé à Jupiter, et qui était adoré particulièrement à Thèbes, ville nommée, pour cette raison, *Diospolis* par les Grecs, et *Noamon* par les Hébreux.

On peut étudier la religion de l'Égypte dans l'Histoire d'Hérodote, qui visita cette contrée à une époque où, quoique soumise à la domination des Perses, elle conservait encore la plupart de ses institutions anciennes. Tout ce que le père de l'histoire a vu de ses yeux ou recueilli de la bouche des prêtres, il le raconte avec une sincérité naïve, à moins qu'un scrupule religieux ne l'arrête et ne lui fasse garder le silence sur ce qu'il considère comme tenant à des mystères. Les écrits postérieurs à la fondation d'Alexandrie, tels que ceux de Diodore, de Plutarque, de Porphyre et d'Iamblique, nous initient à un plus grand nombre de traditions religieuses, mais qui ne sont pas toutes exemptes d'un mélange d'idées étrangères à l'Égypte ancienne. Enfin, les monuments originaux, dont on a commencé de nos jours seulement à pénétrer le sens par la lecture des hiéroglyphes, offrent les documents les plus authentiques, quoique encore incomplets. Il est difficile de tirer de ces éléments divers des données bien concordantes sur des questions aussi abstraites que celles qui tiennent aux dogmes religieux. Aussi nous attacherons-nous à faire connaître le culte extérieur des divinités dont nous aurons à parler plutôt qu'à pénétrer leur essence mys-

(1) Diod., I, 72.
(2) *Voy.* Eustathe sur *l'Odyssée*, A, v. 51.

térieuse. Il est cependant nécessaire de donner ici quelques notions générales qui permettent de saisir les rapports entre les nombreux personnages du panthéon égyptien.

Rien n'est plus matériel et plus incohérent au premier abord que le polythéisme égyptien avec son culte fanatique d'animaux, souvent ignobles, culte qui non-seulement variait d'une province à l'autre, mais suscitait parfois des luttes entre les habitants de villes contiguës. Les apologistes chrétiens ont stigmatisé avec autant de force que de raison ces superstitions abrutissantes, que plus d'un écrivain païen grec ou romain a également tournées en ridicule. Toutefois, ces reproches s'appliquent surtout à la décadence de la civilisation égyptienne, époque où le peuple semblait s'attacher avec d'autant plus de fanatisme aux pratiques extérieures, qu'il en comprenait moins le sens et l'origine; mais on doit penser que les conceptions religieuses d'une nation dont l'antiquité vante unanimement la sagesse ne devaient pas manquer entièrement d'élévation et de grandeur.

Tous ceux qui, parmi les anciens ou les modernes, se sont occupés sérieusement de la religion des Égyptiens ont reconnu que les objets principaux de leur culte étaient les éléments ou les corps célestes, tels que le feu, l'eau, l'air, la terre, le ciel, le soleil, la lune, etc., etc., et que les animaux sacrés n'étaient dans l'origine que des symboles, des signes sensibles de ces forces de la nature, tantôt à cause d'une qualité qui les distingue, tantôt par une simple analogie de son, et comme une lettre vivante de leur nom.

Mais la dévotion des Égyptiens ne s'attachait pas uniquement à ces éléments matériels. De bonne heure ils avaient reconnu l'existence de l'âme, sa séparation des corps et sa survivance. Ils ne l'admettaient pas seulement chez l'homme; ils l'accordaient à tous les animaux et aux corps célestes, qu'ils croyaient également doués de vie; en sorte que l'âme, dans ses migrations, pouvait parcourir tous les degrés de l'échelle des êtres, et remonter des plus humbles aux plus sublimes. Les puissances multiples de la hiérarchie divine qu'ils adoraient n'étaient pour eux que des formes diverses et des émanations plus ou moins directes d'une cause première.

Cette cause première, ce Dieu suprême, qui fut, à vrai dire, quelquefois négligé pour honorer des intermédiaires subalternes, est celui que les Égyptiens nommaient *Amoun* et que les Grecs et les Romains ont assimilé à Jupiter, père des dieux. C'est la même divinité, souffle ou *intelligence incréée et immortelle,* selon l'expression de Plutarque, qui est désignée sous le surnom de *Knef*, *Chnoubis* ou *Chnoumis*. C'est encore elle qui était aussi adorée sous le nom d'*Amon-Rha* ou *Ammon-Soleil*, c'est-à-dire sous la plus éclatante manifestation de la divinité, et aussi comme Dieu générateur sous le surnom d'*Arsaph*.

Le nom d'Ammon s'écrit en hiéroglyphes par trois signes : *la feuille de roseau*, *l'échiquier* et *la ligne ondulée*, qui valent phonétiquement AMN, ou symboliquement par la figure d'un obélisque qui probablement avait la même prononciation. Les anciens ont cherché la signification du nom d'Ammon. Selon Manéthon, cité par Plutarque (1), il exprimait une chose cachée. Hécatée d'Abdère assurait que les Égyptiens se servaient de ce mot pour appeler quelqu'un, et que ce n'était qu'une simple invocation au Dieu dont ils ignoraient le nom. Ce mot se retrouve dans la langue copte avec les idées de *gloire* et d'*exaltation*. Selon Pausanias et Eustathe, Ammon était le nom d'un pasteur qui fonda l'oracle dans l'oasis qui prit de lui cette dénomination. Servius, *sur l'Énéide*, prétend expliquer à l'aide d'un récit mythologique le nom d'Ammon et la tête de bélier qui caractérisait son image. Bacchus, dit-il, ou Hercule, se rendant à la tête d'une armée dans l'Inde, fut tourmenté par la soif dans les déserts de la Libye, et invoqua son père Jupiter. Celui-ci lui envoya un bélier, qui lui fit trouver une source, près de laquelle fut élevé le temple de Jupiter sous forme de bélier, et surnommé *Hammon*, à cause du sable ἀπὸ τοῦ Ἄμμου, ou parce que les Libyens nommaient le bélier *isammon*. Il faudrait admettre que le sable portait dans la langue libyque le même nom qu'en grec et que le culte d'Ammon fut importé de l'oasis à Thèbes, ce qui est également invraisemblable. Selon Hérodote (2), au contraire, le sanctuaire célèbre de l'oasis libyque, située à dix journées environ de Thèbes, serait une colonie des Égyptiens et des Éthiopiens, comme l'indiquait l'idiome des *Ammoniens*, qui tiraient leur nom de la divinité dont ils avaient emporté le culte de Thèbes. Hérodote rapporte encore une tradition des prêtres égyptiens, d'après laquelle l'oracle d'Ammon et celui de Jupiter à Dodone auraient été fondés par deux sœurs, prêtresses d'Ammon, que des Phéniciens avaient enlevées de Thèbes, et dont ils avaient transporté l'une en Libye, l'autre en Grèce (3). Hérodote émet bien quelques doutes sur ce récit, mais il reconnaît que la manière dont se rendaient les oracles de Jupiter à Dodone offrait beaucoup d'analogie avec ce qui se pratiquait dans les temples égyptiens.

Le culte d'Ammon était commun à la Thé-

(1) *De Iside et Osiride.*
(2) L. IV, 18; II, 42.
(3) Hérod., II, 54.

baïde et à l'Éthiopie, soit que la religion et la civilisation égyptiennes fussent originaires de cette dernière contrée, soit qu'elles y aient été portées par des conquérants égyptiens à une époque qui se perd dans la nuit des temps. Une cérémonie singulière qui se pratiquait à Thèbes semble appuyer la première de ces opinions. Tous les ans, lors de la fête du dieu, on tirait de son temple son image dans une châsse ou *sacellum;* on la portait de l'autre côté du Nil, sur la rive libyque, et lorsqu'on la rapportait, dix jours plus tard, elle était censée revenir d'Éthiopie, comme si l'on eût voulu rappeler ainsi le souvenir de son premier séjour.

Le bélier était l'animal sacré d'Ammon. Hérodote (1) nous a transmis le motif que les prêtres thébains lui avaient donné de cette consécration. Hercule, disaient-ils, avait désiré ardemment voir Jupiter, qui se refusait à se manifester. Cédant enfin aux instances d'Hercule, il imagina de dépouiller un bélier et de s'envelopper de sa peau en tenant devant lui la tête coupée de l'animal. C'est pour cela qu'on représente Ammon avec une tête de bélier, et que les habitants des nomes qui honorent spécialement ce dieu s'abstiennent de mouton. Pour rappeler ce mythe tous les ans lors de la fête d'Ammon, on immolait un bélier, pour revêtir de sa toison la statue d'Ammon, dont on approchait celle d'Hercule, et l'on ensevelissait ensuite en grand deuil le corps du bélier dans une caisse sacrée. Il paraît cependant que ce bélier ne recevait pas d'honneurs funèbres comparables à ceux d'Apis à Memphis, et des autres animaux sacrés; car Plutarque dit que les habitants de la Thébaïde sont les seuls de toute l'Égypte qui ne payent pas de contribution pour la sépulture des animaux, par la raison qu'ils n'adorent pas un dieu mortel.

Le récit des prêtres thébains sur l'origine de l'identification du bélier et du dieu Ammon n'a pas beaucoup plus de valeur que les fables rapportées par Servius, soit qu'ils ignorassent eux-mêmes, soit qu'ils aient voulu déguiser les motifs de ce culte. Il n'avait peut-être eu dans l'origine d'autre cause que l'assonnance du nom du bélier avec celui de l'âme (baï).

On a cherché dans l'astronomie des raisons beaucoup plus savantes. Le bélier, a-t-on dit, a dû être choisi comme divinité principale de Thèbes, parce qu'il était le signe initial du zodiaque, tandis qu'ailleurs c'est le taureau qui joue le premier rôle. Il faudrait donc admettre qu'on avait eu l'idée d'appliquer des figures d'animaux aux constellations à une époque antérieure aux plus anciens

(1) II, 42.

souvenirs historiques, où nous trouvons déjà le culte d'Ammon et celui du bélier établis à Thèbes. Il est plus naturel de penser que les constellations les plus remarquables furent attribuées aux principales divinités, et figurées sous les mêmes formes qui étaient déjà leurs symboles sur la terre.

Ammon est habituellement représenté sur les monuments égyptiens sous figure humaine, comme un personnage assis sur un trône, tenant de la main gauche le long sceptre surmonté de l'animal qu'Horapollon nomme couconpha, et qui est un attribut des dieux; de la main droite il présente la *croix ansée*, symbole de la vie à venir. Sa coiffure se compose de la partie inférieure de la couronne royale surmontée de deux grandes plumes qui le caractérisent invariablement. Il n'est vêtu que de l'espèce de caleçon de toile blanche fine et plissée, antique vêtement des Égyptiens. Un riche collier et des anneaux décorent son col, ses bras, ses poignets et ses jambes. Les chairs sont souvent peintes de couleur verte ou bleue. Sur d'autres monuments, et principalement en Nubie et dans les oasis, la tête symbolique du bélier remplace la tête humaine. Des sphinx à tête de bélier décoraient l'avenue de son temple à Thèbes.

Le bélier était aussi consacré à Neith ou Minerve (*voy.* ce mot.), adorée à Saïs, et qui était considérée par les Égyptiens comme un esprit incréé et en quelque sorte un Ammon femelle.

Ammon générateur est représenté debout, un bras élevé et soutenant le fléau instigateur, et reconnaissable par le phallus.

On voit sur plusieurs monuments un bélier à quatre têtes surmontées du disque d'Ammon-Rha, qui paraissent désigner les quatre éléments ou les quatre phases de l'année.

La triade thébaine, dont Ammon forme le premier personnage, se complétait par la déesse *Mouth*, la Junon égyptienne, reine du ciel, et par *Chons* ou *Chonsou,* à tête d'épervier.

D'après un calendrier hiéroglyphique cité par Champollion (1), la fête d'Ammon à Thèbes avait lieu le 19 pachons, premier mois de la troisième saison, celle de l'inondation.

L'époque à laquelle le culte d'Ammon paraît avoir été le plus en honneur est le commencement de la dix-huitième dynastie, vers le dix-neuvième ou dix-huitième siècle avant notre ère, lorsque les rois thébains, ayant achevé d'expulser les dominateurs étrangers, relevèrent avec une splendeur nouvelle les temples de l'Égypte, et particulièrement ceux de leur capitale. Une inscription hiéroglyphique constate que le chef de cette dynastie,

(1) *Lettres d'Ég.*, p. 243.

Amosis, dans la vingt-deuxième année de son règne, fit ouvrir des carrières pour la construction du temple d'Ammon à Thèbes. Ses successeurs immédiats, les Aménophis et les Thouthmosis, qui précédèrent les Rhamsès, joignaient à leurs noms les titres d'*aimé* ou d'*approuvé d'Ammon, seigneur des trônes du monde* ou *souverain des dieux*. Les princesses de leur famille ne montraient pas une dévotion moins grande à cette divinité, comme le témoignent même leurs noms *Amounmait*, *Amounset*, etc. : *l'aimée* ou *la fille d'Ammon*. Leurs cartouches royaux sont souvent surmontés du disque et des deux plumes, symboles de ce dieu. Parmi les sépultures les plus splendides retrouvées dans la *Vallée des Reines*, près de Thèbes, quelques-unes paraissent avoir appartenu à ces *Pallades* ou prêtresses d'Ammon dont parlent Hérodote (I, 182) et Strabon (XVII, 88), que l'on choisissait parmi les jeunes filles les plus belles et les plus illustres par la naissance, et qui consacraient au dieu leur virginité, comme cela avait lieu à Babylone dans le temple de Bélus.

Il paraît que, vers le milieu de cette même dix-huitième dynastie, une révolution religieuse interrompit quelque temps le culte d'Ammon ; car sur plusieurs monuments qui appartiennent à cette époque l'image du dieu est mutilée avec intention. Peut-être fut-ce durant un retour agressif des peuples pasteurs, qui, selon l'historien Manéthon, soumirent la religion égyptienne à une persécution plus violente que lors de leur premier séjour, mais de courte durée. Le culte d'Ammon fut rétabli, et se maintint à Thèbes durant une longue suite de siècles. Il était pratiqué lors du voyage d'Hérodote, et des documents grecs contemporains des Lagides constatent que sous les rois grecs les processions annuelles d'Ammon avaient toujours lieu selon l'antique usage.

Dans les premiers siècles du christianisme, on voit figurer sur les monuments gnostiques le nom de Chnouphis, qui est, ainsi que nous l'avons dit, une des formes d'Ammon, et qui, par son essence, plus spiritualiste que celle des autres divinités égyptiennes, pouvait mieux s'assimiler aux dogmes nouveaux et leur servir de manteau dans les moments de persécution.

L'oracle d'Ammon en Libye, que Sémiramis avait, dit-on, visité, était encore dans toute sa réputation au temps d'Alexandre, lorsque le conquérant macédonien bravait avec son armée les fatigues et les dangers de la traversée du désert pour le consulter en personne, et se décorait du titre de fils de Jupiter, dont le prophète du dieu l'avait salué. Les cornes de bélier qui sur les médailles accompagnent souvent la tête des rois macédoniens successeurs d'Alexandre rappellent cette circonstance et le culte d'Ammon. Mais avant même la naissance de Jésus-Christ l'oracle d'Ammon, ainsi que la plupart des anciens sanctuaires fatidiques, était à peu près tombé ; ce que Strabon attribue à l'extension de la domination des Romains, qui n'avaient confiance qu'à leurs augures et aux vers sibyllins.

Wl. B. de P.

AMPHIARAÜS. (*Mythologie.*) Fils d'Apollon ou d'Oïclès, et d'Hypermnestre, ou de Clytemnestre (1) ; mari d'Ériphyle ; père d'Alcméon, d'Amphiloque, d'Eurydice et de Démonasse. Virgile (2) lui donne encore trois fils, Tiburtus, Catillus et Coras, qui furent les fondateurs de Tibur (3). Descendant de la race des Mélampodides d'Argos, Amphiaraüs figura parmi les chasseurs de Calydon, et prit part à l'expédition des Argonautes. Doué de la connaissance de l'avenir, il avait l'art d'interpréter les songes, et prévit ainsi la malheureuse issue de la guerre contre Thèbes. Mais il fit en vain tous ses efforts pour s'abstenir d'y prendre part. Il était convenu avec Adraste, roi d'Argos, de s'en rapporter sur ce sujet à la décision de son épouse Ériphyle, et celle-ci, gagnée par Polynice, au bénéfice de qui s'engageait cette guerre, et qui la séduisit par le don du fameux collier qu'Harmonie avait autrefois reçu de Vénus, prononça qu'Amphiaraüs devait accompagner les autres chefs à cette fatale expédition. Il y alla. Toutefois, prévoyant le triste sort qui l'attendait, il chargea son fils Alcmœon d'ôter la vie à Ériphyle pour la punir d'avoir sacrifié son époux à une puérile vanité. Amphiaraüs, arrivé devant les murs de Thèbes, y accomplit son destin. Poursuivi dans un combat par le Thébain Péryclimène, il s'enfuit le long des bords de l'Ismène, espérant échapper à son ennemi ; mais, parvenu au lieu où s'éleva plus tard la ville de Hamæ, la terre s'entr'ouvrit par l'ordre de Jupiter, qui voulait faire un dieu d'Amphiaraüs, et engloutit le devin et son char (4). — Amphiaraüs reçut les honneurs divins dans plusieurs localités. A Orope, en Béotie, il avait un temple magnifique, où il rendait des oracles. Ce temple s'élevait non loin d'une source qui était consacrée au devin, et près de laquelle, disait-on, il était sorti des entrailles de la terre pour s'élever vers l'Olympe. Les réponses de l'oracle se rendaient là sous la forme onéiromantique, c'est-à-dire par l'intervention des songes. Ceux qui venaient le consulter immolaient un bélier, s'endormaient sur la peau de la victime, et

(1) Paus. éd. Clavier, t. II, p. 96. — Hygin., *F.*, 70, 250. — Apoll., I, 8, 2.
(2) *Én.*, VII, 671.
(3) Pline, XVI, 44, 87.
(4) Pind., *Olymp.*, VI, 11 et seq. ; *Nem.*, IX, 11, seq. — Plut., *Parall. gr. et r. hist.*, 6. — Cic., *De Div.*, I, 40.

recevaient pendant leur sommeil la révélation attendue (1). Il y avait aussi à Argos un temple consacré à Amphiaraüs, qui avait encore un *héroon* à Sparte (2). On voyait sa statue dans un temple d'Orope, dans le Tholus d'Athènes; son char avait été consacré dans le temple de Delphes (3). Sur le trône d'Apollon Amycléen on avait sculpté le combat d'Amphiaraüs et de Lycurgue, fils de Pronax (4). Enfin, sur le coffre de Cypsèle, le héros devin était représenté quittant sa demeure, le pied sur son char, l'épée nue à la main, tourné vers Ériphyle, qui tenait encore le collier d'Harmonie (5), et lui témoignant, par ses regards irrités, tout le ressentiment qu'il avait conçu contre elle. Plusieurs monuments parvenus jusqu'à nous, urnes étrusques, terres cuites, pierres gravées ou vases italo-grecs, nous offrent des épisodes du mythe d'Amphiaraüs (6).

AMPHION. (*Mythologie.*) Plusieurs personnages des temps mythiques ont porté ce nom. C'était celui de l'un des Argonautes, fils d'Hypérésius et frère d'Astérius, de Pallène en Achaïe (7); puis, encore, d'un roi d'Orchomène, fils de Jasus, époux de Perséphoné et père de Chloris (8). Les poëtes épiques le distinguent de l'Amphion thébain, dont nous allons parler tout à l'heure, tandis que les traditions plus anciennes les confondaient probablement tous deux (9). Le troisième Amphion, le plus célèbre de tous ces personnages, était fils de Jupiter et d'Antiope, fille de Nyctée. Selon les uns, Antiope, séduite par Jupiter et devenue enceinte, s'enfuit à Sicyone, chez Épopée ou Épaphus, qui la prit pour femme. Nyctée, désespéré du déshonneur de sa fille, se donna la mort; mais seulement après avoir recommandé à son frère Lycus de punir Antiope. Lycus obéit, alla assiéger Sicyone, tua Épopée, et ramena Antiope à Éleuthères, où elle mit au monde deux jumeaux, qu'elle exposa après leur naissance. Les deux enfants furent trouvés par un bouvier, qui les appela Amphion et Zéthus (10). Suivant une autre tradition (11),

(1) Paus., t. I, p. 248.
(2) Id., t. I, p. 484; II, 96.
(3) Id., t. I, p. 51, 244; V, 321.
(4) Id., t. II, p. 182.
(5) Id., t. III, p. 127. — *Cf.* Ottf. Müller, *Gesch. Hellen. St.*, I. p. 146, 486; Meyer. *Gesch. der Künste*, II, p. 16.
(6) Antonioli, *Antica Gemma Etr.*, Pis. 1756. — Winckelman, *M.*, I, p. 142. — Scotti, *Illust. d'un vaso Italo-greco ;* Nap. 1811. — Millengen, *Div.*, 20, 21. — Inghirami, *Mon. Et.*, I, p. 183 et 649. — *Ann. dell' Inst. Archeolog.*, 1839, p. 261. — Gerhard, *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1836, p. 253 sqq., et pl. I-IV.
(7) Apoll., *A.*, I, 176. — Orph., *A.*, 214.
(8) Hom., *Od.*, XI, 283.
(9) Ottf. Müller. *Gesch. Hellen. St.*, I. p. 231, 370. — Eusth., *ad Hom.*, p. 1684, 58.
(10) Apollod., L. III. 5. 5.
(11) Hyg., *F.*, 7.

Antiope, femme de Lycus, avait été déjà violée par Épopéus, et répudiée par son mari, lorsqu'elle céda à l'amour de Jupiter. Dircé, seconde femme de Lycus, l'ayant fait charger de fers; Jupiter la délivra, et la conduisit sur le mont Cythéron, où elle enfanta ses deux fils.

Amphion, ayant reçu la lyre, soit d'Apollon, soit de Mercure, soit des Muses, devint un chantre célèbre, tandis que Zéthus chassait ou gardait les troupeaux (1). Ils fortifièrent Eutrésis, bourg près de Thespies, et s'y établirent (2). Antiope, cependant, était toujours prisonnière, accablée de mauvais traitements par Lycus et Dircé. Enfin, elle parvint à s'enfuir, et se réfugia auprès de ses fils, qui, l'ayant reconnue, résolurent de la venger. En effet, ils s'emparèrent de Thèbes, tuèrent Lycus, attachèrent Dircé aux cornes d'un taureau furieux, qui, d'après un fragment d'Euripide (3), la traîna à travers les rochers et les forêts du Cithéron, puis jetèrent son cadavre dans une fontaine, qui prit le nom de la victime, à laquelle elle servit de sépulture. Devenus maîtres de Thèbes, après en avoir chassé Laïus (ou Cadmus) (4), ils fortifièrent la ville conquise, et l'entourèrent de murailles. Zéthus, qui était robuste, apportait d'énormes pierres; mais Amphion chantait en s'accompagnant de sa lyre, et des pierres plus grosses encore que celles que pouvait soulever son frère venaient d'elles-mêmes, à ses accents, se ranger les unes sur les autres (5). Amphion épousa Niobé, fille de Tantale, eut d'elle sept fils et sept filles, qui périrent sous les traits d'Apollon et de Diane. Sa mort est racontée de différentes manières. Selon les uns, il fut tué par les Spartiates (6); d'autres disent qu'ayant attaqué le temple de Delphes, de concert avec Phlégyas, qui voulait venger sa fille Coronis, déshonorée par Apollon, il tomba sous les coups du dieu (7); selon d'autres, enfin, il se donna la mort dans le désespoir où il était d'avoir vu périr toute sa postérité (8). On croyait que la vengeance des enfants de Latone avait poursuivi Amphion jusque dans les enfers (9). Cependant il fut placé avec son frère parmi les astres (10). Le tombeau commun d'Amphion et de Zéthus se voyait près de Thèbes au temps de Pausanias (11). Le musée de Florence possède

(1) Hor., *Ep.*, I, XVIII, 41.
(2) Steph. Byz., *s. v.* Εὔτρησις.
(3) Euripidis Fragmenta, éd. Firmin Didot, p. 669.
(4) Sync., p. 657.
(5) Apoll., *A.*, I, 740. — Hor., *A. Poët.*, 394.
(6) Schol. Eurip., *Phœn.*, 162.
(7) Hygin., *F.*, 9.
(8) Ov., *Met.*, VI, 270.
(9) Paus., éd. Clavier, t. V, p. 31.
(10) Art., *Phæn.* German. C. — Interprett. Gemini.
(11) Paus., t. V, p. 96.

une statue d'Amphion pleurant ses enfants. Mais c'est surtout le supplice de Dircé qui a fourni au ciseau d'Apollonius et de Tauriscus le sujet d'un groupe en marbre, le plus grand morceau que l'antiquité nous ait légué. Cette sculpture, retrouvée au milieu du seizième siècle, et connue sous le nom de *Taureau Farnèse* (1), est placée maintenant dans le musée de Naples. Un médaillon de bronze de Thyatire en Lydie (2) et un camée fragmenté du musée Borbonico, une pierre gravée publiée par Gori (3) et reproduite par Millin dans sa *Galerie Mythologique* (4) représentent le fait d'une manière à peu près identique. Plusieurs vases italo-grecs représentent Amphion et Zéthus avec leur mère Antiope.

N. des V.

AMPHITRITE. (*Mythologie.*) Amphitrite, que quelques mythographes comptent au nombre des Néréides (5), tandis que d'autres la regardent comme une Océanide (6), était la déesse de la mer, le Neptune féminin. Dans Homère, Neptune n'a pas encore d'épouse ; le mythe de son union avec Amphitrite est d'invention plus récente. Demandée en mariage par le dieu des mers, la jeune immortelle, cédant aux alarmes de sa pudeur, s'enfuit chez Atlas. Neptune envoya à sa recherche quelques-uns des habitants de son empire. Le dauphin, plus adroit ou plus zélé que les autres, la trouva, la ramena, et le dieu l'en récompensa en plaçant son image parmi les astres (7). D'après une autre tradition, Amphitrite n'eut pas le temps de prendre la fuite, et Neptune l'enleva pendant qu'elle dansait avec ses compagnes dans l'île de Naxos (8). La résistance opposée par Amphitrite aux vœux de son divin amant ne l'empêcha pas de l'aimer quand il fut son époux. Devenue jalouse de la nymphe Scylla, elle jeta dans la fontaine où celle-ci se baignait des herbes magiques, qui métamorphosèrent sa rivale en un monstre affreux (9). Amphitrite donna à Neptune trois enfants : Triton, Rhode et Benthesicyme (10). La plastique, qui a souvent reproduit cette déesse, lui accorde une beauté semblable à celle de Vénus ; mais il est facile de la reconnaître au réseau qui retient ses cheveux, et aux pinces d'écrevisse de mer placées au sommet de sa tête. Elle avait une statue dans le temple de Neptune, sur l'isthme de Corinthe (11), une autre statue, ouvrage de Glaucus d'Argos, dans le temple d'Olympie (1). Son image se voyait encore sur les bas-reliefs qui ornaient le temple de Minerve Chalciœcos à Sparte (2), l'autel d'Apollon à Amyclée (3), et le piédestal de Jupiter Olympien (4). Il n'est parvenu jusqu'à nous qu'un très-petit nombre de statues d'Amphitrite, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang une statue colossale qui se voit à la villa Albani. Les bas-reliefs qui la représentent sont moins rares. On la trouve au nombre des divinités marines sur plusieurs sarcophages. La frise du temple de la Victoire Aptée à Athènes nous offre aussi au nombre des divinités qui accueillent Pallas dans l'Olympe une figure d'Amphitrite, d'après l'opinion de M. Gerhard. Enfin des médailles (5), des pierres gravées (6), des vases peints (7), nous ont conservé la forme et les attributs donnés par l'antiquité à cette déesse de la mer.

N. des V.

AMPHITRYON. (*Mythologie.*) Fils d'Alcée, roi de Tirynthe, et d'Hipponomé, fille de Ménœcée (8), ou de Laonomé, fille de Gyneus et sœur d'Anaxo (9) ; petit-fils de Persée. Électryon, frère d'Alcée, régnait à Mycènes, lorsque les fils de Ptérélaüs, à la tête des Taphiens ou Téléboens, envahirent son royaume, et s'emparèrent de ses troupeaux. Les fils d'Électryon essayèrent en vain de s'opposer à leurs ravages ; ils ne purent que leur faire payer cher la victoire. Vainqueurs et vaincus tombèrent en grand nombre sur le champ de bataille : il ne restait après le combat qu'un seul des fils d'Électryon, Licymnius, mais aussi qu'un seul des fils de Ptérélaüs, Évérès. Électryon, voulant donner un vengeur à ses fils, fiança sa fille Alcmène à Amphitryon, qui en effet marcha contre les Taphiens, et leur reprit les troupeaux ravis par eux. Mais une discussion s'étant élevée entre Électryon et son gendre pour le partage du butin, ce dernier tua son beau-père. Sthénélus, frère de la victime, chassa le meurtrier (10), qui se réfugia à Thèbes avec Licymnius et Alcmène ; car celle-ci avait consenti à pardonner à son fiancé la mort de son père, à la condition que celle de ses frères serait vengée. Amphitryon demanda, dans ce dessein, des secours à Créon, son oncle maternel, et celui-ci promit de les lui accorder, s'il parvenait à délivrer la Béotie

(1) Heyne, *Mém. sur l'Archéologie classique*, II, p. 182, 217.
(2) Eckhel *De Numis veter. Anecdot.*, tab. 18, n. 1.
(3) Columbar. Liviæ Præf., p. xxxv.
(4) Pl. CXL, In. 514.
(5) Hésiod., *Theog.*, 243.— Apoll., 1,2,7.
(6) Apoll., I, 2, 3 ; I, 4, 6.
(7) Ératosth., *Catast.*, 31.—Hyg., *Astr. Poet.*, II, 17.
(8) Eust., *ad Hom.*, p. 1458, 40.
(9) Tzetz., *Lycophr.*, XLV, 649.
(10) Hesiod., *Theog.*, 930.—Apoll., I,4,6; III, 15,4.
(11) Paus., éd. Clavier, t. I, p. 331.

(1) Paus., t. III, p. 203.
(2) Id., t. II, p. 139.
(3) Id., t. II, p. 156.
(4) Id., t. III, p. 79.
(5) Hist, *Mythol.*, *Bilderb.*, t. II, 184. — Morell., *Thesaur.*, p. 145.
(6) Camées du cabinet de Vienne, Eckhel, pl. XIV ; Lippert, *Dactyl.*, III, 111.
(7) *Mon. inéd. de l'Inst. de Corresp. Archéol.*, I, pl. XXIV, n° 25.
(8) Apoll., I, 2, 7.
(9) Paus., éd. Clavier, t. IV, p. 331
(10) Id., t. V, p. 59.

d'un renard furieux qui ne pouvait être atteint à la course; ainsi l'avait décidé le destin. Amphitryon alors emprunta à Céphale, roi d'Athènes, un merveilleux chien, qui, de son côté, tenait du destin la faculté d'atteindre nécessairement la proie qu'il poursuivait. La chasse commença, et il est fort difficile d'imaginer ce que ce même destin aurait décidé entre deux arrêts aussi contraires, si Jupiter n'eût tranché la difficulté en changeant en pierre le chien et le renard. Créon s'exécuta de bonne grâce; l'expédition eut lieu, et le pays des Taphiens fut ravagé de fond en comble. Toutefois, il ne pouvait être soumis tant que vivait Ptérélaüs, et Jupiter avait caché dans sa chevelure un cheveu d'or qui le rendait immortel. Il fallut, pour triompher de cet obstacle, la trahison de sa fille Cornétho, qui, s'étant éprise d'amour pour Amphitryon, coupa le cheveu fatal, et livra ainsi la vie de son père. Amphitryon partagea le royaume du vaincu avec ses alliés Céphale et Héleius; mais plein d'horreur pour la parricide dont le crime lui valait la victoire, il la fit mourir. Puis pour apaiser les dieux il consacra, avec sa part du butin, un trépied dans le temple d'Apollon Isménien, à Thèbes (1). Cependant Alcmène attendait son époux. Jupiter, qui l'aimait, saisit cette occasion; il prit la ressemblance d'Amphitryon, se présenta à sa place, et annonçant à Alcmène le succès de sa vengeance, il passa près d'elle une nuit qu'il fit durer autant que trois nuits ordinaires. Amphitryon revint à son tour, et reconnut aux propos de sa femme qu'elle avait été victime d'une erreur fatale à son honneur. Le devin Tirésias lui apprit que c'était le père des dieux qu'il avait pour rival, et neuf mois après Alcmène mit au monde deux jumeaux : Hercule, qui était fils de Jupiter, et Iphiclès, qui était fils d'Amphitryon. Amphitryon fut tué en combattant, avec Hercule, contre Erginus, roi des Minyens. On voyait à Thèbes au temps de Pausanias les ruines de sa maison (2) et son tombeau (3). Le mythe d'Amphitryon a été plusieurs fois le sujet de peintures ou de sculptures dans l'antiquité; mais il est presque toujours dépendant du mythe d'Hercule, protagoniste des représentations de ce genre (4).

N. des V.

ANACHRONISME. (*Histoire littéraire.*) De ἀνά, à rebours, et χρονισμός, laps de temps. Un anachronisme est une erreur dans la supputation des temps, dans l'ordre successif des faits, une faute contre la chronologie. Il se dit aussi bien d'une erreur qui place un fait, un événement avant sa date qu'après sa date; et cependant on a créé un terme spécial, parachronisme, pour désigner cette dernière espèce d'anachronisme, consistant à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. L'erreur contraire s'appelle prochronisme. Virgile, en supposant Énée contemporain de Didon, s'est permis un parachronisme relativement à Énée, et un prochronisme en ce qui concerne Didon. Ces expressions techniques sont, au reste, peu usitées, et l'on donne au mot anachronisme la plus grande généralité.

On ne fait pas d'anachronisme qu'en histoire: on en fait dans les arts, dans les lettres, lorsqu'on attribue des usages, des costumes, des idées aux hommes d'une époque où ces idées, ces usages n'étaient pas connus. Les peintres italiens ont fait beaucoup d'anachronismes de ce genre. Pour n'en citer qu'un exemple, Paul Véronèse, dans le magnifique tableau des noces de Cana, où l'on compte cent trente figures, a introduit les portraits d'un grand nombre de personnages ses contemporains : don Alphonse d'Avalos, marquis du Guast; Éléonore d'Autriche, reine de France; près d'elle, François Ier; de l'autre côté, Marie, reine d'Angleterre; Soliman II, empereur des Turcs; à l'angle de la table, Charles-Quint, vu de profil, portant la décoration de la Toison d'Or; au centre, sur le devant du tableau, dans de superbes costumes vénitiens, est un groupe de musiciens, parmi lesquels se distinguent Paul Véronèse lui-même et Le Tintoret, tous deux jouant de la viole, et Le Titien jouant de la basse. *Ut pictura poesis :* la peinture s'accommode fort bien, comme l'épopée, de ces jeux de l'imagination; mais la simple prose, celle de l'histoire, surtout, exige plus d'exactitude et de franchise. C'est y déguiser la vérité que de faire apparaître, comme on le voit souvent dans les écrivains des seizième et dix-septième siècles, sous des désignations toutes modernes, les usages, les institutions, chaque détail de la vie des anciens, et de nous montrer les grands hommes d'Athènes ou de Rome accoutrés en échevins ou en quarteniers. « Amyot, dit un de ses biographes, vous entretiendra, du plus grand sérieux et avec une bonne foi presque comique, du parlement des amphictyons, et d'Anaxagoras accusé d'hérésie. Vous trouverez dans son antiquité à lui des sergents, des prévôts, des syndics, le clergé, les gens d'église, des religieuses, des sacristains, des marguilliers. Il force Diodore à parler tournois, gendarmeries, dagues, salades, morions, brigandines. Il donne à Léonidas,

(1) Hérod., V, 59.—Paus., t. V, p. 56.

(2) Id., t. V, p. 59.

(3) Id., t. I, p. 288. — Cf. Apoll., II,4,5-12; Hom., *Odyss.*, XI, 265 et seq.; Hes., *Scut. Herc.*, ab init.; Eust., *ad. Hom.*, p. 308 et 1396; Schol. Pind., *Nem.*, X, 24; Diod., IV, 9; Hyg., *F.*, 29, 224; Ottf. Müller, *Gesch. Hellen. St.*, p. 207.

(4) Voy. *Mus. Pio-Clement*, t. IV, XXXVII, XXXVIII et XXXIX; *Museo Borbon.*, IX, 54; D'Hancarville, V, 105.

au pas des Thermopyles, des maréchaux de camp. Bref, il n'est pas jusqu'à la Campanie dont il ne fasse la Champagne (1). » Ces expressions dépaysées produisent l'effet d'un travestissement. Les mots ne répondent plus aux choses, la couleur locale disparaît, les époques se confondent : c'est un anachronisme littéraire. Il y a aussi des anachronismes épigraphiques : ainsi on a traduit par *fabricant de lunettes* l'expression latine *faber oculorarius*, qui signifie un fabricant d'yeux d'argent, comme on en fixait dans la tête des statues (Orelli, *amplin. coll.* n° 4185). Mais qu'est-ce que ces anachronismes en beaux-arts, en épigraphie, en littérature, auprès de l'anachronisme en morale et en religion ? Celui-ci est de la pire espèce. Quoi de plus triste en effet que de voir une jeune épouse se parer comme une Phryné, un publiciste se poser en Brutus, un magistrat se donner des airs d'Alcibiade? Est-il un anachronisme plus inconséquent et plus funeste que de vivre de la vie païenne, en disciples d'Aristippe et d'Épicure, à une époque où la philosophie et la religion s'unissent pour élever les âmes et purifier les mœurs ? DEH.

ANCHESME. (*Géographie anc.*) Au nord-est d'Athènes s'élève une haute colline, au pied de laquelle on a construit il y a quelques années le palais du roi de Grèce. Cette colline est appelée par les Grecs modernes la montagne de Saint-George; mais les anciens voyageurs, Spon, Wheler, Chandler, avaient cru pouvoir y reconnaître le mont Anchesme, sur lequel, d'après Pausanias, on rendait un culte à Jupiter, qui en avait pris le surnom de Jupiter Anchesmien. Quelques antiquaires ont contesté dernièrement ce point de géographie ancienne, et ont vu dans cette montagne le Lycabette, dont Platon semble avoir parfaitement déterminé la position lorsqu'il dit dans le *Critias* : « Autrefois l'Acropolis s'étendait jusqu'à l'Éridan et l'Ilyssus, puis se terminait au mont Lycabette. Ses limites du côté opposé étaient le Pnyx. » Il était en effet difficile de préciser la question d'une manière plus absolue. Le rocher de l'Acropole, couronné des belles ruines du Parthénon, est terminé au couchant par le Pnyx, dont il paraît même avoir été détaché violemment par quelque cataclysme, ainsi que le dit Platon dans le même passage. Au levant, il n'est séparé du mont Saint-George, successivement pris pour l'Anchesme et le Lycabette, que par une étroite vallée. Voilà donc ses deux limites bien reconnues, puisque de tous les autres côtés le rocher est bordé par la plaine. Cependant, on a trouvé au pied du mont Saint-George une inscription antique portant ces mots : ΔΙΟΣ ΟΡΟΣ, *montagne de Jupiter*. On peut concilier deux opinions qui d'abord sembleraient s'exclure, en disant que la colline nommée aujourd'hui montagne de Saint-George a été appelée par les anciens Grecs d'abord le mont Lycabette, puis plus tard le mont Anchesme. En effet ce dernier nom ne se trouve cité que dans Pausanias, auteur comparativement plus récent, tandis que Aristophane, Platon, Xénophon et d'autres encore parlent du Lycabette comme d'une montagne trop importante dans le voisinage d'Athènes pour qu'on puisse la confondre, ainsi que l'a fait Chandler, avec la petite colline des Nymphes auprès du Pnyx.

A. N. des V.

ANCYRE (Monument d'). On désigne ordinairement sous ce nom la plus importante des inscriptions trouvées dans la ville d'Ancyre (aujourd'hui Angora), en Galatie, et l'une des plus longues de toutes celles que l'antiquité nous ait transmises. Elle offre un double texte, latin et grec, d'un écrit de l'empereur Auguste. « Après la mort de ce prince, nous dit Suétone, on apporta dans le sénat son testament... avec trois autres rouleaux scellés du même cachet. Une de ces pièces contenait des ordres pour ses funérailles; une autre l'état des forces et des ressources de l'empire; la troisième, enfin, un sommaire de sa vie, qu'il ordonnait de graver sur des tables d'airain destinées à être placées en avant de son mausolée. » C'est précisément une copie de cette dernière pièce qui nous est parvenue, et que l'on a recueillie sur les murs du temple jadis élevé, dans la capitale des Galates, à la divinité de César Auguste. Malgré le vif intérêt qui devait s'attacher à une telle découverte, on peut dire que, commencée vers 1544, elle s'est seulement achevée de nos jours. La transcription rapportée d'Orient par Busbecq, ambassadeur de Ferdinand auprès de la Porte-Ottomane, était fautive et incomplète, tant à cause du mauvais état où se trouvait déjà le monument, que par la négligence du copiste employé à ce travail. Celles qui suivirent, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, n'apportèrent que peu de secours à la critique pour améliorer le texte, dont elle avait tout de suite compris l'importance. A l'aide de meilleures copies, Fabricius d'abord (*Notatio temporum Augusti*, Hambourg, 1727), puis et surtout Chishull (*Antiquitates Asiaticæ*, Londres, 1728), purent donner du monument d'Ancyre une reproduction plus complète et plus exacte. Mais c'est seulement dans ces dernières années qu'une copie de la traduction grecque, aperçue jadis par Pococke, en grande partie découverte et publiée par M. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, etc.; London, 1842), a permis de remplir presque

(1) M. Amédée Pommier, auteur de l'Éloge d'Amyot couronné en 1849.

toutes les lacunes du texte latin, d'en apprécier exactement l'étendue et la valeur historique. Restitué ainsi par les efforts de MM. Franz et Zumpt (édition spéciale du monument, publiée à Berlin en 1845) et par M. Phil. Le Bas (*Histoire Romaine*, Paris, 1846, t. II, p. 481 et suiv.), le *Testament politique* d'Auguste ne présente plus aujourd'hui qu'un petit nombre de lacunes ou de passages douteux, et l'on ne doit pas désespérer d'en obtenir un texte plus parfait encore, car, d'une part, la traduction grecque d'Ancyre n'a pu être jusque ici retirée tout entière des constructions modernes où elle se trouve engagée, et, de l'autre, quelques lignes d'une seconde traduction grecque, découverte à Apollonie de Pisidie (*Corpus Inscriptionum Græcarum*, n. 3971), permettent de croire que les copies de ce monument étaient fort nombreuses sur le sol de l'empire romain, et qu'il pourra s'en retrouver ailleurs d'autres débris authentiques.

Quoi qu'il en soit, l'*Index rerum gestarum divi Augusti* est aujourd'hui un des actes les plus intéressants à consulter pour l'histoire de ce long et mémorable règne. L'auteur l'a écrit à soixante-seize ans, quelques mois avant sa mort, au sein d'une paix profonde et glorieuse, loin des agitations et des crimes qui avaient signalé la première moitié de sa vie, sous le coup récent, et pourtant affaibli, de grandes misères nationales et domestiques; il l'a écrit d'une main calme et confiante, avec une simplicité de langage, qui ne se dément presque jamais, et qui parfois touche au sublime. Ce n'est pas à dire que nous ayons dans de telles pages un résumé fidèle en toutes choses du demi-siècle qui s'étend de la mort de César à celle d'Auguste. Au point de vue où il se place, l'empereur septuagénaire voit en beau des événements et des actes que l'histoire juge avec sévérité. Il omet absolument, ou il atténue par des expressions d'une étrange complaisance, tantôt certains désastres essuyés par les armées romaines, tantôt les horreurs de la guerre civile et des proscriptions; il se fait gloire de générosités envers le peuple romain, auxquelles sans doute sa fortune privée ne put suffire, et qui furent souvent payées sur l'argent des provinces et sur le produit d'odieuses confiscations.

Ce sont là les côtés et comme les aspects trompeurs du tableau. Mais rien n'autorise à douter de la sincérité d'Auguste quand il énumère ses victoires, celles de ses lieutenants, de ses fils et de ses petits-fils; les jeux publics célébrés par lui ou par quelqu'un des siens, les temples relevés ou construits à neuf, beaucoup d'autres travaux d'art ou d'utilité publique. Le chiffre des divers recensements accomplis sous son règne, le nombre des gladiateurs ou des animaux tués dans le cirque, celui des colonies fondées par lui en Italie et dans les provinces, le dénombrement des peuples rattachés par la guerre ou la diplomatie à l'alliance ou à l'autorité de Rome; tous ces détails doivent au nom même d'Auguste un caractère inestimable d'authenticité. La plupart, d'ailleurs, ne se retrouvent plus chez aucun autre historien.

Quelques lignes de récapitulation, tracées par un secrétaire après la mort de l'empereur, terminent le double texte d'Ancyre, et complètent en certains points le témoignage solennel adressé dans cet acte à la postérité. En lisant aujourd'hui le *Testament politique* d'Auguste, on s'étonne de n'y pas rencontrer un seul mot qui se rapporte à l'histoire des lettres. Ce prince apparemment n'avait pas oublié, dans le cours de son règne, les hommes de génie qui devaient tant en relever l'éclat. Littérateur lui-même, il avait admis les Horace et les Virgile à l'honneur d'une familiarité délicate et affectueuse. Mais au dernier jour de sa vie Auguste se souvenait avant tout qu'il était le chef d'un peuple de soldats et de législateurs; il ne parlait aux Romains que de leurs vieilles mœurs et de leurs vieilles institutions : *Tu regere imperio populos, Romane, memento; Hæ tibi erunt artes*, etc. Cette maxime que Virgile a mise en beaux vers, le silence même d'Auguste y rend hommage; et en cela l'acte que nous avons appelé son testament politique est aussi une des plus vivantes images du génie qui a fait l'originalité de Rome et la grandeur de ses destinées.

Pour plus de renseignements sur les textes d'Ancyre et sur les divers travaux dont ils ont été l'objet, on pourra consulter l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (Paris 1844) et le *Corpus Inscriptionum Græcarum*, n. 4040.

E. Egger.

Andromède. (*Mythologie.*) Fille de Céphée, roi d'Éthiopie, et de Cassiopée. Sa mère ayant osé disputer le prix de la beauté aux Néréides, ces nymphes prièrent Neptune de les venger de cette insolence, et le dieu les satisfit en inondant d'abord le pays, et en envoyant ensuite un monstre marin qui y porta la désolation. Céphée alla consulter l'oracle d'Ammon, et obtint pour réponse qu'une seule victime pouvait apaiser le monstre et mettre fin à la calamité publique. Cette victime, c'était Andromède, que le dieu désignait pour ce fatal sacrifice, et qui devait expier, en devenant la proie du monstre, la folle vanité qui avait porté Cassiopée à se comparer à des immortelles. Malgré tout son amour pour sa fille, Céphée, contraint par ses sujets, dut obéir à l'oracle, et la jeune princesse fut

enchaînée à un rocher, pour y attendre l'horrible mort qui la menaçait. Persée, qui venait de combattre les Gorgones, et qui avait aux pieds les brodequins ailés de Mercure, traversait la mer, et passait au-dessus du roc sur lequel gémissait la jeune fille. Enflammé d'amour à sa vue, il tua le monstre, et délivra ainsi Andromède, dont il obtint la main pour prix de sa victoire. Il en eut six fils : Persès, tige des Perses, la race d'or, comme les nomme Eschyle; Alcée, Sthénélus, Hélius, Nestor, Electryon, puis une fille, nommée Gorgophone. Après la mort de son époux, Andromède fut placée par Minerve au nombre des astres (1). On montrait son tombeau en Arcadie, près de celui de Callisto. Nous parlerons à l'article PERSÉE des différentes manières dont ce mythe est rendu dans l'antiquité figurée.

ANDROS. (*Géographie.*) (37-38 latit. nord, 22-23 longit. est de Paris.) L'île d'Andros, aujourd'hui *Andro*, est une des Cyclades. Diodore (V, 79) fait venir son nom de *Andros*, général de Rhadamanthe, qui y amena une colonie; Étienne de Byzance le fait dériver d'Andriée, fils d'Ananios. C'est l'île la plus rapprochée de la pointe sud-est de l'Eubée (Négrepont). Elle a environ dix lieues carrées. Elle produit de la soie, du coton, de l'huile, du vin, de l'orge, des oranges et beaucoup d'autres fruits. La population est de 12,000 habitants grecs ou arnautes, répartis dans une ville et cinquante villages.

Le chef-lieu s'appelle *Arna* (2). Il a un port commode et accessible aux petits navires. C'est la résidence d'un évêque. On y trouve quelques ruines et des inscriptions qui mentionnent le sénat et le peuple d'Andros.

Sous la domination turque, l'île d'Andros était l'apanage d'une princesse impériale, et donnait 30,000 piastres de revenus.

Ferd. HOEFER.

ANENCÉPHALE, ANENCÉPHALIE. *Voy.* MONSTRE.

ANESTHÉSIE. *Voy.* ÉTHÉRISATION.

ANET. (*Géographie* et *Histoire.*) Bourg de France, dans le département d'Eure-et-Loir. C'est le chef-lieu de l'un des cantons de l'arrondissement de Dreux. Sa population est de 1,500 habitants. Dès le onzième siècle Anet apparaît dans l'histoire comme ancienne châtellenie, et une charte datée de l'an 1131, puis reproduite en 1157 et 1169, mentionne le nom d'un certain Simon d'Anet. Charles le Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre, possédait en 1340 les quatre châtellenies d'Anet, Bréval, Montchauvet et Nogent-le-Roi; en 1378 ce prince, accusé d'avoir voulu empoisonner le roi Charles V, vit ses terres confisquées et ses châteaux démolis. En 1444 Charles VII, voulant reconnaître et récompenser les services que Pierre de Brézé avait rendus à la France en chassant les Anglais de la Normandie, inféoda en sa faveur les quatre châtellenies qu'avait possédées le roi de Navarre, moyennant redevance d'une haquenée blanche ou d'une somme de cent livres parisis, payable le Ier mai de chaque année. Louis de Brézé, petit-fils de Pierre, étant veuf de Catherine de Dreux, épousa en 1514 Diane de Poitiers, à laquelle il laissa en mourant la jouissance de tous ses biens, et en 1552 le roi Henri II, voulant que la seule femme qu'il ait jamais aimée eût un palais digne d'elle et de lui, l'engagea à faire bâtir par le célèbre Philibert de Lorme le château d'Anet. C'est là que Diane se retira après la mort de Henri II, et qu'elle mourut elle-même, en 1566. Anet échut alors à l'une de ses filles, qui avait épousé le duc d'Aumale. Charles de Lorraine, leur fils aîné, obtint de Henri III qu'il érigeât Anet en principauté. Le roi consentit; mais les lettres patentes, datées de 1583, ne furent jamais entérinées. En 1615 Anet sortit de la famille de Brézé, après cent soixante-et-onze ans de possession : acquis à cette époque par Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Mercœur, il fut apporté en dot par sa fille unique, Françoise de Lorraine, à César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrée. Il appartint ensuite à la famille des Condé, puis au duc et à la duchesse du Maine. En 1775 le roi en fit l'acquisition, moyennant la somme de douze millions, et le céda plus tard au duc de Penthièvre. A l'époque de la révolution le château d'Anet fut mis en vente comme bien national. Il appartint successivement à divers particuliers, et est devenu en dernier lieu la propriété de M. le comte Adolphe de Caraman, qui en 1840 l'acheta de M. Passy.

Le contrat qui rendit M. de Caraman propriétaire du château d'Anet fut l'avénement d'une ère de salut pour tout ce qui restait de ce précieux monument. Construit aux plus beaux jours de la renaissance, par un artiste de génie, le château d'Anet a toujours été considéré comme une des plus charmantes créations de l'art français. Mais il était temps qu'un homme de goût, joignant à un profond sentiment des arts le culte de souvenirs historiques qui touchent à la fois au siècle brillant de François Ier et aux bienfaisantes vertus du duc de Penthièvre, vînt arrêter la destruction de ce chef-d'œuvre d'architecture, destruction qui menaçait de devenir bientôt complète. Déjà, pendant la terreur, Anet avait souffert des mutilations qui semblaient irréparables.

(1) Apoll., II, IV, 3. — Arat., *Phæn.*, 198. — Eratosth., *Catast.*, 17. — Hyg., *Poet. Astr.*, II, 10, f. 64.

(2) Il y avait beaucoup d'autres villes du nom d'*Arna* : en Lycie, en Ombrie, en Espagne, en Thessalie, en Béotie.

Le corps principal du château avait été détruit, et la façade, transportée à Paris, y avait été placée dans la cour du Musée des Monuments français, devenu depuis le Palais des Beaux-Arts, alors qu'on pouvait croire qu'elle échapperait seule à ce vandalisme révolutionnaire ou à cette coupable incurie qui ont nivelé le sol de la France. Heureusement que ces craintes n'existent plus. Tout ce qui reste de ce qui composait autrefois un si magnifique ensemble, c'est-à-dire la porte d'entrée, l'extrémité de l'aile droite du château, dans laquelle ont été heureusement conservés le vestibule, le riche et élégant escalier, la salle des gardes, l'appartement qu'occupait le duc de Vendôme, l'hémicycle qui sépare le château des bâtiments dits du gouvernement, et où se trouve la salle à manger et le charmant salon de Diane, tout a été l'objet de travaux intelligents et de soins habiles. La magnifique chapelle, actuellement isolée, et dont la nouvelle façade est due à M. Caristie, ancien pensionnaire de France à Rome, a été rendue au culte en 1851, après avoir été entièrement restaurée. Le charmant salon de Diane offre aux regards, outre les portraits de Henri II et de Diane de Poitiers, son riche plafond, dont les compartiments sont ornés des armes de France et de Saint-Vallier, ainsi que de ce chiffre célèbre formé d'un H et d'un D enlacés. Maintenant, à qui se place sur le seuil de la porte d'entrée, ornée de tant de détails d'une architecture élégante, s'offrent dans toute leur pureté ces balustrades de pierre, si finement découpées, qui bordent le pourtour des terrasses, ces consoles gracieusement profilées qui les supportent, ces cheminées qui se dressent. riches et légères en même temps, sur la pente rapide des toits, ces fenêtres d'une forme si distinguée, ornées de capricieuses sculptures, surmontées de chiffres et de croissants. En un mot, les ravages du temps et des hommes, partout du moins où ils n'avaient pas achevé leur œuvre de destruction, sont réparés ; et grâce à cette intelligente restauration, l'art français conservera longtemps encore un de ses plus gracieux ouvrages.

ANGERONA. (*Mythologie.*) Divinité romaine, que Verrius Flaccus (1) nomme *Angeronia*, qu'on appelle encore, d'après une conjecture de Scaliger, *Angenora*, et dont la nature et les attributions ne sont pas moins diversement définis. D'après Macrobe (2) et Pline (3), c'était la déesse du silence ; d'autres rapportent l'origine de son culte à une épidémie qui sévit dans Rome sous la forme de violents maux de gorge ou angine (*angina*); d'autres disent que c'était la déesse qui délivrait des angoisses (*angores*) et des inquiétudes de l'âme ceux qui se la rendaient propice. Macrobe, qui nous fait connaître cette croyance, ajoute encore (1) : « Une coutume des Romains, restée longtemps mystérieuse et ignorée, consistait, lorsqu'ils allaient tenter un effort décisif contre une ville assiégée, à invoquer, au moyen d'une certaine formule, les dieux tutélaires de cette ville. Ils croyaient que sans cela la réussite de l'entreprise était impossible, ou au moins sacrilége. C'est pour cela que les Romains ont tenu caché le nom du dieu protecteur de Rome.... Les uns ont cru que ce dieu était Jupiter, d'autres la Lune, d'autres la déesse *Angerona*, qui, se tenant le doigt sur la bouche, indique le silence. » « Elle a la bouche scellée, dit-il encore ailleurs, parce que ceux qui dissimulent leurs douleurs physiques et morales parviennent, par le bénéfice de la patience, à une grande félicité. » La statue de cette déesse se trouvait, posée dans cette attitude, sur un autel du temple de Volupia, déesse de la volupté, où on lui offrait des sacrifices. Chaque année, le 21 décembre, on célébrait en son honneur des fêtes qui s'appelaient *Angeronalia* (2).

(1) *Sat.*, I, 10.
(2) *Sat.*, III, 9.
(3) III, 5, 9.

ANGIO-LEUCITE. (*Médecine.*) Inflammation des vaisseaux lymphatiques, affection assez commune, longtemps confondue avec l'érysipèle, et décrite seulement dans ces derniers temps comme une maladie à part.

L'angio-leucite est quelquefois spontanée, mais le plus ordinairement elle reconnaît pour cause les piqûres et les excoriations et surtout les piqûres faites avec des instruments malpropres ou portant des matières septiques; cette affection est commune chez les anatomistes et chez toutes les personnes exposées à manier des substances animales plus ou moins altérées. L'inflammation s'annonce par du frisson, suivi de fièvre et de divers symptômes généraux semblables à ceux qui précèdent l'érysipèle ; bientôt la blessure devient douloureuse. Si elle siège aux membres, la douleur remonte vers la racine de ce membre; puis on voit apparaître sur la peau des rougeurs claires plus ou moins larges, irrégulières, disséminées; ces plaques ne tardent pas à être réunies par des traînées de même coloration, étroites, sinueuses, qui quelquefois se joignent ou s'entre-croisent et qui indiquent le trajet des vaisseaux lymphatiques situés sous la peau. Les ganglions auxquels ces vaissaux aboutissent participent toujours à la maladie, et il arrive souvent qu'il se forme du pus et des abcès dans le tissu cellulaire qui les entoure.— Cette affection n'est jamais dangereuse par elle-même ; mais elle peut le devenir par suite de la formation d'abcès, des suppurations pro-

(1) *Loc. cit.*
(2) Varr., *De Ling. Lat.*, II, 25.

longées, par l'engorgement chronique des ganglions. La possibilité du développement de cette inflammation montre la nécessité de prendre de grandes précautions contre les piqûres envenimées. Il conviendra donc, lorsqu'on se sera piqué ou excorié, de provoquer l'écoulement du sang, et au besoin de cautériser la surface saignante avec la pierre infernale. Si l'inflammation se développe malgré les précautions prises, il faut appliquer des sangsues, non sur le siége de la rougeur, mais au niveau du point où se trouvent les ganglions qui reçoivent les vaisseaux lymphatiques du membre, c'est-à-dire à l'aîne si l'angio-leucite occupe la jambe ou la cuisse; dans l'aisselle si elle occupe le bras; les cataplasmes, les bains locaux émollients, les grands bains, les boissons délayantes et quelquefois la saignée devront être mis en usage. On hâtera la résolution de l'engorgement des ganglions par des frictions avec les pommades mercurielle, iodurée, etc. *Voy.* VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Dr. RACLE.

ANGLESEY. (*Géographie*). Cette île appartient à l'Angleterre. Elle est si voisine de la mère patrie qu'elle paraît en avoir été détachée par une violente convulsion de la nature, quoique, selon toute probabilité, elle ne doive sa forme insulaire qu'au lent travail de la mer d'Irlande, dont elle est entourée. Cette petite île, qui contient à peu près 4,800 habitants, forme l'extrémité septentrionale du pays de Galles; elle en est séparée par un petit détroit, appelé le Menai. Depuis quelques années, l'art de l'ingénieur a rejoint ce que la nature avait séparé. Un pont de fer, de 1,563 pieds de longueur, unit l'île à la terre ferme. Ce pont est formé de deux tubes ou séries de tubes rectangulaires qui vont d'une rive à l'autre, l'une pour les trains d'aller, l'autre pour les trains de retour. Cette immense ligne a quatre longueurs, c'est-à-dire est supportée sur quatre piles ou naturelles ou artificielles, dont la plus grande est de 473 pieds. Que l'on se figure, au lieu d'un tablier de pont ordinaire jeté d'une pile à l'autre, deux chemins couverts formés de plaques de fer d'un demi-pouce d'épaisseur, assez larges et assez hautes pour recevoir une locomotive, courant parallèlement d'une rive à l'autre, soudées et rivées ensemble de façon à se soutenir en l'air, par la force même de la jointure et la façon dont se pressent et se soutiennent toutes les pièces de ce formidable appareil. Ce pont extraordinaire est élevé de cent pieds au-dessus des plus grandes eaux, et il n'est pas de vaisseau dont la mâture puisse l'atteindre. Quinze cents ouvriers ont été employés à la construction des tubes, lesquels ont été fabriqués à terre, puis mis en place par de puissantes machines hydrauliques.

Si l'île d'Anglesey possède un des plus beaux monuments de l'industrie moderne, si elle est importante par les mines de cuivre qui y abondent; si deux de ses villes, Beaumaris et Amlwich, ont des ports taillés dans le roc, d'où s'expédient les produits de son exploitation, tout cela n'est qu'un faible dédommagement de sa splendeur perdue, de sa célébrité antique, lorsque sous le nom de Mona elle était chantée par les bardes comme le chef-lieu du druidisme, la demeure du grand prêtre, le dernier asile des sanglantes mais imposantes cérémonies de ce culte; lorsque, la dernière à résister à l'introduction du christianisme, elle cachait dans ses forêts et ses cavernes le petit nombre de fidèles persécutés et pourchassés qui, pressés autour de leur hiérophante, recevaient de sa bouche les instructions de leurs dieux, et pratiquaient leurs rites mystérieux longtemps après que la lumière chrétienne eut éclairé la mère patrie.

Mona était comprise dans la partie de l'antique Albion qui s'appelait la contrée des Ordovices, Britannia Secunda sous les Romains, aujourd'hui pays de Galles. La population était d'origine celtique. Les Ordovices, et en particulier les habitants de Mona, défendirent vaillamment leur indépendance contre les Romains. Tacite nous a laissé un beau récit de la campagne de Suétonius Paulinus, qui commandait alors en Bretagne. « Ce général, dit-il, que ses talents militaires et la voix publique, qui ne laisse personne sans rival, opposaient à Corbulon, brûlait d'égaler la gloire des triomphes de l'Arménie par la réduction de ces rebelles opiniâtres. Il se prépare donc à attaquer l'île de Mona, peuplée d'habitants courageux et le réceptacle de tous les transfuges. Il fait construire des bateaux plats, propres à aborder sur une plage basse sans rives certaines. Il y met son infanterie; ses cavaliers passent à gué ou à la nage sur leurs chevaux, aux endroits plus profonds...

« Le rivage était bordé par l'armée ennemie, qui présentait une forêt d'armes et de soldats, au milieu desquels ne cessaient de courir des femmes, telles qu'on peint les furies, dans un appareil funèbre, les cheveux épars, des torches dans les mains. Tout autour, des druides, les mains levées vers le ciel, vociféraient des imprécations barbares. La nouveauté du spectacle saisit d'effroi nos soldats; on eût dit que leurs corps étaient attachés à la terre, à les voir immobiles, se livrer aux coups sans défense. Mais bientôt, se ranimant à la voix de leur chef, s'aiguillonnant eux-mêmes, et honteux de trembler devant une troupe de femmes et de prêtres, ils marchent en avant, enfoncent les barbares, et les enveloppent dans leurs propres feux. On éleva une

forteresse pour contenir les vaincus, et l'on détruisit tous les bois consacrés à leurs horribles superstitions, car ils se faisaient un devoir d'arroser les autels du sang des captifs et de consulter les dieux dans les entrailles humaines. »

Avant d'avoir pu affermir sa conquête, Suétonius fut rappelé dans l'intérieur de la Bretagne, qui venait de se soulever. Ce que ce général habile avait commencé, Agrippa, beau-père de Tacite, résolut de l'achever. Après une courte et brillante campagne contre les Ordovices, et la destruction de leur armée, n'ignorant pas, dit Tacite, l'influence d'un premier succès sur la suite de la guerre, il entreprit la conquête de Mona. « Mais pour l'exécution de ce dessein, subitement formé, les vaisseaux manquaient. Le génie et la résolution du chef y suppléèrent. Par son ordre, les auxiliaires d'élite, qui connaissaient les endroits guéables, et qui étaient habitués dans leur pays à diriger, en nageant, eux, leurs armes et leurs chevaux, laissant là tout bagage, passent si rapidement le détroit que l'ennemi, qui ne craignait qu'une flotte, des navires et la mer haute, fut frappé de stupeur, et jugea que rien ne pouvait échapper à des hommes qui allaient ainsi à la guerre. » La paix fut implorée, et l'île se rendit à discrétion. Cette double expédition y détruisit en partie le prestige dont les druides s'entouraient. Mais une religion qui réunissait dans les mêmes mains la puissance temporelle et la puissance spirituelle, et qui donnait aux chefs pouvoir de vie et de mort sur un peuple grossier et superstitieux, ne pouvait être exterminée tout d'un coup ; et cette île, après avoir été gouvernée despotiquement par ses prêtres dans le temps de son indépendance, leur servit, après la conquête, de refuge et d'abri. Des vestiges de toutes sortes, ruines de temples et de dolmens, emplacements de bois sacrés, témoignent encore de leur puissance et de leur destruction. On a découvert les ruines d'une de leurs cours de justice, construite probablement à ciel ouvert comme leurs temples, en forme de fer à cheval, ouverte à l'ouest sur une place unie et élevée, comme un théâtre, à une hauteur considérable. Les Romains trouvèrent dans tout le pays de Galles beaucoup d'écoles fondées et dirigées par les druides, où non-seulement les jeunes Bretons, mais des Gaulois venaient achever leurs études. Le plus important de ces établissements se trouvait dans l'île de Mona, sous l'autorité et la surveillance du grand prêtre lui-même. L'instruction qu'on y recevait était principalement orale, et contenue dans vingt mille vers que les élèves devaient apprendre par cœur.

Ce fut sous le règne d'Édouard Ier que l'île de Mona reçut le nom d'Anglesey. Elle avait pris une part importante dans la guerre civile qui ensanglanta la fin du règne de Henri III. Leicester avait fini par s'emparer de la personne de ce faible prince, et il exerçait sous son nom une tyrannie insupportable. Après avoir retenu en prison l'héritier du trône, Édouard, il l'avait mis en liberté, pour se rendre agréable à la nation, qui aimait beaucoup ce jeune prince. Mais il le faisait garder à vue. Édouard finit par s'échapper ; il se mit à la tête d'une armée, attaqua Leicester, et le défit. Les Gallois s'étaient joints en qualité d'alliés aux troupes du comte ; ils l'abandonnèrent et s'enfuirent. Monté sur le trône, Édouard se souvint de l'appui qu'ils avaient donné à Leicester. Outre ce grief, leur chef Lewellyn ou Leolyn avait refusé de venir faire hommage à Édouard de cette principauté qu'Henri III avait soumise à la couronne. Vainement il fut sollicité d'accomplir un acte si conforme aux lois féodales. Sur son refus opiniâtre, Édouard lui déclara la guerre. Il traversa la Dée au milieu de l'été, prit et fortifia plusieurs châteaux, et s'empara de l'île. Leolyn vint se remettre à sa merci. Édouard lui imposa une forte amende, et le força de tenir l'île comme fief de la couronne anglaise, à la rente annuelle de mille marcs. Leolyn accepta toutes les conditions ; mais peu de temps après une nouvelle insurrection ramena Édouard dans le pays de Galles. Une victoire et la mort de Leolyn ôtèrent aux Gallois tout espoir de reconquérir leur nationalité ; et en 1234 l'île de Mona recevait définitivement le nom d'Anglesey, et les Gallois sollicitaient la faveur de donner le nom de leur pays au fils qu'Éléonore, femme d'Édouard, mit au monde un an après au château de Carnarvon. C'est à partir de cette époque que le fils aîné des rois d'Angleterre est appelé prince de Galles.

Outre ses vestiges d'antiquité, ses richesses métalliques, ses couches d'ardoise, ses mines de quartz, qui se mêlent à ses rochers de granit, l'île d'Anglesey offre une particularité géologique digne d'intérêt : c'est qu'à la différence du pays de Galles, où les recherches les plus minutieuses n'ont fait découvrir aucun débris de plante ni d'animal fossile, tout le sol d'Anglesey est très-riche en dépôts de ce genre, et l'on y découvre fréquemment, outre des coquillages et des cristaux, quelques squelettes d'un animal fort curieux qui n'est connu que des géologues.

ANGOLA. (*Géographie.*) Royaume d'Afrique, dans la Nigritie méridionale. Il s'étend depuis le cap Lopez Gonzalvo jusqu'à Saint-Philippe de Benguela, c'est-à-dire depuis 0° 44 jusqu'à 12° 14′ de latitude méridionale. Il est borné au nord par la rivière Danda, à l'est par le royaume de Matamba, au sud par celui de Benguela, et à l'ouest par la mer. Il est

divisé en huit provinces : Zoanda, Finso, Ilamba, Ikollo, Eusaka, Massingan, Embaca et Colamba. Sa capitale est Saint-Martin de Loanda. Plusieurs cours d'eau considérables le traversent; tels sont : le Coanza, fleuve rapide et profond, que les vaisseaux peuvent remonter pendant environ quarante lieues, le Bengo, la Danda, la Caïba, la Nice et le Catacombole. Le sol est montagneux. Le climat est chaud et cependant assez salubre. Malgré d'abondantes rosées, la rareté des pluies dans ce pays, où il ne tombe pas une goutte d'eau depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre, l'expose à des sécheresses que l'inexpérience des habitants ne sait pas combattre. Ils pourraient profiter des pluies torrentielles qui tombent pendant l'autre partie de l'année, s'ils savaient conserver l'eau dans des citernes; mais ils se bornent à la recueillir dans des auges faites avec le tronc de l'aliconda. Il en résulte que le pays, malgré la richesse de sa végétation tropicale, est bien loin de produire ce qu'on pourrait en espérer. Le palmier, le bananier, le cocotier, l'ananas, l'oranger, la canne à sucre, le riz, la gomme, le maïs, le millet, le poivre, telles sont les principales productions. Les montagnes recèlent de l'argent, du fer et du cuivre; on trouve aussi le fer dans les marécages et dans le limon des rivières. Le sel se trouve dans l'eau des puits et aussi à l'état de sel gemme. Quant au règne animal, il compte une variété infinie d'animaux sauvages, parmi lesquels il faut citer surtout l'éléphant et l'hippopotame. Quant aux animaux domestiques, une partie du pays nourrit d'immenses troupeaux de bêtes à cornes. Les indigènes sont des nègres adonnés aux pratiques du fétichisme, et d'une intelligence très-bornée. Ils sont gouvernés par un roi, qui réside, à l'abri de toute surprise, sur un rocher inaccessible, et qui nomme des chefs ou *sovases*, chargés de gouverner les diverses provinces. Vers l'an 1485, les Portugais, qui étaient alors de hardis navigateurs, fondèrent plusieurs factoreries dans cette partie de la Guinée inférieure. Ils s'y adonnaient à la pêche des perles et à la traite des esclaves. Ces établissements, avec le Benguela et quelques forts du Congo, forment aujourd'hui ce qu'on appelle le *gouvernement* ou plutôt la *capitainerie générale d'Angola et de Congo*. La colonie portugaise est divisée en quatre districts, qui portent les noms de Quitama, Sumbi, Dembi, Ovando. Sa capitale est Loanda-San-Paolo, située sur une éminence, au fond d'un golfe, à l'embouchure de la rivière Bengo. Elle possède un bon port, un tribunal d'inquisition, des couvents, des églises magnifiques, et est entourée de belles maisons de campagne. Les Portugais se montrent encore aujourd'hui fort jaloux de cette colonie et de son commerce, qu'ils entouraient autrefois de mystère, et qui consiste dans l'exportation des produits naturels, tels que l'or, la gomme, l'ivoire, les drogues médicinales, le fer, le cuivre, la cire, le miel, le piment, l'huile de palmier, etc. La population entière peut s'évaluer approximativement à 400,000 habitants, dont 12,000 blancs. Les Portugais, dont l'autorité ne s'exerce d'ailleurs que dans un petit rayon autour de leurs établissements, ont essayé jadis de convertir au christianisme les naturels d'Angola; mais ils ont dû y renoncer, et les Angolais sont retournés à leurs fétiches. A présent, les Portugais en font des soldats, et leur confient la garde de leurs forts. En revanche, ils leur concèdent certains priviléges, tels que celui de proposer eux-mêmes leurs gouverneurs ou vice-rois.

ANGUSTURE. (*Botanique* et *Thérapeutique*.) On trouve dans le commerce et l'on emploie en thérapeutique deux écorces exotiques que l'on confond sous le nom d'angusture, et qui cependant proviennent de végétaux différents et jouissent des propriétés les plus opposées ; l'une est l'*angusture vraie*, l'autre la *fausse angusture*.

Angusture vraie. Cette écorce, qui a été importée en Angleterre vers l'année 1788, provient d'un végétal que M. de Humboldt a décrit sous le nom de *cusparia febrifuga*, Wildenow sous celui de *bonplandia trifoliata*, et qui en définitive paraît appartenir au genre *galipea*, de la famille des rutacées (*pentandrie monogynie*, L.). Elle ressemble assez au quinquina jaune, et se présente sous forme de fragments recourbés en gouttière, légers, cassants, assez minces, lisses en dedans, tachetés de points blancs à l'extérieur, ou couverts d'une couche blanchâtre, spongieuse, comme dans la fausse angusture, et quelquefois de différentes espèces de lichens; son odeur est faible, un peu animalisée, sa saveur très-amère et se rapprochant de celle du quinquina.

L'analyse chimique y a fait constater l'existence d'un principe amer, d'une huile essentielle blanche, de carbonate d'ammoniaque et d'une matière azotée analogue à la cinchonine; elle ne contient ni tannin ni acide gallique. Le tournesol détruit la couleur verte de son infusion. Le sulfate de fer y produit un précipité gris très-abondant, fort différent de celui que fournit la fausse angusture.

On a pensé pendant quelque temps que cette substance pourrait suppléer le quinquina et même le remplacer avantageusement dans le traitement de la fièvre intermittente; mais des expériences faites avec soin ont démontré qu'elle était le plus souvent inefficace, et devait être proscrite du traitement de cette

affection. On l'a employée, au contraire, avec avantage dans les diarrhées et la dyssenterie chroniques lorsqu'il n'existe plus de traces d'inflammation aiguë de l'intestin; on a constaté qu'elle réussissait aussi dans les dyspepsies, et, en un mot, dans tous les cas où les *amers* et les *toniques* proprement dits sont indiqués.

On donne l'angusture vraie en poudre à la dose de 50 à 60 centigrammes, ou en teinture alcoolique à celle de 10 à 15 grammes. A l'extérieur elle agit sur les ulcères et les plaies à la manière des préparations de quinquina, sur lesquelles elle n'a cependant aucun avantage.

L'*angusture fausse*, longtemps attribuée au *brucea antidysenterica* et plus récemment au *solanum pseudoquina*, paraît devoir être rapportée au *strychnos colubrinum*, L., de la famille des strychnées; et cette provenance expliquerait les rapports qu'elle présente avec la noix vomique (*strychnos nux vomica*) et la fève de Saint-Ignace (*strychnos Ignatii*). On la trouve dans le commerce sous la forme de morceaux plus épais, plus lourds, plus durs que ceux de l'angusture vraie, gris et lisses à l'intérieur, rougeâtres à l'extérieur et couverts d'une couche de poussière couleur d'or ou de rouille; elle n'est jamais chargée de lichens. Son odeur est faible, moins désagréable que celle de la précédente; sa saveur est amère et nauséeuse. On y trouve un alcaloïde végétal, la *brucine*, ainsi nommée du végétal, *brucea*, auquel on attribuait cette écorce; une matière jaune, soluble dans l'eau; de la gomme, des traces de sucre et du ligneux. La teinture de tournesol rougit à peine son infusion; l'acide hydrochlorique et le sulfate de fer y déterminent un précipité vert très-foncé.

L'angusture fausse a sur l'économie animale une action toxique très-énergique, et analogue à celle de la noix vomique et de la fève de Saint-Ignace; cette ressemblance d'action est due à la présence dans ces trois végétaux d'un principe identique, la brucine; seulement, dans les deux derniers cette substance se trouve associée avec un autre alcali végétal, la strychnine, qui jouit d'une action analogue à celle de la brucine, mais plus énergique.

La fausse angusture ou la brucine ingérée dans l'estomac ou absorbée par la peau produit très-promptement des convulsions tétaniques violentes, semblables à celles que détermine la strychnine, et également suivies de mort, sans laisser aucune trace inflammatoire dans l'économie. La brucine paraît agir particulièrement sur la moelle épinière. A faible dose elle produit seulement des secousses convulsives, involontaires, dans les muscles et même dans ceux qui sont depuis longtemps affectés de paralysie. On a mis à profit cette propriété, et l'on emploie la brucine comme la strychnine dans les paraplégies, dans les paralysies essentielles, et en particulier dans celles qui sont produites par l'action du plomb. On donne la brucine à la dose de 1 à 5 centigrammes, mais on ne doit pas dépasser ces limites. Pour l'administrer, on préférera celle qui est préparée avec la fausse angusture, et qui est toujours pure, à celle que l'on obtient par le traitement de la noix vomique; car celle-ci contient toujours une forte proportion de strychnine, dont l'action est plus énergique que celle de la brucine.

D^{r}. Racle.

ANNA PERENNA. (*Mythologie.*) C'était à Rome le nom d'une de ces divinités placées dans le Panthéon romain pour y présider au bien-être matériel et accorder aux mortels la jouissance durable des biens de ce monde (1). Tous les ans le culte de cette déesse était célébré par une fête entièrement consacrée au plaisir, et si les attributions d'une divinité semblable se peuvent inférer des honneurs qu'on lui rend, Macrobe (2) paraît les avoir expliquées d'une manière satisfaisante, quand il dit qu'on faisait des sacrifices à Anna Perenna pour obtenir de passer heureusement l'année présente et d'en voir un grand nombre se succéder les unes aux autres; il en est de même de Lydus (3), qui regarde le culte qu'on rendait à Anna Perenna comme institué dans le but d'obtenir une heureuse année. Cette solennité était au nombre des fêtes populaires où la gaîté se manifestait sans contrainte. Elle se célébrait le 15 mars, c'est-à-dire à la naissance du printemps. Répandus dans la campagne, et couchés sous des tentes, les habitants de Rome buvaient, mangeaient, chantaient ou dansaient. Tous ces plaisirs ne se succédaient pas sans donner lieu à quelque licence : la joie dégénérait souvent en ivresse, la gaieté des chansons allait jusqu'à l'obscénité; mais la circonstance excusait ces écarts, qui faisaient pour ainsi dire partie intégrante du culte de la déesse. Quelle était donc cette déesse qu'on fêtait ainsi? Ovide, qui a posé cette question, y répond par des traditions diverses (4).

Anna, fille de Bélus et sœur de Didon, se voyant menacée par Iarbas, qui, après la mort de la reine de Carthage, s'était emparé de sa capitale, se réfugia chez Battus, roi de Malte, et de là en Italie. L'accueil que lui fit Énée excita la jalousie de Lavinie, et Anna

(1) Hartung, II, 227.
(2) *Sat.*, I, 12.
(3) IV, 36; p. 94, *De Mens.*
(4) *Fastes*, III, 523-696.

vit en songe sa sœur Didon, qui l'avertissait d'échapper par la fuite à un complot tramé contre sa vie. Elle s'enfuit par une nuit obscure, et tomba dans le fleuve Numicus. Elle reçut alors le nom de *Perenna*, et fut révérée comme la nymphe du fleuve. « Les uns, dit encore le poëte, pensent que cette déesse est la lune, marquant le cours de l'année par la succession des mois; d'autres, que c'est Thémis. D'autres y voient la fille d'Inachus, changée en génisse. Quelques-uns prétendent que c'est une nymphe, fille d'Atlas, qui nourrit ton enfance, ô Jupiter. » — Une vieille tradition rapporte que lorsque les plébéiens se furent retirés sur le mont Sacré, leurs provisions s'étant bientôt épuisées, ils eurent faim; or une vieille femme de Bovillæ, nommée Anna, leur apportait à manger tous les jours des galettes de sa façon. Rentré dans Rome, le peuple manifesta sa reconnaissance pour cette vieille en lui bâtissant un temple, et en instituant en son honneur les fêtes des ides de mars. — Enfin, une dernière légende nous dit pourquoi la fête d'Anna Perenna se célébrait le même jour que celle du dieu de la guerre. Cette association fut une prime d'encouragement offerte à la vieille récemment devenue déesse, par ce dieu, qui brûlant d'amour pour Minerve, eut recours à l'entremise d'Anna. Celle-ci ne craignit pas de tromper sa confiance par de fausses promesses, puis ensuite de se présenter à lui sous un voile comme étant Minerve elle-même, et enfin de le railler sur le beau dénoûment de sa passion. « Vénus, ajoute Ovide, n'a jamais ri de si bon cœur, et telle fut l'origine des plaisanteries licencieuses et des chants obscènes, que l'usage permet dans ces fêtes aux jeunes filles elles-mêmes. » — Peut-être ces excès, qui soulevaient l'indignation de saint Augustin (1), doivent-ils être attribués à l'introduction dans les rites du culte d'Anna des désordres qu'autorisait le culte de la Channa carthaginoise. Celle-ci, qui avait été longtemps considérée, même en Italie, comme l'amante d'Énée, et qui ne céda que beaucoup plus tard sa place à sa sœur dans cette histoire amoureuse, ayant été déifiée, son culte dut se confondre avec celui de la Vénus carthaginoise, avec celui de la Vesta phénicienne, en l'honneur de laquelle les Phéniciens prostituaient leurs filles (2), avec celui même de Vénus Érycine, qui allait tous les ans, dit Élien (3), passer neuf jours à Carthage. Cette conjecture, due à Klausen (4), peut faire comprendre comment les poëtes romains ont assimilé leur Anna Perenna à la sœur de Didon, et l'ont fait figurer dans la légende d'Énée (1).

N. des V.

(1) *Civ. Dei*, IV, 10.
(2) Saint Augustin, *ibid.*
(3) *Var. Hist.*, I, 15.
(4) *Æn.*, t. I, p. 510.

ANNONCE. (*Mœurs industrielles.*) L'annonce est un moyen de faire savoir au public, par la voie des journaux, qu'on a telle marchandise à vendre, telle entreprise industrielle ou commerciale à exécuter qui demande des capitaux, tel remède qui guérit des maladies réputées incurables, le tout accompagné de louanges hyperboliques de la qualité, du prix de l'objet annoncé, et exprimé dans un style qui a plutôt la prétention de faire des dupes que de plaire aux puristes. L'annonce n'est pas, selon toute apparence, d'invention moderne; mais son perfectionnement est l'œuvre exclusive, on pourrait dire le chef-d'œuvre de ce siècle.

Ce n'est que longtemps après la découverte de l'imprimerie que l'annonce commença à s'introduire. Elle alla se placer timidement à la fin des livres, sous forme de catalogue, usage encore adopté aujourd'hui; et vers le milieu du dix-huitième siècle, peut-être même plus tôt, ces annonces ou catalogues étaient rédigés avec un charlatanisme qui pourrait en apprendre même aux plus habiles d'aujourd'hui. Il nous en venait bon nombre de la Hollande; mais on voyait bien à la rédaction que la fabrique en était à Paris. Toutefois l'annonce n'a vécu d'une vie véritable et conquis en quelque sorte une position sociale que depuis qu'elle a élu domicile à la quatrième page des journaux. C'est là qu'elle tend ses filets, qu'elle brave le fisc et se dérobe aux exigences du timbre, lequel n'atteint l'annonce que quand elle est volante, c'est-à-dire imprimée à part et en forme de prospectus. C'est là qu'elle se déroule en grandes et petites capitales, en gros et petit romain, en cicéro, en saint-augustin, en mignonne; que tantôt elle s'allonge en lignes de toute la largeur de la page, tantôt elle se raccourcit jusqu'à ne plus occuper que la moitié de cette largeur, puis le quart, puis le cinquième, puis enfin le sixième. Puis elle prend pour enseigne des vignettes; plus loin elle est encadrée entre quatre bandes noires. Un jour elle suit la ligne horizontale, demain elle prend la verticale, et de la verticale à la diagonale. Le cercle, l'ovale, le rhomboïde, sont de temps en temps essayés : il y en a des exemples. Un volume ne suffirait pas à décrire toutes ces sortes d'annonces. La principale est l'annonce des libraires ; elle est le plus souvent la plus longue, la plus importante, la plus chère et la moins malhonnête ; elle a presque toujours la place d'honneur dans le journal, et toutes les autres lui cèdent le pas. Elle est à la fois littéraire et mercantile ; mais le carac-

(1) *Voyez* Lacroix, *Recherches sur la Religion des Romains*, p. 115-120.

tère mercantile domine, et les éloges ont quelque chose de l'éloquence du concurrent marchand. A la vérité, il en est qui ne paraissent pas vouloir duper l'acheteur ; elles disent tout simplement les choses, surtout si les livres dont il est question se recommandent d'eux-mêmes. S'agit-il au contraire de la deuxième édition d'un livre dont la première ne s'est pas vendue, du dernier roman d'un auteur qui s'épuise et qui vieillit, d'un fonds de magasin accumulé depuis les temps où le libraire a emménagé, l'annonce sort en grand équipage, étale toutes ses pompes et fait sonner toutes ses trompettes.

Après cette annonce, et presque sur la même ligne, viennent les annonces de société en commandite et de loterie. Les premières toutefois ont fort baissé le ton, ou ont cessé de se produire, ayant eu, comme on dit, des malheurs, et la justice étant venue refroidir par ses indiscrétions l'enthousiasme des capitaux qui répondaient à leur appel. On a fait le calcul que plus de cinquante gérants de sociétés en commandite se sont relayés tour à tour sur les bancs de la police correctionnelle, et sur ce nombre les trois quarts au moins ont été, ou condamnés, ou admonestés de ce ton paternel qui imprime doucement au front des prévenus acquittés une flétrissure.

Depuis 1848, la ruine des affaires, la suspension ou le ralentissement des travaux et la misère qui en fut la suite, ayant forcé de laisser dormir pour un temps la loi qui prohibe les loteries, l'annonce des loteries de charité occupa dans les journaux la place qu'y avaient laissée libre les sociétés en commandite. L'annonce nous en venait chaque matin par la voie de notre journal, tantôt rédigée en style insinuant, onctueux, patelin, approprié enfin aux âmes sensibles et incrédules, tantôt prenant le ton hardi, imposant, raillant les superstitieux, défiant les sceptiques, se vantant d'avoir le secret de dominer la fortune et d'ailleurs offrant celui de la corriger par le moyen des petits lots, des primes, et des remises. Jamais le dieu du hasard n'eut de ministres si éloquents chez les païens ; ajoutons que jamais non plus il n'eut d'aussi nombreux et d'aussi fervents adorateurs.

Une autre sorte d'annonce, ordinairement très-courte, se glisse dans les bas-fonds de la quatrième feuille du journal ; c'est l'annonce des tireurs d'horoscope. Elle n'est si timide que pour échapper à l'œil des magistrats ; mais elle n'échappe pas toujours à leur flair, et comme elle devient de plus en plus rare, on voit bien qu'elle aussi a eu des malheurs. Les somnambules, pour n'avoir guère plus à se louer de la tolérance des magistrats, sont plus opiniâtres que les cartomanciennes, et l'annonce qui les concerne continue à camper fièrement au milieu des tribus innombrables de bottiers, de chapeliers, de pédicures, de dentistes, d'apothicaires, de coiffeurs, de manipulateurs de poudrettes et autres engrais, etc., etc., lesquels, ayant planté leurs tentes dans le vaste espace que le journalisme leur loue à prix d'or, le cultivent, le fertilisent, et, véritables serfs attachés à la glèbe, s'y maintiennent en dépit des changements de propriétaires.

Parlerai-je de l'annonce où sont prônés tour à tour l'eau de Jouvence, la pommade à blanchir et à lisser l'épiderme, l'onguent à résoudre les tumeurs, à éteindre les feux de la peau, la cire à dilater les pores, le vinaigre à rafraîchir le teint, les cosmétiques à dissimuler la couleur naturelle des cheveux, l'huile à les faire pousser, la liqueur à parfumer la bouche, à calmer les douleurs de dents, à combattre la carie, à raffermir et vivifier les gencives ? Parlerai-je de ces mille et une inventions pour redresser les déviations de la taille, suppléer au défaut d'embonpoint, ou alléger le fardeau de l'obésité, toutes choses qui tendent à favoriser, principalement chez les femmes, ce goût immodéré qu'on a de plaire par les qualités de l'extérieur, fût-ce au préjudice de la santé ? Et ce préjudice n'est que trop réel. Heureusement qu'il est réparable, et mon garant est encore l'annonce. Des médecins que la prétention d'appliquer la thérapeutique aux maladies de l'État et de la société a laissés sans clientèle, des charlatans qui ont des procédés pour guérir les maux les plus désespérés, et qui, n'osant pratiquer en calèche découverte sur un personnel en plein vent, n'en sont pas moins de vrais charlatans, des apothicaires que l'usage très-restreint qu'on fait aujourd'hui des médicaments force à rester inactifs dans leur officine, le regard fixé sur les bocaux où leurs poisons s'éventent et s'aigrissent, voilà, au témoignage de l'annonce, les réparateurs des infirmités que déchaînèrent sur le corps humain la coquetterie, le luxe et tous les genres d'abus qu'on fait des cinq sens. Est-il besoin d'ajouter que l'annonce de cette sorte parle un langage en rapport avec les idées malpropres qu'elle remue, qu'elle nomme les choses par leur nom, qu'elle les représente même par la gravure, de façon qu'on s'y méprenne ?

Quand l'annonce passe de la quatrième page dans le corps du journal, elle change de nom, et s'appelle *réclame*, *puff* et *canard*. La *réclame* est une annonce plus ou moins longue, insérée là où finit le journal proprement dit, et séparée par un filet de la rédaction principale. C'est une bonification faite par le journal à ceux qui lui fournissent des annonces, qui achètent sa publicité. Le *puff*,

expression anglaise, sert à propager une nouvelle extraordinaire, invraisemblable, sous laquelle se dissimule une annonce, une réclame favorable à tel individu ou à telle affaire. Le *canard* participe du puff à quelques égards; toutefois, il a cela de propre, qu'il est le plus souvent une fausse nouvelle inventée à plaisir par quelque mauvais plaisant qui se sera moqué du journaliste, ou par le journaliste lui-même, pour donner plus de piquant à sa feuille.

L'annonce a une variété de prix égale à ses variétés de formes; mais c'est toujours le journal qui l'insère qui y gagne le plus. La plupart des pauvres diables que l'annonce met en scène et dont elle vante le mérite se ruinent à payer les compliments qu'elle leur répartit, et enrichissent le journal de leurs dépouilles. Quant au journaliste, il est parfaitement innocent de ce qui se passe à sa quatrième page; c'est un terrain neutre, où se rencontrent tous les partis, tous les systèmes, toutes les industries, sans qu'il y pénètre jamais lui-même, si ce n'est pour toucher le prix de cette hospitalité. Vainement vous vous plaindrez à lui de toutes les saletés, de tous les scandales et des malheurs même auxquels donne lieu cette spéculation : il vous renverra au courtier à qui sa quatrième page est affermée, et qui vous renverra lui-même à ses clients.

Ch. Nisard

ANOUKIS. (*Mythologie.*) *Anouké.* Déesse égyptienne, que les Grecs ont assimilée à leur *Hestia* (Vesta).

Hérodote (1) dit que les Hellènes paraissent avoir emprunté la plupart de leurs divinités aux Égyptiens, à l'exception de quelques-unes dont ceux-ci ne connaissent pas les noms, et il cite Héra (Junon) et Hestia (Vesta). Diodore (2), au contraire, met Vesta au nombre des huit dieux égyptiens d'origine terrestre. L'identification d'Anoukis et de Vesta est constatée par une inscription grecque du temps d'Évergète II, découverte dans une des îles du Nil, un peu au-dessus de la première cataracte (3). C'est une stèle qui contient une dédicace à plusieurs divinités locales dont les noms sont exprimés dans les deux langues; ainsi les trois premières sont *Chnoubis* ou *Ammon*, *Satis* ou *Héra*, *Anoukis* ou Hestia. Champollion a retrouvé ce nom d'Anouké écrit hiéroglyphiquement à Éléphantine (4), à Philé (5), à Beit Oually en Nubie (6) et dans plusieurs autres localités voisines. Une de ces inscriptions remonte à Rhamsès II, de la dix-huitième dynastie. Anoukis y est représentée donnant le sein au jeune prince. D'autres dédicaces à cette déesse sont du temps de Nectanèbe, et d'autres d'Alexandre le Grand. Elles montrent la persistance des traditions religieuses des Égyptiens, qui sous les Ptolémées et les empereurs romains, en relevant leurs temples tombés de vétusté, les dédiaient aux mêmes divinités auxquelles ils avaient été consacrés dans le principe. L'assertion d'Hérodote indique donc seulement que de son temps l'assimilation d'Anoukis et d'Hestia n'avait pas encore été faite, et nous ignorons sur quels caractères communs elle se base. Peut-être Hérodote n'a-t-il même pas connu cette divinité égyptienne, dont le culte paraît restreint aux confins de l'Égypte et de la Nubie. Elle joint habituellement au titre de *Dame* ou *Souveraine du ciel* (1) ceux de dame d'Éléphantine (2) et de la Nubie. La coiffure de plumes variées qui la caractérise, assez semblable à celle des anciens Mexicains, était particulière aux Nubiens. Anoukis était adorée conjointement avec Chnoubis et Satis. On les trouve réunis sur une chapelle en bois du musée égyptien de Turin.

W. B. de P.

ANTÉE. (*Mythologie.*) Géant libyen, fils de Neptune et de Gæa (la Terre). Doué d'une force prodigieuse, il semblait invincible à la lutte; car chaque fois qu'il touchait la terre le contact de sa mère lui donnait une vigueur nouvelle. Les étrangers qui s'aventuraient dans ses domaines devaient lutter avec lui, et payaient de leur vie une défaite certaine. Il bâtit avec les crânes de ses victimes un édifice consacré à Neptune. Sa force, sa taille immense (la fable lui donne soixante-quatre coudées de haut), sa cruauté n'effrayèrent pas Hercule, qui accepta le combat, et le renversa trois fois; mais chaque fois le géant, après avoir mesuré la terre de son corps, se releva plus leste et plus vigoureux. Alors Hercule, comprenant que son adversaire empruntait à chaque chute une force nouvelle, le souleva de terre une dernière fois, et l'étouffa dans ses bras. Plus tard, dit-on, il transporta ses os à Olympie (3). Tel est le mythe grec que M. Creuzer fait venir de l'Égypte en rapprochant Antée de Typhon (4), et c'est aussi l'opinion de M. Jomard, qui, dans la Description de l'Égypte publiée par le gouvernement français, s'exprime ainsi : « Typhon périt sous les coups d'Horus, dans les mêmes lieux où Antée était tombé sous ceux d'Hercule, le parent et le ministre

(1) L. II, ch. 50.
(2) L. I, 13.
(3) Letronne, *Inscr. de l'Ég.*, t. I. p. 389.
(4) Champ., *Notices descript.*, p. 216.
(5) Id., *ibid.*, p. 167.
(6) *Mon. d'Ég. et de Nubie*, pl. LXI, 1.

(1) *Mon. de l'Ég.*, pl. XCI *ter.*
(2) *Not. descript.*, p. 34.
(3) Apoll., II, v, 11. — Hyg., *F.* 31. — Diod., IV, 17. — Pind., *Isthm.*, IV, 52 (87). — Lucan., *Phars.*, IV, 590 ssq. — Eustath., *ad Hom.*, p. 1700. — Mel., III, 10.
(4) *Religions de l'Antiquité*, t. I, p. 420 et suiv.

d'Osiris. Osiris c'est le Nil; Isis est la terre fertile; Horus c'est son fils, ce sont ses productions. Voilà les vrais éléments du mythe de Typhon et tout à la fois de celui d'Antée, invincible tant qu'il touchait le sol. Ce géant formidable était, dit la fable, fils de Neptune et de la terre. Il peut avoir été l'image des sables de la Libye confinant à l'Égypte, comme Typhon l'était de ceux de l'Arabie ; il figure les dunes sablonneuses et mobiles du nord-ouest de l'Égypte, véritables filles de la mer et du désert. Lorsque les Égyptiens, ajoute M. Jomard, s'aperçurent de l'empiétement des sable sur la vallée du Nil, sans doute ils essayèrent différents moyens pour s'en débarrasser. Or, il est possible qu'ils aient tenté d'abattre dans quelques endroits ces montagnes de sable que j'ai regardées comme l'image d'Antée. Mais c'était en vain qu'on renversait les dunes et que *l'on terrassait le géant:* le sable rendu à la terre déserte (ou Antée venant à toucher sa mère) reprenait toute sa force, c'est-à-dire que les vents brûlants de la Lybie le reportaient sur le sol de la fertile vallée. Comment succomba-t-il dans la lutte? ce fut, selon moi, par de larges canaux ou bras du Nil, creusés ou entretenus au pied de la chaîne de Libye. Les efforts des sables venaient expirer sur la rive : ils ne pouvaient traverser ces branches larges et profondes, n'étant plus soutenus comme les dunes le sont à leur pied; alors ils cédaient à leur propre poids et retombaient dans les eaux courantes. C'est donc dans les airs que périssait le prétendu géant saisi et comme *étouffé par les bras du héros* (1). » La lutte d'Antée contre Hercule a été plusieurs fois représentée sur des monuments de l'antiquité figurée. Philostrate nous a laissé la description d'un tableau (2) où l'on voyait Hercule luttant avec Antée au milieu des sables de la Libye : le fils d'Alcmène parvenait par un violent effort à enlever son adversaire de cette terre qui, se pliant à tous ses besoins, changeait de situation quand il venait à perdre l'équilibre. Dans le fond, sur un nuage d'or, on voyait les dieux spectateurs du combat, et Hermès se rendant près d'Hercule pour couronner sa vaillance. Un bas-relief de Beni-Hassan (3), une pierre gravée (4) parvenus jusqu'à nous représentent également Hercule étouffant dans ses bras le géant de Libye.

N. V.

ANTEMNE. (*Géographie et histoire ancienne.*) *Antemna* ou *Antemnæ* était l'une des plus anciennes villes de l'antique Latium.

(1) *Descript. de l'Égypte antiq.*, vol. II, ch. 12, p. 19, vol. IV, p. 111 et suiv.
(2) *Icon.*, II, 21.
(3) *Descript. de l'Égyp. antiq.*, vol. III, pl. 64.
(4) De Wilde, *Selectæ Gemmæ antiquæ*, n° 163.

Silius Italicus (1) a dit, en parlant de cette cité :

Antemnaque prisco
Crustumio prior....

et Denys d'Halicarnasse (2) rapporte qu'elle fut fondée par les Sicules. Selon Varron (3), elle devait son nom à sa position au bord du fleuve (*ante amnem*) qui se jette dans le Tibre. Strabon (4) place Antemne avec Collatie, Fidène, Labicum, parmi les villes qui n'étaient pas à plus de 30 ou 40 stades de Rome. Enfin, Plutarque (5) dit qu'elle touchait aux murs de Rome, et que pour y aller on sortait par la porte Colline. C'est à l'aide de ces renseignements imparfaits qu'on a supposé qu'Antemne était autrefois placée sur la hauteur qui domine immédiatement le confluent de l'Anio et du Tibre, à gauche de la Via Salaria. D'ailleurs, toute espèce de texte nous aurait manqué, qu'un œil exercé trouverait dans l'aspect et la nature des lieux la preuve certaine qu'une ville a jadis existé à cette place. En effet, la colline, qui a environ un mille de circonférence à son sommet, descend de tous côtés par une pente abrupte, qui a dû l'être encore davantage autrefois. L'accès, difficile partout ailleurs, n'est aisé que sur quatre points, un au nord, un au sud-ouest et deux au nord-ouest; or, ces points ont servi d'avenue, comme il est facile de le reconnaître, pour arriver jusqu'à la ville. Le plateau supérieur offre dans sa disposition une grande ressemblance avec le mont Capitolin : il a comme lui deux pointes, ou cornes, tournées vers le sud-ouest, et qui, sans aucun doute, servaient d'assiette à des citadelles. En effet, Virgile (6) a pris soin de nous apprendre qu'Antemne était une ville forte, en la nommant *turrigera*, la fortifiée, et en la mettant, avec la puissante Atina, la superbe Tibur, Ardée et Crustumére, parmi les cinq *grandes* villes qui au temps d'Énée prirent les armes contre l'aventureux Troyen. Il reste peu de documents concernant l'histoire d'Antemne. Fondée par les Sicules, elle fut occupée par les Aborigènes ou par les Ænotro-Pélasges vers l'an 1360 avant l'ère chrétienne. Plus tard, comme nous venons de le voir par le témoignage de Virgile, elle passait pour avoir fait partie de la ligue formée contre Énée. Après cinq siècles pendant lesquels son histoire reste dans les ténèbres, on la voit jouer un rôle dans la guerre qui suivit l'enlèvement des Sabines : grâce au voisinage des deux villes, beaucoup d'Antemnates étaient venus à la fête donnée par Romulus, et furent, pour

(1) *Punica*, VIII, 367.
(2) I, 17; II, 36.
(3) *De Ling. Lat.*, l. IV.
(4) V, 3.
(5) *Sylla*, 30.
(6) *Æn.*, VII, 631.

leur part, victimes de l'injure faite aux Sabins. Ils tentèrent, pour se venger, le sort des armes; mais Romulus les vainquit, s'empara de leur ville, dont il fit d'abord une colonie Romaine; puis, grâce à la médiation de sa femme Hersilie, il accorda aux vaincus le droit de cité (1). Vers les premières années de la république, les Antemnates entrèrent dans la ligue des peuples latins qui avait pour but de rétablir les Tarquins (2); ils furent même les premiers à marcher, conjointement avec les habitants de Tusculum et de Camerinum. Vaincus auprès du lac Régille, ils disparurent, comme peuple, du livre de l'histoire. Il est naturel de croire que les accroissements successifs de Rome firent insensiblement passer dans la métropole les habitants d'Antemne, qui alla ainsi peu à peu s'affaiblissant et se dépeuplant. Pendant la guerre de Sylla, les Antemnates, au dire de Plutarque (3), capitulèrent avec le dictateur, qui les assiégeait; mais, transportés à Rome, ils y furent mis à mort, contre la foi des traités. Denys dit qu'Antemne était encore habitée de son temps, c'est-à-dire sous Auguste; mais Strabon la place au nombre des anciennes villes dont l'emplacement n'était plus occupé à cette époque que par des maisons de campagne appartenant à de riches particuliers. Depuis lors, il n'est plus fait aucune mention d'Antemne. On peut croire seulement qu'elle fut complétement détruite par Alaric, lorsque, en 409, il fit camper à cet endroit l'armée qu'il conduisait contre Rome. Il n'en reste plus d'autres traces aujourd'hui que quelques vestiges de constructions qu'on voit à fleur de terre sur la colline, et la colline elle-même, où les pâtres mènent leurs troupeaux, et d'où le touriste peut jouir d'une vue magnifique sur le cours du Tibre, la route de Rieti, l'ancienne Fidène ou Castel Giubileo et les montagnes de la Sabine.

N. des V.

ANTIENNE. (*Liturgie.*) En latin *antiphona*, du grec ἀντὶ contre, φωνή voix, chant. Les antiennes ont été ainsi nommées parce que dans l'origine on les chantait à deux chœurs, qui se répondaient alternativement, comme on le pratique encore aujourd'hui : l'on comprenait sous ce titre les hymnes, psaumes que l'on chantait dans l'église. Saint Ignace, disciple des apôtres, a été, selon l'historien Socrate, l'auteur de cette manière de chanter parmi les Grecs; et saint Ambroise l'a introduite chez les Latins.

On comprenait sous ce titre tout ce qui se chantait alternativement et à deux chœurs dans l'église. Aujourd'hui on appelle antiennes

(1) Liv. I, 11. — Dion., II 35.
(2) Dion., V, 21.
(3) *Loc. cit.*

certains passages courts tirés de l'Écriture Sainte, qui se rapportent au mystère, à la vie ou à la dignité du saint dont on célèbre la fête. Le nombre des antiennes varie selon la solennité de la fête.

L'intonation de l'antienne doit toujours régler celle des psaumes; les premiers mots de l'antienne sont adressés à quelque personne des plus dignes du clergé, qui la répète. C'est ce qui s'appelle imposer ou entonner une antienne dans l'office romain; après l'imposition de l'antienne, le chœur poursuit et la chante entière avant le psaume pour la répéter encore tout entière après le psaume.

On donne encore le nom d'antiennes à quelques prières que l'Église chante en l'honneur de la sainte Vierge, telles que le *Salve, Regina*, le *Regina Cœli*, etc.

ANTI-LIBAN. (*Géographie*). Nom donné par les anciens à la partie orientale de la chaîne du Liban qui sépare le pachalik de Damas de celui d'Acre. L'Anti-Liban est appelé par les Arabes Ausarièh, selon Malte-Brun, ou Djebel-al-Chaïck, selon d'autres géographes. Ses parties les plus élevées sont les monts Galaad, Aburimet Moab, à l'est de la mer Morte, et le Djebel-al-Chaïck, qui forme le point culminant de cette chaîne, et qui est couvert d'une neige éternelle. Le Liban et l'Anti-Liban sont séparés par la grande vallée de Bequa. Le Jourdain prend sa source sur les flancs de l'Anti-Liban. L'emploi arbitraire que les historiens anciens ont fait de cette dénomination a donné lieu à des discussions assez ardentes parmi les savants modernes. La population de l'Anti-Liban est d'environ cinquante mille habitants, qui appartiennent à plusieurs religions et à différentes races. On y compte dix mille Maronites, quinze mille Grecs catholiques, deux mille Turcs; le reste se compose de Druses, de Juifs, d'Arméniens. (*Voir* au mot Liban, pour ce qui est relatif à la topographie, aux productions, à la constitution géologique et à l'histoire politique de ce pays montagneux.)

Am. Renée.

ANTIOPE. (*Mythologie.*) Fille d'Asope, roi de Phlius, d'après Homère (1), ou de Nyctée et de Polyxo, d'après Apollodore (2), Antiope, remarquable par sa beauté, sut plaire à Jupiter, qui pour satisfaire sa passion se métamorphosa en satyre (3) : il réussit à la séduire, et Homère nous dit qu'Antiope se glorifiait de s'être reposée entre les bras du maître des Dieux. Nyctée, père de la jeune fille, s'étant enfin aperçu que les amours de Jupiter avec Antiope allaient avoir des suites, la chassa de son palais. Selon quelques my-

(1) *Od*, IX, 260.
(2) III, X, 1; V, 5.
(3) Ovide, *Met.*, VI, 110.

thographes, elle fut surprise près d'Éleuthère par les douleurs de l'enfantement, et accoucha sur la route de deux jumeaux, Amphion et Zéthus. Une autre tradition rapporte qu'Antiope déjà enceinte de Jupiter avait été enlevée par Épopée, roi d'Égialée, petite contrée du Péloponnèse, où il la conduisit. Nyctée s'arma pour venir combattre le ravisseur de sa fille; mais grièvement blessé, il mourut en recommandant à son frère Lycus de le venger d'Épopée et d'Antiope. Lycus en effet tua le roi d'Égialée, et s'empara de sa nièce, qu'il épousa; mais s'apercevant qu'elle était enceinte, il la répudia pour se marier à Dircé (1). Nous avons dit à l'article AMPHION les malheurs d'Antiope, les persécutions auxquelles elle fut en butte de la part de la nouvelle épouse de Lycus, la manière dont elle fut vengée par ses fils de cette implacable ennemie. Cependant Bacchus aimait Dircé : c'était une de ses prêtresses ; aussi vengea-t-il sa mort en inspirant à Antiope une démence furieuse. Elle avait déjà parcouru la Grèce offrant partout le spectacle de sa folie, lorsqu'elle rencontra Phocus, petit-fils, de Sisyphe, qui parvint à lui rendre la raison, et l'épousa. On voyait le tombeau où elle était renfermée avec Phocus à Tithorée en Phocide, et une prédiction de Bacis, rapportée par Pausanias, engageait les Tithoréens à porter tous les ans sur ce tombeau, quand le soleil était dans le signe du Taureau, de la terre dérobée par eux au tombeau d'Amphion et de Zéthus, qui se trouvait à Thèbes. Selon la prédiction, cette terre devait rendre le territoire de Tithorée plus fertile et diminuer la fertilité du territoire de Thèbes : aussi les Thébains s'opposaient-ils de toute leur force à ce larcin, qui se renouvelait chaque année (2). On voyait une statue d'Antiope dans le temple de Vénus à Sicyone. Quant aux représentations du mythe d'Antiope parvenues jusqu'à nous, un bas-relief du musée du Louvre, qui représente une femme et deux jeunes héros, porte une inscription latine ainsi conçue : ZETUS, ANTIOPA, AMPHION. Il semblerait donc qu'il ne peut y avoir aucun doute sur le sujet de cette sculpture, et qu'elle exprime la réunion des deux héros thébains avec leur mère Antiope. Cependant un bas-relief semblable du musée de Naples porte une inscription grecque d'une authenticité incontestable, qui indique pour sujet Eurydice, Orphée et Mercure : on trouvera dans le grand ouvrage de M. de Clarac le récit de la polémique qui s'est engagée à cette occasion entre quelques archéologues (3). ANTIOPE était encore une amazone, sœur d'Hippolyte : Pindare dit qu'elle avait été enlevée par Thésée et Pirithoüs. Hégias de Trézène disait au contraire, d'après Pausanias (1), que, tandis qu'Hercule assiégeait, sans pouvoir parvenir à s'en emparer, la ville de Thémiscyre sur le Thermodon, elle lui avait été livrée par Antiope, devenue amoureuse de Thésée, qui suivait le fils d'Alcmène dans cette expédition. Les Athéniens disaient de leur côté, toujours d'après Pausanias, que les Amazones étant venues dans l'Attique, Antiope fut percée d'un coup de flèche par Molpadie, qui fut elle-même tuée par Thésée. Les circonstances de ce mythe s'appliquent aussi à Hippolyte, et dans les différents récits des mythographes, c'est tantôt cette reine des Amazones, tantôt sa sœur Antiope qui s'unit à Thésée, union de laquelle naquit un fils nommé Hippolyte ou Démophon. Bœttiger a essayé d'expliquer cette contradiction en supposant que l'épouse de Thésée portait d'abord le nom d'Antiope et prit celui d'Hippolyte après son mariage. Plusieurs peintures de vases représentent l'enlèvement d'Antiope par Thésée et Pirithoüs. Une des cinquante filles de Thespius, roi de Thespies, en Béotie, portait aussi le nom d'Antiope : elle eut d'Hercule un fils, nommé Alopius. Quelques autres femmes de la fable, telles que la fille de Cylaon, femme d'Eurytus, roi d'Œchalie, et la femme de Pierus, roi d'Émathie, la mère des Piérides, portaient également le nom d'Antiope.

N. des V.

ANTIPAROS. (*Géographie.*) *Antiparos*, qu'on appelle aussi *Oliaros*, est une petite île de l'Archipel, qu'on trouve par 36° 59' de latitude nord, et 22° 43' de longitude est. Elle tire son nom de sa position en face de l'île de Paros, dont elle est séparée par un étroit canal. Elle a environ 26 kilomètres de tour. Ses habitants, au nombre de quelques centaines, y récoltent assez d'orge pour leur nourriture, et font en outre un assez pauvre commerce de vin et de coton. « Cette île, dit Tournefort (2), quelque méprisable qu'elle paraisse, renferme une des plus belles choses qu'il y ait dans la nature. » Le célèbre naturaliste veut parler de la grotte d'Antiparos, si souvent citée pour ses magnifiques stalactites. Elle avait été déjà visitée en 1673 par M. de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, lorsque Tournefort y descendit. On y pénètre par un passage voûté, soutenu par des piliers naturels, sur le plus gros desquels se lit une inscription fort ancienne : une tradition du pays veut que les noms gravés là soient ceux de conspirateurs qui, ayant tenté d'assassiner Alexandre, s'étaient, après leur coup manqué, réfugiés ainsi dans les entrailles de la

(1) Hygin, *Fab.*, VII, *Apoll.*, III, 5, 5.
(2) Paus., éd. Clav., t. V, p. 96.
(3) *Musée de Sculp. anc. et mod.*, t. II, p. 515 sqq.

(1) Liv. I, ch. 2.
(2) T. I, p. 187.

terre. De cette première caverne on pénètre, par une suite de passages étroits et difficiles, souvent même en se servant d'échelles, dans la véritable grotte, située à sept ou huit cents pieds plus bas. Une fois arrivé là, on peut encore descendre dans une troisième grotte, située à une plus grande profondeur; mais la curiosité n'aurait rien à y gagner. Du lieu que Tournefort appelle l'autel, c'est-à-dire d'un bloc de stalactite isolé, haut de vingt-quatre pieds, placé à gauche, au fond de la grotte, on jouit du plus admirable et du plus étonnant des spectacles. De là en effet on embrasse d'un coup d'œil cette vaste salle, haute de deux cents pieds, large de deux cent cinquante, toute resplendissante de ses riches cristaux blancs, qui hérissent le sol, qui tapissent les parois, qui descendent du plafond, qui s'élancent en colonnes, qui se sculptent en bouquets d'un fini et d'une délicatesse inouis, qui pendent en grappes, qui courent en festons, qui s'allongent en aiguilles, et qui partout s'allument et scintillent comme des diamants à la lueur réfléchie des torches. Aussi les voyageurs sont-ils unanimes à trouver cette grotte supérieure en magnificence à toutes celles du même genre connues jusqu'à ce jour, et Antiparos doit-elle à cette merveille une célébrité que ne lui eût certes pas donnée son importance géographique ou historique. G.

ANTIPÉRIODIQUES. (*Médecine.*) Médicaments doués de la propriété de prévenir et d'arrêter les accès des maladies intermittentes ou périodiques, telles que les fièvres intermittentes, les névralgies. L'application presque exclusive de ces substances aux fièvres leur a valu également la dénomination de *fébrifuges*.

Le quinquina et ses préparations se placent en tête des antipériodiques; toutefois, nous croyons devoir indiquer les substances qu'on pourrait, à son défaut, lui substituer avec quelque utilité. Ce sont pour la plupart des matières végétales douées d'une extrême amertume, telles que l'écorce de saule et la salicine, qui en provient, les feuilles de houx, l'écorce de maronnier d'Inde, l'écorce de chêne, les capsules du lilas commun, le café non torréfié, la racine de gentiane, le colombo, le bois de *quassia* amère, l'absinthe, etc.

Les antipériodiques s'appliquent avec succès à toute espèce d'accident morbide revenant d'une manière périodique, soit lorsque cet accident est isolé, soit lorsqu'il se manifeste dans le cours d'une maladie; ainsi on les voit calmer ou guérir des palpitations, des douleurs, des vomissements périodiques, même quand ces accidents se rattachent à une cause permanente comme une lésion chronique du cœur, de l'estomac, etc.

Il est utile d'ajouter que les miasmes marécageux, qui donnent habituellement naissance à des affections intermittentes, peuvent aussi occasionner des maladies continues, telles que la cachexie, la dyssenterie paludéennes, et que le quinquina réussit dans ces derniers cas aussi bien que dans les premiers. De là est venue l'habitude dans les pays de marais de désigner indistinctement toutes les affections de causes miasmatiques sous le nom de *maladies à quinquina*. Dr. RACLE.

ANTIUM. (*Géographie et Histoire anc.*) Antium, la plus ancienne parmi les villes des Volsques, fut souvent le centre et le chef-lieu de leur confédération. Située au bord de la mer, sur l'extrémité d'un cap qui rompt la ligne droite que forme le rivage de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'au cap Circé, elle eut de bonne heure une marine, qu'elle fit souvent servir à la piraterie. Ennemie implacable de Rome, elle fut la dernière des cités volsques subjuguée par elle, et sa soumission fut le signe de la conquête définitive du Latium par les futurs conquérants du monde. Ses dépendances étaient, au bord de la mer, Cenone, qu'elle regardait comme son arsenal, et, dans l'intérieur des terres, Longula et Pollusca, petites villes ou plutôt bourgs entourés de murailles. La fondation d'Antium a été l'objet de deux traditions différentes, dont l'une, venue de Xénagore et conservée par Denys d'Halicarnasse (1) et par Étienne de Byzance (2), la faisait remonter à Antias ou Antéas, fils d'Ulysse et de Circé, tandis que l'autre, plus généralement admise, en faisait honneur à Ascagne. La guerre que le dernier des Tarquins fit à Suessa Pometia fut la cause première de la constante inimitié qui divisa les Volsques et les Romains pendant au moins deux siècles (3). Tarquin profita de sa victoire pour chercher à réunir par le lien de la religion les peuples déjà soumis, soit Volsques, soit Latins, et à cet effet il bâtit le temple de Jupiter Latial, sur le mont Albain, et établit les féries latines. Pourtant, au bout d'un certain temps, on ne voit figurer dans cette association que deux villes importantes parmi les cités volsques : Antium et Ecetra (4). Les Antiates, devenus ainsi les alliés des Romains, furent compris dans le premier traité que ceux-ci conclurent avec les Carthaginois, sous le consulat de L. Junius Brutus (5). Bien qu'après l'expulsion des Tarquin Antium fût entrée dans la ligue formée par les peuples latins pour les replacer sur le

(1) I, 72.
(2) *S. v.* Ἄνθεια *et* Ἄντεια.
(3) Liv., I, 53.
(4) Dion., IV, 49.
(5) Polyb., III, 22.

trône, et eût contribué fortement à la défaite d'Aruns, fils de Porsenna, roi des Étrusques, devenu l'allié des Romains (1), la bataille du lac Régille, où les Latins essuyèrent une complète défaite, ne découragea pas les Antiates : abandonnés par leurs voisins, trop rudement éprouvés, ils n'en profitèrent pas moins des dissensions qui agitaient Rome, des querelles du peuple et des patriciens, de la retraite sur le mont Sacré, pour prendre de nouveau les armes (l'an de Rome 260). Mais les divisions intestines s'apaisèrent, et le consul Postumus Cominius, envoyé contre eux, les mit en déroute, s'empara de Longula et de Pollusca, assiégea Corioles, et s'en rendit maître, grâce à la valeur de C. Marcius, surnommé depuis Coriolan (2). On était alors en l'an de Rome 262; deux ans plus tard ce même Coriolan, injustement exilé par le peuple romain, venait s'asseoir au foyer d'Attius Tullus, à Antium, poussait les Volsques à la guerre, et marchait à leur tête contre Rome. Il prit plusieurs places, vint camper près des fossés Cluiliens, à 40 stades de la ville, et on sait qu'il fallut les larmes de sa mère pour éloigner de Rome le danger qui la menaçait (3).

Cependant la guerre continua plusieurs années avec des succès divers. Enfin, l'an de Rome 288, le consul Titus Quinctius, après avoir remporté une victoire décisive sur les Antiates, parvint à s'emparer de leur ville (4). La plupart des habitants s'enfuirent chez les Èques, et les Romains repeuplèrent Antium en y envoyant une colonie. Néanmoins cette conquête n'était pas encore bien assurée. En l'an de Rome 351, Tite-Live (5) nous montre Antium non-seulement comme indépendante de Rome, mais comme hostile aux Romains, et en 371 elle se déclara ouvertement contre sa métropole. Vaincue de nouveau, elle fut forcée de rentrer dans le devoir en 380 (6). Enfin, elle tenta un dernier effort en entrant, l'an 412, dans la grande coalition formée par les Volsques, les Samnites et les Latins pour secouer le joug de la ville éternelle. Cette fois encore la fortune des Romains l'emporta, et les Antiates eurent à subir de cruelles conditions. Une nouvelle colonie fut envoyée dans leur ville, leur marine fut complétement détruite, et les rostres de leurs navires, attachés à la tribune du Forum, perpétuèrent à Rome le souvenir de leur défaite. Pendant les guerres intestines de Sylla

(1) Dion., V, 36.
(2) Dion., VI, 91 et suiv. — Liv. II, 33 et suiv. — Plut., *Coriol.*, 8 et suiv.
(3) Dion., VIII, 14. — Liv., II, 35-40. — Plut., *Coriol.* 22 et suiv.
(4) Liv., II, 65.
(5) IV, 59.
(6) Liv., VI, 33.

et de Marius, Antium fut ravagée par les troupes de ce dernier (1). Sous l'empire, elle devint un lieu de plaisir, où les riches Romains venaient chercher le repos dans de somptueuses villas. Caligula (2), qui était né à Antium, dans la villa de Germanicus, en aimait tellement le séjour qu'il avait formé le projet d'y transporter le siége du gouvernement. Néron y naquit aussi, et montra pour cette résidence la même prédilection. Il y envoya une nouvelle colonie de prétoriens vétérans (3), et y construisit un port magnifique. — Au temps de Domitien, Antium était un lieu de repos et d'étude, un rendez-vous pour les philosophes (4). Adrien préférait son séjour à tous les autres (5). Antonin y fit construire un aqueduc (6). Enfin, Septime Sévère et ses fils y habitèrent fréquemment (7). Depuis douze siècles, l'ancienne prospérité d'Antium n'était plus attestée que par des ruines, lorsque, en 1698, Innocent XII, reconnaissant l'importance de ce point, situé à moitié chemin entre Naples et Livourne, résolut d'en rétablir le port, et y fit d'énormes dépenses à peu près inutiles, car les travaux furent mal dirigés, et la rade, exposée aux vents du midi, est sans cesse comblée par les sables qu'apporte la mer. Depuis la construction de ce nouveau port, une bourgade a groupé sur le rivage ses maisons, qui renferment environ cinq cents habitants. C'est ce qu'on appelle *Porto d'Anzo*.

Il ne reste aujourd'hui de l'ancienne ville des Volsques que quelques vestiges de muraille qui peuvent à peine servir à en marquer la place. On les observe vers la partie nord-est du bourg actuel, et particulièrement dans la rue qui porte le nom *delle Vignaccie*, au delà de la villa Costaguti, appartenant aujourd'hui aux Borghèses et où se trouvait probablement l'acropole. Ces ruines des murailles volsques construites en pierres quadrilatères, de forme toutefois irrégulière, ne manquant pas d'une certaine grandeur, mais sont loin d'offrir l'appareil imposant des constructions pélasgiques dans le Latium ou la Sabine. M. Nibby, qui a suivi et relevé avec soin les rares débris de l'ancienne cité volsque, a constaté qu'elle avait une forme oblongue et environ trois milles de circuit. Quant à l'Antium romain, il offre de vastes ruines, dont la magnificence se révèle par l'étendue des monuments et les précieux fragments de sculpture ou d'architecture qui y ont été découverts. On peut rapporter le mode de construction employé dans ces édifices à deux époques : la première, indiquée par l'appareil

(1) Strab., V. — Appian., *Bell. Civ.*, I.
(2) Suet., *Cal.*, 8.
(3) Tac., *Ann.*, XIV, 27. — Suet., *Ner.*, 9.
(4) Philostr., *Apoll. Thyan.*, VIII, 12.
(5) Id., *Ibid.*, VIII, 20.
(6) Capitol., *Antonin.*, 8.
(7) Herod., III, 13.

réticulaire relié par des bandeaux de briques, indique l'époque néronienne, dont elle offre tous les caractères; la seconde, formée de briques minces en argile rouge identiques à celles qu'on retrouve dans les thermes de Caracalla, se rapporte probablement aux embellissements ordonnés par Septime Sévère et ses fils. A l'époque de Néron appartiennent évidemment les débris des deux môles qui formaient l'ancien port, à l'est duquel s'ouvre le port nouveau. Les autres ruines les plus remarquables ont sans doute fait partie de la villa impériale qui le dominait. Il faut y comprendre toutefois d'autres villas, qui probablement appartenaient aux riches patriciens de Rome; car la ligne de constructions anciennes commence vers l'ouest à la tour de garde appelée *Torre di Caldano*, et s'étend à l'est jusqu'à *Nettuno*, pendant l'espace de cinq milles consécutifs. C'est sous les ruines de la villa de Néron qu'au temps de Jules II on a trouvé l'Apollon du Belvédère, et sous le pontificat de Paul V, un siècle plus tard, le Gladiateur, connu sous le nom de Gladiateur combattant, l'une des plus belles statues qui font l'ornement de notre musée du Louvre. N. des. V.

ANUBIS. (*Mythologie*). *ANouP* ou *ANePO*, selon l'orthographe hiéroglyphique. Dieu égyptien à tête de chien ou de chacal, compagnon habituel d'Isis et d'Osiris (*voy.* ces noms), et dont le culte, lié intimement à celui de ces deux divinités, a pénétré avec elles dans quelques parties du monde romain.

Suivant les traditions mythologiques qui nous ont été conservées par l'entremise des Grecs, Anubis serait né de Nephthys (*voyez*), dont Osiris s'était approché par erreur. Avertie par la présence d'un bouquet de lotus de cette infidélité involontaire de son époux, Isis se mit à la recherche de l'enfant que Nephthys avait exposé par crainte de Typhon. Guidée par des chiens, elle le découvrit, l'éleva, et en reçut dans la suite de grands secours dans sa lutte contre l'adversaire d'Osiris (1).

Selon quelques interprètes anciens, qui veulent voir dans les mythes égyptiens l'expression des phénomènes naturels, Osiris est l'eau fécondante du Nil, Isis est la terre végétale de la vallée qu'arrose le fleuve, Nephthys désigne le désert habituellement stérile sous l'action de Typhon, c'est-à-dire du souffle brûlant ou du sel marin, mais qui devient fertile lorsque l'inondation y pénètre, ce qui se manifeste par des fleurs de lotus (2).

D'autres considèrent Anubis comme un symbole astronomique. Il désigne, dit Plutarque (3), le cercle de l'horizon qui sépare le monde supérieur du monde inférieur, et il est représenté sous la forme d'un chien gardien des deux hémisphères, à cause de la faculté qu'a cet animal de discerner les objets la nuit comme le jour. C'est aussi, ajoute-t-on, parce qu'il est placé sur la limite des ténèbres et de la lumière que ses images sont tantôt de couleur noire et tantôt dorées.

C'est en effet ainsi qu'Apulée nous le montre dans sa description d'une pompe isiaque (1): *Hic horrendum adtollens canis cervices arduas; ille superum commeator et inferum, nunc atra, nunc aurea facie sublimis, læva caduceum gerens, dextera palmam virentem quatiens.* Les statues d'Anubis, ainsi que le remarque Lucien (2), étaient souvent d'or massif ou tout au moins de vermeil, d'après un procédé que Pline indique (3): *Tingit et Ægyptus argentum ut in vasis Anubium suum spectet.* Cette habitude de représenter Anubis d'or pouvait être, d'après Iablonski (4), une manière allégorique d'exprimer le nom de cette divinité, qui paraît dériver du mot *noub* qui signifie *or* en égyptien (5). Cette conjecture ingénieuse, et très-conforme au génie du symbolisme égyptien, n'a cependant pas été confirmée par la lecture des hiéroglyphes, qui emploient pour écrire ces deux mots des signes différents. A la vérité, on n'a pas encore tiré des textes sacrés des renseignements complets sur les surnoms et les rôles divers de cette divinité, et nous sommes à plusieurs égards réduits aux assertions contradictoires des Grecs.

Plutarque, dans le traité déjà cité, où il a recueilli des traditions de toutes mains, dit qu'on assimile aussi Anubis à *Cronos* ou Saturne (6); mais c'est avec l'*Hermès Psychopompe* des Grecs qu'il offre le plus de rapport, et on a même allié quelquefois le nom grec et le nom égyptien en celui d'Hermanubis, comme d'Horus et d'Apollon on a formé Horapollon. Anubis a donc, comme Hécate, un double caractère, céleste et infernal. Il peut être à la fois, comme Iablonski cherche à l'établir (7), dans le ciel la planète de Mercure, que les Alexandrins nommaient *Stilbon*, et sous terre le Mercure que Cicéron (8) nomme le quatrième: *Quartus* Mercurius, *Nilo patre, quem Ægyptii nefas habent nominare.*

Pour s'en tenir à la légende la plus populaire, recueillie par Diodore (9), Osiris, dans cette grande expédition où il portait aux extrémités du monde les bienfaits de ses décou-

(1) Plutarque, *De Iside et Osiride*, § 14.
(2) Plut., *ibid.*, § 38.
(3) *Ibid.*, § 44.

(1) Apul., *Metamorph.*, l. XI.
(2) Lucien, *in Jove tragœdo.*
(3) *Hist. Nat.*, l. XXXIII, 9.
(4) *Pantheon Ægyptiorum*, P. III.
(5) *Voy.* Peyron., *Lexicon Ling. Copticæ*, p. 122.
(6) *De Iside et Osiride*, § 44.
(7) *Pantheon*, l. III, ch. 6, *Planetarum Cultus.*
(8) *De Natura deorum*, III, 22.
(9) *Bibl. Hist.*, I, 18.

vertes et de ses lois, ou, comme on dirait aujourd'hui, les conquêtes de la civilisation égyptienne, Osiris, disons-nous, était accompagné de ses deux fils Anubis et Macédo, remarquables tous deux par leur courage, et dont le premier avait adopté pour casque une tête de chien, le second une tête de loup. Diodore prétend que Macédo s'arrêta dans la contrée voisine de la Thrace sur laquelle il régna et qui a gardé de lui le nom de Macédoine. Anubis, qui avait été le fidèle compagnon d'Osiris jusqu'à sa mort, aida de plus Isis à retrouver les membres épars de son époux. On ajoute que dans cette recherche il était accompagné d'une troupe de chiens de chasse, circonstance introduite pour rendre raison de la forme sous laquelle on le représente. (Nous examinerons à l'article Apis les divers motifs qu'on allègue du culte des animaux en Égypte.)

Ce fut Anubis qui enveloppa de bandelettes le corps d'Osiris. Aussi remarque-t-on sur les peintures des sépulcres royaux, sur les caisses de momies ou les vignettes des papyrus funéraires dans lesquels le défunt est identifié à Osiris, un personnage à tête de chien debout près du lit funèbre sur lequel le mort est étendu dans son enveloppe (1); c'est le pastophore (2) ou l'ensevelisseur sous les traits d'Anubis. Ses fonctions ne s'arrêtaient pas à la porte du tombeau : on le voit dans plusieurs des scènes du rituel funéraire accompagner le défunt dans les épreuves qu'il doit subir (3), et enfin, dans le tableau du jugement dernier (4), c'est encore lui qui tient et paraît faire pencher celui des deux plateaux de la balance dans lequel est le symbole de la justice, en même temps que Thoth (*voy.*), à la tête d'ibis, inscrit sur une tablette le résultat favorable du jugement.

D'après le témoignage unanime des anciens, l'animal sacré d'Anubis était le chien. Une ville, chef-lieu d'un nome de l'Égypte moyenne (5), dont Anubis était la divinité principale, est nommée par les Grecs Cynopolis (6). Le culte du chien était en outre général en Égypte. « Lorsqu'un de ces animaux vient à mourir dans une maison, dit Hérodote (7), tous ceux qui l'habitent se rasent la tête en signe de deuil, puis ils ensevelissent son corps dans des caisses sacrées. » Cette vénération s'étendit même au delà des frontières d'Égypte, s'il est vrai, comme le dit Porphyre (1), qu'une loi de Rhadamanthe, roi de Crète, ordonna de substituer au nom des dieux dans les serments le nom des animaux sacrés, notamment celui du chien. C'était, comme on le sait, la formule de serment familière à Socrate (2), et cela par une idée philosophique empruntée à l'Égypte, et non par plaisanterie.

Plutarque prétend que les honneurs dont le chien jouissait en Égypte furent beaucoup amoindris depuis qu'il eut le malheur de toucher, seul de tous les animaux, aux chairs sacrées du taureau Apis, que Cambyse avait fait tuer (3). Cependant les Cynopolites restèrent tellement attachés à leur culte local que le même historien rapporte que de son temps ils firent la guerre à leurs voisins du nome Oxyrinchite pour venger la mort de quelques chiens tués par ceux-ci en représailles de ce qu'eux-mêmes avaient mangé des poissons sacrés. Les Romains furent obligés de s'interposer et de sévir pour mettre un terme à cette lutte (4).

Durant tout le temps de la domination des Grecs en Égypte, Anubis n'avait pas cessé d'être adoré conjointement avec Isis et Osiris et plus particulièrement encore avec Sérapis (*voyez*), dont le culte prit alors tant d'extension. Des documents sur papyrus du temps des Ptolémées constatent l'existence d'un *anubidium* ou chapelle d'Anubis dans le grand temple de Sérapis à Memphis (5), et nous avons ailleurs une description des statues d'or, des caducées, des phiales de même métal et des riches offrandes qui décoraient un édicule de ce genre (6).

Anubis a essuyé les plaisanteries des comiques grecs (7) et celles de Lucien, qui, dans un de ses dialogues, introduit Momus voulant mettre *cet aboyeur* à la porte du conseil des dieux (8). Presque tous les poëtes latins à la suite de Virgile (9) ont répété cette épithète de *latrator*. Properce (10) s'indigne contre Cléopâtre,

Ausa Jovi nostro latrantem opponere Anubim.

En dépit des sarcasmes, ce culte s'introduisit en Grèce, aux portes de Corinthe (11), et à Rome (12). A son tour, le poëte chrétien Pru-

(1) Voy. *Descr. de l'Ég.*, *Antiquité*, vol. II, pl. 92. Creuzer, *Commentationes Herodoteæ*, cap. 3, § 25.
(2) Horapollon, *Hierogl.*, l. I, ch. 39, et les notes de M. Leemans.
(3) Voy. *Das Todtenbuch der Ægypter nach dem hieroglyphischen papyrus in Turin*, von Dr Lepsius; Leipzig, 1842.
(4) *Ibid.*, pl. 4. — *Descr. de l'Ég. Ant.*, vol. II, pl. 60 et 67.
(5) Champollion, *Égypte sous les Pharaons*, t. Ier, p. 301.
(6) Strabon, l. XVII. — Étienne de Byzance. — Clément d'Alex., *Protr.*
(7) *Hist.*, II, 67.

(1) Porphyre, *De Abstinentia*, l. III.
(2) Platon, *Gorgias.*
(3) Plut., *De Osiride*, § 44.
(4) Id., *ibid.*, § 72.
(5) Voy. *Papyrus du Louvre*, nos 36 et 37.
(6) Lucien, *Toxaris.*
(7) Anaxandrides, cité par Athénée.
(8) *Deorum Concilium.*
(9) *Æneid.*, VIII, v. 698. — Ovide, *Métam.*, IX, 692.
(10) L. III, *Eleg.*, 9.
(11) Apulée, *Métam.*, l. XI.
(12) Ælius Lampridius, c. 9.

dence stigmatisa la superstition des Égyptiens (1) :

Quæ gens tam stolida est animis, tam barbara linguis,
Quæve superstitio tam sordida, quæ caniformem (2)
Latrantemque throno cœli præponat Anubem?

Cette superstition se maintint longtemps, même à côté de la religion chrétienne ou cachée dans les sectes des gnostiques, sur les *abraxas* desquels figure souvent un personnage à tête canine (3). Cette persistance tient peut-être à l'obscurité même d'un symbole qui, selon les temps et les systèmes, se prêtait, ainsi que nous l'avons vu, à des interprétations physiques, morales ou astronomiques.

Indépendamment des images d'Anubis à corps d'homme et tête symbolique (4), ce dieu est souvent représenté sous la forme de l'animal qui lui était consacré (5). Il est alors couché sur une espèce de portique ou de *naos*. Il a le corps svelte et le museau pointu d'un lévrier noir, les oreilles longues, hautes et courbées en avant comme aux aguets. La queue, qui pend le long du socle est très-fournie et ressemble à celle d'un renard.

La plupart des savants modernes croient reconnaître dans ces représentations non pas un chien, comme les anciens s'accordent à le nommer, mais un chacal (*canis aureus*) (6). La couleur noire ne serait dans ce cas qu'une expression symbolique de la nuit. Nous doutons que les Grecs aient donné le nom de chien à un animal sauvage. Les caractères physiques du chacal nous semblent plutôt s'appliquer à l'animal que les Grecs ont nommé loup d'Égypte, et qui, selon Hérodote, n'était pas plus gros qu'un renard (7). Une ville de la haute Égypte nommée par les Grecs Lycopolis (aujourd'hui Ossiout) (8) était consacrée au culte du loup. Osiris avait, disait-on, revêtu cette forme pour combattre ses ennemis. Nous avons vu plus haut qu'Anubis avait pour frère un dieu à tête de loup, animal qui, dans la mythologie grecque, est un symbole de la lumière, que son nom rappelle. Le loup ou chacal a pu désigner en Égypte l'aube matinale, et le chien le crépuscule du soir, et tous deux réunis et peut-être confondus les horizons, comme dit Plutarque, et cet intermédiaire entre le jour et la nuit que nous nommons encore vulgairement *entre chien et loup*.

Des médailles de l'an XI d'Adrien, frappées pour le nome de Cynopolis, représentent la divinité locale tenant dans sa main le chien, symbole d'Anubis (1).

Sur Anubis on peut consulter Iablonski, *Pantheon Ægyptiorum*, pl. III, p. 1. — Nestor Lhôte, *Encyclopédie nouvelle*.— Birch, *Gallery of Antiquities select, from the British Museum*. — Conrad Schvenek, *Die Mythologie der Ægypten*.

W. B. de P.

AOÛT. (*Histoire*.) Le mois d'août ou d'Auguste est le huitième mois de l'année Julienne. Mais il n'a pas toujours tenu dans le calendrier le rang qu'il y occupe aujourd'hui. Chez les Latins, il s'appelait *sextilis*, et son nom indique assez que, l'année n'étant alors que de dix mois et commençant en mars, il occupait la sixième place. Il figura sous cette même dénomination dans les calendriers de Romulus, de Numa Pompilius et de Jules César. Déjà, cependant, Numa avait ajouté deux mois, janvier et février, aux dix qui divisaient l'année romaine, janvier au commencement de l'année, février à la fin, et le mois *sextilis* se trouvait le septième; plus tard les décemvirs le reculèrent encore d'une place en transposant le mois de février et en le plaçant immédiatement après le mois de janvier. Les fêtes principales qu'on célébrait à Rome pendant le mois *sextilis* étaient les *Consualia*, qui se célébraient le 18ᵉ jour du mois en l'honneur de Neptune Consus, le dieu des bons conseils, et les *Vinalia*, ou fêtes du vin nouveau, qui s'observaient de temps immémorial dans tout le Latium et pendant lesquelles, le 19 et les jours suivants, on faisait des libations de *mustum* ou vin doux à Jupiter et à Vénus. Il y avait encore une fête lunaire ou de Diane le 13, et une de Vulcain le 23.

Lorsque Octave, devenu le maître du monde, eût reçu du sénat le nom d'Auguste, on voulut lui rendre le même honneur qui avait été déjà accordé à Jules-César en donnant son nom à un des mois de l'année. On proposa d'abord de choisir le mois de septembre, pendant lequel Auguste était né; mais l'empereur préféra le mois *sextilis*, parce qu'il était immédiatement voisin du mois de juillet, ainsi nommé d'après Jules César, et par d'autres raisons que Macrobe a rapportées dans ses *Saturnales* (2) et que le décret du sénat prit en considération : c'était en effet dans ce mois-là qu'Auguste avait été revêtu pour la première fois de la dignité consulaire, que trois fois il était entré en triomphe dans la ville, qu'il avait reçu la soumission des sol-

(1) *Apotheos*, v. 194.
(2) Quelques écrivains latins ont désigné Anubis par le mot de *cynocephalus*, qui s'applique plus exactement à une espèce de singe consacrée à Thoth.
(3) *Voy*. Montfaucon, *L'Antiquité expl.*, t. II, p. 2, pl. 154.
(4) Voy. *Gallery of Antiquities, from the British Museum*, pl. 21.
(5) Voy. *Todtenbuch*, pl. I.
(6) *Voy*. Wilkinson, *Manners and Cust.*, ser. II, vol. 1, p. 441. — M. Léon de Laborde, *Voy. de l'Arabie Pétrée*, défend l'opinion contraire.
(7) Herod., *Hist.*, II, 67.
(8) *Voy*. Champollion, *l'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 276.

(1) Lenormant, *Musée des Ant. Ég.* — V. Langlois, *Numismatique des Nomes d'Égypte sous l'administration romaine*; Paris, 1852.
(2) I, 261, édit. Bipont.

dats qui occupaient le Janicule, qu'il avait subjugué l'Égypte et mis fin à la guerre civile. Le mois *sextilis* fut donc choisi pour s'appeler le mois d'Auguste, et en changeant de nom il acquit un jour de plus : il avait eu trente jours au temps de Romulus; Numa l'avait réduit à vingt-neuf; César lui en avait rendu trente; Auguste lui en donna trente et un, qu'il a toujours gardés depuis (1). En vain Commode ordonna que son nom serait substitué à celui d'Auguste et donné au mois d'août; son décret ne lui survécut pas.

La moderne réforme du calendrier n'a rien changé au rang ni au nombre de jours du mois d'août. Pendant ce mois on célèbre une des grandes fêtes de la religion catholique, l'Assomption de la sainte Vierge. L'empereur Napoléon I[er], qui n'avait pas de patron dans le calendrier romain, avait choisi le 15 août pour le jour de sa fête patronale ; la fête de l'empereur Napoléon III se célèbre le même jour.

AOÛT (Journée du 10). (*Histoire.*) Tout le monde sait quels tristes souvenirs rappelle cette date funèbre, une de celles que l'histoire a marquées d'un sceau réprobateur dans les annales de la France. Nous sommes habitués maintenant à ces soulèvements du peuple contre ses souverains, à ces triomphes de l'insurrection, à ces brutales invasions des demeures royales, à ce sang répandu par des mains qui ne savent rien de ce qu'elles font, sinon qu'elles frappent quelque chose d'auguste, qu'elles renversent quelque chose de grand. Aussi n'est-ce pas la victoire du peuple poussé contre les Tuileries en colonnes innombrables, ni la défaite de quelques défenseurs fidèles tués sur l'escalier du château, qui donnent pour nous à cette journée sa fatale importance. Ce qui excite la douleur, la colère, la terreur que porte avec elle cette page d'histoire, c'est l'aspect de ces haines si violentes soulevées par l'envie, fomentées par la faiblesse et la médiocrité vaniteuse contre un prince qui ne leur avait donné d'autres raisons d'exister que sa douceur; c'est le souvenir de tant d'humiliations et d'outrages accumulés sur une tête qu'aurait dû protéger cette couronne de France changée pour elle en une couronne d'épines; c'est enfin le glas de ce tocsin qui sonna l'agonie d'une monarchie de quatorze siècles et l'avénement d'une ère de révolution inaugurée par deux années de massacres et de supplices.

Ce fut une triste nuit pour les malheureux hôtes des Tuileries que celle qui s'écoula du 9 au 10 août 1792. Le conseil du roi resta assemblé depuis le soir jusqu'au matin, délibérant sur les moyens de conjurer ou de repousser l'attaque à laquelle on s'attendait. L'insurrection, dont les approches faisaient gronder dans l'air un orage menaçant de cris, de cloches d'alarme, de canons roulants et d'armes retentissantes, n'était pas d'ailleurs un de ces mouvements spontanés, imprévus, incendie longtemps couvé peut-être, mais qui éclate tout à coup. Ses causes remontaient loin, et il était facile de prédire un pareil dénoûment aux fautes et aux trahisons accumulées depuis trois ans. Les fautes, qui étaient venues les premières, appartenaient surtout à l'Assemblée constituante, qui, victorieuse, toute-puissante, maîtresse de donner à la France une constitution propre à garantir l'ordre public, la justice, la liberté et le bonheur de la nation, n'avait pas eu cette force d'esprit et cette grandeur de caractère qui s'opposent à l'abus de la victoire. Elle avait donné aux ambitions de bas étage l'exemple des flatteries démagogiques, et avait voulu conquérir la popularité par l'adulation des passions populaires. Elle avait eu aussi le tort de se condamner elle-même à abandonner son œuvre, à peine achevée, sans en faire l'essai, et d'appeler au pouvoir des hommes nouveaux, et nouveaux en toutes choses, si ce n'est en amour-propre, en prétentions, en désir d'assurer l'avenir de leur ambition par la faveur du peuple. Or les constituants avaient approché de si près la démagogie dans leur institution monarchique, qu'il ne restait plus à prendre à la royauté que la royauté elle-même. Merveilleusement secondée par plusieurs circonstances, dont la principale fut cette émigration systématique qui séparait le roi des royalistes, les propriétés des propriétaires, le parti de la résistance de ses partisans, la nouvelle assemblée réussit bientôt à porter le peuple à ce degré de fermentation où il ne faut plus qu'une étincelle pour tout embraser. Pourtant on se pressa trop, et lorsque, le 20 juin, on dirigea une première tentative de violence contre le monarque et la monarchie, le peuple, trop peu aguerri encore contre le respect que lui avait inspiré si longtemps la majesté royale, recula devant l'impassible dignité qui le faisait rougir de ses provocations et de ses outrages. Enfin, vers les premiers jours d'août, les chefs du parti démocratique, réunis à Charenton, décidèrent qu'une seconde fois les insurgés seraient lancés contre les Tuileries. Cette fois, on avait su habilement tirer parti de tous les moyens qui pouvaient avoir de l'action sur les masses. L'ennemi était aux frontières, et le duc de Brunswick venait d'envoyer à l'Assemblée le fameux manisfeste par lequel il menaçait de détruire Paris de fond en comble, si la moindre violence était tentée contre le roi. Les membres de l'Assemblée législative qui avaient

(1) *Kalend. Rom. ap. Græv.*, VIII. col. 164.

déjà résolu la déchéance de Louis XVI, trouvèrent là le prétexte qui leur manquait. Il y avait un certain courage à répondre à de pareilles menaces par une aussi vigoureuse résolution, et beaucoup furent séduits par la hardiesse même du projet. Cependant la majorité de l'Assemblée, sommée de proclamer cette déchéance qu'on présentait comme nécessaire au salut de la patrie, hésitait encore. Ce fut alors que le comité de Charenton décida que si l'arrêt n'était pas prononcé, le peuple l'exécuterait. Néanmoins, après avoir indiqué d'abord un jour plus rapproché, les sections des faubourgs, sur une lettre de Pétion, maire de Paris, consentirent à attendre la décision de l'Assemblée jusqu'au jeudi à onze heures du soir. Enfin, dans la nuit du 9 au 10, au son du tocsin et de la générale, les sections se rassemblent. Le conseil de la commune est destitué; on le remplace par une municipalité révolutionnaire, composée de cinq commissaires de chaque section. Ce nouveau conseil, qui s'installe sur-le-champ, conserve dans leurs places le procureur de la commune Manuel et le maire Pétion, l'un des mobiles secrets de l'insurrection. Le mouvement est décidé; un comité central de l'émeute va s'établir à l'archevêché pour diriger les événements de la journée, et les fédérés marseillais, puissants auxiliaires récemment arrivés à Paris, se disposent à marcher à l'avant-garde de l'armée démagogique.

Les Tuileries étaient défendues par neuf cent cinquante Suisses, neuf cent douze gendarmes, quelques centaines de volontaires royaux et douze pièces de canon. En outre, deux mille quatre cents gardes nationaux dévoués au roi, choisis par M. de Mandat, général en chef de la garde nationale, parmi les grenadiers des sections des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, étaient postés dans l'intérieur du château. Avec ces forces, échelonnées sur les quais, sur les places du Carrousel et de la Concorde, il eût été possible de repousser l'insurrection, et M. de Mandat avait déjà pris ses dispositions pour attaquer la colonne qui se porterait sur le château, lorsqu'il fut mandé devant la commune. Ignorant que l'ancienne municipalité eût été dissoute, il s'y rendit, et ne revint pas : à la suite d'un interrogatoire qu'on lui avait fait subir sur ses moyens de défense et sa résolution de repousser la force par la force, il avait été massacré sur les marches de l'hôtel de ville. Santerre fut désigné pour le remplacer. Cette mort jeta la cour dans l'irrésolution : la reine conseillait les moyens énergiques; mais le roi songeait avant tout à épargner l'effusion du sang. Cependant le temps passait, le matin était venu, la place du Carrousel et les rues adjacentes s'étaient remplies d'une foule armée, et les Marseillais braquaient déjà leurs canons contre le château. Le conseil du roi émit alors le vœu que l'Assemblée nationale envoyât quelques-uns de ses membres pour servir de sauve-garde au pouvoir exécutif. Le ministre de la justice, M. de Joly, chargé de cette mission, se présente à l'Assemblée, qui passe à l'ordre du jour, sous le prétexte qu'elle n'est pas en nombre pour délibérer. A huit heures, le département arrive au château. Rœderer, le procureur syndic, essaye en vain de faire entendre raison à la multitude. Il s'adresse aux troupes, et les canonniers déchargent leurs canons devant lui; une faible partie de la garde nationale manifeste seule l'intention de faire son devoir. Rœderer demande alors à parler au roi, et lui représente que l'imminence du danger et l'impossibilité de le combattre par la force ne lui laissent qu'un seul parti à prendre : il n'avait plus qu'à chercher un refuge dans le sein de l'Assemblée nationale. La noble fierté de Marie Antoinette se révolta à l'idée de se trouver en suppliante devant ces hommes qui en ce moment même mettaient en question la déchéance de Louis. Rœderer tâcha de lui faire comprendre qu'en s'obstinant à rester, elle se rendrait responsable de la mort du roi, peut-être même de celle de ses enfants, et de bien d'autres encore. La malheureuse princesse ne cédait pas. Mais le roi avait entendu : « Messieurs, dit-il à ses ministres, il n'y a plus rien à faire ici. » — « Je vous suis, monsieur, » ajouta-t-il en s'adressant au syndic du département. La famille royale, pour se rendre à l'Assemblée, qui tenait alors ses séances dans l'ancienne église des Feuillants, traversa, non sans péril, le jardin des Tuileries. La reine éprouva la plus vive terreur en voyant un homme s'emparer du dauphin, l'emporter dans ses bras, et aller le déposer sur le bureau du président. Arrivé dans la salle des séances, le roi se plaça avec sa famille sur les siéges destinés aux ministres, et dit à l'Assemblée : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. » Vergniaud occupait alors le fauteuil en l'absence du président : il répondit au roi qu'il pouvait compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale. On allait reprendre la discussion interrompue par l'arrivée de la famille royale, lorsqu'un représentant fit l'observation que l'Acte constitutionnel interdisait au corps législatif de délibérer en présence du pouvoir exécutif. Louis XVI se leva, et alla rejoindre sa famille dans la tribune où elle était déjà; cette tribune, qui était destinée aux journalistes chargés du compte-rendu des séances, s'appelait la loge du Logographe. L'Assem-

blée se mit à délibérer sur les événements qui s'accomplissaient. De minute en minute elle recevait des députations populaires, qui venaient lui rendre compte des événements, et qui mêlaient à leurs récits l'insulte et l'outrage pour les augustes spectateurs de cette horrible séance. Voici ce qui se passait.

Le départ du roi et sa retraite dans l'Assemblée étaient restés inconnus à la plupart des défenseurs du château et complétement ignorés des assaillants. Aussi l'attaque n'en eut-elle pas moins lieu, et les Suisses, réduits maintenant à sept cent cinquante par le départ d'une compagnie qui avait servi d'escorte au roi, ne s'en préparèrent-ils pas moins à mourir pour la défense du souverain auquel ils avaient engagé leur foi, prince étranger pour eux, et qu'ils protégeaient contre ses propres sujets. A dix heures les Marseillais s'avancèrent vers les grilles du Carrousel, et ne trouvèrent là qu'une résistance à peu près nulle; mais arrivés au grand escalier, ils le virent barricadé, défendu par deux pièces de canon, et couvert de soldats. Westermann, qui fut plus tard général de la république, et qui était alors un des chefs de l'insurrection, voulut parler aux Suisses, et leur adressa une de ces allocutions à l'usage des émeutes, discours qui peuvent toujours se traduire ainsi : « Vous êtes nos amis et nos frères; en conséquence, si vous faites votre devoir, si vous ne vous laissez pas honteusement désarmer, nous allons tirer sur vous. » Mais cette fois, les émeutiers en furent pour leur éloquence peu logique, et le feu des Suisses ayant répondu vigoureusement au feu des Marseillais, ceux-ci reculèrent; les troupes royales opérèrent une sortie qui mit le désordre et la confusion dans leurs rangs, et qui balaya le Carrousel.

Mais le petit nombre des assiégés ne leur permit pas de profiter de leur succès. La place était alors encombrée de maisons, d'où partit un feu terrible; en même temps, les canonniers de la commune foudroyaient les Suisses, qui furent obligés de se replier dans l'intérieur du château. Les assaillants les y suivirent, et alors l'escalier où ceux-ci avaient éprouvé une première défaite devint le théâtre, non plus d'un combat, mais d'une boucherie. Les Suisses jonchèrent les marches de leurs cadavres, ou, précipités par les fenêtres, allèrent tomber sur les piques et les baïonnettes qui les attendaient dans la cour. Mais le massacre de ces fidèles défenseurs de la royauté ne pouvait assouvir la colère d'une foule avide de carnage, maintenant qu'elle pouvait se livrer à ses instincts sans péril, et tous les domestiques du château partagèrent le même sort. En même temps, en dehors du château, des troupes de furieux cherchaient d'autres victimes, et plusieurs personnes que leur qualité même de royalistes désignait à ces énergumènes, payèrent de leur vie la hardiesse qu'elles avaient eue de dire librement leur pensée. Ainsi périt, lâchement assassiné, un des orateurs les plus distingués de l'Assemblée constituante, M. de Clermont-Tonnerre; ainsi fut massacré au poste des feuillants, à quelques pas de l'Assemblée, le journaliste Suleau.

Cependant l'Assemblée recevait députation sur députation. Des pétitionnaires demandent la déchéance du roi, ajoutant que le feu est aux Tuileries, où le massacre continue malgré l'ordre envoyé par Louis XVI aux Suisses de ne pas prolonger un combat inutile, et qu'on ne l'éteindra pas avant que les vœux du peuple soient accomplis. L'Assemblée, qui se sent débordée, qui craint pour elle-même, cède à une pression que beaucoup de ses membres, d'ailleurs, ont appelée et hâtée. Vergniaud monte à la tribune; « Je viens, dit-il, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse; mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ. » Il lit ensuite un projet de décret, qui, après un préambule où le corps législatif proteste de *son inviolable fidélité à la constitution*, porte les deux articles suivants :

« Le peuple français est invité à former une Convention nationale.....

« Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité. »

Ce décret fut adopté sans discussion, et l'Assemblée nomma de nouveaux ministres. Ce furent Roland, Servan et Clavière, tous trois attachés au parti des Girondins, Monge, Lebrun et Danton. Ainsi finit cette longue et déplorable séance. Certes l'histoire n'offre rien de comparable à ce supplice enduré pendant douze heures par la famille royale. Qui pourrait dire quelles pensées de fierté comprimées par la nécessité de veiller au salut de ses enfants agitèrent pendant ce temps l'âme si fortement trempée de Marie Antoinette? Qui pourrait dire quelle douleur et quelles inquiétudes torturèrent le cœur de la sœur de Louis XVI, ce cœur tout rempli d'un seul sentiment, la tendresse pour les siens? Qui pourrait dire enfin quelle étrange insouciance, quelle religieuse résignation, quelle courageuse certitude d'un malheur inévitable inspirèrent à ce roi promis à de si horribles destinées son étonnante tranquillité? Pendant que dura cette agonie de la royauté, Louis XVI causait paisiblement, pres-

que gaiement, avec les députés placés au-dessous de la tribune qu'il occupait. Il voyait pourtant, à n'en pas douter, l'abîme ouvert devant lui, et dont si peu de pas le séparaient encore : quelques jours après il entrait au Temple; six mois plus tard il en sortait pour sceller de son sang cette grande vérité, que jamais la régénération d'un peuple ne saurait être le prix d'un crime. G.

APELLITES. (*Histoire religieuse.*) Les *Apellites* ou Apelléiens, comme les appelle saint Épiphane, étaient les sectateurs d'une hérésie qui s'éleva au second siècle du christianisme, et qui eut pour chef Apelles, disciple de Marcion. L'élève, qui n'avait pas admis toutes les opinions de son maître, en différait surtout en ce qu'il ne reconnaissait pas comme lui deux dieux ou deux principes actifs et coéternels. Voici quels étaient les principaux points de sa doctrine : il admettait, tout en supposant probablement l'éternité de la matière, un seul Dieu souverainement bon, et expliquait les imperfections apparentes de la création en prétendant que ce Dieu n'avait pas créé l'univers par lui-même, mais par l'entremise d'un esprit inférieur, dont l'impuissance et l'inhabileté avaient causé les maux que nous éprouvons. Il ne niait pas l'incarnation de Jésus-Christ, mais seulement sa conception dans le sein d'une vierge, prétendant que le Fils de Dieu s'était formé lui-même un corps tiré des quatre éléments, et qu'avant son ascension il avait rendu ce corps aux éléments dont il l'avait tiré, de telle sorte que son âme seule était remontée au ciel; il concluait de là à la négation de la future résurrection de la chair. Quant à l'ancien Testament, que Marcion rejetait absolument, Apelles en admettait une partie : « Le bon et le mauvais se trouvent dans ce livre, disait-il; c'est à nous de choisir, et c'est ce que Jésus-Christ a voulu dire quand il nous a ordonné d'être de bons changeurs. » Apelles nuisit à la propagation de ses doctrines erronées par les désordres de sa vie, et fut loin d'imiter la continence de son maître Marcion.

Saint Épiphane, *Hær.*, 44.
Saint Augustin, *Hær.*, 23.
Tertullien, *De Prescript.*, ch. 30 et 31.
Eusèbe, *Hist. Ecclesiast.*, liv. V, ch. 13.
Bergier, *Dictionnaire de Théologie*; Besançon, 1838.

APIS. (*Mythologie.*) Taureau sacré adoré en Égypte et particulièrement à Memphis, où il était nourri dans un temple magnifique. Bien qu'Apis n'occupe dans la hiérarchie du panthéon égyptien qu'un rang secondaire, son culte prit une très-grande place dans la dévotion populaire; sa célébrité se répandit au dehors, et les Juifs eurent beaucoup de peine à se préserver de l'adoration du veau d'or.

Les mythologues anciens distinguent deux classes de dieux en Égypte (1). Les premiers sont de purs esprits ou des corps célestes, par exemple Ammon ou le souffle créateur, Neith l'intelligence, Seb ou le temps, Netphé ou le ciel, Rha ou le soleil, Poho ou la lune; les seconds, tels qu'Osiris, Isis, Horus, avaient, dit-on, régné sur l'Égypte, et mérité par leurs bienfaits d'être mis au rang des dieux, dont ils étaient considérés comme des émanations, et avec lesquels ils sont souvent identifiés. Enfin, les animaux sacrés n'étaient à proprement parler, au moins dans l'origine, que des symboles des dieux, des idoles animées au lieu de simulacres de pierre ou de métal. C'est ainsi qu'Apis est qualifié par Plutarque (2) d'*image vivante d'Osiris*, et que son culte se confond à plusieurs égards avec celui de ce législateur divin. Mais la dévotion du peuple s'est montrée presque toujours d'autant plus vive que l'objet de son culte était plus rapproché. Les dieux supérieurs de l'Égypte ont été éclipsés par les divinités secondaires, et l'adoration des animaux et des végétaux sacrés prit l'extension la plus extravagante.

Le bizarre contraste qui résultait de l'aspect immonde ou ridicule de ces prétendus dieux avec les cérémonies pompeuses dont on les entourait, les réjouissances publiques ou le deuil universel qui accompagnaient leur naissance ou leur mort, étaient, même dans l'antiquité profane, un sujet d'étonnement pour les étrangers (3), et plus d'un écrivain grec a cherché à démêler l'origine de cette religion singulière.

Quelques mythologues (4) disent que les dieux, poursuivis par Typhon, se cachèrent sous les formes de divers animaux : Apollon en épervier, Hermès en ibis, Mars en poisson lépidote, Diane en chat, etc. A propos de l'animal consacré à chaque divinité, nous aurons à enregistrer diverses légendes semblables; mais ce sont là des récits hiératiques ou poétiques dont les écrivains grecs qui les ont recueillis ne se sont pas contentés, et auxquels ils ont voulu substituer des raisons historiques ou philosophiques. Diodore de Sicile (5) présente plusieurs explications du culte des animaux. Quelques auteurs ont pensé qu'en consacrant dans chaque province divers animaux et en proscrivant l'usage de leur chair, le législateur avait voulu prévenir la destruction des races utiles à l'homme. Mais cette raison est très-peu satisfaisante; car, outre que les animaux domestiques se multiplient en général en proportion de l'usage même qu'on

(1) Diod. de Sic., I, 12, 13.
(2) *De Isid. et Osir.*, § 10 et 43.
(3) Maxime de Tyr, *Dissert.*, VIII, 5.
(4) Apollodore. — Antonius Liberalis, *Metam.*, § 28.
(5) *Bibl. Hist.*, I, 83 et suiv.

en fait, ce motif ne serait pas applicable au crocodile, à l'épervier, au loup, à la musaraigne, qui recevaient aussi des honneurs divins. D'autres auteurs ont prétendu que les Égyptiens, dans une guerre dangereuse, adoptèrent, pour se reconnaître, des images d'animaux ou de plantes, et qu'ayant obtenu la victoire grâce à l'ordre que cet usage introduisit dans leur armée, chaque ville déifia l'objet qu'elle avait d'abord choisi comme enseigne militaire. D'autres, enfin, attribuaient cette variété de culte à la profonde politique d'un ancien roi, qui, par les inimitiés que cette diversité entretenait entre des provinces voisines, avait voulu prévenir toute conjuration générale contre le monarque.

Ces explications ne reposent sur aucune tradition avérée, et ne sont que des conjectures comme chacun peut en faire. Nous avons dit à l'article Ammon que quelques savants modernes supposent que le culte du bélier à Thèbes fut introduit lorsque cet animal commençait la série des signes du zodiaque. D'après ce même système, le taureau, emprunté à son tour au signe suivant du zodiaque pour devenir le principal dieu de la seconde capitale, daterait d'une autre époque astronomique. Cette coïncidence a quelque chose de séduisant. Il paraît cependant peu conforme à la marche naturelle de l'esprit humain d'admettre que la religion se soit formée à une époque où les sciences auraient été assez avancées pour que les astronomes eussent connu la marche exacte du soleil; et il est plus probable qu'on a appliqué aux constellations des symboles qui étaient déjà consacrés par la religion.

S'il nous fallait à notre tour émettre une conjecture sur le culte des animaux en Égypte, nous dirions que les premières tribus qui habitèrent la vallée du Nil avaient probablement pour religion une espèce de fétichisme comme on le retrouve chez plusieurs peuplades de l'Afrique, et qui s'attachait peut-être de préférence aux animaux les plus redoutables, tels que le crocodile. Osiris, ou le législateur quelconque qui réunit le premier ces tribus sous une loi commune, au lieu de chercher à déraciner ces superstitions locales, les régularisa, les rattacha par le symbolisme à des croyances plus élevées, et y introduisit le culte des animaux utiles. C'est ainsi que le bœuf a pu devenir l'animal sacré de la capitale et le symbole du dieu auquel on attribue les bienfaits de l'agriculture.

Ce qui est certain, c'est que le culte du taureau, au lieu d'être restreint à un *nome*, comme celui de la plupart des animaux sacrés, peut être considéré comme national; car, bien qu'il eût son siége principal à Memphis, il était, comme Osiris, honoré par tous les Égyptiens.

George le Syncelle, dans sa *Chronographie*, dit que le veau ou taureau Apis fut déifié sous un roi qu'il nomme Aseth, lequel ajouta cinq jours à l'année, composée jusque alors de trois cent soixante, et que ce roi fut le prédécesseur d'Amosis, chef de la dix-huitième dynastie, vers 1786 av. J.C.

Nous croyons qu'il ne faut pas attacher une grande importance à ce renseignement, qui n'est pas emprunté aux traditions purement égyptiennes.

Les Grecs, chez lesquels le nom du dieu Apis était parvenu de bonne heure, ont voulu le rattacher à leur histoire fabuleuse. Selon leurs mythographes, la fille d'Inachus, métamorphosée en vache et poursuivie par la jalousie de Junon, vint en Égypte, où elle donna le jour à Épaphus, qui fut déifié sous la forme du taureau Apis, tandis qu'elle-même était adorée sous le nom d'Isis. Épaphus régna sur l'Égypte; il épousa Memphis, fille du Nil, dont il donna le nom à la ville qu'il fonda. Il eut d'elle une fille nommée Libye, qui fut mère d'Agénor et de Bélus; ce dernier eut deux fils jumeaux: Ægyptus et Danaüs, père des Danaïdes.

Ce sont ces faits, qui, d'après le calcul des générations héroïques de la Grèce, remontent aux dix-septième et dix-huitième siècles avant notre ère, que les chronologistes tels qu'Eusèbe et le Syncelle ont introduits dans l'histoire d'Égypte. Mais suivant les traditions purement égyptiennes, le culte d'Apis serait bien autrement ancien. Manéthon place sous Keæchos, second roi de la deuxième dynastie, l'introduction du culte d'Apis à Memphis, de Mnévis (*voy.*) à Héliopolis et du bouc mendésien. Une inscription des carrières de Torrah en face de Memphis indique, au témoignage de Champollion (1), que le chef de la dix-huitième dynastie avait extrait des pierres pour la réparation de l'*Apiéum*. Ce culte devait être dans sa force lors de la sortie des Juifs de captivité, puisque Moïse fut obligé de sévir pour les empêcher de retomber dans cette superstition. La mention d'Apis se retrouve à toutes les époques de l'histoire d'Égypte. Psamméticlius, qui s'empara du trône vers 665 av. J. C., voulut se signaler en construisant pour le taureau sacré, à côté du temple de Phtha, une cour entourée d'un portique soutenu sur des statues de douze coudées de haut. Tout le monde sait que Cambyse et Ochus s'attirèrent l'animadversion des Égyptiens par leur impiété envers Apis (2). Darius, plus politique (3), et le premier Ptolémée (4) dépensèrent des sommes considérables pour augmenter la splendeur de son culte; et le décret des prêtres de l'Égypte

(1) *Lettres* d'*Ég.*, p. 65.
(2) Hérod., III, 38. — Ælien, *Hist. Div.* X, 8.
(3) Polyen., *Stratag.*, VII., 7.
(4) Diod. de Sic., I., 84.

en l'honneur de Ptolémée Épiphane (1) contient des actions de grâce pour les riches offrandes du roi à l'Apiéum, et sous Julien l'apostat on réussit à retrouver un Apis (2).

Le jeune taureau destiné à recevoir les honneurs divins n'était pas pris au hasard. Sa naissance passait pour miraculeuse. C'était, disait-on, au contact des rayons de la lune (3) qu'il avait été conçu par une vache qui cessait d'être féconde. Les prêtres le reconnaissaient à des indices caractéristiques ; aussi n'était-il permis d'immoler aucun bœuf en Égypte avant qu'il eût été examiné par les prêtres et marqué d'un cachet (4). Le taureau Apis devait être entièrement noir, sauf un carré blanc sur le front et une marque sur le flanc droit semblable au croissant de la nouvelle lune. Il portait sous la langue une sorte de nœud en forme de scarabée (5). Ælien dit que les prêtres énuméraient d'après les traditions hermétiques vingt-neuf signes de ce genre, auxquels ils attachaient des raisons symboliques. On peut soupçonner qu'ils avaient l'art de les simuler au besoin. Cependant on cite des circonstances où l'apparition d'Apis se faisait attendre, soit que les prêtres ne rencontrassent pas un sujet convenable, soit qu'ils eussent des raisons secrètes de différer.

Lorsqu'on signalait la naissance d'Apis désiré, des scribes sacrés chargés de constater sa divinité s'empressaient de se rendre chez l'heureux mortel qui avait obtenu cette faveur du ciel. Ils faisaient élever sur le lieu même une étable exposée au soleil levant, où le jeune dieu était allaité pendant quatre mois ; puis, à la nouvelle lune, il était conduit en grande pompe sur une barque à chambre dorée à la ville de Nilopolis, où il faisait une station de quarante jours (6). Pendant ce temps, les femmes seules se présentaient devant le dieu, en face duquel, d'après une pratique superstitieuse, elles relevaient leur robe d'une façon impudique. Plus tard, l'accès de son temple leur était interdit. Le cortége, composé de plus de cent prêtres, se remettait en route pour Memphis, où l'Apis était installé dans son magnifique temple, contigu à celui de Phtha. Sa mère était nourrie dans une autre partie de ce temple, et une fois par an on introduisait près de lui pour ses plaisirs une vache qui devait périr dans la journée même (7). Le sanctuaire qui lui servait d'étable donnait sur une cour où il venait prendre ses ébats. C'est là que la foule des dévots et des étrangers pouvait le contempler, et l'on tirait des présages de tous ses mouvements (1), et surtout du choix de l'une des deux portes par lesquelles il pouvait rentrer dans son étable. Pendant que l'astronome Eudoxe étudiait les sciences dans les colléges sacerdotaux de l'Égypte, on rapporte qu'un jour Apis lécha le bas de son manteau, d'où les prêtres conclurent que sa vie serait célèbre, mais de courte durée (2). Germanicus, dans son voyage d'Égypte, visita aussi le taureau sacré, qui refusa de prendre de sa main la nourriture qu'il lui présentait, circonstance qu'on ne manqua pas de rappeler après la fin tragique de ce prince (3). On attribuait aussi un sens fatidique aux paroles des enfants qui jouaient dans le vestibule de ce temple.

Tous les ans on célébrait à Memphis par des réjouissances et des banquets l'anniversaire de la naissance d'Apis, ce que l'on nommait la théophanie, c'est-à-dire la manifestation du dieu. A cette occasion, les prêtres jetaient une coupe d'or et d'argent dans un gouffre du Nil, que l'on nommait en grec *Phialé*, nom par lequel on désignait aussi les sources mystérieuses du fleuve. Cette fête, qui durait sept jours, durant lesquels on assure que les crocodiles ne faisaient de mal à personne, avait lieu au solstice d'été, époque de l'inondation. C'est, à ce qu'il paraît, la même que les Grecs ont aussi désignée sous le nom de *Niloa* ou fêtes du Nil, dont le taureau sacré était considéré comme le symbole (4) aussi bien que celui d'Osiris.

C'est dans le temple d'Apis ou dans le *Sérapéum*, dont nous parlerons plus bas, qu'était le célèbre Nilomètre de Memphis, et l'on croit que cet indicateur du degré de fécondité promise par l'inondation a pu être exprimé en égyptien par le nom d'Apis, qui, avec une légère modification d'orthographe, signifie *mesure*. Apis était aussi considéré comme une mesure du temps (5). Pline et Plutarque nous disent que sa vie était limitée à vingt-cinq ans, et que ce terme atteint les prêtres le faisaient mourir en le noyant dans un puits ; et, après l'avoir pleuré en grand deuil, ils lui cherchaient un successeur. Il paraît que la vie d'Apis était ainsi la marque d'une période astronomique, qui ramène, dit-on, une certaine conjonction du soleil et de la lune. On manque de détails précis à ce sujet, et l'on ignore si lorsqu'un Apis mourait avant le temps voulu,

(1) Inscription de Rosette.
(2) Amm. Marc., XXII., 14.
(3) C'est ce que les Grecs exprimaient par le nom d'Épaphé, d'où le nom d'Épaphos qu'ils donnaient à Apis.
(4) Les prescriptions relatives à cet examen étaient contenues dans un des livres hermétiques intitulé Moschosphragistique.
(5) Hérodote. — Pline, VIII, 46.
(6) Diodore, I, 85. — Strabon,
(7) Solin., c. 32.

(1) Lutatius, ad Statii *Thebaid.*, III, 478.
(2) Diogène Laerte, VIII, 9.
(3) Pline, VIII, 46.
(4) Dans le symbolisme des Grecs, les fleuves sont souvent aussi représentés sous la forme d'un taureau.
(5) Pline, *Hist. Nat.*, VIII. 46. — Plut., *De Isid.*, § 56, — Ammien Marcel., l. XXII, c. 14.

on lui substituait en secret un successeur ou si on attendait la fin de la période. Cette diversité de circonstances peut expliquer les contradictions apparentes des auteurs, dont les uns disent que l'on tenait caché le lieu de la sépulture d'Apis (1), tandis que d'autres décrivent toutes les cérémonies de ses obsèques.

Lorsqu'un Apis mourait, tous les Égyptiens se rasaient et prenaient des vêtements de deuil, qu'ils conservaient jusqu'à la manifestation d'un autre dieu. Darius, arrivant en Égypte pour réprimer une sédition, et trouvant Memphis plongée dans un de ces deuils, se concilia tous les esprits en promettant cent talents à celui qui découvrirait un Apis. Les Égyptiens n'épargnaient rien pour ces grandes solennités religieuses. Un Apis étant mort quelque temps après l'avénement du premier Ptolémée, celui des prêtres qui était chargé des obsèques du Dieu, non content d'y consacrer les sommes considérables fournies par les temples, emprunta du roi cinquante talents. Le corps du taureau sacré, embaumé selon les rites employés jadis pour Osiris, était traîné sur une barque vers le lieu de la sépulture, au milieu d'un immense concours de prêtres et de peuple. Plutarque (2) dit que ce cortége offrait plusieurs rapports avec les pompes dionysiaques. Selon Diodore, les Grecs, dans leurs descriptions de l'entrée des enfers, n'avaient fait en quelque sorte que reproduire ce qui se voyait à Memphis lorsqu'on mettait un Apis au tombeau. Deux portes de bronze nommées du *Cocyte* et du *Léthé*, c'est-à-dire du *gémissement* et de l'*oubli*, et qui produisaient un son lugubre en tournant sur leurs gonds, donnaient accès dans ce sombre séjour, où l'on ne pénétrait que dans cette seule occasion. On a plusieurs indices que la sépulture d'Apis était située dans la montagne libyque, nommée Psammis, qui domine Memphis, et probablement dans l'enceinte même du célèbre temple de *Sérapis*. (*Voy.* ce mot.) Sous ce nom, qui exprime l'idée d'Apis-Osiris, c'est-à-dire d'*Apis défunt*, ou absorbé en Osiris, ce dieu recevait un culte particulier, qui sous les Ptolémées prit une extension nouvelle. Nous reviendrons, à l'article Sérapis, sur quelques-uns des caractères religieux d'Apis. On trouve des représentations figurées du taureau sacré sur les monuments égyptiens, notamment sur la table connue sous le nom de *table isiaque*, publiée par Pignorius. Apis est souvent représenté avec un disque entre les cornes. On peut consulter sur cet animal sacré :

Iablonski, *Panthéon*, livre IV, chapitre 2; Champollion, *Panthéon*, planche 37, et Nestor L'hôte, *Encyclopédie nouvelle*, t. 1er.

WI. B. de P.

(1) Arnob., VI, 6.
(2) *De Isid.*

APODECTES. (*Antiquité.*) Ἀποδέκται, de ἀποδέχομαι, recevoir. Les revenus de la république d'Athènes comprenaient : 1°, sous le nom de τέλη, le produit des terres, des mines, des bois, appartenant à l'État, l'impôt payé par les métèques et les esclaves affranchis, les droits prélevés sur certains articles de commerce, sur l'importation et l'exportation des marchandises; 2°, sous le nom de φόροι, les sommes que payaient annuellement les villes tributaires pour les frais de guerre en cas de nouvelles invasions médiques ou en vue de représailles nationales; 3°, sous le nom de εἰσφροί, les taxes communes aux citoyens, aux métèques et aux affranchis, décrétées par le sénat et le peuple; 4°, sous le nom de τιμήμαζα, le produit des amendes. L'ensemble de ces revenus s'élevait quelquefois à 2,000 talents, environ 12,000,000 de francs. Ces revenus, que percevaient des employés d'un ordre inférieur, étaient remis entre les mains desdits apodectes ou receveurs généraux, qui les remettaient à leur tour au trésorier du gouvernement ταμίας τῆς διοικήσεως, ou intendant des finances ἐπιμελητὴς τῶν κοινῶν προσόδων.

Ce fonctionnaire, de l'ordre le plus élevé dans le système administratif des finances athéniennes, n'était pas désigné par le sort, mais par l'élection χειροτονία, tandis que les apodectes étaient choisis par le sort dans chacune des dix tribus. C'est Clisthène, après l'expulsion des Pisistratides, qui institua ces fonctionnaires et régla leurs attributions. Ils ne veillaient pas seulement à l'encaissement des fonds dans le trésor public; ils en réglaient et surveillaient l'emploi, de l'avis du sénat, en se conformant aux décrets du peuple; ils tenaient la liste du contingent auquel chaque citoyen était taxé; ils effaçaient les noms de ceux qui avaient payé, et requéraient des poursuites devant les tribunaux contre ceux qui n'acquittaient pas leurs dettes envers l'État. A certaines époques et dans quelques cas, à ce qu'on croit, ils ont prononcé eux-mêmes des jugements dans les contestations élevées au sujet des taxes.

La corporation ou syndicat formait donc une sorte de jury financier, avec des attributions qui participaient de celles de nos contrôleurs de contributions, de nos conseillers de préfecture, et des inspecteurs de finance.

Voir le *Lexique d'Harpocration*, au mot Ἀποδέκται, et la *République d'Aristote*, VII, 5, 4.

Dehèque.

APOLLON. (*Mythologie.*) Dieu des anciens Hellènes, devenu plus tard l'une des principales divinités du polythéisme gréco-latin. La naissance de son culte en Grèce participe de

l'obscurité qui enveloppe les origines de toute la religion hellénique. Aussi les systèmes les plus contradictoires ont-ils été proposés sur la patrie primitive de ce dieu. Les uns, tels que Creuzer, ont cru reconnaître Apollon dans les divinités solaires de l'Asie occidentale, dans le Baal ou l'Adonis syrien, le Mithra de la Perse; d'autres l'ont identifié à l'Osiris égyptien, à Horus et à Ré, tandis que plusieurs, à la tête desquels il faut placer K. Ottf. Müller, ont vu en lui un dieu d'origine exclusivement hellénique. Ce n'est que depuis qu'on a adopté dans l'étude de la mythologie une méthode critique fondée sur la discussion et la chronologie des témoignages, qu'il a été possible de dissiper quelques-unes des incertitudes qui s'attachent à ce problème. Aussi est-ce en suivant la même méthode que nous résumerons ici ce que les anciens nous ont fait connaître sur Apollon.

Le culte d'Apollon ne paraît pas avoir existé chez les Pélasges; ou du moins, s'il exista, il n'occupait qu'une très-faible place. En effet, on ne le rencontre pas dans les contrées où ce peuple avait eu ses principaux établissements et où se conserva longtemps une partie de ses croyances et de ses usages. En Épire nous ne trouvons ni temples ni oracles anciens de ce dieu. En Arcadie le culte de l'Apollon *nomios* ou pastoral paraît ne dater que d'une époque comparativement moderne (1). En effet, ce n'est point Apollon, mais Pan et Hermès qui s'offrent comme les divinités pastorales primitives de l'Arcadie. Le premier résidait dans les monts Nomiens (2), demeure qu'on n'eût pas manqué d'assigner à Apollon si ce dieu eût été invoqué à l'origine comme le protecteur des pâturages. La lutte que les hymnes homériques et d'autres traditions (3) disent avoir eu lieu entre Hermès et Apollon dénote une rivalité des deux cultes, rivalité qui tenait très-certainement à ce que lors de la conquête dorienne Apollon avait en partie supplanté Hermès. Il est vrai que Cicéron (4) parle d'un Apollon Nomios comme ayant été le législateur primitif de l'Arcadie, d'après la légende de ce pays. Mais son assertion n'a évidemment d'autre fondement que la fausse étymologie donnée par lui de l'épithète *nomios*. Apollon ne pouvait davantage être invoqué par les Arcadiens primitifs comme dieu solaire, puisque nous voyons le surnom de *Lycéen* ou lumineux, lequel appartient à ce dieu dans une foule de contrées helléniques, donné à Zeus ou Jupiter. Le Zeus Lycéen, qui valut son nom à Lycosure et qui était adoré sur le mont Lycée, est certainement un dieu-soleil. Apollon n'était donc point dans ce pays la personnification de la lumière solaire. La seule des populations primitives de la Grèce chez laquelle on pourrait supposer le culte d'Apollon, ce sont les Dryopes. Car Dryopos, leur ancêtre ou plutôt leur type personnifié, était, suivant la tradition, fils d'Apollon (1). Mais on ne doit point oublier que cette tradition appartenait aux Dryopes Asinéens. Or cette peuplade avait habité quelque temps sur le Parnasse, où elle s'était réfugiée. Il est alors plus vraisemblable d'admettre que les Dryopes avaient rapporté de ce canton cette tradition sur leur origine.

(1) *Voy.* Ottf. Müller, *Die Dorier*, t. I, p. 282 (2e édit., 1844).

(2) Pausanias, *Arcad.*, c. 38, § 8. L'Apollon champêtre ou *agraire* n'avait pas de temple en Arcadie.

(3) L'opposition des deux divinités nationales apparaît encore dans la haine d'Apollon pour les joueurs de flûte, l'instrument champêtre des bergers arcadiens (Pausanias, *Corinth.*, c. 22), et que Pan avait inventée. Pour réconcilier les deux divinités, on leur éleva plus tard un autel commun à Olympie (Pausanias, *Eliac.*, II c. 14).

(4) *De Natura Deorum*, III, 23.

Si le culte d'Apollon ne se montre pas chez les premiers habitants de la Grèce, par contre on le rencontre entouré d'un grand crédit chez les trois grandes familles des peuples qui succédèrent aux races aborigènes et sont nées sans doute de leur mélange. Apollon était adoré à la fois par les Doriens, les Ioniens et les Éoliens; mais il était plus spécialement le dieu des premiers. Ottfried Müller, dans son savant ouvrage *Sur les Doriens*, a soutenu qu'Apollon était la divinité nationale de cette race, de laquelle les Éoliens, les Ioniens, les habitants de l'Attique l'avaient, selon lui, ensuite reçue. Les conclusions de ce célèbre érudit sont peut-être trop exclusives; on ne peut nier cependant que ce ne soit à l'influence dorienne qu'Apollon ait dû la grande extension de son culte et qu'il n'ait eu comme dieu à l'origine chez les peuples de cette race une bien plus grande importance que chez les autres nations helléniques.

Il existe sur la patrie d'Apollon diverses traditions opposées : suivant l'Iliade (2), il vit le jour en Lycie; suivant un hymne homérique (3), à Délos; des traditions, rapportées par des auteurs très-postérieurs (4), le font naître tour à tour dans le bois sacré d'Ortygie, près d'Éphèse, à Tégyre en Béotie, à Zoster en Attique. Aucune de ces traditions ne peut jeter de lumière sur le siége primitif du culte apollinique; car il ressort de tous les faits historiques liés à l'existence de ce culte que le centre de sa diffusion n'a point été dans ces contrées. La Lycie n'eut jamais des rapports assez directs et assez fréquents avec la Grèce et les provinces du nord-ouest de l'Asie mi-

(1) Pausanias, *Messen.*, c. 34.

(2) *Iliad.*, IV, v. 101.

(3) *In Apollin.*, v. 27.

(4) Tacit., *Annal.*, III, 6. — Steph. Byz., *s. v.* Τεγύρα.

neure, pour qu'une de ses divinités finît par être adoptée par tous les Hellènes comme un des plus grands dieux. Délos, malgré l'importance que prit son sanctuaire, ne peut avoir été peuplée que par des colonies qui apportèrent le culte du dieu d'ailleurs. Quant aux autres localités, l'influence de leurs institutions religieuses en Grèce a été nulle. On ne peut donc considérer ces traditions que comme quelques-unes de ces fables qui se formèrent dans chacune des contrées où s'éleva un temple d'Apollon. Nulle ville ne voulait céder à l'autre l'honneur d'avoir vu naître le dieu.

Il est incontestable que Delphes fut la ville où le culte apollinique atteignit le plus grand développement et son plus haut degré de splendeur. Le sanctuaire du dieu devint comme la capitale de la religion hellénique, du moins pour une bonne partie de la Grèce. Il est donc naturel de supposer que ce fut dans cette ville ou dans un pays voisin que l'adoration du dieu avait commencé d'acquérir une notable importance. Les traditions nous représentent le culte d'Apollon comme étant d'importation étrangère, comme d'origine thrace. C'est donc au nord de la Phocide, dans la Thessalie et la Macédoine, la Thrace des traditions primitives, qu'on doit chercher la vraie patrie d'Apollon, et c'est ce qu'a fait Ottfried Müller.

D'après les recherches de ce célèbre érudit, dans son ouvrage *Sur les Doriens*, la patrie primitive du culte d'Apollon fut la vallée de Tempé, et c'est de là qu'il fut apporté à Delphes. Des colonies doriennes le transportèrent en Crète sur la côte nord, d'où il fut porté à Délos. A mesure que les Doriens étendirent leurs établissements, l'adoration du dieu protecteur de leur race se répandit en un plus grand nombre de lieux, sur toute la côte de l'Asie Mineure. Les navigateurs crétois étaient les grands agents de propagation de la religion apollinique. De la Crète partaient des devins qui allaient fonder sur les côtes des oracles en l'honneur du dieu, κρητίδαι μάντεις (1), qui élevaient des sanctuaires et popularisaient la dévotion au dieu delphique. C'est ainsi que ce culte fut porté en Lycie, dès une époque reculée. L'antiquité de son institution dans cette contrée et la renommée qu'atteignirent ses oracles expliquent comment on put croire que cette terre avait été la patrie d'Apollon. Mais la position des temples principaux de ce dieu, en Lycie, lesquels se trouvaient à Xante et à Patare, démontre que ce culte avait été apporté par mer (2). De là il s'était répandu à l'intérieur, à Telmissus et jusqu'en Cilicie.

Ce même dieu était aussi adoré en Troade.

(1) *Die Dorier*, 2e edit., tom. I, p. 217.
(2) Strabon, XIII, p. 618.

O. Müller pense que sa connaissance était due à des colonies crétoises. Ce qui est certain, c'est que cette divinité fut honorée aussi par les Éoliens; fait qui ressort de l'existence du temple d'Apollon Cilléen à Colones (1).

La colonie crétoise établie à Milet porta le culte du même dieu chez les Ioniens. Ceux-ci l'avaient d'ailleurs trouvé déjà établi chez les Cariens, qui avaient précédé ce peuple (2).

Les Ioniens de Milet portèrent le culte du dieu qu'ils avaient adopté, dans toutes leurs colonies, depuis Naucratis jusqu'à Cyzique et en Tauride (3).

Ce mode de propagation du culte d'Apollon explique pourquoi les plus anciens sanctuaires de ce dieu se rencontrent toujours sur les côtes, les promontoires et les isthmes.

Ce furent encore les colonies ioniennes qui introduisirent vraisemblablement en Attique le culte d'Apollon. A moins que l'Apollon attique ou *Patroüs*, fils d'Hephæstos, n'ait été originairement un dieu distinct, identifié plus tard avec Apollon. Une fois que les Doriens eurent pénétré dans le Péloponnèse, ils y propagèrent l'adoration de leur divinité nationale. C'était ce dieu en effet qui, d'après leurs traditions, les avait conduits en conquérants dans cette péninsule. De là les surnoms de ἀρχηγέτης, δωματίστης, οἰκίστης, qu'ils lui donnaient. Mais dans l'Arcadie et l'Achaïe, où l'influence dorienne se fit peu sentir, Apollon n'obtint jamais qu'une place secondaire dans le culte national.

Lorsque les Doriens se furent définitivement unis aux autres peuples du Péloponnèse, mêlés à eux, le culte de leur divinité nationale fut associé à celui de la divinité suprême des Pélasges, Zeus ou Jupiter. Cet Apollon associé à Jupiter et adoré à Olympie reçut plus particulièrement l'épithète de *Thermios*, et eut une place dans l'Altis.

Le souvenir de la patrie primitive du dieu ne se perdit pas entièrement chez les Grecs, quoique des fables l'aient dans la suite singulièrement altéré. A Délos les prêtres faisaient remonter aux Hyperboréens l'origine du temple. Or ces Hyperboréens n'étaient autres, dans le principe, que les habitants du nord de la Thessalie, de la Thrace primitive, dont les montagnes glacées passaient pour situées au delà du Borée (4). La fable plus tard trans-

(1) O. Müller, *Die Dorier*, l. c. p. 216.
(2) Ephor., *ap.* Strabon, XIV, p. 634.
(3) *Die Dorier*, t. I, p. 225.
(4) *Voy.* à ce sujet la savante dissertation de Letronne sur les idées populaires des anciens touchant la marche du soleil dans l'écliptique; *Journal des Savants*, an. 1839, mars. Le Borée ainsi que les autres points cardinaux étaient supposés des points fixes attachés à certains endroits du ciel. On croyait que Borée sortait d'une caverne où il était renfermé. Les montagnes du nord de la Thrace étaient regardées

forma ces Hyperboréens en un peuple de sages et de pieux adorateurs d'Apollon, en même temps que leur contrée fut reculée de plus en plus au septentrion ; le Borée étant cherché de plus en plus au nord, afin d'exciter la piété des pèlerins qui se rendaient à Délos, les prêtres forgèrent sur les Hyperboréens des fables qui ont même trouvé crédit chez des érudits. Ce souvenir de l'origine thrace du dieu avait été aussi apporté en Lycie par les colonies crétoises, puisque Olen, natif de cette contrée, auquel on attribue des hymnes en l'honneur du dieu, en faisait mention (1).

Les traditions de Délos donnaient pour mère à Apollon la déesse *Leto* ou *Latone*. La légende disait que Latone avait mis au monde le dieu et sa sœur sur le mont Cynthus, au pied d'un palmier ou d'un olivier. Or ce que les anciens nous rapportent de cette déesse nous fait reconnaître en elle une personnification des ténèbres et de la nuit. Cette filiation vient à l'appui du caractère originairement solaire d'Apollon, caractère que je ferai ressortir plus bas. On faisait aussi naître Latone dans le pays des Hyperboréens, parce que ces contrées froides et septentrionales étaient regardées comme le berceau des ténèbres et de la nuit, et cette circonstance acheva de rattacher les origines du culte d'Apollon à ce peuple fabuleux.

L'analogie des noms Λύξ, Λεύκος, Λεύκιος, Λυκαῖος, Lycien, Lycéen, donnés au dieu comme principe de la lumière, et du nom du loup, Λύκος, fut la source de contes relatifs à des métamorphoses en loups qu'on rattacha à l'histoire du dieu. Ces contes font le pendant de la métamorphose de Lycaon en loup, fondée sur un pareil jeu de mots. Latone, d'après ces fables, était venue du pays des Hyperboréens à Délos sous la forme d'un loup, et elle avait métamorphosé en loups les habitants de la Lycie.

L'ancien nom de la lumière, *Lux*, est l'étymologie du nom de la Lycie, la province où le culte d'Apollon avait acquis le plus grand développement. Il nous explique pourquoi nous retrouvons plus d'une fois ce nom entrant comme radical dans celui de localités consacrées à Apollon (2).

Au temps de l'apogée de la civilisation hellénique Apollon était adoré et invoqué comme une personnification du soleil, comme le dieu de la clarté et des lumières physiques et morales. Mais Ottfried Müller, dans ses recherches sur les Doriens, a cru reconnaître que ce caractère n'avait pas été celui de la divinité dorienne à l'origine. Apollon n'était dans le principe, d'après cet antiquaire, que le dieu qui présidait à la paix et à la guerre, le dieu de la guérison et de la maladie, qui protégeait ses adorateurs et châtiait ses ennemis, un dieu qui rendait des oracles et qui punissait des fautes. Il est, en effet, incontestable que ces caractères ne fussent fort anciens chez Apollon ; mais un examen plus attentif des témoignages antiques a montré que Müller avait été trop exclusif dans ses conclusions à cet égard. L'opinion qui distinguait d'abord nettement Apollon et Hélios ou le soleil, et admettait leur confusion comme un résultat du syncrétisme des temps postérieurs, après avoir été acceptée avec une grande faveur, est tombée devant de nouveaux rapprochements.

Il est d'abord certain que les épithètes de sauveur, σωτήρ, de protecteur des maux, ἀλεξίκακος, donnés à Apollon dès la plus haute antiquité, conviennent très-bien à une divinité solaire. Ensuite, comme l'a remarqué M. Ed. Gerhard, dans sa dissertation sur les divinités de la lumière (1), sur les monuments, on trouve sans cesse les deux dieux Hélios et Apollon dans un rapport étroit qui dénote clairement leur parenté. Un autre fait significatif, c'est que le poëte Callimaque, zélé pour l'orthodoxie antique, s'élève contre ceux qui osent séparer Apollon du soleil qui éclaire toutes choses (2). L'Apollon Agyeus, représenté, d'après les plus anciens témoignages, avec le phallus, montre dans ce dieu une divinité génératrice, par conséquent autre chose que l'Apollon Dorien comme l'entend Müller ; et ce caractère de dieu générateur convient tout à fait au soleil. D'ailleurs, la tradition athénienne faisait d'Apollon un fils de Vulcain (3).

La connaissance que l'Europe possède maintenant de la mythologie védique, c'est-à-dire de celle d'un peuple de même race, de même génie, presque de même langue que les Grecs, nous permet de comprendre cette existence de deux divinités distinctes, Hélios et Apollon, personnifiant cependant l'une et l'autre l'astre du jour. Une foule de divinités invoquées dans le Rig-Véda ne sont, d'après les témoignages mêmes du poëte Arya, que des formes diverses d'un même agent, d'un même phénomène de la nature : le soleil par exemple s'appelle tour à tour *Sourya*, *Varouna*, *Aryaman*, et ces noms deviennent autant de divinités distinctes, quoique unies par la parenté qui résulte de l'identité d'idée typique (4).

comme la source du Borée ; de là leur nom de Riphées ou Ripées., Ῥίπαια ὄρη, de ῥίπη, *courant impétueux*.

(1) *Cf.* Herodot., IV, 35. — Diodor. Sic., II, 28. — Pausanias, X, 5, 4. — Strabon, I., p. 61, 62 ; VII, p. 295.

(2) Ainsi Apollon était spécialement adoré à Lycorée, ville de la Phocide. (*Étymol. magn.*, ed. Sylb., col. 518.)

(1) *Ueber die Lichtgottheiten auf Kunstdenkmaelern* ; Berlin, 1840, p. 1319.

(2) Callimach., *Fragm.*, XLVIII. p. 432, ed. Ernesti.

(3) Cicer., *De Nat. Deor.*, III, 23.

(4 *Voy.* la traduction du *Rig-Véda* par M. Langlois.

A partir du septième ou du sixième siècle, Apollon s'offre à nous sous des faces très-multipliées, qui forment le point de départ d'autant d'attributs.

D'abord il est le dieu vengeur, qui donne au loin la mort : comme tel, il est armé de l'arc et des flèches ; ces flèches sont l'image allégorique des rayons brûlants de l'astre du jour, qui lorsque rien n'en tempère l'ardeur, font périr celui qui s'y expose. Voilà pourquoi les pestes, les maladies épidémiques sont représentées comme les effets de la colère du dieu. Homère donne déjà au dieu ces armes terribles (1). C'est à cette conception que se rattachent des mythes qu'on rencontre sur Apollon chez les poëtes et les mythographes postérieurs, tels, par exemple, que l'assistance que, suivant Apollodore (2), il prêta à Jupiter pour combattre les géants. En même temps qu'Apollon est le dieu léthifère, il est aussi le dieu salutifère : car ses rayons bienfaisants rendent la santé et les forces au corps épuisé ; et puis, du moment qu'on prêtait à cette divinité la puissance de détruire, on devait lui accorder la puissance opposée. C'est en cette qualité de dieu sauveur qu'il recevait les épithètes d'ἀκέσιος, d'ἐπικούριος, d'ἀλεξίκακος. Quelque mal venait-il affliger ses dévots adorateurs, on l'invoquait comme celui qui détournait le mal, Παίων, *pæon*, nom qui, suivant la remarque de Müller, passa ensuite aux hymnes destinés à le conjurer. Apollon était le dieu prophétique, celui qui répandait dans l'âme cet enthousiasme, ce délire que les Grecs, comme presque tous les peuples barbares, prenaient pour un signe d'inspiration divine. A une époque où les Grecs étaient encore dans l'enfance de la civilisation, ils avaient une extrême confiance dans les sorciers et les devins, et ceux-ci, exploitant leur crédulité et souvent dupes de leur propre enthousiasme, s'érigeaient en ministres des révélations célestes. Les lieux où s'établirent ces devins, qui cherchaient dans les circonstances locales des moyens de divination, devinrent les oracles. Apollon eut le sien à Delphes, et plus tard à Claros, à Didyme et en d'autres endroits. A Delphes, une femme hystérique ou épileptique, excitée par des boissons narcotiques, prédisait pour le dieu (*Voy.* ORACLE). A Didyme, des prêtres ventriloques, les Branchides (3), parlaient au nom du dieu, dont ils simulaient la voix.

L'oracle de Delphes avait été l'Église mère d'Apollon (1). Les mythographes débitaient beaucoup de contes sur sa fondation. Suivant Apollodore, l'oracle avait été fondé par Thémis, qui avait préposé à la garde de l'antre où il se rendait un serpent, Python, qu'Apollon tua lorsqu'il s'empara de l'oracle. Cette fable prend sa source dans un mythe naturaliste souvent reproduit dans le langage poétique de la Grèce comme de l'Orient (2), et dont la disposition des lieux favorisait encore la naissance. Ce serpent était l'image de la terre et de la fontaine Castalie, de la source Cassiotis. Les serpents sont représentés en effet fréquemment comme fils de la terre et symbole des eaux serpentantes. Or, Pausanias nous apprend qu'avant d'être consacré à Apollon, l'oracle appartenait à Poséidon, le dieu des eaux, et à *Gaia*, la terre. Hygin (*Fab.*, 140) fait de même de Python un fils de *Gaia*. Le combat d'Apollon contre Python, devenu ensuite si célèbre dans l'histoire du dieu, et qu'expose longuement un hymne homérique, nous offre donc un tableau allégorique de l'importation du culte apollinique à Delphes, en même temps qu'il nous déroule symboliquement la scène naturelle dont on était témoin à l'antre prophétique. Le dragon gardien de la fontaine (3) devint un monstre ennemi du dieu, auquel se rattachèrent ces mythes nombreux où la lutte des forces physiques se personnifiait dans des luttes de géants, d'animaux énormes, nés de la terre et conjurés contre les dieux célestes (4).

L'hymne homérique à Apollon (v. 241 et 18), à propos de la fontaine Telphuse, nous montre que, dans la légende populaire et poétique, l'établissement des oracles et des sanctuaires du dieu près des sources se traduisait sous l'allégorie d'une lutte entre le dieu et le génie ou la nymphe qui personnifiait les eaux.

Les deux qualités de devin et de médecin se confondaient à l'origine des sociétés, puisque les premiers médecins n'ont été que des sorciers conjureurs des mauvais esprits, ces mauvais esprits étant regardés comme les auteurs des maladies (*Voy.* DÉMONIAQUE). De là le nom d'Ἰατρόμαντις que reçoit Apollon dans Eschyle (5). Ce surnom rend bien en effet cette antique association d'idées. L'épithète de Phœbus, φοῖβος, brillant, qu'Homère donne au dieu, épithète où se révèle son ori-

(1) *Iliad.*, I, 42 ; XXIV, 605, *Odyss.*, XI, 316.

(2) *Biblioth.*, III, 10, 2.

(3) Le nom *Branchos*, βράγχος, signifie *enroué*, et O. Müller remarque judicieusement que le sens de ce nom dénote un prêtre *engastrimythe*, comme les pythonisses. *Voy.* sur cette classe des devins E. Salverte, *Des Sciences occultes*, t. II, p. 19.

(1). *Voy.* Élien, *Histor. var.*, III. I

(2) *Voy.* mon *Mémoire sur le serpent considéré comme symbole religieux.*

(3) Les Grecs actuels regardent encore les dragons comme les gardiens des fontaines. *Cf.* A. Tommaseo *Canti popolari, toscani, corci, illirici, greci*, fasc. XIII, p. 165.

(4). *Voy.* mon *Mémoire sur le serpent considéré comme symbole religieux*,

(5) *Eumenid.*, v. 625.

gine solaire, implique cependant, par la manière dont elle est employée, l'idée d'une lumière intellectuelle et morale. Car Apollon est le dieu de l'inspiration poétique comme celui de la divination; il est le *vates* par excellence, qui réunit cette double qualité en les confondant. Voilà comment il est le dieu du chant et de la musique.

Homère nous le représente en effet charmant les dieux durant leurs festins par les accords de sa lyre (1); on lui attribua l'invention de cet instrument (2), honneur que lui disputait Mercure. Enfin Apollon est un dieu fondateur des villes, protecteur des colonies, des confédérations; plus tard il devint le chef des Muses, *Musagetes :* c'est le caractère qu'il a surtout chez les Doriens. C'est cette idée qui le faisait regarder comme ayant élevé les remparts de Troie, comme ayant prêté à Alcathoüs son secours pour la construction de Mégare; c'était encore Apollon que, sous le surnom de Ἀρχηγέτης, la légende donnait comme le guide des conquérants dans le Péloponnèse. Il était le patron de la confédération dorienne triopique (3) et de la ligue éolienne de Myrina. Le même dieu était aussi invoqué comme divinité pastorale; il revêtit, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, ce caractère en Arcadie, et il paraît l'avoir plus spécialement reçu chez les Troyens. Homère (4) nous le représente non-seulement comme nourrissant de superbes cavales, mais encore comme gardant sur l'Ida les troupeaux de Laomédon. D'après une autre légende, il servit huit ans chez Admète, roi de Phères, en qualité de berger.

Le culte d'Apollon offrait, ainsi que celui de presque toutes les divinités helléniques, des différences notables suivant les lieux. Ces changements tenaient aussi aux différents caractères sous lesquels ce dieu était invoqué dans ces diverses localités. Peu à peu ce qu'on pourrait appeler le côté naturaliste d'Apollon disparut, les arts idéalisèrent sa figure, et il devint le type de la beauté et de l'intelligence.

Cette nouvelle forme revêtue par Apollon se rattache à ce grand mouvement des idées en Grèce, à cette sorte de révolution des conceptions religieuses helléniques, qui transforma les divinités en des personnages types de certaines vertus, de certaines qualités. Cette révolution imprima à la mythologie grecque un cachet plus religieux, dans l'acception moderne du mot. En effet, qu'est-ce que le sentiment religieux, si ce n'est l'aspiration de l'esprit et du cœur vers l'idéal des

(1) *Odyss.*, VIII, v. 488.
(2) Callimach., *Hymn. in Del.*, v. 253.
(3) Müller, *Dorier*, tom. I, p. 264
(4) *Iliad.*, II, 766; XXI, 448.

qualités, des vertus dont la racine se trouve dans l'esprit et le cœur humain. Cet idéal, l'imagination le transporte sur des personnes, des êtres qu'elle crée, ou plutôt aux êtres par lesquels l'ignorance des lois de la nature lui fait expliquer les phénomènes physiques. Ainsi la conception primitive de la divinité est d'abord jusqu'à un certain point distincte du sentiment religieux entendu dans le sens moderne. La notion divine n'est que celle de cause. L'homme, mû par l'admiration et la peur, rapporte à des êtres surnaturels ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il sent; mais ces êtres où se personnifient les causes, les agents physiques, il n'y rattache d'abord aucune idée de moralité. Il invoque les dieux, parce qu'il les craint; s'il pratique certaines bonnes actions, c'est que les premiers quoique obscurs enseignements de la conscience lui révèlent le bien et le mal, et qu'il croit que le mal offense ces divinités. Mais un sentiment plus profond du bien, une idée d'un dieu bon, parfait, réalisant dans sa personnalité divine un idéal que lui, homme, trouve au fond de son être, l'humanité à son berceau l'ignore. Elle est superstitieuse sans être réellement religieuse, et elle ne le devient qu'au moment où, la notion divine s'épurant, l'homme adore l'idéal des vertus humaines sous la forme de ces dieux qui n'étaient d'abord que de grossières personnifications de l'air, de l'eau, du feu, de la terre et des pierres. C'est ce qui arriva pour Apollon, c'est ce que l'on observe pour Jupiter, Minerve, Vénus et Hercule. A mesure que le mythe se développa, que l'art progressa, il tendit à résumer dans ces divinités le type accompli d'une vertu, d'une qualité humaine : la souveraine puissance, l'intelligence, la beauté et la force.

Le culte d'Apollon présente déjà de bonne heure en Grèce un caractère beaucoup moins matériel que celui des autres dieux. Ottfried Müller a fait remarquer que dans la plupart des temples principaux consacrés au fils de Latone on lui offrait des sacrifices non sanglants. A Delphes, des gâteaux et de l'encens dans des corbeilles sacrées; à Patare, des gâteaux en forme d'arc, de flèche et de lyre. Un côté caractéristique aussi du culte d'Apollon, ce sont ses formes expiatoires en divers lieux.

Ce caractère se retrouve à Athènes, à Claros, à Milet (1). Dans cette dernière ville, on faisait remonter la fondation du sanctuaire apollinique à un prêtre purificateur, καθαρίης, Branchos à Delphes, comme à Didyme. La purification et la prophétie constituaient les deux cérémonies ou actes essentiels du culte de ce dieu. Dans les Thargélies, fêtes qui se

(1) Cette idée a été développée par O. Müller.

célébraient à Athènes, en l'honneur d'Apollon et de Diane sa sœur, on présentait devant les portes de la ville deux hommes couronnés de fleurs, lesquels se vouaient comme victimes expiatoires ou κάθαρμα, pour qu'on les battît de verges, et même originairement on les brûlait sur un bûcher. Les Thargélies se célébraient dans le mois de Thargélion, et les rites observés indiquaient qu'Apollon y était considéré comme personnification du soleil qui amène la maturité des fruits de la terre. Ce même caractère solaire se retrouve avec évidence dans les fêtes qu'on célébrait en son honneur à Delphes, en Crète, à Thèbes, fêtes qui étaient toutes réglées sur une période *ennaétérique*, parce que, au bout de quatre-vingt-dix-neuf mois lunaires, le lever vernal des Pléiades, qui déterminait la fixation de la fête d'Apollon, coïncidait avec la même phase lunaire.

En Thessalie on célébrait la fête d'Apollon en portant des branches de laurier arrachés sans doute d'un bois de la vallée de Tempé. Les Delphiens envoyaient tous les ans dans ce mois une procession ou *théorie* solennelle, dite *théorie pythique*, qui rapportait ensuite le rameau purificateur (1).

Les Athéniens envoyaient une théorie à Delphes, et le moment du départ était déterminé par des prodiges, des signes célestes, πυθίαι ἀστραπαί (2).

A Délos, tous les cinq ans une fête religieuse et politique, les Grandes Délies, avait lieu en l'honneur d'Apollon, fête à laquelle prenaient part tous les membres de l'Amphictyonie ionienne. On célébrait en l'honneur du dieu des luttes, des concerts et des chœurs de danses. Il y avait en outre tous les ans une solennité moins importante, qu'on appelait les *Petites Délies*. Les Athéniens prenaient part à cette fête, et envoyaient dans l'île un vaisseau sacré ou θεωρίς, *théorie*, que le prêtre d'Apollon de l'île ornait à son arrivée de branches de laurier. Ceux qui montaient ce vaisseau prenaient le nom de θεωροί, et l'ambassade s'appelait θεωρία. C'était un véritable pèlerinage qui rappelle ceux qui avaient lieu en Égypte sur les *baris* sacrées.

Chaque temple d'Apollon, ainsi que cela avait lieu pour ceux des autres divinités, avait son organisation sacerdotale. A Delphes, le grand prêtre, les cinq ὅσιοι, étaient tirés au sort dans un certain nombre de familles qui prétendaient descendre de Deucalion, et qui n'étaient autres que des familles aristocratiques doriennes établies depuis longtemps dans le pays (3). A Didyme, les prêtres portaient le nom de *Branchides*, de Branchos, leur fondateur. Il y avait aussi une classe de prêtres inspirés appelés εὐαγγελίδαι.

A Sparte, les rois sacrifiaient en personne à Apollon les premiers et les sept de chaque mois (1).

J'ai parlé des principaux sanctuaires d'Apollon en Grèce; il faut encore citer : les temples de Patare, d'Isménion à Thèbes, celui d'Abes en Phocide, d'Ichnès en Macédoine, de Sélinus en Cilicie, de Thymbra en Troade, de Larisse en Argolide, d'Orope dans l'île d'Eubée, de Tégyre en Béotie, toutes localités d'où le dieu tirait ses prénoms.

Le culte d'Apollon fut introduit à Rome l'an 430 avant J.-C., à la suite d'une peste ou contagion qui avait désolé cette ville. Cette circonstance prouve que c'était alors comme dieu Alexicacos qu'Apollon était invoqué. On lui éleva un temple et on institua plus tard en son honneur, l'an 212 avant J.-C., durant la guerre punique, les jeux apollinariens (2).

Ces jeux se célébraient tous les ans (3).

A l'époque impériale, le culte du dieu prit un plus grand développement. Après la victoire d'Actium, Auguste l'adopta comme une des divinités spéciales et souveraines de Rome; non-seulement il lui consacra une partie du butin fait pendant cette bataille, mais il lui bâtit un temple à Actium même et un autre au sommet du mont Palatin à Rome; il institua en son honneur les jeux Actiaques (4). Depuis lors Apollon figure constamment parmi les dieux latins avec les mêmes attributs, le même caractère qu'il avait en Grèce.

Associé peu à peu à Jupiter Capitolin, la divinité protectrice par excellence de Rome, Apollon fut invoqué comme présidant aux destinées de l'Empire. C'est ce que nous montrent les inscriptions latines du deuxième et du troisième siècle (5). Une sorte de jubilé, les *ludi seculares*, sont institués tant en son honneur qu'en celui de Diane sa sœur, et se célèbrent tous les siècles. Le troisième jour de cette solennité, on chantait le *carmen seculare, pro imperii romani incolumitate*.

Dès cette époque Apollon était identifié au soleil, circonstance que confirment d'ailleurs les monnaies impériales des siècles suivants.

L'Apollon des Grecs, appelé originairement Apellix (*Apellinem.*, Fest.) par les Latins,

(1) Élien, *Hist. Var.*, III, 1.
(2) Müller, *Dorier*, t. I, p. 241, 242 (2e édit.).
(3) Id., *ibid.*, t. I, p. 213.

(1) Hérodot., VI, 57.
(2) Tit. Liv., IV., 25.
(3) Tit. Liv., XXV, 12.
(4) Suéton., *Vit. Octav. Aug.* — *Cf.* Horat., *Od.* I, 21.
(5) Dans les inscriptions latines, Apollon est très-fréquemment associé au génie de l'empereur Auguste (Orelli, *Insc. Latin. select.*, n° 1433 et sv.), et à *Jupiter optimus maximus* (Orelli, n° 1271). Apollon est souvent qualifié de *Sol invictus*, et c'est sous cette épithète qu'il est associé à Jupiter. Cette qualification avait été attribuée au dieu sous l'influence des doctrines mithriaques.

fut identifié, peu de temps après son introduction en Italie, avec le dieu Sabin *Soranus*, divinité solaire adorée sur le mont Soracte (1).

On trouve aussi le nom d'Apollon écrit *Aplun, Épul,* sur les monuments étrusques; mais ces monuments ne remontent certainement pas à une époque très-ancienne, et il est infiniment probable que l'Étrurie avait reçu de la Grèce la connaissance de cette divinité (2). Quelques faits cependant ont été invoqués pour faire arriver le culte d'Apollon en Campanie avec des colonies éoliennes venues de Cymé (3).

Lorsque les Romains portèrent leurs divinités chez les peuples qu'ils avaient conquis, en Gaule, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Norique, en Pannonie, en Asie, en Afrique, ils identifièrent Apollon aux divinités solaires de ces diverses contrées; c'est ainsi qu'on vit apparaître *Apollon Grannus, Apollon Belenus, Apollon Livius,* etc., divinités bâtardes, dont les noms se rencontrent dans les inscriptions latines.

Les Grecs, puis les Romains, frappés de l'analogie des dieux égyptiens Ra, Ré ou Phré, Aroeris, Horus, avec leur Apollon-Soleil, identifièrent les deux divinités grecque et égyptienne. Deux villes egyptiennes, Edfou et Qous, reçurent des Grecs pour cette raison le nom d'*Apollinopolis* (*magna* et *parva*).

Cette identification, cette confusion paraît remonter aux premières relations que les Grecs eurent avec les Égyptiens, puisque nous voyons Aristophane, dans sa comédie des *Oiseaux*, donner l'épervier, l'oiseau symbolique de Ra, comme l'oiseau d'Apollon.

En Asie, les divinités solaires d'Héliopolis, de Palmyre, de la Perse, furent, par un syncrétisme analogue, identifiées au fils de Latone.

Apollon étant une des plus importantes, des plus populaires divinités de la Grèce, on comprend que l'art se soit attaché à en multiplier, à en varier les images. Les plus anciennes représentations du dieu ne furent que des idoles informes, des pièces de bois grossièrement travaillées : telles étaient la statue en bois que, d'après la tradition, Érysichthon avait consacrée à Délos pour les théories ou pèlerinages, et celle que Pindare (4) nous apprend avoir été consacrée par les archers crétois dans l'enclos du Parnasse, et qui était faite d'un seul tronc. Par les progrès de l'art et de l'idéalisation du type qu'Apollon représentait, ses simulacres s'ennoblirent, se perfectionnèrent, grâce aux Scopas et aux Praxitèle.

(1) *Cf.* Silius Italicus, VII, 662. — Virgil., *Æn.*, XI, fin.

(2) *Voy.*. ma note au liv. V, sect. 2, des *Religions de l'Antiquité*, de M. Guigniaut, d'après Creuzer, t. II, part. II, sect. 2, p. 1242.

(3) O. Müller, *Dorier*, t. 1, p. 233. C'était à Gergis que s'était conservé le culte de l'Apollon troyen; après la ruine de Troie, ce furent des colonies venues de ce canton qui apportèrent, suivant Müller, en Italie les traditions sur Énée exploitées par Virgile.

(4) *Pyth.*, V, 40.

Sous le ciseau grec, Apollon devint le type de la beauté juvénile. Dans les monuments que nous conservons encore, il nous apparaît la figure ovale, les joues imberbes, sauf un petit nombre d'exceptions qui nous sont présentées par les médailles et les peintures céramiques (1); le front, haut, est voûté autour des sourcils, la chevelure longue et épaisse, attachée par derrière et relevée en haut par un nœud, ce que les anciens appelaient disposée en *corymbe*, comme à l'Apollon citharœde de Munich (2). D'autres fois, les cheveux du dieu flottent librement sur le dos, ce qui se voit à l'Apollon du Vatican, dit du Belvédère (3). Les hanches sont étroites et la poitrine développée. Ordinairement une chlamyde est nouée sur son épaule et rejetée derrière le dos. Souvent aussi le dieu est complétement nu. Il s'offre tantôt au moment où il vient de triompher de Python, son ennemi, et à l'instant où il décoche une flèche : tel est l'Apollon du Belvédère, la plus belle figure que nous possédions du dieu; tantôt dans l'attitude du repos, le bras appuyé sur la tête : tel est l'Apollon Lycien, dont on voit une image au musée du Louvre.

L'artiste, s'écartant du modèle dont l'Apollon du Belvédère nous offre le type le plus parfait, lui a donné en certains cas une beauté gracieuse, mais efféminée, qui a valu à quelques-unes des statues du dieu le nom d'Apollines. La plus célèbre de ces statues se voit au musée de Florence.

Quelquefois Apollon est dans l'acte de tuer un lézard : c'est l'Apollon *sauroctone* qu'avait représenté Praxitèle, et dont les musées de l'Europe offrent de nombreuses copies. Des représentations moins communes offrent Apollon assis sur le trépied : c'est *l'Apollon delphique* (4). Il est alors souvent accompagné de symboles, tels que le corbeau, le rameau de laurier, le serpent, comme on peut le voir aux médailles de Patare en Lycie.

Apollon apparaît aussi comme chef des Muses et dieu de l'harmonie. C'est l'Apollon Musagète. Il est alors tantôt vêtu, tantôt nu, appuyé sur sa lyre; il est dans l'action de chanter; il tient la lyre ou grande phorminx, et est ordinairement couronné de laurier, sujet fréquent sur les vases peints (5) : c'est

(1) Ch. Lenormant et de Witte, *Élite des Monuments céramographiques*, tom. I, p. 207, 217. — *Cf.* Mionnet, *Suppl.*, I, 871; IV, 233.

(2) Clarac, *Musée de Sculpture antique et moderne*, statues n° 927; Clarac, n° 906.

(3) Clarac, n° 912, 921.

(4) Clarac, n° 937, 937 A.

(5) E. Gerhard, *Ausereseне Vasenbilder*, t. I, p. 217

l'Apollon Citharœde, tel que l'avaient représenté Timarchidès et Léocharès.

Vêtu d'une *orthostadias*, ou longue tunique, il conduit le chœur des Muses, divinités allégoriques des dons de l'intelligence, que le dieu résume tous en lui.

Quand Apollon est complétement identifié au soleil, son front est ceint du diadème circulaire, auquel on joint parfois une couronne de roses, ce qui se voit à l'Apollon soleil du musée Chiaramonti (1). Sur les médailles de Thyatire, en Lydie, Apollon a la tête radiée et tient la bipenne; c'est alors véritablement l'Apollon Hélios.

Les fables sur les Hyperboréens avaient fait consacrer à Apollon le griffon, animal fabuleux, que les contes populaires plaçaient dans les régions hyperboréennes. Aussi voit-on parfois le dieu accompagné de cet animal, ou traîné dans un char par ces animaux, sujet qui s'offre sur les médailles d'Auréliopolis de Lydie, ou porté par un de ces êtres fabuleux, ainsi qu'on le remarque sur les monnaies d'Alexandria Troas. En certains cas, le griffon est remplacé par le cygne, l'oiseau emblématique de l'harmonie, circonstance que nous fournissent les monnaies de Chalcédoine, de Bithynie, des bas-reliefs et des statues.

Sur les bas-reliefs et les vases peints, on voit fréquemment figurer la victoire d'Apollon sur Marsyas, ce silène phrygien que, d'après la fable, Apollon écorcha après l'avoir suspendu à un pin. On voit aussi le dieu combattant Hercule et lui disputant le trépied de Delphes, ou perçant Tityus de ses flèches, sujet représenté sur le magnifique trône consacré au dieu à Amyclées, et dû au sculpteur Bathyclès. Mais le sujet favori des artistes, celui qui occupait la plus grande place dans l'histoire du dieu, c'est son combat contre le serpent Python, dont les diverses circonstances sont représentées sur les bas-reliefs et les vases peints.

K. O. Müller, *Handbuch der Archäologie der Kunst*. — Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, trad. par M. Guigniaut.

ALFRED MAURY.

APOLOGUE. (*Littérature.*) Il n'y a peut-être pas de genre littéraire dont la définition soit plus difficile, l'origine plus incertaine, les règles plus contradictoires et les modèles plus rares. L'histoire, le drame, l'épopée, toutes ces grandeurs de l'esprit humain, ont reçu de la main des maîtres des définitions qu'on n'est pas tenté de refaire : l'humble apologue attend encore la sienne. Un de nos bons fabulistes a même déclaré « que ce genre n'est susceptible ni de définition ni de préceptes ». L'autorité d'Aristote, qui a été si grande en toutes choses, a complétement échoué sur ce point, les règles qu'il a tracées n'ayant été suivies par personne. Quant à Boileau, il a simplement omis l'apologue dans ce code poétique où ne sont oubliés ni le madrigal ni le sonnet, qui devaient à peine lui survivre. Mais il lui est arrivé, en un jour de témérité, de vouloir en laisser, au lieu de règles, un modèle accompli, et de lutter pour ce chef-d'œuvre contre une des meilleures fables de La Fontaine; tentative malheureuse, qui fait encore mieux valoir et goûter, par le contraste, le récit du bonhomme.

C'est surtout depuis celui-là que l'apologue échappe aux définitions et aux règles. On avait resserré ce genre dans les plus étroites limites; on lui avait mesuré, dans le domaine des lettres, le plus petit espace possible. La Fontaine, sans se soucier des poétiques, probablement sans les connaître, a bientôt brisé ces entraves savantes, renversé ces fausses catégories, et fait de l'apologue

Une ample comédie à cent actes divers,
Et dont la scène est l'univers.

On ne sait plus dès lors où s'arrête l'apologue. Comme il a pris sous sa plume le caractère et les qualités de tous les genres, drame, récit, description, dialogue, discours moral, etc., on s'aperçoit, en voulant le définir, qu'on définit en réalité toute la littérature.

La perfection de La Fontaine a, d'un autre côté, tranché pour jamais des questions qui ont tenu la nation des critiques divisée pendant des siècles, et dont le sujet nous étonne un peu aujourd'hui; par exemple, celles de savoir si l'apologue doit être écrit en vers ou en prose, et quel style lui est le plus propre. La prose nue d'Ésope a donné à l'un de ces systèmes bien des partisans. Les Latins esquivèrent la difficulté par l'emploi d'un mètre intermédiaire, et si approchant de la prose que certaines copies de Phèdre, à en juger par le fameux manuscrit Pithon, ne faisaient pas la distinction des vers. Et il n'y a pas lieu d'en être surpris, quand on voit Quintilien lui-même faire effort pour démêler le mètre également incertain de Térence, que les copistes et jusqu'aux grammairiens ont pendant longtemps rangé parmi les prosateurs? La question au dix-septième siècle n'était pas encore vidée : Patru, qui passait pour un très-bon juge des ouvrages d'esprit, et qui voulut pourtant détourner La Fontaine d'écrire des fables, Patru les voulait en prose, et Fénelon ne fit pas les siennes autrement. Croirait-on aussi que la petite place qu'il convient de donner dans l'apologue à ce qu'on nomme l'affabulation ou le sens moral, a été fort disputée par les savants de profession? Les uns l'exigeaient au commencement, les autres à la fin. Notre fabuliste, ami de la paix, les a tous mis d'accord, en plaçant la moralité partout indifféremment, quelquefois nulle part.

(1) Clarac, n° 931.

Est-on curieux de connaître l'origine de l'apologue, ses inventeurs, son histoire, quelles difficultés nouvelles? Quel vaste champ de conjectures et de contradictions! La Fontaine, il est vrai, a singulièrement simplifié la question : il fait de l'apologue *un don des immortels*. Mais la vérité de cette origine n'étant pas encore bien démontrée, il y a nécessité de se rabattre sur les humains. L'apologue donc serait né en Orient, et né de l'esclavage, qui aurait trouvé ce moyen ingénieux d'insinuer les vérités qu'il n'osait dire en face; ou seulement, suivant d'autres, de ce goût pour les allégories, les paraboles et les énigmes, particulier aux Orientaux; ou bien du penchant naturel de l'homme pour les récits et les contes, ou enfin du dogme de la métempsycose; qui, en donnant une âme aux bêtes, pouvait conséquemment leur prêter un langage.

Quoi qu'il en soit, l'invention généralisée devint un instrument de morale universelle. En intéressant l'imagination par l'agrément du récit, et l'amour-propre par le plaisir d'en deviner le sens sous le voile transparent de la fiction, l'on fait accepter à l'homme bien des vérités qu'il croit avoir trouvées lui-même, ou qu'il se laisse dire volontiers par les animaux; car il est ainsi fait, qu'il aime mieux recevoir la leçon des bêtes que de ses semblables. Le moraliste l'incommode, l'inquiète et le trouble, en proportion de sa sagacité même; il vous poursuit et vous découvre, en dépit de vous, dans les replis de votre conscience; c'est un espion intérieur, qui vous surprend vos secrets sans pudeur, et comme un ennemi personnel, qui vous les dit sans ménagement. Le fabuliste, qui les sait de même, a au moins l'art de n'en paraître que le confident.

La gloire de l'invention se partage entre plusieurs. C'est, pour ne citer que des noms connus, Lochman, que des conjectures diverses font en même temps contemporain de Jonas et de Moïse, et petit-neveu d'Abraham; c'est Pilpaï, esclave brahmane, ou ministre d'État; c'est Joseph, fils de Jacob; c'est Salomon, lequel semble y avoir d'autant plus de droit, qu'il parlait, sans l'avoir apprise, la langue de tous les animaux.

D'Orient, où il fut trouvé, on ne sait par qui, l'apologue passa en Occident, on ne sait en quel temps ni par quelles mains. Si l'on nomme Ésope, ceux-ci réclament pour Hésiode, ceux-là pour Stésichore. Selon d'autres, Ésope n'a pas même existé : c'est un personnage imaginaire, un nom supposé, sous lequel on répandit en Grèce quelques apologues orientaux; il ne fait qu'un avec Lochman, déjà si incertain, avec Pilpaï, non moins suspect, et tous ces inventeurs de fables sont eux-mêmes très-fabuleux. Certaines particularités leur sont, en effet, communes dans les légendes biographiques, évidemment calquées les unes sur les autres : ils sont tous trois esclaves et difformes; et il faut avouer, quant à Ésope, qu'on ne peut pas prendre au sérieux cette vie pleine de contes, d'invraisemblances et d'anachronismes que La Fontaine lui a faite, après Planude, et qu'on ne voudrait pas qu'il n'eût pas faite.

L'histoire littéraire désigne ensuite Phèdre, qui avait été esclave, comme on le dit de ses prédécesseurs, et qui, s'il ne fit pas connaître l'apologue aux Romains, le leur rendit familier par son recueil élégant et soigné. Mais ce recueil même, perdu pendant des siècles, et retrouvé seulement au seizième, lui a été contesté par des savants considérables, et la question, malgré la découverte de nouveaux manuscrits, n'est pas encore tout à fait hors de débat.

Voilà donc, en résumé, à quoi se réduit l'histoire de l'apologue : d'impénétrables obscurités autour de son berceau, une paternité douteuse attribuée à plusieurs, l'existence du vieil Ésope niée, l'authenticité des vers de Phèdre mise en doute, des invraisemblances accumulées, des systèmes se détruisant l'un l'autre. Au milieu de toutes ces incertitudes et de toutes ces disputes, il n'y a qu'une chose incontestée, la supériorité de La Fontaine. Personne même ne pense à lui comparer personne. Il a pour ainsi dire confisqué le genre à son profit, et il n'y a plus d'auteur de fables qui ne demande pardon d'en écrire après lui. Homme unique dans l'histoire des lettres, le seul peut-être qui ait désarmé l'envie et découragé l'imitation; le seul qu'on aime aussi pour lui, indépendamment de ses écrits, et qui, en y mêlant sans cesse sa personne, ait pourtant rendu le *moi* aimable, suivant la remarque d'un excellent critique de nos jours.

Outre leurs préceptes de sagesse, combien n'y en a-t-il pas, parmi nous autres citadins, qui lui doivent le premier fonds, souvent l'unique, de leurs connaissances en histoire naturelle? N'est-ce pas lui qui nous révèle la voracité du loup, l'astuce du renard, l'humeur capricieuse de la chèvre, l'esprit de prévoyance de la fourmi et d'envahissement de sa majesté lion, la gentillesse de Jeannot lapin, la tristesse du lièvre, la malice inventive de Rominagrobis, la royauté du chêne et le parfum du serpolet, ou ces effroyables désastres de la nature et ces grands effets de paysage, comme les peignait aussi Virgile?

Il n'y a plus à disputer des qualités propres à l'apologue : on lit La Fontaine, et on les connaît. Il en a d'ailleurs indiqué lui-même quelques-unes, et, pour plus d'attrait, en

vers; là, ici, partout, quand cela lui venait, avec ce caprice charmant qui fait tout aimer de ce qu'il dit. Le genre et lui se confondent et sont désormais inséparables; il en a réalisé l'idéal même, il en a fait *proprement un charme.*

De ce genre si sûr de plaire, de toucher, de convaincre, on pourrait citer beaucoup d'applications heureuses et de vrais triomphes. C'est à l'aide d'un apologue que Démosthène réveille l'attention des Athéniens, insensibles à son éloquence; que Ménénius apaise, dit-on, une révolte à Rome; qu'Ésope se préserve, et avec lui tout un peuple, des fureurs d'un tyran; que le prophète Nathan, si l'on peut mêler le sacré au profane, reproche à David tout-puissant l'horreur d'un double crime; que Socrate, à qui même on en attribue aussi l'invention, comme au plus sage des mortels, se console en mourant des sottises des hommes, et que Patru, pour finir, empêche un jour l'Académie d'en faire une.

T. Baudement.

AQUARELLE. (*Beaux-Arts.*) L'aquarelle est la peinture des dames, dit l'auteur d'un traité sur ce sujet. En effet, la légèreté de cette peinture, son élégance et l'on peut dire aussi sa propreté en font un art mondain et charmant, plus propre aux femmes qu'aux hommes. On sait que les femmes même les mieux douées pour les arts, Madame Lebrun par exemple, donnent encore à leur peinture à l'huile un air de mignardise et d'afféterie qui en amoindrit l'effet. Jamais le pinceau dans leurs mains n'a la même hardiesse que dans celle d'un homme; mais cette faiblesse relative devient presque une qualité dans l'aquarelle, genre de peinture où il faut plus de grâce que de force, plus de délicatesse que de fougue, et dont le mérite principal est dans la mollesse des lignes jointe à une douce harmonie des tons et des couleurs.

L'aquarelle, de nos jours, est à la mode: elle convient parfaitement à l'étroitesse élégante de nos appartements, et à l'honnête médiocrité de nos bourses; on peut voir aussi une cause de sa vogue actuelle dans les grands progrès qu'elle a faits depuis le commencement du siècle. Redouté, autrefois célèbre dans toute l'Europe comme peintre de fleurs, est égalé de nos jours par des aquarellistes connus seulement chez les marchands de tableaux. L'aquarelle est encore la peinture des amateurs, parmi lesquels beaucoup ont du talent et arrivent, par une longue étude des procédés, à faire de charmants petits tableaux de genre.

L'aquarelle, ainsi appelée du mot italien *aquarella*, est une peinture sans empâtement, et qui s'exécute avec des couleurs dites *à l'eau,* que l'on détrempe dans une eau légèrement gommée, pour les rendre plus légères, plus douces et plus transparentes. Ne confondons pas les aquarellistes avec les enlumineurs, dont tout le travail consiste en une superposition de couleurs sur des estampes : ceux-ci ne sont que des copistes qui travaillent sur un patron de commande; au contraire, l'aquarelliste est un peintre véritable, qui exécute des sujets de son invention.

On a aujourd'hui un grand nombre de traités sur l'aquarelle, dans lesquels tous les procédés de cet art sont minutieusement décrits; nous en extrairons ici, pour l'usage de nos lecteurs, les prescriptions les plus essentielles. — Avant de commencer à peindre, tendez fortement votre papier sur une planche ou un carton, en l'y collant par les quatre bords. — Lorsque les traits du dessin sont arrêtés sur le papier, sans vous préoccuper des détails, établissez de grandes masses avec un pinceau chargé de couleur bien délayée. — Pour arriver aux demi-teintes, aux gradations et aux nuances, étendez les masses déjà établies avec le pinceau trempé dans l'eau, jusqu'à ce que de degré en degré elles se rapprochent du ton du papier. — Il importe de faire vite et sans retoucher, afin que les couleurs n'aient pas le temps de se dessécher. — Après les masses viennent les détails. — Il est bon d'essayer ses teintes à part avant de les porter sur le dessin, et il faut ici, comme dans les masses, procéder à l'adoucissement des teintes en plongeant son pinceau dans l'eau claire.

On se sert aussi du procédé inverse, qui est de commencer par les détails, et d'en achever les finesses avant de passer aux masses. Mais alors l'artiste doit être plus maître de son sujet, en mieux voir l'ensemble; car toute correction est ici, sinon impossible, du moins fort difficile; et l'on ne peut opérer à nouveau qu'en passant une éponge imbibée d'eau sur le dessin tout entier, de manière à en adoucir uniformément les diverses teintes. Cette correction réussit rarement : elle rend le papier spongieux et flasque, produit des empâtements, et parfois tout le travail est à recommencer; remarquez d'ailleurs que les nuances seules peuvent être changées; quand au dessin, il est indélébile.

L'auteur de l'*Histoire générale de la Peinture*, Montabert, a donné les meilleurs conseils sur les couleurs et les instruments à employer dans l'aquarelle. Il recommande le choix d'un bon papier, celui de Wathman, par exemple, et veut qu'avant de le tendre sur la planchette, on ait soin de l'imbiber par derrière d'une eau légère d'amidon. Suivant lui, on doit faire les fonds plutôt avec de gros qu'avec de petits pinceaux, et il faut qu'ils soient nettoyés et lavés après chaque opération.

L'enluminure, procédé informe et rudimentaire, a été le point de départ de l'aquarelle, à laquelle on est arrivé par degrés, en essayant divers genres de lavis. Et d'abord le lavis à l'encre de Chine pure, employé surtout en architecture et en topographie. Plus tard on mélangea cette préparation d'une faible partie de laque carminée afin de lui enlever de son mordant. On se servit aussi du bistre pour colorer des esquisses à la plume, en rehaussant les lumières avec du blanc pur et repiquant de noir dans les ombres. Tous ces procédés, d'un effet dur et sec, étaient loin de satisfaire les amateurs d'un goût délicat; la sépia leur fut préférée, et c'est par toute cette série de tentatives faites surtout pour la topographie et l'architecture, qu'on en vint à ce mode de coloris qui constitue aujourd'hui l'aquarelle. Les Italiens cultivèrent les premiers ce genre de peinture, auquel ils ont donné son nom; les Allemands, les Anglais suivirent, et nous ne vînmes qu'en quatrième ligne.

Voici maintenant quelques procédés pour les préparations des couleurs, que les maîtres dans cet art ont surtout recommandés. N'employer *l'outremer* qu'après l'avoir très-finement broyé, et le mêler dans de l'eau un peu gommée à laquelle on ajoute une pointe de sucre candi. En choisissant son *encre de Chine*, prendre celle dont la surface est d'un beau noir luisant, et qui, après qu'on l'a délayée dans le godet, paraît brillante et comme cuivrée. La pâte de la bonne encre de Chine doit être fine et homogène. On ne connaît encore sur la composition de cette substance que ce que le père Duhalde nous en a appris. Suivant lui, les Chinois la préparent avec les plantes nommées chez eux *hohiang tongsung* et des gousses de *thuya*, auxquelles ils ajoutent un peu de musc. L'imitation qu'on en fait en Europe consiste dans un mélange de gélatine et de noir de fumée.

La couleur *bistre* se fait avec de la suie broyée à l'eau simple; on fait bouillir ensuite et l'on décante; il n'est pas besoin d'ajouter de la gomme : le bistre contient du gluten en quantité suffisante.

Le *noir de chicorée* se prépare avec la racine de cette plante brûlée et réduite en poudre; c'est à peu de chose près la même préparation qu'on mélange quelquefois avec le café; réduite à cet état, la poudre doit bouillir dans l'eau pendant quatre heures consécutives; on passe ensuite dans un linge fin, on fait évaporer la liqueur au bain-marie, et le résidu donne la couleur recherchée. Il importe que jusqu'à parfaite dessiccation elle soit conservée à l'ombre dans un vase vernissé, et à une température qui ne soit ni chaude ni humide.

Le *noir de sépia* sert surtout pour enlever les blancs.

Le *noir de bougie* se recueille sur la surface d'un vase de porcelaine que l'on suspend au-dessus de la flamme d'une bougie de véritable cire. Lorsque le vase est refroidi, on masse le dépôt avec un pinceau sec, et on le délaye avec un autre pinceau trempé d'une eau de gomme arabique et de sucre candi. Plus on mêle cette couleur, plus le noir en devient foncé.

Le *fiel de bœuf* au moment où on l'emploie doit être trempé dans un peu d'eau-de-vie : il sert alors à donner du ton et de l'énergie aux couleurs.

Telles sont les principales couleurs que les aquarellistes peuvent préparer eux-mêmes, étant encore réduits à en acheter bien d'autres, qui ne leur sont pas moins nécessaires.

Dans ces derniers temps, cependant, on a recommandé aux aquarellistes de s'en tenir aux trois couleurs élémentaires, le jaune indien, le rouge de garance, et le bleu lazulite, qui peuvent suppléer, dit-on, les mille autres couleurs dont ils chargent leur palette. Ces trois couleurs génératrices donneraient de la solidité à leur peinture; convenablement variées, elles produiraient toute la gamme des tons, et on trouverait encore dans leur mélange cette teinte neutre qui sert à en achromatiser les nuances les plus délicates.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur l'aquarelle; les principaux sont Buchotte, Emmanuel Gauthier, Lefebvre de Saint-Alphonse, Salmon, Smith, Langlois de Longueville, etc., etc. Presque tous laissent beaucoup à désirer au point de vue de la critique, parce que, ayant fait une étude spéciale de l'aquarelle, ils se persuadent aisément qu'elle est l'Alpha et l'Oméga de la peinture, tandis qu'elle n'en est qu'un des genres les plus faciles, et le moins capable de produire de grands effets. Dans le genre du portrait, l'aquarelle rend assez bien les physionomies de jeunes filles et d'enfants où le blanc et le rose dominent, et dont tous les traits respirent la délicatesse; mais elle est impuissante à rendre, soit les têtes d'hommes qui expriment de fortes passions, soit même les têtes de femmes dont la beauté est d'un type énergique et nettement dessiné, en un mot ce qu'on appelle des figures *à caractère*. Dans le genre historique, l'infériorité de l'aquarelle est encore plus sensible : elle n'a ni assez de précision dans le dessin, ni assez de hardiesse dans la combinaison des couleurs; tout se fond chez elle dans une harmonie moyenne, sans contraste, qui ne se prête point aux effets dramatiques nécessaires pour la grande peinture. Laissons donc l'aquarelle à ces sujets anecdotiques dont le mérite est dans une imitation agréable et matérielle

des objets. Elle réussit aussi à rendre fort bien le paysage, surtout quand il s'agit de peindre de fraîches matinées, de belles prairies, les saules, les eaux claires, etc. Ces aspects d'une nature gracieuse entre les mains d'un aquarelliste peintre habile, ont une sorte de poésie et de charme incomparable. Mais là aussi son rôle est borné : elle ne saurait viser aux grands horizons de Claude Lorrain, ni aux lignes sobres et sévères de Poussin, non plus qu'au réalisme si large de Ruysdael et des autres Flamands, et moins encore à la sauvage hardiesse de Salvator Rosa.

Il y a un ordre de paysages où l'aquarelle excelle : ce sont ceux qui traitent des sujets antiques romains et grecs, où les lignes droites des colonnes et des frontons se détachent sur un ciel bleu, et dans une atmosphère pleine de lumière. Dans ce cas, la peinture à l'huile peut tomber dans la sécheresse; au contraire l'aquarelle, plus maniable et mieux appropriée au caractère du sujet, sait fondre harmonieusement les fabriques avec le paysage. On a remarqué ce mérite dans les envois de Rome et d'Athènes qui nous viennent des élèves attachés dans ces deux villes aux écoles des beaux-arts. Rien de ravissant comme certaines vues de temples grecs en ruine, où quelques colonnes restées seules debout, et soutenant à peine des débris de frise et de fronton, semblent faire partie de cette nature si remarquable elle-même par l'élégance et l'unité de ses lignes. Après le paysage antique, il y en a un autre qui prête beaucoup à l'aquarelle : c'est le paysage anglais : Lawrence et Brigton en ont tiré des tableaux ravissants. Les vertes prairies de la Grande-Bretagne, souvent encadrées dans des saules et où paissent de grands bœufs blancs, sont admirablement rendues par ces peintres; les blondes figures des misses et des ladies de ce pays leur ont fourni aussi le sujet de fort jolis portraits à l'aquarelle, et ce genre de peinture est arrivé dans leurs mains à un haut point de perfection. En France aussi il est en grand progrès : les fleurs de Redouté ont eu de la réputation, mais qu'elles sont inférieures à celles que peint aujourd'hui M. Saint-Jean de Lyon ! M. Hubert fait école dans le paysage à l'aquarelle, ses tableaux sont d'un ordre très-élevé; malheureusement de nombreux élèves ont gâté sa manière réaliste par une imitation maladroite et exagérée. Un de nos maîtres célèbres, M. Paul Delaroche, au début de sa carrière, a peint beaucoup d'aquarelles, où l'on trouve toutes les qualités de son charmant talent, et l'on concevrait même qu'il eût persévéré dans ce genre; pourquoi, par exemple, le *Richelieu* et le *Mazarin* ne sont-ils pas des aquarelles ! Il n'y a rien dans ces élégants et spirituels tableaux que l'aquarelle ne pût rendre. Les deux frères Johannot, deux aquarellistes célèbres, dont l'un a été récemment enlevé aux arts, ont aussi, comme peintres anecdotiques, plus d'un rapport avec M. Delaroche. M. Eug. Delacroix, génie d'un caractère tout différent, a fait aussi des aquarelles, entre autres un lion au repos, qui pour la vigueur de l'effet n'est point inférieur à ses peintures à l'huile. Les noms des architectes qui peignent à l'aquarelle leurs plans et leurs projets d'ornementation n'arrivent point au public, que l'appareil technique rebute ; mais c'est bien d'eux qu'on peut dire qu'ils font rendre à l'aquarelle tout ce qu'elle peut donner; toutefois, ce sujet n'entre pas dans notre article : il a plus naturellement sa place sous le titre d'ornementation.

ARABESQUE. (*Beaux-Arts.*) Parmi les divers genres de peinture et de sculpture, l'arabesque se distingue des autres en ce qu'il est plus particulièrement une dépendance de l'art architectural. Une arabesque n'est pas par soi-même une véritable œuvre d'art, et l'on ne prend pas sérieusement la peine d'en peindre, d'en dessiner ou d'en sculpter, si ce n'est pour en faire l'ornement d'un édifice ou de quelques meubles de luxe. L'arabesque se caractérise encore par son mode de composition, qui est un bizarre assemblage de fleurs, d'arbustes, d'animaux, soit réels soit imaginaires, dont les images se mêlent à des détails d'architecture.

Vitruve, qui fait mention de ce genre d'ornement, dont la mode commençait à son époque chez les Romains, n'en parle que pour le condamner, regardant cette nouveauté comme une atteinte portée à la pureté de l'art antique.

« Les anciens, dit-il, plaçaient sous leurs portiques des paysages d'après nature, qui représentaient des ports, des promontoires, des fleuves, des bois, des troupeaux, ou des sujets historiques, tels que la guerre de Troie et les voyages d'Ulysse. Maintenant de mauvaises coutumes portent à abandonner la vérité, qui servait de guide aux anciens. On peint sur les murs des êtres difformes, plutôt que des êtres qui existent réellement. On remplace des colonnes par des roseaux; on fait supporter par des candélabres de petits édifices, d'où sortent des tiges qui semblent y avoir pris racine, et qui forment des volutes où, contrairement à la raison, sont assises de petites figures. Ailleurs ces branches aboutissent à des fleurs dont on fait sortir des demi-figures, les unes avec des têtes d'hommes, les autres avec des têtes d'animaux. Mais ces choses n'existent pas, et quant à moi, je n'approuve que ce qui est conforme à la vérité. »

Ce passage nous donne la date précise à laquelle ont été introduits dans l'art classique les ornements en forme d'arabesque, qui, suivant le même auteur, ne seraient qu'une fâcheuse imitation du style égyptien.

Plus anciennement Aristote avait fait mention de certaines tapisseries persanes surchargées d'ornements que, d'après la description qu'il en donne, nous devons regarder comme de véritables arabesques. « Ces tapisseries, « dit-il, étaient aussi remarquables par l'éclat « de leurs couleurs, que par la richesse et la « singularité de leurs dessins, représentant un « bizarre assemblage de plantes et d'animaux, « et même de griffons et de centaures. »

Enfin, dans les fouilles de Pompéi on a trouvé sur les murs des édifices romains mis à découvert un grand nombre de peintures en forme d'arabesque et représentant le plus souvent des *fabriques*, dont les formes architecturales sont entièrement opposées à la simplicité des lignes grecques et latines. Ainsi, soit que l'on s'en rapporte à l'opinion des anciens auteurs sur les arabesques, soit qu'on juge par le cachet particulier de leur style, il est difficile de ne pas les croire de descendance orientale.

Et en recherchant leur première origine par-delà toutes les données archéologiques, ne la retrouverait-on pas dans ce double mouvement de l'imagination humaine, qui tantôt la porte à se représenter les choses réelles telles que la nature les lui offre, et tantôt à s'en créer de merveilleuses et de surnaturelles, auxquelles elle donne ensuite un corps et une figure par les procédés en usage dans les divers arts? C'est ainsi que tous les peuples, les plus raffinés comme les moins avancés en civilisation, ont fait usage des arabesques. Les Indiens, les Chinois, les anciens Mexicains les ont connues : on en trouve partout sur les édifices, sur les mosaïques, et jusque sur les étoffes. Ne faut-il pas même appeler du nom d'arabesques les tatouages bizarres des peuples sauvages et les grossières sculptures dont ils ornent leurs armes et leurs pirogues ?

Mais bornons notre sujet à l'histoire de l'art européen.

Au temps des empereurs, les Romains peignaient sur leurs édifices publics, leurs palais, leurs tombeaux, des arabesques ou sujets symboliques : qui indiquaient la destination des monuments auxquels ils servaient de décoration. Le motif des dessins, le ton des couleurs en sont fort variés; on y distingue pourtant trois dispositions constantes, et qui sont dans la partie inférieure un large soubassement d'un brun rouge et peu orné de dessins, au milieu un encadrement, le plus souvent en couleur jaune, coupé par des filets et des colonnettes, enfin au-dessus une frise surchargée de compositions plus délicates qui se détachent sur un fond blanc.

Pendant les premiers siècles qui suivirent la chute de l'Empire romain, les arabesques disparurent de presque tous les édifices qui s'élevaient sous l'influence de l'art chrétien. On dirait que le génie sévère de la religion naissante ne pouvait pas se prêter à des compositions d'un genre aussi capricieux, qui en effet ne reparurent parmi nous qu'au moment où les arts européens subirent l'influence des Arabes. On sait que le prophète Mahomet avait interdit à ses fidèles la peinture des êtres animés, hommes et animaux. Réduits ainsi à la reproduction des plantes et des fleurs, les Arabes s'astreignirent moins à en copier strictement les formes véritables, qu'à chercher dans leurs contours et leurs inflexions des motifs pour les dessins de pure fantaisie, dont ils ornaient leurs mosquées. Les chrétiens de l'Espagne, qui étaient en contact immédiat avec les Arabes, imitèrent d'abord ce genre de décoration; et les croisés, à leur retour de différentes contrées de l'Asie, en répandirent le goût dans le reste de l'Europe. On retrouve les traces de cette imitation dans toute l'architecture gothique, qui, malgré son cachet de parfaite originalité dans d'autres parties, subit évidemment l'influence orientale pour tout ce qui touche à l'ornement. C'est à cette époque que fut créé le mot *arabesque;* dénomination juste tant qu'elle s'applique aux ornements des temps gothiques, mais qui cesse de l'être à l'époque de la renaissance. Dès lors en effet nos maîtres en fait d'ornements ne furent plus les Arabes, mais les Romains, et on se mit à imiter les beaux modèles que ces derniers nous en avaient laissés sur les murs de leurs monuments. Les maîtres les plus distingués d'un temps où l'art de la peinture a été porté au plus haut point ne dédaignèrent point un genre qui, quoique inférieur, demande beaucoup d'imagination, de goût, et une grande délicatesse d'exécution. Raphael lui-même s'y appliqua, et son admirable génie apparut là tout entier. Le premier parmi les modernes il introduisit des figures allégoriques dans les arabesques. On doute s'il fut en cela un novateur, ou seulement l'imitateur de quelques anciennes peintures fort peu connues de son temps. Quoi qu'il en soit, les ravissantes arabesques dont il a orné les loges du Vatican resteront les modèles les plus achevés de ce genre de peinture pour tous les artistes à venir.

ARACHIDE. (*Botanique.*) *Arachis*, Linn. Genre de plantes de la famille des légumineuses, ordre des papilionacées, tribu des géoffrées. C'est une herbe annuelle, rameuse, poilue; ses fleurs sont polygames monoïques : les

unes hermaphrodites, stériles; les autres femelles, fertiles. Ses feuilles sont paripennées, quadrifoliolées, pétiolées. Ses fleurs sont petites, jaunes, axillaires, sessiles, ordinairement géminées. Après la fécondation, le stipe de l'ovaire des fleurs femelles, court dans l'origine, s'allonge peu à peu, et finit par élever l'ovaire au-dessus du tube calicinal, lequel persiste sous forme de pédoncule. Alors le jeune fruit se recourbe vers la terre, s'y enfonce, et y accomplit sa maturation à plusieurs pouces au-dessous de la surface.

On ne connaît qu'une seule espèce d'arachide, l'*arachis hypogæa*. On ignore la patrie de cette plante, vulgairement appelée *pistache de terre*. Son fruit lui donne une certaine importance. De la grosseur d'une petite noisette, cette graine, cuite et grillée, peut servir d'aliment. Elle donne une huile très-limpide et d'un goût agréable, qui sert à plusieurs usages, et qui pourrait même remplacer le cacao dans la fabrication du chocolat. Aussi les nations méridionales de l'Europe ont-elles cherché à cultiver en grand cet utile végétal, dont la culture est très-répandue dans la zone équatoriale, ainsi qu'en Chine et dans les provinces méridionales des États-Unis. Ces essais n'ont pas réussi, en France du moins. Le pistachier de terre, qui se multiplie considérablement dans les pays chauds, demande dans nos climats des soins qui en rendent la culture trop coûteuse. Ses graines doivent être répandues au printemps sur une couche chaude et les plantes qui en proviennent conservées sous cloche. Aussi cette culture est-elle abandonnée, même dans ceux de nos départements du midi dont la température semblerait le mieux lui convenir.

ARAM, ARAMÉEN, ARAMAÏQUE. (*Histoire, Linguistique.*) Le premier de ces mots est un nom sémitique, qui signifie *haut pays :* c'est ainsi que les peuples de la Palestine appelaient vaguement les régions situées au nord et à l'est du Liban. Les Juifs donnèrent à ce nom géographique une extension qui nous paraît un peu étrange; car il servit à désigner toute la partie de l'Asie comprise entre la Palestine, l'Arabie, le Tigre, l'Arménie et la Phénicie, et par là on en vint à l'inconséquence de comprendre sous le nom de *haut pays* la Mésopotamie inférieure. On subdivisait cette région en Aram de Damas, Aram Zobah et Aram Nahraïn, ou Aram des deux fleuves, qui indique sans aucun doute la Mésopotamie. L'Aram de Damas est aussi parfaitement déterminé par le nom de cette ville. Celui de Zobah indique les environs de Nisibe selon quelques-uns, et selon d'autres un pays près d'Alep ou de Hama.

D'après Moïse de Chorène, Aram fut un conquérant qui occupa la haute Arménie. En substituant le nom d'une race à celui d'un homme, il n'y aurait pas de difficulté à admettre ce fait, et il expliquerait l'analogie des mots Aram et Arménie, que les auteurs grecs et particulièrement Strabon ont confondus quelquefois.

En général, le nom d'Araméens indique les Syriens d'au delà du Liban. La partie de ces populations qui s'établit entre le Tigre et l'Euphrate est désignée plus particulièrement sous le nom de Nabatéens, les *Nabats* des auteurs arabes. Le nom et la nationalité des Araméens survécurent aux conquêtes des Séleucides, des Parthes et des Romains, puisqu'il est fait mention d'un roi araméen tributaire des Arsacides, qui était en guerre contre un roi nabatéen, tributaire comme lui, dans la première moitié du troisième siècle de l'ère vulgaire. Seulement, au lieu de dominer la vaste région de l'Aram, ce peuple était réduit à un petit canton de l'Osrhoène.

Dérivée du nom géographique d'Aram, l'appellation linguistique Araméen ou Aramaïque désigne un dialecte sémitique qu'on a subdivisé en Babylonien ou Aramaïque oriental, et syriaque ou Aramaïque occidental. Mais Abou'l-Faradj ou Bar Hebræus, écrivain bien connu du treizième siècle de notre ère et bien compétent par sa nationalité et son érudition, au lieu de faire du syriaque une branche de l'aramaïque, donne celui-ci comme un dialecte de la langue des Syriens ou Assyriens. Il établit (*Hist. Dynast.* éd. Pococke, p. 16-17 du texte arabe) la distinction du syriaque en trois dialectes : 1° l'aramaïque, le plus élégant de tous, parlé à Édesse, Harran et dans ce qu'il appelle la Syrie extérieure; 2° le palestinien, en usage à Damas, dans les vallées du Liban et dans la Syrie intérieure; 3° le chaldéo-nabatéen, qu'il qualifie de détestable dialecte, relégué dans les montagnes de l'Assyrie et les plaines de la basse Mésopotamie. Sans disputer sur le goût d'Abou'l-Faradj, qui préférait naturellement son propre dialecte, il est certain que la dénomination adoptée par lui correspond mieux à la valeur étymologique des mots Aram et Aramaïque, et qu'elle ressemble parfaitement à l'expression *high dutch* (haut tudesque), par laquelle les Anglais désignent l'allemand, tandis qu'ils donnent le nom de *low-dutch* (bas tudesque) ou simplement de *dutch* à la langue hollandaise. Après tout, les applications impropres d'*Aram* à la Babylonie et d'aramaïque oriental au chaldéen s'expliquent parfaitement, comme dans le cas de l'Arménie, par les effets de la conquête, qui rendit communs aux pays occupés les noms appartenant à la race conquérante. C'est à peu près comme le nom de *français* donné à la langue néo-latine des Gaules, parce qu'une tribu franque étendit sa

domination d'abord jusqu'à la Loire et ensuite jusqu'à la Méditerranée. Nous suivrons donc la nomenclature adoptée plus généralement au lieu de celle de Abou'l-Faradj, et nous désignerons par le mot aramaïque les dialectes syriaques, oriental et occidental, étrangers à la Palestine.

L'aramaïque s'introduisit en Palestine après la captivité des Juifs; il y resta jusqu'à la dispersion de ce peuple, et il était très-répandu du temps du Christ, ainsi que cela ressort de plusieurs passages du Nouveau Testament et de Flavien Josèphe. Ce dialecte faisait concurrence à la langue grecque, apportée dans le pays par une autre conquête; mais il était plus populaire, comme dérivé de la même souche que l'hébraïque, l'ancienne langue du pays aux temps de son indépendance. Les luttes des Romains contre la Perse sous les deux dynasties arsacide et sassanide, luttes qui bouleversaient souvent les provinces intermédiaires, mais empêchaient aussi l'établissement d'une nouvelle race étrangère, ne firent que consolider dans l'ancien Aram les différents dialectes syriaques qu'on y parlait. Mais la conquête arabe, complète, durable et faite par une race analogue, porta un coup mortel aux dialectes indigènes. Elle les aurait même absorbés entièrement sans l'antagonisme religieux des populations araméennes, qui en grande partie ont été fidèles à la religion de l'Évangile. Aussi les chrétiens de la Babylonie parlent encore un patois chaldéen, ou aramaïque oriental, et l'occidental s'est conservé dans les environs de Mardin et de Mossoul, au dire des voyageurs modernes. D'après les orientalistes qui ont étudié plus spécialement les dialectes aramaïques, ceux-ci se distinguent des deux principales langues sémitiques, l'arabe et l'hébreu, par la fréquence des monosyllabes, la pauvreté des formes grammaticales et un matériel de mots plus restreint.

Abou'l-Faradj, *Hist. Dynast.*; Oxonii, 1672.
Hoffmann, *Gramm. Syr.*; Halæ, 1827.
Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens*, Journal Asiatique, janvier 1835.
Caussin de Perceval, *Essai sur l'Hist. des Arabes*; Paris, 1847.

AMARI.

ARBOUSIER. (*Botanique.*) *Arbutus*, Linn. Genre de plantes appartenant à la famille des éricinées et à la classe *décandrie-monogynie*. M. de Theis fait venir les noms d'arbousier et d'*arbutus* de deux mots celtiques, *ar boise* (âpre buisson), à cause de l'âpreté de son fruit. Les Latins appelaient *arbutus unedo*, désignation conservée par Linné, notre arbousier commun, et Pline donne au vocable *unedo* une étymologie très-concordante à celle que donne M. de Theis au mot *arbousier*. Il prétend qu'*unedo* se rapporte au fruit, et vient par syncope de *unum edo* (je n'en mange qu'un), parce que le goût de la baie de l'arbousier est assez désagréable pour que celui qui en a mangé une ne soit pas tenté d'en prendre une seconde. L'étymologie de Pline prouve une excessive délicatesse de palais. L'arbouse a une saveur un peu fade et doucereuse. Mais en dépit de l'*unum edo*, les habitants des Deux-Siciles et ceux de la Barbarie, où cet arbre est très-commun, en mangent d'assez bonnes quantités. C'était, en outre, une opinion accréditée chez les anciens, qu'avant la culture des céréales l'arbouse servait avec le gland de nourriture aux premiers hommes. (*Voyez* Virgile, *Géorg.*, lib. II, v. 148.)

L'arbousier commun se trouve très-bien décrit dans Théophraste sous le nom de *comaros*. C'est un charmant arbrisseau, qui s'élève à la hauteur de deux ou trois mètres et quelquefois davantage. Ses feuilles sont fermes, ovales-oblongues, d'un beau vert, à dentelures fines; les baies pendantes, d'un rouge vif, hérissées de petits tubercules, ce qui a fait donner à cette plante le nom de *fraisier en arbre*. Les Anglais l'appellent ainsi *strawberry tree*. Ces fruits succèdent à de belles grappes de fleurs en panicules : leur corolle est blanchâtre, resserrée à son ouverture.

C'est un des arbrisseaux qui décorent le plus agréablement nos jardins. Il fleurit vers l'automne, conserve ses feuilles pendant l'hiver et ne donne de fruits mûrs que dans cette saison; une terre franche et légère et l'exposition du nord-ouest lui conviennent; il demande à être garanti des fortes gelées.

G. DE LARENAUDIÈRE.

ARCHAGÈTE. (*Antiquité.*) Ἀρχαγέτης et au féminin ἀρχάγετις (de ἀρχή, origine et autorité, et ἡγεῖσθαι, conduire, diriger), guide, chef et, par extension, divinité tutélaire, est le surnom de quelques dieux ou déesses de la fable, d'Hercule entre autres (Xénophon, *Helléniques*, VI) et, suivant Hésychius, des héros éponymes des tribus athéniennes; c'était aussi le titre de l'autorité royale à Lacédémone. Esculape avait en Phocide, près de Tithorée, un temple célèbre où il était honoré sous le surnom d'Archagète, sans doute comme présidant à la naissance, à la vie. Apollon, sous ce même surnom d'Archagète, avait un autel à Naxos en Sicile, à Hiérapolis en Phrygie, à Mégare en Grèce. Sur des médailles de l'Asie Mineure, on voit une tête d'Apollon radiée avec l'exergue Ἀρχαγέτης. Pausanias nous apprend (Ἀττικά, 42) que le temple d'Apollon à Mégare renfermait trois statues du dieu : d'Apollon pythien, d'Apollon décatophore, c'est-à-dire fait avec la dixième partie de la dépouille des ennemis,

et d'Apollon archagète. Archagète est enfin, comme nous l'avons dit, le nom que portaient les deux rois de Lacédémone, tous, ainsi que nous l'apprend l'histoire, descendant d'Hercule. *Voy.* HÉRACLIDES.

DEHÈQUE.

ARDÉE. (*Géographie* et *Histoire anciennes.*) Ardée, *Ardea,* maintenant petit hameau de cent soixante habitants, dépendant du district de Gensano, dans la comarque de Rome, a été dans la haute antiquité une des villes les plus célèbres de l'Italie centrale. C'était la capitale des Rutules, nation ou tribu qui occupait un petit territoire fertile placé sur la côte, entre le Laurentum et Antium. Elle fut fondée, selon la tradition, par une colonie Argienne, qui tirait son origine d'Acrisius et de Danaé (1). Avant l'arrivée des colonies grecques, le pays appartenait aux Pélasges et aux Aborigènes. Tout ce qu'on sait de l'histoire primitive d'Ardée, c'est qu'elle fut gouvernée par des rois. Un de ces rois s'appelait Pilumnus, et régnait sur elle alors que Picumnus régnait sur les Latins. Par une singularité qui doit avoir un sens mythique, le fils de ces deux princes contemporains, aux noms presque identiques, s'appelaient Daunus et Faunus. Le fils de Daunus, roi des Rutules, s'appela Turnus. Il fit la guerre à Énée, qui trouva au contraire un allié dans Latinus, fils de Faunus et roi des Latins. Après la mort de Turnus, tué par Énée, il semble que les Rutules aient changé la forme de leur gouvernement, et il n'est plus fait mention de roi parmi eux. Du reste, l'histoire se tait alors sur Ardée, jusqu'au jour où Tarquin le Superbe, guidé par son ambition, déclara la guerre aux Rutules, et vint mettre le siége devant leur ville capitale. Ce fut pendant ce siége que Sextus, fils de Tarquin, quittant le camp romain, se rendit à Rome auprès de Lucrèce, pour y commettre l'attentat qui coûta le trône à son père et fit de Rome une république. Herminius et Horatius, devenus chefs de l'armée romaine, conclurent alors une trêve avec les Ardéates, trêve qui devint une alliance, comme le prouve le premier traité conclu entre Rome et Carthage, l'an de Rome 247, traité dans lequel Ardée est mentionnée la première parmi les villes alliées de la république romaine (2). Cependant on la voit, peu de temps après, figurer dans la ligue latine formée pour remettre Tarquin sur le trône (3). Traitée avec humanité par les Romains, après leur victoire du lac Régille, elle ne chercha plus à combattre la ville de Romulus, bien qu'elle ait pu se croire victime, en l'an de Rome 313, d'un véritable déni de justice, lorsque les Romains, pris pour arbitres entre les Ardéates et les habitants d'Aricie, au sujet d'un territoire contesté, s'adjugèrent à eux-mêmes la province en litige (1). Il est vrai qu'ils réparèrent cette iniquité en secourant l'année suivante Ardée assiégée par les Volsques (2), et en y envoyant ensuite une colonie à laquelle on donna le territoire si injustement acquis, et ainsi rendu à la ville qui croyait en être légitime propriétaire (3). Lorsque Camille fut exilé de Rome, l'an 365, c'est à Ardée qu'il se retira. Cette ville ayant été menacée par l'armée gauloise, il se mit à la tête des Ardéates, surprit les Gaulois pendans la nuit, et les tailla en pièces. C'est à Ardée qu'il reçut la nouvelle du sénatus-consulte qui le nommait dictateur, et c'est de là qu'il partit pour aller rejoindre à Véies l'armée à la tête de laquelle il délivra le Capitole assiégé par nos ancêtres (4). Les Ardéates prirent sans doute part à cette célèbre victoire, et en voyant tant de liens d'assistance mutuelle établis entre eux et les Romains, on ne s'étonne pas de les voir refuser de prendre part à la dernière ligue des peuples latins soulevés, ligue qui finit par la soumission complète du Latium (5). Ardée eut beaucoup à souffrir pendant la seconde guerre punique, et plus tard pendant la guerre civile entre Marius et Sylla (6). Les ravages exercés sur son territoire à cette époque commencèrent sa décadence, et l'insalubrité reconnue de son climat l'acheva. En vain l'empereur Adrien essaya de repeupler cette colonie : Ardée disparut de l'histoire. Au onzième siècle il n'y avait plus à la place où elle avait existé qu'un château construit sur le rocher qui servait d'Acropole; le château est aujourd'hui remplacé par un palais baronial, au pied duquel s'élèvent quelques humbles maisons qui forment le hameau moderne.

La citadelle de l'antique Ardée, dont il reste quelques vestiges de muraille bâtie en blocs carrés de tuf volcanique, s'élevait sur un plateau escarpé, placé entre deux vallées profondes, ayant originairement fait partie de la grande plaine qui s'étendait du mont Albain à la mer, mais isolé soit par quelque convulsion naturelle, soit par le travail des hommes. Du côté opposé à la mer, la communication est coupée par trois larges et profondes tranchées séparées l'une de l'autre par deux murailles taillées dans le roc vif. Vers l'ouest, les deux vallées se rapprochent, laissant un étroit passage, fortifié par une espèce de môle percé d'une porte. Plus loin s'élève un autre rempart, qui doit avoir été soit une seconde fortifica-

(1) Virg., *Æn.*, VII, 409.
(2) Polyb., III, 22.
(3) Dionys., V, 41.

(1) Liv., III, 71.
(2) Id., IV, 9.
(3) Id., IV, 11.
(4) Id., V, 43.
(5) Id., XXVII, 9.
(6) Strab., V.

tion nécessitée par l'accroissement de la ville, soit un ouvrage établi par quelque armée assiégeante. Il est évident que bien qu'il dût exister autrefois comme à présent un chemin conduisant de la ville à la mer, cependant la grande porte de la cité était à l'extrémité orientale de la citadelle, et on ne pouvait y arriver que par une profonde vallée, ayant la forteresse à gauche et les murailles de la ville à droite. Des ruines de construction romaine, à l'endroit où est maintenant située la petite chapelle de Santa-Marinella, font reconnaître une rue qui allait de la porte près de la citadelle à la porte du grand rempart, dont nous avons parlé plus haut; une autre rue partait de cette même porte, formant un angle droit avec la première, et une troisième avenue, du côté d'Antium, est indiquée par un chemin qui descend dans la vallée. L'emplacement qu'occupait nécessairement la ville est d'une grande étendue, et prouve assez l'importance de la cité et sa nombreuse population. A environ un demi-mille de la ville, à gauche de la route qui mène d'Ardée à la mer, on trouve des traces de muraille et un rocher rempli d'excavations, qui a dû être la nécropole de la cité. Malgré les contradictions qui existent entre les distances données par Strabon et par Eutrope, la situation de la ville parfaitement déterminée permet d'affirmer qu'elle était à quatre milles de la mer, à onze milles de Laurente, et à vingt-deux milles et demi de Rome. L'ancienne voie Ardéatine, qui y conduisait, est encore visible en beaucoup d'endroits. Ardée, avec son palais baronial et ses quelques maisons, construites avec les vieilles pierres de l'antique citadelle, mérite d'éveiller encore la curiosité du touriste. Les vallées qui l'environnent avec leurs frais gazons sont pittoresques, et du haut du rocher où le village se trouve placé, comme un nid d'aigle, on a une des plus magnifiques vues qu'il soit possible de désirer sur ce Latium maritime, si imposant dans sa solitude, si intéressant par les souvenirs qu'il éveille.

N. des V.

AREMBERG (Comtes, Princes et Ducs d'). (*Histoire.*) L'ancien duché d'Aremberg, dit l'*Art de vérifier les dates*, était situé dans l'Eyffel, entre l'archevêché de Cologne et le duché de Juliers. Il posséda un château fort, et fut le patrimoine d'une famille dont sortait le comte Gérard d'Aremberg, burgrave de Cologne, au douzième siècle. L'arrière-petite-fille de ce comte, Mathilde, unique héritière de la souveraineté d'Aremberg, épousa en 1298 *Angelbus*, comte de La Mark; le plus jeune de leurs fils, *Éberhard*, hérita du comté d'Aremberg; il mourut en 1387. — *Éberhard II*, son fils, comte de La Mark et d'Aremberg, acheta, en 1424, la seigneurie de Sedan, et mourut vers 1454. — *Jean I*^er^, son successeur, fut chambellan de Charles VII, fortifia Sedan, et mourut en 1480. Il eut trois fils : l'aîné, *Éberhard III*, succéda au comté d'Aremberg, et mourut en 1496; le second, Robert, seigneur de Sedan, fonda la maison ducale de *Bouillon;* le troisième, Guillaume de La Mark, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, si célèbre par sa sévérité, fit révolter les Liégeois contre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et eut la tête tranchée par Jean de Hornes, évêque de Liége, en 1485. Il fut la tige des seigneurs de Lumain. — Le comté d'Aremberg passa successivement aux trois fils d'Éberhard III, *Jean de La Mark*, *Éberhard IV* et *Robert I*^er^, qui ne laissèrent point de postérité mâle. L'héritière du dernier, Marguerite, porta le comté d'Aremberg à Jean de Ligne, qu'elle épousa en 1547. — Leur fils aîné, *Charles I*^er^, comte d'Aremberg, duc d'Arschot, amiral et grand d'Espagne, accrut, par son mariage avec Anne de Croï, la gloire et la puissance de sa maison. Maximilien II érigea le comté d'Aremberg en principauté, qui prit rang parmi les États germaniques. Le prince siégea à la diète en 1582. Charles avait été désigné pour le gouvernement des Pays-Bas; il mourut en 1616. Il laissa onze enfants. — L'aîné, *Philippe-Charles I*^er^, fut gouverneur et capitaine général de la principauté de Namur; il mourut à Madrid, en 1640. — Son fils *Philippe-François I*^er^ fut le premier duc d'Aremberg, en vertu de la Bulle d'or du 9 juin 1644, qui érigea la principauté d'Aremberg en duché. Cette bulle fait descendre la maison d'Aremberg de Charlemagne, et lui donne pour alliés tous les rois de la chrétienté. Philippe mourut en 1674; il ne laissa point d'enfant, et eut pour successeur son frère, — *Charles Eugène I*^er^, qui avait été chanoine de Cologne; il se maria, et mourut en 1681. — Son fils aîné, *Philippe-Charles-François*, devint duc et prince d'Aremberg, fut capitaine général des gardes de l'empereur, et mourut en 1691, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saleukemme, contre les Turcs.— *Léopold-Philippe*, son fils, fut gouverneur de Mons, lieutenant général au service de l'Empire, et reçut plusieurs blessures à la bataille de Malplaquet; il mourut en 1754. — Son fils aîné, *Charles-Marie-Raymond*, s'est particulièrement distingué dans la guerre de Sept-Ans. Il obtint le collier de la Toison d'Or à la journée de Linden; à la bataille de Torgau, il fut atteint d'une balle à la poitrine, et dut son salut à la plaque de cet ordre, qui en amortit le coup. Il mourut feld-maréchal, en 1778. Il avait épousé l'unique héritière des comtes de Gallark, branche aînée de sa maison. — Son fils *Louis Augilbert*, né en 1754, fut dépouillé de ses duchés

et principautés par la Révolution. Il avait favorisé d'abord le mouvement révolutionnaire des Pays-Bas, et on lit dans quelques écrits du temps qu'il avait conçu un moment l'espoir chimérique de se voir nommer duc de Brabant. Les traités de Campo-Formio et de Lunéville lui rendirent ses terres médiates des Pays-Bas, et lui attribuèrent des indemnités pour ses États souverains réunis à la France. Il reçut à ce titre les pays de Mippen et de Reclinghausen, sur la rive droite du Rhin. En 1803 il se résigna à céder à son fils aîné son duché d'Aremberg, condition imposée par le gouvernement consulaire à la restitution de ses propriétés en France. Napoléon le fit sénateur. Ce prince mourut en 1820. Il avait perdu la vue dès sa jeunesse dans une partie de chasse.

Prosper-Louis, fils du précédent, était encore mineur quand son père lui transmit le duché d'Aremberg, qui entra, en 1806, dans la confédération du Rhin. Il perdit sa souveraineté en 1810, et son duché passa dans le royaume de Westphalie. Il avait épousé, en 1808, une nièce de l'impératrice Joséphine, Stéphanie Tascher de la Pagerie. Il servit en Espagne, à la tête d'un régiment de chasseurs qu'il avait levé à ses frais, et fut, en 1811, fait prisonnier par les Anglais. Son mariage, qui n'avait point été heureux, fut déclaré nul en 1816; le prince épousa, en 1818, une princesse de Lobdowitz.

Auguste-Marie d'Aremberg, oncle du précédent, se fit connaître en France, dans les premières années de la Révolution, sous le nom de comte de La Mark, que son aïeul maternel lui transmit. Né en 1753, il passa dans les Indes en 1780, et y servit contre les Anglais, à la tête du régiment de son nom. Il joua, à son retour, un rôle important dans la révolution des Pays-Bas, et y servit, comme général, dans l'armée des États. Le comte de La Mark, possesseur de grands biens en France, et mis en évidence par les affaires des Pays-Bas, se fit nommer député de la noblesse aux états généraux. Il siégea dans la gauche à la Constituante. Lié avec Mirabeau et Talleyrand, devenu hostile au parti de la cour, le comte de La Mark appuya de son influence et de ses votes toutes les réformes populaires de ces premiers jours. Il fut des plus prompts toutefois à s'arrêter devant le mouvement révolutionnaire qui menaçait de tout entraîner. Il se rapprocha de la cour, et il aida de ses conseils et de ses grandes relations cette monarchie bien ébranlée. Ce fut lui, dit-on, qui réussit à lui amener Mirabeau, et qui le décida à traiter, un peu tard, avec le pouvoir auquel il avait fait une si rude guerre. Le comte de La Mark fut le négociateur de l'alliance, et la correspondance secrète de Mirabeau avec la cour passa par ses mains. Il en resta dépositaire jusqu'à sa mort. Mirabeau le choisit pour exécuteur testamentaire, et mourut dans ses bras. Le comte de La Mark se retira en Autriche, y prit du service, et se vit fermer les portes de la France pendant la durée de l'Empire. Après sa chute, il se fixa à Bruxelles, et prit le titre de prince Auguste d'Aremberg; il est mort en 184..... La correspondance de Mirabeau, restée longtemps en dépôt dans les mains de son ancien ami, vient d'être récemment publiée par le comte de Bacourt, que le prince, en mourant, avait chargé de ce soin. AMÉDÉE RENÉE.

ARGONNE. (*Histoire.*) C'est le nom d'une forêt située au nord de la France, entre Sedan et Passavant. Elle est devenue célèbre par la défaite de l'armée prussienne en 1792. Lorsque Dumouriez, éclairé par un trait de génie, alla prendre position dans les défilés de cette forêt, pour couper la marche de l'ennemi, il dit que ces défilés seraient les Thermopyles de la France. Il ajoutait dans sa lettre au gouvernement qu'il y serait plus heureux que Léonidas. L'événement justifia ses prévisions, et sa victoire, en refoulant la première coalition, commença cette longue série de triomphes qui n'ont pu, il est vrai, préserver la France de l'invasion, mais qui ont prouvé au moins pendant vingt-cinq ans ce qu'elle pouvait contre l'Europe liguée pour la détruire.

Au début de la guerre, en 1792, la France n'avait guère que cent vingt mille hommes sous les armes. Encore étaient-ils dispersés. On s'était hâté dans les premiers moments de leur donner une sorte d'organisation ; on les avait dirigés sur les points menacés, en les divisant en trois armées qu'on appelait l'armée du Nord, l'armée du Centre et l'armée de l'Alsace.

L'armée du Nord, commandée par Rochambeau, campait le long de la frontière de Flandre; celle du Centre, sous les ordres de Lafayette, avait son quartier général à Metz; celle d'Alsace, d'abord éloignée de Metz, s'en était rapprochée depuis quelque temps, pour exécuter de concert avec l'armée du Centre le mouvement imaginé par Dumouriez, alors ministre de la guerre, et qui avait pour but d'envahir la Belgique. On avait même franchi la frontière. Mais à la première affaire nos troupes, entraînées par ce sentiment de peur qui, dit-on, est naturel aux armées de nouvelle création, s'étaient enfuies en désordre, jetant leurs armes et criant qu'on les trahissait. Un général même avait été assassiné pendant la déroute par un de ces déplorables égarements suite ordinaire de la frayeur et du désordre (c'était le brave et malheureux Dillon), alors qu'il essayait de rallier les fuyards.

Pas un de ces soldats peut être n'avait encore vu le feu; ce n'étaient que des recrues de la veille en quelque sorte, arrivées depuis un mois de leur village, ou des jeunes gens des villes, dont la Marseillaise, il faut bien le dire, avait pu exalter les sentiments, mais dont elle n'avait pas encore mûri le courage.

On avait dû revenir aussitôt sur ses pas. Lafayette, avec son armée, s'était arrêté à Sedan. La troisième, dont nous venons de parler, était allée se retrancher sous le canon de Metz, de manière à appuyer au besoin le corps de Lafayette. Elle avait à sa tête Luckner, vieux général, brave, mais faible et sans talents, trop au-dessous des circonstances pour garder son commandement qui lui fut aussitôt retiré.

C'est au moment où l'on venait d'essuyer cet échec, et où nos armées, affaiblies et démoralisées, paraissaient aussi incapables de se défendre que d'attaquer, qu'éclatèrent les événements du 10 août. Le premier soin de l'Assemblée, après avoir décrété la déchéance du roi, fut d'envoyer aux armées des commissaires chargés d'annoncer la révolution qui venait d'avoir lieu et de faire reconnaître l'autorité du nouveau gouvernement. M. de Lafayette avait toujours fait profession de défendre la constitution. Dès qu'il eut appris la catastrophe du 10 août, il en témoigna hautement son indignation, déclarant qu'il ne reconnaissait pas à l'Assemblée le droit de détruire la constitution et de suspendre le roi. Il fit même arrêter à Sedan les commissaires envoyés près de lui par l'Assemblée. Mais l'Assemblée l'ayant décrété d'accusation, il ne crut pas devoir résister. Il jugea que le mieux à faire était de remettre le commandement ou plutôt de l'abandonner en s'exilant; c'est ce qu'il fit.

Cette résolution a donné lieu à des interprétations fort diverses. C'était cependant la seule qui fût permise à M. de Lafayette, dès qu'il ne marchait pas sur Paris. Mais ce parti, si nécessaire qu'on se plaise à le supposer, était on ne peut plus fâcheux dans la circonstance; car il privait de son chef, en présence de l'ennemi, une armée déjà abattue, et qui livrée à elle-même, sans direction, pouvait, par le seul effet d'un coup de main habile et heureux, être anéantie en quelques heures, si le général prussien eût été aussi prompt et aussi résolu qu'il se montra timide et incertain.

L'ennemi s'avançait cependant. L'armée prussienne, forte de soixante mille hommes, sous les ordres de ce fameux duc de Brunswick, réputé le premier général de l'Europe, avait débouché par Luxembourg. Elle comptait en outre dans ses rangs un corps autrichien de seize mille hommes, ce qui la portait à plus de quatre-vingt mille hommes. Un autre corps autrichien, commandé par Clerfayt, était entré en France du côté de Stenay.

Le projet des coalisés était de percer par le centre jusqu'à Paris. Il est heureux que ce projet ait été aussi mal exécuté qu'il était bien conçu. Le duc de Brunswick, tacticien méthodique et attaché aux anciens principes, n'arriva jamais à se rendre compte du système qu'il convenait de suivre dans ces circonstances toutes nouvelles. Il était vieux, chagrin et cassé, ajoutant par là toutes les incapacités de l'âge à sa lenteur naturelle. En outre, il craignait de compromettre ce qu'on appelait sa gloire. Il marchait pas à pas, fermant les yeux, avec l'obstination propre aux vieillards, à l'évidence qui frappait presque tous les officiers de son état-major autour de lui, et qui lui disait que la France ouverte de toutes parts, sans soldats sur son territoire, sans garnisons dans les places fortes, était hors d'état de résister à une marche rapide opérée avec suite et résolution. Peut-être fallait-il du génie pour le concevoir. Le duc de Brunswick ne montra pas même les talents d'un général de second ou de troisième ordre. Son plan était bien de se porter sur Paris par la voie la plus directe, mais sans rien hasarder, avec autant de circonspection et de prudence que s'il avait dû craindre à ses derrières une armée de cent mille hommes se levant tout à coup, et sortant de terre, en quelque sorte, pour se refermer sur lui et l'écraser.

On s'était donc arrêté à la guerre de siége suivant l'usage. Longwy et Verdun étaient même tombés au pouvoir de l'ennemi vers les premiers jours de septembre 1792. Le duc de Brunswick, fidèle à ses traditions, jugeait que c'était assez pour la saison, et voulait faire revenir ses troupes. Mais, pressé par le roi de Prusse, il s'était décidé à marcher en avant. Le roi en effet supportait impatiemment les lenteurs de son général. Il en résultait dans la conduite de la guerre une incertitude et un embarras qui permirent à la France de se reconnaître et de répondre par la victoire aux menaces des envahisseurs.

Il n'y avait pas de temps à perdre toutefois. La seule armée placée en face des Prussiens sur la route qu'ils devaient parcourir était celle de Lafayette : elle ne comptait que vingt-trois mille hommes. On a dit plus haut dans quel état se trouvait cette armée, incertaine aussi, divisée, la plupart des soldats, attachés à la constitution de 91, dont on leur avait tant parlé depuis un an, étonnés de son brusque renversement, ne sachant plus ce qu'ils devaient aimer, ce qu'ils devaient haïr, découragés par la destitution de leur général, et fléchissant par dessus tout sous le sentiment de la défaite qu'ils venaient d'éprouver.

C'est avec ces vingt-trois mille hommes dans

les dispositions d'esprit et de courage qu'on vient de voir, qu'il fallait cependant résister. L'Assemblée y pourvut aussitôt : Dumouriez fut nommé général en chef de l'armée du Nord; Luckner, remplacé par Kellermann, dut résigner le commandement des vingt mille hommes campés autour de Metz; ce corps formait la seconde division de l'armée de Dumouriez. En tout quarante-trois mille hommes à opposer à près de cent mille, fiers de leurs premiers avantages et de leur ancienne renommée acquise sous les drapeaux du grand Frédéric, et précédés de la crainte qu'avaient inspirée leurs exploits à toute l'Europe pendant vingt-cinq ans.

A peine arrivé à l'armée, le général français sut, par son activité, son énergie, son apparente confiance dans le succès et même sa facilité avec le soldat, relever le moral de ses troupes, et rendre le mouvement à ce corps éteint qui semblait devoir s'évanouir au premier choc. Mais comment résister aux quatre-vingt mille hommes qui allaient fondre sur lui? Livrer bataille était impossible. En admettant qu'on pût soutenir pendant vingt-quatre heures l'effort de l'ennemi, n'était-il pas certain qu'on serait enveloppé? La résistance pouvait être admirable, héroïque; elle pouvait couvrir de gloire ceux qui auraient combattu; mais elle n'arrêtait pas l'invasion, et il fallait l'arrêter.

Nos généraux, réunis en conseil de guerre, n'estimaient pas qu'on pût rien tenter. Tous étaient d'avis de se retirer derrière la Marne. On laisserait l'ennemi s'emparer de tout le pays situé au delà. Pendant ce temps, on pourrait s'organiser, voir, juger du parti à prendre. Dumouriez cependant écoutait et, sans rien décider, gardait le silence. Ce silence dura plusieurs jours. Il donna lieu, suivant l'usage, aux interprétations les plus malveillantes. On ne parlait rien moins que de trahison. On se laissait aller enfin à toutes ces accusations de la médiocrité, ne comprenant pas qu'on aperçoive au-delà de ce qu'elle a vu elle-même, et que ses conseils ne soient pas acceptés comme les derniers arrêts de la sagesse et de la raison.

Dumouriez avait cessé de demander des avis. C'est alors que, livré à lui-même et se retirant dans sa pensée, il fut illuminé par cette inspiration qui fit de lui un grand homme pendant vingt jours, et qui sauva la France.

Examinant une dernière fois la carte avec le général Thévenot, son chef d'état-major, il désigna les montagnes de l'Argonne, et dit que son parti était pris; que c'était là qu'il attendrait les Prussiens, qu'il répondait de tout s'il pouvait y arriver avant eux.

Ces montagnes, où allait se décider le destin de notre patrie, forment une chaîne d'environ vingt-cinq lieues, qui, partant de Sedan, à l'extrémité la plus éloignée de la France du côté du nord, s'étend à l'intérieur, jusque près de Sainte-Menehould. C'est une suite de hauteurs et de précipices boisés, à peine praticables, même à un corps isolé. Qu'on se représente une barrière de vingt-cinq lieues de large se dressant devant l'armée prussienne postée en face et au milieu. Il n'y avait d'autre moyen pour se porter directement sur Paris, que de percer cette barrière, à moins de remonter vers Sedan, ou de redescendre jusqu'à Sainte-Menehould, pour la tourner à ses extrémités, détour tel qu'il n'y fallait pas songer. Entre l'armée prussienne et la chaîne de montagnes coule la rivière de la Meuse. Les Prussiens étaient campés à l'autre bord, se préparant à la passer pour pénétrer, s'il était possible, dans les gorges de l'Argonne. C'est ce qu'avait prévu Dumouriez. C'était dans ces gorges mêmes, au milieu de ces bois et de ces précipices, qu'il voulait leur disputer le passage. L'ennemi n'avait jamais soupçonné cette résolution. Quelque peine qu'il dût avoir à franchir l'obstacle qui s'élevait devant lui, il ne s'attendait pas à d'autres difficultés que celles que lui présenterait la nature. Il y avait cinq défilés par lesquels on pouvait espérer peut-être de se frayer une voie. Ces défilés sont comme autant d'ouvertures qui coupent la montagne et interrompent la chaîne. Ils sont longs, étroits, profonds, et d'un accès presque aussi difficile que les autres points de la forêt; mais ce sont les seuls qui offrent une sorte de route où l'on puisse se hasarder. Dumouriez avait calculé que s'il s'y trouvait au moment où les Prussiens y seraient engagés, le désavantage résultant de l'inégalité des forces disparaîtrait dans ces lieux escarpés, en présence d'une armée déjà fatiguée de la marche, arrêtée tout à coup par le feu des Français, ne pouvant ni avancer ni reculer et embarrassée de son propre nombre. Mais ces points, encore fallait-il s'en emparer! C'est ce qui explique le mot dont s'était servi Dumouriez : « Tout est sauvé, si je puis arriver avant les Prussiens. »

Les cinq défilés dont on vient de parler et qui partagent la forêt à des distances à peu près égales, sont : *Le Chêne populeux*, *La Croix aux Bois*, *Le Grand-Pré*, *La Chalade*, et *Les Islettes*.

Les deux qu'il importait le plus d'occuper sont Le Grand-Pré et Les Islettes. Ce sont les plus éloignés de Sedan, où se trouvait alors Dumouriez. Il n'hésita pas cependant, et bien qu'il fallût, pour arriver plus vite, longer la Meuse et essuyer par conséquent le feu de l'ennemi sur toute la ligne, il se mit en

marche avec son armée. Par un de ces bonheurs qu'on ne s'explique pas, et qui couronnent quelquefois l'audace au mépris de toute prudence, l'ennemi, à qui cette marche devait révéler si clairement le projet de Dumouriez, ne s'en douta pas un instant. C'est à peine s'il essaya de l'arrêter par quelques coups de fusil. Clairfayt, devant lequel on avait passé, avait, il est vrai, fait une sorte de tentative. Il avait détaché un corps de l'autre côté de la Meuse pour combattre les Français; mais au bout d'une heure, paralysé on ne sait par quelle puissance, il avait rappelé ses soldats, et les avait fait rentrer dans leurs quartiers. C'est ainsi que l'ennemi avait assisté l'arme au bras à cette marche incroyable qui allait être le prélude de sa défaite et de ses humiliations.

Dumouriez, maître de la forêt, s'établit immédiatement au Grand-Pré. C'est un endroit formidable, où les hauteurs, s'élevant en amphithéâtre des deux côtés, laissent à leur pied un espace couvert de prairies et coupé par une rivière appelée l'Aire. Les Français, rangés sur la partie de l'amphithéâtre qui devait faire face aux Prussiens, avaient garni les hauteurs d'artillerie. Deux ponts avaient été jetés sur l'Aire et devaient être détruits dans le cas où il serait impossible de les défendre. Il fallait alors que l'ennemi, traversant la rivière comme il le pourrait, s'emparât des hauteurs, sous le feu de cinquante pièces d'artillerie et de toute une armée de tirailleurs échelonnés sur les collines, ou cachés derrière les arbres, et envoyant la mort de toutes parts. C'était une position inexpugnable. Dillon, de son côté s'était porté aux Islettes et à la Chalade, où il avait pris les dispositions que comportaient les lieux. Le général Dubouquet, avec six mille hommes, occupait le Chêne populeux. Quant à La Croix aux Bois, ce poste ayant été jugé le moins important, on n'y avait envoyé qu'un colonel avec deux bataillons. Des avant-postes protégeaient les routes de Sainte-Ménehould et de Châlons. Dumouriez avait ordonné à Beurnonville, alors sur la frontière de Flandre, de s'avancer jusqu'à Rethel avec dix mille hommes, et à Kellermann partant de Metz de marcher toujours dans la direction de Sainte-Ménehould, de manière que si l'ennemi, abandonnant le projet de franchir les défilés, remontait du côté de Bar-le-Duc, la seule route dans ce cas, on pût se réunir en un instant, et, formant une masse de près de soixante mille hommes, présenter hardiment la bataille.

Ces dispositions, auxquelles nul n'avait songé dans l'abattement où l'on était, avaient réussi. Tout s'exécutait suivant la volonté du général français. Son plan était fait. Ou l'ennemi tenterait de forcer la montagne, et alors il était détruit : il y avait du moins mille chances contre une ; ou il tenterait de la tourner : on courrait alors rejoindre les corps de Kellermann et de Beurnonville et l'on était en forces; ou il resterait dans ses positions sans rien essayer d'important : dans ce cas la campagne était finie. Elle ne pouvait recommencer que l'année suivante, et la France avait du temps.

Telle était cette admirable combinaison. Celui qui l'avait conçue la regardait comme infaillible. Il adressait dépêches sur dépêches au gouvernement pour rassurer les esprits et garantir le succès. Il était loin de croire, au moment où il l'annonçait ainsi et jouissait par avance de son triomphe, qu'un simple oubli, une négligence d'un instant, allait tout remettre en question, et que lui-même, au lieu d'anéantir l'ennemi comme il l'espérait, se trouvait à la veille d'être enveloppé et enseveli dans ces gorges où il était allé chercher le salut de son pays.

Les Prussiens, a-t-on dit, n'avaient ni compris ni empêché le mouvement de Dumouriez. Depuis quelques jours, ils se demandaient où était l'armée française, assez embarrassés malgré leur nombre, et ne sachant de quel côté agir. Ils apprirent enfin que les Français avaient pénétré dans l'Argonne, que la forêt était occupée et tous les défilés gardés. La faute qu'ils avaient commise leur apparut alors dans toute son étendue. Elle augmenta leurs incertitudes. Le duc de Brunswick voulait absolument s'arrêter et prendre les quartiers d'hiver. Le roi lui reprochait ses lenteurs, cause de l'occasion perdue. L'état-major, mécontent et humilié, semblait ne servir qu'à regret. On ne savait que faire, et l'on était divisé. Les prévisions de Dumouriez se réalisaient. Il était évident que l'ennemi n'irait pas plus loin, et que la campagne était finie pour cette année.

Tout à coup un espion à la solde des Prussiens vient annoncer qu'un de ces passages qu'on a crus fermés est à peine occupé, qu'il l'est tout au plus par trois ou quatre cents hommes incapables de résister à une attaque sérieuse, tentée en nombre supérieur. C'était le défilé de La Croix aux Bois, jugé si peu important. Dumouriez n'avait pu le reconnaître lui-même. Surchargé de soins, excédé de fatigue, il s'était fié trop aisément aux rapports qui lui présentaient ce lieu comme inattaquable et propre à être défendu seulement par quelques hommes. Le colonel même qu'on y avait envoyé avait confirmé ce rapport. Dumouriez s'en reposait donc sur lui, lorsqu'il apprend que les Autrichiens, soutenus par un corps d'émigrés, sous les ordres du prince de Ligne, ont attaqué et forcé le passage.

Le 13 septembre l'ennemi avait débouché au moment où les Français, en train de se fortifier, travaillaient à combler la route au moyen d'abattis. Ils n'avaient pas achevé malheureusement, et ne purent résister aux forces lancées contre eux. L'ennemi était maître du défilé. Dumouriez, informé de cet événement, détache aussitôt le général Chazot avec deux brigades, six escadrons et quatre pièces de huit pour ressaisir la position. Il ne fallut pas moins de deux jours au général pour faire le chemin, au milieu de ces roches et de ces forêts. Il n'arriva que le 15 au matin. L'ennemi, chassé de toutes parts après des efforts héroïques, dut céder la place. Mais il revint, ajoutant toujours les bataillons aux bataillons, et engageant successivement presque la moitié de son armée, dans ce combat où chacun de nos soldats avait à répondre au feu de vingt ennemis renaissant autour de lui à mesure qu'un était atteint. Il n'y avait point de bravoure qui pût soutenir un pareil choc. Le général Chazot, épuisé, ayant perdu une partie de son monde, fut obligé de se retirer à la nuit. La victoire de l'ennemi, cette fois, était complète.

Ainsi l'Argonne était franchie, le fruit de tant d'audace, de combinaisons et de génie était perdu. Dumouriez, restant avec quinze mille hommes au Grand-Pré, se trouvait coupé. Il était séparé de toutes les communications : La Croix aux bois, en effet, forme le passage du milieu entre les cinq défilés occupés par l'armée française. Les Prussiens, grâce à leur succès, étaient libres de se porter sur l'un ou l'autre corps, sans qu'on pût se réunir contre eux. Ils pouvaient sinon attaquer Dumouriez dans son poste, entreprise heureusement trop hardie pour eux, mais l'envelopper du moins, et former autour de lui une sorte de blocus qui le contraindrait tôt ou tard à déposer les armes.

Dumouriez ne les attendit pas. Eux-mêmes, d'ailleurs, ne songeaient pas à pousser leurs avantages. Ils semblaient avoir peur de leur victoire. Autour du général français recommençaient les murmures, les avis, les exhortations; tout le monde avait prévu cette défaite. Il devait être convaincu maintenant que le seul parti à prendre était de se retirer derrière la Marne. Il persista, ressaisissant par un coup de génie ce qu'un coup de génie lui avait fait concevoir, ce que cinq minutes d'oubli lui avaient fait perdre. A minuit l'ordre fût donné de plier les tentes et de se mettre en marche. La nuit était noire et orageuse; si elle dérobait notre mouvement, elle le rendait aussi plus difficile. Après des obstacles inouis, on arriva au point du jour sur un terrain uni, de l'autre côté de la forêt. L'armée était sauvée; elle échappait à ces fourches caudines où la veille encore un ennemi moins timide pouvait la surprendre et l'anéantir.

Dumouriez envoya ses ordres aussitôt; il fit savoir aux différents corps restés dans les défilés des Islettes, de la Chalade et du Chêne populeux, qu'il avait opéré sa retraite; qu'ils eussent à se dégager aussi et à venir le retrouver à Sainte-Ménehould, où il se dirigeait. Ici encore il avait eu à lutter contre les frayeurs de ses soldats, de ces conscrits débutant dans le métier de la guerre par une semblable campagne. Deux fois une panique s'était répandue dans l'armée. Tout s'était mêlé, artillerie, cavalerie, infanterie, et par-dessus tout le cri de trahison revenant toujours en de pareils moments. Dumouriez seul, inébranlable au milieu de cette confusion, avait réparé tout, pourvu à tout, rétabli tout. C'est à ce sujet qu'il écrivit à l'Assemblée la lettre suivante, admirable si l'on songe aux circonstances : « J'ai été obligé d'abandonner « le camp du Grand-Pré. La retraite était « faite, lorsqu'une terreur panique s'est mise « dans l'armée; dix mille hommes ont fui « devant quinze cents hussards prussiens. « La perte ne se monte pas à plus de cin« quante hommes et quelques bagages. TOUT « EST RÉPARÉ; JE RÉPONDS DE TOUT. »

Les ordres s'exécutaient; Dubouquet, Dillon, Chazot, et enfin Beurnonville étaient arrivés et avaient opéré leur jonction avec lui. Il avait trente-cinq mille hommes sous ses ordres. Restait Kellermann, à qui il avait, ainsi qu'on l'a vu, tracé sa marche, mais qui ne l'exécutait qu'avec une extrême lenteur. L'armée prussienne, par bonheur encore plus lente, semblait prendre à tâche de ne pas contrarier nos mouvements.

Le rendez-vous donné par Dumouriez était, ainsi qu'il a été dit, à Sainte-Ménehould: il supposait avec raison que les Prussiens, au sortir de l'Argonne, se porteraient par cette route sur Châlons. C'était la voie la plus directe, c'était là qu'il venait les attendre. La ville est située sur une hauteur entourée de montagnes moins élevées et formant un vaste demi-cercle. Au bas de ces montagnes, et entre elles et la ville, coule une rivière appelée la rivière de l'Aure. A côté se trouve la route: c'est la seule qui conduise de Sainte-Ménehould à Châlons. Dumouriez se plaça à Sainte-Ménehould, de manière à commander le passage et à juger des mouvements de l'ennemi sur les hauteurs environnantes. Devant lui étaient celles qu'on appelle les côteaux de la Lune, à droite les hauteurs de l'Hyron, à gauche celles de Gisancourt. Ce sont les plus élevées; au-dessous d'elles, sur un plateau inférieur, se trouve la hauteur de Valmy. Kellermann ayant fait savoir le 19 septembre qu'il était arrivé à deux lieues de Sainte-Mé-

nehould après quinze jours de marche, Dumouriez lui ordonna de prendre position sur les hauteurs de Gisancourt, au sommet des plateaux. Dans le cas d'une bataille engagée au pied, et dans ce cas seulement, il pourrait descendre jusqu'à Valmy, position moins élevée et d'où il pourrait par conséquent faire plus de mal à l'ennemi.

Kellermann se trompa. Au lieu d'occuper le point désigné, il vint s'établir à Valmy. Par Gisancourt, il devait dominer les hauteurs de la Lune et celles où il s'arrêtait; il était au contraire dominé par elles. Il fallut tout son courage et son sang-froid dans l'action pour réparer cette faute, qui faillit tout compromettre.

Les Prussiens, en effet, étaient enfin arrivés. Ils s'emparent sans peine des hauteurs de la Lune, qui n'étaient pas occupées et ne devaient pas l'être dans le plan de Dumouriez, Kellermann ayant dû occuper le point le plus élevé de la chaîne.

On voit les conséquences de cette fausse manœuvre. Les Prussiens, maîtres également de Gisancourt, négligé par Kellermann, plongeaient sur notre armée qu'ils foudroyaient, et dont le feu ne leur rendait pas à beaucoup près le mal qu'elle recevait d'eux. L'attaque commença le 20 septembre 1792 à midi, par un brouillard épais, qui permettait à peine aux deux armées de s'apercevoir. Au moment où le brouillard se dissipait, un obus tombant sur un des caissons, près d'un moulin où se tenait Kellermann, le fit sauter. Le désordre se mit encore dans l'armée; on cria que la bataille était perdue, et elle l'était en effet si Kellermann, se portant au milieu des rangs, n'eût réussi à rallier les fuyards et à raffermir les esprits. Mais sa position était mauvaise. Sur un mouvement qu'il ordonna, le roi de Prusse, croyant qu'il voulait descendre pour intercepter la route de Châlons, commanda à ses troupes d'escalader la hauteur pour en finir. C'était une attaque générale, le sort de notre patrie allait en dépendre. Kellermann se montra digne, à cette heure suprême, des destinées confiées à son courage. Réunissant ses bataillons en carré, il leur ordonna d'attendre les Prussiens jusqu'au milieu de la colline, et là de fondre sur eux la baïonnette en avant, et de les culbuter. C'est ce qui arriva; son énergie avait passé dans les cœurs, l'inquiétude avait disparu. A peine arrivés au point désigné, les Prussiens voient s'ébranler nos colonnes jusque là silencieuses. Kellermann, mettant son chapeau sur la pointe de son épée et parcourant les lignes aux cris de Vive la nation! venait de donner le signal de la charge; le choc fut irrésistible. Ces soldats, si vantés, du Grand Frédéric reculent en désordre, chassés par des conscrits tout à l'heure encore l'objet de leurs dérisions et de leur mépris. Le duc de Brunswick, aussi surpris et presque aussi effrayé, fait suspendre l'attaque. La bataille était gagnée; l'action avait duré à peine quelques minutes.

Au bout de quelques heures, le duc de Brunswick essaya une nouvelle tentative; mais il n'était plus temps. Nos soldats savaient ce qu'ils pouvaient, et les siens avaient appris à les connaître. Dumouriez cependant, instruit de la position fâcheuse où se trouvait Kellermann, avait envoyé des renforts. Le matin on était parvenu à s'emparer de toutes les positions occupées sur les hauteurs par les Prussiens; le soir la victoire était complète, et l'armée prussienne n'avait plus qu'à se retirer.

Telle est cette fameuse bataille de Valmy, qui ouvrit l'époque de nos succès à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Elle fut gagnée par Kellermann; mais le plan en avait été conçu par Dumouriez : c'était la conséquence des opérations de l'Argonne; on sait quels en furent les résultats. L'armée prussienne, découragée et honteuse d'elle-même en quelque sorte, ne pensait plus qu'à rentrer dans ses foyers. Tous les projets d'invasion avaient disparu, et l'on s'estimait trop heureux de pouvoir fuir sans être inquiété. En moins de quinze jours les désertions et la maladie l'avaient presque réduite de moitié. Ce n'est qu'en 1806 que la Prusse songea à rentrer en lice pour éprouver encore une fois le même sort. C'était tout au plus si l'on avait perdu neuf cents hommes de part et d'autre, bien qu'on eût tiré plus de vingt mille coups de canon depuis le matin jusqu'au milieu du jour. La gloire de cette campagne célèbre appartient tout entière à Dumouriez. Cette gloire, il est vrai, il l'a ternie à la fin de sa carrière. Mais si le souvenir des fautes doit rester, peut-être doit-on conserver aussi celui des grandes actions, et accorder à celui qui a sauvé son pays quelque chose de l'indulgence qu'ont obtenue de la postérité les Turenne et les Condé après avoir eu le malheur de combattre sous des drapeaux qui n'étaient pas ceux de la France.

KERMOYSAN.

ARGUS. (*Mythologie.*) Ce nom est commun à plusieurs personnages des temps mythiques. — ARGUS, fils de Jupiter et de Niobé, fille de Phoronée, ou, suivant d'autres, fils d'Apis, épousa soit Évadné, soit Pitho; il en eut deux fils, Pirasus et Phorbas, ou, selon d'autres mythographes, cinq fils, Jasus, Piranthe, Épidaure, Tiryns et Criasus. Il succéda à Phoronée, fils d'Inachus, ou à Apis, et, devenu roi, il donna son nom à l'Argolide où il régnait (1). Le nom resta non-seulement à la

(1) Apollod., II, 1. — Schol. Eurip., *Phœn.*, 1151. — Paus., éd. Clavier, t. I, p. 431.

ville d'Argos, où était le tombeau d'Argus (1), mais à un bois voisin qui lui était consacré (2). — Un second ARGUS, et celui-ci est le plus célèbre de tous, n'a pas une origine plus certaine : il était fils d'Agénor, ou d'Arestor, ou d'Inachus, ou d'Argus et d'Ismène, ou, selon d'autres, il était sorti de la terre (3). Hygin (4) fait de lui le fils de Polybe ou de Danaüs et d'Argée, et il lui attribue la construction du navire Argo. — Quelle que fût son origine, cet Argus était doué d'une vigueur prodigieuse, et avait le corps entièrement couvert d'yeux, ce qui lui avait valu le surnom de Πανόπτης, *qui voit tout*. Quelques auteurs lui donnent seulement cent yeux, dont cinquante se fermaient pendant que les cinquante autres veillaient et restaient ouverts. Il délivra l'Arcadie d'un taureau furieux qui la désolait, d'un satyre qui volait les troupeaux, et tua, pendant qu'elle dormait, la monstrueuse Échidna, fille du Styx, moitié femme, moitié serpent, dont les meurtres et les brigandages avaient répandu au loin la terreur. Argus, chargé par Junon de garder Io, changée en génisse, l'avait attachée à un olivier dans la forêt de Mycènes; mais Mercure, envoyé par Jupiter pour enlever à son gardien la nymphe qu'il aimait, endormit Argus au son de sa flûte, et lui coupa la tête selon Ovide, ou la lui brisa avec une pierre, selon Apollodore (5). Junon plaça les cent yeux d'Argus sur la queue du paon, son oiseau favori. Quelques partisans à tout prix d'un symbolisme astronomique, ont cru voir dans le mythe d'Argus une allusion aux principes fécondants de l'action solaire : Mercure, dieu-soleil, triomphant de la nuit étoilée représentée par Argus aux cent yeux, délivre Io, dans laquelle est personnifiée la terre, condamnée à la stérilité par le pouvoir jaloux de Junon, considérée, d'après Plutarque (6), comme l'ombre terrestre. Quoi qu'il en soit, plusieurs peintures antiques, des vases, des pierres gravées parvenues jusqu'à nous représentent la fin tragique d'Argus. Il y est souvent figuré avec des yeux sur toutes les parties du corps, couvert de la peau du taureau d'Arcadie dont il avait triomphé et portant à la main le pedum ou bâton recourbé. — Un troisième ARGUS, fils de Phryxus et de Chalciope ou de Iophossa, s'embarqua à Œa en Colchide pour aller recueillir l'héritage de son père, mort à Orchomène; mais jeté par un naufrage dans l'île d'Arétias, il fut recueilli par Jason, qui le ramena dans la Colchide (7). C'est lui, et non pas le précédent,

(1) Id., t. I, p. 479.
(2) Id., t. I, p. 465.
(3) Apoll., II, I, 3
(4) Ovid., *Met.*, I, 717.
(5) Apollod., *l. c.*
(6) *Fragm.*, IX. vol. X, p. 756, seqq Witt.
(7) Apollon., *A.*, II, 1113 *ssq.*

qui doit être regardé comme le constructeur du navire Argo (1). Il eut de Périmète, fille d'Admète, un fils appelé Magnès (2).

N. des V.

ARIADNE. (*Mythologie*). Fille de Minos et de Pasiphaé, Ariadne est dans la mythologie grecque le sujet de plusieurs traditions toutes différentes, que Plutarque, qui en a rapporté un grand nombre, renonçait à accorder, à moins de supposer qu'il y eût eu deux héroïnes de ce nom : la plus ancienne aurait épousé Bacchus, et, participant à la gloire de son époux, aurait reçu les honneurs divins, tandis que l'autre serait devenue la femme de Thésée, qu'elle aurait sauvé des dangers du labyrinthe où il avait triomphé du Minotaure, en lui confiant le peloton de fil qu'elle avait reçu de Dédale (3). D'après Homère, Ariadne avait suivi dans la ville de Cécrops le héros athénien; mais Thésée n'avait point encore pris sur elle les droits d'un époux, que Diane frappait de mort la jeune fille dans l'île de Dia, sur le témoignage que Bacchus rendait contre elle (4). L'amour d'Ariadne pour Thésée, l'aide qu'elle lui prêta pour triompher de son ennemi, que cet ennemi fût le monstre appelé Minotaure, comme le veut la fable, ou bien un général de Minos nommé Taurus (5), paraissent être les deux circonstances du mythe d'Ariadne sur lesquelles les mythographes sont d'accord. Mais que devint la fille de Minos après avoir suivi son vainqueur? C'est là qu'ils cessent de s'entendre. Les uns prétendent, dit Plutarque, qu'Ariadne, abandonnée par Thésée, se précipita dans les flots ou se pendit de désespoir; d'autres, que conduite par des matelots dans l'île de Naxos, appelée aussi Dia, elle y épousa Onarus, prêtre de Bacchus, après que Thésée l'eut trahie pour Églé, fille de Panopée. Péon d'Amathonte rapportait que Thésée ayant été jeté par la tempête sur les côtes de Chypre, et Ariadne, qui était enceinte, ne pouvant supporter la tourmente, il la débarqua seule sur le rivage; mais la tempête, redoublant, emporta le vaisseau en pleine mer. Les femmes du pays recueillirent Ariadne, et, voulant adoucir le chagrin que lui causait son isolement, feignirent d'avoir reçu de Thésée des lettres qu'elles lui remirent. Cependant, saisie par les douleurs de l'enfantement, Ariadne mourut en couches; et quand Thésée revint, il ne put que pleurer sa perte et fonder un sacrifice annuel en l'honneur de la fille de Minos. Tous les ans, au deuxième jour du mois Gorpiéus, se célébrait auprès d'Amathonte la fête d'Ariadne : un jeune homme couché sur un lit imitait les cris et les

(1) Ott. Müller, *Gesch. Hellen. St.*, t. I, p. 260. — Apollod., I, 9, t. 16. — Hyg., *F.*, 21.
(2) Antonin., lib. 23.
(3) Plutarque, *Vie de Thésée*.
(4) *Odyssée*, ch. XI, v. 320 sqq
(5) Plut., *l. c.*

gestes d'une femme en travail d'enfant (1). D'après une autre tradition rapportée par Phérécyde (2), Thésée avait débarqué à Naxos avec Ariadne, et tandis que tous deux se livraient au sommeil, Minerve apparut en songe au jeune héros, lui représentant le tort qu'il allait se faire auprès des Athéniens s'il ramenait pour épouse une jeune fille étrangère. Dévoré de remords, mais obéissant aux conseils de la déesse, Thésée partit abandonnant au milieu de la nuit sa jeune femme, profondément endormie. Catulle (3) et Ovide (4) nous ont traduit éloquemment les plaintes de l'épouse délaissée, lorsqu'elle se trouve seule à son réveil, et là commence la seconde partie du mythe. Vénus apparaît à la belle désolée, et l'engage à calmer son chagrin. Bientôt elle sera l'épouse d'un dieu, et partagera sa gloire. En effet Bacchus s'approche, la soumet à ses vœux, et lui fait présent d'une couronne d'or, que les dieux placèrent plus tard parmi les astres (5). Tout l'Olympe assiste à cette union, en faveur de laquelle, selon Hésiode (6), Jupiter accorda à la nouvelle épouse une immortelle jeunesse. Cependant la fille de Minos n'était pas destinée, si nous en croyons Ovide (7), à jouir d'un bonheur sans mélange. Parmi les captives que Bacchus ramenait alors de l'Inde se trouvait une jeune fille qui le rendit infidèle. Ariadne dut pleurer pour la seconde fois l'inconstance de son époux, et ses plaintes furent si touchantes que le dieu ne sut pas y résister : « De ses lèvres, ajoute le poëte de Sulmone, il essuie les larmes d'Ariadne, il la prend dans ses bras : Montons ensemble, lui dit-il, vers la route des cieux ; l'amour nous a unis, qu'un même nom nous unisse encore ; et puisqu'on me donne le nom de Liber, prends le nom de Libéra dans ta nouvelle demeure. » Nous voyons par ces paroles d'Ovide, ainsi que nous le voyons encore sur quelques vases italo-grecs, Ariadne se présenter à titre d'épouse de Bacchus comme déesse Libéra : c'est plutôt à Proserpine cependant qu'il faut rapporter ce nom. Ariadne, dit M. Creuzer (8), quoique son fortuné réveil à Naxos l'ait fait employer comme un symbole d'immortalité sur les sarcophages, ne fut jamais considérée comme reine des morts. Or, c'est ce qu'est essentiellement la mystérieuse Libéra, ainsi que le prouve la connexité originelle et permanente des Libéralies de la Grande Grèce avec les mystères de la Grèce propre, surtout avec ceux d'Athènes. Suivant le scholiaste d'Apollonius (1), de l'union d'Ariadne avec Bacchus naquirent six enfants : Œnopion, Thoas, Latramis, Staphylus, Euanthes et Tauropolis. Peu de personnages secondaires, dans la mythologie grecque, ont été plus fréquemment reproduits par l'art antique que celui d'Ariadne. Pausanias nous parle des peintures du temple de Bacchus à Athènes, qui représentaient Thésée s'éloignant d'Ariadne endormie, que Bacchus venait enlever (2). Dans un tableau du Lesché de Delphes, on la voyait assise sur un rocher (3). Elle était aussi sur le coffre de Cypsèle, tenant une couronne, à côté de Thésée, qui avait une lyre à la main (4). Une peinture d'Herculanum représente Bacchus et Ariadne s'élevant vers les cieux (5). Une des maisons de Pompéi porte également le nom de maison d'Ariadne, parce que ce mythe est le sujet des fresques qui en ornent les murailles. On le trouve encore fréquemment représenté sur les sarcophages, où le plus souvent on voit Bacchus et sa suite s'approcher d'Ariadne endormie, ou bien on voit défiler la pompe nuptiale des deux époux (6). Des vases peints, des pierres gravées reproduisent aussi ce sujet, qui plaisait aux artistes de l'antiquité, soit par les gracieuses images qu'il offrait à leurs pinceaux ou à leurs ciseaux, soit par les allusions auxquelles il se prêtait (7).

N. des V.

ARION. (*Mythologie.*) Poëte et musicien, natif de Méthymne, dans l'île de Lesbos, Arion fut, dit-on, l'inventeur de cette espèce de poëme lyrique auquel il donna le nom de dithyrambe. Après avoir longtemps résidé auprès de Périandre, roi de Corinthe, il parcourut l'Italie et la Sicile, où ses talents lui valurent de grandes richesses, et il s'embarqua ensuite à Tarente, pour retourner à Corinthe. Les trésors qu'il rapportait avec lui ayant tenté la cupidité de l'équipage, on résolut de le jeter à la mer. En vain Arion essaya de fléchir ses bourreaux ; tout ce qu'il put obtenir fut qu'ils lui permissent de chanter une dernière fois. Il revêtit donc ses plus riches habits, ceignit sa tête d'une couronne, monta sur le banc des rameurs, chanta en s'accompagnant de la lyre, et, le chant fini, se précipita dans les flots. Or ces accents, dit la fable, qui n'a-

(1) Plut., *l. c.*
(2) *Voy.* frag. 106 ap. *Fragmenta Historic. Græc.*, éd. Didot., t. I, p. 97.
(3) *Épithal. de Thétis et Pélée*, v. 60-265.
(4) *Héroid.*, 10.
(5) Phérécyde, *l. c.* — Ovid., *Mét.*, l. VIII, et *Fast.*, l. III ; — Hygin, *Poet. astr.*, l. II, v. 5.
(6) *Theogon.*, v. 947 sqq.
(7) *Fastes*, III, v. 460 et suiv.
(8) *Relig. de l'Antiquité*, trad. de M. Guigniaut, l. VII, ch. IV.

(1) *Arg.*, I, 3, cité par Méziriac, t. II, p. 209.
(2) Paus., *Attique*, ch. XXII.
(3) Id., *Phocide*, ch. XXXIX.
(4) Id., *Elide*, I, ch. XIX.
(5) *Peint. d'Herc.*, t. VI, pl. 28.
(6) *Voy. Musée Pio-Clem.*, t. IV, pl. 24. — *Musée Clarac*, t. II, p. 456 et suiv. — Millin, *Gal. Myth.* pl. 64, n° 244.
(7) Buonarotti, *Med. Ant.*, p. 427-430. — Millin, *Gal. Myth.*, pl. 48, n° 275, et pl. 66, n° 245. — *Bullet. di Cor. Archeol.*, année 1836, p. 121 ; ann. 1842, p. 25.

vaient pu toucher des hommes cupides, avaient attiré des dauphins se jouant en troupe autour de l'harmonieux navire ; un d'eux prit le chanteur sur son dos, et le porta jusqu'au cap Ténare, d'où Arion se rendit à Corinthe. Périandre se montrait encore incrédule au récit de cette incroyable aventure, lorsque le vaisseau qui portait les coupables aborda au port de la ville. Le roi fit mander l'équipage, et demanda des nouvelles d'Arion. Les matelots répondirent qu'ils l'avaient laissé à Tarente en bonne santé. A ces mots, Arion se montra, et les misérables, confondus, furent obligés d'avouer la vérité ; ils furent condamnés à mort et mis en croix. Tel est le récit d'Hérodote et d'Hygin (1) : toutefois ce dernier, après avoir ainsi rapporté ce mythe dans ses fables, y revient dans son *Poeticon Astronomicon*, et y introduit une variante. Les coupables, d'après ce second récit, étaient les propres esclaves d'Arion. Arion, ou, sinon le citharède lui-même, au moins sa lyre et le dauphin, furent placés par Apollon parmi les astres. Au nombre des offrandes votives qui se trouvaient sur le Ténare, on voyait une statue en bronze représentant Arion porté par le dauphin (2). — Arion était aussi le nom d'un cheval, né de Neptune et de Cérès : cette déesse, poursuivie par le Dieu des mers, s'était enfuie, transformée en jument ; mais Neptune, ayant deviné sa ruse, se métamorphosa en cheval, et satisfit sa passion. De cette union naquirent une fille, dont le nom restait un secret pour ceux qui n'étaient pas initiés, et le cheval Arion (3). Selon une autre tradition, c'était Gæa (la Terre) qui avait engendré Arion et Cœus, près du bois d'Apollon Oncéen, en Arcadie (4). — D'autres font naître Arion de Neptune et d'une Harpye, ou d'une Harpye et de Zéphyre (5). — D'autres, enfin, prétendent qu'Arion était le nom du cheval que Neptune fit sortir de terre d'un coup de trident, lorsque Minerve et lui disputèrent à qui ferait aux hommes le plus utile présent (6). Neptune le donna à Coprée, celui-ci à Oncus, des mains duquel il passa dans celles d'Hercule, pour appartenir ensuite à Adraste (7). Sous ce dernier maître, Arion se signala en remportant le prix aux jeux Néméens, et en sauvant la vie d'Adraste, le seul des sept chefs qui ne périt point sous les murs de Thèbes. Une dernière tradition, due au scoliaste de Stace (8), nous apprend que Neptune produisit en Thessalie les deux chevaux Arion et Scyphon. Le premier de ces différents mythes nous explique pourquoi Cérès avait à Phygalie une statue qui la représentait avec une tête de cheval à la crinière ondoyante (1).

N. des. V.

ARISTÉE. (*Mythologie*). Fils d'Uranus et de Gæa (la Terre), ou d'Apollon et de Cyrène, ou bien encore du centaure Chiron en Grèce, ou de Carystus dans l'île de Céos, Aristée avait été élevé sur le Pélion par Chiron et instruit par les Muses, qui lui apprirent la médecine et l'art de la divination. Honoré en Grèce dès les temps reculés comme une divinité propice, il présidait aux travaux champêtres, protégeait les diverses cultures, particulièrement celles de la vigne et de l'olivier, veillait sur les pâturages et éloignait des moissons les chaleurs desséchantes ainsi que les autres fléaux qui les menacent. C'était encore lui qui avait appris aux hommes à élever les abeilles et à récolter le miel, auquel l'antiquité attribuait les qualités les plus bienfaisantes. Aussi le culte d'Aristée se retrouve-t-il dans un grand nombre de lieux divers. On l'adorait en Thessalie, patrie de sa mère Cyrène, fille du Pénée ; dans l'île de Céos ; en Béotie ; en Arcadie, d'où vient que la poésie l'appelle *Magister Arcadius* ; à Cyrène dans la Libye, où Apollon avait transporté sa mère après l'avoir enlevée de Thessalie. La divinité de ce protecteur des champs se confondit plus tard avec celle de Jupiter-Icmæus et d'Apollon Agreus ou d'Apollon Nomios. C'est ce que nous apprend positivement un texte de Pindare : « Aristée, dit le grand lyrique, fut porté par Mercure, sitôt qu'il eut vu le jour, chez Gæa et les Heures. Celles-ci lui donnèrent le sein, et, faisant couler sur ses lèvres le nectar et l'ambroisie, le transformèrent en dieu éternel, Jupiter, et en dieu pur, Apollon, gardien des troupeaux, chasseur et protecteur des pâturages, appelé aussi Aristæus (2). » D'après Diodore de Sicile, c'était aux nymphes qu'Apollon avait confié son fils, auquel elles avaient imposé le triple nom de Nomios, d'Agréos et d'Aristée. Elles lui apprirent aussi l'art de cailler le lait, de construire les ruches, de recueillir le miel, de presser les olives, art qu'il enseigna aux hommes. En Béotie, Aristée épousa Autonoé, fille de Cadmus, et en eut Actéon, dont le sort cruel lui causa un vif chagrin. Après la mort de ce malheureux fils, Aristée alla consulter l'oracle de son père Apollon, et en reçut l'ordre de se rendre à l'île de

(1) Hérod., *Clio*, XXIV. — Hygin, *Fab.*, 194, et *Poet. Astr.*, II, 17.
(2) Paus., éd. Clavier, t. II, p. 211.
(3) Id., t. IV, p. 396.
(4) Antimachus, dans Pausanias, t. IV, p. 399.
(5) Eustath., *Ad Hom.*, p. 1051. — Quint. Smyrn., IV, 570.
(6) Serv., Virg., *Georg.*, I, 12.
(7) Paus., *l. c.*
(8) *Thebaid.*, IV, 43.

(1) Paus, l. VIII. 42.
(2) Pind., *Pyth.* IX, 27-71. Les habitants de Céos, à ce que nous apprend encore Athénagore (*Pro Christian.*, p. 290), identifiaient Aristée avec Jupiter et avec Apollon : Κεῖοι Ἀρισταῖον τὸν αὐτὸν καὶ Δία καὶ Ἀπόλλω νομίζοντες.

Céos : il y arriva au moment où une peste terrible ravageait toute la Grèce, et la fit cesser en offrant des sacrifices solennels au nom de tous les Grecs. On était alors dans la canicule, c'est-à-dire au moment où se lève l'étoile du Chien ou Sirius, dit encore Diodore; puis il ajoute qu'on ne remarqua pas sans étonnement que celui dont le fils avait été déchiré par des chiens avait fait cesser l'influence, ordinairement si funeste, de l'astre qui porte ce nom dans le ciel. Pendant son séjour dans l'île de Céos, Aristée avait eu plusieurs enfants, qu'il y laissa pour retourner en Libye, d'où il passa en Sardaigne, île alors sauvage, qu'il rendit fertile et civilisée : il y eut deux fils, Charmus et Callicarpus, noms allégoriques, dont le premier désigne la joie, le plaisir (Χαρμονή), et l'autre la beauté des fruits (καλλίκαρπος). En Sicile, où il se rendit ensuite, il fit faire à l'agriculture les grands progrès qui plus tard signalèrent cette contrée comme le séjour favori de Cérès; puis il alla trouver Bacchus dans la Thrace, où il se fit initier aux mystères, et disparut aux environs du mont Hémus (1). Tel est le récit de Diodore de Sicile, dans son quatrième livre, bien qu'il eût dit dans le troisième (2) que Bacchus avait été nourri par Nysa, fille d'Aristée, auquel Jupiter avait même confié l'éducation de son fils. On sait quel rôle important Virgile a fait jouer à Aristée dans le célèbre épisode qui termine les *Géorgiques*. Selon le poëte latin, Aristée, cause de la mort d'Eurydice, qui fut mordue par un serpent comme elle fuyait pieds nus devant lui, en fut puni par la perte de ses abeilles, et pour les remplacer força Protée à lui révéler un secret merveilleux, qu'il transmit ensuite aux hommes : c'était la reproduction spontanée des abeilles dans le corps d'un taureau sacrifié, c'est-à-dire l'éclosion des mouches lors de la corruption des matières animales (3). « Aristée, dit M. Creuzer, le père des abeilles, le ministre de Jupiter ou le fils d'Apollon, c'est au fond Jupiter Aristæus lui-même, Jupiter-Icmæus, dieu de l'humidité nourricière; c'est encore Apollon Nomios ou Agreus, pasteur ou chasseur, l'un et l'autre descendus sur la terre pour apporter aux hommes avec leur culte les premiers biens de la vie, les premiers éléments de la société. Voilà pourquoi Aristée se retrouve à l'origine des plus

(1) Diod., l. IV, § 81 et 82.

(2) § 69.

(3) Servius et Heyne, *Comm. ad Virg. Georg.*, l. IV, 554. M. Wolfgang Menzel, dans un travail mythologique récent, regarde l'abeille comme ayant représenté le grand principe femelle de la génération, tandis qu'Aristée, l'homme aux abeilles, était fils d'Apollon ou du soleil, grand principe mâle de cette même génération : or le taureau étant le symbole du soleil, de là le rapprochement de l'abeille et du taureau. (*Mythologische Forschungen und Saumtungen*, I, §. 199; 1842.)

anciens États de la Grèce, en Thessalie, en Arcadie, jusque dans les colonies helléniques. Pasteur, laboureur, instituteur de la civilisation et des arts, en rapport avec Hermès, avec Chiron, analogue à Bacchus, à Silène même, il est tout ensemble premier colon, premier roi, premier prêtre, génie tutélaire et nourricier comme génie inventeur et prophétique. Il est immortel, il est Dieu et homme à la fois, et les médailles provenant des contrées où il répandit ses bienfaits le représentent avec les attributs de la divinité (1). » Cette dernière observation nous amène aux monuments figurés, dans lesquels nous devons reconnaître Aristée tel que l'antiquité l'avait conçu. Le temple de Bacchus à Syracuse renfermait une statue de ce dieu pasteur : elle fut, comme tant d'autres chefs-d'œuvre de la même contrée, enlevée par Verrès (2). Un sarcophage du musée du Louvre sur lequel on voit un berger portant une brebis sur ses épaules avait été publié par M. de Clarac comme une représentation d'Aristée; mais un examen plus attentif a fait reconnaître dans ce monument un sarcophage chrétien, sur lequel est figurée l'image du bon pasteur (3). Quant à une statue du Louvre publiée dans le même recueil (n° 2431), c'est bien Aristée, auquel on a prêté la figure d'Antinoüs, ce favori d'Adrien que son maître faisait reproduire sous la forme de tant de divinités différentes. Le pétase, la houe, les chaussures de cuir y sont les emblèmes d'un dieu champêtre. Dans ses voyages en Grèce, Bröndsted a publié plusieurs médailles de l'île de Céos portant d'un côté la tête d'Aristée radiée, et au revers soit une abeille, soit le chien, soit une étoile, symboles de Sirius, dont il avait détourné la funeste influence en sacrifiant à Jupiter Icmæus (4).

N. des V.

ARISTOLOCHE. (*Botanique* et *Thérapeutique.*) Genre de plantes, type de la famille des aristolochiées (gynandrie hexandrie de Linné), fort usitées autrefois en médecine, et aujourd'hui à peu près tombées en oubli. La racine de l'*aristoloche ronde* et celle de l'*aristoloche longue* étaient employées comme emménagogues, particulièrement dans l'aménorrhée chronique, en raison de leurs propriétés légèrement excitantes; on les remplace avantageusement par les préparations dont nous avons parlé au mot AMÉNORRHÉE.

L'*aristoloche serpentaire*, vulgairement *serpentaire de Virginie*, est un des médica-

(1) *Religions de l'Antiquité*, trad. de M Guigniaut, t. III, p. 683.

(2) Cic., *in Verr.*, IV, 57.

(3) *Musée de Sculp. Ant.*, t II, p. 1022.

(4) *Voy.* la pl. CLXXI bis; 628 à 628 *c*. *Religions de l'antiq.*, t. IV.

ments stimulants les plus énergiques; elle doit cette propriété à une huile volatile et à une matière jaune amère contenues dans la racine. Son action se rapproche de celle du camphre; elle détermine particulièrement la sueur et la sécrétion urinaire. On lui attribue en Amérique la propriété de combattre l'effet des morsures des serpents venimeux, et son efficacité dériverait de la faculté qu'elle possède de produire la diaphorèse: elle agirait dans ce cas à la manière de l'ammoniaque; cette propriété n'est pas suffisamment établie. On n'emploie cette plante que rarement; elle convient comme antiseptique et tonique dans les formes adynamiques des fièvres graves, dans les cas d'atonie et d'épuisement produits par de longues maladies; associée au quinquina, elle paraît en favoriser l'action dans les fièvres intermittentes rebelles. La serpentaire s'administre en poudre, à la dose d'un demi-gramme à un gramme; l'infusion se fait avec dix ou quinze grammes de la racine et deux cent cinquante grammes d'eau bouillante; on ne doit pas en préparer de décoction, l'ébullition détruisant les propriétés de la plante.

Dr Racle.

ARMOISE. (*Botanique* et *Thérapeutique.*) Plante de la famille des synanthérées, tribu des corymbifères, syngénésie polygamie superflue de Linné. Elle présente des feuilles larges, pinnatifides, blanches, cotonneuses en dessous; ses tiges sont glabres et rameuses; les fleurs sont en grappes d'un jaune roux, à calice imbriqué un peu laineux, d'une odeur pénétrante, un peu amère, d'une saveur aromatique prononcée, mais moins forte que celle de l'absinthe. On met en usage les feuilles et les sommités fleuries, que l'on recueille en août et en septembre, et dont on prépare une eau distillée, une teinture alcoolique, un extrait, un sirop; enfin on l'emploie en poudre et en tisane; elle entre dans la préparation de l'*eau hystérique*, des *trochisques de myrrhe*.

Cette plante jouit de toutes les propriétés des plantes aromatiques, qui contiennent une huile essentielle et un principe amer, c'est-à-dire qu'elle est tonique et stimulante; elle est particulièrement mise en usage comme stomachique, fébrifuge, anthelmintique, antihystérique, et surtout comme emménagogue. On se trouve bien de son emploi dans les cas de chlorose et d'anémie, dans les cachexies paludéennes, dans les dysménorrhées et les aménorrhées liées aux pâles couleurs; on a proposé, il y a peu d'années, d'employer la racine d'armoise dans le traitement de l'épilepsie, mais elle paraît avoir échoué.

Les Japonais préparent leurs *moxas* avec le duvet cotonneux de l'*artemisia chinensis;* ce duvet ou cette bourre s'enflamme facilement, et produit sur la peau des escarres assez profondes. On peut employer au même usage le duvet de notre armoise commune, l'amadou, le coton, la moelle de certaines espèces de jonc.

Dr Racle.

ARNALDISTES. (*Histoire religieuse.*) On donne ce nom à une secte d'hérétiques qui se rallièrent, pendant le douzième siècle, aux doctrines professées par Arnaud de Brescia. Ce novateur, qui vint en France dans sa jeunesse, y étudia sous Abeilard, dont il partagea les erreurs. De retour en Italie, il prit l'habit monastique, et chercha à se faire un nom en prêchant la réforme du clergé. En l'an 1139 il fut condamné pour ses opinions par le concile de Latran. Obligé de quitter l'Italie, il se réfugia dans l'évêché de Constance; mais la vigilance active de l'Église sut l'y découvrir et l'y suivre : saint Bernard s'efforça d'exciter par ses lettres une nouvelle persécution contre lui. Cependant Arnaud continuait de prêcher sa doctrine en Suisse, et cinq ou six ans après on le voit revenir triomphant dans Rome, soulevée contre le pape Innocent II. Il y vécut en paix pendant plusieurs années, protégé par le sénat et gardé par les nombreux partisans qu'il s'était faits dans le peuple. En 1155, le pape, poussé à bout par la violence de ses prédications contre le clergé, mit Rome en interdit. Le peuple, en se voyant privé des saints offices, expia sa révolte par son repentir, et Arnaud, obligé de nouveau de quitter Rome, se retira à Otricoli, qui faisait alors partie de la Toscane. Le pape, fort de la présence à Rome de l'empereur Frédéric Barberousse, ne se contenta pas de cet exil volontaire : Arnaud fut arrêté, enfermé d'abord au château Saint-Ange, puis conduit sur la place du Peuple et brûlé vif, avant que ses partisans eussent le temps de prendre sa défense.

A en croire les écrivains protestants, tels que Mosheim et Sismondi, Arnaud de Brescia était d'une pureté de mœurs irréprochable et d'une érudition sans égale; son hérésie, peu condamnable, consistait dans quelques erreurs obscures et inintelligibles sur le dogme de la Trinité. S'il s'attira la persécution du clergé, ce fut par sa haine rigoureuse des abus alors existants, par ses prédications éloquentes contre la possession des biens ecclésiastiques, qu'il traitait d'usurpation, contre les vices des dignitaires de l'Église, contre les dangereuses conséquences du pouvoir temporel des prêtres. Mais les historiens catholiques l'accusent d'avoir professé des opinions bien autrement dangereuses et en opposition directe avec les dogmes fondamentaux du christianisme. Selon eux, il rejetait le baptême des enfants, le sacrifice de la messe, la prière pour les morts, le culte de la croix, etc. En outre, il était

d'un caractère turbulent, dévoré d'une inquiète ambition, et il montra dans toute sa conduite une violence aussi criminelle qu'imprudente, une ardeur à exciter des séditions et à troubler la paix publique, tout à fait incompatible avec l'esprit de la véritable religion. En conséquence, la persécution qui s'acharna sur lui et le supplice qui mit fin à ses jours furent des actes de justice et non de vengeance, et sa mort, utile à la religion, le fut aussi au repos et à la sécurité de l'État. Quoi qu'il en soit, Arnaud de Brescia doit être considéré tout aussi bien comme un réformateur politique que comme un réformateur religieux. Voici le portrait qu'en a tracé M. Géruzez : « Arnaud, le disciple chéri d'Abeilard, l'écuyer de cet autre Goliath, comme disait saint Bernard, poussait la résolution de l'audace beaucoup plus loin que son maître; il représente beaucoup mieux que lui l'indépendance de la pensée, l'insurrection de la pensée contre la foi. La discussion n'était pas pour lui un simple exercice de l'intelligence, mais un prélude à l'action. Ses doctrines et ses actes sont des réminiscences de l'antiquité républicaine et des pressentiments de la philosophie moderne. Il fit à Rome, avec un succès de quelque durée, ce que tenta deux siècles plus tard l'ami de Pétrarque, Nicolas de Rienzi; ce fut le plus redoutable des novateurs que combattit saint Bernard, et la crainte qu'il lui inspirait fut telle qu'elle entraîna l'abbé de Clairvaux aux emportements de la colère. »

La mort d'Arnaud ne mit pas fin à l'hérésie qu'elle avait pour but de punir et de couper dans sa racine. Quelques-uns de ses disciples, qu'on nommait aussi *publicains* ou *poplicains*, passèrent de France en Angleterre, vers l'année 1166 : ils y furent arrêtés et dispersés. D'autres, qui étaient restés en France, continuèrent d'y former une secte qui se confondit plus tard dans la grande hérésie des Albigeois. Il ne faut pas confondre Arnaud de Brescia avec Arnaud de Villeneuve, chimiste et médecin célèbre, qui pratiquait et enseignait brillamment son art en Espagne et en Italie vers le commencement du quatorzième siècle. Celui-ci fut aussi un hérétique, et eut en Espagne quelques sectateurs. Il enseignait dans ses livres qu'en Jésus-Christ la nature humaine est égale en toutes choses à la divinité et a su tout ce que savait la divinité, que le démon a fait périr la foi, que Dieu n'a pas menacé de la damnation éternelle ceux qui pèchent, mais seulement ceux qui donnent mauvais exemple; que le monde devait finir l'an 1335, etc. Quinze propositions extraites de ses ouvrages furent condamnées après sa mort par l'inquisition de Tarragone.

N. des V.

ARNICA. (*Botanique* et *Thérapeutique.*) Cette plante, de la famille des radiées (syngénésie polygamie superflue de Linné), croît dans les parties froides et montagneuses de l'Europe (*arnica montana*). Sa tige est simple; ses racines sont noires, grêles, fibreuses; ses feuilles ovales; ses fleurs grandes, radiées, d'un beau jaune; ses fruits à aigrettes plumeuses. Sa saveur est âcre, amère, un peu nauséabonde; son odeur aromatique et provoquant l'éternuement. L'analyse chimique n'y fait découvrir aucun principe particulier. On emploie les feuilles et surtout les fleurs, que l'on donne en poudre, ou dont on prépare une infusion, une décoction, un extrait, une teinture, etc. L'arnica a été préconisée, dans le siècle dernier, par les médecins les plus recommandables, comme douée de propriétés énergiques; on l'employait comme vulnéraire, dans l'épilepsie, contre l'amaurose, les paralysies, le rhumatisme, la dysenterie (Stoll), les fièvres intermittentes. Ces vertus paraissent exagérées. Il est certain cependant que son ingestion à haute dose dans l'estomac produit une vive agitation, des vomissements et de la diarrhée, et qu'elle a aussi sur le cerveau une action qui se révèle par de la céphalalgie, des vertiges, des mouvements convulsifs. On voit, d'après ces indications sommaires, qu'on peut être autorisé à l'employer dans les affections de l'intestin et du cerveau où il y a débilité des fonctions de ces organes. C'est ce qui explique les heureux effets obtenus par Stoll dans les dysenteries épidémiques avec adynamie, et les succès qu'on en a retirés dans l'amaurose asthénique, dans les paralysies essentielles, etc.

Dr Racle.

AROËRIS. (*Mythologie.*) Har-oëri, c'est-à-dire *Horus l'ancien*, comme l'explique Plutarque dans son *Traité d'Isis et d'Osiris* (1), où il rapporte une tradition mystique des plus bizarres, selon laquelle Aroëris serait le fruit des amours secrets d'Isis et d'Osiris, lorsqu'eux-mêmes étaient encore dans le sein de leur commune mère, Rhéa ou Noutpé. Selon la légende plus commune (2), Aroëris, qui naquit le second jour des épagomènes, est fils du Soleil et de Rhéa. Les Grecs l'ont assimilé à Apollon. Nous aurons occasion à l'article Horus, en indiquant les diverses formes et surnoms de cette divinité, tels qu'Harhat, Harsonthon, Hersiésis, Harpocrate, de revenir sur Aroëris; ajoutons seulement ici qu'un des deux grands temples contigus de la ville d'Ombos était consacré à une triade formée d'*Aroëris*, de *Tsenenofré*, et de leur fils *Nebtho* (3). Sur la porte

(1) § 12.
(2) Plut., *ibid.*
(3) Champ., *Notices descr.*, p. 233., et *Lettres d'Ég.*, p. 173.

du sanctuaire de ce temple, reconstruit sous Ptolémée Philométor, existe une dédicace grecque à cette divinité, sous son double nom d'Aroëris et d'Apollon (1). Cette synonymie est encore confirmée par une autre inscription grecque d'*Apollonopolis parva* (2). Aroëris reçoit dans ces inscriptions le titre de *Dieu Grand* ou *très-grand*. Les Égyptiens le représentent sous la forme d'un épervier ou d'un homme à tête d'épervier.

W. B. de P.

ARRACACHA. (*Botanique.*) Ce genre, classé par Bancroft, appartient à la famille des ombellifères, tribu des smyrnées. C'est une herbe vivace, à racine tubéreuse. Ses feuilles sont bipennées, ou pennées, ou pennatipartites; les inférieures sont pétiolées, les supérieures sessiles sur leurs gaînes. Ses fleurs sont polygames: les marginales, hermaphrodites; les autres, mâles ou neutres. Ce genre, propre à l'Amérique méridionale, ne comprend que deux espèces. L'une d'elles, l'*arracacha xantorhiza*, est cultivée comme plante alimentaire dans la province de Santa-Fé-de-Bogota. Ses tubercules, qui ont une saveur très-agréable, constituent un des mets journaliers dont se nourrissent les habitants du pays. Les essais tentés à diverses reprises, à une époque encore peu éloignée, pour naturaliser en Europe la culture de cette plante, ont toujours été infructueux.

ARROSOIR. (*Conchyliologie.*) On appelle arrosoir, *aspergillum*, une coquille d'une forme singulière : elle consiste en un tube fermé à l'une de ses extrémités, par un disque percé d'une infinité de petits trous, qui lui donne une certaine ressemblance avec l'instrument de jardinage dont elle porte le nom. Dans les individus bien conservés, les petits trous sont garnis chacun d'un tuyau capillaire : de là la dénomination de pinceau de mer, appliquée à cette curieuse coquille. On y a trouvé encore une autre ressemblance, qui l'a fait appeler par Lister *phallus testaceus marinus*, *tuyau de Vénus* par Rumphius, *solen phalloïdes* par Klein, *serpula penis* par Linné, et *brandon d'amour* par les marchands. Ces arrosoirs sont des coquilles très-rares et très-chères.

On n'est pas bien d'accord sur la place qu'ils doivent occuper dans la classification zoologique. L'animal étant très-peu connu, il est difficile de déterminer les caractères d'après lesquels on pourrait le classer. Les premiers conchyliologistes, Laugius, Gualtieri, Lesser, etc., classaient l'espèce alors connue dans les tuyaux de mer, *tubuli marini*; Linné la rangea dans les serpules; Bruguières, le premier, fit de cette coquille, dont il distingua une seconde espèce, un genre à part parmi les testacées univalves. Plus tard, Lamarck rectifia les observations de Bruguières, en constatant la présence de deux petites valves incrustées dans les parois du tube de l'arrosoir.

Il a été établi alors que le tube de l'arrosoir est de nature calcaire; que rétréci vers le côté ouvert, il va en grossissant vers le côté opposé, où il est fermé par un disque de même nature, ayant la forme d'une calotte dont la surface convexe est parsemée de petits tubes qui ne font qu'un seul corps avec elle, et bordée de petits tubes qui adhèrent les uns aux autres en forme de couronne. Sur cette paroi, vers la massue, se trouve la coquille véritable, bivalve et équivalve.

Depuis lors, tous les naturalistes, G. Cuvier en tête, se sont rangés au même avis; aujourd'hui ce mollusque constitue, dans les classifications zoologiques, un genre de la famille des tubicoles, dans l'ordre des acéphales lamellibranches.

Les espèces connues de ce genre sont : l'*arrosoir de Java;* l'*arrosoir à manchette*, magnifique espèce, ainsi nommée à cause des articulations foliacées qu'elle montre vers sa base ou sa partie ouverte; l'*arrosoir de la Nouvelle-Zélande;* l'*arrosoir agglutinant*, et enfin l'*arrosoir de Léognan*, qui doit être rangé parmi les fossiles.

ARSACIDES. (*Histoire.*) La dynastie qui a pris ce nom de celui de son fondateur, *Arsace*, régna en Perse un peu moins de cinq siècles, compris entre le troisième avant et le troisième après J.-C. Elle est connue aussi sous la dénomination ethnique de *Parthes*. Cependant les auteurs persans et arabes écrivent le nom de la dynastie *Aschkanian* et celui du fondateur *Aschek*, corruption ou peut-être prononciation plus correcte d'*Arsace;* mais plus ordinairement ils désignent les Arsacides par une appellation qui convient parfaitement à leur système de gouvernement : *Molouk-el-tewâïf*, c'est-à-dire les rois des cantons. Il est à regretter que, dans l'état actuel de nos connaissances historiques, nous en possédions si peu sur la domination des Parthes, nonobstant tout l'intérêt qu'offrirait l'étude d'une puissance qui disputa l'Orient aux Romains, et d'une organisation sociale et politique si analogue à cette féodalité qui commença à s'établir en Europe sept siècles plus tard. La perte de plusieurs ouvrages grecs, latins et orientaux, l'inexactitude générale des écrivains de l'Orient lorsqu'il s'agit de l'antiquité, le silence malveillant des mémoires de l'époque sassanide relativement aux Arsacides, laissent dans l'histoire de ces derniers des lacunes considérables, que nos érudits auront toute la peine du monde à combler à l'aide

(1) Letronne, *Inscr. d'Ég.*, t. I, p. 40 et 383.
(2) *Ibid.*, pl. 49.

des fragments, des inscriptions, des médailles et des suppositions. Aussi les histoires générales de la Perse que nous offre la littérature moderne glissent trop rapidement sur l'importante période des Arsacides ; la généalogie de ces princes, présentée, par les auteurs de l'Orient et de l'Occident, de deux manières impossibles à concilier, n'est rien moins que fixée, et la chronologie reste fort douteuse sur plusieurs événements. Il manque enfin un travail spécial et récent qui résume tout les documents concernant les Arsacides, y compris ceux qu'on peut tirer des inscriptions et des médailles découvertes dans ces derniers temps ; car les fragments des dissertations historiques de feu M. J. Saint-Martin, qui ont paru en 1851, datent déjà d'il y a vingt ou trente ans ; et l'auteur, dont nous apprécions la vaste érudition, ne les avait laissés qu'à l'état d'ébauche ; de telle sorte qu'on ne pourrait s'y fier sans les notes et les tableaux dont les a accompagnés le savant éditeur, M. Lajard, membre de l'Institut. Nous prions donc nos lecteurs de pardonner bien des lacunes dans l'abrégé de l'histoire des Arsacides que nous allons leur offrir en réunissant tout ce qu'il y a de plus certain dans les recherches d'autrui. Nous suivrons la chronologie adoptée par M. Saint-Martin.

Dans la première moitié du troisième siècle avant l'ère vulgaire, l'empire des Séleucides, vaste fragment de celui d'Alexandre, s'étendait depuis le Liban jusqu'à l'Indus. Mais la domination grecque sur cette partie de l'Asie n'avait d'appui ni dans les conditions géographiques, ni dans la race, ni dans une puissante organisation de la mère patrie ; elle reposait uniquement sur une base peu durable : la supériorité de la stratégie et de la discipline macédonienne sur une cohue de peuples asiatiques, séparés les uns des autres par leur origine, par leur caractère et par le degré de leur civilisation ; peuples en partie braves et barbares, en partie amollis par le luxe, ayant obéi plus ou moins au sceptre des rois Kéïanides de la Perse, sans se soucier en général de le soutenir. Les plus aguerris d'entre ces peuples restèrent à demi indépendants lors de la conquête d'Alexandre. Revenant de leur surprise après la mort de Séleucus Nicator, le fondateur de la dynastie séleucide, ils comptèrent le nombre de leurs vainqueurs, et indignés de se laisser fouler aux pieds par une poignée d'étrangers, choqués de leurs vices comme de leurs qualités, que des barbares ne pouvaient pas apprécier, ils aspirèrent à se rendre complètement indépendants des successeurs de Séleucus. Cette dynastie, en reportant sa résidence des bords du Tigre à ceux de l'Oronte, de Séleucie à Antioche, offrit une occasion favorable aux provinces orientales de l'empire pour recouvrer leur liberté. La plus éloignée de toutes, la Bactriane (partie du Khorassan, du Caboul et de la grande Boukharie d'aujourd'hui) fut la première à se détacher, par la révolte de son gouverneur Théodote, fondateur d'une autre dynastie grecque, qui se maintint dans ces régions pendant un siècle avant d'être engloutie par le flot des populations asiatiques.

Le mouvement de la Bactriane donna l'éveil à ces populations. S'il faut en croire la légende que nous ont transmise les historiens anciens, *Arsace* et son frère *Tiridate*, Scythes d'origine, personnages remarquables par leur noblesse, leur courage, et leur mâle beauté comme par le rang élevé qu'ils occupaient sous le gouvernement grec de la Bactriane, ayant refusé de suivre la rébellion de Théodote, se virent forcés de chercher un asile dans la Parthyène, province peu éloignée. Le gouverneur grec de la Parthyène, Phéréclès ou Agathoclès, ne leur accorda l'hospitalité que pour faire au jeune Tiridate un outrage que le sang seul pouvait laver. Aussi les deux frères scythes ne différèrent pas leur vengeance : aidés par cinq de leurs adhérents, ils tuèrent Phéréclès et soulevèrent le pays contre un roi qui se faisait représenter par de si indignes lieutenants. Cet événement arriva vers le milieu du troisième siècle avant l'ère vulgaire, sous le règne d'Antiochus Théos, en l'année 250 ou 256 ; car les érudits ne sont pas d'accord sur la date.

Hérodote, qui vécut bien avant cette époque, fait mention de la Parthyène et des Parthes, et au dire de Diodore de Sicile, ces peuples s'étaient signalés plus anciennement encore par des efforts généreux, quoique non couronnés de succès, pour secouer le joug des Mèdes. Dans cette lutte ils avaient été appuyés, continue Diodore, par les *Saces*, nom analogue à celui de *Saka* qu'on trouve aujourd'hui dans les livres sanscrits, et qui désigne une branche, peut-être la totalité de la nation scythe, à laquelle appartenaient aussi les Parthes. Scythes, Huns, Khazars, Turks sont des appellations dont on s'est servi successivement et, à ce qu'il paraît, d'après le nom de la tribu dominante, pour désigner une immense nation nomade répandue entre le Danube et l'Oxus, dont quelques branches, s'étendant au midi, pénétraient dans le Khorassan et d'autres provinces de la Perse. Les tribus scythes de la Perse, en reconnaissant la souveraineté des rois du pays, n'avaient pas abdiqué tout à fait leur indépendance, moins encore leurs habitudes nomades, leur esprit guerrier et le souvenir de leur origine. Il paraît que la plus considérable de ces populations était la nation des Parthes, qui donna son nom à la Parthyène, district montagneux et boisé au sud-est de la mer Cas-

pienne. Leurs voisins, les Dahi, tribu très-nombreuse et insoumise, habitaient au nord de la frontière persane et à l'est de la mer Caspienne, dans la région qui conserve le nom de Dahistan : des ramifications de la même tribu s'étendaient irrégulièrement jusqu'à l'Oxus d'un côté et aux Palus-Méotides de l'autre. Ainsi, à l'époque dont nous parlons, les populations scythiques étaient disposées sur une vaste échelle, au-dessus de la Perse, à peu près dans l'ordre de bataille que les Romains appelaient *cuneus*. A part les corps détachés du Khorassan, etc., les Parthes, déjà parvenus jusqu'en Perse, représentaient la pointe du coin; les Dahi les suivaient de près, et derrière eux se trouvaient autant de hordes qu'il en fallait pour renverser l'empire le plus puissant. Cette masse énorme, mise en mouvement peu à peu par la révolution des Arsacides, se porta en avant. Les peuples qui la composaient, ralliés, comme nous avons dit, par une origine commune, et établis ensuite tous en conquérants sur la plus grande partie de la Perse, furent appelés indistinctement les Parthes, d'après le nom de la province qui était la patrie des uns, le quartier général des autres, et le berceau de la dynastie.

Toutefois, les commencements de l'entreprise des Arsacides ne furent pas heureux; car il fallait du temps pour attirer les Scythes dans la lutte, et les Grecs, en attendant, avaient pour eux l'art de la guerre, l'organisation militaire et les ressources d'un grand empire. Dès qu'un corps d'armée macédonien put se porter sur la province révoltée, il l'occupa, malgré les efforts désespérés d'Arsace, qui fut tué sur le champ de bataille (248?), deux ans après son premier soulèvement. Tiridate se sauva alors chez les Dahi, tâcha de se faire des partisans parmi ces nomades, et ne cessa d'infester avec eux la frontière persane, guettant une meilleure occasion qui ne tarda pas à se présenter. Séleucus Callinicus, monté sur le trône à la mort d'Antiochus Théos (247), se trouvait engagé sérieusement dans une guerre contre son frère Antiochus Hiérax et venait d'être battu, en 243, par les Gaulois établis récemment dans l'Asie Mineure. Aussitôt Tiridate fit irruption dans la Parthyène, suivi par une troupe de brigands, disent les auteurs anciens, reproduisant fidèlement la première impression que durent faire des hordes nomades pauvres et indisciplinées, aux yeux des officiers de l'armée macédonienne. Mais les brigands remportèrent la victoire sur le corps, peu considérable, de troupes qui pouvait se trouver sur les lieux; le gouverneur grec Andragoras fut tué, et Tiridate s'empara de la Parthyène, puis bientôt de l'Hyrcanie, province limitrophe. Attaqué ensuite par Callinicus, qui avait rétabli ses affaires dans l'Asie occidentale, Tiridate le repoussa une première fois (238), et il paraît que deux ans après, dans une nouvelle campagne, il le battit complétement et le fit prisonnier. Vers la même époque, Tiridate fortifia le pays, fonda la ville de Dara, leva une armée régulière, et organisa ce qu'on pouvait appeler désormais un royaume. Les Séleucides, pendant vingt ans, ne furent pas en mesure de renouveler la guerre contre Tiridate ni contre son successeur *Artaban Ier*, qui prit, ainsi que Tiridate et tous leurs successeurs, jusqu'à la fin de la dynastie, le nom d'Arsace, devenu ainsi un véritable nom de famille : aussi les rois de cette dynastie furent-ils appelés indistinctement par leur nom propre ou par celui d'*Arsace*.

Maintenant c'était le tour des Arsacides à porter la guerre au cœur de la Perse. Obéissant à la force d'expansion des tribus guerrières sur lesquelles s'appuyait sa domination, Artaban envahit la Médie, en 216, au moment où la perte d'Antiochus le Grand paraissait imminente sous le coup d'une révolte dans l'Asie Mineure et d'une guerre nouvelle contre l'Égypte. Cette expédition faillit coûter à Artaban sa couronne; car Antiochus, ayant triomphé de ses ennemis à l'ouest, marcha contre la Médie avec des troupes bien supérieures, par la discipline, aux 120,000 Scythes qui suivaient Artaban. En effet, il les força à évacuer la Médie, les poursuivit dans la Parthyène et dans l'Hyrcanie, et occupa les villes principales de ces contrées. Cependant la résistance opiniâtre qu'il rencontra dans les montagnes, les secours que ses ennemis tiraient de la Scythie indépendante, surtout l'envie qu'il avait de soumettre les Grecs rebelles de la Bactriane, le déterminèrent à accorder la paix à Artaban (210). Il paraît que les Parthes fournirent un contingent de troupes pour cette nouvelle expédition d'Antiochus, qui, après quelques succès, la termina aussi par un traité, passa l'Indus, et renouvela en pure perte la gloire militaire de ses ancêtres. Dans ces entrefaites, le royaume des Arsacides, reconnu par Antiochus, se consolidait dans la paix. Plus tard, vers l'année 178, *Phraate Ier*, roi de la Parthie, comme on appelle les États des Arsacides augmentés de quelques territoires voisins, soumit les Mardes, peuple scythique établi au midi de la mer Caspienne, et laissa le royaume à son frère *Mithridate Ier*, qui devait en reculer les limites jusqu'à l'Euphrate, l'Indus, le golfe Persique, le Caucase et l'Oxus.

Déjà les guerres de succession fomentées par les Romains, la révolte des gouverneurs des provinces et les désordres de la cour hâtaient la décadence de l'empire séleucide. Mithridate, homme d'un génie politique et militaire supérieur à celui de son homonyme le roi de Pont, qu'ont illustré ses longues

guerres contre la république romaine, Mithridate, roi des Parthes, disons-nous, s'aperçut aisément de la condition des Séleucides, et s'apprêta à en profiter. Il n'est pas douteux que ce prince n'eût engagé à son service de nombreuses tribus de Scythes indépendants; car l'importance et la rapidité de ses conquêtes nous indiquent des forces très-supérieures à celles que pouvait fournir la Parthie à cette époque. Après s'être emparé, vers l'année 162, de la Médie, province administrée par les Grecs et probablement très-disposée à changer de maîtres, Mithridate eut à accomplir une œuvre bien plus difficile : vaincre la résistance opiniâtre de tous ces petits États auxquels nous avons fait allusion dans le commencement de notre article, États dépendant des Séleucides, mais non pas incorporés dans leur royaume. Telle était l'Atropatène (Aderbaïdjan moderne), entre la Médie et l'Arménie; tels aussi l'Élymaïde, située vers les embouchures du Tigre, la Susiane, la Perse propre, la Caramanie et d'autres pays que le conquérant parthe subjugua dans l'espace de dix ou douze ans. Dans une de ses expéditions, il poussa jusqu'à Babylone, s'empara de la Mésopotamie et fit la conquête de l'Arménie, qu'il donna à son frère *Valarsace*, en y établissant ainsi une autre branche de la dynastie arsacide (150). Tournant ensuite ses armes de l'occident à l'orient, il arracha plusieurs provinces au royaume grec de la Bactriane, franchit l'Indus, et soumit les régions situées entre ce fleuve et l'Hydaspe.

Pendant ces expéditions lointaines de Mithridate, la race grecque fit un effort suprême pour reprendre la Mésopotamie et la Perse. Démétrius Nicator, roi séleucide, levait des forces considérables; les populations grecques répandues à l'orient de l'Euphrate réagissaient contre la domination des barbares, et les indigènes, fatigués d'un gouvernement oppressif, leur prêtaient appui. Favorisé par ces dispositions des peuples, Démétrius remporta quelques avantages, franchit le Tigre et s'avançait au cœur de la Perse, lorsqu'il tomba au pouvoir des Parthes, à la suite d'une bataille ou, comme il est plus probable, d'une trahison (141). Mithridate, qui n'avait pas bougé des frontières de la Bactriane, s'apercevant que les Grecs de ce royaume étaient tout prêts à prendre parti pour leurs compatriotes de Syrie, prit facilement sa revanche sur la Bactriane, et en même temps il envoya Antiochus prisonnier dans l'Hyrcanie, le traita avec de grands égards, et lui donna en mariage sa propre fille Rodogune. Tout conquérant qu'il était, l'ancienne gloire des Macédoniens l'éblouissait encore. Sous le règne de son fils *Phraate II*, Antiochus Sidétès renouvela la lutte en 131, à la tête de cent mille hommes et avec un courage et des talents militaires qui auraient pu faire présager un meilleur sort. Après avoir repris la Babylonie et la Médie, après avoir vu se soulever en sa faveur les différentes populations de la Perse, il se disposait à attaquer les Arsacides jusque dans leurs anciens foyers de la Parthie. La saison le força à s'arrêter. Prenant ses quartiers d'hiver dans la Médie, il renvoya, à ce qu'il paraît, une partie de ses troupes jusqu'à la prochaine campagne; il cantonna le reste sur une trop grande étendue, et il ne s'aperçut pas que les peuples de la Médie, exaspérés par l'insolence des soldats de Syrie, qui certainement ne le cédait pas à celle des Parthes, se persuadaient déjà qu'il valait mieux retourner sous le joug des barbares, et conspiraient avec eux pour l'extermination de l'armée grecque. Tout à coup, dans l'hiver de 130 à 129 avant J.-C., un soulèvement général, combiné avec les Parthes, avertit Antiochus du danger quand il n'était plus temps d'y porter remède. Marchant hardiment au secours de ses détachements avec les troupes qu'il avait auprès de lui, Antiochus se trouva cerné de tous côtés par les Parthes; son armée fut en partie passée au fil de l'épée, en partie forcée de mettre bas les armes, et pour éviter la honte de la captivité, il n'eut d'autre parti à prendre que de se donner la mort. Ce désastre mit un terme aux tentatives des rois de Syrie contre les Arsacides. La domination de ces derniers sur toute l'étendue de la Perse, assurée désormais par la force des armes, se consolida, à partir de cette époque, par la force des institutions. Les monarques arsacides, comme les Kéianides, prirent le titre présomptueux de grands rois ou rois des rois, qu'on voit sur leurs médailles (Βασιλέως βασιλέων Ἀρσάκου, βασιλέως μεγάλου Ἀρσάκου).

Mithridate I[er], le conquérant véritable de la Perse, en fut aussi le législateur. Nous ne dirons pas à la vérité avec Diodore de Sicile que ce grand roi choisit les meilleures d'entre les lois des peuples vaincus pour les donner aux Parthes. Les Parthes ne pouvaient pas adopter les lois des peuples vaincus, et Mithridate ne pouvait que partager la Perse aux différents peuples qui l'avaient suivi à la guerre. Il subit donc le système féodal, conséquence nécessaire de la conquête d'un pays civilisé par des peuples manquant d'unité politique; il conserva aussi nécessairement les institutions religieuses et administratives des vaincus, et une partie aussi de leurs institutions politiques; en un mot, il régularisa autant que possible la superposition de deux sociétés tellement différentes l'une de l'autre, qu'elles ne purent jamais se fondre ensemble. Ceci doit s'entendre dans un sens très-général; car il existait dans l'ancienne Perse, comme nous l'avons dit, des populations analogues aux Scythes, ou autres, qui,

ayant pris part dans la guerre, ne pouvaient pas subir les lois de la conquête. D'autres groupes de population, comme par exemple, les villes grecques adonnées au commerce et à l'industrie, pouvaient bien être taillables et corvéables au bon plaisir des vainqueurs, mais elles échappaient au système féodal proprement dit. En effet un seigneur parthe se serait trouvé fort embarrassé de posséder une de ces villes, il s'y serait même senti mal à son aise. Quant aux rois arsacides, un peu moins agrestes que leurs grands vassaux, ils avaient demeuré assez longtemps en Perse pour connaître l'importance de ces foyers de civilisation; mais ils n'étaient pas encore assez raffinés pour éprouver l'envie de se mêler du gouvernement de ces subtils Grecs. Aussi les laissèrent-ils assez libres. Le degré de rapprochement de la cour arsacide vers la société grecque tombée sous sa domination peut se mesurer d'après le fait que cette cour, venant ordinairement passer les hivers près de Séleucie pour jouir des avantages du climat et des commodités ou des plaisirs qu'offre une grande capitale, avait de la répugnance à habiter la ville; elle aimait mieux camper dans les environs, où ses tentes devinrent ensuite des maisons et des palais, et formèrent la ville de Ctésiphon. Séleucie donc et d'autres colonies grecques eurent des franchises municipales, presque une forme républicaine comme celle des cités italiennes au douzième siècle, plutôt par la force des choses que par la clémence des vainqueurs. D'un autre côté, la Perse propre, le Fars des écrivains arabes, conserva, à ce qu'il paraît, des institutions spéciales, peut-être des chefs indigènes, et sans doute l'esprit de l'ancienne nationalité perse, que la religion de Zoroastre rendit encore plus tenace. Cette religion, éloignée de celles des Scythes et des Grecs de toute la distance qu'il y a entre la pensée et les sensations, entre le zèle intolérant du monothéisme et la facilité du polythéisme, constitua une des divisions les plus profondes entre les populations indigènes de la Perse et leurs conquérants, qui, à leur tour, moins heureux que les envahisseurs de l'empire romain, n'adoptèrent jamais le culte des mages et ne ménagèrent pas cette puissante hiérarchie. Voilà à peu près les rapports entre les vaincus et les vainqueurs. Quant à l'organisation de ces derniers, à la constitution politique de l'empire parthe, on ne peut y méconnaître une monarchie aristocratique à peu près semblable à celle des États germaniques de l'Europe, avec cette différence que la constitution arsacide penchait davantage vers le principe aristocratique. On y remarque en effet un monarque que les nobles choisissaient dans la famille royale et pouvaient déposer de droit ou de fait, une famille royale très-nombreuse, dont les membres se mêlaient naturellement aux factions de l'aristocratie, des assemblées tumultueuses de nobles ignorants, inaccessibles à la civilisation et chefs nés des milices ainsi que des provinces où ces milices étaient cantonnées. Ces provinces constituaient réellement des petits royaumes ou grands fiefs, les morceaux d'un État coupé au hasard, non pas les parties d'une organisation administrative. Elles étaient au nombre de dix-huit, dont onze, au dire de Pline, portaient le nom de supérieures et sept d'inférieures, sans y compter de petits royaumes tributaires comme la Carmanie, la Susiane, l'Élymaïde, l'Osrhoëne, l'Antémusiade, l'Adiabène, la Characène, l'Atropatène, puis Séleucie et Babylone, qui jouissait elle aussi d'une certaine indépendance, puis enfin quelques établissements juifs. Ainsi donc l'empire arsacide se composait des races, des religions, des sociétés les plus diverses; il ne fut qu'un vaste assemblage d'individualités politiques hétérogènes, que le système féodal se prêtait à réunir tant bien que mal. En dehors de ce système, il y eut aussi trois grands États qu'on pourrait regarder comme confédérés, et qui obéissaient à des branches de la dynastie arsacide. Au nord-ouest l'Arménie, à l'est la Bactriane et au nord le royaume des Massagètes ou Alains, qui s'étendait dans les plaines dont se compose aujourd'hui le territoire de la Russie méridionale. Ces États, fondés par la politique des rois parthes de la Perse, qui comprenaient l'impossibilité de les gouverner directement, et rendus nécessaires aussi par la diversité des races scythiques qui en avaient fait la conquête, survécurent tous à l'empire où était établie la souche de la dynastie. Après l'anéantissement de celle-ci, les Arsacides de la Bactriane, réduits aux dernières extrémités par les nouveaux maîtres de la Perse, se soumirent aux Huns Hephthalites, au commencement du cinquième siècle après J.-C.; les Arsacides de la Scythie indépendante furent balayés par Attila, ceux de l'Arménie cédèrent la place à une branche des Sassanides. Enfin, si l'on peut se fier aux écrivains qui veulent rattacher une famille royale à une autre après une longue période d'obscurité, il paraîtrait que l'aventurier Basile le Macédonien, empereur de Constantinople au neuvième siècle, était issu du sang des Arsacides, et que la dynastie musulmane des Sassanides, établie en Perse au dixième siècle, tirait son origine d'une autre branche de la même famille, échappée aux persécutions des Sassanides.

Reprenant l'histoire des Parthes après la conquête définitive de la Perse, nous remarquons en premier lieu qu'ils durent arrêter ce mouvement des populations de l'Asie centrale attirées par eux du nord au midi. Cette réac-

tion commence par le successeur de Mithridate Ier, *Phraate*, qui, ayant appelé des populations scythiques, lors de l'invasion d'Antiochus Sidétès en 130, et n'ayant plus besoin de leurs secours après la défaite de son ennemi, voulut les frustrer des récompenses qu'il leur avait promises. Ces farouches auxiliaires attaquèrent aussitôt les frontières de la Perse, et Phraate, ayant eu l'imprudence de conduire contre eux un corps considérable de soldats grecs qu'il avait fais prisonniers, les vit passer sur le champ de bataille du côté des Scythes, de sorte que son armée fut complétement battue et que lui-même y perdit la vie. Pendant quelques années encore la lutte continua à l'avantage des Scythes jusqu'au règne de *Mithridate II*, qui triompha de ces barbares. On pourrait supposer que sa victoire fut précédée ou suivie par l'établissement des deux branches arsacides déjà mentionnées, l'une dans la Bactriane et l'autre chez les Massagètes; mesure politique de la plus haute importance, car elle rendit la Perse inattaquable sur les deux frontières où elle avait justement à craindre l'irruption de nouveaux torrents de barbares. Nous ne saurions nous étendre davantage et moins encore fixer des dates pour ces événements connus à peine par la mention qu'en fait un abréviateur latin. Entre les deux luttes qu'eurent à soutenir les Parthes, l'une contre les Grecs et l'autre contre les Romains, luttes racontées par les historiens de ces deux nations, on ne pourrait espérer un récit suivi des vicissitudes d'un peuple n'ayant pas de littérature et resté toujours étranger au sol qu'il occupait. Tout ce qu'en dit Justin, l'abréviateur auquel nous avons fait allusion, c'est que Mithridate II soutint des guerres heureuses contre ses voisins, sans doute ceux du Nord et de l'Arménie, où la dynastie arsacide en certains cas servait de rempart à celle de la Perse, et lui occasionnait d'autres fois des embarras sérieux. En effet, après la mort de Mithridate II, époque à laquelle la Perse fut en proie à de sanglantes guerres civiles, Tigrane, roi d'Arménie, usurpa quelques provinces, et, prétendant à la suprématie sur les Arsacides de la Perse, s'arrogea le titre de roi des rois. Les démêlés avec l'Arménie durèrent jusqu'à la moitié du premier siècle avant J.-C., lorsque la puissance des Parthes, restaurée par la paix intérieure durant cet intervalle, se trouva en présence des Romains.

Jusqu'à cette époque, les rapports du monarque de la Perse avec Rome n'avaient été ni importants ni suivis. Une première négociation fut entamée en l'année 82 ou 81 entre Mithridate II et Sylla, préteur en Asie, chargé par le sénat de remettre sur le trône Ariobarzane, roi d'Arménie, chassé par le roi de Pont; mais l'alliance proposée alors par Mithridate ne fut pas conclue. En l'année 63, un ambassadeur de Lucullus en Perse ne sut pas non plus réussir à entraîner le monarque arsacide à la guerre contre Mithridate. Cependant, trois ans après, Pompée, ayant pris le commandement, réussit à faire attaquer l'Arménie par le nouveau roi des Parthes *Phraate III*. Cette bonne intelligence ne dura pas longtemps, et les hostilités furent reprises à la suite de la paix accordée par le général romain au vieux roi Tigrane et des secours que Phraate continua de donner au fils de celui-ci, à Tigrane le jeune, révolté contre son père. Afranius, lieutenant de Pompée, chassa Phraate de l'Arménie, et Pompée ne fit qu'une réponse évasive aux ambassadeurs du roi parthe, qui, se voyant menacé, avait cherché à renouveler l'alliance avec Rome. Toutefois, le différend n'eut pas de suites plus graves pour le moment, et il en fut de même des velléités de quelques généraux secondaires de l'armée romaine, qui voulaient se mêler dans les guerres civiles suscitées en Perse par les princes prétendant à la couronne, et précédées ou suivies par le meurtre de leurs plus proches parents.

Des crimes d'un autre ordre, suggérés aussi par le démon de l'ambition, bouleversaient en même temps la république romaine; les hommes devenaient plus puissants que les lois, et un vieillard d'une capacité fort médiocre, qui avait osé s'asseoir entre César et Pompée parce qu'il était le plus riche usurier de Rome, Crassus, s'éprit de l'idée d'acquérir la gloire militaire, et s'imagina qu'il la trouverait à bon marché en Asie. Se passant des décrets du sénat qui n'étaient plus à la mode, il attaqua le roi de Perse Orodes, sous le prétexte de vouloir remettre sur le trône son frère Mithridate. La Mésopotamie fut occupée presque sans résistance, en l'année 54 avant l'ère vulgaire; mais, au lieu de profiter de la révolte des villes grecques en sa faveur et de pousser en avant contre Orodes, il revint en Syrie après sa première promenade militaire, se fit donner par les soldats le titre d'*Imperator*, et laissa tuer dans Babylone son protégé Mithridate. Au printemps suivant, dédaignant les conseils et les secours du roi d'Arménie, qui l'engageait à attaquer la Médie, pays montagneux et par là favorable à l'infanterie romaine, il écouta le traître Abgare, prince d'Édesse, s'enfonça avec cinquante mille hommes dans les steppes arides de la Mésopotamie, et y fut enveloppé par la vaillante cavalerie des Parthes. Un détachement commandé par le fils de Crassus succomba le premier près de la rivière Balissen, tributaire de l'Euphrate; le reste de l'armée hésita, battit en retraite, fut entamé par les esca-

drons ennemis, et massacre en grande partie avec Crassus lui-même dans les environs de Carrhes (le Harran des modernes). Les prisonniers romains furent transportés aux frontières orientales de l'empire parthe, et il ne se sauva de toute l'armée qu'un petit corps qui regagna la Syrie sous les ordres de Cassius. Bientôt ce général fut obligé de défendre cette province, attaquée par les vainqueurs; la guerre traîna pendant trois années, et finit par la retraite des Parthes, que les historiens attribuent aux intrigues plutôt qu'aux armes des Romains.

A leur tour, les Arsacides entreprirent d'intervenir dans les guerres civiles qui ensanglantèrent la république romaine, dans le but d'obtenir la possession de la Syrie, dont ils avaient appris le chemin pendant les dernières hostilités, et surtout de se rendre maîtres de l'Arménie, qui ne cessait de les menacer. Aussi prirent-ils le parti de Pompée contre César; et ce dernier, après la victoire qu'il remporta sur son compétiteur et sur les anciennes institutions de sa patrie, se disposait à la guerre des Parthes lorsqu'il tomba sous le poignard des conjurés. Pendant la guerre de Brutus et Cassius contre les vengeurs de César, les Parthes vinrent au secours du parti républicain, et, après sa défaite, une armée du roi des rois, commandée par son propre fils Pacorus et par le général romain Labiénus (40 avant l'ère vulgaire), pilla Jérusalem et s'empara de toute la Syrie et de l'Asie Mineure. Mais ces conquêtes lui furent bientôt enlevées par Ventidius, lieutenant d'Antoine. Pacorus, en essayant de repasser l'Euphrate l'année suivante, succomba sous la puissance de la stratégie et de la discipline romaine : il perdit la vie, avec vingt mille des siens. Les honneurs du triomphe accordés à Ventidius et une médaille frappée en cette occasion prouvent l'importance de la victoire. Antoine, au lieu d'en effacer l'éclat comme il espérait dans une nouvelle expédition qu'il fit en l'année 36 avec des forces immenses, s'engagea dans l'Atropatène, s'arrêta au siége d'une ville qu'il ne put prendre, et, menacé sérieusement par Phraate, roi des Parthes, fut obligé de lui demander la paix, d'abandonner son matériel de siége et de faire une retraite désastreuse en perdant vingt-quatre mille hommes et en échappant avec peine au sort de Crassus. Les nouveaux troubles qui agitèrent ensuite les deux empires mirent un terme aux hostilités pendant quelque temps, jusqu'à ce que la fortune d'Auguste força le roi des Parthes à conclure une paix définitive et à renvoyer les aigles prises lors de la défaite des légions de Crassus (année 20 avant l'ère vulgaire).

Nous n'entrerons pas dans le détail des guerres qui surgirent pendant le premier siècle de l'ère chrétienne entre la puissance romaine concentrée dans les mains des empereurs, et celle des Arsacides ébranlée de plus en plus par les crimes atroces des prétendants à la couronne, par la cruauté des rois, par la turbulence des grands vassaux, et par la politique de Rome, qui donnait un asile aux princes fugitifs, ou exilés par le monarque régnant dans le but d'assurer la succession aux enfants qu'il préférait. En général, les différends entre les deux empires eurent toujours pour objet la suprématie sur l'Arménie; en général, les rois parthes, en envoyant à Rome dans une honorable captivité les princes qu'ils voulaient écarter du trône, n'atteignaient jamais ce but; mais, en revanche, les prétendants élevés dans la ville éternelle déplaisaient à la noblesse parthe par leurs mœurs plus raffinées, peut-être aussi par les idées d'ordre et de gouvernement qu'ils devaient à l'éducation romaine. Telles furent pendant longtemps les relations équivoques des deux empires limités au sud par l'Euphrate et au nord par l'Arménie, devenue déjà tributaire de Rome. Une tentative des Arsacides pour reprendre leur influence dans l'Arménie amena, en l'année 114 après J.-C., la brillante expédition de Trajan en Orient. Ce prince, après avoir renversé les petits souverains tributaires ou alliés des Parthes, et avoir occupé toute la Mésopotamie, passa le Tigre en 115, s'empara de Ctésiphon, la capitale, ou une des capitales des Arsacides; y fit couronner un roi de son choix, du nom de Parthamaspate; descendit jusqu'aux provinces baignées par la mer Persique; s'embarqua pour faire un voyage, en regrettant que sa vieillesse ne lui permît pas de conquérir l'Inde sur les traces d'Alexandre, et enfin au milieu de ses rêves fut forcé de revenir à la hâte sur le cours du Tigre, où les peuples s'étaient soulevés contre lui. L'armée romaine eut encore l'avantage cette fois-ci; mais elle dut s'arrêter sous Atra (Hadhr), ville très-forte par ses remparts, qui subsistent encore, et surtout par sa position au milieu du désert de Sindjar en Mésopotamie. Trajan, qui commandait en personne et s'exposa aux dangers comme un simple soldat, dut, après plusieurs jours de siége, ordonner la retraite; puis il tomba malade, et mourut en 117. La Mésopotamie échappa à la domination romaine, et *Chosroès*, le monarque arsacide, qui s'était sauvé dans les provinces supérieures de son royaume, reprit le reste sans coup férir. Après la mort de Trajan, Adrien rendit la Mésopotamie aux Parthes. Dans la dernière moitié du second siècle, la guerre ayant recommencé entre les Romains et les Parthes, toujours à cause de l'Arménie, Marc-

Aurèle en confia le commandement à son frère L. Verus, et les lieutenants de ce prince plongé dans la débauche forcèrent l'ennemi à la paix, après avoir pénétré dans ses États et dévasté Séleucie et Ctésiphon (165). La dernière de ces villes, défendue par le roi en personne, fut prise d'assaut par l'empereur Septime Sévère en 138. Quelques années plus tard, le perfide Caracalla occupa l'Osrhoène, royaume tributaire de la Perse, et humilia la dynastie arsacide par un sanglant affront qu'*Artaban* dut dévorer en silence. Enfin en 217, sous Macrin, on signa une paix achetée, dit-on, par les Romains, mais certainement avantageuse à leur domination et nécessaire pour les Arsacides, ébranlés comme ils l'étaient déjà par la révolution qui mit un terme à leur dynastie.

Cette révolution, qui donna le trône aux Sassanides, n'entre pas dans le cadre de notre article. Commencée parmi les populations de la Perse propre, favorisée puissamment par l'esprit religieux et par la hiérarchie des mages, elle affranchit complétement la Perse du joug des pasteurs de la Scythie, par lesquels elle avait été opprimée pendant quatre siècles, à partir de l'occupation de Mithridate Ier. Ardeschir, fils de Babek, qui avait appris l'art de la guerre en combattant sous les Parthes, se servit des talents qu'il devait à ces étrangers pour les chasser du sol de sa patrie. Le sentiment national qui animait ce vaillant chef et ses compagnons est parfaitement résumé dans un discours qu'attribue à Ardeschir l'écrivain grec Agathangelus, établi en Arménie au commencement du quatrième siècle, et par là très-peu éloigné de l'époque et des lieux où se passa ce grand événement. « Nobles Persans et Assyriens, fait-il dire à « Ardeschir, nous connaissons depuis long- « temps le faste des Parthes; ces étrangers « nous ravissent le fruit de nos travaux. Ils « sont dans la joie quand ils nous accablent « d'injures; ils ne cessent de donner la mort « sans motifs. Ils détestent les Perses et les « Assyriens, ces Parthes, qui sont venus de « la terre des barbares s'établir sur notre sol. « Que direz-vous donc? Si mes paroles sont « fausses, que le tyran continue de régner et de « nous traiter au gré de ses caprices! Mais si « j'ai dit la vérité, courons aux armes! Il vaut « mieux mourir que de servir un despote qui « nous outrage. » En effet, après trente ans de guerre, en l'an 226, le dernier de ces despotes, *Artaban IV* ou *V*, était vaincu encore une fois par les insurgés; Ardeschir, dit l'auteur persan du *Modjmel-el-Tewarik*, le tuait de sa propre main, buvait son sang, foulait aux pieds son cadavre. L'armée proclamait Ardeschir Schahin-schah ou roi des rois, et alors s'ouvrait pour la Perse une ère nouvelle de gloire nationale, de liberté modérée et de civilisation.

Voici maintenant la liste des rois Arsacides de Perse d'après M. J. Saint-Martin, qui s'éloigne un peu des dates et de quelques noms adoptés plus récemment par MM. Ch. Lenormant, A. de Longpérier et H. P. Princeps, lesquels ne s'accordent pas non plus complétement entre eux sur cette chronologie, si difficile à déterminer. Nous omettons comme inutile le titre de Arsaces II, III, etc., qu'on ajoute ordinairement aux noms de ces princes.

Avant J.-C.		Après J.-C	
Arsace	250-249.	Phraatacès	3.
Tiridate Ier	247.	Orode II	10.
Artaban Ier	219.	Vononès Ier	11.
Priapatius	193.	Artaban III	15.
Phraate Ier	178.	Phraate V	35.
Mithridate Ier	173.	Tiridate II	36.
Phraate II	137.	Cinnamus	41.
Artaban II	126.	Bardane	43.
Mithridate II	123.	Gotarzès	43.
Interrègne ou un roi inconnu de 90 à	87.	Méherdate Ier	49.
		Vononès II	50.
Mnascyrès	87.	Vologèse Ier	51.
Interrègne ou un roi inconnu de 77 à	74.	Artaban IV (1)	62.
		Pacorus	77.
Sanatracès	74.	Chosroès	108.
Phraate III	67.	Méherdate II (2)	
Mithridate III	57.	Sanatricès	115.
Orode Ier	53.	Parthamaspate	115.
Phraate IV	37.	Vologèse II (3)	121.
		Vologèse III (4)	149.
		Vologèse IV	191.
		Vologèse V	209.
		Artaban V	226.

Vaillant, *Imperium Arsacidarum et Achæmenidarum*; Paris, 1725, 2 vol. in-4°.

Richter, *Essai historique, etc., sur les dynasties des Arsacides et des Sassanides*, en allemand; Leipsick, 1804.

J. Saint-Martin, *Fragments d'une Histoire des Arsacides*, ouvrage posthume; Paris, 1850, 2 vol. in-8°.

Modjmel el Tewarikh, fragments, version par M. E. de Quatremère, *Journal Asiatique*, troisième série, tome VII, et par M. Mohl, *Journal Asiatique*, même série, tome XI.

AMARI.

ARTEMISIUM. (*Histoire.*) Le cap Artémise (*Artemisium promontorium*) était situé vers le nord de l'île d'Eubée, au-dessus d'Orée. C'est là qu'eut lieu, l'an 480 avant Jésus-Christ, et le jour même où Léonidas succombait aux Thermopyles, le premier combat naval qui mit sérieusement en présence l'armée d'invasion de Xerxès et les défenseurs de la Grèce, alors si dangereusement menacée. La flotte des Grecs, sans compter les petites

(1) Artaban IV, Pacorus et Chosroès sont portés sans date dans le tableau de M. Saint-Martin. On a suivi celles de M. de Longpérier.

(2) Sans date chez M. Saint-Martin, et non mentionné par les autres.

(3) Sans date chez M. Saint-Martin. On a suivi M. de Longpérier.

(4) M. Saint-Martin ne fait pas mention de ces trois Vologèse. On a suivi M. de Longpérier.

galères et les barques, était composée de deux cent soixante et onze vaisseaux; celle des Perses, malgré une rude tempête essuyée récemment, et pendant laquelle ils avaient perdu plus de quatre cents navires, était encore infiniment supérieure en nombre. Aussi ces derniers purent-ils, sans craindre de s'affaiblir, détacher deux cents vaisseaux destinés à couper la retraite aux Grecs, après leur défaite, qu'ils croyaient certaine. Les Grecs, en ayant eu avis, mirent à la voile pendant la nuit, pour aller attaquer ce détachement. Ne l'ayant pas rencontré, ils ne craignirent pas d'aborder la division principale, qui fut fort maltraitée. Une nuit orageuse continua l'œuvre de destruction, et les Perses avaient de grandes pertes à réparer, lorsque le lendemain la flotte grecque, renforcée de cinquante-trois galères venues d'Athènes, les attaqua de nouveau, tomba sur les vaisseaux des Ciliciens, et en coula à fond un grand nombre. Le troisième jour vit encore recommencer le combat. Cette fois, les Perses, honteux de leurs échecs, attaquèrent les premiers, et soutinrent la lutte avec une opiniâtreté qui rendit le succès à peu près égal des deux côtés. On se retira en bon ordre de part et d'autre. Cependant la plus grande perte avait encore été du côté des barbares, embarrassés par le nombre et la grandeur de leurs vaisseaux. Ces avantages remportés par les Grecs n'avaient rien d'absolument décisif. Mais ils devinrent d'une extrême importance par suite de l'effet moral qu'ils produisirent, en leur apprenant que le nombre des combattants, le luxe de l'armement, les cris menaçants, les chants de victoire ne pouvaient rien contre un ferme courage, contre la résolution de vaincre ou de mourir.

Diodore, liv. XI.
Hérodote, liv. VIII.
Rollin, *Histoire Ancienne*, liv. VI, ch. II, § 6.

ARTICHAUT. (*Botanique.*) Le savant professeur de l'université de Gœttingue Jean Beckman a consacré, dans son *Histoire des Découvertes et Inventions*, un long et curieux article à l'excellent légume qui nous occupe. Le résultat de ses minutieuses recherches, étayées de citations grecques et latines, est la démonstration évidente que notre artichaut est la même plante que le *cynara scolymus* des anciens. Beckman nous apprend, entre autres choses, que la culture de l'artichaut, conservée en Orient et sur le littoral de l'Afrique du Nord, nous fut rapportée au moyen âge par les Arabes de la Sicile et de l'Espagne. Nous renvoyons au mémoire que nous venons de citer ceux de nos lecteurs qui s'intéresseraient au passé de l'artichaut. C'est sa culture actuelle qu'ici nous nous bornerons à expliquer, en prenant pour principal guide le très-habile jardinier feu Victor Paquet, dans son *Traité complet des Plantes potagères*.

L'artichaut (*cynara scolymus*), plante vivace, originaire du midi de l'Europe, appartient à la famille des composées et au genre *cynara*.—Un calice dilaté, enveloppé d'écailles imbriquées et charnues à la base, mucronées au sommet; un réceptacle couvert de poils; des graines surmontées d'une aigrette sessile et plumeuse; tels sont les caractères distinctifs. L'artichaut, que l'on cultive dans les jardins pour l'usage que l'on fait de ses enveloppes florales, se multiplie ordinairement d'œilletons qui naissent au collet des vieux pieds, et dont on les sépare en avril dans les années ordinaires ou au commencement de mai dans les années où l'hiver s'est prolongé outre mesure. Ces œilletons sont nommés *drageons* dans quelques contrées, et *cadels* dans quelques autres, notamment dans le midi.

Le séparage ou œilletonnage des artichauts se fait en labourant ou après avoir labouré. On dégage la terre du pied de la plante jusqu'à la souche, puis on détache les œilletons, laissant toujours les deux plus beaux pour donner fruit. Si on ne plante pas tout de suite, on met en jauge, à l'ombre, où les œilletons peuvent rester plusieurs jours sans souffrir. Au printemps, c'est-à-dire en avril ou en mai, dans un terrain bien labouré et bien fumé, on plante en ligne les œilletons d'artichaut, à 80 centimètres de distance.

A l'automne, on retranche les tiges qui ont donné; on ôte les vieilles feuilles, et on coupe le bout des bonnes; on enlève les mauvaises herbes, et vers la fin de novembre on butte les artichauts, opération qui consiste à amasser la terre autour de chaque pied jusqu'à la hauteur de l'ombre des feuilles ou à peu près. Ce buttage permet d'ouvrir des rigoles entre chaque rang du carré et de défendre ainsi la plante contre l'humidité qui la fait pourrir. Les artichauts sont aussi très-sensibles à la gelée, et réclament pendant l'hiver une forte litière de fumier ou de feuilles sèches. Le meilleur fumier dont on puisse faire usage pour abriter les artichauts est celui qui a fermenté en tas et contient beaucoup de poussier; le fumier provenant des fabriques de blanc de céruse est aussi très-propre à cet usage. Aux environs de Paris, les cultivateurs emploient une voiture de fumier à un cheval par cent pieds d'artichauts. Les vers ou lombrics sont les plus grands ennemis de la racine de l'artichaut; on les en éloigne avec de la suie. Des pucerons verts attaquent très-souvent le fruit ou la pomme; on ne connaît aucun moyen de les éloigner. On se borne à laver les têtes, avant de les porter au marché. Lorsqu'on veut multiplier les artichauts par semis, il faut d'abord recueillir de bonnes graines; pour

cela, on choisit les plus belles têtes, on les laisse fleurir, et pendant la maturation de la graine on a soin d'empêcher l'humidité de pénétrer dans les écailles. Lorsque les artichauts sont bien mûrs, le fruit se détache de lui-même. On prévient ce moment; on coupe alors les têtes et on les dépose dans un endroit bien sec. La graine ainsi obtenue se conserve quatre ou cinq années.

On sème les artichauts en février sur couche, on repique en pépinière sur costière et on met en place vers le mois de mai. Quelquefois on sème l'artichaut sur place; dans ce cas, on donne un labour profond à l'automne, puis un second labour superficiel au printemps; on sème la graine à un mètre de distance en tous sens; on recouvre la graine avec du terreau, et l'on arrose si la température est sèche. Lorsque la graine est levée, on ne laisse qu'un pied dans chaque trou, et l'on repique les autres dans les endroits où la graine a manqué.

Les artichauts venus de semis donnent en général des fruits dès l'automne de la même année; mais comme il est impossible par ce moyen d'obtenir la qualité qu'on désire, on préfère recourir aux œilletons. Dans le midi, où l'on plante les artichauts en avril et plus souvent en octobre (ceux-ci donnent au printemps), on mange aussi les tiges de la plante après en avoir enlevé l'écorce; on les apprête en ragoût. On fait aussi sécher des fonds d'artichauts, que l'on emploie comme des champignons. Aux environs des grandes villes, la culture de l'artichaut a pris des proportions vraiment colossales. A Bonneuil, près Paris, on en plante dix-huit mille pieds par hectare. Les artichauts sont détruits tous les deux ans, parce que l'on a reconnu que le froid avait moins d'action sur les jeunes que sur les vieux. L'hiver de 1844 à 1845, pendant que toutes les régions du Nord éprouvaient les rigueurs d'un froid violent, à Hyères les artichauts se vendaient 1 f. 20 la douzaine, comme à Paris en pleine saison.

La principale espèce, *l'artichaut ordinaire* (*cynara scolymus*), a les feuilles presque pennées et indivises, les écailles calicinales ovales. Parmi les nombreuses variétés obtenues par la culture, on distingue *le gros camus de Bretagne,* cultivé à Roscoff dans le Finistère, d'où on l'expédie partout en France et même en Angleterre, de très-bonne heure, au printemps. Le *gros vert de Laon* est aussi très-estimé. Dans le midi, c'est l'*artichaut violet* ou rouge qui est le plus en réputation.

G. de Larenaudière.

ARVERNES. (*Histoire*). L'un des peuples de l'ancienne Gaule, dont le nom se trouve, légèrement altéré, dans le mot Auvergne : ils habitaient ce pays montagneux. Selon la philologie, Arvernes signifiait, dans la langue gallique, habitans du haut pays; formé de *arr*, *all*, haut, et *fearaun*, *veraun*, terre. Les tribus de l'Alvernie ou Arvernie appartenaient à la race des Galls, généralement désignés sous le nom de Celtes par les historiens anciens, et qui couvraient le centre et l'est de la Gaule. Les Arvernes, peuple riche et puissant, étaient à la tête d'une confédération de tribus, clients soumis par les armes, ou qui s'étaient réfugiés sous leur patronage; c'étaient les Helves (Helvii), les Vesannes, les Gabales, les Ruthéens, habitants du Vivarais, du Vélay, du Gévaudan. Aux Arvernes se rattachaient encore, plutôt à titre d'alliés que de sujets, les Cadurkes et les Nitiobriges; ces derniers bordaient les rives du Lot. La Gaule offrait une assez grande diversité de gouvernements; celui de l'Arvernie était monarchique. Posidonius fait mention d'un roi des Arvernes, du nom de Guern ou Guer, qui jetait du haut de son char, quand il traversait la foule, une pluie d'or et d'argent. Ces montagnes étaient alors renommées par la richesse de leurs mines. Quand les Romains pénétrèrent dans les Gaules, grâce à l'alliance des Massiliens et des Édues (*voy.*), ils y trouvèrent pour adversaires d'abord les peuples des montagnes, les Ligures, les Allobroges et les Arvernes. Ceux-ci étaient alors gouvernés par le roi Bituit; ils firent appel à leurs clients et à leurs alliés, et la confédération des Arvernes mit sur pied deux cent mille hommes (l'an 121 avant J.-C.). Ils furent vaincus au bord du Rhône par le consul Fabius Maximus. Bituit, monté sur un char d'argent, entouré de sa meute royale, dit en voyant les légions romaines : « C'est à peine pour un repas de mes chiens. » Fabius dut sa victoire à ses éléphants, dont l'aspect épouvanta les Gaulois. Cent vingt mille hommes furent égorgés ou noyés dans le Rhône. Rome crut devoir cependant ménager encore, après sa victoire, ce peuple de soldats, et ne leur imposa point de tribut.

Il paraît qu'une révolution s'opéra vers ce temps-là dans le gouvernement de l'Arvernie, et que l'État républicain y succéda à la royauté. Un de leurs chefs, Celtib, tenta de la rétablir; il échoua, et fut mis à mort (63 avant J.-C.). Humiliés, affaiblis par l'anarchie, les Arvernes, unis aux Séquanes, appelèrent les Germains contre les Édues, leurs voisins, qui avaient fait alliance avec Rome. Quand César parut dans les Gaules, il n'eut point affaire aux Arvernes dans sa première campagne. La plupart des tribus du Nord, l'Armorique, la Belgique, la Grande-Bretagne même et les Germains avaient été frappés, quand les Arvernes, réveillés à la voix de Vercingétorix, le héros de leur nation, for-

mèrent une vaste ligue (52 avant J.-C.). César accourut de l'Italie au plus fort de l'hiver, et, pour frapper l'ennemi au cœur, il pénétra au milieu des montagnes et des neiges de l'Arvernie. Il s'empara d'abord des places importantes aux alentours (Avaricum, *Bourges*, etc.), puis il échoua devant Gergovie, la capitale des Arvernes; il y fut vaincu. Mais César n'était point à bout de constance; il appela de nouvelles légions, et mit le siége devant Alésia, où Vercingétorix porta toutes ses forces et où succomba la ligue des Arvernes et son chef. César, ayant réduit les Gaules, leva de l'Arvernie et des contrées les plus guerrières du pays des corps de cavalerie et d'infanterie, qu'il mêla à ses légions. Auguste, après lui, dans la classification qu'il fit des peuples gaulois, déclara les Arvernes libres et autonomes. Tous les arts de la Grèce et de Rome pénétrèrent bientôt dans leurs vallées et leurs vieilles forêts. Ils bâtirent un temple de marbre et de porphyre à leur déesse nationale *Vosso*, divinité de la mort et de la destruction. Le grec Zénodore éleva chez les Arvernes une statue colossale de Mercure, qui coûta quarante millions de sesterces. L'Arvernie subit la destinée de toute la Gaule sous le joug romain : elle y perdit son caractère distinct et toute nationalité.

Amédée Renée.

ASCENSION. (*Histoire relig.*) Ce mot exprime l'action de monter, de s'élever. Dans le langage évangélique, il exprime l'Ascension de J.-C. au ciel.

Ayant passé quarante jours avec ses apôtres, après sa résurrection, les instruisant, les confirmant dans la foi, il les conduisit sur la montagne des Oliviers, et, après les avoir bénis, il s'éleva vers le ciel, d'où il leur promettait qu'il leur enverrait bientôt le Saint-Esprit, promesse qui se réalisa dix jours après, à la fête de la Pentecôte. Ils le virent s'élever, et une nuée le déroba à leurs yeux. Comme ils le regardaient monter au ciel, voilà que deux hommes habillés de blanc parurent auprès d'eux, qui leur dirent : « Galiléens, pourquoi demeurez-vous là les yeux attachés au ciel? Ce Jésus qui a été enlevé d'avec vous au ciel en reviendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » C'est ainsi que l'ascension de J.-C. nous est rapportée au chap. I des *Actes des Apôtres*. Monter au ciel par sa propre puissance, c'était donner à ses apôtres une preuve de sa divinité. Saint Augustin, *épit.* 118, n° 1, dit que cette fête a été établie par les apôtres eux-mêmes. La célébration en est commandée par les constitutions apostoliques, lib. 8. ch. 3

Voyez Thomassin, *Traité des Fêtes*, p. 370.
Benoît XIV, *de Festis D. N. J. C.*

ASILE. (*Histoire*). Le mot *asile*, ou, pour se conformer à l'étymologie, *asyle*, ἄσυλον, de α négatif et de συλάω, prendre, arracher, signifiait dans l'antiquité un lieu sacré, un bois *lucus* (1) ou un temple, dans lequel les esclaves et les criminels trouvaient un abri sûr, inviolable, contre les persécutions de leurs maîtres et la vindicte des magistrats. On supposait que les dieux se chargeaient eux-mêmes de protéger les malheureux ou de punir les criminels qui venaient se mettre sous leur dépendance immédiate, et l'on regardait comme une impiété de vouloir leur ôter le soin de la protection ou de la vengeance.

Pour trouver l'origine de cette touchante et poétique institution, excellente tant que la justice n'est pas fortement organisée, il faut remonter aux temps les plus anciens, aux lois de Moïse. « Vous ne livrerez pas, dit ce législateur (2), l'esclave qui s'est réfugié vers vous, entre les mains de son maître. Il habitera avec vous où il lui plaira, et il se reposera dans l'une de vos villes; ne le contristez pas. » Moïse ouvrit également des asiles aux homicides involontaires, parce qu'ils étaient innocents, et qu'à ce titre ils devaient être protégés contre les représailles et les inimitiés de la famille et des amis de la victime. Mais les grands criminels ne méritent point d'asile; aussi n'en eurent-ils pas. « Si quelqu'un, dit encore Moïse (3), tue son prochain de dessein prémédité et par embûches, tu l'arracheras de mon autel, afin qu'il meure. »

Chez les Grecs, chez les Romains, on tomba dans une contradiction grossière à cet égard. Si, par des crimes sans excuse, des misérables avaient offensé les hommes, à plus forte raison ils avaient offensé les dieux ; et néanmoins les dieux les ont accueillis et abrités bien souvent au pied de leurs statues et de leurs autels. Chez les Juifs, ce n'est pas le tabernacle que Moïse gratifia de ce droit tutélaire. Pendant près de quatre siècles le tabernacle, qui était portatif, devait changer continuellement de lieu : cela excluait l'idée d'asile; et quand il y eut un temple, comme il était unique, les criminels qui y seraient venus de tous les points de la Judée auraient pu troubler le service divin. En outre, si les homicides avaient été chassés hors du pays, il eût été à craindre qu'ils n'adorassent des dieux étrangers. Toutes ces considérations firent attribuer le droit d'asile à des villes spéciales et privilégiées. Il y en avait six : trois au-delà du Jourdain, Bozor, Gaulon, Ramoth, et trois en deçà, Cedès, Hébron et Sichem. Là se retirait celui qui par accident avait répandu le sang d'un homme, afin d'avoir le temps et les moyens de se justifier devant les juges,

(1) Quelques étymologistes font dériver asile de *aschel*, אשל, *lucus*.

(2) *Deutéronome*, XXIII, 30.

(3) *Exode*, XXI 14.

sans que les parents du mort pussent l'y poursuivre et le tuer. Un savant rabbin, Maimonide, sur la tradition des anciens, assure que les six villes investies de ce droit de refuge étaient obligées de recevoir et de loger gratuitement celui qui s'y retirait. L'hospitalité n'exemptait pas des poursuites de la justice. On informait contre le réfugié, on le citait devant le juge et devant le peuple, pour qu'il eût à prouver que le meurtre avait été fortuit et involontaire. Son innocence était-elle reconnue, il demeurait en sûreté dans la ville dont il était l'hôte et l'ami; mais s'il était reconnu coupable, on le mettait à mort, suivant le texte même de la loi citée, *qu'il meure*. L'innocence même établie et constatée, le meurtrier ne recouvrait pas encore sa liberté; il était obligé de demeurer dans cette même ville sans en sortir, jusqu'à la mort du grand-prêtre (1), comme si, pour inspirer une plus grande horreur du meurtre, on ait voulu punir même l'homicide involontaire par cette espèce d'exil. A la mort du grand prêtre seulement, il était libre de se retirer où il voulait, sans avoir à craindre aucune insulte, aucune vengeance.

Des savants ont cru que c'était à l'imitation du peuple de Dieu que les gentils fondèrent des lieux de refuge pour les malheureux et les coupables; mais rien n'est moins prouvé. L'idée de cette pieuse institution semble devoir naître presque naturellement de toute religion; car, ainsi que l'observe Montesquieu (2), « comme la divinité est le refuge des malheureux, et qu'il n'y a pas de gens plus malheureux que les criminels, on a été naturellement porté à penser que les temples étaient un asile pour eux; et cette idée parut encore plus naturelle chez les Grecs, où les meurtriers, chassés de leur ville et de la présence des hommes, semblaient n'avoir plus de maisons que les temples ni d'autres protecteurs que les dieux ».

Ces asiles se multiplièrent dans la Grèce, dans l'Attique surtout. C'était le droit tout particulier de l'Attique, la terre d'asile par excellence. Le malheur n'y trouvait pas seulement un refuge aux autels des dieux, il y avait son sanctuaire, l'autel de la Pitié, Ἐλέου βωμός (3), dont l'antique renommée a trouvé dans le chantre de la Thébaïde des vers dignes de la célébrer :

Urbe fuit media (4)...

« Au milieu d'Athènes s'élevait un autel qui n'était consacré à aucune des divinités supérieures. La douce Clémence y a fixé son séjour. C'est là que se rassemblent tous ceux qui ont été vaincus dans la guerre, ou chassés de leur patrie, ou dépouillés du trône, ou coupables d'un crime involontaire; c'est là qu'ils implorent le repos. Ce fut plus tard ce seuil hospitalier qui vainquit les furies d'Œdipe, protégea les débris d'Olynthe, et écarta du malheureux Oreste le spectre de sa mère. » — « La renommée rapporte, ajoute le poëte, qu'après la mort d'Hercule, ses enfants, protégés par les armes d'Athènes, fondèrent ce temple. La renommée est ici au-dessous de la vérité; car il est plus juste de croire que les dieux, pour qui Athènes fut toujours une terre hospitalière, la récompensèrent en lui donnant des mœurs plus douces, des cérémonies religieuses, et qu'ils consacrèrent dans ce lieu un asile commun à toutes les infortunes. » D'autres prétendent que le plus ancien asile fut ouvert en Béotie par Cadmus, dans la citadelle qui de son nom fut appelée la Cadmée. Thésée fonda aussi un asile dans Athènes, et ce fut pour perpétuer cette fondation, pour honorer dans Thésée le protecteur des malheureux, que Conon bâtit le temple de Thésée, le Θησεῖον, qui est encore debout. Les temples d'Apollon à Delphes, de Junon à Samos, d'Esculape à Délos, de Bacchus à Éphèse, d'Hébé chez les Phliasiens (1), de Minerve Aléa chez les Tégéates (2), de Neptune à Calaurie, étaient les plus en honneur pour l'inviolabilité de leur sanctuaire. Ce droit, ce privilége était local et circonscrit; il tenait si intimement au lieu, qu'il ne se communiquait au réfugié qu'autant qu'il y touchait lui-même : et l'on sait par combien de ruses on cherchait à l'en séparer. Vainement les malheureux compromis dans la tentative d'usurpation de Cylon (3), quand ils sortirent du temple de Minerve pour se présenter au jugement de l'aréopage, avaient-ils pris le soin de se munir d'un fil qui, attaché à l'autel, les laissait en contact avec le lieu sacré; sur la route, le fil se rompit, et on les immola sans plus de scrupule. Il n'y eut d'épargnés que ceux qui implorèrent la protection des femmes des archontes (4). Cette sauvegarde des autels ne fut pas toujours et partout gratuite. Une inscription, récemment découverte dans l'acropole d'A-

(1) *Les Nombres*, XXXV, 25 et suiv.
(2) *Esprit des Lois*, XXV, 3.
(3) Pausanias, Ἀττικά, 17.
(4) Stace, *Thébaïde*, XII, 481.

(1) Pausanias, Κορινθιακά, XIII.
(2) Le même, Λακωνικά, V.
(3) Vers 598 av. J. C., sous l'archontat de Mégaclès. *Voir* Thucydide, I, 126; Plutarque, *Vie de Solon*.
(4) Plutarq., *Vie de Solon*, 12. Cette protection des femmes est d'une efficacité souveraine chez les Bédouins. « Un coupable est sauvé s'il rencontre une femme, s'il a le temps de courir à elle et de se cacher la tête sous sa manche en s'écriant : Sous ta protection! La femme appelle aussitôt par ses cris tous les hommes de la station, et dit : Arabes, par Dieu et pour Dieu et par la tête de mon père (ajoutant de son mari si elle est mariée), qu'aucun de vous ne puisse l'assaillir, même avec des roses. » *Les Bédouins*, par Mayeux, II, 101.

thènes (1), présente une liste d'esclaves qui ont fui tel maître, de tel bourg ou de tel pays, et ont donné, tous uniformément, un vase sacré du poids de cent drachmes. Cet exemple, du reste, est unique, exceptionnel, et la Grèce n'eût pas osé se glorifier autant de son respect pour les suppliants, si au droit d'asile se fût attaché un droit de courtage et de fisc. On peut même dire que la gratuité de la protection fut une des causes qui influèrent sur la propagation et les abus des sanctuaires ainsi privilégiés. Tacite (2) nous apprend que « sous Tibère la licence et l'impunité du droit d'asile s'étaient tellement multipliées dans les villes grecques, que la police était impuissante à maintenir l'ordre. Les temples étaient remplis de débiteurs insolvables et d'esclaves méchants; et aucune autorité n'avait assez de force pour réprimer la sédition du peuple, qui protégeait les forfaits des hommes comme s'il s'agissait du culte de ses dieux. » Le sénat fut obligé de supprimer un grand nombre de ces asiles.

Rome, au reste, ne favorisa jamais beaucoup cette institution, et pourtant elle lui devait son origine. Ce ne fut pas par un sentiment d'humanité, mais dans une vue politique, que Romulus ouvrit un asile au pied du Capitole. Tout le monde y était reçu sans distinction (3); on ne rendait ni l'esclave à son maître, ni le débiteur à son créancier, ni le meurtrier à son juge. Ce fut là le berceau de Rome. Par la suite, cet asile n'exista que de nom; car on l'obstrua de telle sorte qu'il devint impossible d'y pénétrer (4). Les temples ne paraissent pas avoir joui du droit des suppliants : aussi, lorsque l'historien Dion rapporte que les triumvirs, sur le lieu même où l'on avait brûlé le corps de Jules César, élevèrent une chapelle avec défense d'infliger une peine au criminel qui en aurait choisi le sanctuaire pour refuge, il observe que ce fut un privilége qui n'avait jamais été établi auparavant, pas même en l'honneur des dieux (5). Au reste, le monument de César n'offrit pas toujours une retraite inviolable. Auguste fit périr le fils d'Antoine, qui s'y était réfugié (6). Même en Grèce, la sainteté des temples comme asile, reconnue généralement en droit, était dans le fait assez souvent violée, du moins indirectement. On entourait de feu et de matières combustibles le lieu du refuge, afin que la personne qui s'y trouvait n'en fût pas chassée par les hommes, mais par un dieu (Vulcain); ou bien on murait les portes du temple, on enlevait la toiture, et le fugitif succombait aux intempéries de l'air ou mourait de faim. Ainsi périt le roi de Sparte Pausanias (1).

Dans les églises chrétiennes, le droit d'asile fut plus sérieux et plus respecté. Par des édits que les codes ont recueillis, les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose le Grand, condamnent au feu et à l'exil ceux qui enlèveront de l'église le chrétien qui s'y sera réfugié. Eutrope, le ministre tout puissant d'Arcadius, voulut dépouiller de ce privilége l'église de Constantinople. L'évêque, saint Jean Chrysostome, résista, et parvint à conserver cette sauvegarde aux accusés, et aux évêques une occasion d'intercéder pour les coupables. Bientôt après, Eutrope, disgracié, chassé du palais et poursuivi par le peuple, fut réduit à se réfugier dans cette église, sous la chaire même de l'évêque; et c'est alors que, du haut de cette chaire, Chrysostome prononça son éloquente homélie sur la vanité des grandeurs de la terre et sur la justice des décrets de Dieu.

Quand la justice humaine eut acquis plus d'autorité, on tempéra ces priviléges, on excepta certains crimes du droit d'asile. L'empereur Justinien veut, à l'exemple de Moïse, qu'on arrache de l'asile les assassins, les adultères. Charlemagne défend qu'on porte à manger aux meurtriers réfugiés dans les églises; et toutefois, même après la promulgation des Capitulaires, nous voyons les asiles ecclésiastiques se multiplier à l'infini en France. C'est une preuve de nouveau que la force prévalait sur la justice. Les églises qui jouissaient du droit d'asile avec le plus de priviléges étaient Saint-Martin de Tours, et dans Paris Notre-Dame, l'abbaye Saint-Antoine, Saint-Jacques la Boucherie (2), Saint-Merry, l'Hôtel-Dieu, les Carmes de la place Maubert et les Grands-Augustins. Même quelques cimetières offraient un inviolable refuge. Dans le diocèse de Sens, le simple anneau d'une porte d'église était une sauvegarde pour l'homme poursuivi qui parvenait à le saisir. Évidemment ces asiles ont dû, sous le régime de la féodalité, sauver la vie à une foule d'innocents; sans ces lieux de refuge, comment aurait-on pu se soustraire à la violence des seigneurs, toujours armés, à la fois guerriers et juges? Les inconvénients n'ont commencé à s'en faire sentir que lorsque l'autorité de nos lois, la police des villes, la juridiction

(1) Curtius, *Inscriptiones Atticæ nuper repertæ duodecim*; Berolini, 1853.
(2) *Annales*, III, 60.
(3) Plutarque, *Vie de Romulus*, 10.
(4) Dion Cassius, XLVII, 19.
(5) *Ibid.*
(6) Suétone, *Auguste*, 171.

(1) Corn. Népos, *Pausanias*, 5.
(2) En 1358, sous le roi Charles V, un changeur, ayant assassiné Jean Baillet, contrôleur général des finances, s'y réfugia; mais le dauphin, depuis Charles VI, l'en fit arracher de vive force, et le fit étrangler. L'évêque de Paris crut devoir, en cette circonstance, interdire l'église. Il fit décrocher le cadavre du meurtrier, et lui fit faire de magnifiques obsèques.

des tribunaux ont été bien établies. C'est ainsi que Louis XII a pu, avec avantage et pour l'honneur de son règne, supprimer le droit d'asile dans son royaume de France, qualifiant ce droit d'un reste de barbarie éminemment contraire à la justice.

Dans quelques villes d'Italie et d'Espagne, il y a encore quelques chapelles qui jouissent de certaines franchises ressemblant assez au droit d'asile. Partout, cependant, où la civilisation a donné aux lois une force de protection suffisante et une action souveraine, le droit d'asile n'existe plus que dans les lois et les tribunaux. Mais, par une mémorable exception, il y a encore en Europe un pays où les victimes des révolutions, les dynasties déchues, les vaincus de la politique trouvent un refuge assuré, une protection légale, une assistance généreuse; et ce pays, c'est la vieille et loyale Angleterre. Grâce à sa constitution, à ses mœurs, à sa position géographique, elle a pu maintenir les plus nobles priviléges du droit d'asile, et relever sur ses rivages, pour l'honneur de l'humanité, l'antique autel de la clémence et de la pitié, Ἐλέου βωμός. F. Deh.

ASILE (Salles d'). « C'est pour suppléer « aux soins, aux impressions, aux enseigne- « ments que chaque enfant devrait recevoir de « la présence, de l'exemple et des paroles « de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ouvrir « des salles d'hospitalité et d'éducation en fa- « veur du premier âge. » (*Manuel des Salles d'Asile*, par J. D. M. Cochin, n° 7.)

Ces paroles contiennent la définition juste, claire et complète des salles d'asile. Qui les comprend bien connaît l'idée première, le but et le caractère de cette institution vraiment chrétienne.

L'idée fausse d'une éducation publique et uniforme pour tous les enfants n'est pas moderne. Ses partisans (car elle en a encore) n'imaginent rien de mieux pour trouver du nouveau, que de s'adresser aux anciens; ils admettent volontiers que les lois humaines peuvent démentir les lois divines, et voudraient que l'homme, assujetti de bonne heure à un niveau commun sous lequel seraient confondues toutes les aptitudes et toutes les destinées, fût formé d'avance pour remplir un rôle déterminé dans une société de convention, à peu près comme la pierre se façonne sous la main qui la taille pour occuper dans un plan symétrique une place qu'elle ne quittera jamais.

D'autres penseurs, confiant dans l'infaillibilité de tel ou tel procédé sorti de leur cerveau, voudraient que la jeunesse fût confiée à leurs expériences, et font dépendre le salut du monde d'une manière plus lente ou plus expéditive d'écrire ou d'épeler.

La salle d'asile n'est due ni à la fausse théorie des uns ni à l'orgueilleuse confiance des autres. Elle est née d'une juste appréciation de notre état social et d'une pensée de charité religieuse.

En effet, depuis que, grâce au christianisme, on s'occupe de former moins le *citoyen* que *l'homme*, l'importance de l'éducation des premières années est mieux sentie, et l'on reconnaît que cette éducation est avant tout l'œuvre de la famille, et dans la famille l'œuvre de la mère. Dieu, pour conserver la vertu et la vérité dans le monde, leur a fait un asile bien sûr : il les a mises à l'abri de l'amour que les mères ont pour leurs enfants. En même temps, on éprouve pour l'enfant, pour sa pureté, pour son âme naissante, un plus tendre, un plus scrupuleux respect. Nos inclinations et nos croyances s'unissent pour élever sur nos autels un enfant et sa mère, et ne présentent à nos cœurs rien de plus sacré qu'une mère et de plus charmant qu'un enfant.

Sous l'empire de ce respect de la maternité et de l'enfance, tous les hommes de bien et de cœur souhaitent que la première éducation soit toujours l'ouvrage des mères.

Mais ce souhait n'est qu'un idéal impossible à atteindre. Sans parler des malheureux orphelins, combien d'enfants, dans les cités manufacturières et aussi dans les campagnes, sont séparés de leurs mères par les nécessités du travail! Combien de mères auxquelles le plus médiocre savoir et la vertu manquent pour bien accomplir leurs devoirs envers leurs enfants! Que de malheurs et quelquefois que de crimes résultent de ces abandons involontaires!

L'auteur du *Manuel des Salles d'Asile* a donc eu bien raison de penser, de dire, et de mettre en pratique, les simples mots par lesquels nous avons commencé :

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions et aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ouvrir des salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du premier âge. »

Ainsi donc, la charité se mettant à la place et tâchant de se former à l'image de la maternité : telle est l'idée première des salles d'asile.

Voici leur simple histoire, après laquelle nous indiquerons successivement la législation qui les régit, les progrès auxquelles elles sont parvenues, enfin la méthode qui y est suivie :

I. Histoire des salles d'asile.

Il est rare qu'une bonne œuvre ne soit pas inspirée vers le même temps à plusieurs

âmes généreuses; il semble que Dieu le veuille ainsi, de peur que réduite à un seul instrument l'œuvre ne périsse s'il fait défaut. Il est également rare qu'elle ne débute pas par plusieurs essais infructueux avant de réussir; cette épreuve, ces tâtonnements semblent nécessaires à la perfection, et ce mérite indispensable au succès de l'œuvre. Les salles d'asile ont traversé ces pénibles commencements.

En 1770, Oberlin, charitable pasteur d'une petite commune des Vosges, le Ban de la Roche, fonda dans cinq villages des écoles de petits enfants; on les appela des *écoles à tricoter*, parce que non-seulement la prière, le chant, mais aussi le travail manuel occupait le temps des enfants, surveillés et instruits par de pieuses femmes, qu'on nommait *conductrices;* la première fut *Sara Bauzet*, et la plus connue *Louise Echeppler*, qui continua l'œuvre du pieux pasteur pendant cinquante-cinq ans.

En 1801, une femme d'un haut mérite et d'un admirable cœur, madame la marquise de Pastoret, allait visiter une pauvre blanchisseuse; elle la trouva revenant de son travail, après une journée passée loin de ses enfants : le dernier né était tombé de son berceau, et baignait dans son sang. Un autre jour, madame de Pastoret vit un enfant de quelques mois confié à la garde d'une petite sœur de sept ans; on avait attaché la plus petite sur le dos de l'aînée, et les pauvres enfants restaient ainsi liés l'un à l'autre tout le jour. Madame de Pastoret fit défaire les liens, et s'aperçut que le nouveau-né avait déjà la colonne dorsale complétement contrefaite. Elle ressentit dans son cœur une telle émotion de ces pitoyables spectacles, qu'elle se promit de trouver un moyen de garder et de protéger les pauvres enfants que leurs mères ne pouvaient surveiller elles-mêmes; et bientôt elle satisfit sa pitié, en confiant à une sœur de la charité douze berceaux établis dans une chambre de la rue Miromesnil. Les mères des enfants qui y furent admis les apportaient le matin, les venaient allaiter deux fois dans le jour et les emportaient le soir. C'était, on le voit, plutôt une crèche qu'une salle d'asile. L'œuvre ne put se développer. Madame de Pastoret éleva toutes les petites filles de ces berceaux avec une charité toute maternelle; mais la salle d'hospitalité dut être transformée en une école ordinaire.

Plus heureux furent les essais tentés en 1817, dans le nord de l'Écosse, par un manufacturier connu, M. Owen, de Newlanark. Comprenant la responsabilité morale que s'impose celui qui associe à ses entreprises et à sa fortune un grand nombre d'ouvriers, il ne voulut pas que leurs enfants fussent livrés à l'abandon; par ses soins, cent cinquante enfants âgés de deux à sept ans furent réunis sous la direction de *James Buchanan;* c'était un simple tisserand, mais à qui Dieu avait donné l'amour de l'enfance et le génie de l'éducation. Encouragé par lord Brougham et quelques illustres amis de l'humanité, il donna aux *infants's schools* une méthode régulière.

Paris comme Londres fut attentif aux essais de Buchanan, et en 1826 un comité de dames, présidé par le vénérable abbé Des Genettes, curé des Missions, et à la tête duquel était très-naturellement et très justement placée madame de Pastoret (1), se forma dans le but de fonder à Paris des écoles pour les petits enfants. Environ quatre-vingts enfants de deux à six ans furent réunis dans un local dépendant de l'hospice des Ménages, et accordé, avec une subvention de 3,000 fr., par le conseil général des hospices; des dons et souscriptions firent le reste des dépenses; l'établissement fut confié à des sœurs de la Providence de Portieux (Vosges).

Cette tentative devait encore échouer, sans lasser l'admirable dévouement de celles qui l'avaient entreprise. La traduction de deux manuels anglais n'avait pas suffi pour faire comprendre suffisamment la méthode; il fallut se livrer à de nouvelles recherches; une heureuse circonstance en assura le résultat.

M. Cochin, maire du douzième arrondissement de Paris, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de bienfaiteurs des pauvres, n'avait pu être longtemps témoin de l'abandon où les ouvriers et ouvrières du populeux quartier qui lui était confié laissaient leurs plus jeunes enfants, sans chercher les moyens de remédier à un aussi grand mal. Juger par soi-même est le premier devoir d'un bon administrateur, agir par soi-même est le premier devoir d'un bon chrétien; il était l'un et l'autre : aussi ne trouva-t-il rien de mieux que de réunir des petits enfants dans deux chambres qu'il loua rue des Gobelins (1826), et il se mit à les diriger lui-même, à imaginer avec une grande sagacité une méthode, et à l'enseigner à ceux dont il voulait faire des maîtres. C'était à la fois une école et une école normale entre quatre murs.

M. Cochin n'avait pas connu l'essai tenté par le comité des dames. Mais, mis en rapport avec les personnes si charitables qui le composaient (1827), il associa volontiers ses

(1) Ce comité se composait, outre madame la marquise de Pastoret, de madame Jules Mallet, dont l'admirable zèle a tant contribué et contribue tous les jours aux progrès des salles d'asile, et de mesdames de Maussion, de Praslin, de Bauffremont, Gautier, de Champlouis, Anisson, de Vareignes, de Ludres, de Lillers, Mallfair. Depuis 1827 entrèrent dans le comité mesdames de Bondy, de Laborde, Boutarel, Caussin de Perceval, Danloux du Mesnil, Delondre, Guerbois, Marmet, Moreau, Portalis, de Rambuteau, de Tholosé, de Vaufreland, du Vaucel

efforts intelligents aux leurs, et de cette alliance devait sortir enfin, pour ne plus périr, l'œuvre tant de fois ébauchée des salles d'asile. M. Cochin présenta au comité une personne pleine d'activité, de zèle, de persévérance, dont le nom est et restera lié à la fondation des salles d'asile, madame Millet, qui fut envoyée en Angleterre pour étudier en détail l'œuvre qu'on voulait imiter en la perfectionnant. M. Cochin s'y rendit bientôt lui-même. Le plus affreux malheur venait de briser son âme, ses forces, sa carrière : veuf après sept années de la plus douce union, seul pour assister deux petits enfants, il se sentit une plus tendre pitié pour les pauvres enfants dont il faut suppléer les mères : le malheur fait aimer les malheureux.

Il revint d'Angleterre ayant étudié complétement l'organisation des *Infants's schools;* madame Millet s'était initiée également à tous les détails pratiques, et à son retour elle entreprit, avec les conseils de M. Cochin et l'assistance du comité des dames, la direction d'une salle d'asile (rue des Martyrs), qui réussit parfaitement. En même temps, M. Cochin fondait à ses frais le grand établissement d'instruction gratuite pour *mille* élèves, auquel une ordonnance du 22 mars 1831 donna son nom, et qui, projeté, bâti, terminé en trois mois, plaça auprès d'écoles spacieuses et excellentes la première salle *d'asile modèle*, depuis si souvent imitée sans être dépassée.

Trois autres salles d'asile furent fondées par les soins du comité des dames, avec le secours du conseil des hospices du gouvernement et de la charité publique. Sur les instances de M. Cochin, auxquels se joignirent ses honorables collègues MM. de Pastoret, de Gérando, Delessert, De la Bonardière, Valdruche et Desportes, le conseil des Hospices adopta l'œuvre des salles d'asile, qui devinrent ainsi établissement d'utilité publique. Cette haute protection accéléra les progrès de l'institution ; vingt-quatre asiles furent fondés en onze ans. Madame Adélaïde en devint protectrice. Ils furent ainsi plutôt considérés comme des établissements de charité que d'éducation, jusqu'au moment où le ministre de l'instruction publique, qui venait de soumettre à une loi générale (la loi du 28 juin 1833) toute l'instruction populaire, les considéra comme un premier degré de cette instruction, et les rangea, par une circulaire et des arrêtés successifs, au nombre des écoles de l'enfance.

Au même moment, M. Cochin publiait le *Manuel des Fondateurs et Directeurs des Salles d'Asile*, qui est devenu le code indispensable de l'institution, le guide de la méthode, et mériterait d'être nommé, si l'on pouvait personnifier un livre, le fondateur et le directeur de la plupart des salles d'asile.

Il ne s'en tint pas là, et publia avec l'excellent concours de M. Battelle, de 1835 à 1840, *L'Ami de l'Enfance*, journal des salles d'asile, bulletin exact, varié, plein d'idées, et surtout plein de faits, qui fut pendant six ans comme une correspondance périodique entre tous les bienfaiteurs des salles d'asile dans le monde entier.

Que de rapides progrès, que de touchants détails, que d'encouragements au bien dans cette simple histoire des salles d'asile ! Quelques dames pleines d'une ardente charité, trois ou quatre humbles religieuses, un saint prêtre, des administrateurs éclairés, un homme intelligent et dévoué, persévérant et confiant, se multipliant en quelque sorte par un excellent livre, voilà les auteurs, après Dieu, d'une des œuvres qui honorent le plus l'humanité! Et (s'il est permis à un fils de revendiquer, même avec un orgueil un peu partial, les mérites de son père), quelle belle part M. Cochin eut dans cette fondation! Pendant qu'on discute, il agit; on hésite, il invente; on quête, il donne; la salle d'asile était une bonne œuvre, il en fait une institution.

La première éducation de l'enfance est si mélangée de leçons et de soins qu'il est assez difficile de classer les établissements où elle est reçue; ils tiennent une place intermédiaire entre l'asile de charité et l'école, comme ceux qui les dirigent entre la mère et l'institutrice. Cette situation, difficile à définir, a créé quelques obstacles à l'unité de direction des salles d'asile, à partir du moment où leur utilité évidente et leurs rapides développements méritèrent d'attirer l'attention de l'autorité publique. L'administration des hospices et les bureaux de bienfaisance, mais aussi l'administration municipale et le gouvernement avaient subventionné l'institution naissante; l'autorité municipale se prévalut de ses subventions croissantes pour réclamer l'administration et la comptabilité des salles d'asile ; les comités locaux, les commissions d'examen, et à Paris le comité central se saisirent de la nomination des maîtres et de la surveillance, en vertu de la circulaire du 16 juillet 1833 ; le comité des dames, qui avait jusque là exercé tous les pouvoirs, les céda peu à peu aux diverses autorités, en gardant cependant sa constitution et ses droits tout le temps que dura le ministère de M. Guizot. M. Pelet de la Lozère (1836) chercha à organiser un pouvoir mixte, en remettant l'administration, la surveillance et la discipline des salles d'asile à des commissions composées de membres du comité central et du comité des dames ; mais cet essai ne fut pas suivi

de succès. La démission des dames (décembre 1836) laissa les salles d'asile privées de l'assistance de leurs premières bienfaitrices, jusqu'au moment où M. de Salvandy fit promulguer l'ordonnance du 22 décembre 1837, qui (sauf quelques modifications) régit encore aujourd'hui l'institution.

Malgré tous ces conflits, les salles d'asile n'avaient pas cessé de s'étendre, puisqu'en 1837 elles étaient au nombre de 330, contenant 28,500 enfants; elles devaient d'ailleurs au patronage de l'université de nouveaux et excellents protecteurs, au premier rang desquels doit être placé M. le conseiller Rendu. Le jour où l'ordonnance de 1837 fut publiée, il fut nommé président de la commission supérieure, en même temps que M. Cochin était nommé président de la commission d'examen du département de la Seine et acceptait de rédiger les programmes des examens d'aptitude et de la tenue des salles d'asile pour toute la France.

II. *Législation des Salles d'Asile.*

L'ordonnance du 22 décembre 1837 est dans l'histoire des salles d'asile la fin d'une première période et le début d'une nouvelle; à partir de sa promulgation, la salle d'asile prend place au nombre des institutions publiques. Il est nécessaire, avant de faire connaître les progrès et les développements qui se sont opérés à la faveur de ce nouveau régime (1852), d'en présenter une analyse sommaire.

L'ordonnance de 1837 se compose de cinq titres, divisés en trente articles.

Qu'est-ce qu'une salle d'asile? qui la dirige? qui constate l'aptitude des directeurs? qui les surveille, les nomme, les destitue? En autres termes : 1° définition, programme et division des salles d'asile; 2° conditions d'âge, d'aptitude, de moralité de ceux qui les dirigent; 3° composition et pouvoir des commissions d'examen; 4° attributions des diverses autorités; tel est l'objet des quatre premiers titres. Le cinquième (art. 30) maintient en fonctions les directeurs ou directrices précédemment autorisés, en laissant aux autorités un délai de trois mois pour faire cesser ces autorisations, s'il y a lieu.

Le programme des salles d'asile est extrêmement élémentaire, comme il convient pour des enfants au-dessous de six ans; il comprend les premiers principes de l'instruction religieuse et les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal. On peut y joindre des chants instructifs et moraux (1), des travaux à l'aiguille, et tous les ouvrages de main (art. 1er). Le règlement du 24 avril 1848, qui ajoute à l'ordonnance tous les détails d'application pratique, nécessaires à la tenue des salles d'asile, énumère plus clairement encore les différentes parties de l'éducation reçue dans la salle d'asile; elle se compose de trois sortes d'*exercices*, exercices *corporels*, exercices *moraux*, exercices *intellectuels* (art. 48, 49, 50, 51).

Les salles d'asile sont *publiques* ou *privées*, et elles ne sont considérées comme publiques qu'autant qu'un logement et un traitement convenables sont assurés à la personne qui les dirige (art. 2, 3, 4).

Cette personne peut être un homme ou une femme; cependant une femme doit toujours y être préposée (art. 5).

Pour être directeur ou directrice, ou, pour parler plus exactement, *surveillant* ou *surveillante* (art. 6), il faut remplir les conditions suivantes :

1° Être âgé de vingt-quatre ans accomplis, à moins d'exception autorisée par le recteur. La femme ou la fille, les fils, frères ou neveux du surveillant peuvent cependant être employés, sous son autorité, après dix-huit ans (art. 7).

2° Présenter un *certificat d'aptitude* délivré par une commission d'examen, réunie dans chaque département aux époques déterminées par le recteur, et composée d'au moins cinq dames, choisies par le préfet parmi les dames inspectrices, et présidées par un membre du conseil académique ou de la commission d'examen d'instruction primaire désigné par le recteur, qui nomme aussi le secrétaire (art. 9, 13, 14, 15).

3° Être muni d'un certificat de moralité, délivré, conformément à l'ordonnance du 23 juin 1836, par les municipalités des arrondissements où l'impétrant a résidé plus de trois ans, et sur l'attestation de trois conseillers municipaux ou, à Paris de trois notables (art. 10).

4° Recevoir du recteur une autorisation pour un lieu déterminé (art. 11). Les religieuses peuvent suppléer à ces conditions par leurs lettres d'obédience; c'est une juste prérogative déjà accordée par l'ordonnance de 1836 pour la direction des écoles des filles (art. 12).

L'ordonnance de 1839 soumet les salles d'asile à des autorités très-multipliées, savoir :

1° Les autorités préposées à la surveillance des écoles primaires, c'est-à-dire les comités locaux, les comités d'arrondissement (à Paris le comité central), les recteurs, les inspecteurs primaires, les inspecteurs d'académie (art. 18, 22, 23, 29).

(1) Il existe une méthode spéciale de chant pour les salles d'asile; elle est l'œuvre de M. Duchemin-Boisjousse.

2° Des autorités spéciales, savoir :

Les *dames inspectrices* nommées par les préfets, sur la présentation des maires, pour visiter chaque établissement, surveiller la santé, la direction morale et religieuse des enfants, provoquer le retrait des brevets d'aptitude auprès des commissions d'examen, suspendre provisoirement les surveillants qui le méritent, signaler aux comités les motifs de réprimande, de suspension, ou de révocation, employer les offrandes destinées aux salles d'asile, tenir le comité local au courant de l'état des établissements par des rapports trimestriels (art. 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25);

Les *dames déléguées*, que l'inspectrice de chaque établissement a le droit de choisir pour l'assister (art. 19);

Les *déléguées spéciales*, permanentes, rétribuées sur les fonds communaux ou départementaux, nommées par les recteurs sur la présentation des comités, ou à Paris par le ministre, sur la présentation du comité central; elles ont le droit de siéger dans les comités et commissions d'examen.

Enfin auprès du ministre de l'instruction publique existe une *commission supérieure des salles d'asile*, chargée de proposer au ministre les programmes des examens, l'autorisation des livres, et tous les règlements qui concernent les méthodes et les exercices des salles d'asile. Cette commission se compose de dames ayant fait partie des commissions d'examen, et nommées par le ministre, qui nomme également le président, choisi par les membres du conseil supérieur, et le secrétaire. Une *déléguée générale*, permanente, rétribuée sur les fonds du ministère, et nommée par le ministre, est instituée près de la commission supérieure (art. 16, 17, 27).

A l'ordonnance du 22 décembre 1837, que nous venons d'analyser (1), s'ajoutent comme annexes indispensables : l'arrêté du conseil royal, en date du 6 février 1838, fixant le programme général des examens d'aptitude, et le règlement général du 24 avril 1838, composé de trois titres et de cinquante-deux articles, et contenant les règles les plus détaillées sur la tenue des salles d'asile, les soins que doivent recevoir et les exercices auxquels sont habitués les enfants. Mais ces règles seront naturellement mêlées aux renseignements qui seront donnés plus loin sur la méthode des salles d'asile, et il est utile de compléter ce qui a rapport à la législation par les changements, d'ailleurs peu nombreux, contenus dans la loi du 15 mars 1850.

(1) Nous nous bornons simplement au rôle d'historien, sans remplir celui de critique, qui trouverait justement place à propos de quelques-unes des dispositions de l'ordonnance.

Cette loi (art. 57) renvoie à un décret qui n'est pas encore intervenu tout ce qui concerne la surveillance, l'inspection, le programme des salles d'asile, les conditions d'âge, d'aptitude, de moralité, le traitement de ceux qui les dirigent. Elle laisse donc subsister provisoirement toutes les dispositions que nous venons d'analyser. Seulement elle substitue le nom d'asiles *libres* à celui d'asiles *privés*, précise mieux les règles qui président à la nomination des directrices, nomination par elle directement confiée aux conseils municipaux, sauf ratification du conseil académique (art. 58). Enfin, pour encourager la propagation des salles d'asile, elle déclare que ceux de ces établissements qui sont fondés par les libres efforts de la charité peuvent recevoir des secours sur les fonds des communes, des départements ou de l'État (art. 59).

On sait, en outre, qu'elle a substitué aux conseils d'académie, aux comités d'arrondissément et aux comités locaux, des *conseils académiques de département*, des *délégués cantonaux*, et l'action locale du maire et du curé.

Ainsi régularisée, ainsi soutenue, l'institution des salles d'asile a atteint de rapides développements. Les comptes rendus officiels portent le nombre des salles d'asile à 635 contenant 49,021 enfants en 1840, et à 1861 contenant 124,287 enfants en 1848; or on peut affirmer qu'au moins cent cinquante établissements nouveaux ont été fondés depuis cette époque.

Nous pourrions citer d'éminents prélats, comme Mgr. le cardinal Giraud (1); des personnes charitables, comme mesdames Mallet, Guerbois, etc..; des administrateurs zélés, comme MM. Poulain de Bossay, Pillet, Jubé de la Perrelle (2), Battelle (3), Depasse; des inspectrices intelligentes, comme mesdames Millet Doubet (4), Chevreau-Lemercier; des écrivains excellents, comme madame Marie Charpentier (5), M. Villermoz, qui ont soutenu, propagé, perfectionné l'œuvre. Mais il vaut mieux, pour épargner au lecteur les longueurs et surtout aux vivants les éloges, rendre seulement un court hommage à tant de noms et à tant de mérites, que les amis des salles d'asile savent retenir et bénir. Nulle institution n'a eu, après Dieu, plus de bienfaiteurs, mais nulle aussi n'a eu plus de succès; car il est vrai de dire que de toutes les salles d'asile bien dirigées

(1) Tout le monde connaît l'admirable mandement de monseigneur Giraud sur les salles d'asile (novembre 1846).

(2) Auteur du *Guide des Salles d'Asile*.

(3) Fondateur, avec M. Cochin, de *L'Ami de l'Enfance*, journal des salles d'asile.

(4) Auteur d'un livre utile et charmant, *Histoire d'une Salle d'Asile*.

(5) Auteur des *Conseils pour la Direction des Salles d'Asile*, ouvrage couronné par l'Institut.

il n'en est pas une dont les résultats n'aient dépassé toutes les espérances de ses fondateurs.

L'exemple de la France a été imité à l'étranger, en Italie (1), en Autriche et dans toute l'Allemagne, en Russie, en Espagne, en Hollande, en Amérique; tout ce que la religion inspire devient promptement, comme elle, universel.

III. Direction et méthode des Salles d'Asile.

On consulte l'histoire, la carte et les lois d'un pays avant de le parcourir; c'est ce que nous avons fait, et il nous reste à nous approcher de la salle d'asile, à en franchir le seuil, à y suivre tous les exercices, afin de connaître enfin jusqu'au dernier détail une si belle institution; au spectacle de tout le bien qu'elle produit, nous ne serons plus surpris de toute la peine et de tous les efforts qu'elle a coûtés à ses fondateurs et aux pouvoirs publics.

Veiller à la santé, à la première éducation religieuse, morale, intellectuelle de deux cent mille petits enfants du peuple, n'est pas une œuvre à laquelle l'autorité et la charité puissent rester indifférentes; car il s'agit de donner au pays des générations robustes, intelligentes et chrétiennes : aussi dès le début l'autorité a prescrit et la bienfaisance a indiqué des mesures, 1° pour la construction des salles d'asile : des règlements ont été faits dans ce but; 2° pour le choix des maîtres : la loi y pourvoit. Mais ces maîtres ont besoin eux-mêmes d'être guidés dans la tâche sainte et difficile de suppléer les mères; il leur faut une *méthode*, comme à celui qui conduit un étranger dans les ténèbres une lumière pour s'éclairer lui-même. Cette méthode est tout entière et pour la première fois dans le *Manuel des Salles d'Asile*, de M. Cochin; les livres que nous avons cités la reproduisent et la développent utilement.

1° *Construction.*

Il serait trop long de donner tous les détails nécessaires à la bonne construction d'une salle d'asile; mais comme les fondateurs ne sauraient attacher trop d'importance à ces détails, nous recommandons la stricte observation des mesures relatives aux dimensions, au chauffage, à la ventilation, etc., prescrites ou indiquées dans le règlement général du 24 avril 1838, art. 1, 6, soit dans l'instruction de M. l'inspecteur général Peclet, soit dans le *Manuel des Salles d'Asile*, première partie, chapitre VI, soit, enfin, dans le *Guide des Salles d'Asile*, de M. Jubé de la Perrelle, deuxième partie.

(1) Les noms de MM. l'abbé Aporti de Pise, l'abbé Chamousset de Chambéry, Varrentrapp à Francfort, Suringar à Amsterdam, Monod à Genève, sont liés à la fondation des salles d'asile à l'étranger.

2° *Choix du maître.* Aux termes de l'ordonnance du 22 décembre 1837, cinq garanties sont prises pour assurer le bon choix des surveillants de salles d'asile : 1° l'âge : il faut avoir au moins vingt-quatre ans; 2° les antécédents : il faut n'avoir encouru aucune condamnation; 3° l'aptitude : elle est constatée par un examen subi devant une commission dont la composition est elle-même soumise à des garanties; 4° la moralité : un certificat l'atteste, et ce certificat ne doit pas avoir plus d'un mois de date; 5° l'autorisation du recteur.

Ces formalités précèdent la nomination, qui appartient (et la loi du 15 mars 1850, art. 56, l'exprime plus nettement que l'ordonnance) au conseil municipal; il est bien juste que les communes, qui payent et qui sont la réunion des familles, interviennent pour quelque chose dans le choix du maître de leurs enfants.

Mais ces formalités sont trop et trop peu: trop, car une mère chrétienne et patiente peut être fort capable de diriger une salle d'asile de quarante enfants dans un village, et ne pas l'être de subir des examens; trop peu, car tous les certificats ne dispensent pas le fonctionnaire, le bienfaiteur ou la bienfaitrice qui fondent une salle d'asile de s'enquérir avec la plus minutieuse sollicitude de toutes les qualités de celui ou de celle qui va avoir entre ses mains le cœur, la conscience, la vie de pauvres petits enfants.

Voici à cet égard quelques conseils d'expérience :

1° Avant tout, il faut une personne religieuse, d'une religion sincère, éclairée, pratique; sans cela, nul dévouement réel, nulle persévérance.

2° Un directeur vaut moins qu'une directrice. Sans doute il y a d'honorables exceptions, et peut-être au début de l'institution les directeurs ont été utiles, parce qu'ils ont mieux compris, mieux appliqué la méthode; mais on l'a justement dit : le génie des salles d'asile est dans le cœur des mères; notre société offre d'ailleurs si peu de situations aux femmes, qu'il ne faut pas leur disputer celles qui leur conviennent si bien.

3° Une femme mariée et mère vaut mieux qu'une personne non mariée ou mariée sans enfants. Toutefois, la direction est fatigante, et n'est bien remplie que par une personne encore jeune et active.

4° On a longtemps repoussé les religieuses, et elles-mêmes répugnaient à se charger des salles d'asile. C'était, de part et d'autre, une déplorable erreur.

Les salles d'asile dirigées par des sœurs sont en général excellentes. Cette direction est maintenant appréciée comme elle le mérite au point de vue religieux, moral, intellectuel,

et aussi au point de vue administratif; les sœurs savent aussi tout le bien qu'elles peuvent faire, en *laissant venir à elles ces petits enfants ;* des congrégations comme la Sainte-Enfance de Sens, Saint-Joseph de Belley, se sont vouées spécialement aux salles d'asile, dont l'admirable congrégation de Saint-Vincent de Paul accepte aussi la direction. Il n'y avait plus à hésiter après les belles paroles du mandement de Mgr. le cardinal Giraud.

3° *Méthode.* « La méthode des salles d'asile, comme celles des autres écoles, doit se composer d'une collection de procédés combinés pour procurer à la fois le silence, l'ordre et le mouvement; elle doit comprendre, en outre, une série de leçons et d'enseignements étudiés dans l'intérêt du progrès des élèves. Sous l'un comme sous l'autre rapport, cette méthode doit avoir de l'analogie avec les méthodes simultanée et mutuelle, afin de préparer les enfants à pratiquer l'une ou l'autre dans les écoles où ils seront ultérieurement introduits. »

(*Manuel des Salles d'Asile*, n° 188, dernier alinéa.)

« Les directeurs des salles d'asile ne sont pas institués pour faire devancer aux enfants confiés à leurs soins l'âge de l'instruction intellectuelle, en leur faisant apprendre la lecture, l'écriture ou le calcul, dès qu'ils peuvent marcher et se tenir sur leurs jambes. Ils sont surtout et avant tout les gardiens des enfants sous le rapport physique ou matériel, et leurs premiers directeurs sous le rapport de l'éducation du cœur et de la volonté, c'est-à-dire sous les rapports les plus essentiels pour le bonheur des individus et pour la sécurité des sociétés. »

(*Manuel*, n° 204, premier alinéa.)

Tout l'esprit de la méthode des salles d'asile est dans ces excellentes paroles du *Manuel.* Qu'on entre dans la première venue, on les verra fidèlement pratiquées. Toujours des mouvements et des changements, debout, assis, sur les bancs, au gradin, des chants, des gestes, pour développer la santé, mais mouvements réglés, changements commandés, chants cadencés, gestes déterminés, afin qu'il y ait à la fois activité et ordre; l'esprit toujours occupé, l'attention jamais fatiguée; l'intelligence toujours sollicitée, jamais chargée; le commandement et l'obéissance se succédant, de manière à produire la discipline, mais toute l'instruction transmise par demandes et réponses, de manière à exercer la raison; les mots choisis pour laisser des idées, les idées choisies pour élever le cœur, la pensée de Dieu partout présente, son nom toujours invoqué; voilà les procédés, les enseignements, les exercices, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'atmosphère au milieu de laquelle de petits enfants de deux à six ans passent leurs journées dans la salle d'asile.

On trouvera dans le *Manuel*, n°s 220 et suiv., et aussi dans le *Guide* de M. Jubé de la Perrelle, tout le détail de chacun des mouvements, depuis l'entrée en classe jusqu'à la sortie.

Que reste-t-il de tous ces exercices, et quelle peut être l'étendue de l'enseignement transmis? Le voici :

« Le cours d'études qui doit être adopté par les salles d'asile présente plus d'étendue qu'on ne le croirait.

L'instruction morale peut y être commencée avec avantage;

L'instruction religieuse doit y être ébauchée;

La lecture peut y être conduite jusqu'à l'assemblage des mots ou dernier degré de l'épellation;

L'écriture jusqu'au tracé de l'alphabet;

Le dessin et la géométrie, jusqu'au tracé et à l'énumération des polygones;

La langue française jusqu'aux conjugaisons;

L'histoire et la géographie de France jusqu'à la nomenclature des départements, de leurs chefs-lieux, et la connaissance des noms des rois et des hommes les plus remarquables dont les hauts faits ou les services rendus au pays sont consignés dans notre histoire;

Enfin, l'histoire naturelle jusqu'à la connaissance de quelques plantes usuelles et de quelques animaux. » (*Manuel*, n° 191.)

Il faudrait un volume pour énumérer tous les moyens qu'emploie une bonne directrice pour remplir ce programme; ce volume est fait, c'est la deuxième partie du *Manuel.* On y peut lire les conseils, inspirés par la vertu la plus pure, une sagacité supérieure, et une expérience consommée 1° pour l'instruction *morale* des enfants déjà capables de comprendre les idées de justice, de véracité, d'obéissance, de probité, de travail, de décence, de bienveillance, et même de dignité; 2° pour leur instruction *religieuse*, si facile, si touchante, si durable à cet âge; 3° pour leur développement *intellectuel*, et ces ingénieuses *leçons de choses, ou par questions, ou par contrastes et par ellipses, ou par images, etc.*, qui sont comme autant de moyens de *meubler et de forger* l'esprit, selon le mot de Montaigne, sans le fatiguer; 4° enfin pour leur *santé*, alors si fragile et si précieuse.

Il a fallu une connaissance bien profonde de l'homme, une patience admirable, une pratique bien réfléchie pour concevoir une méthode qui comporte à la fois les plus hautes

idées et les plus minutieux détails. Il faut aussi quelque chose de ces qualités pour appliquer la méthode. « Car, dit l'auteur du *Manuel*, auquel nous aimons toujours à laisser la parole, il y a dans l'enseignement des salles d'asile quelque chose d'indéfini qu'on ne peut faire connaître par le langage, et que par conséquent les maîtres devront tirer de leur propre fonds. Il est impossible de prévoir quelle forme doivent revêtir toutes les leçons que les enfants y puiseront. Souvent une réponse naïve, un événement imprévu, une interruption accidentelle peuvent motiver un changement de direction dans une leçon, et favoriser la naissance d'une idée. Cette portion improvisée de l'éducation produira des résultats d'autant plus satisfaisants, que les maîtres d'asile auront été choisis parmi des personnes plus instruites ou plus expérimentées. » (*Manuel*, n° 190.)

N'exagérons pas cependant la difficulté d'une pareille tâche :

« Un maître d'asile habitué à une bonne méthode et l'exécutant avec exactitude peut être comparé à la plupart des jardiniers ; ils sèment sans savoir comment l'arbre végète ; ils arrosent, en ignorant que l'eau se décompose ; ils extirpent les mauvaises herbes, et ne connaissent pas leurs noms ; ils préparent toutes les récoltes, et la divine Providence fait seule fructifier leur travail. Aussi se bornent-ils à suivre les avis qui leur sont donnés par les maîtres en agriculture ; ils exécutent les procédés qui leur sont enseignés, et leur obéissance à cet égard n'a rien de passif, de fastidieux ni de décourageant, parce qu'ils ont l'espérance et le sentiment de l'utilité de leurs efforts.

« Ainsi, on peut l'espérer, le maître et la maîtresse d'asile se pénétreront des conseils recueillis pour leur instruction, et verront naître chaque jour les fruits de leurs utiles travaux. » (*Manuel*, n° 194.)

En d'autres termes, toute la science de la méthode des salles d'asile, comme toute la science de l'éducation, consiste non pas exclusivement mais principalement en un seul point : *Aimer de tout son cœur Dieu et les enfants.*

Ce sera aussi les aimer, ce sera les servir, que de fonder de nouvelles salles d'asile. Puisse cette notice, où nous avons retracé incomplétement l'idée générale, l'histoire, la législation et la méthode des salles d'asile, inspirer ce désir !

Fonder une salle d'asile, c'est faire une œuvre qui coûte peu d'argent et rapporte, avec des résultats sûrs et excellents, la reconnaissance des pauvres mères, la sympathie des cœurs généreux, les bénédictions de Dieu.

AUGUSTIN COCHIN.

ASOPE. (*Mythologie* et *Géographie.*) Dans la mythologie grecque, Asopus, dieu du fleuve qui porte ce même nom, était, ainsi que trois mille autres fleuves, fils de l'Océan et de Téthys (1). Cependant les mythographes ne lui donnent pas tous cette origine : Acysilaus en fait le fils de Neptune et de Péro ; d'autres, le fils de Jupiter et d'Eurynome ; enfin Pausanias (2) dit qu'il naquit de Neptune et de Céglyse. Il eut pour épouse Métope, fille de Ladon et de Stymphalis, dont il eut deux fils, Pélasgus et Isménus, et un grand nombre de filles : Cercyre, Salamis, Égine, Pirène, Cléone, Thèbe, Tanagre, Thespie, Asopès, Sinope, Œnia, Chalcis (3), Arpinne, Némée (4), Platée (5), Antiope (6), Eubée (7), Métope (8), Oéroé (9). Plusieurs de ces filles furent séduites ou enlevées : Sinope par Apollon, Cercyre et Salamis par Neptune, Égine par Jupiter (10). Asopus était à la recherche de cette dernière, lorsque Sisyphe, roi de Corinthe, lui proposa de lui révéler le nom du ravisseur, sous la condition qu'il ferait jaillir une source au haut de l'Acrocorinthe. Asope accepta, et, ayant appris de Sisyphe que c'était le maître des dieux qui lui avait fait cette injure, il ne craignit pas de se révolter contre lui ; mais Jupiter le foudroya, et le força à rentrer dans son lit (11). L'antiquité connaissait quatre rivières du nom d'Asopus. La première prend sa source non loin de Platée, en Béotie, se réunit au Thermodon, et se jette dans la mer d'Eubée, au-dessous de Tanagra, en face de l'ancienne Érétrie. — La seconde prend naissance sur le mont Carnéate, dans le Péloponnèse, non loin de Phlionte, traverse la vallée qui s'étend entre Titane et Thyannie, touche Sicyone, et débouche dans la mer Cyrrhéenne. — La troisième descend du mont Œta, traverse les Themophyles, et tombe dans le golfe de Malée. — La quatrième, enfin, est un ruisseau de l'île de Paros (12). Les deux premiers de ces quatre cours d'eau ont souvent été confondus dans les généalogies mythologiques, et cette confusion a eu lieu d'autant plus facilement que Ladon, dont la fille devint l'épouse d'Asope, est honoré comme le dieu des rivières en Arcadie aussi bien qu'en Béotie.

ASPHALTITE (Lac). (*Géographie.*) Le lac *Asphaltite* ou *Mer Morte*, en arabe *Barh-el-Louth* (mer de Loth), est situé dans la

(1) Apoll., III., 12, 6.
(2) Edit. Clavier, t. I, p. 408.
(3) Diod., IV, 78.
(4) Schol. Pind., *Olymp.*, VI, 144.
(5) Paus., t. V, p. 4.
(6) Hom., *Od.*, XI, 260.
(7) Eustath., *ad Hom.*, p. 278, 30.
(8) Schol. Pind., *Isthm.*, VIII, 37.
(9) Hérod., IX, 51.
(10) Diod., IV., 72.
(11) Paus., t. I, p. 356. — Apoll., *l. c.*
(12) Strab., VIII, p. 362.

Palestine, au sud-est de Jérusalem, vers le 31° de latitude nord, et le 33° 30' de longitude est. Il reçoit le Jourdain au nord, le torrent de Cédron à l'ouest, l'Arnon et sept autres torrents. Ce lac, placé près du berceau de la nation juive, a joué un rôle important dans les annales les plus reculées du peuple de Dieu. Cinq villes riches et florissantes s'élevaient, selon la Bible, sur les bords de cette mer intérieure : c'étaient Sodome, Gomorrhe, Adama, Zeboïm, et Bala ou Segor; leurs habitants excitèrent par leurs crimes la colère de Dieu, et ces cités, frappées par le feu du ciel, disparurent englouties dans le lac. Strabon porte le nombre des villes ainsi détruites à treize; Étienne de Byzance en compte huit. Les eaux qui recouvrirent les ruines de l'incendie céleste étaient épaisses, bitumineuses, d'une grande amertume; aucun poisson n'y pouvait vivre, et elles répandaient des émanations tellement méphitiques, que nul être vivant ne pouvait respirer sans périr l'air empoisonné par ces exhalaisons. — Quand la Palestine fut partagée entre les tribus juives, la mer Morte se trouva enclavée par les tribus de Juda à l'ouest, de Benjamin au nord, de Ruben au nord-est. A l'est, elle bordait le pays des Moabites. Les phénomènes qui donnent un caractère tout particulier à cette mer intérieure avaient naturellement enfanté dans l'antiquité un grand nombre d'exagérations ou même de traditions fabuleuses. Les observations modernes, en faisant justice de la fable, n'en ont pas moins laissé subsister tous les faits concordants avec les récits de la Bible. La mer Morte, longue de 100 kilomètres, large de 25, s'étend dans un bassin formé par deux chaînes de montagnes âpres et arides; ses rivages, totalement stériles, sont couverts d'une épaisse couche de vase durcie au soleil, que blanchit une croûte de sel continuellement renouvelée. L'eau, d'une pesanteur spécifique de 1,211, est si lourde que les vents violents l'agitent à peine et qu'elle dort immobile sur la rive. L'amertume des eaux de la mer n'est rien auprès de la sienne : elle tient en effet en dissolution une quantité de sulfate et de muriate de chaux, de muriate de magnésie et de soude, égale au quart de son poids. L'asphalte, ou bitume de Judée, s'élève du fond du lac, flotte à sa surface et est recueilli sur le rivage. Des arbustes rabougris, dont quelques-uns portent ces fruits pleins de cendre amère dont parle l'Écriture, s'élèvent sur ses bords déserts et silencieux. Aucun chant d'oiseau n'anime cette solitude absolue. Il n'est pas vrai pourtant que cette eau, limpide à la surface, obscurcie au fond par une vase noire, épaisse et fétide, ne nourrisse aucune espèce de poissons : Châteaubriand entendit dans le silence de la nuit du bruit sur le lac, et les Arabes qui l'accompagnaient lui dirent que c'étaient des légions de petits poissons qui viennent sauter au rivage. D'autres voyageurs y ont vu des coquillages. Il n'est pas vrai non plus, comme le prétendait la tradition ancienne, que la mer Morte rejette hors de son sein tout objet tombé dans ses flots; seulement la pesanteur plus grande de l'eau y rend l'immersion plus difficile, et beaucoup d'objets y flottent qui partout ailleurs s'engloutiraient à l'instant : ainsi il paraît vrai qu'un homme y surnage sans faire aucun effort ni s'aider d'aucun mouvement.

Quelques écrivains ou voyageurs ont expliqué la disparition des villes englouties et la transformation de la vallée fertile où elles se trouvaient en ce bassin désolé, par une éruption volcanique. Mais Châteaubriand et quelques autres observateurs après lui croyaient que le bassin de la mer Morte, assez long, encaissé entre deux chaînes de montagnes qui n'ont entre elles aucune homogénéité de constitution géologique, ne présentait pas les caractères qui distinguent ordinairement les volcans éteints. Malte-Brun conjecture que la vallée dont il s'agit, suspendue au-dessus d'un amas d'eaux souterraines, était en partie composée de couches de bitume. Le feu du ciel alluma ces matières combustibles, et les terres fertiles s'écoulèrent dans l'abîme souterrain; les villes, construites qu'elles étaient peut-être en pierre bitumineuse, disparurent également dans ce vaste incendie. Josèphe, Strabon, Tacite, disent qu'on voyait, soit au bord du lac, soit sous la profondeur transparente de l'eau, les ruines des cités détruites, et des voyageurs dans des temps plus rapprochés de nous ont également assuré qu'ils avaient aperçu ces restes de l'antique catastrophe biblique. Enfin une circonstance de géographie physique donne au lac Asphaltite un caractère tout particulier : le niveau de ses eaux paraît être au-dessous du niveau de la mer Méditerranée, qui en est pourtant si voisine. Cette dépression, qui serait même la plus profonde que l'on connaisse sur le globe, a été récemment l'objet d'une polémique entre quelques savants qui ont visité les lieux et ont étudié la nature, l'origine, les dispositions, la hauteur de la mer Morte, ainsi que de la contrée environnante. Deux faits paraissent ressortir de cet examen. D'abord le lac Asphaltite a dû exister de tout temps, puisque la coupe des terrains environnants rend tout à fait inadmissible une opinion répandue antérieurement, et d'après laquelle les eaux qui se jettent dans le lac Asphaltite, tant du Jourdain que des torrents moins considérables, prenaient avant le cataclysme leur écoulement vers la mer Rouge. Le second point établi, et dont il faut désormais tenir compte dans l'explication du cata-

clysme qui engloutit les villes maudites, c'est la dépression du lac non-seulement au-dessous de la mer voisine, mais au-dessous même du lac de Tibériade. On semble admettre aujourd'hui que le chiffre de cette dépression n'est pas moindre de 427 mètres.

ASPHODÈLE. (*Botanique.*) *Asphodelus*, Linné. Genre de plante qui a servi de type à la tribu des asphodélées, laquelle appartient elle-même à la famille des liliacées. Il présente un calice à six divisions profondes, étalées, et six étamines alternant avec elles, insérées à leur base par un filet inférieurement élargi; un ovaire libre avec un seul style et un seul stigmate, à trois loges, contenant un petit nombre de graines. Celles-ci sont anguleuses, et lors de la germination leur cotylédon développé se prolonge en un filet recourbé, charnu à son extrémité; la racine est fibreuse ou fasciculée; les fleurs sont disposées en épi. Les asphodèles appartiennent à la flore de l'ancien continent; aucune espèce n'a été découverte en Amérique. Quoiqu'ils supportent assez bien le froid, ils acquièrent plus de vigueur dans les climats chauds, en Grèce, en Asie, en Afrique. Une grande partie des espèces connues se trouvent en Europe. L'asphodèle croît assez bien dans toute espèce de terrain, dans toute exposition; mais il préfère une terre meuble, un peu profonde, et une exposition chaude.

Le nom d'*asphodèle* a été employé par Pline, par Dioscoride. Il paraît que ce mot avait primitivement la signification de *sceptre*, qui s'explique par l'aspect de la plante, par sa tige raide et droite, et par la disposition terminale de ses fleurs en épi. Les terrains montueux de la Sicile, de l'Italie, et même certains cantons de la Suisse ont enrichi nos jardins du bel asphodèle jaune (*asphodelus luteus*, L.), vulgairement appelé *verge de Jacob*. Il y forme de larges touffes épaisses, hautes d'un mètre, d'où s'élancent des quenouilles de fleurs d'un beau jaune d'or, qui durent pendant six semaines, à partir du mois de mai. Les feuilles sont presque filiformes, éparses, anguleuses, appliquées le long de la tige par une large base membraneuse, très-mince, blanchâtre; chaque fleur est accompagnée d'une grande bractée blanche et diaphane. Cette plante, placée dans les plates-bandes ou groupée sur le bord des gazons, sur la lisière des bosquets, est d'un joli effet. Sa multiplication s'opère facilement et rapidement par le moyen des fibres tubéreuses et fasciculées qui composent ses racines. — L'asphodèle rameux (*asphodelus ramosus*, L.) est d'un très-beau port. Du centre d'une touffe de longues feuilles en glaive, d'un vert glauque, s'élève, à la hauteur d'environ un mètre, une tige dure, épaisse, ramifiée à son sommet, quelquefois simple, terminée par un long épi de belles fleurs blanches rayées de pourpre, ouvertes en étoile. Cette plante croît aux lieux montueux et découverts, dans les grandes plaines méridionales de l'Europe, en France, en Espagne, etc. Quoique attachée aux pays chauds, on la trouve cependant dans des endroits couverts de neige pendant six mois de l'année. Villars dit en effet l'avoir observée dans les froides montagnes du Noyer en Champsaur, où la neige persiste très-longtemps. — Quelques auteurs ont décrit comme une espèce, sous le nom d'*asphodelus albus*, Wild., la variété à tige simple et non ramifiée, dont les fleurs sont un peu plus petites et plus rapprochées entre elles. — L'asphodèle bulbeux (*asphodelus bulbosus*, L.) est bien moins cultivé que le précédent. Il a cependant l'avantage de se multiplier de lui-même et avec facilité dans toutes sortes de terres, même la plus stérile et la plus pierreuse; mais il pousse avec bien plus de vigueur dans les terres substantielles et ayant une exposition chaude. Il croît naturellement dans les contrées méridionales de l'Europe, au milieu des prairies. Ses feuilles sont longues, étroites, fistuleuses, toutes radicales; ses tiges, rameuses, terminées par de longues grappes de fleurs lâches, blanches, rayées de vert: elles commencent à paraître en juillet, et se succèdent jusque vers le milieu de l'automne. Cet asphodèle est annuel, tandis que les espèces précédentes sont toutes vivaces. — A ces différentes espèces il faut encore ajouter l'*asphodelus acaulis*, ou asphodèle sans tige, figuré dans la Flore Atlantique de Desfontaines; l'*asphodelus creticus*; l'*asphodelus liburnicus*, indigènes dans les contrées méridionales de l'Europe; l'*asphodelus altaicus*, qui croît au pied des monts Altaï; l'*asphodelus taurinus* de Pallas, qui se distingue par ses longues bractées blanches, scarieuses et à feuilles linéaires. Les anciens plantaient l'asphodèle autour des tombeaux; ils croyaient que ses racines tubéreuses fournissaient aux mânes des morts une nourriture aimée. Dans les temps de disette, ces tubercules mis dans l'eau peuvent remplacer tant bien que mal des aliments meilleurs; on en retire aussi une fécule amylacée, renfermant une certaine quantité de parties nutritives. Les sangliers sont très-friands de cette plante. Les propriétés médicales de l'asphodèle ont jadis été vantées: on attribuait à ses racines la vertu de neutraliser l'effet des venins, de déterger les vieux ulcères, de résoudre les tumeurs; on les regardait comme apéritives, incisives, emménagogues, etc. La médecine moderne n'en fait plus aucun usage.

ASSOMPTION. (*Histoire Religieuse*). C'est le nom d'une fête que l'Église catholique célèbre tous les ans, le 15 août, pour honorer la mort, la résurrection et l'entrée triom-

phante de la sainte Vierge dans le ciel. Assomption, en latin *assumptio*, vient du latin *assumere*, prendre, enlever. C'est là ce qui établit la différence entre J. C., qui, comme Dieu, est monté au ciel par sa propre puissance (*Voy.* Ascension), et la sainte Vierge, qui a été prise, enlevée, attirée, portée par les anges. Cette fête est devenue plus solennelle encore en France depuis l'année 1638, que le roi Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge, vœu qui a été renouvelé en 1738 par Louis XV.

Voyez, sur cette fête, Benoît XIV, *De Festis B. Mariæ Virginis*; — les *Vies des Saints*, au 15 août.

ASTARTÉ. (*Mythologie.*) Astarté est le nom que les Grecs ont donné à une des grandes déesses de la Syrie. Ce nom n'est que la corruption de celui d'*Astaroth*, que la déesse portait à Sidon (1), et qui est mentionné par Sanchoniathon et plusieurs auteurs grecs (2). La ressemblance du nom d'*Astaroth* avec celui d'*Aschera*, ressemblance qui existait du moins pour des oreilles grecques peu accoutumées à saisir les nuances qui séparaient les lettres hébraïques (3), fit confondre par les Hellènes ces deux divinités, qui offraient, en leur qualité de grandes déesses, une certaine analogie, et le nom commun d'*Astarté* leur fut ensuite imposé à toutes deux. La tendance syncrétiste des mythographes et des auteurs anciens conduisit plus tard à associer à ces deux déesses mères des déesses locales ou secondaires, adorées aussi en Syrie, et qui avaient chacune dans leurs attributs des points de contact avec Astaroth et Aschera.

C'est ce qui explique les difficultés que les érudits ont rencontrées pour déterminer quels avaient été au juste les attributs d'Astarté, et la confusion qui règne dans leurs propres recherches.

M. Movers, auquel on doit les travaux les plus étendus et les plus profonds sur la mythologie phénicienne, distingue nettement *Aschera* d'*Astaroth*. Il considère la première déesse comme une personnification du principe humide et de la terre, et y rattache les autres déesses syriennes mentionnées soit dans les textes hébreux et grecs, soit dans les inscriptions, sous les noms de *Baaltis*, *Berouth*, *Salambo*, *Tirato* et *Atergatis*. La seconde est au contraire à ses yeux une déesse céleste, d'une origine toute sabéiste. C'est la même que la *Didon* ou *Elissa* carthaginoise, personnage mythique dont s'est emparé Virgile pour en faire l'héroïne de son poëme, et que l'on adorait à Carthage comme la déesse suprême. Les anciens l'ont tour à tour assimilée à Junon et à Vénus ou Aphrodite. Mais, afin de ne pas confondre cette Vénus avec celle de leur mythologie, ils la surnommèrent *Aphrodite-Uranie*, c'est-à-dire la Vénus céleste.

Cette distinction du savant orientaliste de Breslau paraît fondée. En effet Astaroth s'offre avec tous les caractères d'une divinité céleste; elle représente tantôt la lune, tantôt la planète Vénus, tantôt l'ensemble de toutes les étoiles. Comme personnification de la lune, elle était figurée avec des cornes, image du croissant. Aussi la voyons-nous, dans une ville de Palestine qui s'honorait de son nom, appelée *Astaroth Karnaïm*, c'est-à-dire en hébreu *Astaroth aux cornes*.

La planète Vénus était adorée chez presque toutes les populations sémitiques. Elle recevait différents noms, suivant les tribus : *Alilat*, *Keber*, *Naama*, etc.. Un ancien scholiaste cité par Montfaucon nous dit positivement qu'Astarté était le nom de l'étoile de l'aurore (1), ce qu'implique du reste un passage de Sanchoniathon et ce que répète Zonare. Comme déesse de cette planète, Astarté recevait le surnom de *Gad*, et passait pour influer sur le bonheur des mortels. C'était alors une véritable déesse *fortune*. Le nom complet de la déesse était *Gad Astaroth*, nom qu'on trouve consigné dans une inscription phénicienne, et dont le sens est très-vraisemblablement *la troupe*, *l'armée des astres*, *des étoiles*. En effet, la déesse représentant toute l'armée stellaire, la forme plurielle de son nom indique un sens originairement *collectif*. Astaroth signifie les *astres*, ou naturellement les *troupeaux* (2); car chez les populations pastorales de la Syrie, comme celles de la Bactriane, les astérismes se représentaient comme des troupeaux célestes (3). Plus tard, ce nom fut pris dans une acception singulière, absolument ainsi que cela se passa chez les Juifs pour le nom *tzebaoth*, armée, usité d'abord dans l'expression *Ichorah Tsebaoth*, c'est-à-dire *Dieu des armées*, et qui finit, pour les rabbins et dans les doctrines gnostiques, par devenir le nom de Dieu ou d'un génie, d'une divinité (4).

(1) III Reg., XI. 5; XXXIII, 8.

(2) *Voy.* Movers, *Untersuchungen über die religion der Phönizier*, p. 606.

(3) Le nom d'*Astaroth* s'écrit avec un *ain*, עשתרת, tandis que dans le nom d'*Aschera* la lettre initiale est un *Aleph*, אשרה. (Cf. IV. Reg., XXII, I, 4. 13.) *Astaroth* était une divinité de Sidon et *Aschera* une divinité cananéenne, inconnue dans cette ville.

(1) Montfaucon, *Hexapl.*, I, p. 281.

(2) Astaroth ou mieux *Achstaroth* est le pluriel de *Achstar*, *Achstarah*, qui signifie *troupeau*. (*Deutéron.*, VII, 13.)

(3) Dans le *Rig-Véda*, les astres sont constamment désignés comme des vaches célestes.

(4) Cf. pl. XXIV, 10. Cette expression signifie proprement *le seigneur des armées célestes*. Dans les livres de magie, où se trouvent tant de débris des doctrines néoplatoniciennes et gnostiques, Tsabaoth est un nom de Dieu.

Astarté était donc la reine du ciel et des astres, ἀστροάρχη, ἀστράρχη, suivant l'expression que l'hymne orphique applique à la lune (1).

Cette Astarté était-elle la déesse de Paphos et d'Amathonte, celle qui avait pour époux Adonis, c'est-à-dire le Dieu suprême, comme l'indique l'étymologie de ce nom, Dieu, qui devint chez les Grecs le thème de légendes poétiques tout humaines? Cicéron le rapporte formellement (2); mais son témoignage, outre qu'il date d'une époque où le syncrétisme avait déjà dénaturé la religion syrienne, n'est pas suffisant; car la remarque faite plus haut nous a montré qu'*Aschera* était aussi appelée par les anciens *Astarté*. Or ce que nous savons du culte de la Vénus de Cypre annonce bien plus une déesse de la génération, une personnification du principe humide et féminin, qu'une déesse du ciel. Toutefois en Cypre les deux divinités pouvaient se confondre, ou, ce qui est plus exact, la déesse principale de l'île pouvait réunir sur sa tête les attributs de déesse du ciel, de la lune, et de la fécondité féminine. Dans les doctrines religieuses des peuples asiatiques, l'idée de lune a été en effet presque toujours associée à celles d'eau, de maternité et de génération féminine.

Quelquefois ces déesses syriennes étaient considérées comme étant à la fois mâles et femelles, et voilà pourquoi les personnes qui s'attachaient au service de leur temple s'émasculaient, et simulaient dans des cérémonies ridicules et dégoûtantes le rôle des deux sexes. Ces cérémonies, qui donnaient naissance à des désordres de tout genre, se continuèrent dans le Liban jusqu'au règne de Constantin. Elles avaient lieu aux fêtes de la déesse, et surtout à celle où l'on célébrait son union avec Adonis, emblème de la génération des êtres par le concours du dieu Soleil et de la déesse Terre. Cette fête et celle où l'on pleurait la mort du dieu constituaient les plus grandes solennités du culte de la Vénus orientale.

Astaroth, déesse du ciel, est désignée dans les inscriptions puniques sous le nom de *Tanit*, qui paraît être celui qu'on lui imposait à Carthage. On lui donnait pour époux le dieu suprême, *Baal-Khammon*. Un feu perpétuel était entretenu en son honneur.

Cette déesse est le démon des Carthaginois qui est invoqué dans le traité entre Annibal et le roi de Macédoine Philippe (3), de même que Baal-Khammon est celui que les Romains appelaient Saturne.

Tanit-Astaroth était adorée dans des temples nombreux, non-seulement à Carthage, mais encore sur les côtes d'Afrique, à Malte, en Espagne près de Gadès. Ce culte, comme l'observe Creuzer (1), se maintint dans Carthage devenue romaine, et fut même cause que Caïus Gracchus (2) appela *Junonium* la colonie qu'il y avait conduite. Le temple de cette déesse, identifiée avec la Junon latine, fut rebâti avec une grande magnificence, et ses fêtes continuaient encore de se célébrer au temps de saint Augustin et de Salvien.

On ne sait pas sous quelle forme les Sidoniens et les Carthaginois représentaient leur déesse. Il paraît vraisemblable que son idole était originairement une pierre conique, comme celle que l'on voit figurée sur diverses médailles phéniciennes, pierre identique à celle qui représentait le dieu Élagabal, que l'empereur de ce nom voulut précisément unir solennellement à la déesse. Aschera était représentée par un arbre ou une colonne (3), image, selon M. Movers, du phallus dressé.

Dans le pays de Canaan, un passage du livre de Tobie (I, 5) nous donne à penser que Aschera était adorée sous l'emblème d'une vache, ainsi que Baal ou Moloch sous celle d'un veau ou d'un taureau. A l'époque du syncrétisme, on transporta aussi à cette divinité les traits de Junon et de Cybèle. Ce que Lucien, dans son traité *De la Déesse de Syrie*, nous dit de l'image de cette déesse adorée à Hiérapolis, et dont le nom était *Tirata* ou *Atergatis*, rappelle beaucoup les représentations de l'épouse de Saturne. Comme divinité mère et nourricière, symbole de la terre, Aschera identifiée avec Astaroth offre en effet une grande analogie avec la Cybèle ou la Rhéa grecque, l'*Ops* latine. *Voy.* BAAL.

ALFRED MAURY.

ASTRÉE. (*Mythologie.*) Fille du Titan Astrœus et d'Héméra (le Jour ou l'Aurore), ou, suivant d'autres, de Jupiter et de Thémis, Astrée est la vierge immortelle, déesse de la justice. Quand l'âge de fer parut, elle quitta la terre, souillée de sang, et remonta vers le ciel (4). C'est la Vierge du zodiaque. Cette place lui a été disputée par Thémis, Cérès, Isis, Atergatis, Tyché et Érigone, ou enfin par une fille d'Apollon et de Chrysothémis, morte en bas âge et placée par son père au nombre des astres. Quoi qu'il en soit, les attributs donnés à la Vierge par les cartes

(1) *Voy.* Movers, *o. c.*, p. 604.
(2) Venus Syria, quæ Astarte vocatur, Adonidi nupsisse proditum est. *De Natur. Deor.*, III, 23.
(3) Polyb., VII, 9

(1) *Religions de l'Antiquité*, refond. par M. Guigniaut, t. II, part. 1, p. 234.
(2) Plutarch., *Vit. C. Gracch.*, c. II. Cf. Macrob., I. 15.
(3) *Voy.* Movers, *Untersuchungen über die Religion u. die Gottheiten der Phönizier*, et Creuzer, *ouv. cit.*, avec les éclaircissements de M. Guigniaut et ceux de l'auteur de cet article, tom. II, Part. II, sect. 2, pour de plus amples détails sur cette déesse.
(4) Arat., *Phæn.*, 96 sqq. — Ov., *Met.*, I, 149. — Hyg., *P. A.*, II, 25. — Eratosth., *Catast.*, IX.

stellaires fournissent un puissant argument à l'opinion qui veut reconnaître en elle la déesse de la pure et bienfaisante justice. En effet, la vierge céleste est représentée ailée, tenant d'une main une balance ou une branche de palmier, et de l'autre des épis, et ces attributs conviennent tous à la déesse Astrée, à celle qu'Ovide (1) nous représente comme quittant la dernière et à regret le séjour des hommes devenus criminels.

ASTYNOMES. (*Antiquité.*) La police des rues, la sûreté de la ville étaient confiées, dans Athènes et au Pirée, à des magistrats qu'on nommait *astynomes*. Ils étaient au nombre de quinze pour la ville et de cinq autres pour le Pirée. Leur mission n'avait aucune des attributions de ce que nous appelons la police secrète, la haute police, institution peu compatible avec la démocratie; ils étaient chargés de veiller au bon ordre sur la voie publique, de maintenir la propreté, de surveiller l'exécution des règlements de voirie. Ils avaient sous leur direction des employés d'ordre inférieur, notamment ceux qui enlevaient les immondices κοπρολόγοι, et cette troupe de Scythes qui campaient sur le marché (*Voy.* Agora), plus tard à l'aréopage, et qui étaient comme les gardes du corps du peuple-roi d'Athènes. Ainsi que les édiles à Rome, ils confiaient les constructions des édifices publics, des temples, et leur réparation à des entrepreneurs ἐργολάβοι, en latin *redemptores*. Ils inspectaient les travaux, surveillaient leur bonne direction, et s'assuraient de l'emploi des fonds. Au besoin, ils ajoutaient de leurs propres deniers aux fonds votés, et par là ils voyaient quelquefois leurs noms honorablement mentionnés dans les décrets publics.

Le préfet de police d'Athènes s'appelle aujourd'hui l'astynome, ὁ ἀστυνόμος.

Voir Harpocration, au mot ἀστυνόμος, et la savante *note* de Maussac, édit. de Leyde, 1613.

Dehèque.

ATALANTE. (*Mythologie.*) Deux héroïnes de ce nom, dont n'ont parlé, du reste, ni Homère ni Hésiode, jouent un rôle qui n'est pas sans importance dans la mythologie des Grecs : l'une était née en Arcadie, l'autre était Béotienne. Cependant, malgré la diversité de patrie et de généalogie, on a vainement cherché à établir entre elles une distinction claire et précise. Les deux traditions sont tellement identiques pour le fond et la plupart des détails, qu'on est forcé d'admettre l'identité des deux personnages. Il nous faut donc conclure que cette fable, née d'abord en Arcadie, où elle se trouve liée par une étroite connexité au mythe de l'Artémis arcadienne, a été empruntée plus tard par la tradition béotienne, qui, toutefois, en s'en emparant, l'a rattachée à une autre généalogie héroïque. Atalante l'Arcadienne, née à Schœnée ou Scyros, était fille de Jasus ou de Mænalus, et de Clymène, fille de Minyas (1) Son père, que quelques mythographes appellent Jasion (2) et Jasius (3), ayant souhaité un fils, vit naître sa fille avec regret, et la fit exposer sur la montagne Parthénienne, près d'une source, à l'entrée d'une grotte qu'ombrageaient de grands arbres. Toutes ces circonstances rappellent le mythe de l'Artémis d'Arcadie, où le système d'eaux courantes qui arrosait ce pays jouait un rôle si important, rapprochement auquel on peut joindre celui qui résulte de ces paroles de Pausanias (4) : « Au milieu des ruines de Cyphantes, on voit une fontaine d'eau très-froide, qui sort du rocher. Les habitants du pays disent qu'Atalante, chassant dans ce canton et souffrant de la soif, la fit jaillir en frappant le rocher de son javelot. » Quoi qu'il en soit, la jeune fille, nourrie par une ourse (encore un symbole de l'Artémis arcadienne), recueillie et élevée par des chasseurs, était devenue intrépide à poursuivre les animaux sauvages. Elle vivait dans les forêts, toujours armée, et vouée par sa propre volonté à une virginité éternelle. Les centaures Pholus et Hylæus ayant voulu lui faire violence, elle les perça de ses flèches. Plus tard, elle prit part à la chasse de Calydon, blessa la première le redoutable sanglier, et en récompense reçut de Méléagre la tête du monstre (5). Aux jeux qui furent célébrés pour les funérailles de Pélias, elle vainquit Pélée à la lutte. Enfin, elle fit partie de l'expédition des Argonautes. Peu de temps après son retour, elle retrouva ses parents; et comme son père voulait qu'elle choisît un époux malgré la défense de l'oracle de Delphes, elle promit de donner sa main à celui qui la devancerait à la course; elle semblait accorder de grands avantages à ceux qui entraient en lutte avec elle : elle leur laissait une longue avance et courait tout armée; mais aussi ceux qui se laissaient atteindre devaient payer de leur vie leur folle témérité. Plusieurs prétendants avaient déjà péri, quand Milanion se présenta à son tour, et sortit vainqueur de l'épreuve, grâce au don que lui avait fait Vénus de trois pommes d'or (6), qu'il jetait

(1) *Loc. cit.*

(1) *Voy.* surtout le *Scholiaste* de Théocrite, *Id.* III, 40 — Spanh., *Callim.*, p. 275 et s. — Burmann., *ad Ovid. Met.*, VIII, 378; X, 565.

(2) Élien, *Var. Hist.*, XIII, 1.

(3) Callim., *Hymn. in Dian.*, 216. — Hyg., *F.*, 99.

(4) Éd. Clavier, t. II, p. 199.

(5) Paus., t. IV, p. 531.

(6) Ces pommes, selon Servius (Virg., *Æn.*, III, 113), venaient du jardin des Hespérides. Selon Ovide (*Met.*, X, 648), elles avaient été cueillies sur l'arbre d'or qui croissait dans le bois sacré de Vénus, à

devant la jeune fille quand il se voyait près d'être atteint : trois fois Atalante s'arrêta ou se détourna pour ramasser les précieux fruits, et vaincue elle épousa l'heureux Milanion. Les deux époux, étant un jour à la chasse, profanèrent l'enceinte consacrée à Jupiter en s'y livrant aux plaisirs de l'amour, et le dieu, irrité, les métamorphosa en lions. Atalante était alors mère de Parthénopée, qui se trouva à la guerre de Thèbes, et qui était fils de Milanion, ou de Méléagre (1), ou, selon d'autres, du dieu Mars (2). — La tradition qui se rapporte à l'Atalante Béotienne ne varie guère que par les noms de lieux et de personnes. Elle est fille de Schœnée, fille d'Athamas, et son vainqueur, devenu son époux, se nomme Hippomène. Cette course a lieu à Oncheste. Le sanctuaire violé est cette fois un temple de Cybèle. C'est cette déesse qui change en lions les violateurs, et elle les attelle à son char. — Ovide (3) et Hygin (4) donnent tous deux un autre motif à cette métamorphose : ils l'attribuent à Vénus, irritée de l'ingratitude d'Hippomène, qui avait oublié de remercier la déesse du don des pommes d'or auxquelles il devait la victoire. — Il y avait auprès de Schœnunte, en Béotie, un endroit qu'on appelait *La Carrière d'Atalante*, et que la tradition désignait ainsi comme l'emplacement de la lutte dans laquelle la jeune fille avait été vaincue (5). — Atalante était représentée sur le coffre de Cypsèlus, tenant un paon dans ses bras (6); Milanion était à côté d'elle. On la voyait aussi sur le tympan antérieur du temple de Minerve Aléa, à Tégée, où se trouvait représentée la chasse de Calydon (7). En général on peut dire que la chasseresse Atalante a été l'une des figures traitées avec prédilection par l'art antique. Il n'est pas rare de la rencontrer luttant contre Pélée dans les jeux funèbres des Argonautes; mais bien plus souvent encore elle est associée à Méléagre, soit sur des vases italo-grecs (8), soit sur des miroirs étrusques (9). Dans une mosaïque trouvée à Lyon, on voit Atalante portant, comme Diane, une courte tunique soutenue par une ceinture, et chaussée du cothurne, qui reçoit de Méléagre la dépouille du sanglier (1). Un tableau retrouvé à Rome non loin du Colysée la représente dans l'attitude de la Diane de Gabies, tirant une flèche de son carquois (2). Des peintures de Pompéi offrent le même sujet (3); mais c'est surtout sur les sarcophages qu'on retrouve souvent la jeune chasseresse, tenant presque toujours l'arc à la main, bien qu'elle soit quelquefois armée de la *bipennis* ou hache d'amazone. Nous citerons entre autres un bas-relief de la villa Albani, un autre du Musée Capitolin, et deux sarcophages du Musée du Louvre (4). On peut consulter avec fruit, sur Atalante, Élien et son commentateur Perizonius, Ovide, Spanheim dans ses notes sur l'*hymne à Diane* de Callimaque, et les commentaires de Heyne sur Apollodore. N. D. V.

l'endroit appelé le champ de Tamase, dans l'île de Cypre. Le *Scholiaste* de Théocrite (*Id.*, II, 118) les appelle pommes d'amour de Bacchus. *Voyez* Athénée, III, c. 23.

(1) Hyg., *F.*, 99.

(2) Apollod., III, 9, 2.

(3) *Met.*, X, 565-705; VIII, 318, ssq.

(4) *F.*, 185.

(5) Paus., t. IV, p. 467

(6) *Id.*, t. VI, p. 532.

(7) *Id.*, t. III, p. 139.

(8) Voy. *Ann. de Corr. Arch.*, 1832, *Tab. adj.*; G. de Witte, *Catal.*; Durand, p. 80.

(9) Gori, *Mus. Etr.*, I, pl. 216, et Inghirami, II, 2, pl. 61.

(1) Millin., *Gal. Myth.*, pl. 146, n° 409.

(2) Montfaucon, *Ant. expl.*, III, p. 178.

(3) Entre autres le n° 1540 au Museo Borbonico.

(4) Zoega, *Bassiril.*, pl. 46; *Musee Capitol.*, IV, pl. 35; Clarac, t. II, p. 522 et suiv.

ATÉ. (*Mythologie.*) Até, que les Romains appelaient Noxa, fille d'Éris (5) ou de Jupiter (6), était une divinité malfaisante, qui poussait les dieux comme les hommes à de fâcheuses méprises, à des paroles irréfléchies, à des actions mauvaises et fatales dans leurs conséquences. Voici comment la décrit Homère : « Até, la redoutable fille de Jupiter, la déesse aux influences pernicieuses, qui engendre partout l'erreur. Ses pieds délicats ne touchent pas la terre; elle marche sur la tête des hommes. Malheur à ceux qu'elle touche! Dans toute discussion, un des adversaires devient sa victime. Elle a pris dans ses piéges Jupiter luimême, celui qu'on appelle pourtant le plus puissant parmi les dieux (7). » C'était elle, en effet, qui avait suggéré au maître de l'Olympe le fatal serment qui promettait l'empire à Hercule, et qui, grâce à l'artifice de Junon, le donna à Eurysthée (*Voyez* ALCMÈNE). « Le cœur plein de colère, Jupiter saisit Até par les tresses brillantes de sa chevelure, et jura par le serment inviolable que l'Olympe et le ciel étoilé seraient à jamais fermés pour Até, la déesse malfaisante. Ayant dit, il la fit tourner de sa main puissante, et, précipitée du ciel étoilé, elle tomba parmi les œuvres des hommes (8). » Chez les poëtes tragiques, Até a d'autres fonctions et des attributions différentes. Son essence se confond alors avec celle de Némésis, et se rapproche de celle d'Érinnys, mythe qui date d'une époque plus récente. La tragédie la représente comme une divinité vengeresse : elle juge les crimes, et les punit sur les coupables, sur leurs proches, sur leurs descendants : « Jupiter envoie du fond

(5) Hés., *Théog.*, 230.

(6) Hom., *Il.*, XIX, 91.

(7) Id., *Ibid.*, 91-96.

(8) Id., *Ibid.*, 126-131.

du sombre séjour des ombres Até, la vengeresse tardive des forfaits et des coupables violences (1). » — « Alors le coupable est saisi par Até, qui brise les cœurs ; et un déluge de malheurs fond sur lui (2). » Eschyle, à qui sont empruntées ces deux citations, est celui des tragiques chez lequel le nom d'Até intervient le plus fréquemment ; chez Euripide il est beaucoup plus rare : ce dernier a employé de préférence, pour représenter la même idée, le nom de Dicé (la justice) (3). — Il y avait en Phrygie une colline qui portait le nom d'Até, probablement parce qu'on supposait que la déesse précipitée du ciel était tombée en cet endroit. Até, de même que les Parques, obtint des images, dit M. Vinet (4), et il est permis de supposer que les génies ailés que nous offrent les vases et les monuments étrusques ne sont pas, comme on l'a cru, des Kères ou génies de la mort, mais plutôt la représentation de cette cruelle fille de Jupiter (5).

ATHAMAS. (*Mythologie.*) Roi d'Orchomène, ville des Minyens, en Béotie. Il était fils d'Æolus et d'Énarète, ou, selon d'autres, fils du premier Orchomène et de Phanosyra, fille de Péon. Dans le premier cas, il serait frère de Sisyphe, de Crétheus, de Salmonée, de Deion, de Magnès, de Periérès ; dans le deuxième cas, il serait frère du second Orchomène et de Diochtondas. C'est le héros d'une de ces épopées antiques où la fatalité pèse sur toute une famille, qu'elle poursuit sans relâche. Junon avait donné pour épouse à Athamas Néphélé, déesse des nuages, dont il eut deux enfants, Phrixus et Hellé. Mais bientôt Athamas préféra à cette habitante de l'Olympe une simple fille de la terre, Ino, fille de Cadmus, et Néphélé, offensée, disparut, vouant son époux et ses enfants à la ruine et au malheur. Redevenue déesse, elle demanda qu'Athamas fût *dévoué*, c'est-à-dire offert en sacrifice expiatoire, et cette expiation pesa désormais sur la race du héros infidèle. Telle semble être la donnée fondamentale de ce mythe assez obscur, où les traditions thessaliennes se confondent avec celles d'Orchomène (6). Voici maintenant les traditions divergentes. En même temps que Néphélé, ou peut-être après Néphélé (7), Athamas eut pour épouse Ino, qui le rendit père de Léarque et de Mélicerte. Ino haïssait les enfants de Néphélé, et voici la trame qu'elle ourdit contre eux : elle persuada aux femmes du pays de torréfier les grains destinés aux semailles, de façon que rien ne germa dans les champs ; puis elle gagna les envoyés qu'Athamas avait dépêchés à Delphes pour demander à l'oracle le remède à cette stérilité, si bien qu'à leur retour ils assurèrent que le Dieu avait ordonné de sacrifier Phrixus. Pressé par le peuple d'obéir à cet ordre, Athamas allait s'y décider, lorsque Néphélé fit enlever Phrixus et Hellé par le bélier à la toison d'or, qui transporta le premier en Colchide. Hellé s'étant noyée en route, dans la mer qui prit à l'occasion de cette catastrophe le nom d'Hellespont. D'après un autre récit, Athamas refusait d'obtempérer aux ordres prétendus de l'oracle, et Phrixus s'offrait de lui-même au sacrifice, lorsqu'un des envoyés fit l'aveu de la supercherie. Athamas alors livra à Phrixus Ino et Mélicerte, pour les mettre à mort. Mais Bacchus, qui avait été nourri par Ino, les sauva (1). Selon cette tradition, Phrixus aurait été enlevé par le bélier sur l'ordre des dieux, contents de voir son dévouement à s'offrir en sacrifice, et considérant cette abnégation comme une expiation suffisante. D'après le scholiaste de Pindare, que nous avons cité plus haut, la perfidie dont Phrixus faillit devenir victime pourrait être également attribuée à quatre femmes, qu'il eut successivement pour belles-mères, savoir : selon Hippias, à Gorgopie ; selon Sophocle, à Néphélé ; selon Phérécyde, à Thémisto, et, selon Pindare lui-même, à Démodicé. Cette dernière, femme de Crétheus, éprise pour Phrixus d'un violent amour, auquel il resta insensible, l'aurait accusé d'avoir attenté à sa pudeur, de telle sorte que Crétheus aurait exigé de son frère la mort du prétendu coupable (2). La même circonstance qui avait valu à Ino, nourrice de Bacchus, la protection de ce Dieu, attira naturellement sur elle et sur ses enfants la colère de la jalouse Junon. Athamas fut frappé de démence, et tua son propre fils Léarque, qu'il prit pour un animal sauvage. Ino, dans son désespoir, jeta Mélicerte dans une chaudière d'eau bouillante, et se précipita ensuite dans la mer, du haut de la roche Moluride, entre Mégare et Corinthe (3). D'autres mythographes cités par Pausanias (4), prétendent qu'Athamas n'était pas fou, mais furieux contre Ino, dont il avait découvert la machination. Selon d'autres encore, ce fut Ino qui conçut une si violente jalousie contre une esclave étolienne, nommée Antiphora ou Périphora, que dans un

(1) Esch., *Choëph.*, 381.
(2) Id., *Ibid.*, 68.
(3) *V.* Elchstaedt, *Quæst. philol. nov. spec.*; Iéna, 1804, p. 10 et suiv.
(4) *Religions de l'Antiquité, de Creuzer*, t. II, 3e partie, p. 1275.
(5) Voy. *Revue Archeol.*, t. IV, p. 796 ; — les *Mém.* de M. A. Maury *Sur le Personnage de la Mort* ; — et, dans le *Rheinisches Museum für Philologie, neue Folge, Jahrg*, I, p. 593 sq., le *Mémoire* de M. Lehr sur Ἄτη.
(6) H. Müller, *Gesch. Hellen. St*, t. I, p. 161 et suiv.
(7) Zénob., IV, 38

(1) Hyg., *F.*, 2. — Phérécyde, dans le Schol. de Pindare, *Pyth.*, IV, 228.
(2) Hyg., *Poet. Ast.*, II, 20.
(3) Apoll., III, 4, 3. — Paus., éd. Clavier, t. I, p. 316.
(4) *Ibid.*, p. 319.

accès de furieuse démence elle tua son propre fils (1). Athamas, souillé du meurtre de son enfant, dut quitter les lieux témoins du crime. L'oracle d'Apollon lui annonça qu'il devait s'établir là où des animaux féroces le traiteraient en hôte et pourvoiraient à sa nourriture. Après avoir longtemps erré, il rencontra des loups, qui s'enfuirent à son approche, abandonnant des quartiers de brebis qu'ils étaient occupés à dévorer. Jugeant alors que l'oracle était accompli, Athamas s'établit en ce lieu. Il y devint l'époux de Thémisto, fille d'Hypséus, qui lui donna quatre fils, Leucon, Erythrius, Schœnée et Ptoüs (2). Cependant la colère des Dieux suivait Athamas dans l'exil, et sa triste destinée n'était pas accomplie. Ayant appris qu'Ino, qu'il avait crue morte, vivait encore, Athamas la fit chercher en secret, et la cacha déguisée dans son palais. Thémisto en eut quelque soupçon, et résolut de se venger en tuant de sa main les enfants de sa rivale. Elle fit confidence de ce dessein perfide à une de ses esclaves, lui ordonnant de recouvrir d'une étoffe blanche ses propres enfants, et de placer une étoffe noire sur ceux d'Ino, afin que le moindre rayon de lumière lui fît pendant la nuit reconnaître ses victimes. Or c'était à Ino elle-même qu'elle avait avoué son horrible vengeance. Ino ne la dissuada pas; mais elle mit l'étoffe noire où devait être la blanche, et Thémisto frappa ses propres enfants; puis, quand elle connut la vérité, elle se tua elle-même (3).

Athamas avait demeuré d'abord sur le mont Laphystion, entre Orchomène et Coronée. Après la mort de Phrixus, il vint habiter la plaine Athamantide, au nord-est du lac Copaïs, non loin d'Ærœphion, dont il passait pour être le fondateur (4). Il y avait aussi dans l'Achaïe Thessalienne une plaine Athamantide, près de Halos ou Alos, ville qu'on disait également fondée par Athamas. Là se trouvait de plus un temple de Jupiter Laphystius, auquel se rattache le mythe d'Athamas et de Phrixus. Une tradition analogue à celle qui concerne l'Athamas d'Orchomène se conservait dans ce temple (5). Cette demeure sur le mont Laphystion avait été donnée à Athamas par Andreus. Dans les environs s'élevaient Haliarte et Coronée, villes fondées par deux des petits-fils de Sisyphe, frère d'Athamas, que celui-ci avait adoptés, croyant toute sa postérité éteinte, et qui plus tard rendirent à Preshon, fils de Phrixus, ses droits à l'héritage paternel (6).

(1) Plut., *Q. R.*, 13.
(2) Apollod., 9, 1-3.
(3) Hyg., *F.*, 1, 4.
(4) Paus., t. V, p. 131, 199. — Steph. Byz., *s. v.* Ἀχραιφία.
(5) Steph, Byz., *s. v.* Ἄλος. — Herod., VII,. 179.
(6) Paus., t. V, p. 199.

ATHLOTHÈTES. (*Antiquités grecques.*) Dans la république d'Athènes, où la démagogie était si exigeante pour ses plaisirs, la direction et la surveillance des solennités religieuses et des jeux étaient confiées ou plutôt imposées à des administrateurs non rétribués, appartenant à la classe la plus élevée et la plus riche. Quelques-uns même étaient tenus de contribuer aux frais des fêtes, soit en totalité, soit en partie, comme le chorége, l'archithéore, etc.

Les athlothètes étaient des fonctionnaires du même ordre, au nombre de dix, un par tribu; mais les jeux, les fêtes n'étaient point à leur compte, ils n'étaient pas tenus d'en payer les frais. Seulement ils n'étaient point rémunérés pour les soins et le temps qu'ils y consacraient. Ils avaient pour mission de présider aux jeux publics, particulièrement aux grandes Panathénées, d'aviser au meilleur emploi des fonds pris sur la caisse de l'État et plus encore sur celle du temple de Délos, de veiller à ce que l'ordre et la magnificence régnassent dans les réjouissances publiques, de prononcer dans les débats qui pourraient s'élever entre les concurrents, et de décerner les prix. Au théâtre, leur juridiction protégeait sévèrement l'art et la religion : Lucien, dans le dialogue des *Ressuscités*, ch. 33, nous apprend qu'ils avaient coutume de faire punir du fouet et de livrer aux mastigophores l'acteur qui, s'étant chargé de jouer le rôle de Minerve, de Neptune ou de Jupiter, ne représentait point ces dieux avec la noblesse et la dignité qui leur convenaient. C'est d'après leur décision que le héraut proclamait les noms des vainqueurs. Ce qui prouve combien l'institution des athlothètes était importante, c'est le mode de leur nomination, c'est la pompe de leur installation. Le peuple les choisissait au sort dans ses assemblées, et ils étaient installés solennellement par les archontes.

L'athlothète n'était pas uniquement un juge, un arbitre des jeux; quelquefois, mais volontairement, il faisait les frais des récompenses, il proposait des prix; et c'est dans ce sens que Denys l'Aréopagite (*De Ecclesia hierarch.*. ch. 2) appelle notre Sauveur *athlothète* comme se proposant lui-même en prix à ceux qui le suivent.

DEHÈQUE.

ATHOR. (*Mythologie.*) *Athor*, ou suivant l'orthographe Alexandrine *Athyr*, était une déesse égyptienne, dont les Grecs ont traduit le nom par celui d'Aphrodite, c'est-à-dire Vénus; mais il faut se souvenir que dans ces sortes d'assimilations ils se sont presque toujours contentés de quelques vagues rapports entre des divinités qui avaient en réalité des caractères très-différents. La Vénus égyp-

tienne, d'après les traditions hiératiques, est loin de ressembler au gracieux tableau qu'Homère trace de la déesse de la beauté, amante de Mars et mère de l'Amour; elle a plutôt des rapports avec la Vénus orientale, l'*Atergatis* ou l'*Astaroth* que les Grecs nomment *Astarté* (*voy.*), et qu'ils distinguent par le surnom de Vénus céleste (Aphrodite Uranie). Comme cette dernière, Athor paraît avoir désigné primitivement un corps céleste, soit une planète, soit la lune. Ses attributs et son culte ont de grands rapports avec ceux d'Isis, dont elle n'est qu'une forme secondaire ou, comme dit Plutarque, un surnom (1).

Iablonski, dans son *Panthéon Égyptien*, quoique uniquement guidé par les écrivains grecs et par l'étude de la langue copte, a plus d'une fois pénétré le véritable sens des noms divins. Mais il n'a pas été aussi heureux pour l'étymologie d'Athor, qu'il rapporte au mot copte *Edjorh*, *la nuit*, ce qui l'a induit à voir dans Athor une sorte de chaos primordial ou d'*Érèbe*, la Vénus ténébreuse (Aphrodite Scotia), qui, selon Hésychius, avait un temple en Égypte (2).

Plutarque, dans le traité *D'Isis et d'Osiris*, que nous avons si souvent occasion de citer, dit qu'Athor est, ainsi que Thermouthis, un des surnoms d'Isis, et qu'il signifie *demeure mondaine d'Horus*. En effet, on a reconnu que dans les hiéroglyphes ce nom est exprimé par un épervier, symbole bien connu d'Horus ou *Hor*, enfermé dans le plan d'une demeure qui doit se prononcer *at* ou *Hat*. On a donc *At-hor*, *demeure d'Horus*. C'est ainsi que ce nom est tracé à côté des diverses images de cette déesse, notamment dans le grand temple de Denderah (Tentyra), lequel, selon le témoignage de Strabon, était consacré à Aphrodite.

Athor est habituellement représentée sous la forme d'une femme ayant une tête de vache, entre les cornes de laquelle est un disque surmonté de deux plumes. Quelquefois, surtout vers l'époque grecque, elle a une tête de femme coiffée du vautour, symbole des déesses mères, surmonté d'une espèce de chapiteau que l'on a pris souvent pour un *modius*, avec les cornes, le disque et les deux plumes, attributs qui appartiennent également à Isis. D'autres fois elle est représentée sous la forme entière d'une vache, animal consacré à Isis comme le taureau à Osiris. Le respect pour les vaches était universel en Égypte. On n'en immolait aucune, et celles qui venaient à mourir étaient jetées dans le Nil. Mais de plus on leur rendait des honneurs divins dans certaines villes. Strabon (3) dit que les habitants

(1) *De Isid.*, ch. 56.
(2) Hesych., *Lex.*, v. Σκοτία.
(3) L. XVII.

de Momemphis adorent Aphrodite, et qu'on nourrit dans cette ville une vache sacrée comme Apis à Memphis et Mnévis à Héliopolis. Il rapporte aussi que dans la ville d'Aphroditopolis, chef-lieu d'un nome de même nom, on adore une vache blanche (1). Hérodote parle d'un temple d'Aphrodite dans une ville de la basse Egypte, qu'il nomme *Atarbechis*, et que Strabon désigne sous le nom d'Aphroditopolis, qui n'est que la traduction du mot égyptien. Atar n'est qu'une variante d'Athor et *bechis* ou *bakis* signifie ville (2).

Les Grecs ont donné ce nom d'Aphroditopolis à plusieurs villes de la haute et de la basse Égypte, ce qui montre combien son culte était répandu. Elle faisait partie de plusieurs triades divines, dans lesquelles elle représente le principe féminin. Champollion, dans son voyage d'Égypte, a reconnu des temples de cette déesse dans divers lieux : à Philes, à Denderah, à Edfou, l'ancienne Apollonopolis Magna (3). La triade de cette ville était composée, suivant ce savant : « 1° de *Har-hat*, la science et la lumière céleste personnifiées, et dont le soleil est l'image dans le monde matériel; 2° de la déesse Athor, la Vénus égyptienne; 3° de leur fils *Harsontho* (l'Horus soutien du monde), qui répond à l'Amour des mythologies grecque et romaine. » A Ombos, Athor était le parèdre de Sevek-Rha (Le Temps-Soleil), et leur fils est nommé Khons-Hor. A Memphis, ainsi que Champollion l'a constaté par une fouille sur l'emplacement du grand temple (4), Athor était associée à Phtha, dieu principal de cette métropole, et c'est probablement l'origine de la tradition adoptée par les Grecs, qui fait de Vénus l'épouse de Vulcain (Héphæstos).

Hérodote ne mentionne à Memphis qu'un temple d'une Vénus qu'il nomme *étrangère*, et qu'il supposait érigé en l'honneur d'Hélène. C'est la même sans doute que Strabon appelle Vénus grecque.

A l'époque des Lagides, Athor est fréquemment représentée comme déesse mère ou nourrice, tenant dans ses bras le jeune Horus, qu'elle allaite, et auquel, par une flatterie sacerdotale, le prince régnant est souvent assimilé.

Dans les manuscrits funéraires, de même que le défunt, quand c'est un homme, est identifié avec Osiris, si c'est une femme elle reçoit le titre d'Athor. Cette attribution funèbre justifie en partie l'idée d'Iablonski, lequel considérait Athor comme une sorte d'Hécate. Cette forme d'apothéose des femmes en Athor rappelle que le Pharaon Mycérinus

(1) Hérod., II, 41.
(2) Peyron., *Lex. Copt.*, p. 20.
(3) *Lettres d'Ég.*, p. 192.
(4) *Lettres d'Ég.*, p. 66.

fit ensevelir sa fille dans une vache de bois doré qu'Hérodote vit encore à Saïs (1). Entre ses cornes était le disque du soleil. Elle était représentée couchée et le corps était couvert d'une housse de pourpre. Tous les ans on la tirait de son palais sépulcral pour la promener par la ville le jour où l'on célébrait le deuil du dieu que le pieux historien ne veut pas nommer, c'est-à-dire d'Osiris.

Le troisième mois de l'année égyptienne avait pris le nom d'Athor ou Athyr. C'était, ainsi que nous l'apprend Plutarque (2), le 17 de ce mois (jour qui, d'après le calendrier alexandrin, correspond au 13 novembre julien) qu'on célébrait la mort d'Osiris, durant quatre jours, pendant lesquels on déplorait, dit-il, la disparition d'Osiris, c'est-à-dire l'abaissement du fleuve, le changement des vents, la diminution des jours et la chute des feuilles, image du deuil de la nature.

W. Brunet de Presle.

ATLANTIQUE. (*Géographie.*) L'Océan Atlantique est divisé en septentrional, équinoxial et méridional ; il occupe l'espace compris entre l'ancien continent et le nouveau, baignant le rivage occidental du premier, et le rivage oriental du second. Suivant quelques géographes, il s'arrêterait au 60e degré de latitude; d'autres l'étendent un peu au delà du côté du pôle nord, en le faisant empiéter sur les régions de l'Océan glacial.

La dénomination d'Atlantique vient d'*Atlantide*, nom d'une île que les anciens croyaient avoir existé à l'ouest des côtes de l'Europe, et qui, suivant eux, aurait été engloutie sous les eaux par l'effet de quelque grande catastrophe cosmique. C'est une opinion commune aux Égyptiens et aux Grecs, que cette île a vraiment existé, et Platon, dans deux de ses dialogues, nous a conservé tout ce qu'en rapportaient les traditions populaires de son temps. L'île Atlantide, dit-il, située vis-à-vis du détroit de Gades ou Gibraltar, a dû son nom à Atlas, fils de Neptune; elle faisait elle-même partie d'une sorte d'archipel qui conduisait à un continent plus grand que l'Europe et l'Asie ensemble. Neptune régna d'abord dans l'Atlantide, qu'il distribua ensuite à ses dix enfants, dont le plus jeune eut en partage cette partie de l'île, située près des côtes européennes, qui portait le nom de *Gades*, ce qui dans l'ancien langage signifiait abondant en troupeaux. Le règne des fils de Neptune aurait duré neuf mille ans, pendant lesquels ces demi-dieux élevèrent leurs peuples à un haut degré de prospérité ; ils auraient même, suivant l'antique tradition, conquis la Libye, l'Asie et l'Europe, jusqu'à l'Asie Mineure. Mais, au milieu de sa gloire et de sa puissance, l'Atlantide aurait disparu un jour en s'enfonçant sous les eaux.

(1) Hérod., II, 132.
(2) *De Isid.*, ch. 39.

La croyance des anciens à l'Atlantide est-elle une preuve suffisante que cette île ait réellement existé ? N'est-il pas naturel à l'imagination humaine de chercher par delà toutes les terres visibles une terre inconnue pour en faire la patrie de ce bonheur qu'on rêve toujours sans pouvoir jamais l'atteindre? Et, même dans la supposition que d'anciens navigateurs auraient réellement abordé une terre considérable à l'ouest de l'Europe, quelle conjecture former sur leur découverte? Était-ce une île qui a disparu, ou bien une des terres encore existantes, à laquelle l'antique tradition a attribué une fausse situation géographique et une fertilité imaginaire ? Ces diverses questions ont été longuement débattues par les savants modernes; nous citerons ici sans les discuter les principales opinions qui ont été émises sur ce sujet. Au dix-huitième siècle, Budbek, professeur à l'université d'Upsal, soutint que l'antique Atlantide n'était autre chose que la Suède et la Norwège actuelles, et il chercha à prouver par de nombreuses citations que tout ce que Platon et les auteurs anciens ont écrit sur une île perdue s'appliquait on ne peut mieux à ces deux derniers pays. Certains géographes ont dit que l'Amérique, découverte plus anciennement qu'on ne le croit, était le pays désigné autrefois sous le nom d'Atlantide. D'autres prétendent que l'Atlantide a réellement disparu, et qu'elle était située sous les mêmes latitudes que les îles Açores, qui ne seraient que les sommités encore apparentes de cette antique terre à demi submergée. Cette dernière opinion est assez accréditée. Un voyageur célèbre, M. Bory de Saint-Vincent, a même fait dans ce sens une carte idéale de l'antique Atlantide. Elle comprendrait, suivant lui, tout le groupe des îles Açores, Canaries et du Cap Vert, et le pic de Ténériffe serait la cime d'un autre Atlas, qui a donné son nom à cette île submergée, dont l'étendue dans cette supposition n'aurait pas eu moins de sept cent quarante lieues en longueur du nord au sud, et cinq cents en largeur de l'est à l'ouest. Quant à la cause de son enfoncement, elle serait due à l'action de feux souterrains dont les traces sont encore visibles aujourd'hui ; il y aurait eu dans des temps reculés une rupture de la chaîne de montagnes qui unissait l'Afrique à l'Espagne, et la violente rencontre des eaux de la Méditerranée et de celles de l'Océan aurait fait disparaître les dernières traces de la jonction des terres actuelles avec l'ancien continent Atlantique.

Quoi qu'il en soit, l'océan Atlantique est aujourd'hui de toutes les mers la plus explorée et la mieux connue. Il est le lien nécessaire

entre l'Europe et l'Amérique et, comme au temps de Vasco de Gama, il reste la grande route des Indes, tant que le percement de l'Isthme de Suez n'aura pas donné aux vaisseaux européens une ouverture sur la mer Rouge. A l'orient, l'Atlantique, en allant du nord au midi, baigne d'abord, le long des côtes européennes, la Norwège, la Suède, le Danemark, le nord de l'Allemagne, la Hollande, les îles Britanniques, la France, l'Espagne et le Portugal; puis, en Afrique, tous les royaumes, colonies et tribus qui bordent ce continent depuis Fez jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Dans le Nouveau Monde, il touche l'Amérique du Nord, le Mexique, le côté oriental de l'Isthme de Panama, la Colombie, la Guyane, le Brésil, les provinces du Rio de la Plata, et la Patagonie.

En Europe, ses principales îles sont l'Islande, le groupe Britannique, Madère, les Açores, les Canaries, le groupe du cap Vert; en face de l'Afrique, l'Ascension et Sainte-Hélène; en pleine mer, sous les tropiques, les grandes et petites Antilles, Cuba, Saint-Dominique, la Jamaïque, etc.; la Trinité vis-à-vis le Brésil, les îles Malouïnes en face la Patagonie. On a traité aux articles OCÉAN et MER les questions générales qui se rapportent aux grandes masses d'eau; nous ne parlerons donc ici que de quelques phénomènes particuliers qui appartiennent à l'Atlantique.

Un fait singulier observé depuis plusieurs siècles, et dont se sont beaucoup occupés les géographes et les géologues, est la retraite des eaux sur certains points des rivages Atlantiques, et l'élévation des côtes correspondantes. Des observations faites au Pérou par les Anglais prouvent que le continent américain a aussi un mouvement ascensionnel sur le niveau de l'océan Pacifique. Il est à désirer que des observations de ce genre, se multipliant sur tous les rivages, jettent enfin quelque lumière sur ce phénomène jusque ici inexpliqué.

Parlons maintenant des grands courants qu'on observe dans l'Atlantique à la hauteur des tropiques et jusqu'au 32ᵉ degré de latitude nord et sud. La direction moyenne de ce cours des eaux est d'orient en occident, dans le même sens que les vents alizés, et en sens contraire de la rotation terrestre. Ce fait est connu depuis longtemps, et les navigateurs qui vont d'Europe en Amérique savent le mettre à profit, en dirigeant de biais leurs vaisseaux vers la latitude des îles Canaries, afin de rejoindre là un courant qui les emporte rapidement vers l'ouest. On s'est demandé quelle était la force d'impulsion qui poussait les vaisseaux de l'est à l'ouest, et on a distingué une part qui appartient aux vents alizés, et une autre qui appartient à la mer elle-même, comme le prouve le fait de corps flottants à fleur d'eau, qui, bien que soustraits à l'action des vents, n'en courent pas moins vers l'ouest. Suivant l'explication qu'en ont donnée les physiciens, les courants équatoriaux, sorte d'intumescence produite sur le dos des mers, seraient dus à l'attraction combinée du soleil et de la lune, d'où résulte un immense flux et reflux qui s'accomplit en 24 heures 49 minutes, soit en 49 minutes de plus qu'une complète rotation terrestre. Et ce retard de 49 minutes, *d'occident en orient*, mesure précisément la force d'impulsion qui pousse les mers équatoriales *d'orient en occident* et produit le courant correspondant aux vents alizés.

Il y a un autre courant constant des eaux du pôle vers l'équateur, qui rompt souvent la régularité du courant tropical, et en ralentit la rapidité. Celui-là s'explique par deux causes : d'une part par la pesanteur, relativement plus grande, que les grands froids polaires donnent aux eaux de cette latitude, et d'une autre part par la légèreté que prennent les mers équatoriales sous l'influence de la chaleur du tropique. On conçoit que, suivant les règles d'équilibre des liquides, toutes les eaux des pôles doivent tendre à couler sous l'équateur, où d'ailleurs une rapide et immense évaporation produit un vide constant; ajoutez que le balancement de la terre sur son axe, rapprochant alternativement les pôles des rayons du soleil, occasionne tous les six mois une fonte considérable de glace, dont la liquéfaction reflue forcément vers l'équateur.

Cette combinaison de deux grands courants, un de l'est à l'ouest et un autre double, allant de chaque pôle vers l'équateur, doit produire, on le conçoit, une multitude de courants à direction moyenne, qu'il est plus facile de reconnaître par l'observation que de calculer par les lois de la statique.

Parmi les courants constants de l'Atlantique, le plus considérable est celui qui se porte violemment vers le golfe du Mexique, et qui de là remonte rapidement vers le nord et nord-est en suivant les côtes des États-Unis, où il s'élargit et se ralentit, pour aller expirer sur les côtes de Norwège et d'Écosse. Il est très-reconnaissable à la couleur bleu foncé de ses eaux.

Le courant équatorial, qu'on pourrait appeler courant alizéen, et que les marins du Nord nomment *Gulfstream*, suit dans les deux hémisphères une même direction centrale. M. de Humboldt le compare à un immense fleuve atlantique, allant des côtes d'Espagne aux Canaries, des Canaries aux côtes de l'Amérique méridionale; et il fait remarquer que la navigation dans toute l'étendue de cette rivière maritime est moins dangereuse que ne le serait une navigation intérieure de trente lieues près de l'embouchure de n'importe quel fleuve de France ou d'Europe.

Le courant *alizéen* s'étend de 16 à 70 degrés de latitude de chaque côté de la ligne, suivant dans cet espace la position apparente du soleil, qui semble lui commander. Il se fait sentir, mais faiblement encore, au sud-ouest des Açores ; il se porte ensuite du 25e au 15e degré. Près de la ligne, sa direction est moins constante qu'à la hauteur du 5e au 10me degré. Après s'être dirigé vers la baie de Honduras, il traverse le golfe du Mexique, et se jette avec impétuosité dans le canal de Bahama, où il acquiert une vitesse de deux mètres par seconde. Au sortir de ce canal, le Gulfstream prend le nom de courant de la Floride. Il se dirige alors vers le nord-est avec une vitesse de cinq milles par heure. — Entre Lago Bisurino et le banc de Bahama, sa largeur est de quinze lieues seulement ; elle est de dix-sept sous le 28e degré de latitude, et de quarante à cinquante sous le parallèle de Charlestown ; au delà de ce point sa vitesse n'est plus que d'un mille par heure. — Depuis le 41e degré, changeant de direction, il se porte vers l'est et l'est-sud-est, jusque près des Açores, d'où il suit sa route sur les Canaries et le détroit de Gibraltar, et il forme là ce qu'on appelle le courant oriental. Sous le 33e parallèle un navire, dit M. de Humboldt, peut sans peine passer dans la même journée du courant équinoxial au courant oriental. Sous la latitude du cap Blanc le courant se recourbe, et se dirige de nouveau vers le sud-ouest, pour réunir à la fin ses eaux à celles du Gulfstream. Sa grande largeur de séparation entre le courant qui va à l'occident et son inflexion de retour qui le ramène vers l'orient n'a pas moins de cent quarante lieues. Ainsi la figure du mouvement total est celle d'un cercle irrégulier ayant trois mille huit cents lieues de circonférence : le courant met environ trois années à parcourir cet immense circuit.

Vers le 40 ou 42me degré, la température du courant est de 18 degrés au-dessus de zéro, tandis que les autres eaux de la mer à la même latitude n'ont que 14 degrés. Sous le parallèle de Charlestown le courant atteint 20 degrés de chaleur, et la mer ambiante a 6 degrés seulement. Près des bancs de Terre-Neuve la température du courant est de 7 à 8 degrés.

— Parmi les courants secondaires qu'il importe de signaler aux navigateurs, il y a celui de Guinée ; il se porte vers le golfe de même nom, où il entraîne avec force tous les vaisseaux qui approchent de trop près les côtes voisines.

— On a reconnu aussi dans le golfe de Gascogne un courant assez rapide, qui se dirige vers le nord-est.

— Les courants des régions polaires sont le théâtre des scènes les plus étranges et les plus terribles. Ainsi, dans leur course incessante vers l'équateur, on en voit qui à certaines époques de l'année remplissent les golfes de l'Islande d'énormes blocs de glace, jusqu'à la profondeur de quatre ou cinq cents pieds ; en d'autres époques, ils couvrent les mêmes côtes d'amas de sapins et de pins, qui paraissent venir de la Sibérie ou de l'Amérique du Nord ; on a cru aussi qu'il en venait du Mexique par le détroit de Bahama.

— Certains courants de la surface des eaux correspondent à d'autres courants, qui se font dans un sens contraire dans la profondeur des mers ; cette observation a été faite plusieurs fois dans les eaux des Antilles. Dans d'autres régions de l'Atlantique, on rencontre des courants opposés côte à côte, et marchant en sens contraire, avec des vitesses différentes. Enfin, à la rencontre de deux courants opposés, il se produit un phénomène semblable à celui qu'on voit au confluent de deux fleuves rapides : c'est une sorte de tourbillon en forme de spirale, dont souvent les marées ou les vents viennent encore augmenter la violence. Malheur aux vaisseaux qui tombent dans ce gouffre ; le centre de la spirale les attire, et les brise contre les rochers ou les fait sombrer après qu'il ont longtemps tournoyé sur eux-mêmes. Les naufrages dans des *courants tournants* ont été le sujet de lamentables légendes que racontent les vieux marins.

On a cherché depuis longtemps un passage de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique par le pôle Boréal ; chaque année des expéditions scientifiques partent pour ces régions glacées ; cependant la question de la communication des deux mers n'est point résolue, et l'on doute encore si la jonction de l'Amérique et de l'Asie se fait là par une succession de terres et de rochers, ou par une immense agglomération d'eaux glacées, dont les rayons du soleil pourraient pendant quelques mois de l'année opérer la liquéfaction. L'Angleterre aujourd'hui encore est à la recherche d'un de ses marins, le capitaine Franklin, qui a disparu depuis trois ans en poursuivant la solution de ce problème géographique. Au reste, les géologues s'accordent à dire que si l'Europe et l'Asie ne sont plus contiguës par leurs extrémité septentrionales, comme il paraît certain qu'elles le furent autrefois, leur séparation devrait être attribuée à un grand bouleversement qu'auraient causé les feux volcaniques, dont l'Islande offre encore des traces visibles.

L'Atlantique, si on en excepte les régions polaires, est aujourd'hui connu dans toutes ses parties, et l'on peut juger des progrès que nous avons faits depuis l'antiquité dans la science cosmogonique, en comparant nos mappemondes actuelles avec la description d'un des panneaux du bouclier d'Achille, dans laquelle Homère dresse en quelque sorte la carte géographique du monde des anciens. La terre,

dans ce relief imaginé par le poëte, est représentée comme un disque qu'entoure de toutes parts le fleuve Atlantique. Hésiode ne parle pas autrement, et jusqu'au temps d'Hérodote, on a continué à dessiner les mappemondes d'après les livres de ces deux poëtes.

Les Carthaginois, par leurs voyages dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Afrique surtout, ébranlèrent les premiers la puérilité de ces notions géographiques, et, sans arriver à la connaissance exacte du globe terrestre, ils eurent une idée plus juste de notre planète. Le premier voyage d'Hannon le Carthaginois au delà des colonnes d'Hercule, dans l'Atlantique, remonte au temps d'Hérodote. Suivant Bougainville, cet antique navigateur serait allé sur les côtes de Sénégambie, et même jusqu'à celles de la Guinée. Auparavant déjà les Phéniciens s'étaient avancés sur l'Atlantique jusqu'au groupe d'îles qu'ils appelaient *Hespérides*, ou terres de *l'occident*, et l'on pense avec raison que ce devait être le groupe de la Grande-Bretagne et d'Irlande, les deux îles les plus occidentales de l'Europe. Au temps des Romains, Strabon regardait encore l'Irlande comme la terre la plus septentrionale de sa mappemonde : il la plaçait plus au nord que l'embouchure de l'Elbe, qui était la limite géographique de la terre continentale de ce côté du globe. A la même époque, on ne savait rien de l'Atlantique passé la latitude du Niger, et l'on croyait que l'Afrique se terminait peu au delà par un cap baignant dans des mers inconnues. Cependant les Romains avaient aperçu à l'ouest quelques îles, auxquelles ils donnèrent le nom d'Iles Fortunées, et qui remplaçaient dans l'imagination du peuple et des poëtes l'Atlantide de Platon. Horace les chante ainsi : « L'O-« céan qui ceint le monde, dit-il, nous est ouvert; cherchons ces riches campagnes, cher-« chons ces îles bienheureuses où la terre « sans culture rend chaque année d'abondantes « moissons, où la vigne sans être taillée fleu-« rit toujours, où l'olivier n'offre jamais de « vaines espérances. » Pline, qui vécut plus tard, n'en savait guère plus que Strabon sur la géographie de l'Atlantique; il regardait, ainsi que Tacite, la Suède et la Norwège comme les îles d'un archipel formant un appendice à la Germanie orientale. Ptolémée, qui écrivait 170 ans après Jésus-Christ, n'ajoute rien aux détails donnés par les deux écrivains précédents ; la connaissance du nord de l'Europe s'arrêtait aux grands lacs de la Suède méridionale.

Au moyen âge, les peuples européens, tout occupés à se défendre contre l'invasion des peuplades de l'Asie, cessèrent de tourner leurs yeux vers l'Atlantique. Cependant les Normands, grands navigateurs, firent quelques courses dans la partie septentrionale de cet Océan ; ils découvrirent l'Islande et le Groenland ; on dit même que les vents poussèrent plus d'une fois leurs vaisseaux jusque sur les côtes de l'Amérique.

C'est à dater du quinzième siècle que toutes les imaginations se portèrent vers l'Atlantique, à la recherche de la route des Indes. Les Açores furent d'abord découvertes : en 1432 Gonzalo Cabral aborda à Sainte-Marie. — En 1456 les Portugais poussent jusqu'au Sénégal; en 1463 le Vénitien Aloysio de Cadomosto, en compagnie de quelques Génois, arrive jusqu'à l'embouchure de la Gambie, et reconnaît les îles du cap Vert, déjà découvertes par Antoine Holi. Cependant les Portugais avançaient chaque année le long des côtes occidentales de l'Afrique, tant qu'à la fin, en 1486, Bartholomeo Diaz touchait le cap de Bonne-Espérance, et que Vasco de Gama l'ayant doublé, en 1497, s'avançait par l'Océan oriental jusqu'aux grandes Indes; un an après, Christophe Colomb, en traversant l'Atlantique, faisait la découverte de l'Amérique; en 1509 Magellan entrait dans l'océan Pacifique; dès lors l'Atlantique est connu dans toutes ses parties, et l'on connaît également ses communications avec les autres mers.

ATLAS. (*Mythologie.*) Les divergences qui signalent le mythe d'Atlas commencent dès qu'il s'agit de fixer sa généalogie. Hésiode (1) le fait fils de Japet et de Clymène, et frère de Menætius, de Prométhée, d'Épiméthée, auxquels Diodore de Sicile (2) ajoute Hespérus. Selon Hygin (3), il était fils d'Æther et de Géa; selon Diodore (4), fils d'Uranus et frère de Cronos; selon Apollodore (5), Uranus était son père, et Asia sa mère. Dans Platon (6), il est né de Neptune et de Clito, et chez le commentateur de Virgile (7), d'Æther et d'Héméra. On est plus d'accord sur sa descendance : il fut le père des Pléiades, des Hyades et des Hespérides. Les premières naquirent de son mariage avec Pléione, fille d'Océan et de Téthys (8), ou avec Hespéris, fille d'Hespérus (9); les autres proviennent de son union avec Æthra. Stérope lui donna Ænomaüs et Maïa (10). On lui donne encore pour filles Dione et Calypso (11), et pour fils Hyas et Hespérus. Enfin Pausanias nomme une Stérope (12) et une Électre (13), qu'il dit toutes

(1) *Theog.*, 507 et ssq.
(2) IV, 27.
(3) Préf., p. 1.
(4) III, 60.
(5) I. 2, 3.
(6) *Crit.*, p. 114.
(7) Serv., Virg., *Æn.*, IV, 247.
(8) Apollod., III, 10, 1.
(9) Diod., IV, 27.
(10) Serv., ad Virg., *Æn.*, VIII, 130.
(11) Hom., *Od.*, I, 52 ; VII, 245. — Hyg., *F.*, 88.
(12) Ed. Clavier, t. III, p. 68.
(13) T. II, p. 471.

deux filles d'Atlas. Personnification de la haute chaine qui porte son nom, et dont il est l'incarnation mythique, Atlas est présenté par Homère à la fois comme dieu et comme montagne : «.... Atlas, à l'esprit plein de finesse et de malice, qui connaît les secrets abîmes de la mer, et qui soutient de ses mains les grandes colonnes placées comme supports entre la terre et le ciel (1). » Plus tard, on supposa qu'Atlas avait été métamorphosé en montagne, et la tradition donna plusieurs origines à cette fable. Selon les uns, Atlas avait combattu à la tête des Titans, et, vaincu, il dut expier sa révolte en supportant la voûte du ciel, « debout, avec sa tête et ses bras infatigables (2) »; selon les autres, averti par un oracle de se défier des fils de Jupiter, il refusa l'hospitalité à Persée, et celui-ci le pétrifia en lui montrant la tête de Méduse. C'est ainsi qu'Ovide (3) a raconté le changement du géant en montagne, et il ajoute que « sur sa tête reposa le ciel entier avec les astres innombrables. » Ailleurs (4) le poëte dit qu'Atlas porte l'axe du monde sur ses épaules. On dit aussi qu'Atlas ne fut pas métamorphosé, mais foudroyé avec les autres Titans, et enseveli sous la montagne qui porte son nom.

Le royaume d'Atlas était situé dans l'Hespérie, à l'extrémité de la terre. Là il avait de grands troupeaux et de magnifiques jardins, où les arbres aux pommes d'or cachaient leurs fruits sous un feuillage étincelant. Les pommes précieuses étaient gardées par la hauteur du mur d'enceinte, par la vigilance des Hespérides, filles d'Atlas, par la force redoutable du dragon Ladon. Hercule surmonta tous ces obstacles et s'en empara. Selon une autre version, Atlas lui en fit présent, et alla les cueillir pendant qu'Hercule supportait le ciel à sa place. On a différé d'opinion dans l'antiquité sur l'endroit qu'il fallait assigner comme résidence à Atlas, et les mythographes ne s'accordaient guère que sur un point : ils le plaçaient généralement aux extrémités de la terre, vers ces lointains sommets, colonnes célestes qui supportent le ciel (5). Tantôt on le supposait habitant les contrées Hyperboréennes, vers le Caucase; tantôt on le plaçait aux limites occidentales du monde, là où étaient la Libye, la Mauritanie, l'Hespérie. Servius, dans son Commentaire sur Virgile, a admis un triple Atlas, un en Mauritanie, un en Italie, un en Arcadie (6). L'opinion qui le plaçait aux limites occidentales de la terre, en Mauritanie, finit par prédominer; et quand les progrès de la navigation eurent soulevé le

(1) Hom., *Od.*, I, 52.
(2) Hésiod., *l. c.* — Hyg., *F.*, 150.
(3) *Met.*, IV, 630, ssq.
(4) *Met.*, II, 296.
(5) Pind., *Pyth.*, I, 19.—Eustath., ad Hom., p. 1390, 17.
(6) Serv., Virg., *Æn.*, VIII, 134.

voile qui couvrait cette Hespérie fabuleuse, le nom d'Atlas demeura exclusivement attaché à la chaîne de montagnes qui couvre la partie nord-ouest de l'Afrique. Il faut probablement chercher l'explication du mythe dont Atlas est le héros dans la tradition qui le place en Arcadie. Là en effet il est présenté comme un sage, sondant les mystères de la terre, étudiant les merveilles des cieux (1), enseignant l'astronomie à Mercure et à Hercule. Cette opinion, qui fait d'Atlas un astronome célèbre, se retrouve dans Virgile (2), lorsqu'il fait chanter sur la lyre les sublimes leçons de ce grand inventeur. Tzetzès (3) l'appelle aussi le mathématicien de Libye. Diodore (4) donne à ce mythe une interprétation plus complète et plus précise, en disant qu'Atlas avait inventé la sphère céleste artificielle, et qu'il en avait enseigné l'usage à Hercule, pour le récompenser de lui avoir rendu ses filles, enlevées par Busiris.

Le mythe d'Atlas se retrouve plus d'une fois dans les représentations plastiques, grâce surtout au rôle qu'y joue Hercule. On voyait sur les portes du temple d'Olympie Hercule se disposant à prendre le fardeau d'Atlas (5). Le même sujet avait été peint par Panænus sur la balustrade qui entourait le trône du Jupiter Olympien (6). Sur le coffre de Cypsèlus, on voyait Atlas portant sur ses épaules le ciel et la terre, et tenant à la main les pommes des Hespérides; vers lui s'élançait un homme armé d'une épée, qu'on reconnaissait pour Hercule à cette inscription : « Atlas retient le ciel, mais il ne retiendra pas les pommes d'or (7). » Enfin Atlas était représenté, seul cette fois, sur le trône d'Apollon, à Amyclées (8). Philostrate (9) nous a encore laissé la description d'une peinture où se trouvaient réunis Atlas et Hercule. Atlas, appuyé sur le genou gauche, soutenait une sphère sur laquelle étaient représentés le Taureau, la petite et la grande Ourse, les Vents. Hercule avait jeté sa massue, et on voyait qu'il allait se charger du fardeau. Selon Lucien, une statue d'Atlas était placée dans le temple de la Déesse Syrienne (10). Parmi les monuments d'antiquité figurée qui représentent Atlas et qui sont parvenus jusqu'à nous, nous citerons un beau vase dit vase d'*Archemore*, trouvé à Ruvo : il représente Hercule au jardin des Hespérides; Atlas, au centre de la partie supérieure du tableau, nu, sauf la

(1) Paus., t. V, p. 111.
(2) *Æn.*, I, 741.
(3) *Lycophr.*, 873.
(4) *Loc. cit.*
(5) Paus., t. III, p. 71.
(6) Id., t. III, p. 76.
(7) Id., t. III, p. 135.
(8) Id., t. II, p. 151.
(9) L. II, ch. XX.
(10) *De Syria Dea*, 38.

simple chlamyde rejetée en arrière par dessus ses bras, soutient de sa tête et de ses mains une portion de la voûte étoilée. Une coupe du style archaïque qui se trouve dans le musée du Vatican nous offre, vis-à-vis de Prométhée enchaîné, son frère Atlas pliant sous le poids de cette même voûte céleste, qu'il soutient encore de ses mains. Derrière lui, un serpent qui se dresse sur sa queue en formant de nombreux replis paraît être le dragon gardien des pommes d'or (1). Une curieuse statue du musée Borbonico à Naples, connue sous le nom de l'Atlas Farnèse, représente Atlas avec une barbe épaisse, soutenant des deux mains un globe céleste placé sur ses épaules. Il est courbé sous le faix, et s'appuie du genou gauche sur un rocher, comme dans la peinture décrite par Philostrate. Entièrement nu, il a rejeté sur son épaule gauche une chlamyde qui tombe à terre en formant des plis nombreux. Quarante-deux constellations sont marquées sur la sphère : la sculpture est romaine. Une médaille d'Antonin le Pieux offre au revers Jupiter avec la foudre ; sur le fond est Atlas, dans la même attitude que la statue du musée de Naples (2). N. D. V.

ATTIQUE. (*Géographie.*) L'Attique tire son nom, d'après Strabon, du mot *actè*, qui signifie rivage, et forme en effet une presqu'île triangulaire, dont la base s'appuie à la chaîne du Parnès, qui sépare cette province de la Béotie, tandis que ses deux côtés, baignés l'un par les eaux du golfe Saronique, l'autre par le canal qui la divise de l'Eubée, se réunissent au cap Sunium, sommet du triangle. Entrecoupée de montagnes rocheuses, dont les plus célèbres sont le Pentélique et l'Hymette, à peine arrosée par deux faibles courants d'eau, l'Ilyssus et le Céphise, l'Attique est stérile dans la plus grande partie de son territoire ; en sorte que l'on ne peut expliquer que par l'industrie ou le commerce les nombreux centres de population qu'elle contenait dans l'antiquité, et dont les noms seuls nous restent. Ces noms rappellent tous quelques glorieux souvenirs, et l'on doit applaudir à la décision qui, en fixant dernièrement le nombre des *dèmes* de l'Attique moderne à dix, dont l'ensemble forme la διοίκησις Ἀττικῆς, leur a rendu quelques-unes des appellations les plus connues de la géographie ancienne. Ces *dèmes* sont ceux d'Acharnæ, de Kastia, d'Amarousia, de Marathon, de Pirea, de Myrinous, d'Araphin, du Laurium, d'Athènes et du Pirée.

Au N. d'Athènes, le *dème* d'Acharnæ occupe le territoire où s'élevait cet ancien bourg, qui d'après Thucydide était le plus considérable de tous ceux de l'Attique. Soixante stades le séparaient de la ville, et non loin de quelques ruines qui en marquent encore l'emplacement on voit le village moderne de Ménidi, chef-lieu du *dème* et résidence du *démarque*. Les dépendances sont Varimpapi, Liopesi, près duquel on croit avoir retrouvé, à la fontaine de *Tatoi*, les ruines de Décélie ; Maounia, Tatzi, Monopati et Koukouvaounes. A quelques minutes de ce dernier village coule un torrent profond, qui porte le nom de Megalopotamos. Les ruisseaux qui s'y jettent descendent du Parnès. Au N.O. du *dème* d'Acharnæ s'étend le dème de Kastia, qui a pour chef-lieu l'ancien bourg de ce nom. Les dépendances sont : Kalivia-Kastias, Kamateron et Liosi. Dans la plaine qui sépare Athènes du Pentélique est placé le *dème* d'Amarousia. Marousi, qui en est le chef-lieu, et est un des plus jolis villages de l'Attique : son fertile territoire est arrosé par de nombreux ruisseaux, descendus de la montagne. Parmi les autres villages de ce dème on compte Héraclée, que Stuart a identifié avec l'antique Archilaia, tandis que Wordsworth croit y reconnaître l'emplacement d'un temple d'Hercule qui appartenait au bourg d'Hephæstia ; Pentali, monastère autrefois important, dont l'église, d'architecture byzantine, est encore bien conservée ; Kephisia, qui partage avec Marousi le privilége de devenir, pendant les chaleurs de l'été, le séjour préféré de la haute société d'Athènes. Lorsqu'en sortant de ce village on gravit la pente occidentale du Pentélique, on arrive d'abord aux carrières de marbre blanc qui forment un filon si puissant au milieu des schistes dont se compose la montagne ; puis, parvenu au sommet, élevé de 3,650 pieds au-dessus du niveau de la mer, on voit s'étendre au N. E. cette plaine de Marathon où la Grèce entière aurait pu périr emportant dans la tombe le secret de cette civilisation qu'elle révéla plus tard au monde entier. Longue de trois lieues environ et terminée à ses deux extrémités par des marais, elle n'offre à l'œil qu'un sol uni, où surgissent quelques pins, quelques poiriers sauvages et de maigres oliviers. Vers le centre s'élève un tumulus, où furent renfermés après le combat les corps des guerriers dont la mort venait d'assurer l'indépendance de leur patrie.

Jusqu'aux frontières septentrionales de l'Attique deux *dèmes* occupent le territoire de l'ancienne Diacrie, et vont rejoindre l'Oropie, qui, bien qu'ayant fait si longtemps partie des dépendances politiques d'Athènes, appartenait géographiquement à la Béotie, comme elle appartient maintenant à la dioikésis de Thèbes. Marathon et Pirea, voici le nom des deux *dèmes* modernes. Des quatre bourgs qui formaient la tétrapole de l'Attique, un seul a conservé son ancienne dénomination ; c'est Marathon, et cette coïncidence de nom est une

(1) *Voy.* pl. 665, o, et 668, a, *Relig. de l'Antiq.*, tr. de M. Guigniaut.
(2) *Collect. Alban.*, t. I, pl. XX.

forte présomption pour y reconnaître le bourg de Marathon, bien que quelques voyageurs aient cru retrouver ce chef-lieu dans le hameau de Vrana. A l'est de Marathona, près du hameau de Souli, se trouvait Tricorythos : sa position indiquée près de la fontaine Macaria, qui forme au nord de la plaine le marais Draconcra, rend sa situation facile à reconnaître, et les collines dont les pointes abruptes surplombent Souli abritaient probablement l'acropole de Tricorythos, qui tirait son nom de leur triple crête. Plus près de Marathona, mais à l'ouest, quelques ruines marquent encore l'emplacement d'Ænoé. Probalinthos, le quatrième bourg de la tétrapole, doit être cherché plus au sud ; c'est le premier des quatre *dèmes* que cite Strabon lorsqu'il les nomme en partant de Sunium pour remonter vers le nord ; il n'appartenait pas, comme les trois autres, à la tribu Æantide, mais bien à la tribu Pandionide, qui contenait aussi Myrrhinonte, Prasies et Steria. En cherchant sa position d'après ces données, on pourrait conclure en faveur de quelques ruines situées près du marais méridional appelé maintenant Valtos. Dans cette même partie de l'Attique se trouvait encore Aphidné, l'un des douze dèmes primitifs qui formaient l'empire de Cécrops. C'est là que Thésée avait caché Hélène lorsqu'il l'enleva de Sparte et la confia aux soins d'Aphidnus, et plus tard ce bourg fut la patrie de Tyrtée, d'Harmodius et d'Aristogiton. M. George Finlay croit en avoir retrouvé l'emplacement sur une hauteur isolée entre le Parnès et Rhamnus, près du village moderne de Kapandrité. Cette colline, qui porte le nom de Kotroni, conserve encore sur le plateau qui en forme le sommet quelques traces d'antiques constructions paraissant avoir servi de bases à des constructions plus modernes, également détruites.

Entre le Pentélique et l'Hymette, puis de l'ancien port de Prasiæ jusqu'aux pentes méridionales de cette dernière montagne, que son nom, corrompu par les Vénitiens, qui la nommèrent *Monte-Matto*, a fait appeler en grec moderne *Trelo-Vouni* (la montagne du fou), deux *dèmes* occupent l'ancienne Mésogée de l'Attique. Le sol plus fertile, les traces d'anciennes constructions plus fréquentes rappellent, malgré la dépopulation actuelle, ce que dit Strabon : « Les *dèmes* situés dans la « Mésogée sont tellement nombreux, qu'il se« rait trop long de les nommer tous. » Le premier de ces *dèmes* modernes a repris l'ancien nom de Myrrhinous, célèbre par ses myrtes : le démarque réside au village de Liopesi. Vient ensuite le dème d'Araphin, qui a pour chef-lieu Koursala ; les principaux villages sont Vrouna, Raphina, Spata, Bala. Vrouna est regardé par Gell et Wordsworth comme l'ancien Brauron, célèbre par la statue de Diane qu'Iphigénie y avait apportée de la Tauride. Son voisinage du port Raphti, l'ancienne Prasiæ, qui maintenant encore offre un bon ancrage aux bâtiments lorsqu'ils viennent y mouiller, rend, aussi bien que la ressemblance de nom, cette conjecture très-probable. Cependant Stuart et Dodwell placent Brauron au hameau de Vrouna, à trois milles géographiques au sud de Marathon. L'emplacement du bourg d'Araphin est marqué par Raphina. M. Wordsworth a cru voir dans Spata et Bala Prospalta et Kephala.

Le dernier *dème* que nous ayons à examiner, puisqu'un article spécial a été consacré à Athènes et au Pirée (*Voy.* l'art. ATHÈNES dans l'*Encyc.*), c'est celui qui occupe toute la partie méridionale de la péninsule, et auquel on a rendu le nom de Laurium. Célèbre autrefois par ses mines d'argent, il peut le devenir bientôt par des mines de fer d'une bonne qualité qui y ont été découvertes il y a quelques années. Le démarque habite au village de Keratia, qu'on a voulu identifier avec le *dème* Keiriadai, cité par Meursius comme appartenant à la tribu Hippothéontide, ou avec celui de Kurtiadai, appartenant, d'après Hésychius, à la tribu Acamantide. A une heure et demie de ce bourg, dans une plaine ondulée terminée par une baie que défend contre la haute mer l'île Longue ou Makronisi, se trouve Thorikos, patrie de Céphale. On y voit encore les ruines d'un théâtre dont l'étendue annonce l'importance qu'eut dans l'antiquité l'un des douze dèmes de Cécrops, importance déchue depuis bien longtemps, puisque déjà Pomponius Méla disait : Thorikos et Brauron, villes célèbres autrefois, dont maintenant il ne reste plus que le nom. Toutefois l'œil peut suivre encore les vestiges d'une enceinte fortifiée, qui avait près de trois milles de circonférence. Quelques hameaux rompent seuls maintenant les solitudes du Laurium ; mais sur le haut du cap Sunium les blanches colonnes du temple de Minerve annoncent toujours au navigateur ces heureux rivages consacrés par les arts et la poésie, où l'on n'aborde pas sans émotion, qu'on ne quitte pas sans regrets.

N. D. V.

ATYS. (*Mythologie.*) Atys, Attès ou Attis a été l'une de ces incarnations du soleil comme on en rencontre dans les religions de l'Asie occidentale, où son culte s'identifiait, en Phrygie, avec celui de la grande Cybèle. Son nom figurait dans les dynasties royales lydiennes et phrygiennes, et il est possible que Diodore et Pausanias, dans les renseignements qu'ils nous ont donnés sur Atys et les mythes phrygiens, aient suivi les récits d'un historien de ces contrées qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, Xanthus de Lydie. En effet Diodore de Sicile, qui donne à ce mythe, comme à beaucoup d'autres, une couleur tout historique, raconte que

le roi phrygien Méon fit exposer sur le mont Cybélus une fille qu'il avait eue de son épouse Dindyme. Mais, protégée par les dieux, elle y fut nourrie du lait des panthères, et quelques femmes qui menaient paître des troupeaux sur les hauteurs l'ayant trouvée l'emmenèrent avec elles, puis l'appelèrent Cybèle, du nom de la montagne où elle avait été si miraculeusement sauvée. Devenue jeune fille et resplendissante de beauté, elle aima d'amour un jeune homme qui porta d'abord le nom d'Atys, puis celui de Papas, et devint enceinte par suite des relations qu'elle eut avec lui. Ce fut à cette époque que ses parents la reconnurent, et la reçurent d'abord avec joie dans leur palais; mais bientôt, sa faute ayant été découverte, le roi, transporté de colère, fit périr Atys, et voulut qu'on laissât son corps privé de sépulture. Cybèle, outrée de douleur, s'enfuit de la Phrygie, qui devint, après le départ de la déesse, la proie des maladies contagieuses et de la stérilité la plus complète. Consternés de ces fléaux, les Phrygiens consultèrent l'oracle sur les moyens d'apaiser la colère des dieux : l'oracle répondit qu'il fallait donner la sépulture à Atys et rendre à Cybèle les honneurs divins. L'ordre était difficile à accomplir : le temps avait fait disparaître les derniers restes d'Atys : les Phrygiens prirent donc le parti de fabriquer une image de ce jeune homme, lui rendirent les honneurs funèbres avec gémissements et lamentations, renouvelant chaque année cette cérémonie (1). Tel est le récit de Diodore. Dans Ovide, Cybèle s'éprend du beau berger de Phrygie, et lui confie la garde de ses temples, sous la condition qu'il fera vœu d'une perpétuelle virginité. Atys promet d'obéir : « Si je manque à ma promesse, dit-il, que ma première faiblesse soit mon dernier plaisir. » Il succombe cependant dans les bras de la nymphe Sangaris. Cybèle se venge cruellement : la raison du jeune Phrygien s'égare, il s'enfuit sur les hauteurs du Dindyme, et se frappant d'un caillou aigu, se punit en se mutilant lui-même (2). La déesse le métamorphose en pin, arbre qui lui est consacré. Servius, dans son commentaire sur Virgile, nous a transmis une autre tradition : selon lui, Atys, prêtre de Cybèle, fut obligé de se défendre contre les violences d'un roi phrygien épris de sa beauté. Dans la lutte, les deux combattants se trouvèrent également mutilés de la manière la plus affreuse, et tous deux moururent de leurs blessures. Cybèle, désolée de la perte du ministre de son culte, ordonna qu'on célébrât sa mémoire par des hymnes funéraires, et ne voulut plus être servie, en souvenir de cette catastrophe, que par des prêtres privés de leur virilité (1). Quant à Arnobe, qui fait Atys fils de la nymphe Nana et place le lieu de sa naissance à Célène, dans les montagnes de la Phrygie, il rapporte que ce jeune homme fut aimé en même temps de Cybèle et d'Agdistis, monstre hermaphrodite né de Jupiter et du rocher Agdos (2). Cette rivalité ayant dégénéré en une violente querelle, les dieux, pour y mettre fin, décidèrent qu'Atys serait privé des organes de son sexe. Le même auteur rapporte encore que ce fut Bacchus qui mutila Atys, dont l'organe viril fut changé en grenadier. Toutes ces traditions ne nous apprennent rien sur la naissance et l'origine d'Atys. C'est là une question que s'adressait Pausanias en parlant du temple qui lui était consacré chez les Dymæens : « Quel était cet Atys? dit-il; c'est un mystère, et je n'ai pu parvenir à le savoir. Hermesianax, poëte élégiaque, dit dans ses vers qu'il était fils de Calaüs, Phrygien, et que sa mère l'avait mis au monde incapable de se reproduire. Devenu grand, il alla s'établir en Lydie, fit connaître aux Lydiens les mystères de la mère des dieux, et lui devint si cher, que Jupiter, irrité de cette affection, envoya dans les campagnes de la Libye un sanglier qui frappa Atys de ses défenses et le mit à mort. C'est probablement sur cette tradition que s'appuient les Galates de Pessinunte pour justifier leur éloignement pour la viande du porc. Toutefois, ils ont une autre manière de raconter l'origine d'Atys. Selon eux, Jupiter en dormant laissa tomber sa semence sur la terre, qui produisit un génie réunissant les deux sexes. On le nomma Agdistis. Les dieux, effrayés de la naissance d'un tel monstre, le privèrent de l'organe viril dont naquit un amandier. Lorsque ses fruits furent mûrs, la fille du fleuve Sangaris en cueillit un, et le mit dans son sein; mais il disparut aussitôt, et elle se trouva enceinte. Bientôt elle accoucha d'un fils qu'elle exposa; une chèvre en prit soin, et cet enfant devint d'une beauté si éclatante, qu'elle alluma dans le sein d'Agdistis une violente passion. Devenu nubile, Atys fut envoyé à Pessinunte pour y épouser la fille du roi. Déjà on chantait l'hyménée quand Agdistis se présente, et jette Atys dans un transport furieux. Lui et le roi se mutilent de leurs propres mains; mais, à la prière d'Agdistis repentant, Jupiter accorde que toutes les parties du corps d'Atys demeureront à tout jamais incorruptibles (3). » Pour arriver à pénétrer l'idée fondamentale de ce mythe, il faut étudier les rites essentiels et les principaux symboles dont se composait le culte de Cybèle, si étroitement uni à celui d'Atys. Légendes et monuments nous donnent comme

(1) Diod., l. III, ch. LXV.
(2) *Fastes*, IV, 223 sqq..

(1) Servius, *ad Æneid.*, IX, 116
(2) *Adv. Gent.*, V, 4.
(3) Paus., *Achaica*, ch. XVII.

caractères prépondérants de ce culte, les deux sexes, la privation de l'organe viril, l'infidélité de l'amant ou du principe masculin, sa mort, l'incorruptibilité de toutes les parties de son corps, le pin, l'amandier, le sanglier, la grenade; or, la castration, d'après M. Creuzer, se rapporte à la végétation arrêtée par l'hiver. Le soleil en cette saison, descendu dans l'hémisphère inférieur, est privé de sa force génératrice ; il ne la retrouve qu'à l'équinoxe du printemps. Atys, incarnation du soleil, est lui-même le premier Galle, le premier prêtre de Cybèle ou la terre : il en porte le nom. Les prêtres à leur tour célèbrent par une mutilation volontaire l'époque de son abaissement et son état d'impuissance, suite et punition de son infidélité envers son amante. Mais, d'après l'ordre des dieux, aucun membre d'Atys ne saurait périr, et chaque année, à son retour dans le monde supérieur, il célèbre de nouveau son union avec Cybèle. La métamorphose de l'amande et la pomme de pin nous reportent à ces naïves images par lesquelles un monde encore enfant figurait, avec la simplicité de la nature, les agents du grand œuvre de la génération (1). Le sanglier rattache immédiatement Atys à Adonis considéré comme symbole des fruits et des plantes parvenus à leur maturité. Le culte d'Atys, qui envahit peu à peu tout le monde ancien, semble avoir eu pour berceau Pessinunte. C'est là que la fête d'Atys perdu et retrouvé se célébrait tous les ans à l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire le 21 mars. On enlevait ce jour-là le pin auquel se trouvait suspendue l'image d'Atys, et on le transplantait dans le temple de la déesse. Le lendemain c'était une harmonie sauvage produite par des cornes en forme de trompes, et destinée par ses sons graves et sourds à marquer la tristesse. Mais le troisième jour Atys était retrouvé, et la joie éclatait en transports sauvages, ou même en sanglantes orgies. De l'Asie le culte d'Atys passa en Grèce avec celui de Cybèle. Ils avaient des temples à Dyme et à Patras (2), où Bœttiger a supposé qu'on adorait dans leur double nature le dualisme des sexes ramené à l'unité primordiale (3). Enfin, de la Grèce, ce culte pénétra jusqu'à Rome. La statue de la grande déesse, *Idæa mater*, fut transportée de Pessinunte à Rome, sous le règne d'Attale, roi de Pergame, deux cents ans environ avant l'ère chrétienne. Avec elle pénétrèrent en Italie toutes les pratiques extravagantes des prêtres orientaux mutilés. Macrobe assimile, à ce propos, la mater Idœa, ou Cybèle, à la Terre, et Atys au Soleil, dont on célébrait le retour par des fêtes nommées Hilaries, qui s'accomplissaient le 8 des calendes d'avril (1). C'est encore Macrobe qui nous dit qu'on donnait à Atys pour symboles, dans les représentations qu'on en faisait, le pedum et la flûte à sept tuyaux. En effet une statue d'Atys publiée par Guattani dans ses *Monuments inédits* (1785) le représente tenant d'une main son long bâton pastoral, de l'autre non pas la flûte, il est vrai, mais le tympanum que faisaient résonner les prêtres de Cybèle. Le jeune dieu est coiffé du bonnet phrygien; il porte les *anaxirides*, ou grands pantalons, caractère distinctif des barbares et souvent des Amazones. Une autre statue en bronze du Musée de Louvre nous offre Atys avec ce même vêtement. Deux statues en marbre de la collection de lord Lansdowne représentent, au contraire, l'une Atys nu, la tête couverte du bonnet phrygien, appuyant la main droite sur un tronc d'arbre et la gauche sur sa hanche; l'autre, le même Atys n'ayant pour vêtement qu'une chlamyde qui couvre le haut des épaules et retombe en arrière sur un tronc d'arbre sur lequel il s'appuie tenant son pedum; il porte également le bonnet phrygien (2). Sur la face d'un autel de la collection Albani consacré par une inscription à Cybèle et à Atys, on voit le dieu berger appuyé contre un pin, arbre qui lui était consacré : il a le pantalon fendu sur le devant de la jambe et rattaché d'espace en espace par des espèces de crevés, le bonnet phrygien et le tambourin; le pedum est à côté de lui (3). Sur un médaillon de Faustine l'ancienne, du cabinet des médailles à la Bibliothèque Impériale, Atys paraît, à côté de Cybèle assise, coiffé du bonnet de Phrygie, vêtu de la chlamyde, tenant dans une main le bâton pastoral et dans l'autre la syrinx ou flûte à sept tuyaux, suivant l'indication de Macrobe (4). Plusieurs médailles de Pessinunte, que M. Lenormant considère comme les monuments les plus anciens que nous possédions sur le culte de la mère des dieux (5), représentent Atys la tête ornée d'une couronne de pin surmontée du bonnet phrygien, caractère distinctif de presque toutes les effigies que l'antiquité nous a léguées de ce dieu solaire.

N. D. V.

AUDIENS. (*Histoire religieuse.*) Les *Audiens*, *Audéens* ou *Vadiens*, ainsi que les appelle saint Augustin, étaient les sectateurs d'une hérésie prêchée et répandue au quatrième siècle par un Syrien nommé Audius, qui vivait en Mésopotamie ou en Syrie vers l'an 342, sous le règne de Constance. Au nombre des erreurs que les Audiens emprun-

(1) Creuzer, *Relig. de l'Antiq.*, tr. par Guigniaut, t. II, 1re part., ch. II.
(2) Paus., t. V., p. 156 et 165, éd. Clavier.
(3) *Amalthea*, t. I, p. 353,366.

(1) *Saturn.*, l. I., ch. XXI.
(2) *Musée Clarac*, pl. 396 c, et 396.
(3) Zoega, *Bassirilievi di Roma*, t. I, pl. 13.
(4) *Relig. de l'Antiq.*, pl. LVII, n° 229.
(5) *Nouvelle Galerie Myth.*, pl. III, n° 18, p. 14.

tèrent à sa doctrine, il faut compter l'époque de la célébration de la pâque, qu'ils fixaient, comme les Juifs, au quatorzième jour de la lune; ils passent encore pour avoir enseigné que Dieu avait une figure humaine, et que c'était physiquement qu'il fallait entendre la ressemblance établie par cette phrase, que Dieu a fait l'homme à son image; enfin ils voulaient que les ténèbres, l'eau et le feu eussent existé de toute éternité, et n'eussent pas eu de commencement. Ils donnaient l'absolution à leurs pénitents sans exiger d'eux aucune satisfaction canonique, se contentant de les faire passer, comme expiation, entre les livres sacrés et les livres apocryphes. Du reste, les opinions varient quant à la moralité de leur doctrine : quelques historiens ecclésiastiques prétendent que les Audiens s'adonnaient à des pratiques criminelles; d'autres, au contraire, veulent que leur conduite ait été dirigée par les plus sévères principes, et que la vie retirée qu'ils menaient ne cachât aucune action condamnable : s'ils évitaient de se trouver aux assemblées ecclésiastiques, c'était, disaient-ils, parce que les impudiques et les adultères y étaient admis. Quoiqu'ils se fussent donné des évêques, le nombre de leurs sectateurs ne fut jamais considérable. Dès le milieu du cinquième siècle, toute trace de cette hérésie s'effaçait, et le nom d'Audiens depuis lors ne reparaît plus dans l'histoire de l'Église. G.

AUGIAS. (*Mythologie.*) Un certain nombre de mythes relatifs à Hercule trouvent dans les phénomènes sidéraux une explication naturelle et facile; d'autres paraissent plutôt physiques qu'astronomiques, tels que sa victoire sur l'hydre de Lerne, personnifiant les vapeurs aqueuses ou malfaisantes qui se renouvellent sans cesse dans les lieux humides, et le nettoiement des étables d'Augias, allusion au dessèchement des marais de l'Élide. Augias, roi des Épéens, avait eu pour père Phorbas, ou, selon d'autres mythographes, Éléius, ou, avec un léger changement introduit par ceux qui voulaient lui donner une naissance plus illustre, Hélius (le soleil) (1); selon d'autres encore, il etait fils de Neptune (2). Le nom de sa mère n'est pas moins incertain : ce fut Hyrmine, ou Iphiboé (3), ou Naupidamé (4). Il eut trois fils, Agasthène, Phyléus, Eurytus, et une fille, Agamède (5), appelée ailleurs Périmède (6). Augias, qui avait fait partie de l'expédition des Argonautes, était riche en troupeaux, si riche

(1) Paus., éd. Clavier, t. III, p. 7.
(2) Apollod., II, v, 5. — Schol. Apollon., *A.*, I, 172.
(3) Tzetz., *Lycophr.*, 41.
(4) Hyg., *F.*, 14.
(5) Paus., t. III, p. 16. — Diod., IV, 33. — Hyg., *F.*, 157. — Hom., *Il.*, XI, 740.
(6) Paus., t. III, p. 8.

que le fumier accumulé dans ses vastes étables ne pouvait être enlevé que par d'immenses travaux. Quelques mythographes prétendent même que le pays tout entier se trouvait couvert de ces litières en fermentation, dont les émanations malfaisantes compromettaient la santé publique. Hercule, étant allé trouver Augias, s'engagea à faire disparaître en un jour cet amas de matières insalubres, sous la condition que le roi lui donnerait soit le dixième de son troupeau, soit une partie de son royaume. Persuadé de l'impossibilité où se trouverait le héros d'accomplir en si peu de temps cette tâche gigantesque, Augias consentit à tout, et Hercule, ayant pris Phylée, un des fils d'Augias, à témoin de la convention, eut recours à un expédient qui lui fut suggéré par Ménédème, fils de Bunéas. Il détourna l'Alphée et le Pénée au moyen d'un canal, et les fit passer à travers les lieux qu'il s'agissait de nettoyer. La tâche une fois accomplie, Augias prétextant, soit que ce travail avait été imposé à Hercule par Eurysthée, soit qu'Hercule, éludant la difficulté, avait réussi non par le travail, mais par l'industrie, refusa de remplir les conventions stipulées. L'affaire fut portée devant les juges. Phylée témoigna en faveur d'Hercule, et Augias, condamné par l'aveu de son fils, exila du pays et son adversaire et le témoin trop véridique (1). Hercule cependant, auquel Eurysthée n'avait même pas voulu compter au nombre des travaux dont il l'avait chargé le nettoiement des étables d'Augias, sous le prétexte qu'il avait été entrepris dans un espoir de récompense, résolut de se venger du perfide roi des Épéens. Il rassembla des guerriers d'Argos et de Tyrinthe, à la tête desquels il s'avança dans l'Élide. Surpris au passage d'un défilé par l'armée d'Augias, composée d'Épéens, de Pisiens, de Pyliens commandés par le héros Amaryncée et les Molionides Ctéatus et Eurytus, auxquels Augias, alors malade, avait cédé le commandement de ses troupes, Hercule souffrit de grandes pertes; mais bientôt il surprit à son tour les Molionides dans une embuscade qu'il leur dressa près de Cléone, et les mit à mort. S'avançant alors au sein du pays, resté sans défenseurs, il porta partout la ruine, prit Augias dans sa ville capitale, et le tua avec ses enfants (2). Selon une autre tradition, rapportée par Pausanias (3), le héros fut beaucoup moins cruel : il rendit à Phylée tous les biens de son père, donna la liberté à ses prisonniers, et renonça à se venger autrement d'Augias, qui mourut dans un âge très-avancé. Augias ne commandait qu'au quart environ de la nation des

(1) Apoll., *Bibl.*, II, 5.
(2) Diod., *l. c.* — Pind., *Ol.*, XI, 44.
(3) T. III, p. 16.

Épéens (1). La tradition place sa résidence tantôt à Élis, tantôt à Pise (2). On lui offrait en Élide des sacrifices funèbres, et cet usage se maintint jusqu'au temps des Antonins, puisqu'on les célébrait encore lorsque Pausanias visita la Grèce (3). Le personnage d'Augias semble avoir figuré rarement dans les monuments de l'antiquité; mais lorsque l'on représente dans les bas-reliefs les douze travaux d'Hercule, la tâche qu'il accomplit en nettoyant les étables d'Augias s'y trouve souvent indiquée par l'action du héros qui puise de l'eau à un fleuve, allusion au procédé qu'il employa pour réussir dans cette grande entreprise.

AUGUSTALES (Corporations). (*Antiq. rom.*) On trouve désignés sous le titre d'*Augustalis* dans les inscriptions et chez les écrivains latins du temps de l'empire : 1° des *sodales*, prêtres de la divinité d'Auguste, créés dans Rome, après la mort de ce prince, et que l'on choisissait parmi les plus grands personnages de l'État. C'est à l'imitation de ce sacerdoce que furent plus tard établis les *Sodales Hadrianales, Marciani*, etc., en l'honneur des princes dont le nom est rappelé par ces divers titres; 2° des flamines ou prêtres d'Auguste, desservant les temples spécialement consacrés à la mémoire de l'empereur, surtout dans les villes de provinces, où ils semblent ne point différer, quant aux attributions, des *sacerdotes Augusti* ou *Romæ et Augusti;* 3° des soldats ajoutés par les empereurs au nombre que fixaient pour chaque corps les règlements militaires; 4° les préfets d'Égypte, qui devaient sans doute cette distinction à l'importance toute particulière de leur charge; 5° certains *præfecti* de municipes, comme les *præfecti Augustales* de Gabies, dont les attributions ne semblent pas bien connues; 6° enfin des prêtres ou magistrats qui, tantôt sous le titre de *seviri* ou *sexviri augustales*, tantôt sous celui d'*augustales*, ont joué pendant près de trois siècles un rôle très-important dans les colonies et les municipes de l'Occident soumis aux armes et aux institutions romaines. Ce sont ces derniers augustales dont nous essayerons de déterminer en peu de mots le caractère et l'origine. La principale difficulté des recherches sur ce sujet, depuis longtemps controversé entre les érudits, vient de ce que les *augustales* sont à peine mentionnés deux ou trois fois chez les écrivains latins, et de ce que leur nom ne paraît pas une seule fois dans les recueils de lois romaines; on n'a donc pour les connaître que des milliers d'inscription, dont quelques-unes assez longues, appartenant aux localités les plus diverses, pleines de curieux renseignements sans doute, mais insuffisantes encore pour répondre à toutes les questions que fait naître un problème d'histoire aussi complexe qu'intéressant.

Dès les dernières années du règne d'Auguste on voit paraître les augustales, comme prêtres et magistrats, dans les colonies et les municipes romains. Depuis cette époque jusqu'à la fin du troisième siècle de l'ère chrétienne, plus de trente inscriptions datées attestent l'existence de cette institution. Dès l'origine, le titre d'augustale est un honneur et une charge; il impose certaines dépenses, telles que construction d'édifices, réparation ou pavage de routes, jeux publics, etc. De très-bonne heure les augustales se montrent constitués en corporation (*corpus* ou *ordo*) : au-dessous des décurions (*ordo amplissimus*), qui les nomment d'ordinaire et quelquefois se recrutent parmi eux; au-dessus du peuple, et par conséquent dans un rang tout semblable à celui que les chevaliers occupaient à Rome, entre le peuple et le sénat. Le corps des augustales a sa hiérarchie intérieure, qui varie selon les localités : on y trouve tantôt un *quinquennalis*, désigné ainsi sans doute à cause de la durée de ses fonctions, analogues à celles du censeur dans la métropole; tantôt un *quæstor*, un *curator* ou un *curator arcæ* : car la corporation a son trésor particulier, qu'elle administre et qu'entretiennent soit des donations généreuses, soit les contributions régulières de ses membres. Enfin les *seviri* ou *magistri* semblent, dans quelques cas, se distinguer des simples augustales, et former dans la corporation comme une élite de fonctionnaires actifs; leurs collègues alors n'en sont plus que des membres honoraires. Ce qui est certain, c'est que l'*augustalité* n'astreint pas à la résidence celui qui l'obtient : on trouve des personnages *augustales* dans deux villes à la fois et dans des villes très-éloignées l'une de l'autre. Ce titre même peut être décerné à des enfants, comme celui de décurion. En le décernant ainsi à des personnes qui n'en devaient pas exercer la charge, on voulait sans doute assurer au corps quelque protection puissante et utile. Mais en général les augustales se recrutent dans la classe moyenne des villes de province; c'est par l'augustalité que cette classe s'élève aux suprêmes honneurs du décurionat, comme, dans la métropole, l'ordre équestre servait souvent de degré pour s'élever des plus humbles conditions aux plus hautes charges de la république. Au reste, si la vanité bourgeoise recherche beaucoup ces distinctions, le fisc municipal sait les lui faire payer. Au troisième

(1) Paus., l. III, p. 7.
(2) Ottf. Müller, *Gesch. Hellen. St.*, t. I, p. 361. et suiv.
(3) Paus., l. III, p. 2.

siècle, les charges que l'augustalité imposait deviennent, à ce qu'il semble, de plus en plus lourdes; aussi est-ce faveur spéciale d'en être dispensé. On voit commencer là ce système d'oppression financière qui s'étendit bientôt sur tous les fonctionnaires du municipe, et qui contribua tant à affaiblir la vieille société romaine en présence de l'invasion barbare.

Maintenant, à quelle origine rapporter l'institution dont nous venons d'esquisser les principaux caractères? Sur ce point, des opinions très-diverses se sont produites. On peut les ramener à trois principales. Selon la première, l'augustalité serait comme une contrefaçon provinciale de l'ordre équestre romain : c'est l'explication la plus dénuée de preuves et de vraisemblance; tout au plus serait-elle bonne à rendre compte de certaines inscriptions appartenant surtout au nord de l'Italie, et où les *seviri* ne portent pas le titre d'*augustales*. Une seconde opinion suppose que les augustales des provinces ont été institués à l'imitation des *sodales augustales* de Rome; mais on peut objecter 1° que les *sodales* de Rome étaient choisis parmi les plus grands personnages, tandis que nos augustales provinciaux sont ou de modestes citoyens ou même des affranchis; 2° que les provinces avaient déjà, sous le nom de *sacerdotes* ou *flamines*, des prêtres voués au culte de l'empereur; 3° que les augustales apparaissent déjà sur quelques monuments antérieurs à la mort d'Auguste; 4° que le caractère commun des *sodales*, des *sacerdotes*, des *flamines* est purement religieux, tandis que nos augustales exerçaient aussi de véritables fonctions municipales. Reste une troisième hypothèse, qui nous semble sinon démontrée, du moins appuyée sur plusieurs arguments très-probables : c'est celle qui rattache l'organisation des augustales dans les provinces à l'organisation municipale et religieuse, créée ou plutôt renouvelée dans Rome par Auguste, en 747. Le culte des dieux Lares avait été de tout temps populaire dans la capitale du monde romain; en 747, Auguste crut devoir le consacrer de nouveau et l'affermir en établissant dans chaque quartier une chapelle des dieux Lares, desservie par quatre *magistri vici* ou quarteniers et par quatre esclaves, *ministri*, dont les fonctions étaient annuelles, sous la surveillance des magistrats supérieurs qui présidaient à chacune des quatorze régions de la ville. Cette fondation eut assez d'importance pour que l'année 747 devînt le commencement d'une *ère* d'après laquelle les quarteniers, à la fois prêtres et magistrats municipaux, datèrent désormais leur entrée en fonctions. En même temps, la flatterie et la reconnaissance, associant le nom de César aux vieilles divinités dont il venait de restaurer le culte, désignaient leurs statues sous le titre de *Lares Augusti*, y joignaient même la statue du *génie* d'Auguste. De là bientôt, par une transition facile, le titre de *sacerdotes augustales*, que les anciens commentateurs d'Horace (II, *satire* III, v. 281) donnent aux « affranchis » chargés de ce double culte. De là aussi, lorsque les provinces se mirent à imiter Rome dans la rénovation du culte des Lares, les *augustales*, les *magistri augustales* ou *magistri Larum augustorum*. De là enfin, si les analogies ne nous égarent pas, les *seviri augustales*. Sous des noms divers, et avec une organisation qui a pu varier, à quelques égards, selon les lieux où elle s'établissait, l'augustalité, sacerdoce à la fois et magistrature, mêlant à la religion des Lares, qui était celle même du foyer domestique, le soin des intérêts municipaux, représente assez bien par son double caractère le rôle sacerdotal et civil des humbles fonctionnaires qui administraient les quartiers de Rome. En admettant cette hypothèse, on comprend très-bien leur subordination à la curie, les privilèges comme les charges de leurs fonctions, l'intime rapport de leurs fêtes religieuses avec les superstitions d'une époque où l'empereur était toujours divinisé après sa mort, quand il n'était pas traîné aux gémonies. Enfin, on comprend surtout comment les augustales disparaissent de l'histoire dès le quatrième siècle après J.-C., c'est-à-dire précisément lorsque le christianisme triomphe et commence à proscrire les cérémonies du culte païen.

A l'aperçu général que nous avons tracé se rattachent naturellement bien des questions particulières, mais dont l'examen ne peut trouver place dans cet article : nous renverrons du moins aux principaux ouvrages où l'on trouvera de plus amples détails sur ce chapitre de l'histoire romaine : Morcelli, *De Stilo Inscriptionum Latinarum*, t. I, p. 17, 53; Orelli, *Inscriptiones Latinæ*, t. II, p. 197; Egger, *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (Paris, 1844), Appendice II; A. W. Zumpt, *De Augustalibus et Seviris Augustalibus* (Berlin, 1846); Egger, *Nouvelles Observations sur les Augustales* (*Revue Archéologique* du 15 février et 15 mars 1847, — en réponse à quelques objections de M. Zumpt); Marquardt, *Ueber die Augustalen*, examen des opinions de M. Zumpt (dans *la Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1847 n. 63 — 65); Henzen, *Ueber die Augustalen*, article plein de recherches neuves et d'aperçus ingénieux (même recueil, 1848, n. 25-27 et 37-40); Marquardt, IIIe partie, Ire section du *Handbuch der Roemischen*, de W. Buker (Leipzig

1851); Wallon, *Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité* (Paris, 1847), t. III, p. 173. On pourra consulter aussi le chap. VI[e] des *Inscriptions antiques de Lyon*, publiées par M. A. de Boissieu (1846 et suiv.). Il serait maintenant à souhaiter qu'un épigraphiste habile réunît en un seul ouvrage toutes les inscriptions relatives aux augustales; ce serait le seul moyen pour la critique de porter un jugement décisif, s'il est possible, sur les diverses opinions dont cette corporation célèbre a été l'objet.

E. Egger.

Aumône. Voici sans doute une des grandes nouveautés de la morale chrétienne. La chose, comme le mot, était inconnue à la société antique. L'aumône n'a été un devoir et une vertu que le jour où le pauvre a été réhabilité. La réhabilitation du pauvre, cette autre nouveauté chrétienne, a donné naissance à cette vertu et a institué ce devoir, ce que le court exposé qu'on va lire rendra manifeste pour tout homme de bonne foi.

Quels devoirs la morale païenne a-t-elle prescrits envers le pauvre? n'en a-t-elle prescrit aucun? Pour répondre à cette question, il faut voir d'abord ce qu'elle a pensé de la pauvreté. Or, voici ce qu'on découvre clairement dans les livres des moralistes, interprètes des opinions et historiens des actes de la société antique: en théorie, la pauvreté est glorifiée; en pratique, elle est méprisée. On nous la recommande comme un état volontaire; on en rit, quand elle est un état forcé. La pauvreté, chose étrange, est une vanité païenne. Voyez Diogène; on le lui a dit : J'aperçois ton orgueil à travers les trous de ton manteau. Le philosophe Cratès fait abandon de ses domaines, et, montant sur un lieu élevé, il prononce à haute voix ces paroles : Cratès donne la liberté à Cratès. Vanterie publique, comme l'appelle quelque part saint Grégoire de Nazianze, lequel y oppose la modeste et simple vertu de son ami le grand saint Basile, dont il dit qu'il ne s'étudiait pas à paraître bon, mais à l'être. Cette pauvreté volontaire, Sénèque en fait l'éloge en plusieurs endroits de ses livres, et, dans une lettre fort piquante, la conseille à Lucilius, cet ami vrai ou imaginaire, comme un régime auquel il est bon de se mettre, afin de se préparer pour la pauvreté forcée. « Je vous conseille, lui écrit-il, de prendre quelques jours pour être nourri et vêtu grossièrement, afin que vous puissiez dire : N'est-ce que cela dont j'avais tant peur?... Ne vous imaginez pas que je veuille vous obliger seulement à ne pas faire bonne chère, à habiter une cabane de pauvre, et à embrasser les fausses abstinences que les riches ont inventées pour guérir leur dégoût; je prétends que vous n'ayez qu'une paillasse, qu'un hoqueton de bure avec du pain dur et bis. Faites cela trois ou quatre jours, et quelquefois davantage, afin que ce ne soit pas un jeu, mais une véritable épreuve. Vous ne pouvez croire combien vous serez content lorsque vous verrez que deux oboles vous ont rassasié, et que vous n'aurez pas besoin du secours de la fortune, puisque sa malignité peut empêcher que vous n'ayez le nécessaire. Mais ne vous imaginez pas alors avoir fait quelque chose de grand : car vous n'aurez rien fait qu'une infinité d'esclaves et de pauvres ne fassent tous les jours.... Exerçons-nous à cela, et de peur que la fortune ne nous prenne au dépourvu, rendons-nous la pauvreté familière : nous serons riches avec moins d'appréhension, quand nous saurons que ce n'est pas un si grand mal d'être pauvre. » (*Ep.* 18.) Ce morceau n'est pas un jeu d'esprit, ce sont de très-bons conseils donnés sérieusement par un homme que la disgrâce de Néron avait atteint, et qui ne se regardait plus désormais que comme le possesseur sous le bon plaisir du prince de l'immense fortune que les dangereuses faveurs de Néron l'avaient aidé à faire. Il se détachait par la pensée et la méditation, de ces biens qu'un caprice de l'empereur pouvait lui ôter d'un jour à l'autre avec la vie, et qui sait si, dans les tristes préoccupations sous l'empire desquelles il écrivit ses livres à Lucilius, l'image de cette pauvreté artificielle qu'il lui conseille de s'imposer par prudence, ne lui apparaissait pas comme un état désirable en comparaison de la mort par les veines ouvertes ou par le glaive du bourreau! Heureux, en ce temps-là, ceux qui pouvaient espérer que leurs biens seulement et leur liberté seraient confisqués, et qu'il leur serait permis d'aller dans quelque île déserte ou malsaine vivre du pain dur et bis auquel Sénèque veut que Lucilius exerce sa délicatesse!

La pauvreté, si bien louée par Sénèque, ne l'est pas moins bien, deux siècles plus tard, par Apulée. « La pauvreté! dit-il; mais elle a été de tout temps la compagne de la philosophie, toujours sobre, économe, satisfaite de peu, inaccessible aux richesses, calme en son maintien, simple dans sa parure, féconde en bons conseils; jamais elle n'a inspiré à l'homme l'orgueil qui l'enivre, la passion qui le dégrade, l'orgueil qui le rend farouche. Les délices des festins et les voluptés, elle ne veut ni ne peut les connaître : ces désordres et tous les autres sont le partage ordinaire des enfants de la richesse. Passe en revue les plus grands crimes dont l'humanité ait gardé la mémoire, on ne rencontrera aucun pauvre parmi les coupables; et au contraire, prends les hommes illustres, rarement dans le nombre trouvera-t-on des riches : ceux qui par quelque gloire

commandent notre admiration ont été dès le berceau nourris par la pauvreté. » (*Apologie.*)

Voici ce que le paganisme pense de la pauvreté volontaire. Encore celle dont parle Apulée n'est-elle pas celle des cyniques. C'est, à tout prendre, un état, fort supportable, entre la fortune et la pauvreté proprement dite. Quant à la pauvreté des cyniques, leur orgueil y trouve si bien son compte, qu'il n'y a pas à les en admirer.

Voyons maintenant ce que la société pense de la pauvreté réelle et des pauvres. Le même Apulée nous en offre tout d'abord un témoignage frappant. Pourquoi fait-il cet éloge de la pauvreté ? Il répondait aux reproches de son accusateur qui lui faisait un crime de n'avoir, disait-il, pour patrimoine qu'une besace et un bâton. Ainsi, dans une action judiciaire, ce pouvait être sinon un chef d'accusation direct et distinct, mais le comble de tous les autres griefs, d'être pauvre ! Et croit-on qu'Apulée se borne à faire une apologie générale de la pauvreté? Nullement. Après s'être autorisé de tous les philosophes ayant fait profession de pauvreté volontaire, Diogène, Antisthène, et ce Cratès dont Apulée dit, dans son langage antithétique, « qu'il préféra un seul bâton à tous ses arbres fruitiers, et qu'il échangea les plus magnifiques maisons de campagne contre une besace ; » après avoir cité Homère, après avoir rappelé l'invincible Hercule, « lequel, avant de s'ouvrir le ciel par ses vertus, n'avait d'autre vêtement qu'une peau de lion, d'autre équipage qu'un bâton, » Apulée en vient à prouver son état de fortune par des chiffres, et à parler des dix mille sesterces que lui a laissés son père, et que, malgré ses longs voyages, ses études assidues et ses libéralités, il a réussi à ne diminuer que de fort peu.

Tout le monde connaît les deux vers de Juvénal sur la pauvreté : « La pauvreté, dit-il, n'a rien en soi de plus dur que de rendre les hommes ridicules. » Le ridicule de la pauvreté, c'est assurément un trait de mœurs tout païen. Dans la société moderne, l'état de pauvre est fort triste ; mais je ne sais si l'on trouverait, je ne dis pas un cœur assez dur, mais assez en contradiction avec les mœurs générales pour le trouver ridicule. Ce n'est pas tout. Le pauvre était jugé incapable de sagesse et de probité; il avait beau attester les dieux, on était toujours disposé à le croire menteur et parjure. « Produis-nous un témoin incorruptible, dit le même Juvénal, un autre Numa, ou celui qui sauva Minerve tremblante du temple embrasé de Vesta : d'abord on s'enquiert s'il est riche. A-t-il des mœurs? cette question sera faite la dernière ; combien nourrit-il d'esclaves ? combien a-t-il d'arpents de terre ? combien de services à ses repas? Plus on compte d'écus dans son coffre-fort, plus on est digne de foi. En vain tu attesterais les autels de Samothrace ou les nôtres, on croit que le pauvre se rit de la foudre et des dieux, et que les dieux dédaignent son insolence ! » Dans la Grèce de Platon, on raillait le pauvre de se marier; Platon lui-même voulait que les enfants du pauvre fussent considérés comme de vils bâtards; et dans la Rome du cinquième siècle, quatre cent cinquante ans après que le Christ était venu réhabiliter le pauvre, une loi notait d'infamie les gens qui se mariaient sans dot !

Ainsi, en théorie, l'éloge de la pauvreté comme donnant seule la liberté à l'homme; en pratique, le mépris de la pauvreté, voilà ce que nous offre la société païenne. Que sa morale ne prescrive pas de devoir envers la pauvreté volontaire, cela est tout simple. On ne devait rien à qui avait embrassé, soit par vertu, soit plutôt par un raffinement d'orgueil, un état de vie où l'homme se faisait honneur de n'avoir besoin de personne. Mais le pauvre qui l'était malgré lui, par la loi de fer de sa condition, ou par des revers de fortune, ou par des infirmités qui l'empêchaient de tirer son pain de son travail de chaque jour, la morale du paganisme s'est-elle occupée de lui, et a-t-elle prescrit quelque devoir envers sa misère imméritée? Je ne sais pas où Platon recommande de s'occuper des pauvres ; mais je sais très-bien où il conseille de les abandonner quand ils sont atteints de maladie. « Si la constitution d'un artisan, dit-on, n'est pas assez forte pour résister à la maladie, le médecin n'a que faire de lui donner des soins; il faut qu'il meure. » La morale romaine au temps de Plaute n'est guère moins dure. « C'est rendre un mauvais service à un mendiant, nous dit un des personnages du *Trinummus,* que de lui donner de quoi boire et manger. On perd ce qu'on lui donne, et on prolonge sa vie pour la misère. » Il ne faut pas voir là ce qu'on appelle une vérité de situation, vérité vraie dans la passion et dans la bouche du personnage qui l'exprime; c'est une maxime de la morale du temps, dont s'autorise un honnête homme de la pièce, pour refuser à son fils de venir en aide à un de ses amis qui s'est ruiné par ses désordres. Ainsi pensait-on au temps de Plaute : le secours donné au pauvre paraissait de l'argent jeté là, et un moyen d'alimenter une misère inutile à l'État. Et comment n'en eût-il pas été ainsi à l'époque où vivait l'auteur du *Trinummus,* puisqu'au deuxième siècle de notre ère, dans la Rome contemporaine de Néron, Sénèque refuse le nom de bienfait à l'acte d'un homme qui donne au pauvre un morceau de pain, ou lui jette une

vile monnaie de cuivre, *aut stipem æris abjecti?*

Il est très-vrai que la société antique avait une manière d'assister ses pauvres. Outre les distributions de blé, qui, après avoir été des ventes faites par l'État à des prix très-réduits, finirent par être des distributions gratuites, il y avait à Rome l'usage des repas publics, imité des mœurs de la Grèce. A Athènes en effet tantôt les riches exposaient dans les carrefours, à un renouvellement de la lune, et en l'honneur d'Hécate, des tables chargées qu'on laissait piller par le petit peuple; tantôt, aux fêtes de Bacchus, on distribuait du vin à la foule, et on lui faisait oublier quelques moments sa misère en l'enivrant; tantôt, à la suite des spectacles ou des jeux, les spectateurs des derniers rangs s'asseyaient brusquement à des tables où ils mangeaient les victimes immolées. A l'instar d'Athènes, Rome eut ses repas publics, et pour n'en citer qu'un exemple, aux fêtes du triomphe de César le peuple romain se coucha autour de vingt-deux mille tables à trois lits, où le vainqueur lui fit boire des vins de Falerne et de Chio, et manger six mille de ces murènes tant vantées qu'au rapport de Pline l'ancien un voluptueux du temps, des amis de César, C. Hirrius, lui avait prêtées. Sans doute tout ce qui mangeait à ces tables n'était pas pauvre; mais on peut croire que les pauvres attrapaient *quelques franches lippées* dans ces fêtes où les grands de Rome et d'Athènes se rendaient populaires en gorgeant le peuple de viandes et de vin. Le secours qui soulage le pauvre sans l'avilir n'a rien de commun avec ce mode d'assistance dégradante. C'est tout simple : le pauvre lui-même, dans la touchante dignité que répand sur lui son malheur, n'a pas été connu de la société antique. On assiste les misérables sans les voir, on cède à une sorte de sympathie physique; mais il n'y a pas de honte à ignorer même cette sorte de sympathie, et à laisser le misérable à sa misère, parce qu'il n'y a pas de devoir qui prescrive de l'assister.

Dans certaines sectes, surtout dans la secte stoïcienne, on ne reconnaît même pas ceux qui souffrent, car on défend de se laisser aller à la pitié. Et par quoi voit-on ceux qui souffrent, par quoi est-on averti qu'ils sont là gisant et demandant de quoi ne pas mourir aujourd'hui, sinon par la pitié, que Zénon définit si bien ce malaise qui nous vient au cœur à la vue de ceux qui souffrent? Interdire la pitié, c'est fermer les yeux qui pourraient apercevoir le misérable. Si les adeptes d'une telle doctrine parviennent à se guérir de la pitié, tenez pour certain qu'ils ne connaîtront plus, qu'ils ne verront plus ceux qui pâtissent. En supprimant la pitié, on supprimait tous ceux qui ont besoin de l'invoquer.

Telle est la condition du pauvre dans la société antique. J'aperçois pourtant dans un coin du *Traité des Devoirs* de Cicéron ce qu'il appelle *idonei egentes*, c'est-à-dire des pauvres qui sont dignes d'être assistés, des pauvres convenables; et il faut louer Cicéron, et la morale dont il est l'interprète éloquent, pour avoir enseigné qu'il est des devoirs de bienfaisance à remplir avec eux. Mais si Lactance, qui attaque vivement ce passage de Cicéron, s'est mépris en interprétant le mot *idonei* par pauvres capables de rendre, il n'a pas eu tort de faire remarquer combien ces sortes de distinctions sont propres à refroidir la bienfaisance, et combien est lent à sortir de la main le secours qui ne veut assister qu'un pauvre irréprochable.

On a hâte d'arriver enfin à la morale qui nous enseigne ce qu'est le pauvre, et comment nous pouvons le secourir honorablement et le devons à titre de devoir de premier ordre. Cette morale, c'est la morale chrétienne. Le pauvre reprend enfin son rang, retrouve ses titres, et la bienfaisance qui lui vient en aide devient la plus haute des vertus humaines. L'Ancien Testament avait sur ce point posé les principes que le Nouveau a développés. Les prescriptions impérieuses ou touchantes y abondent. « Si vous assistez les pauvres avec effusion de cœur, dit Isaïe, et si vous remplissez de consolation une âme affligée, vos ténèbres deviendront comme le midi. Le Seigneur remplira votre âme de ses splendeurs. Vous deviendrez comme un jardin toujours arrosé, et comme une fontaine dont les eaux ne tarissent jamais. » Tobie, au moment de mourir, dit à son fils, en manière de testament, ces admirables paroles : « Soyez charitable, ô mon fils, en la manière que vous le pourrez. Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup; si vous avez peu, donnez de bon cœur de ce peu que vous avez; car vous amasserez ainsi un grand trésor et une grande récompense pour le jour de la nécessité; car l'aumône délivre de tout péché, et elle sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême pour tous ceux qui l'auront faite. » — « Ne méprisez point le pauvre parce qu'il est pauvre, disent les Proverbes; car l'homme qui méprise le pauvre fait injure à celui qui l'a créé. » Rappeler au riche le Créateur commun, faire remonter à ce Créateur le mépris témoigné au pauvre, c'était déjà donner une idée assez haute de la dignité de celui-ci. L'Ancien Testament n'est pas allé au delà. Il semble que si le pauvre y est fort élevé au-dessus de la condition qui lui était faite dans la société païenne, il n'est pas encore devenu l'égal du riche. C'est dans le Nouveau Testament qu'il reçoit cet accrois-

sement de dignité; l'on peut dire, sauf à l'entendre dans le vrai sens, que le pauvre a désormais le pas sur le riche.

Les Pères de l'Église n'ont garde de ne pas lui maintenir son rang. Ils assimilent les pauvres au Christ, c'est-à-dire à Dieu même, pour rendre leur personne plus vénérable. « Il faut les regarder comme le Christ, dit saint Chrysostôme ; ceux qui ne nourrissent pas le pauvre ne nourrissent pas le Christ. » — « Les pauvres tiennent le lieu du Christ, dit saint Augustin ; c'est Dieu qu'on nourrit et qu'on revêt dans la personne du pauvre. Dieu daigne avoir besoin de ton secours, et tu retires ta main ! » « Les pauvres sont nos médiateurs auprès de Dieu. Ils sont les citoyens du ciel : c'est là qu'ils portent ce que nous leur donnons. Ils ont été institués pour porter au ciel les mérites du riche qui les assiste. « Le ventre des pauvres, dit énergiquement saint Augustin, est plus sûr que tous les magasins. » — « Il faut accueillir les pauvres comme des bienfaiteurs, » dit saint Chrysostôme. Et quant à leur rang au-dessus du riche, il faut voir comment le même saint Chrysostôme prouve que la pauvreté est un état supérieur à la richesse, et comment les pauvres doivent passer avant les riches. Est-ce à dire que les Pères ne distinguent pas entre les pauvres, ou que la sainteté de leur condition dispense ceux-ci de tout devoir, ou les rend toujours innocents? En aucune façon. Dans le même temps que les Pères prêchent la supériorité des pauvres et les devoirs du riche envers eux, ils tracent sévèrement à ceux-ci leurs propres devoirs, et caractérisent le mauvais pauvre en termes aussi énergiques que le riche qui manque à la loi de l'aumône. Et c'est ainsi que la morale chrétienne peut impunément presser le riche, le stimuler, le gourmander, l'accuser même, et d'autre part tourner la misère même du pauvre en droits et en prérogatives, sans que l'ordre des sociétés humaines, qui repose sur l'inégalité même des conditions, puisse être aucunement troublé !

Ces images grandes ou touchantes de la dignité du pauvre, de sa médiation auprès de Dieu, n'ont rien perdu de leur force en passant des Pères de l'Église à nos grands sermonnaires du dix-huitième siècle. Pour ne parler que du plus grand, de celui qu'on a si justement appelé le plus éloquent des hommes, Bossuet, il n'est hardiesse sublime ou familière de l'éloquence des Chrysostôme et des Augustin qu'il n'ait égalée ou surpassée dans une langue qui lui semblait plus rebelle que les langues grecque et latine. C'est ainsi que parlant de la pauvreté, il dit « qu'elle n'est plus roturière, le roi de gloire l'ayant épousée ; qu'elle est la source de la royauté du Sauveur » ; et des pauvres, « que Dieu les choisit pour être les ministres de son royaume et les coadjuteurs de son grand ouvrage ; qu'ils sont l'image vivante de Jésus mourant, les trésoriers et les receveurs généraux de Dieu sur la terre ». Il fait un sermon sous le titre expressif : *De l'éminente dignité des pauvres dans l'Église.* Il énumère leurs droits, leurs prérogatives; il enseigne aux riches le moyen de prendre part à ces prérogatives. « Il ne suffit pas, dit-il, d'ouvrir sur les pauvres les yeux de la chair; mais il faut les considérer par les yeux de l'intelligence. Ceux qui les regardent des yeux corporels n'y voient rien que de bas, et ils les méprisent. Ceux qui ouvrent sur eux l'œil intérieur, je veux dire l'intelligence guidée par la foi, remarquent en eux Jésus-Christ; ils y voient les images de sa pauvreté, les citoyens de son royaume, les héritiers de ses promesses, les distributeurs de ses grâces, les enfants véritables de son Église, les premiers membres de son corps mystique. »

C'est pour les pauvres élevés ainsi en dignité si au-dessus des autres hommes, et comme en proportion de leur abaissement dans l'ordre de la société humaine, que le christianisme a institué le devoir de l'aumône. Devoir et vertu tout à la fois, devoir par l'obligation expresse de faire l'aumône, vertu par l'effort généreux et sans cesse renouvelé qu'exige l'accomplissement de ce devoir. L'aumône ne doit être ni capricieuse ni intermittente ; elle ne doit pas être l'effet d'un mouvement de sensibilité passagère, à la vue et en présence de la souffrance d'autrui ; tout ce qu'on peut dire de l'aumône faite sous une impression de ce genre, c'est qu'elle est une faiblesse pardonnable. Mais pour avoir tout son mérite, l'aumône doit être faite avec le sérieux et la constance d'un devoir rempli, à titre de chose difficile à faire dans la mesure qui convient et selon ce qui est dû, et comme la plus noble victoire que le chrétien puisse remporter sur soi-même. Tel est le caractère que l'Écriture et la tradition des Pères s'accordent à donner à l'aumône. Et quoique le christianisme ne s'interdise pas, dans ses éloquents appels à l'aumône, d'intéresser notre sensibilité à notre devoir, jamais il ne subordonne l'une à l'autre, jamais il ne nous laisse libres d'attendre pour remplir ce devoir que notre sensibilité se soit émue.

On a remarqué avec raison que dans la loi juive il y avait deux sortes d'aumônes, l'aumône d'obligation et l'aumône volontaire. C'est Moïse qui institua l'aumône d'obligation. Tous les trois ans, outre la dîme, due aux lévites, les Juifs étaient tenus de prélever sur tous leurs biens une autre dîme destinée à l'étranger, à la veuve et à l'orphelin.

De plus, tous les sept ans les fruits spontanés de la terre laissée en repos étaient laissés aux pauvres, afin qu'ils y trouvassent de quoi manger. On a vu plus haut, par quelques citations, en quels termes touchants l'Ancien Testament recommande l'aumône volontaire. « L'aumône, dit l'Ecclésiaste, renfermée dans le cœur du pauvre s'élève à Dieu comme une prière. » Et ailleurs : « Mon fils, ne mêlez point de reproches au bien que vous faites, et ne joignez jamais à la douceur de votre don la tristesse d'une parole amère. La rosée tempère l'ardeur du soleil, ainsi une bonne parole rafraîchit le cœur de l'affligé. » C'est déjà la douceur chrétienne.

Dans le Nouveau Testament l'aumône d'obligation a disparu : il ne reste que l'aumône volontaire. Ce n'est pas à dire que le christianisme recommande l'aumône en général moins expressément que le judaïsme; mais le principe au nom duquel il nous exhorte à venir au secours des pauvres n'est pas le même. Quand Moïse veut donner une sanction au précepte de l'aumône forcée, il s'adresse à la crainte. « Si vous refusez, dit-il, de faire pour les pauvres ce que le Seigneur vous ordonne, ils crieront vers lui, et il écoutera leurs cris, et il vous fera périr par l'épée, et vos femmes deviendront veuves et vos/enfants orphelins. » C'est au nom de la charité, de l'amour, que la loi chrétienne prescrit le devoir de l'aumône. Et quoique dans l'une comme dans l'autre loi une sanction soit attachée à l'accomplissement du devoir, la loi chrétienne parle plus volontiers du bonheur dont nous nous rendons dignes en le pratiquant, que du malheur que nous encourons en nous y dérobant. Telle est toutefois la faiblesse humaine, que, tout en aimant mieux s'adresser à notre cœur, et nous toucher que nous effrayer, la loi chrétienne n'est ni moins expresse ni moins pressante que la loi de Moïse. L'aumône a sans doute plus de mérite venant de l'amour que de la crainte; mais comme l'amour est languissant, qu'il est sans cesse combattu et trop souvent vaincu par l'égoïsme, le christianisme ne néglige aucun moyen de le réveiller, de l'entretenir, et jamais dans aucune société humaine aucune cause n'inspira au génie tant d'éloquence persuasive ou véhémente que la cause du pauvre dans la société chrétienne.

De tous les devoirs humains, dans l'ordre civil, le plus étroit est sans doute le devoir de payer ses dettes. C'est pour donner tout d'abord l'idée la plus forte de l'obligation dont nous sommes tenus envers les pauvres, que la morale chrétienne a fait de l'aumône une dette à laquelle nous ne pouvons pas plus nous soustraire qu'à une dette d'argent. Mais cette dette, qui en fixera le taux? C'est en cela que la loi chrétienne a si admirablement perfectionné la loi juive. Moïse fixa la dette : c'est une dîme tous les trois ans, c'est tous les sept ans le produit des terres abandonnées à elles-mêmes. La loi chrétienne laisse le chiffre de la dette à notre discrétion : elle s'en rapporte à notre conscience, à cette conscience ou à sa lumière, qui nous fait voir si clair, et qui établit avec tant de précision le compte de ce que nous pouvons garder pour nous dans nos biens, et ce dont nous devons faire part à ceux qui sont sans biens. Quand elle nous parle de notre superflu, elle sait que nous sommes parfaitement instruits de ce dont elle nous parle; elle sait que si nous n'en faisons pas le don aux pauvres, nous n'avons pas la ressource de pouvoir, contre notre témoignage intérieur, le confondre avec le nécessaire.

C'est d'ailleurs une erreur de croire que le superflu, tel que l'entendent les Pères, soit ce qui excède les besoins naturels, comme le boire, le manger et les vêtements. Il est très-vrai que saint Jérôme a dit qu'au delà de la nourriture et de l'habit, nous sommes débiteurs de tout le reste envers les pauvres. Il est très-vrai que saint Athanase en dit autant : « Tout ce que nous gardons, dit-il, en sus du boire, du manger et du vêtement, nous sera, au jour du jugement, une cause de condamnation sévère, condamnation, ajoute-t-il, pareille à celle qui frappe l'homicide. » Mais avant de taxer ces maximes d'exagérations insoutenables, il faudrait examiner quel en est le vrai sens. Est-ce que les besoins sont les mêmes dans toutes les conditions? Est-ce que l'homme en dignité peut porter le même vêtement que le pauvre? Est-ce que, dans l'Église même qui a exprimé ces maximes, le vêtement de l'évêque ne doit pas différer de celui du simple curé? Quand donc les Pères nous disent que nous devons aux pauvres tout ce qui excède la satisfaction des besoins naturels, ils l'entendent expressément des besoins qui diffèrent comme les conditions; et dans leur pieux langage, le mot nécessaire comme le mot superflu n'ont qu'une signification relative. C'est ce qu'exprime si bien saint Augustin dans ce passage : « Que tout ce qui excède une nourriture *modérée* et un vêtement *raisonnable*, *victus mediocris, vestitus rationabilis*, ne soit point mis en réserve pour le luxe, mais placé en dépôt par la voie de l'aumône, dans le trésor céleste. » Voilà, si l'on peut parler ainsi, la latitude qui nous est laissée par le précepte chrétien. En ce sens, ce qui serait le superflu dans une certaine condition, dans une autre peut être à peine le nécessaire. Ce sont ces dépenses que nos grands sermonnaires, fidèles interprètes des Pères, consen-

tent à passer aux riches pour les besoins de leur rang et les convenances de leur état. Et pour apprécier ce qui va au delà, au lieu de faire descendre leur morale sublime jusqu'à un compte de celles à naître, ils font appel à la conscience des riches, ils en prennent témoignage pour tout ce qu'ils dépensent au delà de ce nécessaire proportionné à leur condition; ils ne veulent connaître leur superflu que par leurs propres aveux. Ces aveux, ils excellent à les tirer du cœur des riches, par la véhémence de leurs interpellations, par de vives peintures des désordres où se consume le superflu et où s'entame le nécessaire; et leur facilité même à faire large part aux besoins et aux simples convenances du rang les rend plus hardis et plus impérieux à demander le reste pour les pauvres.

La dette ainsi réglée, et, si j'osais me servir d'une de ces expressions familières que leur inspirent le génie et la liberté de la foi, la dette ainsi liquidée, ils ne mettent plus de ménagement dans la façon dont ils en réclament le payement. « L'aumône par laquelle le superflu passe des mains des riches dans celle des pauvres, l'aumône n'est pas une largesse, dit saint Augustin, c'est une restitution. » — « C'est commettre une fraude, dit-il ailleurs, que de ne point donner son superflu aux pauvres. » Et ailleurs : « On possède la chose d'autrui quand on possède du superflu. » Saint Basile voit dans la grandeur des richesses la preuve qu'on ne fait pas l'aumône, par conséquent qu'on ne paye pas ses dettes, par conséquent qu'on vole le bien d'autrui. « Quiconque n'habille pas l'homme nu est un voleur. » — « Celui qui ne fait pas l'aumône, dit saint Chrysostôme, dépouille le pauvre, et sera puni comme spoliateur. » — « Le superflu du riche, dit saint Jérôme, est le nécessaire du pauvre. C'est de la part du premier un détournement coupable que de le consacrer exclusivement à son usage; il vole aux pauvres ce qu'il ne leur donne pas. » C'est aussi la doctrine de celui qu'on a appelé le dernier Père de l'Église. « Quelle injustice n'est-ce pas, dit Bossuet, que les pauvres portent tout le fardeau, et que tout le poids des misères aille fondre sur leurs épaules? S'ils s'en plaignent, et s'ils en murmurent contre la Providence divine, Seigneur, permettez-moi de le dire, c'est avec quelque couleur de justice; car, étant tous pétris d'une même masse, et ne pouvant pas y avoir grande différence entre de la boue et de la boue, pourquoi voyons-nous d'un côté la joie, la faveur, l'affluence, et de l'autre la tristesse, le désespoir et l'extrême nécessité, et encore le mépris et la servitude? Pourquoi cet homme si fortuné vivrait-il dans une telle abondance, et pourrait-il contenter jusqu'aux désirs les plus inutiles d'une curiosité étudiée, pendant que ce misérable, homme toutefois aussi bien que lui, ne pourra soutenir sa pauvre famille ni soulager la faim qui le presse? Dans cette étrange inégalité, pourrait-on justifier la Providence de mal ménager les trésors que Dieu met entre les égaux, si par un autre moyen elle n'avait pourvu aux besoins des pauvres, et remis quelque égalité entre les hommes? C'est pour cela qu'il a établi son Église, où il reçoit les riches, mais à condition de servir les pauvres; où il ordonne que l'abondance supplée au défaut, et donne des assignations aux nécessiteux sur le superflu des opulents. » (Sermon Sur *l'éminente dignité des pauvres dans l'Église.*)

Mais ce n'est pas assez de payer sa dette; pour qu'il ait toute son efficacité et tout son prix, il faut que ce devoir ait toute la grâce d'un mouvement de cœur et tout le mérite d'un acte fait en toute liberté et volonté. Il faut donner avec empressement et avec joie; ceux qui donnent avec tristesse, et c'est, dit saint Augustin, le plus grand nombre, perdent ce qu'ils donnent. « C'est faire deux fois l'aumône, dit saint Chrysostôme, que de la faire avec empressement. » Ils pensaient à la belle parole de saint Paul : « Dieu chérit celui qui est joyeux quand il donne; *Hilarem datorem Deus diligit.* » S'il est de devoir de donner avec grâce et joie, à bien plus forte raison est-il prescrit de ne jamais gâter le don, ni par des reproches, ni par l'outrage, ni en paraissant regretter ce qu'on fait. Il faut aussi donner sans ostentation. L'Évangile avait dit : « Que ta main gauche ignore ce que ta main droite a donné. » Puisque nous ne devons pas nous dire à nous-même le bien que nous faisons, combien plus en devons-nous garder le secret aux autres. Empressement, bonne grâce, humilité, discrétion, telles sont les qualités qui doivent accompagner l'aumône. Est-ce donc nous demander trop? Sénèque, au nom de la morale païenne, en demande autant à son bienfaiteur, un peu chimérique : l'Évangile pourrait-il être plus accommodant que la morale païenne? Mais il ne s'agit pas ici d'une sorte d'émulation de sévérité, impossible entre les deux morales. Il s'agit de reconnaître si en prescrivant cet accompagnement de vertus, l'une pour le bienfait, l'autre pour le payement de notre dette envers le pauvre, on a trop exigé de la nature humaine. Pour cela, écoutons notre cœur un moment. Qui est-ce qui se saurait gré d'un bienfait auquel auraient manqué la bonne intention, l'empressement, la grâce, ou qu'auraient corrompu l'orgueil et l'offense? Qui est-ce qui oserait se croire charitable en faisant l'aumône avec cette tristesse dont parle saint Augustin, ou avec cette ostentation que blâme si vivement saint Chysostôme? Les

deux morales, mais combien plus la morale chrétienne, ont connu l'homme, quand elles lui ont prescrit, l'une la bienfaisance, l'autre l'aumône avec toutes ces grâces qui seules en font le prix ; elles ont su qu'il ne nous reste au fond du cœur aucun contentement d'un bienfait disgracieux, ni d'une aumône arrachée ou insolente.

C'est ce devoir de l'aumône, enseigné pour la première fois par le christianisme, élevé par lui au rang de vertu principale, que dis-je? qualifié de reine des vertus, c'est ce devoir qui depuis dix-huit siècles a constitué dans le monde chrétien ce que l'Église primitive appelait si admirablement le trésor des pauvres. Depuis cette époque jusqu'à nos jours que de sacrifices n'ont pas été faits pour alimenter ce trésor! Sous combien de formes diverses l'aumône s'est exercée! Aux premiers siècles de l'Église, ce sont les troncs publics, les oblations, les collectes, les dîmes; la part du pauvre dans les biens de l'Église; les aumônes individuelles que chaque fidèle déposait secrètement dans un tronc privé placé auprès de son prie-Dieu; les legs, dons, présents de toute nature faits à l'Église pour qu'elle en grossisse la part du pauvre; la distribution de pain, d'argent, de vêtements à la porte des églises, ou dans les églises même; les hôpitaux pour les malades, les hospices fondés pour chaque genre de misère, fondations sans exemple dans la société païenne, une des gloires — j'en demande pardon à certains économistes — de l'Église des troisième et quatrième siècles; au moyen âge, l'obligation que font à l'Église les capitulaires de Charlemagne de nourrir les pauvres; les évêques tenus de pourvoir à leurs besoins, les prêtres de les admettre à leurs tables; les hôpitaux créés par chaque évêque à côté de l'église cathédrale pour y recevoir les pauvres et les y nourrir de la dîme des revenus de l'Église et même des oblations; les deux tiers de ces revenus assignés par la loi à leur entretien, dans les églises riches, et la moitié seulement dans les autres; sous Charlemagne et ses successeurs, cinq ordres d'établissements de charité, pour les pauvres valides, pour les malades, pour les orphelins, pour les vieillards, pour les enfants; plus tard, l'institution des ordres hospitaliers; et de nos jours, qui pourrait dénombrer les créations du génie de l'aumône? Les crèches, les salles d'asile, les bureaux de bienfaisance, les asiles d'aliénés, les monts de piété, institutions qui, jointes à celles qu'on a consacrées ou imitées du passé, coûtent à la France, pour ne parler que de notre pays, une somme annuelle de 120 millions, lesquels, ajoutés à pareille somme dépensée par la charité privée, portent le trésor des pauvres à un chiffre de 240 millions, c'est-à-dire au cinquième environ du budget des recettes de l'État!

Il y a, quant à l'emploi de cette somme énorme, deux systèmes opposés, fort agités par les personnes qui s'occupent de cette partie de l'économie politique. Les uns voudraient supprimer tous les établissements où la bienfaisance s'exerce pour ainsi dire administrativement, les hospices, les hôpitaux, qu'ils accusent de dater de l'époque où l'esprit de charité évangélique s'était refroidi chez les nations chrétiennes. On remplacerait ces établissements par le secours à domicile, à l'imitation de la primitive Église, et au moyen de règlements très-simples, point coûteux : en sorte que les frais d'administration, cette dîme prélevée sur les pauvres par les utiles agents qui servent d'intermédiaires entre la main qui donne et celle qui reçoit, seraient économisés au profit de la pauvreté, et iraient grossir son trésor. L'autre système, se défiant de la charité faite directement, et du bon emploi des secours à domicile, craignant que l'aumône qui va trouver le pauvre sous son toit n'encourage les désordres qui engendrent si souvent la pauvreté, recommande de multiplier ces établissements et, selon les pays, de substituer soit les institutions particulières, soit l'État à l'individu. Nous ne sommes ni pour l'un ni pour l'autre système, en ce qu'ils ont d'exclusif, mais pour ce qu'il y a de bon, de pratique, d'éprouvé dans chacun d'eux. Nous regarderions comme de la barbarie de fermer ou de faire tomber ces établissements, qui sont l'honneur de la civilisation chrétienne, et où, par des progrès de tous les jours, la charité administrative prend de plus en plus le caractère et la sollicitude du secours à domicile; et d'autre part, cacher au pauvre la main qui le secourt derrière un rempart d'institutions particulières ou publiques nous paraîtrait contraire au principe de la charité chrétienne, et se rapprocher par trop de ce que les philosophes et les politiques de la société païenne ont imaginé pour venir au secours des pauvres. Gardons tout ce qui a été fait et tout ce qui réussit, encore que bien des imperfections y trahissent la faiblesse humaine; mêlons ce que chacun des deux systèmes a de bon, et ajoutons-y sans cesse : ajouter, c'est, en fait de bienfaisance, le premier, le vrai progrès.

Mais surtout qu'aucune mesure de charité, aucune création, aucune loi, dût-elle établir quelque jour le niveau entre le secours et la souffrance, ne fasse disparaître l'aumône dans la forme primitive, l'aumône personnelle, directe, qui met le riche en présence du pauvre, le bienfaiteur en présence de l'obligé.

L'aumône est double, dit saint Augustin, quand elle tombe de la main qui donne dans la main qui reçoit. Et comment l'aumône conserverait-elle ces mérites de grâce, d'empressement, d'humilité, qui, dans le véritable esprit de l'Évangile, en fait tout le prix? Ce qu'on donne régulièrement, à époques fixes, par des intermédiaires ou par la main de l'État, n'est qu'une taxe, un impôt, le tribut de César; ce n'est pas l'aumône. Ce qu'on donne ainsi, on le donne froidement, tristement; et comment le donnerait-on avec joie? Ce qui fait la joie du bienfaiteur, c'est de voir la joie de l'obligé. L'aumône indirecte peut être un devoir public, qu'il est honorable de remplir; l'aumône directe, faite d'un cœur touché des souffrances qu'elle soulage, l'aumône que doublent la grâce, l'empressement, la modestie, la joie qu'on éprouve à la faire, est seule une vertu. Désiré Nisard.

Aumônier. (*Histoire ecclésiastique.*) Ce mot est pris tantôt comme adjectif, et il signifie: qui pratique l'aumône, qui exerce la charité envers les malheureux. Ainsi l'antiquité chrétienne surnomme saint Jean, patriarche d'Alexandrie, saint Jean l'Aumônier, à cause de son immense générosité pour les pauvres. Ou bien on l'emploie comme substantif: dans ce sens, il s'appliquait autrefois à un prêtre chargé de distribuer des aumônes. Les rois de France eurent depuis Clovis des aumôniers, auxquels ils confiaient la distribution des secours qu'ils distribuaient aux malheureux, afin 1° que la charité fût plus éclairée, leur position ne leur permettant pas d'avoir les renseignements nécessaires; 2° pour qu'au secours matériel se joignît une parole de consolation, de résignation, de bon conseil. Les grandes familles eurent aussi des aumôniers; les seigneurs dans leurs terres s'enquéraient par leurs aumôniers des besoins et des nécessités des malheureux, et y apportaient ce double remède. Plus tard les aumôniers remplirent aussi les fonctions de chapelain: le chapelain était chargé de tout le service de la chapelle, et depuis l'usage a conservé ce titre d'aumônier à des prêtres qui ne remplissent près des familles ou des établissements publics que des fonctions spirituelles; ainsi on appelle aumônier de régiment, de collége, d'hospice, de communauté, le prêtre chargé de la direction spirituelle de ces établissements.

Histoire ecclésiastique de la Cour, ou les Antiquités et recherches de la chapelle et oratoire des rois de France depuis Clovis jusqu'à notre temps; par Guillaume du Peyra, aumônier servant des roys Henri le Grand et Louis XIII; Paris, 1645, 1 vol. in-folio.

Histoire ecclésiastique de la Cour de France, par l'abbé Oroux, chapelain du roi; Imprimerie Royale, Paris, 1786, 2 vol. in-4°.

Aune. (*Botanique.*) *Alnus.* Genre de plantes, de la famille des amentacées, suivant la classification de Jussieu. Distingué du bouleau (*betula*) par Tournefort, réuni à lui par Linné (*betula alnus*), il en fut de nouveau séparé par Gessner. Depuis, l'aune a gardé la place que lui a assignée ce naturaliste, et que désignaient suffisamment ses caractères botaniques: fleurs monoïques, les mâles disposées en chatons pendants, cylindriques et allongés, munies de pédicelles rapprochés, à quatre écailles inégales, avec un calice à quatre lobes et quatre étamines; les femelles disposées en chatons ovoïdes, présentant des écailles imbriquées, obtuses, cunéiformes, quadrifides, dont chacune porte sous elle deux fleurs composées d'un ovaire comprimé, surmonté de deux styles, qui devient un fruit coriace, à deux loges monospermes, à écailles presque ligneuses.

L'aune est un des arbres qui végètent le mieux dans les terres marécageuses. Il s'élève à la hauteur de cinquante à soixante pieds. Son bois est d'un grain fin, d'une teinte rougeâtre. Tous les climats lui sont bons, et on le trouve sous toutes les latitudes, depuis la Laponie jusqu'en Barbarie. On en compte cinq espèces, distinguées entre elles par la nature et la forme de leurs feuilles. Dans l'*alnus serrulata*, qui croît en Pensylvanie, les feuilles sont obovales, acuminées et dentées en scie, avec leurs stipules elliptiques et obtuses; elles sont allongées, aiguës, arrondies à la base, munies de stipules ovales oblongues, dans l'*alnus undulata*, originaire de Canada; elles sont elliptiques, un peu obtuses et glutineuses dans l'*alnus oblongata*; elles sont oblongues, aiguës, intérieurement pubescentes et blanchâtres, munies de stipules lancéolées, dans l'*alnus incana*. Ces deux dernières espèces sont indigènes en France. Dans toutes, en général, les feuilles sont presque rondes, dentées à leur contour, glabres et enduites d'une matière visqueuse, qui s'attache aux doigts. L'*alnus incana* est seul exempt de cette viscosité.

Le bois d'aune lorsqu'il est sec prend une teinte rougeâtre, d'un rose pâle, tirant sur le jaune. Son grain est susceptible de recevoir un assez beau poli, mais sans éclat: il prend très-bien le noir; les tourneurs et les ébénistes le recherchent. A raison de sa légèreté, on en fait des sabots, des perches, des échalas, des échelles. Les boulangers le préfèrent à tout autre pour chauffer le four. On en fait aussi des tuyaux de fontaine, des pilotis qui durent aussi longtemps que ceux de chêne, pourvu qu'ils soient toujours dans l'eau ou dans la glaise bien humide. Le bois des racines est agréablement veiné, et propre à des ouvrages d'ébénisterie. En Écosse on en fabrique des siéges, qui sont recherchés

pour leur solidité et la variété de leurs teintes. L'écorce sert à teindre les cuirs en noir; les chapeliers s'en servent au lieu de noix de galle. On en obtient aussi une teinture jaune. On a vanté les propriétés fébrifuges de l'écorce de l'aune, et des médecins ont pensé qu'il n'y avait pas de meilleur succédané du quinquina. Les troupeaux ne broutent pas les feuilles de cet arbre; cependant, dans quelques provinces, on les leur donne sèches pendant l'hiver. En médecine, elles passent pour détersives, et Murray assure qu'appliquées fraîches ou chaudes sur les mamelles, elles sont le meilleur topique pour faire tarir le lait.

L'aune ainsi que l'utilité de ses diverses parties étaient connues des anciens. Du temps de Théophraste l'écorce était employée à teindre les cuirs. Pline et Vitruve disent que les pilotis d'aune sont d'une éternelle durée, et peuvent supporter des poids énormes. On l'employait également pour faire des conduits d'eau souterraine. Les poëtes latins ont souvent parlé de l'aune en différents sens :

> Fluminibus salices crassisque paludibus alni
> Nascuntur (1).....

dit Virgile, et ailleurs :

> Quantum vere novo viridis se subjicit alnus (2).

Quant à l'emploi qu'on peut faire de l'aune debout et vivant, Pline dit que de son temps on le plantait le long des rivières, pour les contenir dans leur lit. Aujourd'hui il prend place dans les jardins paysagistes; on le plante dans les massifs, ou en allées, dans les lieux frais des parcs, ou bien encore on l'élève en hautes palissades, qui sont d'un charmant effet. G.

AUNIS. (*Géographie.*) L'Aunis ou pays d'Aunis, borné au nord et à l'est par le Poitou, au sud par la Saintonge, à l'ouest par l'Océan, était une des plus petites provinces de l'ancienne France. L'étymologie du mot Aunis, en latin *Aluensis*, *Aluetensis*, ou encore *Aluiensis Tractus*, a donné matière à plus d'une opinion : l'un le fait dériver des aulnes ou aulnaies qui couvraient, dans les temps reculés cette contrée marécageuse; un autre le tire du mot *Alani*, Alanes, tribu barbare, qui après la bataille livrée par Égidius à Attila fut rejetée vers les bords de l'Océan, et s'établit dans ce pays d'Aunis, auquel elle aurait légué son nom, *Pagus Alanensis*, *Aluensis* par corruption. Quoi qu'il en soit de l'étymologie, il paraît en effet qu'une de ces tribus asiatiques, Alains ou Taïfoles, existait encore au onzième siècle sur les limites du Poitou et de l'Aunis. Il est probable du reste que ce dernier pays, couvert de marécages, resta

(1) *Georg.*, II, 110.
(2) *Bucol.*, X, 74.

longtemps aride et peu habité. Les annalistes du moyen âge, mentionnant les ravages commis par les pirates normands dans ces pays maritimes, ne citent ni ville ni monastère appartenant au pays d'Aunis. Les noms de lieux ne paraissent point appartenir à l'ancienne langue des Celtes : ils sont latins, et de la basse latinité. — Le fief d'Aunis fut enlevé par saint Louis au comte de la Marche, et donné à son frère Alphonse avec le comté de Poitou. L'Aunis fut assigné comme douaire à Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, et à Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII. L'Aunis devint une province particulière, par le démembrement de la Saintonge, en 1372. Il devint un ressort indépendant, et la ville de La Rochelle en fut le siége principal. Rochefort, Brouage, Marennes, Royan, Marans, Soubise, les îles de Ré et d'Oléron appartenaient à l'Aunis. Cette province, inondée par les eaux, possédait des marais salants déjà mentionnés dans les Capitulaires de Charlemagne. Une autre partie de la contrée, d'un terrain sec, possédait des vignobles, déjà connus dès le onzième siècle. Les vins blancs et rouges de l'Aunis étaient vantés alors à l'égal des vins de Bordeaux. Le pays d'Aunis appartient aujourd'hui au département de la Charente-Inférieure.

AM. R.

AURONCES. (*Histoire ancienne.*) Les Auronces, qui occupaient, entre le pays des Volsques et la Campanie, le district montueux qu'arrose le Liris, eurent le privilége de conserver le nom primitif de l'antique population de l'Italie. Ils se rattachaient, par leur origine, au grand tronc des Osques, et nommer les *Aurunci* équivalait à dire les *Opici* et les *Osci*, ou les Ausones, comme disaient les Grecs. L'histoire est complétement muette sur les événements qui décidèrent une des sauvages tribus du pays des Osques à venir se placer dans un espace étroit entre les montagnes et la mer, pour y mener une vie paisible en opposition à ses habitudes (1). S'il est vrai qu'Homère, comme on le prétend, ait placé sur ce point les farouches Lestrigons (2), cette tradition devait être née chez les Grecs du récit des navigateurs, effrayés par la barbarie des peuples qui habitaient ces rivages. Cette réputation de sauvagerie indomptable demeura toujours attachée au nom des Auronces : Tite-Live (3) et Denys (4) les représentent comme des hommes de haute stature, à l'aspect terrible et menaçant, doués d'un courage impétueux et d'une fermeté d'âme peu commune. *Aurunca*, nommée aussi *Sessa*, était leur ville principale; elle était située

(1) Plin., III, 5.
(2) *Odyss.*, X, 89-134.
(3) II, 26.
(4) VI, 32.

dans l'intérieur des terres, sur une hauteur, qui porte encore le nom de Monte Auronco. Une dénomination toute pareille, appliquée à trois villes différentes, *Suessa-Pometia, Suessa-Aurunca* et *Suessula*, lesquelles appartenaient à trois peuples limitrophes, les Volsques, les Auronces et les Campaniens, semble prouver entre eux une identité d'origine et de langage. Dans le fait, Sessa, tout aussi bien que *Vescia* et *Minturne*, conserva pendant la période romaine le pur sang des Osques, dont une autre branche se trouvait à Caleno (1). *Fondi,* dont le territoire marécageux produisait le fameux vin de Cécube (2), se trouvait au bord d'un lac où nageaient des îles flottantes (3). Mais les plus célèbres villes des Auronces étaient celles qui s'élevaient au bord de la mer, telles qu'*Amucla, Gaeta* et *Formia*. La tradition qui attribuait aux Lacédémoniens la fondation de ces trois cités n'est vraisemblablement qu'un roman, inventé par les Grecs, cru par leurs commentateurs latins, et répété à tort par Strabon (4).

Les Auronces ne se soumirent aux Romains que les derniers de tous les peuples compris dans l'organisation politique du Latium. Mais enfin il fallut reconnaître la puissance romaine, qui s'étendit ainsi jusqu'au Liris (5). Ce fleuve, descendu de l'Apennin, arrosait le pays des Volsques, traversait Minturne, passait par le bois sacré de la déesse Marica et par les marais voisins, pour aller se jeter dans la mer par une large embouchure. Cette déesse Marica était une divinité indigène et locale (6), particulière à Minturne. Le culte de Jupiter enfant, appelé *Auxurus* dans le lieu placé sous sa protection (7); celui de Feronia, déesse indigène aussi, également vénérée chez les Étrusques, les Latins, les Sabins et les Volsques, prouvaient, par leurs rapports avec le culte de Marica et par la conformité des mythes nationaux, la commune origine de tous ces peuples (8).

AURORE. (*Mythologie.*) La déesse que les Grecs appelaient 'Ηώς et les Romains *Aurora*, était fille d'Hypérion et de Theia ou d'Euryphaessa, et sœur d'Hélios (le Soleil) et de Séléné (la Lune) (9). D'autres disent qu'elle était fille de Pallas (10). C'est elle qui chasse la nuit du ciel, et qui répand sur la terre ces

(1) Liv., VIII, 16.
(2) Strab., V, p. 160. — Plin., XIV, 6.
(3) Plin., II, 95.
(4) Cf. Serv., X, 564; VII, 1. — Plin., III, 5; VIII, 29. — Solin., 8. — Fest., *s. v.* FORMIÆ.
(5) Strab., V, p. 160. — Plin., III, 5.
(6) Strab., V, p. 161.
(7) Serv., VIII, 799.
(8) Strab., V, p. 156.
(9) Hésiode, *Theog.*, 371 ssq. — Hom., *H. in sol.*, XI, 6.
(10) Des mythographes modernes ont prétendu que l'Aurore ou Eos est la déesse du souffle (ἄω) qui précède le lever du soleil et qui élève les vapeurs exhalées pendant la nuit.

douces lueurs par lesquelles le matin annonce la lumière plus éclatante du jour (1). Elle quitte de bonne heure la couche de Tithon, son époux bien aimé, et s'élance du sein de l'Océan, emportée par deux coursiers rapides, Lampos et Phaéton (2). Mais elle n'est pas seulement chargée de cette mission matinale : elle accompagne dans sa course diurne son frère Hélios, et ne se repose ainsi que le soir (3). De là vient que les poëtes ont employé indifféremment son nom pour désigner les diverses parties du jour (4), et quelquefois le jour tout entier (5). Dans Hésiode (6), la déesse du jour, Héméra, est complétement distincte de l'Aurore; mais chez les tragiques et chez les auteurs postérieurs les deux mythes sont continuellement confondus (7). En général, les auteurs plus modernes, les mythographes latins, ont suivi assez fidèlement la tradition homérique relative à l'Aurore. — L'Aurore eut plusieurs amants parmi les mortels; car Vénus, dit Apollodore (8), rendait souvent l'Aurore amoureuse, pour se venger de ce qu'elle avait su rendre Mars infidèle. Elle enleva Orion, dont la beauté l'avait séduite; après la mort de cet amant, tué par les flèches de Diane (9), elle lui donna pour successeur Clitus, fils de Mantéus, qu'elle admettait à s'asseoir avec elle sur son trône d'or, dans le séjour des dieux puissants (10). Elle aima ensuite Tithon, et demanda pour lui l'immortalité, sans songer à lui assurer une éternelle jeunesse, de telle sorte qu'il tomba dans un état de décrépitude si complet, que son immortelle épouse vit, malgré l'ambroisie dont elle le nourrissait, sa voix s'éteindre et ses membres se dessécher (11). Selon une autre tradition, elle le changea en cigale (12). Elle avait eu de lui deux fils, Memnon et Émathion : le premier fut tué par Achille, et sa mort fit répandre à sa mère des larmes qui ne cessent pas de couler : c'est la rosée du matin. Elle aima encore Céphale, qu'elle enleva sur le mont Hymette pour le transporter en Syrie, et elle en eut Phaéton (13).

(1) Ov., *Met.*, IX, 420; *Fast.*, IV, 383.
(2) Hom., *Od.*, V, 1; XXIII, 244. — Virg., *Æn.*, IV, 129; *Georg.*, I, 442. — Hom., *H. in Merc.*, 185. — Théocr., II, 148; XIII, 11.
(3) Hom., *Od.*, V, 390; X, 144.
(4) Hom., *Il.*, XXI, 111; II, 48; VII, 451; *Od.*, X, 190. — Strab., p. 435.
(5) Hom., *Il.*, I, 492; *Od.*, XIX, 571. — Cf. Théocr., XVI, 5; VII, 35; Callim., *H. in Dian.*, 249.
(6) *Theog.*, 124.
(7) Paus., éd. Clavier, t. I, p. 19; t. II, p. 131. — Schol. Pind., *Ol.*, II, 91 (150); *Nem.*, VI, 54 (89). — Tzetz., *Lycophr.*, 18.
(8) I, IV, 4.
(9) Hom., *Od.*, V, 121.
(10) Hom., *Od.*, XV, 250.
(11) Hom., *H. in Ven.*, IV, 218, 238. — *Voy.* Hor., *Od* I, XXII, 8; II, XIV, 30; Apollod., III, XII, 4; Hes., *Theog.*, 984.
(12) Serv., Virg., *Georg.*, I, 447; III, 328; *Æn.*, IV, 585.
(13) Paus., *loc. cit.* — Hés., *Theog.*, 981. — Apollod., III, XIV, 3. — Ov., *Met.*, VII, 703 ssq. — Hyg., *F.*, 189.

Enfin elle s'unit à Astrée, qui la rendit mère de Zéphyre, de Borée, de Notus, d'Héosphoros (l'étoile du matin) et des autres astres (1). L'Aurore est représentée par Homère montée sur un char à deux chevaux, auquel les poëtes venus plus tard substituèrent un quadrige. Virgile lui donne tantôt l'un, tantôt l'autre (2). Le char est couleur de rose, de pourpre ou de safran; les chevaux sont blancs ou rougeâtres (3). La déesse a des ailes. On la montrait aussi portée sur le cheval ailé Pégase, dont Jupiter lui avait fait présent, traversant le ciel avec lui et portant une torche (4). Les surnoms donnés par les poëtes à l'Aurore (la déesse aux doigts de rose, au trône splendide, aux ailes blanches, à la chevelure éclatante, etc.) doivent presque tous, de même que ses attributs, leur origine aux brillantes couleurs qui parent l'horizon au moment où le soleil est près de se lever. Parmi les monuments anciens où était représentée l'Aurore, Pausanias a mentionné la salle royale à Athènes, le trône de l'Apollon Amycléen, et un socle de marbre placé près de l'Hippodamium, à Olympie, où on la voyait suppliant Jupiter en faveur de son fils Memnon (5). Plusieurs vases peints ou miroirs étrusques nous ont conservé des représentations antiques de l'Aurore. Tantôt elle s'avance portée dans un quadrige, précédée de Diane-Lucifère tenant deux flambeaux (6); tantôt et plus souvent on la représente avec Céphale, dont l'enlèvement retracé sur des vases funéraires semble faire allusion au trépas de jeunes gens enlevés par une mort inattendue (7).

AUTEUR. Autant ce nom avait commencé d'être respecté et respectable chez tous les peuples du monde, autant il a cessé de l'être presque partout. Au fur et à mesure que la civilisation fit des progrès, au fur et à mesure que la diffusion des lumières et l'éloignement où l'on était de ceux qui en avaient été le foyer affaiblirent aux yeux des hommes la valeur d'un bienfait devenu commun, ils se montrèrent oublieux et ingrats envers ceux à qui ils en avaient l'obligation, et il fut un temps où un auteur, sans rougir précisément d'être auteur, n'osa ni s'en donner ni s'en entendre donner le nom. On s'est, depuis, bien corrigé de cette honteuse faiblesse. Lorsqu'un grand seigneur dit à un financier qui se trouvait en même temps que Piron dans son antichambre : « Passez, monsieur, ce n'est qu'un poëte, » Piron, par la manière dont il répondit à cette impertinence : « Puisque les qualités sont connues, je passe le premier, » fit cruellement sentir au grand seigneur la révolution qui s'était déjà faite dans les idées à cet égard. On pourrait se demander seulement ce qui amenait le fier Piron dans l'antichambre du grand seigneur.

A le prendre dans le sens le plus étendu, le nom d'auteur s'applique à tout ce qui fait usage d'une plume pour exprimer ses idées, à tout ce qui les propage par l'impression, sous quelque forme et en quelque langue que ce soit. Un poëte, un historien, un moraliste sont des auteurs; un critique, un commentateur, un grammairien, un mathématicien, un astronome le sont aussi; un journaliste qui n'est que journaliste s'en arroge ingénieusement le titre, et cela avec d'autant plus de raison qu'il reste seul peut-être de la nation des auteurs à qui on pourrait encore le contester. Mais quand, par exemple, on entend dire de tel individu : c'est un auteur, on attache à ce mot un sens plus restreint; il ne nous vient pas à la pensée que l'individu dont il s'agit soit un poëte, un historien, un philosophe, etc. : ces différentes espèces d'auteurs ne permettant guère qu'on les désigne autrement que par le terme qui implique la nature de leurs travaux; on entend donc par là plus volontiers tout écrivain qui n'appartient spécialement à aucun de ces genres, qui touche à tous plus ou moins, et qui, à cause de cela même, a droit à un titre ayant quelque chose de vague et se passant fort bien de définition.

Autrefois un auteur était prédestiné à être auteur; du moins ses parents prévoyaient-ils toujours la possibilité qu'il le fût, et y aidaient-ils de toutes leurs forces. On le faisait étudier dix heures par jour, et il advenait que l'enfant n'avait pas atteint l'adolescence, que déjà il était auteur. On n'a qu'à lire, pour s'édifier à cet égard, les vies d'une foule d'auteurs précoces, dans le tome VII des *Jugements des Savants*, par l'abbé Baillet. Les années pouvaient ajouter au mérite de ces auteurs, mais elles n'ajoutaient rien à leur qualité. La plupart n'avaient pas d'autre profession qui leur rendît celle-là plus douce, d'autre habitude, d'autre plaisir. Ils se mariaient et communiquaient souvent à leurs femmes un si vif enthousiasme pour leur état d'auteur, qu'elles en tiraient vanité plus qu'ils ne l'eussent fait eux-mêmes. La femme de Barclay, l'auteur d'*Argenis*, se considérait comme celle d'un demi-dieu, et ne croyait pas que personne au monde fût comparable à son mari. L'héritier de ce dernier lui ayant fait élever un tombeau avec son buste, dans l'église Saint-Laurent, à Rome, à côté du tombeau de Bernard

(1) Hés., *Theog.*, 378.
(2) Virg., *Æn.*, VI, 535; VII, 26; XII, 77. — Eurip., *Troad.*, 855.
(3) Ov., *Cons. ad Liv.*, 981. — Tibull., I, 3.
(4) Eustath., *ad Hom.*, p. 1430 12. — Cf. Eurip., *Or.*, 1004.
(5) Paus., t. I, p. 19; t. II, p. 151; t. III, p. 171.
(6) Millin, *Peint. de Vas.*, II, 23.
(7) *Ann. de l'Inst. Arch.*, 1836, p. 110; 1837, 2e part., p. 209; 1838, p. 270; 1840, p. 149; 1841, p. 98.

Guiglielmi, précepteur du cardinal Barberin, madame Barclay fut si indignée, qu'elle fit démolir le tombeau et transporta le buste chez elle, disant que les restes d'un homme comme Barclay ne reposeraient jamais près de ceux d'un vilain pédant. Madame de Saumaise, outre qu'elle s'imaginait être princesse, parce que son mari, disait-elle, descendait des ducs de Bourgogne, croyait être la reine des savants, parce que Saumaise en était regardé comme le roi; elle reprochait à son mari de se méconnaître et de s'oublier, quand il ne maltraitait pas les gens et ne leur disait pas des injures. Enfin, la première femme de Rohault, disciple de Descartes, dont il expliquait la philosophie dans des conférences publiques, se tenait ces jours-là sur la porte de sa maison, et en refusait l'entrée à tous ceux qui n'avaient pas l'air d'être de qualité; elle était persuadée qu'il fallait avoir cet air pour mériter d'entendre son mari. Tout le monde sans doute n'élevait pas si haut la condition d'auteur, mais tout le monde s'accordait à la regarder comme une des plus dignes et des plus enviables, et l'honneur avec lequel pour la plupart du temps elle était remplie justifiait, il faut en convenir, cette flatteuse opinion.

Quelques-uns publient de bonne heure un premier ouvrage qui est traité de chef-d'œuvre, d'autres en publient un qui passe inaperçu; mais rarement l'auteur du chef-d'œuvre soutient la haute idée qu'on avait eue de lui. Ce premier succès n'est qu'un encouragement à recommencer qui le perd et ne lui laisse même pas l'espoir de se réhabiliter. Au contraire, l'auteur d'un livre inaperçu ne doit désespérer de rien. Outre que ce livre n'est peut-être déclaré mauvais que parce qu'on ne l'a pas lu, avec de la patience et du travail on en fait un second, lequel, si le progrès n'est pas un vain mot, vaudra probablement mieux, sera plus lu, plus vendu que le premier. C'est le temps alors de rééditer celui-ci; c'est le temps d'en produire même de médiocres et qui seraient sifflés venant d'une main inconnue; c'est le temps de rassembler tous ses papiers, de rechercher jusqu'aux petits manuscrits qu'on a composés au sortir du collége, ou même pendant qu'on y était, et de les envoyer à l'imprimeur.

On a remarqué dans les écrits du philosophe Plotin, rassemblés par Porphyre, son principal disciple, trois sortes d'âges dans son esprit. « Les premiers et les derniers livres qu'il composa, dit Bayle (*Dict. Hist.*, au mot Plotin), sont fort au-dessous des autres. On voit dans les premiers une force qui n'a pas encore toute sa crue, et dans les derniers une force qui n'a plus toute sa crue. C'est dans les écrits du milieu qu'on voit une force montée au plus haut degré. Voilà donc trois ordres de livres : il y en a vingt et un dans le premier, vingt-quatre dans le second, neuf dans le dernier. De ces neuf, les cinq premiers étaient moins faibles que les quatre autres. » Mais ce qui est pardonnable dans un philosophe, auteur de cinquante-quatre traités, ne l'est plus dans les poëtes et dans les orateurs, lesquels devraient être plus diligents que les autres à se retirer, parce que personne n'a plus besoin qu'eux de tout le feu de l'imagination. « Cependant, dit encore Bayle (*ibid.*, au mot Afer), il ne leur arrive que trop de se tenir dans la carrière jusqu'au déclin de l'âge; il leur semble qu'on a condamné le public à boire jusqu'à la lie leur prétendu nectar. » La conclusion est qu'un auteur arrivé à un certain âge doit briser sa plume, sous peine d'être dédaigné et bafoué. Et voilà comme on réduit ces pauvres gens à ne plus recevoir d'applaudissements que d'eux-mêmes. Mais cela même, si on en croit le père Garasse, n'est pas sans douceur, et peut dédommager fort bien de l'indifférence d'autrui. « C'est, dit-il (*Somme des Vérités capitales de la Religion*, pag. 419), un effet de la justice commutative que tout travail honnête soit récompensé de louange ou de satisfaction... Quand les bons esprits font un excellent ouvrage, ils sont justement récompensés par les louanges publiques; mais quand un pauvre esprit travaille pour ne rien faire qui vaille, et qu'il ne peut ainsi obtenir des louanges publiques, afin que son travail ne demeure pas sans récompense, Dieu lui donne une satisfaction personnelle qu'on ne peut lui envier sans une injustice presque barbare. » Que vous semble de cet expédient? Si le père Garasse a voulu rire, il était difficile qu'il le fît plus sérieusement.

Comme on est auteur de dessein prémédité, comme on l'est par occasion, on l'est aussi par nécessité. Bien des gens n'ont pris la plume que pour repousser les attaques auxquelles ils étaient en butte; ils se sont trouvés auteurs, quelquefois même auteurs de talent, sans s'être encore doutés qu'ils fussent capables d'être l'un et l'autre. L'obligation de se défendre contre des adversaires opiniâtres et turbulents a fait naître plus d'un livre qui a immortalisé des hommes étrangers jusque là au métier d'auteur, ou qui l'avaient pratiqué sans jeter d'éclat au delà de certaines limites. Si les jésuites n'eussent point persécuté le Port-Royal, Pascal n'eût point écrit les *Provinciales*, l'un des chefs-d'œuvre de notre littérature, ni les *Pensées sur la Religion*, autre chef-d'œuvre et conséquence sinon immédiate, du moins très-naturelle, du livre où il avait vengé la religion des profanations des casuistes. Son

Traité des Sections coniques, ses *Solutions des Problèmes de la Roulette*, et son *Traité de l'Équilibre des Liqueurs*, en font un savant mathématicien, un physicien sagace; les *Provinciales* et les *Pensées* en ont fait un grand écrivain.

Moins exposés qu'autrefois aux attaques des corps savants et religieux, les auteurs ont rencontré depuis une autre espèce d'adversaires, qui n'est ni moins dangereuse ni moins obstinée, mais où le talent est infiniment plus rare : ce sont les journalistes. Le plus infime des journaux à cet égard vaut cent jésuites. Là l'agression est de tous les jours, est incessante, acharnée, systématique, et d'autant plus impitoyable, qu'elle a pour objet non pas le livre, que la plupart du temps le journaliste n'a pas lu, mais la personne de l'auteur, sa qualité, sa position sociale, et souvent même son nom seul. Il en arrive ainsi presque toujours, si un auteur n'est ni le parent, ni l'ami, ni le protecteur du journaliste, et la seule chance qu'il puisse avoir de n'en être pas maltraité, c'est qu'il lui soit tout à fait inconnu. Ne serait-ce pas alors le cas de dire au journaliste ce qu'écrivait Lefèvre de Saumur à un auteur de son temps qui l'avait impudemment attaqué : « Encore, si vous aviez fait quelque livre de votre chef, cela irait bien; mais dans les termes où vous êtes, je trouve que vous jouez avec un peu trop d'avantages. C'est se moquer de ne mettre qu'un liard contre une double pistole. Je ne sais pas qui voudrait jouer contre vous. »

Tous ces désagréments n'empêchent pas que les auteurs n'aient une tendresse excessive pour leurs ouvrages, et quelquefois pour ceux qui la méritent le moins. Héliodore aime mieux renoncer à son évêché que de condamner son roman de *Théagène et Chariclée*. Abélard déclara qu'il comptait pour peu la perte de sa virilité, en comparaison de la perte d'un écrit qu'on l'obligea de jeter au feu. Il est inutile de nommer ceux qui ont gardé jusqu'à la fin de leur vie un faible pour leurs plus médiocres productions. Le catalogue en serait trop long; mais l'exemple de Virgile est à noter, qui, au rebours de ceux-là, voulut avant sa mort qu'on brûlât son *Énéide*, comme n'étant pas digne de ses autres ouvrages.

Remarquons enfin, comme une autre singularité des auteurs, l'impatience avec laquelle ils souffrent qu'on aille sur leurs brisées, c'est-à-dire qu'on traite les mêmes matières qu'ils ont eux-mêmes traitées. Il y en a peu à qui ce procédé ne déplaise au moins infiniment, et qui ne le regardent comme une intention marquée, ou de les surpasser, ou de diminuer leur gloire en la partageant. Dolet s'étant avisé d'écrire contre Érasme en faveur des Cicéroniens, Jules César Scaliger, qui avait écrit un pamphlet violent pour la même cause et contre le même champion, malmena Dolet de la façon la plus brutale. Il prétendit, entre autres choses, que les plus beaux endroits de sa harangue avaient été pillés par Dolet et arrangés de manière à leur faire perdre tout leur mérite. Quant aux louanges que Dolet lui avait données, Scaliger ne lui en savait point de gré, étant venues après coup et de trop mauvaise grâce pour réparer l'offense du plagiat.

On observera que nos exemples du caractère des auteurs ont été empruntés au passé. Ce n'est pas qu'ils manquent au temps présent; mais la difficulté de les reproduire sans y mêler les noms des personnes qu'ils concernent nous a fait une loi de nous en tenir aux anciens. La génération qui nous suivra n'aura pas sans doute les mêmes scrupules; mais il est douteux que, sauf les noms, elle trouve à dire quelque chose de nouveau. N.

AUTONOMIE (*Histoire ancienne.*) Du grec Αὐτονομία, gouvernement par soi-même, par ses propres lois. L'autonomie exprimait donc l'état d'un peuple, d'une cité, se gouvernant par ses propres lois, et de plus le droit qu'avaient ce peuple, cette cité à être ainsi gouvernés. Rome ne profita d'abord du succès de ses armes dans le Latium et dans l'Italie que pour obliger les vaincus à devenir citoyens romains, à vivre sous les mêmes lois que les Romains et à jouir des mêmes priviléges. Dans la suite, et au fur et à mesure que Rome étendit ses conquêtes, elle devint plus économe de ce droit de bourgeoisie, et ne l'accorda qu'avec certaines restrictions, comme, par exemple, celle qui regardait le droit de suffrage. Enfin, sans leur accorder le droit de bourgeoisie, elle leur permit de continuer à se gouverner par leurs lois, et les laissa jouir de diverses immunités. Cette tolérance dura tant que les conquêtes des Romains furent limitées à l'intérieur de l'Italie. En revanche, les peuples subjugués fournissaient au vainqueur un contingent de troupes, et peut-être y en ajoutaient-ils un autre en argent. Ils n'étaient point appelés sujets, ces termes paraissant trop durs aux Romains eux-mêmes; ils étaient traités d'amis et d'alliés. Ce n'était point à titre de sujets qu'on exigeait qu'ils fournissent leur contingent; c'était, suivant une des conditions de l'alliance, *ex formula fœderis*. Mais quand les conquêtes des Romains eurent franchi les limites de l'Italie, la condition des vaincus empira. On ne leur permit plus de se gouverner eux-mêmes, on leur envoya de Rome des magistrats, qui étaient à la fois leurs législateurs, leurs ad-

ministrateurs, et leurs juges. Les villes, les peuples qui s'étaient signalés par leur attachement pour les Romains, ou par des services éclatants, ou par le refus de prendre part aux démêlés que le reste de la province ou du royaume avait eus avec les vainqueurs, recevaient différents priviléges. Ils restaient en possession de leurs lois, et sous le nom d'alliés, ils étaient indépendants de la juridiction des préteurs et des proconsuls. Ces peuples, ces villes étaient dits *autonomes*. Des royaumes même étaient dans cette condition et appelés de même.

S'il arrivait qu'une ville autonome adoptât, par choix et de son plein gré, tout ou partie des lois romaines, il lui était libre de s'en affranchir quand bon lui semblait. Alors, la ville dont le peuple s'était ainsi approprié une loi romaine était qualifiée de *populus fundus* (Cic., *Pro Balbo*, c. 8), sans cesser pour cela d'être autonome. Elle devenait *fundus* par cette loi, conservant d'ailleurs son indépendance entière, et ne se soumettant elle-même à cette loi qu'autant qu'elle le jugeait à propos.

La condition de ces nouveaux alliés ou autonomes, formés à la suite des conquêtes des Romains hors de l'Italie, était bien différente de celle des alliés ou autonomes italiens. Ceux-ci avaient presque tous été domptés par les armes, et avaient obtenu des conditions plus ou moins favorables; et, conservant leurs lois et leur gouvernement, n'étaient astreints qu'à fournir un certain contingent en troupes, qui était réglé par des traités. Les peuples de la Grèce et de l'Asie que les Romains avaient trouvés libres, ou qu'ils remirent en liberté, furent laissés dans une indépendance complète, et il n'y eut rien dans les traités contractés avec eux qui sentît la sujétion. Leurs ambassadeurs étaient reçus et traités comme les ambassadeurs des souverains. Ils ne pouvaient se lasser de louer la modération et la générosité des Romains, qui n'avaient porté leurs armes au delà des mers, en Grèce et en Asie, que pour assurer la liberté de leurs alliés, sans aucune vue d'intérêt particulier. Leur enthousiasme à cet égard avait pour cause la manière libérale dont les Romains avaient récompensé leurs alliés, à la suite de la double défaite de Philippe, roi de Macédoine, et d'Antiochus, roi de Syrie. Le sénat avait accordé la liberté à l'Orestide, province de la Macédoine, qui s'était révoltée contre Philippe. Pleurate, roi d'un canton de l'Illyrie, en eut deux autres, qui avaient appartenu à Philippe, et Amynandre, roi des Athamanes, eut tout ce qu'il avait conquis sur ce même Philippe, pendant la guerre. Attale, roi de Pergame, et les Rhodiens eurent toutes les places que Philippe possédait sur les côtes de l'Asie Mineure; la Thessalie et toutes les villes de la Grèce où les Macédoniens avaient des garnisons furent remises en liberté; on accorda diverses places aux Achéens; enfin, les Romains déclarèrent libres et indépendants tous les peuples de la Grèce. Les services rendus aux Romains dans la guerre contre Antiochus ne furent pas moins bien récompensés. Eumènes, successeur d'Attale, fut mis en possession de presque toutes les provinces dont les Romains avaient dépouillé Antiochus, à l'exception de la Lycie et de la Carie, dont ils firent présent aux Rhodiens. Toutes les villes grecques de l'Ionie et de l'Éolie qui avaient été assujetties à Antiochus furent déclarées libres et indépendantes, et les villes libres qui avaient pris parti contre ce roi maintenues dans leur autonomie et traitées avec autant de libéralité qu'Eumènes et les Rhodiens. Non contents d'avoir ainsi reconnu les services de leurs alliés, les Romains employèrent encore leurs armées à dompter les Galates ou Gaulois établis dans l'Asie Mineure, qui tenaient en échec le royaume d'Eumènes. Après avoir terminé ces deux guerres, ils firent repasser leurs armées en Italie, sans se réserver autre chose de leurs conquêtes que la gloire d'avoir enrichi et protégé leurs alliés, et affranchi divers peuples de la domination des rois de Macédoine et de Syrie.

Cependant, les plus clairvoyants s'aperçurent bientôt que par ces arrangements les Romains restaient seuls maîtres de la Grèce et de l'Asie; que, après avoir écrasé les deux seuls rois qui pussent leur faire ombrage, ils laissaient toutes les autres parties de la Grèce et de l'Asie faibles et désunies, et que par là ils les tenaient toutes dans leur dépendance. Rien n'était plus vrai; mais il était vrai aussi que tous ces États, toutes ces petites républiques, sentant leur faiblesse, se trouvaient encore heureux que les Romains les honorassent du titre d'alliés, d'autonomes. Ils conservaient en effet tous les dehors de la souveraineté; on les accoutumait à obéir librement. Avant de les assujettir, le sénat les gouvernait par ses ambassadeurs, qui étaient presque toujours en campagne, parcouraient les cours et les républiques, s'informaient de la disposition des peuples et en informaient le sénat. Le sénat, pour donner plus de relief à ses ambassadeurs, qui étaient toujours tirés de son corps, revêtait de ce caractère les personnages les plus illustres de Rome, ceux qu'on avait vus honorés du consulat et du commandement des armées. Partout où ils arrivaient, ils prenaient connaissance des affaires intérieures de l'État, s'ingéraient dans les domestiques, et se formaient une faction qu'ils ne manquaient pas de protéger et d'avancer en toute

occasion. Sur le moindre différend qui survenait entre quelques rois ou peuples alliés, ces ambassadeurs y accouraient, se faisaient rendre compte de l'affaire, et s'érigeaient en arbitres, sans en être requis. La crainte de les voir se joindre au parti contraire amenait une prompte soumission aux arrêts qu'ils avaient prononcés. C'est ainsi que d'alliés les peuples devinrent sujets des Romains. Les Étoliens furent les premiers, les Achéens vinrent ensuite, puis la Macédoine; toute la Grèce elle-même fut bientôt réduite en province romaine. Dans le même temps, Scipion Émilien, par la destruction de Carthage, ajoutait à l'empire une autre province, qui porta le nom de province d'Afrique; le même titre et la même condition échurent à l'Asie et à la Bithynie, léguées au peuple romain par les testaments de leurs derniers rois. Il ne resta plus qu'un assez grand nombre de villes et de populations, en différents pays, qui étaient appelées libres, indépendantes, autonomes; elles se glorifiaient encore de ces titres sous les empereurs, malgré leur sujétion. Il s'agit d'examiner en quoi consistaient proprement les priviléges qui résultaient de ces titres dans ce temps-là; car il est sûr que depuis longtemps les Romains donnaient, ôtaient ou diminuaient ces priviléges assez arbitrairement.

Les alliés ou autonomes étaient censés faire partie de l'empire romain. Dion Cassius (liv. LIII), après avoir fait l'énumération des provinces qu'Auguste partagea avec le sénat, ajoute qu'il ne fait point mention des peuples libres et des rois qui avaient le titre d'alliés. Tacite (*Annal.* liv. I) parlant de l'état de l'empire qu'Auguste avait dressé, dit qu'il contenait le nombre des troupes romaines et alliées, les royaumes, les provinces, etc. On voit que l'empire se divisait en citoyens romains, en alliés qui étaient des rois, des villes ou des peuples libres, et en provinces ou sujets; et cette division était plus ancienne qu'Auguste, car on voit que Cicéron (*In Verr.*, III, et V; *Pro Dejot.*, c. V) partage à peu près de même l'empire romain, et qu'il y comprend les rois et les peuples alliés. Ainsi, ces alliés, soit qu'étant réellement indépendants, ils fussent alliés sur le pied d'égalité, soit qu'ils dussent ce titre à leurs services ou à la libéralité des Romains, étaient tous considérés comme sujets à divers égards. La grande supériorité des Romains, le danger de leur déplaire faisaient fléchir la tête au moindre signe de leur volonté, et ne permettaient guère d'alléguer des traités qu'ils pouvaient rompre impunément quand ils le voulaient.

Les droits de la souveraineté, l'autonomie des villes ou nations libres alliées consistaient donc : 1° en ce qu'elles se gouvernaient par leurs anciennes lois et qu'elles pouvaient même en faire de nouvelles; 2° elles avaient leur propre gouvernement, et nommaient elles-mêmes leurs magistrats; 3° elles avaient leur territoire. Mais ces trois choses leur étaient communes avec bien des villes et des peuples qui étaient effectivement sujets, qui payaient tribut et qui étaient soumis au proconsul. Les Romains ne s'entêtaient jamais à donner leurs lois aux peuples vaincus et désarmés. Ainsi, plusieurs villes, qui ne prenaient les titres ni de libres ni d'alliées, jouissaient de ces mêmes priviléges. Ce qui distinguait donc celles-ci de celles qui étaient réellement sujettes, c'était : 4° qu'elles étaient exemptes de la juridiction du préteur ou du proconsul, et 5° qu'elles ne payaient point de tribut.

Elles ne jouissaient pourtant pas de ces priviléges dans toute leur étendue. En premier lieu, elles ne pouvaient faire ni paix ni guerre, ni contracter d'alliance qu'avec l'approbation des Romains; 2° elles étaient obligées de loger et de nourrir les troupes et les généraux romains qui passaient sur leur territoire; 3° elles étaient quelquefois tenues de recevoir un préfet de Rome, qui y venait régler les affaires à sa fantaisie; 4° elles paraissent avoir été assujetties sinon à un tribut, du moins à des contributions extraordinaires, et il semble même qu'elles payaient divers droits; 5° enfin, l'exemption de la juridiction des préteurs ou du proconsul, dont elles étaient gratifiées, était sujette à bien des exceptions.

En définitive, l'autonomie, la liberté des villes alliées étaient à la merci des Romains. C'est ainsi que Sylla dépouilla les Athéniens de leur liberté et de leurs priviléges, pour avoir pris parti contre les Romains dans la guerre de Mithridate. Il punit de même bon nombre de villes d'Asie de l'animosité qu'elles avaient fait paraître contre les Romains dans cette guerre; et en revanche, il en récompensa d'autres de leur fidélité, en leur accordant avec la liberté le titre d'alliées. On a conservé l'acte original où le peuple romain octroie ces mêmes priviléges à Thelmesse, ville de Pisidie, en l'an de Rome 581 (Sigonius, *De Ant. Jure Provinc.*, I, c. 10). Pompée, après avoir vaincu Mithridate et soumis une grande partie de l'Asie, fit don de divers priviléges à quelques villes qu'il laissa d'ailleurs en possession de l'autonomie, confirma dans la jouissance de leurs domaines plusieurs princes et tétrarques, et réduisit le reste en province romaine. Il rétablit, en faveur de Théophane de Mytilène, son ami, les Mytiléniens dans leur liberté, dont ils avaient été dépouillés par Sylla. Jules César rétablit de même les Thessaliens dans leurs anciens priviléges, qu'ils avaient reçus des Romains après la défaite de Philippe de Macédoine et qu'on leur avait depuis arrachés. Les empereurs en usèrent

encore plus arbitrairement. Suétone dit qu'Auguste priva de leurs prérogatives plusieurs villes alliées, où la liberté avait dégénéré en licence (*In Aug.*, c. 47). Dion Cassius nous apprend que ce même empereur, en ôtant l'autonomie à plusieurs autres villes, la donna, en y ajoutant le droit de bourgeoisie romaine, à diverses villes des Gaules (liv. LIV). Il se montra aussi sévère envers la ville de Cyzique; mais il lui rendit quelque temps après la liberté, dont Tibère la dépouilla pour la seconde fois (Ibid. et Suéton., *In Tib.*, c. 37). Par où il est facile de voir que le titre d'allié, de peuple libre, d'autonome enfin, n'était dans le fond qu'une sujétion très-réelle.

Il existe un assez grand nombre de médailles frappées dans les villes autonomes. C'était encore là une de leurs prérogatives. « On distingue, dit M. Champollion Figeac (*Traité élément. d'Archéologie*, t. II, p. 259), dans les médailles du même peuple ou de la même ville, la diversité de leur état politique. S'ils étaient libres ou se gouvernant par leurs propres lois, la médaille est *autonome;* on n'y trouve l'indication d'aucun pouvoir supérieur. Cette *autonomie* fut quelquefois conservée aux peuples et aux villes, même après la soumission à un pouvoir étranger; dans ce cas, le nom du peuple ou de la ville est toujours sur la médaille, mais on y trouve aussi le nom du roi ou peuple conquérant, et c'est ce que Eckhel a nommé *autonomie officieuse*. Ce droit a été très-variable pour les villes grecques, soumises, quelquefois en peu de temps, à des influences plus ou moins favorables à leur indépendance. Toutes ces circonstances sont autant de faits exprimés par la teneur même des légendes bien interprétées; on y trouve aussi l'indication de certains titres que les villes ou les peuples se donnaient, en signe de certains droits ou de certaines suprématies, la qualification des magistrats ou de certaines autorités légalement reconnues, et une foule d'allusions aux rites, aux usages et aux origines de la ville ou du peuple. »

AUTORITÉ. Nous ne nous occupons ici que de l'autorité dans l'ordre civil et politique, et en tout ce qui compose cet ordre l'autorité c'est le pouvoir de commander, d'obliger les citoyens à obéir aux lois; et c'est parce qu'elle exige cette obéissance au nom de quelque chose qui est au-dessus d'elle, que l'autorité est à la fois un droit et un pouvoir. Telle est cette force supérieure et protectrice de tous, par laquelle les sociétés se forment, subsistent et prospèrent. Comme l'air qui nous enveloppe et qui nous aide à nous tenir en équilibre, l'autorité est une influence générale qui nous entoure, nous accompagne, nous suit partout, qui veille sur nous sans cesse, qui est présente alors même qu'elle ne se manifeste par aucun signe extérieur, qui nous défend bien plus sûrement qu'en repoussant notre agresseur, car elle lui ôte jusqu'à la pensée de nous attaquer; qui protége le petit contre le grand, le faible contre le fort, et qui corrige, autant que le permet l'imperfection humaine, le mal attaché à l'inégalité des conditions, en assurant le bien qui en est la conséquence nécessaire et invincible.

Le principe de l'autorité n'est pas une première cause, qui se cache dans la nuit des temps, ni un mystère. Il est au milieu de nous; et quoique antérieur à nous, il nous est contemporain : il est pour chacun de nous dans sa propre maison : c'est la puissance paternelle. Quelque chose existait avant l'autorité et avant la société; ce quelque chose, c'est la puissance paternelle, c'est la famille. Nous n'avons pas le mérite de le dire les premiers; et c'est tant mieux, car il y a quelque chance que ce qui est dit pour la première fois soit un paradoxe. Le plus grand de nos écrivains, Bossuet, dans la *Politique de l'Écriture*, ouvrage admirable, qui n'est guère critiqué que par ceux qui ne l'ont pas lu, exprime, au livre II, cette proposition : « Que le premier empire parmi les hommes est l'empire paternel. » Jésus-Christ, dit-il, qui va toujours à la source, semble l'avoir marqué par ces paroles : « Tout royaume divisé en lui-même sera désolé; toute ville et toute famille divisée en elle-même ne subsistera pas. » Du royaume il va aux villes, d'où les royaumes sont venus; et des villes il remonte encore aux familles, comme au modèle et au principe des villes et de toute la société humaine.... Dieu, ajoute-t-il, ayant mis dans nos parents, comme étant en quelque façon les auteurs de notre vie, une image de la puissance par laquelle il a tout fait, il leur a aussi transmis une image de la puissance qu'il a sur ses œuvres. C'est pourquoi nous voyons dans le Décalogue qu'après avoir dit : « Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et ne serviras que lui », il ajoute : « Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera. » De là nous pouvons juger que la première idée de commandement et d'autorité humaine est venue aux hommes de l'autorité paternelle.

Montesquieu, dans une critique piquante et profonde de la plupart des législateurs (*Lettres Persanes*, LXXIX), exprime implicitement la même opinion, par l'idée qu'il veut nous donner de la puissance paternelle, comme le meilleur auxiliaire de l'autorité. « Rien, dit-il, ne soulage plus les magistrats, rien ne dégarnit plus les tribunaux, rien enfin ne répand plus de tranquillité dans un État, où les mœurs font toujours de meilleurs citoyens que les

fois. C'est de toutes les puissances celle dont on abuse le moins; c'est la plus sacrée de toutes les magistratures; c'est la seule qui ne dépend pas des conventions, et qui les a même précédées. Dans les pays où l'on met dans les mains paternelles plus de récompenses et de punitions, les familles sont mieux réglées. Les pères sont l'image du Créateur de l'univers, qui, quoiqu'il puisse conduire les hommes par son amour, ne laisse pas de se les attacher encore par les motifs de l'espérance et de la crainte. »

L'autorité et la puissance paternelle tirent leur droit d'une même chose, la nécessité. Otez la puissance paternelle, c'en est fait de la famille et de l'individu. La prérogative du père est tout entière dans l'intérêt de l'enfant. Le père pourrait trouver un certain avantage à abdiquer la puissance paternelle, à cause des devoirs de protection et de prévoyance qui y sont attachés; mais jamais l'enfant ne peut trouver avantage à ce que son père se dessaisisse de ses droits sur lui : la liberté de l'enfant serait l'abandon, le dénûment et la mort.

Il en est de même pour l'autorité. Son droit le plus évident, c'est l'immense besoin qu'on a d'elle; j'en dis trop peu, c'est l'impossibilité de subsister sans elle. Voilà ce que ne comprennent pas, ou, ce qui est plus coupable, voilà ce qu'oublient tant d'hommes qui, par je ne sais quelle jalousie de liberté, ne craignent pas de discréditer par des défiances insensées le principe de l'autorité. Ils la voient non par le grand côté, non dans cette protection universelle dont ces ingrats ont leur part, mais par le petit côté, par les avantages matériels, par les prérogatives extérieures qu'en tirent nécessairement les personnes qui en sont investies. Il n'y a pas de vue plus fausse ni plus dangereuse ni de prétention plus mesquine. Il faut savoir considérer dans l'autorité son indispensable nécessité. Otez ce pouvoir, ce droit de commander, voici tout l'ordre qu'il assurait bouleversé : les grands oppriment les petits, les faibles sont à la merci des plus forts, il n'y a plus sécurité pour personne. L'autorité est si nécessaire que, parmi les hommes même qui ont rompu tous liens avec la société établie, chez les pirates ou dans une bande de voleurs, il y a un pouvoir qui commande et des gens qui obéissent. Les sociétés humaines ne naissent que par l'autorité; elles ne prospèrent, elles ne se développent, elles ne s'affermissent que par l'autorité. Je défie que l'on se représente une société sans autorité. L'autorité est plus ou moins éclairée, selon que la société est plus ou moins grossière; mais la seconde ne peut pas exister un jour sans la première; ou plutôt c'est en voyant quelque part l'autorité qu'on juge certainement qu'il y a là une société.

C'est l'instinct énergique que nous avons de la nécessité de l'autorité, de sa coexistence invincible avec la société, de l'impossibilité pour celle-ci de se conserver sans celle-là, c'est cet instinct qui nous a fait croire que les princes et les familles régnantes, en qui se transmet et se personnifie l'autorité, sont institués de droit divin. On se tromperait fort si l'on s'imaginait que cette foi au droit divin de l'autorité n'est propre qu'aux nations chrétiennes. Dans les sociétés antiques, quoique les religions y fussent grossières et incertaines, la transmission du pouvoir, soit par l'hérédité, soit par l'élection populaire, était consacrée par l'intervention de la religion, et il ne semblait pas qu'un fait si considérable, et qui intéressait l'universalité des citoyens, se pût accomplir sans l'aide et la volonté des dieux. Un historien de ce temps-ci, Prescott, dans son *Histoire de la Conquête du Mexique*, ne nous montre-t-il pas la seule grande société que l'Europe ait rencontrée dans le Nouveau Monde, les Aztèques, honorant, dans les derniers de ses princes, Montézuma et Guatimozin, les membres d'une famille qui régnait par la protection des dieux du pays? Mais il est très-vrai que le christianisme a donné au principe du droit divin une force nouvelle. C'est le christianisme qui a déclaré que toute puissance suprême est instituée de Dieu. « Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, a dit saint Paul; et les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à la puissance s'oppose à l'ordre que Dieu a établi. » C'était le développement de la parole du Christ: « Rendez à César ce qui est à César. » Aussi les premiers chrétiens juraient-ils par le salut des princes même infidèles, et Tertullien rendait témoignage pour tous les chrétiens de son temps, quand il disait dans son *Apologétique:* « Nous jurons, non par le génie des Césars, mais par leur salut, plus auguste que tous les génies, qui ne sont que des démons. Nous respectons dans les empereurs le jugement de Dieu, qui les a établis pour gouverner les peuples. Nous savons qu'ils tiennent de la volonté de Dieu le pouvoir dont ils sont investis; nous demandons la conservation de ce que Dieu lui-même a voulu, et c'est là pour nous un grand serment. »

Cette foi est aussi celle de la plupart des nations chrétiennes, et l'esprit de révolution a toujours échoué contre ce premier obstacle. Quant à d'autres, chez lesquelles la philosophie a introduit, au nom de la raison pure, d'autres principes de gouvernement, par exemple, la souveraineté du peuple comme source unique de l'autorité, si les esprits ont cessé d'y croire que les puissances sont établies de Dieu, et se sont accoutumés à

ces jeux de la souveraineté du peuple qu'on appelle les révolutions, il ne paraît pas que le bien qu'elles en ont tiré ait donné irrévocablement tort aux nations demeurées fidèles à la doctrine de saint Paul, et qui continuent de croire que « ceux qui s'opposent aux puissances établies de Dieu attirent la condamnation sur eux-mêmes ». Quand cette condamnation ne serait que terrestre, et qu'elle consisterait à voir cinq ou six révolutions dans une vie d'homme, cela vaudrait bien la peine qu'on cherchât à s'y soustraire, et en tout cas qu'on parlât avec moins de dédain d'un principe qui aide ailleurs à les conjurer ou à les rendre moins fréquentes.

Non-seulement la nécessité des deux principes, autorité, puissance paternelle, est la même ; mais leurs destinées sont les mêmes. Où l'autorité est forte, soyez sûr que la puissance paternelle l'est également ; où la première fléchit, la seconde a dû recevoir de graves atteintes. Double phénomène que présente invariablement l'histoire de toutes les sociétés humaines.

S'il est dans l'antiquité un peuple chez qui l'autorité a été forte, c'est sans doute le peuple romain. Il ne faut pas que les luttes du peuple et du sénat nous fassent illusion. Je vois là deux athlètes de la même force qui sont aux prises, s'agitant sans se renverser, se faisant tour à tour échec sur le même espace de terrain, et se fortifiant par cela même qu'ils ne peuvent se vaincre. L'autorité passe d'un camp à l'autre; mais en se déplaçant elle ne perd ni sa force ni son droit à être obéie. Cela dure plusieurs siècles, pendant lesquels le père conserve la plus grande puissance dont un chef de famille ait été investi. Appuyé, dirigé, tenu en haleine par ces deux forces égales et pour ainsi dire parallèles, le peuple romain conquiert le monde connu. Mais la corruption, née de cette conquête, altère bientôt les vieilles mœurs et porte les premiers coups à la puissance paternelle, qui les maintient. La base une fois ébranlée, le faîte lui-même chancelle; la puissance paternelle et l'autorité sont emportées vers la même décadence; et quand le père, qui avait eu autrefois le droit de vie et de mort sur ses enfants, ne fut plus que le père joué et moqué des comédies de Plaute, on vit l'autorité finir et le règne de l'anarchie commencer. « La puissance paternelle, dit Montesquieu, se perdit avec la république. »

Le même Montesquieu, parlant de la monarchie et de la société française, au commencement du dix-huitième siècle, reproche à notre nation « d'avoir retenu des lois romaines un nombre infini de choses inutiles, et de n'avoir pas pris d'elles la puissance paternelle, qu'elles ont établie comme la première autorité légitime ». Et cependant, si la France d'alors n'offrait rien de comparable aux temps de la grandeur de la puissance paternelle à Rome, peut-on douter que dans un pays où l'autorité était demeurée si forte la puissance paternelle fût aussi faible que le dit Montesquieu sous le personnage d'Usbeck? N'est-ce pas là un de ces traits de satire dont les *Lettres Persanes* sont semées, et qui va au delà du vrai? A la vérité, l'autorité était si près de l'épreuve suprême où elle allait périr, qu'il n'y aurait rien d'étonnant que la puissance paternelle fût elle-même déjà en décadence. Nous sommes néanmoins en admiration devant ce que nous disent les vieillards de ce qui restait de cette puissance dans les dernières années du dix-huitième siècle. Pour nous, enfants du dix-neuvième, que pouvons-nous dire à notre tour de ce qui nous en reste, sinon que la puissance paternelle n'est plus un principe universel, mais un mérite et un avantage de la personne ? Autrefois le titre de père y suffisait : il était sacré, il suppléait à l'insuffisance de la personne. Le fils respectait son père; la force invincible qu'on appelle les mœurs l'empêchait de le juger et de porter un regard profane sur le mystère de l'autorité paternelle. Aujourd'hui, tant vaut l'homme, tant vaut le père, et, par la même raison que la robe ne recommande plus le maître aux yeux de l'écolier, le titre de père n'impose plus par lui seul, si l'individu qui en est investi n'est pas soutenu par quelque autre chose. Voilà la famille sans chef, et cette première image du pouvoir et du gouvernement dont parle Bossuet étrangement altérée et défigurée. N'en sommes-nous pas arrivés là? Et comment s'étonner alors que, dans un pays où la famille est affectée de ce grand désordre, l'autorité ait perdu toute force et tout prestige, qu'on rougisse presque de la défendre, qu'on ne veuille la servir que pour la dominer ou l'exploiter, qu'on la sacrifie à un dépit, et que l'esprit de révolution en soit venu à nous proposer froidement de nous en passer?

Ah! loin de s'en passer, une société qui s'est vu donner un tel conseil créerait plutôt une autorité nouvelle, inouïe, et abdiquerait entre ses mains, tant est nécessaire l'autorité! On peut très-bien concevoir une société sans liberté : l'exemple n'en est pas rare, et la première faute en est à cette société, qui n'aura pas su ou conquérir la liberté ou la garder; mais une société sans autorité, c'est cet état de choses monstrueux que nous peint Bossuet en termes pleins d'épouvante, « Où, dit-il, dans une liberté farouche et sauvage, chacun peut tout prétendre, et en même temps tout contester ; où tous sont en garde, et par conséquent en guerre continuelle contre tous ; où la raison ne peut rien, parce que chacun

appelle la raison la passion qui le transporte; où le droit même de la nature demeure sans force, puisque la raison n'en a point; où par conséquent il n'y a ni propriété, ni domaine, ni bien, ni repos assuré, ni à dire vrai aucun droit, si ce n'est celui du plus fort : encore ne sait-on jamais qui l'est, puisque chacun tour à tour peut le devenir, selon que les passions feront conjurer ensemble plus ou moins de gens. Savoir si le genre humain a jamais été tout entier dans cet état, ou quels peuples y ont été et en quels endroits, ou comment et par quels degrés on en est sorti, il faudrait, pour le décider, compter l'infini, et comprendre toutes les pensées qui peuvent monter dans le cœur de l'homme. » (V. *Avertissement sur les Lettres*, de M. Jurieu.)

Concilier la liber é et l'autorité est une œuvre difficile, surtout dans notre pays, où cette conciliation, après avoir été pendant un quart de siècle un essai laborieux, est redevenue un rêve. Il y a bien des raisons de cette difficulté : la principale, c'est que nous ne savons pas aimer les deux choses également, et que nous sommes tour à tour emportés soit vers la liberté jusqu'à faire amitié avec la licence, soit vers l'autorité jusqu'à lui permettre le despotisme. Rien n'est plus rare parmi nous qu'un homme qui voit dans l'autorité la meilleure garantie de la liberté, dans la liberté le contrôle pacifique et confiant de l'autorité. Nous ne nous faisons même pas une idée très-juste de ce que nous aimons. Les partisans de la liberté l'aiment fort pour eux-mêmes; mais leur amour s'arrête au moment où, si je puis parler ainsi, il devrait commencer, au moment où la liberté d'autrui les contrarie. Les partisans de l'autorité semblent plus aimer en elle les priviléges particuliers qu'elle leur garantit ou la douceur de n'être pas contrôlés que les avantages généraux qui en résultent pour le parti tout entier. De là vient que, ballottés sans cesse entre une liberté licencieuse et une autorité sans contrôle, nous ne savons en réalité ni être libres ni être gouvernés, et que de ces deux biens suprêmes des sociétés humaines nous ne connaissons que l'ombre. Car il ne faut pas croire qu'une peur déraisonnable de l'arbitraire puisse produire la vraie liberté, ni que la panique de l'anarchie puisse nous amener à la vraie autorité. Ce sont deux choses trop bonnes et trop belles pour qu'elles puissent sortir d'un excès.

Ce que nous appelons la vraie autorité n'est pas cette force excessive que la nécessité défère pour un temps à la puissance exécutive ou gouvernement; c'est une force tempérée par les lois et par les mœurs, douce, égale, qui n'a pas besoin de tendre ses ressorts, à laquelle tout le monde consent et vient en aide. Cette autorité-là, nous sera-t-il donné de l'avoir? Comment l'établir pour la première fois, ou, si ce que nous disent nos pères est vrai, qu'ils en ont connu quelque chose, comment la rétablir? En rétablissant d'abord la puissance paternelle. Mais cette puissance elle-même, s'il est vrai qu'elle se soit perdue, comment la retrouver? Je n'en vois qu'un moyen, et ce moyen n'est pas aisé: c'est de nous en faire la même idée que Bossuet, qui n'est pas, que je sache, un mauvais guide; c'est de voir, comme Montesquieu, dans les pères « une image du Créateur de l'univers »; c'est, pour tout dire, que les pères travaillent eux-mêmes et tout les premiers au rétablissement de leur puissance. Nous ne savons si des mesures de gouvernement y pourraient aider, et si l'autorité en nos jours peut donner à la puissance paternelle la force qu'elle-même a cessé d'en tirer. Nous en doutons fort; mais nous croyons à la réforme individuelle; nous croyons que des pères qui seraient pénétrés de la sublime idée qu'ont eue de la puissance paternelle Bossuet et Montesquieu, et qui arrangeraient leur vie de façon à n'en être pas indignes, rétabliraient cette puissance; nous croyons que, l'exemple s'en répandant de proche en proche, il ne serait pas impossible que les mœurs de la famille parvinssent à refaire l'autorité.

Désiré Nisard.

AUXÉSIA. (*Mythologie.*) Ce nom, qui vient d'αὔξω, et qui signifie *celle qui donne la croissance au blé*, était le nom d'une déesse dont le culte, corrélatif à celui de Proserpine ou de Déméter Chthonia, paraît avoir été particulier à l'Argolide. Ce culte, enveloppé de formes mystiques, était inséparable de celui de *Damia*, autre déesse du même genre, qui paraît aussi se confondre avec Cérès et Démo, et qui présidait également à la fructification et à la production (1). Toutes deux étaient adorées spécialement à Trézène, à Égine, à Épidaure, et les cérémonies pratiquées en leur honneur avaient le caractère de fêtes agricoles. Festus nous parle d'une fête en l'honneur de la bonne déesse, fête qu'on appelait *Damium*, à laquelle présidait une prêtresse appelée Damiatrix, et à laquelle aussi les femmes seules pouvaient assister (2). On adorait cette même divinité à Tarente, dans une fête appelée *Dameia* (3). — Voici maintenant les traditions que divers peuples de la Grèce rattachaient à ces noms et à ce culte. D'après les habitants de Trézène, deux jeunes filles, Auxésia et Damia, venant de la Crète et arrivant dans leur ville, se trouvèrent au

(1) Hérod., V, 82 sqq. — Cf. Otff. Müller, *Dorier*, I, p. 402, p. 348.
(2) Festus, *s. v.* Damium.
(3) Hesych. *s. v.* Δάμεια.

milieu d'une émeute, et furent tuées à coups de pierres. Les habitants expièrent ce triste événement en divinisant les victimes, et instituèrent en leur honneur une fête qui fut appelée *Lithobolie* (lapidation) (1). — Selon la tradition d'Épidaure et d'Égine, les Épidauriens, dont les champs étaient frappés de stérilité, ayant consulté l'oracle de Delphes, le dieu leur ordonna d'élever à Damia et à Auxésia des statues qui ne fussent ni de pierre ni d'airain, mais faites avec le noble bois de l'olivier. En conséquence, les habitants d'Épidaure prièrent les Athéniens de leur laisser prendre chez eux un arbre de cette espèce. Les Athéniens y consentirent, à condition toutefois que chaque année les habitants d'Épidaure sacrifieraient à Minerve (*Athéné Agraulos*, celle qui donne aux champs la fertilité) et à Érechthée (le dieu des eaux fécondantes). Ces conditions acceptées, le bois livré, les statues taillées, la stérilité cessa. Plus tard, vers l'an 540 avant Jésus-Christ, Égine s'étant détachée d'Épidaure, sa métropole, les Éginètes dérobèrent les statues des déesses, adorées jusque là en commun, et les transportèrent au centre de leur île, dans le district d'Œa, où ils instituèrent des sacrifices, des chœurs et des mystères en l'honneur d'Auxésia et de Damia. Cependant, les Épidauriens, privés de leurs statues, avaient cessé d'observer la convention faite avec les Athéniens, et ne sacrifiaient plus à Minerve. Les Athéniens, pour rentrer dans leurs droits, résolurent de rétablir les choses dans l'état primitif, et sommèrent les Éginètes de rendre les statues qu'ils avaient dérobées. Sur leur refus, ils voulurent employer la force. Déjà ils avaient passé des cordes autour des simulacres, et se mettaient en devoir de les entraîner vers la mer, lorsque soudain le tonnerre se fit entendre, la terre trembla : les Athéniens furent frappés de démence, et s'entre-tuèrent; un seul survécut, pour porter à Athènes la nouvelle du désastre. A ce récit, adopté par les Athéniens, les Éginètes ajoutaient que tandis que les assaillants tiraient à eux les statues, celles-ci tombèrent d'elles-mêmes à genoux, et qu'elles gardèrent cette posture par la suite (2). — Les statues d'Auxésia et de Damia existaient encore au temps de Pausanias (3), qui les a vues, et qui leur a offert un sacrifice. Des cérémonies secrètes se célébraient aux fêtes instituées en l'honneur de ces déesses, et des chœurs de femmes placés sous la conduite de dix choréges attaquaient, par des chansons moqueuses, les femmes du pays : « Analysons rapidement ce récit, dit à ce propos M. Creuzer; d'abord, Damia, comme l'indique son nom, est la bienfaisante divinité du peuple, et Auxésia celle qui procure les fruits de la terre. A la présence de leurs images s'attache l'idée d'une influence magique : voilà pourquoi elles sont regardées comme la part la plus précieuse du butin dans la guerre entre deux peuples. Ces images sont éminemment saintes, étant tirées des oliviers les plus sacrés de tous, ceux de l'Attique. Elles éloignent la famine et deviennent l'objet de joyeuses solennités. Ne rappellent-elles pas les antiques jeux des Romains et ces lits sacrés dressés pour les dieux à l'occasion des pestes et des autres calamités publiques? D'un autre côté, les chœurs malins des femmes argiennes font songer aux pèlerinages des Égyptiens à Bubastis, où les femmes étaient également raillées par des femmes (1). »

V.

(1) Paus., éd. Clavier, t. I, p. 555.
(2) Hérod., V, 86 bis, 86. — Paus., t. I, p. 539. — Hom., *Hymn. in Cer.*, 122.
(3) *Loc. cit.*

(1) *Religions de l'Antiquité*, de Creuzer; trad. de M. Guigniaut, t. III, 2e partie, p. 444.

AVARICE. (*Morale.*) De tous les vices inhérents à l'espèce humaine, il n'en est pas qu'on ait peint tant de fois et de manières plus diverses que l'avarice. Il semble donc que ce sujet soit épuisé, et qu'il n'y ait plus lieu d'en parler désormais ; d'autant qu'il est sans exemple que la plus belle morale qui ait été faite là-dessus ait jamais guéri un avare. Mais si la morale ne guérit pas les hommes vieillis dans les mauvaises passions, il n'est pas, grâce à Dieu, sans exemple qu'elle fera hésiter ou qu'elle arrête les natures incertaines que l'exemple pourrait entraîner. D'ailleurs les peintures qu'on fait des passions ne sont pas tellement exactes qu'on n'y puisse trouver quelques traits à changer, ni si complètes qu'on n'ait rien à y ajouter. Par combien de traits inattendus, invraisemblables, l'homme, plus ingénieux dans le bien que dans le mal, n'atteste-t-il pas leur diversité et leurs nuances infinies? Pour en venir à l'avarice, cette passion, la plus vile et, à des degrés différents, la plus commune des passions, est peut-être aussi la plus ingénieuse, la plus subtile, la plus raffinée et à beaucoup d'égards une des moins connues. Quoi qu'aient dit et écrit de l'avarice les hommes du plus grand génie, quoique Plaute, Molière, Horace, Plutarque, Lafontaine semblent lui avoir arraché tous ses secrets, tous les jours il s'en découvre de nouveaux dont ils ne se sont pas doutés.

L'avarice est, à proprement parler, la fureur d'accumuler dont parle Lafontaine, jointe à la crainte d'user des choses accumulées. Elle embrasse tous les objets : il y avait des avares avant que la monnaie fût inventée. L'avarice estime de préférence l'or et l'argent, parce que, comme elle ne veut pas consommer, elle aime les signes qui ne se détruisent

point; elle aime mieux l'or que l'argent, parce qu'elle craint toujours de perdre, et qu'elle peut mieux cacher ce qui est d'un petit volume. Elle a cela de particulier qu'elle s'oppose à sa propre satisfaction; ce qui est le but de toutes les autres passions. On ne s'est jamais privé de manger et de boire, parce qu'on aime l'un et l'autre et qu'on en a besoin. L'avare aime l'argent, et il en a besoin pour vivre, et il craint de s'en servir. Enfin on ne quitte pas l'avarice comme on quitte la plupart des autres passions, c'est-à-dire par l'impossibilité radicale de les contenter : elle survit à toutes, elle tient lieu de toutes. « Et n'est pas Vénus seule courroucée aux vieillards, ainsi que dit Euripide; mais encore ont-ils les cupiditez du boire et du manger fort mousses, et, par manière de dire, édentées; de sorte qu'ils ne font que toucher un petit par le dessus, sans pénétrer ni enfondrer au dedans. Et pourtant faut-il qu'ils se préparent des plaisirs et voluptez non basses ne lasches en l'âme, comme disoit Simonides à ceux qui lui reprochoyent l'avarice, qu'estant privé de toutes autres voluptez corporelles à cause de sa vieillesse, il y en avoit encore une qui l'entretenoit, c'estoit la volupté qu'il prenoit à gagner. » C'est ainsi que Simonide, au rapport de Plutarque, justifiait l'avarice. On lui attribue une réponse moins déraisonnable et plus spécieuse à ceux qui lui demandaient pourquoi il était si avare sur ses vieux jours : « C'est, dit-il, parce que j'aime mieux laisser du bien à mes ennemis après ma mort, que d'emprunter à mes amis pendant ma vie. » Simonide ne montra pas toujours une délicatesse si scrupuleuse. Pendant qu'il était à Syracuse, tout ce qui lui était nécesaire pour sa subsistance lui était fourni largement chaque jour par Hiéron. Il en vendait la plus grande partie, et alléguait, entre autres raisons, à ceux qui s'étonnaient de ce commerce, qu'il voulait faire paraître sa frugalité et la magnificence d'Hiéron. Ce même poëte a été accusé d'être le premier qui n'ait pas voulu chanter à crédit, qui ait stipulé d'avance un prix pour ses vers, et ait mis sa muse à louage.

Il n'y a pas de position sociale ni de fortune qui soient un préservatif contre l'avarice. A l'extérieur, Harpagon et Turcaret sont l'antipode l'un de l'autre; ils se rapprochent néanmoins, ils se touchent, ils pourraient s'entendre aussi bien que s'ils étaient d'égale condition. C'est que l'un est l'avare sordide, l'autre est l'avare magnifique; l'un a toute honte bue, et, pourvu que son or échappe à tous les yeux, il nargue le respect humain et s'étale dans sa crasse; l'autre n'a pas ce cynisme, prête l'oreille à de certaines considérations, et toutefois garde dans son faste assez de mesure pour qu'il lui demeure toujours plus qu'il ne dépense, et que sa fortune mal acquise soit à l'abri des recherches. Harpagon n'aime pas les compliments : il y voit un piége; Turcaret est sensible aux éloges : quand on l'appelle libéral, sa main se desserre à demi, et il en tombe quelques louis dans celle des gens qui vivent de sa vanité. Donne-t-il à souper, c'est-à-dire se donne-t-il lui-même en spectacle, il faut bien que sa richesse y joue son rôle : on tire des buffets la plus belle vaisselle, on dispose les flambeaux, on dégarnit les caves, on prend des laquais à louage, on pare les appartements; tout est étalé, l'or, l'argent, les pierreries; il annonce hautement qu'il est riche. Les choses les plus inutiles trouvent alors leur emploi, et si dans ce moment un ami lui demandait quelques-unes de ces superfluités qui lui seraient à lui-même si nécessaires, Turcaret lui répondrait : Ce n'est pas sur le nécessaire, mais sur l'inutile et le superflu que le public juge de notre fortune et de notre bonheur. S'il soupe seul avec sa femme, c'est une autre affaire. Il ne se sert point de ce qu'il a de plus beau, il épargne sur les lumières, sur les mets qui sont des plus simples et qui même ont figuré sur sa table la veille; ses laquais d'emprunt ont disparu : celui de l'antichambre, sans galons, sans livrée, suffit au service; sa femme elle-même est vêtue simplement, elle est passée à l'office avant de se mettre à table, elle y passera en la quittant, et elle y jettera un de ces coups d'œil compris des domestiques et qui veulent dire qu'elle a la mesure de tout, le compte de tout, et qu'elle saura la quantité, le prix de ce que chacun aura consommé. Harpagon ne donne jamais de dessert, il se passerait plutôt de dîner; il marchande de même le foin à ses bêtes; il n'a point de femme, de peur d'avoir une bouche de plus à nourrir, point de gens, sauf un seul, qui travaille comme plusieurs et ne mange pas autant qu'un seul; ses meubles sont rares, et il y a longtemps qu'ils ne sont plus à la mode; la poussière les couvre, et il défend qu'on les essuie, parce qu'on les userait. Turcaret passe pour un homme généreux, qui a seulement trop de faste; Harpagon est traité par ses voisins de pince-maille, ladre vert, vilain, fesse-Mathieu, gagne-denier, grippe-sou, cancre. Nous avons parlé de ce que les plus habiles observateurs du cœur humain ont laissé encore à dire sur cette passion, qui affecte autant de formes qu'il y a de caractères, et qui défie l'observation la plus pénétrante; mais ce n'est pas à dire que ce qui reste à trouver puisse être jamais ni aussi important ni aussi utile à savoir que ce qui a été trouvé. Aussi, au lieu de raffiner pour être nouveau, vaut-il

mieux répéter certaines choses qui ont à la fois le mérite d'être incontestables et celui de paraître toujours neuves, même à qui les connaît. Voilà pourquoi nous ne savons rien de mieux pour terminer que de rappeler deux pensées qui résument tout ce qu'on peut dire de l'avarice considérée sous ses deux aspects principaux, comme un travers et comme un vice. L'une est de Plutarque, et s'applique au travers : « L'avare, dit-il, est semblable à l'âne des bains, lequel porte le bois à chauffer l'eau, et, toujours couvert de cendre et de fumée, ne se ressent ni de la propreté ni des autres avantages du bain. » L'autre pensée est de Bion; elle s'applique au vice : « L'avarice, dit-il, est la métropole de toutes les méchancetés. » A la vérité il comprend dans l'avarice la cupidité, qui fait commettre tant de crimes. Mais ce qui est vrai de cet amour de l'argent, dont les funestes effets remplissent les histoires, ne l'est pas moins de l'avarice proprement dite, et l'on peut affirmer avec Plutarque et Bion que l'avare est toujours un insensé ou un méchant.

Ch. Nisard.

AVERNE. (*Mythologie* et *Géographie.*) On appelait ainsi chez les anciens (de ἀ privatif et ὄρνις, oiseau) certains lieux, lacs, cavernes ou marécages dont les exhalaisons méphitiques éloignent ou tuent les êtres vivants, de telle sorte qu'il semble qu'un oiseau même ne saurait les traverser en volant. Telles étaient, selon les récits des historiens d'Alexandre, les cavités averniennes d'Adiabène en Mésopotamie (1). L'imagination des anciens, frappée de l'horreur et de la solitude de ces lieux placés d'ordinaire au centre de bouleversements volcaniques, les associait volontiers à l'idée qu'elle se faisait du royaume de Pluton, et croyait y voir les portes de l'enfer. Aussi les plaça-t-on d'abord loin des contrées où florissait la civilisation grecque : dans la fabuleuse Hespérie, sur l'Éridan, en Ibérie et enfin dans l'Italie inférieure (2). Si, en plaçant l'entrée des enfers chez les Cimmériens, Homère n'a pas fait allusion aux environs de Naples, où Pline nomme en effet une ancienne ville cimmérienne, *Lacus Avernus juxta quem Cimmerium oppidum quondam* (liv. III, ch. 9), Lycophron (3) serait le premier qui supposa qu'on pouvait descendre dans l'empire de Pluton par le lac Averne, entre Pouzzoles, Cumes et Baïa, lac près duquel il plaça le Cocyte, le Pyriphlégéton, les Champs Cimmériens, enfin toute la topographie infernale. Scymnus de Chio, du reste, dit aussi que près de Cumes se trouvait l'Averne, où

(1) Tzetz., *Lycophr.*, 698.
(2) Voss., ad Virg., *Georg.*, IV, 493. — Hom., *Odyss.*, X, 511; XI, 14 seq. — Strab., p. 244.
(3) V., 689 et suiv.

Cerbère enchaîné défendait l'entrée des enfers; et Lucrèce (1), en parlant des lacs méphitiques dont les exhalaisons rendent mortel aux oiseaux l'air qu'ils fendent de leur vol, dit également qu'il y a près de Cumes « un lieu de ce genre, où les montagnes, riches en soufre et en sources thermales, exhalent une âcre fumée. » Mais, quoique venu après eux, c'est Virgile qui, en plaçant sur les bords de ce lac l'admirable scène où il a raconté la descente d'Énée aux enfers (2), a rendu célèbre à tout jamais l'Averne de Campanie, resté le seul qui ait conservé son nom. Le lieu, du reste, était parfaitement choisi; car les grands poëtes sont toujours d'excellents peintres. Les vapeurs qui s'élevaient des sources bouillantes, les grottes profondes, les rochers se dressant comme de noires murailles, la disposition topographique de la contrée, qui permettait d'y trouver l'Achéron, les Champs-Élysées, etc., l'ombre projetée par les grands bois (*luci Averni*) consacrés à Hécate, qui répandaient sur ces eaux stagnantes une obscurité perpétuelle, tout cet ensemble de sauvage aspect et de lugubre silence, contrastant d'une manière si marquée avec les riants paysages qui entourent la ville de Naples, explique encore aujourd'hui le choix de Virgile; on y retrouve toute la décoration dans laquelle le poëte a encadré son récit, et on y suit pas à pas les détails de sa mise en scène (3). Les poëtes latins postérieurs à Virgile, tels que Stace (4), Silius Italicus (5), se réglèrent sur la donnée inventée ou acceptée par le maître, et le lac Averne se trouva si bien en possession de sa sombre renommée, que son nom servit à désigner l'enfer lui-même (6) : il paraît même qu'on le personnifiait comme dieu du lac, et Servius parle d'une statue de l'Averne, qui à l'époque où Auguste réunit ce lac au Lucrin par un canal, se couvrit de sueur, comme en haine de cette profanation, en sorte qu'il fallut l'apaiser par des sacrifices expiatoires (7). En sa qualité de lac infernal, l'Averne jouait un rôle important dans la magie et la nécromancie : « Là, dit Cicéron (8), on évoque par le sang et le sel les ombres des morts, et on les force à franchir l'entrée béante du profond Achéron. » Les eaux du lac servaient aux opérations magiques (9).

Le lac Averne a perdu aujourd'hui une partie de son prestige. Occupant le cratère d'un ancien volcan, dont la profondeur a plus

(1) L. VI, 741 sqq.
(2) *Énéide*, VI, 236 seq.
(3) Heyne, *second coroll. à Virgile, Én.*, VI.
(4) *Theb.*, XI, 588.
(5) XII, 120 seq.
(6) Mart., VII, 47, 7. — Claud., *Rapt. Pros.*, I, 116. — Lucan., VI, 636.
(7) Serv., ad Virg., *Georg.*, II, 162.
(8) *Quæst. Tusc.*, I, 16.
(9) Hor., *Epod.*, V, 26.

de cinquante mètres, ses eaux conservent une teinte sombre, ses bords sont toujours solitaires; mais si une partie de ses rives est encore couverte de forêts de châtaigniers, l'autre offre l'aspect d'une culture méridionale, où les vignes sont suspendues en festons aux peupliers qui les supportent. Dès le temps de Strabon, du reste, c'est-à-dire à l'époque même où Virgile écrivait son poëme, ce lac n'avait déjà plus l'aspect lugubre qui en avait fait dans l'antiquité l'entrée du séjour des ombres. « L'Averne, dit le géographe d'A- « masie, est environné de collines escarpées, « et ces collines cultivées aujourd'hui, jadis « hérissées de hautes forêts, de bois sauvages « et impénétrables, projetaient sur les eaux « une ombre utile à la superstition. On avait « admis que ce lac était un *Plutonium*, au- « tour duquel habitaient jadis les Cimmériens : « c'est ainsi qu'Éphore, adaptant sa descrip- « tion de l'Averne à ce que l'on sait de cet « ancien peuple, rapporte qu'ils demeuraient « là, dans des habitations souterraines, que le « temple de l'oracle où les étrangers allaient « consulter l'avenir était également bâti sous « terre à une grande profondeur, qu'ils vi- « vaient de l'exploitation des mines, ne sor- « tant de leurs souterrains que la nuit, en « sorte qu'Homère avait pu dire :

L'astre brillant du jour jamais ne les éclaire... (1)

« Mais aujourd'hui que la forêt qui couvrait « le lac de son ombre a été abattue par les « ordres de Marcus Agrippa, que les arbres « ont été remplacés par des édifices, que Coc- « ceius a percé une route souterraine qui « mène de l'Averne à Cumes, le mythe est « dévoilé (2). » Aujourd'hui les ruines les plus importantes qui bordent le rivage sont celles de deux thermes, dont l'un est appelé par les *ciceroni* temple d'Apollon ou de Pluton, et l'autre temple de Mercure. Sur les hautes collines qui enserrent le lac, on trouve de nombreux vestiges d'anciennes constructions ayant servi probablement aux besoins de la marine, lorsque l'Averne et le Lucrin étaient joints à la mer par un canal sous le règne d'Auguste : le tremblement de terre de 1538, qui fit surgir le Monte Nuovo, a effacé toute trace de ce travail. Au nord du lac, la galerie percée par Cocceius dans la montagne passe pour la grotte de la Sibylle. Quelques peintures, tellement noircies par la résine des torches qu'elles sont devenues presque invisibles, compensent peu la peine d'une excursion dans ces cavités fangeuses.

N. d. V.

AVRIL. (*Histoire.*) Le mois d'avril est le quatrième de l'année Julienne. C'était lui qui commençait l'année dans l'ancien calendrier albain ou latin. Il se composait alors de trente-six jours. Quand Romulus institua son année de dix mois, qui commençait en mars, avril se trouva le second mois, et fut réduit à trente jours. Numa Pompilius lui retrancha encore un jour, que Jules César lui rendit plus tard, et depuis lors il n'a plus varié. A cette époque de l'année le soleil passe par les divisions de l'écliptique qui portent l'appellation du Bélier et du Taureau. Le nom du mois d'avril est regardé généralement comme dérivé du verbe *aperire*, ouvrir, soit à cause de cette circonstance mentionnée plus haut, qu'il ouvrait l'année dans le calendrier albain, soit parce que les bourgeons des plantes s'entr'ouvrent pour donner passage aux feuilles, ou que la terre ouvre son sein aux premières pousses des graminées; soit enfin, ainsi que le dit Virgile, parce que le Taureau ouvre dans le ciel la route du Soleil (1). Mais Ovide revendique ce mois pour Vénus, et retrouve dans son nom le nom grec de la déesse née de l'écume de la mer, 'Αφροδίτη. Vainement, selon lui, on avait voulu rapporter le nom d'avril à l'ouverture de l'année rurale, au printemps qui ouvre tout et à la saison qui s'ouvre, la déesse a maintenu ses droits (2). Le culte de Vénus commençait en effet dès les calendes d'avril, et se reproduisait le 3 et le 21. Mais cette circonstance n'a aucune valeur étymologique, l'institution de ces fêtes étant certainement postérieure à l'établissement de la république; Macrobe dit aussi à ce propos que Romulus avait nommé le second mois avril ou plutôt aphril du mot ἀφρὸν, *écume*, de laquelle on croyait que Vénus était née, et qu'ayant appelé le premier mois du nom de Mars, son père, il avait voulu que le second prît son nom de Vénus, mère d'Énée, afin que les dieux à qui les Romains devaient leur origine occupassent les premiers rangs au commencement de l'année. Cependant Cincius dans son *Traité des Fastes* et Varron affirmaient que le nom de Vénus n'était pas connu des Romains au temps des rois, et qu'ainsi le mois d'avril n'avait pas pu en tirer sa dénomination; « mais, ajoute Varron, comme jusqu'à l'équinoxe du printemps le ciel est triste et voilé de nuages, la mer fermée aux navigateurs, la terre elle-même couverte par les eaux, les glaces ou les neiges, de même, lorsque le printemps survient dans le mois d'avril, il ouvre toutes les voies, et les arbres commencent à se développer ainsi que tous les germes que la terre renferme. » Dans un travail *Sur la Religion des Romains* d'après les fastes d'Ovide, M. L. Lacroix conclut de ces passages qu'en réalité Vénus n'est pour rien

(1) *Odyss.*, IX, 15 et 16.
(2) Strab. L. V p. 244-245

(1) Virg., *Géorg.* I, 217.
(2) Ov., *Fastes*, IV.

dans le mois d'avril. Ce n'est pas, ajoute-t-il, à des fables poétiques faites après coup qu'il faut demander l'explication des vieilles institutions de Rome, mais aux antiquités nationales du Latium et des pays voisins, dont malheureusement nous n'avons que de bien faibles débris (1). Le premier et le troisième jours du mois d'avril avaient été consacrés à la Fortune, qui y partageait avec Vénus les hommages publics, et les recevait seule au jour des nones. Une plus brillante solennité avait lieu le 5, sous le nom de jeux Mégalésiens, jeux dédiés aux grands dieux et particulièrement à Cybèle. Ils étaient consacrés en grande partie aux représentations scéniques, et la plupart des pièces de Térence sont précédées de cette annotation : *Acta ludis Megalensibus.* Le 10 ou le 19 venaient les fêtes de Cérès, pendant lesquelles le peuple était convié aux jeux du Cirque. Le culte de Jupiter vainqueur marquait les ides, fixées en ce mois au 13, et dans les dix-sept jours suivants se distribuaient les fêtes Vinaliennes, les Palilies, les Robigales et les fêtes de Flore. On ne sait trop si aux Vinalies c'était à Vénus ou à Jupiter qu'on faisait les libations; les fêtes de la déesse ou du dieu Palès (car Virgile en fait une déesse et Varron en fait un dieu mâle) se célébraient dans les campagnes avec une grande solennité; les Robigales avaient pour objet de supplier le dieu Robigus, personnification de la nielle (*robigo*), d'épargner les moissons; quant aux fêtes de Flore, Ovide ne nous explique pas très-clairement comment elles se divisaient ou se confondaient à la fin d'avril avec celles de Phœbus et de Vesta : il nous apprend seulement qu'elles furent transférées aux calendes de mai (2). Dans l'année chrétienne, le mois d'avril se trouve le plus souvent sanctifié par la fin du carême et la solennité de Pâques. Cette concordance ordinaire de l'anniversaire de la passion de Notre-Seigneur avec les premiers jours du mois d'avril a donné lieu à l'expression proverbiale de *poisson d'avril*, par laquelle on désigne une fausse nouvelle qui fait courir inutilement et successivement d'un endroit à un autre. Les personnes qui se sont occupées de l'origine des proverbes ont supposé que le mot *poisson* était dans ce cas corrompu de celui de *passion*, et qu'il fallait voir dans ce dicton populaire une allusion mal-séante aux humiliations supportées par le Sauveur, que les Juifs renvoyaient d'un tribunal à l'autre comme pour en faire un objet de moquerie et de dérision (3). Le mois d'avril, se trouvant au commencement du printemps, a été quelquefois pris par nos vieux poëtes pour le printemps lui-même, et de même qu'on dit aujourd'hui au printemps de ma vie, on disait *en l'avril de mes jours*, pour dire en la fleur de mon âge. Racan a écrit :

En l'*avril* de mes jours,
L'adorable Amarante
Eut toutes mes amours.

N. des V.

(1) *Recherches sur la Religion des Romains*, p. 28.
(2) Daunou, *Cours d'études historiques*, p. 466 et suiv.
(3) Voy. le *Dictionnaire de Trévoux* et *Le Spectateur Anglais*, Journal de Verdun, 1749.

AXUM. (*Géographie.*) Ancienne capitale du royaume de Tygré, qui forme la partie nord-est de l'Abyssinie. Cette ville est située dans une plaine fertile, à cent quatre-vingts kilomètres de la mer Rouge et à six cents kilomètres environ à l'est du Sennaar. Elle était autrefois la résidence des rois abyssins, qui vont encore s'y faire couronner. Si l'on s'en rapporte aux chroniques de l'Abyssinie, ce serait au temps d'Abraham qu'il faudrait faire remonter l'antiquité d'Axum : mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville fut inconnue à Homère, à Hérodote, et qu'elle n'est citée par aucun auteur grec avant Strabon. Quelle que soit du reste l'époque de sa fondation, elle fut embellie par les successeurs d'Alexandre, qui portèrent leurs armes dans la mer Rouge et qui semblent même avoir temporairement occupé le trône d'Axum. Arrien la représente comme etant de son temps, c'est-à-dire au deuxième siècle après Jésus-Christ, le siége principal du commerce de l'ivoire, et son état florissant pendant les quatrième, cinquième et sixième siècles de notre ère nous est attesté par des descriptions qu'en font Procope, Étienne de Byzance, Cosmas et Nonnose. Lors du voyage en Abyssinie de Poncet, médecin français (1698), cette ville était connue sous le nom d'Hélène : « J'y ai vu, dit ce voyageur, la plus belle église qui soit en Éthiopie. Elle est dédiée à sainte Hélène, et la ville entière a dû son nom à cette église. Dans la vaste place qui la précède sont trois aiguilles pyramidales et triangulaires, couvertes d'hiéroglyphes, parmi lesquels je remarquai sur chacune des faces la représentation d'une serrure, chose qui me parut d'autant plus étonnante que les Éthiopiens ne font pas usage de ce mode de fermeture, qu'ils ne connaissent même pas. Ces obélisques sans piédestaux ne sont guère moins grands que l'obélisque de la place Saint-Pierre, à Rome, sur son piédestal. » Lorsque le voyageur Bruce visita Axum à son tour, un seul obélisque était resté debout, les deux autres grandes aiguilles étaient à terre; et dans cette même place qu'il suppose avoir été le point central de la ville antique, il n'y en avait pas moins de quarante plus petites couchées et rompues, dont aucune toutefois ne portait d'hiéroglyphes. Tous ces obélisques sont en granit; et

celui qui est debout est terminé par une espèce de coupe de style grec parfaitement ciselée. Bruce en attribue l'érection à Ptolémée Évergète, le second souverain de la dynastie macédonienne. En dedans de la porte intérieure d'une chapelle qui a remplacé l'ancienne église vue par Poncet et détruite depuis par Mohamed, général du roi d'Adel, sous le règne de David III, au pied des marches qui conduisent dans le sanctuaire, se voient trois petites clôtures carrées en granit avec des piliers octogones s'élevant dans les angles. C'est sur une pierre placée au milieu d'une de ces enceintes que les rois d'Abyssinie viennent s'asseoir pour y être solennellement couronnés. Un autre monument curieux de l'ancienne prospérité d'Axum est l'inscription grecque trouvée par Salt à une demi-mille environ de l'église. Elle relate l'expédition d'Acizanas, roi des Axumites et des Homérites, contre la tribu des Bodjas, expédition dans laquelle les Axumites avaient fait un grand nombre de prisonniers. Le monument paraît avoir été élevé vers l'an 330 de l'ère chrétienne. La ville d'Axum, très-déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur, compte environ six cents habitations bien modestes. L'église est l'édifice le plus remarquable; on y conserve l'histoire d'Abyssinie connue sous le nom de chronique d'Axum, et dont Bruce a rapporté un exemplaire en Europe. L'industrie des habitants consiste dans la fabrication du parchemin et de grossières étoffes de coton.

B

BAAL. (*Mythologie.*) Le nom de Baal est celui que les populations syro-phéniciennes donnaient à leur divinité principale ou suprême, à leur grand dieu. Le culte de Baal remonte dans la terre de Canaan à une haute antiquité, puisqu'on le voit en vigueur chez les tribus de ce pays, à l'arrivée des Israélites (1). Adoré comme le Jéhovah de ceux-ci sur les hauteurs et les montagnes, il fut parfois adopté par les Hébreux pour divinité, précisément à raison de sa grande ressemblance avec le dieu d'Abraham et de Jacob.

Le nom et le culte de Baal furent portés dans presque toutes les contrées où la race syro-phénicienne alla fonder des établissements, en Numidie et en Mauritanie, en Crète et à Cypre. La connaissance de ce dieu pénétra jusqu'en Égypte. Tyr était le siége principal de son culte et le point d'où rayonnèrent en quelque sorte ses migrations. C'était dans cette ville qu'existait son temple le plus célèbre. Peut-être même ce dieu est-il l'ancêtre du dieu soleil *Belenus*, adoré en Norique, et de l'*Abellio* des Gaulois.

Le nom de *Baal* signifie en hébreu *maître*, *seigneur* (2); il répond au *herus* latin. Cette épithète est une de celles qui ont dû être le plus naturellement appliquées à la Divinité. Ce nom, quoique écrit dans l'Ancien Testament, sur les médailles phéniciennes ou puniques, dans les inscriptions, avec un *Aïn* (ע), paraît être le même que le nom de *Bel* donné par les Assyriens à leur divinité suprême, et qu'on trouve écrit sans cette gutturale par un *Beth* et un *Lamed*.

Il y a tout lieu en effet de croire que le Baal phénicien tirait son origine du *Bel*, assyrien, adoré à Babylone. Le culte de cette divinité dans cette ville apparaît aux âges les plus reculés; car la tradition de la tour de Babel, c'est-à-dire de Babylone, est la plus ancienne tradition historique qu'on rencontre dans la Bible. Cette tour, ou pour mieux dire cette pyramide de briques élevée dans la vallée de Chinar est celle qui se trouve décrite par les auteurs grecs et latins sous le nom de *Temple de Jupiter-Bélus*.

Le Bel assyrien, assimilé d'abord par les Grecs à leur Cronos et souvent à leur Zeus (1), et par les Latins à leur Saturne, était le dieu par excellence, le souverain maître de l'univers, le roi des dieux et le prince du ciel. Lorsque le sabéisme et l'astrologie eurent intimement pénétré la religion assyrienne, par suite du progrès de la science astronomique des prêtres chaldéens, Bel fut identifié à l'une des planètes, à celle que les Grecs, qui reçurent des Chaldéens les premières notions de l'astronomie, nommèrent pour ce motif Cronos et les Latins Saturne, et que leurs maîtres regardaient pour ce motif comme la première des planètes (2). La légende s'étant aussi emparée de la théologie babylonienne, on fit de Bel un ancien monarque assyrien, le prince fondateur de la cité dont il était considéré, en effet, comme le roi (3): car les populations sémitiques et phéniciennes ont toujours regardé la divinité comme régnant sur eux à la manière d'un monarque; et c'est en ce sens que les Hébreux disaient que Jéhovah régnait sur Israel (4). Cette idée finit par prévaloir si bien à Babylone, qu'on en vint à montrer dans cette ville le tombeau de Bel, absolument comme les Crétois montraient le tombeau de Jupiter. Ce tombeau, à ce que nous apprend Strabon (5), fut détruit par

(1) *Numer.*, XXII, 41. — *Deuteron.*, XXII, 22.

(2) *Baal*, au féminin *Baalah*, *Baaleth* ou *Baalthis*. (*Voy.* ASTARTÉ).

(1) Bérose, Hérodote et Diodore de Sicile rapprochent Bélus de Zeus ou Jupiter.

(2) La connaissance du nom et de l'ordre des planètes est passée des Chaldéens aux Grecs, puis aux Latins. Seulement, chacun de ces peuples a substitué aux noms des divinités chaldéennes auxquelles les planètes étaient assimilées les noms de ses propres dieux qui avaient avec les dieux chaldéens une analogie d'attributs et de caractère.

(3) Amm. Marcellin, XXIII, 8. — Servius, *ad Æn.*, I, 642. — *Cf.* Hérodot., II, 183. On attribuait aussi à Bélus l'invention de la science astrologique (*Martianus Capella*, VI, p. 262).

(4) Damascius, ap. Phot., *Bibl.*, p. 343.

(5) XVI, p. 325.

Xerxès. Ce Bel reçut à Babylone le nom de Bel l'Ancien, *Bel Ithan*, d'où les Grecs firent le nom de Bélitan (Βελιτάν), de Bolaten (Βωλαθήν). L'animal symbolique de ce Bel était le serpent, qu'on retrouve chez les Grecs comme emblème d'Esculape. Ils l'appelaient *Surmo-Bel.* D'autres populations sémitiques désignaient leur dieu-roi sous le nom de *El, El-Élion :* ce nom a peut-être la même étymologie que celui de *Bel;* mais, quoi qu'il puisse être de sa véritable étymologie, il s'appliquait certainement à une notion divine toute semblable à celle que représentaient les noms de *Bel* et de *Baal* (1).

De même que ce dernier offrait avec le dieu national d'Israel une grande analogie, Bel a aussi des caractères qui montrent que le fond des croyances assyriennes et juives découlait d'une même source, ce qui explique comment les prophètes ont emprunté des traits à la divinité de Babylone et les ont transportés à Jéhovah. Daniel appelle par exemple celui-ci l'*Ancien des Jours, Iathik Iomim*, ce qui rappelle le surnom de *Ithon, Ithan*, l'Ancien, donné à Bel et qui passa aussi en Phénicie (2). Les descriptions que ce prophète donne de l'*Ancien des Jours* conviennent en tous poins aux caractères que nous trouvons assignés çà et là au dieu Bel. On en peut dire autant des tableaux que nous offre Ézéchiel et de ceux qui reparaissent dans des compositions juives plus modernes, telles que le livre de Hénoch.

Ce surnom d'*Ancien* dénote la haute antiquité de la conception divine qui s'attachait à Bel. Cette épithète a été employée d'abord dans l'acception d'*éternel;* car dans l'enfance de l'humanité la notion d'éternité n'allait pas au-delà de celle d'un temps fort long, dont la vieillesse fournissait l'image. C'est cette idée qu'exprime l'hébreu *kedem*. Ce fut plus tard que la notion nette d'éternité s'attacha au concept divin, ainsi que le montrent le nom de *Jéhovah* et celui que certains peuples de la Syrie donnaient à leur dieu suprême; tel était par exemple celui de *Halad*, c'est-à-dire celui par lequel les habitants de Gaza désignaient leur dieu et dont les Grecs avaient fait Ἄλδος (3).

D'Assyrie le culte de Bel pénétra de proche en proche jusqu'en Palestine, et on voyait en effet des sanctuaires de ce dieu (*Bel* ou *Baal*) échelonnés de Tyr et de la côte jusqu'à Babylone. Nous trouvons par exemple un temple de ce dieu à Élymaïs, temple que pilla Antiochus Épiphane (1).

Dans la Syrie et la Phénicie, le nom de Baal ne tarda pas à être appliqué à des divinités fort différentes. Il y eut une foule de dieux qui reçurent un nom composé de Baal et d'un autre mot, nom composé qui signifiait par conséquent : *Seigneur de telle ou telle chose.* Chaque tribu posséda son Baal, son dieu à elle, sa divinité nationale et protectrice. *Baal-Zebub* était le dieu d'Ekron, et spécialement invoqué comme éloignant les insectes malfaisants; *Baal-Hermon*, le dieu protecteur de la contrée qui entoure le mont Hermon, spécialement adoré sur la cime de cette montagne; *Baal-Azor*, le dieu de l'endroit de ce nom; *Baal-Semes*, le seigneur-soleil, adoré à Palmyre, et dont le nom se lit sur les inscriptions de cette ville; *Baal-Melkarth*, le Jupiter Balmarcos des inscriptions, adoré à Tyr comme la divinité principale, et auquel Hiram avait fait construire un temple en commun avec Astarté; *Baal-Thares*, le dieu protecteur de Tarse; *Baal-Moloch*, le seigneur-roi, qui rappelle le Zeus βασιλεύς des Grecs, et qui paraît se confondre ou du moins avoir une parenté fort étroite avec le *Baal-Melkarth*, c'est-à-dire le *Baal-Mélech-Karth*, le seigneur-roi de la ville. Cette divinité est mentionnée souvent sous le seul nom de Moloch, roi. De même dans la Numidie, où les colonies phéniciennes avaient porté leur religion, se rencontrent le *Baal-Ram*, le seigneur très-haut, le *Baal-Chewan* ou *Chion*, le *Baal-Khammon*, le dieu de la chaleur. Les Israélites invoquaient aussi leur dieu sous le nom de *Baal-Bérith*, le seigneur de l'alliance, nom qu'on retrouve chez les Phéniciens (2).

Ces divers dieux offrent des caractères différents, des attributs distincts. Mais comme ils représentaient tous l'Être-Suprême identifié presque constamment au soleil, à la source de la chaleur et de la lumière, ils avaient entre eux une ressemblance frappante, qui les a fait considérer comme des formes diverses d'un même dieu. Suivant que les différentes tribus syriennes et phéniciennes avaient de la divinité des notions plus pures et moins matérielles, le Baal recevait des attributs plus propres à Dieu tel que nous l'entendons. Les unes associaient leur dieu Baal à une déesse, qu'ils considéraient comme son épouse. Chez les tribus pastorales, où dominait le sabéisme, Baal était volontiers assimilé à quelque étoile ou logé exclusivement

(1) Comme l'a remarqué H. Ewald, une différence de nom à une époque où la notion divine était presque tout entière renfermée dans le nom indique une conception différente. La communauté du titre de Baal donné à tous ces dieux montre qu'ils étaient tous conçus comme le maître de la terre ou tout au moins du ciel; les épithètes secondaires dénotent les caractères qui leur étaient plus spécialement attribués.

(2) Movers, *Phönizier*, t. I, p. 259.

(3) *Ibid.*, p. 262.

(1) Strabon, t. XVI, 1, p. 346.

(2) On devra consulter sur ces divinités, mais avec réserve, l'ouvrage intéressant, quoique dépourvu de critique, intitulé : F. Nork, *Biblische Mythologie der alten und Neuen Testament* (Stuttgart, 1842).

au sommet d'une montagne sacrée ; chez les Syriens des villes, le dieu prenait des formes tout humaines ; on lui créait une légende, une histoire ; on lui attribuait des amours et des aventures, qui, bien qu'ayant un sens symbolique, étaient entendues par le vulgaire dans le sens matériel. Le dieu était identifié presque toujours à la lune ou à la planète Vénus (*Voy.* ASTARTÉ). D'autres fois, cette divinité était invoquée comme dieu unique ou du moins comme placée bien au-dessus des autres dieux, les *Elohim* (1). C'est ce qui s'observait aussi parmi les tribus arabes avant l'établissement de l'islamisme (2). Une seule tribu, celle des Israélites, s'éleva, grâce à son législateur Moïse, à un monothéisme infiniment plus pur, plus absolu que celui de ces dernières tribus. Le *Baal-Bérith,* appelé aussi *Jéhovah* (3), fut conçu par les Juifs avec des caractères analogues à ceux qui appartiennent au Dieu unique des peuples chrétiens. Son culte surtout et la loi qui reposait sur ce culte s'élevèrent de toute la hauteur du génie divin au-dessus du culte et de la loi de ces *Baalim* (pluriel de Baal) dont les Juifs méprisaient les idoles et maudissaient les rites impurs ou cruels. En effet, le culte des divinités syriennes était fait pour provoquer l'indignation des hommes vertueux et policés. On brûlait des enfants en l'honneur du dieu de Tyr et de Carthage (l'Hercule tyrien des Grecs et le Saturne carthaginois des Latins) ; on faisait de pareils sacrifices à *Camos,* le dieu des Moabites (4) ; les femmes se prostituaient en l'honneur de *Baal-Peor* ou *Phegor,* représenté par une image ithyphallique (5).

Toutefois, à côté de ces différences il existait aussi des analogies, qui dénotaient une source commune de croyances et une identité, une même tournure d'idées. C'était sur les hauts lieux que les Syriens et les Phéniciens sacrifiaient à leur Baal, comme primitivement les Israélites à leur Jéhovah et ainsi que le font encore les Bédouins (6). Divers peuples de la Phénicie invoquaient leur dieu sous le nom d'*Adonis* ou d'*Adon,* seigneur, nom que les Israélites donnaient aussi au leur. C'est ce dieu Adon (1) qui, avec Astarté, qu'on lui donnait pour épouse, formait la dyade divine adorée à Cypre (*Voy.* ASTARTÉ). Cet Adon, dont les poëtes grecs s'emparèrent pour en faire un héros de leurs fables, Adonis, avait de même sa caste sacerdotale, ses sacrifices réglés par une législation circonstanciée. Baal avait ses prophètes comme le dieu d'Israel (2), et les descriptions que l'Ancien Testament nous donne de celui-ci nous montrent que si les Hébreux ne l'identifiaient pas tout à fait au soleil et au principe lumineux, ils se le représentaient cependant comme une flamme, un être environné des clartés célestes, comme le roi du soleil et des étoiles.

Dans le mythe d'Adonis tel qu'il nous a été donné par les anciens, on retrouve une foule de traits analogues à ceux qu'offre la légende du dieu phrygien Attis ou Atys (3), ce qui tend à faire croire que le culte de Cybèle et d'Attis était dérivé de celui du Baal-Adonis et d'Astarté. Mais dans le mythe de ces deux dieux le récit de leur blessure et de leur mort est un fait principal, qui fait allusion au coucher et à la disparition de l'astre que ces dieux personnifiaient, ou du moins au phénomène de sa déclinaison australe. Ce trait se rattache à tout ce cortége de légendes, à cette mythologie qui demeura inconnue aux Sémites. D'une imagination plus bornée, ceux-ci s'en tinrent à la notion divine dans sa simplicité, et les haines héréditaires qui divisaient les tribus les empêchaient de s'emprunter mutuellement leurs divinités (4). Le culte d'Adonis hellénisé se répandit, comme celui de l'Aphrodite-Uranie, dans la Grèce propre (5).

Les destinées des *Baalim* des peuples sémites et cananéens dépendirent beaucoup de celles des villes et des tribus qui les invo-

(1) Ce dieu est l'*El-Élion* de la tribu de Schalem, dont Melkitsédek était prêtre (*Genes.*, XIV, 18), le Ηλος ou Ιλος de la version grecque de Sanchoniathon, identifié par lui à Cronos, l'*Allah* ou *Allah-taal* (Ουροταλ d'Hérodote) des tribus arabes. De même que celui-ci devint après l'islamisme le dieu de tous les musulmans, Élohim, Jéhovah-Élohim devint le dieu de tous les chrétiens. De même encore le Jupiter Capitolin, dieu spécial de Rome, fut élevé au temps des empereurs romains au rang de dieu universel et suprême, *optimus maximus.*

(2) *Voy.* à ce sujet Noël Desvergers, *Vie de Mahomet*, trad. de l'arabe d'Aboulféda, p. III ; Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme*, t. I, p. 346, 347.

(3) *Judic.*, VIII, 33 ; IX, 4. Ce dieu répondait au Ζεῦς Ὅρκιος, au *Jupiter Fidius.*

(4) IV *Reg.*, XXIII, 13.

(5) *Voy.*, sur le culte impur et cruel de Moloch, *Levitiq.*, XVIII, 22 ; XX, 2, 3.

(6) *Voy.* Duboys-Aimé, *Sur les Tribus Arabes du désert de l'Égypte*, dans la Descript. de l'Égypte, état moderne, t. I, p. 589.

(1) Ce fut en mémoire de son origine phénicienne que les mythographes grecs donnèrent Phœnix pour père à Adonis.

(2) Jérémie, XXIII, 13 ; III *Reg.*, XVIII, 22.

(3) *Voy.* Guigniaut, *Relig. de l'Antiq.* t. II, part. III.

(4) Pausanias parle d'un édifice existant à Argos où les femmes allaient pleurer Adonis. (*Corinth.*, c. XX). Ce culte pénétra aussi en Sardaigne et à Rome. *Voy.* Raoul Rochette, *Sur les Jardins d'Adonis*, *Rev. Archeologique*, mai 1851.

(5) Ce temple élevé par Hiram, roi de Tyr, renfermait de nombreuses offrandes. On y voyait une colonne d'or, élevée, disaient les uns, par ce prince, et suivant les autres envoyée par Salomon. (Euseb., *Præp. Évang.*, IX, p. 451.—Menander et Josèphe, *Adv. Apion*, I, 18). Le nombre des offrandes renfermées dans ce temple était considérable. C'était, d'après Ménandre, le premier temple qui eût été construit par les Phéniciens (Josèphe, *Antiq. Jud*, VII, c. 63, 3, p. 299 éd. Dindorf).

quaient. Les dieux des populations qui ne jouèrent qu'un rôle secondaire et passager dans l'histoire de l'Asie occidentale furent promptement oubliés. Ceux, au contraire, qu'invoquaient les villes et les nations auxquelles de grandes destinées étaient réservées participèrent de la fortune de leurs adorateurs. Le dieu de Tyr, Baal-Melcarth, dont le temple conserva longtemps une grande célébrité, fut porté dans la plupart des colonies fondées par les marins de cette cité. Les Grecs nous le montrent, sous le nom d'Hercule-Tyrien, apporté jusqu'à Gadès et sur le littoral de l'Espagne, de la Gaule et de la Ligurie. L'histoire du progrès de la domination tyrienne, du développement de ses colonies, se lia à celle du dieu, et devint comme une trame sur laquelle l'imagination créa mille fables.

Baal-Melkarth était un dieu solaire, auquel les Tyriens rapportaient la construction de leur ville, l'accomplissement de tous leurs grands travaux; et c'est sans doute pour ce motif que les Hellènes l'identifièrent à leur Hercule, le héros des grandes entreprises, des œuvres gigantesques. L'idée phénicienne réagit à son tour sur la conception hellénique, et cette assimilation contribua beaucoup à faire regarder par les mythographes alexandrins Hercule comme une personnification du soleil.

Le feu était le symbole de la plupart de ces *Baalim* ou dieux syro-phéniciens. La flamme entretenue sans cesse sur leur autel était regardée comme l'image de leur clarté céleste. Cette idée se retrouve également chez les Aryas et les Perses, dans le culte d'Agni et dans celui de Mitra. Nous ne possédons malheureusement presque aucun détail sur l'organisation de leur culte. Le livre de Daniel donne soixante-dix prêtres au dieu Bel de Babylone (XIV, 9). Chaque divinité avait sans aucun doute son culte et ses rites spéciaux. Les tribus sémitiques n'avaient pas de prêtres proprement dits; le ministre du dieu de la tribu était le *zâken* ou *cheikh*, comme cela a encore lieu chez les Bedouins. Tels furent Abraham et Melkitsédek. Les devins ou prophètes étaient des gens inspirés, qui n'avaient point de caractère exclusivement sacerdotal. A certains dieux, comme à Moloch et à Melkarth, on offrait des sacrifices humains (1), dont l'usage était originairement fort répandu chez les Cananéens, et se rencontrait, quoique plus rarement, chez les Sémites; aux autres on adressait des sacrifices moins inhumains, et on immolait des animaux. On célébrait aussi des fêtes en leur honneur, fêtes qui, si l'on en juge par celles d'Adonis à Byblos, les seules sur lesquelles nous ayons quelques détails, étaient destinées à rappeler les faits principaux de l'histoire mythique de la divinité (1). Chez les tribus nomades, on se bornait à élever en l'honneur du dieu des stèles de pierre (*Beth-el*), devant lesquelles on faisait des libations (2).

Le culte de Baal et des autres divinités suprêmes, altéré et confondu souvent avec celui des divinités grecques à partir de l'époque alexandrine, se continua dans ce pays jusqu'au temps de Constantin. Ce prince défendit la célébration des fêtes, et fit fermer les sanctuaires de Hiérapolis, de Byblos et d'Aphaca. Toutefois, à Gaza le culte du dieu Marnas, le Baal de la ville (3) se prolongea jusqu'au règne de Théodose.

Dans l'Assyrie le culte de Bélus ne semble pas avoir été si vivace. La religion assyrienne fut de bonne heure absorbée par la religion zoroastrienne, et les divinités du Zend-Avesta chassèrent les dieux nationaux. Le judaïsme fit aussi beaucoup de prosélytes, d'autant plus que dans la Babylonie il avait emprunté de nouvelles idées au mazdéisme, en sorte que la différence entre les deux religions n'était point fondamentale et qu'un fond commun de doctrine rapprochait ainsi naturellement les disciples de Moïse et les sectateurs de Zoroastre. Toutefois, Pline nous apprend (*Hist. Nat.*, VI, 36) que le temple de Bélus existait encore de son temps. Dion Cassius (LXXVIII, 8) rapporte que ce dieu était adoré à Apamée de Syrie. L'Osroène et la Mygdonie sont les deux pays où les divinités assyriennes conservèrent le plus longtemps des autels et luttèrent avec le plus de ténacité contre les envahissements du christianisme. Mais dans ces provinces la religion avait pris depuis l'époque des Arsacides un caractère nouveau, et la trace du culte de Baal ou Bélus s'était sensiblement effacée.

ALFRED MAURY.

F. Movers, *Untersuchungen über die Religion und die Gottheiten der Phönizier*, formant le tome I du *Phönizier* (Bonn, 1841).

Creuzer refondu par Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. II, part. I et III (Paris, 1841-1849, in 8°).

F. Münter, *Religion der Babylonien*; 1822, in-4°

BACCHUS. (*Mythologie.*) Bacchus est le surnom d'un dieu hellénique appelé par les Grecs Dionysos. Ce surnom finit par préva-

(1) Ces sacrifices avaient été adoptés par les Israélites de la vallée d'Ennon (Jérém. XIX, 5). Ces sacrifices étaient souvent, comme celui d'Abraham, le résultat d'un vœu. On a plusieurs exemples de vœux semblables chez les Arabes avant l'établissement de l'islamisme. (*Voy.*, dans Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme*, t. II, p. 263, l'épisode d'Abdelmottalib.) Le vœu de Jephthé était encore du même genre. Chez certaines tribus ces sacrifices étaient plus communs.

(1) *Voy.* R. Rochette, *Les Jardins d'Adonis*, déjà cités.

(2) *Genes.*, XXXV, 14, 15, où l'on plantait en l'honneur du dieu des bois sacrés (*Genes.*, XXX, 33).

(3) Marnas, c'est-à-dire *notre seigneur* (mar-na).

loir, en Italie, sur le nom véritable du dieu et par être appliqué dans la langue latine à toutes les divinités qui furent tour à tour identifiées au Dionysos de l'ancienne Grèce. Rien n'est plus obscur que l'histoire de cette divinité, plus difficile à débrouiller que ses origines. Si nous en jugeons par Homère et Hésiode, Dionysos n'occupa d'abord dans le panthéon hellénique qu'un rang fort secondaire. Chez le premier de ces poëtes, il n'apparaît que comme le dieu du vin, et chez le second, où il s'offre avec le même caractère, il est donné simplement pour l'époux de la blonde Ariadne. Le témoignage constant de l'antiquité, qui plaçait en Crète la légende de cette héroïne, tend à nous faire admettre qu'à l'époque d'Hésiode le culte de Bacchus existait déjà en Crète. D'un autre côté, il ressort d'un grand nombre de passages des auteurs anciens que la Béotie et la Thrace étaient regardées comme les deux berceaux de ce culte. Il faut donc admettre que Dionysos n'était point dans le principe une divinité topique, c'est-à-dire particulière à un lieu, mais qu'elle était adorée chez diverses branches de la race pélasgique.

Le nom de Dionysos, qui, d'après l'interprétation la plus générale, signifie dieu de Nysa (Διός Νυσαῖος), indique que c'était la ville ou la montagne appelée Nysa qui avait été le point de départ des cérémonies en l'honneur du dieu. Si donc on pouvait déterminer l'emplacement de Nysa, on trouverait ainsi le véritable berceau du culte bachique. Mais malheureusement, une fois que ce culte se fut répandu, les localités du nom de Nysa se multiplièrent. Chaque pays prétendit à l'honneur d'avoir vu naître le dieu, et ce mot finit par devenir une appellation en quelque sorte propre aux montagnes où se célébraient les fêtes du dieu du vin. On peut même se demander si ce nom de Nysa ne désignait pas originairement un fait symbolique. Dans ces derniers temps, par exemple, un orientaliste a expliqué ce nom par le sanscrit *Nisâ*, *la nuit*, et a cru retrouver dans Dionysos le dieu védique *Agni-Soma*. Un autre fait peut nous éclairer davantage sur l'origine de ce culte : c'est sa liaison intime à la culture de la vigne. Cet arbuste n'était point originaire de la Grèce, où il avait été cependant apporté dès une haute antiquité, et il semble indigène dans la Syrie et la Chaldée, où les traditions bibliques nous le représentent planté pour la première fois par Noé. Il est donc vraisemblable de croire que Bacchus était venu avec la vigne de l'Asie, car il est à noter que la plupart des anciens le dépeignent comme étant arrivé en Grèce à une époque plus récente que les autres dieux. Mais si des notions sur une divinité liée à la culture de la vigne furent introduites de la Syrie ou de la Chaldée chez les Pélasges, cette notion fut promptement associée à des idées toutes grecques, et le dieu se naturalisa si complétement, que nom et mythe, compagnons et fêtes, tout prit chez lui une physionomie grecque, sauf bien entendu certains traits à part, qui portent l'empreinte asiatique; et encore il est à remarquer que ces traces de religions orientales paraissent tenir plutôt à un amalgame postérieur avec une divinité de la Phrygie, de la Lydie, d'un caractère analogue, qu'à un souvenir de la première patrie de ce dieu.

Bacchus, tel qu'il apparaît dans la religion grecque dès le septième siècle avant notre ère, est une personnification de la force de maturation dans les végétaux; soit que ce dieu eût été dans le principe une de ces nombreuses divinisations du soleil qu'on rencontre chez les Grecs, soit que le caractère solaire ne lui ait été attribué que plus tard et par extension, Bacchus, à l'époque du grand développement de la mythologie grecque, revêt tout à fait les formes d'un dieu solaire adoré dans ses effets sur les productions de la terre.

Ce qui frappe dans sa légende, c'est une intervention fréquente de déesses et d'héroïnes, qui ont toutes la physionomie de personnifications de la lune: Sémélé, dont le nom paraît être une altération du nom de *Séléné*, la lune; Ino, sœur de Sémélé, nourrice du dieu, que son surnom de *Leucothée*, la blanche déesse, dénonce comme une divinité lunaire; Ariadne, enfin, fille de Pasiphaé, dont le nom indique l'astre brillant des nuits, et de Minos, dont le nom aussi rappelle celui de la lune (μήν, μηνός). Or, dans les idées des anciens, dans toutes les théogonies asiatiques, la lune préside au principe de l'élément humide; elle a pour emblème la vache ou le taureau, dont les cornes rappelaient le croissant lunaire, et Bacchus est aussi représenté avec des cornes de taureau, il reçoit les surnoms de ταυρόκερως, ταυρομέτωπος, *taurokeros*, *taurometopos*. Ce symbole du taureau a fait croire à M. Creuzer que le Dionysos grec symbolisait l'idée astronomique du taureau équinoxial; mais à l'époque à laquelle il faut rapporter la naissance du mythe de Bacchus, les connaissances astronomiques des Grecs étaient encore trop imparfaites pour qu'ils entreprissent de représenter dans un système d'allégorie religieuse les phénomènes célestes : les signes du zodiaque, d'origine vraisemblablement chaldéenne, ne leur étaient point connus, et ils n'avaient d'autres notions que celles que la plus simple observation donne sur la position relative des étoiles. Cette épithète de dieu *porte-cornes*, *au front de*

taureau, peut tenir aussi à l'idée de force et d'énergie que les cornes représentaient chez les anciens : le vin communique au corps une force nouvelle, dont les cornes de Bacchus ont pu avec une certaine vraisemblance être le symbole ; c'est ce que confirmeraient les vers bien connus d'Horace :

In spem reducis mentibus anxiis,
Virisque, et addis cornua pauperi. (liv. II, ode 21.)

Bacchus présidait à la délivrance, à la liberté ; c'est le dieu *Lylius* ou *Lyæus*, *Eleutherius* (λύσιος, λυαῖος, ἐλευθέριος). C'est la même idée qui a donné naissance au proverbe : *in vino veritas, in vino libertas.*

Thèbes devint un des grands centres du culte bachique. Le nom de libérateur, sous lequel ce dieu était surtout invoqué en Béotie et avait un temple dans Thèbes, le fit prendre comme héros national de cette ville. Toute une légende fut rattachée au Dionysos thébain, et c'est ce qui a fait croire que le dieu avait pris naissance en Béotie. Il est à noter que ce fut aussi à Thèbes que se développa le mythe d'un autre grand héros hellénique, Hercule. La Béotie, qui a vu naître Hésiode, paraît avoir été un des premiers théâtres du mouvement des idées religieuses chez les Grecs. C'est là que des notions communes aux différentes tribus pélasgiques prirent une physionomie particulière, un type à part, et servirent de point de départ à ces religions locales qui étaient si multipliées dans la Grèce antique.

Il est bien certain que le culte de Bacchus s'est répandu et propagé avec la culture de la vigne ; car nous le voyons surtout fleurir dans les lieux où cet arbuste était planté avec succès et donnait des produits abondants, à Naxos, à Téos, en Thrace, en Lydie. L'analogie de Bacchus avec Apollon le fit rapprocher de ce dieu, dont il partagea peu à peu quelques-uns des attributs. A Delphes il était placé sur le même pied que la divinité inspiratrice de la Pythie; il avait aussi ses oracles à lui : dans le temple d'Amphiclée il révélait en songe aux malades les moyens de se guérir. Dieu du plaisir, il préside, comme le fils de Latone, aux arts ; on le voit parfois entouré des Muses et des Grâces, et c'est en son honneur que la tragédie, la comédie sont établies. La tragédie n'était dans le principe qu'un chant en l'honneur du dieu, dont un bouc était le prix ; la comédie, que l'hymne qu'on faisait entendre à la louange de Bacchus dans la fête bruyante qu'on célébrait pour lui (Κῶμος). C'est ainsi que Dionysos devint le dieu des représentations scéniques, le patron des comédiens. Il s'établit des confréries dont l'occupation consistait à se transporter de ville en ville aux dionysiaques ou fêtes de Bacchus, et à y représenter des drames pour honorer cette divinité. Nous possédons plusieurs inscriptions grecques (Bœckh, *Corpus Inscr. Grec.*, t. II, n° 3,073, 3,200) où mention est faite de ces acteurs, qui rappellent ceux qui au moyen âge allaient célébrer les mystères, et qui sont comme l'origine de nos comédiens ambulants. Ces acteurs prenaient le titre de οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται. Il y avait aussi des confréries (σύνοδοι), sortes d'ordres religieux qui se vouaient d'une manière spéciale au culte de ce dieu et célébraient des fêtes et des festins en son honneur. On les appelait *Dionysiastes*, *Mystes ;* ils tenaient des assemblées (οἶκοι), et avaient à leur tête un président ou *prostate* et un prêtre (Bœckh, t. II, n° 3067, 3068, 2336, 6, 3073). C'est un phénomène digne de remarque, et qui se présente dans la religion hindoue comme dans la religion hellénique, que la dépossession successive du culte d'un dieu par celui d'un autre dieu. De même que certaines divinités du Véda, telles que Vichnou, par exemple, qui n'occupaient qu'un rang secondaire, ont, dans les âges postérieurs, conquis le premier rang et fait oublier les dieux suprêmes, certains héros, certaines divinités de la Grèce ont usurpé la souveraineté originelle des grandes divinités. C'est ce qui arriva pour Bacchus : le caractère qu'il prit à Thèbes le transforma en un type d'héroïsme et de valeur, si bien qu'Alexandre le Grand finit par le prendre pour idéal, Démétrius Poliorcète se le proposa formellement comme modèle, Mithridate se fit appeler Dionysos et Evios, du surnom que ce dieu recevait des acclamations en son honneur, *Evoé*. Ce qui contribua à cette vogue du culte dionysiaque, ce fut l'identification de Bacchus, d'une part avec le dieu phrygien Sabazius, Zagreus, de l'autre avec le dieu égyptien Osiris.

Les dionysiaques ou fêtes de Bacchus n'étaient dans le principe, en Grèce, que des fêtes fort simples, reflétant la naïveté, la rusticité des occupations champêtres auxquelles ce dieu présidait. « Autrefois, dit Plutarque, on célébrait la fête de Bacchus avec des formes simples, qui n'excluaient pas la gaieté; on portait en tête une cruche pleine de vin et couronnée de pampres ; puis venait un bouc soutenant un panier de figues, et enfin le phallus, symbole de la fertilité; mais aujourd'hui tout cela est tombé en désuétude et oublié. » (Plut., *De Cup. Divit.*) Mais chez les Thraces, chez ce peuple farouche, le culte de Bacchus participait de la barbarie des mœurs. Les fumées du vin ne tardaient pas, après des libations copieuses en l'honneur du dieu, à ébranler les cerveaux des adorateurs ; chez les hommes grossiers, le vin exerce un effet funeste : ils entrent dans une véritable fureur ; mais c'est bien pis

encore chez les femmes, dont l'organisation nerveuse, délicate, ne saurait supporter la trop grande excitation des alcooliques. C'est ainsi que prirent naissance les orgies, les scènes de désordre bruyant, salies bientôt par les propos et les actes les plus lubriques, ensanglantées par des traits de cruauté et de brutalité sanguinaire. Certaines légendes nous ont conservé le souvenir du triste effet des orgies et des scènes d'ivresse, propagées bientôt, sous le patronage du dieu, de la Thrace à Thèbes, en Attique et dans toute la Grèce. Lycurgue, roi de Thrace, dans un accès de délire, punition du dieu, tua son fils Dryas. Sur le Cithéron, Penthée, qui avait voulu s'opposer à l'introduction du culte dionysiaque, est mis en pièces par sa mère Agavé et les Ménades ou prêtresses de Bacchus. Icarius, ayant reçu du dieu l'art de planter la vigne et de faire le vin, en fit boire aux pâtres de l'Attique, et, pour prix de son bienfait, ceux-ci, dans leur ivresse, se croyant empoisonnés, l'immolèrent sans pitié. Une autre tradition nous disait aussi qu'Érigone, la fille d'Icarius, que Bacchus avait séduite sous la forme d'une grappe de raisin, avait mis elle-même fin à ses jours.

Le culte de Sabazius en Phrygie offrait avec les bacchanales une ressemblance frappante. C'étaient les mêmes scènes orgiastiques, les mêmes désordres bruyants. Le dieu lui-même semble aussi avoir été une personnification du soleil, de la force de maturation, de germination, et il n'est pas impossible que le Bacchus de la Thrace eût depuis longtemps avec lui une communauté d'origine, puisque la Thrace et la Phrygie avaient été peuplées par une même race, celle des Bryges. Quoi qu'il en soit, lorsque les *sabazies* furent apportées en Grèce, elles ne tardèrent pas à se fondre avec les dionysiaques. Le caractère licencieux et furibond des fêtes phrygiennes fut d'abord un obstacle à leur naturalisation chez les Grecs du Péloponnèse et de l'Attique, ce qui fait croire que dans ces contrées les fêtes de Bacchus gardaient encore la simplicité des premiers âges (*Voyez* Lobeck, *Aglaophamus Orphic.*); mais le goût des Grecs pour les cultes nouveaux et exotiques finit par l'emporter : les sabazies firent chez eux de nombreux dévots, et opérèrent une véritable révolution dans le culte de Bacchus. Les bacchanales, transformées désormais en scènes de débauche, en orgies bruyantes, parfois même en cérémonies secrètes de dépravation et de sang, précisément à raison de leur caractère étrange, acquirent une popularité que les lois eurent beaucoup de peine à combattre. En Italie, le culte de Bacchus, identifié au dieu italique *Liber pater*, avait été apporté dès une haute antiquité, mais il gardait aussi la retenue et la simplicité des âges antiques ; l'introduction des bacchanales vint tout bouleverser, mettre les mœurs publiques en danger et répandre, sous la forme secrète des initiations, des principes et des habitudes en désaccord formel avec le génie moral et sévère du culte italique. Le gouvernement romain s'en émut ; après une enquête sévère et des châtiments exemplaires, il rendit contre les bacchanales, l'an 186 av. J.-C. (Tit. Liv., XXXIX, 9), un décret que nous avons encore. (*Voy.* Haubold, *Monumenta Juris Romani.*)

Les mythes qui s'attachaient au personnage de Zagreus, et qui tiraient aussi leur origine de la Phrygie, se mêlèrent à la légende hellénique de Dionysos ; le dieu nouveau, personnification du soleil, producteur des germes, symbole des rayons solaires qui pénètrent le sol, et descendent en quelque sorte sous terre pour en faire sortir les végétaux, fut associé à Proserpine, l'épouse de Pluton, dont il prit la place.

Ce nouveau Dionysos fut appelé d'abord Iacchus, puis Zagreus : on chercha à le rattacher par un lien de filiation à Jupiter et au Bacchus thébain lui-même. Dans sa légende, il est difficile de faire le départ de ce qui a vraiment une origine orientale et de ce qui est l'effet du travail syncrétique des doctrines alexandrines. Dans le mythe qui représente le dieu comme ayant été tué par les Titans, qui jetèrent ses membres dans une chaudière, et qui fait naître Bacchus du cœur de ce dieu porté par Pallas à Jupiter, on reconnaît le génie des mythes de l'Égypte et de la Phrygie. Dans Iacchus, ce dieu enfant dont on chantait dans les mystères l'hymne joyeux (Iacchos) qui lui avait donné son nom, se retrouve aussi une imitation du dieu enfant de la triade égyptienne.

Les orphiques s'emparèrent aussi de la légende de Sabazius, qu'ils façonnèrent à leur guise et mêlèrent, ainsi qu'ils l'avaient fait pour celles de Zagreus, aux traditions sur Jupiter et sur Dionysos. Il ne faut donc plus voir dans toute la religion dionysiaque des mystères qu'une sorte de compromis entre les cultes originairement fort distincts de quatre ou cinq divinités différentes.

L'analogie de la dyade égyptienne d'Osiris et d'Isis avec la dyade hellénico-phrygienne de Bacchus et de Proserpine ou *Liber* et *Libera*, en amena la complète identification. Le syncrétisme alexandrin transporta dans la doctrine du Bacchus grec quelques-unes des notions empruntées à l'Égypte. Dans Alexandrie Osiris fut adoré comme un dieu identique à Dionysos, et Antoine et Cléopâtre, voulant imiter l'exemple des Pharaons, qui s'identifiaient à Osiris, se firent décerner

les noms de second Dionysos et de nouvelle Déo.

Le Dionysos infernal ou Osiris, né du mélange du Dionysos grec et thrace, de Sabazius, de Zagreus, d'Osiris, et son épouse, en laquelle venaient se confondre les types de Déméter, de Proserpine, de Cérès et d'Isis, furent les grands dieux d'une nouvelle religion : celle qui avait son culte dans les mystères, et qui se substitua, dans les derniers temps du polythéisme grec, à l'antique adoration des divinités pélasgiques, des héros de la Grèce et de l'Asie. Orphée, sous le patronage duquel on plaça ces mystères, Orphée, qu'une tradition antique donnait pour avoir, dans la Thrace primitive, c'est-à-dire la Macédoine et la Thessalie, institué les premiers mystères, fut représenté comme le fondateur des nouvelles Dionysies : on fabriqua des écrits sous son nom, et, à l'aide de ces suppositions, on parvint à substituer aux vieilles croyances de la Grèce les doctrines syncrétiques et quelque peu panthéistes de l'école alexandrine. Il en fut de même pour les autres poëtes que la tradition associait à Orphée, pour Linus et pour Thymète. Toutefois il faut reconnaître que dans les doctrines qui se rattachaient à la légende de Zagreus et de Sabazius, il y a des traces de vieilles idées asiatiques que les orphiques se sont appropriées en les développant; tout, dans les œuvres supposées des poëtes théologiens, n'est pas de fabrique moderne ; leur cosmogonie porte des traces incontestables des idées cosmogoniques de l'Asie (*Voyez*, dans la *Revue archéologique*, la dissertation de l'auteur de cet article sur la cosmogonie orphique, t. VII, p. 340), et on ne saurait entièrement rejeter les analogies assez curieuses que M. Langlois, dans son mémoire sur la divinité védique appelée Soma, a retrouvées entre celle-ci et Zagreus.

Ce qui fait le caractère particulier et vraiment original du culte de Bacchus, ce sont les fêtes célébrées en son honneur, les bacchanales. C'est avec un cortége de femmes ivres, de danseurs joyeux, de mimes grotesques, d'animaux rustiques, que cette divinité apparaît, soit dans l'histoire mythologique, soit sur les monuments. Cette procession ou *thiase* (θίασος), dont il est le héros et le chorège, forme en quelque sorte son armée. C'est à sa tête qu'il arrive en Grèce et qu'il combat Apollon, dont le culte lui était opposé. Dans ses nombreux voyages, en Épire, en Égypte, en Syrie, en Arabie, en Mésopotamie, dans l'Inde, il est toujours accompagné de cette cour bruyante et bouffonne. On y voit figurer les satyres, les tityres, les silènes, sorte de satyres personnifiés en Silène, donné par les poëtes au dieu pour nourricier, les bacchantes ou ménades, lenes, thyades ou mimallones, types des femmes vouées à son culte, puis plus tard des génies tout allégoriques: Ampélos, qui représente la vigne; Acratus, le vin pur; Méthé, l'ivresse; Maron, que la tradition homérique fait naître de Dionysos et d'Ariadne, et qui avait, dit-on, enseigné le premier aux habitants de Chios l'usage du vin. Bientôt à cette bande bachique furent adjoints Pan, les Pans et Panisques, qui n'en étaient que des reproductions, les Naïades, les Nymphes, les Centaures, et bien d'autres personnages divins. Des animaux jouent aussi un grand rôle dans cette procession : c'est d'abord l'âne, sur lequel est souvent assis Silène, et qui servit de monture à Bacchus lui-même à son passage du marais de Dodone et quand il combattit les Titans : cet animal, suivant une tradition, du reste assez moderne, avait été placé par Bacchus au rang des astres; enfin ce sont les panthères, qui se jouent, comme des chiens domestiques, avec les personnages de la bande. L'âne et la panthère, animaux originaires de l'Orient, tendent à faire croire que c'était de cette partie du monde que la procession dionysiaque était primitivement partie. Toutefois, il est à noter que le premier de ces animaux était, à une époque déjà fort reculée, en usage, comme bête de somme, chez les Hellènes, et que la panthère, qu'on rencontrait en Asie Mineure, en Lydie, en Carie, était le plus terrible ennemi des troupeaux, et à ce titre trouvait une place naturelle dans les mythes représentatifs des mœurs pastorales. D'ailleurs, le personnage de Bacchus se modifia un peu suivant les pays. En Lydie il revêtit davantage le caractère asiatique, ainsi que le montrent sa grande barbe, sa chevelure aux longues tresses, sa tunique ou *bassaride* traînante, et jusqu'à sa démarche. En Grèce, au contraire, c'est un beau et voluptueux jeune homme, aux formes efféminées, à la physionomie pleine d'une molle langueur; c'est toujours le type d'un même caractère, mais sous des couleurs qui n'ont rien d'asiatique. Le Bacchus infernal, l'époux de Proserpine, qui avait pris la place d'Ariadne, avec laquelle le syncrétisme l'identifia, n'est pas moins différent : c'est un dieu-roi, un vrai Pluton, mais dont la figure est moins rébarbative et l'aspect moins effrayant. On reconnaît en lui un Osiris grec, qui siège sur un trône au fond de l'*Amenti*. Les monuments de l'art nous fournissent les preuves les plus frappantes et les témoignages les plus décisifs de cette diversité dans la conception de Bacchus.

Rien n'est plus commun que les représentations figurées de Bacchus et de son cortége. Les bas-reliefs, les vases peints nous les montrent sans cesse. Les vases nous offrent aussi toute une galerie des mystères dionysiaques.

Aussi peut-on dire que c'est à l'archéologie que l'on doit sur cette branche de la religion grecque les dernières lumières. Les artistes multiplièrent encore plus que les poëtes ces personnifications, déjà nombreuses, dans le thiase : le vin, la danse, la musique, le rire, la folle ivresse, l'amour quelque peu sensuel, les grâces, tous les plaisirs, enfin, qui accompagnaient les fêtes du dieu, devinrent sous le ciseau ou la pointe des artistes autant de divinités allégoriques, que l'antiquaire nous a révélées.

On peut suivre aussi sur les vases peints tous les détails de l'histoire du dieu, depuis sa naissance, lorsqu'il sort de la cuisse de Jupiter, où il demeurait caché afin d'échapper à la fureur de Junon contre le fils adultérin de Sémélé, jusqu'à son triomphe, où en compagnie d'Ariadne ou de Proserpine, traîné par les Centaures, et suivi de tout son cortége habituel, il rayonne de tout l'éclat de son apothéose.

Tout le développement de la doctrine des mystères du Dionysos infernal se retrouve dans les monuments céramographiques, dont plusieurs étaient incontestablement destinés à rappeler les cérémonies des mystères auxquels présidait ce dieu. On y voit aussi parfois Ichosac, comme sur un *lecythus* du musée de Berlin (Gerhard, *Berlins antike Bildwerke*, n° 676), où le dieu, désigné par son nom, est représenté barbu, couronné de lierre, vêtu de la longue tunique et armé du canthare. L'Italie avait reçu de bonne heure, avec les vases peints de la Grèce, la connaissance de la religion de Dionysos et de Proserpine, ou, pour appeler cette dyade par son nom sacramentel, de Coros et de Cora. Ces deux divinités furent reproduites sous la forme latine de *Liber* et de *Libera*. Bacchus-Liber fut représenté avec des cornes au front, et Libera, identifiée à Cérès, avec le boisseau ou *modius* sur la tête. Il semble même que plus anciennement le culte du Bacchus grec ait été approprié aux idées italiques : les médailles (Eckhel, I, p. 126, 139) nous offrent le Bacchus Hébon comme un taureau à face humaine, et ce dieu, ainsi que nous l'apprend Macrobe, était adoré par les habitants de Parthénopé. Hébon semble être né de la transplantation du Bacchus-Pogon ou barbu de l'Asie Mineure en Étrurie et dans la Grande Grèce. Ce Bacchus tout asiatique, qui sur les bas-reliefs dits choragiques précède d'un pas grave le chœur des muses, à la manière de l'Apollon Citharède, est sans doute celui qui figurait dans les traditions tyrrhéniennes : une légende rapportait en effet qu'en se rendant d'Icarie à Naxos sur un vaisseau tyrrhénien, Dionysos avait changé en dauphins les matelots qui voulaient le vendre. Toutefois, le Liber latin, vraisemblablement identique au Lœbasius des Sabins, et dont le nom était dérivé du verbe *libare*, féconder, peut bien avoir eu son origine nationale. Son association à la déesse parèdre Libera fut sans doute l'effet de l'introduction des idées grecques. Dans ces fêtes, où l'on promenait le phallus, comme dans celles du Bacchus hellénique, il y avait d'ailleurs une analogie avec les dionysiaques qui facilita singulièrement la fusion. Mais le culte du dieu italique, purifié bientôt par son association à celui des mystères, ne paraît pas avoir eu jamais cette grossièreté d'attributs et ce caractère sauvage qu'on retrouve à Dionysos dans quelques parties de la Grèce, tels que nous les offrent par exemple les omophagies.

ALFRED MAURY.

Creuzer, *Relig. de l'Antiquité*, refondu par Guigniaut, t. III, 1e et 3e partie. — Preller, art. *Liber pater*, dans l'Encyclopédie classique allemande de Pauly. — J. H. Woss, *Mythologische Forschungen*, Leipzig (1834). — Lenormant et de Witte, *Élite des Monuments céramographiques*.

BACULITE. (*Histoire naturelle.*) Mollusque fossile, qui forme un genre de céphalopodes de la famille des ammonées. Il a été institué par Lamark pour des moules intérieurs de coquilles multiloculaires, à cloisons feuilletées, observés depuis très-longtemps par les naturalistes, et qui ont les plus grands rapports avec les ammonites. Jusque là ce mollusque, singulier par sa forme et sa longueur, était resté un sujet d'énigme et avait reçu différents noms, d'après les analogies qu'il faisait naître dans l'esprit des observateurs. Ainsi on l'avait appelé *Cratoides articulatus*, ammonite droit, spondylite ou vertèbres fossiles.

On ne connaît des baculites que leurs moules, et jusqu'à présent on n'en a pas rencontré qui aient conservé leur test, pas même en partie, comme cela arrive chez les ammonites. Les articulations de ces moules, plus ou moins sinueuses sur leurs bords, sont le plus souvent profondément lobées, et leurs lobes découpés en forme de feuilles de persil; l'engrenage qui en résulte maintient ordinairement seul la réunion de ces articulations, qui, n'étant point soudées les unes aux autres, sont mobiles et se séparent avec facilité. De là l'erreur qui les a fait prendre pour des vertèbres fossiles. D'après les proportions des parties observées, certaines espèces de baculites devaient avoir un test d'un mètre de long.

Voici les caractères du genre baculite, que G. Cuvier range entre les scaphites et les hamites : test droit, cylindrico-conique, toujours comprimé; articulations lobées ou simplement sinueuses; siphon latéral situé à l'une des extrémités du grand diamètre de la coupe

transversale. Desmarest en décrit plusieurs espèces : *B. gigantea*, remarquable par ses grandes dimensions; *B. vertebralis*, la plus commune de toutes; *B. dissimilis*, qui doit peut-être se confondre avec la précédente; *B. Knorriana*, qui forme le genre *Piranite* de Montfort : elle est remarquable par sa taille et par sa compression excessive.

Les baculites appartiennent à des couches assez anciennes des terrains intermédiaires situés au-dessus de la craie, avec des turmonites, des térébratules, des trigonies, des dents de squales, etc. Un banc puissant, où les baculites dominent, a été observé et étudié par M. de Gerville aux environs de Valognes.

Voy. le *Dictionnaire classique d'Histoire Naturelle* dirigé par M. Borry de Saint-Vincent.

BAHIA. (*Géographie.*) Bahia ou San-Salvador de Bahia est une ville maritime du Brésil, et le chef-lieu de la province qui porte le même nom. Elle tire ce nom de la baie sur laquelle elle est située, *Bahia de Todos os Santos*. Cette situation en fait l'un des plus beaux ports de l'Amérique. Elle fut fondée en 1549, par Thomas de Souza, sous Jean III, et fut la capitale du Brésil jusqu'en 1773, époque où ce titre passa à Rio-Janeiro. Bahia fut capturée par les Hollandais au commencement du dix-septième siècle, époque de leurs conquêtes dans cette partie nord du Brésil; ils exploitèrent avec succès les riches produits de cette contrée. Leurs exportations s'élevèrent dans une année à deux cent dix-huit mille caisses de sucre et deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent trente livres de bois de Brésil; mais ces marchands réussirent mieux à trafiquer qu'à protéger et conserver leur conquête. Bahia fut reprise par les Portugais, dans une espèce de croisade chevaleresque.

Sa population est évaluée aujourd'hui à cent mille habitants; quelques voyageurs la portent même à cent vingt mille, dont quarante mille blancs, trente mille mulâtres et le reste nègres. Elle se divise en ville haute et basse. Celle-ci, qui longe le rivage, se compose de rues sales et tortueuses; elle est peuplée de matelots, de colporteurs, etc. L'autre, située sur une colline à six cents pieds au-dessus du niveau de la mer, est le quartier opulent; la société y surpasse, dit-on, celle de Rio-Janeiro par l'élégance et le luxe. Bahia est la résidence du gouverneur de la province et le siége de tous les tribunaux. Elle fait un commerce considérable. Il entre annuellement dans son port pour vingt-quatre millions de marchandises importées de tous les pays; ses exportations s'élèvent à 30,000,000 de francs. Son port reçoit chaque année deux mille bâtiments. Le sucre, les tabacs, les bois du Brésil, les cuirs et diverses drogues forment ses principaux articles d'exportation. Sa position est protégée par plusieurs forts, ceux de San-Pedro, do Mar, San-Antonio, Sainte-Marie et San-Diego; mais ces défenses sont peu redoutables, par le manque d'artillerie et la faiblesse des garnisons.

Bahia possède de nombreux édifices, parmi lesquels on compte cinquante-deux églises ou couvents. Elle est située à deux cent quatre-vingts lieues nord-nord-est de Rio-Janeiro; lat. sud, 12° 59' 25"; long. ouest, 4° 52' 54".

AM. R.

BAHRÉIN. (*Géographie.*) Contrée de l'Arabie, nommée aussi El-Haga ou El-Hedjr. Elle s'étend le long du golfe Persique, depuis le cap Musendom, ou mieux depuis le pays de Djolfar, au nord de ce dernier, jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate. Le nom de Bahréin, qui est le duel du mot arabe *Bahr* (la mer), vient, d'après Aboulféda, de ce que le pays est situé entre un lac nommé le lac d'El-Ahsa et la mer salée (*Bahr-el-Melih*). « Bahréin, dit l'auteur du Meracid-el-Ithila, d'accord en cela avec Bakouï, est l'appellation générale de tout le pays entre Basra et Oman. La capitale de cette province est la ville de Hedjr, qui est éloignée de quinze journées de Basra, tandis qu'elle est séparée de l'Oman par un mois de route (1). »

Formée d'une bande de terrain dont la largeur dépasse rarement cinquante à soixante milles, cette contrée est l'une des moins connues de notre globe. Toujours recouverte par les sables mouvants qu'apportent les vents du désert, elle présente un aspect désolé, interrompu çà et là par quelques bouquets de palmiers, à l'ombre desquels se cachent quelques bourgs ou villages dont le nombre ne s'élève pas à plus de vingt. La ville maintenant la plus importante de la province de Bahréin porte le nom d'El-Haça et est située sous le 25e degré de latitude septentrionale : c'est une place assez forte; elle est riche en palmiers, en eaux courantes et en sources extrêmement chaudes. El-Katif, que l'on croit être l'ancienne Gherra, a été, grâce au voisinage des îles Bahréin, dont nous allons parler tout à l'heure, un des plus riches entrepôts de l'Arabie; mais maintenant la ville n'a plus qu'une chétive apparence, bien qu'elle soit pourvue de tout ce qui est nécessaire à la vie et entourée de nombreux bosquets de dattiers (2). Elle a une population de 6,000 âmes. Le district qui porte son nom renferme neuf bourgs ou gros villages entourés de murailles et sept qui n'ont pas d'enceinte, comptant ensemble 10,000 ha-

(1) *Meracid-el-Ithila*, manuscrit de la Bibliothèque Impériale, p. 81

(2) *History of seyd Saïd sultan of Mascat*, 189; London.

bitants. Depuis El-Katif jusqu'à Bassora, le pays n'est plus qu'un désert. Les autres villes du Bahréin sont Hems, Bicha, El-Hasa, El-Khatha, où l'on fabrique les lances connues sous le nom de *khathié*.

Le groupe des îles Bahréin est situé par 48° 20' de longitude est et 26° 10' de latitude nord. Il se compose de l'île de Bahréin ou d'Awal, bien arrosée, fertile en dattes et en grenades, peuplée de 10,000 habitants, et des îles Maharag, Arag, et Tamahoy. Tout autour s'étendent les récifs où se trouvent les fameux bancs d'huîtres qui produisent les perles les plus estimées de l'Orient.

Édrisi a donné sur la pêche des perles des détails que nous allons lui emprunter : l'immobilité des usages de l'Orient doit nous faire supposer que l'état des choses a peu changé depuis l'époque à laquelle il écrivait.

« C'est dans l'île d'Awal que résident les navigateurs qui se livrent à la pêche des perles. Ils habitent la ville, et des marchands, porteurs de sommes considérables, s'y rendent de toutes les parties du monde pour y séjourner durant des mois entiers, en y attendant la saison de la pêche. Les marchands louent des plongeurs moyennant un salaire dont le taux est fixé. La pêche a lieu en août et en septembre, ou même avant cette époque, si les eaux sont assez limpides. Chaque marchand est accompagné du plongeur qu'il a loué, et toute la flottille sort de la ville au nombre de deux cents doundj, grandes barques construites avec un entrepont que les marchands divisent en cinq ou six cabinets.... Chaque plongeur a un compagnon qui doit l'aider dans son travail : cet aide se nomme le moussfi. Les pêcheurs sortent donc tous ensemble de la ville, précédés d'un guide habile..... Parvenu au lieu où l'on suppose que se trouve un banc de perles, le guide plonge dans la mer et regarde. S'il trouve la place favorable à la pêche, il fait abattre la voile de sa doundj et jeter l'ancre. Les autres barques s'arrêtent également, et tous les plongeurs se mettent à l'œuvre. La profondeur des bancs varie de deux à trois brasses. Lorsque le plongeur s'est dépouillé de ses vêtements, il se bouche les narines d'une sorte d'onguent composé de cire fondue avec de l'huile de sésame; il prend son couteau et un petit sac destiné à contenir les huîtres qu'il pourra trouver. Chaque pêcheur est muni d'une pierre pesant quatre quintaux ou environ, laquelle est attachée à une corde mince, mais solide. Le moussfi tient cette corde, tandis que le plongeur place ses pieds sur la pierre et se laisse tomber dans l'eau avec elle. Parvenu au fond, il s'assied, et ramasse avec promptitude toutes les huîtres qu'il peut atteindre. Quand il est fatigué, il remonte à la surface, et reprend haleine; puis il plonge de nouveau. Chaque fois que le sac est plein, le moussfi le tire du haut de la barque, le vide dans sa cabine et le renvoie au plongeur... Lorsqu'ils se sont livrés au travail pendant deux heures, les plongeurs remontent et se reposent. Le moussfi se met alors à ouvrir les huîtres; le marchand assiste à l'opération depuis le commencement jusqu'à la fin, en recueille le produit et en prend note par écrit. Quand un banc est épuisé, on se transporte sur un autre; car la pêche dure jusqu'à la fin du mois d'août, époque à laquelle les pêcheurs retournent ensemble à l'île d'Awal, rapportant toutes leurs perles renfermées dans des bourses. Chacune de ces bourses porte une étiquette indiquant le nom du propriétaire et est scellée d'un cachet. Au moment du débarquement, toutes les bourses sont retirées des mains des marchands et mises sous la responsabilité du gouverneur. Le jour de la vente arrivé, on appelle par son nom chacun des propriétaires, on brise les cachets l'un après l'autre, et on verse chaque lot de perles sur un crible au-dessous duquel s'étagent deux autres cribles, tous trois étant percés de trous d'une dimension telle, que le premier ne garde que les grosses perles, le second que les moyennes, le troisième que les petites. On sépare ainsi les espèces, on les estime, et on en annonce le prix à haute voix. Si le marchand désire garder sa marchandise, on l'inscrit sous son nom; s'il préfère la vendre, celui qui l'achète est tenu de la payer comptant, de telle sorte que le marchand acquitte sa dette envers le plongeur, et que tout le monde s'en va content. Quand il se trouve dans la récolte quelque perle d'une beauté rare, le gouverneur de l'île d'Awal la réserve, et l'inscrit lui-même au nom du prince des croyants; mais l'équité préside toujours à ces sortes de marchés, et il n'y a pour personne aucun sujet légitime de plainte (1). »

Le produit des pêcheries du golfe Persique au seizième siècle était estimé à 500,000 ducats; maintenant il est d'environ 20 lacks de roupies, c'est-à-dire à peu près 5,000,000 de francs. La plus grande partie des perles ainsi recueillies est portée dans l'Inde; le reste se vend à Buschir, Bassora ou Bagdad, pour la Turquie et la Perse. Le principal marché d'où elles partent pour ces divers lieux d'exportation est aujourd'hui Mascate.

Selon toutes les probabilités, les îles appelées dans l'antiquité Tylos et Aradus n'étaient autres que les îles Bahréin, dont le commerce remonterait ainsi jusqu'aux Phéniciens. Néarque en fait mention dans son journal (2). Il ne parle, à la vérité, que de la petite île de Catæa, sur le rivage oriental,

(1) Édrisi, t. I, p. 372, 377.
(2) Arrien, *Ind. Op.*, p. 194.

parce qu'il ne vit pas la côte d'Arabie ni les îles adjacentes; mais il est facile de concevoir que si des îles d'une médiocre étendue et à peine habitées étaient fréquentées par les pêcheurs de perles, à plus forte raison l'esprit actif et commerçant des Phéniciens ne pouvait laisser échapper les trésors que les îles plus grandes renfermaient (1). Les îles Bahréin ont été considérées en général par les géographes comme faisant partie de la province de ce nom. N. des V.

BAIANISME. (*Histoire religieuse.*) Michel Baïus, plus connu sous le nom de Michel de Bay, était un docteur de l'université de Louvain, né dans le Hainaut, au commencement du seizième siècle. Ayant acquis par de solides études une profonde érudition, il en abusa pour changer la nature de l'enseignement adopté dans l'université dont il était un des professeurs, et énonça un certain nombre de propositions entachées d'erreur. Telles étaient celles qui portaient sur la grâce, le libre arbitre, la charité, la mort de Jésus-Christ, le péché originel, etc., propositions qui furent condamnées par Pie V le 1er octobre 1567, au nombre de soixante-seize, et qu'on peut rapporter à trois chefs principaux. Les unes regardent l'état d'innocence de l'homme, et consistent à soutenir que, la destinée humaine étant la béatitude céleste, Dieu devait à la créature, comme une suite naturelle de sa création, toutes les grâces qui peuvent lui donner les moyens d'arriver à ses fins; que la félicité éternelle est plutôt une récompense due par le Créateur qu'une grâce accordée par lui; que la vie elle-même devait être exempte de maux, et que la mort ne pouvait exister tant que l'homme était resté à l'état d'innocence, ce bonheur durable étant exigé par la loi naturelle, toujours invariable, parce qu'elle a pour objet ce qui est essentiellement bon et juste. Le second groupe de propositions condamnées par le saint-siége regarde l'état de nature corrompue par le péché. Dans le système de Baïus, la transfusion du péché d'Adam, qui n'était autre que la concupiscence, devenait le résultat tout physique d'une disposition héréditaire, pareille à celle qui transmet certaines maladies d'une génération à une autre; la nature tombée et destituée de la grâce, étant impuissante pour le bien par suite de cette disposition préconçue, se porte au mal, au gré du penchant qui la domine, sans pouvoir même recourir au libre arbitre pour résister, et n'en est pourtant ni moins criminelle ni moins punissable devant Dieu. Enfin, la troisième série d'erreurs enseignées par Baïus a trait à l'état de nature relevé du péché par le Fils de Dieu fait homme et mort sur la croix. Selon lui, la rétribution de la vie éternelle s'accorde aux bonnes actions sans avoir égard aux mérites de Jésus-Christ; elle est la récompense nécessaire de l'obéissance à la loi et la conséquence des œuvres dont le mérite ne saurait être attribué à la grâce sanctifiante.

Cette doctrine, composé bizarre, selon les théologiens orthodoxes, de pélagianisme, de luthéranisme et de calvinisme, se trouvait directement opposée aux doctrines du concile de Trente, et fut en conséquence vigoureusement combattue dès sa naissance par les censures ecclésiastiques. Déjà, en 1552, plusieurs docteurs de l'université de Louvain avaient signalé et flétri de leur réprobation énergique les premières lueurs de cette fausse lumière. En 1560, la Faculté de Théologie de Paris, saisie du jugement à porter sur dix-huit propositions de cette doctrine, en déclara trois fausses et les quinze autres hérétiques. Enfin, la bulle de Pie V, en date du 1er octobre 1567, condamna les soixante-seize propositions de Baïus, sans toutefois nommer l'auteur. Celui-ci essaya en vain de se justifier par une épître apologétique qu'il adressa à Rome en 1569; il fallut se soumettre et déposer entre les mains du vicaire général Morillon une rétractation en bonne forme. Dix ans plus tard, les erreurs de Baïus reparaissant de nouveau, Grégoire XIII envoya à l'université de Louvain le jésuite Tolet, porteur d'une bulle qui confirmait celle de Pie V, et Baïus dut rétracter encore ses propositions de vive voix et par écrit. Il mourut en 1589, chancelier de l'université. Ses disciples, moins dociles que lui, s'agitèrent plus d'une fois pour réveiller ses idées ou répandre son enseignement. La paix parut enfin rétablie lorsque les théologiens de Louvain eurent dressé un corps de doctrine où toute trace de baïanisme semblait avoir disparu. Cependant, quelques années plus tard, Jacques Janson, professeur de théologie à Louvain, revint aux opinions de Baïus, et eut pour élève Jansénius, évêque d'Ypres, qui, dans son livre intitulé *Augustinus*, tenta de faire revivre une doctrine formellement condamnée, doctrine qui doit être ainsi considérée comme la source première du jansénisme, dont les propositions, tout autrement célèbres, ont été attaquées et défendues avec un acharnement qui n'a eu qu'un fâcheux effet, et prouve avec quel soin les théologiens doivent, dans l'intérêt de la religion, s'abstenir de tout système particulier pour ne s'attacher qu'aux dogmes de la foi.

BALBUZARD. (*Zoologie.*) Buffon a appelé ainsi une espèce du genre faucon, de la division des aigles, que Linné a nommé *falco haliætus*, et Gmelin *falco arundinaceus*. Plus tard, Cuvier, Savigny et Vieillot ont séparé le balbuzard des faucons, pour en faire

(1) Heeren, *Babyloniens*, sect. II, ch. II.

le type d'un genre particulier. Le balbuzard est ainsi devenu un genre de l'ordre des oiseaux de proie, de la famille des falcacidées et de la sous-famille des aquilinées.

Cet oiseau a le sommet et le derrière de la tête garnis de plumes effilées assez longues, brunes, bordées de blanc; une longue bande brune, qui de chaque côté descend de l'angle de l'œil, et se confond, en s'élargissant, avec les rectrices supérieures, qui sont de la même couleur et légèrement bordées de blanc; la poitrine blanche, avec des taches brunes et fauves, plus nombreuses et plus foncées dans le jeune âge; les cuisses et l'abdomen blancs; les grandes rémiges noirâtres, dépassant la queue de plus de deux pouces. La queue elle-même est carrée, brune, marquée de lignes transversales plus foncées, et terminée par une petite frange bleuâtre dans les jeunes individus. Le bec, noir, est assez grand, presque droit à sa base, à pointe très-crochue, très-acérée et très-prolongée; les narines obliques; les cuisses et les jambes très-musculeuses, vêtues de plumes courtes, serrées et lustrées, couvrant aussi le haut de la partie antérieure du tarse; ces tarses fort courts, mais gros et garnis d'écailles hexagones, rudes et saillantes; les doigts robustes; les ongles presque égaux entre eux, très-grands, arqués en demi-cercle, et non creusés en gouttière.

Le balbuzard se nourrit presque exclusivement de poissons. Perché sur les grands arbres qui bordent les lacs et les rivières, embusqué sur les rochers du rivage, ou planant au-dessus de l'eau, il attend que sa proie se montre à sa portée, fond sur elle avec la rapidité d'une pierre qui tombe, et l'enlève avec une singulière adresse. Mais parfois il ne lui est pas donné de se rassasier tranquillement du produit de sa pêche : il lui faut combattre un redoutable ennemi, dans une autre espèce d'aigle, qu'on appelle vulgairement l'aigle à tête blanche. Ce pirate, abusant de sa force supérieure, fond sur le balbuzard au moment où il s'élève dans l'air tenant le poisson qu'il vient de saisir; il le harcèle, le fatigue, le force à laisser enfin échapper sa proie, et, se précipitant après elle avec la rapidité de la foudre, la rattrape et s'en empare pendant qu'elle tombe encore.

Le balbuzard niche indifféremment sur les arbres et dans les fentes des rochers; sa ponte consiste en trois ou quatre œufs, d'un blanc jaunâtre, tachetés de points rougeâtres. Sa chair, très-désagréable, exhale une fétide odeur de poisson.

Cet oiseau paraît appartenir à toutes les régions des deux continents. Le balbuzard d'Europe est commun dans la Bourgogne et dans les Vosges, où il dévaste les eaux douces des étangs et des rivières. Le balbuzard de la Caroline, qui ressemble beaucoup au précédent, habite au bord de l'Océan, et se nourrit de poissons de mer.

BALEINE (Pêche de la). Plusieurs passages des auteurs anciens prouvent que la pêche de la baleine n'a pas été connue dans l'antiquité. Voyons d'abord, dans le livre de Job, ce qu'on en pensait chez les Hébreux. Cet éloquent interprète des tristesses et des misères de la vie prend texte de l'impossibilité de pêcher la baleine pour prouver combien la force de l'homme est bornée. « O homme! dit-« il, entraîneras-tu la baleine avec ta ligne, « et lui lieras-tu la langue avec une corde? « lui passeras-tu un anneau dans le nez, et « lui perceras-tu la mâchoire d'un fer aigu? « la réduiras-tu à te demander grâce? tes « compagnons la couperont-ils par pièces, et « les négociants trafiqueront-ils de sa chair? « de sa peau rempliras-tu tes filets, et de sa « tête tes viviers? mets ta main sur elle, sou-« viens-toi de la guerre, et ne parle plus ». On a dit cependant que des baleines avaient été pêchées par les anciens Arabes ou par les Éthiopiens; mais on ne voit nulle part qu'ils en aient fait un commerce régulier, et il est plus que probable qu'ils se contentaient de dépouiller et dépecer celles qui venaient échouer sur leurs rivages. — A Rome, au temps de Claude, une baleine ayant échoué dans le port d'Ostie, l'empereur voulut se donner le plaisir de cette pêche. Suivant les historiens contemporains, voici comment on s'y prit. L'étroite entrée par où la baleine avait pénétré dans le port fut fermée par des cordes et des filets. L'empereur en personne, accompagné des archers de la garde prétorienne, monta dans une barque. D'autres archers furent répartis en différents esquifs, et tous ensemble lancèrent leurs traits sur le monstre marin. Il y eut, dit le narrateur, plusieurs barques submergées par l'énorme quantité d'eau que la baleine lançait par ses évents. A ce récit, on voit clairement qu'on ignorait également à cette époque les mœurs de la baleine et le parti que le commerce peut tirer de ses dépouilles. Parmi les quarante-deux sortes d'huile que Pline cite dans ses ouvrages, il n'a pas fait mention de l'huile de baleine; tout ce que dit à ce sujet le naturaliste latin, c'est que les Asiatiques se servaient de la graisse de cet animal comme de celle des autres poissons de mer, et qu'entre autres usages ils en frottaient leurs chevaux, afin de les préserver de la piqûre du taon. Plutarque cite comme un événement extraordinaire l'échouement de quelques baleines sur les côtes de la Méditerranée.

Les Biscayens du cap Breton, près Bayonne, seraient, d'après les géographes, la première population maritime qui entreprit une pêche régulière de la baleine. Ils en observèrent qui

fréquentaient leurs côtes dans certaines saisons et disparaissaient ensuite pour longtemps. Quelques pêcheurs de ce pays, qui faisaient habituellement voile vers le Nord poussèrent, dit-on, jusqu'au banc de Terre-Neuve: on leur a même attribué la découverte de l'Amérique septentrionale antérieurement au voyage de Christophe Colomb. Ce qui est hors de doute, c'est qu'ils fréquentaient les mers où les baleines abondent, et qu'ils en faisaient la pêche en même temps que celle de la morue. Ces expéditions furent pour eux fort lucratives; car ils furent longtemps les seuls fournisseurs de l'huile de baleine pour l'Europe entière. Mais dès que leur découverte fut connue, ils trouvèrent des rivaux dans les marins de Guyenne, de Normandie et de Bretagne; et au seizième siècle les Hollandais et les Anglais leur firent une concurrence plus redoutable, qui devint bientôt, surtout de la part des Anglais, une suprématie jalouse et exclusive. Plusieurs fois ces derniers tentèrent de rester les seuls maîtres d'une pêche qui était devenue tellement fructueuse, que l'on vit les marins de la Hollande, dans l'espace de cinquante années, prendre jusqu'à trente-trois mille baleines, dont ils retirèrent un bénéfice de 380 millions. D'ailleurs, tous les marins du Nord, ceux de l'Allemagne, de Hambourg, de Brême, du Danemark, vinrent accroître le nombre des pêcheurs de baleines. Un si grand concours fut la source d'interminables démêlés, et souvent de luttes sanglantes, jusqu'à ce que les côtes aient été partagées entre les divers peuples, et qu'on ait fait un code international qui règle leurs différends.

Dans notre siècle, les armateurs anglais en sont venus à expédier trente à quarante navires baleiniers par an, et il a été établi que dans un espace de quinze années ils ont eu un bénéfice de 250 millions.

En France la pêche de la baleine a suivi le sort de nos forces maritimes. Sous l'Empire elle était tombée en complète décadence; depuis 1816 le gouvernement l'a encouragée par de fortes primes, dont il a proportionné l'importance à la grandeur des navires et à la longueur de leur parcours; il régla aussi le nombre de matelots étrangers qui pouvaient être admis sur les navires nationaux. Le chiffre des armements pour Terre-Neuve s'est ainsi graduellement augmenté, de quatre navires seulement, jusqu'à huit et à douze; puis enfin aujourd'hui nous comptons vingt à vingt-cinq navires qui sont spécialement consacrés à la pêche de la baleine, bien que nous restions dans un état d'infériorité sous ce rapport vis-à-vis des Anglais et des Américains. Il se fait aussi un grand nombre d'armements à cette destination dans le Holstein.

Les plus grandes baleines sont celles des mers du Japon, les plus petites celles des tropiques; on estime particulièrement celles du Groënland et du Spitzberg pour la qualité de leur huile. — Le cachalot fournit seul le blanc de baleine, dont on fait les bougies de qualité supérieure. — Il n'est aucune portion du corps de la baleine dont les Groënlandais ne sachent tirer quelque parti : ils en mangent la chair; ils se font de sa peau, de ses os, de ses fanons, des vêtements, des chaussures, des manches de couteau, des outres, des quilles de traîneaux, des clôtures pour leurs champs, des arcs de voûte pour leurs tentes. Aussi toute la population du pays, hommes, femmes et enfants, s'occupe de cette pêche, qui se fait à l'aide de filets, de courroies, ou bien avec le harpon ordinaire.

Il nous reste sur l'histoire et la législation de la pêche de la baleine au moyen âge des renseignements curieux, dont nous allons ici rappeler quelques-uns. Un écrivain du temps, Vincent de Beauvais, dans son *Speculum Universale,* raconte comment cette pêche se faisait au treizième siècle. « Les barques étant rassemblées, dit-il, on fait retentir les airs du son des tymbales et autres instruments; car la baleine a l'oreille sensible aux accents de la musique, et au moment où elle y prête toute son attention on lui lance un harpon, auquel est attachée une longue corde, et on s'éloigne aussitôt. L'animal frappé s'abandonne à des mouvements terribles, mais prévus; il gagne la profondeur de l'eau ; sa blessure s'élargit par les efforts qu'il fait pour se dégager du fer; il revient à la surface, et donne bientôt les signes d'une mort prochaine : alors on s'en approche : l'espoir du succès donne du courage aux moins hardis; on l'entoure; il est achevé à coups de pique; on le lie avec des cordes, on l'amène à terre au milieu des acclamations. »

Dans ces temps reculés on essaya de lancer le harpon avec une baliste, comme plus tard les Anglais se servirent de la poudre dans le même but; mais on en est revenu, après toutes ces tentatives, au harpon lancé à la main, qui est encore la méthode la plus sûre.

Une coutume de cette époque, qui avait force de loi dans toutes les mers du Nord, attribuait aux pêcheurs les baleines prises en pleine mer; celles qui se trouvaient sur le rivage appartenaient au roi, à moins toutefois que les pêcheurs qui les avaient pourchassées ne les réclamassent dans un bref délai.

La loi assurait une prime considérable à l'homme qui, ayant aperçu une baleine échouée, en donnait avis à l'officier du roi; et, d'après une singulière coutume du code de Jutland, si c'était un piéton qui eût fait cette découverte, il prenait du lard de l'animal au-

tant qu'il en pouvait porter ; si c'était un cavalier, il en prenait la charge de son cheval ; et, enfin, un charretier avait le droit d'en remplir sa voiture.

Il y a un passage dans une *Vie de saint Arnould,* évêque de Soissons, au onzième siècle, qui nous apprend qu'à cette époque on trouvait encore des baleines sur les côtes de Normandie. « Des matelots flamands, dit-il, avaient blessé avec des traits et des lances une grosse baleine ; ils en croyaient la capture certaine, quand tout à coup l'animal, ranimant ses forces, tenta pour s'échapper un effort suprême qui semblait devoir lui réussir. Dans leur inquiétude, les pieux pêcheurs invoquèrent le saint évêque, lui promettant une part de la baleine s'ils réussissaient à s'en emparer ; ce qui, dit le légendaire, ne manqua par d'arriver : on vit aussitôt la baleine s'échouer d'elle-même, au grand contentement des pêcheurs. »

Depuis le douzième siècle, les rois d'Angleterre imposèrent un droit régulier sur la pêche de la baleine, comme on le voit par les chartes du roi Jean en 1199, et d'Édouard en 1315. Celui-ci, en 1338, voulant dédommager un de ses amiraux des dépenses personnelles qu'il avait faites pour équiper à Bayonne une flotte au profit de l'État, lui délégua ses droits sur la pêche de la baleine, droits qui s'élevaient à six livres sterling pour chacune de celles qu'on prenait. En 1415, Henri V concéda à l'évêque de Rochester la dîme des baleines prises sur les rivages de son évêché. Édouard II, par une charte de 1324, s'était attribué une singulière prérogative : il était ordonné de réserver pour le roi la tête et la queue de la baleine. Blackstone et un autre commentateur donnent pour motif de cette attribution que le roi doit avoir la queue pour en faire de l'huile, et la reine doit avoir la tête afin d'en employer les fanons à ses vêtements royaux. En France, à la même époque, les hommes de guerre portaient, au lieu de plumes, à leurs casques, une sorte d'ornement en forme de panache fait avec des baleines effilées. — On ne voit point que les anciens rois de France aient soumis la pêche de la baleine à des droits onéreux. Il y a bien une ordonnance de Louis le Hutin qui établit une taxe de *sept sous* sur chaque baleine amenée à Paris par la Seine ; mais cette loi est une mesure exceptionnelle dans notre législation, qui, au contraire, a toujours encouragé la pêche de la baleine, comme une excellente école pour former d'habiles marins et des vaisseaux bons voiliers.

La baleine, fort commune autrefois dans les eaux de l'Europe centrale, semble s'être définitivement retirée dans l'océan Glacial : c'est là qu'on en fait la pêche la plus sûre et la plus abondante. Les navires qu'on y emploie ont environ 120 pieds de long, 30 de large et 12 de profondeur ; l'équipage est en général composé de 40 à 50 hommes. Au bâtiment sont jointes 7 chaloupes, dont chacune doit être armée de 7 lignes de 500 à 600 pieds, de 30 harpons et de 6 lances. Les capitaines Skoresky et Kay ont essayé de substituer aux harpons des fusées à la congrève, sorte d'engin fait d'une pointe d'acier surmontée d'une boule creuse et remplie de poudre, qui éclate en entrant dans le corps de la baleine. Quoiqu'on ait vu des baleines atteintes par ces projectiles expirer presque instantanément, on y a renoncé pour revenir au harpon, dont le maniement est plus facile et d'un effet plus sûr. La chaloupe, armée comme nous l'avons dit, est montée par quatre rameurs, un harponneur, et un patron, qui, au besoin, sert aussi de harponneur.

Dès qu'un équipage aperçoit la baleine, plusieurs canots sont mis à flot. L'un d'eux s'approche, et le harponneur lance son arme à toute force. Si l'animal est atteint dans quelque partie vitale, il s'agite en mouvements frénétiques, et frappe la mer de sa queue ; puis il s'enfonce sous l'eau, et fuit avec une effrayante vitesse. Cependant on laisse le rouleau de corde auquel le harpon est attaché se dévider, en suivant tous les mouvements de ce plongeon qui ne dure pas moins d'une demi-heure ; après quoi la baleine remonte forcément respirer à l'air libre. On profite de son apparition à la surface de l'eau pour lui lancer de nouveaux harpons, jusqu'à ce que, la voyant rester immobile sur les flots, on juge qu'elle est frappée à mort. Tous les canots l'abordent alors, et on l'achève à coups de lance. Il est dangereux de l'approcher pendant son agonie, qui se déclare par des mouvements convulsifs d'une telle force, qu'ils peuvent submerger les canots ou les mettre en pièces. Au dernier moment, elle se couche sur le dos ou sur le côté, et expire en agitant faiblement ses nageoires ; les pêcheurs alors la remorquent, et l'attachent aux flancs du navire.

Le dépècement se fait par des matelots qui chaussent de fortes bottes garnies de crampons de fer, et tiennent en main de longues lances de six pieds et des couteaux dont la lame n'a pas moins de deux pieds de long. Ils coupent d'abord des pièces minces, dites *de revirement*, qui vont d'une extrémité de l'animal à l'autre ; puis des pièces transversales ayant d'un pied à deux de longueur. Par cette première coupe, on enlève le lard de la baleine, qui est placé dans la cale et sur le pont.

On dépouille ensuite la tête, et particulièrement la langue : cet organe fournit parfois à lui seul plusieurs tonneaux d'huile ; la lèvre inférieure aussi peut en rendre jusqu'à 2,000 kilogrammes. Il ne reste plus ensuite que des

débris inutiles et la carcasse, qu'on abandonne en pâture aux oiseaux de mer et aux requins. Le lard, qu'on avait d'abord enlevé, est séparé de la couenne qui le recouvre, et coupé par tranches de 10 à 12 pouces carrés, pour être empilé dans des tonneaux : c'est dans cet état qu'on l'amène dans les ports, où on opère la fonte, afin d'extraire toute l'huile qu'il contient. Les vaisseaux baleiniers de 400 tonneaux chargent 240,000 kilogrammes de graisse, qui sont réduits d'un tiers par la fonte et l'épuration; reste donc 180,000 kilogrammes d'huile, produit qui donne aux armateurs un beau bénéfice.

Dans les mers du Sud la pêche est à peu près la même que dans les mers du Nord, moins dangereuse cependant, et n'exigeant point un matériel aussi considérable. Ajoutez que le calme et la douceur des mers à cette latitude, permettant un long séjour, donnent la facilité d'opérer la fonte à bord même des navires. Il y a des équipages qui restent jusqu'à deux ou trois ans dans ces parages.

On se sert de l'huile de baleine pour l'éclairage, la préparation des cuirs, la fabrication du savon et l'apprêt des étoffes. A combien d'usages variés n'emploie-t-on pas les fanons, qui réunissent à un si haut degré les qualités de force et de souplesse? Il serait trop long d'en dresser la liste. Rappelons seulement qu'ils sont une matière première tout à fait essentielle dans la fabrication des parapluies, des corsets de femme, des fleurs artificielles.

FRANÇOIS.

BANQUET. (*Mœurs et usages.*) Repas offert à de nombreux amis par une généreuse hospitalité. — Repas de grande réunion pour célébrer d'heureux événements publics ou en solenniser les anniversaires. — Réception annuelle imposée au vassal envers son seigneur, et qui constituait un droit féodal. — Repas de corps et de fraternisation. — Repas d'initiation et d'affiliation dans les sociétés secrètes. — Repas de manifestation politique donnés dans les gouvernements libres à l'aide de cotisations individuelles.

Ce serait une curieuse et philosophique histoire que celle des *banquets* depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours. Dans les âges primitifs, ils eurent sur la marche de la civilisation une influence aussi peu soupçonnée que réelle, et qui contribua puissamment aux premières transformations de l'état social. En resserrant les liens de par nté, en multipliant les rapports d'amitié et de bon voisinage, ils devinrent, concurremment avec les assemblées religieuses, des centres où les peuples se formèrent, de l'association des familles réunies par la communauté des intérêts. Les plus anciens poëtes, comme les plus anciens législateurs, ont reconnu cette bienfaisante influence des banquets. Aussi les théogonies, en en faisant l'image de la table des dieux, leur donnent-elles une origine céleste, et les constitutions politiques et religieuses de l'antiquité s'accordent-elles pour en prescrire l'usage, si nécessaire au maintien de la paix entre des peuplades confédérées, et si propre à donner des charmes à l'exercice de l'hospitalité, ce premier germe du droit des gens, cette première garantie du commerce international. Dès lors les banquets ne servent plus seulement à fêter les heureux événements de la vie de famille; ils entrent dans la célébration du culte, des joies et des gloires de chaque peuple, et servent à perpétuer le souvenir des saintes et grandes journées par d'annuelles commémorations.

Les banquets publics auxquels prenaient part soit une cité tout entière, soit une tribu ou une corporation ou confrérie d'individus, étaient parfois offerts par les plus riches citoyens. Tantôt l'approvisionnement était fourni à l'aide de cotisations individuelles, tantôt l'État se chargeait de la dépense. Ces repas, donnés aux frais du trésor national, et auxquels par cela même chacun avait le droit de s'asseoir, répugnaient très-probablement aux classes supérieures de la société; car c'est sans nul doute à ces dédaigneux que, dans le second chant des *Œuvres et des Jours*, Hésiode adresse les paroles suivantes : « Ne vous faites pas une peine d'assister aux festins publics, quand c'est en effet le public qui les donne : c'est un honneur sans être une dépense. » Dans la pensée du législateur, ces repas en commun avaient le double but d'accoutumer les hommes à la frugalité et à l'économie et de les rappeler au sentiment de l'égalité. Aristote nous apprend que l'Italie ne reçut pas seulement son nom du roi Italus, et que celui-ci y apporta l'usage des repas publics, usage qui fut successivement introduit chez les Crétois par Minos, et par Lycurgue, son illustre plagiaire, chez les Lacédémoniens. Les banquets des sociétés naissantes (nous ne parlons pas ici des repas privés offerts par la richesse, mais des festins publics de solennisation et d'anniversaire) conservaient, comme toutes les réunions de ces temps primitifs, une sorte de caractère religieux, qui renfermait les élans de la joie dans les limites de la plus parfaite décence. Tous les excès en étaient bannis, et la fête se terminait par des libations aux dieux, que les convives, dans leur naïve croyance, supposaient invisiblement assis au milieu d'eux.

. . . . Mensæ credere adesse deos.
Ovid., *Fast.*, VI, 306.

La table était alors d'une héroïque simplicité. L'âge d'or avait fui, emportant les se-

crets de la cuisine magique, et je crois que ces deux vers de Lucrèce contiennent le triste menu des premiers banquets :

Quæ sol atque imbres dederant, quod terra crearat
Sponte sua, satis id placabat pectora donum.
LIB. V.

Il est vrai que les estomacs se lassèrent assez vite de l'eau de pluie, de l'eau de fontaine et des productions spontanées de la terre, et que l'on profita aussitôt que possible de l'invention du vin et de l'amélioration des fruits par la culture; mais l'art culinaire ne fit que peu de progrès, et resta même fort en arrière de l'élégance du service de table. Ainsi les héros d'Homère ne semblent connaître que les viandes rôties, qu'ils embrochent et dressent eux-mêmes, tout héros qu'ils sont, et les amants de Pénélope, ces intrépides *viveurs* d'Ithaque, de Dulichium, de Samé et de Zacynthe dévorent l'héritage du pauvre Ulysse dans un banquet de vingt années, où l'on boit le vin de *Biblis* dans des cratères d'or, mais où ne figurent ni poisson, ni volaille, ni friandises, et où n'apparaissent que sous la forme de rôti les troupeaux sacrifiés du mari voyageur. Tant que les lois de Lycurgue furent en vigueur, la cuisine fut détestable à Sparte. Un cuisinier de Sicile, un très-habile homme, nommé Mimœcus, vint pour y exercer sa profession; il était d'un pays en grand renom pour les délicatesses de la table : aussi comptait-il à bon droit faire de l'or dans cette méchante ville du Péloponnèse, quand voilà qu'on l'en chasse avec un grand fracas, comme empoisonneur des mœurs publiques et pour tentative de conspiration contre le fameux brouet noir, le μέλας ζωμός, dont madame Dacier crut un jour avoir retrouvé la recette, et qui lui donna la plus belle colique que le fanatisme du grec ait jamais procurée à entrailles humaines. Mais le brouet noir, qui faisait reculer d'horreur tout ce qui n'était pas Spartiate de naissance, était particulier à Lacédémone, et les rôtis des banquets de l'antiquité devaient être d'un excellent goût, si l'on considère la façon dont ils étaient dévorés. Il ne nous est donc pas permis de juger avec nos yeux la table de ces premiers repas, qu'embellissaient et couronnaient les concerts et la danse, où poëtes et musiciens étaient toujours admis sans rétribution. Ils étaient en rapport avec le luxe et les habitudes de leur époque. Ce qui a dû nous préoccuper, c'est de faire ressortir leur action civilisatrice, en nous efforçant de donner quelque intérêt à notre étude.

Nous venons d'envisager les banquets sous leur beau côté, de montrer l'heureuse influence que dans les premiers âges du monde ils ont exercée sur les sociétés. Ils ne s'offriront plus à nous, à quelques rares exceptions près, que sous un aspect beaucoup moins favorable. La civilisation, dont ils ont servi les progrès, va, dans sa phase de luxe effréné, pervertir leur nature, et, en les mettant au service de tous les mauvais penchants, en faire des instruments de débauche et d'embauchage, de désorganisation sociale, de corruption politique; désormais leur action sera nulle sur la marche générale de l'humanité, mais elle deviendra très-active sur le cours particulier des événements. Le banquet de Sardanapale peut servir de symbole à la chute des empires de l'Asie, si florissants sous le règne des mœurs pures et simples, agricoles et militaires. Le luxe et la luxure devaient fatalement renverser tour à tour ces grands corps sans âme, où l'absolutisme hébété des satrapes, leur cupidité insatiable et leurs fastueuses prodigalités ne laissaient à leurs troupeaux d'hommes, pour lesquels tout intérêt de patrie avait disparu, que les jouissances du sensualisme le plus abrutissant. En réfléchissant sur l'état social de l'antique Orient, on conçoit que le triomphe sur les Perses ait été aussi désastreux pour la Grèce que le fut plus tard pour Rome la brillante expédition contre Mithridate. Ses austères constitutions ne purent résister à l'invasion des richesses et des habitudes asiatiques. Sparte elle-même abandonna de grand cœur le brouet noir, et accueillit cette fois avec tous les égards du monde les cuisiniers siciliens.

Le luxe, qui, comme aujourd'hui, ne vivifiait pas toutes les parties du corps social, ne tarda pas à corrompre les mœurs publiques. Des lois somptuaires durent être édictées pour en restreindre le développement; mais ces règlements, facilement éludés, permirent aux Grecs d'attendre joyeusement au milieu des festins l'heure de la ruine de leur patrie. Nous devons toutefois ajouter qu'à côté de ces repas tout sensuels, la Grèce avait de certains pique-niques intellectuels, où chacun apportait son écot d'esprit et de savoir sur un sujet de conversation fixé à l'avance. Ces repas, où la table n'était qu'un prétexte, expliquent le titre de *Banquet* donné par quelques auteurs grecs à des traités de littérature et de philosophie.

Passons à Rome. Nous y trouverons les banquets au service des ambitions impatientes et des pouvoirs usurpés, détruisant la république et préparant l'établissement de l'empire. Les légions de Pompée n'ont pas victorieusement traversé le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Cilicie, la Scythie et la Judée, sans prendre goût aux délices de l'Orient. Les trésors de Tigrane et de Mithridate sont devenus le prix de leur bravoure. De retour à Rome, elles n'ont pas renoncé aux plaisirs; il leur faut spectacles et festins. Les banquets ne leur feront pas dé-

taut. Pendant vingt ans de guerre civile, tous les compétiteurs du pouvoir vont à l'envi rechercher la faveur de l'armée et du peuple par les plus incroyables largesses. Quand Jules César revint à Rome vainqueur de tous ses ennemis, il invita les légions à d'immenses festins, qui se prolongèrent plusieurs jours de suite. Là 22,000 tables étaient servies par 22,000 maîtres d'hôtel. Auguste se souvenait assez d'Octave pour n'avoir pas oublié comment on gagne l'esprit du soldat. Il savait que, par cela même que les banquets avaient été un principe de mort pour les libertés publiques, ils devaient être un élément de durée pour l'absolutisme. Aussi traita-t-il les prétoriens comme les prétoriens aiment à être traités. Ses successeurs l'imitèrent en cela, quand ils ne renchérirent pas sur lui; et le cri de la multitude, *panem et circenses*, fut la véritable devise de la politique de l'empire romain.

Ce besoin général de jouissances créa pour la richesse privée comme pour le trésor public de ruineuses obligations. Lucullus, — il avait aussi commandé en Asie, — porta le premier le luxe de la table et des réceptions à un degré de splendeur qui put donner aux Romains une idée des féeries orientales. La tradition des somptuosités ne se perdit pas. Sous le despotisme impérial, les familles patriciennes, prodigues de leurs grandes mais incertaines fortunes, rivalisèrent entre elles de faste et d'apparat. Privées qu'elles étaient de toute participation sérieuse aux affaires de l'État, sans foi dans l'avenir de la patrie, sans foi dans une religion instrument docile d'un pouvoir éhonté, elles remplirent de fêtes incessantes le vide de leur existence, et l'orgie romaine se prolongea, attendant dans une voluptueuse insouciance que les barbares se rendissent maîtres de la table du banquet. A ce grand désordre moral il fallait un remède, le ciel l'envoya. Le christianisme, en plaçant au delà de la tombe une éternelle récompense pour le sacrifice passager de nos passions terrestres, vint opposer son spiritualisme au culte des sens. Les banquets de l'âme eurent enfin leur jour, et tous les peuples de la terre furent conviés à la table sacrée, à l'EPULUM SACRUM de la communion évangélique. Mais le christianisme, dont les principes attaquaient toute l'organisation de l'ancien monde, en butte par cela même à d'innombrables inimitiés, à de terribles persécutions, dut, pour la propagation de ses dogmes et le succès de son établissement, demander des secours aux moyens humains. Les banquets fraternels, les *agapes* lui furent d'une puissante utilité comme foyers de propagande. Dans ces repas, dont l'approvisionnement était fourni par chacun des convives, tous les intérêts de la société naissante étaient discutés. On s'y occupait à trouver de nouveaux modes de prosélytisme, à créer de nouvelles voies à la prédication de la *bonne nouvelle*, à étendre enfin de plus en plus les ramifications de l'association. Des discours qui renfermaient très-probablement des mots d'ordre et des règles de conduite étaient prononcés dans ces assemblées et recueillis par des tachigraphes, *notarii tachigrafici*, et tirés à nombreuses copies, pour être distribués et colportés. Enfin ces repas, dont l'usage ne cessa qu'après le concile de Carthage (397), qui les défendit, se terminaient par une collecte au profit des frères malheureux ou persécutés et par le baiser de paix et d'amour. Nous ne ferons pas aux agapes chrétiennes l'injure de les assimiler aux banquets de nos sociétés secrètes : elles en diffèrent au fond essentiellement; mais quant à la forme, quant à la stratégie, elles ont avec eux des rapports qu'il est impossible de ne pas reconnaître.

Comme nous n'avons ni l'intention ni la prétention de courir le monde de table en table à travers les siècles, nous ne dirons rien des repas des Germains, rien de ceux des Scandinaves en l'honneur de leur Vénus et de leur Bacchus, *Friga* et *Frig-god*, d'où nous sont venus par les Normands les affreux mots de *fricot*, *fricotteur*, *fricotter*. Nous ne parlerons pas davantage des grandes réceptions au moyen âge. Il nous tarde d'arriver aux banquets politiques, qui depuis soixante années ont joué en France sur la scène des événements un rôle si important et si désastreux, et nous allons aborder cet intéressant sujet après avoir mentionné, comme le dernier et le plus illustre exemple de l'hospitalité féodale, le comte de Warwick, *le faiseur des rois*, comme on l'appelait pendant la guerre des ROSES, et qui nourrissait journellement dans ses domaines plus de trente mille personnes et consommait six bœufs par repas quand il tenait maison à Londres.

Les banquets politiques de nos sociétés secrètes se sont modelés ou sur les agapes ou sur les repas d'initiation et d'affiliation des loges maçoniques. Quant aux banquets politiques, où, par voie de souscription, chacun peut être admis, nous en avons pris l'usage à l'Angleterre en même temps que nous lui fîmes l'emprunt du gouvernement constitutionnel, du régime parlementaire. La *fédération* ouvrit en France l'ère de ces grandes manifestations. Mais avant d'arriver au 14 juillet 1790 nous trouvons, hélas! sur notre chemin un banquet qui eut des conséquences trop terribles pour l'auguste et infortunée maison de Bourbon pour que nous puissions le passer sous silence.

« Le 1er octobre 1789 un repas de corps fut donné par les gardes du roi : les officiers de dragons et de chasseurs qui se trouvaient à Versailles, ceux des gardes suisses, des cent-suisses de la prévôté et l'état-major de la garde nationale y furent invités; on choisit pour le lieu du festin la grande salle des spectacles, exclusivement destinée aux fêtes les plus solennelles de la cour, et qui depuis le mariage du second frère du roi ne s'était ouverte que pour l'empereur Joseph II. Les musiciens du roi eurent l'ordre d'assister à cette fête, la première que les gardes eussent encore donnée. Pendant le repas on porta avec enthousiasme la santé de la famille royale, celle de la nation fut omise ou rejetée. Au second service des grenadiers de Flandre, les suisses et les dragons furent introduits pour être témoins de ce spectacle et participer aux sentiments qui animaient les convives. Les transports augmentaient d'un moment à l'autre. Tout d'un coup, on annonce le roi, qui entre dans la salle du banquet en habit de chasse, suivi de la reine tenant le dauphin dans ses bras. Des acclamations d'amour et de dévouement se font entendre. L'épée nue à la main on boit à la santé de la famille royale, et au moment où Louis XVI se retire, la musique joue l'air : *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne.* La scène prend alors un caractère bien significatif. La marche des Hullans et les vins versés avec profusion font perdre aux convives toute réserve. On sonne la charge, les convives, chancelants, escaladent les loges comme si l'on montait à l'assaut; des cocardes blanches sont distribuées, la cocarde tricolore est, dit-on, foulée aux pieds, et cette troupe se répand ensuite dans la galerie du château, où les dames de la cour lui prodiguent les félicitations et la décorent de rubans et de cocardes ».

« Tel fut, ajoute M. Mignet dans son *Histoire de la Révolution*, le fameux banquet du 1er octobre, que la cour eut l'imprudence de renouveler le 3 ». Le banquet de Versailles ne rendit pas le dévouement des soldats plus sûr, tandis qu'il augmenta l'indisposition du peuple et confirma les soupçons de coup d'État. A Paris la nouvelle du repas produisit la plus grande fermentation, et amena les odieuses journées des 5 et 6 octobre, qui eurent pour résultat de détruire l'ancien régime de la cour, de lui enlever sa garde et de transporter la résidence royale dans la capitale de la révolution.

Nous avons dit que la fédération avait été le signal des grands banquets politiques. Le premier et le plus nombreux eut lieu en effet dans le parc du château de *La Muette*, au bois de Boulogne, le 14 juillet 1790. Les tables occupaient toute l'étendue du bois; tous les fédérés y prirent place. La France entière s'y trouvait représentée par les députations des gardes nationales de tous les départements et de tous les corps de l'armée. Cette grande fête nationale fut la manifestation la plus imposante du patriotisme le plus vrai, des sentiments les plus généreux, des illusions les plus pures, du respect le plus sincère pour les droits de chacun. Il est de mode aujourd'hui d'insulter la Révolution; l'aristocratie d'avant-hier et les démagogues convertis par l'éloquence du budget trouvent cela du meilleur goût et du *dernier gentil-homme*. Quant à nous, qui en sommes encore aux illusions de la monarchie constitutionnelle, nous ne nous mêlerons point au chœur de ces messieurs contre les principes de 89, principes qu'aux jours de piperie ils savaient si bien faire miroiter aux yeux de leurs alouettes.

A partir de la fédération l'usage des banquets s'étendit dans toute la France, et ils devinrent l'accompagnement obligé de toutes les fêtes, de toutes les solennités. « Ce n'est pas le bonheur de Persépolis que nous avons promis à la France, disait Saint-Just, c'est celui de Sparte. » M. le chevalier aurait dû ajouter, pour être vrai, que ce n'était même pas le bonheur de tous les Lacédémoniens, mais celui des Ilotes que les démagogues de sa trempe rêvaient et préparaient pour leur pays. Dans cette recherche du bonheur à la spartiate on découvrit les ἀνδρεῖα de Lycurgue, ce qui nous valut les repas civiques et fraternels qui à chaque fête nationale réunissaient à des tables dressées devant leurs maisons toutes les familles parisiennes. Au sujet de ces banquets renouvelés des Grecs, il existe un passage assez curieux dans une lettre écrite d'Amsterdam à Robespierre par un maître coquin, qui, *ayant pris un nom plus conforme que le sien à l'égalité* et à *la liberté*, a eu la bonne fortune de n'être connu que sous le pseudonyme de Niveau. Cet honnête *Niveau* adresse à Robespierre, en lui abandonnant le mérite de l'invention, la recette suivante pour assujettir la France à un régime de banquets et en retirer annuellement 608,309,000 livres!!

« Il n'est guère possible, dit Niveau, sans « courir de grands risques, de songer, pour le « présent du moins, à niveler les fortunes, « surtout entre les bons sans-culottes ou ceux « qui paraissent tels, car, entre nous, il n'est « guère vraisemblable que les citoyens riches « soient patriotes de cœur et dans la bonne « foi. Les repas publics et communs peuvent « vous faire suppléer à ce défaut. Pour cela « il suffirait d'obliger tous les citoyens de tout « sexe, de tout âge et de tout rang, de se « trouver à une heure fixée dans le lieu de leur « section à cet effet désigné pour y manger

« ensemble. Vous les taxeriez proportionnel-« lement à la différence d'âge et de sexe pour « leur nourriture.

« Vous savez que dans une pension ce « qui fait le profit du maître, c'est le nombre « des pensionnaires; vous, vous seriez les « maîtres de pension, et tous les Français se-« raient les pensionnaires; vous n'auriez ja-« mais à craindre que votre table ne fût pas « bien garnie, puisque vous auriez fait une loi « qui obligerait de s'y trouver. Supposons « donc maintenant, pour juger un peu de ce « projet, une section composée de 3,000 « personnes; toutes, vu leur âge et leur sexe, « ne payeraient pas le même prix; prenons « un moyen terme, qui soit par tête 250 « francs par an, pour un repas pas jour; ce « n'est pas trop assurément; cette somme « payée par 3,000 personnes en donnera une « de 750,000 francs par an et de 2,000 francs « et plus par jour : or je prétends qu'avec 1800 « francs aussi par jour on peut nourrir 3, 000 « personnes, en leur donnant une livre de pain « à 3 sous, une livre de viande à 6 sous, « une chopine de vin à 2 sous, ce qui fait 11 « sous par tête pour un repas comme j'ai dit. « Permis ensuite aux citoyens d'en faire un « le soir chez eux. Voilà donc plus de 200 « francs de bénéfice sur 3,000 personnes, rien « que dans un jour et pour toute l'année « 73,000 francs, ce qui donne pour 25,000,000 « d'individus une somme fixe et annuelle de « 608,309,000 francs. Ce qui en vaut la peine, « comme vous voyez. Il y a des frais, me « direz-vous. Oui, mais les bois et les mai-« sons nationales étant à vous, voilà les plus « grandes dépenses d'épargnées. Les gens em-« ployés seraient nourris par surcroît et sur « le total; leurs gages seraient peu de chose, « et pourraient être même payés par les ci-« toyens, en donnant une fois l'an un petit « écu. Vous me direz encore qu'il y a plus « de la moitié des citoyens hors d'état de « payer les 250 francs par an : d'accord; « mais il y en a aussi dans le cas de payer « dix à vingt fois plus. Or il faudrait mettre « sur eux une taxe en raison de leur fortune, « que vous nommeriez, par exemple *taxe* « *de l'égalité*, puisqu'elle servirait à rétablir « entre tous les citoyens l'égalité des fortunes. « Au surplus, vous avez dans les mains une « ressource continuelle, celle qui vous donne « le droit que vous avez de faire des lois; « tantôt vous en feriez pour diminuer le prix « de la viande, du pain, du vin, etc.; tantôt « pour condamner à de grosses amendes ceux « qui ne se trouveraient pas aux repas. Aux « fêtes civiques vous établiriez l'usage de « faire donner aux citoyens un écu, six francs, « plus ou moins, selon leurs moyens, pour « mieux donner la fête; enfin, *quand on est* « *maître*, on a mille moyens de faire argent « de tout. »

Le neuf thermidor empêcha probablement l'essai de l'expédient financier mais peu restaurant du citoyen *Niveau*. La France, alors décimée et ruinée, lasse enfin et dégoûtée à jamais des délices de Sparte rehaussées des joies de la guillotine, rechercha le chemin de Persépolis. Aux banquets terroristes succédèrent les banquets des *victimes* et ceux de la jeunesse dorée de Fréron. Échos de la voix dominante, reflets du volcan des passions en ébullition, les banquets à toutes les époques apparaissent ainsi comme l'ardente expression des opinions militantes. Quand Napoléon eut imposé la loi du silence à la joyeuse confusion intellectuelle du Directoire, les banquets perdirent peu à peu leur caractère de manifestation, et sous l'empire la politique ne s'y révéla que par l'enthousiasme des fonctionnaires publics à porter à l'envi la santé du chef de l'État; mais alors aussi reparurent dans tout leur éclat les honnêtes, les innocents banquets de tous les gouvernements réguliers, banquets des sociétés savantes, banquets des sociétés chantantes. Les anciens élèves de Juilly et ceux de Sainte-Barbe, que la révolution avait épargnés, recommencèrent à resserrer dans le banquet annuel accoutumé les liens d'une fraternelle amitié que les mauvais jours n'avaient pu rompre, et le rétablissement du banquet de la Saint-Charlemagne rendit à la petite jeunesse studieuse des lycées un puissant excitant des appétits intellectuels.

En 1814 et 1815 la politique se remit de nouveau à table avec les ultras, avec les grognards, avec la garde nationale, qui eut des banquets où son enthousiasme mobile se porta successivement du roi à l'empereur, pour revenir au roi. Grâce à Dieu, la durée de ces ridicules manifestations ne fut pas longue; mais voilà qu'en 1829 les banquets politiques, qui semblaient endormis, se réveillent inopinément et apparaissent comme ces nuages précurseurs des tempêtes. L'opposition libérale, pour contrebalancer l'effet du voyage de Charles X en Alsace, prépara avec un incroyable succès au général La Fayette un voyage à ovations à travers les départements, où les banquets nécessairement jouèrent le grand rôle et qui contribua puissamment à disposer l'esprit public à l'éventualité d'un coup d'État.

La révolution de Juillet, dont le roi Louis-Philippe sut, à force d'énergie et de talent, dompter le caractère natif, avait, en réveillant l'esprit démagogique, ressuscité les banquets de la pire espèce. Ces assemblées, centres de propagande, foyers d'insurrection, où les réfugiés politiques oublièrent les devoirs de l'hospitalité et où les généraux de l'émeute recru-

taient leurs soldats et passaient de mystérieuses revues, se tinrent fréquemment pendant la période des troubles de nos rues, et ne disparurent que lorsque le parti, vaincu par les armes, contenu par les lois, abandonna l'arène de la lutte, consciencieux de son impuissance. L'avenir semblait dégagé, le pays jouissait depuis de longues années d'un gouvernement d'ordre et de liberté. Sa prospérité allait croissant de jour en jour quand s'ouvrit cette fameuse campagne des banquets, dont le résultat fut une révolution.

A la fin de la session de 1847, la coalition parlementaire concerta un plan d'agitation générale de Paris et des départements sous la forme de banquets politiques. L'initiative de cette agitation fut prise par l'opposition dynastique, « comme si, dit M. de Lamartine dans son *Histoire de la révolution de* 1848, l'impatience eût été, dans les hommes rapprochés et ambitieux du pouvoir, une passion plus aveugle que la logique même des républicains. » Ceux-ci aperçurent avec la clairvoyance de la passion la portée de cette mesure révolutionnaire des banquets. Trop faibles de nombre et trop suspects à l'opinion pour oser et pour agir seuls, ils sentirent qu'ils allaient avoir pour auxiliaires les amis mêmes de la monarchie, et se mirent à leur suite, assurés que le butin de la victoire n'échapperait pas à leurs mains.

Le banquet du *Château-Rouge* à Paris fut le signal d'une série de banquets d'opposition dans les principales villes du royaume. Ici les républicains réunis aux agitateurs dynastiques couvrirent de paroles élastiques et vagues les incompatibilités de leur programme. M. Odilon Barrot y fut vivement applaudi, et quand, à la fin du repas, il se précipita dans les bras de M. de Lasteyrie, ce tableau excita un enthousiasme général. *L'illustre chef de la gauche constitutionnelle*, comme on disait alors, ne demandait, ainsi que ses amis, qu'un changement de ministère. « Mais il arriva que leurs vaines clameurs, c'est M. Louis Blanc qui parle, furent renvoyées par maint écho ignoré, qui leur donna, en les répétant, un accent formidable. » Ces messieurs durent réfléchir. Aussi, au banquet de Lille, M. Barrot refuse-t-il de siéger si l'on ne donne pas un signe d'adhésion à la monarchie constitutionnelle par un toast au roi. — Les républicains, qui sentent leur force, refusent net, et chaque parti marche alors sous son drapeau. A Dijon MM. Flocon et Ledru-Rollin, devant treize cents personnes, ouvriers, prêtres, industriels, commerçants, magistrats, dans une immense salle qui avait pour ornement les drapeaux et les devises de la liberté, firent retentir des paroles que M. de Lamartine, saisi de frayeur, appela le tocsin de l'opinion. — Le banquet de Châlons renchérit sur celui de Dijon, celui d'Autun sur celui de Châlons. Le dénoument approche. L'effroi gagne de plus en plus les dynastiques qui doivent reconnaître et leur imprudence et la vérité de ce mot de l'antiquité, que quiconque assemble le peuple l'émeut par son seul rassemblement; mais ils sont liés, ils n'osent reculer. Nous sommes au mois de février 1848. Le douzième arrondissement de Paris organise un banquet; l'opposition a promis de constater son droit en y assistant. Le banquet doit avoir lieu le 20 février; le ministère ne s'y oppose pas: il se propose seulement de faire constater le délit par un commissaire de police et de faire juger le fait par les tribunaux. Tout se prépare pour cette démonstration *pacifique*. La veille, le ministère, inquiet d'une convocation adressée aux gardes nationaux *sans armes* par les républicains impatients, déclare à la tribune qu'il revient sur ses concessions et qu'il dissipera la manifestation par la force. M. Barrot convoque l'opposition constitutionnelle pour délibérer. On propose de s'abstenir devant la résolution extrême du gouvernement; M. Barrot et ses amis cèdent à ce conseil. Le lendemain une seconde délibération a lieu chez un restaurateur de la place de la Madeleine. Là apparaît l'élément légitimiste; MM. de Larochejaquelein, Berryer et Lamartine s'y trouvent réunis. Sur les conclusions d'un long discours de ce dernier, la résistance est décidée. On sait le reste.

Ce travail sur les banquets est assurément fort incomplet; mais il aura prouvé, nous l'espérons, ce que nous voulions démontrer, qu'une histoire philosophique des banquets depuis l'antiquité jusqu'à nous serait aussi instructive qu'intéressante.

L'auteur de l'article Banquet, dans le dictionnaire de Trévoux, a bien voulu nous apprendre que ce mot vient de l'allemand *panckett*, dont les Italiens ont fait *banchetto*. Les Allemands, mangeurs intrépides, buveurs à tenir tête aux Thraces et aux Scythes de l'antiquité, étaient bien gens à inventer le mot et la chose. Mais, pour le malheur de l'étymologiste, *panckett* n'est pas allemand; nous ne tirerons donc banquet que de *banchetto*, qui rappelle la banquette où sont assis les convives. Qu'importe, après tout, l'origine du mot! il nous suffit de constater que *banquet* se retrouve sans interruption dans la vieille langue française pour exprimer tout repas de *festoiement*. Gustave de Larenaudière.

Bans de mariage. (*Histoire.*) Bannir est un vieux mot français qui voulait dire proclamer; donc bannir un mariage, c'était le proclamer. Cette proclamation d'un mariage qui doit bientôt se célébrer s'appelle bans de mariage: elle a lieu par le ministère de l'autorité

religieuse et de l'autorité civile. Il importait à la société, qui admet l'unité du mariage, que successivement la même femme ne pût épouser plusieurs maris, ou le même mari plusieurs femmes; en outre, l'Église et l'État ont reconnu divers empêchements au mariage, tels qu'une parenté trop proche, etc. Or, afin que le public soit instruit, l'état-civil affiche et l'Église publie les noms de ceux qui désirent contracter mariage; de sorte que si quelqu'un connaissait quelqu'empêchement, il pourrait le révéler à l'autorité.

L'Église ayant ordonné cette publication à la grand'messe trois dimanches consécutifs, de là était venue l'obligation d'assister à la grand'messe de paroisse un dimanche sur trois.

BARBARIE, ÉTATS BARBARESQUES. (*Géographie.*) Dénomination générale sous laquelle on comprenait, avant la conquête de l'Algérie par les Français, tous les États situés sur la côte septentrionale de l'Afrique, entre l'Océan et l'Égypte. Ces États étaient, en allant de l'ouest à l'Est, l'empire de *Maroc*, et les régences d'*Alger*, de *Tunis* et de *Tripoli* (voyez ces mots).

On a donné différentes étymologies de cette dénomination; la véritable est celle qui la fait dériver du nom des *Berbères*, qui forment l'élément principal de la population de cette vaste contrée. Voyez l'article BERBÈRES (*Ethnographie* et *Linguistique*), t. VI, col. 101 et suiv. G.

BAPHOMÈTE. (*Archéologie.*) Nom d'un symbole des templiers, sur le sens et l'étymologie duquel les savants sont loin d'être d'accord. Suivant l'opinion la plus ancienne, ce n'est qu'une sorte d'anagramme du nom de *Mahomet*. On sait, en effet, qu'on prétendait que les templiers avaient adopté une partie des dogmes et des pratiques de l'islamisme. Suivant M. de Hammer, les doctrines secrètes des templiers se rapprochaient beaucoup moins de celles des sectateurs de Mahomet que de celles des gnostiques, et il ne faut pas chercher au mot qui nous occupe une autre signification que celle de *baptême de Mété*. Voyez, sur le sens que les gnostiques attachaient à ce dernier mot, l'article qui a été consacré à ces sectaires. Nous devons dire, toutefois, que cette opinion a été combattue par un homme fort compétent, Sylvestre de Sacy. On a cru reconnaître la figure du Baphomète, dans des pierres gravées représentant un personnage à deux visages et à double sexe, environné de serpents, du soleil, de la lune, et accompagné d'inscriptions ordinairement en arabe. G.

BARBIER. (*Mœurs* et *Histoire.*) La mode de se raser la barbe est venue de l'Orient et de l'Égypte. Elle s'introduisit chez les Grecs à l'époque des conquêtes d'Alexandre, et passa de là chez les Romains. Les dénominations de Κουρεύς et de *tonsor*, ainsi que tous les mots qui en dérivent, prouvent suffisamment que la profession désignée maintenant par le nom de *barbier* consistait principalement à couper les cheveux. C'est le soin de la chevelure, soin qui précéda chez les peuples de l'antiquité, la mode de se raser le visage, dont la nécessité donna naissance à ces officines des *tonsores*, devenues rapidement des lieux de rendez-vous où les oisifs et les bavards allaient chercher ou porter des nouvelles. En effet, en Grèce comme à Rome, les hommes y accomplissaient les détails minutieux de la toilette, pour lesquels ils ne possédaient pas tout l'attirail nécessaire. Il fallait être riche pour avoir à son service quelque habile esclave muni des rasoirs, peignes et miroirs formant la trousse du barbier. De cette pénurie résultait l'obligation d'une visite matinale à la tonstrine ou boutique du tondeur remplie d'une foule sans cesse renouvelée, et l'une des étapes journalières de cette vie, toute passée en public, que faisait aux anciens leur organisation politique (1).

Les barbiers avaient trois occupations principales. Ils coupaient les cheveux, en mettant leur habileté à les tailler bien égaux d'abord, et ensuite à suivre habilement la mode établie ou à en inventer de nouvelles; pour accomplir cette opération, ils se servaient non de ciseaux, mais de rasoirs de différentes grandeurs et plus ou moins tranchants. Accessoirement, ils arrachaient les cheveux gris clair-semés sur les jeunes têtes (2), ou teignaient, d'après des recettes aussi variées que savantes, les chevelures que l'opération précédente aurait trop rapidement éclaircies. La seconde occupation des barbiers consistait à raser le visage, et ils essuyaient le menton des gens auxquels ils venaient de faire la barbe avec une serviette d'une étoffe à poils qu'on nommait ὠμόλινον, parce qu'on la posait sur les épaules des patients et qu'elle était tissue avec du lin non roui (3). Enfin le troisième emploi des barbiers, qui s'exprimait par le mot ὀνυχίζειν, consistait à couper les ongles des mains (4), ce qui se faisait avec des petits couteaux d'une forme particulière (5). L'antiquité nous a laissé un petit poëme de Phanias sur le barbier Eugathès, qui contient une énumération comique de tous les outils nécessaires aux fonctions du κουρεύς et aux soins de la toilette (6).

(1) Lucian., *Adv. indoct.*, c. 29. — Pollux, *Onomast.*, II, 32, X, 140. — Aristoph., *Acharn.*, 849

(2) Aristoph., *Equit.*, 908.

(3) *V.* Plut., *De Garrulit.*, p. 511, 4.

(4) Artemid., I, 22, p. 36.

(5) Pollux, *Onomast.*, X, 143.

(6) *Analect.*, t. II, p. 53, 6. — *Voy.* Bœttiger, *Sabine*, trad. franç., p. 266-272.

Les tondeurs furent amenés de Sicile à Rome par un nommé P. Ticinius Menas, l'an 454 de la fondation de la ville. La mode, depuis longtemps déjà générale en Grèce, d'avoir les cheveux courts et le menton rasé, se répandit rapidement, grâce surtout à l'exemple de Scipion, le second Africain, qui se faisait couper la barbe tous les jours (1). Les tondeurs commencèrent par exercer leur industrie en plein air; mais plus tard, cet usage subsista seulement pour la plèbe et les esclaves (2), et les boutiques des barbiers, annoncées par un étalage de rasoirs, de petits couteaux et de miroirs, devinrent le rendez-vous des oisifs et des nouvellistes (3). Un des principaux mérites du maître de l'établissement fut alors de savoir répondre aux questions de tout le monde, et les barbiers fournirent à la verve des auteurs comiques ou satiriques le type de la curiosité et du bavardage. A un de ces artistes qui lui demandait comment il voulait qu'on le rasât, un philosophe de mauvaise humeur répondait : « Sans parler (4)! » L'historien de cette anecdote ne dit pas si, de la Græcostase ou des Carènes, où étaient les tonstrines les plus élégantes, jusqu'à la voie Suburane, où les barbiers de bas étage écorchaient les mentons plébéiens, le philosophe put trouver un tondeur à sa convenance.

Au moyen âge, la profession des coupeurs de barbe prit une extension bien plus grande encore, mais en sortant de sa spécialité. Les barbiers, autorisés par le dédain des *mires*, ou médecins, pour les basses opérations chirurgicales, envahirent de plus en plus le domaine de la chirurgie. Aussi les barbiers parisiens formèrent-il de bonne heure une importante corporation. Déjà, au temps de Charles V, cette corporation voyant ses anciens statuts tombés en désuétude et ayant perdu les titres qui les contenaient, en rédigeait de nouveaux. Des lettres-patentes, adressées par Charles V au prévôt de Paris, en 1371, contiennent la ratification de ces statuts. Nous allons les analyser en peu de mots :

Statuts de la communauté des barbiers de la ville de Paris. — 1° Le premier barbier, ou valet de chambre du roi, est maître ou garde du métier des barbiers de la ville de Paris, et il a le droit de se choisir un lieutenant. — 2° Nul ne peut exercer le métier de barbier, s'il n'a été examiné par le maître et quatre jurés. — 3° Les barbiers qui seront diffamés pour leurs mauvaises mœurs ne pourront plus exercer leur métier, et leurs outils seront confisqués, moitié au profit du roi, et moitié au profit du maître du métier. — 4° Les barbiers ne pourront exercer leur métier sur les ladres. — 5° et 6° Ils ne pourront exercer leur métier, si ce n'est pour saigner et pour purger, les cinq fêtes de Notre-Dame, les jours de Saint-Cosme et de Saint-Damien, de l'Épiphanie, et des quatre fêtes solennelles. Ils ne doivent point prendre leurs bassins les jours de fête qui suivent les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, sous peine de cinq sous d'amende, savoir : deux sous pour le roi, deux sous pour le maître et un sou pour le garde ou lieutenant du métier. — 7° Si les barbiers refusent d'obéir au maître, au lieutenant ou aux jurés du métier, le prévôt de Paris donnera à ces officiers des sergents pour faire exécuter leurs jugements. — 8° Le maître, le lieutenant et les jurés auront connaissance de tout ce qui regarde le métier; et lorsque les barbiers soutiendront un procès pour la conservation de leurs droits, le procureur du roi se joindra à eux. — 9° Les barbiers ne pourront prendre les apprentis de leurs confrères, sous peine d'une amende de cinq sous. — 10° Les barbiers assignés par le maître ou son lieutenant seront tenus de comparaître devant eux, sous peine d'une amende de six deniers.

Par une ordonnance du 3 octobre 1372, Charles V confirma de nouveau les statuts de la communauté des barbiers, et leur permit de continuer, comme par le passé, de panser les clous, bosses, apostumes, etc. De semblables corporations étaient établies dans d'autres villes du royaume, notamment à Toulouse, à Rouen, à Tours, à Sens, à Carcassonne, etc. Des lettres-patentes, données par Charles VII, au mois de juin 1444, contiennent une nouvelle rédaction des statuts du métier des barbiers, et en ordonnent l'exécution dans toutes les villes du royaume. Nous analysons ici quelques-uns des articles de ces lettres-patentes, où les conditions d'admission à la maîtrise sont mieux spécifiées que dans les ordonnances précédentes. — 14° Tout varlet, fils de maître ou apprenti, qui voudra être reçu maître, sera tenu de servir huit jours dans la boutique de chacun des maîtres-jurés, et d'y faire une lancette. Les jurés s'enquerront s'il a bonne vue, bonne main, et s'il connaît les veines qu'il faut saigner. — 15° et 16° Sur le fait de chirurgie, ils s'enquerront s'il est expert en l'anatomie, en ce qui concerne les plaies, fractures, chancres, fistules, et autres maux; s'il sait coudre les plaies; s'il connaît les herbes pour faire des emplâtres, etc.

En province, les attributions des barbiers étaient moins étendues; ainsi, à Rouen, ils

(1) Plin., *H. N.*, VII, 59. — Aul. Gel., III, 4.
(2) *Digest.*, IX, tit. 2, *leg.* 11.
(3) Hor., I. *Ep.* VII, 50. — Plaut · *Asinar.*, II, 2. 94. — Polyb., III, 5.
(4) Plut., *De Garr.*, p. 23.

n'avaient que le droit de saigner (1) et celui de mettre un premier appareil sur les plaies des personnes blessées; encore fallait-il qu'il y eût cas de nécessité (2).

Les lettres-patentes de Charles VII furent confirmées sans modification par une ordonnance de Louis XI, en date du mois de juin 1461.

Sous les règnes de Charles IX et de Henri III, les barbiers empiétèrent tellement sur les attributions des chirurgiens, que ceux-ci obtinrent, en 1596, du prévôt de Paris, une ordonnance qui leur défendit d'outrepasser les priviléges qui leur avaient été antérieurement accordés.

Les barbiers appelèrent de cette ordonnance; mais, par un arrêt du 26 juillet 1603, le parlement mit leur appellation au néant, ordonna qu'à l'avenir ils ne seraient plus compris sur les affiches et proclamations des chirurgiens, et leur permit de se dire et nommer *maîtres-barbiers-chirurgiens;* de curer et panser toutes sortes de plaies et blessures, comme auparavant, après qu'ils auraient fait le chef-d'œuvre accoutumé, et qu'ils auraient été interrogés par les maîtres, en présence de quatre docteurs en médecine et de deux membres du collége des maîtres-chirurgiens, à la charge de faire chacun à leur tour trois mois sans gages à la police des pauvres, savoir deux en l'université, un en la cité, et deux du côté de la ville.

Cet arrêt augmentait considérablement les priviléges des barbiers. En leur demandant de nouvelles garanties de savoir, il les élevait dans l'opinion publique; et s'il exigeait d'eux un service gratuit, ce sacrifice devait être amplement compensé par le titre de *chirurgien*, qu'ils pouvaient désormais ajouter à leur nom. Cependant leur ambition ne fut point satisfaite : l'arrêt du parlement leur permettait de s'appeler *barbiers-chirurgiens*, ils voulurent s'appeler *chirurgiens-barbiers*. Il fallut un nouvel arrêt pour les contraindre à se conformer en ce point aux dispositions du premier.

Malgré ces différends entre les barbiers et les chirurgiens, ceux-ci ne faisaient point difficulté, quand un barbier s'était distingué par ses connaissances en chirurgie, de le recevoir dans leur collége, et de le dispenser de la langue latine dans ses examens. Ils exigeaient seulement qu'il quittât les bassins, et renonçât au métier de *barberie*. Pasquier (1) cite les noms de plusieurs barbiers qui entrèrent ainsi dans le collége des chirurgiens, et s'y distinguèrent par leurs talents et leurs connaissances pratiques. C'est à tort néanmoins qu'il comprend dans cette catégorie Ambroise Paré, le père de la chirurgie française. Ambroise Paré ne savait pas le latin, mais il n'avait jamais exercé le métier de barbier.

Cependant l'ambition des barbiers croissait avec leurs priviléges; ils ne purent se tenir longtemps pour satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu. En août 1613, des lettres-patentes adressées par le roi au parlement réunirent les deux corporations des Chirurgiens et des Barbiers, confondirent leurs statuts, et leur accordèrent à toutes deux les mêmes attributions. C'était moins élever le métier des barbiers que rabaisser les chirurgiens à leur niveau. En effet, ces lettres patentes ne demandaient, pour l'admission dans la nouvelle corporation, que les conditions de capacité exigées auparavant des barbiers. Les chirurgiens réclamèrent; et, par un arrêt du 23 janvier 1614, le parlement rétablit les choses en l'état où elles étaient auparavant.

Il paraît qu'après ce dernier arrêt, les barbiers se tinrent pour battus, et n'entreprirent plus de s'élever au-dessus de leur condition. Du moins ne trouvons-nous plus aucun titre d'où nous puissions inférer qu'ils aient encore cherché à empiéter sur les attributions des chirurgiens. A mesure que ceux-ci acquirent plus de considération, et justifièrent leur supériorité sociale par plus de savoir et de talent, leurs anciens rivaux redescendirent au rang qui convenait à une pratique ignorante et routinière; et, à l'époque où toutes les corporations furent abolies, ils étaient redevenus ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être.

Dès lors cette place de barbier du roi, qui avait donné une si belle part de puissance et causé une fin si tragique à Pierre de Brosse sous Philippe le Hardi, à Olivier le Daim sous Louis XI, retomba au rang que devaient occuper ces fonctions intimes, mais trop subalternes pour que la confiance royale dût descendre jusque-là. Les barbiers furent obligés de restreindre leurs prétentions à une sphère mieux adaptée à leurs modestes attributions. Leurs boutiques, fréquentées par les bourgeois, que l'usage d'avoir les joues et le menton rasés, usage général à cette époque, y attirait continuellement, durent suffire à leur ambition, et ils se contentèrent de l'influence que leur valaient deux péchés mignons qui ne les ont jamais quittés, la curiosité et le bavardage. Si les grandes mai-

(1) A l'une des stalles de la cathédrale de Rouen, on voit un barbier saignant une femme. Suivant les statuts donnés en 1407, à la corporation des barbiers de cette ville, l'apprenti, pour être reçu maître, devait prouver qu'il était en état de *faire une lancette bonne et suffisante pour saigner toutes veines.*

(2) Ouin-Lacroix, *Hist. des anciennes corporations d'arts et métiers de Rouen;* Rouen, 1850, in-8° p. 322 et suiv.

(1) *Recherches*, liv. IX, chap. 32.

sons leur furent encore quelquefois ouvertes, si quelques-uns parvinrent à un certain degré de célébrité et acquirent une fortune considérable, ce ne fut plus en qualité de barbiers, mais en qualité de coiffeurs. Les extravagances de costume et surtout de coiffure adoptées par les femmes depuis l'invention de la poudre ouvrirent à l'imagination des artistes chargés de bâtir ces édifices une immense carrière. Parmi ceux qui furent élevés par la mode jusqu'à la réputation et à la richesse, le plus célèbre fut Léonard, le coiffeur de la reine Marie-Antoinette, que n'égalèrent, de nos jours, ni les Michalon, ni les Plaisir.

Cette décadence n'a pas marché d'un pas égal dans tous les pays. Dans la vie des Orientaux, par exemple, les barbiers proprement dits continuent à jouer un grand rôle, bien que les Musulmans gardent généralement leur barbe; mais ils se font raser la tête, et cette opération demande une main très-exercée. Aussi retrouve-t-on encore en Orient le petit barbier bavard et spirituel, tenant d'une main sa lancette et de l'autre son rasoir, tel enfin que nous le représentent les contes des *Mille et une Nuits*. La profession n'a pas non plus dégénéré en Espagne, et, sauf l'esprit de Beaumarchais, Figaro y est encore une réalité.

Chez nous, le barbier ne se retrouve que dans les campagnes, où ses rapports journaliers avec les habitants lui donnent une certaine influence sur les esprits épais, quotidiennement soumis à son action verbeuse. Aussi joue-t-il un rôle important dans les élections municipales. A Paris, il n'en est pas de même. La boutique du barbier est complétement remplacée par le salon de coiffure, dont le maître, grâce aux exigences de la mode, prête à tout admettre aujourd'hui en fait de chevelure et de barbe, doit être un artiste habile. Balzac a peint, dans une de ses scènes, intitulée tantôt *les Comédiens sans le savoir*, tantôt *le Provincial à Paris*, un de ces prétentieux professeurs, ses salons, ses gens, ses élèves et sa clientèle.

Voy. *Le livre des mestiers d'Est. Boileau*, publié par M. Depping, dans la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France*.

G.

BARCAROLE. (*Musique.*) Les gondoliers de Venise ont eu de tout temps l'habitude, en glissant dans les lagunes ou sur les canaux de la ville, d'accompagner d'un chant rythmé le mouvement de leurs rames. Ces chants, dont la mélodie est franche et d'un caractère naïf, sont devenus facilement populaires dans toute l'Italie, et y ont pris le nom de *barcarole*, parce qu'on les recueille de la bouche des *barcaroli* ou gondoliers, qui souvent en sont les compositeurs. Tantôt les paroles sont de petites idylles simples et sans art; tantôt, au contraire, les gondoliers abordent la haute poésie épique, et récitent sur une grave cantilène les strophes du Tasse ou de l'Arioste, quelquefois même les vers du Dante. Telle est cette phrase musicale d'un si profond sentiment que Rossini fait chanter au batelier qui passe sous les fenêtres de Desdemona, dans le second acte d'Otello :

> Nessun maggior dolor che ricordarsi del tempo felice
> Nella miseria.

De la barque vénitienne, la barcarole a passé dans les salons et sur les théâtres. Son allure imitative du balancement des flots, son mouvement plus gracieux que rapide, se prêtent parfaitement à la scène toutes les fois qu'on doit y rappeler la mer et les marins, les pêcheurs ou les gondoliers, qui confient leur fortune à son inconstance. Les compositeurs ont commencé par prendre de véritables chants vénitiens qu'ils intercalaient dans leurs opéras. Telles étaient les barcaroles introduites par Nicolo dans *Michel-Ange*, par Berton dans *Aline*, par madame Gail dans *la Sérénade*. Plus tard, et à leur imitation, on écrivit des compositions analogues : *O Matutini albori*, dans *la Dame du lac* de Rossini; *Una barchetta il mar*, dans *Jean de Calais* de Donizetti, sont de véritables barcaroles. La mesure à six-huit et quelquefois à deux-quatre est plus particulièrement affectée à ce genre de composition musicale.

N. des V.

BARÉGES-LES-BAINS. (*Géographie.*) Bourg du département des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, qui possède des eaux thermales sulfureuses très-renommées pour la guérison des maladies chroniques. Baréges est situé au pied des Pyrénées, dans une vallée étroite; on y compte six sources thermales et un établissement de bains; la température de ces eaux varie de 32 à 40 degrés. La saison des bains se prolonge de la fin de mai à la fin de septembre. Ce petit bourg, qui, pendant l'hiver, est presque désert et enseveli dans les neiges, compte environ huit cents baigneurs pendant la saison. Les eaux de Baréges sont fréquentées depuis 1685; mais la nature des maladies qu'appellent leurs vertus curatives (les maladies de la peau), jointe à la disposition des habitations, resserrées dans une étroite vallée entre le Gave et d'abruptes montagnes, a empêché que la mode fit de ce lieu un rendez vous de plaisir, comme le sont devenus Bagnères de Bigorre, Bagnères de Luchon et Cauterets.

Moulaus, *Les vertus des eaux minérales de Bagnères et de Baréges*; 1685, in-12.
Bordeu (Fr. de), *Précis d'observations sur les eaux minérales de Baréges et autres*; 1760, in-12.

G.

Bari. (*Géographie* et *Histoire.*) La *Terre de Bari*, qui tire son nom de son chef-lieu, est une des quinze provinces continentales du royaume de Naples. Elle est située entre l'Adriatique au nord-est, les provinces de la Capitanate au nord-ouest, de la Basilicate à l'ouest, et de la Terre d'Otrante au sud. Sa longueur est de soixante-huit milles d'Italie, et sa largeur de trente environ. Elle formait autrefois une partie de l'Apulie, et est aujourd'hui l'une des provinces les plus peuplées du royaume. On lui donne près de cinq cent mille habitants. Sa partie méridionale est traversée, de l'ouest à l'est, par la branche orientale de l'Apennin méridional, dans laquelle se trouvent, au sud-ouest, les monts Femina, Lapulo, Franco et San-Agostino. Le sol est généralement calcaire, surtout dans l'intérieur du pays. La terre de Bari et la Terre d'Otrante forment ensemble ce qu'on appelle la *Pouille rocheuse*, par opposition à la *Pouille plane*, qui comprend la Capitanate. Les vallées de ce sol montagneux sont d'ailleurs susceptibles de culture, et la bande de terrain qui s'étend le long de la mer sur une largeur de huit milles, est une des contrées les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Italie. Il est vrai que cette lisière est mieux arrosée que le reste de la province : c'est là que coule l'Ofanto, l'ancien Aufidus, qui est la seule rivière de la Terre de Bari; dans les autres parties, qui manquent à peu près complétement d'eaux courantes, il n'y a que des sources qui se dessèchent en été. On compte trois petits lacs : le Battaglio, le Jacoml et le Sassano, qui ne reçoivent les eaux d'aucun ruisseau et n'ont aucune issue connue. Le climat, quoique chaud, est généralement salubre, excepté dans quelques lieux bas, où se réunissent les eaux pluviales, et où se forment des marécages d'où s'exhalent des miasmes dangereux. Les principaux produits de la contrée sont l'huile, les céréales, le vin, la soie, les fruits. Le bois manque. On y élève des buffles, des chevaux, des ânes, des chèvres, des porcs et des moutons dont la laine très-fine était déjà recherchée du temps des Romains. Les côtes sont très-poissonneuses. On recueille sur le bord de la mer du sel et du salpêtre.

La province de Bari est divisée en trois districts, Bari, Barletta et Altamura, et se subdivise en trente-sept juridictions inférieures. Elle est administrée par un intendant qui réside à Bari; mais le siége des juridictions civile et criminelle est établi à Trani. Parmi les villes les plus importantes, après le chef-lieu, on compte Barletta, Trani, Bisceglia, Molfetta, Giovenazzo, Mola, Polignano, Monopoli, Fasano, toutes au bord de la mer, et, un peu plus dans l'intérieur, mais toujours à une petite distance du rivage, Andria, Ruvo (1), Noia, Bitonto, Bitetto, Conversano, etc. Les plus considérables de ces cités comptent de 12,000 à 18,000 habitants, et les autres de 4,000 à 8,000. Le commerce est tout maritime. Il consiste principalement en huile et en grains, et appartient exclusivement aux villes de la côte, surtout à Bari et Barletta, qui font le cabotage avec Trieste, Venise, la côte de Dalmatie, les îles Ioniennes, etc.

Bari est le chef-lieu de la province à laquelle elle a donné son nom. C'est une ville forte, située au nord-est de Naples, sur l'Adriatique. Elle est le siége d'un archevêché. Sa population est de 20,000 habitants. *Barium*, c'était le nom qu'elle portait au temps des Romains, était une des villes de l'Apulie. On peut conjecturer qu'elle fut peuplée par une colonie grecque, bien qu'on ne sache rien de précis à cet égard. Horace en fait mention dans son voyage à Brindes, comme d'un lieu où le poisson était abondant. Après la chute de l'empire d'Occident, Bari appartint quelques temps aux empereurs grecs et ensuite aux ducs Lombards de Bénévent. Au neuvième siècle, la ville fut prise et ravagée par les Sarrasins, qui avaient été appelés en Apulie par Rachis, duc de Bénévent, en guerre avec le comte de Salerne. L'empereur Louis la reprit aux Sarrasins en 870; mais quelques années après, les Grecs s'en emparèrent à leur tour, et Bari devint la résidence du *catapan* ou gouverneur grec de l'Apulie. Cette ville fut prise par les Normands, après un long siége, en 1070, reprise par l'empereur Lothaire en 1137, et conquise de nouveau, quelques années après, par Roger, roi de Sicile. A partir de ce moment, les Normands la gardèrent pendant tout le temps de leur puissance. Leur domination détruite, elle suivit les phases diverses qu'eut à subir le royaume de Naples. Trois fois presque complètement détruite, elle fut trois fois rebâtie à la même place. Bari est la patrie de plusieurs hommes célèbres, entre autres d'Andréa de Bari et de Piccini. C'est une place de guerre de quatrième classe, assez bien fortifiée et défendue par une citadelle. Elle est située sur une langue de terre qui s'avance dans l'Adriatique. Les murs qui l'entourent sont d'aspect antique et elle est percée de rues étroites et tortueuses. Son château est un grand édifice, dont la construction remonte au moyen âge. Comme toutes les autres villes de la Pouille. Elle manque d'eau, n'ayant ni fontaines ni aqueducs. Parmi les monuments remarquables, on y dis-

(1) Celle-ci vient d'acquérir une grande célébrité, grâce aux magnifiques vases que des fouilles récentes y ont fait découvrir.

tingue au premier rang l'église et le prieuré de Saint-Nicolas, construits en 1098, et enrichis des bienfaits du duc Roger. L'église est un édifice gothique de belle architecture et de dimensions colossales. Les arcades qui en séparent les nefs sont soutenues par de doubles colonnes en granit. Outre plusieurs églises paroissiales, Bari possède encore un lycée royal, un séminaire et un collége pour les nobles, qui sont à la fois des établissements d'utilité publique et des édifices d'une certaine apparence. Cette ville est commerçante et industrieuse. On y fabrique une espèce de cordial appelé *acqua stomachica* de Bari, qui est l'objet d'une exportation considérable. Il y a aussi des filatures de coton, des fabriques de toiles, de tissus de coton, de chapeaux, de savon, de verre, etc. Le port, défendu par deux môles, est petit et souvent encombré par les sables. Mais il est sûr; aussi est-il très-fréquenté par les barques pontées de l'Adriatique. C'est un des entrepôts des huiles de la Pouille.

Beatillo, *Historia di Bari*; Napoli, 1637, 4°.
Lombardi, *Compendio cronologico delle vite degli arcivescovi Baresi*; Napoli, 1697, 4°.

N. DES V.

BARONS (Conjuration des). (*Histoire.*) On appelle ainsi un épisode de l'histoire de Naples qui décima, dans la seconde moitié du quinzième siècle, la noblesse du pays. Après la mort d'Alphonse le Magnanime, roi de Naples et d'Aragon, son fils Ferdinand était monté sur le trône; mais sa cruauté, son avarice, l'inflexible rigueur avec laquelle il exerçait les plus odieux monopoles, l'insolence de son fils Alphonse, excitèrent bientôt contre ces deux princes un mécontentement général qui se traduisit par l'abandon que firent au pape Innocent VIII les barons napolitains de leurs personnes et de leurs biens. Déjà la bannière papale avait été arborée lorsque Ferdinand, par ses promesses, par l'engagement pris de ne rechercher aucun de ceux qui avaient trempé dans la révolte et par l'abandon d'Aquila à l'état romain, obtint la paix et la soumission des rebelles. Mais ce serment n'était qu'un piége. Une fois désarmés, les barons furent arrêtés et mis à mort, et Aquila fut occupée par les troupes napolitaines. Innocent, indigné de ce manque de foi, déclara Ferdinand déchu de ses droits à la couronne, appela en Italie le roi de France Charles VIII, et la conjuration des barons devint ainsi la cause de cette invasion qui fut pour les deux pays la source de nouveaux désastres.

BARRIÈRES (Traité des). (*Histoire.*) On appelle ainsi un traité signé entre la France et la Hollande, le 29 janvier 1713, quelques mois avant la paix d'Utrecht. Ce traité assurait aux Hollandais le droit de garnison dans Furnes, Ypres, Menin, Tournay, Mons, Charleroy, Namur, et d'autres places encore des Pays-Bas Espagnols. Mais les Hollandais s'aperçurent bientôt que ces avantages n'étaient qu'illusoires. Sacrifiés par l'Angleterre dans les négociations d'Utrecht, ils furent obligés de rendre les places les plus fortes parmi celles qu'ils avaient conquises, et ne conservèrent que celles dont la possession ne leur offrait aucune garantie.

BAS-EMPIRE. (*Histoire.*) Sous le nom de *Bas-Empire*, *empire d'Orient*, ou *empire de Constantinople*, on entend toute la partie orientale de l'empire romain, c'est-à-dire les préfectures d'Orient et d'Illyrie, puis plus tard l'Afrique, la Numidie, les trois Mauritanies, à compter du partage complet et définitif qui suivit la mort de Théodose jusqu'à la conquête de Constantinople par les Turcs. L'histoire du Bas-Empire comprend donc, depuis 395 jusqu'en 1453, un espace de mille cinquante-huit ans, pendant lesquels plus de cent empereurs se succédèrent sur le trône et formèrent neuf dynasties différentes : la Dynastie *théodosienne*, de 395 à 457; — la Dynastie *de Thrace*, de 457 à 418; — la Dynastie de *Justin et Justinien*, de 518 à 610; — la Dynastie d'*Héraclius*, de 610 à 717; — la Dynastie *isaurienne*, de 717 à 867; — la Dynastie *macédonienne*, de 867 à 1057; — la Dynastie des *Comnènes* et des *Anges*, de 1057 à 1204; — la Dynastie des *empereurs latins*, de 1204 à 1261; — la Dynastie des *Paléologues*, de 1261 à 1453.

Peu d'histoires sont plus fertiles en péripéties, en révolutions de palais, en trahisons, en abus du despotisme, en crimes ou en forfaits, que cette histoire de la décadence de l'empire romain, où l'on voit lutter pendant dix siècles, contre la dissolution au dedans et l'invasion au dehors, cette puissante monarchie qui, sous un Auguste et un Trajan, avait autrefois réuni dans une seule main l'empire du monde. Ce sont encore des Césars qui sont assis sur le trône de Constantinople, mais des Césars dégénérés, gardés par le prestige qui s'attache au nom romain bien plus que par leur valeur personnelle, le courage de leurs soldats ou l'affection de leurs sujets. Justinien, il est vrai, par ses lois et par ses victoires, rend à l'empire d'Orient un éclat momentané; mais bientôt ses faibles successeurs voient saper de toutes parts l'édifice de leur puissance. L'invasion des Lombards en Italie, la conquête de l'Asie et de l'Afrique par les Arabes que Mahomet a appelés à l'Islamisme, la fondation de l'empire germanique, Gênes et Venise, les croisades resserrent de plus en plus dans d'étroites limites les monarques de Constantinople. Longtemps avant de succomber, ils sont renfermés dans les murailles d'une

seule ville et, du haut des remparts qui les protégent encore, voient flotter dans la campagne l'étendard de l'Islam.

L'histoire du Bas-Empire touche à toutes les histoires pendant cette curieuse époque du moyen âge, qui fut le lien entre l'antiquité et la civilisation moderne : elle touche à l'Orient par les luttes continuelles des empereurs grecs avec les musulmans, à l'Occident par les croisades et les guerres soutenues contre les républiques maritimes de l'Italie. Malheureusement les descendants dégénérés des Romains n'avaient plus de Tite-Live ou de Tacite, dont ils ne parlaient même plus la langue. Des chroniques nombreuses cependant, mais écrites sans chaleur, sans verve, sans conviction et sans système, enregistraient du moins les faits de chaque jour. On en a formé une collection qui, sous le nom de *Byzantine* ou *Byzantiæ historiæ scriptores*, renferme tous les documents originaux de cette époque (1). C'est à l'aide de ces chroniques ou de ces documents que Gibbon a composé son *Histoire de la décadence de l'empire romain*, et Lebeau son *Histoire du Bas-Empire*. Saint-Martin, en ajoutant à ce dernier ouvrage tous les faits nouveaux qu'il avait pu tirer des manuscrits orientaux, a rendu aux sciences historiques un véritable service. N. DES V.

BASILIDIENS. (*Histoire religieuse.*) On a donné ce nom, d'après celui de son fondateur, Basilide d'Alexandrie, à une secte d'hérétiques qui parut au commencement du second siècle.

La grande question qui occupait alors les faiseurs de systèmes, c'était de savoir d'où vient le mal dans le monde. Platon, pour la résoudre, avait imaginé que l'Être suprême, infiniment bon par nature, n'avait pas créé le monde immédiatement par lui-même, mais qu'il avait laissé ce soin à des intelligences inférieures émanées de lui ; de sorte que le mal admis dans la création était venu de l'impuissance et de la maladresse de ces esprits secondaires. Sans s'apercevoir que cette solution ne résolvait rien, et laissait encore l'origine du mal à la charge du Créateur, qui n'avait pas su prévoir l'incapacité de ses ouvriers, les gnostiques embrassèrent cette hypothèse, dénombrèrent, classèrent, nommèrent ces esprits inférieurs, et confièrent à chacun d'eux le gouvernement d'une des nations qui peuplaient le monde. Basilide partit de là pour imaginer que Dieu, touché de compassion pour les juifs, que leur ange menait un peu rudement, avait envoyé son Fils ou l'Intelligence, sous le nom de Jésus-Christ, pour délivrer de cette tyrannie les hommes qui croiraient en lui. Seulement l'hérésiarque n'admit pas positivement l'individualité humaine du Christ : il aima mieux supposer que le fils de Dieu n'avait eu qu'un corps fantastique et les apparences d'un homme, et qu'il était remonté au ciel sans avoir été connu de personne. Seulement, comme les bourreaux qui l'avaient mis en croix ne se seraient pas contentés d'une simple apparence, Basilide ajoutait que Jésus-Christ, pour cette circonstance, avait pris la figure de Simon le Cyrénéen et lui avait donné la sienne. Il en résultait que les martyrs qui souffraient pour leur religion, ne mouraient pas pour Jésus-Christ, mais pour Simon, qui seul avait été crucifié.

On retrouve dans la doctrine basilidienne une source de relâchement et de déréglements communs à toutes les hérésies de ce genre : on y prêchait que, grâce à cette influence accordée sur le monde à des esprits impurs et déchus, ce n'était pas un crime de se livrer aux désirs effrénés de la chair, puisque l'homme était sans force pour résister à cette influence supérieure. La doctrine de Pythagore avait également fourni à Basilide sa part d'erreurs. Ainsi il croyait à la métempsychose et niait la résurrection de la chair ; il se fiait aux prétendues propriétés que Pythagore attribuait aux nombres, fondait là-dessus une sorte de magie cabalistique, et remplit le monde de talismans sur lesquels était inscrit le mot *Abraxas*, mot dont les lettres forment en grec le nombre 365, qui est celui des jours de l'année ou de la révolution du soleil. Basilide, dont les disciples formèrent une des principales parmi les sectes gnostiques, vécut sous les règnes de Trajan, d'Adrien et d'Antonin. Ses disciples furent nombreux en Égypte, en Syrie, en Italie et même dans la Gaule, où ils se maintinrent jusqu'au quatrième siècle de l'ère chrétienne. Voyez l'article GNOSTICISME.

Beausobre, *Histoire du Manichéisme*, t. II, l. 4.
Bergier, *Dictionnaire de Théologie*.

L.

BASSORA. (*Géographie.*) Ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Bagdad. Elle est située sur la rive droite du Chat-el-Arab, par 30° 31′ de latitude nord, et 45° 18′ de

(1) On possède trois collections des historiens du Bas-Empire : la première, connue sous le nom de *Byzantine du Louvre*, a été imprimée par ordre de Louis XIV, à l'imprimerie royale, dont les ateliers se trouvaient alors au Louvre ; elle se compose de 36 vol. in-fol., auxquels on ajoute ordinairement 20 autres volumes in-fol. publiés depuis, 3 vol. in-4° et 4 vol. in-8° ou in-12. — Les 36 vol. in-fol. de la Byzantine du Louvre ont été réimprimés à Venise avec quelques additions, mais avec beaucoup de négligence, en 23 vol. in-fol. ; c'est ce qu'on appelle la *Byzantine de Venise*. — Enfin, l'illustre Niebuhr avait entrepris, sous les auspices de l'Académie de Berlin, une nouvelle édition des historiens du Bas-Empire. Cette collection, qui est connue sous le nom de *Byzantine de Bonn*, est encore en cours de publication ; il en a paru 45 vol. in-8°

longitude est. Cette ville a été fondée en l'an 14 de l'hégire (656 de J. C.), sous le califat d'Omar, par Atabey, fils de Carvan. Elle fut d'abord la capitale d'un pachalik particulier, qui portait le même nom qu'elle, et devint bientôt une des villes les plus florissantes de l'Orient. Prise par les Persans, enlevée à ceux-ci par les Turcs, retombée encore au pouvoir des Persans (1773-1779), conquise un instant par les Arabes (1787), elle revint enfin définitivement aux mains de la Turquie, qui l'a placée sous la dépendance du pacha de Bagdad. Quoiqu'elle n'ait plus son ancienne splendeur, c'est encore une ville importante, la plus commerçante de l'Asie. Elle renferme une population de soixante mille âmes, composée de nombreux éléments. Les Arabes forment la masse de la population; les Turcs occupent tous les emplois du gouvernement; les Arméniens sont à la tête du commerce; enfin toutes les nations de l'Europe ont là des comptoirs et des établissements. La ville, mal bâtie, mal percée, exposée aux fréquentes inondations du Chat-el-Arab, est malsaine, et ravagée souvent par des maladies auxquelles les étrangers sont particulièrement sujets. En revanche, ses environs sont agréables, fertiles et bien cultivés. On y récolte une quantité considérable de roses, que l'on distille pour en obtenir l'essence. Ce parfum constitue une branche importante d'exportation. Il en est de même des dattes, bien supérieures à celles d'Égypte, et des chevaux arabes, auxquels la pureté de leur race donne un prix si inestimable. En outre les bazars, immenses magasins qui sont les seuls édifices remarquables de la ville, sont toujours remplis de marchandises arrivant de l'Hindoustan, de la Perse, du golfe Persique, des îles Moluques, de l'Arabie et de l'Europe. De ces marchandises, les unes sont apportées par les vaisseaux arabes, auxquels appartient principalement le transport par mer; les autres viennent de l'Inde par les navires anglais, ou de l'Europe par les bâtiments de toutes les nations; d'autres, enfin, sont amenées par les riches caravanes qui partent sans cesse de Bassora ou rentrent dans cette ville pleine de mouvement et d'activité, entretenant un échange continuel entre elle et les principales villes de la Turquie d'Asie, telles que Bagdad et Damas.

BASTARNES. (*Géographie* et *Histoire Ancienne*). *Bastarnæ* ou *Peuceti*. Peuplades germaniques, qui habitaient à l'ouest de la Scythie. Établis d'abord près de la Vistule, les Bastarnes se rapprochèrent ensuite du Danube inférieur, et occupèrent la Podolie et une partie de la Moldavie. On les a aussi compris parmi les Sarmates. Ils vivaient de pillage, et servaient comme mercenaires, Persée, roi de Macédoine, les appela pour combattre les Romains, l'an 168 avant J.-C. Les Bastarnes donnaient leur nom aux *Alpes Bastarniques*, chaîne de montagnes qui formait leur limite occidentale et s'étendait de la source du Tibiscus, au sud, à celle du Danaster au nord. Les Alpes Bastarniques sont englobées aujourd'hui dans la partie orientale de la chaîne des Karpathes.

BATAVIA. (*Géographie*.) Capitale de l'île de Java et de tous les établissements hollandais dans l'Inde. Elle est située sur la côte septentrionale de l'île, par 6° 12′ de latitude sud, et 104° 33′ 46″ de longitude est. Elle fait partie d'une province qui porte son nom, et qui a été formée d'une portion du royaume de Jacatra, une des quatre anciennes divisions de l'île.

C'est en 1619 que les Hollandais, après avoir chassé les Anglais de Java et vaincu le roi de Jacatra, fondèrent la ville de Batavia, sur l'emplacement de l'ancienne ville javanaise de Sunda-Calappa. Les Anglais s'en emparèrent au mois d'août 1811, et la rendirent au roi des Pays-Bas en 1816. C'était une possession fort importante. Batavia s'était élevée en très-peu de temps à un haut degré de prospérité, et elle eût été plus florissante encore sans l'extrême insalubrité de son climat, qui en fait le séjour le plus dangereux du monde. Au commencement de ce siècle, la mortalité qui y décimait les Européens était si grande, que le général Dandels, alors gouverneur de l'île, en jugeant le séjour inhabitable, voulut l'abandonner pour Sourabaya. La ville était déjà presque déserte, quand Van der Capellen, devenu à son tour gouverneur de Java, appréciant mieux les immenses avantages de l'admirable position de Batavia, y reporta le siége du gouvernement, et fit renaître la ville à demi morte en combattant l'insalubrité du climat par des mesures efficaces et d'importants travaux.

Les Hollandais semblent avoir choisi la position de leur ville en souvenir de leur pays, et avoir voulu en faire une Néerlande équinoxiale. La partie qu'on appelle l'ancienne ville, bâtie sur un sol marécageux, est coupée de canaux nombreux; ce sont ces canaux, remplis d'eaux croupissantes, qui infectent l'air de miasmes pestilentiels, rendus plus dangereux encore par l'entassement des maisons, que séparent à peine des rues étroites et mal aérées. La nouvelle ville est mieux bâtie: les Européens, qui cherchent tous là un séjour plus salubre, habitent des maisons spacieuses, bien distribuées, et séparées les unes des autres par de grandes cours et de beaux jardins. Quelques-uns même, se trouvant encore ainsi trop près du danger, habitent de charmantes maisons de campagne, qui font à

la ville une ceinture de magnifiques jardins et de belles promenades. Quant aux édifices publics, ils ne sont pas nombreux : on ne peut guère citer que l'hôtel du gouverneur général, l'hôtel de ville, les casernes, l'hôpital militaire, les magasins de la marine. Il y a un théâtre, desservi quelquefois par une troupe française. Les diverses religions d'une population toute mélangée d'Européens et d'Asiatiques exercent leur culte dans trois églises, plusieurs mosquées et plusieurs temples chinois. Les établissements publics sont : un collége de justice, une chambre pour l'administration des biens des orphelins, une société littéraire, un jardin botanique et des écoles diverses.

Batavia a dû surtout sa prospérité à l'étendue et à la sûreté de son port, regardé comme le plus beau et le plus commode des Indes orientales. Il est toujours rempli de navires de toutes les nations, et sert d'entrepôt au commerce le plus actif. Aussi la population, quoique formée d'éléments hétérogènes, est-elle exclusivement occupée de négoce. Montant à environ soixante-dix mille âmes, elle se compose d'Européens, tous riches et vivant dans l'opulence la plus luxueuse, de Chinois, plus nombreux, qui exercent toutes sortes d'industries et de professions mécaniques, et de Malais, de Javanais, d'Hindous, plus nombreux encore, qui sont généralement domestiques ou portefaix. Le commerce consiste principalement en café, sucre, poivre, indigo, et autres productions de Java. Il faut y ajouter les muscades et les girofles des Moluques; les soieries, les thés, les porcelaines, les marbres de la Chine; les châles de la Perse et de l'Inde; les marchandises anglaises manufacturées; les produits industriels, les vins, les eaux-de-vie de France, et les chevaux de Byma.

BATH. (*Géographie.*) Dans le comté de Somerset, en Angleterre, et sur la rive droite de l'Avon, rivière qui se jette dans la Saverne près de Bristol, s'élève la ville de Bath, dont le nom, qui a la même signification que celui de *Baden* en allemand, rappelle les sources thermales connues dès le temps des Romains, et auxquelles cette localité doit la célébrité dont elle a joui plus encore dans les fastes de la fashion que dans le monde médical. En effet, ces eaux, dont la température varie de trente-quatre à trente-cinq degrés centigrades, et qui passent pour avoir quelques propriétés curatives utiles aux gouteux ou aux malades qui souffrent de rhumatismes ou d'affections bilieuses, n'ont pas d'effet assez puissant pour justifier l'engouement qui pendant de longues années y a conduit l'aristocratie anglaise. Mais la mode voulait qu'on y allât passer quelques semaines de la belle saison; les environs étaient pittoresques, les jeux animés, la société choisie : il n'en fallait pas davantage pour amener la vogue à laquelle Bath a dû les embellissements qui en ont fait une des plus jolies villes de la Grande-Bretagne. Les Romains, grands amateurs des eaux thermales, avaient, peu de temps après la conquête, fondé près de l'emplacement des sources une petite cité, à laquelle ils avaient donné le nom d'*Aquæ-Solis* : on voit encore les vestiges des thermes où les légionnaires de l'Italie venaient essayer de guérir les douleurs qu'ils devaient à la rigueur du climat; et les ruines d'un temple qu'on croit élevé à Minerve remontent, dit-on, au beau-père de Tacite, à Cn. Julius Agricola. Aujourd'hui, la cathédrale gothique, la place de la reine, le cirque, la place d'armes, le théâtre, le bazar, l'établissement des bains méritent une mention particulière. La ville compte environ cinquante mille habitants, sans y comprendre les nombreux étrangers qu'y ramène la saison des eaux, bien que leur gloire soit en partie éclipsée depuis que les lieux de plaisir se sont multipliés en Angleterre.

BAYADÈRE. Ce mot, dérivé du portugais, sert à désigner des femmes de l'Inde qui se livrent au chant et à la danse, soit dans un but religieux, soit pour le plaisir des grands et des riches. Leur état, qui dans nos mœurs n'aurait rien de très-honorable, est dans le pays l'objet de certains respects, justifiés par la réunion des qualités et des talents qu'on exige de ces prêtresses du plaisir. Choisies parmi les jeunes filles les plus jolies, elles sont élevées avec un grand soin, et n'exercent leur art en public que le jour où elles y ont acquis une grande perfection. Elles sont divisées en quatre classes : les *dévédachis*, les *natchés*, les *vestiatris* et les *cancenis*. Les deux premières de ces classes ont des fonctions toutes religieuses : elles animent les cérémonies du culte par leurs chants et leurs danses; elles diffèrent seulement en ceci que les dévédachis habitent les temples, et n'en sortent pas, tandis que les natchés, au contraire, ne sont pas attachées à un temple particulier. Les deux autres classes sont consacrées aux divertissements des grands seigneurs de l'Orient. Il y a quelques années, nous avons eu, sur un des théâtres de Paris, aux Variétés, le curieux spectacle de danses indiennes, exécutées par des Bayadères qu'on s'accordait généralement à regarder comme *authentiques*. Ces danses, dont chacune avait un nom significatif, tel que *le Poignard*, *la Colombe*, etc., se composaient de mouvements tantôt violents et désordonnés, tantôt voluptueux et lascifs, dont le caractère, quel qu'il fût, devenait de plus en plus marqué du commencement à la fin. Elles se recommandaient par

une extrême souplesse et par une étrange agilité, qui étaient loin d'ailleurs de manquer de grâce et de charme.

BELLADONE. (*Botanique* et *Thérapeutique.*) *Atropa belladona.* Plante de la famille des Solanées, pentandrie monogynie de Linné; une des plus vénéneuses de nos climats. La belladone croît de préférence sur le bord des chemins, dans les parties défrichées des bois; elle s'élève à la hauteur de trois à six pieds et forme quelquefois un buisson à cime arrondie; sa tige est verte, cylindrique, dichotome; les feuilles sont alternes ou géminées, aiguës, entières, molles au toucher, d'un vert foncé, pubescentes sur les nervures. Les fleurs sont solitaires, pendantes; calice à cinq divisions, aiguës; corolle campaniforme, à cinq lobes arrondis, d'un pourpre obscur; cinq étamines, insérées sur la corolle, à filets courbés en dedans; anthères biloculaires, s'ouvrant par des fentes longitudinales; pistil porté sur un disque jaunâtre, composé d'un ovaire surmonté d'un style filiforme, à stigmate aplati, bilobé. Le fruit est une baie faiblement déprimée, de la grosseur d'une cerise, verte d'abord, d'un noir violacé plus tard, couronnée sur le calice et renfermant des graines réniformes et chagrinées. — Nous insistons sur cette description parce que la belladone est très-commune, et que l'apparence agréable de son fruit et sa ressemblance avec la merise portent souvent les enfants et même de grandes personnes à en manger. Il est cependant facile de distinguer le fruit du merisier de la baie de belladone : celle-ci est couronnée d'un calice persistant et contient des graines réniformes et chagrinées à leur surface; la merise ne porte pas de calice, et contient un noyau; ces caractères distinctifs peuvent-être appréciés même sur les fragments de belladone qui sont rejetés par le vomissement.

La belladone doit ses propriétés vénéneuses à un principe immédiat, découvert par Brandes, l'*atropine*, qui se comporte comme un alcaloïde. Cette substance abonde dans la racine; sa proportion est moindre dans les feuilles et les fruits. Quelques animaux, comme les lapins, peuvent se nourrir impunément de belladone; mais c'est un poison énergique pour le chien, pour les oiseaux et pour l'homme. Il est certain qu'une personne adulte et en santé peut sans inconvénients manger quelques baies de belladone; mais on aurait tort de se fonder sur ces faits exceptionnels et de croire qu'on s'est plu à exagérer les propriétés vénéneuses de cette plante. M. Gaultier de Claubry a eu l'occasion de les observer sur une grande échelle; cent cinquante soldats campés dans le bois de Pirna, près de Dresde, se jetèrent, pour étancher leur soif, sur des baies de belladone, et en mangèrent chacun en quantités diverses; ils éprouvèrent les symptômes de l'empoisonnement, quelques-uns furent trouvés morts au pied même des buissons dont ils avaient cueilli le fruit. Les symptômes de l'empoisonnement variaient avec la quantité de fruit ingérée. En général, il y a des nausées, des vomissements; les yeux sont rouges, hagards; la pupille est extrêmement dilatée et immobile, avec trouble et même abolition de la vue; il y a un délire gai, rarement de la fureur; le malade passe sans cesse du calme à l'agitation, de la taciturnité à la loquacité la plus déréglée; on observe aussi la sécheresse de la gorge, l'impossibilité d'avaler, et quelquefois de parler; la circulation et la respiration présentent des phénomènes variables. La dilatation de la pupille et le délire sont les symptômes les plus constants et les plus caractéristiques de l'action de la belladone. On ne connaît pas de contre-poison de cette plante; en conséquence, le traitement de l'empoisonnement consistera d'abord à provoquer par des vomitifs et des purgatifs l'évacuation du fruit ingéré, et ensuite à combattre un à un les symptômes qui se manifesteront; il sera bon d'administrer du café s'il y a de la torpeur ou de la somnolence.

La belladone est facilement absorbée par la peau recouverte ou dénudée de son épiderme, par la muqueuse de l'œil, de l'estomac, de l'intestin; l'effet principal qui résulte de cette absorption consiste dans la dilatation et l'immobilité des pupilles des deux yeux, avec trouble plus ou moins prononcé de la vision. On obtient cet effet sur les deux yeux en appliquant la belladone sur un d'eux seulement La jusquiame partage cette propriété avec la belladone, mais à un moindre degré. On la met en usage dans le traitement des maladies des yeux, lorsqu'il s'agit de combattre un resserrement spasmodique de la pupille, d'empêcher des adhérences de s'établir entre l'iris et les autres parties intérieures de l'œil, ou quand on veut éviter la piqûre de l'iris dans l'opération de la cataracte. L'extrait de belladone uni au cérat mercuriel est employé avec succès dans les cas d'iritis.

La belladone a été proposée comme succédanée de l'opium pour produire le sommeil; mais elle réussit très-mal dans ce cas, et à dose un peu élevée elle produit de l'agitation plutôt que du calme. Mais elle a une action stupéfiante des plus marquées sur la contractilité des muscles et sur la sensibilité; aussi a-t-elle été employée avec succès dans les affections douloureuses et spasmodiques. Elle réussit très-bien dans les névralgies qui n'ont pas le caractère intermittent; elle calme les douleurs de la goutte aiguë, du rhumatisme,

de l'otite aiguë, du ténesme utérin et vésical. On l'emploie avec avantage pour faire cesser la contraction spasmodique de différents muscles, pour diminuer la rigidité du col de l'utérus, qui chez quelques primipares est assez énergique pour s'opposer à l'accouchement; elle calme le spasme de l'urètre, qui accompagne quelquefois la blennorrhagie aiguë; enfin elle rend de grands services dans le resserrement spasmodique qui accompagne la fistule à l'anus, dans la coqueluche, etc. On l'a mise en usage, mais sans succès, dans l'hydrophobie, l'épilepsie, le tétanos traumatique, la folie. Le médecin Hahnemann est un de ceux qui ont le plus insisté sur la propriété que possède la belladone de préserver de la scarlatine; si dès le début d'une épidémie de cette affection on administre de la belladone aux enfants et aux jeunes gens de la localité où la maladie se développe, ces personnes se trouvent soustraites à l'influence de la contagion scarlatineuse. Le docteur Velsen a donné cet agent à deux cent quarante-sept personnes, dont treize seulement contractèrent la maladie. Les recherches du docteur Wagner prouveraient que l'on perd tout au plus un enfant sur seize quand on a employé la belladone, tandis qu'il en meurt un sur trois quand on ne l'a pas employée. Un relevé plus récent portant sur l'ensemble des observations publiées en France, en Allemagne, en Suisse et dans le Tyrol, montre que sur 2,027 individus auxquels on administra la belladone 1,948 furent préservés de la scarlatine et 79 la contractèrent (Bayle). Enfin, les recherches récentes (1840-1841) de M. le docteur Stiévenard de Valenciennes confirment les propriétés prophylactiques de cette plante. Ses essais furent entrepris à une époque où trente malades sur quatre-vingt-seize avaient déjà succombé dans un village : sur les deux cent cinquante personnes restantes, deux cents prirent de la belladone et furent préservées; sur les cinquante autres, quatorze furent prises de scarlatine, et quatre périrent. Dans un autre village, parmi les enfants qui fréquentaient l'école communale, ceux qui prirent de la belladone furent seuls préservés. Dans ce cas, la belladone se borne à prévenir la fièvre éruptive, et elle ne cause par elle-même aucun accident.

La belladone s'administre en poudre, à la dose de cinq à dix centigrammes par jour. La dessiccation ne fait pas perdre à la racine de cette plante toutes ses propriétés, comme celà arrive pour la plupart des plantes médicinales; mais elle en diminue l'activité. Les extraits préparés par expression, par déplacement, par l'alcool, sont fort actifs, mais ils s'altèrent facilement. La teinture alcoolique est plus sûre dans ses effets. Enfin on emploie quelquefois l'extrait de belladone incorporé dans un corps gras, c'est-à-dire sous forme de pommade. Quand on emploie la belladone comme préservatif de la scarlatine, il convient d'en continuer l'usage pendant neuf ou dix jours.

D[r]. RACLE.

BELLÉROPHON. (*Mythologie.*) Bellérophon est non pas le nom, mais le surnom d'un héros corinthien, qui s'appelait Hipponoüs ou, selon d'autres, Léophontès. Il était fils de Glaucus et d'Eurymède, ou, d'après une autre version, de Neptune et d'Eurynome (1), et petit-fils de Sisyphe. Ayant tué un Corinthien illustre appelé Belléros, il fut surnommé *le meurtrier de Belléros* (Bellérophon), et cette appellation par laquelle il fut désigné dans la suite jeta de l'incertitude sur son nom véritable. Selon d'autres traditions pourtant, il aurait tué non Belléros, mais Déliadès, son propre frère, ou Pirène, ou Alcimène (2). Quelle que fût la victime, le meurtre devait être expié par l'exil, et Bellérophon se retira à Tirynthe, ou peut-être à Argos, auprès de Prœtus. Là il rejeta l'amour d'Antée ou Sthénébée, femme de Prœtus, et celle-ci s'en vengea en l'accusant faussement d'avoir voulu la séduire, et en demandant sa mort. Prœtus ne voulut pas tremper lui-même ses mains dans le sang de son hôte; mais il l'envoya à son beau-père Jobatès, roi de Lycie, en le chargeant de remettre à celui-ci des tablettes fermées : ces tablettes contenaient la prière, adressée à Jobatès, de faire périr le porteur. Jobatès fit d'abord à l'étranger l'accueil le plus hospitalier; il n'ouvrit les tablettes que le dixième jour après son arrivée. Alors, pour se conformer aux intentions de son gendre, il envoya Bellérophon combattre la Chimère, monstre affreux qui portait partout le ravage et la mort. La Chimère, qu'Homère nous représente avec la tête d'un lion, la queue d'un dragon, le corps d'une chèvre (3), était, selon Hésiode, fille de Typhon et d'Échidna. Jobatès espérait que Bellérophon trouverait la mort dans ce combat; mais son attente fut trompée : le héros tua la Chimère. Il sortit non moins heureusement de deux autres épreuves que lui imposa Jobatès, en l'envoyant combattre les Solymes et ensuite les Amazones. Enfin, en désespoir de cause, le beau-père de Prœtus tendit à son hôte une formidable embûche, et le fit assaillir par une nombreuse troupe de Lyciens; mais Bellérophon les tua tous. Alors Jobatès vit bien que l'invincible héros était du sang des dieux. Il partagea sa royauté avec lui, et lui donna en mariage sa fille, nommée Philonoé, ou Anti-

(1) Pind., *Ol.*, XIII, 66. — Hyg., *F.*, 157.
(2) Apollod., II, III, 1.
(3) Hom., *Il.*, VI, 180 sqq; XVI, 328. — Cf. Ov., *Met.*, IX, 646.

clée ou Cassandre. De cette union naquirent Isandre, Hippolochus et Laodamie. Tel est le récit d'Homère, qui finit brusquement cette histoire en ces termes : « Mais comme il était devenu pour les dieux un objet de haine, il errait seul à travers les champs Aléens, dévorant son propre cœur et fuyant la trace des humains (1). » Plus tard, d'autres traditions vinrent compléter la fable homérique. Ainsi ce fut monté sur Pégase que Bellérophon combattit la Chimère : les dieux, venant à son secours, lui avaient envoyé le cheval ailé. Le héros attacha une masse de plomb à la pointe de sa lance, vola vers la Chimère, et poussa son arme dans la gueule du monstre, qui vomissait des flammes; ce feu liquéfia le plomb, qui pénétra dans les entrailles de la Chimère et la tua (2). Suivant Pausanias (3), ce fut Minerve (Athéné Chalinitis) qui dompta Pégase, lui mit un frein, et le donna à Bellérophon; suivant un autre récit, Bellérophon, ayant tenté vainement de s'emparer de Pégase, demanda conseil au devin Polydore de Corinthe. Celui-ci lui ordonna de dormir dans le temple de Minerve. Le héros obéit, et vit en songe Minerve, qui lui dit : « Tu dors, ô roi descendant d'Æolus. Allons, prends le frein qui dompte les coursiers, et sacrifie un taureau au poil brillant à ton père Neptune, le dompteur de chevaux. » A son réveil, le héros trouva en effet le frein près de lui, et se rendit en toute hâte près du devin, qui lui ordonna de sacrifier à Neptune et d'élever un autel à Minerve Hippia. Cela fait, il rencontra Pégase buvant à la source de Pirène sur l'Acro-Corinthe, lui mit le frein, et s'élevant dans les airs, il accomplit l'ordre de Jobatès (4). Après ses victoires, Bellérophon devint assez présomptueux pour espérer qu'il parviendrait, à l'aide de Pégase, jusqu'au séjour des dieux. Jupiter, irrité, envoya un taon dont les piqûres rendirent Pégase furieux, et, dans sa fureur, le cheval ailé précipita son cavalier. Celui-ci fut brisé dans sa chute, ou, selon d'autres, aveuglé (5). Plutarque rapporte une tradition entièrement différente de celles qui précèdent. Bellérophon, voyant que les travaux qu'il avait accomplis par l'ordre de Jobatès étaient payés d'ingratitude, s'avança dans la mer, et supplia Neptune de frapper le pays de stérilité. Neptune l'exauça; et quand le héros regagna la terre, une énorme vague se souleva derrière lui, et le suivit submergeant la contrée. Les hommes essayèrent en vain d'arrêter Bellérophon, qui resta sourd à leurs prières; mais les femmes vinrent le supplier à leur tour ; devant elles il recula, et le flot dévastateur recula avec lui (1).

Devant la ville de Corinthe, dans un bois de cyprès appelé le Cranium, se voyait une enceinte consacrée à Bellérophon (2). Parmi les fontaines de Corinthe, il y en avait une qui représentait Bellérophon monté sur Pégase : l'eau sortait du sabot du cheval (3). Le combat de Bellérophon avec la Chimère était représenté sur le trône d'Esculape à Épidaure (4), sur le trône d'Apollon Amycléen (5), à l'entrée du temple de Delphes (6). Des médailles, des pierres gravées, des vases représentent encore Bellérophon combattant la Chimère, recevant la commission de Prœtus, mettant un frein à Pégase, traversant les airs sur le cheval ailé, ou enfin tombant de sa périlleuse monture (7). Le mythe de Bellérophon comprend deux parties distinctes. Par la seconde, qui a la Lycie pour théâtre, il tient aux religions de l'Asie, et se rattache au Chrysor ou Chrysaor phénicien. Par la première, dont la scène est à Corinthe, il forme la contre-partie du mythe argien de Persée, avec lequel il a de nombreux points de ressemblance : le meurtre, l'expiation, Pégase, les combats contre les monstres. Aussi peut-on chercher pour les deux mythes des explications analogues, et reconnaître dans Bellérophon, comme dans Persée, la personnification de l'humidité fécondée par l'action bienfaisante du soleil. Tout s'accorde pour le rattacher aux divinités des eaux : sa naissance : il était fils de Neptune ou de Glaucus, deux dieux marins; ses voyages sur Pégase, qui fait jaillir les fontaines en frappant du pied la terre; Pégase, que son nom place évidemment parmi les symboles des eaux; sa chute, qui pourrait fort bien être une allégorie rappelant les vapeurs qui montent de la terre vers le ciel et retombent condensées; enfin la tradition rapportée par Plutarque, qui nous montre le vainqueur de la Chimère comme l'auteur des exhalaisons humides, malsaines, corruptrices, qui s'élèvent de la terre. Quant au combat livré à la Chimère, on l'a expliqué en disant qu'il faut entendre par ce monstre une montagne d'où s'échappaient des vapeurs volcaniques, qui en éloignaient les hommes et la laissaient livrée aux bêtes féroces, montagne que Bellérophon sut rendre habitable. Enfin

(1) Hom., *Il.*, VI., 155-200. — Eustath. *ad loc.*
(2) Tzetz., *Lyc.*, 17.
(3) Ed. Clavier, t. I, p. 348.
(4) Pind., *Ol.*, XIII, 61 (90) ssq. — Strab., p. 379.
(5) Pind., *Isthm.*, VII, 44 (64). — *Schol. Ol.*, XIII, 130. — Hor., *Ol.*, IV, XI, 26.

(1) Plut., *De Mul. Virt.*, t. VIII, p. 274. Hutten.
(2) Paus., t. I, p. 336.
(3) Id., t. I, p. 344.
(4) Id., t. I. p. 515.
(5) Id., t. II, p. 152.
(6) Eurip., *Ion.*, 203.
(7) Voss., *Myth. Br.*, t. I, p. 245 et suiv. — Fréret, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. VII, p. 83 et suiv

la solitude dans laquelle, selon Homère, Bellérophon finit sa triste vie, n'exprime-t-elle pas la décadence où était tombé ce culte, abandonné pour le mythe argien de Persée, empreint d'un caractère moins local et plus largement national (1)?

BELLINZONE. (*Géographie* et *Histoire.*) *Battiona*; en allemand *Bellenz*. Ville de la confédération Suisse, dans le canton du Tessin. C'est un chef-lieu de district et de cercle, et une des trois capitales alternatives du canton dont elle fait partie. Elle a une population de 1,450 habitants. Cette ville, bâtie sur l'emplacement que les Romains appelaient *Campi Canini*, et où se trouvait en 580 le château de Bilisio, existait au temps des républiques italiennes, puisque dès 1242 elle était conquise par Otto Visconti, prince milanais. En 1335 elle fut rendue à la famille Rusca de Côme, qui prétendait y avoir des droits. Dans le quinzième siècle elle fut cédée au duc Philippe-Marie Visconti, après la fameuse bataille de Bellinzone, fatale aux confédérés suisses. En 1459 les habitants d'Uri parvinrent à s'emparer de Bellinzone, et la gardèrent pendant quinze ans. En 1499 elle se soumit librement aux cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald. Elle passa ensuite entre les mains des Suisses et des Français, et demeura définitivement acquise aux trois cantons après la bataille de Marignan. Jusqu'en 1798 elle fut la résidence d'un bailli, que les cantons y envoyaient tour à tour. Bellinzone, appuyée sur deux collines qui barrent la vallée du Tessin, est la porte qui de la Suisse donne entrée dans l'Italie. On y parle italien. Le district dont elle est le chef-lieu tient déjà de la péninsule par son climat et sa culture : on y récolte des citrons dans quelques anfractuosités bien abritées, et on y fait jusqu'à deux moissons par an. La ville est bâtie sur deux rochers, séparés par le Tessin et par la route du Saint-Gothard à Milan; des murs descendent, des trois châteaux qui la dominent, jusqu'aux bords du fleuve, et ses trois portes ouvrent ou ferment la communication entre les deux pays. Cette situation lui donne, même en temps de paix, une certaine importance, grâce au commerce de transit qui passe par le Saint-Gothard, le Luckmanier et le Bernardin, commerce dont elle est nécessairement l'entrepôt. Il s'y tient une foire en automne pour les bestiaux et les chevaux. Il s'y fait aussi un commerce assez considérable d'*acqua cedra*, sorte de boisson rafraîchissante faite de sirop de fleur d'oranger et d'écorce d'orange. Bellinzone, avec sa position pittoresque, sa végétation luxuriante, ses rues en arcades, ses trois châteaux du quinzième siècle, sa belle église collégiale, où se voient quelques tableaux d'une certaine valeur artistique, offre déjà au touriste qui quitte la Suisse pour l'Italie un avant-goût de la patrie des arts, dont il entend déjà parler la langue mélodieuse. On voit près de là, du côté de Molignasco, une digue construite par les Français, sous le règne de François I[er], digue qui sert à prévenir les inondations du Tessin, de la Moésa et du Calanchetto.

(1) *Voy.* une note de M. A. Maury dans la III[e] partie du tome III des *Religions de l'Antiquité* par Creuzer, traduites, refondues et développées pas Guigniaut.

BELLONE. (*Mythologie.*) En latin *Bellona*, en grec *Enyo*. Déesse de la guerre, qu'Homère appelle la destructrice des villes, et qu'il représente comme accompagnant Mars à travers les combats (1). A Thèbes et à Orchomène, son culte était lié à ceux de Jupiter, de Déméter et d'Athéné, dans des fêtes communes appelées *Homoloia* : ce nom venait de celui d'Homoloïs, prêtresse de Bellone, douée de la science prophétique, à laquelle le maître des dieux devait son surnom de Jupiter Homoloïos (2). Il y avait dans le temple de Mars, à Athènes, une statue d'Enyo, qui était l'ouvrage des fils de Praxitèle (3). Dans Hésiode (4), Enyo est nommée au nombre des Grées, filles de Phorcus et de Céto. Chez les Romains, Bellone était regardée comme la sœur, l'épouse ou la fille de Mars. Elle conduisait son char, accompagnée de la Discorde, de la Terreur, de la Fuite; elle excitait ses deux coursiers, *Pavor* et *Formido* (l'effroi et l'épouvante), soit avec un fouet sanglant, soit avec la pointe de sa lance. Elle était encore représentée tenant un fléau, une verge, une torche, ou sonnant de la trompette (5). Elle avait à Rome un temple, bâti par Appius Claudius Cæcus, et situé près de la porte Carmentale. Là, ses prêtres, *Bellonarii*, célébraient son culte par des rites sanglants, auxquels des prêtresses prenaient part (6); ces fêtes revenaient à certain jour, qu'on appelait jour du sang, *dies sanguinis*. Les prêtres de Bellone, choisis parmi les gladiateurs (7), étaient peu considérés à Rome; mais il n'en était pas de même dans certaines provinces, et notamment en Cappadoce, où ils exerçaient une autorité presque souveraine (8).

Le temple de Bellone à Rome servait à certains usages spéciaux. C'était là que le sénat s'assemblait dans quelques circons-

(1) *Il.*, V, 333, 592. — Eustath., p. 140, 34.
(2) Müller, *Orchom.*, p. 233.
(3) Paus., t. I, p. 52, éd. Clavier.
(4) *Theog.*, 273.
(5) Virg., *Æn.*, VIII, 703. — Horat., *Sat.*, II, III, 223. — Sil. It., V, 220 ssq; IV, 438. — Lucan., VII, 569.
(6) Lucan., I, 566. — Lactant., *Instit.*, I., 21. — Juven., *Sat.*, IV, 123; VI. 511. — Mart., XII, LVII, 11. — Tib., I, VII, 50.
(7) Juv., *Sat.*, VI, 103 ssq.
(8) Hirt., *B. Al.*, 66. — Cic., *Ad Fam.*, XV, 4. — Strab., p. 535.

tances où l'on ne voulait pas que ses séances eussent lieu dans l'intérieur de la ville, par exemple quand il s'agissait de donner audience à un ambassadeur, ou d'accorder à un général vainqueur les honneurs du triomphe (1). En face du temple s'élevait une colonne appelée la colonne de la guerre, *columna bellica,* contre laquelle le fécial dardait sa lance lors d'une déclaration de guerre, l'extension de l'empire ne permettant plus d'accomplir cette cérémonie sur la frontière du pays ennemi, comme cela avait eu lieu dans l'origine (2).

BELT. (*Géographie.*) On appelle *Grand-Belt* et *Petit-Belt* deux des trois détroits qui font communiquer le Cattegat avec la mer Baltique.

Le Grand-Belt (*Store-Belt*) passe entre les îles Fionie et Seeland, et se termine vers les îles de Langeland et de Laland. Sa longueur est d'environ vingt lieues, sa plus grande largeur de sept à huit; sa profondeur est inégale : on trouve tantôt cinq à six brasses, tantôt vingt à vingt-deux. Il renferme plusieurs îlots et un grand nombre de bancs dangereux. Aussi la navigation y est-elle pénible, surtout en hiver : pendant cette saison, les tempêtes et les glaçons que charrie le courant qui coule entre les rives du détroit rendent souvent le passage impossible, ou du moins tellement périlleux que la navigation est interdite par des ordonnances.

Le Petit-Belt (*Lille-Belt*) passe entre l'île de Fionie et la côte orientale du Jutland. Il ressemble d'abord à une grande rivière : près de Frédéricia il n'a pas un quart de lieue de largeur; mais ses rives s'écartent ensuite, et il arrive jusqu'à trois lieues de large entre Assens et Arrœsund. Le courant qui traverse ce détroit est très-rapide, et coule sur des écueils et des bas-fonds. Aussi la navigation est-elle loin d'y être facile. Les profondeurs varient de quatre à six brasses jusqu'à vingt et vingt-sept. Les îles sont peu élevées et les abordages faciles.

BENJOIN. (*Chimie.*) On appelle ainsi une substance balsamique solide, d'un brun rougeâtre et d'une odeur très-agréable. Elle est produite par un stirax, arbre de la décandrie monogynie de Linné et de la famille des ébénacées, qui croît à Sumatra et dans d'autres îles de la Sonde. Quand cet arbre a atteint cinq ou six ans, on pratique dans son tronc de profondes incisions, et le baume en découle sous la forme d'un liquide lactescent, qui se solidifie au contact de l'air. Les habitants de l'île-de-France et de Mascareigne appellent *Bien-joint*, à cause de la densité et de la solidité de son bois, une espèce de badamier, le *terminalia angustifolia*. Ce nom ayant

(1) Liv., XXVIII, 9; XXX, 21.
(2) Fest., *s. v.* — Ov., *Fast.*, VI, 201.

été altéré par les Européens, l'arbre fut nommé à tort benjoin et regardé comme la source du baume qui porte ce nom. Une espèce du genre laurier, de l'Amérique septentrionale, porte aussi mal à propos le nom de benjoin.

Il y a dans le commerce deux espèces de benjoins : le benjoin *amygdaloïde*, le meilleur et le plus pur, qui est en masses agglomérées, présentant sur une matière homogène, rougeâtre, des larmes blanches, qui ont la forme d'amandes cassées; le benjoin *en sorte*, qui offre une teinte brune uniforme et est d'une qualité très-inférieure.

Ce baume est très-usité dans la parfumerie : il dégage en brûlant une fumée blanche, d'une odeur suave et pénétrante, qui lui assigne un rang distingué parmi les parfums destinés à être brûlés; il entre dans la composition du clou fumant et des trochisques, et est la base des fameuses pastilles du sérail. On s'en sert dans les églises en guise d'encens. Les parfumeurs l'emploient encore en le triturant dans l'eau : il en résulte un précipité blanc, qui sert aux usages de la toilette, sous le nom de lait virginal.

Le benjoin se compose d'acide benzoïque, d'une huile essentielle, et de trois espèces de résines : 1° résine alpha ($C^{70}H^{42}O^{14}$); 2° résine bêta ($C^{20}H^{22}O^{9}$); 3° résine gamma ($C^{30}H^{20}O^{5}$).

L'acide benzoïque a été découvert par Blaise de Vigenère, vers la fin du seizième siècle (1). Il s'extrait du benjoin par le procédé suivant, indiqué par Mohr. On étend uniformément du benjoin concassé dans une terrine en fonte surmontée d'un cône de papier, fixé à la terrine au moyen d'une ficelle. Cette terrine est ensuite chauffée, pendant trois à quatre heures, dans un bain de sable. Le cône de papier se remplit de flocons éclatants d'acide benzoïque. Pour obtenir cet acide exempt de l'huile empyreumatique qui l'accompagne souvent, on colle sur la terrine une espèce de diaphragme de papier joseph, qui retient les impuretés, en même temps qu'il empêche les flocons cristallins de retomber et de subir une nouvelle sublimation. On obtient du reste l'acide benzoïque par un tout autre procédé et d'une matière première toute différente. L'urine de quelques herbivores, tels que le cheval et la vache, contient en grande quantité un acide qui fut découvert par Fourcroy et Vauquelin, et qu'ils prirent d'abord pour de l'acide benzoïque, mais qui fut connu plus tard comme un acide particulier, et nommé par Liebig *acide hippurique*. L'erreur était venue de ce qu'il se forme en effet beaucoup d'acide benzoïque par les moyens que Fourcroy et Vauquelin avaient mis en usage

(1) *Voyez* M. Hoefer, *Histoire de la Chimie*, t. II, 122.

pour débarrasser l'acide hippurique de toute matière colorante. Cet acide se décompose par la chaleur en acide benzoïque et en benzoate d'ammoniaque, qui distillent sous forme de gouttelettes rouges en répandant une odeur agréable. Il est changé immédiatement en acide benzoïque par l'action de l'acide nitrique; et c'est là le moyen dont nous parlions plus haut : on fait bouillir l'acide hippurique dans de l'acide nitrique de 1,42. Le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique produisent le même résultat à l'aide de la chaleur.

L'acide benzoïque se présente sous forme de lamelles nacrées, blanches et flexibles. Il est inodore; sa saveur est douce et piquante. Il fond à 120° et se volatilise à 145°. Il brûle avec une flamme fuligineuse et sans résidu. Peu soluble dans l'eau, il se dissout dans deux parties d'alcool et dans l'éther. Il existe tout formé dans la résine de benjoin et dans celle de sang-dragon. Il renferme un équivalent d'eau de cristallisation. Sa composition est représentée par la formule : $C^{14}H^{5}O^{3}+HO$. Il forme avec les oxydes métalliques les *benzoates*, dans lesquels un équivalent d'eau est remplacé par un équivalent d'oxyde métallique. Ces sels sont très-peu solubles, à l'exception des benzoates *d'ammoniaque*, *de potasse*, *de soude*, *de lithine* et *de magnésie*. Le benzoate de *chaux* seul mérite une mention particulière. Ce sel, cristallisable en aiguilles flexibles ou en prismes brillants, donne par la distillation sèche deux produits liquides; la *benzole*, liquide huileux, incolore, d'une odeur éthérée, dont la densité est 0,85, et dont on a la composition en enlevant à un équivalent d'acide benzoïque cristallisé les éléments de deux équivalents d'acide carbonique : $C^{14}H^{6}O^{4} - C^{2}O^{4} = C^{12}H^{6}$ (benzole); et la *benzone*, liquide huileux, jaunâtre, dont la composition est représentée par la formule $C^{13}H^{5}O$.

BÉOTIE. (*Géographie ancienne.*) *Bœotia.* Contrée de l'ancienne Grèce, bornée par l'Attique au sud-est, la Phocide à l'ouest et l'île d'Eubée au nord-est. Le peuple de ce pays (partie de la *Livadie* des Turcs) passait pour inepte et lourd d'entendement, et pourtant le Parnasse et l'Hélicon étaient en Béotie, et pourtant ce pays produisit, en fait d'historiens, Hésiode et Plutarque; en fait de poëtes lyriques, Corinne et Pindare; en fait de guerriers illustres, Épaminondas et Pélopidas!...

Les habitants étaient des pasteurs; ils occupaient un pays qui dans le principe ne faisait qu'un avec l'Attique, et avait pour villes principales Thèbes, Platée, Orchomène, Haliarte, Coronée, Chéronée, etc. Ce pays eut pour rois Ogygès, Cadmus, Labdacus, Amphion, Laïus, Œdipe, Créon, Étéocle, etc.; puis il forma une fédération républicaine. Les victoires de Leuctres et de Mantinée, dues à Épaminondas, assurèrent un moment la prépondérance de Thèbes sur toute la Grèce. On sait que cette ville fut prise et rasée par Alexandre. ALFRED DE BOUGY.

BERGEN. (*Géographie.*) Ville située sur la côte occidentale de la Norvège, au 60° degré de latitude nord, chef-lieu de la province de ce nom; siége d'un évêché luthérien, etc., etc. Sa fondation par Olof Kyrre remonte à la seconde moitié du onzième siècle.

Cette ville, la plus commerçante de la Norvège, en est aussi la plus peuplée : elle compte de 25,000 à 26,000 habitants. Elle est située au pied de hautes et sauvages montagnes, qui la dominent de trois côtés, au fond d'une baie fermée par des îles et qui communique avec la mer du Nord. Cette baie, ainsi abritée, et ouverte seulement aux vents d'ouest et de sud-ouest, qui viennent de la grande mer, jouit d'une température relativement assez douce, mais excessivement pluvieuse. Une colline, sur laquelle une partie de la ville est bâtie, avance dans la baie sa pointe, où s'élève une vieille forteresse, et y forme deux ports, dont le principal ressemble à un dock, par la disposition commode et la bonne installation des quais et des magasins. Une seconde forteresse, avec un vieux château gothique, protège l'autre extrémité du port. Les maisons de Bergen sont solidement construites, en madriers équarris, superposés les uns aux autres, recouverts en planches parfaitement ajustées, et dont la peinture, souvent renouvelée, donne à ces constructions, la plupart élégantes, l'apparence de maçonnerie (1852). Il règne à Bergen un air d'aisance et de prospérité; le port surtout est fort animé. La grande pêche, les huiles de poisson, les salaisons, l'exportation des bois sont les principales occupations des habitants, dont on vante l'activité et l'économie. Dans ces derniers temps, Bergen a été mis en communication régulière par bateaux à vapeur avec les villes maritimes de la Norvège et de la Suède et avec les principaux ports de la Baltique et de la mer du Nord.

F. DEVAY.

BÉRIBÉRI. (*Médecine.*) Maladie des pays chauds, qui a été particulièrement observée dans les Indes orientales; elle doit son nom à la ressemblance que l'on a trouvée entre les mouvements de ceux qui en sont affectés et ceux de la brebis. Cette affection débute et marche lentement dans le plus grand nombre des cas; quelquefois cependant son invasion est subite et sa marche rapide : ces cas exceptionnels s'observent particulièrement chez les personnes qui passent la nuit en plein air et sont soumises à un froid vif après la chaleur du jour. Après des prodromes variés, les malades éprouvent de l'engourdissement dans les

membres et de la difficulté dans les mouvements ; la sensibilité s'altère, s'émousse ; des mouvements involontaires, des soubresauts de tendons se manifestent. Si la maladie reste bornée aux membres, elle offre peu de gravité ; mais elle peut affecter le tronc et divers organes musculaires, et elle devient alors plus sérieuse. On l'a vue envahir le larynx et produire une aphonie plus ou moins marquée ; affecter les muscles de la poitrine, et occasionner une oppression plus ou moins forte : dans ce dernier cas même, on a vu des malades mourir d'asphyxie. Les deux traits principaux de cette maladie sont, comme on le voit, l'abolition de la sensibilité et du mouvement. Ce dernier caractère a porté quelques médecins à la considérer comme de nature rhumatismale, et à la comparer au lumbago de nos climats ; ce rapprochement nous paraît peu exact, car il est fort rare que le rhumatisme ait la moindre action sur la sensibilité cutanée. M. Bielt a cru pouvoir, avec plus de raison, la comparer à l'*acrodynie*, maladie qui a fait récemment invasion dans nos climats, et qui parmi ses caractères présente effectivement des troubles notables de la sensibilité et du mouvement des extrémités ; mais cette affection comprend un élément de plus, que l'on ne retrouve pas dans le béribéri, c'est-à-dire une éruption de plaques rouges ou érythémateuses aux pieds et aux mains, accompagnées de désquammation de l'épiderme ; de sorte que cette nouvelle comparaison ne nous paraît ni plus heureuse ni plus exacte que la première. Nous pensons que jusqu'à plus ample informé il y a lieu de considérer le béribéri comme une affection à part.

On oppose dans les Indes un traitement assez actif à cette affection. On prescrit un exercice actif et même violent ; on pratique des frictions stimulantes, aromatiques, des onctions avec des huiles irritantes. On emploie les sudorifiques, les purgatifs drastiques. — Il y a lieu de croire que l'on cherche à éloigner les causes qui produisent le mal. On cite comme telles les alternatives de froid et de chaud, l'humidité, l'abus des boissons aqueuses, principalement du suc de palmier, dont les Indiens font un usage immodéré dans les grandes chaleurs. La maladie est fréquente dans la saison des pluies, c'est-à-dire depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai.

Dr Racle.

BICÉPHALIE. *Voyez* Monstre.

BÉRIL. (*Minéralogie.*) Les anciens minéralogistes donnaient ce nom à certaines variétés de pierres précieuses, caractérisées par leur cristallisation en prismes hexaèdres et leur belle couleur d'un vert bleuâtre. Haüy fut le premier qui prouva que ce minéral devait, par les analogies tirées de sa structure, être rapproché de l'émeraude. Cette conclusion fut pleinement confirmée par les analyses de Vauquelin, qui démontra que ces minéraux offraient pour caractère commun la présence d'un nouveau corps, qu'il appela la *glucine*. Depuis ils ont été réunis sous un seul et même nom, et la dénomination de *béril* ne s'emploie plus que dans le commerce des pierres précieuses. Les lapidaires désignent ainsi une pierre bleuâtre, quelquefois aussi la pierre jaune ou jaunâtre qu'ils nomment autrement *émeraude miellée* ; mais, quelle que soit sa teinte, le béril est peu estimé. *Voyez* Émeraude.

BERNARD (SAINT-). (*Géographie* et *Histoire.*) Le grand Saint-Bernard est une montagne de la confédération suisse, canton du Valais, dans les Alpes Pennines, entre Martigny et Aoste. Son point culminant atteint 2,491 mètres d'altitude. Son sommet se divise en plusieurs pics, parmi lesquels on distingue le Velan, le Pain-de-sucre, la cime de la Chenalette, la pointe de Dronaz. Entre ces pics se trouvent des glaciers considérables, d'où sort la Drance, un des affluents du Rhône, et d'un autre côté quelques affluents du Buttier, qui se rend dans la Doire près d'Aoste. La montagne est composée de couches alternatives de grès, de schiste micacé, de pierre calcaire primitive et de quartz. La flore en est curieuse, fertile en plantes très-rares, et dont plusieurs même lui sont tout à fait particulières.

Le grand Saint-Bernard est traversé par un passage qui est un des plus fréquentés de ceux qui font communiquer la Suisse et l'Italie. Cette route est escarpée et très-dangereuse à certaines époques de l'année, notamment au printemps, à cause des avalanches. Elle serait bien plus impraticable et les accidents funestes y seraient bien plus fréquents, si la piété n'avait placé sur le passage des voyageurs un asile et des secours. A peu près au point le plus élevé du passage, à 1,246 toises au-dessus de la mer suivant M. Pictet, à 1,257 suivant Saussure, s'élève le fameux hospice du Saint-Bernard : c'est incontestablement l'habitation la plus élevée de l'ancien monde. L'hospice, fondé en 962 par Bernard de Menthon, est desservi par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, obligés à loger et nourrir gratuitement les voyageurs qui franchissent la montagne. En outre, ils doivent parcourir continuellement les endroits périlleux qui avoisinent la route, pour recueillir les voyageurs égarés et porter secours à ceux qui sont en danger. On sait qu'ils sont aidés dans cette pieuse recherche par une admirable race de chiens, dont l'instinct particulier, développé par une éducation spéciale, a souvent accompli ce que la charité humaine eût vainement tenté sans eux. On ne saurait trop admirer les hommes qui se con-

sacrent à cette vie toute de dévouement et d'abnégation, et qui se condamnent par charité chrétienne à subir les rigueurs de cet affreux climat. Pendant les mois les plus froids le thermomètre se maintient, aux environs du couvent, à 20 et 22 degrés au-dessous de zéro. Dans l'été il y gèle presque tous les matins, et l'on n'y jouit d'un ciel serein que dix ou douze fois par an. Le petit lac qui avoisine l'hospice est gelé pendant neuf mois de l'année, et ne nourrit aucun poisson. On ne peut récolter, dans le jardin que cultivent les pères, que des choux, des salades et des racines. Ces maigres légumes composent la nourriture des religieux, nourriture qui contraste avec la confortable hospitalité offerte par eux à leurs hôtes passagers. A l'est, et à peu de distance du monastère, s'élève une chapelle où l'on place les cadavres des voyageurs qui ont péri dans la montagne : l'intensité du froid empêche les corps de se corrompre; ils se dessèchent, se changent en espèces de momies, et peuplent d'affreuses reliques ce curieux ossuaire. Dans l'église du couvent se voit un monument en l'honneur du général Desaix.

Une opinion victorieusement combattue place au grand Saint-Bernard la route qu'Annibal suivit pour traverser les Alpes. Il paraît que ce ne fut qu'au temps de César qu'on fraya sur ce mont une route praticable. Sur le sommet, à peu de distance de l'endroit où est maintenant le couvent, se trouvait un temple consacré à un dieu que les habitants des vallées voisines appelaient *Pennias*, nom dérivé du celtique *Penn* (hauteur), qui a fait donner le nom de Pennines à cette partie de la chaîne des Alpes. Les Romains appelèrent le dieu *Jupiter Penninus*, et de là vient le nom de Mont Joux (*Mons Jovis*), que la montagne porta jusqu'au dixième siècle : à cette époque, elle prit le nom du fondateur du couvent. On voit encore les restes du temple à l'ouest de l'hospice, et on a trouvé sur la montagne un grand nombre de médailles de tous les empereurs romains. Depuis Auguste en effet les légions romaines franchirent souvent les Alpes en cet endroit. Une armée de Lombards passa le Saint-Bernard en 547, et d'autres armées l'imitèrent sous Charlemagne. En 1799 les Français et les Autrichiens se battirent pendant toute une journée sur le plateau où s'élève le couvent, et les derniers restèrent maîtres du champ de bataille. Enfin, en 1800, Bonaparte, voulant prendre l'Italie à revers, entreprit de tromper Mélas, de franchir le Saint-Bernard à l'insu de ses ennemis, et de tomber en Piémont, sur un point où le général autrichien ne pouvait pas l'attendre.

Le 15 mai l'armée française, composée de 30,000 hommes de troupes de réserve, venus à marches forcées et dans le plus grand secret, stationnait à Martinach, à quelques lieues du pied de la montagne, et s'y reposait depuis trois jours. Les soldats sont animés du meilleur esprit. La vue de ces immenses montagnes qu'ils vont gravir par un chemin de dix-huit pouces de large sur plusieurs lieues de long, pratiqué sur des rochers à pic bordés de précipices où le moindre faux pas peut les entraîner, ne saurait les émouvoir. Ils se préparent avec joie comme s'il s'agissait d'un jour de fête, et veulent eux-mêmes transporter l'artillerie et les munitions sur des pentes où les chevaux et les mulets ne sauraient les conduire. On démonte les affûts. Les canons et les caissons sont placés dans des troncs d'arbres creusés en forme d'auges. Cent hommes attelés à un câble les traînent à la prolonge. Les caissons vides et les essieux sont conduits sur des traîneaux fabriqués à Auxonne. Les mulets sont chargés des munitions renfermées dans des caisses de sapin. Pour encourager les soldats, Bonaparte leur promet une récompense de mille francs par canon amené, avec son caisson, au delà de la montagne. Mais cette promesse était inutile; leur zèle n'avait pas besoin d'être excité. Quand, après deux jours de fatigues inouïes et de travaux pénibles, on leur apporta la somme promise, ils la refusèrent. Le reste des soldats grimpe ensuite, un à un, chacun chargé de ses armes, de munitions et de vivres pour cinq jours; le fardeau de ceux-ci est doublé par les armes, la nourriture et les munitions de leurs camarades employés au transport des bagages. Le poids dont ils étaient chargés était au moins de soixante et dix livres.

Le 17 mai l'avant-garde française quitte Saint-Pierre ; la montagne commence à devenir assez rapide pour qu'on ne puisse plus y faire usage de voitures ; elle ne présente plus de chemins battus. Le général Watrin, commandant la première division, avait été suivi de l'armée qui se trouvait réunie à Saint-Pierre. De ce lieu au sommet du Saint-Bernard, la seule voie de communication est un sentier où peut à peine marcher un seul homme de file; les transports se font à dos de mulet. Des rochers entassés, entre lesquels on passe à travers mille détours, sont les seuls objets qui se présentent à la vue. Le chamois et l'alouette sont les seuls habitants de ces contrées désertes. La végétation y est à peu près nulle : les derniers sapins sont à une lieue de Saint-Pierre; plus loin se trouvent seulement quelques buissons épars, et des arbres avortés. La neige est constamment entassée sur ce terrain glacé; les pas de voyageurs n'impriment aucune trace sur sa surface durcie. C'est par ce chemin difficile que s'avance l'armée française, portant son

artillerie, ses munitions et ses vivres. Dans les lieux difficiles, les tambours battent la charge, on entonne des chants guerriers, et les obstacles sont vaincus. Si quelque soldat s'écarte de la trace étroite frayée par ceux qui l'ont précédé, il est infailliblement englouti. C'est dans la neige sur laquelle il marche que le soldat trempe son biscuit pour se désaltérer. C'est en chantant qu'il se délasse de ses fatigues. Cinq heures sont employées, le 18 mai, à parvenir à la cime du Saint-Bernard, vers la maison des ermites. Là, d'après les ordres du premier consul, l'armée trouva des tables dressées sur la neige; les soldats y prirent un repas inattendu, auquel présidèrent, avec une patience et une gaieté admirables, les vénérables cénobites de l'hospice.

Arrivée sur ce sommet, l'armée n'avait pas surmonté les plus grands obstacles. La descente du mont Saint-Bernard à Vercey, premier village du Piémont, promettait moins de fatigues, mais offrait encore plus de dangers. On avait encore à faire six lieues d'un chemin que l'extrême rapidité de la descente rendait terrible. Le cavalier était obligé d'y précéder ou d'y suivre son cheval; il ne pouvait marcher à côté sans s'exposer à tomber dans des abîmes. On ne pouvait faire quelques pas sans trouver des crevasses formées par la fonte des neiges; les chevaux faisaient souvent des glissades périlleuses. Les hommes, malgré toutes leurs précautions, tombaient fréquemment; et s'ils ne se relevaient lestement, ils couraient risque d'entraîner leurs chevaux hors du sentier, et de périr avec eux. Malgré les plus grandes précautions, on voyait beaucoup d'hommes glisser et disparaître aussitôt, ensevelis dans des précipices d'une effroyable profondeur. Bonaparte, après s'être reposé une heure au monastère, voulant rejoindre son armée, suivit un sentier frayé par quelques fantassins. Vers le milieu du chemin, la descente se trouva si rapide, qu'il fut obligé de s'asseoir et de glisser sur un espace d'environ deux cents pieds. Ses aides de camp précédaient les colonnes dans cette marche pénible. Elle dura depuis une heure du matin jusqu'à neuf heures du soir. L'armée employa trois jours à défiler, et à se rendre à Étroubles, près d'Aoste et des avant-postes autrichiens, où elle retrouva enfin la verdure et une température plus douce.

Le Petit-Saint-Bernard, appelé autrefois *Graius Mons*, est une montagne des Alpes grecques (*Graiæ*), située au sud-ouest du grand Saint-Bernard, entre la vallée d'Aoste et la Savoie, sur le chemin qui mène de la vallée de l'Isère à celle de la Doire. C'est le passage le plus commode de toute la chaîne des Alpes; mais la route en est très-négligée. A 2,250 mètres de hauteur est un petit hospice, à l'imitation de celui du Grand Saint-Bernard. — Les Piémontais avaient élevé en 1794 des fortifications pour défendre le passage du petit Saint-Bernard; ces fortifications furent enlevées à la baïonnette, le 28 avril de la même année, par les Français commandés par le général Bagdelone. D.

BETHLÉEM. (*Géographie.*) En arabe *Béit-el-Lahm* (la maison de la viande). Ville de la Palestine, dans le district de Jérusalem, dont elle est distante de 10 kilomètres dans la direction du sud. Elle est peuplée d'environ 3,000 habitants, et serait peu importante sans le souvenir du grand événement dont elle a été le théâtre. Nous emprunterons à l'*Itinéraire* de Châteaubriand quelques traits de la description de ces lieux révérés par tout ce qui porte le nom de chrétien. Bethléem reçut son nom d'Abraham. Elle fut surnommée *Éphrata* (fertilité), du nom de la femme de Caleb, pour la distinguer d'une autre Bethléem, de la tribu de Zabulon. Elle appartenait à la tribu de Juda. Elle porta aussi le nom de *cité de David;* elle était la patrie de ce monarque, et il y garda les troupeaux dans son enfance. Abissan, septième juge d'Israel, Élimelech, Obed, Jessé, Booz naquirent à Bethléem, et c'est là qu'il faut placer l'admirable églogue de Ruth. Saint Mathias, apôtre, eut aussi le bonheur de recevoir le jour dans la cité où le Messie vint au monde. Les premiers fidèles avaient élevé un oratoire sur la crèche du Sauveur. Adrien le fit renverser, pour y placer une statue d'Adonis. Sainte Hélène détruisit l'idole, et bâtit au même endroit une église, dont l'architecture se mêle aujourd'hui aux différentes parties ajoutées par les princes chrétiens. On sait que saint Jérôme se retira à Bethléem. Conquise par les croisés, cette ville retomba avec Jérusalem sous le joug infidèle; mais elle a toujours été l'objet de la vénération des pèlerins. De saints religieux, se dévouant à un martyre perpétuel, l'ont gardée pendant sept siècles, et encore aujourd'hui les moines catholiques et grecs, qui se partagent la possession de ce saint lieu, sont en butte à de nombreuses vexations de la part des Turcs. La ville est bâtie sur un monticule qui domine une longue vallée, où croissent parmi les cailloux des figuiers et des oliviers. Au bord de ce monticule s'élève un monastère, qui doit une partie de sa richesse à Baudouin, roi de Jérusalem. L'épaisseur et la hauteur de ses murs en font une véritable forteresse. Une cour fermée de hautes murailles la fait communiquer avec l'église, qui est d'une haute antiquité et conserve des traces de son origine grecque. Sa forme est celle d'une croix; la plus longue nef, qui ap-

partient aux Arméniens, est séparée des trois autres par un mur. C'est dans cette dernière partie, sous le chœur, que se trouve l'église souterraine de la crèche, qui occupe l'emplacement irrégulier de l'étable où naquit le Sauveur. Cette crypte vénérable a trente-sept pieds et demi de long, onze pieds de large et neuf pieds de haut. Elle est taillée dans le roc, et les parois en sont revêtues de marbres précieux. Elle est éclairée par la lumière de trente-deux lampes envoyées par différents princes chrétiens. Tout au fond, du côté de l'Orient, est la place où la Vierge enfanta son divin fils. Cette place est marquée par un marbre blanc entouré de rayons d'argent sur lequel se lisent ces mots : « *Hic de Virgine Maria Christus natus est.* » A sept pas de là, dans un enfoncement où l'on descend par deux degrés, se trouve la crèche dans laquelle le nouveau-né fut couché sur la paille. L'endroit précis est indiqué par un bloc de marbre blanc creusé en forme de berceau. De la grotte de la nativité on descend dans une autre chapelle, où la tradition place la sépulture des Innocents, et de là dans une grotte plus basse encore, qui est celle où saint Jérôme passa la plus grande partie de sa vie. L'église de la Nativité et les chapelles qui en dépendent sont de l'effet le plus agréable et en même temps le plus religieux. Elles sont ornées d'une grande quantité de tableaux des écoles espagnole et italienne. Le saint sacrifice s'y célèbre avec une solennité en rapport avec les souvenirs qui vivent dans ce lieu témoin d'un si grand acte : « Les ornements n'ont point ici, comme dans quelques-uns des lieux saints, a dit M. de Lamartine, altéré la nature au point de faire naître des doutes sur l'identité des lieux ; ici ils ne servent qu'à préserver l'enceinte naturelle. Aussi, en passant sous ces voûtes et ces enfoncements dans le roc, on comprend sans peine qu'ils ont dû servir d'étables aux troupeaux que les bergers gardaient dans la plaine couverte encore aujourd'hui de vertes prairies, s'étendant au loin sous la plate-forme du rocher que couronnent l'église et le couvent comme une citadelle... Mais ces lieux sont trop connus, je ne m'arrêterai pas à les décrire : l'olivier du prophète Élie, — la fontaine où l'étoile apparut aux mages, — le site de Rama, d'où sortait la voix déchirante qui retentissait dans mon propre sein, tout excitait en moi des sensations trop intimes pour être rendues. »

BÉTIQUE. (*Géographie ancienne.*) La Bétique (*Bætica*) était une des trois grandes divisions de l'Hispanie. Elle était bornée par la Lusitanie au nord, la Lusitanie et l'océan Atlantique à l'ouest, le détroit de Gadès et la Méditerranée au sud, et la Tarraconaise à l'est. Elle comprenait à peu près le territoire actuellement occupé par les capitaineries générales du royaume de Grenade et d'Andalousie. Sillonnée par la chaîne de montagnes qui s'appelle aujourd'hui la Sierra-Nevada, elle était arrosée par l'Anas (aujourd'hui la Guadiana), qui formait sa limite à l'ouest et au nord, et le Bétis (aujourd'hui le Guadalquivir), qui la traversait de l'est à l'ouest, et du nom duquel elle tirait son nom. La Bétique était habitée, au nord, par les *Turdules;* au nord-ouest, par les *Béturiens*, qui occupaient un canton montueux, rocailleux, couvert de châteaux forts ; à l'ouest et au sud, par les *Turdétains*, qui courraient les deux rives du Bétis, peuple qui possédait d'antiques monuments de poésie et d'histoire; au sud, par les *Bastules-carthaginois;* à l'est, par les *Bastitains*. Ce beau pays, d'une merveilleuse fertilité, où croissaient des oliviers qui donnaient une huile excellente, riche en mines d'or, nourrissant des troupeaux couverts d'une toison douce et brillante, avait attiré de bonne heure les navigateurs étrangers. Aussi plusieurs cités, parmi celles qui s'élevaient sur son territoire, étaient des colonies phéniciennes ou carthaginoises. Les principales de ses villes étaient : *Italica* (Séville vieille), située sur la rive droite du Bétis; elle vit naître dans ses murs les empereurs Trajan et Adrien. *Hispalis* (Séville), placée sur la rive gauche, faisait un grand commerce, et voyait les navires remonter le fleuve jusque sous ses murs. *Tartessus*, un des premiers établissements des Phéniciens, était dans le delta de l'embouchure du Bétis; l'imagination des Grecs, exaltée par les récits des voyageurs sur cette délicieuse contrée, avait placé là un fabuleux séjour de la félicité. *Gadeir* ou *Gades* (Cadix), sur une île voisine du continent, devint plus tard le grand entrepôt du commerce; c'est de là que les navigateurs phéniciens allaient trafiquer au nord et au sud sur la mer Atlantique; on vantait la richesse de son temple d'Hercule et la grâce lascive des danseuses qu'elle fournissait à Rome. *Tarteia*, au nord de la baie de Gibraltar, était encore une importante ville de commerce. *Tingetera*, dans le voisinage de *Mellaria* (Tariffa), avait été la patrie du géographe Pomponius Mela. *Corduba* (Cordoue), ville considérable, qui fut sous les Romains la capitale de la Bétique, avait donné le jour aux deux Sénèque et à Lucain. *Munda*, ville forte chez les Bastules carthaginois, joua un rôle important dans les guerres qui désolèrent le pays. Enfin *Malaca* fut encore un des principaux entrepôts de ce commerce que la Bétique faisait principalement avec l'Afrique septentrionale et avec Carthage, peuplées comme elle par des colonies phéniciennes.

BEX. (*Géographie.*) Bourg de la confédération Suisse, dans le canton de Vaud. C'est un beau village, bien bâti, en pierre, situé dans la plaine fertile du Rhône, sur l'Avenson, au pied de jolies collines boisées, entouré de sites pittoresques, peuplé de 3,000 habitants. Sa principale richesse consiste dans ses sources salées. Le sel que produit l'exploitation de ces salines, presque les seules qu'il y ait en Suisse, est estimé à quinze ou vingt mille quintaux. Les sources ont été découvertes en 1554, et achetées longtemps après par le gouvernement de Berne. Les curieux vont visiter à Bex les immenses galeries et les grands réservoirs creusés dans le roc qui servent à cette exploitation. Au-dessus du village, dans la montagne, il y a plusieurs glaciers. Dans une prairie voisine du village se trouvent neuf sources d'eau sulfureuse, qui possèdent de précieuses qualités thérapeutiques. Enfin, le sol recèle encore des carrières de marbre et du soufre natif.

BICÊTRE. (*Géographie* et *Histoire.*) En sortant de Paris par la rue Mouffetard, si l'on suit la route de Fontainebleau, on trouve d'abord la Maison blanche. Quand on a traversé ce village, on voit sur une éminence, à droite et à peu de distance de la route, une construction considérable, rappelant, par l'ordre de son architecture et par ses pavillons à toits pointus, le style des demeures royales du temps de Henri IV et de Louis XIII : c'est Bicêtre. Pour y arriver, il y a encore à peu près un kilomètre à parcourir. A droite, une large avenue conduit à cet ancien château, dont la façade principale, tournée vers le nord, se trouvait en avant de la route de Lyon, aujourd'hui supprimée. Dans le voisinage se sont élevées quelques maisons, qui forment le *Petit-Bicêtre*, village qui dépend de la commune de Gentilly, du canton de Villejuif, de l'arrondissement de Sceaux. Non loin de là, on a placé le fort de Bicêtre. Vincestre, Bicestre, tels furent d'abord les noms du château ou de la demeure qu'on remarquait autrefois en cet endroit. En 1423 on trouve dans un compte de la prévôté de Paris les mots suivants : *Vigne qui fut à maistre Raimond Raguier, sise au terroir de Gentelly, près de Bicêtre, au lieu dit le mont Siceri.*

Lebeuf, dans son excellente *Histoire du Diocèse de Paris*, publiée en 1752, donne de nombreux détails sur Bicêtre. C'est à cet auteur, à Godefroi, *Histoire de Charles VI*, à Belleforêt, *Histoire des neuf Charles*, à Sauval, *Antiquités de Paris*, à Claude Châtillon, dans sa *Topographie Française*, à Le Laboureur, à Abelly, dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, que nous devons les détails suivants.

Saint Louis acheta dans les environs de Gentilly, d'un nommé Pierre Le Queux, une terre pour établir les Chartreux. On appela *Grange au Queux*, et non pas *au Gueux*, comme on l'a souvent dit, les constructions qui s'élevèrent alors. Les Chartreux ne restèrent là que pendant quinze mois, et Jean, évêque de Vincestre en Angleterre, ayant acquis une partie de leurs terres, y fit bâtir un château ou une demeure. Cette propriété fut confisquée en 1294 par Philippe le Bel au profit d'un de ses chambellans, comme l'attestent des lettres datées de Crèvecœur. En 1301 Philippe le Bel donna main levée de cette confiscation à l'évêque de Vincestre. Ensuite la propriété passe à Amédée VIII, comte de Savoie. Sous le roi Jean, elle est prise par Kanolle, chef des Anglais. Plus tard, le frère de Charles V y fait bâtir un château, et l'évêque de Paris obtient que ce château n'aura ni fossés ni ponts-levis. Ses appartements avaient alors une grande richesse; on y voyait des dorures à profusion, avec des portraits de Clément VII et des cardinaux du sacré collége, des images des rois de France et des empereurs d'Orient et d'Occident. En 1411, la faction de Bourgogne, conduite par le boucher Le Gois, vint y mettre le feu; l'embrasement fut général, et il ne resta d'entier que deux petites chambres, enrichies *d'un parfaitement bel ouvrage à la mosaïque.* En 1416 le duc de Berry légua Bicêtre au chapitre de Notre-Dame de Paris. Cette donation fut confirmée par Charles VII en 1461, et par Louis XI en 1464. Claude Châtillon, dans sa *Topographie Française*, publiée vers l'an 1610, a représenté au folio 10 cet ancien château tel qu'il était alors. En 1632 il fut entièrement rasé. Louis XIII le fit rebâtir à neuf, pour y loger les soldats blessés à la guerre. En 1634, le 24 août, Jean de Gondi, archevêque de Paris, y célébra l'office dans une chapelle qui fut remplacée en 1670 par une église. En 1648 saint Vincent de Paul y fit placer les enfants-trouvés quand ils étaient sevrés. En 1655 et 1656 les dames de la Charité obtinrent des places à la Salpêtrière et à Bicêtre pour les indigents. On venait de rendre une ordonnance qui prohibait la mendicité dans Paris. Les mendiants pris en flagrant délit étaient internés à Bicêtre, où on les faisait travailler suivant leurs forces. Enfin, quand l'hôtel royal des Invalides à Paris fut achevé, Bicêtre devint une décharge de l'hôpital général. Les indigents, les mendiants couchaient à quatre dans un lit pendant la moitié de la nuit, quatre autres coucheurs y passaient le reste de la nuit. On vit jusqu'à six malades étendus sur le même grabat. Les galeux et les galeuses reçus à Bicêtre y étaient traités par une méthode difficile, sale et insalubre. Les syphilitiques des deux sexes, fustigés avant le traitement, étaient le plus souvent soignés

par la salivation, et ne respiraient qu'un air infect et délétère. On donnait à l'hôtel-dieu de Paris les premiers soins aux aliénés; on les dirigeait ensuite sur Bicêtre, où la plupart de ces malheureux étaient renfermés dans des cabanons et chargés de chaînes. Des jeunes gens y étaient renfermés, par ordre supérieur ou par la volonté de leurs parents, dans un local qu'on nommait *la Petite Correction*. Bicêtre servait aussi de prison : on y voyait des prisonniers d'État, des détenus, des réclusionnaires, des suspects, des condamnés à mort et des forçats. En 1792, les septembriseurs vinrent sans artillerie attaquer Bicêtre, qui se défendit aussi sans artillerie. Pendant trois jours et trois nuits il se fit un affreux carnage. Pinel, qui eut la gloire de faire tomber les fers des aliénés et d'inaugurer un traitement médical plus moral et plus efficace, raconte, dans son *Traité de la Manie*, qu'au milieu de ces scènes de désolation, un insensé tua dix ou douze septembriseurs avant qu'on pût s'en rendre maître. En 1803, on commença à introduire des améliorations sérieuses; on fit des constructions et des plantations. Sous Louis-Philippe, la prison de La Roquette remplaça celle de Bicêtre, et la chaîne des forçats fut remplacée par des voitures cellulaires. De trop fréquentes rébellions, des évasions à Bicêtre et d'autres considérations morales réclamaient ce changement.

Aujourd'hui le souvenir de ces temps mauvais a tout à fait disparu. Sous l'habile et intelligente administration du directeur actuel, M. Herbet, Bicêtre ne chagrine plus la vue par son aspect. On ne voit plus dans les cours des mendiants mal tenus se jeter avidement sur les visiteurs pour leur demander quelques pièces de monnaie. Des plantations agréables, des dortoirs plus espacés, un réfectoire confortable, propre, presque élégant, où mangent à la fois cinq cents indigents valides qui sont une heure après remplacés par cinq cents autres, telles sont les améliorations qui ont été récemment introduites. M. Herbet a obtenu de l'administration des hôpitaux la création d'un atelier de cordonnerie, où l'on fabrique par an quatre mille paires de chaussures. On monte un atelier de tailleurs, de chaussonniers; on rend le travail obligatoire. Comme sous saint Vincent de Paul, on poursuit l'oisiveté de l'indigent valide; on soigne charitablement et avec zèle l'indigent infirme. Depuis une année on a diminué de trois cents le nombre des lits pour espacer davantage et obtenir de meilleures conditions de salubrité. Dans la même vue, depuis un an les inhumations ont lieu à Gentilly. La population actuelle, en 1852, se répartit ainsi : première division : indigents valides, quatre cents; deuxième division : indigents valides, six cent cinquante; troisième division: indigents infirmes, cinq cent soixante-dix; quatrième division : infirmerie générale, deux cents; service des aliénés : hospice de Bicêtre, six cent cinquante-quatre; annexe ferme Sainte-Anne, deux cents; employés, service de santé, ecclésiastiques, trois cent quatre-vingts; total, trois mille cinquante-quatre. La ferme Sainte-Anne, exploitée par les aliénés, ne paraît pas donner les résultats qu'on en avait attendus pour le rétablissement des convalescents aliénés. Parmi les curiosités de Bicêtre, on signale le puits, remarquable par sa largeur et sa profondeur; il fut construit en 1733, sous la direction de l'architecte Boffraud. On peut voir au Conservatoire des arts et métiers une machine attribuée à Vaucanson et qui figure le système qu'on employait alors pour puiser de l'eau. Aujourd'hui, comme on le croirait difficilement, les eaux viennent de la pompe à feu d'Auteuil; on dépense en moyenne trente à quarante mille litres d'eau par jour. Mais il arrive assez souvent des irrégularités dans la distribution des eaux; il serait donc à souhaiter que l'administration fît placer une pompe au grand puits, car il donne encore aujourd'hui ce qui peut suffire d'eau par jour quand les eaux d'Auteuil viennent à manquer. Comme nous l'avons déjà dit, l'aspect de Bicêtre n'a plus rien de triste. A la façade nord, qui a une largeur de quatre-vingts croisées assez espacées, s'ajoutent, du côté sud, des bâtiments reliés par d'autres et constituant ainsi trois cours principales. L'église est située dans le milieu de la deuxième cour. Au fond de la troisième, on voit la direction, la cuisine, la buanderie, l'entrée de la division des aliénés, qui est éloignée des quatre autres et composée d'une série de bâtiments propres, sains et bien aérés. La moyenne de dépense d'un indigent revient par jour à l'administration à 1 fr. 66; celle d'un aliéné, à 1,50 : ce dernier chiffre s'explique par les recouvrements que l'administration peut opérer en partie ou en totalité sur les familles pour la pension des aliénés. Enfin, dans plusieurs départements de la France, il existe aussi des établissements qui portent le nom de Bicêtre, et où l'on voyait autrefois des aliénés, des indigents et des prisonniers.

Docteur Patté.

BIGOT, BIGOTERIE, BIGOTISME. Il n'existe aucune preuve qu'avant le seizième siècle le mot *bigot* ait servi à désigner un hypocrite en religion ou un dévot outré et superstitieux. Il ne commença à être employé dans ce sens qu'avec la réforme. L'épithète de *bigot* fut très-vraisemblablement introduite dans notre langue, comme insulte contre les catholiques, par la noblesse protestante du Béarn. Aux yeux des gentils-hommes de la Navarre, il ne pouvait s'offrir en effet une

expression de mépris plus sanglante que ce nom, qui dans certaines localités de leur pays s'appliquait concurremment avec celui de *cagot* aux parias des Pyrénées, à cette race maudite dont notre savant ami Francisque Michel a éclairci l'intéressante histoire, et que le préjugé populaire tenait pour hérétique, en dépit de la soumission la plus complète à toutes les pratiques du catholicisme le plus orthodoxe. L'introduction et l'adoption simultanées et contemporaines du mot cagot comme synonyme de *bigot* ne nous laissent aucun doute sur leur importation béarnaise.

Si le mot de *bigot* fut exploité comme injure par les haines de parti, il ne leur devait pas son origine, et n'était point de ces appellations au service des passions soulevées, qui naissent et s'éteignent avec elles. Les oreilles françaises, comme celles des reîtres, les auxiliaires allemands de la réforme, étaient familiarisées de longue date avec ce mot. Dès le sixième siècle, des communautés religieuses sous le nom de bigots et de bigottes s'étaient établies au delà du Rhin; et ces pieuses associations, qui très-probablement avaient en France des maisons de leur ordre, se maintinrent jusque vers la fin du quinzième siècle, puisqu'en 1482, au dire de la *Chronique scandaleuse* : « Le roy, estant à Sainct-Cosme près Tours, y fist venir grand nombre de bigots, bigottes et gens de dévotion, pour sans cesse prier à Dieu qu'il permist qu'il ne mourust point. » Mais ce n'est pas tout. Les Normands avaient tous le sobriquet de bigots; et ce sobriquet, quelle qu'en soit l'origine, reparaît deux fois avec un sens de mépris dans Robert Wace. Enfin, l'ancien roman de Girard de Roussillon donne le nom de bigots à un peuple du Bas-Languedoc. Ainsi, des Pyrénées à la Manche, de l'Océan au Rhin, le mot *bigot* était connu comme désignation au moins railleuse de certaines populations et comme le nom d'un ordre religieux, peut-être tombé dans le mépris quand les réformés béarnais en firent une arme de guerre, une épithète injurieuse contre les adversaires de leur nouvelle croyance. Le mot, on le conçoit, fit et dut faire fortune : la langue était préparée à le recevoir; aussi s'y naturalisa-t-il de telle sorte qu'il survécut aux troubles religieux, et qu'après la défaite du protestantisme, sous l'inévitable influence des réactions de l'opinion, le catholicisme *modéré* l'adopta contre ses exagérés et ses hypocrites.

De *bigot* on a fait *bigoterie* et *bigotisme*. Dans les dix-septième et dix-huitième siècles, le mot *bigoterie* s'appliquait indistinctement à une dévotion fausse, outrée ou superstitieuse; mais il a cessé d'être employé dans le sens de dévotion simulée. Donc, si Orgon reste pour nous un bigot, Mme Pernelle une bigotte, Tartuffe est pire que cela; il est LUI, c'est-à-dire une expression si parfaite de l'hypocrisie en religion, que tant que la France parlera la langue de Molière le nom de Tartufe sera le synonyme de faux dévot, et le mot *Tartuferie* signifiera les dehors plâtrés de tous ces charlatans

« ....Qu'on voit d'une ardeur non commune
Par le chemin du ciel courir à leur fortune. »

De ce que les impies donnent le nom de bigots aux fidèles très-méritants, qui remplissent exactement leurs devoirs religieux, il ne faut pas en conclure que le mot de *bigoterie* soit une *invention philosophique*, imaginée pour ridiculiser la véritable et fervente piété. Le bigot n'est pas un être chimérique : le bigot est celui qui se croirait damné s'il ne soumettait tout à la règle et au compas, qui par l'abus de l'oraison arrive au mysticisme, ou s'abrutit par un complet annihilement de sa volonté; qui accepte sans contrôle toutes les dévotions nouvelles, se fait le courtier des prophéties de circonstance, le champion des miracles de contrebande, qui se met de toutes les confréries, croyant le paradis réservé aux petites oraisons plutôt qu'aux œuvres de foi et de charité; enfin celui auquel l'amour de Dieu sert d'excuse pour n'aimer personne, de motif pour reprendre tout le monde, qui affiche la dévotion par un extérieur affecté et comme un emploi qui dispense de tout autre.

Montesquieu a remarqué « qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques attache plus qu'une autre qui l'est moins, parce qu'on tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé ». La bigoterie peut se prévaloir de l'observation de l'illustre écrivain; mais sous cette montagne de petites pratiques que devient le spiritualisme chrétien?

Les classes inférieures de la société, surtout chez les peuples de race latine, ont un penchant naturel à la bigoterie en politique comme en religion; car il existe aussi un *bigotisme* politique, qui est le fétichisme des noms propres. La bigoterie abaisse autant l'esprit que la dévotion bien entendue l'élève : que de bigots en cherchant la grâce ont renoncé à la raison ou se sont abêtis sur le chemin de la perfection ! Comme dévotion outrée et intolérante, la bigoterie a le sort de toutes les exagérations : elle nuit à la cause qu'elle veut servir. Quand Mme de Maintenon se mit en tête de convertir la cour de France, on s'agenouilla par crainte devant la pieuse fantaisie de la favorite, qui crut de la meilleure foi du monde au succès de son entreprise; hélas ! elle n'avait fait que ce que peut faire en religion le despotisme : des bigots et des incrédules. Du prosélytisme intolérant des dernières années de Louis XIV, grand règne, sortit le scepticisme du dix-huitième siècle, au

grand ébahissement des vieux pécheurs et des vieilles pécheresses de Versailles, dont les élans d'une dévotion exagérée dataient du jour où les passions avaient cessé d'être à leur usage. Les mères bigottes ne sont généralement pas plus heureuses dans l'éducation de leurs filles que Mme de Maintenon ne le fut dans sa tentative de conversion. La multiplicité des exercices religieux et trop de contrainte n'inspirent ni la piété ni l'amour de la retraite. « La dévotion, a dit Rousseau, est un opium pour l'âme : elle anime, égaye et soutient quand on en prend peu; une trop forte dose endort, ou rend furieux, ou tue. »

Saint-Évremond s'est servi du mot bigoterie dans la phrase suivante : « Il y a des savants qui vont jusqu'à l'idolâtrie, jusqu'à la *bigoterie* pour l'antiquité ». Les bigots d'aujourd'hui n'ont pas les entraînements des savants de Saint-Évremond. Leur bigoterie pour le passé est très-réelle, mais ne va pas au delà du moyen âge, et c'est du beau milieu de cette terre de leurs regrets et de leurs espérances qu'ils proscrivent la rayonnante littérature de l'antiquité, dont leurs instincts d'oiseaux de nuit ne peuvent supporter l'éclat.

G. DE LARENAUDIÈRE.

BISTORTE. (*Botanique.*) *Polygonum bistorta*, L. Plante vivace, de la famille des polygonées, octandrie trigynie de Linné, caractérisée par une tige très-simple à un seul épi, des feuilles ovales lancéolées, décurrentes sur le pétiole; par un calice coloré à cinq divisions, cinq à neuf étamines, deux ou trois styles, stigmate en tête, une graine nue, triangulaire. Cette plante, qui doit son nom à la double courbure de la racine, est très-commune en France dans les lieux humides. La racine est la seule partie usitée; elle est grosse comme le doigt, rougeâtre à l'intérieur, annelée à l'extérieur; elle a un goût styptique, qu'elle doit à une assez forte proportion de tannin, substance à laquelle elle doit d'ailleurs toutes ses propriétés. En effet, c'est une plante astringente à un assez haut degré, et dont on se sert particulièrement en tisane, en injections et extraits. Elle s'emploie comme le tannin, l'écorce de chêne, la tormentille, etc., dans les hémorrhagies, les flux séreux ou muqueux, dans les écoulements blennorrhagiques, dans les catarrhes de l'utérus et de la vessie, etc. Mais ce n'est pas un médicament de première énergie; le ratanhia, le tannin sont de beaucoup préférables. — Elle entre dans la préparation du diascordium. Dr RACLE.

BLANCHE (Tumeur). (*Médecine.*) Maladie des articulations, caractérisée par un gonflement des jointures, plus ou moins considérable, assez souvent indolent, et sans changement de couleur de la peau; ce dernier caractère, qui a valu à la maladie le nom sous lequel elle est connue, tient à la nature et à la marche, essentiellement chronique, de l'affection. Le point de départ du mal peut être dans les os ou dans les parties molles qui les environnent; de là les distinctions consacrées par l'usage des *tumeurs blanches des os* et des *tumeurs blanches des parties molles*.

Cette dénomination tend de jour en jour à s'effacer de la science et de la pratique, et non sans raison; en effet, la maladie qu'elle représente n'est pas une affection unique; c'est au contraire un produit de causes morbides essentiellement différentes, qu'il importe de séparer les unes des autres pour l'avantage de la thérapeutique. L'étude des causes démontre l'exactitude de cette assertion.

Les tumeurs blanches sont quelquefois primitivement chroniques, et alors elles se développent presque toujours chez des enfants ou des jeunes gens, de l'un ou de l'autre sexe, et particulièrement chez ceux qui ont le teint pâle ou rosé, la peau blanche, les chairs molles, en un mot chez les sujets lymphatiques; elles sont rares chez les individus maigres, à peau brune, à constitution sèche. Cette première remarque doit faire voir que ces inflammations chroniques des articulations ne sont alors qu'une expression, qu'une manifestation de la disposition scrofuleuse ou de la scrofule elle-même, et alors on voit la tumeur blanche être tantôt le premier, tantôt le dernier symptôme de cette déplorable affection. Dans ces cas la science et la pratique ne gagneraient-elles pas si l'on remplaçait le titre de tumeur blanche par celui de *tumeur scrofuleuse des articulations* ?

Dans d'autres circonstances, cette même affection résulte d'une inflammation qui, primitivement aiguë, a passé à l'état chronique; c'est ce qui a lieu si fréquemment dans le rhumatisme désigné sous le nom de *monoarticulaire*. Cette forme du rhumatisme, l'une des plus graves, à cause de ses suites, se termine presque inévitablement par une *tumeur blanche* lorsqu'on n'emploie pas pour la combattre un traitement suffisamment énergique. Cette tumeur, presque semblable à celle que produit la scrofule, en diffère cependant, et par sa nature et par sa marche, et mériterait à tous égards de n'être plus confondue avec elle.

Les tumeurs blanches suites de couches, suites de blennorrhagie, celles qui succèdent à des coups, à des entorses, des contusions, etc., sont toutes aussi de la même nature que la précédente, c'est-à-dire qu'elles reconnaissent pour cause une inflammation primitivement aiguë de l'articulation. Ce n'est pas une disposition scrofuleuse qui les engendre, c'est le traitement incomplet ou mal dirigé, ou l'absence même de traitement; on

ne doit pas pour les expliquer recourir à une cause qui le plus souvent n'existe pas, on doit seulement s'en prendre aux défauts d'une thérapeutique ignorante ou timide.

Enfin, on confond aussi avec les tumeurs blanches une affection déjà entrevue par un médecin anglais, Brodie, et appelée par lui *ulcération des cartilages des articulations*, décrite par M. Cruveilhier sous le nom *d'usure des cartilages*, et plus récemment par M. Deville sous celui *d'arthrite chronique sèche*. Cette affection, à laquelle nous conservons cette dernière dénomination, n'a de commun avec les tumeurs blanches que son siége, elle en diffère d'ailleurs sur tous les autres points.

Il était important de faire les remarques précédentes pour montrer qu'un grand nombre d'affections, différentes par leur origine, leurs causes, leur marche, leur nature, ont été confondues ensemble, au grand détriment des malades; qu'il est nécessaire aujourd'hui de les séparer les unes des autres et de leur appliquer des dénominations différentes, et qu'une seule espèce, enfin, en raison de sa marche constamment chronique, de son indolence habituelle, mérite le nom de tumeur blanche; nous voulons parler de la tumeur scrofuleuse des articulations. C'est cette forme qui va seule fixer notre attention.

La tumeur blanche scrofuleuse a un début insidieux et très-lent. Elle a son siége de prédilection dans les grandes articulations, et surtout dans celles du genou, du cou-de-pied, de la hanche, dans celles du poignet et du coude; elle affecte, mais bien plus rarement, les articulations des vertèbres du col (tumeur blanche du col). Elle n'envahit ordinairement qu'une seule articulation; quelquefois cependant on voit deux, trois articulations envahies, et même un plus grand nombre; cela a lieu principalement chez les plus jeunes enfants. Quelques douleurs sourdes, la faiblesse passagère des articulations en sont les premiers symptômes; bientôt apparaît un gonflement indolent, mou, pâteux, sans chaleur ni rougeur; ces premiers phénomènes se dissipent et reviennent plusieurs fois, puis le gonflement s'établit définitivement; il acquiert en peu de temps d'assez fortes dimensions, la jointure se déforme, les creux et les saillies articulaires disparaissent, la jointure prend une forme globuleuse ou ovulaire. Ses mouvements sont conservés pendant un certain temps, puis ils deviennent gênés, un peu douloureux; l'extension est incomplète, ainsi que les mouvements de rotation. Le membre perd sa force, maigrit et s'aplatit dans un sens ou dans un autre, et l'amaigrissement fait paraître le gonflement d'une manière plus prononcée. Ces phénomènes durent un temps plus ou moins long, et la partie générale souffre peu tant que les désordres locaux ne sont pas plus prononcés; mais il finit toujours par se produire de la suppuration, soit dans l'articulation, soit à son extérieur, et toute l'économie en éprouve de funestes effets. La suppuration est ordinairement annoncée par l'accroissement des bubons, la fièvre, des frissons; des abcès se forment autour de l'articulation, et s'ouvrent spontanément au bout d'un temps toujours fort long; l'ouverture ne se cicatrise pas, et demeure fistuleuse, et si l'on y introduit un stylet, il pénètre jusqu'à la synoviale, rencontrant souvent des os dénudés, et nécrosés en partie. Quand la suppuration est intra-articulaire, des indices plus sérieux se manifestent, et la terminaison est promptement funeste. Dans tous les cas, ces suppurations déterminent une fièvre continue, avec redoublement le soir, en un mot la fièvre hectique; l'appétit se perd, le malade maigrit, des sueurs profuses s'établissent, une diarrhée colliquative se manifeste, et le malade ne tarde pas à succomber, si l'on ne vient pas par le sacrifice du membre enlever la cause des accidents.

Cette terminaison funeste n'est pas constante; dans quelques cas les malades sont assez heureux pour voir survenir un ankilose des surfaces articulaires qui forment la jointure; mais ces cas sont rares : c'est d'ailleurs à peu près le seul mode de terminaison heureuse des tumeurs blanches. Le médecin est quelquefois trop heureux de pouvoir l'obtenir pour son malade, et celui-là serait très-mal avisé qui essayerait d'en entraver le développement.

L'examen anatomique des tumeurs blanches après l'amputation du membre ou après la mort révèle les lésions suivantes : Trajets fistuleux sous-cutanés, abcès péri-articulaires plus ou moins nombreux, épaississement blanchâtre très-considérable du tissu cellulaire, tuméfaction, allongement des ligaments, dans les cas de tumeur blanche des parties molles; et dans celle des os, tuméfaction des extrémités articulaires, ramollissement, friabilité des os, couleur violacée du tissu médullaire, boursouflement de la surface, élargissement du canal médullaire, usure, ramollissement des cartilages, synovie purulente, pus véritable dans la synoviale, etc. etc.,

Les désordres s'opèrent toujours dans les tissus à vitalité obscure, comme les os et les ligaments. On comprend que la maladie soit toujours très-lente dans ses développements et sa marche. Les tumeurs blanches mettent en effet des années à parcourir les périodes indiquées; mais par cela même leurs progrès sont plus certains et moins faciles à enrayer,

car il n'y a rien de plus difficile que de modifier le travail lent et insensible qui se passe au sein des tissus fibreux et des os.

Cette affection est toujours extrêmement grave; en effet, d'abord elle compromet nécessairement l'articulation affectée; l'ankilose, avons-nous dit, est la terminaison la plus heureuse qu'on puisse espérer. Mais, d'un autre côté, la santé générale en souffre aussi, soit par la douleur, soit par l'épuisement dû à une suppuration plus ou moins prolongée; et comme les malades succombent plus par l'épuisement général que par les progrès du mal local, il faut bien faire attention à cette influence de l'état local sur l'état général, et ne pas oublier que l'affaiblissement, une fois produit, peut continuer de lui-même à faire des progrès, même après la destruction de la cause qui l'a amené : de là le précepte, quand on veut pratiquer l'amputation d'un membre, de ne pas trop longtemps différer et de ne pas faire de ce moyen énergique une ressource ultime. Enfin les tumeurs blanches des os sont plus sérieuses que celles des parties molles.

Au début on attaquera les tumeurs blanches par des moyens toujours énergiques, des émissions sanguines locales abondantes et répétées avec des vésicatoires ou des sétons à demeure pendant des semaines ou des mois; on pratiquera avec avantage des raies de feu avec le cautère incandescent, on prescrira le repos *absolu* de l'articulation, et l'on soutiendra la constitution par des toniques puissants. Enfin on aura recours aux résolutifs, tels que les iodures, l'huile de foie de morue, etc. Si la tumeur blanche occupe les os, si la constitution commence quelque peu à s'altérer, il ne faut pas hésiter à sacrifier le membre; la perte d'une partie importante a ce double avantage de délivrer le malade d'une cause prochaine de mort et de produire une modification heureuse dans la santé : on est étonné en effet de voir à quel point la constitution se fortifie et le tempérament s'améliore chez les individus qui ont subi une amputation des deux jambes pour une double tumeur blanche des genoux. Dr RACLE.

BOÏES, BOÏENS. (*Histoire.*) Nom d'une tribu ou peut-être mieux d'une confédération de tribus de la race des Kimris, qui donnèrent leur nom à la Bohême. On fait dériver le mot Boïes, en latin *Boii* ou *Bogi*, des mots *berg* et *bug*, signifiant *terrible* : d'où s'est formé le mot *Boïo-heim*, Bohême, demeure des Boïes, en langue germanique. La confédération des Boïes, ou *hommes terribles*, prit part aux invasions des peuples d'outre-Rhin dans la Gaule, six siècles avant l'ère chrétienne; une petite tribu de ces Boïes s'établit en Aquitaine, aux environs de Toulouse. Mais la horde principale ne fit que traverser la Gaule; elle se dirigea vers l'Helvétie, franchit les Alpes, et se fixa en Italie, où elle rendit son nom célèbre. Les Boïes, établis sur la rive droite du Pô, y occupèrent le pays situé entre ce fleuve et l'Apennin ligurien. Ils y fondèrent la ville de Bononia (Bologne), sur les ruines de Felsina. Ils firent d'abord la guerre aux Étrusques, et poussèrent leurs courses jusque dans l'Italie grecque, dont ils ravagèrent les villes florissantes. Bientôt ils eurent affaire aux Romains. D'autres tribus gauloises, les Lingons, les Anamans, les Senons, s'étaient fixées, comme eux, en Italie; les Boïes jouèrent dans la confédération des Gaulois Cisalpins le principal rôle : ils eurent une grande part à l'expédition de Brennus (ou Brenn), à la bataille d'Allia et à la prise de Rome. Les Gaulois continuèrent longtemps après leurs courses dans le Latium et la Campanie (1); ils eurent encore de fréquents engagements avec les Romains, auxquels se rattachent ces combats singuliers (traditions populaires conservées par Tite-Live) de Manlius Torquatus et de Valerius Corvinus contre des géants gaulois.

Les Boïes ayant voulu venger la défaite des Senons, leurs voisins, furent écrasés, l'an 284 avant l'ère chrétienne, par le consul Dolabella, et implorèrent la paix. Puis Rome alla bientôt porter, à son tour, le fer et les flammes sur le territoire des Gaulois Cisalpins, et brûler ces bourgs où l'on montrait encore les dépouilles de Rome rapportées par les compagnons de Brennus.

Un demi-siècle après, deux rois du peuple boïen, Att et Gale, tentèrent de réveiller l'esprit guerrier de la nation et de pousser à une nouvelle guerre contre Rome; mais le parti de la paix eut le dessus, et les deux rois furent massacrés. Plus tard, se voyant menacés et serrés de plus près par les envahissements de Rome, les Boïes prirent le parti désespéré de tenter une dernière lutte. Ils formèrent une ligue avec les Insubres, leurs voisins, puis avec d'autres peuples de leur race. Les Gésates, habitants des Alpes, les Insubres, les Anamans, les Lingons, les Boïes se réunirent au nombre de cinquante mille, sur les bords du Pô. Ils passèrent l'Apennin, entrèrent en Étrurie, et prirent la route de Rome. Ils rencontrèrent l'ennemi près de Fésules, à trois journées de Rome, et le battirent les premiers jours; mais enfermés entre deux armées, ils furent écrasés presque tous, après avoir longtemps résisté. Les Boïes se soumirent, et ne se révoltèrent plus.

On rencontre le nom des Boïes, ou *Tolois-loboïes*, qui veut dire *Boïes séparés*, parmi

(1) V. Owen 's Welsh Diction.

ces hordes galliques et kimriques qui envahirent la Grèce, et qui se mirent à la solde des rois de Macédoine et d'Épire, et dont le nom se retrouve en Asie Mineure sous celui de Galates. Ces Toloïsloboïes y occupèrent l'Éolide et l'Ionie; tous les rois de l'Orient tremblèrent longtemps devant eux, leur payèrent tribut ou les prirent à leur solde. En Syrie les Séleucides, en Égypte les Ptolémées, enrôlèrent sous leurs drapeaux des Toloïsloboïes ou d'autres Gaulois. Enfin ils furent battus par les rois Eumène et Attale, et rejetés dans la haute Phrygie. Ils s'y fixèrent, près du fleuve Sangarius. Mêlés à la population indigène et grecque de ces contrées, les Toloïsloboïes et les Tectosages y formèrent la nation des Gallo-Grecs, qui joua un rôle important dans la guerre de Mithridate contre les Romains et dans tous les événements dont ce pays fut le théâtre. Am. Renée.

Bolsène (*La Volsinies de la Géograp. anc.*). Le voyageur qui se rend de Florence à Rome par la route de Sienne traverse, après avoir franchi la frontière des deux États, la petite ville pittoresque d'*Acqua pendante*, et arrive bientôt sur les bords d'un lac plus pittoresque encore. C'est le lac de Bolsena, sur les bords duquel s'élevait dans l'antiquité la ville de Volsinies, l'une des plus riches lucumonies de l'Étrurie, dont les Romains firent la conquête, si nous devons en croire Pline l'ancien (*H. N.*, XXXIV, 16), pour s'emparer des deux mille statues qui ornaient ses temples et ses places publiques: elle n'a pas aujourd'hui deux mille habitants. Le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de Rome n'est pas, du reste, en rapport avec cette magnificence de décoration que suppose le récit de Pline. Il en est fait mention pour la première fois dans Tite-Live, à l'année 362 de la fondation de Rome · les Volsiniens avaient fait une incursion sur le territoire romain ; ils furent repoussés et contraints de demander une trêve de vingt ans, accordée à des conditions humiliantes. Un demi-siècle plus tard ils prirent une part active à la ligue formée contre Rome par la confédération étrusque. La bataille de Vadimona, qui soumit l'Étrurie aux Romains, fut fatale aux Volsiniens. Le consul Decius Mus leur enleva plusieurs places fortes, qu'il rasa, et leur fit supporter les frais de la guerre. Ils obtinrent à grand'peine de conserver leurs lois et leur gouvernement sous la protection romaine. Mais de cette époque date leur décadence, et peu désireux d'un pouvoir qui n'existait plus que de nom, ils laissèrent usurper les magistratures par des affranchis, qui en abusèrent bientôt et, saisissant toutes les occasions d'humilier les anciennes familles, enlevaient les femmes de leurs patrons ou leurs filles, se montrant impunément despotes, oppresseurs, débauchés. Valère-Maxime va même jusqu'à prétendre qu'ils avaient fait une loi infâme, par laquelle il était défendu à toute fille de condition libre de prendre un époux dans la caste où elle était née sans s'être soumise d'abord aux passions effrénées d'un affranchi : *lege sanxerunt ne qua virgo ingenuo nuberet, cujus castitatem non ante ex numero ipsorum aliquis delibasset.* On a peine à croire a cette tyrannie éhontée d'une part, à cette honteuse soumission de l'autre. Quoi qu'il en soit, les opprimés, réduits au désespoir, en appelèrent enfin à Rome, leur souveraine. Il est vrai que leur démarche avait été épiée, et que les députés, de retour dans la ville, furent pris et mis à mort; mais le consul Fabius Gurgès marchait sur Volsinies. Les affranchis entreprirent de résister en rase campagne : défaits, ils se retirèrent à l'abri de leurs murailles, où les Romains voulurent les suivre avec une telle précipitation que le consul y perdit la vie. Ce ne fut que l'année suivante (av. J.-C. 264) que Fulvius Flaccus, chargé de terminer l'expédition de Volsinies, força les habitants à se rendre à discrétion, fit périr tous les affranchis usurpateurs du pouvoir, et transféra les Volsiniens dans d'autre colonies romaines. Depuis lors la ville étrusque disparaît presque complétement de l'histoire; si Pline ne racontait pas quelques prodiges qui plus tard en effrayèrent les habitants, si nous ne savions pas qu'elle avait donné naissance à Séjan, le cruel favori de Tibère, à peine saurions-nous qu'elle a existé encore, mais sans aucun éclat, sous les empereurs.

Aujourd'hui Bolsène n'est plus qu'une toute petite ville des États romains. Elle n'a pas même pour elle le mérite d'indiquer d'une manière exacte le site de l'ancienne ville étrusque. Le rocher bas et étroit sur lequel est bâtie la forteresse du moyen-âge n'a jamais pu servir de base à l'acropole des Volsiniens, renommée pour sa position inexpugnable. Il est probable qu'après la conquête les Romains rasèrent cette citadelle, et forcèrent les habitants à s'établir sur un point moins facile à défendre; or c'est à la ville romaine qu'a succédé Bolsène. Quant à la cité étrusque, qu'on a voulu placer tour à tour à Orvieto ou à Monte-Fiascone, il est à croire qu'elle se trouvait sur le bord du lac, au sommet d'un roc escarpé, au lieu appelé *Il Piazzano*. On trouve là une grande quantité de poteries brisées, sans aucun mélange de marbre ou de matériaux plus précieux, dont la présence accuserait l'habitation romaine. On n'y voit guère, il faut l'avouer, d'autres vestiges de la grandeur étrusque que ces vases fragmentés : les puissantes murailles sont réduites en pou-

dre, la population de statues n'a même pas laissé de débris; les temples et les palais ont disparu. Il n'en est pas de même à Bolsena, où des ruines romaines se font facilement reconnaître. C'est d'abord un temple, qu'on appelle *Tempio di Norzia*, sans fonder cette appellation sur autre chose que sur ce fait, que Nortia, la Fortune de la mythologie étrusque, avait un temple à Volsinies. Mais ce temple était étrusque, et se trouvait probablement dans l'ancienne cité; celui qu'on qualifie ainsi est évidemment de construction romaine, comme le prouve l'*opus incertum* alternant avec les assises de briques. Des cippes, des inscriptions sepulcrales, encastrées au-dessus de la porte de Florence, sont également romains, bien que les noms étrusques de Cœcina et de Vibenna y aient été reconnus. Un amphithéâtre, qui est, tout aussi évidemment que le temple, de construction romaine, y est joint par une route pavée en basalte. Une autre voie romaine, se dirigeant vers l'est, a marqué sa trace sur les hauteurs, auprès de la nouvelle route d'Orvieto. Des autels, des cippes, des tablettes votives ou sépulcrales sont épars çà et là dans les rues. Enfin d'autres antiquités romaines se retrouvent incrustées dans la façade de l'église de Bolsena, telles que des fragments de colonne en granit bleu ou rouge, et un sarcophage ovale en marbre, décoré de bas-reliefs qui représentent le triomphe de Bacchus. Cette église, dédiée à Sainte-Christine, est devenue célèbre par le fameux miracle qu'a illustré le génie de Raphael. Un prêtre, qui disait la messe, ayant osé douter de la présence réelle, vit le sang couler de l'hostie et tomber en larges gouttes sur l'autel et sur le pavé de marbre. On montre encore aujourd'hui, dans une chapelle humide et basse l'endroit où le sang tomba. Le côteau de Bolsène est curieux à l'œil du géologue par des colonnes basaltiques dont les prismes noirs s'élevent au milieu des caroubiers, des lentisques, des chênes verts, qui tapissent les anfractuosités de la colline. Le lac de Bolsène, qui en baigne le pied, est d'un aspect ravissant. Il a environ trois lieues de diamètre. On y pêche des anguilles, qui dès le moyen âge servaient à préparer de si excellentes matelottes au vin blanc, que le pape Martin IV expiait par le jeûne en purgatoire, où le Dante l'a placé, le trop grand plaisir qu'il avait eu en les mangeant :

> ...... e purga per digiuno
> L'anguille di Bolsena in la vernaccia.
> (Purgat., XXIV, 22)

Deux îles, à peu près désertes, contribuent à embellir le paysage. L'une s'appelle *l'Isola Bisentina*, l'autre *l'Isola Martana*. C'est dans l'île de Martana, la plus petite et la moins parée de végétation, que Théodat, roi des Goths, fit conduire, pour y périr bientôt par ses ordres, sa femme Amalasonte, la fille du grand Théodoric. N. des V.

BONITE. (*Zoologie.*) Plusieurs espèces du genre *scombre*, dont le type est le *scomber* de Linné, ou le maquereau, ont reçu ce nom, qui convient particulièrement au *scomber pelamys*. Ce poisson, très-commun entre les tropiques, joue un certain rôle dans les narrations maritimes, grâce à son habitude de nager à la surface de l'eau et de s'élancer même au-dessus de son élément pour saisir le poisson volant, dont il fait sa proie habituelle. On profite de cette voracité pour le prendre facilement, en attachant à un hameçon deux plumes blanches, qu'on fait sautiller à la surface de l'eau, de manière à tromper la bonite, qui se précipite sur cette amorce et l'engloutit de manière à ne pouvoir plus se détacher. Gros et rond depuis la tête jusqu'aux trois quarts de sa longueur, ce poisson s'aplatit vers la queue, qui est fourchue. Il a deux nageoires au-dessous des ouïes, une empennure sur le dos, et deux autres nageoires, plus petites, sous le ventre. Sa longueur est en général de plus de 60 centimètres ; sa couleur varie du bleu noirâtre au bleu clair. Quatre larges raies brunes qui se dessinent sur les côtés du ventre ont valu au *scomber palamys* le nom de thon à ventre rayé, qu'on lui donne quelquefois. Sa chair est délicate et savoureuse : on la mange toute fraîche ou marinée dans l'huile, comme celle du thon. On donne aussi le nom de *bonite* à une autre espèce du genre *scomber*, au *scomber sarda*, que Pline décrit, et que nos pêcheurs appellent quelquefois *germon*. Il fréquente les côtes d'Espagne et de France; sa taille est moins grande que celle de la bonite des régions équatoriales. On la conserve après l'avoir fait mariner, et elle devient ainsi l'objet d'un commerce assez important.

BORÉE. (*Mythologie.*) *Borée*, *Boreas*, *Borrhas*, était le nom d'un des quatre vents qui se partageaient les points cardinaux. Borée était le vent du nord-est. Hésiode le compte parmi les vents bienfaisants, et le fait naître d'Astræus et d'Éos (l'Aurore) (1). Suivant d'autres, il était fils d'Astræus et de Héribée, ou fils du Strymon, fleuve de Thrace. C'était en Thrace, dans ce pays septentrional par rapport à la Grèce, que les anciens poëtes plaçaient sa demeure. C'est là qu'Iris, dans l'Iliade, va le chercher à la prière d'Achille; c'est de là qu'il vient, accompagné de Zéphyre, animer de son souffle puissant la flamme du bûcher de Patrocle (2). Plus tard, malgré l'extension des connaissances géographiques,

(1) Hés., *Théog.*, 378, ssq.
(2) Hom., *Il.*, XXIII, 195, ssq. — Cf. *Il.*, II, 147, 167 ; V, 524 ; IX, 5 ; *Odys.*, V, 295.

Callimaque et le scoliaste Apollonius lui assignent encore la même demeure. Les mythographes ont donné à Borée de nombreux enfants. Métamorphosé en cheval, il rendit mères les cavales d'Érichthonius; les fruits de ces amours furent douze jeunes cavales si légères et si rapides que leur pied, dit Homère (1), courait sur la tête des épis sans les courber et sur la surface des flots sans y mouiller sa corne. Les vierges hyperboréennes, Opis, Loxo, Hécaerge, passaient aussi pour les filles de Borée (2). Il en était de même des Brises (Αὖραι, Ζεφυρίτιδες) (3). Orithye, fille d'Érecthée, fut enlevée, sur le bord de l'Ilissus, par le vent du nord, qui la rendit mère de Zéthès et de Calaïs, d'Hæmus, de Cléopâtre, de Chione et de Chthonia (4). Enfin Diodore de Sicile (5) nomme encore Butès et Lycurgue comme fils de Borée. Un temple avait été consacré à Borée par les Athéniens près de l'Ilissus (6), là où il avait enlevé Orithye, fille d'Érechthée. En faveur de cette alliance, il prêta son secours aux Athéniens, et les sauva du joug étranger, en brisant les vaisseaux des Perses contre les roches Sépiades (7). Aussi les Athéniens avaient-ils une vénération particulière pour ce vent, qu'ils regardaient d'ailleurs comme le précurseur des pluies fertilisantes, et par conséquent comme favorable aux récoltes. Borée rendit encore aux Mégalopolitains un service analogue à celui qu'il avait rendu à toute la Grèce : il empêcha leur ville d'être prise par les Lacédémoniens, que commandait Agis, fils d'Eudamidas, en renversant les machines de guerre élevées par ce général (8). Borée a plus d'une fois exercé le ciseau ou le pinceau des artistes de l'antiquité, soit qu'on l'ait représenté seul ou en commun avec les autres vents. Dans l'élégant monument élevé à Athènes par Andronius Cyrrhestès, et qu'on appelait la Tour des Vents, on voyait Borée sous la figure d'un enfant ailé, avec des sandales aux pieds et un manteau sur la tête. Les sculptures qui ornaient le coffre de Cypsèle montraient Borée emportant Orithye; il était là distingué par un attribut tout particulier : des queues de serpent lui tenaient lieu de pieds (9). Sur ce même coffre on voyait les fils de Borée délivrant Phinée des Harpyes (10). Plusieurs vases italo-grecs ont pour sujet de peinture l'enlèvement de la fille d'Érechthée par Borée. Sur une amphore provenant des fouilles de Vulci, le dieu des vents est représenté vêtu d'une courte tunique et d'un léger manteau qui se replie sur le bras droit. Deux grandes ailes sont attachées à ses épaules, deux petites ailes à ses pieds (1). Un vase peint publié par Millin (2), un autre par Tischbein (3), deux autres de la collection Durand, ont pour sujet ce même enlèvement d'Orythie par Borée, soit que le dieu tienne dans ses bras la fille d'Érechthée, soit qu'il ne fasse encore que la poursuivre. Il est en général représenté barbu, vêtu d'une tunique et d'un manteau, ayant aux pieds des bottines ailées et de grandes ailes aux épaules. M. Raoul-Rochette a cru devoir reconnaître dans ce sujet non pas Borée, mais le personnage allégorique de Thanatos, ou la Mort, enlevant une jeune femme. Tout en reconnaissant un sens funèbre à ces représentations, M. de Witte et M. Lenormant pensent que l'euphémisme des Grecs cachait ainsi sous le voile de la fable ce qu'avait de trop triste l'image de la mort (4). N. des V.

(1) *Il*, XX, 226. — Cf., Quint. Smyrn, VIII, 246.
(2) Callim., *Hymn. in Del.*, 292 ssq.
(3) Orph., *Hymn.*, 80. — Quint. Sm., I, 682.
(4) Apollon., *Arg.*, I, 211 ssq. — Apollod., III, XV, 2. — Steph. Byz., s. v. Αἶμος.
(5) V, 50.
(6) Hérod., VII, 189.
(7) Paus., t. I, p. 127, éd. Clavier. — L. IV, p. 416.
(8) Paus., t. IV, p. 416.
(9) Paus., t. III, p. 139.
(10) Paus., t. III, p. 13

BORROMÉES (*Iles*). *Voy.* LAC MAJEUR.

BOTHWELL (Bataille du Pont de). (*Histoire.*) A dix kilomètres environ de Glascow et dans le comté du même nom, au sud-ouest de l'Écosse, on traverse la Clyde sur un pont qui donne accès au bourg de Bothwell, peuplé d'environ quatre mille habitants. C'est là que, sous le règne de Charles II, furent défaits par le duc de Monmouth les puritains ou presbytériens d'Écosse, qui avaient pris les armes pour s'opposer aux persécutions dont était menacée leur foi. En remontant sur le trône de ses ancêtres, Charles II s'était trouvé en présence de cet obstacle toujours dressé devant les rois d'Angleterre, la question religieuse : il lui fallait être injuste envers une partie de ses sujets pour parvenir à gouverner l'autre. Par ses incertitudes, il mécontenta tout le monde. Après avoir promis la liberté de conscience, il avait exigé le serment à l'Église constituée, c'est-à-dire à l'Église épiscopale, et les ministres presbytériens l'avaient refusé. De là les persécutions, les haines, les vengeances. Frappés d'amendes, traînés en prison, traqués dans les bois, les partisans du Covenant s'organisèrent, et, levant l'étendard d'Israel, comme ils l'appelaient, entreprirent de défendre leurs principes par la force des armes. L'assassinat du primat de Saint-André par quelques fanatiques excita les passions au plus haut point, et sembla justifier les mesures de rigueur prises contre

(1) Voy. *Bull. de l'Inst. Archéol.*, 1835, p. 182.
(2) *Vases peints*, t. II, pl. V, p. 10-12.
(3) *Recueil de gravures d'après des vases antiques*, t. III, 31.
(4) Raoul Rochette, *Monuments inédits*, p. 220, note 2, et J. de Witte, *Cat. Durand*, p. 66-67.

le puritanisme par le descendant des Stuarts. L'armée presbytérienne, si l'agglomération de ces hommes passionnés mérite ce nom, avait déjà remporté quelques succès, lorsque le duc de Monmouth la rencontra, en 1679, au pont de Bothwell, où le courage des insurgés ne put prévaloir contre la discipline des troupes royales. La défaite des presbytériens fut le signal de nouvelles persécutions, qui devaient amener plus tard un changement de dynastie.

N.

BOUCHERIE. (*Histoire* et *Économie politique.*) Le commerce de la boucherie avait dès les temps les plus reculés une importance considérable. A Rome il y avait deux corporations de bouchers; l'une d'elles s'occupait de la vente des porcs, l'autre de celle des bœufs. Plus tard les deux corporations furent réunies, et les maîtres bouchers eurent sous leurs ordres des gens qui tuaient les bestiaux, les préparaient et en coupaient les chairs, suivant certaines règles. Un lieu particulier était affecté à l'abattage et à la préparation des animaux, un autre au débit des viandes. D'abord disséminées dans les différents quartiers de la ville, les boutiques des bouchers furent réunies dans un même local, appelé *Cœlimontanum;* plus tard le marché des denrées alimentaires fut réuni au *Cœlimontanum*. La grande boucherie construite sous le règne de Néron se fit remarquer par le caractère monumental et la beauté de son architecture; elle participa de la magnificence des bains, des cirques, des amphithéâtres et de toutes les autres constructions publiques. Il nous reste une médaille antique qui fut frappée à l'occasion de cette construction; le champ représente la façade principale du monument, avec cette exergue : CLAUDI. AUG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P. Sur le revers on voit figurée la façade postérieure du monument. L'entrée était précédée d'un perron avec quatre degrés, au-dessus desquels on lisait : MACELLUM MAGNUM. L'accroissement de la population de Rome nécessita plus tard la construction de deux autres boucheries. Les coutumes de la boucherie romaine s'introduisirent dans les Gaules lorsque Jules César fit la conquête de ce pays, et l'on sait que depuis cette époque, qui remonte très-haut dans notre histoire, il exista dans Paris une corporation composée d'un certain nombre de familles chargées de faire les achats de bestiaux nécessaires à l'approvisionnement de la ville. Dans cette corporation, où les étrangers n'étaient point admis, les enfants succédaient à leur père, les collatéraux à leurs parents, et les héritiers mâles avaient seuls droit aux biens que la corporation possédait en commun. On nommait à l'élection un chef à vie, sous le titre de *maître des bouchers,* un *greffier* et un *procureur d'office*, lesquels décidaient en première instance des contestations particulières et réglaient toutes les affaires de la communauté. Cette institution, qui prit plus tard le nom de *grande boucherie,* resta pendant longtemps chargée exclusivement de l'approvisionnement de la ville. L'accroissement de Paris nécessita la formation de plusieurs autres boucheries, qui furent établies en différents quartiers. Toutefois, la grande boucherie conserva ses priviléges.

La première boucherie de Paris était établie au parvis Notre-Dame; démolie sous le règne de Charles VI, à l'occasion de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, elle fut plus tard rétablie à la Porte de Paris, maintenant la place du Châtelet, par les Armagnacs victorieux. Un manuscrit anonyme, composé vers 1393, par un bourgeois parisien, et publié pour la première fois par les soins de M. J. Pichon, en 1847, 2 vol. in-8°, donne une statistique assez curieuse sur les diverses boucheries de la capitale et sur la vente de chacune d'elles à la fin du quatorzième siècle. On y voit citée la consommation des hôtels du roi, de la reine et des princes; on y désigne les boucheries de la *Porte de Paris*, où dix-neuf bouchers vendaient en moyenne par semaine dix-neuf cents moutons, quatre cents bœufs, quatre cents pourceaux et deux cents veaux; *Sainte-Geneviève*, cinq cents moutons, seize bœufs, seize porcs et six veaux; le *Parvis*, quatre-vingts moutons, dix bœufs, dix veaux et huit porcs; *Saint-Germain*, treize bouchers, deux cents moutons, trente bœufs, trente veaux et cinquante porcs; le *Temple*, deux bouchers, deux cents moutons, vingt-quatre bœufs, vingt-huit veaux et trente-deux porcs; *Saint-Martin*, deux cent cinquante moutons, trente-deux bœufs, trente-deux veaux, vingt-deux porcs; ce qui faisait en tout par année, sans la consommation du roi et de la reine et des seigneurs, 26,624 bœufs; 162,760 moutons; 27,456 cochons et 15,912 veaux.

Les priviléges dont jouissaient les bouchers les avaient de tout temps rendus très-riches. Ils ont joué un rôle très-important dans l'histoire municipale en France et en Belgique, et leur influence politique fut très-puissante au quinzième siècle. Guillaume de Saint-Yon, le plus riche maître boucher de la Porte de Paris en 1370, était propriétaire de trois étaux où chaque semaine il faisait vendre des viandes pour deux cents livres parisis, avec bénéfice de dix ou quinze pour cent; il touchait une rente de six cents livres; il avait quatre maisons de campagne bien fournies de meu-

bles et d'instruments aratoires; d'une foule d'objets de luxe et de fantaisie; sa femme avait pour plus de mille francs de joyaux. Cet opulent boucher avait dans ses greniers trois cents cuirs de bœuf, valant vingt-quatre sols la pièce; huit cents mesures de graisse, valant trois sols et demi chacune; dans ses étables, huit cents moutons de dix sols; dans ses coffres, cinq ou six cents florins d'argent comptant; on évaluait ses biens meubles à douze mille florins. Il avait donné deux mille florins en dot à ses nièces et dépensé trois mille florins à rebâtir sa maison de Paris.

Devenus riches, les bouchers ne s'occupaient plus eux-mêmes des menus détails de leur profession; ils avaient pour tailler et vendre leur viande des valets qui répondaient des produits de la vente. Se bornant à la surveillance de ces agents subalternes, ils faisaient en grand, par l'entremise des facteurs, le commerce des bestiaux destinés à l'approvisionnement. La location des étaux confiés à des agents augmenta successivement de prix; il en résulta que les viandes se vendirent plus cher. La police crut remédier à cet inconvénient, en 1540, en fixant le loyer des étaux à seize livres parisis par an. Un édit de Henri II, en 1549, défendit de vendre de la viande en carême aux gens qui ne seraient pas pourvus d'un certificat de médecin. Charles IX, en 1563, défendit d'en vendre même aux huguenots. Deux ans plus tard, par un édit, il réserva aux hôtels-Dieu le privilége exclusif de la vente de la viande pendant le carême, et il ordonna de n'en délivrer seulement qu'aux malades. Deux arrêts du parlement, de 1575 et 1595, confirmèrent ce privilége. L'acheteur devait être pourvu d'une attestation du médecin et le boucher devait prendre le nom et l'adresse du malade, pour faciliter les recherches de l'autorité. A ces formalités il fallut bientôt joindre un certificat de la main du curé. Le médecin et le curé devaient spécifier dans leurs certificats la nature de la maladie et la qualité de la viande à débiter.

Cependant, dès l'année 1587, par des lettres patentes du mois de février, Henri III avait réuni en une seule communauté tous les bouchers de la ville, qui étaient constitués en une corporation unique, avec des règlements et des statuts. Comme par le passé, les rois de France, en montant sur le trône, eurent encore comme droit de joyeux avénement la faculté de nommer un maître boucher. A part le prix de location des étaux, qui était fixé à neuf cent cinquante livres en 1690, et qui varia encore en augmentant, la boucherie de Paris resta à peu près dans cet état jusqu'en 1789.

On peut voir dans le *Traité de la Police* de Lamarre qu'au moment de la Révolution il y avait à Paris environ trois cent sept étaux. On se souvient qu'alors les tueries se trouvaient situées à côté des étaux. Le sang ruisselant dans les rues, l'odeur infecte qu'il répandait en été, les cris des animaux, leurs mugissements plaintifs, le spectacle hideux de leur mort, et beaucoup d'autres inconvénients avaient depuis longtemps préoccupé l'administration municipale. Sous Louis XV déjà, la prévôté des marchands voulait faire transporter hors de la ville les boucheries, qui compromettaient dans l'intérieur la santé publique; mais des réclamations nombreuses, des obstacles difficiles pour le temps et surtout la pénurie d'argent firent ajourner ce projet. Lorsque la Révolution proclama la liberté de toutes les industries, les lois, les règlements de l'autorité administrative sur la vente des viandes furent difficilement exécutés ou plutôt ne le furent pas, et il en résulta les désordres les plus graves et les effets les plus pernicieux pour la santé publique. Alors on exposait dans des chambres, des rues, des places, des carrefours et jusque dans les caves, des viandes dont la provenance était plus ou moins suspecte. La conservation des viandes était d'autant plus difficile que le plus souvent les animaux, en les supposant sains, étaient mal tués, mal apprêtés et mal débités. On vit chaque jour apparaître des charbons, des fièvres graves et d'autres accidents pernicieux. En outre, malgré la liberté du commerce, les marchés devinrent alors si déserts, la qualité des viandes si mauvaise, que le gouvernement et la Convention nationale firent acheter des bœufs en Suisse et en Franconie pour approvisionner les marchés de Sceaux et de Poissy. Cependant, pour remédier à ces inconvénients, un arrêté du préfet de police, en date du 9 germinal an VIII, força les individus qui voulaient exercer la profession de boucher à se pourvoir d'une commission.

En vendémiaire an IX un décret reconstitua la boucherie parisienne en corporation; un syndicat fut nommé; tout boucher devait avoir l'autorisation du préfet de police et verser un cautionnement de 1,000, 2,000 ou 3,000 francs, suivant l'importance de son commerce.

En 1810, le 9 février, le décret suivant fut rendu.

Napoléon, etc.

Art. 1er. Il sera fondé à Paris cinq tueries : trois sur la rive droite de la Seine, deux sur la rive gauche.

Art. 2. Les trois tueries sur la rive droite seront, deux de vingt-quatre échaudoirs, et une de douze.

Art. 3. La première pierre des quatre tueries qui sont à construire sera posée le 25 mars par notre ministre de l'intérieur, qui ordonnera les dispositions nécessaires.

Art. 4. La corporation des bouchers de

Paris sera maîtresse de faire construire les cinq tueries à ses frais, et elle en aura le privilége exclusif; sinon, les travaux seront faits sur les fonds de notre domaine extraordinaire, et à son profit.

Un décret du 19 juillet suivant approuve le plan de l'emplacement de quatre abattoirs.

En 1811 un décret réduisit à trois cents le nombre des bouchers de la capitale. L'intérêt des cautionnements, dont les sommes étaient déposées à la caisse de Poissy, servit à racheter les étaux qui dépassaient ce nombre fixé.

Les abattoirs, qui devaient, d'après les ordres de l'empereur, être achevés en 1812, ne le furent qu'en 1818. Alors on vit disparaître toutes les tueries et ces effrayants foyers d'infection, contre lesquels on élevait depuis si longtemps des plaintes unanimes. La diminution du nombre des bouchers se faisait graduellement et sans apporter de profondes modifications au commerce des viandes. Mais les herbagers de la Normandie et de plusieurs autres points de la France crurent voir dans la limitation trop restreinte du nombre des bouchers la création d'un monopole. Il en résultait, disaient-ils, que les éleveurs étaient forcément à la merci d'un petit nombre d'individus qui pouvaient s'entendre facilement pour imposer leurs conditions aux vendeurs. Il devait en résulter pour ce petit nombre de bouchers des bénéfices considérables, au double détriment des producteurs et des consommateurs. Leurs plaintes furent si vives et si opiniâtres, qu'elles entraînèrent la conviction du ministre de l'intérieur. Charles X, par son ordonnance du 12 janvier 1825, supprima la limitation du nombre des bouchers. Bientôt le nombre en fut porté à cinq cent quatorze; mais, sous l'empire de ce nouvel état de choses, les améliorations que l'on avait attendues, loin de se réaliser, firent place à un malaise plus considérable encore. Les herbagers, qui avaient provoqué l'ordonnance de 1825, furent les premiers à se plaindre encore de la perturbation apportée dans le commerce de la boucherie et à réclamer le retour aux coutumes antérieures. En 1829 le mal était arrivé à un point alarmant. Un rapport du ministre de l'intérieur contient l'exposé de la situation, et nous rapportons en les lui empruntant les passages suivants : « En 1825 on s'était proposé tout à la fois d'encourager la reproduction des bestiaux par la concurrence des acheteurs, de favoriser l'engrais, et de faire diminuer le prix de la viande de boucherie tout en faisant augmenter le prix de la livre de bœuf sur pied.

« Cependant, sire, loin que la concurrence soit devenue plus grande, il s'est établi une sorte de monopole en faveur d'un très-petit nombre de bouchers, qui seuls ont pu continuer à s'approvisionner sur les marchés; *le reste a fait faillite*, ou ne se soutient que par des achats de seconde main. C'est qu'en effet le principe de la libre concurrence, généralement bon, généralement salutaire, ne saurait s'appliquer à la vente d'une denrée qu'on ne peut acheter qu'en grande quantité, qu'on ne peut revendre qu'en détail, et qui, par l'effet de la corruption, tombe au bout de quelques heures en pure perte dans les mains du marchand. Ainsi non-seulement la mesure adoptée en 1825 n'a pas produit les résultats qu'on espérait en retirer dans l'intérêt des consommateurs, mais elle a produit des effets entièrement opposés. Au lieu de favoriser l'engrais des bestiaux, elle l'a totalement détruit; au lieu de procurer à la capitale de meilleures viandes à moindre prix, elle a fait substituer la viande maigre à la viande grasse et la viande suspecte à la viande saine, sans apporter au prix d'autre changement qu'une augmentation; au lieu de rendre, par l'abaissement du prix, la consommation de la viande de boucherie plus facile pour la classe ouvrière, elle paraît avoir retardé l'accroissement, autrefois plus rapide, de cette consommation, en faisant élever le prix des viandes basses, que les bouchers ne donnent aujourd'hui *qu'à huit sous*, tandis qu'auparavant ils les donnaient *à six*. »

Le rapport signale l'augmentation du commerce de la viande à la main; il insiste sur l'existence d'un monopole créé par l'ordonnance de 1825, monopole qui a nui aux éleveurs, aux consommateurs, et qui n'a donné d'autre résultat positif que l'abaissement de la qualité de la viande et l'augmentation de son prix.

Une ordonnance en date du 18 octobre 1829 réduisit le nombre des étaux à quatre cents; le syndicat de la boucherie fut chargé d'opérer la réduction des bouchers à ce nombre, au moyen de rachats successifs; tout aspirant qui voulait s'établir avant que la réduction fût opérée était obligé d'acheter deux étaux pour n'en exploiter qu'un et supprimer l'autre. La réduction commençait à s'opérer, lorsque la révolution de 1830 éclata. Il était difficile de rétablir le privilége sous l'influence des idées nouvelles : on laissa sans vigueur l'ordonnance de 1829; on empêcha seulement la création de nouveaux étaux. Les plaintes ne furent pas étouffées. Chacun, suivant sa position, les exprima différemment : les bouchers regrettaient la faveur de l'ancienne limitation; les propriétaires voulaient le droit de libre concurrence, et la faculté de faire abattre les animaux pour leur compte dans les abattoirs, où ils pourraient en opérer la vente. Plusieurs projets furent successivement proposés, et au moment de la révolution

de 1848 le provisoire créé par la révolution de 1830 durait encore. Depuis quelques années, cependant, on avait modifié les droits d'octroi, qui, au lieu d'être perçus par tête, étaient imposés au poids. Les droits d'octroi et de caisse de Poissy furent abolis par le gouvernement provisoire; rétablis ensuite, ils ont été assujettis à un nouveau mode de perception. La concurrence des marchands forains a subi une augmentation considérable. Enfin, en 1850, on établit au marché des Prouvaires la vente à la criée, qui permit aux éleveurs de vendre leurs viandes sans autres intermédiaires que les agents de l'administration municipale. La caisse de Poissy, dont il a déjà été question, est une institution qui remonte au quatorzième siècle. Dès cette époque son utilité s'était déjà manifestée, parce qu'elle offrait les garanties les plus désirables pour la sécurité et la célérité des transactions, conditions capitales quand il est question de l'approvisionnement d'un grand centre de population.

Dès le moyen âge, des foires dites grasses se tenaient pour assurer l'approvisionnement. On reconnut bientôt que des intermédiaires entre les acheteurs et les vendeurs étaient nécessaires, et Jean Fleury, prévôt des marchands, par une ordonnance du 22 novembre 1375, institua des commissionnaires ou facteurs, qu'il éleva à la qualité de fonctionnaires publics.

Des règlements en vertu de lettres patentes, du 31 janvier 1392, sous la prévôté de Juvénal des Ursins; du 19 septembre 1403; du 18 mars 1477, apportèrent des améliorations dans cette institution. Un édit de janvier 1690 créa soixante offices de vendeurs. Cet édit fit place à un autre, en date du 10 mars 1700; la plupart des dispositions qu'il renferme ont servi à constituer plus tard la caisse de Poissy sur les bases où elle repose actuellement. Cet édit instituait cent offices de trésoriers vendeurs, et leur accordait un sou pour livre. Le 10 novembre 1733 les trésoriers furent remplacés par une caisse qui avait les mêmes fonctions. En 1743, 1744 et 1755, l'existence de cette caisse fut confirmée, et c'est à cette époque que paraît remonter la dénomination de caisse de Poissy. Supprimée en 1776, elle fut rétablie trois ans plus tard. La Révolution la fit de nouveau disparaître, et elle ne fut remise en vigueur que par le décret impérial de 1811.

La caisse de Poissy, on ne peut le nier, a rendu dans le passé des services importants au commerce de la boucherie, en facilitant les achats au comptant, en donnant aux producteurs les garanties et la sécurité qui devaient les indemniser des longs sacrifices que nécessite leur industrie. Mais l'ordonnance de 1825 a toujours facilité le monopole dans le privilége. Ainsi des bouchers riches ont pu depuis cette époque fréquenter sans concurrence sérieuse les marchés de Sceaux et de Poissy, y faire des acquisitions en gros, ce qui s'appelle acheter *à la cheville*. Ces marchands devinrent ainsi les véritables intermédiaires des bouchers de moyenne condition; et comme ils ont toujours eu assez de capitaux pour payer comptant leurs acquisitions, il en résulta que les opérations de la caisse de Poissy en furent notablement restreintes. On peut s'en faire une idée en se rappelant que peu de temps avant la révolution de février 1848 la caisse de Poissy payait aux bouchers pour les intérêts de leurs cautionnements une somme annuelle de 75,150 francs, et que les intérêts des avances qu'elle faisait annuellement à la boucherie s'élevaient à peine à la somme de 40,000 francs.

A cette époque aussi les cinq abattoirs destinés au commerce de la boucherie par la ville de Paris se composaient, en totalité, de 240 échaudoirs ou lieux d'abat; savoir : 64 à l'abattoir Montmartre, 64 à l'abattoir Ménilmontant, 48 à l'abattoir Grenelle, 32 à l'abattoir Villejuif et 32 à l'abattoir du Roule. Les 501 bouchers qui formaient alors la corporation étaient ainsi classés dans les abattoirs : 140 à l'abattoir Montmartre, 137 à Ménilmontant, 96 à Grenelle, 64 à Villejuif, et 64 au Roule. Ces bouchers se divisaient en trois catégories : la première était composée de 214, dits réguliers, faisant eux-mêmes sur les marchés leurs approvisionnements de viande, les préparant et les débitant dans leurs étaux; la deuxième catégorie était constituée par 74 bouchers, dits en gros ou à la cheville, lesquels achètent sur les marchés de nombreuses bandes ou des troupeaux de bestiaux, qu'ils font conduire dans les abattoirs pour les préparer et les vendre par portions à d'autres bouchers, qui, au nombre de 213, formaient, sous le nom d'acheteurs à la cheville, une troisième catégorie.

Les marchés d'approvisionnement pour la ville de Paris sont ceux de Sceaux, de Poissy, de la Chapelle et de Paris, à la halle aux veaux. A Sceaux le marché se tient le lundi de chaque semaine, le jeudi à Poissy, le mardi et le vendredi à la Chapelle et à la halle aux veaux. Il est défendu de vendre ou d'acheter en aucun temps des animaux dans les auberges et autres lieux, sous peine de 100 francs d'amende, aux termes de lettres patentes du 1er juin 1782. Il est également défendu d'exposer sur les marchés des bestiaux qui se trouveraient dans des cas rédhibitoires. D'après l'arrêté des consuls du 30 ventôse an XI, il ne peut être acheté ni vendu de bestiaux destinés à la boucherie que sur les marchés de Poissy et de Sceaux dans le rayon de dix myriamètres de Paris, à l'ex-

ception des marchés aux veaux et aux vaches. Cependant les bouchers conservent la faculté d'acheter les bestiaux en dehors du rayon fixé, sous la condition toutefois de les faire amener et de les exposer sur les marchés de Sceaux et de Poissy.

Par un privilége qui se rattache à l'intérêt général et en vue des facilités de l'approvisionnement de Paris, les bestiaux qui lui sont destinés sont insaisissables par un arrêt du 13 juillet 1769. Il y a encore beaucoup d'autres règlements relatifs à la bonne tenue des marchés et concourant presque tous, en intention du moins, à la facilité des approvisionnements envisagés sous le double rapport de la quantité et de la qualité.

Aujourd'hui les nouvelles conditions et les améliorations produites par les chemins de fer et les télégraphes électriques, le bon état des routes, les meilleures conditions de l'agriculture et surtout trente-sept années de paix ont changé singulièrement l'ancien état de choses ; les difficultés de l'approvisionnement semblent vraiment chimériques. Ce n'est point à dire, cependant, que nos devanciers n'aient pas fait preuve de prudence et de sagesse : les lois, les ordonnances, les arrêts, les règlements, si nombreux et la plupart si appropriés aux temps et aux circonstances, attestent la constante vigilance des gouvernements et des autorités administratives.

Outre les marchands bouchers qui ont le droit de vendre en étal ou boutique, la place de Paris est encore approvisionnée dans ses halles et marchés par des bouchers forains ; il en résulte une concurrence plus ou moins sérieuse, qui devrait tourner au profit des consommateurs. Les marchands bouchers de Paris, pour avoir la facilité de débiter des viandes de différents choix et de différentes qualités, ont encore la faculté d'occuper les places sur les marchés concurremment avec les marchands forains.

De plus, la vente à la criée, instituée au marché des Prouvaires en 1850, permet aux producteurs d'exposer en vente, sous la surveillance de l'administration municipale, la viande des animaux qu'ils ont élevés. La vente à la criée offre encore des facilités aux industriels, aux fermiers ou autres possesseurs d'animaux pour la vente directe des viandes, et de plus elle suscite dans le commerce de la boucherie une concurrence qui devrait être vraiment sérieuse.

Sans doute les étaux et les marchés occupés par les marchands forains, la vente à la criée, facilitent le classement des qualités, et laissent aux consommateurs le choix des morceaux. Les étaux des quartiers riches ne restent plus encombrés de viandes de deuxième ou de troisième choix, dont ils trouvaient difficilement le débit ; réciproquement, les forains ne sont pas exposés à vendre à vil prix des parties de viandes supérieures, pour lesquelles ils ne trouvaient point d'acheteurs. En outre, la criée réunissant à la diversité des produits la variété des acheteurs et des concurrents, on devait penser que tout était pour le mieux dans l'intérêt des consommateurs ; il y a cependant dans cet état de choses des inconvénients réels. La viande de boucherie n'est pas une denrée de facile conservation, comme le coton, le sucre ou le café ; elle ne peut être mise en réserve et attendre la recherche des consommateurs. Souvent l'arrivée inopinée sur la place de Paris d'une grande quantité de gibier, de volaille, de poisson, fait délaisser les boucheries. Si les viandes sont abattues autrement qu'au jour le jour et en raison directe des besoins de la consommation quotidienne, il en résulte toujours une perte réelle, quand, chose plus grave, des viandes insalubres et détériorées ne sont pas livrées aux consommateurs. Dans les temps ordinaires, la viande qui est conservée trop longtemps ne présente pas encore des altérations sensibles dans ses qualités physiques ; l'odeur, la couleur, l'aspect général sont encore satisfaisants, et cependant ces viandes donnent au pot-au-feu un certain goût de lard. Le bouillon n'a pas le même arôme, il est moins nutritif ; la viande apaise moins la faim, parce qu'en réalité elle nourrit moins. Dans ce cas, le bon marché est tout à fait fictif, puisqu'au lieu de 500 grammes, il en faut 750 pour produire les mêmes effets réparateurs. Cette altération des viandes se fait surtout remarquer dans les mois de mars ou d'avril, quand le vent est du nord et que l'hygromètre annonce une grande sécheresse de l'air. Chose curieuse ! dans les temps pluvieux et humides, avec une exposition et une ventilation convenables, les viandes se présentent encore dans les mêmes conditions ; mais alors les altérations presque imperceptibles qu'elles ont subies abaissent encore davantage la qualité réparatrice de la viande.

Ces inconvénients sont plus particulièrement inhérents aux viandes de la criée, mais ils ne sont pas certainement les seuls ; car la vigilance, le zèle et l'attention de l'autorité peuvent se trouver en défaut de plusieurs manières. En effet, les animaux malades, les vaches amaigries, celles qui ont cessé de donner du lait, sont abattus, préparés convenablement et dépecés par quartiers. Les cuisses et les épaules sont réservées pour la vente à la criée ; quelques fois la viande des côtes est vendue ailleurs, chez des charcutiers et des gargotiers de la banlieue. D'autres fois il arrive que des fermiers, ne trouvant pas le débit de leurs animaux, se décident à tuer sur

place : les viandes sont de très-bonne, voire même de première qualité; mais comme ils ont fait apprêter les animaux par des bouchers maladroits ou par des gens de ferme, il en résulte que la mauvaise façon donnée à la viande, fendue chaude et emballée de même dans les voitures, déprécie la marchandise, et lui donne une apparence extérieure telle que des connaisseurs superficiels devront la trouver mauvaise. Il arrivera parfois que la viande sera réellement dépréciée par suite du mauvais temps doux et du défaut d'évaporation après la façon donnée à l'animal; alors le fermier ne retire point de sa marchandise le prix qu'elle devait lui rapporter, puisque la bonne qualité qu'elle avait a été méconnue ou abaissée en pure perte.

La criée semblait avoir été instituée pour favoriser la classe ouvrière; on croyait que le détail de la viande lui aurait permis de fréquenter ce marché pour s'approvisionner. Loin de là : cette criée n'est le plus souvent suivie que par les petits restaurateurs, les fruitières, les marchands de bouillon et les gargotiers, qui presque tous connaissent peu les qualités de la viande. C'est là surtout que les maladies graves des animaux, souvent difficiles à constater et à reconnaître pendant la vie, échappent à l'appréciation des inspecteurs, des vétérinaires et des gens versés dans la connaissance des viandes abattues. La chair des animaux abattus trop jeunes, de ceux qui sont trop gras, celle des bêtes malingres, chétives, mal nourries ou fatiguées, ne contiennent pas au même degré des sucs réparateurs. Le fait se trouve démontré par des observations directes, desquelles il résulte que pour satisfaire l'appétit des travailleurs et augmenter l'énergie musculaire il faut une quantité de viande d'autant plus considérable qu'elle est moins riche en sucs nourriciers. Aujourd'hui cette vente à la criée a pris un grand développement, et l'autorité s'occupe de la reconstituer sur de nouvelles bases. Quoi qu'il en soit, il est difficile, avec les conditions mixtes du commerce de la boucherie, d'obtenir des résultats nets et précis.

Les tendances du gouvernement sont portées de préférence vers la liberté du commerce de la boucherie. Le remarquable rapport de M. Lanjuinais, fait au nom d'une commission chargée, en date des 13 et 21 janvier 1851, de l'enquête législative sur la boucherie, a été publié dans les premiers mois de l'année 1852; c'est un travail du plus haut intérêt, où se trouvent résumés tous les faits et toutes les opinions contradictoires sur la boucherie; il en résulte que les errements de l'ancien commerce doivent subir d'une manière quelconque un changement fondamental. Paris est la seule ville où la boucherie soit organisée et limitée; à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, jamais la viande n'a manqué dans les temps ordinaires ou dans les moments de crise. A Berlin et à Londres, où la boucherie est illimitée, l'approvisionnement n'a jamais été mis en question; mais, on le comprend bien, la nature des assolements, les méthodes d'élevage, la qualité des races d'animaux élevés, l'âge qu'ils ont lorsqu'on les sacrifie, peuvent établir, en ce qui touche la liberté du commerce de la boucherie, des diférences considérables relativement aux différents pays. Depuis quelque temps les tentatives de l'administration, les tendances qu'elle a manifestées semblent indiquer qu'elle a voulu étudier la possibilité de rendre libre le commerce de la boucherie. Les nouvelles voies de fer, les télégraphes électriques, la rapidité des transports et la facilité des correspondances semblent avoir levé la plupart des obstacles qui existaient autrefois pour l'approvisionnement des grandes villes. Tuer sur place, diriger sur le centre de consommation les différents produits en viandes, suifs, abats, peaux, toisons, etc., c'est naturellement tendre à faire diminuer le prix de la viande.

Mais c'est dans sa cause première, c'est-à-dire la propriété foncière, et par suite la production des animaux de boucherie, qu'il faut chercher les améliorations véritables que peut atteindre le commerce des viandes.

Les différentes régions de la France élèvent des animaux des espèces bovine et ovine, qui présentent d'excellentes conditions pour le commerce de la boucherie. Les animaux, suivant les régions qu'ils habitent, les croisements dont ils proviennent, offrent en suif, en viande, etc., des rendements différents. Pour ne nous attacher qu'à la viande, nous ferons remarquer que la plupart de nos animaux ont une chair excellente. Toutefois, quelques-uns ont une viande trop ferme, trop sèche, trop rare; d'autres sont celluleux, ne présentent pas assez de consistance, ils sont lymphatiques; chez d'autres encore, et ce fait se remarque dans les meilleures races, comme la charollaise et la cotentine, les os sont trop volumineux et trop lourds. Des croisements, dits par *sélections*, bien opérés peuvent améliorer ces différents animaux, développer les qualités qu'ils possèdent; mais pour que toutes ces questions soient résolues, il faut de grandes propriétés, beaucoup d'argent, et beaucoup d'herbe à bon marché.

L'âge des animaux au moment de leur abattage mérite aussi la plus grande attention. La viande des jeunes animaux n'est pas aussi fibreuse, elle n'est pas aussi riche en principes nutritifs que celle des bêtes d'un certain âge. Les trop vieux animaux ont

perdu leur graisse, leurs fibres sont sèches, le grain de cette viande est gros, et la surface des coupes présente un aspect particulier qui rappelle le bleu de l'acier; ces dernières viandes sont peu alimentaires. D'une autre part, les animaux trop gras n'ont pas une chair suffisamment nourrissante : ils flattent l'œil dans les concours, mais ils ne durcissent point les muscles de l'homme, ils n'enrichissent pas son sang. La race de Durham, si diversement appréciée depuis son introduction en France, parait plutôt destinée à produire du lait et du suif que de la viande de boucherie. Dès l'année 1846 l'administration, à titre d'essai, a accordé des primes à de jeunes animaux des espèces ovine et bovine, et il ne parait pas que les observations faites soient suffisantes pour que des conclusions soient dès à présent possibles.

Le projet de loi proposé par la commission de l'enquête prononce l'interdiction de la taxe des viandes; l'intervention de la caisse de Poissy serait facultative, le cautionnement des bouchers supprimé; quant aux droits d'octroi sur la viande, le projet de loi les supprime dans toute la France à partir du 1[er] janvier 1860. Aucun droit d'octroi ne peut être établi, dans l'intervalle, dans les communes où la viande n'est pas imposée. Si la question n'est point encore résolue, c'est qu'elle présente les plus graves difficultés; l'administration, dans l'étude qu'elle fait d'une nouvelle organisation de la boucherie, apporte cette sage lenteur et cette réserve que commande la nature des intérêts si sérieux qui sont mis en balance. Quand il s'agit d'assurer la subsistance d'une nation, sa sécurité, son bien-être, son amélioration physique et morale, on ne saurait blâmer la lenteur d'une action qui ne s'arrête que pour mieux se renseigner. D[r] PATTÉ.

BOUFFON (*Histoire.*) De tout temps les difformités du corps et la dégradation intellectuelle ont été en possession d'exciter le rire, tant la nature humaine abandonnée à elle-même est loin des sentiments de charité que lui enseignent la religion et la morale. Une bosse sur le dos, un visage grotesque, une chute imprévue, un coup lestement appliqué, sont des choses, parait-il, profondément comiques, puisqu'on voit de bonnes âmes à l'aspect de semblables monstruosités ou de pareils accidents commencer par faire une concession au rire, et ne revenir que par la réflexion à la pitié que doivent inspirer la misère ou la douleur. Il en est de même pour la difformité morale. Avant de faire horreur et pitié, un fou ou un idiot ont bien des chances pour faire rire. De tout temps aussi, on à peu près, des hommes placés par le sort dans une situation qui leur permettait de croire que le monde avait été créé pour leur plaisir, ont imaginé d'entretenir à leurs côtés un sujet d'hilarité permanent, tandis que d'autres, se trouvant dans une situation toute contraire, se sont mis à spéculer sur cette disposition de l'âme humaine et à tirer profit soit de certaines infirmités qu'ils pouvaient avoir, soit d'une difformité feinte ou d'une sottise habilement simulée, pour nourrir leur corps en sacrifiant la dignité de leur esprit. Ces hommes, nains informes ou têtes éventées, servant à l'amusement des princes et des grands, comédiens de bas étage cherchant à égayer par d'ignobles moyens un public peu délicat, plaisants de profession cherchant à se rendre agréables par une affectation de gaieté intarissable et de basse complaisance, ont été dans notre langue appelés *bouffons*.

Cœlius Rhodiginus (1) raconte qu'un sacrificateur athénien, ayant été pris un jour d'une terreur panique au moment où il venait d'immoler un bœuf, et s'étant enfui en laissant tomber sa hache, fut pour ce fait traduit en jugement. Les magistrats, ne voyant pas là un cas pendable, prirent la chose gaîment: ils condamnèrent la hache, et renvoyèrent absous l'inculpé. Le roi Érechthée trouva plaisant d'instituer à ce sujet des fêtes, qui furent appelées *Buphonies* , du nom du héros de l'aventure, qui se nommait *Bupho*. On a voulu voir là l'étymologie des mots *Bouffon* et *bouffonnerie*, et cette opinion est aussi niaise que l'histoire elle-même. Il y eut bien en effet à Athènes des fêtes en l'honneur de Jupiter Polien qui s'appelaient d'une dénomination analogue à celle-là; mais c'était parce que dans ces fêtes on immolait des bœufs à Jupiter : βοῦς φονεῖν, tuer des bœufs. — Autre étymologie, plus vraisemblable cette fois. Il y avait dans le théâtre latin un genre de spectacle qu'on pourrait comparer à ce que sont aujourd'hui les pantomimes des Funambules, c'est-à-dire que l'esprit de l'ouvrage consistait surtout dans une large distribution de soufflets ou de coups de pied. Seulement, soit que l'art fût moins avancé qu'à présent, soit au contraire que ce fût un raffinement artistique qui faisait mépriser les coups frappés dans les mains et les soufflets reçus seulement en apparence, c'étaient leurs joues elles-mêmes que les histrions présentaient à la main ouverte, et pour augmenter l'effet, l'artiste habile avait soin d'enfler sa joue et de rendre ainsi bien plus sonore le soufflet lancé d'aplomb sur cette surface tendue. L'histrion chargé de ce rôle s'appelait en latin *buffo*. Tous les bouffons du théâtre, le Marus de Plaute, l'Arlequin et le Polichinelle de la comédie italienne, le Gracieux du drame espa-

(1) L. VII, ch. 6.

gnol, le Clown du drame anglais, le niais du mélodrame français, proviennent de cette souche commune. Le nom ne s'est pas moins répandu que la chose, et il a reçu dans notre langue des applications beaucoup plus générales. La plus importante et celle qui a été la mère des autres, c'est la signification qu'il a prise en servant à désigner ce que nous appelons aussi *fous de cour* ou *fous en titre d'office*, c'est-à-dire des bouffons pensionnés, idiots de naissance ou badins de profession, qui remplirent longtemps à la cour, ou auprès des grands, une véritable charge et un rôle qui n'était pas sans importance.

Comme nous l'avons déjà dit en commençant, cette habitude d'avoir toujours sous la main quelque objet grotesque propre à exciter l'hilarité remonte à une haute antiquité. Les riches Romains tenaient à grand honneur d'avoir parmi leurs esclaves quelque avorton difforme, d'une taille aussi exiguë que possible, balançant sur un corps mal ébauché une tête aussi pointue, un visage aussi hideux qu'il se pouvait. Quand à ces qualités précieuses cet avorton de la nature, qu'on appelait *morio*, parvenait à joindre un esprit aussi mal conformé que son corps, alors il était d'un prix inestimable, et nul ne croyait payer trop cher un trésor si envié. Sénèque, Suétone, Martial, Nonius, et d'autres encore ont constaté l'existence de cette mode et le haut prix qu'on mettait à la possession de ces esclaves disgrâciés. Ajoutons que les femmes voulurent suivre l'exemple des hommes, et qu'elles aussi recherchèrent les monstres dans l'ordre physique et dans l'ordre moral. L'imbécilité ou la folie, qui était une des qualités recherchées chez ces pauvres créatures, est assez exprimée par le nom de *fatuæ*, que les dames romaines donnaient à leurs *folles*. Les bouffons avaient une place marquée chez les rois d'Asie. On sait que la bosse d'Ésope et son esprit de bossu lui firent jouer un certain rôle à la cour de Crésus. Les Césars de Constantinople ne négligèrent pas ce moyen de se distraire des tristes vicisitudes du Bas-Empire. Au neuvième siècle, le bouffon de l'empereur Théophile, nommé Dandery, vit l'impératrice prier devant des images, et dénonça la chose à son maître, iconoclaste acharné. L'impératrice s'en vengea en faisant durement bâtonner le délateur. Dans les siècles suivants, l'usage des fous devint général par toute l'Europe. Les rois de France et d'Angleterre, l'empereur, les souverains d'Italie, en firent un emploi de cour, et dès lors il n'y eut si petit prince qui, par imitation, ne voulût avoir le sien. Ces singuliers fonctionnaires, qui avaient pour occupation d'exciter le rire de leur maître par des grimaces, des gestes grotesques et de brusques saillies, jouissaient de très-grandes prérogatives. Ils avaient le privilége d'être admis les premiers dans la chambre royale, de parler à leur fantaisie sans attendre qu'on les interrogeât, et de décocher impunément contre les plus nobles seigneurs les traits de leur méchanceté. Ils passaient presque pour des oracles. « Par l'avis, conseil, prédiction des fous, vous savez quantes princes, rois et républiques ont été préservés, quantes batailles gagnées, quantes perplexités résolues? » dit Pantagruel à Panurge, dans le troisième livre de Rabelais : Selon le curé de Meudon : *Les mathématiciens disent un même horoscope être à la nativité des rois et des sots*; selon Régnier :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

Il fallait cependant réunir des talents assez variés pour avoir droit de revêtir les insignes de maître ès folie, savoir : le bonnet pointu à longues oreilles et crête de papier ou de drap rouge, la marotte au poing, la vessie à la ceinture, et la livrée aux couleurs du maître, toute résonnante de grelots. On choisissait de préférence pour cela des nains, des bossus, des nègres, et les plus grotesques variétés de l'espèce humaine. Un fou bien appris sautait et gambadait; jouait de la cornemuse, de la trompette et du rebec; savait par cœur des chansons, des *lais* ou contes joyeux, etc. Enfin, on instruisait ces créatures comme on instruit des bêtes, savantes, pour les vendre ou pour s'en divertir.

On trouve déjà des fous au service des Carlovingiens. Mais ce fut surtout après les croisades que cette mode, établie à la cour des empereurs grecs, fut goûtée dans toute l'Europe. Dès lors presque tous les rois l'adoptèrent; et chaque fois que l'un d'eux voulut s'en affranchir, les historiens en firent la remarque spéciale. Ainsi, ils observèrent que Philippe-Auguste chassa les bouffons de sa cour, et que Charles VII ne voulut point les supporter, parce qu'il avait exclusivement accordé sa confiance aux rêveries des astrologues. Charles V lui-même, bien que surnommé *le Sage*, fit élever des tombeaux magnifiques à deux de ses fous : à l'un, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris; à l'autre, nommé *Thévenin de Saint-Léger*, dans celle de Saint-Maurice, à Senlis. La ville de Troyes en Champagne avait, à ce qu'il paraît, la glorieuse prérogative de fournir des fous à la cour des rois; car les archives de cette ville possédaient, dit-on, une lettre adressée par Charles V aux maires et échevins, et portant que vu la mort de son fou, ils eussent à lui en procurer un autre, *suivant la coutume.*

Sous ce règne, d'ailleurs, les fous étaient au nombre des officiers de toute maison princière. Jean, duc de Berri, frère du roi, qui

mourut en 1416, fut accompagné à ses obsèques par ses fous, vêtus de deuil. Les évêques même recouraient à ce moyen pour se donner à rire. Dès l'année 1212 le concile de Paris, réformant les abus des mœurs ecclésiastiques, avait eu à faire la guerre aux bouffons que les prélats entretenaient dans leur maison épiscopale.

Un compte des dépenses de Charles VI, daté de l'an 1404, nous apprend que ce prince, qui régna en démence pendant plus de trente ans, accordait une faveur toute particulière aux porte-marotte; qu'il les habillait de neuf plus souvent que lui-même; qu'il leur faisait faire des vêtements d'*iraigne rouge*, de la même étoffe et couleur que les meubles de son cabinet; qu'enfin, il leur fournissait par an 47 paires de souliers, *vu qu'ils piétinoient beaucoup.*

Charles VII, bien qu'il perdît son royaume *le plus gaiement du monde*, ne donna pas à un fou le privilége de le faire rougir de son insouciance; l'histoire dit « qu'il n'avoit cure « des fols-sages ». Son fils, Louis XI, aimait beaucoup, au contraire, les reparties fines et imprévues, la joviale liberté de la bourgeoisie. Aussi eut-il autant de fous que de familiers. Le roi, ayant fait mourir son frère, le duc de Guienne, *par gentille industrie*, dit Brantôme, eut l'adresse de se soustraire au soupçon; mais le remords survécut au crime, et, priant un jour devant Notre-Dame de Cléry, sa bonne patronne, il s'oublia jusqu'à se reprocher tout haut le fratricide. Son fou était seul auprès de lui; et ce fou, *duquel il ne se doutoit qu'il fût si fol, fat, sot qu'il pût rien rapporter*, lui redit la litanie en présence de tout le monde, à son dîner. Le courage était grand, d'oser chagriner et embarrasser Louis XI!

Du reste, ce fou *passa le pas comme les autres*, à quelque temps de là, et Louis XI retint depuis cette vérité, que lui avait apprise l'expérience : « Il ne fait pas bon se fier « à ces fols, qui quelquefois ont des traits « sages, et disent tout ce qu'ils savent, ou « bien le devinent par quelque instinct divin. »

Plus d'une fois en effet il s'est rencontré sous le déguisement d'un fou un cœur d'homme, un jugement sain, un esprit supérieur; plus d'une fois ces créatures, ravalées au niveau des chiens et des singes, ont donné à leur maître d'utiles enseignements. Ainsi, on connaît les nombreux bons mots, les ingénieuses et fines reparties de Triboulet, *fol-sage* ou *morosophe* de Louis XII et de François Ier. On sait que ses avis eussent pu prévenir la captivité de Madrid, si on les eût écoutés.

L'histoire a aussi conservé les noms de deux des collègues de Triboulet : *Caillette* et *Polite*.

Après ceux-ci vint *Brusquet*, qui exerça sous Henri II, François II et Charles IX. Il acquit une célébrité et une faveur dont il sut tirer un fort bon parti, et ne vida son imagination que pour remplir sa bourse.

A la même époque vivait à la cour un fou nommé *Thoni*, qui appelait le connétable de Montmorency *son père*, sans que ce seigneur s'en formalisât. Suivant Brantôme, Charles IX ordonna à Ronsard de faire l'épitaphe de ce fou.

Sous Henri III parurent *Sibilot*, dont la folie fut longtemps proverbiale; sous Henri IV, *Chicot*, dont le roi goûtait fort les facéties; et *maître Guillaume*, dont le nom, pendant sa vie et plus de cinquante ans après sa mort, servit souvent de masque à des auteurs d'écrits satiriques. Henri IV avait aussi une *folle*, nommée *Mathurine*, qui se trouvait auprès de lui lorsque, en 1594, Jean Châtel voulut l'assassiner. « D'abord, dit Mézerai, le roi, se sentant blessé à la lèvre, crut que c'était un trait de Mathurine, à laquelle il avoit donné la liberté de se jouer quelquefois avec lui, et ne dit autre chose, sinon : « Faites retirer « cette folle; elle m'a fait mal. » Mais pendant ce temps la folle courut fermer la porte de la salle, et empêcha l'assassin de s'échapper. »

Ce n'était pas chose nouvelle, d'ailleurs, de voir à la cour les tristes fonctions de fou exercées par des femmes. On sait qu'en 1453, la duchesse de Bretagne, Isabeau, avait une folle qui s'appelait *Françoise;* on connaît aussi le nom de la fameuse folle de la même cour, *Madame de Toutes Couleurs.*

Les reines et les princesses surtout avaient d'ailleurs habituellement des *folles* en titre d'office. Celle de la reine de Navarre, sœur de François Ier, s'appelait mademoiselle *Sévin* (1). Dans une lettre au connétable de Montmorency (2 octobre 1527), cette princesse écrivait : « Madame m'a icy laissée (à « Fontainebleau) avecques la garde de partie « de ses *meubles*, qui est *son perroquet et* « *ses folles,* que j'aime pource que cela luy « donne plaisir. » Ces folles avaient des *gouvernantes*, comme les fous des *gouverneurs.*

Au commencement du dix-septième siècle on connaissait à Paris, et bien loin à la ronde, *Nicolas Joubert, sieur d'Engoulevent*, prince des sots et pensionné de la cour. Mais le titre de fou du roi commençait à perdre de son lustre, à mesure qu'on apprenait à connaître aux Tuileries, à Fontainebleau, à Saint-Germain, des plaisirs plus délicats.

Cet office ne fut pourtant pas supprimé de longtemps. *Maret*, fou de Louis XIII, excellait surtout à contrefaire les Gascons. Aussi

(1) *Voyez* Brantôme, *Dames galantes*, disc. 4.

Richelieu s'amusait-il souvent à le voir imiter l'accent et les manières du duc d'Épernon, qui dès lors chercha l'occasion de se venger du cardinal. *L'Angely*, enfin, fut le dernier bouffon pensionné, et vécut à la cour de Louis XIV. Il ne fut rien moins qu'insensé, et sut se rassembler une fortune considérable en amusant les uns et en se faisant craindre des autres. Boileau, dans sa première satire, lui a consacré quelques vers :

Un poëte à la cour fut jadis à la mode :
Mais des fous aujourd'hui c'est le plus incommode,
Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli
N'y parviendra jamais au sort de L'Angéli.

Il est resté longtemps dans quelques provinces de France des traces de l'antique mode des fous en titre d'office. En Flandre, par exemple, les villes, les villages même, avaient jadis leur bouffon attitré, qui devait paraître dans toutes les fêtes locales. Sa charge avait des droits, et devait être exercée par le premier valet des échevins.

« De mes jours, dit l'abbé d'Artigny dans ses *Mémoires*, le fou de la ville de Lille était un banquier fort à son aise, qui avait un fils chanoine de Saint-Pierre, qui est la principale église de la ville. Il était obligé de faire par lui-même les fonctions de sa charge à la procession. Le peuple ne croirait pas que la fête fût complète si le fou n'y paraissait pas avec tous ses attributs.

« Chaque village de la Flandre avait naguère et a maintenant encore, presque partout, sa confrérie d'archers et d'arbalétriers. Ces compagnies arrivent des communes voisines à la dukasse, le drapeau déployé, tambour battant, et accompagnées d'une espèce de bouffon qui sert de marqueur, et que l'on désigne sous le nom de *sot-seuris*. Ces *sots* ou valets de confrérie sont tous calqués sur le *fou* de Lille, dont on raconte ainsi l'origine : Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait toujours un fou à sa suite; les magistrats de Lille, voulant faire leur cour à ce prince, donnèrent le titre et les prérogatives de *fou* au premier valet de l'hôtel de ville. » HG. et D.

BOURSES DE COMMERCE. Pour la plus grande partie des lecteurs, ce mot de *Bourse* réveille surtout l'idée de spéculations plus ou moins hasardeuses basées sur la hausse ou la baisse des fonds publics et des actions industrielles, et c'est en effet le côté par lequel l'institution des Bourses est susceptible de saisir le plus fortement les imaginations. Cependant, il n'y a guère que dans les capitales de quelques-uns des grands États de l'Europe, à Paris, à Londres, à Vienne, que les opérations de bourse aient pris un développement assez considérable pour pouvoir exercer habituellement une influence sérieuse sur l'état général du crédit. Dans la plupart des autres villes, les Bourses sont aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois, c'est-à-dire un lieu où s'assemblent tous les jours à une heure déterminée, ou à certains jours de la semaine seulement, les négociants, banquiers, armateurs, capitaines de navire, agents de change et courtiers, pour y traiter de leurs affaires.

On prétend que la dénomination généralement donnée à ces réunions depuis le seizième siècle vient de la ville de Bruges, où elles se tenaient près de l'hôtel des *Bourses*, « ainsi nommé, dit Savary, d'un seigneur de « l'ancienne et noble maison des *Bourses* qui « l'avait fait bâtir, et qui en avait orné le « frontispice de l'écusson de ses armes chargé « de trois bourses (1). »

Dans les places de commerce de quelque importance, l'utilité de ces assemblées est évidente. Elles facilitent les opérations commerciales, permettent de constater avec autant d'exactitude que possible les variations du cours des marchandises, en mettant les vendeurs et les acheteurs en présence. C'est là que se rencontrent le manufacturier qui a besoin de matières premières, et le négociant qui en est détenteur ou le courtier de marchandises chargé d'en opérer le placement; le capitaliste qui cherche l'emploi de ses fonds, et l'agent de change ayant des effets de commerce à négocier; dans les ports, l'armateur ou le capitaine de navire en quête d'un chargement, et l'expéditeur qui a besoin d'un navire pour y placer une cargaison; c'est là que l'on convient des conditions du fret et de l'assurance contre les risques de mer, soit directement, soit par l'intermédiaire des courtiers institués pour s'entremettre dans ce genre d'opérations, et la présence simultanée de tant de personnes ayant réciproquement besoin l'une de l'autre permet d'expédier en quelques heures des affaires qu'on ne pourrait sans cela conclure qu'en plusieurs jours.

En France, la première Bourse de commerce paraît avoir été établie à Lyon. Viennent ensuite, par ordre d'ancienneté, celles de Toulouse et de Rouen, la première créée par Henri II, en 1549, et la seconde par Charles IX, en 1556. L'existence légale de la Bourse de Paris est d'une date plus récente.

Sous Louis XIV les négociants de la capitale avaient coutume de se réunir, pour traiter des affaires de leur commerce, dans un lieu appelé la *place du Change*, et qui était situé dans la grande cour du Palais de Justice, au-dessous de la galerie Dauphine, du côté de la Conciergerie; mais la situation incommode de cet emplacement, son peu d'étendue, et particulièrement l'embarras continuel des carrosses qui en occupaient les en-

(1) Savary, *Dictionnaire universel du Commerce*.

virons, l'avaient fait abandonner vers la fin du dix-septième siècle. Ainsi, lorsque le système de Law fut adopté par le gouvernement, il n'existait pas à Paris un lieu habituel de réunion pour les affaires de commerce, et les spéculateurs de toutes les classes se portèrent en masse dans la rue Quincampoix, habitée alors par des banquiers, des gens d'affaires et des usuriers, et qui était depuis longtemps le siége principal d'un trafic basé sur la défaveur des effets royaux.

A cette époque on eut l'idée de créer une Bourse afin de mettre, s'il était possible, un peu d'ordre dans cet immense désordre; mais le discrédit dans lequel tombèrent bientôt les actions du Mississipi fit renoncer à ce dessein, qui fut repris quelques années plus tard, dans l'intérêt du commerce. Enfin, le 24 septembre 1724 parut un arrêt du conseil portant qu'il serait incessamment établi dans la ville de Paris une place appelée *la Bourse*, et pour l'exécution de ce projet on choisit une portion du palais Mazarin, dont l'entrée était située dans la rue Vivienne, et qui fait aujourd'hui partie des bâtiments où la Bibliothèque Impériale est installée.

« Ce choix eut à peine été fixé, dit Savary, « qu'on vit s'élever autour de la principale « cour de magnifiques portiques de pierre de « taille, et s'y établir des bureaux commodes: « ceux-ci où les marchands et agents de banque pouvaient tenir les écritures de leurs « négociations, et ceux-là où, à l'abri des in- « jures du temps, ils pouvaient convenir « de leurs traités et marchés. Cette place, « ajoute Savary, est un grand carré long, qui « par son étendue, sa magnificence et ses « commodités, ne le cède pas même à la « Bourse d'Amsterdam, qui est estimée une « des plus belles de l'Europe. » C'est dans ce local que s'est tenue la Bourse de Paris jusqu'en 1793.

Autant qu'on en peut juger par les actes du gouvernement, la fureur d'agiotage qui a précédé la création de cette Bourse ne s'est réveillée que quelques années avant la Révolution; car voici ce qu'on lit dans le préambule de l'arrêt du conseil du 7 août 1785 :

« Le roi est informé que depuis quelque « temps il s'est introduit dans la capitale un « genre de marchés, ou de compromis aussi « dangereux pour les vendeurs que pour les « acheteurs, par lesquels l'un s'engage à four- « nir à des termes éloignés des effets qu'il n'a « pas, l'autre se soumet à les payer sans en « avoir les fonds, avec réserve de pouvoir « exiger la livraison avant l'échéance, moyen- « nant l'escompte; que ces engagements, qui, « dépourvus de cause et de réalité, n'ont, « suivant la loi, aucune valeur, occasionnent « une infinité de manœuvres insidieuses, ten- « dantes à dénaturer momentanément le cours « des effets publics et à faire des autres un « emploi capable de les décrier; qu'il en ré- « sulte un agiotage désordonné, que tout « sage négociant réprouve, qui met au ha- « sard les fortunes de ceux qui ont l'impru- « dence de s'y livrer, détourne les capitaux « de placements plus solides et plus favora- « bles à l'industrie nationale, excite la cupi- « dité à poursuivre des gains immodérés et « suspects, substitue un trafic illicite aux né- « gociations permises, et pourrait compro- « mettre le crédit dont la place de Paris « jouit à si juste titre dans le reste de l'Eu- « rope. »

Pour faire cesser cet abus, on prit plusieurs dispositions, dont une des principales était que les marchés et compromis qui se feraient à terme et sans livraison ou sans dépôt réel des effets négociés seraient considérés comme nuls, et la sanction pénale consistait dans une amende de vingt-quatre mille livres *au profit du dénonciateur*. En même temps on prescrivit de liquider dans un délai de trois mois tous les marchés antérieurs à la publication de l'arrêt, qui furent validés sous la condition expresse de les faire contrôler par le premier commis des Finances. Mais le mal avait déjà fait de si grands progrès et jeté de si profondes racines, que les mesures prises par le gouvernement semblent n'avoir eu d'autre résultat que de déterminer une crise financière, les capitalistes ayant pris l'alarme quand ils apprirent que la masse des engagements avait été portée à l'égard de certains effets au delà même de ce qui en existait. Aussi le gouvernement jugea-t-il à propos d'accélérer la liquidation qu'il avait ordonnée, afin, dit l'arrêt du conseil du 2 octobre 1785, qu'il ne restât *plus aucune trace de ce vestige de spéculation désordonnée, qui n'avait pas encore eu d'exemple dans le royaume.*

Le gouvernement de Louis XVI pensait que la Bourse doit être le théâtre de la bonne foi et de la confiance, et ne pas offrir le spectacle d'un jeu indiscret et ruineux, également préjudiciable au crédit public et à la fortune des particuliers (1), et il agissait en conséquence; mais il avait à lutter contre une classe de personnes fort peu disposée à pratiquer une pareille morale. Aussi, un an ne s'était pas écoulé, qu'il était obligé de constater le peu de succès des mesures prises pour réprimer les excès de l'agiotage. « L'intérêt, toujours « ingénieux à s'affranchir de ce qui le captive, « dit le préambule de l'arrêt du 22 septembre « 1786, a trouvé moyen d'éluder le règlement « qui interdit tout marché d'effets royaux ou « publics sans livraison ou dépôt réel des

(1) Préambule de l'arrêt du conseil du 14 juillet 1787

« objets vendus. Des reconnaissances con-« certées, des déclarations annulées par con-« tre-lettres et des dépôts fictifs voilent au-« jourd'hui les contraventions et rendent fort « difficile d'en découvrir les trames. » On voulut apporter un nouvel obstacle à ces abus : l'on ajouta aux dispositions précédentes la défense de faire à l'avenir aucun marché d'effets ayant cours à la Bourse dont la livraison serait différée à un terme plus éloigné que celui de deux mois; mais le gouvernement ne se fit pas d'illusion sur les conséquences de cette injonction, et il essaya en même temps de prendre les agioteurs par les sentiments, s'il est possible d'associer ces deux mots ensemble..Le préambule que nous citions tout à l'heure se termine en effet par la phrase suivante : « Quelle que puisse être « l'efficacité de cette nouvelle mesure pour « arrêter le cours des spéculations désordon-« nées qui font gémir les gens sensés, Sa Ma-« jesté doit compter encore plus sur l'impres-« sion salutaire que fera sans doute sur tous « les esprits le témoignage public du mécon-« tentement qu'elle aurait de la conduite de « ceux qui continueraient de s'y livrer, et la « résolution qu'elle a prise de les éloigner à « jamais de tout emploi ou charge de finance. »

Vain espoir! le mal qu'on avait voulu réprimer se perpétuait et s'étendait tous les jours, et le 14 juillet 1787 le roi était obligé de reconnaître que ce n'était pas par la surveillance directe et par celle de son conseil que l'agiotage pouvait être arrêté. « Si ceux « qui s'y livrent, disait alors le gouverne-« ment, emploient pour assurer leurs gains « des moyens contraires à la probité et pros-« crits par les lois, les tribunaux ordinaires « sont leurs juges naturels, et suffisent pour « les réprimer; s'ils n'emploient pas des « moyens illicites, ils sont encore condam-« nables : mais, semblables à ceux dont les « actions sont contraires aux mœurs sans être « contraires aux lois, ils doivent être aban-« donnés aux remords, à la honte et aux « malheurs que, malgré quelques exemples « rares, entraînent tôt ou tard des spécula-« tions auxquelles une extrême avidité ne « permet pas de mettre des mesures. » (1) N'était-ce pas s'avouer vaincu?

A cette époque, la police de la Bourse était loin d'être bien faite; car, dans une requête présentée au roi en 1788, les agents de change de Paris se plaignent, entre autres désordres, des vols fréquents qui ont lieu à la Bourse, « en sorte, dit la Requête, que les honnêtes « gens sont obligés de s'en absenter. »

Les grands événements de la Révolution n'arrêtèrent pas l'agiotage, et la Convention nationale, qui était, comme on sait, pour les moyens énergiques, ordonna par un décret du 27 juin 1793, la fermeture de la Bourse de Paris, qui ne fut rouverte qu'en 1795, et il paraît que l'application de cette mesure s'étendit à tout le territoire de la république; car la loi du 6 floréal an III (25 avril 1795) ordonna la réouverture de tous les lieux connus sous le nom de *Bourse*, ce qui suppose qu'ils avaient été fermés. La Bourse de Paris fut fermée de nouveau provisoirement, le 23 fructidor suivant, par ordre du ministre de l'Intérieur, et ne fut rouverte que le 22 nivôse an IV. Elle fut alors établie dans l'ancienne église des Petits-Pères. En 1809 on la transféra au Palais-Royal, dans la galerie dite de Virginie (ancienne galerie de bois). En 1818 elle fut placée provisoirement dans un bâtiment situé sur le terrain des Filles Saint-Thomas, et qui avait une principale entrée rue Feydeau. Enfin, le 4 novembre 1826 eut lieu l'inauguration du monument où elle est maintenant installée, et dont la première pierre avait été posée le 24 mars 1808.

A l'époque où les Bourses furent rouvertes, la dépréciation des assignats offrait un vaste aliment à l'agiotage. On achetait à terme des matières ou espèces métalliques, dans l'espoir que le jour où le marché se réaliserait les espèces auraient haussé de valeur et la monnaie nationale perdu de la sienne. On accaparait des lettres de change sur l'étranger, dans l'espérance de les revendre avec bénéfice lorsque les assignats seraient encore plus dépréciés. Considérant que de pareilles spéculations étaient immorales, destructives de tout système économique, de tout crédit national, et ne pouvaient être conçues et opérées que par des égoïstes ou des ennemis de la chose publique; considérant enfin qu'une indulgence trop prolongée avait pu seule encourager ces coupables attentats (1), la Convention rendit la loi du 28 vendémiaire an IV, dont l'article 15, chapitre 1er, défendait toute vente ou achat à terme ou à prime de matières ou espèces métalliques et punissait les contrevenants des peines infligées par la loi du 13 fructidor an III, lesquelles consistaient en deux années de détention et dans l'exposition publique avec un écriteau sur la poitrine portant ce mot écrit en gros caractères : AGIOTEUR. De plus, tous les biens du délinquant étaient confisqués au profit de la république.

Avant 1789 la Bourse de Paris était à peu près la seule dont l'organisation et la police eussent été réglées par le pouvoir royal. Les bourses des provinces étaient soumises à des règlements particuliers émanés de l'autorité locale, et qui variaient suivant les usages et

(1) Préambule de l'arrêt du conseil du 14 juillet 1787.

(1) Préambule de la loi du 28 vendémiaire an IV

les besoins des villes auxquelles ils étaient destinés (1). Les mesures adoptées par la Convention et par le Directoire furent dirigées particulièrement contre l'agiotage, et se rapportaient pour la plupart à des opérations basées sur la dépréciation du papier monnaie. C'est sous le consulat que le gouvernement s'occupa de l'organisation générale des Bourses de commerce, et aujourd'hui encore la législation qui concerne ces établissements est presque entièrement contenue dans le titre I[er] de la loi du 28 ventôse an IX, les arrêtés consulaires des 29 germinal an IX, et 27 prairial an X, et dans quelques articles du Code de Commerce.

La loi du 28 ventôse an IX réserve au gouvernement la faculté d'établir des Bourses de commerce dans tous les lieux où il le juge convenable, et la même loi a décidé que dans toutes les villes où il y aura une Bourse, il y aura des agents de change et courtiers par l'entremise desquels doivent s'effectuer toutes les transactions qui ne sont pas faites par les parties intéressées elles-mêmes.

Quand une Bourse a été instituée dans une ville, il est défendu de s'assembler ailleurs pour y proposer et faire des négociations.

La Bourse est ouverte à tous les citoyens et même aux étrangers. Le Code de Commerce en interdit seulement l'entrée aux faillis non réhabilités, et l'arrêt du 27 prairial an X permet d'en exclure les personnes qui s'immiscent sans titre dans les fonctions d'agent de change ou de courtier.

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la Bourse détermine les cours légaux du change, des marchandises, des assurances, du fret ou nolis, du prix des transports par terre ou par eau, des effets publics et autres susceptibles d'être cotés. Ces divers cours sont constatés par les agents de change et courtiers.

C'est à l'autorité municipale qu'appartient le droit de fixer les heures d'ouverture et de fermeture de la Bourse, et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour y assurer le maintien du bon ordre. A Paris ce droit appartient au préfet de police. Les syndic et adjoints des agents de change et des courtiers sont en outre chargés d'exercer une police intérieure au point de vue de l'exécution des lois et règlements qui concernent la profession.

En général, les Bourses qui ont été créées au commencement de ce siècle ont été établies dans d'anciens édifices que la Révolution avait rendus propriété nationale; mais sur quelques points des édifices nouveaux ont été construits, à l'aide de fonds fournis volontairement par le commerce.

(1) Ballez, *Répertoire méthodique et alphabétique de Législatio*

La loi attribue au gouvernement l'administration des Bourses; mais cette administration a été déléguée depuis longtemps aux chambres de commerce. Elle comprend tout ce qui concerne le service matériel de la Bourse, l'entretien des bâtiments, le chauffage, l'éclairage, etc. Les dépenses relatives à ces divers objets sont supportées par les principaux commerçants de la place où la Bourse est établie, et la répartition en est faite entre les plus fort patentables, conformément à l'article 33 de la loi du 25 avril 1844. A Paris l'administration de la Bourse appartient au préfet de la Seine; mais le budget des recettes et des dépenses de cet établissement est soumis à la discussion de la chambre de commerce avant d'être arrêté par le ministre de l'intérieur.

Pendant plusieurs années on entendit la loi du 28 ventôse an IX en ce sens que l'institution des agents de change et courtiers était liée d'une manière indissoluble à celle des Bourses de commerce, de sorte qu'on établissait une Bourse dans toutes les villes où l'on créait des courtiers. Il en est résulté qu'un grand nombre de ces établissements n'ont qu'une existence purement nominale. Le décret qui fixe chaque année la somme nécessaire pour pourvoir aux dépenses des Bourses n'en mentionne qu'une quinzaine, et il y en a en outre un petit nombre dont les frais sont couverts par des revenus particuliers: celles de Bordeaux et de Marseille appartiennent à cette dernière catégorie.

Parmi les dispositions particulières à la ville de Paris, il faut noter les articles 23, 24 et 25 de l'arrêté du 27 prairial an X. L'article 23 porte qu'il sera établi à la Bourse de Paris, comme l'avait déjà ordonné l'arrêt du conseil du 30 mars 1774, un lieu séparé et placé à la vue du public, dans lequel les agents de change se réuniront pour la négociation des effets publics et particuliers, en exécution des ordres qu'ils auront reçus avant la Bourse ou pourront recevoir pendant sa durée. L'entrée de ce lieu séparé, ou *parquet*, est interdite à tout autre qu'aux agents de change. L'article 24 ajoute : « Les agents de change étant « sur le parquet pourront prononcer à haute « voix la vente ou l'achat d'effets publics et par- « ticuliers; et lorsque deux d'entre eux auront « consommé une négociation, ils en donne- « ront le cours à un crieur, qui l'annonçera « sur-le-champ au public. »

On peut voir tous les jours de deux à trois heures, à la Bourse de Paris, la mise en action des dispositions qui précèdent. Le parquet est cette enceinte grillée qui s'étend jusqu'au milieu de la Bourse et qu'on désigne ordinairement sous le nom de *la Corbeille*. C'est de cette corbeille, dont le sol est un peu plus

élevé que celui du reste de la Bourse, que le crieur annonce au public le cours des transactions qui viennent de se consommer. L'article 25 de l'arrêté de l'an x ne permet de crier que le cours des effets publics, et l'usage est de proclamer seulement le cours des rentes sur l'État et celui des actions de la Banque de France.

Pendant longtemps il n'a existé de parquet qu'à la Bourse de Paris; mais depuis quelques années il en a été établi à Lyon, à Marseille et à Bordeaux.

Les cours qui sont criés sont ceux qui résultent des opérations faites au comptant; mais à la Bourse de Paris ce sont de beaucoup les moins nombreuses. « Les marchés « *fermes* ou *à terme* sont presque les seuls « employés à la Bourse, disent MM. Peuchet « et Trémery, dans leur *Nouveau Manuel « complet du Banquier*, parce qu'ils offrent « aux spéculateurs les moyens de multiplier « leurs opérations sans emploi de grands ca- « pitaux; ils s'établissent sur la différence du « cours des rentes; les sommes représentant « la valeur de l'inscription ne sont que fic- « tives. »

D'après les règlements de la compagnie des agents de change, les négociations à terme ne peuvent avoir lieu pour un terme plus éloigné que celui de deux mois, et dans l'usage on vend ou l'on achète soit pour la fin du mois courant, soit pour celle du mois suivant, en langage de bourse, *fin courant* et *fin prochain*. C'est au moyen de ce terme que le spéculateur fait son opération. S'il veut jouer à la hausse, il achète; et comme il n'est forcé de payer ou de vendre les rentes par lui acquises qu'au terme fixé, si dans l'intervalle le cours des rentes s'élève, il vend, et on lui donne la différence du prix de cette vente à celui de son acquisition; si, au contraire, la rente baisse, et qu'il soit forcé de vendre au-dessous du prix d'achat, il doit alors la différence qui se trouve entre ce prix et celui de la vente.

Quand on veut spéculer à la baisse, on fait l'opération inverse: on vend des rentes dont on ne possède pas l'inscription, livrables à une époque déterminée; c'est ce qu'on appelle une *vente à découvert*. Si les fonds baissent, on profite de la circonstance pour acheter une quantité de rentes égale à celle qu'on a vendue, et la différence entre le prix de vente et le prix d'achat constitue le bénéfice. S'il y a de la hausse, il y aura au contraire, entre le prix de vente et celui auquel on pourra racheter, une différence qu'on sera obligé de payer. — Ce qu'on vient de dire de la rente s'applique, bien entendu, aux spéculations sur les actions de chemins de fer et autres valeurs industrielles.

De pareils marchés ne sont en définitive autre chose que des paris sur la hausse ou la baisse de la rente ou des actions de telle ou telle entreprise particulière. Ces opérations ne sont pas valides en droit, et les tribunaux considèrent comme ayant force de loi la disposition de l'arrêt du conseil du 7 août 1785 qui déclare nuls les marchés de ce genre. Dans certains cas ces marchés constituent même un délit, puisque le Code Pénal punit d'un emprisonnement d'un mois au moins et d'un an au plus, et d'une amende qui peut varier de cinq cents francs à dix mille francs, les paris faits sur la hausse ou la baisse des effets publics, et répute pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison. Voilà ce qu'un magistrat ne manquerait pas de rappeler à celui qui lui demanderait conseil avant de s'engager dans certaines affaires de Bourse. Mais, comme le dit M. de Bonnefoi dans *Le Malade imaginaire*, « il y a d'autres personnes à consulter « qui sont bien plus accommodantes, qui ont « des expédients pour passer doucement par- « dessus la loi, et rendre juste ce qui n'est pas « permis. »

Voici, dans l'espèce, les expédients auxquels on a recours. Comme, en cas de perte, on pourrait se prévaloir de la nullité du marché pour ne pas payer la différence, l'agent de change exige ordinairement, avant d'exécuter l'ordre qui lui est donné, qu'on lui fasse le dépôt, soit en numéraire, soit en rentes ou autres bonnes valeurs, d'une somme calculée en raison des plus grandes oscillations probables des cours de la valeur sur laquelle on veut spéculer; cela s'appelle *une couverture*. Au moyen de cette couverture, l'exécution du marché est assurée, à moins de variations tout à fait anormales dans les cours. On fait en outre souscrire au vendeur un engagement conçu à peu près en ces termes: « Vendre par « l'entremise de M. N..., de mon ordre et pour « mon compte, telle quantité de rentes ou « d'actions, livrables fin courant, ou plus tôt, « à volonté, contre le payement de la somme « de... »

« Il faut remarquer, disent les auteurs que « nous avons cités tout à l'heure, par rapport « à la clause *ou plus tôt, à volonté*, que les « marchés de rentes à livrer étant censés pro- « hibés, on doit, quoique l'opération soit « faite à terme fixe, réserver dans l'achat un « moyen d'avancer ce terme et de conclure de « suite. Ainsi dans les marchés *fermes* ou *à « terme*, l'acquéreur n'est censé avoir acheté « à terme que pour attendre la rentrée de ses « fonds; s'ils lui rentrent plus tôt qu'il ne les

« attendait, il doit lui être loisible de livrer sa « rente tout de suite, et le vendeur, qui est « censé porteur de l'inscription, doit toujours « être prêt à la livrer. » — Puis ils ajoutent : « Nous ne nous arrêterons pas ici à répéter ce « qui a été dit sur cette manière de spéculer « sur la baisse des fonds publics; nous disons « ce qui se fait, non ce qui doit se faire. On « connaît d'ailleurs les dispositions du Code « Pénal, articles 421 et 422, qui interdisent « toute convention de vendre ou livrer des « effets publics, lorsqu'il ne sera pas prouvé « que le vendeur les avait en sa possession au « moment de la transaction. — Mais par la ma- « nière dont l'acte de cette vente ou transac- « tion est fait on pare aux rigueurs de la « loi en stipulant que la livraison de l'effet « vendu est à la volonté de l'acheteur, ce « qui suppose que le vendeur l'a effective- « ment en sa possession. »

La clause par laquelle on s'oblige à livrer les titres avant le terme fixé pour la liquidation du marché, si l'acquéreur l'exige, n'est pas du reste une chose de pure forme et qui ne tire pas à conséquence. Il arrive assez fréquemment, au contraire, que l'acquéreur en réclame l'exécution, et alors on n'a que cinq jours pour se procurer les titres et en effectuer la livraison. C'est là ce qu'en termes de Bourse on appelle *escompte,* et les capitalistes se sont plus d'une fois servis de ce moyen pour faire monter la rente ou en empêcher la baisse. On comprend en effet que lorsque des quantités considérables de rentes ont été vendues à découvert, si l'on place les vendeurs dans la nécessité de se procurer des titres en peu de jours, à quelque prix que ce soit, il doit en résulter en général un mouvement de Bourse. Cette faculté d'escompte est donc une arme puissante entre les mains des grands capitalistes.

Les marchés dont on vient de parler se nomment, comme on l'a vu, *marchés fermes.* Il s'en fait d'autres, qu'on appelle *marchés libres,* ou *à prime,* et qui diffèrent des premiers en ce que l'acheteur a le droit d'annuler son acquisition en abandonnant une prime qu'il a donnée d'avance. C'est un moyen de limiter ses chances de perte.

On sait que la vente d'une inscription de rente comprend celle des intérêts du semestre courant. Toutes choses égales d'ailleurs, une inscription de rente vaut donc un peu plus à la fin du mois qu'au commencement, et un peu plus encore à la fin du mois suivant. C'est sur ce fait que sont basées les opérations connues sous le nom de *report.* Elles servent à faire des placements à court terme. On peut acheter de la rente au comptant et la revendre immédiatement pour *fin courant* ou *fin prochain,* ou bien en acheter *fin courant* et revendre *fin prochain*, et la différence qui existe entre le cours auquel on achète et celui de l'époque pour laquelle on vend constitue le bénéfice de l'opération. Il y a toujours un certain nombre de capitalistes qui emploient leurs fonds en reports, et ces fonds offrent un moyen de prolonger, ou, comme on dit, de reporter des opérations qui sont purement fictives. Le spéculateur abandonne dans ce cas le bénéfice du report au capitaliste qui fournit l'argent nécessaire pour lever les titres en liquidation, et ce dernier a ces titres mêmes pour gage de ses avances.

Il existe entre les différentes valeurs des rapports dont les cours cotés à la Bourse sont ordinairement l'expression; mais dans certains moments les cours s'écartent de la proportionalité qui existe entre les valeurs, et ces écarts donnent lieu aux opérations connues sous le nom d'*arbitrages.* Par exemple, si le 3 p. 100 a un cours relativement beaucoup plus élevé que celui du 4 et 1/2, on vendra du 3 p. 100 pour acheter du 4 et 1/2, dans la pensée que le 4 et 1/2 doit monter si le 3 p. 100 ne baisse pas, ou que ce dernier doit baisser si le 4 et 1/2 ne s'élève point. Ce genre d'opérations peut prendre une grande étendue et devenir la source d'importants bénéfices entre les mains de capitalistes assez puissants pour opérer simultanément dans les Bourses de Paris, de Londres et de Vienne.

Nous venons d'indiquer les principales opérations qui s'effectuent sur les fonds publics et sur les valeurs industrielles. Toutes celles de ces opérations qui sont licites devraient se faire par le ministère des agents de change; mais il s'en fait beaucoup à la Bourse même par l'entremise de courtiers marrons, qui forment, avec la masse des spéculateurs opérant en dehors du parquet, ce qu'on nomme la *coulisse.* On comprendra facilement l'origine de cette expression si en entrant dans la Bourse on considère le parquet comme la scène d'un théâtre, et si l'on observe la place où se tiennent habituellement les *coulissiers.* Les opérations qui se font dans la coulisse sont considérables, et influent souvent sur les cours des négociations du parquet. Elles se prolongent ordinairement jusqu'à quatre heures de l'après-midi, heure à laquelle la Bourse est affectée aux transactions qui portent sur les marchandises. L'agiotage occupe aussi dans ces transactions une très-large place. On joue sur les suifs, sur les savons, sur les huiles, sur les 3/6. Il y a quelques années on a vendu, dit-on, dans un mois plus d'eau-de-vie que la France ne pourrait en produire en un siècle.

A Paris, les négociations des effets publics français et étrangers, celles des actions indus-

trielles et les transactions relatives aux marchandises ont lieu, comme on voit, dans le même local. A Londres il en est autrement. La Bourse, appelée *Royal Exchange*, est affectée au commerce des marchandises; les fonds anglais se négocient dans un lieu différent, nommé *Stock Exchange*, et il y a un troisième local (*Foreign Exchange*) pour la négociation des fonds publics étrangers.

L. FOUBERT.

BOUTURES. (*Horticulture.*) Les BOUTURES sont, ainsi que les marcottes, un moyen de multiplication pris de la tige ou des divisions de la tige. La nature, non contente de prodiguer aux plantes les graines et les autres éléments ordinaires de propagation, les a de plus pourvues de la faculté de ne jamais mourir, en donnant à l'industrie de l'homme le moyen de les reproduire ainsi. Le principe des boutures est fondé sur la capacité dont jouit la sève existant dans les vaisseaux d'une branche, de faire pousser, à l'aide de la chaleur et de l'humidité, des racines à la portion de cette branche qui est en terre, et des feuilles à celle qui est hors de terre.

En général, trois choses sont nécessaires pour qu'une bouture ait du succès : que la partie enterrée soit revêtue de son écorce; qu'il se forme un bourrelet à son extrémité; que la partie hors de terre porte des boutons. Le bourrelet comme le bouton est produit par une abondance de substance ; c'est de lui que partiront les racines; c'est des boutons que partiront les rameaux.

Une terre humide, meuble, chaude et bien pourvue de principes nutritifs assure le mieux la reprise des boutures. Le soleil est presque toujours contraire à celles qui sont délicates. La manière de les placer dans la terre n'est pas indifférente : la position oblique et même un peu courbée est la plus favorable. Il est des boutures qui gagnent à être exposées quelque temps à l'air, à éprouver un commencement de dessiccation pour reprendre promptement; la plupart veulent être tenues dans un lieu très-frais, être enterrées en paquet, en attendant l'époque de l'être isolément, et quelques-unes exigent d'être mises immédiatement en état de végéter. Ces dernières, qui s'appellent *boutures forcées*, se font sur une couche à châssis, dans des pots remplis de terre de bruyère avec un peu de terre franche et de terreau. Les boutures sont plus sujettes à la gelée que les rameaux qui tiennent encore à l'arbre. Lorsqu'elles sont placées dans un lieu exposé à l'action des vents, il est utile de les en garantir pendant les premiers jours; car ces vents sont quelquefois plus desséchants que le plus ardent soleil. Les époques pour faire des boutures varient en raison des climats et des années plus ou moins hâtives. On peut dire en général que la fin de l'hiver convient le mieux pour les arbres et les arbustes de pleine terre, le printemps pour les végétaux d'orangerie et la fin de l'automne pour quelques arbres résineux.

Pour plus de détails, nous empruntons à Thouin la description des dix espèces de boutures propres aux arbres et aux arbustes.

La *simple*, faite avec une jeune branche de la dernière pousse placée sur couche ou sous cloche et entretenue dans une douce chaleur humide, à l'abri du soleil, convient à la multiplication d'une grande quantité d'arbres et d'arbustes d'orangerie. — La bouture *à bois dormant*, faite avec une jeune branche, sur laquelle se trouve une portion de bois de deux ans et de l'année précédente, et que l'on place en rigole, en pleine terre et au nord, est usitée pour multiplier des arbres et des arbustes au printemps. — La bouture *à talon*, c'est-à-dire faite avec une jeune branche de l'année précédente et avec la nodosité qui la joignait à sa tige, est propre à la multiplication des bois durs, soit de pleine terre, soit de serre, au printemps. On la met en pleine terre à l'ombre ou sur couche et sous cloche. — La bouture *en plançon* se pratique avec une branche de huit à dix pieds de haut, que l'on fiche en terre dans un trou fait avec un grand pieu. On l'emploie pour les arbres aquatiques, comme le saule ou le peuplier. — La bouture *en rameau* est favorable pour multiplier certaines espèces d'arbres qui se dépouillent, le grenadier, le groseillier et beaucoup d'arbres et arbustes de pleine terre. Elle se fait avec une jeune branche ramifiée, enterrée dans toute sa longueur, excepté le gros bout qui saille hors de terre de deux pouces. On doit la mettre au printemps en terre franche et en exposition chaude, et pour les plantes d'orangerie sur couche sourde. — La bouture *en ramée*, propre à fournir des pépinières d'oliviers, à garnir des berges de rivière, de marais, à affermir et exhausser le terrain, se fait avec de grandes branches garnies de tous leurs rameaux. On les plante horizontalement, à la fin de l'hiver, à quatre ou cinq pouces de profondeur, en ayant soin de laisser sortir l'extrémité des rameaux de trois à quatre pouces. — Les boutures *en fascines* se font avec de jeunes branches de la dernière et de l'avant-dernière pousse, réunies en fagots de deux pieds de long et ployées sur elles-mêmes. On les enterre de manière à n'en laisser sortir que l'épaisseur de quatre pouces et on les assujettit avec un pieu passé à travers. On s'en sert lorsqu'on veut retenir des berges sur le point d'être emportées par les eaux. Ce sont les osiers et les saules que l'on plante ainsi. — La bouture *avec bourrelet par étranglement* est employée pour les arbres

durs, soit indigènes, soit étrangers ou fruitiers particulièrement; elle se pratique à l'aide d'une branche sur laquelle on a déterminé la formation d'un bourrelet, par une ligature faite dans la saison précédente. — La bouture *avec bourrelet par incision* est la même que celle qui précède, avec la modification de l'incision; on l'emploie pour les espèces à bois dur ou à la possession desquelles on attache plus de prix. — Enfin, les boutures *à crossette* ont la forme de petites crosses; elles sont formées de bois de la dernière et de l'avant-dernière sève. Le bois le plus ancien ne doit former que le quart de la longueur de celui de l'année précédente, et la longueur totale de la crossette ne doit pas excéder quinze pouces. On se procure des crossettes pendant l'hiver, lors de la taille des arbres; elles sont liées par bottes et se gardent en cave jusqu'après les gelées, époque où on les met en terre. Un certain nombre d'arbres et d'arbrisseaux se multiplient par la voie des crossettes, surtout ceux dont la consistance du bois est aussi éloignée de l'extrême dureté que de la mollesse.

La physiologie végétale relativement aux boutures est loin d'être complète, et de nombreuses expériences restent encore à faire pour l'appuyer sur de solides bases. G. L.

BOUWÉIHIDES. (*Histoire.*) Ce nom, qu'on a écrit inexactement Bouïdes , est celui d'une dynastie musulmane, originaire du Déilem, canton montagneux du Ghilan, au sud-ouest de la mer Caspienne. Les princes de cette dynastie, connus aussi sous leur nom ethnique de Déilémites, régnèrent pendant une centaine d'années sur la moitié occidentale de la Perse, et ils furent presque les maîtres à Bagdad et dans les autres villes de l'Irak-Arabi qui reconnaissaient encore l'autorité temporelle des califes aux dixième et onzième siècles. Voici dans quelles circonstances s'éleva cette dynastie.

Au démembrement de l'empire musulman, la Perse, ou Iran, ne tarda pas à échapper aux successeurs de Mahomet, conquérants auxquels il ne restait plus d'armée. Cet ancien royaume, composé d'éléments excessivement hétérogènes sous les rapports de la géographie et les races, au lieu de se relever par l'affaiblissement des Arabes, se morcela, et ses fragments devinrent la proie des premiers occupants. Tantôt c'était un gouverneur de province qui s'y révoltait plus ou moins ouvertement, tantôt un chef barbare qui venait d'au delà de l'Oxus avec ses hordes de cavaliers, tantôt un soldat de fortune qui, après avoir loué son épée aux autres, trouvait plus utile d'exploiter les peuples pour son propre compte. Les Bouwéihides appartiennent à cette dernière catégorie. Leurs compatriotes du Déilem et probablement aussi les habitants des régions voisines, auxquels on étendit le nom tristement célèbre de Déilémites, étaient les Suisses de la Perse. En concurrence avec les Turks et les Berbères ou Maghrébins, ils composaient ces corps de mercenaires sur lesquels le califat s'appuya pendant sa décadence, et qui naturellement ne firent que la hâter. Il faut dire aussi que les Déilémites passaient à Bagdad pour les plus rapaces, les plus insolents et les plus sanguinaires d'entre ces prétoriens. On conçoit aisément que de tels hommes chez eux n'étaient pas d'humeur à se laisser voler et fouler aux pieds par des étrangers. Aussi, au commencement du dixième siècle, tandis que les provinces occidentales de la Perse obéissaient encore à des gouverneurs envoyés de Bagdad, et que la partie orientale était occupée par les Samanides, princes de la Transoxiane, ceux-ci ne réussirent pas à dompter les régions du nord-ouest. Le Mazenderan, le Ghilan, le Tabaristan, le Djebel, tombèrent au pouvoir de chefs, ou, pour parler plus exactement, de *condottieri* indigènes.

Parmi les soldats de Mekan-Ibn-Kâli, le Déilémite, usurpateur du Tabaristan, se firent remarquer de bonne heure trois fils de Bouwéih, pauvre habitant du Déilem. Leurs noms étaient Ali, Haçan et Ahmed; mais ils sont mieux connus sous les titres honorifiques qu'on leur donna dans la suite, à savoir, 'Imâd ed-Daula, Rokn ed-Daula, et Mo'izz ed-Daula, qui signifient colonne, appui et renfort de l'État. Aussi, nous les appellerons dès à présent par ces titres. Nous n'attendrons pas non plus le temps de leur élévation pour raconter les fables qu'inventèrent alors quelques adulateurs. D'après les uns, Bouwéih descendait en ligne droite de Bahram Gour, l'un des plus grands rois Sassanides. D'autres se mirent à débiter des prodiges qui n'avaient pas même le mérite de la nouveauté. Avec une naïveté orientale que nous ne pouvons pas imiter, ils racontaient que Bouwéih avait vu en songe jaillir de son propre corps un feu qui, se partageant en trois branches, remplit la Perse d'une lumière éclatante, devant laquelle les peuples tombaient en adoration. Inutile de dire qu'un astrologue se trouvait tout près, et qu'il expliqua parfaitement toute la vision. Mais la misère de Bouwéih était si notoire, que les auteurs de ce conte ne purent se dispenser d'ajouter que l'astrologue demanda en vain ses honoraires à ce chef d'une lignée de rois, et que celui-ci crut qu'on se moquait de lui en lui prédisant la grandeur de sa famille.

Les trois jeunes hommes étaient parvenus par leur courage aux premiers grades qu'offrait la petite armée de Mékan, lorsque celui-

ci, courant les chances de son métier, fut battu et chassé par des usurpateurs plus heureux que lui, et se vit forcé de chercher un asile à Nichabour, avec les gens qui lui restaient fidèles. De ce nombre étaient les fils de Bouwéih. Mais lorsque les espérances de Mékan commencèrent à se dissiper et que la détresse se fit sentir dans sa petite troupe, les trois frères prirent bientôt leur parti. Se présentant à Mékan, ils lui dirent franchement qu'ils n'aimaient pas à rester à sa charge dans les circonstances actuelles : aussi ils lui demandèrent la permission de se retirer, en promettant de revenir sous ses drapeaux le jour où il aurait la possibilité de les relever. Mékan ne leur refusa certainement pas le congé. Suivis par d'autres officiers, les fils de Bouwéih allèrent offrir leurs services à Mardawéidj, qui, pour le moment était le maître du Djebel et du Déilem, et qui accepta volontiers d'aussi braves auxiliaires.

C'est alors qu'Imâd ed-Daula se lança dans une nouvelle carrière. Figurant, à ce qu'il paraît, comme chef de la bande nouvellement arrivée sous les drapeaux de Mardawéidj, celui-ci lui assigna la ville de Kerdj, probablement dans cette espèce de tenure féodale particulière aux milices musulmanes, et qui, sauf les nuances, qui ont varié avec les temps et les lieux, consiste dans une cession temporaire des revenus publics du pays. 'Imâd tira un tel parti du territoire de Kerdj, que son seigneur, regrettant de lui avoir trop donné, s'avisa d'envoyer d'autres bandes pour partager ses bénéfices. Mais l'expert aventurier sut tourner cette mesure à son propre avantage. Gagnant les chefs des bandes par sa libéralité comme par sa réputation militaire, il se mit en état de désobéir impunément à Mardawéidj et de faire la guerre pour son propre compte. Or, loin d'aller se briser contre les autres *condottieri* de sa race, comme ceux-ci avaient fait entre eux, 'Imâd se dirigea sur les riches provinces de la Perse, qui obéissaient encore nominalement au calife. A la tête de trois cents soldats aguerris, il marcha sur Ispahan; il culbuta aisément dix mille hommes que lui opposait Ibn Jâkoût, le gouverneur; il se rendit maître de cette ville, et après l'avoir rançonnée pendant deux mois, en augmentant par là le zèle et le nombre de ses soldats, il se mit à la poursuite de Jâkoût, qu'il battit encore une fois. Ces événements se passaient en l'année 320 de l'hégire (932 de J. C.). Poussant toujours vers le sud, le capitaine déilémite occupa en 321 la province de Fars, ou Perse proprement dite. En 322 il établit son quartier général à Schiraz, et par un traité stipulé avec le calife il reçut l'investiture de la province de Fars, investiture qui ne lui coûtait rien à accepter, non plus qu'au calife à donner; car les revenus du pays étaient perdus depuis longtemps pour le souverain de Bagdad. Schiraz, ville riche et florissante de tout temps, devint ainsi la capitale d'un nouveau royaume, qui ne tarda pas à s'agrandir; car en l'année 323 (934-935), Mardawéidj ayant été assassiné par les Turks qu'il avait à sa solde, 'Imâd ed-Daula, mit aussitôt la main sur ses États, et il réussit à s'en emparer, après une guerre de plusieurs années qu'il fit à Waschmegulr, frère de son ancien seigneur. Il est très-probable qu'une grande partie des mercenaires de Mardawéidj fut attirée par la fortune du vaillant Bouwéihide, ou par les trésors qu'il avait trouvés, dit-on, par hasard dans un mur du palais de Schiraz. Peut-être son véritable trésor n'était autre chose que l'art de prendre l'or par le fer et ensuite le fer par l'or, comme dit Machiavel. Grâce à cet art, 'Imâd ed-Daula en quelques années était devenu le chef le plus redoutable de l'Orient. Rentrant dans son palais de Schiraz, il dirigeait d'un coup d'œil juste les opérations de ses corps d'armée, qui agissaient séparément sous les ordres de ses deux frères Rokn ed-Daula et Mo'izz ed-Daula, l'un au nord, l'autre au sud. Suivis le plus souvent par la victoire, ces deux généraux assujettirent à 'Imâd presque toute la Perse occidentale. Ahwaz, l'une des provinces qui restaient encore au calife, tomba au pouvoir de Mo'izz en 326 (937-938).

Dans ces entrefaites, la position des califes était devenue de plus en plus précaire La révolte des provinces avait anéanti leurs finances, tandis que l'exigence des mercenaires augmentait tous les jours. Cependant il fallait bien la subir. Le prince des croyants ne pouvait plus se passer de ces barbares armés : tant d'ennemis entouraient son petit territoire! tant d'éléments de dissolution y régnaient au dedans! même sans y compter ceux de Bagdad, capitale turbulente, déchirée par deux différentes sectes de fanatiques et menacée par une cohue de brigands indigènes, toujours prêts au pillage. Dans de telles conditions, la seule ressource qui pouvait se présenter à des princes faibles et incapables comme les Abbassides de cette époque, c'était de concentrer tous les pouvoirs civils et militaires dans la main de quelque chef ayant à sa disposition un noyau de force matérielle assez considérable pour appuyer ses ordres. Le premier calife qui prit ce parti fut Radhi-Billah monté au trône en 934, après Cahir-Billah, qui venait d'être arrêté, aveuglé et déposé par un chef de mercenaires turks. Radhi espéra probablement se mettre à l'abri d'un pareil sort en s'abaissant; ou peut-être n'eut-il en vue que de s'assurer une liste civile, sentant son impuissance à faire rentrer les revenus de la

couronne et se flattant que son délégué y réussirait mieux que lui-même. Quoi qu'il en soit, il remit entièrement son autorité temporelle à l'émir el-Omerâ, ou émir des émirs; dignité qu'on a justement comparée à celle des maires du palais sous les Mérovingiens, et qui à Bagdad n'avait consisté d'abord que dans le commandement en chef des prétoriens. Comme tous les expédients que conseille la peur ou la lâcheté des intérêts matériels, ce remède fut pire que le mal. Les califes n'y gagnèrent ni la sûreté personnelle, ni l'aisance, ni même un peu de stabilité dans leur humble position. Aussi après cette mesure changèrent-ils de maîtres aussi souvent que par le passé; car on ne peut rien bâtir sur le sable. D'autres chefs, se trouvant temporairement plus forts que l'émir el-Omerâ, lui disputaient sa place les armes à la main; et le calife n'avait d'autre choix que de la donner au vainqueur.

Ces luttes d'ambitions subalternes amenèrent bientôt les Bouwéihides à Bagdad. Déjà leur conquête de Schiraz avait été favorisée par Ibn-Bérîd, gouverneur du Khouzistan et rival de l'émir el-Omerâ Ibn-Raïk. Une autre phase des intrigues d'Ibn-Bérîd les appela sur la rive droite du Tigre. Mo'izz ed-Daula, accélérant sa marche, après de nouveaux troubles qui avaient éclaté à Bagdad, occupa cette capitale presque sans résistance en 334 (946). Le calife Mostakfi, qui s'était caché à l'arrivée des troupes Bouwéihites, sortit de sa retraite au bout de quelques jours pour remercier Mo'izz, qui l'avait délivré, comme il disait, de ses tyrans domestiques. Il le nomma à la place d'émir el-Omerâ, comme lieutenant de son frère 'Imâd; il accorda à ces deux frères les titres honorifiques que nous venons de mentionner, ainsi qu'au troisième celui de Rokn ed-Daula; il fit insérer dans la Khotba, ou prière solennelle, et graver sur les monnaies le nom de Mo'izz; il accepta des mains de celui-ci une liste civile, dont il espérait jouir en paix. Mais la puissance des nouveaux émirs el-Omerâ n'eut d'autre résultat que de rendre héréditaire cette charge pendant un siècle. Les califes, dans cette nouvelle période, furent foulés aux pieds plus cruellement que jamais. Il y en eut encore d'aveuglés, de déposés, de pillés, de réduits à vivre dans le dénûment le plus complet. Boha ed-Daula, l'un des émirs el-Omerâ Bouwéihites, s'y prit d'une étrange façon pour déposer le calife Taï'-Lillah. Sous le prétexte qu'il voulait lui faire prêter serment par les généraux deïlémites, il lui demanda une audience solennelle. Le calife reçut ces terribles sujets, assis sur son trône. Comme il leur tendait sa main à baiser selon l'usage, un général le saisit, le fait tomber à terre : on entraîne le calife au palais de Boha ed-Daula; on fait affirmer par des témoins qu'il a abdiqué, et on met à sa place un autre mannequin (931). Cependant, à cette époque les Bouwéihites n'étaient plus des chefs d'aventuriers.

Pour revenir à l'agrandissement de cette dynastie, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui suivirent la prise de Bagdad par Mo'izz ed-Daula (946). Les trois fils de Bouwéih vécurent dans une bonne intelligence, qui n'est pas ordinaire chez les puissants. 'Imâd, toujours reconnu comme le chef de la famille, n'ayant pas d'enfants, laissa tous ses États à 'Adhâd ed-Daula, fils de Rokn; mais après sa mort (950), l'armée n'ayant pas agréé ce choix, Rokn lui-même fut considéré comme chef des Bouwéihides, et Mo'izz consentit à exercer la charge d'émir el Omerâ comme son lieutenant. Aussi la dynastie, parfaitement unie, continua de prospérer : elle s'étendit au nord dans le Tabaristan et dans le Djordjan (962), au sud dans le Kerman, partageant désormais la Perse avec les Samanides, avec lesquels les Bouveïhides s'allièrent par des mariages et par des traités de paix, en stipulant de payer un tribut annuel aux Samanides. Il n'est pas étonnant que le système des Bouwéihides, cette espèce de pacte de famille entre des chefs de mercenaires, se soit trouvé détruit à la seconde génération. Les premiers symptômes de mésintelligence avaient éclaté après la mort de Mo'izz (967). Son fils 'Izz ed-Daula, qui lui succéda dans la dignité d'émir el-Omerâ, se trouvant dans la nécessité de demander du secours à la branche aînée, finit par être emprisonné par 'Adhâd, héritier présomptif de Rokn, que celui-ci avait envoyé à Bagdad avec une armée. A la vérité, la sagesse de Rokn répara immédiatement un tort aussi flagrant. Mais à la mort de ce monarque (976), 'Adhâd ne put pas contenir son ambition. Les dispositions testamentaires de son père lui avaient attribué la suzeraineté sur tous ses États, mais ne lui avaient donné en domaine propre que le Fars, laissant le nord (Hamdan et Djebel) et le centre (Ispahan) comme les apanages de ses autres fils, Fakhr ed-Daula et Mowia ed-Daula. Peu content d'un tel partage, 'Adhâd aspira à régner en maître absolu sur tous les États appartenant à la dynastie. D'un côté, il recommença ses attaques contre 'Izz ed-Daula, le chassa de l'Irak, s'installa lui-même comme émir el Omerâ à Bagdad, se lia en parenté avec le calife, et fit reconnaître sa propre autorité dans toute la Mésopotamie (977-979). D'un autre côté, il saisit l'apanage de son frère Fakhr ed-Daula, et attaqua le prince du Tabaristan, qui lui avait donné asile. Ainsi il accomplit son projet de centralisation, secondé, comme il paraît, par les chefs déilémites; car

ceux-ci, à sa mort (982), tâchèrent de concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul prince, le même Fakhr chassé naguère de ses États. En effet, Fakhr régna pendant quelques années, comme chef de la famille; mais son caractère, ou bien encore les éléments politiques du pays, ne permirent pas la continuation d'un tel système. Du vivant même de Fakhr, les branches de la famille établies au midi devinrent tout à fait indépendantes. Sans assigner une époque plus précise à cet événement, ce qui serait impossible, nous allons traiter séparément de la destinée des trois branches dans lesquelles se partagèrent les Bouwéihites.

Au nord, et dans le centre de la Perse, succéda à Fakhr (997) son fils Madjd ed-Daula. Pendant sa longue minorité, l'État fut gouverné avec sagesse et fermeté par sa mère, que les chroniqueurs ne désignent pas autrement que sous le nom de Séuda, la Dame. On attribue à cette régente une ambassade chevaleresque qui aurait arrêté les armes du célèbre Mahmoûd le Ghaznévide, au moment où il marchait contre Rey; mais l'anecdote paraît suspecte. Dailleurs, Mahmoûd finit par occuper le royaume de Madjd, et par saisir sa personne d'une manière fort déloyale (1029). Les États septentrionaux des Bouwéihides furent absorbés ainsi dans l'empire des Ghaznévides.

Les descendants de Adhâd, nonobstant leurs discordes, se soutinrent plus longtemps au sud, où ils n'avaient à lutter que contre des chefs plus faibles qu'eux-mêmes. On peut les diviser en deux branches : celle des émirs el Omerâ et celle des rois du Fars. La première domina à Bagdad et plus ou moins sur l'Irak-Arabi. Dans la capitale, elle se trouva en présence des mercenaires turks, formidables à cause de leur nombre, et qui prirent le dessus sur les mercenaires Déilémites. Aussi les compatriotes de ces derniers, les émirs el Omerâ bouwéihites tombèrent, au bout de quelques générations, dans le même mépris que les califes eux-mêmes. Enfin Togroul-Beg, de la dynastie Seldjoukide, qui avait occupé l'Irak Persan, marcha sur Bagdad; emprisonna le dernier émir el Omerâ bouwéihite Malek-Rahim, et se mit à sa place (1055). La branche qui régnait dans le Fars et dans le Kerman se traîna à peu près jusqu'à la même époque, et fut depouillée aussi par les Seldjoukides de Perse. Son dernier rejeton se réfugia à la cour de Alparslan, successeur de Togroul-Beg, et y sollicita un petit apanage dans les États de ses ancêtres : il mourut dans cette humble situation, vers la fin du onzième siècle.

Ainsi s'éteignit la dynastie des Bouwéihides. Dans l'époque de sa grandeur, elle n'avait pas seulement brillé par les talents politiques et militaires; Rokn ed-Daula, qui les possédait à un haut degré, se distingua aussi par sa piété et sa justice. Mo'ïzz ed-Daula, pendant son gouvernement à Bagdad, se fit remarquer par sa bienfaisance et par les soins qu'il prit de l'administration. 'Adhâd réunit à l'habileté politique d'un grand monarque l'amour pour les sciences et pour les arts : il protégea ceux qui les cultivèrent; il restaura plusieurs établissements publics à Bagdad; il laissa à la Perse des travaux publics d'une grande utilité, entre autres une digne sur le Kour, près Persépolis, qui au temps de Malcolm servait encore à l'irrigation du pays, où on lui donnait le nom de Bundemir, la Digne de l'Émir. De même Madjd ed-Daula, qui laissa échapper de ses mains le sceptre de la Perse septentrionale, racheta un peu la légèreté de son caractère par la culture de son esprit et par la protection qu'il accorda au fameux médecin et philosophe Ibn-Sina (Avicenne). C'est ainsi que la civilisation, survivant chez les Arabes à la puissance matérielle, réussit à polir un peu leurs rudes vainqueurs, jusqu'à ce qu'elle succomba presqu'entièrement dans la recrudescence du fanatisme religieux. Les Bouwéihites, en fait de religion, montrèrent, comme tous les Persans, un grand zèle pour la secte des schiites ou partisans des imams de la race de Ali. En témoignage de leur attachement à la mémoire de ce héros de l'islamisme, les princes bouwéihites lui firent élever un splendide mausolée à Noudj, et, comme tous les bons schiites, ils établirent près de ce sanctuaire leur sépulture de famille.

Voici une liste des princes bouwéihides :

Souverains de toute la Perse occidentale

Ali, Imâd ed-Daula, depuis	933
Hassan, Rokn ed-Daula;	950
Abou-Schodja', 'Adhâd ed-Daula;	976
Ali, Fakhr ed-Daula;	982

Souverains du nord-ouest de la Perse.

Rostem, Madjd ed-Daula;	997
jusqu'en	1029

Souverains du sud-ouest de la Perse.

Abou Farvâres Scherf ed-Daula;	983
Marzeban, Simsâm ed-Daula;	989
Kosrou, Bohâ ed-Daula;	998
Abou Schodjâ', Soltân ed-Daula ·	1012
Abou Kalidjar, 'Izz el-Molk,	1024
Kosrou, Malek Rahim,	1048
jusqu'en	1056

Émirs el Omerâ de la race des Bouwéihides.

Ahmed, Mo'izz ed-Daula,	946
Bokhtiâr. 'Izz ed-Daula,	967
'Adhâd ed-Daula, (voyez ci-dessus),	977
Simsâm ed-Daula (id.),	983
Scherf ed-daula (id.),	986
Bohâ ed-Daula (id.),	989
Soltân ed-Daula (id.),	1012
Hassan, Moscherrif ed-Daula,	1020
Abou-Taher, Djelâl ed-Daula,	1025

'Izz el-Molk (voyez ci-dessus, 1043
Malek Rahîm (id.), 1048
jusqu'en 1055

Aboulféda. *Annales Mosl* —Malcolm, *Hist. of Persia.* — Price, *Mohamm. History.* — *Voyez* aussi Mirkond, *Hist. des Bouweihides*, texte persan avec une version allemande. AMARI.

BRIC-À-BRAC. — Le bric-à-brac est au commerce d'une infinité d'objets d'utilité et d'agrément ce que sont les bouquins à la librairie; il s'étend, dans la vente des meubles, des instruments de science et d'art, des ustensiles domestiques, à tout ce qui est vieux, cassé, fêlé, écorné, bossué, dépareillé. Le caractère distinctif du bric-à-brac originel est d'être incomplet; mais le marchand de bric-à-brac a de merveilleux secrets pour restaurer ce qui, dans les innombrables articles de son commerce, peut être remis à neuf. Le mot bric-à-brac, comme ceux de coucou, de tic-tac, de cri-cri, est ce qu'on nomme en grammaire une onomatopée, c'est-à-dire une figure qui a la prétention d'imiter le son de la chose qu'elle exprime. Comme écho, l'onomatopée est ici d'une grande fidélité. *Bric-brac !* Entendez-vous ce qu'il y a de porcelaines de Sèvres, de Chine, de Saxe, de verres de Venise, de Bohême, mis en pièces dans ce terrible mot? — Entendez-vous rampes, balcons et boiseries sculptées se détacher en se brisant sous le marteau des démolitions. — *Bric-brac !* voilà votre étagère renversée avec toutes ses richesses; et entre les deux sinistres syllabes ne dirait-on pas que s'est placé le cri de votre douleur : *bric ah ! brac.*

Le commerce du bric-à-brac a pris depuis une vingtaine d'années une grande extension. Autrefois il s'exerçait à l'étalage et sous échopes, et consistait presque exclusivement dans la vente des vieux cuivres et de la vieille ferraille; des arrêtés municipaux, à Paris et dans nos villes principales, l'ont contraint à se mettre en boutique, et depuis lors il a senti la nécessité de se récupérer de l'impôt des patentes en s'étendant à la presque universalité des objets mobiliers de seconde main, à l'exception toutefois des meubles meublants et des dentelles, linges et étoffes, qui constituent les deux spécialités distinctes des revendeuses à la toilette et des marchands de meubles d'occasion. — Le goût des objets de curiosité ayant aujourd'hui gagné toutes les classes de la société, les marchands de bric-à-brac *tiennent*, comme on dit en style commercial, ce qu'on nous permettra d'appeler la moyenne et basse curiosité, l'antique, le moyen âge et la renaissance à l'usage des petites bourses. Au rebours de quelques littérateurs, ils font au besoin du vieux avec du neuf, les habiles gens ! Au reste, en ce temps de confusion, entre certaines boutiques de bric-à-brac, certains magasins de haute curiosité et certains cabinets d'amateurs, la ligne de démarcation est chose impossible à tracer.

GUST. DE LARENAUDIÈRE.

BROUSSE. (*Géographie* et *Histoire.*) Ville de la Turquie asiatique, située dans l'Anatolie, sur le penchant de l'Anatoli-Dagh, au sud de Constantinople et au nord-ouest de Koutaïèh.

Brousse, qui se nomme en turc *Brusa*, s'élève sur les ruines de l'antique *Prusa ad Olympum*. Elle doit, dit-on, sa fondation au roi Prusias, et fut longtemps la capitale de la Bithynie. Oubliée et obscure tout le temps que dura la domination romaine sur ce pays, elle eut sous les empereurs grecs une époque de prospérité et de splendeur. Prise en 947 par Séid-ed-Daoulet, elle retomba bientôt au pouvoir des Grecs, qui la gardèrent jusqu'en 1356. A cette époque elle se rendit, après un long siége, à Orkhan, fils d'Othman, qui en fit le siége de son empire. Timon s'en empara après la journée d'Ancyre, et la saccagea. Mahomet II la releva de ses ruines, et elle servit de résidence aux premiers princes othomans. Brousse a aujourd'hui soixante mille habitants, Turcs, Grecs, Arméniens, Juifs, etc. Elle est la résidence d'un métropolitain grec et d'un archevêque arménien. Bâtie en partie sur les premières pentes du mont Olympe, elle est entourée de murailles et défendue par un château-fort à moitié ruiné, d'une construction très-ancienne, et qu'on croit occuper l'emplacement précis où se trouvait l'antique ville de Prusa. La ville actuelle est mal bâtie, partie en pierre, partie en bois; les rues en sont étroites et fangeuses. Elle possède un grand nombre de mosquées, et, parmi ces édifices, plusieurs sont magnifiques, par exemple l'Aoula, la mosquée d'Achmet et celle d'Osman. On y remarque aussi les bains publics, et principalement ceux où se prennent les eaux thermales, célèbres encore aujourd'hui, et qui paraissent avoir été connues dès le temps des Romains. La principale richesse de Brousse consiste dans les plantations de mûriers qui l'entourent. La soie alimente presque exclusivement son commerce et son industrie. Les soies écrues s'exportent par terre au moyen des caravanes qui vont de Smyrne et d'Alep à la capitale de l'empire, et qui passent par Brousse; par mer, en se rendant au port de Mondania. On y fabrique divers tissus de soie, et principalement des satins rayés pour l'habillement des Turcs. Une autre branche de commerce consiste dans l'exportation de cette espèce de terre légère et poreuse qui sert à faire les pipes dites *d'écume de mer*, et qu'on tire en grande abondance d'une montagne des environs. Brousse

est devenue la demeure de l'émir Abd-el-Kader depuis que le gouvernement français l'a remis en liberté.

BROWNISTES. (*Histoire religieuse.*) On donne ce nom aux membres d'une secte religieuse qui se forma en Angleterre vers la fin du seizième siècle, et qui fut ainsi appelée du nom de Robert Brown, son chef. Cet hérésiarque commença à prêcher en 1580 à Norwich. Il regardait l'Église anglicane et toutes les autres Églises réformées comme corrompues et exigeant une complète régénération, non pas en ce qui regardait les dogmes de la foi, mais en ce qui concernait les formes du gouvernement. Né d'une bonne famille, ayant eu l'esprit développé par une excellente éducation, reçue à l'université de Cambridge, doué d'ailleurs d'une éloquence naturelle, entraînante et persuasive, il eut bientôt de nombreux disciples. Ses prédications ne tardèrent pas cependant à lui attirer de sévères persécutions : il se glorifiait d'avoir souffert pour sa doctrine dans trente-deux cachots différents, dont le plus clair était si obscur, qu'il n'y pouvait pas distinguer sa main quand il la portait à la hauteur de ses yeux. Rendu à la liberté, il fut forcé de partir pour l'exil. Il sortit du royaume avec ses sectateurs, et se retira en Zélande, à Middelbourg, où il obtint des États de Hollande la permission de bâtir une église et de professer sa doctrine, par laquelle il rejetait toute espèce d'autorité ecclésiastique, celle des évêques tout aussi bien que celle des consistoires, des classes et des synodes. Le gouvernement de l'Église devait être, selon les brownistes, entièrement démocratique; le ministère évangélique n'était qu'une délégation essentiellement révocable, et chacun avait droit de parler sur la prédication du ministre. La communion avec les hommes qui ne partageaient pas leurs idées était regardée comme nuisible aux fidèles, et il fallait en conséquence se garder des autres Églises, où le choix de ceux qui participaient aux sacrements n'était pas assez épuré. La confirmation des mariages n'appartenait qu'au magistrat civil. Les formulaires de prières étaient non moins inutiles, et l'Oraison-Dominicale avait été donnée aux hommes, non comme une prière toute faite, mais comme le modèle des prières à faire. Brown, sur la terre hospitalière où il avait transporté son Église, ne fut pas plus heureux que dans sa patrie, qui l'avait rejeté de son sein. La liberté qu'il donnait à ses sectateurs engendra des divisions; des défections eurent lieu, malgré ses efforts, et bientôt il fut abreuvé de tant de chagrins et d'amertume, qu'il se démit de son office, retourna en Angleterre, abjura sa doctrine, pour mourir, enfin, recteur dans une église du comté de Northampton. Son départ avait été bientôt suivi de la dispersion de ses sectateurs et de la ruine de l'Église de Middelbourg. Mais il n'en fut pas de même en Angleterre, où son système avait jeté de plus profondes racines. En 1692 on comptait vingt mille personnes imbues de ses opinions, et l'Église des brownistes ne périt pas, malgré les persécutions dont les accabla la reine Élisabeth. Pourtant beaucoup de familles furent encore obligées de s'exiler, et d'aller s'établir à Amsterdam, où elles perpétuèrent longtemps leurs opinions religieuses. Les sectateurs, en petit nombre, restés en Angleterre jetèrent plus tard les semences de la secte des *indépendants*, issue de celle des brownistes.

BRUCTÈRES. (*Histoire.*) *Bructeri*. Peuple de la Germanie, placé entre les Frisons au nord, les Bataves à l'ouest et les Usipiens au sud. Le terrain occupé autrefois par eux s'étend, dans la géographie actuelle, le long de l'Ems, entre la Lippe et le Weser, dans la province prussienne de Westphalie. Les Bructères tenaient un rang important parmi ces peuplades qui firent à Rome une guerre si acharnée. Aussi, leur nom revient-il souvent dans Tacite, l'historien des premiers temps de l'empire. Tantôt il nous apprend que Velléda, une des plus célèbres parmi ces femmes à qui la superstition des barbares accordait le don de prophétie, était née chez les Bructères (1). Ailleurs, il nous dit quel rôle joua cette nation dans les guerres qui valurent à Germanicus son glorieux surnom (2). Il nous la montre ravageant son propre territoire, jusqu'à ce qu'elle soit défaite et chassée par Stertinius, un des lieutenants du général romain (3). Plus tard, au temps de Néron, alliés des Ansibariens, les Bructères cèdent aux menaces d'Avitus, entré sur leur territoire avec ses légions, et abandonnent la cause qu'ils avaient embrassée (4). Plus tard encore, ils prennent part à la grande révolte excitée par Civilis, et dans les combats on les voit placés aux postes les plus périlleux, accomplissant les manœuvres les plus décisives, fallût-il traverser le Rhin à la nage pour prendre en flanc les légions romaines (5). Enfin, une ligue formidable fut formée contre les Bructères par les nations voisines, soit en haine de leur orgueil, soit par l'appât du butin, « soit, ajoute Tacite, par suite de la faveur des dieux pour la cause de Rome, » et, après un combat dans lequel périrent plus de soixante-dix mille barbares, la nation des Bructères fut anéantie. Des émigrants Chamaves et Angrivariens occupèrent le territoire des vaincus (6).

(1) Tac., *H.*, IV, 61.
(2) *A.*, I, 51.
(3) *A.*, I, 60.
(4) *A.*, XIII, 56.
(5) *H.*, IV, 21, 77, V, 18.
(6) *G.*, 33.

BRUMAIRE. — 18 *Brumaire*. C'était le deuxième mois de l'année républicaine; il venait après vendémiaire. Il commençait le 23 octobre, et finissait le 22 novembre. Il a marqué la chute du Directoire et de la constitution de l'an III, comme vendémiaire en avait marqué l'avénement.

La constitution de l'an III n'avait pas été plus heureuse que celles qui la précédèrent, et l'on peut ajouter que celles qui l'ont suivie. Il y avait quatre ans à peine qu'elle avait été proclamée, et déjà elle périssait. Elle n'avait rien protégé, rien défendu, rien affermi : ce n'était qu'une lettre morte, qui n'imposait à personne, qui ne contraignait personne, et dont chacun comprenait à la fois le vide, le ridicule et l'impuissance.

On n'avait réussi à la soutenir qu'en la violant, si c'est soutenir une constitution que d'en violer sans cesse les principes sous prétexte de la sauver. Telle était cependant la prétention du Directoire chaque fois qu'il était amené par les menaces et la révolte des partis à porter, comme on disait alors, « une main sacrilége sur le livre de la loi ».

C'était pour rentrer dans la constitution qu'on avait expulsé violemment au 18 fructidor une centaine de députés, nommés régulièrement aux termes de cette constitution et déclarés inviolables par elle.

C'était pour rentrer dans la constitution que la majorité des Conseils, d'un autre côté, au moyen d'une de ces tristes et honteuses coalitions dont nos assemblées ont si souvent offert l'exemple, et la seule chose peut-être où elles se soient montrées habiles, avait, au 30 prairial, arraché leur démission à trois membres du Directoire, nommés aussi régulièrement que les députés du 18 fructidor, aussi inviolables qu'eux, aussi sacrés aux yeux de la constitution.

Cette constitution, au fond, personne n'y croyait, et n'y avait jamais cru. Elle n'avait été admise que par une sorte d'hypocrisie générale, comme il arrive dans ces moments où chaque parti, ne se sentant pas assez fort pour prévaloir, a l'air d'accepter une loi qui le blesse, en attendant qu'il puisse imposer la sienne; y trouvant du moins cet avantage, que si elle l'empêche de triompher, elle empêche aussi ses adversaires.

Nul n'avait renoncé à ses espérances, encore moins à ses intrigues et à ses menées. On se servait au contraire de la constitution pour détruire la constitution. Chacun, par ses emportements, poussait son ennemi à en franchir les limites, et lui reprochait ensuite de les avoir franchies. Le temps se passait, consumé tout entier dans ces discussions vaines, stériles et presque toujours scandaleuses, où se perdent le crédit et la considération du gouvernement, la confiance dans un état de choses qui, après avoir tant promis, ne produit que de pareils résultats.

Le gouvernement, battu de toutes parts, en butte à ces factions qui se disputaient le sol par-dessus sa tête, sans force pour leur résister s'il restait dans la constitution, ou leur fournissant des moyens d'agression s'il en sortait, le gouvernement succombait, avili et méprisé. Nos armées étaient vaincues, l'ennemi était à nos portes comme en 92; et l'on ne voyait nul moyen de le chasser, comme en 92. Les finances étaient dans un désordre inexprimable, ou plutôt il n'y avait plus de finances, plus d'administration, plus de police. Les routes infestées de brigands, qu'on n'avait ni l'énergie ni même le pouvoir de réprimer, étaient devenues impraticables. On avait essayé, pour combler le vide du trésor, de recourir à l'impôt progressif, impôt terrible, qui soulevait les populations et ne produisait rien dans ce pays ruiné et à bout de ressources. Il semblait que tout fût prêt à se dissoudre. Personne ne commandait, personne n'obéissait; les fournisseurs seuls étaient les personnages considérables et écoutés. On eût dit que c'était pour livrer l'État à cette race immonde que la révolution avait été faite. Leur influence s'étendait à tout; elle corrompait tout, desséchait tout. Elle salissait jusqu'aux membres du gouvernement, accusés de tremper dans leurs infamies et d'en partager avec eux le bénéfice; accusation vraie en ce qui concernait l'un des directeurs. Nos soldats, nus, sans pain, sans souliers, périssaient de faim et de dénûment, lorsqu'on voyait ceux qui étaient chargés de les nourrir nager dans un luxe insolent, étalé avec une effronterie qui révoltait la conscience publique. Il y avait quatre ans que le Directoire était institué. Alors la France était victorieuse et redoutée. Un an après elle avait imposé à ses ennemis ce traité de Léoben qui la comblait de gloire et de richesse. Qu'avait-on fait de cette gloire et de cette richesse? Trois ans à peine, et tout avait disparu. L'Italie était perdue. Souwaroff était aux frontières : l'on n'avait ni argent ni armée pour le combattre; et l'on en était aux visites domiciliaires comme au temps de la terreur. Le gouvernement en effet avait dû recourir à ce moyen pour assurer sa tranquillité; mais ce moyen lui-même n'était qu'une charge de plus dans l'acte d'accusation dressé contre lui.

Le personnel des membres du Directoire ne justifiait que trop ces accusations. On sait quels étaient ces membres. Il y avait d'abord Barras, inconnu la veille, trop connu depuis par son immoralité, ses dilapidations, ses débauches. Son élection au Directoire avait été l'avénement du vice au gouvernement, du vice

éhonté, sans pudeur, satisfait de lui-même au contraire, et s'étalant avec complaisance. Il y avait Moulins, général obscur et sans talents, aussi ignoré de ses soldats que du public; Gohier, avocat breton, sans réputation, dont le 18 brumaire mit à nu la nullité entêtée, n'ayant pas su même, dans l'exercice de sa profession en province, se créer cette gloire de bailliage ou de sénéchaussée qui a conduit dans nos assemblées tant de législateurs qui n'étaient rien et de ministres dignes de ces législateurs. Il y avait Sieyès, théoricien brouillon, cupide et ambitieux, jouissant alors d'une grande rénommée, due à l'orgueilleux étalage d'une métaphysique pédantesque et inintelligible. L'Empereur l'avait merveilleusement défini en disant de lui que c'était un esprit creux et non profond. Il y avait, enfin, Ducos, sur le mérite duquel l'histoire n'a jamais réussi à se renseigner, malgré les recherches.

Sieyès, Barras, et Ducos, dominé par eux, comprenaient parfaitement que la constitution se mourait, et que leur gouvernement touchait à sa fin. Aussi prenaient-ils leurs précautions : Barras en négociant avec tout le monde, les royalistes et les jacobins, de manière à s'assurer un abri ou au moins de l'argent après la tempête. L'histoire a fait connaître ses relations avec le comité royaliste établi à Paris, et les promesses de Louis XVIII, dans le cas d'une restauration préparée et aidée par le directeur.

Quant à Sieyès, il ne songeait pas à retablir la monarchie, loin de là. Il avait voté la mort de Louis XVI en des termes tels que toute espèce de restauration devait lui apparaître comme le plus grand des malheurs, au moins pour lui, sinon pour le pays. Puis il nourrissait d'autres projets depuis longtemps. Ce qu'il poursuivait, c'était une sorte de royauté pour lui et à son usage, par la vertu de sa métaphysique, une royauté philosophique, qui sans lui donner de titre aurait fait de lui quelque chose comme le Numa ou l'oracle de Delphes de cette république; une manière de génie tutélaire supérieur et familier, révéré des peuples, consulté des sages, et regardé par tous comme l'intelligence suprême et régulatrice présidant aux destinées de ce pays.

Telles étaient les vues de ce grand esprit; c'est à cela que tendaient sérieusement ses efforts et ses combinaisons. On ne dit rien de nouveau sur cette chimère, qui a frappé Sieyès d'un ridicule dont il ne s'est jamais relevé. Son rêve était de donner à la France une constitution faite par lui, et par lui seul. Dans ce but, il avait passé une partie de sa vie à inventer des constitutions suivant les circonstances, mais sans avoir le bonheur de les faire adopter, ce qui avait irrité sa persévérance au lieu de l'abattre, et changé son obstination en une sorte de manie, qui espérait cette fois se satisfaire. Les circonstances paraissaient on ne peut plus favorables. Il était évident que la constitution allait expirer. Le moment était venu de doter enfin la France de ce fruit de ses méditations et de son génie. Sa nouvelle constitution était déjà prête. Il ne s'agissait plus que de porter le dernier coup à l'ancienne. C'est à quoi le Directeur s'employait de tout son pouvoir. Il attirait à lui les fonctionnaires, les généraux, tous ceux qu'il jugeait les plus capables, pourvu qu'ils ne le fussent pas assez pour le dominer. Il leur communiquait ses idées, cherchait à les en pénétrer, et donnait cet exemple, assez rare, mais qui peint bien la situation, d'un chef de gouvernement conspirant la ruine de son propre gouvernement.

Après les grandes causes venaient les petites, qui n'avaient pas moins d'influence. C'étaient les intrigues intérieures, les jalousies d'individu à individu entre les membres du Directoire, leurs familiers, leur entourage. L'Empereur en quelques lignes a décrit cette situation. Ces quelques lignes, mieux que des pages entières, font connaître comment ni la constitution, ni le Directoire, ni rien de ce qui composait cet état de choses n'était fait pour durer.

« L'opinion publique, dit-il (1), fut d'abord « séduite par les avantages qui paraissaient « attachés à la forme de gouvernement pres- « crite par la constitution de 1795. Un conseil « de cinq magistrats, ayant des ministres res- « ponsables pour l'exécution de ses ordres, « aurait tout le loisir de mûrir les affaires; « le même esprit, les mêmes principes se trans- « mettraient d'âge en âge, sans interruption; « plus de régence, plus de minorité à crain- « dre. Mais ces illusions se dissipèrent bien- « tôt. On éprouva à la fois tous les inconvé- « nients résultats inévitables de l'amalgame « de cinq intérêts, de cinq passions, de cinq « caractères divers : on sentit toute la diffé- « rence qui existe entre un individu créé par « la nature et un être factice, qui n'a ni cœur « ni âme, qui n'inspire ni confiance, ni amour, « ni illusion.

« Les cinq directeurs se partagèrent le pa- « lais du Luxembourg, et s'y établirent avec « leurs familles, qu'ils mirent en évidence. « Cela forma cinq petites cours bourgeoises, « placées à côté l'une de l'autre, et agitées par « les passions des femmes, des enfants et des « valets. La suprême magistrature fut avilie. « Les hommes de 93, les classes élevées de la « société, furent également choqués. L'esprit « de la constitution était violé. Un directeur

(1) Mémoires de l'Empereur, *Récit de la journée du 18 fructidor.*

« n'était ni un ministre, ni un préfet, ni un général : il n'était que le cinquième d'un tout. « Il ne devait paraître en évidence qu'en conseil ; sa femme, ses domestiques auraient dû « ignorer qu'il était membre du gouvernement. Le directeur devait rester simple citoyen ; mais le Directoire devait être environné des respects, de l'étiquette et de la « splendeur qui appartiennent à la magistrature suprême d'une grande nation. Cette « splendeur devait être celle de la puissance, « et non de la cour. Le directeur sortant des « fonctions n'eût trouvé alors aucun changement dans son intérieur ; il n'eût éprouvé « aucune privation. C'est dans cet esprit que « la constitution lui avait assuré seulement la « somme modique de cent mille francs d'appointements, et que les frais de représentation du Directoire étaient compris au budget « pour cinq millions, sous le titre de *frais de* « *maison*. Alors un traitement de cent mille « francs était suffisant ; mais il aurait dû être « assuré pour la vie, ce qui aurait permis « d'imposer au directeur sortant de charge « l'obligation de ne plus occuper aucune fonction, et aurait assuré son indépendance. »

Gohier et Moulins n'avaient pas assez de lumières pour se rendre compte de la situation. Ils étaient républicains et très-attachés à la constitution, ce qui était naturel. Ils devaient aimer une constitution qui avait aplani le chemin des honneurs à leur médiocrité. Ils représentaient un parti qui, bien qu'à la tête des affaires et encore debout, à ne considérer que les apparences, n'était déjà plus rien dans la nation. C'est ce parti que nos soldats appelaient énergiquement le parti des *avocats*, désignant par là cette classe de lettrés de second ordre dont l'ambition inintelligente, en poussant dès le debut de la Révolution à une république que personne ne souhaitait, avait ouvert la porte à des excès dont ils avaient été les premières victimes.

Ce parti, vaincu et dispersé au 31 mai, avait reparu après le 9 thermidor ; la constitution de l'an III avait été faite par lui et pour lui. Il avait eu soin de l'arrêter là où il s'arrêtait lui-même. En d'autres termes, il l'avait faite assez républicaine pour fermer la voie à toute supériorité qui pourrait le gêner, et point assez populaire pour être débordé par la démocratie. C'était une sorte de place fortifiée uniquement pour son besoin, où lui seul pouvait pénétrer et d'où il pouvait dominer ses adversaires. Mais ce qui, suivant son calcul, aurait dû être le principe de sa force était devenu le principe de sa faiblesse. Il avait beau tenir toutes les positions officielles, il était en dehors de tout. L'opinion détrompée ne l'apercevait plus que sous la forme d'un accident en quelque sorte, considéré comme trop peu de chose pour arrêter la marche des deux grands partis qui se disputaient encore la France ; c'est à savoir la monarchie et les républicains à la manière de 93.

La nation, comme toujours, formait le milieu entre ces opinions extrêmes. Au fond elle était monarchique, parce qu'elle l'a toujours été, malgré toutes les révolutions, et que tel est son génie. Mais dans les circonstances présentes elle était trop compromise avec la monarchie pour désirer le retour de l'ancienne dynastie. Des intérêts nouveaux s'étaient créés depuis 1789 : elle craignait une restauration, qui tendrait sans doute à les détruire; au moins le supposait-elle, et l'on avait soin d'exagérer ses craintes à ce sujet. On ne se rendait pas compte de cette force des choses qui, en d'autres temps, avait obligé Henri IV à reconnaître la plupart des faits accomplis sous la Ligue. C'est ce qui avait fait supporter le régime existant, quoique sans aucune sympathie. Mais on était bien plus ému encore et plus effrayé à l'idée d'un nouveau 93 si le parti jacobin venait à triompher une seconde fois. On n'en détestait que davantage ce gouvernement qui ne savait éloigner aucun de ces deux dangers, et ne semblait écarter l'un que pour vous précipiter dans l'autre, infiniment plus terrible et plus affreux.

Le parti du Directoire, cependant, ne comprenait que trop bien ce qu'il allait devenir si la constitution succombait. Il savait parfaitement qu'il n'était rien que par elle et ne serait rien sans elle. Aussi épuisait-il tous ses efforts pour la défendre. Il s'y rattachait avec l'ardeur d'un naufragé embrassant sa dernière planche de salut. Il se retranchait derrière la loi écrite pour résister à un fait qui le dominait. Il essayait de combattre avec les armes de la légalité, comme si ces armes étaient quelque chose lorsque tout le monde vous devine, et sait qu'il ne s'agit au fond que de sauver son importance et conserver sa position à la faveur de cette prétendue légalité!

Cette légalité d'ailleurs, qui l'avait faite? N'était-ce pas le parti constitutionnel lui-même, dans son intérêt et pour son avantage, comme la constitution? Reposait-elle par hasard sur ces principes éternels qu'on ne saurait violer sans porter atteinte aux lois divines et humaines? Et la constitution était-elle donc l'Arche sainte? C'était ainsi, il est vrai, que le parti constitutionnel aurait voulu qu'on la considérât, et son éloquence ne s'y épargnait pas. On prodiguait les serments, les adjurations, les exclamations : on invoquait Brutus et Décius ; on jurait sur leurs mânes ; on étendait les bras ; on appelait l'anathème sur les traîtres qui oseraient attenter à la majesté des lois ; on les dévouait à l'évé-

cration de la postérité. Il n'était question que de César et des Tarquins. On sait quel était l'usage ou, si l'on aime mieux, la mode alors : c'était de se croire des Grecs et des Romains, et de parler comme eux, ou du moins comme on croyait qu'ils parlaient. De là ces habitudes de théâtre, cette phraséologie ampoulée et niaise, toute gonflée d'anthithèses, d'interjections et de prosopopées, qui faisait croire à ces législateurs qu'ils n'étaient rien moins que des Spartiates ou les Pères conscrits de l'ancienne Rome, tandis qu'ils ne ressemblaient, hélas ! qu'à des comparses jurant de marcher, de combattre et de vaincre, avec l'exaltation propre aux héros de cette sorte. C'est ainsi que nos sénateurs juraient de mourir sur leurs chaises curules, de verser pour la constitution jusqu'à la dernière goutte de leur sang. La musique jouait un grand rôle au milieu de tous ces élans (1). Le gouvernement, jugeant avec raison qu'il fallait des cérémonies et la pompe des ornements extérieurs pour imposer aux esprits et frapper les imaginations, avait fait disposer dans la salle même des conseils tout un matériel destiné à faciliter singulièrement l'exécution de ces sortes de scènes. Au fond était un autel chargé de symboles, de bas-reliefs, de figures des dieux et des déesses alors révérés, suivant les principes de la religion du temps. C'était l'Agriculture, l'Abondance, la Sagesse, la Pudeur, la Sensibilité, la Virginité, la Piété filiale, la Jeunesse, l'Age-Mûr, l'Amour Maternel, la Vieillesse, etc., etc. On appelait cela l'autel de la Patrie (2). Au milieu se dressait une colonne en marbre blanc (3). Un livre était déposé dessus ; c'était le livre de la loi. Il était là toujours ouvert, règle suprême et redoutable sans cesse offerte aux regards de l'orateur pour remplir son esprit et inspirer sa parole. Les sons d'un orchestre placé dans les tribunes supérieures venaient encore ajouter aux impressions que devait produire ce tableau. C'était aux accords d'une musique douce (4), comme on disait alors, que s'ouvraient les séances pour élever l'âme du législateur apparemment, la transporter et la maintenir dans ces sphères de méditation pure qui sont le séjour du sage. On terminait également par des hymnes. Il arrivait souvent même que l'orchestre intervenait au milieu des délibérations : c'était dans ces moments où l'orateur, vaincu par l'émotion, sentait sa voix s'éteindre et ses forces l'abandonner. La symphonie venait alors à son secours. Elle l'aidait à reprendre ses esprits, elle suppléait à ce qu'il n'avait pas dit, et se chargeait d'achever son discours. On comprend à quels mouvements, à quelle éloquence passionnée et sublime pouvait donner lieu tout cet appareil. C'était ce que le gouvernement avait inventé de mieux pour inspirer le respect de la constitution. La constitution malheureusement n'en retirait aucun des avantages qu'il s'était promis. Toute cette décoration, ces serments, ces invocations, ces scènes d'opéra infiniment plus mal exécutées qu'à l'Opéra, manquaient leur effet sur un public blasé et qu'on avait fatigué jusqu'à la satiété de parodies de ce genre. On se permettait même de siffler les acteurs, suivant l'usage dans un pays où l'on n'attend pas toujours pour se moquer la présence du ridicule. On savait parfaitement, d'ailleurs, à quoi s'en tenir sur le personnel de ces Brutus qui parlaient de mourir, tout en vidant le trésor et en faisant des affaires avec les fournisseurs. On n'avait aucune inquiétude sur eux. On était bien convaincu au fond que personne ne mourrait, et sans prévoir précisément de quelle manière les choses se passeraient, il semblait qu'on devinât le dénoûment et qu'on pressentît déjà les croisées de Saint-Cloud.

La position n'était pas moins déplorable. Il semblait que la vie se fût retirée du corps social. L'action du gouvernement était comme suspendue ; tout était arrêté, rien ne fonctionnait plus. Le découragement s'était emparé des esprits. De tous côtés on avait le sentiment d'une situation épuisée et devant aboutir à quelque catastrophe ; mais laquelle ? On ne songeait pas même à s'en rendre compte. On attendait dans cet état de torpeur et de résignation lâche qui suit les grandes commotions la crise qui devait tout perdre ou tout sauver, sans rien faire pour la prévenir, sans rien faire pour l'avancer.

Que faire d'ailleurs, et où tourner ses regards ? Rien ne se présentait à l'horizon. On avait vu ce que pouvait le gouvernement civil fondé sur ces théories dont on avait poursuivi l'application avec tant de zèle et un enthousiasme si malheureux. L'expérience avait ramené aux principes ; elle avait fait comprendre que le seul moyen d'échapper à une destruction de jour en jour plus imminente,

(1) Voir pour l'exactitude des détails qui vont suivre le *Moniteur* et l'*Histoire parlementaire de la Révolution de* MM. Buchez et Roux.

(2) « Je crois avoir donné des preuves d'attachement « à la constitution de l'an III, disait Lemercier dans « la séance du 19 brumaire, à Saint-Cloud. *Toute la « France sait que je fis élever un autel dans le « sanctuaire des lois*, au moment où il était à peine « permis de les invoquer et d'en parler. » (*Moniteur*).

(3) « Vous avez juré la constitution ; *mais la colon- « ne sur laquelle elle est placée dans cette enceinte « ne* sera point un billot sur lequel on immole une « victime. » (Paroles de Lucien Bonaparte dans la séance du 28 messidor en VII.) (*Moniteur*.)

(4) On exécutait même des ouvertures d'opéra dans l'occasion. On joua celle de *Panurge* au commencement de la séance citée plus haut. Il est vrai qu'il s'agissait de célébrer l'anniversaire du 14 juillet ; mais on ne voit pas quel rapport il y a entre *Panurge* et la prise de la Bastille.

c'était l'unité de pouvoir, une sorte de dictature illimitée en un mot, armée des forces de tous pour le salut de tous, concentrée dans une main puissante, mise au service d'une intelligence assez grande pour pourvoir à tout, diriger tout, ramener la vie et la lumière au milieu de ces ruines et de ces ténèbres. Mais cette main, cette intelligence, où les trouver? Ce n'était pas parmi les membres de la législature apparemment.

Les généraux eux-mêmes, pour la plupart, n'avaient rien, malgré leur gloire, qui les pût recommander pour une semblable mission. C'étaient des militaires fort braves sans doute, quelques-uns même d'habiles capitaines; mais ce n'est pas seulement avec de la bravoure et des talents plus ou moins remarquables à la tête d'une armée qu'on gouverne un État et qu'on le retire du désordre où l'ont plongé dix ans de révolution. L'ambition, il est vrai, ne manquait à aucun; la suite l'a prouvé, malgré les ardeurs d'un dévouement qui se traduisait alors en termes plus qu'exaltés pour la république. Malgré les grands exemples de la Grèce et de Rome, elle a prouvé que s'il était un rôle qui leur parût digne d'envie, ce n'était peut-être pas celui de Fabricius ou de Cincinnatus. Mais l'opinion, qui est le meilleur juge dans ces circonstances, n'accordait à aucun les qualités nécessaires pour remplir celui de César; eux-mêmes le sentaient et se rendaient justice. Mais il en résultait que l'armée, pas plus que le gouvernement, n'était en état de venir au secours du pays.

Il en était un cependant! Celui-là tout le monde le désignait, tous les regards étaient fixés sur lui, son nom était dans toutes les bouches. C'était le vainqueur de l'Italie, le négociateur du traité de Campo-Formio; c'était Bonaparte en un mot! Mais cette voix de toute une nation, qui attendait de lui son salut, comment irait-elle jusqu'à lui? Qui irait la lui reporter au delà de ces mers, de ces régions lointaines qui le séparaient alors de la patrie? Éloigné depuis deux ans, et comme perdu pour elle, c'était à peine si l'on connaissait son sort. Le pays, il est vrai, avait encore entendu son nom. Il lui était revenu, renvoyé par la victoire, si cela peut se dire, et comme par les échos des Pyramides et du Thabor. Mais le désastre d'Aboukir était survenu. Les mers étaient fermées. Le vainqueur, prisonnier dans sa conquête, était destiné à périr peut-être, sous ce climat brûlant, au milieu de ces sables où il était allé chercher une gloire grande comme son génie, comme l'étendue de ces déserts qu'il remplissait aujourd'hui de son nom. Qui pouvait répondre qu'il n'eût pas déjà succombé! Alors on retombait dans le découragement; on sentait l'inutilité de ces désirs qui portaient dans le vague, et que ne pouvait exaucer ni même entendre celui qui en était l'objet. Mais ce vague même lui était favorable; il servait à sa renommée, il l'enveloppait comme d'un prestige. La grandeur de l'entreprise, ce souvenir des âges attaché à la terre foulée aujourd'hui par nos soldats, ces noms, ces monuments, ces débris d'un monde disparu, cette poussière des temps, en un mot, soulevée par notre armée, tout cela saisissait les imaginations. Il semblait que l'antiquité tout entière se réveillât pour apprendre le nom de la France et assister à ses triomphes. Ces impressions, un mot les résumait toutes : Bonaparte! Il donnait l'idée d'une destinée à part, supérieure aux événements, et que ne pouvaient atteindre les chances communes. On eût dit qu'un instinct secret faisait pénétrer l'avenir. Cette destinée n'était pas remplie, elle ne pouvait finir ainsi. On le sentait, et l'on se reprenait à espérer. Les regards se tournaient de nouveau vers l'Orient. Ils allaient y chercher celui qu'appelaient tant de vœux. Ils essayaient de le suivre dans sa marche; de percer le nuage qui le dérobait aux yeux de l'Europe. Ces vœux, il était impossible qu'il les ignorât, comme s'il y avait dans la force du sentiment public quelque chose qui dût les lui porter à travers les airs. La France le reverrait sans doute. Comment! On ne songeait pas à se l'expliquer, mais on en était convaincu. Une sorte de foi superstitieuse s'attachait à cette fortune; elle écartait toute idée d'obstacles et de périls. Plusieurs fois même on avait dit qu'il avait quitté l'Égypte; qu'il avait débarqué; qu'il était en France, et le pays s'était ému. Puis, par un de ces retours qui suivent ces espérances déçues, l'opinion irritée s'en était prise au gouvernement de l'absence de Bonaparte. Elle lui demandait compte de son sort : elle se répandait en accusations contre lui. Elle lui reprochait cette expédition d'Égypte, ordonnée sans doute pour perdre celui qui en était le chef, pour se délivrer d'une gloire qui inquiétait et dont on était jaloux. Ces plaintes se reproduisaient jusqu'à la tribune, quoique sous des formes moins amères. « Où est « Bonaparte? s'écriait le député Baudin; sa « vie, déjà épuisée, se consume sous un ciel « brûlant! Que n'es-tu parmi nous! ajoutait-il : « la république ne serait pas menacée d'une « ruine prochaine. L'Europe et les factions « la respecteraient! » Toutes les relations contemporaines témoignent avec une sorte de délire, si l'on peut s'exprimer ainsi, de ces alternatives d'espérance et de crainte qui tenaient tout un pays en suspens à propos d'un homme. Le pays en effet ne s'y trompait pas. Il avait encore besoin de vivre, de

triompher, d'étonner le monde par des prodiges. Il appelait celui par qui il devait encore exister, et par qui ces prodiges devaient s'accomplir.

Tout à coup l'on annonce qu'il est arrivé, qu'il a touché le port de Fréjus, que sous trois jours il sera à Paris. Cette fois la nouvelle était vraie. Le Directoire en avait été informé deux heures auparavant par le télégraphe. Elle éclata dans Paris comme un coup de tonnerre. C'était le soir. En un instant plaisirs, affaires, tout fut suspendu. La ville entière fut illuminée. On s'arrêtait dans les rues, on se félicitait, on revenait à la vie; il n'y avait qu'un cri. Cette nouvelle répandue dans les théâtres fit cesser partout la représentation : le public, enivré, se laissait aller à ses transports ; il interrompait par des cris, par des chants qui ne permettaient pas de continuer. On ne s'était donc pas trompé, il était revenu. Il y avait là comme un miracle auquel on ne voulait pas croire alors qu'on n'en pouvait douter. Il avait échappé à tous les périls; il n'en avait même pas couru : une sorte de puissance invisible l'avait protégé; elle avait veillé sur lui; elle l'avait fait passer seul au milieu de ces flottes innombrables qui croyaient garder les mers, tandis que leur ennemi, voguant tranquillement sous leurs yeux, pour ainsi dire, s'avançait sans obstacle vers le point où l'appelaient ses destinées. Quel était son but, ses desseins? Qu'allait-il faire? Venait-il pour renverser le gouvernement? Venait-il pour lui prêter l'appui de son génie, et relever la république chancelante? On ne songeait pas à se le demander. Nul ne s'en inquiétait. Il était là : on était sauvé; c'était assez!

Son passage à travers les populations depuis Toulon jusqu'à Paris ne fut qu'un long triomphe. Cette voix du peuple, qui est quelquefois la voix de Dieu, saluait en lui son libérateur. On dételait sa voiture, on la traînait. Des feux allumés sur tous les points éclairaient sa route. Les cloches sonnaient de toutes parts. La France entière, depuis le plus humble habitant des campagnes jusqu'au plus riche citoyen des villes, se portait vers lui. L'enthousiasme était universel; il tenait du délire. Celui qui en était l'objet arriva à Paris le 24 vendémiaire (16 octobre de l'année 1799).

Ce retour fut-il déterminé par un ordre du Directoire, ou le Général revint-il de son propre mouvement? C'est ce qu'il est assez indifférent de savoir, bien que la question ait été fort discutée. On a dit que le gouvernement, comprenant les dangers qui le menaçaient et son impuissance à les conjurer, effrayé surtout de la marche de Souwarroff vers nos frontières, s'était décidé à rappeler le Général, et lui avait fait passer à cet effet un ordre secret. L'arrêté, pris à la date du 7 prairial précédent, aurait été signé, Treilhard, Barras, La Révellière-Lepeaux. On en a même produit la minute. Mais La Révellière-Lepeaux a nié dans ses *Mémoires* que cet arrêté ait été rendu. Il le regarde comme supposé, ne se souvenant pas, dit-il, de l'avoir signé, ni même vu. Un mot de Sieyès, qui sera cité plus bas, semble venir à l'appui de cette affirmation. Le Général serait donc revenu sans ordre. C'était l'opinion commune, et l'on ne manquait pas de s'en prévaloir contre lui. On lui reprochait, dans un certain parti, cette infraction aux règles de l'obéissance. On ne parlait que du châtiment qui aurait dû lui être infligé, comme si celui-là avait besoin d'un ordre pour sauver son pays à qui Dieu a donné la puissance de le faire! Comme si la voix du pays, d'ailleurs, n'était pas là tout entière pour l'absoudre.

La version la plus probable est celle-ci. C'est celle adoptée par M. Thiers. Le Général recevait des lettres de ses amis qui l'instruisaient de l'état de la France. Il savait par eux ce qui se passait et de quels vœux il était l'objet. Après la bataille d'Aboukir, toutes les correspondances étant interceptées par la flotte anglaise, il resta longtemps sans nouvelles : son inquiétude était extrême. « Pour « tâcher d'en avoir, dit M. Thiers, il faisait « croiser des bricks avec ordre d'arrêter les « vaisseaux de commerce et de s'instruire par « eux des événements qui se passaient en « Europe. Il envoya un parlementaire à la « flotte turque, qui, sous le prétexte de négo- « cier un échange de prisonniers, devait tâ- « cher d'obtenir quelques nouvelles. Sydney- « Smith arrêta ce parlementaire, l'accueillit « fort bien, et, voyant que Bonaparte ignorait « les désastres de la France, se fit un malin « plaisir de lui donner un paquet de tous les « journaux. Celui-ci passa une nuit entière à « dévorer ces feuilles, et à s'instruire de tout « ce qui se passait dans sa patrie. Sur le- « champ sa détermination fut prise. Il réso- « lut de s'embarquer secrètement pour l'Eu- « rope, et d'essayer la traversée au risque « d'être saisi en route par la flotte anglaise. »

On connaît les circonstances de ce voyage extraordinaire. On sait par quelle espèce de miracle ce vaisseau, auquel étaient confiées de si grandes destinées, échappa à la surveillance de la flotte anglaise. C'était *La Muiron*. Il était suivi de la frégate *La Carrière* et des chebecks *La Revanche* et *La Fortune*. A peine avait-on levé l'ancre qu'un calme survint, qui fit tomber les voiles. On s'était embarqué la nuit, espérant traverser la flotte ennemie sans être aperçu. Si l'on attendait le jour, on pouvait être pris. Tous les officiers qui accompagnaient le Général étaient d'avis de retourner

à Alexandrie. Il ne le voulut pas. « Soyez tranquilles, dit-il, nous passerons. » De même que César, ajoute M. Thiers, « il comptait sur sa fortune! »

On passa en effet, et l'on put faire voile tranquillement jusqu'à la pointe du Languedoc. Mais là on fut arrêté par un coup de vent qui repoussa la flotte du côté de la Corse. Le Général fut obligé de descendre. Reconnu à l'instant, il dut pressentir par l'enthousiasme dont il fut l'objet l'accueil qui l'attendait en France. Toute la population était accourue sur le rivage. Enfin, on remit à la voile, et l'on touchait presque la France, lorsqu'un nouvel obstacle se présenta, comme si la fortune eût voulu faire acheter sa faveur par une dernière inquiétude. Une flotte anglaise, forte de trente voiles, parut à l'horizon, longeant les côtes, et occupant l'espace qu'on avait encore à traverser. On proposait de descendre dans un canot pour aborder furtivement. Le Général, aussi confiant que la première fois, s'y refusa. Il dit qu'il fallait attendre. Au bout de quelques heures, en effet, la flotte anglaise disparaissait sans avoir rien vu!

Il est permis de croire que le gouvernement ne vit pas sans inquiétude le retour du Général. Mais, quels que fussent ses sentiments à cet égard, le mouvement de l'opinion était trop fort; il fallait avoir l'air de s'y associer, ne pouvant le combattre. C'est ce qu'on fit. On reçut le Général avec de grandes démonstrations de joie apparente : on ne lui demanda pas compte de son retour; c'était un point dont on ne parlait pas. A peine arrivé, il s'était rendu chez Gohier. Là on était convenu qu'il serait présenté le lendemain au Directoire. Il le fut, en effet. Dès que la garde l'eût aperçu, elle cria : Vive Bonaparte! La réception eut lieu en cérémonie. Malgré la contrainte qu'on éprouvait, on essaya de la rendre aussi flatteuse que possible pour le Général. Le président du Directoire l'embrassa : il le remercia au nom de la patrie des succès qu'il avait remportés; il lui parla de ceux qui l'attendaient encore. Tous les membres du Directoire parurent approuver les paroles de leur président, et se joindre à ses félicitations. Il était aisé de voir, toutefois, qu'il y avait au fond des esprits quelque chose que personne ne disait: c'était précisément ce qui faisait l'objet des préoccupations de chacun. Le Général, de son côté, ne répondit qu'en peu de mots. Il dit qu'au fond de l'Égypte il avait appris les malheurs de sa patrie, et qu'il était accouru. Il avait laissé en Orient une armée victorieuse, dont le sort était assuré, l'ayant confiée aux mains d'un des meilleurs généraux de la République. La victoire de Zurick venait d'éloigner une partie des maux qu'on avait redoutés. Il en était heureux. En toute circonstance la patrie pouvait compter sur lui.

Le Directoire parut se contenter de ces explications. C'était le seul moyen de sauver l'honneur du gouvernement; mais l'arrivée du Général changeait tout. Par le fait il n'y avait plus de gouvernement; il n'y en avait plus que l'ombre, les apparences extérieures. Un seul homme était tout; c'était Bonaparte. Il était à Paris depuis quelques heures, et déjà tout se courbait devant lui. On cédait malgré soi à cet ascendant que la force de la situation aussi bien que l'autorité du génie rendaient irrésistible. Il n'était pas jusqu'aux membres du gouvernement qui ne vinssent se réfugier en quelque sorte sous la protection du Général. Sous prétexte de lui faire honneur, on l'appelait à tous les conseils; on n'osait rien décider sans son avis. Les ministres se rendaient chez lui avec leurs portefeuilles, et lui soumettaient leur travail. Il était le maître de l'administration de la guerre. C'est ainsi que tout allait à lui, et que sans titre, dans une position au contraire qu'on eût été embarrassé de définir, il se trouvait investi en réalité de toute la puissance dans ce pays. Lui, cependant, ne s'expliquait que sur les questions de détail. Mais sur ce point si grave et qui agitait les esprits, sur la question générale en un mot et les moyens d'y porter remède, nul ne pouvait le pénétrer. Il écoutait; il observait; il examinait en silence l'état des partis. Tous tâchaient de l'attirer à eux; les confidences lui arrivaient de toutes parts. Personne, même la plupart des républicains, ne croyait à la durée du gouvernement actuel. Ils venaient le supplier de sauver au moins la constitution de l'an III « Faites-moi Directeur, disait-il, et nous la sauverons. » On lui répondait qu'il n'avait pas l'âge. Il n'avait alors que trente ans : la constitution exigeait quarante ans. Ceux-là même qui n'avaient pas cru que les Journées du 30 Prairial et du 18 Fructidor fussent une violation de la constitution s'arrêtaient devant cet obstacle, dont s'effrayait l'austérité de leurs principes. « Sotte constitution, répondait le Général, qui « veut qu'on ait quarante ans pour être utile « à son pays! Votre respect pour cette constitution est une absurdité : elle n'existe plus! »

Les autres partis ne faisaient pas moins pour se l'attacher. Ils étaient représentés par Sieyès et par Barras. On a vu ce que voulait Sieyès ; sa confiance ne lui permettait pas d'apercevoir autre chose que lui-même dans ces événements. Il ne croyait pas que rien pût se faire sans lui, ou plutôt il croyait que tout devait se faire par lui, et que les bras qui concourraient à l'exécution ne pouvaient être que des instruments trop heureux d'obéir à son inspiration. Déjà le Général l'avait vu. On avait

cherché à les rapprocher, mais l'entrevue n'avait pas réussi. Le Général n'était pas fait pour se laisser prendre au prétendu mérite du grand législateur. Peut-être ne cacha-t-il pas assez son dédain pour ces formes sèches et pédantes, indices de supériorité aux yeux du vulgaire, mais si peu faites pour tromper celui qui sait voir. Sieyès avait senti ce dédain : sa vanité s'en était offensée; il ne dissimulait pas son éloignement pour le Général. « Avez-« vous vu, disait-il, ce petit insolent : il n'a pas « même daigné saluer le membre d'un gou-« vernement qui aurait dû le faire fusiller (1)! C'était, comme on l'a vu, l'expression adoptée dans un certain monde, depuis quinze jours. Il semblait que rien n'eût été plus facile que de traduire le Général en jugement et de le faire fusiller; et que si on ne l'avait pas fait, c'était uniquement par indulgence. Le Général, de son côté, ne dissimulait pas ses répugnances pour le Directeur. « Quelle idée a-« t-on eue, disait-il, de mettre ce prêtre au Di-« rectoire? Il est vendu à la Prusse; et si l'on « n'y prend garde, il vous livrera à elle. »

Il est des nécessités politiques, cependant, qui dominent toutes les antipathies. Quelle que fût la valeur réelle de Syeyès, sa réputation n'en était pas moins très-grande, et son crédit en raison de l'importance qu'elle lui donnait. Il était en ce moment le premier personnage de l'ordre civil, comme le Général était le premier de l'ordre militaire : tous deux avaient besoin l'un de l'autre. On le leur fit sentir; on parvint à les réconcilier, et c'est par eux en définitive que fut résolue et préparée la Journée du 18 Brumaire.

Pour Barras, il y avait entre le Général et lui une barrière que rien ne pouvait franchir : c'était celle du mépris. Il est une louange qui de tout temps a pu être adressée à l'Empereur, et peut-être est-ce la plus belle. C'est la répulsion que lui inspirait la corruption. Il avait en outre des motifs de ressentiment personnels et très-légitimes contre Barras. On a cru pendant longtemps, et c'est une opinion aujourd'hui encore assez répandue, que Barras était l'auteur de la fortune du général Bonaparte, par le rôle qu'il lui avait assigné dans les événements de Vendémiaire (2) Rien n'est moins exact. Le Général, il est vrai, conduisit toutes les opérations; mais ce n'était pas à titre de commandant en chef : c'est à Barras que ce titre avait été donné par la Convention : aux termes de l'arrêté, le général Bonaparte n'était que son lieutenant. On sait quelle fut la part du chef et celle du lieutenant durant cette journée. Barras, qui avait trouvé bon de s'en reposer entièrement sur Bonaparte pour assurer le succès, ne craignit pas, deux jours après, de s'attribuer tout le mérite d'une victoire à laquelle il n'avait contribué ni par le conseil ni par l'action. En sa qualité de chef, c'était à lui à faire le rapport. Il le fit; et ce rapport, que l'on peut lire dans le *Moniteur*, où il occupe une notable partie du numéro de ce jour (1), est un de ces monuments qu'on a peine à qualifier, lorsqu'on songe à la manière dont les choses s'étaient passées sous les yeux de tout le monde, il n'y avait pas plus de deux jours, et aux démentis que la notoriété publique infligeait de tous côtés à cet étrange document. Il est difficile de professer plus ouvertement, et avec une assurance plus extraordinaire, le mépris de toute vérité. Barras ne parle que de lui, des dispositions qu'il a prises, des mesures qu'il a ordonnées. Quant à ses lieutenants, il les tient dans un tel lointain, si cela peut se dire, que c'est à peine si l'on s'aperçoit qu'il ait eu des lieutenants. Il ne les désigne jamais par leur nom; il est plus exact de dire même qu'il n'en parle point. A la fin seulement, et comme par un sentiment de pure bienséance, il demande en deux lignes que des remerciements leur soient votés, ayant eu à se louer de l'intelligence et de l'activité qu'ils ont montrées dans l'exécution de ses ordres. C'est la seule fois que le nom de Bonaparte se trouve cité dans cette pièce.

On peut juger par là de la bienveillance du protecteur pour le protégé, et si véritablement Barras était aussi disposé qu'on l'a cru à produire le général. L'Empereur a fait mention de ce rapport dans ses *Mémoires*. Il suffit de songer à ces deux noms pour comprendre sinon son irritation, au moins ses sentiments à l'égard de Barras, outre le caractère de celui-ci et sa conduite au gouvernement. Barras ne s'y trompait pas. L'arrivée du Général avait été un coup de foudre pour lui. Aussi depuis ce temps à peine le voyait-on. Il se tenait chez lui, n'osant pas se montrer, et ne prenant plus de part à rien. Avec lui tremblait tout ce parti, dont il était le chef, composé d'agents d'affaires, de fournisseurs, d'intrigants de toute sorte, qui avaient déshonoré le gouvernement du Directoire, et qu'on appelait le parti *des pourris*. Tous ces gens-là sentaient que leur règne était fini, et que leur influence allait cesser. Mais si Barras, malgré son assurance accoutumée, évitait toutes les occasions de se rencontrer avec le Général, il ne laissait pas de le faire pressentir par ses agents pour savoir ce qu'il en pouvait craindre, sa conscience lui disant qu'il n'avait rien à en espé-

(1) Ce mot semble indiquer, ainsi qu'on l'a dit plus haut, qu'aucun arrêté n'avait été rendu pour faire revenir le Général.

(2) Voir l'article Vendémiaire, tome XXVII,

(1) MM. Buchez et Roux l'ont également reproduit dans leur *Histoire Parlementaire de la Revolution Française*, tome 37, p. 46.

rer. Le plus habile de ces agents était Bottot, son secrétaire, que les mémoires du temps s'accordent à représenter comme une espèce de Figaro politique, serviteur bien digne d'un tel maître, dont il avait toute la confiance, et qui l'employait dans ses affaires les plus délicates, s'il est permis d'user d'un tel terme en parlant de ces deux personnages. Bottot avait cherché par tous les moyens à s'introduire auprès du Général. Il l'avait vu plusieurs fois, mais sans pouvoir le pénétrer au sujet de Barras, le Général n'ayant pas l'air d'entendre et ne répondant pas chaque fois qu'il était question du Directeur. Ce silence était trop significatif pour ne pas redoubler les terreurs de Barras. Il s'adressait à ses amis, les priant d'intervenir pour lui auprès de Bonaparte. Enfin, on les fit trouver ensemble chez un des membres du Directoire. Cette entrevue fut froide; on resta dans les termes généraux. Barras, ne pouvant maîtriser son inquiétude, bien qu'il affectât un grand sang-froid, mit la conversation sur la politique. Il dit qu'en effet des changements lui paraissaient nécessaires; que les choses ne pouvaient durer ainsi; que la constitution devait être modifiée; que peut-être serait-il bien de substituer à l'autorité de cinq magistrats, celle d'un président chargé à lui seul du pouvoir exécutif. Quant à lui, son avis était, disait-il, qu'on nommât président le général Hédouville. Il regardait Bonaparte en prononçant ce mot. Il était difficile de se tromper plus grossièrement. L'Empereur dit dans ses *Mémoires* qu'il ne lui répondit pas, mais qu'il lui lança un coup d'œil dont celui-ci fut atterré.

Il fallait en finir cependant. Depuis quinze jours, ainsi qu'on l'a dit, il n'y avait plus de gouvernement. On n'expédiait plus que les affaires courantes. Dans les Conseils même on ne discutait plus; on attendait. Chaque jour on se demandait si la crise (c'était le terme dont on se servait) n'éclaterait pas le lendemain. On avait essayé de remplir ce vide par des fêtes, des repas donnés au Général, particulièrement celui qui lui fut offert dans l'église Saint-Sulpice. Moreau s'y trouvait également. C'était la seconde fois que les deux généraux se voyaient; celui-ci, embarrassé de sa réputation, qui le condamnait à un rôle que la faiblesse de son caractère ne lui permettait pas de soutenir, l'autre jugeant bien dès le premier coup d'œil que Moreau ne serait pas un obstacle pour lui. Une sorte de parti, en effet, s'était formé autour de Moreau. On voulait l'opposer au général Bonaparte. La vanité, les petits motifs personnels entraient pour beaucoup dans les dispositions de ce parti, qui n'était, à proprement parler, qu'une coterie. On dit même, et il est fâcheux que l'histoire ait à s'occuper de détails si misérables, que des querelles de femmes, des jalousies inspirées par la position de Mme Bonaparte, étaient la principale cause de cette inimitié. C'est pour satisfaire à ces jalousies que Moreau s'engagea depuis dans cette voie funeste où devait se perdre jusqu'au souvenir des services rendus par lui. On l'excitait; on cherchait à en faire le rival du vainqueur de l'Égypte. A ce banquet, cependant, il fut subjugué; et l'on dut prévoir à son attitude que s'il jouait un rôle dans les événements qui se préparaient, ce rôle ne serait ni le plus considérable, ni le plus propre à satisfaire les espérances ou même l'amour propre de son parti. Cet embarras, du reste, régnait chez tous les convives. On porta des toasts, mais en termes vagues, qui pouvaient s'appliquer à toute circonstance; ainsi « *A l'union de tous les Français*, ou bien « *A tous les fidèles alliés de la République.* » Il était aisé de voir que les esprits étaient ailleurs. Le général Bonaparte resta à peine quelques instants, convaincu que l'heure était venue de mettre fin à une situation qui ne pouvait se prolonger sans péril pour l'État, et sans amener du ridicule peut-être sur la plupart des personnages qui fixaient en ce moment les regards du public.

Les choses arrêtées en principe avec Sieyès, on se réunit chez Lemercier, président du Conseil des Anciens, pour convenir des dispositions à prendre. Un assez grand nombre de membres appartenant aux deux conseils étaient dans le secret. Ils assistaient aux conférences. Ce sont ceux que le parti opposé a désignés plus tard sous le titre de *conjurés*, dans les relations faites par les écrivains de ce parti. On y remarquait Lucien Bonaparte, Boulay de la Meurthe, Regnier, Courtois, Lemercier, Goupil Préfeln, Cornudet, etc., etc. M. Thiers y ajoute le nom de Daunou. On sait quelle était l'organisation des deux Conseils, d'après la constitution de l'an III. Il y avait d'abord le Conseil des Anciens, siégeant aux Tuileries. Ce conseil était composé de membres âgés de quarante ans, au moins, et qui tous devaient être mariés. C'était une sorte de sénat, de chambre des pairs, représentant, pour parler la langue politique d'aujourd'hui, l'élément conservateur et modéré introduit par la constitution dans le pouvoir législatif. La majorité, en général, était assez éclairée, et se rendait compte des nécessités du moment. On pouvait compter d'avance sur son adhésion. Il n'en était pas de même du Conseil des Cinq-Cents. Cette seconde chambre naturellement était animée de l'esprit démocratique: c'était un reste de la Convention, moins le caractère et le talent. Là se rencontraient les républicains purs, ou du moins ceux qui se disaient et peut-être se croyaient tels. Leur position

d'ailleurs en dépendait. La république seule, comme ils l'entendaient, pouvait donner à la plupart une sorte de rôle et d'existence. Un certain nombre en outre avaient siégé à la Convention : ils en avaient formé cette partie obscure et infime que la violence même de ses passions n'a pu protéger contre l'oubli. C'est à cela sans doute qu'ils avaient dû d'être épargnés après le 9 Thermidor. Mais si leur obscurité les avait sauvés, leurs passions n'avaient pas changé, et l'on devait s'attendre de leur part à une vive opposition. Il suffisait pour être admis dans ce Conseil, en cas d'élection, d'être âgé de vingt-cinq ans. C'était ajouter la fougue de la jeunesse à celle des opinions.

Tel était le principal obstacle à vaincre. Il n'y avait pas à se tromper sur l'attitude du Conseil des Cinq-Cents : elle était sombre, et témoignait de sa défiance et de ses appréhensions. Il ne s'abusait pas sur la nature des changements médités ou qui pouvaient l'être. Il comprenait que le moindre serait sa perte, et que tout depuis quinze jours y tendait. Aussi ne s'était-il associé en rien au mouvement produit par l'arrivée du général Bonaparte. Il se tenait à l'écart, examinant d'un œil inquiet et dans un silence hostile ce qui se passait. A peine le nom du Général avait-il été prononcé une seule fois au milieu des délibérations. On n'avait pas voulu avoir l'air d'attacher de l'importance à son retour. Mais au fond on sentait que là était l'ennemi, et l'on se tenait sur ses gardes.

La constitution offrait un moyen de prevenir l'opposition qui s'élèverait de ce côté, ou au moins d'en paralyser l'effet. Ce moyen, c'est Regnier qui le proposa dans une des réunions tenues chez Lemercier.

La plupart des malheurs qui avaient marqué l'époque précédente étaient venus, on le sait, de la présence obligée de l'assemblée à Paris. Cette assemblée, emprisonnée dans l'enceinte de la ville, s'était vue soumise, sans pouvoir s'y soustraire, à l'action d'une multitude furieuse déchaînée par ses agitateurs. C'est par là que son autorité lui avait été arrachée pour passer tout entière dans les mains de la minorité et des chefs de club. C'est par là qu'elle avait été obligée de voter la mort de Louis XVI malgré les dispositions manifestes de la majorité. On se souvenait enfin de cette Journée du 31 Mai, l'une des plus odieuses peut-être dont les annales de notre histoire fassent mention. La constitution de l'an III, pour éviter le retour de pareils excès, avait décidé que les conseils pourraient, suivant les circonstances, être transportés dans telle ville ou tel lieu qui serait jugé convenable. C'était le Conseil des Anciens qui appréciait l'opportunité et désignait le lieu, sur la proposition de ses inspecteurs. Les inspecteurs étaient des officiers choisis dans le sein de chaque Conseil : leurs fonctions répondaient à celles de questeurs ou de référendaires dans nos dernières assemblées. Aussitôt le décret porté, toute délibération devait cesser; la moindre opposition constituait l'état de révolte. Les représentants devaient se rendre immédiatement dans la ville qui leur était indiquée. Les cas les plus particulièrement exprimés étaient ceux-ci : une insurrection, ou encore une armée ennemie marchant sur la capitale; une conspiration tendant à détruire le gouvernement, et menaçant la vie de ses membres. C'est sur ce dernier motif qu'on s'appuya, d'après l'avis de Regnier. Il n'existait pas, il est vrai, de conspiration dans le sens attaché à ce mot. On ne pouvait pas citer de nom, indiquer d'assemblées, de conciliabules secrets, de complot proprement dit. Mais cette conspiration, où donc n'était-elle pas? car c'est là ce qu'il fallait se demander, et non où elle était. Qui donc ne l'apercevait pas, ne la sentait pas de tous côtés? Qui croyait à la constitution? Sauf une minorité imperceptible, quel était celui qui ne voulait pas plus au moins, et qui, tout en l'invoquant, ne cherchât pas à la détruire. En d'autres termes, la conspiration était partout; et c'est cette conspiration qui ruinait le pays, qui allait le conduire à l'abîme si l'on ne se hâtait d'y mettre ordre.

Il n'y avait pas de temps à perdre : déjà des bruits circulaient, et il eût été difficile de garder le secret plus longtemps. Lorsqu'un événement important se prépare, il est rare que certains signes ne l'annoncent pas à l'avance. Tout, jusqu'au silence, devient un indice pour les esprits attentifs. Plusieurs membres des Cinq-Cents, alarmés par quelques mots surpris à leurs collègues, ou quelques démarches dont ils ne s'expliquaient pas le motif, étaient allés trouver Barras. Ils l'avaient exhorté à se réunir à Gohier et à Moulins. Il était évident que la république était menacée. Il fallait nommer Bernadotte ministre de la guerre. Bernadotte passait pour républicain alors : on connaissait son éloignement pour le général Bonaparte; on ne doutait pas que, soutenu par la majorité du Directoire, il ne prît toutes les mesures propres à arrêter les conjurés, comme on disait : Barras serait l'âme de tout. C'était sur son énergie que l'on comptait pour exécuter ce projet; on voit par là où en était réduit ce parti. On pressait le directeur; on en appelait à son courage, à ses serments tant de fois répétés de monter à cheval dans des circonstances bien moins graves que celle-ci. Telle était en effet l'habitude de Barras, fort emporté en paroles, et qui aimait à se

croire un homme d'action, surtout à le faire croire. Il s'écriait à chaque instant qu'il monterait à cheval, et écraserait tout. Le moment était venu cette fois, mais non pour lui à ce qu'il paraît, car on n'en put rien tirer. Timide et incertain jusqu'à la fin, c'est à peine si l'on en obtint une parole. Ce qui le touchait, ce n'était pas le salut de la république, c'était le sien, et, se sentant perdu de tous côtés, toute son énergie, s'il en avait jamais eu, l'abandonnait.

Dans le camp opposé, cependant, tout avait été prévu, tout était prêt. Il avait été convenu que le Conseil des Cinq-Cents serait convoqué pour le 18 au matin, que là on demanderait la translation des deux conseils à Saint-Cloud; et que le décret obtenu, on chargerait le Général de le faire exécuter. Il serait nommé à cet effet commandant de la dix-septième division militaire, c'est-à-dire de l'armée de Paris. Lui, de son côté, donna ordre aux troupes de la division de se rendre le 18 au matin à Paris, où il voulait, disait-il, les passer en revue (1). Le 17 tout était disposé. C'est alors que commença cette grande scène qui allait ouvrir l'une des périodes les plus extraordinaires de notre histoire.

La première mesure à prendre était d'assembler le Conseil des Anciens. Les inspecteurs s'étaient charges de ce soin. Ils s'étaient réunis dès la soirée du 17 dans la salle même qui leur était affectée au palais des Tuileries. La nuit se passa à écrire les lettres de convocation. Toutes étaient remises à huit heures du matin. Les choses s'étaient faites dans le plus grand secret; on avait poussé la précaution jusqu'à fermer les volets, de peur que la lumière aperçue du dehors ne fît soupçonner un travail quelconque dans le sein de la commission. On avait eu soin aussi de faire doubler les postes autour des Tuileries.

La séance était annoncée pour huit heures du matin. Presque tous les membres s'y rendirent, fort émus pour la plupart, et montrant cet étonnement qui, par un effet assez étrange, se manifeste toujours à l'heure où les choses s'accomplissent, même dans les événements les plus prévus. Ils se demandaient quel pouvait être l'objet de cette réunion extraordinaire. On attendait avec impatience les communications qui allaient être faites. Le président Lemercier ouvrit enfin la séance. Il était environ huit heures et demie. Le député Cornet se leva aussitôt, demandant la parole : Cornet était le président de commission des inspecteurs, et chargé à ce titre d'expliquer les motifs de la convocation.

(1) Cet ordre prouve de quelle puissance l'opinion avait investi le Général. Il n'avait pas qualité pour le donner; il n'avait aucun titre officiel. Il n'y avait que le ministre de la guerre qui eût ce droit.

Il parla des dangers qui entouraient la République, des complots qui se tramaient de toutes parts, et qui en menaçaient l'existence. Il dit que les symptômes les plus alarmants se produisaient depuis plusieurs jours; que les rapports les plus sinistres arrivaient au gouvernement. « Si des mesures ne sont pas « prises, ajoutait-il; si le Conseil des Anciens « ne met pas la patrie et la liberté à l'abri des « plus grands dangers qu'elles aient encore « courus, l'embrasement devient général; « nous ne pouvons plus en arrêter les dévo- « rants effets; il enveloppe amis et ennemis, « la patrie est consumée, et ceux qui échap- « peront à l'incendie verseront des pleurs « amers et inutiles sur les cendres qu'il aura « laissés sur son passage (1). » Puis, voulant frapper apparemment l'assemblée par un dernier trait : « Représentants, s'écria-t-il, un ins- « tant suffit; si vous ne le saisissez pas, « la République aura existé, et son squelette « sera *entre les mains* des vautours, qui s'en « disputeront les membres décharnés. »

Si grand que dût être à cette époque l'effet de pareilles images, ce discours, qui n'apprenait rien, fut accueilli assez froidement. Il laissait l'assemblée incertaine, et ne lui expliquait pas ce qu'on voulait. Cornet n'avait pas été plus loin, soit timidité, soit qu'il fût convenu avec ses collègues de se borner à des déclarations générales. Il n'avait pas posé de conclusions. Or, ce n'était pas de l'éloquence qu'il fallait en ce moment, puisque enfin on appelait cela de l'éloquence; c'était une suite de propositions formelles, indiquant clairement le danger et les moyens de le prévenir ou d'y porter remède.

Regnier, s'apercevant de l'impression fâcheuse produite par ce discours, courut aussitôt à la tribune; et sans s'exprimer peut-être en meilleurs termes que son collègue, il eut l'avantage d'être plus net, et dire à l'assemblée ce qu'on attendait d'elle. Il fit aussi la peinture des maux prêts à fondre sur la République. La représentation nationale surtout était menacée, c'était sur elle qu'était levé le poignard des conspirateurs. Avec elle périssait la patrie. Le péril était imminent; il n'y avait qu'un moyen de le conjurer: c'était de transporter les Conseils hors Paris. Là en effet était tout le danger, dans leur présence au milieu de la ville « A Dieu ne « plaise, disait Regnier, que je fasse aux ci- « toyens de Paris l'injure de les croire ca- « pables d'attenter à la représentation natio- « nale. Je ne doute pas, au contraire, qu'ils « ne lui fissent au besoin un rempart de leur « corps; mais cette ville immense renferme « dans son sein une foule de brigands auda-

(1) Voir le *Moniteur* et *Hist.* de MM. Buchez et Roux.

« cieux et de scélérats désespérés, semés et « jetés parmi nous de toutes les parties du « globe par cette exécrable faction de l'é- « tranger qui a causé tous nos malheurs. Ces « instruments du crime vous épient, vous « observent, attendent avec une impatience « féroce un moment d'imprévoyance ou de « surprise pour vous frapper, et par consé- « quent frapper au cœur la République elle- « même. Représentants du peuple, la voix « de la patrie, la voix de votre conscience se « font entendre. Point de temporisation, elle « pourrait vous coûter de bien amers regrets !. »

Il finissait en proposant d'ordonner la translation des deux Conseils à Saint-Cloud, pour le lendemain même : ils devaient être en séance à midi. Le général Bonaparte serait chargé de l'exécution du décret. Il aurait pour mission de veiller à la sûreté de la représentation nationale ; toutes les troupes seraient mises sous son commandement. Il leur serait enjoint de lui obéir, ainsi qu'à tous les citoyens de lui prêter main-forte à la première réquisition. De plus, on adresserait aux habitants de Paris une proclamation qui serait imprimée et affichée sur-le-champ dans les rues.

Ces diverses propositions furent votées à l'heure même, malgré l'opposition de quelques membres, qu'on ne se donna pas la peine d'écouter. On s'occupa aussitôt de rédiger la proclamation. Le projet, proposé par Cornudet, fut adopté. Cette proclamation contenait en résumé ce qui venait d'être dit dans la séance. Elle invitait le peuple au calme : elle l'engageait à s'en reposer sur la sagesse de ses représentants. Elle finissait par ces mots : *Vive le peuple, par qui et en qui est la République !* Après quoi le Conseil, qui avait ordonné qu'on avertît le général Bonaparte pour l'investir du commandement, suspendit la séance jusqu'à l'heure où il arriverait.

Le gouvernement n'avait été prévenu de rien. Il était dans la plus complète ignorance. Aucun message n'avait été envoyé au Luxembourg. Sieyès et Ducos, il est vrai, s'étaient rendus dès le matin aux Tuileries, mais ce n'était plus en qualité de membres du Directoire. Quant à Gohier, Moulins et Barras, ils étaient restés au Luxembourg, n'ayant nul soupçon de ce qui se passait. Le secret avait été si bien gardé, que Gohier, quelques jours auparavant, avait invité le général Bonaparte à dîner précisément pour cette journée du 18 qui devait être la dernière du Directoire. D'après un mot qui lui échappa lorsque les événements lui furent connus, on peut supposer que ses préoccupations n'allaient pas au delà de ce repas et des détails de la réception qu'il préparait en l'honneur du Général.

Le Général, cependant, attendait dans sa maison de la rue Chantereine le résultat de la délibération du Conseil des Anciens. Il était entouré d'une foule de généraux, d'officiers de tous grades, qui depuis le matin s'étaient rendus à son appel et dont le nombre grossissait à chaque instant. Là se trouvaient Lannes, Murat, Leclerc, Moreau même, Sébastiani, Macdonald, Berthier, etc., etc., ces noms déjà si connus, si glorieux pour la plupart, et répétés tant de fois par ce pays à qui ils rappelaient ses victoires. De même que les membres du Conseil des Anciens, presque tous ignoraient pourquoi le Général les avait fait venir. Ce qui se passait dans Paris cependant annonçait des circonstances extraordinaires. Les Tuileries, la place de la Concorde étaient occupées par des troupes : des piquets de cavalerie stationnaient le long des boulevards ; une partie du régiment de dragons commandé par le colonel Sébastiani était allée se ranger dès le matin le long de la rue Chantereine. Il était évident que l'heure était venue où de grands changements allaient s'accomplir ; mais lesquels et par l'ordre de qui ? Voilà ce que tout le monde se demandait. La foule remplissait la maison du Général. Lui cependant allait de l'un à l'autre ; il expliquait en peu de mots l'état des choses, la nécessité de sortir enfin de la situation où l'on était. Son nom, la vivacité de son langage achevaient de séduire ceux qui n'étaient pas convaincus, car il en était quelques-uns, et parmi ceux-là Lefebvre, Augereau, Bernadotte.

Pour Lefebvre, il ne fut pas difficile de le persuader, bien qu'il fût dévoué au Directoire. « Quoi ! lui dit le Général, vous, l'un des sou- « tiens de la République, voulez-vous la laisser « périr dans les mains de ces avocats ? Unissez- « vous à moi pour m'aider à la sauver. — Te- « nez, ajouta-t-il en prenant un sabre ; voilà « le sabre que je portais aux Pyramides ; je « vous le donne comme un gage de mon estime « et de ma confiance. » — « Oui, dit Lefebvre « dans son langage accoutumé, jetons les avo- « cats à la rivière (1) ! »

Il n'était pas aussi aisé de vaincre la résistance de Bernadotte. Esprit fin, ambitieux et dissimulé, il avait joué jusque ici un rôle assez équivoque, rôle qui fut le sien du reste jusqu'au moment où les circonstances vinrent couronner son ambition. On le croyait alors républicain, ou plutôt les républicains, s'apercevant de sa jalousie contre le général Bonaparte, avaient tâché d'en profiter, et affectaient, avec la bonne foi propre aux partis, de le considérer comme un des leurs. Au fond il n'était rien. Il ne voulait qu'une chose évidemment : être le premier, et, autant qu'il est permis d'en juger par ses actes jusqu'au jour où il y parvint, toute sa politique

(1) Thiers.

consistait à semer des obstacles sur la route de quiconque tendait à une position supérieure. Avec des talents très-réels, ayant trop peu d'éclat pour se désigner lui-même, il se contentait d'empêcher, en attendant que le sort vînt lui offrir ce qu'il n'osait demander. Tel était, suivant les apparences, le secret de son opposition et de toute sa conduite. C'est la conduite froide, réservée, prudente, de ceux qui avec des facultés de second ordre ne laissent pas d'aspirer à un premier rang. Il marchait seul, et ne se communiquait pas, ce qui faisait que tout en cherchant à se l'attacher, on s'y fiait en général assez peu. Il avait été convoqué de même que tous les autres officiers généraux, et s'était rendu à la rue Chantereine, bien décidé à ne pas s'associer au mouvement. Dès que le Général l'eut aperçu, il alla à lui, et lui demanda ce qu'il comptait faire. Il manifesta son opposition dès les premiers mots. Peu à peu une altercation s'engagea; des paroles vives furent échangées (1). « Nous avons tous combattu pour la « république et pour la constitution, disait « Bernadotte, et nous voulons les conserver « et les défendre! Que voulez-vous? Qu'allez-« vous faire ? » — « Je veux la république, re-« prit Bonaparte, nous la voulons tous; mais « je ne veux plus de faction! Au surplus vous « ne sortirez pas d'ici sans me promettre... ! » A ce mot Bernadotte, se méprenant sur la pensée du Général, l'interrompt violemment. — « Quoi! s'écrie-t-il, serais-je prisonnier ici? » Dans la chaleur de son mouvement, il agitait une canne qu'il tenait à la main. Le Général se trompe à son tour sur ce geste. Il dit à Bernadotte qu'il va le faire arrêter et fusiller. On se jette entre eux; on parvient à les calmer. On croit que Bernadotte finit par donner sa parole qu'il resterait neutre; le fait n'est pas bien certain. Quoi qu'il en soit, il ne parut pas dans ces deux journées.

Quant à Augereau, il était né au faubourg Saint-Marceau : il en avait conservé les habitudes et le langage : c'était un admirable soldat et une tête faible. Il se croyait obligé par son origine à être républicain, et y mettait une sorte de vanité, qu'on ne manquait pas d'exploiter. Il déclamait contre les aristocrates, et souvent aussi contre le général Bonaparte quand le Général n'était pas là. Alors on s'emparait de lui; on lui faisait croire qu'il pouvait lutter. Il partait furieux; puis, le moment venu, toute cette colère tombait : il était subjugué. Depuis quelque temps déjà il s'était mis en opposition avec le Général, ce qui ne l'empêcha pas, le 18 au matin, d'aller offrir ses services, bien qu'il n'eût pas été mandé, par exception. « Eh bien, Général! dit-il à Bonaparte, tu veux sauver la patrie et tu oublies « Augereau! » Bonaparte, mécontent de lui, répondit à peine. Il n'acceptait pas son concours. Ainsi éconduit, Augereau se retira, mais, à la différence de Bernadotte, on put l'apercevoir le lendemain dans les cours du château de Saint-Cloud, attendant, dit M. Thiers, « le moment favorable pour ramener les « troupes du côté des Conseils, » c'est-à-dire contre Bonaparte.

Lui, Bernadotte et Jourdan étaient les seuls opposants de marque dans l'armée. Le reste était prêt à suivre Bonaparte partout où il irait. On attendait en tumulte dans la cour et les appartements du Général, lorsque le message qui l'appelait au Conseil des Anciens arriva. Ce message lui fut remis par le député Cornet lui-même et Huard, l'un des membres du Conseil. « Général, dit Huard, le Conseil des Anciens « m'a chargé de vous notifier le décret qui vous « nomme commandant de la garde du Corps-« Législatif. C'est pour moi un grand jour, puis-« qu'il me procure l'honneur de voir un grand « homme et le sauveur de ma patrie. — Oui, « nous la sauverons, répliqua le Général »; et, se portant sur le perron de l'hôtel, il lut aux officiers réunis dans la cour le décret du Conseil. Il leur demanda une dernière fois s'il pouvait compter sur eux : tous les bras se levèrent en même temps; l'acclamation fut unanime. Aussitôt l'on monta à cheval, et l'on se rendit, par le boulevard, jusqu'au Conseil des Anciens. L'enthousiasme des troupes était extrême; les cris Vive Bonaparte! éclataient dans les rangs. Quant au peuple proprement dit, il était agité, mais non inquiet. Il suivait sans paraître prendre d'autre intérêt à ce qui se passait que celui de la curiosité. Il ne tenait aucunement, ainsi qu'on l'a dit, à l'existence du gouvernement. L'indifférence avait fait place chez lui à la passion politique : il courait là comme à un spectacle, pour voir celui qui l'emporterait. Cette attitude, il la conserva pendant les événements; l'ordre ne fut pas troublé un seul instant dans Paris. On voyait tomber ce gouvernement tranquillement; et si l'on ne prêtait pas la main pour le renverser, on ne faisait pas même un vœu pour le soutenir.

Introduit au Conseil, le Général parut à la barre, escorté de Berthier, Lefebvre, Moreau, Macdonald, Murat, Moncey, Serrurier, Beurnonville, Marmont, etc., etc.

« Citoyens représentants, dit-il, la Républi-« que périssait; vous l'avez su, et votre décret « vient de la sauver. Malheur à ceux qui vou-« draient le trouble et le désordre! Je les ar-« rêterai, aidé du général Lefebvre, du gé-« néral Berthier, et de tous mes compagnons « d'armes.

« Qu'on ne cherche pas dans le passé des « exemples qui pourraient retarder notre

(1) Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*.

« marche : rien dans l'histoire ne ressemble « à la fin du dix-huitième siècle, et rien dans « la fin du dix-huitième siècle ne ressemble « au moment actuel. Votre sagesse a rendu ce « décret, nos bras sauront l'exécuter. Nous « voulons une république fondée sur la vraie « liberté, sur la liberté civile, sur la repré- « sentation nationale; nous l'aurons : je le « jure en mon nom et en celui de mes com- « pagnons d'armes ! »

Aussitôt après la réponse du président, qui confirmait le décret, le Général se rendit avec son état-major dans la salle des inspecteurs. Il y resta toute la journée du 18. Tous les ordres partaient de ce point. Berthier les écrivait sous la dictée du Général, dont le premier soin fut de pourvoir aux différents commandements et de désigner les positions qui devaient être occupées par les troupes. Lefebvre et Andréossy étaient nommés lieutenants du Général en chef; Murat était mis à la tête de la cavalerie, et Marmont de l'artillerie ; Lannes avait la garde des Tuileries, alors Palais des Anciens. Le général Berruyer avait le commandement des Invalides, et le général Morand celui de la place de Paris. La division militaire de Versailles était mise sous les ordres de Macdonald. Serrurier était nommé chef de la garde des deux Conseils. Quant à Moreau, il était désigné pour commander au Luxembourg. On crut voir une sorte de vengeance dans cette destination, qui réduisait le plus illustre de ces officiers généraux après Bonaparte au rôle de simple surveillant, et presque de geôlier, car c'était le terme dont on se servait. On prétendait que le Général avait saisi cette occasion d'abaisser celui que l'opinion lui donnait pour rival, en montrant de quoi il était capable par faiblesse de caractère. Moreau en effet avait pour mission de veiller sur les trois Directeurs restant, dans le cas où ils voudraient faire quelques tentatives. On n'en doit pas conclure que Bonaparte ait eu l'intention que lui supposait l'esprit de parti, toujours prompt à s'emparer des moindres apparences. Il avait, du reste, d'assez légitimes griefs, sinon contre Moreau, au moins contre son entourage, pour en user ainsi avec lui. Moreau subissait la peine de tous ceux dont le caractère est trop incertain pour commander la confiance : ce n'est qu'en les compromettant qu'on peut se les assurer.

Au Luxembourg, cependant, l'émotion était grande. On venait d'être averti de ce qui se passait. Mais que faire? Quel parti prendre? On était surpris à l'improviste ; on n'avait pas même un soldat sous la main. A la première nouvelle des événements le vide s'était fait autour du Directoire. La garde d'honneur affectée au service du Luxembourg, apprenant l'arrêté qui appelait le général Bonaparte au commandement, était allée le rejoindre aussitôt. Les trois Directeurs restaient seuls dans leur palais abandonné. Ils recevaient en même temps une lettre de Sieyès et de Ducos, avertissant leurs collègues qu'ils venaient de donner leur démission. Une lettre du général Bonaparte, jointe à celle-ci, les invitait à suivre cet exemple. Le Général les y exhortait au nom de leur patriotisme, leur démontrant que c'était en vain qu'ils chercheraient à défendre une constitution qui n'existait plus. Il restait donc trois Directeurs, Gohier, Barras et Moulins. A eux trois ils formaient la majorité du Directoire. C'était assez, aux termes de la constitution, pour donner force de loi à leurs décisions; mais il fallait s'entendre, convenir de quelque chose, tenter au moins, quoi qu'il en coûtât. Moulins et Gohier étaient décidés ; ils avaient résolu de ne point donner leur démission. Mais Barras, pouvait-on compter sur lui ? Tout ce qu'on essayerait n'était rien s'il refusait de s'associer à ses deux collègues. Gohier et Moulins courent chez lui. Il était au bain. Il les écouta d'un air assez indifférent, et comme un homme qui n'attachait qu'un intérêt médiocre à tout cela. Il était las, disait-il, des affaires publiques ; il avait besoin de repos. Toutefois, lorsqu'on lui apprit que le Général était à la tête du mouvement, il ne laissa pas de paraître irrité. Il s'emporta, suivant son usage, en paroles grossières : « Cet homme nous « a tous trompés, » s'écria-t-il en termes qui qui ne se peuvent rapporter. Enfin, pressé par ses collègues, qui lui reprochaient son apathie, il promit de s'unir à eux, « car il promettait toujours », dit M. Thiers. En attendant, il envoya son secrétaire Bottot pour aller, disait-il, à la découverte. Ce qu'il ne disait pas, c'est qu'il l'envoyait pour traiter de ses intérêts suivant toute apparence, et faire acheter sa démission au général Bonaparte.

Mais c'était là qu'allait être consommée sa chute d'une manière aussi humiliante qu'elle était méritée. Le Général, ainsi qu'il a été dit, se trouvait dans la salle des inspecteurs. La salle était pleine de généraux, d'officiers, de fonctionnaires de tous grades recevant ses ordres et se préparant à les exécuter. Bottot était parvenu à percer la foule et à se glisser jusqu'à lui. Le Général l'aperçoit. Il court à lui, et, sans lui permettre de dire un mot, il l'interpelle violemment, au milieu même de ce cercle qui les entourait, comme s'il eût craint que le châtiment ne fût pas assez honteux et assez public. Le moment était venu d'en finir avec Barras et avec cette troupe ignoble qui formait sa cour, ou, si l'on veut, son parti. C'est ce qu'avait senti le Général. S'adressant au maître dans la personne de l'agent : « Que voulez-vous? » s'écria-t-il. « Qu'avez-vous fait de cette France que j'avais

« laissée si brillante? J'avais laissé la paix, « je retrouve la guerre; j'avais laissé des vic« toires, j'ai retrouvé des revers; j'avais « laissé les millions de l'Italie, j'ai retrouvé « des lois spoliatrices et la misère! Que sont « devenus cent mille Français que je connais« sais, tous mes compagnons de gloire? Ils « sont morts! »

A peine Bottot s'était-il retiré, écrasé sous cette foudroyante apostrophe, qu'apparurent Moulins et Gohier, accourant du Luxembourg tout émus, pour demander des explications au Général. « Eh quoi! » lui disait Gohier, « vous qui deviez dîner aujourd'hui au « Luxembourg! c'est vous-même qui aviez « fixé le jour; l'aviez-vous oublié? Était-ce « un piége? » — « Non, dit le Général, mais « je ne prévoyais pas la décision du Conseil « des Anciens. »

La discussion s'engagea aussitôt : elle fut vive, si l'on en croit les relations. Les deux Directeurs ne voulaient entendre à rien. Ils reconnaissaient aux Anciens le droit d'ordonner la translation du Corps Législatif; mais pour quelle raison en ce moment? C'était là ce qui les étonnait. Il n'y avait rien, suivant leur opinion, qui nécessitât une mesure de ce genre. La République leur paraissait aussi prospèrequ'on pouvait le désirer. Le Général leur dit que ce n'était pas apparemment l'avis de tout le Directoire, puisque deux de leurs collègues avaient donné leur démission. Il les invita encore à suivre cet exemple. « Pour quel motif? » répétait Gohier, qui ne pouvait parvenir à en apercevoir un. — « Parce qu'il n'y a plus de Di« rectoire, » répliqua le Général. — Gohier parla alors de ses serments, qui ne lui permettaient pas de se démettre. Ce fut la seule réponse qu'en put tirer le Général, qui s'épuisait en vain à leur faire comprendre la situation, à son collègue et à lui. C'était précisément ce qu'ils ne comprenaient pas. « La République « est en danger! disait Gohier, eh bien, nous « venons ici pour travailler à la sauver. » — « Avec quoi? répondait le Général; avec les « moyens de la constitution, qui croule de tou« tes parts? » Puis il s'interrompt pour lire un billet qu'on venait de lui remettre. On l'avertissait qu'il y avait de l'agitation dans le faubourg Saint-Antoine, et que cette agitation était excitée par Santerre, l'ancien et trop fameux commandant de la garde nationale sous la Convention. Santerre passait pour être le parent du général Moulins. — « Général, dit Bonaparte à Moulins, San« terre est votre parent; on me prévient qu'il « cherche à soulever le faubourg; faites-lui « dire que s'il remue, je le fais fusiller à l'ins« tant! — « Santerre n'est pas mon parent, « répliqua Moulins, il est mon ami; c'est un « bon citoyen, incapable de causer du trouble. » — « Avertissez-le toujours, » dit le Général. Puis, revenant au point principal de la discussion : « La république est en péril, dit-il en « finissant, il faut la sauver; elle le sera, je « le veux! » Ne pouvant rien obtenir des deux Directeurs, il leur déclare qu'il va les faire reconduire au Luxembourg, où ils seront consignés. Ils y furent reconduits en effet, escortés par Moreau. « Quoi! dit Moulins à Moreau au moment ou l'on arrivait, c'est vous, général, qui faites le métier de gendarme! » Et sans attendre la réponse, il entra dans la chambre, repoussant brusquement la porte sur Moreau. Il trompa sa vigilance dans la journée même, ayant réussi à s'échapper au bout de quelques heures.

Le reste du temps se passa en préparatifs, car c'est à tort que l'on dit la Journée du 18 Brumaire. Il y en a eu deux : la crise n'éclata que le lendemain 19. Dès le matin du 18 le conseil des Cinq-Cents avait fait, il est vrai, quelques efforts pour se réunir; mais en présence du décret qui ordonnait la translation, décret essentiellement légal, et auquel il n'y avait point à répliquer, on avait dû se séparer aussitôt. Il y avait cependant des conciliabules; on cherchait à s'entendre, à arrêter un plan pour le lendemain; l'irritation était extrême. Mais c'était tout. L'opinion, ce grand principe de force, manquait. Privé de son appui, on sentait, pour ainsi dire, le sol se dérober sous ses pieds. On le comprenait parfaitement, bien qu'on ne voulût pas se l'avouer, et ce sentiment suffisait pour donner à la résistance quelque chose d'incertain et d'isolé qui en devait paralyser l'effet.

Dès la veille on avait envoyé des ouvriers pour disposer les salles des deux Conseils, à Saint-Cloud. Le Conseil des Anciens devait siéger dans la galerie du château. Cette galerie, comme on le sait, forme l'aile droite du côté de la cour, en arrivant de Paris. Le lieu désigné pour la réunion des Cinq-Cents était l'Orangerie, grand bâtiment en forme de carré long, de l'autre côté du château, dans les jardins réservés, et recevant le jour par de vastes croisées à hauteur d'appui. Ce bâtiment, attenant au château, communique à la salle des gardes, située elle-même à l'entrée de la galerie, par un couloir très-étroit, qui aujourd'hui encore se trouve dans le même état qu'à cette époque. La salle des gardes sert ainsi comme de vestibule à la galerie et à l'orangerie. Les moindres incidents ont souvent de graves conséquences dans les événements de ce genre. Les ouvriers avaient travaillé toute la nuit. Ils devaient avoir fini à dix heures; mais, quelque diligence qu'ils eussent faite, rien n'était encore terminé à une heure. Ce délai permit aux membres des Cinq-Cents de se réunir, de concerter leur opposition. Il

donna occasion à la scène terrible qui allait avoir lieu, et qui, en compromettant pour un moment le succès de la journée, pouvait rejeter la France dans de nouveaux abîmes.

Le 19 au matin toutes les troupes occupaient les postes qui leur avaient été marqués. Une grande partie entouraient le château. Le Général était encore à Paris. D'instant en instant il recevait des nouvelles annonçant que ses ordres s'exécutaient. Il attendait cependant, ne voulant arriver qu'à l'heure où les Conseils entreraient en séance. Il se mit en route à midi. Il était dans une voiture, accompagné de Sieyès, de Ducos et de Lagarde, secrétaire du Directoire. Un escadron de grenadiers à cheval escortait la voiture. Le chemin était encombré de troupes et de curieux. Les soldats criaient vive Bonaparte! Quant à la foule, il n'y avait d'autre agitation que celle d'un grand concours de monde se portant sur un même point. On avait vu tant d'événements depuis dix ans que les émotions étaient usées, et si l'on courait là, c'était uniquement comme à une revue : il n'y avait pas d'autre sentiment.

Le Général arriva à une heure. C'était encore trop tôt. Les salles n'étaient pas prêtes. Il dut attendre jusqu'à deux heures que les Conseils fussent réunis. En descendant il avait rencontré dans la cour Augereau, qui lui avait encore offert ses services, et qu'il avait repoussé comme la première fois. Puis il était remonté dans les appartements, ayant peine à dissimuler son impatience. Ce retard en effet était fatal, ainsi qu'on l'a dit. Il suffit d'un instant pour changer les multitudes, et rien n'épuise l'enthousiasme comme ces moments d'intervalle où l'esprit se fatigue à attendre une chose qui ne vient pas. C'est alors que le courage se refroidit; les réflexions se présentent; on discute avec soi-même; on pense à des dangers qu'on n'avait pas aperçus; on songe davantage à soi; on se demande si ce n'est pas trop contribuer à la fortune d'un homme ou d'un parti, et si la récompense sera proportionnée au service qu'on se croit en état de leur rendre. C'est ce qui arrivait. Des groupes se formaient autour de la galerie et de l'orangerie. Les cours et les jardins étaient remplis de députés attendant l'heure de la séance. Ils s'interrogeaient; ils causaient entre eux avec une grande vivacité. Les plus violents, comme c'est l'ordinaire, entraînaient les plus faibles. Ils leur disaient qu'ils allaient au delà de ce qu'ils voulaient; que la victoire de Bonaparte serait la perte de ceux qui avaient décrété la translation aussi bien que des autres. C'était là ce qu'ils appelaient un grand malheur. On parlait de Cromwell; on parlait de César. Ces discours ne laissaient pas de faire impression sur l'esprit de ceux à qui ils s'adressaient : ils commençaient à apercevoir nettement la situation. Ils voulaient bien qu'on sauvât la patrie; mais ils n'entendaient pas que ce fût aux dépens de leur influence et de leur crédit : ils voulaient au contraire que ce fût pour leur en assurer la possession libre et incontestée. C'est le calcul toujours déçu et toujours recommencé de cette foule d'ambitieux vulgaires qui, après avoir accumulé des difficultés qu'ils sont hors d'état de surmonter, veulent bien permettre qu'un autre les en tire, à la condition que le vainqueur s'effacera une fois la victoire obtenue, et viendra humblement en déposer le prix à leurs pieds. On appelle cela dans la langue politique le respect des lois et du pacte social. Toutefois, il était trop tard pour retourner en arrière; mais l'incertitude s'était glissée peu à peu dans les esprits, et les dispositions du Conseil des Anciens lui-même étaient loin d'être aussi favorables que la veille.

On entra aussitôt en séance. Chez les Anciens la délibération s'ouvrit, suivant l'usage, par des hymnes en musique; puis on donna lecture au Conseil d'une lettre de Barras, annonçant sa démission. Cette lettre ruinait les espérances de ceux qui comptaient encore sur l'opposition du Directeur. Ils avaient pensé que l'accueil fait à son secrétaire tirerait enfin Barras de sa léthargie, et lui inspirerait quelque courage. Ils assuraient de tous côtés qu'il allait se déclarer, qu'on allait le voir; essayant d'effrayer par là leurs adversaires et de raffermir les incertains parmi eux. « Barras « tiendra, disaient-ils; on n'aura pas sa dé« mission; il va se montrer; » et comme les heures se passaient sans qu'il parût, on apprit que le Directeur s'était décidé à suivre l'exemple de ses deux collègues. Ce fut un cri d'indignation aux Cinq-Cents. La nouvelle était annoncée par un billet écrit à l'un des membres du conseil. « Talleyrand « et Bruix viennent d'entrer chez Barras, « disait-on : il a cédé en lâche. » C'est entre leurs mains, à ce qu'il paraît, qu'il remettait sa démission, au moment où son parti espérait le plus en lui. Il écrivait sous leurs yeux cette lettre qui couronnait si dignement sa carrière politique (1) :

« Citoyen président, engagé dans les af« faires publiques uniquement par ma pas« sion pour la liberté, je n'ai consenti à parta« ger la première magistrature de l'État que « pour la soutenir dans les périls par mon « dévouement, pour préserver des atteintes « de ses ennemis les patriotes compromis « dans sa cause, et pour assurer aux défen« seurs de la patrie ces soins particuliers qui

(1) Buchez et Roux, *Hist. Parlementaire.*

« ne pouvaient leur être plus constamment « donnés que par un citoyen anciennement té« moin de leurs vertus héroïques, et toujours « touché de leurs besoins.

« La gloire qui accompagne le retour du « guerrier illustre *à qui j'ai eu le bonheur « d'ouvrir le chemin de la gloire;* les mar« ques éclatantes de confiance que lui donne « le Corps Législatif, et le décret de la repré« sentation nationale, m'ont convaincu que, « quel que soit le poste où l'appelle désormais « l'intérêt public, les périls de la liberté sont « surmontés et les intérêts des armées ga« rantis. Je rentre avec joie dans les rangs de « simple citoyen, heureux, après tant d'orages, « de remettre plus entiers et plus respectables « que jamais les destins de la République, « dont j'ai partagé le dépôt. Salut et respect. « Barras. »

On envoya cette lettre aux Cinq-Cents. Il était temps cependant de s'occuper des motifs de la translation. Cet esprit d'opposition qui avait commencé à se faire jour depuis le matin essaya de se produire. Plusieurs membres se plaignirent de n'avoir pas été convoqués régulièrement la veille. Ils affectaient de ne rien savoir de ce qui s'était passé à la séance des Tuileries. Ils demandaient qu'on leur lût le procès-verbal, afin de les mettre au fait, et de leur apprendre quels dangers si graves menaçaient l'État. L'assemblée, qui la veille n'avait souffert aucune objection, écoutait silencieuse et indécise. On sentait qu'elle n'eût pas été fâchée peut-être de revenir sur ses pas. Regnier comprit qu'il n'y avait pas à hésiter. Il se jetta au milieu de la discussion, dont il prit à lui seul presque tout le fardeau. Il dit « qu'il « ignorait si les membres qui se plaignaient « avaient été ou non convoqués; que cela « regardait la commission des inspecteurs. « En ce qui touchait la translation, le décret « avait été rendu; il l'avait été par la majo« rité du Conseil des Anciens, agissant dans « l'exercice de son droit; il n'y avait donc pas « à répondre sur ce point, et il ne répondrait « pas. » Comme on l'interrompait en demandant un rapport sur les dangers de la patrie, il ajouta « qu'on ne devait point donner l'é« veil à ceux qui avaient causé les dangers « du Corps Législatif; que ces dangers exis« taient sans doute, puisque le Conseil des « Anciens en avait jugé ainsi; qu'encore « une fois le décret avait été rendu, qu'il « était irrévocable, et par conséquent hors de « question. » Il demanda l'ordre du jour. Il se montra en général assez ferme dans cette discussion. Interrompu à plusieurs reprises, et de divers côtés, il répondit avec beaucoup de résolution et de présence d'esprit, imposant silence aux interrupteurs, demandant au président de les faire taire, et disant qu'il ne devait pas y avoir plus d'interruptions ici qu'à Paris.

Il fut remplacé par Fargues, qui venait répondre à l'accusation portée contre lui au sujet des lettres de convocation. Il dit qu'il les avait envoyées; que pour le reste sa responsabilité n'était pas engagée : ce n'était pas sa faute si on ne les avait pas reçues. Fargues était membre de la commission des inspecteurs. Il ne se borna pas à cette réponse. Il entra dans la discussion générale, appuyant les paroles de Regnier : « J'ai entendu de« mander avec un sang-froid qui m'a éton« né, dit-il, des preuves d'une conspiration « qui est connue de Paris et de toute la Ré« publique. S'il était permis à la commis« sion de vous dire les propositions qui ont « été faites à un général, propositions qui « lui ont été renouvelées plusieurs fois de« puis son retour, et qui lui ont encore été « faites cette nuit même, il n'est aucun de « vous qui n'affranchît la commission des « preuves qu'elle demande. Il y aurait autant « de danger à dévoiler en comité secret qu'en « public des vérités trop accablantes. »

La question en effet était là. On voulait bien reconnaître tout bas, des deux côtés, que la constitution n'existait plus, ou ne pouvait plus exister, mais personne n'osait et ne voulait le dire tout haut. On ne savait comment les choses tourneraient, et l'on était bien aise de ménager l'avenir. Ceux-là même qui étaient venus offrir secrètement leurs services au général Bonaparte ne se souciaient pas de s'engager avant l'heure par une déclaration publique, qui serait leur perte si le coup, comme on disait, ne réussissait pas. Il en résultait qu'on ne s'entendait pas, précisément parce qu'on s'entendait trop bien. Aucun ne voulant prononcer ce mot que tous savaient si parfaitement, on se bornait à des paroles vaines; on s'embarrassait comme à plaisir dans le vague d'une discussion qui ne reposait sur rien et ne pouvait conduire à rien. L'opposition profitait de ce vague pour pousser ses adversaires. Elle leur parlait de la constitution, du Directoire, etc., sachant aussi bien qu'eux qu'il n'y avait plus ni constitution ni Directoire, et n'y tenant pas plus qu'eux peut-être. Mais on ne pouvait encore le nier officiellement. C'était là ce qui causait l'embarras du parti contraire. On faisait des réponses qui n'en étaient point; on cherchait à gagner du temps; et comme il fallait avoir l'air de décider quelque chose, on décréta que le Conseil enverrait un message aux Cinq-Cents et au Directoire pour les avertir qu'il était constitué. On proposa aussi de faire une proclamation au peuple; proposition qui fut adoptée. On s'occupait de la rédiger, lorsque l'officier

chargé de porter le message au Directoire revint disant qu'il n'avait pu le remettre, attendu que deux Directeurs avaient donné leur démission, que deux autres étaient consignés et le cinquième en surveillance, pour sa sûreté. C'était Sieyès. Il avait sollicité lui-même cette mise en surveillance, restée sans exécution, mais qui pouvait au besoin lui servir de prétexte. Cette nouvelle annonçait le moment du combat. En effet, les membres du Conseil avaient eu le temps à peine d'en témoigner leur surprise, bien que personne ne l'ignorât depuis le matin, qu'on annonça le général Bonaparte. Il demandait à être introduit pour une communication.

Aussitôt tout devint attentif; l'heure était arrivée où l'action allait remplacer la parole. Dans un instant peut-être le sort de chacun allait être décidé. On attendit dans le silence de cette agitation intérieure qui précède les grandes crises ce qu'allait dire le Général.

Il entra suivi de son État-major, et demanda la parole.

« Représentants du peuple, dit-il, vous « n'êtes pas dans des circonstances ordinaires, « vous êtes sur un volcan ; permettez-moi « de vous parler avec la franchise d'un sol- « dat, avec celle d'un citoyen zélé pour le « bien de son pays, et suspendez, je vous prie, « votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez « entendu jusqu'à la fin.

« J'étais tranquille à Paris, lorsque j'ai « reçu le décret du Conseil des Anciens, qui « me parla de ses dangers, de ceux de la Ré- « publique. A l'instant j'appelai, je retrouvai « mes frères d'armes, et nous vînmes vous « offrir les bras de la nation, parce que vous « en êtes la tête. Nos intentions furent « pures, désintéressées, et pour prix du dé- « vouement que nous avons montré hier, « aujourd'hui déjà on nous abreuve de ca- « lomnies. On parle d'un nouveau César, « d'un nouveau Cromwell; on répand que « je veux établir un gouvernement militaire.

« Représentants du peuple, si j'avais voulu « opprimer la liberté de mon pays, si j'avais « voulu usurper l'autorité suprême, je ne me « serais point rendu aux ordres que vous « m'avez donnés; je n'aurais pas besoin de « recevoir l'autorité du sénat. Plus d'une « fois, et dans des circonstances extrêmement « favorables, j'ai été appelé à la prendre. « Après nos triomphes en Italie, j'y ai été « appelé par le vœu de la nation; j'y ai été « appelé par le vœu de mes camarades, par « celui de ces soldats qu'on a tant maltraités « depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres; « de ces soldats qui sont obligés encore au- « jourd'hui de faire dans les départements de « l'Ouest une guerre horrible, que la sagesse « et le retour aux principes avaient calmée, « que l'ineptie et la trahison viennent de « rallumer.

« Je vous le jure, représentants du peuple, « la patrie n'a pas de plus zélé défenseur « que moi; je me dévoue tout entier pour faire « exécuter vos ordres. Mais c'est sur vous « seuls que repose son salut, car il n'y a plus « de Directoire : quatre des membres ont « donné leur démission; le cinquième est en « surveillance pour sa sûreté. Les dangers « sont pressants, le mal s'accroît; le ministre « de la police vient de m'avertir que dans « la Vendée plusieurs places sont tombées « dans les mains des chouans. Représentants « du peuple, le Conseil des Anciens est investi « d'un grand pouvoir; mais il est encore « animé d'une plus grande sagesse : ne con- « sultez qu'elle et l'imminence du danger; « prévenez les déchirements. Évitons de perdre « ces deux choses pour lesquelles nous avons « fait tant de sacrifices, la liberté, l'égalité! »

A ces mots une voix interrompt le Général. « Et la constitution! » lui dit-on.

« La constitution, reprit-il vivement, « vous sied-il de l'invoquer? et peut-elle être « encore une garantie pour le peuple français? « Vous l'avez violée au 18 fructidor, vous « l'avez violée au 22 floréal, vous l'avez violée « au 30 prairial. La constitution! elle est in- « voquée par toutes les factions, et elle a été « violée par toutes; elle ne peut être pour « nous un moyen de salut, parce qu'elle n'ob- « tient plus le respect de personne. La consti- « tution! n'est-ce pas en son nom que vous « avez exercé toutes les tyrannies? Et aujour- « d'hui encore, c'est en son nom que l'on « conspire; je connais tous les dangers qui « vous menacent. Représentants du peuple, ne « voyez pas en moi un misérable intrigant « qui se couvre d'un masque hypocrite! J'ai « fait mes preuves de dévouement à la Répu- « blique : toute dissimulation m'est inutile. Je « ne vous tiens ce langage que parce que je « désire que tant de sacrifices ne soient pas « perdus. La constitution, les droits du peuple « ont été violés plusieurs fois, et puisqu'il ne « nous est plus permis de rendre à cette cons- « titution le respect qu'elle devrait avoir, « sauvons au moins les bases sur lesquelles « elle repose : sauvons la liberté, sauvons l'é- « galité! Trouvons des moyens d'assurer à « chaque homme la liberté qui lui est due et « que la constitution n'a pas su garantir. Je « déclare qu'aussitôt que les dangers qui « m'ont fait confier ces pouvoirs seront passés, « j'abdiquerai ces pouvoirs. Je ne veux être « à l'égard de la magistrature que vous aurez « nommée que le bras qui soutiendra et fera « exécuter ses ordres. »

Le Général paraissait avoir fini. Une discussion s'élève. « Vous l'avez entendu, s'écrie

« Cornudet; vous l'avez entendu, représen-
« tants du peuple! Celui à qui vous avez « décerné tant d'honneurs; celui devant qui « l'Europe et l'univers se taisent d'admiration « est là : c'est lui qui vous atteste l'existence « de la conspiration; sera-t-il regardé comme « un vil imposteur? — Puisqu'on demande « des preuves, dit Fargues, je propose qu'on « fasse imprimer à trois exemplaires le dis- « cours du général Bonaparte. » Cette proposition est adoptée au milieu d'un assez grand tumulte; les interruptions se croisaient; on interpellait le général. — « Qu'il nomme les « conspirateurs! s'écriait-on; nommez-les! « nommez-les! Tout doit être dit en public! » — Plusieurs députés en effet avaient demandé qu'on se réunît en comité secret. La minorité s'y opposait de toutes ses forces : elle voulait qu'on lui donnât le nom des conspirateurs, prétendant ne pas les connaître.

« Puisque vous le voulez, dit le Général, je « vais m'expliquer tout à fait; s'il faut nom- « mer les hommes, je les nommerai; je dirai « que les directeurs Barras et Moulins m'ont « proposé de me mettre à la tête d'un parti « tendant à renverser tous les hommes qui « ont des idées libérales! »

La minorité ne s'attendait pas à cette réponse; elle avait voulu compromettre le Général, et c'était elle qui se trouvait compromise par cette révélation. Il était clair que les siens aussi conspiraient, que d'un côté comme de l'autre, on ne voulait plus de la constitution. Qu'était-ce donc que tous ces grands mots ces serments, ces protestations de respect, etc., etc., sinon un prétexte pour couvrir ses desseins et se tromper mutuellement? Aussi ne répondit-on pas. Mais, par un de ces changements soudains si fréquents dans les assemblées, et qui forment une partie de ce qu'on appelle leur tactique, les mêmes qui tout à l'heure s'étaient opposés au comité secret le demandaient maintenant à grands cris. Toutes ces interruptions avaient irrité le Général : on le voyait disposé à continuer, et à ne rien ménager; c'est ce qu'on voulait empêcher à tout prix. Mais les adversaires sentant leur avantage, n'avaient garde de le laisser échapper. Ils avaient demandé le comité; c'était eux qui en ce moment ne le voulaient plus. Ils disaient qu'il n'était plus temps de rien cacher : puisqu'on avait exigé ces révélations, il fallait les subir, il fallait que la lumière se fît; tant pis pour ceux qui l'avaient appelée. Le Général, fatigué de tout ce tumulte, et trop animé pour le supporter plus longtemps, reprit avec chaleur : « Je vous le répète, la consti- « tution tant de fois violée n'offre plus de ga- « ranties aux citoyens; elle ne peut entretenir « l'harmonie, parce qu'il n'y a plus de dia- « pason; elle ne peut sauver la patrie, parce « qu'elle n'est respectée de personne. Je le « répète encore, qu'on ne croie pas que je « tiens ce langage pour m'emparer du pou- « voir après la chute des autorités; le pou- « voir, on me l'a offert depuis mon retour à « Paris. Les différentes factions sont venues « sonner à ma porte; je ne les ai point écou- « tées, parce que je ne suis d'aucune coterie, « parce que je ne suis que du grand parti du « peuple français.

« Plusieurs membres du Conseil des An- « ciens savent que je les ai entretenus de « propositions qui m'ont été faites. Je n'ai « accepté l'autorité que vous m'avez confiée « que pour soutenir la cause de la Républi- « que. Je ne vous le cache pas, représentants « du peuple, en prenant ce commandement « je n'ai compté que sur le Conseil des Anciens, « et non sur le Conseil des Cinq-Cents, qui est « divisé; sur le Conseil des Cinq-Cents, où se « trouvent des hommes qui voudraient nous « rendre la Convention, les comités révolu- « tionnaires et les échafauds; sur le Conseil « des Cinq-Cents, où les chefs de ce parti « viennent de prendre séance en ce moment; « sur le Conseil des Cinq-Cents, d'où viennent « de partir des émissaires chargés d'aller or- « ganiser un mouvement à Paris.

« Que ces projets criminels ne vous effrayent « pas, représentants! Environné de mes frères « d'armes, je saurai vous en préserver. J'en « atteste votre courage, vous mes braves ca- « marades, vous aux yeux de qui on voudrait « me peindre comme un ennemi de la liberté! « vous, grenadiers, dont j'aperçois les bon- « nets! vous, braves soldats dont j'aperçois les « baïonnettes, que j'ai fait si souvent tourner « à la honte de l'ennemi, à l'humiliation des « rois; que j'ai employées à fonder des répu- « bliques!

« Et si quelque orateur payé par l'étranger, « ajouta-t-il en élevant la voix, parlait de me « mettre hors la loi, j'en appellerais à vous, « mes braves compagnons d'armes, à vous, « braves soldats que j'ai tant de fois menés à la « victoire! à vous, braves défenseurs de la « République, avec qui j'ai partagé tant de « périls pour affermir la liberté, l'égalité! Je « m'en remettrais à mes amis, au courage « de vous tous, et à ma fortune! »

L'absence du Général, qui sortit après avoir prononcé ces mots, rendit quelque courage à la minorité. Elle avait été déconcertée par ses révélations, et ne demandait plus de détails sur la conspiration : elle essaya au moins de sauver la forme du gouvernement actuel. Plusieurs membres demandèrent qu'on renouvelât le serment de fidélité à la constitution. Cornudet s'y opposa; il dit que tout cela n'était que des abstractions; qu'il était temps d'en finir avec toutes ces rêveries métaphy-

siques qui avaient causé tant de malheurs; que si l'on entendait par la constitution la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la division et l'indépendance des pouvoirs; il était prêt à jurer le premier, mais que pour le reste, il ne se croyait tenu à rien. La discussion s'échauffa; elle durait depuis une heure. Tout à coup on entend au dehors un grand tumulte, des cris, le bruit des armes. Fargues, sorti pour s'informer de ce qui se passe, rentre tout ému, « Citoyens (1), dit-il, « le général Bonaparte vient de me faire appeler, et je suis douloureusement affecté « d'être obligé de rendre compte au Conseil « des Anciens de ce qu'il m'a dit. Vous savez « avec quelle bienveillance il a été accueilli « dans ce conseil. En sortant il est allé dans « le Conseil des Cinq-Cents. Savez-vous comment il a été accueilli? Avec des poignards! » — « Par Aréna? » dit Courtois. — « Par Aréna, « à l'égard duquel le Général a commis le crime « d'avoir porté la lumière dans les marchés « scandaleux passés en Italie! — Le Général « demande que vous preniez des mesures « pour déjouer le mouvement contre-révolu« tionnaire que des émissaires partis du Con« seil sont allés organiser à Paris. Je vous pro« pose de vous former en comité général. »

La proposition est appuyée. On délibérait lorsque Lucien Bonaparte se présente, pâle et en désordre. C'était le frère du Général. Il sortait du Conseil des Cinq-Cents, qu'il venait de présider. On l'entoure, on le presse de questions. Son trouble ne lui permet de donner que des explications confuses. Il parle de poignards levés sur son frère et sur lui. On a voulu le forcer à mettre son frère hors la loi. Ce qu'on peut conclure de ses paroles, c'est qu'une scène terrible a eu lieu; qu'elle dure encore en ce moment; que de nouvelles catastrophes sont peut-être imminentes. L'inquiétude est au comble. La délibération est suspendue. Les membres descendent de leurs bancs, et se forment en groupes; de tous côtés on va aux informations, et ce qu'on apprend vient éclaircir en le confirmant le récit de Lucien.

Voici en effet ce qui s'était passé. Le Conseil des Cinq-Cents était entré en séance sur les deux heures, en même temps que le Conseil des Anciens. On a dit quel était l'esprit de ce Conseil, ses dispositions, son attitude. Il s'agissait pour lui de la vie ou de la mort; c'était un combat désespéré. Dès les premiers moments la séance devait être menaçante, et elle le fut. Sans s'arrêter aux paroles de Gaudin, qui voulait expliquer les motifs de la translation, et demandait un rapport sur l'état de la République, l'opposition déclara qu'elle n'écouterait rien : il y avait sans doute des conspirateurs, mais ce n'était pas ceux qu'on désignait; c'étaient ceux qui sous des prétextes hypocrites voulaient changer la forme du gouvernement. — « En vain, s'écria Delbrel, « ces conspirateurs ont cru nous effrayer en « déployant autour de nous l'appareil formi« dable de la force armée! Non, les défenseurs « de la patrie ne consentiront jamais à tour« ner leurs armes contre les représentants. « Si néanmoins les conspirateurs parvenaient « à tromper ou à égarer le courage de nos « guerriers, nous saurions mourir à notre « poste en défendant la liberté publique con« tre les tyrans, contre les dictateurs qui veu« lent l'opprimer. Nous voulons la constitu« tion ou la mort! Les baïonnettes ne nous « effrayent pas! Nous sommes libres ici! » Il demande que chacun des membres, appelé par son nom, vienne renouveler à l'instant même le serment de fidélité à la constitution!

Cette proposition est accueillie avec transport. On se lève en masse; on assiège la tribune; des cris partent de tous côtés. « Oui « jurons! jurons! Point de dictature! A bas « les dictateurs! Vive la constitution.! » On s'adresse au président; on le somme de prononcer la formule du serment et de faire l'appel. C'était Lucien. Comme il s'y refuse, disant qu'il faut d'abord délibérer, les cris redoublent; on l'injurie, on le menace. Il essaye en vain de conjurer le tumulte. A bout d'efforts, il se couvre, et suspend la séance. « Je « sens trop, dit-il, la dignité du poste que « j'occupe pour supporter plus longtemps les « menaces insolentes de quelques orateurs, « et pour ne pas rappeler de tout mon pou« voir l'ordre et la décence dans le Conseil. » Ces paroles ramènent un instant de calme : quelques députés modérés essayent d'en profiter pour parler : on ne les écoute pas. L'agitation recommence. On demande encore le serment. Il faut enfin consulter l'assemblée. La proposition est mise aux voix et adoptée.

Les députés quittent leurs siéges. Chacun vient jurer à son tour. On ne se contente pas de jurer : on crie haine à la tyrannie. Lucien, comme les autres, est obligé de paraître à la tribune et de s'engager par le même serment. C'était surtout ce qu'on voulait. Au moment où il prononce la formule, un membre, s'adressant aux sténographes du *Moniteur*, s'écrie : « *Moniteur,* écrivez! » Un seul député refuse d'imiter ses collègues. C'est Bergoeing, renouvelant à la fin de la révolution l'exemple donné au début par Martin d'Auch dans une circonstance et par un motif bien différents (1).

Ces violences, toutefois, n'avançaient rien :

(1) Buchez et Roux, *Histoire Parlementaire.*

(1) On sait que Martin d'Auch fut le seul qui refusa

le serment prêté à la constitution ne rétablissait pas la constitution. On avait beau s'en féliciter comme d'une victoire, et s'écrier avec enthousiasme, « qu'il occuperait dans les fastes de l'histoire la même place que le serment du jeu de Paume, » cela ne changeait pas la situation. Il fallait d'autres mesures. Aréna propose d'envoyer dans les départements la liste de ceux qui viennent de jurer, « afin « que la France, dit-il, sache que nous « sommes à notre poste, et que nous sommes « décidés à périr pour le maintien de la cons- « titution ». Cette motion n'a pas de suite. On décrète enfin qu'un message sera adressé au Directoire; car on ne sait pas, on ne veut pas savoir que le Directoire n'existe plus. Un membre cependant fait observer que pour écrire au Directoire, encore faut-il savoir où se trouve le Directoire. « Pour moi je n'en « sais rien, » dit-il avec une naïveté qui contraste avec l'exaltation de ses collègues. — « S'il était quelque part, je pense qu'il nous « l'eût annoncé. Vous enverrez un message! « Il faut savoir où ce message ira. Voulez- « vous que vos messagers parcourent les rues « de Saint-Cloud pour demander la maison « où le Directoire est logé? » Les murmures forcent l'orateur à descendre de la tribune; on veut lutter jusqu'à la fin contre la réalité. On décide que le message sera envoyé. En ce moment arrive la lettre de Barras citée plus haut : « Qu'est-ce que cela veut dire? » s'écrient plusieurs membres. — « Est-ce une « démission? Il faut faire sur-le-champ une « nouvelle liste! » — Ici la confusion augmente. Les uns veulent que la liste soit dressée immédiatement; les autres s'y opposent. Ils disent que c'est une chose grave; qu'il faut y procéder avec d'autant plus de calme que les circonstances sont plus menaçantes. Ils rappellent à leurs collègues l'attitude des sénateurs romains dans les grands dangers de la patrie. On discute encore, on se débat, et, ce qu'il y a de pis, on se débat en vain. On s'agite dans le vide, pressés par une force supérieure, qui vous enveloppe, quoique invisible, et vous fait reculer alors qu'on s'obstine à ne pas la reconnaître.

Tout à coup un grand mouvement se produit. Tous les yeux se tournent vers l'entrée, à la porte de la salle des gardes. C'est le Général. Il se présente, suivi de quelques grenadiers, qu'il a soin de laisser en arrière. A peine s'est-il avancé jusqu'au milieu de la salle, qu'une foule de députés se précipitent sur lui. Il est assailli de tous côtés, interpelé avec violence. Bigonnet le premier l'arrête : « Que faites-vous, téméraire? lui dit-il, vous « violez le sanctuaire des lois! Retirez-vous! » Mille cris partent en même temps. On demande la mise hors la loi du Général. « Quoi! « des baïonnettes, des sabres, des hommes « armés dans le sanctuaire de la représenta- « tion nationale! Hors la loi le dictateur! A bas « le dictateur! Mourons à notre poste! Vivent « la République et la constitution de l'an III! « Hors la loi le dictateur. A bas! à bas! » Telles sont les imprécations qui éclatent aux oreilles du Général. On le menace; il est entouré, pressé. Ses grenadiers, ne l'apercevant plus, et craignant pour sa vie, se jettent au milieu de la foule, qu'ils écartent. Ils le saisissent, et le ramènent sain et sauf hors de la salle!

Lucien était resté au fauteuil, tenant tête à l'orage autant qu'il était en lui. Il ne laisse pas de faire encore quelques efforts. « Le mou- « vement qui vient d'avoir lieu, dit-il, prouve « sans doute ce que tout le monde a dans le « cœur, ce que moi-même j'ai dans le mien! » Il ne pouvait dire autre chose. Il est interrompu par des cris furieux. « Oui! oui! « Vive la République! — Il était cependant na- « turel ajoute-t-il, de croire que la démarche « du Général, qui a paru exciter de si vives « inquiétudes, n'avait pour but que de rendre « compte de la situation des affaires ou de « quelque objet intéressant la chose publique. « Il venait remplir l'obligation que lui impo- « saient ses fonctions. Mais je crois qu'en tout « cas nul de vous ne peut soupçonner... » « Quoi! » s'écrient plusieurs membres. — « Au- « jourd'hui Bonaparte a terni sa gloire. Fi! Bo- « naparte s'est conduit en roi! Je le voue à « l'opprobre, à l'exécration des républicains « et de tous les Français, » dit un membre. — « Je demande, dit un autre, qu'il soit traduit « à la barre pour rendre compte de sa con- « duite. » — « Oui! Oui! hors la loi! hors la « loi! — « Et moi, je demande, dit Lucien, « à quitter le fauteuil. » Et il le cède à Chazal, qui monte à sa place.

Les cris continuent. Mais ce n'était pas des cris qu'il fallait en ce moment. C'était une suite de mesures promptes, énergiques, allant droit au but, décidées et exécutées sur-le-champ. Au lieu de cela, le Conseil se perdait dans les éclats d'une fureur inutile. Il est permis de croire que cette fureur ne laissait pas de cacher une certaine crainte. On se sentait seuls au fond. On criait vive la constitution, mais nul écho ne répondait à ce cri. L'opinion était muette. Puis comment exécuter ce qu'on aurait résolu? par quels moyens? On n'avait nulle force à sa disposition. Autour de soi, au contraire, six mille soldats dans une attitude menaçante, et qu'un geste pouvait mettre en mouvement. On connaissait l'audace du Général : il avait pour lui sa gloire, la voix du pays, le dévouement de ses troupes. Cette arme elle-même dont on voulait se servir,

de s'associer à ses collègues et de prêter serment à la séance du Jeu de Paume.

ce mot *hors la loi*, naguère si terrible, et qui suffisait pour terrasser et anéantir toute résistance, qui osait répondre qu'il aurait la même force aujourd'hui? Voilà ce qu'il fallait bien apercevoir, quoiqu'on ne voulût pas se l'avouer et qu'on cherchât à s'étourdir par l'excès même de sa colère. C'est ce qui explique le vague des propositions qui étaient faites, malgré la violence des termes. Les uns demandaient qu'on retournât à Paris : ils comptaient sur la majesté du conseil réuni en corps pour imposer aux troupes et ramener les citoyens. « Marchez-y revêtus de votre « costume, disait Talot, et votre retour sera « protégé par les citoyens et les soldats. Vous « reconnaîtrez à l'attitude des militaires qu'ils « sont les défenseurs de la patrie. » Un autre demandait qu'on se déclarât en permanence; un autre qu'on décrétât que les six mille hommes qui entouraient les deux assemblées faisaient partie de la garde du Corps législatif; d'autres, enfin, qu'on fît comparaître le Général à la barre. Les motions les plus diverses se succédaient, adoptées, repoussées, sans qu'on sût, au milieu de cet effroyable tumulte, ce qu'on avait accueilli ou rejeté. On s'agitait dans l'impuissance, et le sentiment même de cette impuissance augmentait la fureur. A la fin, comme il fallait bien s'arrêter à quelque chose, après avoir tout épuisé, on décide la mise hors la loi. Mais il faut la voter. Par un de ces raffinements de vengeance dont les partis seuls sont capables, on exige que ce soit Lucien qui la mette aux voix, en qualité de président. On le rappelle au fauteuil, on veut qu'il y remonte; on l'y force au nom de l'assemblée. Il y reparaît, mais pour protester. « Quoi! s'écrie-t-il, « vous voulez que je prononce le hors la loi « contre mon frère? » — « Oui! oui! hors la « loi! Voilà pour les tyrans! » Il lutte en vain pendant quelques instants. Il est en butte aux mêmes outrages qui tout à l'heure ont assailli son frère. On monte à son fauteuil, on veut le contraindre; mais lui, se dégageant, parvient à gagner la tribune. Sa voix, dit-on, était suffoquée par les larmes. « Puisque je n'ai pu « me faire entendre dans cette enceinte, dit-il, « je dépose avec un profond sentiment de di« gnité outragée, je dépose les marques de « la magistrature populaire! » En même temps il se dépouille de sa toque et de son manteau; il veut sortir, mais on le retient; on cherche à le calmer. Par un de ces retours qui prouvent la puissance des formes même sur les esprits les plus emportés, cette assemblée, arrivée aux derniers excès, craint de se trouver sans président. On invite Lucien à reprendre ses insignes, à remonter au fauteuil; il résiste. Le tumulte était tel qu'on l'entendait du dehors. Lefebvre était placé dans les jardins avec ses grenadiers. On vient lui dire que Lucien court des dangers. Il envoie dix grenadiers pour le délivrer. Ils arrivent dans la salle; ils percent la foule, et s'emparent de Lucien, qui, dans son trouble, croit que le Conseil le fait arrêter. « Quoi! dit-il, vous me « parlez de réconciliation, et vous me faites « arrêter! »

La cour présentait un autre spectacle. A peine soustrait aux violences dont il venait d'être l'objet au Conseil des Cinq-Cents, le Général avait été retrouver Sieyès. Il était évident qu'il n'avait pas prévu les extrémités auxquelles il serait amené. Il y a lieu de croire qu'il désirait les éviter; il avait espéré que tout se terminerait par l'autorité de son nom et la seule force de la raison. Il n'avait pas assez compté peut-être, et c'est ce qui arrive souvent, avec les passions de ses adversaires et les faiblesses de la majorité. Sieyès n'avait jamais partagé sa sécurité. Il avait plus d'expérience que le Général sur ce point; il connaissait mieux les assemblées délibérantes. Aussi lui avait-il conseillé, la veille encore, de faire arrêter dans la nuit les principaux membres du Conseil des Cinq-Cents. Le plus célèbre de nos historiens de la Révolution a reproché comme une grande faute au Général de n'avoir pas suivi ce conseil (1). « Il ne voulut pas, « dit-il; il eut à s'en repentir ». Ce refus est une nouvelle preuve de ce qu'on vient d'avancer touchant les intentions du Général. Tout indique que sa pensée s'arrêtait dans le cercle même de la situation, et qu'elle n'allait pas au delà d'un changement légal en quelque sorte, opéré par la voix des pouvoirs publics. Il marchait suivant sa raison, plutôt que suivant sa destinée. Mais celle-ci allait s'accomplir. Elle allait d'un seul coup, et par les fautes de ses adversaires, le porter presque au point où il devait atteindre. Il n'y avait plus à reculer en effet : sa vie, sa gloire en dépendaient. Un moment encore, et il pouvait être saisi, traîné comme un conspirateur vulgaire aux pieds d'ennemis dédaignés, et qu'il était venu braver jusque dans le lieu même de leurs délibérations. Après s'être entendu avec Sieyès pendant quelques instants, il était remonté à cheval. Il passait devant les rangs. Il aperçut Angereau, qui lui dit d'un ton ironique : « Eh bien, vous voilà dans une « jolie position! » — « Les choses étaient plus « désespérées à Arcole, » répliqua-t-il; et il passa. Les troupes criaient vive Bonaparte! Il hésitait encore à les lancer, lorsque Lucien, sortant de la salle des Anciens, court à lui, et lui raconte la scène des Cinq-Cents. Le Général sent que l'heure est venue; sa résolution est prise. Il fait amener un cheval

(1) Tom. 10. *Hist. de la Révol.* Récit des événements du 18 brumaire.

pour Lucien, qui le monte. Les deux frères parcourent de nouveau les rangs. Lucien parle aux soldats. Il les exhorte ; il leur fait connaître l'attentat dont son frère et lui ont failli être les victimes, son frère, leur général, avec qui ils ont vaincu à Castiglione et à Rivoli. — « Ils viennent de le mettre hors « la loi ! s'écrie-t-il, hors la loi ! Le souffrirez-« vous ? » — « Non ! non ! » crient les soldats. — « Puis-je compter sur vous, » disait le Général ? « Oui ! oui ! » — « Ils ont voulu assassiner votre « Général ! » s'écriait Serrurier, qui marchait à la suite de l'état-major. Ce dernier mot met le comble à l'exaspération des soldats. — « As-« sassiner notre général ! » répétaient-ils avec stupeur. — « A bas ! à bas ! Il y a trop long-« temps que tout cela dure. Il est temps de « *jeter* à la porte tous ces orateurs. » disaient-ils dans leur langage, ennemi des atténuations ; « avec leur bavardage, ils nous « laissent depuis six mois sans solde et sans « souliers ! Nous n'avons pas besoin de tant « de gouvernants ! Les scélérats voulaient nous « faire périr de misère ! Vive le Général ! Vive « Bonaparte ! »

Le Général cependant donnait ses ordres. Une colonne de grenadiers, commandée par Leclerc, se met en mouvement, et marche sur l'orangerie. Elle paraît à la porte de la salle. Depuis le départ de Lucien, ce n'était plus même du tumulte, c'était un désordre sans nom. On n'entendait plus que les cris *hors la loi !* poussés avec frénésie. Du reste, point de décision, plus de propositions, plus rien. C'étaient les dernières convulsions d'une fureur qui expire. Le général Leclerc s'avance. — « Citoyens « représentants, dit-il, on ne peut plus répondre « de la sûreté du Conseil. Je vous invite à vous « retirer. » On lui répond par les cris : Vive la République ! Il renouvelle sa sommation. — « Retirez-vous, le Général a donné des or-« dres... » — Il attend quelques instants. — « Grenadiers ! s'écrie un officier, en avant ; « tambour, la charge ! » Quelques représentants essayent de parler aux soldats. — « Qui « êtes-vous, militaires ? Vous êtes les grena-« diers de la représentation nationale ! Vous « attentez à sa sûreté, à son indépendance ! « Vous ternissez les lauriers que vous avez « cueillis ! » — « On a voulu assassiner notre Général, » répliquent les soldats, qui n'écoutent rien. Leclerc invite encore une fois les représentants à se retirer. De nouveaux cris s'élèvent. Il comprend l'inutilité de ses sommations, et se décide à agir. — « Au nom « du général Bonaparte, je déclare que le « Corps législatif est dissous ! Que les bons « citoyens se retirent. Grenadiers en avant ! » Les grenadiers s'avancent au pas de charge : ils parcourent la salle dans toute sa longueur. Plusieurs députés essayent de protester ; quelques-uns veulent rester à leur banc : les soldats les saisissent. Les autres s'enfuient, escaladant les croisées qui donnent sur le jardin, et jetant çà et là leurs insignes de représentants. En un instant la salle est vide : tout était consommé ; il était cinq heures et demie.

Cette nouvelle, apportée au Conseil des Anciens, y causa, dit-on, un grand abattement. On avait été plus loin qu'on ne le voulait. On avait cru, comme il arrive toujours, qu'une fois les choses commencées, on pourrait les arrêter à un certain point. Mais comme il arrive toujours aussi, on se trouvait entraîné par les forces mêmes qu'on avait mises en mouvement. Il y a dans les événements une logique inflexible, qui se développe en dehors de toutes les combinaisons et de tous les calculs de l'intérêt privé. C'est une vérité dont l'histoire seule de ces dix dernières années fournissait assez d'exemples, si les enseignements de l'histoire pouvaient être de quelque autorité devant les illusions des partis. C'était pour les avoir méconnus encore aujourd'hui qu'on succombait. Il est vrai que nul n'avait à se plaindre du résultat, si ce n'est ceux qui en contribuant à cette révolution y avaient cherché autre chose que ce qu'elle devait produire. C'était en effet la raison universelle qui triomphait, si l'on peut s'exprimer ainsi ; c'était la nation elle-même, échappant à la domination des partis pour entrer enfin dans une sphère d'action régulière et suivie, après dix ans de troubles et d'orages. Mais en est-il toujours ainsi ? Le Conseil des Anciens se trouvait par le fait aussi abaissé que le Conseil des Cinq Cents. Il le sentait, mais que faire ? Les circonstances étaient plus fortes ; il n'y avait pas à résister. Ceux qui formaient la minorité aux Anciens avaient disparu avec les membres du Conseil des Cinq-Cents. On réunit ce qui restait des deux Conseils, et le jour même on rentra en séance, chacun dans sa salle, comme si rien n'eût été changé. Là on prit les mesures que commandait la situation. On décréta que le général Bonaparte, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, et les grenadiers du Corps législatif avaient bien mérité de la patrie. Le Directoire fut aboli. On déclara exclus de la représentation nationale tous ceux qui depuis le matin s'étaient signalés par leur opposition. Il y en avait cinquante-deux pour le Conseil des Cinq-Cents. Il fut décidé enfin que le Corps législatif s'ajournerait à quatre mois. La direction des affaires était remise pendant ces quatre mois à une commission consulaire, composée du général Bonaparte, de Sieyès et de Roger Ducos. Ils devaient prendre le nom de Consuls de la république française. Ils étaient chargés de préparer un nouveau projet de constitution. Les Conseils n'entendaient cependant pas se dissoudre ; ce n'était qu'une

simple interruption de leurs travaux. Les membres ne cesseraient pas pendant ce temps, aux termes du décret, de recevoir leur indemnité et de jouir de leur garantie constitutionnelle. Une commission de ving-cinq membres devait être choisie dans le sein de chaque Conseil, pour rester en permanence et le représenter auprès du gouvernement. Au 1er ventôse prochain les deux Conseils se réuniraient de plein droit à Paris, pour discuter les bases de la nouvelle constitution. On envoya dans tous les départements une proclamation destinée à faire connaître les événements de cette journée. Toutes ces mesures, adoptées d'abord par le Conseil des Cinq-Cents, furent ratifiées par celui des Anciens, et l'on se sépara à quatre heures du matin.

Elles complétaient la révolution qui venait de s'accomplir. On sait quel fut le résultat de cette révolution, et comment il fut accueilli par la France. On a dit que la journée du 18 brumaire avait été une journée de dupes, ce qui est vrai. La plupart de ceux qui y poussèrent, particulièrement Sieyès, y perdirent leur existence politique. Il est remarquable, ainsi que le fait observer l'un des écrivains à qui l'on doit une relation de ces événements, que dans le partage d'influence et d'honneurs fait à l'avance entre les principaux acteurs, il n'avait point été question du général Bonaparte. Tous comptaient ne faire de lui qu'un instrument. On n'ignore pas quel fut l'étonnement de Sieyès lorsqu'il vit qu'il s'était trompé, et son désespoir en l'annonçant à ses amis. — « Mes amis nous avons un maître; « il sait tout, il peut tout, il veut tout. » C'est qu'en effet la France voulait tout pour celui-là seul auquel ils n'avaient pas songé, et qui seul parmi eux avait embrassé son parti au milieu de ces événements.

KERMOYSAN.

BRUTIUM. (*Géographie* et *Histoire anc.*) Le Brutium, une des divisions de l'ancienne Italie, situé dans la partie méridionale de la Grande-Grèce, occupait un territoire compris maintenant dans les Calabres. Il s'étendait entre la Lucanie au nord, la mer Tyrrhénienne et le détroit de Messine à l'ouest, la mer Ionienne à l'est. Les Brutiens descendaient en droite ligne des Lucaniens, dit Strabon : c'était une tribu de bergers qui, révoltée contre ses maîtres, s'était retirée dans la partie la plus sauvage de cette contrée montagneuse, et devint en peu de temps redoutable, par le nombre de ceux qui la composaient et par la férocité de leurs mœurs. Les Lucaniens eux-mêmes donnèrent à ce nouveau peuple le nom de *Brutii*, qui signifiait dans leur langage rebelles et déserteurs (1), mais nullement esclaves, comme on l'a prétendu. Après avoir forcé leurs anciens maîtres à reconnaître leur indépendance, événement qui, selon Diodore, arriva vers l'an 397 de la fondation de Rome (1), les Brutiens, belliqueux, aguerris, habitués à une vie rude et aux rigueurs d'un âpre climat, ne tardèrent pas à se rendre redoutables à leurs voisins. Ils tombèrent d'abord sur les colonies grecques, dont les habitudes de mollesse en avaient fait une proie facile pour ces sauvages montagnards. Les premières villes menacées appelèrent à leur secours Alexandre le Molosse, qui arrêta un instant le torrent, et envahit même le territoire des Brutiens, mais qui fut tué devant Pandosie (2), en sorte que les Brutiens, aidés des Lucaniens, qui avaient appris à faire cause commune avec eux, revinrent à la charge : ils furent bientôt maîtres de toute la Péninsule entre la rivière Laus et Crathis, à l'exception de Crotone, de Locres et de Rhégium. Mais alors ils se trouvèrent en face d'un ennemi bien autrement redoutable : Rome arrêta leurs conquêtes, et mit fin à leur indépendance. Vaincus dans plusieurs batailles, les Lucaniens et les Brutiens furent enfin obligés de se soumettre à L. Papirius Cursor, l'an de Rome 480, c'est-à-dire deux ans après que Pyrrhus avait évacué le territoire de l'Italie (3). Les Brutiens profitèrent encore de la présence d'Annibal pour tenter de secouer le joug romain; ils se joignirent avec empressement à lui, et l'aidèrent à se maintenir dans ce coin de l'Italie après la chute de ses belles espérances. Cette guerre toutefois leur coûta cher. Délivrés de leur redoutable ennemi, les Romains firent peser sur les Brutiens les rigueurs d'un joug honteux : ils ne leur accordaient pas même le droit de combattre pour eux dans les armées, et les employaient seulement comme courriers (4). — Le Brutium était, nous l'avons déjà dit, un pays de montagnes, aux âpres sommets, séparés par de profondes vallées, où de gras pâturages nourrissaient une belle race de troupeaux. On y pénétrait du côté de *Roscianum* (auj. Rossano), forteresse bâtie par les Romains, par deux passages appelés *Petra sanguinis* et *Lambula* (5), qui sont aujourd'hui les défilés de Morano et de Roseto (6). On peut nommer, parmi les hauteurs de cette extrême branche de l'Apennin, le mont *Elibanus* (Monte Visardo), et le mont *Physcus*, deux divisions de la chaîne principale; le mont *Latymnius*, célébré par Théocrite; le *Mons Æsopis*, où s'élevait probablement la citadelle de Locres. Elle se terminait au sud

(1) Strab., VI, p. 176. — Diod., XVI, 15.

(1) Diod., *l. c.* — Strab., VI, 255. — Just., XXIII.
(2) Liv., VIII, 24.
(3) Liv., *Epit.*, XIV. — Zonar., *Ann.* — Polyb., I, 6.
(4) Strab., V, 251; VI, 253.
(5) Procop., *Rer. Goth.*, III.
(6) Holstenius, *Adnot.*, p. 306.

par le célèbre promontoire de *Leucopetra*, que les géographes modernes retrouvent, les uns dans le Capo Pittaro (1), les autres dans la Punta della Saetta (2), la plupart et probablement les mieux avisés dans le Capo dell' Armi (3). Le *promontoire d'Hercule* (Capo Spartivento) formait l'angle le plus méridional de l'Italie vers l'est, et le *Promontarium Cocinthum* (Capo di Stilo), marquait, selon Polybe (4), la séparation entre la mer Ionienne et la Mer de Sicile.

De nombreux cours d'eau descendaient de ces montagnes pour se rendre vers l'une ou l'autre mer. C'étaient : le *Lusias* (aujourd'hui Lucido), dont les eaux limpides alimentaient, par une préférence exclusive, les bains des Sybarites (5); — l'*Itylias* (Colonato), qui séparait le territoire de Thurium et celui de Crotone; — le *Tracus* (Trionto), illustré par la sanglante défaite que les Sybarites essuyèrent sur ses bords (6); — le *Crimisa* (Fiunsenica); — l'*Alsarus* (Esaro), dont l'embouchure formait un port sûr et très-fréquenté (7); — Les fleuves *Targines* (Tacina), *Arocha* (Alaca ou Crocchio), *Semirus* (Simmari), *Crotalus* (Corace); — l'*Elovus* ou *Elleporus* (Callipari), sur les bords duquel Denys l'Ancien défit les Grecs, l'an 307 avant J. C., la même année que Rome fut prise par les Gaulois (8); — le *Sagras*, près duquel se livra la mémorable bataille dans laquelle dix mille Locriens mirent en déroute cent trente mille Crotoniates, bataille dont l'incroyable résultat, par un autre prodige, fut connu à Olympie le jour même de l'événement (9); — le *Locanus*, appelé encore aujourd'hui Locano; — le *Buthrotus* (Novito); — le *Caicinus* (Amendolea), qui séparait le territoire de Locres de celui de Rhégium, et qui était célèbre par un phénomène observé sur ses bords : les cigales du rivage qui appartenait aux Locriens chantaient bruyamment, celles de l'autre rive étaient muettes; — l'*Halex* (Alece), auquel Strabon et d'autres écrivains appliquent tout ce que nous venons de dire du précédent (10); — le *Batus*, qui a gardé son nom (Bato); — le *Sabbatus* des Itinéraires (Savuto), fleuve assez considérable, auquel on suppose que Lycophron fait allusion sous le nom d'*Ocinarus*; — le *Lametes* (Lamato); — le *Métaure* (Marro et quelquefois Petrace), connu pour l'excellente qualité du thon qui se pêchait à son embouchure. Les sept fleuves dans lesquels se purifia Oreste, meurtrier de sa mère, étaient probablement les sept branches du Métaure, qui se réunissent environ huit milles au-dessus de l'endroit où il se jette dans la mer; — enfin le *Cratais* (Solano ou Fiume de' Pesci). — Une partie du pays était couverte par une vaste forêt de pins, qu'on appelait *Sila Silva* (1), qu'on vantait pour la poix qu'on en tirait, et qui se désigne encore aujourd'hui par le nom de *Silva di Pesce*.

(1) D'Anville, *Anal. géogr. de l'Italie*, p. 261.
(2) Grimaldi, *Annal. del. Regn. di Nap.*, t. I, Introd. c. 28. — Romanelli, t. I, p. 97.
(3) Cluver., *Ital. Antiq.*, II, p. 912. — Holsten., *Adnot.*, p. 302. — Cellar., *Geogr. Ant.*, l. II, c. 9.
(4) II, 14. — *Cf.* Plin., III, 10.
(5) Athen., XII, 3.
(6) Iamblic., *Vit. Pythag.*, 35.
(7) Polyb., *Frag.*, X, 1.
(8) Polyb., I, 6. — Diod., XIV, 104.
(9) Strab., VI, 261. — Cic., *De Nat. Deor.*, II, 2. — Justin., XX, 2
(10) Strab., VI, 260. — Conf. ap. Phot. Biblioth., CLXXXVI. — Diod., IV, 22. — Plin., XI, 27.

Les quatre principales villes du Brutium étaient *Crotone*, *Rhégium*, *Locres*, et *Pandosie*. *Crotone*, dans l'origine *Croto*, aujourd'hui Cotrone, fut une des plus célèbres et des plus puissantes cités de la Grande-Grèce. On attribue sa fondation à une colonie achéenne, conduite en Italie par Myscellus, vers l'an 715 avant J. C. (1). Mais quelque traditions lui assignent une origine beaucoup plus ancienne, en faisant dériver son nom de celui du héros Croton (2). Le séjour de Pythagore et de ses disciples les plus distingués dans cette ville; la ruine de Sybaris, accomplie par elle, les exploits de Milon et d'autres athlètes vainqueurs aux grands jeux de la Grèce, lui avaient acquis une gloire brillante. La bonté de son climat et de l'air qu'on y respirait était devenue proverbiale : c'était grâce à elle, assurait-on, que ses habitants jouissaient de cette vigueur et de cette souplesse qui faisaient dire que le dernier des athlètes crotoniates était le premier parmi les autres Grecs (4). Crotone était célèbre aussi par son école de médecine; elle fut d'ailleurs la patrie de Démocède, qui fut regardé pendant longtemps comme le premier médecin de la Grèce (5). Quelque brillante que soit dans l'histoire de Crotone l'époque de son triomphe sur Sybaris, il faut la regarder aussi comme le terme de sa grandeur et de sa prospérité : c'est de là que date cet amour du luxe et cette mollesse qui firent oublier les leçons de Pythagore et disparaître cette vigueur si célèbre (6). La décadence fut telle que la guerre s'étant élevée entre Locres et Crotone, 130,000 Crotoniates furent défaits par 10,000 Locriens. Le nombre des morts fut immense, et la ville, déclinant dès lors rapidement, se trouva bientôt déchue du rang qu'elle occupait parmi les cités italiennes (7).

(1) Plin., III, 10. — Solin., c. 8.
(2) Antioch. Syrac. ap. Strab., VI, 262.
(3) Ovid., *Metam.*, XV, 53. — Cf. Héracl. Pont. *Frag.*, p. 20; — Diod. Sic., IV, 24; — Ephor., ap Strab., *loco citato*.
(4) Strab., VI, 262.
(5) Herod., III, 131.
(6) Polyb., *Frag.*, VII, 1; X, 1. — Tim. ap. Athen., XII, 4.
(7) Strab., VI, 261.

pourtant elle put encore secouer le joug de Denys l'Ancien, qui avait su s'en rendre maître un moment (1); et quand Pyrrhus envahit l'Italie, Crotone était encore une ville considérable, s'étendant sur les deux rives de l'Æsarus et enfermant dans sa muraille une circonférence de douze milles. Mais cette dernière lutte porta un tel coup à sa prospérité, qu'au temps de la bataille de Cannes Tite-Live nous la dépeint comme plus d'à moitié déserte. A cette époque presque toutes les colonies grecques abandonnèrent la cause de Rome. Crotone était alors occupée par les Brutiens, à l'exception de sa citadelle, où ses principaux habitants s'étaient réfugiés : ceux-ci, ne pouvant se défendre contre l'armée carthaginoise, se rendirent bientôt, et il leur fut permis de se retirer à Locres (2). A six milles environ de Crotone, sur le promontoire de Lacinium, se trouvait le célèbre temple de Junon Lacinia, bâti par Hercule, disait la tradition (3), soutenu par une colonne d'or massif (4), et orné d'offrandes d'une incomparable richesse (5). Telle était la réputation de ce sanctuaire, que Pyrrhus et Annibal le respectèrent tous deux (6). On voit encore les ruines de ce temple sur le promontoire appelé aujourd'hui, grâce à elles, Capo delle Colonne et Capo Nao.

Rhegium tint aussi un rang distingué parmi les villes du Brutium. Fondée, vers l'an 700 avant Jésus-Christ, par diverses colonies venues de Zancle en Sicile, de Chalcis en Eubée et de Messène en Péloponnèse (7), cette cité tira son nom, dit Strabon, soit du mot grec ῥήγνυμι, qui signifie *déchirer*, en mémoire de la grande catastrophe qui sépara l'Italie de la Sicile et créa le détroit de Messine, au bord duquel elle s'élevait, soit du mot latin *regium*, exprimant l'importance souveraine de la ville ainsi nommée (8). Le gouvernement de Rhegium fut dans l'origine une oligarchie, à la tête de laquelle se plaçait un chef, toujours choisi dans une famille messénienne (9). Charondas, le célèbre législateur de Catane en Sicile, donna aussi, dit-on, des lois à Rhegium (10). Cette forme de gouvernement dura près de deux cents ans, jusqu'à ce qu'Anaxilas, le second de ce nom s'empara de la tyrannie, environ 496 ans avant Jésus-Christ (11). L'usurpateur, grâce à ses

(1) Liv., XXIV, 3.
(2) Ibid., 2 et 3.
(3) Diod. Sic., IV, 24.
(4) Liv. XXIV, 3. — Cic., *De Div*, I, 24.
(5) Aristot., *De Mirab.*
(6) Polyb., III, 33 56.
(7) Antioch. Syrac., *ap.* Strab., VI, 257. — Heracl. Pont., *Frag.*, 25. — Paus., IV, 23.
(8) Strab., VI, 257.
(9) Strab., *loc. cit.*
(10) Heracl. Pont, *loc. cit.* — Ælian., *Var. Hist.*, III, 17. — Aristot., *Polit.* II, 10.
(11) Antioch. ap. Strab., *loc. cit.* — Aristot., *Polit*, V, 12.

grands talents (1), éleva sa patrie au plus haut degré de prospérité : il conquit Messine, et en confia le gouvernement à son fils Cléophron (2); il fit la guerre aux Locriens, qui ne durent le salut de leur ville assiégée qu'à l'intervention de Hiéron, roi de Syracuse (3). Ce fut lui qui appela les Carthaginois en Sicile, dans le but de rétablir sur le trône son beau-père Terillus, tyran d'Himère, dépossédé par Gélon (4). Il régna dix-huit ans, et à sa mort il confia à Micithus la régence et la tutèle de ses fils mineurs. Six ans plus tard, Rhegium parvint à secouer le joug monarchique (5); et, après de longues dissensions intestines, elle établit enfin un gouvernement démocratique sagement réglé (6). A cause de leur communauté d'origine avec les colonies chalcidiennes de la Sicile et aussi par haine pour les Locriens, leurs ennemis constants, les Rhégiens aidèrent les Athéniens dans leurs premières entreprises contre Locres et Syracuse; mais dans la grande expédition de Sicile ils observèrent une stricte neutralité (7). Ils s'opposèrent fermement aux projets de conquête formés par Denys l'Ancien sur la Grande-Grèce, et refusèrent toute alliance avec le rusé tyran, qui, feignant de vouloir prendre une épouse à Rhegium, reçut pour réponse qu'on tenait à sa disposition la fille du bourreau (8). Mais, restés seuls à la suite de la défaite essuyée sur les bords de l'Elleporus par les troupes des villes italiennes, les Rhégiens ne purent résister aux forces supérieures de Denys, et se rendirent à lui après une énergique résistance. Leur ville fut ravagée, et Phyton, leur chef, fut mis à mort (9) avec une grande partie des habitants; ceux qui survécurent furent transportés en Sicile. Quelques années plus tard la cité détruite fut en partie rebâtie par Denys le Jeune, qui lui donna le nom de Phœbia (10). Pendant la guerre avec Pyrrhus, cette ville fut prise par un corps de Campaniens, qui y commit toutes sortes d'excès, et dont les Romains la délivrèrent ensuite (11). Rhegium souffrit beaucoup du tremblement de terre qui eut lieu quelque temps avant la guerre sociale, vers l'an 90 avant Jésus-Christ, à ce point qu'elle était presque déserte quand Auguste y établit une colonie de vétérans. Au temps de Strabon cette colonie était florissante (12) De là la dénomination de *Rhegium Julii* ou *Julium*, que quelques écrivains

(1) Justin., IV, 2.
(2) Schol. ad Pind., *Pyth.*, II, 34.
(3) Id., *ibid.*
(4) Hérod., VII, 165.
(5) Diod. Sic., XI, 76.
(6) Thuc., IV, 1. — Justin., IV, 3.
(7) Thuc., IV, 44.
(8) Strab., VI, 2. — Diod. Sic., XIV, 44.
(9) Diod. Sic., XIV, 112.
(10) Strab., VI, 258.
(11) Strab., *loc. cit.* — Polyb., I, 7. — Liv, *Epit.* XII et XV.
(12) Strab., VI, 259. — Appian., *Civ Bell*, IV, 87.

lui ont donné (1). Peu de villes dans la Grande-Grèce pouvaient se vanter d'avoir produit une aussi grande quantité de personnages remarquables (2); tels que plusieurs disciples de Pythagore, les historiens Théagène, Hippys, Lycus, surnommé Butera, et Glaucus; les poëtes Ibicus, Cléomène et Lycus; les statuaires Cléarque et Pythagore : ce dernier, au dire de Pline, surpassait le fameux Myron (3). De nouveaux tremblements de terre, dans les temps modernes, notamment en 1783 et 1840, ont encore ravagé Reggio (c'est le nom actuel de Rhegium), déjà pillée par les Turcs, qui, sous Barberousse en 1544, sous Mustapha-Pacha en 1558, s'en sont emparés et l'ont brûlée ou saccagée. Aujourd'hui Reggio est le chef-lieu de la province de la Calabre-Ultérieure I; c'est une ville de 17,000 âmes, siége d'un archevêché; elle a un collége royal, une bibliothèque, des fabriques de soieries, damas, parfumeries, essences, etc.

Locres (*Locri Epizephyrii*) passait pour une ville très-ancienne, bien qu'on ne connût pas l'époque précise de sa fondation. Selon Strabon, elle fut bâtie peu de temps après la fondation de Crotone et de Syracuse, par Évanthes, à la tête d'une troupe de Locriens des bords du golfe de Crissa, c'est-à-dire de ceux qu'on appelait *Locri Ozolæ;* ils s'établirent d'abord près du cap Zephyrium, et reçurent de là le nom d'*Epizephyrii*, qui servit à les distinguer des Locriens de Grèce; trois ou quatre ans plus tard, ils bâtirent la ville de Locres, sur une hauteur nommée le mont Esopis. Strabon remarque qu'Éphore s'est trompé en attribuant le fait aux Locriens Opuntiens; mais l'opinion d'Éphore, corroborée par le témoignage de beaucoup d'autres écrivains, a été préférée par la critique moderne (4). D'après Polybe, le fait avancé par Aristote et nié par Timée, historien sicilien, à savoir que la colonie locrienne se composait exclusivement d'esclaves fugitifs, partis en enlevant les femmes de leurs maîtres, n'était pas une fable, mais une vérité (5). C'est surtout aux sages institutions de son législateur Zaleucus que Locres dut sa renommée et sa prospérité. Le code, d'une grande simplicité, que les habitants de Thurium gâtèrent, en l'adoptant, par des additions qui donnaient trop aux détails (6), resta en pleine vigueur pendant plus de deux cents ans (7). Nous avons dit plus haut que Locres fut l'ennemie acharnée de Rhegium, et qu'Anaxilas la mit en grand danger. Elle prit part à la guerre du Péloponnèse, comme alliée des Syracusains (1). Moins fiers que les Rhégiens, les Locriens donnèrent une de leurs filles en mariage à Denys l'ancien (2), qui les en récompensa en augmentant leur territoire aux dépens de leurs voisins. Plus tard, Denys le Jeune, issu de ce marige, se réfugia à Locres après son expulsion de Syracuse, y fut bien reçu, et y usurpa le souverain pouvoir. Une fois maître, il exerça la plus cruelle des tyrannies, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution le rappela à Syracuse. Quoique déjà déchue de son ancienne prospérité, Locres jouissait encore de son indépendance lorsque Pyrrhus envahit l'Italie. Tombée en son pouvoir, elle profita de son absence pour massacrer la garnison qu'il avait laissée; Pyrrhus s'en vengea en la saccageant : il ne respecta même pas le temple de Proserpine, un des sanctuaires les plus révérés de l'Italie, et cette impiété fut regardée comme la cause de tous les désastres qu'il éprouva à partir de ce moment (3). Pendant la seconde guerre punique, Locres suivit l'exemple des autres colonies grecques, et embrassa le parti des Carthaginois; tombée vers la fin de la guerre au pouvoir des Romains, elle fut si indignement traitée par Q. Pleminius, que le sénat accueillit ses plaintes, jugea et condamna Pleminius (4). La position qu'occupait l'ancienne Locres n'a pas encore été déterminée avec certitude : la plupart croient la retrouver à Gérace (5); d'Anville penche pour le lieu appelé la *Motta di Bruzzano* (6).

Pandosie, qui anciennement, comme nous l'apprend Strabon, avait été possédée par les Œnotriens, est surtout connue comme le lieu où fut défait et tué Alexandre, roi d'Épire. Différente d'une autre Pandosie, qui était en Lucanie, elle était située près de Consentia. On n'est pas d'accord aujourd'hui sur le lieu exact qu'elle occupait : l'opinion la plus probable fixe ce lieu près du village de Mendorino, entre Cosenza et la mer. Là en effet est une colline à trois sommets, qui justifierait l'épithète de τριχόλωνος, donnée par l'oracle à l'antique Pandosie.

Parmi les autres villes du Brutium, il faut citer : *Calasarna* (Campana), *Chone*, colonie de Philoctète, qui appartenait originairement aux Chones, ancienne tribu d'Œnotriens, plus civilisés que tous les autres peuples de

(1) Ptol., p. 62.
(2) Strab., *loc. cit.*
(3) Plin., XXXV, 8. — Paus., VI, 4.
(4) Strab., IX, 245. — Steph. Byz., *s. v.* Νάρυξ. — Cf. Solin., c. 8. — Serv., ad. Virg., *Æn.*, III, 399.
(5) Polyb., *Fragm.*, XII, 8.
(6) Ephor. ad. Strab., VI, 270. — Plut., *de Leg.*, I, p. 638, et *Tim.*, p. 1041; — Procl., p. 22; — Diod, Sic., XII, 20; — Athen., X, 7; — Cic., *De Leg.*, II, 6.
(7) Demosth. *in Timocr.*

(1) Thuc., III, 99; VIII, 91. — Diod. Sic. XII. 54.
(2) Aristot., *Polit.*, V, 7. — Diod. Sic., XIV, 107.
(3) Dion. Hal., *Excerpt.* — Diod. Sic., *Excerpt.*, — liv. XXIX, 18.
(4) Liv., XXIX, 17, 119.
(5) Barr., l. III, c. 9. — Cluver, *Ital. Ant.*, II, p. 1301. — Romanelli, t. I, p. 151.
(6) *Géogr. Anc.*, p. 58. fol.

l'Italie (1); — *Tempsa montana*, que l'épithète accolée à son nom distinguait d'une autre ville, plus célèbre, située sur l'autre mer; — *Petilia*, fondée aussi par Philoctète (2), célèbre par la fidélité qu'elle garda aux Romains pendant la guerre punique et le siége qu'elle soutint contre Annibal (3); — *Amphissium* et *Romechium*, citées par Ovide (4); — *Scylletium* ou *Scyllacium* (Squillace), fondée par l'Athénien Ménesthée (5), plus tard colonie romaine (6), patrie de Cassiodore; — *Cæsinum* (Satriano); — *Caulon* ou *Caulonia*, fondée très-anciennement par les Achéens (7), alliée de Crotone et de Sybaris (8), détruite par Denys de Sicile (9), relevée ensuite et occupée par les Brutiens; — *Castrum Minervæ* et *Uria* ou *Oria Lucrorum*, toutes deux fondées par Idoménée (10); — *Peripolium*; — *Terina*, ancienne ville grecque, colonisée par les Crotoniates (11); — *Temesa* ou *Tempsa*, ville d'une haute antiquité, célèbre pour ses mines de cuivre; — *Hipponium*, fondée par les Locriens Épizéphyriens (12), devenue colonie romaine sous le nom de *Vibo Valentia* (13), mentionnée par Appien comme une des plus florissantes cités de l'Italie (14), — *Medma* ou *Mesma*, colonisée aussi par les Locriens (15); — *Metaurum*, qui disputait à Himère l'honneur d'avoir donné le jour au poëte Stésichore (16); — *Consentia* (Cosenza), désignée par Strabon (17) comme la capitale des Brutiens; — *Cleta*, fondée par une amazone qui lui donna son nom (18); — *Balbia*, aujourd'hui Alto-Monte, citée pour le vin qu'elle produisait (19).

BRUYÈRE. (*Botanique*). C'est l'ἐρείκη de Théophraste et de Dioscoride, l'*erica* de Pline et de Linné, le *heath* des Anglais, la *heide* des Allemands, l'*erica* des Italiens, le *brezo* des Espagnols. Son nom d'*erica* vient du grec ἐρίχω, briser, soit par allusion aux branches de cette plante, facile à briser, soit parce qu'on en faisait usage en médecine pour briser les calculs de la vessie. Quant au mot français de *bruyère*, il est dérivé, d'après M. de Theis, du celtique *brug*, arbrisseau : on l'appelait aussi *frych* dans la même langue, et c'est de là que nous disons *terre en friche*, pour terre inculte. A force d'observations et de recherches, on est à peine parvenu à découvrir une douzaine d'espèces de bruyères indigènes de l'Europe; mais elles s'y rencontrent en abondance, principalement dans les contrées les plus septentrionales, ainsi que dans les terres vagues, dont elles couvrent la nudité par leur verdure persistante, et qu'elles fertilisent par leurs débris en préparant cette terre aujourd'hui si fréquemment employée, sous le nom de terre de *bruyère*, pour la culture des végétaux étrangers. Dédaignées comme objets d'utilité dans les pays chauds, les diverses espèces de l'*erica* native servent à un grand nombre d'usages dans les parties froides, stériles et montagneuses de l'Europe, ainsi que chez les peuples du Nord. Là les plus pauvres habitants les substituent au chaume pour couvrir leurs maisonnettes. Les rudes montagnards de l'Europe s'en font des lits. Dans la plupart des îles de l'Occident on donne à la laine filée une belle couleur jaune en la faisant bouillir avec les extrémités vertes et les fleurs de cette plante. La laine trempée d'abord dans de l'eau d'alun, et plongée ensuite dans une forte décoction d'extrémités d'*erica*, prend une magnifique couleur orangée. On dit qu'autrefois on utilisait les jeunes pousses pour brasser une espèce d'*ale*, qui, au rapport de Boëce, était très en usage chez les Pictes. Il paraît qu'aujourd'hui encore sur quelques points du Nord on brasse la bierre avec une part de drèche et deux parts de jeunes pousses de bruyères, en y ajoutant parfois du houblon. Dans ces mêmes rapports on se sert aussi d'une forte dissolution d'*erica* pour tanner les cuirs. En Angleterre, comme dans beaucoup d'autres pays, on emploie l'*erica* à faire des balais, à chauffer les fours; mais ce qui est plus particulier à cette contrée, la bruyère y sert aussi à couvrir les tranchées souterraines dans les champs soumis au drainage.

C'est à la BRUYÈRE COMMUNE (*erica vulgaris*) qu'appartiennent presque toutes les propriétés que nous venons d'énumérer. Elle diffère des autres espèces par ses fleurs, roses ou blanches, munies d'un calice double; l'extérieur a quatre folioles ovales; l'intérieur, beaucoup plus grand, coloré, renfermant une corolle, à quatre divisions profondes, droites

(1) Strab., VI, 255.
(2) Virg., *Æn.*, III, 401.
(3) Val. Max., VI, 6. — Polyb. ap. Athen., XII, 6. — Liv., XXIII, 30. — Mel., II, 4. — Plin., III. 10.
(4) *Metam.*, XV, 703.
(5) Strab., VI, 261. — Serv., ad *Æn.*, III, 552.
(6) Vell. Paterc., I, 15.
(7) Strab., VI, 26. — Scymn., *Ch. Perieg.*, V, 517. — Steph. Byz., s. v. Αὐλών. — Paus., *Eliac.*, II. — Scyl., *Peripl.*, p. 5.
(8) Polyb., II, 39. — Thuc., VII, 25.
(9) Diod. Sic., XIV, 106
(10) Varr. ap. Prob. ad Virg. *Eglog.*, VI.
(11) Scymn., *Ch.*, V., 305. — Plin., III, 5. — Phleg. ap. Steph. Byz., s. v. Τέρινα.
(12) Strab., VI, 256. — Scymn., *Ch.*, V, 307. — Scyl., *Peripl.*, p. 4.
(13) Liv., XXXV, 40. — Cf. Vell. Paterc., I, 14.; — Strab., *loc. cit.*
(14) Appian., *Civ. Bell.*, IV, 3. — Ch. Mel., II, 4; — Plin., III, 5. — Ptol., p. 63.
(15) Strab., VI, 25. — Scymn., Cf. V., 307. — Scyl., *Peripl.* — Hecat. ap. Steph. Byz., s. v. Μέδμη. — Apollod. ap. eumd., s. v. Μέσμα.
(16) Steph. Byz., s. v. Μάταυρος. — Suid., s. v. Στησίχορος.
(17) VI, 255.
(18) Lycophr., v. 1002.
(19) Plin., XIV, 6. — Athen., I, 46.

aiguës. La capsule a ses cloisons adhérentes au réceptacle et opposées, non au milieu des valves; les étamines sont au nombre de huit; les anthères munies de deux cornes à leur base; le stigmate saillant, à quatre lobes, comme l'*erica vulgaris*. La *bruyère tetralix* s'avance jusque dans le Nord, et fuit les contrées trop chaudes; elle montre en juillet et août ses fleurs, terminales, d'un rouge vif. — L'ERICA CENDRÉE (*erica cinerea*, Linn.) ne sort guère des contrées tempérées; l'éclat de ses fleurs, d'un pourpre foncé tirant sur le bleu et réunies en grappes terminales, en fait une des plus belles espèces de l'Europe. Une autre bruyère des régions tempérées est l'*erica ciliaris*, Linn. (BRUYÈRE CILIÉE), aux fleurs violettes; elle habite les terrains sablonneux et les landes. Aux environs de Marseille, en Algérie et sur toute la côte nord de l'Afrique on trouve en abondance la BRUYÈRE VAGABONDE (l'*erica vagans*, Linn), dont les fleurs roses se montrent vers la fin de l'été. — La BRUYÈRE A BALAI (*erica scopiria*, L.), aux fleurs petites, d'un vert blanchâtre, tire son nom de son emploi. On la trouve partout en France, et surtout dans le midi, où les Provençaux la nomment *bruse*, ce qui rappelle le *brug* celtique, racine de nos bruyères. La BRUYÈRE EN ARBRE (*erica arborea*, Linn.) habite les lieux stériles dans les contrées méridionales, dans les Alpes, les Pyrénées et dans l'Afrique du nord, parmi les genêts et les *spartium*; elle domine toutes les autres espèces par la hauteur de ses tiges, qui s'élèvent jusqu'à quatre ou cinq mètres et plus, et par les panicules longues et touffues de ses petites fleurs blanchâtres, dont l'odeur suave se répand à une grande distance. Jusqu'au commencement de ce siècle, notre admiration était bornée à ces jolies espèces européennes qui peuvent se cultiver en pleine terre sous le climat de Paris et orner en tout temps les massifs de nos jardins d'agréments; mais depuis 1800 nous avons fait connaissance avec les bruyères du Cap de Bonne-Espérance, si remarquables par l'élégance de leur feuillage, l'éclat et les formes variées de leurs fleurs. Leur nombre s'est accru chez nous avec une telle rapidité, que dès 1802 on en comptait plus de 200 espèces, toutes venues de l'Angleterre, où on les cultive avec un grand succès. Leur nomenclature est aujourd'hui tout à fait arbitraire. Celle de Dumont de Courset, d'après le nombre des feuilles, la présence ou l'absence des étamines, paraît être adoptée par les horticulteurs et les amateurs français. Elle comprend sous une première division, ERICAS A ANTHÈRES ARISTÉES, les espèces à feuilles opposées, à feuilles ternées, à feuilles quaternées, à feuilles au nombre de six; et sous une seconde division, ERICAS A ANTHÈRES MUTIQUES, les espèces à feuilles ternées, quaternées, au nombre de cinq ou six, au nombre de huit. Une atmosphère trop sèche est défavorable aux bruyères: étant presque toujours en végétation, elles ont besoin d'être fréquemment et régulièrement arrosées. Leurs racines, très-menues, se dessèchent si elles ont soif pendant vingt-quatre heures, et pourrissent si elles se trouvent dans une humidité surabondante pendant trois ou quatre jours. La serre dans laquelle on rentre les bruyères l'hiver n'a pas besoin d'être chauffée : il suffit que la gelée n'y pénètre pas; mais il faut qu'elle soit bien éclairée; une orangerie ne leur convient pas, parce qu'elle n'a du jour que par devant. On multiplie les bruyères de boutures au printemps, de semis en tout temps avec des graines venues du Cap; quelques espèces seulement se marcotent avec avantage.

G. DE LARENAUDIÈRE.

BRYONE. (*Botanique* et *thérapeutique*). *Bryonia dioica*, *albre*, *bryona blanche*, *couleuvrée*. La famille des cucurbitacées fournit à la matière médicale trois plantes jouissant de propriétés thérapeutiques et toxiques fort énergiques et semblables; ce sont la coloquinte, l'*elaterium* et la bryone. Cette dernière est une plante herbacée, vivace, qui croît dans les haies; elle a, comme la vigne, des feuilles lobées et des vrilles roulées en spirale. Ses fleurs sont unisexuées; les fleurs mâles ont un calice campanulé, à cinq dents; la corolle adhère au calice, et porte cinq étamines, dont quatre sont unies deux à deux; dans les fleurs femelles, l'ovaire est infère et porte trois stigmates fissides. Le fruit est une baie succulente, pisiforme, d'un rouge éclatant, et qui contient cinq graines. La partie active de la bryone et la seule dont on fasse usage est la racine; cette partie du végétal est allongée, de la grosseur du bras; marquée de lignes transversales à l'extérieur et de stries concentriques à l'intérieur; elle est d'un blanc jaunâtre, d'une odeur nauséeuse, d'une saveur âcre et caustique. Elle est presque entièrement formée d'une fécule amilacée très-fine et très-blanche, unie à un principe âcre et irritant dont on peut priver totalement la racine par la dessiccation, la torréfaction ou le lavage. Les propriétés de cette plante seraient dues, d'après M. Dulong d'Attafort, à un principe très-amer, nommé *bryonine*. Elle agit à la manière des poisons âcres, et produit promptement la mort des animaux lorsqu'elle est introduite dans le tissu cellulaire, dans la plèvre, dans l'estomac. Donnée chez l'homme à dose moyenne, elle produit des vomissements, des tranchées, une diarrhée séreuse abondante, quelquefois des défaillances; on assure qu'elle a dans quelques cas amené la mort. Son action res-

semble beaucoup à celle du séné, du jalap: aussi a-t-on proposé de substituer cette plante indigène à des médicaments exotiques; cette pratique pourrait être avantageuse si, de nos jours l'usage du séné et du jalap était aussi répandu qu'autrefois.

On donne le suc exprimé de la racine fraîche à la dose de quatre à seize grammes; quelquefois on fait infuser trente grammes de racine pendant vingt-quatre heures dans du vin blanc; enfin la poudre peut être prescrite à la dose d'un à deux grammes. Appliquée sur la peau, la pulpe de racine fraîche de bryone produit de la rubéfaction; on a mis cette propriété en usage pour hâter la résolution de divers engorgements chroniques. La fécule qu'elle contient en abondance a été utilisée dans des temps de disette, mais après avoir été dépouillée de son principe âcre et actif. Rappelons pour mémoire que la bryone est un des agents les plus actifs de la médecine homœopathique, et qu'elle doit convenir dans un bien grand nombre d'affections, puisque chez l'homme sain elle ne donne pas lieu à moins d'une trentaine de symptômes différents! D[r] RACLE.

BUBASTE. Nom par lequel les Grecs désignaient la déesse égyptienne qu'ils assimilaient à leur Artémis (ou Diane) et la ville qui lui était consacrée. *Voyez* PACHT.

BUIS. (*Botanique.*) Le buis (*buxus semper virens*), appartenant à la famille des EUPHORBES de la classification de Jussieu et à la MONOECIE TÉTRANDRIE du système de Linné, est un arbrisseau, qui s'élève à la hauteur de douze à quinze pieds, sur une tige tortueuse, à rameaux opposés, tétragones. Les feuilles sont simples, opposées, entières, fermes, ovales, persistantes; les fleurs, jaunâtres, monoïques, sont réunies en paquets axillaires. — Les fleurs mâles offrent un calice à quatre folioles, colorées, entourées de deux ou trois petites bractées en écailles; elles n'ont point de corolle et quatre étamines, attachées au réceptacle, se laissent voir sous le rudiment de l'ovaire. — Les fleurs femelles sont situées au centre de chaque paquet de fleurs mâles; leur calice est formé de trois écailles, entouré de trois ou quatre bractées, avec un ovaire supérieur et trois styles courts, persistants; les stygmates sont obtus, hérissés, et une capsule presque globuleuse, à trois loges, à trois cornes, s'ouvre en trois valves; deux semences se rencontrent dans chaque loge.

Le buis se trouve en abondance sur les collines et dans les montagnes des contrées tempérées et méridionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Mais il lui faut toujours une exposition froide, la chaleur lui est contraire. M. Poiret n'en rencontra pas dans ses excursions dans l'Atlas. — Théophraste le cite comme un arbrisseau commun sur le mont Cytorus en Galatie; aussi Virgile, le poëte exact par excellence, dit-il après lui dans ses *Géorgiques*.

Et juvat undantem buxo spectare Cytorum.
Georg. II, v. 437.

Sur les roches incultes et sauvages de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce, on rencontre aussi une grande quantité de buis. Il est assez rare aujourd'hui en Angleterre, et semble avoir disparu devant les conquêtes de l'agriculture; mais divers noms de lieux dans les comtés de Kent, de Surrey et de Gloucester attestent qu'il y couvrait autrefois des espaces assez étendus. En France, le buis croît en abondance dans les montagnes du Jura, du Dauphiné, de la haute Provence et dans toute la chaîne des Pyrénées.

Son bois, le plus inaltérable et le plus pesant de tous ceux de l'Europe, est dur, jaunâtre, d'un tissu très-fin, très-compacte et susceptible d'un beau poli; il sert à fabriquer un grand nombre d'objets d'utilité et d'agrément, comme ustensiles à vis, manches d'outils, cannelles pour tirer le vin, cuillers et fourchettes pour la salade, instruments de mathématiques, instruments de musique à vent, planches pour graver, et divers articles de bimbeloterie; le grand centre de fabrication en France est Saint-Claude et ses environs, dans le Jura. Chaque paysan emploie toute la saison d'hiver à tourner; chacun d'eux a son genre, dont il ne s'écarte pas, et c'est là la cause du bon marché de ces objets. Les souches du buis dont on a coupé plusieurs fois les tiges ont une grande dureté et sont agréablement marbrées. C'est avec ces souches, connues sous le nom de *broussins*, que l'on fait de jolies tabatières, très-remarquables par leurs veines.

Les anciens employaient le buis aux mêmes usages que nous : ils en faisaient aussi des jouets d'enfants, des peignes, des coffrets, des flûtes. Le fifre appelant aux fêtes de Cybèle était de buis.

Ce n'est pas seulement comme arbrisseau toujours vert, mais en ce qu'il croît à l'ombre et sous l'égout des grands arbres, que le buis, arbre de troisième grandeur, est d'un avantage inappréciable pour l'ornementation des jardins. Dans l'ancien système de décoration horticole, on lui faisait prendre sous le ciseau les formes les plus bizarres, les plus extravagantes; l'usage de le tailler ainsi en boules, en pyramides, en vases, et de lui donner la figure de quelques animaux s'était perpétué depuis l'antiquité. Martial fait mention des buis taillés des jardins de la villa de Bassus, et Pline le jeune nous dit en parlant du buis : *Quæ arbor, ob dense subnascentes sarculos et frondes, in animalium aliorumque effigies componi et*

detunderi præ alia quacumque apta est. — On rencontre encore de ces buis taillés dans les jardins de Versailles, dans ceux de Boboli à Florence, et dans quelques bosquets d'hiver en Angleterre.

Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs français la bénédiction des branches de buis, au dimanche des Rameaux. — Ces branches bénites sont religieusement conservées par les personnes pieuses et placées par elles au pied de l'image de la croix et au chevet de leur lit. Le buis dans les fêtes de Noël partageait avec d'autres arbrisseaux verts l'honneur d'orner nos églises. Dans quelques pays, on suit les funérailles en tenant dans la main une branche de buis.

Toutes les parties de cet arbrisseau ont une saveur amère et nauséabonde. — On a fait usage du buis pour guérir la maladie vénérienne, les coliques, les fièvres intermittentes; il passe pour sudorifique et légèrement purgatif. Toutefois son emploi en médecine est à peu près nul aujourd'hui. Dans une potion contre la rage (*Well's Watford drink*), qui jouit d'une certaine réputation en Angleterre, le buis, au rapport du docteur Blaine, entre comme principal ingrédient. Pline affirme qu'aucun animal ne touche à sa racine, et le célèbre naturaliste Samuel Gottlieb Gmelin a observé en Tartarie que ses branches sont fatales au chameau qui les broute. Enfin, les anciens supposaient que la mauvaise qualité du miel de la Corse venait de ce que les abeilles s'y nourrissaient des fleurs du buis.

Le buis présente plusieurs variétés. La plus remarquable est celle que l'on nomme *buis à bordure, buis nain, buxus suffruticosa :* dans les jardins modernes, comme dans ceux de l'ancienne Rome, il sert à border les plates-bandes. Sa multiplication se fait par boutures. On en cultive une autre variété, à feuilles panachées, que l'on propage de la même manière. Le buis de Mahon, *buxus Balearica*, est un arbrisseau de dix pieds de hauteur; ses feuilles sont oblongues; ses fleurs, jaunes, petites, en paquets et à odeur agréable, se montrent en mai. Cette plante réclame l'orangerie ou une exposition chaude avec couverture dans les grands froids; elle se multiplie de boutures sur couche tiède. On distingue encore une dernière variété, le *buxus sinensis*, buis de la Chine, importé vers 1802 en Angleterre; ses feuilles sont oblongues et opposées, ses fleurs axillaires et solitaires; elle demande l'orangerie.

Le nom latin du buis, *buxus*, est une altération de son nom grec πύξος; notre buis est le *box tree* des Anglais, le *buchsbaum* des Allemands, le *busso* des Italiens, le *box* des Espagnols et le *samschit* des Russes.

G. DE LARENAUDIÈRE.

BUTO. Nom égyptien de Latone et de la ville où elle avait son temple, selon l'orthographe grecque. *Voyez* MOUT.

C

CABIRES. (*Mythologie.*) Les Grecs ont désigné par ce nom des personnages mythologiques qui jouaient un rôle important dans le culte et les traditions de Samothrace et de quelques îles voisines. L'origine de ces Cabires est un point fort obscur, qui a beaucoup exercé la sagacité des érudits. Ce qui a contribué à embrouiller cette question, déjà fort délicate par elle-même, c'est la confusion qui s'est opérée de bonne heure entre les Cabires de la Samothrace et d'autres divinités d'un caractère analogue. Comme la célébrité des Cabires remontait à une haute antiquité, puisque l'on faisait dater les mystères de Samothrace de l'époque pélasgique, le nom de ces personnages mythologiques devait être très-populaire chez les Hellènes, et ne tarda pas à servir d'une sorte d'appellation générique aux divinités qui offraient une conformité plus ou moins réelle avec celles qu'on révérait à Samothrace.

Lorsque l'introduction de la langue et des idées grecques dans la Phénicie eut fait appliquer des noms tirés de cette langue aux dieux du pays, on désigna sous le nom de Cabires, Καβεῖροι ou Καβῆροι, des divinités adorées notamment à Béryte, et Philon de Byblos, dans la version grecque qu'il nous a donnée de la Cosmogonie phénicienne de Sanchoniaton, fit usage de ce même terme grec de Cabires pour désigner des divinités phéniciennes. Il n'est point impossible que ce qui a déterminé le choix de ce nom grec comme correspondant au nom oriental soit la forme analogue des deux noms. En effet nous savons que les peuples de la Syrie et de la Phénicie donnèrent à certains dieux l'épiphète de *forts*, de *puissants*, et les désignaient collectivement par cet adjectif, *Gabirim*, גאברים ou גברים, ou *Cabirim* כברים. Certaines tribus arabes donnèrent en effet à leur divinité suprême ce même nom de Kabar ou Kabir, c'est-à-dire de *fort*, de *grand;* et dans certaines inscriptions grecques retrouvées en Asie les divinités suprêmes sont qualifiées de θεοὶ ἰσχυροί, comme sur le monument de la reine Comysarie. Plusieurs érudits, et notamment M. Movers (*Die Phœnizier*, t. I, p. 652), en ont conclu l'origine phénicienne des Cabires grecs; mais rien ne confirme cette hypothèse. Tous les témoignages de l'antiquité sont d'accord pour faire des mystères de Samothrace une institution pélasgique ou tout au moins hellénique primitive. Seulement il faut remarquer que les Cabires de Sanchoniaton avaient avec ceux de la Grèce une certaine ressemblance, qui tenait sans doute à ce que les uns et les autres étaient des divinités démiurgiques, des ouvriers du grand œuvre de la nature, dont ils personnifièrent les forces et les agents. Et cette similitude du caractère dut se joindre à la ressemblance des noms, si tant est que la supposition précédente soit fondée, pour faire identifier les dieux de la Samothrace avec ceux de Béryte. Dans la cosmogonie que nous a conservée Phylon de Byblos, les Cabires sont huit frères, enfants de Sydyk; le huitième d'entre eux est *Esmoun*, ou *Aschmoun*, identifié par les Grecs à leur Esculape, dont il pourrait même bien avoir fourni plus d'un des traits primitifs. Les sept autres Cabires représentaient les planètes, ou des esprits planétaires, qui, par leur œuvre commune, avaient donné naissance au monde, représenté lui-même par leur frère Aschmoun. C'est ce que nous dit Clément d'Alexandrie (*Protrept.*, ch. V, § 66), et ce que confirme Cicéron (*De Nat. Deor.*, I, 3), lequel ajoute un détail : c'est que les membres dispersés d'Aschmoun étaient le symbole des parties distinctes de l'univers, dont la réunion formait cependant une complète unité. C'était là un mythe d'origine orientale, qui fut ensuite transporté dans la légende de Zagreus et des Titans; mais il n'y avait rien de cela dans la tradition grecque primitive. Les enfants de Sydyk sont de véritables assesseurs du Dieu suprême dans l'œuvre de la création (Sanchon., éd. Orelli, p. 39), Dieu suprême qui paraît être Sydyk lui-même, dont le nom signifie vraisemblablement juste ou saint

(*Tsadik*, צדיק en hébreu, juste). De même les Cabires de la Samothrace étaient, dans le principe, des assesseurs ou des ministres (προπολοί) des grands dieux du pays, avec lesquels ils furent plus tard identifiés. Le nom de ces grands dieux demeura longtemps inconnu; car il n'était révélé dans les mystères de Samothrace qu'aux seuls initiés, ainsi que cela avait lieu pour presque toutes les divinités honorées dans les mystères. Le scoliaste d'Apollonius nous a conservé un passage curieux de Mnaséas, où sont donnés les noms des trois divinités cabiriques de cette île; ces noms sont Ἀξίερος, Ἀξιόκερσος, Ἀξιόκερσα, *Axieros*, *Axiokersos*, *Axiokersa*, dans lesquels on retrouve les noms de Éros, Kersos, ou Kerros, Kersa ou Kerra, accompagnés de l'épithète honorifique d'ἄξιος, c'est-à-dire, digne, auguste. Ces noms sont tout grecs de forme, ce qui vient encore à l'encontre de l'hypothèse d'une origine étrangère de ces dieux, et ce qui donnne beaucoup de vraisemblance à l'étymologie que M. Welcker a trouvée de ce nom dans le verbe grec κάειν ou καίειν, brûler. Les Cabires, Καβείροι ou Καείροι, seraient alors des dieux du feu, considérés comme présidant à la formation des êtres. En effet nous voyons à Lemnos et à Imbros des dieux cabires invoqués comme les auteurs des phénomènes volcaniques dont ces îles étaient le théâtre. Cette idée était nécessairement celle d'Hérodote (III, 39), puisqu'il a cru reconnaître en Égypte des Cabires dans des divinités qui avaient Phtha pour père, dieu démiurge, personnification du feu intérieur, identifié pour ce motif par les Grecs avec leur Éphæstos, ou Vulcain. On ne saurait douter que les divinités adorées dans les mystères de Samothrace, et dont les noms nous ont été révélés par Mnaséas, n'eussent elles-mêmes un certain rapport d'attributs avec Éphæstos et les divinités chthoniennes; en effet Acusilaüs rapportait que Camillus ou Casmillus, associé généralement aux trois Cabires, avait eu pour parents Éphæstos et Kabiré. Dans les efforts que firent les mythographes pour découvrir quels étaient les dieux mystérieux de Samothrace, on voit apparaître les noms de Hermès ou Mercure, de Déméter ou Cérès, de Proserpine, et de Hadès ou Pluton, toutes divinités qui présidaient à la production des êtres et des semences.

Nous savons, d'autre part, que l'image d'une de ces divinités samothraciennes était ithyphallique, et cette circonstance n'avait pas peu contribué à faire identifier cette image avec celle d'Hermès (Orig., *Philosophumena*, ed. Miller, p.....). Les noms de Éros, Kersos et Kersa viennent à l'appui de cette supposition; car le premier désigne l'amour, le principe qui attire les sexes pour la reproduction; le second et le troisième ne sont que des formes archaïques des noms grecs de κόρος, et κόρη, le garçon et la fille, le principe mâle et le principe femelle. Éros était une divinité fort anciennement adorée à Thespies, en Béotie, pays où nous retrouvons également le culte des dieux cabires, et c'est ce même Éros dont Hésiode fait le point de départ de sa Théogonie. A Lemnos les Cabires présidaient aussi à la production, sans doute parce que la chaleur que développent les phénomènes volcaniques active la végétation. Voilà pourquoi ces dieux se trouvent plusieurs fois associés à Bacchus (*voy.* Lobeck, *Aglaophamus*, p. 1208). Un passage de Denys d'Halicarnasse (*Ant. Rom.*, I, 23) nous fait voir que les Cabires présidaient aussi aux moissons et étaient, pour ce motif, associés à Apollon. Ce rôle des dieux frugifères fait mieux comprendre l'identification de Déméter et de Proserpine avec les Cabires, puisque ces divinités apportaient aux hommes les mêmes présents, ἀγλαὰ δῶρα, comme dit le poëme orphique des *Argonautiques* (vers 24).

Les fêtes célébrées en l'honneur des dieux de la Samothrace devaient donc offrir le caractère de celles qui avaient lieu dans le culte des divinités génératrices, productrices, de Bacchus, de Déméter et de Proserpine. Ces sortes de fêtes s'appelaient *orgies*, ὄργια, et les témoignages de l'antiquité s'accordent en effet pour désigner ainsi à la fois les cérémonies en l'honneur de Bacchus et celles de Samothrace. Elles avaient ce caractère désordonné, bruyant et même lascif que la pensée et l'usage du rapport des sexes faisaient nécessairement naître. Mais la nature toute populaire des orgies de Bacchus donne un plus libre cours aux tendances obscènes, tandis que les formes et les rites solennels dont étaient entourées les fêtes des divinités de la Samothrace et d'Éleusis y faisaient observer davantage la décence et la retenue. C'est ce que confirme Strabon, auquel nous devons tant de précieux détails sur les Cabires, lorsqu'il compare les cérémonies que les druides accomplissaient dans une île voisine de la Grande-Bretagne, et les rites observés à Samothrace (IV, p. 277, ed. Oxon.). Ajoutons, en passant, que le géographe grec identifie les divinités de cette dernière île à Déméter et à Cora. Ce second nom surtout devait se présenter tout naturellement à son esprit, puisqu'il est presque celui d'un des Cabires que Mnaséas nous a nommés.

Les dieux de Samothrace recevaient aussi la qualification d'ἄνακτες, c'est-à-dire princes, laquelle appartenait dans l'origine à tous les dieux, mais qui finit par ne plus s'appliquer qu'aux hommes. Homère, Archiloque Simo-

nide donnent encore l'épithète d'ἄναξ aux dieux (1). Ce surnom d'ἄνακτες nous confirme donc l'antiquité du culte des Cabires. Mais postérieurement, lorsque ce titre eut cessé d'être générique pour les dieux, on y crut voir une qualification spéciale, et l'on rapprocha conséquemment les divinités auxquelles il avait été conservé. Les Dioscures, anciens dieux des Doriens du Péloponnèse, durent ainsi à leur titre d'ἄνακτες d'être identifiés aux Cabires. Le surnom de grands dieux, θεοὶ μεγάλοι, donné à Castor et à Pollux comme aux dieux Cabires, semblaient justifier cette identification, tout aussi bien que celui de σωτῆρες, sauveurs, donné aux Tyndarides, et qui pouvait convenir aussi aux Cabires, lesquels avaient un certain caractère de divinités du salut et de la santé. Toutefois, ce que nous savons des Dioscures nous démontre que ce rapprochement était dû à une analogie plus superficielle que réelle. Mais le syncrétisme alexandrin ne consacra pas moins cette identification ainsi que nombre d'autres qui étaient encore moins justifiées. Philon de Byblos rapproche les Dioscures des Cabires, auxquels il associe également les Corybantes; et cette confusion n'est pas seulement son ouvrage : Cabires, Corybantes, Dactyles, Curètes, et plus tard même Lares et Pénates, finirent par ne plus former dans l'esprit du vulgaire que des synonymes. Tous ces personnages mythologiques, tombés de la condition de grands dieux à celle de génies inférieurs, d'esprits familiers, qui jouaient encore un rôle dans les contes populaires, mais n'avaient, pour ainsi dire, plus de place dans le culte, virent, à l'époque impériale, leurs attributs se mêler ou s'échanger entre eux. Comme l'on ne savait plus de ces divinités que ce que disaient les surnoms qui leur étaient donnés, il suffisait d'un surnom commun ou analogue pour qu'on en inférât l'identité de ceux qui les portaient. C'est surtout chez les grammairiens, les commentateurs érudits, les scoliastes, qu'on trouve des preuves de cette déplorable confusion, comme on peut s'en assurer en jetant les yeux sur les nombreux passages recueillis par M. Lobeck dans son *Aglaophamus* (L. III, *Samothracia*).

Le culte de la Samothrace, à raison de son éclat et de sa popularité, avait naturellement rayonné dans les contrées voisines; il s'était établi en Macédoine, en Phrygie, des institutions analogues à celles de cette île. Plusieurs auteurs anciens nous parlent en effet d'un dieu Cabire adoré en Macédoine; et si l'on rapproche de ce fait la circonstance rapportée par Plutarque que Philippe et Olympias s'étaient fait initier aux mystères de Samothrace, on admettra volontiers que le Cabire dont parlent Philostrate, Lactance et Firmicus, était une des divinités cabiriques dont Mnaséas nous a donné les noms. Pausanias (*Attique*, IV, 6) nous parle de Cabires, auxquels était consacré le sol que cultivaient les habitants de Pergame. Cette circonstance nous révèle encore des divinités chthoniennes, et la proximité de Samothrace fait légitimement supposer que ce culte était une importation de l'île. Il est à croire que ce fut à Pergame, ou tout au moins dans la Phrygie, que s'opéra cette alliance des doctrines primitives de la Samothrace et des mythes phrygiens; ce qui a donné plus tard le change sur l'origine asiatique des Cabires. Un curieux passage de Clément d'Alexandrie (*Protrept.*, p. 16) nous prouve que la légende orientale du meurtre de Zagreus ou d'Attis, identifié avec le Dionysos grec, avait pénétré dans les mystères cabiriques. Et c'est vraisemblablement aussi à la même époque que les Corybantes furent assimilés aux Cabires. Clément d'Alexandrie les identifie en effet formellement; et ce meurtre de Zagreus, déchiré par ses frères appelés tour à tour les Titans, les Curètes et les Corybantes, se retrouve dans toute l'Asie, depuis la Phénicie jusqu'à la Phrygie. Les Orphiques, qui ont associé aux traditions grecques tant de mythes orientaux, s'en sont emparés, et par leur œuvre de syncrétisme (Orph., H, 39) ont prêté des arguments spécieux à ceux qui ont voulu retrouver en Asie la patrie primitive des Cabires. Cette doctrine s'appuie encore sur la ressemblance du nom du quatrième dieu Cabire, Cadmélos, ou Cadmilos, Καδμῆλος, Καδμῖλος, dans lequel on a cru reconnaître Cadmus; d'autres, se fondant sur la tradition qui faisait apporter chez les Tyrrhéniens les mystères cabiriques, ont identifié ce Cadmilos au Casmilus des auteurs latins. Toutefois, la ressemblance des noms de Cadmilos et de Cadmus pourrait n'être pas fortuite : la Béotie, d'où le mythe de Cadmus était originaire, révérait aussi des dieux Cabires, lesquels avaient, selon toute apparence, une assez grande affinité avec ceux de la Samothrace. Par exemple, près de Thèbes, Pausanias nous apprend qu'il existait un bocage consacré à Déméter-Cabira et à Proserpine (*Beot.*, IX, 55), et à sept stades de ce bois s'élevait un temple dédié aux sept Cabires. Quelle était l'origine de ces dieux? Pausanias, retenu par un respect religieux, a soin de nous avertir qu'il ne peut nous le révéler. Il garde sur les mystères de ces grandes divinités un silence respectueux. Le nombre sept, noté par le voyageur grec, serait certainement un indice d'un rapport étroit entre les Cabires phé-

(1) C'est ce qui est arrivé aussi chez nous, pour le titre de *monseigneur*, qui fut d'abord donné à la fois aux saints et aux princes, et finit par ne plus être appliqué qu'à ces derniers.

niciens et ceux de la Grèce, si à l'époque à laquelle écrivait Pausanias le syncrétisme n'avait pas déjà dénaturé les divinités grecques. Une tradition faisait remonter les mystères cabiriques avant la guerre des Épigones, à la suite de laquelle ils avaient été, disait-on, abandonnés. Mais la mention qui est faite dans cette tradition d'une ville de Cabira, que les adorateurs des Cabires s'étaient vus forcés de quitter, jette beaucoup de doute sur son authenticité, et il y a tout lieu de croire que c'était là une invention moderne, dans le but de donner aux mystères cabiriques le prestige d'une haute antiquité. Néanmoins, on ne saurait affirmer qu'il n'existât pas entre le Cadmilus de Samothrace et le Cadmus de Thèbes un rapport de parenté, lié précisément à celui des deux cultes cabiriques. On peut même ajouter, à l'appui de ce fait, que la Béotie demeura longtemps en relation avec les îles de Lemnos et d'Imbros, dans lesquelles avaient émigré, de cette province, les derniers débris de la nation pélasgique. Ces Pélasges des îles allèrent s'établir jusque sur l'Hellespont, où Hérodote les rencontre encore. Il n'est donc nullement impossible que ce soient ces mêmes Pélasges qui aient été fonder à Samothrace les célèbres mystères dont il a été parlé.

Les Athéniens avaient aussi des dieux cabires qu'ils faisaient fils de Jupiter et d'Électre (Schol. Apoll. Rhod., v. 913). Le scoliaste qui nous rapporte ce fait ajoute que ces divinités avaient été apportées de Phrygie en Attique, ce qui ferait naturellement remonter leur introduction en ce pays au temps de l'importation des divinités phrygiennes dans la Grèce, c'est-à-dire au sixième ou septième siècle avant notre ère. Les noms de Dardanus et de Jasion, attribués à ces Cabires Athéniens nous reportent loin en effet des noms des Cabires de la Samothrace et de la Béotie. Ils sont un indice d'une origine plus récente; car le personnage de Jasion, qui est dans un certain rapport avec le Jason des Argonautes, dont il n'est pas impossible qu'il tire son origine, n'apparaît guère qu'à une époque assez moderne. C'était une divinité de la santé, un dieu Soter; ce qui explique assez bien son identification avec les Cabires de la Samothrace, qui recevaient aussi, comme il a été dit, l'épithète de σώτηρ. Jasion, que l'on a confondu ensuite avec le Jasios de la théogonie d'Hésiode, dont on ne sait guère que le nom, avait reçu la mort de son frère Dardanus, et cette légende, rapportée par Servius et par quelques autres, appartenait à cet ensemble de traditions apocryphes par lesquelles Rome chercha à rattacher ses origines à Troie. On faisait voyager Dardanus et Jasion en différentes parties de la terre, où ils avaient institué çà et là, disait-on, les mystères de Déméter (Dion. Hal., *Ant. Rom.*, I, 61. — Diod. Sic., V, 48. — Virg., *Æn.*, III. 15; VII, 207. — Strab., VII, p. 331. — Steph. Byz., *sub v.* Δάρδανος). Ces fables ne sauraient donc rien nous apprendre sur le caractère réellement primitif des Cabires athéniens; elles ne font qu'ajouter à la vraisemblance de l'établissement, comparativement moderne, de leur culte.

Les Cabires figurent plusieurs fois sur les monuments de l'art antique. Toutefois, leur assimilation aux Dioscures permet difficilement de distinguer les images des uns et des autres. Dioscures et Cabires portent en effet le bonnet pointu ou *pileus;* mais le marteau, les tenailles paraissent caractériser davantage les seconds : c'est là l'attribut qui leur est donné sur des médailles grecques ou phéniciennes, où il n'est pas possible de méconnaître leur image. Par exemple, au revers de médailles de Thessalonique, on voit le Cabire debout, vêtu d'un simple pallium, tenant d'une main le marteau, et de l'autre l'enclume (Guigniaut, *Nouv. Galerie Mythologique*, pl. LIX, n° 234, a). Sur d'autres médailles de la même ville, le dieu, plus complétement vêtu, tient un rhyton, en guise d'enclume. Sur des monnaies phéniciennes attribuées à Cossura, le Cabire a tantôt pour coiffure le pétase ou le *pileus*, tantôt trois plumes dressées un peu à la manière des dieux égyptiens; il est barbu, porte une sorte de tablier, a d'une main le marteau caractéristique, et de l'autre le serpent ou la massue (Gesenius, *Mon. Ling. Phœn.*, tab. XXXIX, 13, XLI, 19). M. Gerhard a cru reconnaître l'image de la triade cabirique sur des miroirs étrusques (*Etruskische Spiegel*, taf. LV, n°s 1, 7, et LVI, n°s 2, 3). Mais ces monuments, ainsi qu'un miroir trouvé dans un sépulcre, à Chiusi, où M. Gerhard (*o. c.*, taf. LVI, n° 2) a reconnu le meurtre d'un des Cabires par ses frères, appartiennent déjà à cette époque de syncrétisme où les Dioscures étaient confondus avec eux, puisque sur le monument de Chiusi les deux Cabires fratricides sont appelés *Kasutru* (Castor) et *Palluce* (Pollux). Les médailles même que nous avons citées datent aussi de cette époque. Les Dioscures avaient transporté à leurs nouveaux frères les Cabires leur propre caractère de dieux marins; ce qui explique pourquoi la représentation de ces derniers se voit sur les monnaies de plusieurs villes maritimes. Une médaille d'Imbros (Mionnet, I, p. 452) nous donne la figure ithyphallique du dieu cabirique de cette île, que l'on assimilait à Hermès, et qui portait le nom d'Imbramos, forme analogue au nom de l'île même, dans lequel M. Welcker a soupçonné avec vraisemblance qu'il fallait

voir une forme du nom d'Himéros, le dieu frère d'Éros; or, Éros était le grand Cabire de la Samothrace.

Enfin il faut rattacher aux images des Cabires ces figures de petits nains, au corps trapu, au ventre proéminent, que les anciens désignaient sous le nom de *Patœques*, et qui ressemblent tant aux Cabires des monnaies phéniciennes. Peut-être les Phéniciens représentaient-ils de la sorte les enfants de Sydyk. On a retrouvé sur les monuments égyptiens des figures de cette sorte que l'on a baptisées du nom d'Hercules égyptiens. Ce dieu, que l'on prit d'abord pour Typhon, a le masque gorgonien et la tête surmontée de cinq plumes. Il porte une épée, et est souvent vêtu d'une peau de lion. Le style de ces représentations tranche d'une manière frappante avec celui des autres simulacres égyptiens, et tout donne à penser que leur type avait été apporté de la Phénicie sur les bords du Nil. Cet Hercule égyptien est le dieu générateur *Khons*. C'est probablement la vue d'une de ces images qui aura fait croire à Hérodote qu'on adorait des Cabires en Égypte. Ce nom y était certainement inconnu; mais on ne peut nier que les habitants de ce pays aient pu recevoir les idoles bouffonnes de ces dieux nains, identifiées par les Grecs avec les divinités de Samothrace. Quant au nom de Patœques qui leur était donné, et qu'Hérodote nous a conservé, il est probable qu'il faut chercher son étymologie dans la langue de ces Phéniciens qui décoraient de leurs images la proue de leurs navires.

Lobeck, *Aglaophanus*, t. II (Kœnigsberg, 1829); — Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, Notes du Livre V, sect. 1, et les ouvrages cités dans le cours de cet article.

ALFRED MAURY.

CACTUS. (*Botanique.*) Théophraste a décrit sous le nom de CACTUS une plante épineuse et alimentaire que produisait la Sicile. C'est le nom de cette plante, aujourd'hui inconnue, que les anciens auteurs, en raison de quelques points de similitude, donnèrent aux *cardones de cochenilla* de l'Amérique du Sud, dont les nombreuses espèces ont été successivement introduites chez nous depuis les dernières années du dix-septième siècle. Ils en formèrent un genre; mais ce genre n'existe plus dans la science, et le mot *cactus* a été élevé à l'honneur de représenter désormais une famille qui a été instituée sous les noms patronymiques et synonymes de *cierges*, cactiers ou cactoïdes. Cette famille, classée dans l'icosandrie monogynie, et dont les caractères généraux sont, d'après Linné : calice imbriqué; corolle nombreuse; baie à une loge, polysperme, est aussi nombreuse qu'intéressante. Elle se compose en ce moment de près de six cents espèces, toutes remarquables par la bizarrerie de leurs formes et leurs dissemblances très-prononcées. Aussi est-elle très-recherchée par tous les amateurs de belles plantes et de fleurs distinguées. Le nombre considérable des *cierges* a fait sentir aux botanistes la nécessité de les diviser en huit genres, en s'aidant des différences qui existent dans les organes de la fructification et surtout des ports très-variés qu'offrent ces plantes. Ces huit genres sont : les MÉLOCACTES, plus ou moins ronds; — les ÉCHINOCACTES, plus ou moins ovales; — les MAMILLAIRES, aux mamelons barbus; — les CIERGES, aux tiges droites, avec une subdivision, de l'espèce rampante à radicules latérales; — les ÉPIPHYLLES, dont les tiges, fortement comprimées, ressemblent assez à des feuilles; — les RAQUETTES, ou *opuntias* à articulations prolifères; — les PÉRESKIES, nommées ainsi par Plumier en mémoire de N. F. Peresk, d'Aix, et qui se distinguent des autres cactiers en ce qu'elles ont de véritables feuilles, — enfin les RHIPSALIS, de ῥίψ, branche de saule, en raison de leurs tiges pendantes. Quelques cactiers, entre autres les cactus *triangulaires* et *répandus* parmi les CIERGES, et les *cactus opuntia, ficus Indica* et *cochenillifer* parmi les RAQUETTES, donnent de bons fruits, très-estimés des Américains. C'est sur le *cactus cochenillifer* que se nourrit la cochenille. Tous les cactus, étant originaires de l'Amérique du Sud, ont besoin de la serre chaude ou tempérée, l'hiver, sous notre climat, à l'exception d'une seule espèce, du genre RAQUETTE, l'*opuntia ficus indica*, qui s'est naturalisée dans le midi de l'Europe. Naturalisée n'est pas le mot propre; car, quoique indigène de l'Amérique, comme les autres cactus, on la dit aussi originaire de Grèce, des environs de la ville d'Opus, capitale des Opuntiani, voisins de la Phocide, dont lui est venu le nom d'Opuntia. Tous les cactiers se multiplient de boutures, dont il faut laisser sécher la plaie avant de les mettre en terre. On les greffe même les uns sur les autres, et on en fait alors des composés très-bizarres.

G. DE LARENAUDIÈRE.

CAÏNITES. (*Histoire religieuse.*) Les nombreuses hérésies qui se sont élevées pendant les premiers siècles du christianisme peuvent trouver leur raison d'être soit dans l'ambition de leurs fondateurs, soit dans une erreur de bonne foi, soit dans les aberrations de la discussion, dans le désir de tout expliquer par la raison humaine, dans l'orgueil d'avoir imposé ou fait adopter leurs idées à des disciples convaincus, de s'être fait prophètes en étant devenus créateurs d'une interprétation nouvelle de la loi religieuse gravée dans le cœur de l'homme. Mais ce qu'il est impossible

d'expliquer, c'est une déviation de la raison assez complète pour faire arriver à des doctrines pareilles à celles que rappelle le nom d'une secte qui parut au second siècle de l'ère chrétienne, et que l'on appelait les *caïnites* ou *caïnistes*, du nom de Caïn, le meurtrier de son frère. Cette branche du gnosticisme avait pris pour point de départ la répulsion et l'horreur instinctives inspirées aux âmes faibles par les souffrances du martyre. Ils professaient en effet que c'est une folie de s'imaginer que Dieu veuille qu'on endure pour lui la douleur et la mort. Cette erreur eût été peut-être excusable si elle eût été appuyée sur une croyance entière à la bonté divine. Mais loin de là : les caïnites admettaient un principe supérieur au Créateur, et regardaient ce principe comme la source du mal, qui pour eux l'emportait ainsi sur le bien. Ils disaient que Caïn était enfant de ce principe, tandis qu'Abel était fils du Créateur, et en conséquence ils adoraient Caïn. Une fois entrés dans cette voie, ils complétèrent leur système en tenant pour saints et dignes des honneurs divins tous les hommes que l'Écriture nous a peints comme méchants et a voués à l'exécration; ainsi, Coré, les habitants de Sodome, etc., Judas surtout, étaient pour eux l'objet d'une vénération raisonnée. Ils soutenaient que le traître qui avait vendu son Dieu était doué d'une sagesse supérieure, et qu'il n'avait accompli sa trahison que parce qu'il prévoyait le bien qui devait en résulter pour les hommes. Aussi avaient-ils un évangile sous son nom, ce qui leur fit donner aussi le nom de *Judaïtes*. On comprend quelles tristes doctrines devaient découler du culte de pareils dieux, et en effet les caïnites soutenaient que le vice était le chemin du salut, et que la perfection consistait à commettre les mauvaises actions sans remords et sans honte, et à les offrir au ciel comme des œuvres méritoires. Ils invoquaient des anges qui devaient présider au péché et aider à le commettre. A côté de pareilles monstruosités, il est inutile d'insister sur les erreurs de dogme qu'ils admettaient, et qui portaient principalement sur le baptême et sur la résurrection future. Le livre où étaient consignées leurs opinions était appelé par eux l'*Ascension de saint Paul*. Ce titre venait de ce qu'ils y attribuaient l'origine de leur doctrine à de prétendues révélations faites à cet apôtre lors de son ravissement au ciel. Une branche de cette secte, remarquable par une perversité encore plus complète, portait le nom de *quintillianistes*. Elle fut ainsi appelée du nom d'une femme nommée Quintillia, qui, au temps de Tertullien, vint en Afrique et y fit quelques partisans aux infâmes doctrines qu'elle prêchait dans le pays.

CALICUT. (*Géographie.*) *Kalikat.* Ville de l'Inde anglaise, située dans la présidence et au sud-ouest de Madras, par 11° 15' de latitude nord, et 73° 45' de longitude est. Elle est bâtie sur la côte de la mer d'Oman, dans une contrée basse et marécageuse. Elle renferme six mille maisons, construites en bois de teck et en branches de palmier, bordant des rues tortueuses, sales et étroites. Elle est peuplée de quinze mille habitants. Son port, quoique comblé en partie, présente encore un asile assez sûr; il est fréquenté principalement par des navires du golfe Arabique, qui viennent y charger du bois. La ville est d'ailleurs commerçante et industrieuse; on y fabrique des toiles de coton, et elle a donné son nom à cette espèce de tissu qu'on appelle *calicots*. Elle exporte des épiceries récoltées dans ses environs. Calicut, qui était autrefois la capitale de la province de Malabar, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du district de Calicut, était jadis une cité beaucoup plus belle et plus grande; mais la mer l'a submergée, et, complétement détruite par l'inondation, elle n'a jamais recouvré son ancienne splendeur. Ce fut le premier port indien où abordèrent les Portugais, lorsque, en 1498, Vasco de Gama trouva le chemin des Indes, et ce fut de là aussi que fut expédié pour l'Europe le premier vaisseau chargé des produits de ces riches contrées. En 1773, Hayder-Aly s'empara de Calicut, en chassa tous les négociants, et fit détruire aux environs les cocotiers, les bois de sandal et les plantations de poivriers auxquelles elle devait une partie de sa prospérité. Tippo-Saeb la détruisit à son tour, et transporta tous les habitants à Baypour, petite ville distante d'environ 10 kilomètres. Les Anglais l'ont rebâtie, et aujourd'hui, si elle n'a pas encore reconquis toute son ancienne importance, au moins a-t-elle retrouvé en partie l'activité de son commerce et conséquemment la source de ses richesses.

CALVAIRE. (*Histoire religieuse.*) Le Calvaire porte en hébreu le nom de *Golgotha*, c'est-à-dire *crâne* ou *tête chauve*, parce que son sommet était sans verdure, ou, selon d'autres, parce qu'il avait la forme arrondie de la tête ou du crâne de l'homme, ou, enfin, parce qu'on y voyait les crânes blanchis des criminels qui y avaient subi le dernier supplice. Son nom latin, *Calvariæ mons*, d'où est venu le mot français Calvaire, a la même signification. C'était une éminence située au nord et au nord-ouest de Jérusalem, à peu de distance des murs. C'est là qu'aboutit la route que parcourut Jésus, de la maison de Pilate au lieu où fut plantée la croix. Pilate avait ordonné de conduire Jésus à l'endroit ordinaire du supplice, et ce lieu était le Cal-

vaire. Depuis le jour de la rédemption, le lieu d'infamie, sanctifié par l'agonie du Fils de Dieu, est devenu un lieu de respect et d'adoration. Aux premiers siècles de l'Église, on chercha un rapprochement destiné à symboliser plus directement les effets de la rédemption, dans une tradition des Juifs qui prétendait qu'Adam avait été enterré sur le Calvaire. Ainsi le sang de Jésus-Christ, crucifié sur cette sépulture pour le salut du monde, avait en tombant purifié les restes du premier pécheur. Plus tard, les voyageurs et les historiens se contentèrent de chercher et de retrouver les traces de la divine passion, et, grâce à eux, tous les pas sont marqués maintenant sur cette route qu'on appelle à si juste titre *la Voie douloureuse*. La fenêtre d'où Jésus fut montré aux Juifs; l'endroit où, marchant au supplice, il rencontra sa mère; la place où la croix, trop lourde pour le condamné, fut mise sur les épaules de Simon le Cyrénéen; le coude de la rue qui monte au Calvaire, où Jésus trouva sur sa route les saintes femmes qui pleuraient; l'emplacement où, devant sa maison, Véronique essuya pieusement le visage du Sauveur; la porte judiciaire par où sortaient les condamnés qu'on menait au Golgotha; enfin, deux cents pas plus loin, le sommet de la colline escarpée, et le trou où fut enfoncé le pied de la croix, tous ces vestiges du grand sacrifice appellent les pieuses méditations et les prières du chrétien. Et ce n'est pas tout encore. De tous les côtés, excepté du côté de la ville, où l'espace entre le lieu des exécutions et le rempart restait vide, la montagne était environnée de jardins. L'un de ces jardins appartenait à Joseph d'Arimathie, disciple secret de Jésus-Christ, qui y avait fait creuser dans le roc un sépulcre neuf, où il comptait être enseveli lui-même. Ce fut là qu'on déposa le corps de Jésus-Christ. Sainte Hélène, voulant honorer ce tombeau d'où est sortie la régénération du monde, fit bâtir une église dans laquelle elle le renferma. Les princes chrétiens qui vinrent après l'agrandirent, pour y comprendre le mont Calvaire, qui n'est qu'à cinquante pas du Saint-Sépulcre. Cette église fut ravagée par Cosroès II, roi de Perse, environ trois siècles après sa construction. Héraclius reconquit la vraie croix, et Modeste, évêque de Jérusalem, rétablit l'église du Saint-Sépulcre. Quelque temps après le calife Omar s'empara de la ville sainte, et vers l'an 1009 le calife Hakem, qui régnait en Égypte, porta de nouveau la désolation au tombeau du Christ. Pourtant, ou il avait épargné le saint temple, ou celui-ci était déjà rebâti, lorsque, quatre-vingt-dix ans plus tard, les croisés arrachèrent ces lieux vénérés aux mains des infidèles. Jérusalem demeura quatre-vingt-huit ans sous la puissance des successeurs de Godefroi de Bouillon. Lorsqu'elle retomba sous le joug musulman, les Syriens rachetèrent à prix d'or l'église du Saint-Sépulcre, et des moines de différents pays vinrent y entretenir un perpétuel concert de pieuses prières. Dans la nuit du 11 au 12 octobre 1808, l'église fut presque complétement détruite par un incendie. Elle a été reconstruite depuis sur un plan qui diffère peu du plan primitif. L'église du Saint-Sépulcre, telle que Châteaubriand l'a vue, et telle qu'elle est encore, à de légères différences près, est fort irrégulière, puisque, pour en tracer les contours, il a fallu s'assujettir aux lieux que l'on voulait y enfermer. Elle est nécessairement aussi d'une grande étendue, et offre un espace plus que suffisant aux religieux des huit nations chrétiennes qui l'habitent et la desservent. « Ces huit nations sont : les Grecs, qui ont à eux le chœur de l'église, au milieu duquel est un cercle de marbre, dont ils croient que le centre est le milieu de la terre; les Abyssins, qui tiennent la chapelle où est la colonne d'*Impropere* : c'est une colonne de marbre gris, sur laquelle, dit-on, on fit asseoir Jésus pour le couronner d'épines; les Cophtes, qui ont un petit oratoire proche du saint Sépulcre; les Arméniens, qui ont la chapelle de Sainte-Hélène, et celle où les habits de Notre-Seigneur furent partagés et joués; les Nestoriens ou Jacobites, qui viennent de Chaldée ou de Syrie : ils ont une petite chapelle proche du lieu où Notre-Seigneur apparut à la Madeleine, en forme de jardinier, qui pour cela est appelée *la chapelle de la Madeleine*; les Géorgiens, qui tiennent le lieu du mont Calvaire, où fut dressée la croix, et la prison où demeura Notre-Seigneur, en attendant que l'on eût creusé le roc pour la placer; les Maronites, qui habitent le mont Liban; et enfin les Latins ou Romains, que représentent les religieux cordeliers : ils gardent le Saint-Sépulcre, le lieu du mont Calvaire où Notre-Seigneur fut attaché à la croix, l'endroit où la sainte croix fut trouvée, la pierre de l'onction, sur laquelle le corps de Jésus fut lavé avec des parfums avant d'être enseveli, et la chapelle où Notre-Seigneur apparut à la Vierge après sa résurrection (1). »

Le Calvaire se trouve dans l'aile droite de l'église, laquelle a à peu près la forme d'une croix. Là sont deux escaliers : l'un descend sous le monticule, et même à l'église de l'Invention de la Sainte-Croix, car ce fut sous le Golgotha même que les instruments de la passion furent trouvés par sainte Hélène. L'autre monte à la cime du Calvaire. « Ce lieu, qui était autrefois si ignominieux, ayant

(1) Deshayes, ambassadeur de Louis XIII, cité par Châteaubriand, dans son *Itinéraire*, 4e partie.

été sanctifié par le sang de Notre-Seigneur, les premiers chrétiens en eurent un soin particulier; et après avoir ôté toutes les immondices et toute la terre qui était dessus, ils l'entourèrent de murailles; de sorte que c'est aujourd'hui comme une chapelle haute, qui est enclose dans cette grande église. Elle est revêtue de marbre par dedans et séparée en deux par une arcade. Ce qui est vers le septentrion est l'endroit où Notre-Seigneur fut attaché à la croix. Il y a toujours trente-deux lampes, qui sont entretenues par les cordeliers, qui célèbrent aussi tous les jours la messe en ce saint lieu. — En l'autre partie, qui est au midi, fut plantée la sainte croix. On voit encore le trou, qui est creusé dans le roc d'environ un pied et demi, outre la terre qui était dessus. Le lieu où étaient les croix des deux larrons est proche de là. Celle du bon larron était au septentrion et l'autre au midi, de manière que le premier était à la main droite de Notre-Seigneur, qui avait la face tournée vers l'occident et le dos du côté de Jérusalem, qui était à l'orient. Il y a continuellement cinquante lampes ardentes, pour honorer ce saint lieu. — Au-dessous de cette chapelle sont les sépultures de Godefroi de Bouillon et de Baudouin, son frère (1)... »

Les honneurs que l'Église rend au lieu précis que nous venons de décrire le font saint et sacré pour tout ce qui est chrétien et catholique, et la discussion n'est guère permise à propos de croyances si bien établies. Mais les critiques qui suivent une autre religion ne sont pas tous d'un avis pareil, et on a souvent nié que le christianisme eût bien exactement déterminé le théâtre des grands événements qui ont signalé sa naissance. (*Voyez* l'article JÉRUSALEM, t. XVIII, col. 17.) On appelle *calvaire*, aujourd'hui, une chapelle de dévotion élevée sur un tertre, à proximité d'une ville, en imitation de la colline où Jésus-Christ fut crucifié près des murs de Jérusalem. Tel était, il y a encore peu d'années, le calvaire du mont Valérien près de Paris. Quelquefois il n'y a pas de chapelle, mais simplement une ou trois croix. — Le vendredi saint, dans les églises, on dispose une des chapelles de façon à rappeler la scène de la passion de Notre-Seigneur, et cette chapelle prend momentanément le nom de *calvaire*.

CALYPSO. (*Mythologie.*) Nymphe, fille d'Atlas (2) ou de l'Océan et de Téthys. Elle régnait sur l'île d'Ogygie, que l'on a identifiée avec la petite île de Gozo près de Malte. Ulysse, errant sur les mers, fut jeté par les vents sur le rivage de cette île. La nymphe accueillit favorablement le héros, l'aima, et lui offrit l'immortalité ainsi qu'une jeunesse éternelle, s'il voulait oublier Ithaque et consentir à rester toujours avec elle. Mais Minerve, la constante protectrice d'Ulysse, écarta de lui cette tentation, et ralluma dans son cœur le désir de la patrie absente et l'amour de Pénélope, sa fidèle épouse. Pourtant Calypso ne voulait pas laisser partir son hôte, et il fallut que Mercure lui apportât un ordre formel de Jupiter, qui avait cédé aux sollicitations de Minerve. Calypso céda alors, et permit à Ulysse de construire un navire, sur lequel il s'embarqua pour continuer son voyage (1). Il était resté sept ans dans l'île d'Ogygie. Calypso pendant ce temps était devenue mère de deux fils, Nausithoüs et Nausinoüs (2), ou d'un seul, Auson (3), ou de trois, si l'on s'en rapporte à d'autres mythographes.

CAMPANIE. (*Géogr.* et *Histoire.*) La campanie, l'une des plus belles provinces de l'Italie méridionale, a joui d'une telle réputation de fertilité, et son climat, toujours égal, se montrait si favorable à tous les genres de culture, que les anciens l'avaient surnommée le jardin de la péninsule. Strabon va même jusqu'à faire de la Campanie le théâtre du combat des géants contre les dieux, puisque la possession d'un si beau pays, dit-il, méritait bien que les immortels eux-mêmes disputassent sa conquête. Bientôt les hommes suivirent l'exemple des habitants de l'Olympe, et peu de contrées ont été plus souvent envahies par des populations différentes, jusqu'au jour où Rome y établit son empire, la couvrant d'un si grand nombre de colonies ou de municipes que dans le *Recueil des Inscriptions latines du royaume de Naples*, publié l'année dernière (1852) par M. Mommsen, 3247 monuments épigraphiques appartiennent à la Campanie. L'historien Antiochus, cité par le géographe d'Amasée, assurait que cette province avait été d'abord habitée par les Opiques ou Osques, qui selon lui devaient s'identifier avec les Ausoniens, chassés ensuite par les Cyméens restés maîtres de la contrée, dont les Tyrrhéniens s'emparèrent bientôt pour y fonder douze villes confédérées à l'exemple de ce qu'ils avaient fait en Étrurie. La richesse du territoire et le luxe que cette richesse entraîna à sa suite produisirent bientôt sur les conquérants cet effet énervant qu'on a toujours reproché aux doux climats et à la vie facile. Incapables de résister aux Samnites, descendus de leurs montagnes, les Tyrrhéniens se virent forcés de les admettre au partage de leur conquête. Dès lors la population

(1) Deshayes, ambassadeur de Louis XIII, cité par Châteaubriand, dans son *Itinéraire*, 4e partie.
(2) Hom., *Od.*, VII, 245.

(1) *Od.*, XII, 127-141, 260 ssq.; I, 48 ssq; XIII, 131; V, 23. 29. 105 ssq., 140 ssq., 234, 263.
(2) Hes., *Theog.* 1016. — Eust., p. 1796, 45.
(3) Tzetz., *Lycophr.* 44, 696. — Schol. Apollon., A. IV. 553 — Serv. Virg. *Æn.*, III, 71, 477. — Suid., s. v. Αὐσονίων.

de la Campanie se trouvait composée de quatre éléments : des Osques, des Tyrrhéniens ou Toscans, des Samnites, et enfin des Grecs qui étaient venus fonder de nombreuses colonies sur le bord de la mer. Vers le commencement du cinquième siècle de la fondation de Rome, les Romains, sous prétexte de défendre les Campaniens contre une nouvelle invasion de Samnites, passèrent le Liris (aujourd'hui le Garigliano), qui formait au nord la limite de la province, et s'emparèrent des plaines fertiles qu'ils ne devaient plus quitter. Dès lors la Campanie était annexée au vaste empire qui devait s'étendre successivement sur les plus belles contrées du monde ancien. Pendant la seconde guerre Punique, il est vrai, les Campaniens se dérobèrent au joug, et ouvrirent à Annibal les portes de leurs cités; mais cette tentative d'indépendance leur coûta cher : ils l'expièrent par un de ces châtiments terribles que l'histoire enregistre pour en faire la honte des peuples qui abusent ainsi de la force : les magistrats des cités furent battus de verges et mis à mort, les patriciens jetés au fond des cachots, le peuple vendu à l'encan (1).

C'est entre le Liris, qui la séparait du Latium au nord ; le Vulturne, qui lui servait de frontière à l'ouest, du côté du Samnium ; le Silarus, qui formait sa limite au sud, et la mer Tyrrhénienne, qui baignait ses rivages du côté de l'orient, que s'étendait cette belle contrée dont Florus a dit : « De tous les « pays de l'univers, il n'en est pas de plus « beau que la Campanie ; rien de plus doux « que son climat : un double printemps y « fleurit chaque année. Rien de plus fertile « que son territoire ; aussi dit-on que Bacchus « et Cérès luttent à qui la couvrira de ses dons « les plus précieux. Point de mer plus hospi- « talière. Là sont les ports renommés de « Caïète, de Misène, de Baies aux sources « toujours tièdes ; le Lucrin, et l'Averne, où la « mer semble venir se reposer. Là sont ces « monts couronnés de vignobles, le Gaurus, « le Falerne, le Massique, et le plus beau de « tous, le Vésuve, rival des feux de l'Etna. « Près de la mer sont les villes de Formies, « Cumes, Pouzzoles, Naples, Herculanum, « Pompéii, et la première de toutes, Capoue, « comptée jadis au rang des trois plus grandes « villes du monde, avec Rome et Cartha- « ge (2). » Capoue fut toujours en effet la capitale de la Campanie. L'origine de cette antique cité est enveloppée de tant de fables, perdue au milieu de traditions si nombreuses et si diverses, qu'on ne peut assigner ni une date certaine à sa fondation, ni à son nom une étymologie sûre. Virgile veut qu'elle le doive

(1) Tite-Live, l. XXVI, 15 et 16.
(2) Florus ; l. I, 16.

au troyen Capys, l'un des compagnons d'Énée :

Et Capys : hinc nomen Campanæ ducitur urbi (1).

Nous avons dit plus haut que les Osques ont toujours été regardés comme ayant été les premiers habitants de la Campanie ; mais nous savons aussi qu'ils habitaient seulement des villages, et n'avaient pas de villes closes de murailles (2). Nous avons dit aussi que les Toscans, nation bien plus puissante et bien plus civilisée, fondèrent un État dans les plaines de la Campanie, et y bâtirent plusieurs cités : il y a donc tout lieu de les regarder comme les fondateurs de Capoue, bien que probablement elle n'ait pas reçu ce nom tout d'abord, comme l'affirme Tite-Live, selon qui elle fut d'abord appelée Vulturnum. La fondation de Capoue, fixée par Caton, à ce que dit Velleius Paterculus, à l'année 152 après la fondation de Rome, précéda celle-ci, selon une opinion plus commune, d'une cinquantaine d'années (3). Plus tard, les Samnites s'emparèrent de cette ville et de son territoire, dont ils restèrent les maîtres (4). Ce fut probablement par suite de cette occupation nouvelle que le nom étrusque de Vulturnum fut changé en celui de Capoue, soit qu'on fasse dériver celui-ci du mot *campus* avec Tite-Live (5), ou du mot *caput* avec Strabon (6). Dès lors se confondent sous la dénomination de Campanie les anciens éléments, Osques et Étrusques, qui composaient la population. Quatre-vingts ans plus tard, les Campaniens, attaqués de nouveau par les Samnites, demandèrent du secours à Rome (7). Les troupes romaines vinrent en effet, mais tout se borna pour les Campaniens à se préparer ainsi un nouveau joug. Leur séjour dans une ville de luxe eut une telle influence sur les soldats romains qui occupaient Capoue, qu'ils résolurent de s'en emparer par surprise, et qu'ils eussent accompli cette entreprise hardie si la vigilance et la prudence du consul romain ne les en eût empêchés (8). Nous ne savons quels motifs engagèrent, peu de temps après, une grande partie des Campaniens à s'allier aux Latins, en guerre avec Rome : les Latins furent vaincus, et les Campaniens, après avoir vu ravager leur pays, devenu le théâtre de la guerre, furent heureux d'obtenir la paix en cédant à Rome le territoire de Falerne et en payant un tribut annuel à ceux de leurs compatriotes qui n'avaient pas pris part à la révolte (9).

(1) *Æn.*, X, 145. — Cf. Servius, *ad loc.*
(2) Strab., V, 250.
(3) Vell. Paterc., I, 7. — Cf. Polyb., II, 17 ; — Dion Hal., VII, 10 ; — Plut., *Vit. C. Mar.*
(4) Liv., IV, 37 ; V, 52. — Cf. Strab., V, 242.
(5) IV, 37.
(6) V, 248.
(7) Liv. VII, 31.
(8) Liv., VII, 38.
(9) Liv., VIII, 11.

Environ seize ans après ces événements, les habitants de Capoue crurent réparer leur conduite imprudente en prêtant une aide opportune à l'armée romaine immédiatement après la honteuse capitulation des Fourches Caudines (1). Il eût été heureux en effet pour les Campaniens qu'ils eussent persévéré dans cette politique, et cultivé l'amitié de Rome, si nécessaire à leur pacifique indolence. Sous la protection romaine, Capoue arriva au plus haut degré de prospérité, et sa renommée s'étendit au loin. Mais l'orgueil de ses habitants ne put résister à l'idée de voir leur patrie devenir, grâce aux succès d'Annibal, la capitale de l'Italie. Ils firent donc alliance, après de longues négociations, avec le grand capitaine carthaginois, et cette alliance fut fatale aux deux partis : les troupes carthaginoises, énervées par le séjour de Capoue, devinrent incapables de supporter encore les travaux qui leur avaient valu la victoire, et Capoue se vit plus tard assiégée par une armée romaine. Annibal, déjoué dans tous ses efforts pour opérer une diversion en faveur de ses malheureux alliés, fut obligé de les abandonner à leur destin, et il leur fallut ouvrir leurs portes à un ennemi irrité et, comme l'événement le prouva trop, sans pitié ni merci. Ceux des sénateurs qui n'avaient pas, par une mort volontaire, prévenu la sentence du général romain périrent sous la hache du licteur; les citoyens, comme nous l'avons dit plus haut, furent réduits en esclavage ; les terres et les édifices publics furent déclarés propriété de l'État; tous les priviléges, tous les droits dont jouissait Capoue furent abolis; sans sénat et sans magistrats, elle fut reléguée parmi les municipes du dernier ordre ; les murailles même et les maisons d'habitation ne furent épargnées, au rapport de Tite-Live, que pour ne pas laisser sans bras pour les cultiver les meilleures terres de l'Italie (2).

Tel fut l'état dans lequel la cité naguère si riche et si florissante resta pendant un siècle et demi. Au bout de ce temps, le sénat romain ou plutôt Jules César, pour la récompenser de la fidélité qu'elle avait montrée pendant la guerre Sociale, lui rendit quelque importance en l'élevant au rang de colonie romaine (3). Nous voyons que Capoue reçut encore d'Auguste de nouvelles marques de faveur (4), et au temps de Strabon elle paraît avoir reconquis une grandeur et une magnificence égale à celle qu'elle avait eue jadis (5). C'est sous Néron qu'elle parvint à l'apogée de cette renaissance qu'elle devait à l'empire (1); mais les inscriptions nous apprennent qu'elle continua à fleurir jusqu'à une époque avancée de l'empire romain. Elle finit par tomber, comme Rome elle-même, sous les attaques répétées des barbares dévastateurs, des Goths, des Vandales et des Lombards.

D'après les ruines encore apparentes de cette cité célèbre, les antiquaires ont été conduits à estimer sa circonférence à environ cinq ou six milles, et sa population à 300,000 habitants : si l'on considère que l'amphithéâtre pouvait contenir 100,000 spectateurs, et que le nombre des gladiateurs qu'on y entretenait s'élevait à 40,000 (2), cette estimation ne paraîtra nullement exagérée. La ville antique avait sept portes, par lesquelles autant de voies se dirigeaient vers les différentes parties de la Campanie et de l'Italie. Ses deux principaux quartiers se nommaient *Seplasia* et *Albana :* le premier paraît avoir été spécialement affecté, dans cette luxueuse cité, aux parfumeurs et aux vendeurs de cosmétiques (3). Capoue est aujourd'hui une ville forte, mais mal bâtie, siége d'un archevêché et peuplée de 9,000 habitants. Elle a été prise par les Français à deux reprises, en 1799 et en 1806.

Les autres villes de la Campanie étaient, en suivant d'abord les côtes et en pénétrant ensuite dans l'intérieur des terres : *Vulturnum* (aujourd'hui Castel di Volturno); — *Liternum*, où Scipion établit son exil volontaire, et où il voulut rendre à la terre ses os, qu'il refusait à son ingrate patrie ; — *Cumes*, célébrée par Virgile ; — *Misène*, bâtie sur le promontoire où Énée avait enterré son pilote, et qui devint plus tard une des premières stations maritimes de l'empire romain ; — *Bauli*, où l'orateur Hortensius avait une célèbre villa ; — *Baïes*, où les riches Romains allaient se livrer au plaisir, et dont une honnête femme ne pouvait respirer l'air, disaient les anciens, sans flétrir sa réputation ; — *Puteoli* (Pozzuoli, Pouzzoles), colonie grecque, qui dans l'origine s'appelait *Dicœarchia*, près de laquelle était située une des villas de Cicéron, et où l'on voit encore les vestiges du pont gigantesque que Caligula fit construire pour traverser la baie ; — *Neapolis* (Napoli, Naples), fondée par Hercule, et qui est aujourd'hui la capitale du royaume des Deux-Siciles ; — *Herculanum* et *Pompeii*, qui périrent toutes deux sous la lave ou les cendres du Vésuve ; — *Retina*, couchée au pied du volcan, qui la menaçait toujours d'une destruction pareille ; — *Stabies* (Castellamare di Stabia), ruinée par Sylla pendant les guer-

(1) Polyb., I, 7.
(2) Liv., XXVI, 16, 34. — Cic., *Orat. de Leg. Agrar.*, II.
(3) Cæs., *Bell., Civ.* I, 14. — Vell. Paterc., II, 44. — Front., *De Col.*
(4) Appian, *Civ. Bell.*, IV, 3. — Dio Cass., XLIX.
(5) Strab., V, 248,

(1) Tac., *Ann.*, XIII, 31. — Plin., XIV, 6.
(2) Cic., *Ad Att.*, VII, 14.
(3) Fest. s. v. *Seplas.* — Cic., *Orat. de Leg. Agrar.*, II ; *Orat. in Pis.* — Val. Max. IX, 1.

res civiles, engloutie par l'éruption de 79; — *Taurania*, dont il ne restait déjà plus rien au temps de Pline (1); — *Surrentum*, que les poëtes modernes ont chantée, sous le nom de Sorrente, comme le berceau du Tasse; — *Suessa Auruncorum* (Sessa), devenue la capitale des Aurunces après la destruction de l'antique *Aurunca*; — *Teanum*, inférieure, selon Strabon (2), à Capoue seule parmi les villes campaniennes; — *Venafrum* (Venafri), sur le bord du Vulturne; — *Cales*, dont le territoire était séparé de celui de Teanum par deux célèbres temples dédiés à la Fortune (3); — *Urbana*; — *Forum Popilii*, dans le voisinage duquel se voyaient les restes d'une très-ancienne ville d'origine pélasgique, appelée *Larissa* (4); — *Casilinum*, célèbre dans l'histoire par la résistance désespérée qu'elle opposa à Annibal après la bataille de Cannes; — *Caulum* (Caulo), où se récoltait un vin renommé, dont Pline fait mention (5); — *Calatia*, ou *Galatia*, ville ancienne, qu'il ne faut pas confondre avec une autre ville du même nom, située dans le Latium, et qui a souvent joué un rôle dans l'histoire romaine (6); — *Suessula* (Sessola), dont le nom se trouve aussi fréquemment dans les historiens à l'époque de la guerre de Rome avec les Samnites, et pendant la seconde guerre punique (7); — *Atella*, ville fondée par les Osques, à laquelle il faut rapporter l'origine et le nom de ces farces appelées fables atellanes, et si prisées des Romains; — *Acerræ*, qui jouissait des droits de cité romaine (8); — *Nola*, une des plus anciennes et des plus importantes cités de la Campanie : Auguste y mourut, dans la chambre même où son père Octave avait rendu le dernier soupir (9); — *Abella*; — *Nuceria* (Nocera dei Pagani), au nom de laquelle on joignait communément la dénomination d'*Alfatema*, pour la distinguer de plusieurs autres villes appelées de même Nuceria (10); — *Marina*, fondée par les Toscans et occupée ensuite par les Samnites (11); — *Falerne*, qu'on dit avoir été bâtie par les Romains pour servir de rempart contre les Picentins; — *Picentia*, jadis la capitale du Picenum (12); — *Eburi*, dont le nom moderne est Eboli; — et enfin *Cosa*, qui, d'après un passage de Velleius Paterculus (1), d'où il résulte qu'elle fut prise par les Romains pendant la guerre Sociale, en même temps qu'Herculanum et Pompéi doit avoir été située dans le voisinage de ces deux villes.

(1) Plin., III, 5.
(2) V, 237, et 248.
(3) Strab., V. 248.
(4) Dion. Hal., I, 21. —Plin., III, 5.
(5) XIV, 6.
(6) Liv., IX, 2, 28; XXVI, 5. 16. — Appian., *Civ. Bell.*, III, 40. — Cic., *Ad Att.*, XV, 6.
(7) Liv., VII, 37; XXIII, 14, 17. — Cf. Strab., V, 249; — Plin., III, 5.
(8) Liv., VIII, 17.
(9) Tac., *Ann.*, I, 5, 9. — Suet., *Aug.*, 99.
(10) Liv., X, 41; — Diod., XIX. — Plin., III, 5.
(11) Strab., V, 251.
(12) Strab., V, 251 — Mel., II, 4. — Plin., III, 5. — Flor., III, 18.

La Campanie était arrosée par quelques petits fleuves sans importance, tels que le *Savo* (aujourd'hui Savone); — le *Vulturne* (Volturno), souvent mentionné dans les poëtes; — le *Clanius* ou *Literne*, qui formait auprès de son embouchure le marais appelé *Palus Literna*, aujourd'hui Lago di Patria; — le *Sebethus*, aujourd'hui il Fiûme Maddalena; — le *Vesaris*, sur les bords duquel fut livrée la bataille où se dévoua Décius, et qui n'existe plus aujourd'hui, tari peut-être par l'irruption du Vésuve qui détruisit Herculanum; — le *Sarnus* (Sarno), qui se jetait dans la mer à un mille de Pompéi, et dont le cours a dû être changé aussi par cette même éruption. — Les lacs de la Campanie étaient : le lac *Lucrin*, situé tout près de Baïes et renommé pour ses huîtres; — le lac *Averne* (Lago d'Averno), joint au premier par un canal; — l'*Acherusia Palus* (Lago di Fusaro), entre Misène et Cumes. — Ses montagnes étaient, outre le *Massicus mons*, qui fournissait un vin renommé, le *Gaurus* (Monte Barbaro), qui jouissait autrefois d'une célébrité pareille, bien qu'il soit aujourd'hui nu et complétement aride; — le *Pausilype*, chaîne de collines qui sépare la baie de Naples et celle de Pouzzoles, et où se trouve la grotte qui renferme le tombeau de Virgile; — le *Vésuve*; — le *mons Lactarius*, ainsi nommé à cause de l'abondance et de l'excellente qualité du lait fourni par les vaches qui paissaient les gras pâturages dont il était couvert; — le mont *Callicula*, chaîne qui séparait la Campanie du Samnium; — le mont *Tifata*, branche des Apennins, qui emprunte son nom actuel au village de Maddaloni.

Nommons encore, comme lieux remarquables et dignes d'être cités, le *Calenus ager* ou champ de Calès, célèbre par ses vignobles : il était contigu au *Falernus ager*, qui fournissait le meilleur vin de l'Italie et, selon les Romains, du monde entier, — et le *Forum Vulcani*, plaine ainsi nommée à cause du grand nombre de trous ouverts à sa surface, et d'où s'échappaient sans cesse de la fumée et des vapeurs sulfureuses (2) : c'est aujourd'hui la Solfatare. Enfin les côtes de cette belle partie du territoire italien comptaient dans leur voisinage un certain nombre d'îles : *Ænaria*, *Inarime* ou *Pithecusa*, trois noms divers employés pour désigner l'île qui porte aujourd'hui le nom d'Ischia; le dernier, pris au pluriel, *Pithecusæ*, servait à nommer en même temps cette île et l'île voisine de *Pro-*

(1) II, 16.
(2) Strab., V, 245.

chyta (Procida); — *Nesis* (Nisida), entre Naples et Pouzzoles; — *Limon*, *Euplœa*, *Megaris* ou *Megalia*, trois îlots, trois rochers, sur le dernier desquels s'élève aujourd'hui le château de l'Œuf, qui commande l'entrée du port de Naples; — *Caprées* (Capri), où l'on voit encore les ruines de quelqu'une des douze villas que Tibère avait bâties dans cette retraite, où il cachait ses défiances et ses débauches; — enfin les *Insulæ Sirenusæ* ou *Iles des Sirènes* : c'étaient trois rochers situés au sud du promontoire de Sorrente; on les appelle aujourd'hui Galli.

La Campanie forme maintenant une des provinces du royaume de Naples. On la nomme Terre de Labour, *Terra di Lavoro;* cette dénomination est dérivée sans doute du nom antique *Leborini campi*, donné à une partie de la Campanie (au district situé entre Cumes et Pouzzoles), et dont il n'est pas facile de déterminer l'origine ou l'étymologie.

CANNELLE. (*Botanique.*) On nomme ainsi l'écorce aromatique d'un laurier connu sous le nom de laurier cannellier (*laurus cinnamomum*, Linn.), dont on a fait la genre *cinnamomum*. Ce mot vient du phénicien ou hébreu *kinnamone* : il est mentionné déjà dans le second livre de Moïse (1) et par Hérodote (2). Suivant Strabon (3) et Ptolémée (4), l'arbre qui produisait le cinnamome croissait sur la côte de l'Afrique orientale, aux environs du cap des Aromates (cap Gardafui).

Le genre de laurinées qui porte aujourd'hui ce nom se compose de deux espèces principales : 1° le *c. indicum* (*c. cassia*, Fr. Neer; *laurus cassia*, Linn.), bel arbre qui croît sans culture dans le midi de la Chine, et dont on retire l'huile essentielle de casse; 2° le *c. aromaticum* ou *c. ceylanicum*, qui est le *laurus cinnamomum* de Linné. Celui-ci est un arbre des plus intéressants, par l'utilité qu'on retire de toutes ses parties, par les aromates précieux qu'il fournit, et les usages variés auxquels on les emploie. Il s'élève à la hauteur de cinq à six mètres; son écorce est d'un brun grisâtre à l'extérieur; l'intérieur devient d'un jaune rougeâtre. Ses feuilles sont coriaces, ovales, oblongues; les fleurs petites, dioïques, veloutées en dehors, jaunâtres en dedans, disposées en panicules terminales; le fruit est un drupe ovale, long d'un demi-pouce, bleuâtre, contenant une pulpe verte et onctueuse, qui enveloppe un noyau, dans lequel on trouve une amande purpurine. Le cannellier fleurit en février et en mars, et conserve sa verdure toute l'année; ses fleurs exhalent un parfum si suave et tellement diffusible, qu'il embaume l'atmosphère à plusieurs milles de distance; elles sont la base d'une conserve et d'une eau réputée cordiale et antihystérique. On retire de ses fruits, par la distillation, une huile volatile, très-odorante, et par la décoction une espèce de suif, regardé par les Indiens comme très-propre à guérir les fractures, les luxations, les contusions; on nous apporte ce suif en pains sous le nom de cire de cannelle. Quant à l'écorce, qui constitue la cannelle du commerce, on sait à combien d'usages la rendent propre ses qualités aromatiques et toniques, utilisées en cuisine, en parfumerie, et même en médecine.

Le cannellier est originaire de l'île de Ceylan. Toute la cannelle dont pendant longtemps les Hollandais ont fourni les deux hémisphères se récoltait à Ceylan, dans un espace d'environ quatorze lieues, le long des bords de la mer. Cet endroit, qui porte le nom de champ de la cannelle, s'étend depuis Negombo jusqu'à Gallières. Les Hollandais, voulant se rendre les maîtres exclusifs de ce commerce important, ne se contentèrent pas de chasser les Portugais de Ceylan; ils conquirent encore sur eux le royaume de Cochin, sur la côte du Malabar, pour leur enlever le débit de la *cannelle sauvage* ou *cannelle blanche* (*winteriania cannella*), qui croît dans ce pays; ils la détruisirent, et avec elle tous les cannelliers venus sans culture, et même une partie de ceux que l'on cultivait, connaissant, par une expérience de plus de cent vingt ans, la quantité de cannelle qu'il leur fallait pour leur commerce, et persuadés qu'ils n'en débiteraient pas davantage quand même ils la donneraient à meilleur marché. Plus tard, le cannellier fût transplanté de l'Asie en Amérique. On en fait aujourd'hui une culture productive au Brésil.

La récolte de la cannelle se fait deux fois par an. A cet effet, on coupe les rameaux de trois ans, et on en râcle la couche épidermique; cette opération terminée, la couche corticale sous-jacente se fend longitudinalement et se détache peu à peu du bois; les écorces plus petites s'emboîtent dans les plus grandes, et on les laisse se sécher sur le sol. Le cannellier croît dans toute espèce de terrain; il se multiplie également de graines et de boutures. On le plante en laissant un mètre de distance d'un arbre à l'autre. Au bout de deux ou trois ans, chaque pied donne un seul rejeton de trois à quatre mètres de long; pour en retirer la cannelle, on le coupe à la hauteur d'un demi-mètre du sol. Les troncs poussent en peu de temps de nouveaux scions, qu'on peut couper déjà au bout d'un an; les cannelliers prennent ainsi peu à peu la forme des

(1) XX, 24.
(2) III, 111.
(3) XVI, p. 418, 434, ed. Tzschuck.
(4) IV, 8.

saules; c'est pourquoi il faut éclaircir les plantations, à mesure que les individus vont grossissant.

La cannelle se trouve dans le commerce roulée en forme de bâtons. Elle se divise en trois sortes; la meilleure est de petite dimension, légèrement élastique, de l'épaisseur d'une carte à jouer, de couleur jaune, d'une saveur douce, aromatisée et faiblement piquante. Lorsque la cannelle est sèche, on la conserve dans des endroits secs et aérés où la dessiccation s'achève. La sorte la moins estimée se retire des branches des cannelliers qui ont acquis les dimensions de grands arbres. On falsifie souvent la cannelle en y mêlant l'écorce du laurier canne, roulée comme celle du cannellier, elle est bien moins aromatique, plus épaisse, d'une couleur plus rouge, plus mucilagineuse; elle renferme très-peu d'huile volatile, mais une portion de résine et une très-grande abondance de mucilage. Si on la mâche quelque temps, elle laisse dans la bouche une matière muqueuse, collante, qui se délaye dans la salive. Ces caractères feront aisément reconnaître la fraude.

On tire de la cannelle une huile essentielle appelée essence de cannelle, et un acide qu'on nomme acide cinnamique. Celui-ci s'obtient par l'exposition de l'essence de cannelle à l'air, ou en traitant le baume de Pérou par une solution de potasse peu soluble dans l'eau; il se dissout très-facilement dans l'alcool et l'éther. Il fond à 129° et distille à 190°, sous la forme d'une huile pesante. Il se transforme sous l'influence de l'acide nitrique en huile essentielle d'amandes amères, et en un acide cristallin qui se rapproche de l'acide benzoïque. MM. Dumas et Péligot lui ont assigné la formule: $C^{18}H^7O^3+HO$.

Mannol do agricultor brazileiro, par A. Taunay; Rio de Janeiro, 1839, in-4°.

CAPOUE. (*Géographie*). *Voy.* CAMPANIE.

CAPRIER. (*Botanique*). Le caprier, très-commun aujourd'hui dans le midi de l'Europe, paraît originaire de l'Orient. Il nous a été apporté, dit-on, par une colonie de Grecs asiatiques, qui le tenaient des Arabes. Ceux-ci le nommaient *kaber*, d'où les Grecs on fait κάππαρις, nom conservé par les Latins, et qui est devenu le *câprier* des Français, le *caper-trie* des Anglais, le *kaperstranch* des Allemands, le *cappari* des Italiens, enfin l'*alcaparro* des Espagnols, vocable confirmatif de l'origine arabe de cette plante. — Le câprier, bien connu aux temps de Théophraste, Pline et Dioscoride, est à la fois un arbrisseau d'utilité et d'agrément; il se plaît au milieu des rochers et des ruines, que ses tiges souples et ses rameaux sarmenteux et touffus couvrent d'une épaisse verdure et ornent pendant tout l'été de grandes et belles fleurs blanches, dans le centre desquelles brille un faisceau d'étamines longues et purpurines. — Quelques câpriers produisent des baies, d'autres des cosses. Le fruit est une sorte de silique pulpeuse, pédicellée, ovale oblongue; les semences, nombreuses, sont enfoncées dans la pulpe. Transporté au milieu des champs pour les usages économiques, le câprier perd tous ses charmes; on ne lui permet plus d'avoir des fleurs, à mesure que leurs boutons paraissent, on les enlève pour en préparer, sous le nom de câpres, un assaisonnement en réputation dans toutes les cuisines de l'Europe pour les sauces de poisson. C'est de la Sicile que le commerce tire son grand approvisionnement de câpres; cette plante est aussi cultivée dans les vergers des environs de Toulon, entre l'olivier et le figuier. Dans quelques jardins autour de Paris on en tapisse des murs peu élevés, et l'hiver on en couche les jets et on les couvre de terreau pour les garantir des gelées. Au nord du climat de Paris le câprier réclame la serre tempérée, quoique l'on cite un de ces arbrisseaux qui en Angleterre, dans le dix-huitième siècle, fleurissait annuellement en pleine terre; mais c'est là une exception.

En Italie, le fruit vert du câprier est préparé de la même manière que ses boutons de fleurs. Dans les îles de la Méditerranée et auprès de Toulon la cueillette des câpres se continue pendant les six mois de la floraison de la plante. Dès que les boutons sont cueillis, ils sont jetés dans un bain de sel et de vinaigre; la récolte terminée, on vide les barils qui contiennent les câpres, que l'on divise selon leur grosseur et leur couleur. Les plus petites et les plus vertes forment la qualité supérieure et sont livrées au commerce, sous le nom de *nonpareilles*. Le câprier appartient à la famille des *capparidées* de Jussieu et à la *polyandrie* monogynie de Linné. G. de L.

CAPUCINE. La capucine, *Tropæolum*, est originaire du Pérou. Cette plante grimpante, ou couchée lorsqu'elle ne trouve point de support, fut introduite en Europe vers la fin du dix-septième siècle. La petite espèce y fut apportée en 1680, la grande en 1684. La capucine tire son nom scientifique de *Tropæum*, trophée. Sa feuille en effet ressemble assez à un bouclier, et sa fleur à un casque vide; et casques et boucliers sont, comme on le sait, les principales pièces d'un trophée. Mais comme par la forme de l'éperon de son calice cette fleur a aussi une frappante analogie avec le capuce des moines, elle fut de là appelée *capucine* par les Français, *fior cappucino* par les Italiens, *capuchinos* par les Espagnols, et *kapuzinerblum* en Allemagne. — Chez les Anglais comme chez les Danois le *tropæolum* est nommé

cresson des Indes, ***indians cress***, ***indiansk karse***. C'est aussi un cresson pour les Hollandais, qui, eux, l'appellent cresson d'Espagne, *spaansche kers*. Ces trois dernières désignations, exprimant à la fois un caractère et une origine, sont remarquables; elles témoignent de l'intelligence philologique des peuples du Nord. Le *tropæolum* est en effet d'une saveur acre et piquante, qui approche de celle du cresson des fontaines.

La capucine, dont l'élégance est telle que les peintres de fleurs la font souvent entrer dans leurs compositions, a beaucoup servi à l'ornement de nos jardins; elle y garnit treillages et berceaux. Sur les marchés aux fleurs de Paris il s'en vend chaque année une prodigieuse quantité. La classe laborieuse des hauts étages de la grande ville aime à bon droit la capucine; c'est un rideau d'été pour la mansarde et la chambrette, rideau de gaieté et de fraîcheur, de fleurs et de feuilles.

Les capucines appartiennent à la classe *octandrie monogynie*, et à la famille des géraniées; elles se rapprochent des violettes. Leurs feuilles sont lisses, arrondies et attachées par le centre à un long pétiole; l'eau ne les peut mouiller. Leurs tiges sont souples et transparentes. Leurs fleurs grandes, d'un jaune orangé ou ponceau éclatant, sont striées de pourpre foncé à la base des deux pétales extérieurs; leurs calice est coloré, à cinq divisions profondes; il se prolonge en éperon. Enfin, leurs fruits sont formés de trois capsules charnues, réunies, et dont chacune renferme une semence. La capucine produit un phénomène très-curieux, et que la fille de l'illustre Linné a la première observé. Dans les beaux jours de l'été il sort de ses fleurs une lumière très-vive semblable à une étincelle électrique.

On distingue plusieurs espèces de capucines, dont quelques-unes ont des variétés à fleurs doubles. En dehors de la grande espèce, aux larges fleurs, souci ponceau, et de l'espèce naine, aux fleurs citron, il nous faut signaler : la capucine de Constantinople, qui a l'éclat du cuivre jaune; la capucine pourprée; la capucine à cinq feuilles de Monte-Video, striée de violet sur un fond carmin, et la capucine tricolore du Chili, au calice rouge feu, bordé de noir, remarquable par ses pétales jaunes. Ces deux dernières espèces réclament une serre tempérée. Nous devons aussi mentionner le *tropæolum tuberosum*, dont les jolies racines tubéreuses promettaient pour la table un aliment nouveau, qui malheureusement ne s'est trouvé être du goût de personne.

Ces différentes espèces vivaces dans leur pays natal sont annuelles en Europe. On sème la capucine sur couche ou en place au pied d'un mur, d'un arbre, d'un berceau. Au printemps, quand les gelées ne sont plus à craindre, il est bon de diriger les premières pousses sur les treillages; on les laissera ensuite monter et s'étendre seules. Les boutons des fleurs à peine formés et les graines prises encore vertes se confisent dans le vinaigre et remplacent les câpres. On préfère pour cet usage la petite espèce, qui peut se passer d'appui et fleurir plus abondamment. Les fleurs ouvertes des capucines servent à décorer les salades et à leur communiquer une odeur agréable. — La médecine ne fait aucun emploi de cette plante. G. de L.

CARAÏTES. (*Histoire religieuse.*) On appelle de ce nom les partisans d'une secte qui existait chez les Juifs, où elle était en opposition avec les rabbinites. Le mot est dérivé, selon toute apparence, du chaldéen *kara*, qui signifie *écrire* ou *écriture*. En effet, les caraïtes prennent pour règle de leur croyance le texte de l'Écriture seule, et font peu de cas des traditions et de la loi orale renfermée dans le Talmud. Les hébraïsants, juifs ou autres, sont loin d'être d'accord sur l'origine et sur la doctrine des caraïtes, et il serait encore plus difficile de tirer d'eux-mêmes des renseignements, leurs livres étant à peine connus en Europe. Voltius prétend que la secte des caraïtes commença sous le règne d'Alexandre Jannée, environ cent ans avant Jésus-Christ, et qu'elle eut pour but de maintenir la pureté de la doctrine, en s'opposant au système des prétendues traditions, inventé à cette époque par Siméon, fils de Schétah. Mais ce faux système prévalut, le nombre des caraïtes diminua de jour en jour, et ils allaient disparaître complétement, lorsque, au huitième siècle, Anan releva leur parti, donna à leur doctrine un lustre tout nouveau et une autorité qu'elle n'avait pas eue encore. Son exemple fit surgir des docteurs qui soutinrent et continuèrent son œuvre, tels qu'Ebn Alphoray, qui vécut au douzième siècle. Mais au quatorzième siècle, la décadence commença, et ne s'arrêta plus. Trigland fait remonter l'origine du schisme au retour de la captivité de Babylone : la loi, à son rétablissement, fut compliquée de prescriptions nouvelles, qu'on attribua à la volonté divine révélée verbalement à Moïse et transmise depuis par tradition orale; mais un parti continua de s'en tenir à la lettre de la loi. Cette division d'opinion dégénéra en dissensions, qui éclatèrent sous le règne de Jean Hyrcan, à l'occasion que mentionne Josèphe (1). Les uns les considèrent comme une branche des Sadducéens; d'autres les regardent comme beaucoup plus anciens que cette hérésie juive; d'autres, enfin, et c'est l'opinion

(1) *Antiq. Iud.*, XIII, 21.

la plus probable, affirment que la secte des caraïtes, née en même temps que la vénération pour les traditions rabbiniques, s'accrut en même temps qu'elle, et éclata enfin lorsqu'eut paru la collection du Talmud, c'est-à-dire au sixième siècle de notre ère : le schisme fut consommé vers l'an 750, grâce au juif babylonien Anan.

Les partisans de la tradition, placés ainsi en face de cette vive résistance, la combattirent par tous les moyens possibles. Ils traitèrent les caraïtes d'hérétiques, leur attribuèrent gratuitement une infinité d'erreurs, et manifestèrent pour eux une haine motivée par les prétendues impiétés de leur doctrine. Ils les prétendirent descendus en droite ligne des Sadducéens, et les flétrirent de ce nom, bien qu'en réalité les dogmes des caraïtes n'aient aucun rapport avec ceux de ces schismatiques : ils admettent l'existence des esprits, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses de la vie future, et les prouvent par le texte des livres saints. On a réduit à trois les points sur lesquels les caraïtes diffèrent des rabbinistes ou rabbanistes : 1° ils nient que la loi orale vienne de Moïse, et rejettent la cabale; 2° ils abhorrent le Talmud; 3° ils observent les fêtes comme le sabbat, et le sabbat beaucoup plus rigoureusement en plusieurs choses que leurs adversaires. En outre, ils étendent presque à l'infini les degrés défendus par les mariages. Ils ne sont pas d'ailleurs complétement exclusifs en ce qui regarde la tradition, et ils admettent certaines interprétations qu'ils appellent *héréditaires;* seulement, ils ne les reçoivent qu'après un examen attentif et avec un choix scrupuleux. Ajoutons, enfin, que s'il faut en croire les écrivains, protestants pour la plupart, qui ont donné des renseignements sur les caraïtes, ceux-ci dans l'explication d'une infinité de passages de la loi et des prophètes se rapprochent beaucoup du sens adopté par les chrétiens.

Il y a des juifs caraïtes, à ce qu'on prétend, en Pologne, en Russie, dans la Crimée, au Caire, à Damas, en Perse, à Constantinople. Mais en général ils y sont fort peu nombreux. Ils se distinguent par le zèle minutieux avec lequel ils accomplissent leurs pratiques religieuses, par leur habitude de lire l'Écriture et leur liturgie dans la langue du pays qu'ils habitent, et aussi par la pureté de leurs mœurs.

Selden, *De Uxore hebraica.*
Basnage, *Histoire des Juifs.*
Jovet, *Histoire des Religions.*
Volfius, *Notitia Karræorum;* Hambourg et Leipsick, 1714.
Prideaux, *Histoire des Juifs,* liv. XIII.
Brucker, *Histoire Critique et Philosophique,* t. II, p. 730 et suiv.
Bergier, *Dictionnaire de Théologie,* au mot CARAÏTES.

CARAVELLE. (*Marine*). Selon Du Cange, ce mot vient du grec κάραβος. Il sert à désigner certains navires qui jouirent d'une grande célébrité au quinzième et au seizième siècle. C'est avec des caravelles que les Portugais accomplirent leurs grands voyages de découvertes, et gagnèrent les Indes en doublant le continent africain; c'est monté sur une caravelle que Colomb traversa l'Atlantique et découvrit le Nouveau Monde.

La caravelle était un petit bâtiment de la famille des vaisseaux ronds, mais plus fin de forme que les nefs de la même époque. Aussi était-il plus rapide, meilleur manœuvrier, et plus propre à toutes les expéditions qui demandaient de la rapidité dans la marche et de la célérité dans les évolutions. La caravelle, dont la figure se trouve représentée sur beaucoup de monuments, avait une poupe carrée, un château à l'avant et un plus élevé à l'arrière, un rebord assez élevé au-dessus de l'eau; sa mâture se composait de quatre mâts verticaux et d'un mât de beaupré. Plusieurs auteurs se sont trompés en décrivant sa voilure et en lui attribuant quatre voiles latines ou d'artimon; elle n'en avait que trois, au grand mât, au mât d'artimon et au mât de contre-artimon; le mât de l'avant portait une misaine carrée surmontée parfois d'un hunier. Quelquefois on changeait la voilure des caravelles, et de latines qu'elles étaient, ou plutôt de semi-latines, on les faisait tout à fait vaisseaux ronds, en gréant le grand mât comme celui des nefs, c'est-à-dire en lui donnant un mât de hune et un hunier au-dessus de la grande voile carrée. On leur laissait toujours l'artimon et le contre-artimon latin. C'est cette transformation que Colomb fit subir à *La Pinta*, une de ses trois caravelles, lorsqu'il fut arrivé à la Gomera.

Les caravelles étaient le plus ordinairement des navires de transport et de commerce. Pourtant elles furent aussi employées comme bâtiments de guerre. Jean II, roi de Portugal, fit placer sur de petites caravelles de grosses bombardes, dont le tir à fleur d'eau était très-redoutable aux navires ennemis. Les caravelles chez les Turcs étaient des vaisseaux de guerre assez importants.

Des bâtiments armés pour la pêche et le cabotage sont abusivement, en Picardie et en Normandie, appelés caravettes; c'est caravelles qu'on doit dire. Ce sont des barques de médiocre grandeur, du port de vingt-cinq à trente tonneaux, gréées d'un grand mât et d'un mât de misaine, ayant un pont très-bas relativement à leur plat-bord, et résistant très-bien au mauvais temps.

CARIE. (*Géographie* et *Histoire.*) La Carie, l'une des provinces les plus méridionales de l'Asie Mineure, était bornée à l'ouest et au sud par la mer Méditerranée, au nord par la

Lydie, à l'est par la Lycie. Elle avait pour villes principales : *Milet*, cette reine de toutes les villes grecques d'Asie, métropole de plus de cent colonies, célèbre déjà par son commerce avant que les Athéniens eussent une marine; *Halicarnasse* (Boudroun), patrie d'Hérodote et de Denys, aussi magnifiquement bâtie que bien défendue par de hauts remparts; *Cnide*, où l'on adorait Vénus sous les formes admirables que lui avait données Praxitèle, et où les Eudoxus, les Ctésias, les Agatharcide avaient reçu le jour; *Jassus* (Assem-Kalassit); *Caryicnda*, qui vit naître le géographe Scylax; *Caunus*, patrie de Protogène, où les chaleurs étaient extrêmes et les fruits d'un goût exquis; *Mylasa* (Melazzo), bâtie de marbre blanc, et célèbre par un beau temple dédié à Jupiter; *Stratonicea* (Eski-Hisar), colonie de Syriens-Macédoniens; *Alinda*, remarquable par ses fortifications. Dans la mer Égée, le long des rivages de la Carie, dont elles dépendaient, les îles Sporades, c'est-à-dire dispersées, rivalisaient en industrie et en opulence avec les ports du continent. Citons comme les plus importantes: *Pathmos*, lieu d'exil de l'apôtre saint Jean; *Cos*, patrie d'Apelle et d'Hippocrate; *Rhodes*, surtout puissante par sa marine, son commerce et sa politique égoïste, célèbre par sa capitale inexpugnable, par son colosse, regardé comme une des merveilles du monde, par ses temples et ses palais ornés des chefs-d'œuvre de l'art (1).

Les Cariens, qui donnèrent leur nom à la partie de l'Asie Mineure dont il s'agit, étaient primitivement une colonie pélasgique, établie conjointement avec les Léléges dans la Béotie, d'où ils s'étendirent probablement dans l'Attique. On adorait à Athènes *Jupiter carien* (2); la citadelle de Mégare s'appelait *Caria* (3); Épidaure se nommait dans l'origine Épicaros (4). Plus tard les Cariens passèrent dans l'Asie Mineure, chassèrent une colonie de Pélasges, qui se réfugia dans les îles de Rhodes et de Cos, et s'établirent au bord de la mer Égée, d'où ils passèrent à leur tour dans les îles. Ils furent asservis par Minos, et adjoints par lui à ses sujets, qu'il envoyait fonder des colonies crétoises. Leur territoire sur le continent s'étendit d'abord depuis Milet jusqu'à Éphèse (5). Chassés par les Ioniens, qui vinrent à leur tour les remplacer comme eux-mêmes avaient dépossédé les Pélasges, ils se répandirent dans les autres parties de la Carie. A cette époque ils étaient maîtres de la plupart des contrées où s'établirent les colonies helléniques (1), et au temps de la guerre de Troie ils avaient étendu leurs colonies jusque dans l'île de Lesbos et dans toutes les îles de la mer Égée (2). Après la prise de Troie, leurs forces s'accrurent encore par l'arrivée des Léléges, qu'Achille avait chassés de leur territoire, situé dans la partie supérieure du golfe d'Adramytte. Ils occupèrent alors toute la Carie, et envoyèrent des colons dans une bonne partie de la Pisidie (3). Ils dominèrent alors sur la mer, et leurs formidables armements couvrirent l'Archipel, l'Hellespont et le Pont-Euxin (4). Ils perdirent leur puissance maritime à l'arrivée des Hellènes, et se rejetèrent dans les régions méditerranéennes du pays auquel ils avaient donné leur nom (5). Plus tard, quand les nouveaux habitants furent bien établis, les fugitifs descendirent peu à peu de leurs montagnes, et se réunirent aux Grecs. Mais, même après cette réunion, ils continuèrent à être regardés comme des barbares. Leur long éloignement de la Grèce, qu'ils avaient quittée de si bonne heure et avant les progrès de sa civilisation, la rude résistance qu'ils venaient d'opposer à l'envahissement de leur pays, et surtout la corruption de leur langage (6), empêchèrent les Hellènes de les reconnaître pour frères, et, bien que la Grèce fût leur mère patrie, ils restèrent enveloppés dans la désignation méprisante qui s'appliquait à toutes les nations étrangères. Au reste, cette réputation de rudesse et de grossièreté leur resta pendant longtemps. Leur nom fut en Grèce synonyme d'esclave, et à Rome, les esclaves cariens étaient spécialement réservés aux plus rudes travaux, à cause de leur vigueur infatigable. A la campagne, ils étaient chargés de creuser les sillons surtout dans les terres dures et pierreuses, qui demandaient de la part du laboureur un grand déploiement de force. A la ville, ils servaient comme portefaix ou étaient employés dans la boulangerie à moudre le blé ou à cuire le pain. On a supposé que les caryatides, c'est-à-dire ces statues trapues employées en guise de colonnes ou de piliers, avaient emprunté leur nom à la vigueur proverbiale des Cariens; mais il est plus probable que ce nom doit son origine à la ville de Caryes, dans la Laconie. Les caryatides en effet représentent aussi souvent des femmes que des hommes, et elles auraient été appelées ainsi soit parce

(1) M Larenaudière, *Aperçu de la Géographie ancienne*; Paris, 1831.
(2) Herodot.; V, 66.
(3) Paus., I, 47, p. 94.—Eustath., ad Homer., *Iliad.*, II, 868. — Steph. Byz., s. v. Καρία.
(4) Aristot., apud Strab., l. VIII, p. 374.
(5) Phérécyde apud Strab., liv. XIV, p. 632.

(1) Paus., l. VII, ch. 2, p. 525.
(2) Schol. Hom., *Il.*, III, 236.
(3) Strab., *Geogr.*, liv. XII, p. 570, et liv. XIII, p. 611.
(4) Diod., l. V, *s. fin.*
(5) Pherecyd., apud Strab., l. XIV, p. 632.
(6) Ælian., VIII, 5. — Strab., l. XV, p. 632. — Syncell., *Chronogr.*, p. 180, D. — Vitruv., IV, 1. — Paus., l. VII, *c.* 2.

que les jeunes filles lacédémoniennes venaient tous les ans danser en chœur devant la statue de Diane Caryatide, soit à cause d'une victoire remportée par les Hellènes sur les habitants de Caryes, et à la suite de laquelle toutes les femmes de cette ville furent réduites en esclavage. La Carie fut longtemps prospère comme colonie grecque : tombée plus tard sous la domination romaine avec toute l'Asie Mineure, puis enfin au pouvoir des Turcs, elle forme aujourd'hui une partie du sandjak de Meutek, dans l'Anatolie.

CARLISLE. (*Géographie et Histoire.*) Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Cumberland. C'est une ville fortifiée et le siége d'un évêché. Elle est située près des frontières de l'Écosse, au nord-ouest de Londres, sur l'Éden ; sa population est de 20,000 habitants. Le château qui la domine a été, dit-on, fondé au septième siècle par Egfrid, roi de Northumberland, et peut-être sur les ruines d'une construction romaine dont on croit encore distinguer quelques restes, entre autres le puits qui donne de l'eau à la garnison, et qui est d'une immense profondeur. La ville est assez bien bâtie; son principal édifice est sa cathédrale, de construction moitié gothique moitié saxonne. Il y a encore d'autres églises, parmi lesquelles on remarque celle de saint Cuthbert. L'Éden est traversé par un beau pont, achevé en 1817, qui facilite la communication entre l'Angleterre et l'Écosse. Carlisle possède plusieurs établissements littéraires, un collége, une bibliothèque, une académie des beaux-arts. Ce n'en est pas moins d'ailleurs une ville industrieuse et commerçante. On y fabrique des tissus de lin et de soie, des étoffes de laine, des bas, des chapeaux, des cordages, des cuirs, de la quincaillerie, etc. Les foires aux bestiaux y sont très-considérables; son port fait un commerce de cabotage très-actif, favorisé par un canal qui va déboucher dans le golfe de Solway.

Les Romains appelaient Carlisle *Luguvallum*. Ils en avaient fait une station militaire, que rendait très-importante la proximité de la muraille élevée par Adrien pour garantir les Bretons des incursions des Calédoniens. De cette situation est venu le nom que lui donnaient les Bretons (*Caer-luil*, la ville près du mur), étymologie probable de son nom actuel. Placée comme elle l'est sur les limites des deux pays, la ville de carlisle a eu beaucoup à souffrir des guerres qui éclataient si fréquemment entre l'Angleterre et l'Écosse. Elle fut brûlée plusieurs fois, et fut assiégée sous Henri VIII. En 1568, elle fut choisie pour servir de prison à Marie Stuart : on montre encore dans le château l'appartement qu'occupait l'infortunée reine d'Écosse. En 1644, Carlisle se rendit au général Lesly, qui commandait les troupes du parlement. Pendant l'insurrection de 1745, les montagnards s'en emparèrent ; mais ils en furent bientôt chassés, et les partisans des Stuarts y subirent de sanglantes représailles.

CARNAC. (*Archéologie.*) Carnac est un bourg situé dans le département du Morbihan, à 12 kilomètres environ de la petite ville d'Auray. Son nom dérive, selon toute apparence, du celtique *carn* (pierre), et semble surabondamment justifié par le singulier monument qui fait de Carnac un des points de la France les plus intéressants pour l'histoire de nos origines. Près du bourg, non loin de la mer, se trouve disposées d'immenses avenues de grandes pierres, dont les calculs les plus modérés portent encore le nombre à douze mille, quoiqu'une grande quantité de ces blocs aient été détruits. Les trois quarts des pierres de Carnac sont de véritables *menhirs* ou pierres plantées verticalement en terre : leur hauteur varie de un ou deux mètres à six ou sept. Les autres sont d'énormes blocs simplement posés sur le sol : le poids de quelques-unes a été évalué à quarante mille kilogrammes.

Ces pierres sont disposées dans un ordre dont on peut encore reconnaître la régularité. Elles forment diverses enceintes séparées par des espaces assez considérables. L'une de ces enceintes, la première qu'on rencontre en sortant du bourg de Carnac, est désignée sous le nom de *lande du menec*. On y peut compter bien distinctement onze rangs de pierres dans la direction de l'ouest à l'est. Dans la partie occidentale, on remarque une portion d'un demi-cercle qui commandait l'enceinte; ce qui en reste offre encore un segment dont la corde aurait cinquante-quatre mètres de longueur. La courbe est décrite par cinquante-quatre pierres hautes seulement d'environ un mètre cinquante centimètres Le *champ de la fontaine Verguselle* offre à l'œil une suite de pierres bien alignées, mais généralement moins hautes que dans les autres enceintes. La troisième enceinte est celle de *Kervarieau*; elle est terminée vers l'orient par un dolmen en mauvais état, nommé *le Roc*. Enfin, en suivant la direction de l'est à l'ouest, on trouve, auprès d'un moulin, une dernière enceinte dont l'entrée semble avoir été formée par une suite de pierres très-rapprochées. On y compte encore treize rangées de pierres droites, dans la direction de l'est-nord-est et de l'ouest-sud-ouest.

Cette réunion de monolithes informes, ce monument si grossier dans son exécution, mais si original et si imposant dans sa masse, a fourni aux antiquaires une énigme difficile à résoudre. Les opinions les plus bizarres et les plus contradictoires se sont formulées, dès qu'il s'est agi d'en expliquer l'origine et

l'usage. Caylus y voit l'ouvrage d'un peuple étranger arrivé par mer sur la côte de Bretagne. La Sauvagère croit y trouver l'emplacement d'un camp élevé par César, opinion qui n'a pas besoin d'être réfutée. D'autres s'imaginent que chacune de ces pierres est un tombeau, et que le champ de Carnac est un cimetière, glorieuse sépulture d'une armée de braves tombés sur le champ de bataille. Un voyageur, M. Canttry, après avoir dit que ces conjectures et ces traditions n'offrent à l'esprit aucune explication satisfaisante, ajoute : « Cependant un vieux matelot me répondit deux choses assez frappantes : 1° Qu'une de ces pierres couvre un immense trésor ; que pour le mieux cacher on a dressé des milliers de pierres, et qu'un calcul dont on ne trouverait la clef que dans la tour de Londres pourrait seul indiquer la place du trésor ; 2° qu'au mois de juin, chaque année, les anciens ajoutaient une pierre aux pierres déjà dressées, et qu'on les illuminait à grands frais la nuit qui précédait cette cérémonie. » Le pittoresque de cette légende pourrait en excuser l'excentricité, si cette croyance à un trésor caché n'avait causé et ne causait encore chaque jour la destruction de ces curieux menhirs, renversés par les chercheurs d'or, et si d'ailleurs il n'en fallait revenir à la solution plus raisonnable proposée par M. E. Breton, qui suppose que toute cette partie de la côte, ainsi hérissée de pierres dressées, faisait partie d'un sanctuaire druidique. Chaque enceinte pouvait servir à une destination différente. Tout ce qui constituait la nationalité celtique, le commerce, la législation, la justice, la religion, pouvait trouver là le lieu qui lui était consacré. Peut-être Carnac était-il un champ de mai, une espèce de *forum* national.

« Les environs de Carnac, dit M. Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark (dans un rapport sur les monuments celtiques de la France adressé à M. Mérimée), sont célèbres par le nombre et la grandeur des dolmens qu'on y rencontre. Quant aux allées, il n'est pas facile de décider s'il faut en attribuer l'érection aux Celtes ou aux Druides, ni si l'on peut les rapprocher du monument de *Stone-Henge* dans la plaine de Salisbury, en Angleterre. Stone-Henge consiste en plusieurs cercles de pierres, réguliers, concentriques, entourés d'un fossé et d'un parapet de terre. Les blocs des cercles sont évidemment *taillés*. A leur extrémité, les pierres verticales portent un tenon qui s'engage dans une mortaise creusée dans les pierres horizontales qui recouvrent les premières. Voilà des indices d'une civilisation déjà avancée, telle qu'on le supposait aux celtes britanniques. Rien de semblable à Carnac. Les pierres ne sont nullement travaillées, et les plus grandes n'atteignent qu'à la moitié de la hauteur des principaux blocs de Stone-Henge. J'ajouterai que les allées de Carnac n'ont pas l'étendue qu'on leur attribue ordinairement. Quoiqu'il en soit, le monument de Carnac est tellement rude, tellement primitif, qu'il m'est impossible de ne pas le croire plus ancien que celui de Stone-Henge. Quant à moi, je ne puis croire que les *Celtes français* au temps de leur puissance aient élevé un monument, probablement religieux, dans un lieu si reculé, ni que dans la suite, lorsqu'ils furent refoulés en Bretagne par de nouveaux conquérants, ils aient laissé un souvenir si grossier de leur civilisation déjà perfectionnée. Sans pouvoir l'affirmer avec certitude, je dirai plutôt que les allées de Carnac, entourées de tant de *dolmens*, sont l'ouvrage du peuple primitif qui avant l'invasion des celtes occupait le littoral de la France. »

Voy. *Mémoires de l'Academie Celtique*, 3 vol. in-8°. *Recherches sur les Pierres de Carnac*, in-4°. *Notice de M. E. Breton sur les Cromlechs dans les monuments anciens et modernes*, par J. Gailhabaud, t. I, article de M. Mérimée dans l'*Athenæum* du 23 avril 1853.

CAROUBIER. (*Botanique.*) Le caroubier, *ceratonia siligna*, LINNÉ, appartient à la famille des *légumineuses* et à la *polygamie diœcie ;* c'est un arbre de deuxième grandeur. Ses feuilles, persistantes, sont ailées, à six ou dix folioles ovales ; ses fleurs, qui paraissent en hiver, sont petites, disposées en une grappe simple ; leur couleur est pourpre foncé et d'une odeur semblable aux fleurs du marronier. Le fruit du caroubier se présente en gousses longues d'un pied, et qui renferment une pulpe rougeâtre douce et sucrée, mais d'une saveur fade. Ce sont ces gousses, un peu courbées en forme de cornes, qui lui ont fait donner le nom de *ceratonia*, du grec κερας (corne). Le caroubier se rencontre fréquemment sur les côtes de Barbarie ; il se trouve également en Espagne, en Italie, en Provence et dans les environs de Nice. Dans l'île de Crète, il croît abondamment sans culture, et l'on en transporte les fruits à Constantinople, en Syrie, en Égypte, pour servir de nourriture aux enfants et aux pauvres. On en importe souvent aussi d'Espagne en Angleterre, sous le nom de *pois d'algarrobo*, nom espagnol du ceratonia, et qui n'est qu'une légère altération du mot arabe *kharroub*, d'où nous avons fait *caroubier* et les Anglais *carob tree*. Cavanilles dit que dans le royaume de Valence la pulpe du caroubier sert à nourrir les chevaux, les mulets et les moutons. Pendant la guerre de 1811 et 1812 le caroubier a été la principale nourriture des chevaux de la cavalerie anglaise dans la Péninsule. Le bois de cet arbre de-

vient très-dur en vieillissant; il est veiné, d'un beau rouge foncé et propre aux ouvrages de menuiserie et de marqueterie. Théophraste, Pline et Dioscoride ont fait mention du *ceratonia;* mais ils faisaient peu de cas de ses fruits, si ce n'est pour leur emploi en médecine. Cette pulpe passe pour béchique; on la fait entrer dans les décoctions pectorales. Le caroubier chez nous demande une terre à oranger; il doit être exposé au midi et rentré l'hiver. Il se propage de graines sur couche, difficilement de marcottes, et veut peu d'arrosements. Il n'en existe qu'une espèce.

G. de L.

CARPOCRATIENS. (*Histoire religieuse.*) On nommait ainsi une secte d'hérétiques qui parut au second siècle de l'ère chrétienne, et qui avait pour chef Carpocras d'Alexandrie. Ce Carpocras, selon saint Épiphane (1), espèce de philosophe mal instruit et mal converti, hommes de mœurs fort corrompues, voulut allier le christianisme avec les idées de la philosophie païenne. Sa doctrine dérivait directement de celle des gnostiques, dont sa secte devint une branche. Il fit revivre les erreurs de Simon le Magicien, de Ménandre, de Saturnin, de Basilide, et y en ajouta de nouvelles. Il reconnaissait, avec les gnostiques, un seul principe, père de toutes choses, dont le nom était inconnu aussi bien que la nature. Pour expliquer l'origine du mal, il supposa, comme Platon, que le monde n'avait pas été créé par un Dieu suprême, infiniment puissant et bon, mais par des génies inférieurs, très-peu soumis à Dieu. Il niait formellement la divinité de Jésus-Christ. Selon lui le Rédempteur était un homme, né d'un homme et d'une femme; seulement son âme, plus fidèle à Dieu et plus zélée pour son service, était douée de facultés plus parfaites et jouissait d'une pureté plus grande. L'hérétique reconnaissait donc à Jésus-Christ une supériorité marquée, mais tout humaine, et à laquelle les hommes ne devaient pas désespérer d'atteindre. Il admettait la préexistence des âmes, et prétendait que leur captivité dans les corps humains leur était infligée en punition des péchés commis par elles pendant leur vie antérieure. Tant qu'elles demeuraient sur la terre, elles étaient soumises aux génies malfaisants qui avaient créé le monde, et devaient leur obéir: or, ces génies poussaient à la satisfaction des désirs de la chair et des mauvaises passions; il en résultait que l'homme n'était pas libre, et qu'il ne se rendait nullement coupable en réalité en commettant une action quelconque, si criminelle qu'elle parût aux yeux des ignorants. Cette morale, qui se rapprochait de celle des philosophes de la secte cyrénaïque, et qui renchérissait encore sur celle-ci, en présentant la débauche comme une purification et une condition nécessaire de la perfection, conduisit naturellement les disciples de Carpocras à d'infâmes excès. Se persuadant que la concupiscence est cet ennemi dont parle l'Évangile (1), et avec lequel il faut tâcher de régler notre compte à l'amiable, ils ne cherchaient que le plaisir et la licence. Ils priaient nus, regardant cette nudité comme une marque de liberté. Ils avaient le jeûne en horreur. Hommes et femmes se livraient au culte de leur corps. Ils se baignaient, se parfumaient. Ils célébraient en commun des repas qu'ils appelaient du nom d'agapes, comme les chrétiens orthodoxes. Vers la fin du repas, les lumières s'éteignaient, et les convives se plongeaient dans les plus honteuses débauches (2). On comprend qu'au milieu de ces infamies les institutions sociales n'étaient guère respectées. Épiphane, fils de Carpocras et le premier de ses apôtres, imbu comme lui des opinions platoniciennes, composa un livre intitulé: *De la Justice*, où il définissait la justice de Dieu une communauté avec égalité (3). Il prétendait prouver que la communauté en toutes choses sans exception venait de la loi naturelle et divine; que la propriété des biens et la distinction des mariages n'avaient été introduites que par la loi humaine. Double négation du principe de la personnalité humaine, qui se représente à toutes les époques, dans le même état de relation logique, sacrifiant en même temps et la propriété individuelle, et la dignité, la pureté de la personne (4).

Cette dépravation de mœurs fit pendant quelque temps un grand tort au christianisme: les païens s'empressaient d'attribuer à la généralité des chrétiens la perversité de quelques hérétiques, que les vrais chrétiens détestaient et dont ils repoussaient les principes avec horreur. Au reste, la secte des Carpocratiens ne subsista pas longtemps. Après avoir souillé l'Égypte et l'île de Samos, elle s'éteignit dans le mépris, malgré les effort de Carpocras, de son fils Épiphane, et de son disciple Cérinthe.

Saint Épiphane, *Hæres.*, 27. — Tertullien, *De præscript.*, l. 48. — Clem. Alex., *Strom.*, l. III, — Eusèbe, l. IV, ch. 8.

CASTALIE. (*Géographie* et *Mythologie.*) Fontaine située sur le penchant du mont Parnasse, dans la Phocide. D'après une tradi-

(1) *Hær.*, 27.

(1) Matth., V, 25.

(2) Épiph., *Episc. contra Hær.*, p. 71; Lutetiæ, 1612. — Fleury, *Histoire de l'Église*, t. I, p. 385. — Châteaubriand, *Études historiques.*

(3) Fleury, *ibid.* — Clem. Alex., *Strom.*, p. 248.

(4) M. Sudre, *Histoire du Communisme*, p. 56.

tion acceptée en Grèce, elle communiquait avec le Céphise, et était regardée comme une embouchure du Styx. On l'avait nommé Castalie du nom d'une jeune fille indigène, qui, poursuivie par Apollon, se précipita dans le bassin de ses eaux (1). Selon d'autres mythographes, son nom lui venait de Castalius, fils d'Apollon et père de Delphis, qui était venu, avec le dieu son père, de la Crète à Crissa, et avait construit le temple d'Apollon Delphien (2). Selon d'autres encore, Castalius était fils de Delphos et père de Thyia (3). La fontaine Castalie était consacrée à Apollon et aux muses, et son eau avait le don d'inspirer les poëtes : on l'employait dans le temple de Delphes pour toutes les purifications, et on en donnait à boire à la Pythie avant qu'elle montât sur le trépied. Voici ce qu'en dit Pausanias : « En « remontant du gymnase (à Delphes) vers « le temple, vous voyez à droite du chemin la « fontaine Castalie, dont les fraîches eaux sont « très-agréables à boire. Les uns disent qu'elle « a pris son nom d'une jeune fille du pays, et « les autres d'un homme nommé Castalius : « Panyasis, fils de Polyarchus, qui a fait un « poëme sur Hercule, prétend que Castalie « était fille d'Achéloüs ; il dit, en parlant d'Her- « cule : traversant à grands pas le Parnasse, « couvert de neige, il vint vers l'eau divine « de Castalie, fille d'Achéloüs. D'autres pré- « tendent encore que l'eau de cette fontaine « est un don du fleuve Céphise. Alcée a parlé « aussi de cette tradition dans son exorde à « Apollon ; ce qui est fortement appuyé par « les Lilæens qui, à certains jours jettent « dans la source du Céphise des gâteaux faits « à la mode du pays et d'autres offrandes dé- « terminées par l'usage ; ils soutiennent que « tout cela reparaît dans la fontaine Casta- « lie (4). » Grâce à sa position sur le Parnasse et à la réputation qu'elle avait d'inspirer les poëtes, Castalie joue un grand rôle dans les invocations aux muses, qui sont souvent appelées Castalides (5).

CASTES. (*Histoire.*) Ce mot, dont l'étymologie est inconnue, paraît avoir été apporté en Europe par les Portugais. Il indique la différence des races réunies en corps de nation, mais divisées entre elles par les institutions religieuses ou politiques; il s'applique également aux classes de la population que séparent la naissance, la qualité, les priviléges et les charges, les usages et même les costumes. Ce qui distingue surtout les *castes* des *classes*, c'est que celles-ci, fondées uniquement sur les institutions arbitraires de la société civile, se maintiennent ou se confondent les unes dans les autres, par l'effet des lois, tandis que les castes, établies par les idées religieuses et présentant des caractères originels, sont séparées par des barrières que la loi civile est impuissante à ouvrir : l'individu qui appartient à une caste ne peut en sortir que par une expulsion flétrissante ou par la mort.

C'est dans l'Inde qu'il faut aller chercher les plus anciens exemples de la division de la population par castes ; leur nombre y est considérable ; mais il en est quatre principales auxquelles toutes les autres sont subordonnées et viennent se rattacher : Brahma, disent les livres sacrés de l'Hindoustan, tira la première caste, celle des *brahmes*, de sa tête ; la seconde, dite des *kchatryas*, de ses bras ; la troisième, réservée aux *vaishyas*, de son ventre, et la quatrième, celle des *soudras*, de ses pieds.

La première caste (*brahmes* ou *brahmanes*) est celle des prêtres et des savants : elle constitue une catégorie dominante et privilégiée, devant laquelle toutes les autres viennent s'incliner. Les brahmes doivent prier, enseigner et commander.

La seconde caste (*kchatryas* ou *khettris*) comprend les guerriers et les rajahs ou princes hindous. Les Naïrs, de la côte de Malabar, les Rajepouts, les Séiks, les Mahrattes, se rattachent à cette division. C'est à elle qu'appartiennent les individus les plus robustes, les plus beaux et les plus distingués. Les kchatryas doivent prier et combattre.

La troisième caste (*vaishyas*) est celle des commerçants, manufacturiers, agriculteurs, jardiniers, etc. On y trouve encore les banians, qui trafiquent principalement à l'étranger, et qui à ce titre sont les seuls à qui l'usage de la viande ne soit pas interdit.

La quatrième caste (*soudras*) est réservée aux classes serviles, aux ouvriers, aux gens qui exercent de rudes et viles professions. Les zingaris ou bohémiens, qui semblent être d'origine indienne, pourraient, si cette descendance était avérée, se rattacher à ce groupe. Les soudras doivent servir les brahmes.

Les *parias* ne sont compris dans aucune de ces grandes divisions, et les écrivains qui en ont fait une caste sont tombés dans une erreur d'autant plus grave qu'il leur a fallu, pour ne pas dépasser le nombre des quatre castes fondamentales, faire disparaître arbitrairement celle des *vaishyas*. Les parias sont des êtres réputés impurs et maudits : quand un individu appartenant à l'une des quatres grandes castes encourt la dégradation, soit par mésalliance, soit par l'oubli des préceptes religieux ou l'usage des aliments

(1) Lut. ad Stat., *Theb.*, I, 697.
(2) Ilgen. ad Hom., *Hymn.*, p. 341.
(3) Paus., t. V, p. 283.
(4) Ibid., p. 309.
(5) Cf. Pind., *Pyth*, I, 74. — Ovid., *Am.*, I, 15, 36. — Hor., *Od.*, III, IV, 61. — Virg., *Georg.*, III, 293.

prohibés, soit enfin par un contact impur, il est mis *hors de caste*, et tombe dans la classe réprouvée des Parias. Au-dessous de ces malheureux se trouvent des hommes placés plus bas encore dans l'échelle de cette étrange société; ce sont les *poulias*, êtres infortunés et abjects qui sollicitent de la pitié des passants les aliments immondes réservés aux animaux domestiques, et qui pour obtenir ces dégradantes offrandes passent leur vie à hurler comme des chiens et à ramper comme des reptiles.

D'après les lois de Manou, nul ne peut épouser une femme d'une caste supérieure; mais il peut en choisir une dans une caste inférieure, à la condition de ne pas lui appliquer la première place dans sa maison.

Cette division des Hindous en quatre grandes castes existe-t-elle encore de nos jours? Rien n'est plus obscur et plus incertain. S'il fallait en croire les brahmes, les deux castes des kchatryas et des vaishyas auraient entièrement cessé d'exister : les individus qui prétendent appartenir à ces castes nient, au contraire, cette circonstance; mais il est certain qu'on compte maintenant dans l'Hindoustan environ 150 castes, qui sont dérivées des premières, et entre lesquelles la science européenne n'a pu jusque ici reconnaître avec certitude les lignes de démarcation et les caractères distinctifs.

En Égypte, avant l'établissement des monarchies, la nation était divisée en trois catégories, formant de véritables castes par leur condition respective, leurs priviléges et leurs charges, comme par les barrières éternelles qui les séparaient les unes des autres. Ces castes constituaient une sorte de trilogie politique : *théocratie*, *aristocratie* et *démocratie* : 1° La caste des *prêtres* avait, comme partout, le premier rang et les honneurs suprêmes, seule position digne des hommes pieux et savants pour qui les dieux n'avaient pas de secret. Les prêtres égyptiens, seuls dépositaires des traditions de l'histoire, n'admettaient qu'un petit nombre d'élus à l'initiation des mystères terribles et solennels que le reste du peuple adorait sans les connaître. 2° La caste des *guerriers* occupait le second rang. Admettant sans examen et sans discussion l'incompatibilité des rudes métiers de la guerre avec les travaux de la science, les guerriers égyptiens, ignorante et fière aristocratie, acceptaient la seconde place dans l'État, et s'inclinaient avec respect devant les prêtres, à la condition de régner concurremment avec eux sur le reste de la nation, d'en absorber les biens et d'en partager les dépouilles. 3° Le peuple, relégué dans les étroites limites de la troisième caste, fournissait à l'État des soldats dévoués sans ambition, des artisans habiles sans génie, des laboureurs robustes et prêts à mourir de faim pour la plus grande prospérité des castes privilégiées. Là le peintre, le statuaire et l'architecte, travaillant sur les anciens modèles, et en quelque sorte sur des patrons officiels, continuaient les travaux de leurs devanciers et les transmettaient à leurs propres successeurs sans progrès comme sans décadence.

Dans les pays soumis à la conquête, la race des conquérants, fière de son origine et de ses triomphes, a constitué de véritables castes ayant le monopole des dignités et des honneurs; quelques-unes, appuyées sur des mœurs traditionnelles et immuables, se sont maintenues dans cette position jusqu'à nos jours : tels sont les Tatares Mandchoux dans l'empire chinois; d'autres ont successivement perdu leur physionomie, leurs caractères et leurs priviléges par l'effet des mésalliances, du progrès des lumières et des révolutions politiques : les Francs, conquérants des Gaules, en offrent un mémorable exemple. On n'a cessé de répéter depuis soixante ans que l'ancienne noblesse française, qui monopolisait les places et les dignités, constituait une caste : au point de vue philosophique cette allégation n'est pas dépourvue de justesse; mais l'histoire impartiale ne saurait admettre l'exactitude de cette expression. Les castes sont entourées de barrières infranchissables; or, sous l'ancien régime l'armée et la magistrature ouvraient leurs rangs à la roture comme à la noblesse, dans de certaines conditions; le roi faisait des nobles; l'échevinage et d'autres emplois municipaux ennoblissaient, d'où il résulte que la noblesse et la roture ne constituaient pas des castes, mais de simples classes. Cependant, il est en Europe certains pays où la noblesse, dont les rangs sont plus serrés et plus inabordables, peut être considérée comme formant une caste : de ce nombre sont les magnats dans la Hongrie et la Bohême, et les boyards en Pologne. En Russie, où les grades et les emplois confèrent la noblesse, il n'y a que des classes. Enfin, dans certains États de l'Amérique du Sud, et notamment dans les anciennes colonies fondées par les Européens, les diverses races humaines forment autant de castes : la caste des blancs, fière de sa couleur et de la supériorité de son intelligence, occupe partout le premier rang et fait sentir lourdement sa suprématie. La caste dite des hommes de couleur ne se montre pas moins orgueilleuse de sa supériorité sur la caste des noirs. Le croisement des races y produit des mulâtres et des métis, dont la dignité suit une marche descendante en raison directe de la dégradation des nuances depuis le blanc jusqu'au noir : partout la race blanche règne sur

les autres, si on en excepte l'empire d'Haïti, formé sur les ruines de l'ancienne colonie de Saint-Domingue, où la race noire s'est, depuis quelques années, emparé du pouvoir par la force et la violence.

Il est incontestable que l'existence des castes est incompatible avec les progrès des lumières et de la civilisation. Partout où règne une semblable organisation, le génie, sans ambition et sans avenir, meurt étouffé dans le moule indestructible où la fatalité le tient enfermé. Les castes ne sauraient exister chez les peuples chrétiens : le christianisme, qui réunit tous les hommes dans une pensée commune d'amour et de charité, repousse ces honteuses et stupides divisions de l'espèce humaine, et nulle religion ne favorise plus qu'elle ne le fait l'essor du génie et le développement de la civilisation.

Consultez : B. Solvyns, *Les Hindous, description de leurs mœurs, usages*, etc.; Paris, 1808, et an. suiv.; 4 vol. in-f°.
Ward, *A View of the History, Litterature and Mythology of the Hindous;* London, 1822, 3 vol. in 8°.
Dubois, *Mœurs, Institutions et Cérémonies des Peuples de l'Inde ;* Paris, 1825, 2 vol. in-8°.
Ch. Ritter, *Geogr. de l'Asie, etc.*
Th. Benfey, art^e. *Inde* dans *l'Encyclopédie* d'Ersch et Gruber.
Journal Asiatique. Passim.
History, Antiquities, Topography and Statistics, of the Eastern India., tom. VIII and IX of the *British Colonial Library.*

C. Famin.

Casuel. (*Histoire ecclésiastique.*) On appelle en général *revenu casuel* un revenu fondé sur des cas fortuits, dont on ne saurait faire la base d'un revenu certain et déterminé d'avance. Le trésor sous l'ancienne monarchie avait beaucoup de revenus de ce genre, tels que les aubaines, les confiscations, etc. On nommait alors *parties casuelles* les droits qui revenaient au roi pour les charges de judicature ou de finance, quand elles changeaient de titulaire. Les droits seigneuriaux comptaient aussi beaucoup de revenu casuel, comme quinte et requinte, rachat, lods et ventes, etc. On désigne par la dénomination de *droits casuels* ou simplement par le mot *casuel*, devenu substantif en cette circonstance, les honoraires ou rétributions que touchent les ministres du culte chaque fois qu'ils accomplissent quelques fonctions de leur ministère ; soit qu'ils administrent le baptême, soit qu'ils officient pour un mariage, soit qu'ils reçoivent à l'église et accompagnent au cimetière le cercueil d'un de leurs paroissiens. On a dit souvent qu'il était très-fâcheux que la position des desservants des églises ne leur permît pas d'accomplir sans rétribution les actes de leur saint ministère : la religion perd en dignité et en considération à vendre ainsi les sacrements et les prières, et la foi gagnerait beaucoup si le culte ne coûtait rien. Mais si la nécessité a fait une loi de ces rémunérations accordées aux actes du culte catholique, si le clergé, trop pauvre, a besoin pour subsister des rétributions qui font à quelques-uns, il est vrai, une opulence au moins superflue, et qui donnent à peine à d'autres les nécessités de la vie, ce n'est pas à l'église qu'il faut s'en prendre. Les fonctions ecclésiastiques, difficiles à remplir, exigeant chez ceux qui s'y destinent un renoncement et une abnégation complète, sont acceptées en général par des jeunes gens sans fortune, et qui ne peuvent trouver aucune ressource pécuniaire dans leur famille. Il faut cependant pourvoir aux besoins d'une vie modeste et faire l'aumône, qui est le luxe nécessaire du prêtre. L'État n'a pas voulu assurer l'existence des desservants de paroisse, ou du moins il ne l'a fait qu'incomplétement, leur assignant, pour remédier à sa parcimonie, l'impôt prélevé sur l'enfant qui naît, sur le vieillard qui meurt, sur les chrétiens qui s'unissent par le mariage, et qui trop souvent échappent à l'impôt en négligeant le sacrement. C'est donc à l'État, devenu soucieux des intérêts de la religion, à améliorer la situation des prêtres, et à supprimer ainsi la pénible nécessité du casuel.

Cattaro. (*Géographie.*) *Le cercle de Cattaro* est un des quatre qui composent le royaume de Dalmatie. Il s'étend entre la Turquie et l'Adriatique, et comprend le territoire qui forme l'Albanie autrichienne. Il est montagneux et boisé, et produit des vins excellents, ainsi que de l'huile et des figues. Le commerce y est considérable, surtout avec Venise : il consiste en viande de mouton salée et fumée, en fromage, en laine et en diverses marchandises tirées de la Turquie. Ce cercle a formé autrefois une république, de laquelle dépendaient toutes les côtes de l'Adriatique jusqu'à Risano. Il a appartenu ensuite aux Vénitiens, et a passé de là sous la domination autrichienne. En 1807 il fut incorporé à l'empire français, et retourna à l'Autriche en 1815. Sa population est de 34,000 habitants. Son chef-lieu est *Cattaro*, ville située au fond du golfe qu'on appelle les *Bouches de Cattaro*. Ce golfe a environ 30 lieues de circonférence ; et forme une des plus belles rades de l'Adriatique. A son embouchure se trouvent les écueils de Zagniza et della Madonna, qui la divisent en trois entrées, ou bouches ; d'où le golfe a tiré le nom qu'il porte. La partie intérieure du golfe est communément appelée canal de Cattaro. Des trois passes qui y donnent accès, deux, celle située entre la pointe d'Ostro et l'écueil de Zagniza et celle qui s'ouvre entre les deux îlots, sont larges, et assez profondes pour livrer passage aux plus grands navires, tandis

que dans la troisième, au contraire, la mer est si basse qu'on peut la traverser à gué. — CATTARO (*Kottor* en slave) est une ville fortifiée et le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bari, dans le royaume de Naples. Située sur le bord du golfe, qui lui fait un magnifique port, elle occupe les premières pentes d'un rocher en haut duquel veille sur elle le fort San-Giovanni. Elle ne possède pas de monuments remarquables. Ses églises sont loin d'offrir le luxe qui brille dans les églises de l'Italie; ses couvents, ses casernes n'ont rien de monumental. Elle compte 2,000 habitants, la plupart d'origine italienne et professant la religion catholique. Elle possède une marine marchande considérable et fait un commerce assez animé. La ville de Cattaro, bâtie dans le sixième siècle, éprouva à différentes époques des tremblements de terre dont elle a beaucoup souffert, notamment en 1563 et 1667. Après avoir été le chef-lieu de la république du même nom, elle passa avec elle sous la domination des Vénitiens, et fut, comme elle, donnée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, et à la France par celui de Presbourg. Tombée pour un instant au pouvoir des Russes, elle fut rendue à la France à la paix de Tilsitt, et retourna à l'Autriche après le congrès de Vienne. G.

CÈNE. (*Religion.*) Ce mot vient du latin *cœna*, souper, qui dérive lui-même du grec κοινός, exprimant l'idée de communauté. Le souper ou le repas du soir était en effet, chez les Anciens l'unique repas, qui se prît régulièrement et en commun. La religion chrétienne a spécialement donné le nom caractéristique de *Cène* au dernier repas que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, la veille de sa mort, et dans lequel il célébra la Pâque avec eux. C'est là, qu'il leur annonça que sa mort était proche et qu'il leur apprit la trahison dont il devait être victime. Ensuite il rompit le pain, versa le vin, et dit aux apôtres : « Prenez et mangez, ceci est ma chair; prenez et buvez, ceci est mon sang, qui sera répandu pour la rémission de beaucoup de péchés. » Il instituait ainsi le sacrement de l'Eucharistie et le sacrifice de la messe. L'Église célèbre la mémoire de la Cène le jeudi saint. Ce jour-là, pour nous remettre sous les yeux l'humilité de Jésus-Christ, qui, après la Cène, lava les pieds à ses apôtres, chaque curé dans son église, chaque évêque dans sa métropole, le pape lui-même, à Saint-Pierre, lavent les pieds à douze pauvres. Il n'y a pas longtemps encore que les rois de France imitaient, à pareil jour, cette humilité divine, dans une cérémonie qui s'appelait *faire la Cène.* Après un sermon convenable au sujet, et après l'absoute faite par un évêque, le roi, accompagné des princes du sang et des grands officiers de la couronne, lavait et baisait les pieds de douze indigents, les servait à table et leur faisait une aumône. Après midi, la reine faisait de même l'aumône à douze pauvres filles. Les protestants, qui communient sous les espèces du pain et du vin, et qui voient l'essence du sacrement plutôt dans le repas religieux que font les fidèles que dans la consécration du corps de Jésus-Christ, ont donné le nom de *Cène* à la manière dont ils célèbrent le sacrement de l'Eucharistie. C'est un abus de terme : le repas qu'on nomme la cène avait précédé et ne constitue pas l'institution du sacrement. Grâce à cette dénomination, il se trouve que c'est l'action des apôtres et non celle de Jésus-Christ, que la religion protestante regarde comme la partie essentielle et principale de la cérémonie. Le contraire est certes plus rationnel. L.

CENS, CENSEURS. (*Antiquités romaines.*) Le mot latin *census* signifie dénombrement. Le roi Servius Tullius, voyant Rome agrandie appeler chaque jour dans ses murs de nouveaux citoyens, fut le premier qui sentit la nécessité d'établir un ordre de classification parmi cette population croissante. Il obligea donc tous les habitants à comparaître devant lui, et à déclarer, après s'être engagés par serment à dire la vérité, leur nom, leur âge, leur profession, et la quotité exacte de leurs biens. Ces renseignements obtenus, il en fit la base d'une organisation nouvelle pour le peuple romain : il le divisa en six classes et en cent quatre-vingt-treize centuries, les plus riches étant admis dans les premières, et les autres dans les classes suivantes, chacun à proportion des facultés que le cens avait fait connaître. Pour que cette sage mesure produisit les bons effets qu'on en devait attendre, il fallait qu'on y eût de nouveau recours à des intervalles rapprochés. Par l'ordre de Servius Tullius, la revue des citoyens et de leur fortune dut s'opérer plusieurs fois; et en outre des premières déclarations, il exigea encore que chacun, toujours sous la foi du serment, fît connaître les noms de sa femme, le nombre et les noms de ses enfants, de ses esclaves, de ses affranchis.

Servius Tullius avait réservé au roi lui-même l'accomplissement de cet acte important du pouvoir, et il présida quatre fois, dans le cours de son règne, au cens ou dénombrement. Après lui, les autres rois négligèrent cette mesure d'ordre, et on n'y revint que sous la république. Deux ans après l'expulsion des rois, les consuls P. Octavius et T. Lucretius firent le cinquième recensement du peuple romain; le sixième eut lieu dix

ans après, par les soins du dictateur T. Lartius; enfin les consuls accomplirent encore quatre fois, à différentes époques, une opération pareille. Mais la guerre extérieure et les troubles civils ne permettaient pas toujours à ces premiers magistrats de la république de s'occuper d'un pareil détail d'administration, et il arriva que, l'an 312 de la fondation de Rome, le cens n'avait pas eu lieu depuis dix-sept ans (1). Les consuls représentèrent alors au sénat que c'était là pour eux une charge très-lourde, d'ailleurs peu consulaire, *rem operosam et minime consularem*, et que le cens gagnerait beaucoup en exactitude s'il était confié à une magistrature spéciale. Cette magistrature aurait sous ses ordres le corps des greffiers, à sa garde et sous sa surveillance les registres de l'état civil, à sa décision les affaires contentieuses en matière de déclaration et de recensement. Les nouveaux magistrats devaient être patriciens et avoir passé par le consulat et par la préture. Le sénat accueillit avec empressement une proposition qui tendait à multiplier le nombre des emplois destinés à la classe patricienne. Il prévoyait d'ailleurs, ajoute Tite-Live, que le crédit personnel de ceux qui seraient revêtus de cette charge saurait lui donner de l'éclat et de l'influence. De leur côté, les tribuns, considérant la magistrature proposée sous son aspect immédiat, et la trouvant plus utile que brillante, ne voulurent pas se donner le tort d'une opposition gratuite à un projet de peu d'importance. Ces fonctions modestes n'excitèrent l'ambition d'aucun des principaux personnages de la république, et elles furent déférées à Papirius et à Sempronius, en compensation de la trop courte durée du consulat qu'ils venaient d'exercer. Ainsi furent créés, l'an 442 avant notre ère, les premiers *censeurs*, ainsi appelés des fonctions qu'ils avaient à remplir.

En effet, ces fonctions consistèrent d'abord presque exclusivement dans le recensement et la classification des citoyens. Les censeurs devaient veiller au maintien des démarcations établies entre les six classes formées par Servius Tullius, et faire monter dans une classe plus élevée ou descendre dans une classe inférieure ceux dont l'état social avait changé et qui se trouvaient avoir augmenté ou diminué leur avoir. Le fonds, qui déterminait la position de chacun, se désignait aussi par le nom de *cens*, *census*. On appelait *census senatorius* le revenu exigé pour faire partie du sénat; *census equestris*, celui qui était nécessaire pour être admis dans l'ordre des chevaliers : le premier était fixé à 800,000 sesterces, c'est-à dire à environ 100,000 francs de notre monnaie, et le second à 400,000 sesterces (1). Le récensement ne se bornait pas à l'intérieur de Rome; Servius Tullius avait établi dans les campagnes des bourgs, *pagi*, espèce de postes militaires destinés à servir de refuge aux cultivateurs dans le cas où la guerre envahirait le territoire romain. Dans chacun de ces bourgs, qui servait de résidence à un officier chargé de lever les impôts, des autels furent dédiés aux dieux protecteurs de la localité, et il fût ordonné que tous les ans à pareille époque, les habitants viendraient honorer les dieux par des sacrifices faits en commun: ces fêtes furent appelées *Paganalia*. Tous les habitants qui s'y rendaient devaient verser entre les mains d'un receveur une pièce de monnaie d'une valeur déterminée et différente selon que c'était un homme, une femme ou un enfant au-dessous de l'âge de puberté. Les pièces d'argent, comptées par ceux qui présidaient aux sacrifices, donnaient exactement le nombre de la population distinguée par sexe et par âge. Une mesure analogue donnait le nombre des esclaves par le moyen des fêtes *Compitales*, où tous les esclaves étaient tenus de se rendre, et où chacun portait un gâteau. C'était cette organisation, empreinte sans doute d'un caractère d'utilité pratique, mais gênée dans son exercice par de nombreuses imperfections, plus apparentes à mesure que le territoire croissait en étendue et la population en nombre, que les censeurs devaient surveiller et améliorer. Ils se bornèrent donc d'abord à faire l'évaluation de la fortune des citoyens et à les classer suivant l'état de leurs biens, tandis que des censeurs locaux, désignés à cet effet, faisaient la même opération dans les colonies et les villes libres, selon les formalités prescrites par les censeurs romains. On adressait ensuite ces dénombrements à Rome (2), afin que le sénat pût se rendre compte des ressources de tout le pays soumis à la domination romaine (3).

Mais la censure ne tarda pas à sortir du cercle étroit où la renfermait sa loi d'institution; et, à cause même de cette indifférence qu'on manifestait pour des fonctions dans lesquelles personne ne voyait rien à redouter, elle grandit peu à peu, comme tous les pouvoirs non contestés. Ce furent d'abord de simples attributions d'administration municipale, telles que l'adjudication et la réception des travaux publics (4), monuments, routes, aqueducs, cloaques, tant à Rome que dans l'Italie; le soin de passer les marchés nécessaires pour

(1) Tit. Liv., III, 22; IV, 8.

(1) Suet., *Cæs.*, 35.
(2) Tit. Liv., XXIX, 15.
(3) Id., XXIX, 37.
(4) Id., IX, 29; XXIV, 18; XXIX, 37; XXXIV, 44, XXXVI, 36; XLIII, 16.— Val. Max., V, 6, 8, etc.

l'entretien des sacrifices publics (1); la dépense des chevaux destinés au service des magistratures curules (2), et la nourriture des oies du Capitole (3); le droit de veiller à ce qu'aucun particulier ne s'emparât ou ne se servît de ce qui appartenait à l'État (4), et de punir de l'amende les refus de se soumettre à leur décision dans de pareilles circonstances (5); enfin la surveillance des écoles (6). Bientôt ces attributions s'étendirent et augmentèrent d'importance : elles comprirent l'adjudication des fermes publiques (7), la levée et la répartition d'un certain nombre d'impôts (8); quelquefois l'établissement de nouvelles taxes (9); l'administration du trésor de la république (10): cette justice administrative, qui avait droit de régulariser et de remanier la hiérarchie sociale, faisait déjà réellement des censeurs de véritables juges sans appel de l'état civil. Mais ce n'était pas encore assez pour cette ambitieuse magistrature, dont, au reste, le relâchement des mœurs rendit le dernier envahissement nécessaire. Cet envahissement consista à suivre le citoyen jusque dans sa vie privée et dans ses relations intimes. Laissant aux lois leur action sur les crimes et les délits qui intéressent la société tout entière et qu'elle-même se charge de punir, la censure s'attachait aux fautes et aux contraventions pour lesquelles la justice n'avait pas de châtiments. Si quelqu'un avait désobéi aux ordonnances et aux coutumes de la république (11); s'il avait manqué à ses devoirs comme père, comme fils, comme frère, comme époux; s'il avait négligé la culture de ses terres et l'entretien de ses propriétés (12); s'il s'obstinait à rester célibataire; s'il avait contracté des dettes sans nécessité (13); si on lui reprochait des mœurs dissolues (14); s'il avait violé son serment (15); si surtout il avait manqué de courage en face de l'ennemi (16), les censeurs notaient ces manquements à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs, et prononçaient contre ceux qui s'en étaient rendus coupables,

(1) Plut., *M. Cat.*, 18, 19, etc.
(2) Tit. Liv., XXIV, 18.— Fest., *s. v.* EQUI CURULES.
(3) Cic., *Pro Rosc. Amer.*, 20.— Plin., X, XXII, 26; XXIX, IV, 14.
(4) Tit. Liv., IV, 8.
(5) Id., XLIII, 16.
(6) Cic., *De Orat.*, III, 24.—Suet., *De clar. rhet.*, 1. — Gell., XV, 11.
(7) Plut., *M. Cat.*, 19.—Tit. Liv., XXVII, 11; XXXII, 7; XXXIX, 44.
(8) Tit. Liv., IV, 8; XLIII, 16.
(9) Id., XXIX, 37, XL, 46, 51.
(10) Id., XXIV, 18; XLIII, 16.—Cic., *De Leg.*, III, 3. —Val. Max., X, 6. 8.
(11) Cic., *De Leg.*, III, 3. — Plut., *Cat. maj.* 16. — Dion., XI, 37.
(12) Gell., IV, 12.
(13) Val. Max., II, 9.
(14) Cic., *Pro Cluent.*, 47.
(15) Tit. Liv., XXIV, 18. — Cic., *Off.*, III, 31.— Gell., I, 18.
(16) Tit. Liv., XXIV, 18.

un jugement qui entraînait, sinon l'infamie, au moins la flétrissure, *ignominia*. En outre, le citoyen ainsi flétri descendait d'un ou de plusieurs degrés dans l'ordre hiérarchique suivant lequel était divisée la population. Les sénateurs étaient exclus du sénat; les chevaliers se voyaient retirer le cheval et l'anneau, insignes de leur dignité; les simples citoyens étaient inscrits dans une classe inférieure à celle dont ils faisaient précédemment partie. Quand on voulait que le châtiment fût complet, on privait le coupable noté d'infamie de tous les priviléges du peuple romain, excepté de la liberté, et on le reléguait, selon l'expression consacrée, parmi les contribuables (1), c'est-à-dire parmi ceux qui n'étaient plus citoyens que pour contribuer aux charges de l'État. D'après un autre terme, on déclara les gens ainsi déclassés *inscrits sur les tables des Cérites* (2). Les Cérites ou habitants de Céré avaient donné asile aux vases sacrés que les prêtres emportèrent de la ville lors de la prise de Rome par Brennus. Ils reçurent en récompense le droit de cité romaine sans le droit de suffrage. C'était un avantage pour le véritable Cérite, mais une grave pénalité pour le Romain, qui, en perdant un de ses plus précieux priviléges, n'en continuait pas moins, en qualité de citoyen, à contribuer aux charges de la cité (3).

Les censeurs étaient nommés par le peuple assemblé en centuries. Ils entraient en charge immédiatement après leur élection. Dans l'origine, c'était au forum même qu'ils s'acquittaient de leurs fonctions; mais plus tard, ce fût au Champ de Mars (4), devant le temple de Mars, ou dans un édifice construit pour cette destination, et appelé la *Villa Publica*. Les censeurs juraient préalablement de ne jamais se laisser influencer par haine ou par faveur, et d'agir toujours avec la plus entière droiture : puis, assis sur leurs chaises curules, ils accomplissaient les diverses opérations dont ils étaient chargés, préparaient tous les éléments du cens, prenaient d'avance les informations dont ils avaient besoin, expédiaient les proclamations par lesquelles on invitait les citoyens Romains qui se trouvaient hors de l'Italie à y rentrer dans un délai fixé (5), nommaient les officiers chargés d'aller recenser aux armées les citoyens retenus par le service militaire (6). Enfin, quand tous les préparatifs étaient faits, ils procédaient à ce qui constituait la partie la plus importante de leurs attributions, c'est-à-dire qu'ils passaient la revue du sénat, des

(1) Tit. Liv., XLIV, 16; XLV, 15; XXIV, 18. — Gell., IV. 20. — Val. Max., II, 9, 8.
(2) Gell., XVI, 13.—Strab., V, p. 220.
(3) Gell., XVI, 13.— Ascon., *In Divin.*, p. 20.
(4) Tit. Liv., XL, 45.
(5) Vell. Paterc., II, 15.,
(6) Tit. Liv., XXIX, 37.

chevaliers et du peuple. Pendant cette revue, ils rendaient publiques les décisions qu'ils avaient prises d'avance contre certains citoyens. Nulle magistrature, si haute qu'elle fût, nulle renommée, de quelque éclat qu'elle brillât, ne mettait à l'abri de leur contrôle tout-puissant. L'an 624, lorsque les censeurs Gellius et Lentulus passaient la revue des chevaliers, Pompée, alors consul, alors au comble de la gloire et l'idole du peuple romain, se présenta devant eux tenant son cheval par la bride (1). Pour consacrer cette soumission générale au pouvoir de la censure, chaque censeur, dont les décisions, en tout autre cas, avaient besoin d'être ratifiées par son collègue, devenait tout-puissant dès qu'il s'agissait de punir celui-ci : Livius Néron et Claudius Salinator, étant tous deux censeurs, tous deux faisant partie de l'ordre équestre, s'infligèrent l'un à l'autre une note infamante, et s'exclurent réciproquement de la liste des chevaliers (2). Les liens du sang n'arrêtaient pas plus la sévérité censoriale (3), que le grand nombre des coupables : au commencement du sixième siècle de Rome, quatre cents chevaliers, commandés en Sicile pour aller creuser un retranchement, s'y étant refusés, furent tous dégradés par les censeurs (4). On flétrit également d'une note infamante ceux des prisonniers romains qui, après la bataille de Cannes, députés par Annibal pour traiter de l'échange des captifs, manquèrent à la parole donnée de retourner au camp du vainqueur, et restèrent à Rome (5). Livius Salinator alla beaucoup plus loin ; car il nota le peuple même, et de trente-cinq tribus, il en mit trente-quatre au rang de ceux qui n'avaient point de part aux privilèges de la ville : la raison était que le peuple, l'ayant condamné d'abord, l'avait ensuite nommé consul et censeur, et avait ainsi prévariqué au moins une fois, soit qu'il l'eût condamné innocent, soit qu'il l'eût élu coupable.

Il était impossible qu'une telle puissance, sans contrôle, n'engendrât pas parfois des abus ; selon la susceptibilité de leur caractère, les censeurs sévissaient contre des fautes sans gravité. Ainsi Scipion Nasica rejeta dans la classe des contribuables un chevalier qui lui avait fait une réponse plutôt plaisante qu'irrespectueuse (6). En 478, Rufinus, ancien dictateur et deux fois consul, fut exclu du sénat pour avoir possédé dix livres d'argenterie à l'usage de la table (7). En 646, L. Junius Bubulcus encourut la même peine, parce qu'il avait répudié sa jeune épouse sans prendre conseil de ses amis (1); dix ans après, Duronius, parce qu'étant tribun du peuple, il avait abrogé une loi contre le luxe des repas (2). Le vieux Caton raya de la liste des sénateurs Manilius, que l'opinion publique désignait pour le consulat, parce qu'en plein jour il avait donné à sa femme un baiser en présence de sa fille (3). D'autres fois, les censeurs abusaient de leur autorité exorbitante pour venger quelque injure personnelle ou punir quelque attaque dirigée contre eux ; ainsi, quand Mamerius Æmilius, l'an 374, fit réduire le temps pendant lequel s'exerçait la censure, et décider que désormais ce temps, étendu jusques-là à cinq années, serait limité à dix-huit mois, les censeurs, pour se venger, le chassèrent de sa tribu, le mirent au nombre des contribuables, et imposèrent sur ses biens une taxe huit fois plus forte que celle qu'ils comportaient (4). Pourtant la censure ne restait pas entièrement sans frein, et certaines conditions apportaient à sa puissance des restrictions salutaires. Les censeurs ne pouvaient être réélus à cette charge (5); l'élection ne devait être valable qu'après un double vote des comices par centuries (6) ; le pouvoir censorial était collectif quand il s'agissait de punir, mais une condamnation prononcée par un seul des censeurs pouvait être annulée par l'autre (7) ; leurs actes pouvaient être invalidés, soit par leurs successeurs (8), soit par le peuple (9), soit par le sénat seulement, suivant la nature des affaires (10) ; enfin ils pouvaient être appelés en justice, pendant leur magistrature même, par les tribuns du peuple (11), ou, après être sortis de charge, par les citoyens qui se croyaient punis à tort (12). Enfin une dernière garantie qui n'était pas inscrite dans les lois, c'était le peu de portée des censures : elles n'obtinrent jamais le respect dû à la chose jugée, et n'eurent jamais l'autorité d'une sentence juridique (13) ; elles n'avaient même, comme nous l'avons déjà dit, qu'une très-faible portée mo-

(1) Plut., *Pomp*, 22 ; *Apophth. rom.*, p. 767.
(2) Tit. Liv., XXIX, 37.
(3) Paterc., I, 10. — Cic., *Pro dom.*, 32.
(4) Val. Max., II, 9, 7. — Front., *Stratag*, IV, I, 22.
(5) Tit. Liv., XXIV, 18. — Val. Max., II, 9, 8. — Gell., VII, 18.
(6) Gell., IV, 20.
(7) Gell., IV, 8 ; XVII, 21. — Tit. Liv., XIV, — Val. Max., II, 9, 4. — Plut, *Syll.*, .

(1) Val. Max., II, 9, 2.
(2) *Ibid.*, 9.
(3) Plut., *Cat. maj.*, 17 ; *Conj. Præcept.*, p. 527.
(4) Tit. Liv., IV, 23, 24 ; IX, 33, 34.
(5) Val. Max., IV, 1, 3. — Aur. Vict., *De vir. illust.*, 32. — Plut., *Coriol.*, 1.
(6) Cic., *De leg. Agrar.*, II, 11.
(7) Liv., XLII, 10 ; XLV, 15. — Cic., *Pro Cluent.*, 43. — Val. Max., VI, 4, 2. — Aur. Vict., *De vir. illust.*, 58. — Dion., XXXVII, 9. — Appian., *De Bell. civ.*, I, p. 624.
(8) Cic., *Pro Cluent.*, 43.
(9) Val. Max., V, 5, 1. — Plut., *Marc. Cat.*, 17. Tit. Liv., IX, 30.
(10) Plut., *M. Cat.*, 19 ; *Flamin*, 19.
(11) Tit. Liv., XXIV, 43 ; XLIII, 16. — Val. Max., VI, 3, 5.
(12) Tit. Liv., XXV, 43. — Val. Max., *ibid.* — Plin., VII, 44. — Aur. Vict., *De vir. illust.*, 57. — Gell., III, 4. — Plut., *M. Cat.*, 19.
(13) Cic., *Pro Cluent.*, 42, 43, 45.

rale : on s'en relevait facilement, et leur influence sur l'opinion était presque nulle.

La revue, ou, pour parler plus exactement, l'épuration du sénat, se faisait dans un des temples où il avait coutume de s'assembler. Dans l'origine un des censeurs lisait à haute voix la liste des sénateurs, nommant aussi les exclus et proclamant les motifs de leur exclusion (1). Plus tard, on se contenta d'inscrire le blâme censorial au-dessous des noms rayés, et de lire la liste en omettant ces noms (2). Dans l'ancienne république, la revue des chevaliers se faisait avec une pompe toute militaire. Elle avait lieu pendant la belle saison, aux ides du mois Quintilis, qui, plus tard, devint le mois de juillet. Chaque chevalier, appelé par un héraut ou crieur public, passait devant les censeurs menant par la bride son cheval, sans housse et sans selle, afin qu'on pût bien constater dans quel état il se trouvait. Si les censeurs n'avaient aucun reproche à faire, ils invitaient le chevalier à passer outre, en lui disant : « Emmène ton cheval (3). » Dans le cas contraire, ils consultaient leurs notes, provoquaient les dépositions des assistants ou recevaient leurs accusations spontanées, interrogeaient le chevalier lui-même, et, lorsque ses réponses n'étaient pas satisfaisantes, ils lui appliquaient les peines de flétrissure et de dégradation. La revue du peuple avait lieu dans la *Villa Publica*. Chaque citoyen apportait sur lui-même, sur sa famille, sur ses biens, les renseignements exigés, et apprenait de la bouche des censeurs quelle était la tribu dans laquelle il devait désormais prendre rang. A l'époque du cens, les municipes et les colonies, dans les provinces, faisaient exécuter la même opération. Dans un espace de soixante jours pour tout délai, les magistrats devaient en envoyer le résultat consigné dans des registres. Une députation spéciale les apportait à Rome et les remettait aux censeurs, qui les déposaient dans le lieu où étaient conservées les tables du cens, c'est-à-dire au *Tabularium* du peuple. Les archives étaient gardées dans le temple des Nymphes (4), et, suivant quelques historiens, ces monuments furent conservés avec soin (5). Les censeurs remettaient aussi au trésor la liste des particuliers dont ils avaient fait des contribuables (6). En quittant leurs fonctions, les censeurs juraient que leur conduite avait été conforme au serment qu'ils avaient fait en entrant en charge, c'est-à-dire qu'ils avaient agi sans haine, jugé sans

(1) Cic., *De Senect.*, 12. — Tit. Liv., XXXIX, 42. — Val. Max., II, 9, 3. — Plut., *Flamin.*, 19; *M. Cat.*, 17.
(2) Cic., *Pro dom.*, 32. — Liv., XXVII, 11; XXXIV, 44; XXXVIII, 28.
(3) Cic., *Pro Cluent.*, 48. — Val. Max., IV, 1. 10.
(4) Cic., *Pro Mil.*, 27.
(5) Dionys., I, 74.
(6) Tit. Liv., XXIX, 37

prévention, administré avec probité. Enfin, et c'était la dernière cérémonie qu'ils eussent à accomplir, un des deux censeurs, désigné par le sort, offrait un sacrifice expiatoire ou de purification. On immolait une truie, un mouton et un taureau, après les avoir conduits autour de l'enceinte où le peuple était réuni, et on appelait ce sacrifice lustral *suovetaurilia*. Accomplir la cérémonie elle-même s'appelait *condere lustrum* (1), clore le lustre, et de là cette expression de lustre, employée encore aujourd'hui pour désigner un espace de cinq ans.

Pourtant on peut dire qu'une même censure remplit bien rarement cet espace de cinq années. Quand cette magistrature fut instituée, comme nous l'avons dit, l'an 442 avant notre ère, on avait assigné cette durée aux nouvelles fonctions. Papirius Mugillanus ainsi que son collègue Sempronius Atratinus, les premiers censeurs, exercèrent leur charge jusqu'à l'époque fixée. Mais dès la censure suivante, le dictateur Mamercus, voyant déjà poindre le danger d'une puissance aussi excessive, réduisit la durée de cette charge à dix-huit mois, et en fut puni, comme on l'a vu plus haut, par les censeurs Furius Pacilus et Geganius Macerinus. Néanmoins les censeurs ne restèrent plus dès lors en fonctions qu'un an et demi; puis il se passait trois ans et demi, ou tout au moins deux et demi, pendant lesquels cette magistrature demeurait vacante. Si l'un des censeurs mourait dans l'exercice de ses fonctions, on ne le remplaçait pas, et son collègue devait abdiquer (2). Cette coutume venait de ce que C. Julius Iulus étant mort pendant sa censure et ayant été remplacé par Cornelius Maluginensis, Rome, pendant ce lustre, était tombée au pouvoir des Gaulois; on aurait donc regardé comme le plus mauvais présage de rappeler des circonstances pareilles à celles dans lesquelles s'était produit un si triste événement (3). Lorsque les tribuns du peuple eurent enfin compris toute l'importance de la censure, ils exigèrent qu'elle fût accessible aux plébéiens : C. Martius Rutilus fut le premier de cette caste admis aux honneurs d'une telle magistrature, l'an 351 av. J.-C. Ce même Rutilus fut surnommé *Censorinus* pour avoir défendu par une loi que le même citoyen exerçât deux fois la censure et avoir refusé lui-même une seconde nomination qui lui était offerte (4). — Plus tard, la faculté d'arriver à la censure ne suffit plus à l'humeur envahissante de l'opposition populaire, et, en 338, le dictateur Publilius Philon, qui fut depuis cen-

(1) Tit. Liv., XL, 46.
(2) Tit. Liv., XXIV, 4; XXVII, 6. — Plut., *L. Rom.*, 50.
(3) Tit. Liv., V 31; VI, 27.
(4) Val. Max., IV, 1.

seur lui-même, exigea par une loi qu'à l'avenir un des deux censeurs fût nécessairement pris parmi les plébéiens. Il arriva quelquefois qu'aucun des deux censeurs n'appartenait à la caste patricienne (1), et on en nomma même qui n'avaient été ni consuls ni préteurs (2); mais il n'en fut plus ainsi après la seconde guerre punique, et la loi qui ordonnait de n'élever à la censure que des hommes ayant déjà passé par des honneurs publics, redevint obligatoire. — Pendant le vingt-sixième lustre, Appius Claudius Cæcus usa du pouvoir censorial pour bouleverser l'ordre politique établi à Rome, en répandant dans toutes les tribus indistinctement la classe la plus infime du peuple, qu'il rendit ainsi maîtresse des comices, et en inscrivant des fils d'affranchis sur la liste du sénat; mais, l'an 304, Q. Fabius, censeur avec P. Decius Mus, mérita le nom de Maximus en rétablissant l'ordre ancien, et en rejetant la lie de Rome dans les quatre tribus urbaines (3). Depuis cette époque, l'histoire de la censure ne présente plus guère de faits saillants jusqu'en 185, époque à laquelle un des deux censeurs fut Caton l'Ancien. Il avait brigué la censure en prévenant le peuple romain qu'on avait besoin d'une sévère épuration et que lui, Caton, était le plus rude médecin qu'on pût choisir; aussi, exécuta-t-il fidèlement la charge qu'il avait assumée, et le peuple lui témoigna sa reconnaissance en lui dressant une statue (4). Les censeurs qui lui succédèrent crurent mériter aussi des récompences en suivant son exemple; mais le peuple ne tarda pas à se lasser de leur excessive sévérité; aussi les Romains prirent-ils en aversion jusqu'au nom de la censure, au point que Sylla, pour se rendre populaire, crut devoir l'abolir (5). On la rétablit après lui, dix-sept ans plus tard; mais elle se releva mutilée par la loi du tribun du peuple Clodius, qui ne permettait plus aux censeurs de dégrader un magistrat ou un sénateur sans que leur sentence fût appuyée d'un jugement public (6). L'abrogation de cette loi, l'an 52, rendit à la censure une indépendance plus apparente que réelle; car beaucoup d'éléments impurs avaient profité de son impuissance pour s'introduire dans les hautes classes, et l'épuration était devenue trop difficile pour être tentée. La guerre civile entre Pompée et César commença ensuite, et la censure ne fut plus qu'un titre sans puissance. Les deux derniers censeurs de la république romaine furent Appius Claudius Pulcher et Calpurnius Pison. César, après sa victoire, fut chargé par le sénat de veiller pendant trois ans sur les mœurs des citoyens, et on lui donna le titre de préfet des mœurs (*præfectus morum*) (1). Plus tard, on lui confia le même soin pour toute sa vie, cette fois avec le titre de censeur (2). Il opéra le recensement d'après un nouveau mode. Après la guerre d'Antoine et d'Octave, Auguste fut investi par le sénat de la même puissance censoriale que César avait exercée. Suivant Dion Cassius (3), on lui conféra ce pouvoir pour cinq ans, et, d'après Suétone (4), il lui fut conféré pour la vie. De là le titre de *magister morum*, que lui donnent les Fastes consulaires. Il fit trois recensements, l'an 29 et l'an 9 avant J.-C., et l'an 13 de l'ère chrétienne. L'an 23 avant J.-C., le titre de censeurs avait été donné à Æmilius Lepidus et à Munatius Plancus; mais cette magistrature paraît avoir été pour eux purement honorifique.

Tibère pensa que l'institution de la censure ne convenait point au temps où il vivait (5); il n'y eut donc point de censeurs sous son règne, et il en fut de même sous ses successeurs. Claude et L. Vitellius, père de l'empereur A. Vitellius, firent pourtant un recensement du peuple (6); Vespasien et Titus en firent un autre (7), qui fut le dernier, bien que Domitien porte sur les médailles le titre de *Censor Perpetuus*. Suivant Censorin (8), il avait été fait soixante-cinq recensements depuis l'établissement des censeurs jusqu'au règne de Vespasien.

Au troisième siècle, l'empereur Décius, ayant formé le projet de réformer les mœurs publiques, chercha à rétablir la dignité de censeur dans la personne de Valérien (9). Mais la corruption était trop forte pour qu'une pareille tentative pût prévaloir contre elle, et ce projet n'eut pas de suite.

Samuel Pitiscus, *Lexicon Antiquitatum Romanarum*, s. v. CENSORES, CENSURA, CENSUS.
Adam, *Antiquités Romaines*; trad. française, t. 1, page 187-198, Paris, 1818.
Rovers, *de censorum apud Romanos auctoritate et existimatione*; Traj. ad Rhenum, 1824, 8°.

N. DES V.

CENTAURES (*Mythologie*). Deux opinions bien tranchées ont divisé les mythographes modernes sur l'origine de la fable des centaures, ces monstres moitié hommes moitié chevaux qu'on retrouve dans tout le cycle

(1) Tit. Liv., *Epit.*, 59.
(2) Tit. Liv., XXVII, 6, 11.
(3) Tit. Liv., IX, 46. — Val. Max., II, 2, 9.
(4) Plut., *M. Cat*, 19.
(5) Ascon., *In Divin.*, p. 20.
(6) Cic., *in Pis.*, 4; *De Arusp. resp.*, 27. — Dionys., XXXVIII, 13.

(1) Suet., *Cæs.*, 76. — Cic., *Ad Fam.*, IX, 15. — Dionys., XLIII, 14.
(2) Dionys., XLIV, 5.
(3) LIII, XVII, 2, 10, 30.
(4) *Aug.*, 27.
(5) Tac., *Ann.*, II, 33.
(6) Suet., *Claud.*, 16; *Vit.*, 2.
(7) Suet., *Vesp.*, 8.
(8) *De Die nat.* 18.
(9) Trebell. Pollio, *in Valerian.*

héroïque de la Grèce. Faut-il voir en eux, avec l'abbé Bannier, Visconti, O. Müller, et bien d'autres, l'expresion poétique des anciennes tribus pélasgiques de la Thessalie ayant dompté le cheval sauvage et poursuivant, à l'aide de ce noble compagnon du chasseur ou du guerrier, les buffles dans le fond des forêts? on aurait alors l'étymologie toute naturelle du mot centaure formé de κεντέω et ταῦρος, les tueurs de taureaux (1). Faut-il reconnaître en eux, au contraire, une création symbolique et mythique? Si l'on se rappelle que le cheval chez les anciens est consacré à Neptune et considéré comme un des symboles humides, on supposera avec M. Creuzer, avec M. Welcker, avec M. Schwenck, que les centaures ont été la personnification de quelques-uns des phénomènes atmosphériques ou météorologiques qui frappaient l'imagination des peuples de la Grèce à l'enfance de leur civilisation; soit qu'ils figurassent les flots déchaînés, ou les orages, ou les pluies diluviennes s'échappant du sein des nuages: car une tradition les faisait naître de Néphélé ou la nue prise par Ixion pour Junon, dans les bras de laquelle il crut être heureux. Une autre tradition voisine, chantée par Pindare, fait naître de l'union d'Ixion avec la nue un monstre nommé *Centaurus* qui, retiré sur le mont Pélion, engendra avec les juments de Magnésie les hippocentaures, moitié hommes, moitié chevaux. Une troisième tradition leur donnait pour mère l'épouse même d'Ixion, Dia, et pour père Jupiter changé en cheval. Une quatrième les présentait comme fils de Pégase en même temps que d'Ixion. « Si l'on pèse ces différentes versions, dit M. Guigniaut dans ses notes sur les *Religions de l'Antiquité*, si l'on saisit ces rapports manifestes avec les eaux et les vapeurs de l'air, on reconnaîtra que la lutte prolongée des tribus primitives de la Thessalie et de plusieurs autres provinces de la Grèce contre les éléments, pour soustraire à leurs ravages les terres propres à la culture et aux pâturages, est le fond de la plupart des combats où figurent les centaures en opposition avec les héros, fondateurs de la civilisation. Leurs influences, d'autres fois bienfaisantes, sont également symbolisées, et c'est pour cela que l'on voit ces mêmes centaures, domptés, porter tantôt le trident de Neptune, tantôt la corne d'abondance, et tirer le char de différents dieux, soumis qu'ils sont, désormais, aux maîtres et aux régulateurs de la nature. Dans la suite ces personnifications, originairement physiques, furent développées en un sens ou moral ou historique, et les centaures devinrent d'ordinaire l'image de la violence et de la brutalité sacrilége, qui ne respecte ni les lois ni les mœurs. Et, toutefois, de même que les nuages, gros de la tempête, ne ravagent pas seulement la terre, mais ouvrent son sein par les pluies, la fécondent et lui font produire les fleurs et les fruits, de même les centaures s'adoucissent, se civilisent, et, au lieu de combattre les héros, vont jusqu'à les former et président à leur éducation, témoin ce fameux Chiron, « le plus juste des centaures (1). »

Comme corps de nation les centaures apparaissent deux fois dans la fable, et deux fois vaincus ils tombent sous les coups des héros qu'ils ont osé affronter. D'abord, c'est aux noces de Pirithoüs, roi des Lapithes, avec Hippodamie. Excités par le vin et leurs passions brutales, les centaures tentent d'enlever la jeune épouse; mais les Lapithes, ayant à leur tête Pirithoüs et Thésée, son ami, repoussent l'agression de ces monstres. Les tables du festin sont renversées, le sang coule là où coulait le vin, les centaures sont vaincus, taillés en pièces, chassés de la Thessalie, et c'est dans les montagnes les plus abruptes de l'Arcadie que ceux d'entre eux qui ont échappé au carnage trouvent un refuge (2). Plus tard Hercule y vient poursuivre le sanglier d'Erymanthe. Il s'arrête chez le centaure Pholus, qui lui offre l'hospitalité et fait rôtir les viandes nécessaires à son repas. Hercule lui demande du vin; mais Pholus craint d'ouvrir un tonneau, présent de Bacchus, dont la propriété lui est commune avec les autres centaures. Encouragé par le fils d'Alcmène, il se laisse cependant persuader d'apporter à son hôte la liqueur qu'il désire; mais l'odeur attire à l'entrée de la caverne tous les autres centaures, qui attaquent le héros à coups de pierres. Il se saisit alors de son arc, et les perce de ses flèches, qui font des blessures incurables. Ceux qui ont pu éviter ses coups vont se cacher dans les cavernes du promontoire de Malée, et dès lors les centaures ne reparaissent plus qu'isolément dans les mythes de la Grèce (3).

Cet amour du vin qui les perdit, leur analogie avec les anciens satyres à queue de cheval, une des généalogies qu'on leur attribuait et d'après laquelle ils auraient été fils des Hyades, nourrices de Bacchus, toutes ces circonstances les rapprochaient du dieu de la vigne: aussi les a-t-on souvent représentés attelés à son char et figurant dans les pompes dionysiaques. Toutefois, dit M. Otto Iahn, ce n'est pas seulement Dionysus qui les dompte, mais aussi *Eros* ou l'amour. Si Bacchus les

(1) Voy. Palæphatus, *De Incred. hist.*, I, p. 8 de l'éd. de Gale

(1) Cf. Welcker, *Chiron der Philiride*, dans l'Allgem., Schalzeitung, 1831, p. 786-792. — Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. 3, p. 1030.

(2) Ovide. *Metam.*, L. XII. — Cf. Diod., IV, 70. — Hor., *Od.*, I, 18. — Hom., *Odyss.*, XXI, 413.

(3) Apollod., *Bibl.*, II, 5.,

enchaîne à son char, Eros à son tour s'en fait une monture, et nous offre ainsi le symbole de la brutalité domptée par l'amour. Les centaures se trouvent donc aussi avec ce dieu dans un rapport intime. Ils sont ses *orgiastes*, et, à l'exemple d'Eros, qui est lui-même representé avec la lyre et la flûte, ils portent ces deux symboles dans l'exercice de son culte (1). Dans les temps les plus reculés de l'art antique on leur donnait complétement le corps et les pieds de l'homme; la croupe seulement s'allongeait et était soutenue par deux jambes de cheval. C'était ainsi qu'était figuré le centaure ciselé sur le coffre de Cypsélus (2). Plus tard, et dès l'époque de Phidias, on reproduisit d'une manière plus heureuse les deux types dont l'imagination des Grecs s'était plue à composer la figure des centaures. La partie antérieure du corps humain, prenant la place de l'encolure et de la tête du cheval, reposait sur le poitrail de ce quadrupède, qui semblait de voir ainsi réunir l'adresse et l'intelligence humaines à la force et à l'agilité. Les oreilles pointues, les cheveux relevés au-dessus du front rappelaient les faunes ou satyres qui jouent un rôle si important dans le cycle de Bacchus. Les centauresses, au contraire, dans ce qu'elles empruntent à la femme, rappellent les formes les plus aimables que le ciseau grec sût donner aux déesses ou aux nymphes.

Un grand nombre de monuments antiques nous sont restés qui représentent des centaures, soit dans leurs luttes contre Hercule ou Thésée, soit attelés au char des dieux, soit isolés en statues, en bas-reliefs ou en peinture. Ils faisaient partie de la composition de la plupart des métopes de la frise extérieure du Parthénon, ainsi que de celle du temple d'Apollon à Bassæ dans le Peloponèse, et du temple de Jupiter à Olympie. Les bas-reliefs du temple d'Assos en Mysie, maintenant au musée du Louvre, représentent plusieurs centaures dont les uns semblent lutter entre eux et les autres poursuivre des animaux sauvages. Zeuxis, dans un tableau célèbre, avait peint une centauresse allaitant ses enfants, dont l'un regardait en souriant un lionceau qui lui était apporté par son père. Plusieurs groupes de centaures, dans les peintures de Pompéi ou d'Herculanum, offrent à la fois les caractères de vigueur et de grâce particuliers à ces créations du génie symbolique des anciens. On connaît les deux centaures du musée du Capitole appelés les centaures *del Furietti*, parce qu'ils furent découverts par le cardinal de ce nom dans la villa Adriana, en 1736. Ils sont d'un beau marbre noir et appartiennent à l'école grecque du siècle d'Adrien. L'un, qui est représenté sous les apparences de la vieillesse, semble indigné d'avoir les deux bras retenus en arrière par des liens que tenait un amour monté sur sa croupe; l'autre est jeune et tenait sans doute à la main quelque animal qu'il venait de prendre : ils ont tous deux en guise de chlamide une peau de bête sauvage; le plus vieux la tient sur l'épaule, l'autre sur le bras gauche. Les deux centaures en marbre blanc du musée du Vatican, trouvés au commencement de ce siècle près de Saint-Jean de Latran, sont une copie des centaures du musée Capitolin. Les bas-reliefs et les peintures de vases offrent, comme nous l'avons dit, de nombreux exemples des centaures combattant contre les héros grecs ou attelés au char de Bacchus. On voit aussi, au revers d'un médaillon d'Antonin le Pieux, Hercule terrassant les centaures à coups de massue. Sur une médaille de grand bronze frappée en l'honneur de Commode, Jupiter tenant une petite statue de Diane d'Ephèse est assis sur un char traîné par deux centaures, dont l'un tient un cratère et l'autre une espèce de bâton pastoral. On voit encore d'autres médailles sur lesquelles des dieux ou demi-dieux sont montés sur des chars ainsi attelés. Un grand bronze de Domitien représente ce prince debout sur la *tensa* que traînent deux centaures; et sur l'un des trois plus grands camées connus, représentant le triomphe de l'empereur Claude sur les Bretons, deux centaures traînent le char sur lequel sont placés Claude, Messaline, Octavie et Britannicus (1). N. DES V.

(1), Voy. *Ann. de l'Institut. Archéol.*, 1841, p. 288.
(2) Pausan., *El.*, XIX.

(1) *Mém. sur les trois plus grands camées antiques*, par M. Mongez, dans les *Mem. de l'Acad. des insc. et belles lettres*, nouvelle Série, t. VIII, p. 397 à 400.

CENTUMVIRS. (*Antiquités Romaines.*) Le préteur, qui représentait à Rome le degré le plus élevé des pouvoirs judiciaires, ne jugeait pas seul; il était assisté soit par dix, soit par cent conseillers, organisés en deux tribunaux permanents, appelés l'un le tribunal des *Décemvirs*, l'autre celui des *Centumvirs*. Suivant l'espèce et l'importance des causes, le préteur choisissait le tribunal par lequel il voulait se faire assister, et, se bornant à le présider, rendait la sentence d'après l'avis des juges qui siégeaient avec lui; mais c'était en son propre nom que la sentence était prononcée (2). Ces deux tribunaux avaient des fonctions d'une importance à peu près égale, quoique fort différentes. Le premier, c'est-à-dire le décemvirat, dont la création remontait à l'année 460 de Rome, se composait de cinq sénateurs et d'autant de chevaliers (3). Il ne jugeait seul que les causes les moins importantes (4); mais c'était lui qui assemblait le

(2) Plin., *Epist.*, V, 21.
(3) Ulpian. Tit., 1, § 13.
(4) Cic., *De Orat.*, 38, 56; *Pro Cæcil.*, 18. — Ovid., *Trist.*, II, 93.

conseil des *Centumvirs* (1), et avait la direction des quatre sections dont celui-ci se composait. Les *Centumvirs* avaient été institués l'an 520 de la fondation de Rome, sous le consulat de Q. Lutatius et d'A. Manlius Torquatus. Ils étaient élus par les tribus, trois par chacune, de façon que, les tribus étant au nombre de 35, le nombre des centumvirs s'élevait réellement à 105. Aussi les jugements rendus avec leur concours se distinguaient par des formes particulières, prononçaient en dernier ressort, et restaient sans appel : ils représentaient la nation tout entière. Ils étaient partagés, comme nous venons de le dire, en quatre sections ou tribunaux. Le préteur décidait la convocation, soit d'une, soit de deux, soit même des quatre sections, suivant l'importance de l'affaire à juger (2). Il les appelait pour toutes les causes où il s'agissait des prescriptions, des tutelles, des droits de parenté ou de famille, des héritages, de tout ce qui regardait les alluvions, les atterrissements, les esclaves et les personnes libres à qui l'impuissance de payer faisait perdre leurs droits ; des servitudes de murs, de jours, de gouttières ; des dispositions testamentaires, etc. (3). Les Centumvirs s'assemblaient ordinairement dans les basiliques. Leurs jugements se désignaient par l'expression *Judicium hasta*, jugement par la lance. En effet, quand le préteur siégeait avec eux, une lance était dressée devant le tribunal ; c'était le symbole de la propriété quiritaire, dont ces juges connaissaient essentiellement (4) ; c'est-à-dire de la propriété conquise à la guerre (5), celle de toutes que les Romains regardaient comme la plus légitime (6).

Le nombre de ces magistrats resta le même pendant toute la durée de la république ; mais après le règne d'Auguste, il s'augmenta et fut porté à cent quatre-vingts. Néammoins es centumvirs demeurèrent toujours partagés en quatre sections. G.

CENTURIES. *Voy.* COMICES.

CENTURION. (*Antiquités Romaines.*) On nommait ainsi des officiers de l'armée romaine qui commandaient une centurie (7), c'est-à-dire une des deux compagnies qui formaient un manipule, et dont la force régulière était de cent hommes. Ils étaient désignés par les tribuns (8), qui les choisissaient parmi leurs meilleurs soldats (1). Le consul ou le proconsul qui commandait l'armée pouvait d'ailleurs, en vertu de son pouvoir absolu, empiéter sur ce droit des tribuns militaires, et nommer des centurions (2) ; les généraux usèrent même souvent de cette faculté, surtout à cette époque de décadence où les grades se donnaient par faveur, ou même se vendaient à prix d'argent (3). Les deux centurions d'un même manipule n'avaient pas le même rang ; celui qui commandait la centurie de droite était supérieur en grade, et s'appelait centurion premier (*prior*) ; celui qui commandait la centurie de gauche était dit centurion du second rang (*posterior*) (4). En outre, les centuries occupant chacune dans la légion un rang particulier, le rang des centurions variait avec celui de la centurie qu'ils commandaient, et se trouvait indiqué par des désignations spéciales. Ainsi le premier centurion des *princes*, s'appelait *prince premier*, et le deuxième *prince second*. Il en était de même chez les *hastats* et les *triaires*, et ces désignations se conservèrent avec les centuries, même après que l'organisation des légions eut été changée par Marius, et que les trois corps constitutifs de l'ancienne légion eurent disparu (5). La cohorte et les trois manipules qui la composaient avaient aussi des centurions pour chefs. Celui qui commandait le premier manipule était supérieur aux commandants des deux autres (6) ; on l'appelait *primipilaire* (7). Le primipilaire de la première cohorte des triaires avait le rang de primipilaire de la légion (8). C'était un grade important ; chef de tous les autres centurions, cet officier assistait au conseil de guerre avec le légat et les tribuns (9) ; La garde de l'aigle ou du principal étendard de la légion lui était confiée (10), et il la portait, s'il était assez robuste ; sinon, il l'enlevait de terre au moment où la légion se mettait en marche, et la donnait lui-même au porte-enseigne. L'importance de ce grade assurait à son titulaire des honneurs et des avantages d'un grand prix : le primipilaire était de droit membre de l'ordre équestre (11) ; c'était donc un but offert à l'ambition militaire, but auquel on ne parvenait, du reste, qu'après de longs services. En effet, tant que la faveur et

(1) Suet.; *Aug.*, 3, 6.
(2) Val. Max., VII, VII. 1. — Plin., *Ep.*, VI, 33.
(3) Cic., *Brut.*, 53 ; *Pro Cecin.*, 18 ; *De Orat.*, I, 38, 39 ; Val. Max.. VII, VII, 1.— Gell., XII, 13, 18.
(4) Suet., *Aug.*, 36. — Gal., IV, § 16.
(5) Gal., *ibid.* — Cic., *De Offic.*, II, 8, 23 ; *Phil.*, II, 40 ; VIII, 3 ; *De Leg. Agrar.*, I, 2 ; II, 20. — Flor., II, 6 ; III, 21. — Val. Max., VI, v, — Suet., *Cæs.*, 50.
(6) Gaius, IV, § 16.
(7) Tac., *Ann.*, I, 32.
(8) Tit. Liv., XLII, 34, 35.

(1) Polyb., VI, 4.
(2) Tit. Liv., XLII, 34. — Cæs., *De bell. civ.*, III, 52 — Val. Max., III, 11, 23.
(3) Cic., *In Pis.*, 36.
(4) Polyb.. VI, 4. — Dionys., IX, 10.
(5) Acad. des Inscript., t. XXXII, p. 284, 285.
(6) Ibid., t. XXXVII, p. 137 et suiv., 146.
(7) Tit. Liv., VII, 41 ; VIII, 8. — Sall., *Jugurt.*, 38. — Ov., *Amor.*, III, VIII, 27.
(8) Ov., *Pont.*, IV, VII, 49.
(9) Polyb., VI, 4.
(10) Tac., *Hist.*, III, 22. — Val. Max., I, VI, 11. — Veget., 11, 8. — Dionys., X, 36.
(11) Juven., *Sat.*, XIV, 197. — Mart., I, 32. — Ov., *Amor.*, III ; *Pont.*, IV, VII, 15.

la vénalité n'eurent pas envahi l'obtention des grades, cette hiérarchie qui existait entre tous les officiers de la légion était une échelle qu'on ne gravissait que degré à degré : la nomination d'un nouveau centurion, venant occuper nécessairement la dernière place, poussait en avant tous ses prédécesseurs, et dans ce mouvement ascensionnel, l'ancienneté était la règle : l'avancement au choix, accordé comme récompense, était l'exception.

Les centurions avaient pour signe distinctif un cep de vigne (1), terminé par une espèce de petite masse taillée dans la souche même du sarment (2). Cet insigne leur servait aussi d'instrument de correction. Leur costume n'offrait d'ailleurs que peu de différence avec celui des simples soldats. Ils avaient une cuirasse, un bouclier, et un casque dont le cimier argenté portait des lettres indiquant le grade et le rang du centurion (3).

Ces officiers étaient chargés de fonctions nombreuses, tenant au complet l'effectif de leurs centuries, maintenant la discipline (4), surveillant le service, ayant dans leurs attributions une foule de détails qui exigeaient une vigilance active et incessante. Ils avaient pour les aider deux lieutenants ou sous-centurions (5), appelés *optiones*, du verbe *optare*, choisir, parce qu'originairement ils étaient à leur choix. Plus tard, la nomination de ces officiers inférieurs appartint aux tribuns (6). Pendant un certain temps aussi, les centurions eurent le droit de choisir deux enseignes ou porte-étendards (7). A mesure que la corruption leur enleva ces priviléges, ils cherchèrent des dédommagements dans la corruption même, et à leur paie ordinaire les centurions ajoutèrent certains droits lucratifs, tels que les congés et les exemptions de service qu'ils vendaient aux soldats. C'était un moyen de rentrer dans leurs avances lorsque l'armée romaine étant, comme l'empire lui-même, mise aux enchères, on n'obtenait un grade qu'à prix d'argent (8).

G.

CERBÈRE. (*Mythologie.*) Le chien à la triple tête qui gardait les enfers était, selon Hésiode (9), fils de Typhon et d'Échidna. Homère plaçait déjà dans l'Érèbe un chien vigilant, mais sans lui donner de nom, et sans en décrire l'aspect terrible (10). Hésiode fut le premier qui en traça un portrait effrayant : il lui attribua une voix formidable et l'appela πεντηκοντακάρηνος, c'est-à-dire *qui a cinquante têtes*. Plus tard, ce nom fut remplacé par celui de τρισώματος, τρικάρηνος, *qui a trois corps*, *qui a trois têtes* (1), chez les auteurs latins *triceps* ou *trifaux* (2) Enfin, quoique cette triple forme ait prévalu chez les poëtes et soit devenue la figure sous laquelle il nous peignent le plus souvent Cerbère (3), on le trouve encore désigné par le nom de chien *à cent têtes*, *centiceps*, ἑκατονταχάρηνος (4). Sa demeure était placée à l'embouchure de l'Achéron (5), ou plus fréquemment, à l'entrée de l'Orcus ou du Tartare : là, il laissait passer sans aucune opposition les âmes qui entraient au séjour infernal; mais il leur interdisait le retour, et les écartait par ses redoutables aboiements (6). De là vient que les poëtes l'appellent portier de l'enfer, *janitor Orci*, πυλωρὸς Ἅδου (7), et qu'ils donnent à l'entrée du Tartare le nom de *Cerbereæ portæ* (8). Malgré la férocité du monstre et son inflexible rigueur, des dieux, des mortels parvinrent à calmer ses fureurs et à tromper sa vigilance. Mercure l'apaisa avec son caducée, Orphée le rendit pour lui inoffensif et le charma par les doux sons de sa lyre ; Déiphobe, le guide d'Énée, lui jeta un gâteau que la sibylle avait pétri de miel mêlé au suc du pavot; enfin Hercule le combattit corps à corps, l'enchaîna, et l'amena sur la terre. Cerbère, dont la triple gueule distillait un poison plus subtil que celui des vipères, répandit alors son venin sur les herbes qui couvraient le sol, et ces herbes, désormais mortelles, servirent aux magiciennes pour accomplir leurs sortiléges et leurs incantations. Quelques mythographes prétendent qu'Hercule accomplit cet exploit en Thrace, d'autres disent en Laconie, d'autres encore dans le Pont. Pausanias, qui se met à douter cette fois de la véracité des poëtes, trouve plus vraisemblable l'hypothèse imaginée par Hécatée de Milet : celui-ci place sur le Ténare un serpent monstrueux, qu'on nommait le *chien des enfers*, parce que son venin était si subtil, que ceux qu'il mordait mouraient sur-le-champ : Hercule le combattit et le conduisit à Eurysthée. Pausanias s'appuie, pour soutenir cette opinion, sur le silence d'Homère, qui dit seulement qu'Her-

(1) Ov., *Ars Am.*, III, 127. — Juv., *Sat.* XIV, 193. — Tac., *Ann.*, I, 23. — Plin., XIV, 1. — Lucan., VI, 146. — Plut., *Galb.*, 26 ; etc.
(2) Juv., *Sat.* VIII, 247. — Apul., *Metam.*, IX.
(3) Veget., II, 13, 16.
(4) Tac., *Ann.*, I, 23. — Senec., *De Ir.*, I, 16.
(5) Tit. Liv., VIII, 8.
(6) Varr., *De L. L.*, V, § 91. — Fest, *s. v.* Optio.
(7) Tit. Liv., V, 8 ; XXXV, 5. — Tac., *Ann.*, II, 81, *Hist.*, I, 41 ; III, 17. — Cic., *De Div.*, I, 77.
(8) Dio., LII, 25.
(9) *Theog.*, 311.
(10) *Il.*, VIII, 368 ; *Od.*, XI, 622.

(1) Eurip., *Herc. fur.*, 24, 611.
(2) Virg., *Æn.*, VI, 417.— Ovid., *Met.*, IV, 449.— Tibull., III, IV, 88.
(3) Apollod., II, v, 12.
(4) Hor., *Od.*, II, XIII, 34.—Tzetz., *in Lycophr.*, 678. — Cf. Eustath., p. 617, 55. — Sen., *Herc. fur.*, 784.
(5) Apollod., *l. c.*— Pomp. Mel., I, 19.
(6) Tibull., I, III, 71. — Tzetz., *l. c.*
(7) Virg., *Æn.*, VIII, 296. — Sil. Ital., III, 36.—Brunck, *Anal.*, III, p. 283.
(8) Stat., *Theb.*, VIII, 86.

cule amena le chien des enfers. Tout le reste, selon lui, est de l'invention des poètes postérieurs, qui ont bâti toutes leurs fables sur ces quelques mots détournés de leur vrai sens (1). Plusieurs bas-reliefs ou peintures de vases nous offrent Cerbère sous sa triple forme. Un vase trouvé à Canino le représente à deux têtes avec une queue de serpent (2), et une coupe de Vulci nous le montre avec une seule tête. C'est une particularité, dit M. de Witte en faisant la description de ce monument, qui ne doit pas étonner si l'on se souvient que, dans les nombreuses compositions relatives au combat d'Hercule contre Géryon, le chien Orthrus a tantôt deux têtes et tantôt une seule (3). N. DES V.

CÉRÉ. (*Géographie et Histoire.*) *Cære*, appelée dans l'origine *Agylla*, fut une des plus anciennes villes de l'Italie centrale. Soit qu'on attribue sa fondation aux Sicules, soit qu'on la regarde, ainsi que l'ont cru plus communément les historiens grecs et latins, comme une fondation des Pélasges et des Aborigènes, il est certain que son existence remonte à plus de treize siècles avant l'ère vulgaire. Le nom primitif d'Agylla se trouve mentionné par plusieurs auteurs. Denys d'Halicarnasse dit que les Pélasges nommaient ainsi la ville de Céré, qui changea de nom en passant aux mains des étrangers (4); Pline (5), que Céré était nommée Agylla par les Pélasges qui l'avaient bâtie; Strabon (6), que, les Tyrrhéniens étant venus assiéger Agylla, et ayant demandé le nom de la ville, un des habitants, Pélasge, qui ne comprenait pas la langue qu'on lui parlait, répondit à la question en saluant les étrangers du mot Χαῖρε, qui signifie *bonjour*. Les Tyrrhéniens accueillirent ce mot comme un augure, et, après avoir pris la ville, ils la nommèrent *Cære*. Servius, le commentateur de Virgile (7), rapporte, sur la foi d'Hygin (8), une anecdote étymologique du même genre : selon lui, ce furent les Romains qui, ayant fait une incursion en Étrurie, demandèrent le nom de la ville d'Agylla, et reçurent pour réponse le salut grec Χαῖρε; ils supposèrent, dans leur ignorance, que ce mot était la réponse à leur question, et, depuis ils appelèrent toujours Agylla *Cære*. Enfin Étienne de Byzance (9) s'accorde avec le récit de Strabon.

Agylla avait été fondée quatre-vingts ans avant la prise de Troie, c'est-à-dire 1360 ans avant l'ère vulgaire, selon les calculs de Petit Radel (1). Elle n'existait donc pas depuis très-longtemps lorsque les Tyrrhéniens ou les Étrusques s'en emparèrent; car aussitôt après la prise de Troie, nous voyons qu'elle avait pour roi Mézence, et que c'était une cité opulente parmi celles de la riche confédération étrusque. Mézence prit les armes pour la cause de Turnus et des Rutules contre Énée, et, après la mort du fils d'Anchise la paix fut conclue entre les Rutules et les Cérites : cet événement eut lieu en 1276 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire quatre-vingt-quatre ans après la fondation de la ville qui nous occupe. Six cent quatre-vingt-six années s'écoulent ensuite, sans qu'il soit fait aucune mention de Céré; mais en 590 les Cérites eurent à soutenir, contre Tarquin l'Ancien, une guerre dans laquelle ils furent vaincus, et qui se termina par un traité d'alliance (2). A la mort de Tarquin, toute l'Étrurie se crut libre, et les Cérites formèrent, avec les Véiens et les habitants de Tarquinies, une ligue dans laquelle entrèrent aussi les neuf autres lucomonies de l'Étrurie. Après vingt ans de guerre, les douze cantons confédérés furent obligés de se déclarer vaincus et de reconnaître la suprématie des Romains (3). Les trois villes qui avaient poussé les autres à la guerre en furent punies par la perte de leur territoire. Dans les dernières années du règne de Servius, vers l'an 536, la peste ravagea Céré, dont les habitants envoyèrent consulter l'oracle de Delphes : l'oracle leur ordonna d'instituer des jeux, dont parle Hérodote (4). C'est peut-être à cette époque qu'ils dédièrent à Delphes le trésor votif dit des Agylléens (5).

Tarquin le Superbe, chassé de Rome, se retira d'abord à Céré (6), dont les habitants, selon toute probabilité, prirent les armes en sa faveur. Ils furent certainement compris dans la paix conclue entre Porsenna et la république romaine, dont il se montrèrent, dès lors, les amis constants et les fidèles alliés. Quand les Gaulois s'emparèrent de Rome, c'est à Céré que se retirèrent les vestales, les flamines et tous les pontifes, emportant avec eux les objets sacrés (7). Les Romains se montrèrent reconnaissants de cette hospitalité, accordée aux ministres de leur religion : le second article du fameux sénatus consulte promulgué après le départ des Gaulois portait que les Cérites jouiraient de l'hospitalité publique. En outre, on leur accorda

(1) Paus., t. II, p. 211; éd. Clavier.
(2) *Bullet. dell' Inst. Arch.*, 1840, 114.
(3) Voy. M. de Witte dans le *Bulletin de l'Inst. Archeol.*, 1842, 80.
(4) I, 20; III, 58.
(5) Plin., III, v, 8.
(6) V, II, 3.
(7) *In Æn.*, VIII, 577.
(8) *De Urbibus Italiæ.*
(9) *S. v.* 'ΑΓΓΛΛΑ.

(1) *Examen analytique*, p. 278.
(2) Dion., III, 58.
(3) Dion., IV, 22.
(4) I, 67.
(5) Strab., V, II, 3.
(6) Tit. Liv., I, 59.
(7) Muratori, *Inscr.*, p. CLXXII, n. 4.

une espèce de droit de cité, mais sans suffrage, et de là furent appelées *tabulæ Cærites* les listes sur lesquelles les censeurs inscrivaient les citoyens dégradés et privés du droit de voter dans les assemblées publiques (1). (*Voyez* CENS.) Strabon, indigné qu'on eût si strictement mesuré aux Cérites un peu de liberté, taxe d'ingratitude la reconnaissance des Romains, en ajoutant que les habitants de Céré avaient assailli les Gaulois qui se retiraient, et leur avaient repris le butin qu'ils emportaient de Rome.

Trente-cinq ans après l'invasion gauloise, les Cérites se laissèrent persuader par les habitants de Tarquinies d'entrer avec eux dans une ligue formée contre les Romains; mais ils s'en repentirent bientôt, et envoyèrent à Rome des ambassadeurs qui plaidèrent si bien leur cause devant le peuple, qu'ils obtinrent une trève de cent ans (2). Pendant la seconde guerre punique, Céré fournit à la flotte de Scipion du blé et toutes sortes de provisions (3).

Depuis cette époque (549 avant Jésus-Christ), cette ville ne figure plus que comme cité dépendante de Rome : elle fut rangée parmi celles qui devaient, au titre de leur principal magistrat, le nom de préfecture. Elle s'acquit une grande réputation, en s'abstenant, malgré la puissance maritime que lui donnaient son port et son arsenal, situés à Pyrgé, de prendre part aux actes de piraterie que commettaient communément les autres villes de l'Étrurie maritime.

Dans les dernières années d'Auguste et les premières de Tibère, cette ville, autrefois si importante, conservait à peine quelques vestiges de son ancienne splendeur. Mais alors elle participa à la prospérité que firent renaître l'avénement de l'empire et la fin des guerres civiles; de telle sorte que les monuments épigraphiques nous la montrent de plus en plus florissante jusqu'au temps de Trajan. Sous ce prince elle était devenue municipe, de préfecture qu'elle était auparavant; elle avait des magistrats nombreux, de beaux monuments, tels que les temples de Mars et de César, la basilique Sulpicienne, la curie, et ce qu'on appelait le *Phetrium* (4).

Malgré les désastres qui accompagnèrent la chute de l'empire d'Occident, Céré conserva une population suffisante, et échappa à la destruction, grâce à cette circonstance qu'elle ne se trouvait pas située sur la voie aurélienne, dont elle était voisine, ni sur la côte où elle avait un port. Elle conserva pendant plusieurs siècles ses évêques particuliers. Mais au onzième siècle commença pour elle une décadence si rapide qu'elle était complète au treizième, et qu'une partie de la population quitta alors la ville, tombant en ruine, pour aller s'établir sur une colline voisine, à laquelle on donna le nom de *Cære novum*; l'ancienne ville fut nommée *Cære vetus*, et de là l'origine du nom qu'elle porte à présent, *Cerveteri*. Ce changement était déjà arrivé en l'an 1236.

Cerveteri, comme le prouvent des documents certains, appartenait, à la fin du treizième siècle, à la famille de Venturini. En 1470, cette ville passa sous la dépendance immédiate du saint-siége, puis des ventes successives en donnèrent la propriété à Barthélemy de la Rovère, à Francesco Cibo (1487), à Virginio Orsini (1492), et enfin au marquis de Ruspoli (1674), dont la famille la possède encore.

Virgile (1) a décrit Cære comme une ville située sur le sommet d'un rocher, et c'est en effet sur l'extrême pointe méridionale d'une longue colline de tuf, taillée à pic de presque tous les côtés, et accessible seulement dans sa partie septentrionale, que s'élève aujourd'hui Cerveteri. Un mur bâti au moyen âge entoure la ville; il a emprunté ses matériaux aux antiques murailles, construites par les Pélages, de gros blocs tétraèdres irréguliers, et dont on voit encore des vestiges. Mais ce qui rend ce lieu vraiment curieux pour l'antiquaire, ce sont ses grottes sépulcrales taillées dans le roc. Ces tombeaux se composent soit d'une seule chambre, soit de deux, soit de trois, différentes de grandeur, mais pareilles de forme et d'aspect. On y arrive par des degrés coupés dans le roc vif, et tout autour sont des lits également taillés dans la pierre : c'était sur ces lits que reposaient les cadavres. On a fait dans ces chambres souterraines, et partout dans les environs de Cerveteri, de curieuses trouvailles. En 1829, on a trouvé, près de l'enceinte antique, un très-grand nombre de bras, de jambes, de têtes; le tout en terre cuite, et ayant servi sans doute d'offrandes votives. On y a trouvé aussi une quantité considérable de statuettes en terre noire, réprésentant une déesse à quatre ailes, qui était sans doute la divinité à laquelle s'adressaient ces offrandes, et peut-être la déesse Cupra, adorée chez les Étrusques, les Sabins et les Picentins. En 1836, de riches découvertes ont été faites dans un sépulcre à trois chambres; dans la première étaient des vases et d'autres objets en terre cuite; dans la seconde, des ustensiles de bronze; enfin, dans la troisième, où était le corps, on trouva sur un lit de bronze une tunique tissue en or, une espèce de pectoral du même métal, des chaînes, des

(1) Aul. Gell., *Noct. Att.*, XVI, 13. — Hor., *Epist.* I, VI, 62.
(2) Tit. Liv., VII, 20.
(3) Tit. Liv., XXVIII, 45.
(4) C'était un monument consacré aux cérémonies des Augustales.

(1) *Æn.*, VIII, 478 sqq.

anneaux, des bracelets, également en or; des vases d'argent ciselé, des vases peints, etc. Cette découverte est d'une extrême importance pour l'art et pour la science archéologique. Le travail des objets d'or et d'argent est d'une grande perfection, et leur mérite artistique appartient aux premières époques de l'art; M. Raoul Rochette (1) y a reconnu les signes certains d'une origine asiatique : c'est en Lydie que l'or fut travaillé d'abord, et les Étrusques étaient d'ailleurs Lydiens d'origine. Les vases d'argent, par le style et par la nature des sujets qu'ils représentent, sont évidemment égyptiens. Enfin les vases peints sont de style grec, plus ou moins ancien.

Le bourg moderne qui a remplacé l'antique Cære n'offre rien de remarquable et de digne d'une mention particulière. Il a une population de 752 habitants, et dépend du district et de la délégation de Civita-Vecchia. Il est à environ 25 milles de Rome. A 4 mille environ de Cerveteri, vers l'occident, sont des eaux minérales chaudes, que les anciens appelaient *Cærites aquæ* (2), et qui ont longtemps contribué à maintenir la prospérité de la ville. On les appelle aujourd'hui *Bagni di Sasso*.

Antichi monumenti sepolcrali discoperti nel ducato di Ceri, dichiarati dal cav., P. S. Visconti; Roma, 1836, in-fol.

Descrizione di Cere anticha..... dell' architetto cav., L. Carrina; Roma, 1838, in-fol.

Monumenti di Cere anticha..... dal' cav, L. Grifi; Roma, 1841, in-fol.

Raoul Rochette, *Mémoires* sur les ouvrages précédents, dans le *Journal des Savants*, 1843 : I. mai, p. 268-287; II. juin, p. 344-360;-III. juillet, p. 416-433;-IV. septembre, p. 543-564.

N. DES V.

CÉRÈS. (*Mythologie.*) La divinité qui présidait aux productions de la terre portait chez les Grecs, le nom de Déméter, Δημήτηρ; elle fut identifiée à la déesse latine *Cérès,* qui avait avec elle une fort grande analogie d'attributs et de caractères, et à l'époque de la fusion des cultes hellénique et romain, le nom de Cérès fut étendu à la déesse grecque et finit par prévaloir.

Le culte de Déméter n'était, dans le principe, que celui de la Terre, invoquée comme la mère et la nourrice de tous les êtres. Cette terre-mère, γῆ·μήτηρ, dont le nom fut altéré plus tard en celui de Déméter, Δημήτηρ, était encore adorée sous sa forme antique dans certaines localités. A Phlionte, au temps de Pausanias, la Terre continuait à recevoir le nom de Grande Déesse. A Olympie, comme à Delphes, avait existé très-anciennement un oracle de la Terre. Dans la première de ces villes était un lieu qui avait conservé le nom de *Gaios*, Γαῖος, et où un autel fait de cendre était consacré à la déesse. Le temple de Déméter, aux Thermopyles, était d'origine pélasgique, et on en faisait remonter la fondation à Acrisius. Cette origine pélasgique de la déesse était également rappelée par le surnom de Pélasgide, Πελασγίς qu'elle recevait parfois. En Arcadie, son culte s'était conservé avec un caractère tout pélasgique. Déméter était surnommée la Noire, Μελαίνη, épithète qui convient tout à fait à la Terre, dont la personnification était évidente dans les fables que l'on débitait sur le compte de cette déesse. A Athènes, le surnom de Chloé Χλόη, donné à Déméter, dénotait également son caractère primordial, de même que celui de Courotrophos, Κουροτρόφος, convenait à la Terre considérée comme nourricière des êtres.

(1) *Voyez* la Bibliographie ci-jointe.

(2) Tit. Liv., XXII, 1.—Val. Max., I, VI, 5.— Strab., V, II, 3.

Dans la mythologie grecque, cette Déméter fut regardée, ainsi que la plupart des grandes divinités de l'Olympe, comme fille de Cronos et de Rhéa; elle partagea le sort des enfants du dieu cruel (Voy. SATURNE). Elle devint mère à son tour, et eut de ses diverses unions avec des dieux de nombreux enfants, entre lesquels il faut citer Perséphone ou Proserpine, que lui donna Jupiter, Despœna et le cheval Arion, dont le père était Neptune. Ces enfants ne sont que l'expression des idées allégoriques qui s'attachèrent à la Terre personnifiée dans Déméter. Dans le mythe fort étendu de Cérès et de sa fille Proserpine, il faut reconnaître, sous le voile du symbole, les différentes phases du phénomène de la végétation. La graine confiée au sol, ou, si l'on veut, la force végétative, était emportée sous terre, dans l'empire d'Hadès ou de Pluton, où elle devait résider longtemps avant de revenir à la lumière, c'est-à-dire avant de se développer sous la forme d'une plante ou d'un arbre.

La pompe dont était entouré, à Mégare et à Éleusis, le culte de Déméter et de Proserpine, les cérémonies ou mystères qui s'accomplissaient en leur honneur, acquirent à ces déesses une extrême popularité. Peu à peu la légende de l'enlèvement de Proserpine, chantée par les poëtes (voy. les *Hymnes* d'Homère et de Callimaque à Cérès), reproduite par les arts plastiques, fut répandue dans tout le monde ancien. Chacun des sanctuaires où ces *grandes déesses* furent adorées prétendit à l'honneur d'avoir été le théâtre de leurs aventures. C'est ainsi que les bords du Céphise, en Attique, que la Crète, l'Arcadie, Nysa, en Asie, et la Sicile furent regardées comme ayant été le lieu de l'enlèvement de Proserpine.

Dans les solennités que les Grecs désignaient sous le nom de mystères on re-

présentait par des cérémonies allegoriques, les principales circonstances de la vie des dieux. Les mystères des *grandes déesses* se prêtaient mieux que d'autres à l'éclat, à l'ordre pompeux des cérémonies. Cette longue recherche de la divinité éplorée qui, pendant neuf jours, en proie à une vive affliction et répandant malgré cela ses dons et ses bénédictions, appela sur la terre celle que Pluton lui avait ravie; cette bienveillante communication qu'elle avait faite aux hommes des secrets de l'agriculture était figurée dans les représentations *hiératiques* des mystères. C'était aux personnages qui avaient obtenu la faveur de Déméter, et dont elle avait fait ses élèves que les prêtres s'efforçaient de faire remonter les origines de l'histoire et du culte grecs. De là les mythes de Céleus, à Eleusis, ceux de Iambé et de Démophoon, enfin celui de Triptolème, plus connu qu'aucun autre.

Déméter n'était pas seulement la première nourrice du genre humain, la déesse des céréales; elle avait encore le caractère de divinité législatrice et politique. De là le surnom de θεσμοφόρος, sous lequel on la désignait, et qui avait fait donner le nom de *Thesmophories* à l'une des fêtes que l'on célébrait en son honneur. Dans ces fêtes, Aristophane (1) nous apprend que les femmes d'Athènes exécutaient des danses en l'honneur des principales divinités de leur patrie. Par ce côté, la Déméter éleusinienne rappelait l'Athéné ou Pallas athénienne. Chaque ville de la Grèce avait sa divinité éponyme, sa patronne spéciale, qui veillait à son salut, protégeait les habitants, et plaidait sa cause devant le souverain des dieux. Chez plusieurs cette divinité éponyme était masculine : c'était un dieu puissant, Neptune ou Bacchus par exemple; mais, chez un plus grand nombre d'autres, et peut-être chez les plus anciennes, la divinité protectrice ou *poliade* était une déesse, à laquelle on faisait remonter la fondation de la ville, ses lois, ses institutions, et dont le simulacre devenait pour les habitants une sorte de talisman, de préservatif magique. Telle paraît avoir été la Déméter thesmophorienne de l'Attique; néanmoins ce côté des attributions de Déméter demeura toujours subordonné à son caractère fondamental de divinité tellurique ou chthonienne.

L'imagination populaire s'empara du mythe de Déméter et y rattacha une foule de contes, qui en dénaturèrent le sens primitif, et dont l'ensemble constitua la légende de la déesse. Hésiode est le premier qui ait fait mention de l'enlèvement de Proserpine. Jupiter, à l'insu de Cérès, avait promis à Pluton qu'il posséderait sa fille (1). Ovide et Claudien ont brodé tous les deux sur ce thème primitif. L'histoire des pérégrinations de Cérès à la recherche de sa fille, qui formait, ainsi que nous venons de le dire, le fond des mystères d'Éleusis, embrasse plusieurs phases, qu'on voit souvent représentées sur les vases peints et les bas-reliefs. Après avoir erré pendant neuf jours, la déesse rencontra Hécate, qui avait entendu les cris de Proserpine, mais n'avait point vu le ravisseur. Toutes deux se rendirent chez Hélios, qui cédant à leurs supplications, leur apprit ce que Jupiter avait accordé à Pluton. Cérès irritée s'enfuit de l'Olympe, et vint sur la terre se mêler aux humains. Elle revêtit la figure d'une vieille femme, et s'assit près d'une source, à l'ombre d'un olivier, ou, suivant Apollodore (2), sur le rocher Agelastos, c'est-à-dire du deuil; elle y rencontra les filles de Céléus, auxquelles elle dissimula sa divinité, se donnant comme une fugitive. Les vierges éleusiniennes l'accueillirent avec bienveillance et lui indiquèrent les demeures où elle trouverait un asile. Ces maisons étaient précisément celles des personnages auxquels Cérès révéla l'agriculture, personnages symboliques, dont les noms sont tirés des travaux agricoles : Triptolème, c'est-à-dire le premier qui broya le grain (de τρίβω, τρίπτω); Diaulos, dont le nom fut changé plus tard en celui de Dysalès, et qui représente le double sillon fait par la charrue (δίαυλος, le double stade); Dolichus, c'est-à-dire la fève et en général la graine des légumineuses (δόλιχος, fève); Céléus, leur père, et Eumolpe, héros auxquels on faisait remonter l'institution des mystères, furent aussi adjoints à ces créations mythologiques. Métanire, instruite par ses filles les Céléides de la présence de cette étrangère, la reçut chez elle, et ne tarda pas à reconnaître le caractère divin de son hôtesse. Plongée dans une tristesse profonde, Cérès ne retrouva la joie que grâce aux bouffonneries de Iambé, qui lui avait offert un siége. Cette Iambé, personnifie le sarcasme et la plaisanterie, ainsi que l'indique son nom (ἴαμβος, vers satirique) (3). Métanire offrit à Cérès du vin; sans doute d'après l'usage antique de présenter comme marque d'honneur une boisson à son hôte; mais Cérès préféra un breuvage fait d'eau, de farine et de menthe. Ce breuvage, qui portait le nom de Cicéon, κυκέων, était une potion mystique qui jouait un certain rôle dans les mystères. Métanire confia à la déesse son fils Démophoon, que celle-ci nourrit de son lait et d'ambroisie. D'autres légendes substituent à cet enfant soit Céléus, soit Triptolème.

(1) *Thesmoph.*, 87, 88

(1) *Theogon.*, v. 906.
(2) *Biblioth.*, I. 5, 1.
(3) *Hymn. in Cerer.*, v. 202 sq.

Voulant donner à son nourrisson une jeunesse éternelle, Cérès le passa par les flammes; à cette vue, la mère effrayée poussa un cri qui troubla la déesse dans cet enchantement. Celle-ci, irritée, reprocha vivement à Métanire son imprudence, et se manifesta alors sous sa forme divine, ordonnant qu'on lui élevât un temple et qu'on célébrât en son honneur des *orgies*, ou processions sacrées. Suivant Apollodore, l'enfant périt victime de l'effroi de sa mère; Triptolème reçut de Cérès un char ailé, traîné par deux dragons, des grains de blé, et apprit d'elle l'agriculture. Il nous est impossible de présenter ici toutes les variantes de cette fable, qui a joui d'une si grande popularité. Divers personnages qui y figurent, doivent cependant être mentionnés. Telle est Baubo, cette vieille femme aussi hospitalière que Métanire, qui offrit aussi à la déesse un breuvage, se vit également refuser, et s'en vengea par un geste indécent; mais, loin de s'en courroucer, Cérès but alors la potion. Telle est Mismé, qui accueillit Cérès en Attique, et dont le fils Ascalabe fut changé par elle en lézard, en punition de sa raillerie; car lorsque Cérès buvait le cicéon que lui avait offert Mismé, Ascalabe s'était moqué de l'avidité avec laquelle elle étanchait sa soif. Ovide et les mythographes postérieurs ont beaucoup développé la suite de cette légende, qui se mêle naturellement à celle de Proserpine, à laquelle nous renvoyons le lecteur (Voy. PROSERPINE).

Il n'existe aucune unité, souvent même aucune affinité entre les contes populaires que l'on débitait sur la Déméter grecque. Ces inventions grossières, recueillies çà et là chez les poëtes et les mythographes, ne se rattachent pas à l'histoire primitive de la déesse, et n'y sont entrées que par le travail du syncrétisme. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les deux fables rapportées par Servius (1) la métamorphose en lynx de Lyncus roi des Scythes, par la déesse, et la mort de Mélissa, du cadavre de laquelle Cérès fit sortir les abeilles, ainsi que l'histoire de Pandarus, mis par elle à l'abri de toutes les indigestions, histoire qui nous a été conservée par Antoninus Liberalis (2).

Cérès était aussi invoquée comme déesse du mariage. Sans doute l'origine de cette attribution venait de ce que la terre est l'emblème de la fécondité représentée par le mariage. Voilà pourquoi elle recevait un culte particulier des nouvelles mariées, auxquelles ses prêtresses faisaient connaître leurs devoirs conjugaux.

C'est de l'Attique et de la Corinthie que le culte de la Déméter grecque paraît avoir

(1) *Ad. Virgil. Æn*, I, v. 327, et *ibid.*, v. 434.
(2) *Fabula XI.*

rayonné en Grèce. Par quelles circonstances avait-il été porté en Sicile, à Syracuse, à Enna, l'un des villes qui passaient pour le théâtre de l'enlèvement de Proserpine (1), c'est ce que les auteurs anciens ne nous disent pas clairement. Peut-être l'extrême importance et la grande extension de la culture du blé en Sicile furent-elles la principale cause qui engagea les colonies grecques de cette île à se placer sous le patronage de la déesse. C'étaient aussi des colonies qui avaient apporté le culte de cette divinité en Asie et dans certaines îles de l'archipel. Toutefois ce culte paraît remonter en Crète à une époque plus ancienne, et ses origines dans cette île, tiennent, sans doute, aux premiers établissements pélasgiques qui y apportèrent le culte de Jupiter.

La Cérès latine fut une transformation de la Déméter grecque, s'il est vrai que, dans le principe, le culte de celle-ci ait été introduit en Italie; ce que semble prouver la prêtresse grecque attachée primitivement au temple de Cérès à Rome (2). Ce qui est plus certain c'est que Déméter fut assimilée de bonne heure à une divinité étrusque, dont le culte s'était conservé dans celui de la bonne déesse, *Bona Dea*. Denys d'Halicarnasse (3) rapporte que ce fut l'an de Rome 258, sous le consulat d'Aurélius Fortunius qu'on éleva dans cette ville un temple à Cérès à l'occasion d'une famine, causée par la stérilité de la terre. Cette circonstance témoigne suffisamment du caractère tellurique de la déesse. C'est ce qu'établissent d'autre part les fêtes qu'on célébrait en son honneur, au mois d'avril, sous le nom de *Cerealia*. Dans ces fêtes, on se réjouissait de l'apparition des premiers biens de la terre, par des festins solennels et en s'habillant de vêtements blancs (4).

Les Grecs avaient de même de nombreuses fêtes en l'honneur de Déméter. Sans parler des Éleusinies et des Thesmophories, dont il a été question plus haut, il y avait les *Mégalartia*, Μεγαλάρτια, dans lesquelles les Déliens offraient à la déesse de gros pains, sans doute pour fêter la panification; les *Proerosies*, Προηρόσιαι, sacrifices solennels qui annonçaient le labourage; les *Chloia*, Χλοία, dans lesquels on fêtait l'apparition des herbes, ou mieux du blé en herbe; les *Haloa*, Ἀλῶα, fêtes en l'honneur du battage du blé sur les aires (ἀλωά). Le porc, animal funeste aux céréales, qu'il déterre avec avidité, était regardé comme l'offrande la plus agréable à Cérès, ce qui nous explique le rôle que jouait cet animal dans la légende de Triptolème.

(1) C'était aux feux de l'Etna que, suivant la légende sicilienne, Cérès avait allumé ses flambeaux.
(2) Cic., *Pro Balbo*, 24.
(3) *Antiq. rom.* IV, 17.
(4) Gell., XVIII, 2, 11; XXIV, 2.

Cérès avait, comme la plupart des divinités de l'antiquité, un grand nombre de surnoms. Ces surnoms étaient d'autant plus multipliés que le cercle étendu de ses attributions, en sa qualité de divinité tellurique, prêtait à une foule d'épithètes.

Les simulacres de Cérès ne semblent pas avoir été, à la belle époque de l'art grec, aussi nombreux qu'ils le devinrent pendant la période romaine. La manie qu'avaient certaines princesses impériales, certaines matrones, de se faire représenter sous les traits de la déesse des moissons (1), en multiplia singulièrement les statues. Praxitèle passait pour avoir créé le type de Cérès. Elle se reconnaît à la noble et douce placidité répandue sur ses traits. C'est une femme d'un âge presque mûr, vêtue d'un *chiton* ou long vêtement; des épis sont autour de sa tête et dans sa main. Quelquefois la tête de la déesse est simplement couverte d'un voile; d'autres fois elle porte un diadême (2). Quelques statues la représentent un flambeau à la main; dans certains cas elle est coiffée du *modius* ou *calathus* et se confond alors avec Junon (3). Du reste on ne saurait regarder comme authentiques les attributs qu'on voit à cette divinité dans nos musées, un grand nombre de statues ayant été transformés par la restauration, en simulacres de cette déesse.

Souvent on voit la déesse sur un char traîné par des dragons, comme sur les monnaies d'Athènes, d'Éleusis, de Cyzique, de Magnésie, de Nicée. Sur les médailles de Parion la déesse pose les pieds sur un dauphin, et un serpent lui entoure le corps; sur celles de Sélinonte, le même reptile l'accompagne; quelquefois des taureaux prennent la place des serpents, comme par exemple sur les monnaies de Tarse en Cilicie. Elle a pour attributs, tantôt un bouc, ainsi que le montrent les médailles d'Enna, tantôt une brebis comme sur les monnaies de Pagæ en Attique. Du reste l'analogie de Déméter avec sa fille *Cora* est si grande, que leurs images se confondent dans une foule de cas, et que l'antiquaire éprouve à les distinguer un véritable embarras. La déesse de la terre était d'ailleurs associée dans diverses représentations à sa fille bien-aimée, notamment à Enna, où leurs statues se voyaient à côté de celle de Triptolème (4). Praxitèle avait exécuté une statue de ce dernier personnage, qui décora plus tard les jardins de Servilius avec une statue de Déméter due également au ciseau de ce grand artiste (5); ce qui nous montre que l'association des héros d'Eleusis avec cette déesse était habituelle.

(1) Telle est par exemple Agrippine dont nous possédons des statues en Cérès; Clarac, *Musée de Sculpture*, pl. 438, n° 754, B.

(2) Voy. Clarac, *Musée de Sculpture*, pl. 423 et suiv.

(3) Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramogr.*, I, p. 66.

(4) Cicéron, *Adv. Verr.*, IV, 44.

(5) Pline, *Hist. Nat.*, XXXVI, 4.

Le culte de Déméter se mêla et se confondit jusqu'à un certain point avec celui de Libéra et de la Fortune; parfois même il est difficile de distinguer les images de la déesse grecque de celles des divinités latines. Proserpine, qui se confondait elle-même avec la Libéra italique, fut associée de la même façon à Déméter. La tendance générale, à l'époque du syncrétisme, fut de confondre en une seule divinité toutes celles de la production. C'est ainsi que les attributs de Cybèle, de Flore, de Cérès, de Libéra, de Pomone, furent transportés à la Fortune, qui fut transformée en une sorte de divinité *panthée*. Cérès devint le type de la Matrone, de la maternité dans ce qu'elle a de plus noble et de plus respectable; ce fut alors vraiment la mère par excellence (Παμμήτωρ), et c'est avec ce caractère, que l'art plus que la poésie avait créé, qu'elle fut adorée jusque dans les derniers temps du paganisme; car son sanctuaire à Éleusis fut pour ainsi dire le dernier où le polythéisme hellénique resta debout, avec ses traditions gracieuses et ses rites magnifiques.

L. Preller, *Demeter und Persephone;* Hambourg 1837, in-8°.

Hartung, *Religion der Römer*, T. II.

Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. III, part. II.

ALFRED MAURY.

CERFEUIL. (*Botanique.*) (*Cerefolium.*) Plante vivace de la famille des ombellifères Ombelle générale nue; ombelles partielles involucrées; les involucres de plusieurs pièces; fleurons du centre, la plupart avortés; pétales inclinés, cordiformes; fruit oblong, lisse. Ce genre présente un assez grand nombre de variétés qu'on multiplie de semis ou de transplantation. Les principales sont le *cerfeuil frisé*, qu'on recherche à cause de son feuillage abondant; le *cerfeuil musqué* et le *cerfeuil commun*. Cette plante est cultivée à cause de la saveur chaude et aromatique qu'elle possède, et qui l'a fait introduire depuis longtemps dans l'économie domestique. La racine est légèrement âcre; les feuilles ont une saveur et une odeur aromatiques; toutes les parties de la plante sont réputées incisives, apéritives, diurétiques. Lorsqu'elle est fraîche on s'en sert, hachée menu pour l'introduire dans différents mets. Cette plante se multiplie de semis ou de transplantation; tout terrain, dans les jardins, convient au cerfeuil. G.

CÉRINTHIENS. (*Histoire religieuse.*) Hérétiques du premier et du deuxième siècles, qui eurent pour maître et pour chef un Juif converti nommé Cérinthe. Il était né à Antioche; mais c'est dans l'école d'Alexandrie

qu'il avait étudié la philosophie. La doctrine de Platon mêlée aux idées judaïques, puis à la philosophie orientale, corrompit tellement en lui les dogmes du christianisme qu'il fut, à la suite de ses prédications subversives, anathématisé par les docteurs de l'Église et chassé de l'assemblée des fidèles. Il passa alors en Asie, et y fit un certain nombre de prosélytes vers la fin du premier siècle de notre ère. Les idées de Cérinthe ont beaucoup de rapports avec celles des Baianites et celles des Carpocratiens, toutes puisées d'ailleurs à la même source. Il croyait à la création du monde, non pas directement par Dieu, mais par des agents intermédiaires, anges déchus ou génies inférieurs, dont les imperfections expliquaient seules la présence du mal dans l'œuvre divine. Il prétendait que Jésus était un homme, né de Joseph et de Marie, et que ce n'était qu'au moment du baptême que le fils de Dieu était descendu en lui : l'être divin était resté dans l'enveloppe humaine jusqu'au moment de la Passion, et alors le fils de Dieu, pur esprit qui ne pouvait connaître la souffrance, avait abandonné l'homme, le laissant aux mains des bourreaux. On croit que Cérinthe fut en outre l'auteur de l'hérésie des Millénaires : c'est à lui, dit-on, qu'était due l'idée que Jésus-Christ, à la fin du monde, reviendrait sur la terre pour y exercer sur les justes un règne temporel pendant mille ans, et que, pendant ce règne, les saints jouiraient ici-bas de tous les plaisirs sensuels. L'hérésie des Cérinthiens ne paraît pas avoir duré bien longtemps. Depuis Origène, il n'est plus question des disciples de Cérinthe ni de sa doctrine, et il est probable que cette secte se fondit dans quelqu'une des autres sectes du second siècle. L.

CERISIER. (*Botanique.*) Le nom du cerisier (*cerasus*, Juss.), vient, dit-on de Cérasonte, ville du Pont, d'où il aurait été rapporté à Rome. C'est un genre de la famille des rosacées. Linné n'en fait qu'une espèce très-variée du genre *prunus*, sous le nom de *prunus cerasus*. On cultive aujourd'hui plus de soixante-dix variétés de cerisier(1), dont le type (*cerasusavium*, Juss.) paraît se retrouver dans nos forêts. Selon Pline, le cerisier serait originaire de l'Asie, et ce serait Lucullus qui, au retour de ses campagnes contre Mithidate, l'aurait apporté du Pont l'an de Rome 680. Dans l'espace de cent vingt ans, il se serait propagé au delà des mers, jusque dans la Grande-Bretagne. Le cerisier croît en effet encore aujourd'hui sur le bord de la mer Noire, d'après ce que rapporte Tournefort (2) : « La campagne de Cérasonte, dit-il, nous parut fort belle pour herboriser ; ce sont des collines couvertes de bois, où les cerisiers naissent d'eux-mêmes. » Il est assez probable que le cerisier apporté par Lucullus était une variété du griottier ou cerisier acide, dont cependant le type pouvait bien exister dans les anciennes forêts de l'Europe.

Presque tous les agriculteurs ont divisé, d'après Duhamel, les cerisiers en quatre ordres, outre un très-grand nombre de variétés, les ordres sont : 1° le *griottier*, portant des cerises acides, parmi lesquelles on distingue, comme une des meilleures, la cerise de Montmorency, ou à courte queue ; 2° le *guignier*, dont les fruits sont presque en forme de cœur, rouges ou noirâtres, mais point acides : ils ne sont peut-être qu'une variété du merisier ; 3° le *merisier*, dont les fruits sont petits, globuleux, noirâtres, d'une saveur douce et sucrée ; on en trouve le type dans les grandes forêts ; 4° le *bigarreautier*, dont les fruits sont en cœur, assez gros, marqués d'un côté d'un sillon longitudinal, de consistance ferme et cassante. On n'en connaît pas le type.

La nature ne pouvait faire à l'homme, dans la saison brûlante de l'été, un don plus précieux que celui des cerises. Ce fruit est si abondant qu'on peut en conserver une partie pour l'hiver, soit en faisant sécher au soleil ou à la chaleur modérée d'un four les cerises de la meilleure qualité, soit en les mettant dans de l'eau-de-vie. On les confit au sucre ; on en fait des compotes, des marmelades, des confitures. On en fait un vin agréable à boire, mais qui se conserve peu. C'est avec des cerises de diverses espèces, qu'on fabrique le ratafia de Grenoble, le kirsch-wasser, le marasquin. Enfin, dans certains cantons de la Suisse, les habitants font sécher beaucoup de merises, pour les manger dans des soupes au pain pendant l'hiver et le printemps. Le bois de cerisier est d'un rouge assez beau, mais qui ne se soutient pas et prend promptement une teinte plus foncée ; on en fait des meubles. Le bois du merisier lui est préférable : il est dur, pesant, uni, d'un grain, serré d'une couleur rousse foncée, approchant de celle de l'acajou ; il prend un beau poli. Aussi est-il fort recherché par les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers. On fait avec ses jeunes branches des échalas pour les vignes et des cercles pour les tonneaux. Les luthiers s'en servent pour les instruments de musique, à cause de sa sonorité. Pour donner au bois de cerisier ou de merisier une couleur d'un rouge brun durable, on le met tremper pendant 24 heures dans de l'eau de chaux et on le polit après l'avoir fait sécher ; il acquiert, par ce moyen, une teinte très-solide qui lui donne l'apparence du bois d'acajou. Les plus gros arbres sont employés en bois de charpente, en

(1) Voy. pour l'indication de ces nombreuses variétés, *le Bon Jardinier*, par Poiteau, Vilmorin, Neumann, Pepin, etc., t. I, page 268.

(2) *Voyage du Levant*, T. III, p. 68, édit. in-8°.

planches. Ce bois est très-bon pour le chauffage : il donne beaucoup de chaleur et fournit d'excellent charbon. Il découle d'entre les fentes de l'écorce une gomme douce et nourrissante, qui diffère de la gomme arabique en ce qu'elle ne fait que se gonfler dans l'eau sans s'y dissoudre; elle est d'ailleurs moins blanche et moins transparente. L'écorce moyenne peut donner une teinture jaune.

Les forêts d'Europe nous fournissent encore quelques cerisiers, mais dont les fruits ne sont pas employés comme comestibles et qui ne sont que des arbrisseaux d'ornement. Tels sont :

Le cerisier à grappes (*cerasus padus*, Juss.; *prunus padus*, Linn.), arbrisseau qui croît naturellement dans les forêts de l'Europe et qui, introduit dans les bosquets, y forme, par ses belles grappes de fleurs blanches, une décoration agréable. Il se multiplie facilement par ses semences et par les rejets que fournissent ses racines. Il s'élève à la hauteur de trois à quatre mètres. Son écorce est très-lisse, d'un brun rougeâtre; ses feuilles ovales-lancéolées; les grappes sont longues, pendantes et lâches, les pétales ovales oblongs, un peu denticulés au sommet; aux fleurs succèdent de petits fruits rougeâtres, puis noirs, d'une saveur amère, peu agréable, qui s'adoucit à la maturité. Le bois de cet arbrisseau est tendre, odorant, léger, agréablement veiné. Les ébénistes et les tourneurs en font de jolis ouvrages; les charrons le préfèrent pour faire des chevilles, parce qu'il a de longues fibres, qu'il se resserre par la pression, et qu'il est peu sensible aux variations de l'atmosphère. Son écorce a une saveur amère, qui l'a fait quelquefois substituer au quinquina dans les fièvres intermittentes.

Le cerisier mahaleb (*cerasus mahaleb*, Juss., *prunus mahaleb*, Linn.), connu plus généralement sous le nom de *bois de Sainte-Lucie*, est un arbrisseau également recherché à cause de l'agrément que ses fleurs répandent dans les bosquets. Il croît dans les forêts de l'Europe, surtout dans les pays montagneux : il est très-commun aux environs de Sainte-Lucie, dans les Vosges, d'où lui est venu son nom. Il ne doit pas, au reste, être confondu avec un autre arbre qui porte le même nom, et qu'on nous apporte de l'île de Sainte-Lucie : le bois de celui-ci est bien plus noir et plus odorant. Tous deux servent à la fabrication de jolis petits meubles. Le bois du mahaleb est dur, rougeâtre, susceptible de prendre un beau poli; il répand une odeur assez agréable, surtout quand on le travaille. L'écorce est grise ou d'un brun rouge; les feuilles un peu arrondies, glabres, dentées, odorantes quand elles sont sèches; les fleurs blanches, presque en corymbe; les fruits petits, noirs, arrondis, d'une saveur amère et désagréable : ils fournissent aux teinturiers une couleur purpurine.

Un petit cérisier, peu élevé, nommé *prunus chamæcerasus*, est cultivé dans les bosquets du printemps. Sa forme est agréable; ses feuilles sont petites, ovales et dentées; ses fleurs blanches, solitaires ou réunies en bouquets axillaires; elles produisent de petits fruits rouges, globuleux, d'un goût amer. L'Écluse a fait connaître le premier cette jolie espèce, qu'on trouve dans les lieux secs et sur les collines de la Hongrie, de l'Autriche, de la Moldavie, etc.

Il y a plus de deux cents ans que l'Europe s'est enrichie d'un grand et bel arbrisseau, connu vulgairement sous les noms de laurier-cerise ou laurier-amande (*cerasus laurocerasus*, Juss.; *prunus laurocerasus*, Linn.) Il croît naturellement dans les environs de Trébizonde, d'où il fut transporté à Constantinople. En 1576, l'Écluse en reçut un individu vivant qui lui fut adressé par David Ungnad, ambassadeur de l'Empereur d'Allemagne près de la porte Ottomane. Peu auparavant, Belon en avait déjà vu un pied dans le jardin du prince Doria, à Gênes. Cet arbrisseau se perpétue facilement de graines, de drageons et de marcottes. Il produit un bel effet dans nos bosquets; on en fait des palissades le long des murs; mais il craint les fortes gelées : il faut le couvrir en hiver, saison pendant laquelle il conserve ses feuilles; celles-ci sont d'une verdure agréable, épaisses, coriaces, luisantes, assez grandes, ovales lancéolées, à peine pétiolées. Les fleurs sont blanches, disposées en belles grappes axillaires, d'une odeur douce. Elles produisent de petits fruits ovales, peu charnus, noirâtres à leur maturité. On se sert, dans les cuisines, des feuilles de cette plante pour donner un goût d'amande au lait et aux crêmes; mais ces feuilles renferment dans leur arôme des qualités malfaisantes et dangereuses : aussi ne faut-il en user qu'avec beaucoup de réserve. Cet arôme s'obtient par l'infusion ou la distillation des feuilles dans l'eau ou l'alcool; mais il ne faut pas que ces liquides en soient trop chargés. Quand la distillation est répétée plusieurs fois, il en résulte un liquide qui est un violent poison pour l'homme et les animaux : les seules émanations de cet arbre, si l'on s'arrête trop longtemps sous son ombrage, peuvent occasionner des maux de tête assez violents, et même des envies de vomir. On a reconnu que le principe délétère qui existe dans l'arôme concentré du laurier-cerise est de l'acide prussique

La culture du cerisier n'est pas difficile. Il s'accommode de toute sorte de terre, pourvu qu'elle ne soit ni trop sèche, ni trop humide, ni trop argileuse. Les merisiers à fruit rouge

ou blanc servent de sujets pour greffer les bonnes espèces; mais, si l'on devait planter dans un terrain crayeux ou marneux, il faudrait préférer la greffe sur le mahaleb ou Sainte-Lucie. La greffe en écusson à œil dormant est la plus usitée pour les cerisiers.

G. de La Renaudière.

CÉSARS. (*Antiquités.*) Le nom de César fut d'abord un surnom (*cognomen*) de la *gens Julia*, famille romaine qui avait été tour à tour patricienne et plébéienne, et qui se disait issue de Iule, le fils d'Énée. Ce surnom venait-il d'un des membres de cette famille qui devait le jour à la cruelle opération que nous avons nommée césarienne, et a-t-il transmis à ses descendants ce signe caractéristique des hasards de sa naissance? C'est l'opinion de quelques historiens. Quoi qu'il en soit, lorsque la famille des Jules s'éteignit en la personne du héros dont le surnom est devenu le symbole de la valeur et des talents militaires, le nom de César lui survécut; mais il devint alors un titre d'honneur et de dignité. Il se transmit d'abord par adoption : Octave, qui fut plus tard Auguste, fut appelé César après avoir été adopté par le dictateur; lui-même adopta successivement les trois fils d'Agrippa, qui devinrent tous trois Césars, puis Tibère, à qui il donna ce même titre. Enfin Tibère, à son tour, le conféra, par adoption, à Germanicus et aux fils de celui-ci. Le dernier qui porta le nom de César par transmission héréditaire, soit comme héritier naturel, soit comme fils adoptif, fut Caïus, fils de Germanicus, si tristement célèbre sous son surnom de Caligula. Cependant on met encore au nombre des vrais Césars le successeur de Caligula, Claude, son fils Britannicus, et Néron, son fils adoptif. Claude ne porta pas ce nom, ou plutôt ce titre, avant de parvenir à l'empire; car il n'était, ni naturellement, ni par adoption, descendant de Jules César; mais, quand il fut empereur, on consentit facilement à le regarder comme appartenant à la famille du dictateur, à laquelle il était allié par ses deux aïeules, Livie et Octavie, l'une femme, l'autre sœur d'Auguste. Cette concession une fois faite, il fut moins difficile aux princes qui vinrent plus tard, bien qu'ils fussent complétement étrangers à la famille de César, de se parer de ce nom, devenu le titre, pour ainsi dire, de la suprême puissance. Galba, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la mort de Néron, et du choix qu'avait fait de lui le sénat pour succéder à l'empereur détrôné, n'hésita pas à prendre le nom de César (1). Cet exemple et celui des successeurs de Galba (si l'on en excepte Vitellius, qui refusa toujours le titre de César, et ne porta pas tout de suite celui d'Auguste), firent un usage et une espèce de loi perpétuelle de l'addition de ces deux noms, Auguste et César, au nom de celui qui possédait le pouvoir impérial.

(1) Suét., *Galba*, t. 11.

Pourtant le titre de César, de même que celui d'Auguste, plus particulièrement réservé aux empereurs sur le trône, ne contenait en lui-même aucune puissance : c'était un titre honorifique, destiné surtout à désigner par avance le successeur de l'empereur régnant. Il dépendait de l'empereur d'y ajouter, s'il le voulait, une portion d'autorité. Ainsi il y eut des empereurs qui donnèrent aux Césars, qu'ils fussent leurs héritiers naturels ou appelés par leur choix à leur succéder, soit la puissance tribunitienne, soit l'autorité proconsulaire, soit même une part à côté d'eux dans le gouvernement impérial. Enfin, ils pouvaient encore conférer ou refuser le titre de César à leur successeur présomptif : Antonin le Pieux, ayant adopté en même temps Marc-Aurèle et L. Vérus, appela le premier César, et refusa ce titre au second. Marc-Aurèle ne donna ce nom à ses fils Commode et Annius Vérus que dans la sixième année de son règne. Sévère le conféra à Caracalla dans la troisième année depuis son avénement, et à Géta seulement dans la cinquième. Pertinax le refusa à son fils, bien qu'il lui eût été donné par un décret du sénat. Dans la suite des temps, et vers la fin de l'empire, les Césars ajoutèrent à leurs autres titres celui de *Nobilissimus*, soit pour glorifier l'illustration de leurs ancêtres, soit pour déguiser l'obscurité de leur naissance. Dans le Bas-Empire, le titre de *Nobilissimus* fut disjoint du titre de César : nous voyons que Constantin V Copronyme donna le premier à deux de ses fils, Christophe et Nicéphore, et l'autre à son troisième fils Nicétas.

G.

CESTE. (*Antiquités.*) Le ceste, en latin *cæstus*, de *cædo*, je frappe, était un gros gantelet de cuir, dont se servaient les athlètes. On ne le voit nulle part aussi distinctement représenté que sur un bas-relief de la villa Aldobrandini. Il a la forme d'un gant dont les doigts ne descendent pas jusqu'aux ongles; il est fendu dans la main; l'extrémité de ce gant, vers le coude, est garnie en dessous d'une peau de mouton avec sa laine, et le tout est attaché par des courroies. Autour de la main et au-dessus des articulations des doigts, il y a une autre courroie d'un cuir épais qui fait plusieurs révolutions sur elle-même et est ensuite fixée par des courroies plus minces. Une belle statue de Pollux, au Musée du Louvre, représente ce demi dieu avec les avant-bras et les poings armés du ceste; cette statue est gravée dans le *Musée des Antiques* de Bouillon, vol. III.

Une main armée du ceste est figurée sur les médailles de Smyrne.

Il y avait plusieurs sortes de cestes : les *meiliques* n'étaient qu'un réseau de cuir dont on s'enveloppait la main; les *imantes* étaient formés de courroies de cuir de bœuf garnies de métal, dont on se couvrait le bras jusqu'au coude, enfin les *myrmèkes* (fourmis), tiraient peut-être leur nom de ce que leurs coups causaient des fourmillements. Pour se garantir les tempes et les oreilles des coups du ceste, les athlètes se couvraient la tête d'une calotte nommée *amphotide*, qui était d'airain et doublée de drap.

On trouve dans plusieurs écrivains de l'antiquité la description du combat du ceste. Virgile dans l'*Énéide* a chanté celui d'Entelle et de Darès (v. 369). Valerius Flaccus, dans les *Argonautiques* (IV, 160), décrit celui de Pollux et d'Amycus, roi de Bebrycie qui défiait tous les voyageurs et faisait périr ceux dont il était vainqueur. Mais des détails qui ne sont point dans Valerius Flacus sont représentés sur un vase cylindrique de métal, placé dans la galerie du collége romain. Amycus, après avoir été vaincu par Pollux dans ce terrible combat, est lié à un arbre. Minerve, Castor et un argonaute assistent au spectacle de la vengeance que commence à exercer le vainqueur. Pour prix de son triomphe, la Victoire lui apporte des bandelettes et une couronne. Les bras de Pollux et ceux d'Amycus sont encore armés du ceste. Ce vase a été gravé dans l'*Histoire de l'art* de Winckelmann (1). R.

CHAMBELLAN. (*Histoire.*) Cette charge et son titre sont fort anciens. Clovis et Clotaire avaient des chambellans. Il ne faut pas confondre cet officier avec le *camérier* ou *chambrier*, dont les fonctions étaient tout à fait différentes. Le chambellan exerçait dans l'origine plusieurs emplois attribués depuis à des fonctionnaires spéciaux; il avait la garde du trésor, les sceaux royaux, l'inspection de la garde-robe du roi, et faisait même l'office de maître d'hôtel et d'écuyer tranchant. Les anciens documents désignent quelquefois cet officier par les noms de *grand-chamberlan*, de *maître chamberlan*, de *premier chambellan*. Un acte de l'année 1273 mentionne en outre des *chambellans ordinaires*.

Le grand chambellan couchait dans la chambre du roi, quand la reine n'y était pas, et chaque matin, un domestique du palais le prévenait afin qu'il présentât la chemise au roi à son réveil. Il partageait, avec les quatre autres grands officiers de la couronne, le droit d'entrer chez le roi à volonté et celui de signer avec eux les chartes et les lettres importantes.

(1) Ed. de Jansen., t. II, livre V, pl. 1.

Les chambellans assistaient à l'hommage que les vassaux faisaient au roi; ils interrogeaient et répondaient en son nom, et pour salaire recevaient, après la cérémonie, le manteau du vassal. Ce privilége s'appelait *chambellage*. Ce n'était pas le seul : le chambellan avait aussi droit à la dépouille et aux habits du roi, lequel devait en avoir neuf par jour; mais on estimait la valeur de ces habits, et le droit se convertissait en argent. Les marchands d'étoffes, d'habits, de chaussures, etc., étaient sous sa juridiction et lui payaient certaines redevances. Le jour du sacre du roi, le grand chambellan recevait les bottines que l'abbé de Saint-Denis lui mettait en main pour chausser le prince; et à lui seul appartenait le droit de le revêtir de la dalmatique de drap bleu par-dessus le manteau royal.

Les princes avaient aussi leurs chambellans, qui jouissaient vis-à-vis d'eux des mêmes priviléges que les grands chambellans de France.

Le prévôt de Paris prenait le titre de *chambellan ordinaire du roi*, par la raison qu'à toute heure, il avait accès auprès du souverain.

Pour marque de leur charge les chambellans portaient derrière l'écu de leurs armes deux clefs d'or, passées en sautoir, dont les anneaux étaient terminés par une couronne royale. Une clef d'or pareille fut ensuite attachée au haut des basques de leur habit.

Napoléon, en rétablissant la noblesse, attacha à sa maison impériale un grand chambellan et des chambellans ordinaires. Sous la Restauration, la maison du roi fut remise sur l'ancien pied, et il y eut, comme avant la révolution, un grand chambellan, quatre premiers gentilshommes de la chambre, quatre maîtres de la garde-robe et trente-deux gentilshommes ordinaires de la chambre. Tous ces officiers furent supprimés à la révolution de juillet 1830. G.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE. (*Administration.*) — Cette institution toute récente était réclamée depuis plus de trente ans par l'agriculture, qui désirait avoir, comme l'industrie et le commerce, des organes spéciaux pour signaler ses besoins au gouvernement et lui faire entendre ses réclamations et ses plaintes. La loi du 20 mars 1851, qui établissait une chambre d'agriculture au chef-lieu de chaque département, avait été rendue pour donner cette satisfaction aux intérêts agricoles; mais il paraît qu'elle présenta dans l'application de grandes difficultés; aussi, le 25 mars 1852, un décret, rendu en vertu des

pouvoirs extraordinaires que possédait alors le Président de la République, a réglé de la manière suivante l'organisation et les attributions des chambres consultatives d'agriculture.

Il y en a une dans chaque arrondissement. Elle siégé au chef-lieu, et elle est composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre de ses membres puisse être inférieur à six. Pour composer la chambre, le préfet désigne dans chaque canton un agriculteur notable y ayant son domicile ou des propriétés. Les membres des chambres d'agriculture sont nommés pour trois ans; mais ils peuvent être continués indéfiniment dans leurs fonctions par périodes triennales. La chambre d'agriculture est présidée par le prefet au chef-lieu du département et par les sous-préfets dans les autres arrondissements. Elle choisit un vice-président parmi ses membres.

Les chambres d'agriculture ont tous les ans une session ordinaire, dont le préfet fixe l'époque et la durée, en même temps qu'il arrête le programme de leurs travaux. Elles se réunissent en outre en sessions extraordinaires toutes les fois que le préfet juge utile de les assembler. Elles ont pour mission spéciale de présenter au gouvernement leurs vues sur les questions qui intéressent l'agriculture, et leur avis peut être demandé sur les mesures.qui touchent plus ou moins directement aux intérêts agricoles, telles que la création des foires et marchés, la destination à donner aux subventions de l'État et des départements, l'établissement des écoles régionales et des fermes-écoles, et les changements à opérer dans la législation, notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, le régime des eaux, etc. Elles sont chargées en outre de la statistique agricole de leur arrondissement. Les inspecteurs généraux de l'agriculture ont droit d'assister à leurs délibérations et doivent y être entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Les dépenses auxquelles les chambres d'agriculture peuvent donner lieu sont à la charge du département, et les préfets et sous-préfets doivent leur procurer un local convenable pour la tenue de leurs séances. Du reste, comme ces chambres ont été rangées par le décret du 25 mars 1852 au nombre des établissements d'utilité publique, elles peuvent, en cette qualité, recevoir des dons et legs, acquérir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées. Enfin, sur cent membres dont se compose le conseil général de l'agriculture, quatre-vingt-six doivent être choisis parmi les membres des chambres consultatives.

L. FOUBERT.

CHAMOUNY. (*Géographie.*) Vallée de la Savoie, célèbre par son aspect imposant et pittoresque et par sa position au pied du Mont-Blanc. Elle est longue, étroite et resserrée entre de hautes montagnes. L'air y est très-froid, elle est arrosée par l'Arve. Cette vallée renferme quatre villages et le bourg de Chamouny, d'où l'on monte au Mont-Blanc et où l'on admire, sur le Montanvert, la mer de glace; on appelle ainsi une vallée remplie de glace, longue d'une demi-lieue et large de deux lieues, resserrée entre le Charmotz et le Dru. La population de la vallée de Chamouny est de 4,000 habitants, qui se nourrissent un peu de culture, de quelques métiers et de l'éducation des troupeaux. Leurs principales ressources sont dans les dépenses faites par les nombreux voyageurs qu'amène chaque année le désir de contempler la nature grandiose de cette contrée. Ces voyages ne sont guère possibles que pendant quatre mois de l'année. G.

CHAMPAUBERT (Bataille de). (*Histoire.*) Champaubert est un village du département de la Marne, où Napoléon battit l'avant-garde de l'armée prussienne, le 10 février 1814. La France, envahie par l'Europe coalisée, défendait son territoire avec des armées affaiblies par la campagne de Russie, mais animées de toute l'ardeur que pouvait leur inspirer la présence de Napoléon. Au commencement de février, l'empereur s'était retiré de Brienne sur Troyes et Nogent, pour éviter d'être enveloppé ou coupé de la capitale par Blücher et Shwarzenberg, qui lui étaient supérieurs en nombre. Il se proposait, par la même manœuvre, de séparer les deux armées prusienne et autrichienne, afin de les attaquer et de les battre l'une après l'autre. Ce plan eut un premier succès à Champaubert. Le général russe Ousouwief s'étant arrêté à ce village avec seulement douze régiments, Napoléon fit marcher contre lui Marmont appuyé par Ney. L'ennemi, protégé par des bois et des marais, se défendit d'abord avec courage, mais les bois ayant été enlevés, il fut débordé à droite et à gauche et obligé de céder. Attaqués de nouveau avant d'avoir pu se remettre de cet échec, les Russes furent une seconde fois culbutés et refoulés jusqu'au village. Là ils espéraient recommencer le combat avec avantage, quand ils aperçurent, à droite et à gauche, des divisions d'infanterie et de cavalerie françaises, ce qui les força de se jeter dans la traverse d'Épernay. Près de Caure ils changèrent de direction, espérant déborder à leur tour l'aile droite des Français et reprendre la chaussée d'Étoges; mais une brigade de cuirassiers les chargea par le flanc, les mit en désordre, puis l'infanterie de Ney, les devançant au débouché de la route, acheva leur défaite. Six mille Russes et leur général furent faits prisonniers.

Quarante pièces de canon, les caissons et les bagages tombèrent entre nos mains. Le lendemain Blücher était battu à Montmirail.

G.

CHAMP DE MARS. (*Histoire*.) Après l'expulsion des Tarquins, le peuple romain avait décrété que les biens des princes exilés leur seraient rendus, lorsque la conspiration ourdie par les ambassadeurs tyrrhéniens chargés de demander cette restitution, et à laquelle prirent part les fils de Brutus, vint remettre en question la décision qui avait été prise. Il fut résolu, dans une délibération nouvelle, que ces biens seraient livrés au pillage. On réserva seulement un champ des Tarquins, situé entre Rome et le Tibre; la moisson, qui venait d'y mûrir, fut jetée dans le fleuve, où elle forma une île; le champ lui-même fut consacré au dieu des combats et appelé le Champ de Mars. Une tradition particulière, rapportée par Plutarque, retarde de quelques années cette consécration, et la reporte au temps où la vestale Tarquinia se dépossédà, en faveur du peuple romain, d'un domaine situé en ce lieu (1).

Lorsque la population de Rome s'accrut, ce vaste emplacement touchant à la ville, devint d'une grande utilité, et bientôt il eut, dans la vie publique et privée des Romains, un rôle presque aussi important que le Forum lui-même. Le Champ de Mars, situé au nord-ouest de Rome, était une grande plaine oblongue, bordée par le Tibre au nord, à l'ouest et au sud; il formait presque à lui seul la plus vaste des quatorze régions qui composaient l'ensemble de la ville. Cette région, qui avait emprunté son nom au cirque Flaminius, était située hors des murs, et se rattachait à la ville par le Forum olitorium ou marché aux légumes, situé au bas de la partie méridionale du mont Capitolin, là où s'élevaient trois petits temples antiques consacrés, l'un à Junon Matuta, l'autre à l'Espérance et le troisième à la Piété. Longtemps le Champ de Mars était demeuré solitaire, et les constructions nouvelles en avaient respecté le sol; mais enfin, un peu avant le milieu du cinquième siècle de Rome, quelques monuments y furent élevés. Cette invasion continua pendant le sixième siècle, et prit une telle extension pendant le septième, que dès l'avénement d'Auguste le Champ de Mars contenait un magnifique quartier, espèce de ville neuve, plus belle, plus splendide que l'ancienne, parce qu'on n'y voyait que des édifices publics. C'était un merveilleux spectacle à contempler, dit Strabon, que ce vaste champ, qui avait à peu près un mille d'étendue dans tous les sens, séparé par le Tibre des pittoresques hauteurs du Vatican et du Janicule, étalant sous un soleil ardent sa large pelouse, maintenue toujours verte par la fraîcheur du terrain, et dont un tiers de la superficie disparaissait sous le marbre de nombreux monuments publics, tous élégants, riches et magnifiques. On y comptait vingt-deux temples, un cirque, un théâtre, un amphithéâtre, neuf portiques pour la promenade. D'un côté, le cirque Flaminius élevait ses étages de colonnes et d'arcades; de l'autre, le Panthéon, construit par Agrippa, arrondissait élégamment sa merveilleuse coupole, toute brillante de l'airain qui la couvrait. Ailleurs le mausolée construit par Auguste pour lui et sa famille appelait les regards par sa masse imposante couverte jusqu'au sommet d'une sombre verdure. A côté de ce monument funéraire, c'était le *Bustum*, c'est-à-dire l'endroit où l'on brûlait le corps des empereurs lorsque la mort les plaçait au rang des Dieux. Ce grand obélisque, monolithe en granit rose de vingt-deux mètres de haut, élevé sur un piédestal de même matière, c'était le gnomon, destiné à marquer les heures du jour et la longueur comparative des jours et des nuits. Plus loin la *Villa publica*, grand et somptueux édifice, servait au logement des ambassadeurs étrangers, et les *Septa Julia*, immenses portiques destinés aux assemblées populaires, s'ouvraient aux tribus et aux centuries quand elles étaient appelées à se réunir pour quelque vote solennel. Ailleurs, c'étaient le théâtre de Marcellus et celui de Pompée, dont la magnificence était proverbiale; c'était le portique d'Octavie, et l'hécatonstyle ou portique aux cent colonnes; c'étaient les hautes arcades de l'aqueduc de l'*Aqua Claudia;* c'étaient les thermes d'Agrippa.

Plus tard, à ces monuments vinrent s'ajouter les Thermes d'Alexandre Sévère, bâtis par Néron, et augmentés par l'empereur dont ils ont gardé le nom; les basiliques élevées par la sœur et la nièce de Trajan, le cirque Agonal, la colonne Antonine, le portique d'Europe, un arc de triomphe élevé en l'honneur de Gratien, Valentinien et Théodose. Çà et là, des masses de verdure, ici, les vastes jardins d'Agrippa, là, des *lucus* ou bois sacrés, offraient aux promeneurs la fraîcheur de l'ombre. Enfin, le long de la voie Flaminia, qui traversait le Champ de Mars dans sa partie orientale, et entrait dans la ville par la porte Ratumène, tout aussi bien que le long de la voie Triomphale, qui le traversait de la porte Triomphale au pont du Vatican, s'élevaient les tombeaux des personnages illustres et les statues que César avait fait enlever de l'Aréa du Capitole, trop encombré par ce peuple de marbre et de bronze.

L'espace qui s'étendait entre tous ces monuments, et qui formait une plaine couverte

(1) Daunou, *Études historiques*, t., XIV, p. 6.

de gazon, se divisait en deux parties. Le Champ de Mars proprement dit commençait au bois sacré derrière le Mausolée d'Auguste, s'étendait à l'orient jusqu'à la colline des jardins (le *Pincio*), et s'enfonçait à l'occident dans le grand coude formé par le Tibre, un peu au delà de la voie Triomphale. Le Champ de Mars inférieur (*Campus Minor*), ou Champ Tibérin, qui avait été donné au peuple Romain par une certaine Caia Suffetia (1), se trouvait circonscrit entre le fleuve, les théâtres de Pompée et de Balbus, les jardins d'Agrippa et les Équiries. Les Equiries étaient un terrain situé au bord du Tibre, où, une fois l'année, on célébrait des courses de chevaux et de chars en l'honneur du dieu de la guerre (2).

Nous avons dit en commençant que le Champ de Mars jouait un grand rôle dans la vie romaine. En effet, c'était là, depuis que le Forum était devenu trop étroit, que se tenaient les comices pour l'élection des magistrats : là s'élevait la butte où se tenaient les candidats pour se faire voir à ceux dont ils sollicitaient les suffrages. Puis c'était là, lorsque la neuvième heure était arrivée, lorsque la ville, endormie depuis midi dans un repos complet, sortait de son sommeil et *descendait au champ*, comme on disait par abréviation (3), c'était là, disons-nous, que les jeunes Romains venaient s'exercer au maniement des armes, lancer le javelot, tirer de l'arc, lutter et se livrer à tous les exercices de la palestre, allant ensuite se rafraîchir dans l'eau du Tibre, tiédie par les rayons du soleil.

Au temps de leurs premiers rois, les Francs, conquérants de la Gaule, appelèrent *Champ de Mars* une assemblée de chefs et de guerriers, qui se convoquait tous les ans et qui se tenait en plein air. Flodoard, historien de l'église de Reims, et l'auteur de la *Vie de saint Remi* pensent que ce nom vient de Mars, Dieu de la guerre, adoré par les barbares avant leur conversion. Du Cange préfère l'avis de ceux qui croient que ces assemblées étaient ainsi nommées parce qu'on les convoquait au mois de mars, et assurément il a raison. Dans l'origine, ces assemblées n'étaient que des réunions militaires. Ce fut dans un Champ-de-Mars, où il faisait la revue de ses troupes, que Clovis fendit d'un coup de hache la tête de ce soldat qui l'avait bravé à Soissons. Sans perdre de ce caractère primitif, les Champs de Mars furent moins exclusivement militaires quand la race conquérante eut commencé à s'organiser sur le territoire des vaincus. Ainsi les assemblées tenues à Cologne et à Trèves, sous les petits-fils de Clovis, s'occupèrent de la législation du peuple franc. Quand arriva la décadence des Mérovingiens, les Champs de Mars tombèrent en désuétude. Mais la victoire de Testry, en assurant le triomphe du parti aristocratique, remit en vigueur une institution qui donnait aux leudes une part considérable dans le gouvernement. Les guerriers qui avaient vaincu pour Pepin d'Héristall prétendirent être consultés par lui, et il fit revivre les conciles généraux de la nation selon les anciennes coutumes. Le roi mérovingien assistait à la première séance, prononçait un discours sur des lieux communs du temps, sur la paix intérieure, sur la défense des églises, des veuves, etc., rendait quelques édits aussi insignifiants que ses paroles, et rentrait ensuite dans sa *villa* de Maussagne. Pépin présidait après son départ, recevait les ambassades étrangères et réglait tous les intérêts de l'État. Telles furent sous les Mérovingiens les vicissitudes de ces assemblées, que les chroniqueurs appellent *campus martii, publicum mallum, placitum, conventus generalis*, etc. (1).

C'est peut-être par imitation des champs où les Romains se livraient aux exercices corporels, peut-être aussi en souvenir des assemblées militaires des Francs, qu'on appelle aujourd'hui Champ de Mars une plaine destinée à des usages à peu près pareils. Beaucoup de villes en France ont dans leur voisinage, à leurs portes, parfois dans leur enceinte même, un emplacement uni et découvert, réservé aux évolutions des troupes, à la tenue des foires et des marchés, à l'accomplissement de certaines cérémonies. Dans beaucoup d'endroits, cet espace est désigné par le nom de Champ de Mars. L'emplacement qui porte ce nom à Paris, bordé d'un côté par l'école militaire et s'avançant de l'autre jusqu'à la Seine, est une vaste plaine, enclose par des fossés dont la terre rejetée en dedans a formé tout autour des tertres réguliers. Ainsi disposé, ce terrain sert à divers usages, dont le principal et le plus fréquent consiste dans l'exercice journalier des troupes.

Indépendamment de cette destination, et des courses destinées à l'amélioration de la race chevaline, le Champ de Mars a servi de théâtre à d'imposantes cérémonies. Ainsi la fête de la *fédération*, célébrée le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille, s'accomplit dans le Champ de Mars, préparé à cet effet par le travail volontaire des habitants de Paris. En 1793 eut lieu une nouvelle fête fixée également au 14 juillet, puis renvoyée au 10 août à cause de la mort

(1) Gell., VI, 7. — Plin., XXXIV, 6.

(2) Varr., *De Ling. lat.*, § 13 — Ovid., *Fast.*, II, 857 360; III, 519-522.

(3) Hor., *Ep.* I, VII, 59; *Od.* III, I, 11. — Liv., XXXV, 10; XL, 45. — Cic., *In Catil.*, I, 8. — Propert., II, XIII, 34. — Lucan., I, 180. — Colum., I, 8; etc.

(1) M. Ph. Le Bas, *France. — Dictionnaire encyclopédique*, dans *l'Univers Pittoresque;* Paris Firmin Didot, 1841

de Marat; il s'agissait cette fois de l'acceptation de l'Acte constitutionnel par les assemblées primaires. La fête de l'Être-Suprême, le 20 prairial an II (9 juin 1794), accomplit aussi son dernier acte, hymnes chantés en chœur, serments de mourir pour la patrie prêtés par les jeunes gens devant les vieillards, etc., dans le Champ de Mars, qu'on appelait alors *Champ de la Réunion*. Il portait encore ce nom sous le Directoire, qui en fit le théâtre d'une fête célébrée le jour de l'entrée de Bonaparte à Milan (29 mai 1796). Sous l'empire, ces solennités populaires furent remplacées par des cérémonies où l'armée jouait le principal rôle, et nul emplacement n'était plus propre aux revues, aux manœuvres, aux défilés de troupes que le parallélogramme étendu devant l'École-militaire. Pendant les Cent-Jours, le 1er juin, Napoléon distribua, dans une solennité qu'il appela *Champ de Mai*, des drapeaux aux troupes réunies dans cet endroit, et il y reçut leur serment de défendre le trône qu'il venait de relever. La restauration négligea un peu le Champ de Mars, et ne le fit guère servir qu'à des revues de la garde nationale. Mais la révolution de juillet y ramena les réjouissances publiques, et ce fut là qu'eurent lieu une partie des fêtes qui solennisèrent le mariage du duc d'Orléans. La république de 1848 y célébra la fête de l'agriculture et de l'industrie. Enfin, sous le gouvernement du prince président, de magnifiques fêtes militaires, petite guerre en 1851, distribution des aigles en 1852, ont fait du Champ de Mars le théâtre de spectacles brillants, pour lesquels l'art et la nature l'ont merveilleusement disposé.

N. des V.

CHAMPS-ÉLYSÉES. (*Mythologie.*) On appelait ainsi la partie des enfers où les ombres des hommes vaillants, sages, vertueux, trouvaient après la mort le bonheur et le repos éternels. Homère place les Champs-Élysées aux limites occidentales de la terre, en deçà de l'océan. Voici ce qu'il fait dire à Protée, interrogé par Ménélas : « Le destin n'a pas décidé, ô nourrisson de Jupiter, que tu finirais tes jours dans Argos : les immortels t'enverront aux confins de la terre, dans les Champs-Élyséens, qu'habite le blond Rhadamante. Là la vie s'écoule douce et tranquille. L'hiver et ses neiges y sont inconnus; le ciel n'y a pas d'orages; l'océan n'y envoie que le souffle rafraîchissant du zéphyr (1). » Hésiode appelle ce lieu les *îles bienheureuses*, où la terre se couvre de fleurs et de fruits trois fois par année, où une félicité parfaite attend, au delà de l'Océan, les héros dignes de ce beau sort (2). Suivant Pindare, Saturne a un grand palais dans ces îles : on n'y est admis qu'après avoir subi sur la terre et dans l'Hadès trois épreuves, pendant chacune desquelles on ne doit se rendre coupable d'aucun crime. Rhadamante y siége auprès de Saturne. Là aussi habitent Pélée, Cadmus, et Achille (1). Les traditions postérieures s'écartent en quelques points du mythe primitif, et le caprice des poëtes a assigné de nouvelles places à l'Élysée, à mesure que se reculaient les bornes du monde connu. Ainsi, suivant Lucien, c'est dans la lune qu'est l'Élysée; Plutarque le place au centre de la terre, et Denys le géographe dans les îles Blanches. Virgile rapporte qu'après un séjour de mille ans dans ce paradis, les âmes boivent de l'eau du fleuve Léthé et viennent animer d'autres corps.

N. des V.

(1) Hom., *Od.*, VI, 561-568. — Cf. Eurip., *Hel.*, 1676.
(2) Hésiod., *Opp.*, 153.

CHANDELEUR. (*Histoire religieuse.*) C'est le nom populaire de la fête qui, dans l'église catholique, se célèbre le 2 février, en mémoire de la présentation de Notre-Seigneur au temple et de la purification de la Vierge, sa sainte mère. Quarante jours après ses couches, Marie se soumit, comme les autres femmes, à la cérémonie légale de la purification, et en même temps, suivant les prescriptions de la loi, le nouveau-né fut présenté au Seigneur. La fête qui solennise ce divin exemple d'obéissance et d'humilité est nommée Chandeleur par allusion aux cierges ou *chandelles* de cire que l'on bénit, que l'on allume et que portent le clergé et les fidèles, pour honorer Jésus-Christ comme la vraie lumière, *lumen ad revelationem gentium*, ainsi que le dit le cantique du vieillard Siméon.

Les Grecs appellent cette fête ὑπαντή, *rencontre*, parce que Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent Jésus dans le temple, lorsqu'on le présentait au Seigneur. C'est alors que le pieux vieillard chanta le *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, que l'Église grecque et l'édifice latine répètent dans cette solennité.

L'Église grecque et l'Église de Milan mettent cette fête au nombre des solennités de Notre-Seigneur; mais l'Église romaine l'a toujours comptée au nombre des fêtes de la sainte Vierge

Dom Gueranger, l'*Année liturgique*, temps de Noël, 2e partie, p. 545.

F. Dehèque.

CHANDERNAGOR. (*Géographie*). *Fransdonga* chez les Indigènes. Ville française de l'Inde, dans le Bengale, à 31 kil. nord de Calcutta, sur la rive droite de l'Hougli, dans une position élevée et pittoresque. Popul., 32,000 habitants. Les rues de Chandernagor sont alignées et bien pavées, ses maisons à deux étages, construites en briques et blan-

(1) Pind., *Ol.* II, 75-91 (123-148). — Cf. Strab., III p. 150.

chies extérieurement, avec des toits plats, suivant la mode généralement adoptée dans l'Inde. Les navires ne remontent plus jusqu'à Chandernagor, et ils ne pourraient le faire qu'avec difficulté. Cette ville appartient à la France depuis 1688; mais elle a perdu toute importance depuis 1814. Les Français se sont engagés alors à ne pas en rétablir les fortifications, qui avaient été détruites par les Anglais pendant la dernière guerre. On exporte annuellement de Chandernagor 400 caisses d'opium. G.

CHANOINE. (*Histoire ecclésiastique.*) Le mot grec κανών, d'où vient le mot français *chanoine*, a trois sens assez distincts : il peut se traduire par règle; il peut servir à désigner une pension, l'assignation d'un revenu fixe; il peut enfin signifier registre, catalogue, matricule. Il en résulte que, selon les uns, les chanoines, en latin *canonici*, ont été nommés ainsi à cause de la règle qu'ils devaient suivre, de la vie régulière qu'ils devaient mener; selon d'autres, ils tiraient leur nom de la pension régulière qui leur était assignée; d'après une troisième opinion, ce nom se donnait dans le principe à tous les clercs ou membres du clergé, soit parce qu'ils étaient inscrits dans le canon ou catalogue de l'église, soit parce qu'ils vivaient selon les canons. Quoi qu'il en soit, ce nom était donné particulièrement à des ecclésiastiques qui, formant le clergé d'une église cathédrale ou collégiale, vivaient en communauté, soumis à une règle quasi monastique. Enfin, jusqu'en 1790, on appela ainsi des ecclésiastiques possédant une prébende, c'est-à-dire un revenu affecté à ceux qui célébraient le service divin dans quelques églises privilégiées. On fait remonter à l'an 1200 l'époque de ce changement, dont le résultat fut d'affranchir les chanoines des règles, de la vie commune. Malgré le relâchement de l'observance, les chanoines n'avaient pas pourtant cessé de faire corps. Leurs réunions qu'on appelait *chapitres* avaient des attributions assez importantes : il y avait même des chapitres qui s'étaient soustraits à la juridiction de l'évêque, et qui ne reconnaissaient que le pape au-dessus de leur doyen. Il n'était pas nécessaire d'être prêtre pour posséder un canonicat; mais les chanoines qui n'étaient pas engagés dans les ordres sacrés n'avaient pas voix au chapitre. Il y avait des laïques auxquels quelques églises ou collégiales avaient, pour prix de libéralités ou de services rendus, conféré les honneurs du canonicat, avec le pouvoir de les transmettre à leurs descendants, comme un bien patrimonial et séculier. Dans le cérémonial romain, l'empereur était reçu chanoine de Saint-Pierre. Par le fait de son avénement à la couronne, le roi de France était premier chanoine honoraire héréditaire des églises de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Julien du Mans, de Saint-Martin de Tours, ainsi que des cathédrales d'Angers, d'Orléans, de Lyon et de Châlons. D'autres grands seigneurs, les ducs de Berri, les comtes d'Anjou et de Nevers, étaient investis de dignités pareilles. Dans plusieurs églises, telles que celles de Lyon et de Strasbourg, les chanoines étaient obligés de faire preuve de noblesse.

Lorsque les chanoines abandonnèrent la vie commune et la pratique de l'ancienne discipline, cet abandon ne fut pas général. Quelques-uns continuèrent à demeurer ensemble sous la direction de leurs évêques, et à habiter un même cloître autour de l'église qu'ils desservaient. C'est de là que les quartiers voisins des églises cathédrales ou collégiales s'appellent encore aujourd'hui des *cloîtres*. Ces chanoines, restés fidèles aux institutions primitives, furent distingués des autres par la dénomination de chanoines *réguliers*. Presque tous suivaient la règle de Saint-Augustin, adoptée par beaucoup de sociétés de l'un et de l'autre sexe, comme les religieux Prémontrés, Génovéfains, Antonins, Victorins. Les chanoines réguliers pouvaient posséder des cures, des prieurés, des abbayes, bénéfices qui étaient interdits aux autres religieux par les canons.

A l'époque de la révolution française, non-seulement les congrégations régulières de chanoines disparurent; mais encore les chapitres séculiers furent supprimés par la constitution civile du clergé. Lors de la réorganisation du culte catholique, on ne rétablit que les chapitres des cathédrales pour la splendeur du culte et pour le gouvernement des diocèses pendant la vacance du siége épiscopal. Quant aux chapitres des églises collégiales, ils n'ont pas été rétablis, et il n'en existe plus en France, à moins que l'on ne considère comme chapitre de collégiale le chapitre naguère royal de Saint-Denis.

Les Chanoinesses étaient des filles qui exerçaient les mêmes fonctions que les chanoines; qui, comme eux, formaient un chapitre, possédaient des prébendes, et chantaient à l'église à des heures marquées, revêtues de l'aumusse. Elles n'avaient d'ailleurs aucun vœu à faire. Elles avaient la libre jouissance de leurs biens, et vivaient chacune en son particulier, quoique leurs maisons fussent dans le même enclos. Elles pouvaient, n'étant liées que par leur volonté, quitter cette vie pour une autre plus mondaine, et se marier. En un mot, c'était plutôt une espèce de séminaire et une retraite honnête pour les femmes restées dans le célibat qu'un engagement pour le service de Dieu. Pour être admise parmi les chanoinesses, il fallait faire preuve de la plus ancienne, de la plus irré-

prochable noblesse. Les principaux chapitres de chanoinesses étaient en Flandre, en Allemagne et en Lorraine. Celui de Remiremont était un des plus illustres.

Il y avait aussi des *chanoinesses régulières*. Celles-ci étaient de véritables religieuses, qui faisaient des vœux, et vivaient en communauté sous la règle de Saint-Augustin. L.

CHARON ou CARON. (*Mythologie.*) Χαρών. Ce nom est donné par les anciens au batelier qui passe sur le fleuve des enfers les ombres des morts. Charon est une création assez postérieure des poëtes grecs. On ne peut cependant assigner au juste l'époque à laquelle il remonte; ni Homère ni Hésiode n'en font mention. Polygnote l'avait représenté au *Lesché* de Delphes (1), ce qui montre que son existence date au moins du cinquième siècle avant notre ère. De bonne heure aussi on donna en Grèce le nom de *Charonia* (χαρώνεια) aux grottes qui passaient pour l'entrée des enfers, telles que celles de Ténare au sud du Péloponèse, d'Héraclée dans le Pont et de Tymbria en Carie; et cette circonstance prouve encore l'ancienneté de la croyance à l'existence de Charon. C'est surtout Virgile (2) qui a popularisé ce personnage, que les poëtes latins, sans doute d'après la tradition grecque, nous représentent comme un vieillard à l'aspect repoussant, et qui avait Érèbe pour père. Chaque ombre devait lui payer une obole pour son passage, et cette croyance, rapportée par les auteurs, est confirmée par la présence de pièces de monnaie trouvées dans la bouche des cadavres que renfermaient des tombeaux antiques. Cet usage, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans certains cantons de l'Italie et même dans quelques parties de la France, s'est transmis avec l'opinion que les morts doivent effectivement passer en barque avant d'arriver dans le sombre séjour. Cette opinion, qui perce encore dans la célèbre vision représentée sur le tombeau du roi Dagobert à Saint-Denis, se retrouve au chant III de l'*Enfer* du Dante. Le poëte voit, au bord de l'Achéron, Charon qui conduit sa barque sur les eaux fétides du fleuve infernal et crie aux damnés : « Malheur à vous, âmes dépra« vées! » Michel Ange, dans son célèbre *Jugement dernier*, a aussi peint la barque de Charon. Les peintures antiques et surtout les vases peints représentent souvent le nocher des enfers. Sur un lécythos trouvé à Athènes on voit Charon, les cheveux et la barbe en désordre, coiffé d'une sorte de calotte rouge, vêtu d'un chiton de couleur sombre, s'apprêter à recevoir dans sa barque deux ombres qui s'avancent sur le rivage. Ces ombres sont

(1) Paus., *Phocid.*, c. 28.
(2) *Æn.* IV, 295 et sq.

figurées par des personnages vêtus de manteaux de pourpre. Près de leur tête voltigent de petites figures qui représentent leurs âmes (1). Le souvenir de Charon a survécu chez les Grecs modernes au polythéisme. Ce personnage, qu'ils appellent Χάρος ou Χάροντας, parcourt à cheval, disent-ils, les montagnes comme pourvoyeur de la mort; il fait marcher devant lui les jeunes gens et derrière lui les vieillards, emportant les petits enfants sur sa selle (2).

Le personnage de Charon passa de la Grèce chez les Étrusques. On le voit en effet sur certains monuments de ce dernier peuple, avec son nom (*Charun*) écrit à côté de lui. Il est barbu, ailé, et porte un aviron (3). Il est probable que le dieu grec fut confondu avec le dieu de la mort des Étrusques, *Mantus*, l'ancêtre de l'*Orcus* latin. En effet, tantôt cette dernière divinité, qui est aussi barbue et ailée, et qui porte un marteau sur son épaule, fait pendant sur les urnes funéraires au Charon armé de l'aviron; tantôt il ne forme avec lui qu'un seul et même personnage, puisqu'il porte parfois, d'une main l'aviron et de l'autre le marteau (4). Aussi les antiquaires ont-ils baptisé du nom de *Charon étrusque* ce personnage armé de la pioche ou du marteau, véritable dieu léthifère, sorte de *Thanatos*, qui est la personnification de la mort violente. On le voit sur les bas-reliefs étrusques, dans les sujets de combats, guettant ceux des guerriers qui doivent succomber, et s'apprêtant à les emporter dans le sombre séjour. Ce Charon semble être le *genius infernus* dont il est fait mention si souvent dans les inscriptions funéraires; on le voit sur certaines urnes étrusques qui garde l'entrée des enfers; parfois, au lieu d'un aviron, ce sont des tenailles et un flambeau qu'il tient à la main (5).

Suidas, dans son *Lexique*, donne le nom de Charon (Χάρων) comme synonyme de Θάνατος, ce qui nous montre qu'à l'époque byzantine Charon était considéré comme un dieu de la mort, et ce qui explique en même temps les monuments étrusques et la croyance populaire des modernes Hellènes.

J.-A. Ambrosch, *De Charonte etrusco;* Vratislav. 1837.

A. Maury, *Des divinités et des génies psychopompes*, dans la *Revue Archeologique*, t. I et II, 1845 et 1846. *Du personnage de la Mort*, dans la *Revue Archeologique*, t. IV, 1848.

ALFRED MAURY.

CHÂTEAU. (*Histoire.*) A la fin de l'empire romain, les frontières seules étaient gar-

(1) Stakelberg, *Die Gräber der Hellenen*, taf. XVIII.
(2) Fauriel, *Chants populaires de la Grèce moderne*, t. II, p. 228.
(3) Micali, *Monumenti ined.*, tav. XLIII, 1.
(4) Gerhard, *Archäologische Zeitung*, t. II, taf. 25
(5) Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, atlas, tav. LX.

nies de châteaux forts; mais quand, par suite de l'invasion des tribus germaniques, toutes les provinces de la Gaule furent devenues successivement des provinces frontières, il fallut aussi, pour les protéger contre l'ennemi, y construire des forteresses, et les lignes de châteaux forts, s'étendant de proche en proche, finirent par couvrir de leur réseau toute l'étendue du pays.

Au temps de la première race, les princes, possesseurs des châteaux existant dans la Gaule, s'en attribuèrent quelques-uns comme résidences royales, ou rendez-vous de chasse; mais ils ne pensèrent guère à entretenir les autres et encore moins à en accroître le nombre, la coutume n'étant pas alors d'attendre l'ennemi derrière des murailles, mais de marcher à sa rencontre en rase campagne. Beaucoup de châteaux tombèrent donc en ruine; mais, dans les neuvième et dixième siècles, les fréquentes irruptions des Normands firent naître la nécessité de les réparer et d'en construire de nouveaux. Les monastères s'entourèrent aussi de remparts. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris fut de ce nombre, ce qui ne l'empêcha pas d'être prise, pillée et incendiée à plusieurs reprises par les hommes du Nord.

Sous le règne de Charles-le-Chauve, le nombre des châteaux augmenta considérablement en France. Chaque seigneur détenteur d'un fief, qui ne lui avait été d'abord accordé que temporairement, puis à vie, jaloux de rendre héréditaire son titre de suzerain, se cantonna dans le lieu de son commandement, soit pour se mettre en garde contre les insurrections de ses vassaux, soit contre des velléités du prince de reprendre par la force ce qu'il n'avait accordé que par faiblesse.

Dans la suite des temps, la possession d'un château étant devenue le signe du droit de suzeraineté, tous les nobles qui étaient investis de ce droit ou qui prétendaient l'être se hâtèrent d'en élever un, dont ils firent leur manoir principal et le siége de leur domination légitime ou usurpée. Le sol de la France se hérissa donc de châteaux forts ou maisons fortes, comme on les appelait aussi. C'était là que les seigneurs bravaient l'autorité royale, soutenaient des siéges contre elle et la faisaient souvent reculer. C'était de ces forteresses, munies de hauts et solides remparts, de tours menaçantes, de fossés profonds, et placés le plus souvent sur la cime des rochers, comme des nids de vautour, que des seigneurs ignorants, cupides et barbares, s'élançaient dans la plaine, pour ravager la moisson du pauvre, rançonner, piller, et quelquefois incendier les monastères; s'embusquer le long des grandes routes, y attendre les marchands qui se rendaient aux foires, et, là, en véritables coupe-jarrets, les détrousser et souvent les mettre à mort. Les grands feudataires avaient un grand nombre de châteaux qui lorsqu'ils ne s'élevaient pas sur la crête d'une montagne, défendaient l'entrée d'une vallée ou le passage d'une rivière. Comme ils ne pouvaient pas les occuper tous de leur personne, ils en confiaient la défense à des *châtelains*, ou les cédaient à titre de sous-inféodation.

Mais si les châteaux furent presque toujours des instruments de brigandage et d'oppression, il faut reconnaître aussi qu'ils servirent plus d'une fois à protéger l'impuissance et la faiblesse. C'était dans leur enceinte qu'au signal donné par le beffroi les habitants des campagnes se retiraient avec leur mobilier et leurs troupeaux à l'approche de l'ennemi. Pour prix des secours qu'ils en recevaient, ils étaient tenus d'aider à leur entretien et de faire à tour de rôle, même en temps de paix, le guet ou la guaîte sur le rempart, pour la sûreté personnelle de leur seigneur. Les monastères fortifiés offraient le même abri et avaient droit au même service. Le roi eut aussi, pour une destination semblable, des châteaux forts, commandés par des capitaines et gardés de la même manière, jusqu'au temps où les troupes réglées furent assez nombreuses pour qu'on y pût entretenir des garnisons permanentes.

A mesure que la puissance royale prit de l'accroissement en France, les châteaux appartenant aux seigneurs diminuèrent en nombre, parce que les rois démolissaient tous ceux dont ils pouvaient s'emparer. En effet, dès qu'ils avaient vaincu un vassal rebelle, ils lui imposaient, pour première condition de paix, la destruction de la forteresse à l'aide de laquelle il avait résisté à leur volonté. Louis XI, en particulier, n'oublia jamais cette clause dans ses traités. François Ier, en attirant la noblesse à la cour, fit abandonner beaucoup de châteaux, qui se dégradèrent, tombèrent en ruines, et ne furent pas relevés par leurs propriétaires devenus courtisans. Plusieurs furent pris et démolis par les divers partis qui déchirèrent la France pendant les guerres de religion. Richelieu en fit jeter bas un grand nombre, et le reste disparut sous Louis XIV, pour faire place à des châteaux de plaisance. Quand les choses en furent venues là, le roi lui-même laissa tomber ceux qu'il possédait à l'intérieur, sauf quelques-uns qu'il transforma en citadelles ou en prisons d'État, tels que la Bastille, les châteaux de Ham, de Joux, etc. Quant à ceux qui subsistaient sur la frontière, on les fortifia à la manière moderne et on en fit des places de guerre

Dissertation sur les forteresses ou châteaux forts de la France, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLIII, p. 677, 704 et suiv.

G.

CHÂTEAUROUX. (*Géographie et histoire.*) Cette ville, chef-lieu du département de l'Indre, est fort ancienne, et doit son nom et son origine à un château fort, construit vers le milieu du dixième siècle par Raoul de Déols, dit le *Libéral*. Comme cela arrivait toujours au moyen âge, des habitations commencèrent à se grouper autour du château et formèrent dans le siècle suivant une ville qui prit le nom de *Castrum Radulphi*, d'où est venu le nom moderne de Châteauroux. Cette ville, possédée d'abord par les princes de Déols, issus, suivant l'opinion la plus commune, de la famille des ducs d'Auvergne, tomba ensuite au pouvoir de Philippe-Auguste et fut réunie par lui au Berry. La seigneurie de Châteauroux fut érigée en comté le 16 juillet 1497, par Charles VIII, en faveur d'André de Chauvigny, vicomte de Brosse. Elle passa plus tard dans la famille des princes de Condé, et fut érigée en duché-pairie par lettres du mois de mai 1616, en faveur de Henri II de Bourbon, prince de Condé. En 1736, Louis XV en fit l'acquisition et la donna à sa maîtresse, Marie Anne de Mailly-Nesle, qu'il créa duchesse. Après la mort de cette favorite, en 1744, ce duché retourna au domaine royal.

La ville de Châteauroux était avant la révolution le chef-lieu d'une élection. Elle possède aujourd'hui des tribunaux de première instance et de commerce, une chambre consultative des arts et manufactures et une société d'agriculture. On y compte 13,700 habitants. C'est la patrie du général Bertrand. G.

CHÂTELAIN. (*Histoire.*) Dans le principe, les châtelains n'étaient que de simples officiers des ducs et des comtes, à qui ils prêtaient serment de fidélité, et qui les envoyaient commander en leur nom dans les bourgades ou forteresses de leurs domaines. Les châtelains rendaient la justice, maintenaient les vassaux dans l'obéissance et jouissaient, dans tout leur ressort, de la même autorité que les *vicomtes* dans les villes. Pour éviter des conflits, on n'envoyait jamais de châtelain où se trouvait déjà un *vicomte;* celui-ci commandait au château en même temps qu'à la ville. Un châtelain, pour se charger de la garde d'un second château, avait besoin d'obtenir l'autorisation du seigneur à qui appartenait celui qui avait été d'abord confié à sa surveillance; quand il avait sous lui des *sous-châtelains*, le seigneur pouvait exiger que ces subalternes lui prêtassent aussi serment de fidélité. Vers le milieu de la seconde partie du treizième siècle, les châtelains furent dans les villes royales remplacés par des prévôts. L'autorité militaire et la garde des châteaux furent remises à des commandants de place ou capitaines, dont quelques-uns prirent le titre de capitaines concierges. Ces officiers recevaient directement les instructions et les ordres du roi. Plus tard on appela châtelains, les seigneurs possédant un château entouré de fortifications et dont la terre, érigée en *châtellenie*, conférait le droit de justice. Au quatorzième siècle, quand le titre de baron cessa d'être attribué exclusivement aux grands feudataires de la couronne, on le donna aux gentilshommes qui possédaient quatre châtellenies relevant d'un duc et d'un comte. Dans la hiérarchie féodale les châtelains prenaient rang après les barons. G.

CHAUFFEURS. (*Histoire.*) On a appelé ainsi une troupe de brigands qui, à la faveur des troubles qui agitèrent la France à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, désolèrent, de la manière la plus affreuse, les départements du midi et de l'ouest. Ces brigands ne reculaient devant aucun crime : le vol, le pillage, le meurtre, le viol, l'incendie ne les effrayaient pas. Le visage couvert d'un masque, ils s'introduisaient dans les maisons, garrottaient les hommes, épouvantaient les femmes par des menaces et leur exposaient la plante des pieds au feu pour les obliger à révéler le lieu où étaient leur argent et leurs objets précieux. Ces horribles tortures avaient fait donner à ces brigands le nom de *chauffeurs*. Leurs bandes formidables se composaient de vagabonds de toute espèce, de déserteurs, de malfaiteurs expérimentés et hardis. Le Directoire ne prit contre eux que des mesures insuffisantes; lorsqu'on saisissait quelques chauffeurs, les juges devant lesquels on les traînait étaient tellement dominés par la crainte qu'ils n'osaient les condamner. Pourtant on était parvenu à les faire disparaître sur quelques points, lorsque Bonaparte, devenu premier consul, fit agir la force publique avec énergie; et bientôt ces brigands, que les uns prétendaient excités par les royalistes, les autres soudoyés par l'Angleterre, furent anéantis. La manière dont un de leurs repaires fut découvert mérite d'être rapportée.

Deux gendarmes à cheval côtoyaient la forêt d'Orgères, située à dix lieues de Chartres : l'un d'eux, pénétrant un peu dans le taillis, aperçut un enfant d'une dizaine d'années, singulièrement accoutré et qui vint à sa rencontre en lui demandant du pain. Le gendarme le fit monter en croupe et l'emmena dans une auberge voisine. Après avoir apaisé sa faim, l'enfant s'empare d'un couvert d'argent, d'un couteau et de divers autres objets qu'il ramasse sans essayer de les cacher. Interrogé sur les motifs de sa conduite, il répondit naïvement que ces objets lui plaisaient et que sa mère en recevait souvent de semblables de son père. C'en est assez. L'enfant, ayant été travesti, est conduit dans un marché où

on lui fait indiquer du doigt tous ceux qu'il reconnaît. On renouvelle l'opération dans les villes voisines et l'on s'empare de la sorte de cent dix de ces brigands. Ils comparurent devant le jury, à Chartres, et la plupart furent condamnés à mort. Ces misérables avaient leurs repaires dans les carrières de la forêt, d'où avaient été tirées les pierres qui ont servi à bâtir la cathédrale de cette ville. Aussi après leur condamnation l'entrée des carrières de la forêt d'Orgères fut-elle murée.

CHAUME. (*Botanique.*) *Calamus.* C'est le nom que l'on donne à la tige des graminées. Cette tige est un tube allongé, creux, cylindrique, ordinairement simple, rempli d'une substance plus ou moins dense et entremêlée de filets ligneux très-fins, lesquels sont eux-mêmes composés de fibres encore plus délicates. On la confond souvent avec le chalumeau, mot destiné à désigner la prétendue tige des cypéracées. Le chaume ne se divise point; il porte un seul épi, et est entrecoupé de distance en distance par des nœuds saillants et durs, d'où partent des feuilles longues, étroites, terminées en pointe et engaînantes à leur base.

Dans le langage agricole, on appelle *chaume* la racine et la partie inférieure du véritable chaume, qui reste encore quelque temps sur pied après que les blés ont été coupés. On l'emploie de diverses manières; les uns l'arrachent pour le brûler dans la maison; les autres pour le faire pourrir dans les étables ou bergeries; quelques-uns le réduisent en cendres sur place; d'autres enfin l'enterrent par un coup de charrue. Cette dernière méthode est la meilleure : outre que le chaume est encore rempli de tous les principes constituant de la végétation, et qu'il est propre à fournir plus d'humus, on détruit ainsi beaucoup de mauvaises herbes dont les graines ne sont pas encore mûres. X.

CHAUSSE-TRAPE. (*Art militaire.*) Sorte d'arme défensive composée de quatre pointes de fer, longues d'environ quatre pouces, disposées de manière que trois portent à terre et que la quatrième soit toujours en l'air. Cette arme, dont l'usage est aujourd'hui abandonné, était employée comme obstacle : on en parsemait les avenues des retranchements; on en répandait dans les défilés où la cavalerie devait passer, dans les gués des rivières à faible courant. On lit dans Mézerai qu'en 1407 les assassins du duc d'Orléans jetèrent derrière eux des chausse-trapes pour empêcher qu'on ne les poursuivît. En 1422, au siége d'Orléans, Jeanne d'Arc fut blessée par une chausse-trape. Louis XI avait fait semer plus de dix-huit mille chausse-trapes sur les avenues de son château de Plessis-les-Tours.

CHAUX. *Voyez* les articles CALCAIRE, CALCIUM et MORTIERS.

CHÉRUBIN. (*Théologie.*) Esprit céleste, ange du second ordre de la première hiérarchie. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la vraie signification assignée à ce mot par son étymologie; les uns le font venir de la langue des Égyptiens, et prétendent que ceux-ci appelaient *cheroub* une figure symbolique, couverte d'yeux et pourvue d'ailes, qu'ils regardaient comme un emblème de la religion et de la piété; d'autres y reconnaissent un mot hébreu qui signifiait, selon plusieurs *fort et puissant*, selon d'autres *comme des enfants*, et qui, d'après une autre opinion encore, était un simple substantif voulant dire *nuage*, de façon que le trône du Tout-Puissant, représenté comme assis sur les chérubins, était un siége formé de nuages assemblés. Un dernier avis enfin veut que le mot hébreu vienne du chaldéen *charab*, laboureur ou graveur, et que les chérubins ne soient autre chose que des formes de fantaisie, des représentations tout à fait idéales, destinées sans doute à symboliser quelqu'une des qualités divines.

Cette incertitude a rejailli sur les œuvres de l'art, et l'on n'est pas plus d'accord sur la figure du chérubin que sur la signification de leur nom. Moïse, dit l'Écriture, avait mis l'arche, dans le sanctuaire, à l'abri sous les ailes des chérubins, et, selon Josèphe (1), ces chérubins étaient des animaux ailés qui n'approchaient d'aucune forme qui nous soit familière ou même connue. Ézéchiel parle de chérubins qui avaient la figure de l'homme, du bœuf, du lion, de l'aigle; mais il ne dit pas si chacun ressemblait isolément à l'une de ces créatures du monde terrestre, ou si leur forme commune était un assemblage monstrueux de ces diverses formes. Saint Jean (2) nomme les chérubins *des animaux*, sans dire de quelle espèce d'animaux il entend parler. Les chérubins placés à l'entrée du paradis après qu'Adam et Ève en eurent été expulsés ont fourni matière aussi à plus d'une discussion, les uns y voyant un mur de feu, d'autres une nuée mêlée de flammes, d'autres une figure effrayante et terrible, d'autres un ange à figure humaine, armé d'une épée flamboyante.

Quoi qu'il en soit, l'usage a prévalu de représenter les chérubins sous la forme d'une tête d'enfant soutenue par des ailes; ces ailes sont rouges ou couleur de feu. La tête sans corps et les ailes qui la portent symbolisent l'intelligence et la célérité que les esprits célestes mettent au service de Dieu; la couleur des ailes exprime l'amour divin dont ils sont enflammés. Cette représentation a été si complétement adoptée qu'on l'a consacrée à l'ornement des clefs de

(1) *Antiq. Jud.*, l. III, c. 6.
(2) *Apocal.*; c. 4.

voûte, et qu'on a appelé chérubin la pierre pendante au sommet de l'arc. On appelle *hymne chérubique* une hymne de la liturgie des Grecs qui se chante pendant qu'on transporte le pain et le vin du petit autel ou de la Prothèse au grand autel, et dans laquelle il est parlé du chœur des Anges et des chérubins, célébrant de leur voix céleste l'immolation du Sauveur. *Voyez* Ange.

L.

Chérusques. (*Histoire.*) Nom d'un peuple célèbre de la Germanie. Les Chérusques, habitaient les deux côtés du Harz, entre la partie sud-ouest de la forêt de Thuringe, où ils avaient pour voisins les Cattes, et la Saale. Ils paraissent avoir eu pour limites au nord et à l'est, la rivière Aller, et s'être étendus à l'ouest jusqu'au delà du Weser. Ils ne furent connus des Romains que vers l'an 10 av. J.-C., quand, retournant des bords de la Saale vers le Rhin, Drusus traversa leur pays. Lorsque, l'année suivante, ce prince revint en Allemagne, il traversa encore le pays des Chérusques pour se diriger sur l'Elbe. Alors ces peuples parurent peu redoutables aux Romains, avec lesquels ils firent une alliance, en l'an 7 av. J.-C. Ils prirent même du service dans les armées romaines, sous la conduite, il est vrai, d'un général de leur nation, *Arminius* (ou *Hermann*). Mais quand Varus voulut lever des impôts sur les Germains et leur imposer les lois romaines, les Chérusques furent les premiers à se soulever. Varus accourut avec ses légions pour les soumettre; mais il fut battu et lui et ses légionnaires furent taillés en pièces jusqu'au dernier dans la forêt de Teutobourg, l'an 9 de J.-C. Les Romains firent de grands efforts pour réparer cet échec; Arminius, de son côté, forma pour leur résister, la confédération des peuples Chérusques, qui comprit bientôt tous les peuples du Weser, du Rhin et de la Lippe. Malheureusement il n'était le seul chef des Chérusques; il avait pour collègue ou pour compétiteur Ségeste, dont la rivalité occasionna une guerre civile. Serré de près par Arminius, Ségeste invoqua le secours de Germanicus, qui commandait alors les légions du Rhin; Germanicus le délivra, et néanmoins, après plusieurs combats contre Arminius, il se vit forcé de se retirer. Ce triomphe augmenta la confiance des Chérusques et leur importance aux yeux des autres peuples de la Germanie, dont plusieurs vinrent encore se joindre à eux; ainsi les Lombards et les Semnones quittèrent la confédération des Marcomans pour entrer dans la leur. Enfin les victoires d'Arminius sur les Marcomans et Marbod, leur chef, élevèrent les Chérusques au rang de premier peuple de la Germanie. Mais ils déchurent de ce rang quand, après l'assassinat d'Arminius, l'an 21 de notre ère, des dissensions intérieures éclatèrent parmi eux. Italicus, le dernier rejeton de la famille de ce chef, eut enfin le commandement; mais il fut bientôt expulsé et ne parvint à reconquérir le pouvoir que par le secours des Lombards. Alors les Chérusques furent peu à peu abandonnés par leurs alliés. Affaiblis de plus en plus par les irruptions des Lombards, ils perdirent leur nationalité dans le troisième siècle et disparurent avec leurs alliés dans la grande confédération des Francs.

R.

Chester. (*Géographie.*) Le comté de Chester (*Cheshire*), un des quarante comtés du royaume d'Angleterre, est situé entre celui de Lancaster au nord, la mer d'Irlande et la principauté de Galles à l'ouest, les comtés de Shrop au sud, de Stafford au sud-est et de Derby à l'est et au nord-est. Il a une population de 395,300 habitants. Le sol du Cheshire est plat et s'étend en plaines fertiles qui nourrissent de nombreux bestiaux. Le lait fourni par une belle race de bêtes à cornes sert à la préparation des fromages dits de Chester, qui constituent pour le comté une branche importante d'industrie et de commerce. On en fabrique annuellement 12 millions de kilogrammes. Un autre revenu tout aussi considérable provient des sources salées, qui abondent dans le pays et dont l'exploitation est la plus active de tout le royaume. Le commerce est alimenté en outre par diverses manufactures, par des tanneries et par le produit des mines de plomb, de fer, de cobalt et de houille. Il est favorisé par la Mersey, la Dee et la Tamise, qui arrosent le comté, et par cinq canaux navigables. Quand les Romains arrivèrent dans cette partie de la Bretagne, où des routes et des restes de monuments témoignent de leur séjour, ils la trouvèrent habitée par les *Cornavii*. Ils la comprirent, au quatrième siècle, dans la province qu'ils appelèrent *Flavia Cæsariensis*. Plus tard, le territoire actuel du Cheshire fut érigé en comté palatin par Guillaume-le-Conquérant, qui lui accorda de grands priviléges. Ces priviléges furent en partie révoqués par Henri VIII; toutefois le comté conserva celui de donner son nom au prince de Galles. Il est aujourd'hui divisé en 7 hundreds.

Chester (*Deva* ou *Cestria*) est le chef-lieu de ce comté. C'est une très-ancienne ville, station romaine dans l'antiquité, place forte au moyen-âge, entourée de vieux remparts qui ne l'ont pas empêchée d'être prise, au temps des guerres civiles, par les troupes du parlement. Elle est située sur la Dee, qui y est traversée par un pont remar-

quable, dont l'arche unique a soixante mètres d'ouverture. On n'y peut guère citer, en fait de monuments publics, que la cathédrale et la halle, où se tiennent les foires les plus considérables de l'Angleterre. C'est là que se vendent ces fameux fromages dont nous avons parlé plus haut, ainsi que les produits naturels ou manufacturés de la ville et du comté. Les exportations se font, tant par la Dee, qui peut recevoir à Chester des bâtiments de trois cent soixante tonneaux, que par divers canaux, dont l'un va à Nantwich, et dont un autre communique avec Liverpool. La ville de Chester est le siége d'un évêché ; elle renferme une population de 21,000 habitants et envoie deux députés au parlement.

G.

CHEVALERIE (ordres de). (*Histoire.*) L'institution de la chevalerie avait jeté un vif éclat dans la période sombre et sanglante du moyen âge, et l'*Encyclopédie nouvelle* a montré déjà, dans un article spécial, quelle fut la part glorieuse qui échut aux chevaliers dans le grand épisode des croisades (voyez CHEVALERIE). La conquête de la terre sainte donna naissance à plusieurs ordres religieux et militaires. Tous procédaient également du zèle pieux de ces guerriers chrétiens et de la haine qu'ils avaient vouée au mahométisme; le but était encore le même pour tous : conquérir les lieux saints et le sépulcre de Jésus-Christ; se maintenir dans les villes enlevées aux infidèles; s'opposer aux progrès des armes ennemies; protéger les pèlerins; combattre à outrance et partout, sur terre comme sur mer, la race abhorrée des Sarrasins et délivrer les captifs tombés entre leurs mains. Dans le principe, les ordres de chevalerie étaient à la fois religieux et militaires, et les chevaliers se vouaient au triomphe de la chrétienté par la prière comme par l'épée; mais quand les malheurs du temps eurent fait éprouver de cruels revers aux armes européennes, les ordres exclusivement religieux devinrent de plus utiles intermédiaires pour le rachat des captifs, et ce que ne pouvait plus faire la valeur du guerrier fut abandonné à la charité des chrétiens. A l'époque où les ordres religieux et militaires avaient à supporter les rudes fatigues d'une guerre acharnée et sans trêve, sous les murs de Ptolémaïs, de Rhodes ou de Malte, ce n'était pas seulement par esprit de piété que les chevaliers prononçaient des vœux, c'était encore pour être mieux en mesure de satisfaire à toutes les exigences de leur vocation : en renonçant aux passions et aux plaisirs du monde, aux soins et aux joies de la famille, ces pieux guerriers se vouaient exclusivement et sans esprit de retour à la défense de la religion, à la protection des pèlerins, au rachat des captifs et à l'extermination des ennemis de leur foi. Plus tard, les changements survenus dans les rapports de l'Europe chrétienne avec les nations mahométanes vinrent modifier profondément le but, les formes et les statuts des ordres de chevalerie. L'organisation des troupes soldées et régulières acheva de ruiner le prestige des milices religieuses; enfin l'action de la nouvelle diplomatie et les capitulations avec la Porte Ottomane leur portèrent le dernier coup. L'ordre de Malte survécut seul, avec son esprit et ses statuts, grâce à sa puissante organisation et à la possession d'une île hérissée de fortifications redoutables, et placée comme une sentinelle avancée devant les côtes inhospitalières où les forbans africains avaient leurs repaires. Quant aux autres ordres de chevalerie, ils dépouillèrent insensiblement leur double caractère pour devenir, les uns exclusivement religieux, les autres purement militaires, politiques ou même civils. Cette transformation produisit un grand relâchement dans les statuts de la chevalerie, et la cour de Rome dut intervenir pour accorder aux nouveaux chevaliers des dispenses de célibat, de pauvreté, de pèlerinage et autres que les mœurs du temps rendaient ou trop onéreux ou superflus ou même impossibles; quelques ordres cependant conservèrent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle une certaine fidélité à leurs anciens rites. Cependant les nouvelles monarchies issues des grands traités européens cherchèrent à se donner de l'éclat, en même temps qu'elles se procuraient des moyens d'action et d'influence, en créant des ordres de chevalerie, auxquels était attaché le droit de porter des bijoux et des rubans appelées *décorations*, signes extérieurs qui remplaçaient l'ancien costume des chevaliers. C'est aussi dans l'Orient que l'usage des décorations a pris naissance : les ordres religieux et militaires avaient coutume de se distinguer les uns des autres par la couleur et la forme des croix brodées sur leurs manteaux; c'est ainsi que les chevaliers du Saint-Sépulcre portaient la croix *rouge;* ceux de Saint-Jean de Jérusalem la portaient *blanche*; elle était *verte* pour l'ordre de Saint-Lazare, et *noire* pour l'ordre Teutonique.

La valeur militaire ne fut pas en possession exclusive de cette sorte de récompense, et on vit enfin paraître les ordres de chevalerie pour *le mérite civil*, institution digne des progrès de la civilisation : ceux qui mettent au service de leur pays le dévouement du courage civil, les nobles qualités du génie, les utiles et pénibles travaux de l'étude et de la science, ceux-là méritent bien à tous égards de recevoir leur part des couronnes que la patrie reconnaissante décerne à ses plus dignes enfants.

Malheureusement on abusa bientôt, et

partout, de ce genre de récompense; mais est-ce un motif pour dénigrer le principe de l'institution? En toutes choses, il faut faire la part des faiblesses de l'homme et de l'imperfection inhérente à ses œuvres. S'il y avait dans le cœur humain plus de sagesse, de désintéressement et de modestie, les ordres de chevalerie ne seraient conférés qu'au mérite, et on ne verrait pas l'intrigue et la bassesse les réclamer effrontément, et quelquefois avec succès. Les gouvernements se défendent autant qu'ils le peuvent; mais ils ne sont pas toujours assez forts pour se soustraire aux influences qui pèsent sur eux. Dans les pays fréquemment remués par les troubles politiques, chaque administration nouvelle a des services nouveaux à récompenser; de là une certaine prodigalité dans la distribution des ordres de chevalerie. On a proposé diverses mesures dans le but d'arrêter ces abus qui tendent à déconsidérer ces belles institutions; mais généralement la difficulté d'appliquer ces mesures sans gêner l'action salutaire du pouvoir exécutif, et sans amoindrir sa dignité, les a rendues illusoires ou dangereuses : le mieux est de s'en rapporter à la sagesse des gouvernements intéressés à maintenir l'éclat et la valeur de ces récompenses. Au surplus, quand les ordres de chevalerie subissent les abus de la vénalité ou d'une prodigalité sans bornes, l'opinion publique sait en faire justice, et les gouvernements reçoivent le contre-coup de cette impulsion; c'est ainsi que, par décision du 7 avril 1785, le roi de France défendit à ses sujets d'accepter et de porter l'ordre américain de *Cincinnatus*; que, par décision du 23 avril 1821, le gouvernement français suspendit indéfiniment toute autorisation d'accepter et de porter l'*Éperon d'or* de Rome et le *Phénix* d'Hohenlohe. Ces défenses furent renouvelées et développées dans les instructions annexées à l'ordonnance du roi du 16 avril 1824. Après avoir rappelé que les seuls ordres royaux alors avoués étaient ceux : 1° du *Saint-Esprit*, 2° *de Saint-Michel*, 3° *de Saint-Louis*, 4° *du Mérite militaire*, 5° *de la Légion d'honneur*, 6° *de Saint-Lazare* et *de N. D. du Mont-Carmel* réunis, les instructions de 1824 ajoutent : « Tous autres prétendus ordres « qui se qualifient de français, tels que ceux « de *Saint-George de Franche-Comté;* « *Saint-Hubert des Ardennes, de Lorraine* « *et du Barrois; du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et tous autres* sous quelque titre ou « dénomination que ce soit, donnés par des « *commissions, chapitres, corporations,* « *associations, confréries, archiconfréries,* « *prétendus grands maîtres ou leurs délégués, gouverneurs ou administrateurs* « *généraux*, etc., sont déclarés abolis, conséquemment nuls, illégaux, abusifs, et ceux « qui ne les quitteront point à l'instant sont « passibles des peines portées par l'article « 259 du code pénal............ l'ordre de Malte « est, parmi les ordres étrangers, celui dont « on a le plus abusé. Beaucoup d'individus « l'ont pris en vertu, disent-ils, d'un droit « héréditaire dans leur famille, d'autres « comme cadets de maison; ceux-là l'ont « reçu d'une commission; ceux-ci le tiennent « d'un lieutenant du magistère, non encore reconnu par le gouvernement du roi. D'après « les termes de l'ordonnance, des titres de « cette nature ne peuvent être accueillis....... « Sa Majesté, par une décision du 16 avril « dernier, a prescrit qu'aucun militaire, depuis « le grade de colonel inclusivement et au-dessous, ou tout fonctionnaire dans l'ordre « civil d'un rang analogue aux grades militaires dont il vient d'être parlé, ne puisse « porter *un grand cordon ou une plaque;* « ces distinctions sont exclusivement réservées « aux officiers généraux ou aux fonctionnaires civils d'un rang correspondant. »

Saisissant le prétexte que leur fournissaient les abus de ce genre, quelques esprits envieux ou égarés n'ont pas manqué de dire que les ordres de chevalerie n'étaient que des *hochets*, et que c'était par des hochets que les hommes se laissaient conduire. Convenons, sans nous laisser tromper par ces déclamations intéressées, que les hommes qui ont versé du sang pour leur pays, ou qui ont dépensé à son profit les trésors de leur intelligence, et qui se trouvent suffisamment récompensés par un signe extérieur capable de flatter leur amour-propre en parlant aux yeux de la multitude, agissent encore plus sagement et plus noblement que les mercenaires, que les officiers de fortune qui vendent leur corps et leur âme pour un peu d'or. Les souverains qui ont institué des ordres de chevalerie pour récompenser la valeur, la vertu, les talents ont justement pensé que ceux-là en étaient seuls dignes qui nourrissaient dans leur âme plus d'amour-propre que de vénalité, et attachaient du prix à porter ces distinctions extérieures qui, en témoignant des belles et bonnes actions, disent à la multitude que celui qui en est revêtu est digne de son respect.

Pour compléter ce qui a été dit dans les articles de cette Encyclopédie consacrés spécialement à quelques ordres de chevalerie, nous allons présenter une esquisse historique de tous les ordres institués depuis le onzième siècle, même en dehors de la chrétienté, et en appelant chaque pays dans l'ordre alphabétique.

ANHALT-DESSAU, ANHALT-BERNBOURG, ANHALT-

Cœthen. Les princes souverains des maisons ducales d'Anhalt ont institué collectivement, le 18 novembre 1836, un ordre de chevalerie pour remplacer, ou plutôt pour rappeler l'ancien ordre d'*Albert l'Ours*, fondé vers la fin du quatorzième siècle par le prince Sigismond Ier. C'est l'aîné de ces princes qui en est le grand maître.

Ordre d'Albert l'Ours. Il a pour objet de récompenser les services civils et militaires, et compte trois classes : les *grands-croix*, les *commandeurs* et les *chevaliers*. Sa devise est : « Crains Dieu et suis ses commandements » (en allemand). Le bijou de l'ordre est une médaille dont le champ représente un ours portant une couronne ducale et un collier, passant sur un mur crénelé; ce sont les anciennes armes de la famille des Behringer. Au revers les mêmes armes et la légende : « Albert l'Ours, 1123 à 1170 » (en allemand). Le ruban est vert avec deux larges raies ponceau.

Autriche. On compte sept ordres de chevalerie en Autriche :

1° *La Toison d'or*. Cet ordre, l'un des plus illustres de la chrétienté, fut fondé à Bruges le 10 janvier 1430 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à l'occasion de son mariage avec l'Infante Isabelle de Portugal, fille du roi Jean Ier. L'ordre fut placé sous la protection de saint André. Le nombre des chevaliers n'était primitivement que de 24, mais le 7 novembre suivant il fut porté à 30, non compris le duc, qui s'en réserva la grande maîtrise pour lui et ses successeurs. L'ordre fut approuvé en 1433 par le pape Eugène IV. En 1477, à la mort de Charles le Téméraire, la grande maîtrise passa à la maison de Habsbourg du chef de la fille unique de ce prince, qui avait épousé l'archiduc Maximilien d'Autriche, depuis empereur. Charles-Quint accorda à l'ordre une protection particulière; il en fit sanctionner les statuts par le pape Léon X, et, en l'année 1516, il porta le nombre des chevaliers de trente à cinquante. A l'époque de l'abdication de ce prince, les deux lignes espagnole et autrichienne de la maison de Habsbourg restèrent en possession de la grande maîtrise de l'ordre, et continuèrent l'une et l'autre à faire des chevaliers de la Toison d'or. Cependant la ligne espagnole s'étant éteinte en 1700, la maison d'Autriche éleva la prétention de garder seule la grande maîtrise; mais Philippe V ne voulut pas s'en dessaisir. Enfin les deux couronnes d'Espagne et d'Autriche se mirent d'accord sur ce point, et il fut convenu que la maison espagnole conserverait une grande maîtrise de l'ordre, mais à la condition d'en changer les devises. Depuis ce moment, l'ordre de la Toison d'or appartient à la fois à l'Espagne et à l'Autriche, mais ces deux puissances ne le confèrent qu'avec une très-grande réserve, et uniquement aux souverains, aux princes des familles régnantes, aux fonctionnaires de l'ordre le plus élevé ou aux membres les plus illustres de la noblesse.

Les insignes de l'ordre consistaient, dans le principe, en un manteau de drap, que Charles le Téméraire remplaça en 1473 par un manteau de velours cramoisi, doublé de satin blanc, avec une bordure en or; en un grand collier composé de doubles briquets ou fusils, et de cailloux d'où sortent des étincelles et des flammes, et auquel est suspendue une Toison d'or. Les devises de la maison de Bourgogne, retenues par la maison d'Autriche sont : *Ante ferit quam flamma micet*. — *Pretium non vile laborum*. Les chevaliers peuvent encore porter la toison suspendue à un ruban rouge passé autour du cou.

2° *Ordre de la Croix étoilée*, institué en 1658 par l'impératrice Éléonore de Gonzague, pour les dames de la haute noblesse, à l'occasion d'un incendie dans lequel avait disparu une relique contenant un morceau de la vraie croix, et qui fut retrouvée intacte quelques jours après. La décoration se porte sur le sein gauche, attachée à un ruban noir en forme de rosette.

3° *Ordre militaire de Marie-Thérèse*, fondé par l'impératrice Marie-Thérèse à l'occasion de la bataille de Kollin, gagnée le 18 juin 1757 par les Impériaux sur les Prussiens. Les statuts publiés le 12 décembre 1758 ont été changés ou modifiés par l'empereur François Ier, le 12 décembre 1810. L'ordre compte trois classes, et des pensions sont affectées aux plus anciens membres, depuis 400 jusqu'à 1,500 florins. Les membres de l'ordre peuvent, en outre, recevoir des lettres de noblesse héréditaire et le titre de baron, sans payer aucune taxe. Le bijou est une croix d'or pattée, émaillée de blanc; au centre le chiffre de Marie-Thérèse et la devise de l'ordre : *Fortitudini*. Le ruban est blanc bordé de deux bandes rouges. Les grands-croix portent la décoration suspendue à un large ruban en écharpe de droite à gauche, et la plaque; les commandeurs la portent en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière.

4° *Ordre de Saint-Étienne*, institué par l'impératrice Marie-Thérèse en 1764. La dignité de grand maître de cet ordre est affectée à perpétuité à la couronne de Hongrie. La condition essentielle pour obtenir l'admission dans l'ordre est d'être noble. Des trois classes dont il se compose, les deux premières ne sont accessibles qu'à la plus haute noblesse; la petite noblesse peut être admise dans la troisième classe. Le bijou est une

croix pattée, émaillée de vert et bordée d'or; au centre un écu de gueules chargé de la croix de Hongrie surmontée d'une croix patriarcale. La devise est *Publicum meritorum præmium.* On voit, en outre, au revers de l'écusson central de la croix, la légende STO. ST. RI. AP. ce qui signifie *Sancto Stephano Regi Apostolo.* Le ruban de l'ordre est rouge, bordé de deux raies vertes. Les grands-croix, commandeurs et chevaliers portent les insignes de l'ordre comme les membres de l'ordre précédent. Les jours de cérémonie, ils portent, en outre, le grand collier de l'ordre.

5° *Ordre de Léopold.* Cet ordre, institué le 8 janvier 1808 par l'empereur François Ier, est, en quelque sorte, le correctif du précédent: il est destiné à récompenser tous les talents militaires et civils, sans égard à la naissance. Comme les précédents, il compte trois classes, qui portent de la même manière les insignes de l'ordre. Le bijou est une croix à huit pointes; le ruban est rouge liseré de bleu. La devise est: *Integritati et merito. — Opes regum corda subditorum.* L'ordre de Léopold donne la noblesse héréditaire.

6° *Ordre d'Élisabeth-Thérèse,* fondé en 1750 par l'impératrice Élisabeth-Christine, veuve de Charles VI, et réformé le 16 novembre 1771 par l'impératrice Marie-Thérèse; de là son nom d'*Élisabeth-Thérèse.* La devise est: *Maria Theresia parentis gratiam perennem voluit.* Le bijou est une étoile d'or à huit rayons blancs, surmontée de la couronne impériale; les chevaliers le portent à la boutonnière, attaché à un ruban noir. L'ordre n'a qu'une classe.

7° *Ordre de la Couronne de fer,* fondé par l'empereur Napoléon Ier, le 5 juin 1805, incorporé aux ordres autrichiens le 12 février 1816. Cet ordre compte trois classes, savoir: 20 *grands-croix,* 30 *commandeurs* et 50 *chevaliers.* Le bijou représente la couronne de fer des rois Lombards, surmontée de l'aigle à deux têtes. Le ruban est jaune d'or avec des liserés bleu foncé. La légende est *Avita et aucta* (ancienne et augmentée.)

Il faut chercher dans les monographies des ordres de chevalerie les détails relatifs aux ordres éteints de l'ancienne Allemagne, tels que le *Dragon renversé,* le *Tuzin,* les *Disciples,* *Saint-Georges,* la *croix de Bourgogne,* la *Vraie croix,* etc.

L'ordre de *Frise* ou de la *Couronne royale,* attribué à Charlemagne doit être rejeté dans le domaine des fables.

Venise, aujourd'hui ville impériale, avait, à l'époque de son indépendance, deux ordres de chevalerie: 1° celui de *Saint-Marc* dont les insignes consistaient en un collier d'or auquel était suspendu le *lion de Saint-Marc* dans une croix d'or à huit pointes pommetées. Les chevaliers de Saint-Marc, créés par le sénat, portaient, aux jours de cérémonie, la stole d'or. 2° Les chevaliers de l'*Étole d'Or* portaient sur l'épaule une étoile noire bordée d'un galon d'or. L'ordre était conféré à des nobles qui avaient, pour la plupart, servi dans les ambassades auprès des cours étrangères. Quelques auteurs ont pensé que ces deux ordres étaient identiques. Cette opinion n'est pas dénuée de vraisemblance.

Mantoue avait vu naître aussi un ordre de chevalerie, celui de la *Conception,* qui n'eut qu'une durée éphémère. Ferdinand, duc de Mantoue, en fut le fondateur en 1619, et le Pape Urbain VIII le confirma en 1624.

Frédéric de Souabe avait institué en 1213 l'ordre de l'*Ours de Saint-Gall,* dont les membres faisaient vœu de défendre l'Église contre les infidèles. Cet ordre s'éteignit lorsque la Suisse se constitua en république.

Bade. Le grand-duché de Bade possède trois ordres militaires.

1° *Ordre de la Fidélité,* institué le 17 juin 1715 par le margrave Charles Guillaume de Bade Dourlack, renouvelé et réformé le 8 mai 1803 et le 17 juin 1840. Il n'a qu'une seule classe et ne se confère qu'aux souverains, aux princes des familles régnantes et aux fonctionnaires les plus éminents. Les sujets badois ne peuvent y prétendre s'ils ne sont déjà chevaliers-grands-croix du Lion de Zahringen. Les chevaliers portent la plaque de l'ordre sur le côté gauche, et la décoration suspendue à un large ruban orange à liseré blanc passé en écharpe de droite à gauche.

2° *Ordre du mérite militaire de Charles Frédéric,* institué le 4 avril 1807. Trois classes: les *grands-croix* (ruban en écharpe de gauche à droite et plaque au côté gauche); les *commandeurs* (décoration en sautoir et plaque au côté gauche); et les *chevaliers* (décoration à la boutonnière) La devise est *Fur Badens Ehre* (pour l'honneur de Bade); le ruban est rouge liseré jaune d'or.

3° *Ordre du Lion de Zahringen,* institué par le grand-duc Charles, le 26 décembre 1812. On y compte quatre classes. Les *grands-croix* (ruban en écharpe de droite à gauche, plaque au côté gauche), les *commandeurs de première classe* (décoration en sautoir, plaque au côté gauche); les *commandeurs de deuxième classe* (décoration en sautoir, sans plaque), les *chevaliers* (décoration à la boutonnière). Le bijou de l'ordre est une croix à quatre branches anglée d'agrafes d'or: au centre un écusson dont la face présente l'effigie d'un lion, et le revers celle du château de Zahringen. Le ruban est vert liseré orange.

La devise est : *Für Ehre und Wahrheit*, (pour l'honneur et la vérité).

Bavière. Le royaume de Bavière ne possède pas moins de six ordres de chevalerie :

1° *Ordre de Saint-Georges*, dont l'origine confuse remonte à l'époque où les ducs de Bavière combattaient en Palestine avec les croisés. Les statuts de cet ordre ancien ont été complétement réformés par le roi Louis, le 25 février 1827. Il est divisé en deux langues, allemande et étrangère ; chacune de ces langues comprend trois classes : Les *grands commandeurs*, les *commandeurs* et les *chevaliers*, qui tous portent également la plaque de l'ordre au côté gauche. Les grands commandeurs portent, en outre, le bijou de l'ordre suspendu à un large ruban bleu de ciel avec liseré blanc ; les commandeurs le portent en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière. Sur la croix se trouve les initiales V. I. B. I (*Virgini immaculatæ Bavaria immaculata*) et I. V. P. F (*Justus ut palma florebit*). L'effigie de saint Georges à cheval est suspendue à la croix. L'ordre est placé sous l'invocation de l'immaculée conception, et les chevaliers prêtent serment de soutenir et de défendre cette sainte croyance. On voit que l'ordre a beaucoup d'analogie avec ceux de Charles III d'Espagne, et de la Conception de Notre-Dame de Villaviçosa de Portugal.

2° *Ordre de Saint-Hubert*, institué en 1444 par Gérard V, duc de Juliers et de Berg, en souvenir d'une victoire remportée le jour de saint Hubert sur le duc de Gueldres. Les statuts en furent réformés en 1718 et en 1800. Il n'a qu'une classe, qui porte la plaque à gauche et le ruban de l'ordre passé en écharpe de *gauche à droite*. Le bijou est une croix d'or à huit rayons émaillée de bleu ; le ruban est rouge ponceau avec une étroite bordure de couleur verte. La devise est : *In memoriam recuperatæ dignitatis avitæ* (en souvenir du rétablissement de la dignité de mes ancêtres). L'écusson central du bijou et de la plaque représente la conversion de saint Hubert. On y lit les mots *in Trau vast* (ferme dans la foi). Les chevaliers portent un grand collier aux jours de cérémonie.

3° *Ordre du mérite de Saint-Michel*, institué par le prince électoral de Cologne Joseph Clément, duc de Bavière, le 29 septembre 1693 ; réformé par le roi Louis le 16 février 1837. Trois classes : 24 *grands-croix* (plaque et large ruban de droite à gauche) ; 40 *commandeurs*, et 300 chevaliers. Les étrangers ne sont pas admis dans ce nombre. La devise est : *Quis ut Deus. Virtuti*. Le ruban est gros bleu. Le bijou est une croix d'or à quatre branches émaillée gros bleu, bordée d'or et anglée de flammes d'or. L'effigie de saint Michel figure dans la croix des deux premières classes seulement. Les lettres P. F. P. F. placées sur les quatre branches signifient *Pietas, Fidelitas, Perseverantia, Fortitudo*.

4° *Ordre militaire de Maximilien-Joseph*, fondé par le prince dont il porte le nom, le 1[er] janvier 1806. Cet ordre a trois classes : *grands-croix*, *commandeurs*, et *chevaliers*, qui portent les insignes comme dans les grades correspondants des autres ordres : Plaque pour les grands-croix et ruban en écharpe de droite à gauche. Les membres de l'ordre acquièrent la noblesse personnelle et le droit à une pension. La devise est : *Virtuti pro patria*. Le ruban est noir dans le milieu, avec deux liserés à chaque bord, un blanc et un bleu clair.

5° *Ordre du mérite civil de la couronne de Bavière*, fondé par Maximilien-Joseph I[er]. Ses statuts portent la date du 19 mai 1808 et ont été révisés le 8 octobre 1817 ; il n'a qu'une classe : large ruban de soie bleu-moiré liseré de blanc, porté en écharpe de droite à gauche. Devise : *Virtus et Honos*.

6° *Ordre royal de Louis*, institué par le roi Louis, le 25 août 1827, pour récompenser ceux de ses serviteurs et des fonctionnaires publics qui comptaient de longs services. Il a deux classes : la première porte la croix de l'ordre suspendue à la boutonnière par un ruban rouge cramoisi orlé bleu de ciel ; la seconde porte de la même manière une médaille d'honneur en place de la croix.

Belgique. *Ordre de Léopold*, institué par le roi Léopold I[er], le 11 juillet 1832, pour récompenser les services civils et militaires. Il compte cinq classes comme la Légion d'honneur : les *grands-cordons*, les *grands-officiers*, les *commandeurs*, les *officiers*, les *chevaliers* ; chaque classe porte ses insignes comme le font les classes correspondantes de la Légion-d'honneur, avec cette différence que les grands-officiers, au lieu de porter une plaque sur le côté droit, en portent une plus simple que celle des grands-cordons, sur le côté gauche. Le bijou de l'ordre est une croix à huit pointes au centre de laquelle figurent les armes et la devise du royaume et le chiffre du roi. Les décorations destinées aux militaires se distinguent par deux épées supportant la couronne royale. Le ruban est ponceau moiré. Au-dessous du grade d'officier, les militaires, membres de l'ordre, reçoivent une pension annuelle de 100 francs.

Brésil. L'empire du Brésil compte six ordres de chevalerie, dont les trois premiers ont été empruntés au Portugal ; en proclamant son indépendance, le Brésil a créé à son profit une seconde grande maîtrise des ordres

d'*Avis*, de *Saint-Jacques de l'Epée* et du *Christ*, en se bornant à mettre au ruban de ces ordres un signe distinctif.

1° *Ordre brésilien d'Avis*. Deux liserés incarnat ont été ajoutés au ruban vert de cet ordre (Voyez *Ordre d'Avis* au paragraphe PORTUGAL).

2° *Ordre brésilien de Saint-Jacques de l'Épée*. Le ruban violet de l'ordre a reçu deux liserés bleu de ciel (voyez *Ordre de Saint-Jacques de l'Épée* au paragraphe PORTUGAL.)

3° *Ordre brésilien du Christ*. Le ruban rouge du Christ a reçu deux liserés bleu de ciel (voyez *Ordre du Christ* au paragraphe PORTUGAL).

4° *Cruzeiro*, ou *la Croix du sud*, ordre créé le 1er décembre 1822. On y compte quatre classes : les *grands-croix*, au nombre de douze, 8 effectifs, et 4 honoraires; ils portent le bijou de l'ordre suspendu à un grand cordon passé en écharpe de droite à gauche, et une plaque au côté gauche; les *dignitaires* au nombre de 45, dont 30 effectifs et 15 honoraires : décoration en sautoir; les *officiers* au nombre de 320, dont 200 effectifs et 120 honoraires : décoration à la boutonnière; les *chevaliers* en nombre illimité : décoration suspendue à la boutonnière par un ruban plus étroit que celui des officiers. Le bijou est une croix à cinq rayons et dix pointes, posée sur une couronne de feuilles de caféier et de feuilles de tabac, et surmontée de la couronne impériale; sur l'écusson du centre on voit la constellation de la croix du sud. Le ruban est bleu céleste; la devise est : *Bene merentium præmium*.

5° *Ordre de Pierre Ier*, créé le 16 avril 1826, pour célébrer la reconnaissance de l'indépendance du Brésil. Le bijou de l'ordre est une étoile à cinq rayons; au centre les initiales P. Ier et la légende : *Fundador do imperio do Brasil*; au revers un phénix. Le ruban est vert à liserés blancs. L'ordre compte trois classes : 12 *grands-croix*, 50 *commandeurs* et 100 *chevaliers*.

6° *Ordre de la Rose*, institué par l'empereur Pierre Ier (*Dom Pedro*), à l'occasion de son mariage avec la princesse Amélie de Leuchtenberg. Il est composé de six classes : 16 *grands-croix*, 16 *grands-dignitaires*, 32 *dignitaires*, et un nombre illimité de *commandeurs*, *officiers* et *chevaliers*. Les grands-croix portent un large ruban en écharpe de droite à gauche, et une plaque surmontée de la couronne impériale; les grands dignitaires portent la décoration en sautoir et une plaque semblable à celle des grands-croix; les dignitaires portent également la décoration en sautoir et une plaque, mais celle-ci dépourvue de couronne impériale; les commandeurs portent la décoration suspendue à la boutonnière, et une plaque sans couronne; les officiers portent les mêmes insignes que les commandeurs, mais le ruban de l'ordre est plus étroit; enfin les chevaliers diffèrent des commandeurs par l'absence de la plaque. Le bijou de l'ordre est une étoile à six rayons reposant sur une couronne de roses; la légende est : *Amor e Fidelidade*. Le ruban est rose avec bordures blanches.

BRUNSWICK. *Ordre d'Henri le Lion*, institué le 25 avril 1734. Sa devise est *Immota fides*. Il a quatre classes : les *grands-croix*, les *commandeurs de 1re classe*, les *commandeurs de 2me classe* et les *chevaliers*. Les commandeurs de première classe se distinguent par une plaque que ne portent pas ceux de la deuxième classe. Le bijou est une croix à 8 pointes pommetées, portant au centre les armes de Brunswick. La couronne ducale est supportée par un lion passant. Le ruban est rouge foncé liseré jaune.

DANEMARK. 1° *Ordre de Danebrog*, institué, selon la tradition, en 1219 par Waldemar II, à l'occasion d'une mémorable bataille gagnée sur les Livoniens. Le vainqueur fit consacrer l'étendard qui avait conduit ses soldats à la victoire : cet étendard fut appelé *Danebrog* ou *Dane-borg* c'est-à-dire *forteresse des Danois*. Après plusieurs siècles d'oubli, Christiern V ressuscita l'ordre de Danebrog en 1671. De nouvelles réformes eurent lieu en 1808 et 1812. Cet ordre a pour objet de récompenser les services civils et militaires. Le bijou est une croix d'or pattée, émaillée d'argent à la bordure de gueules. Le collier se compose des lettres entrelacées W (Waldemar) et C. V (Christiern V). Le ruban est blanc orlé de rouge. La devise est : *Gud og Kongen* (Dieu et le roi). L'ordre comprend quatre classes, savoir : 1re classe, les grands commandeurs : croix ornée de brillants portée en sautoir, plaque au côté gauche; 2me classe, grands-croix : ruban en écharpe de droite à gauche, croix d'or et plaque; 3me classe, commandeurs : croix d'or en sautoir; 4me classe, chevaliers : croix d'or à la boutonnière. Il y a, en outre, une sorte de 5me classe, les *Dannebrogsmann*, qui portent la petite croix en argent.

2° *Ordre de l'Éléphant*. Cet ordre est, dit-on, l'un des plus anciens de l'Europe, et il en est encore aujourd'hui l'un des moins prodigués; mais son origine est enveloppée de traditions obscures, de fables même, dont le récit ne saurait trouver sa place ici. Quoi qu'il en soit de cette ancienneté, les statuts actuels ne datent que du 1er décembre 1693. L'ordre n'a qu'une classe; il ne se confère

qu'aux souverains, aux princes, aux ministres, aux fonctionnaires les plus éminents. Pour y être admis, les sujets Danois doivent professer la religion luthérienne, être âgés de 30 ans au moins, et avoir été admis déjà dans l'ordre de Danebrog. Chaque chevalier de l'ordre. Danois ou étranger, a sa place particulière dans la chapelle de l'ordre au château de Friedrichsburg ; au-dessus de cette place se trouvent l'écusson de ses armes et sa devise. La devise de l'ordre est : *Magni animi pretium.* Le bijou est un éléphant émaillé de blanc, portant une housse bleue frangée d'or, et chargé d'une tour maçonnée. La plaque est une croix blanche à pointes rayonnantes. Le grand cordon, qui se porte en écharpe de droite à gauche, est bleu clair. Les chevaliers portent, en outre, dans les jours de cérémonie un grand collier et un costume particulier.

Le Danemark avait encore au siècle dernier l'ordre de l'*Union parfaite* ou *de la Fidélité* ; cet ordre est aujourd'hui éteint.

Deux-Siciles. Naples et la Sicile ont conservé le souvenir de plusieurs ordres de chevalerie qui ont eu leur temps d'éclat et de gloire : l'ordre militaire de l'*Éperon* (qu'il ne faut pas confondre avec l'*Éperon d'or* de Rome) avait été institué en 1266 par Charles d'Anjou. Louis d'Anjou, époux de Jeanne Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, avait fondé en 1352 l'ordre du *Saint-Esprit*, dont les statuts, s'il faut en croire les chroniqueurs, auraient fourni à Henri III l'idée première de l'ordre illustre qui a porté en France ce même nom. C'est encore au même prince que le royaume de Naples dut l'institution de l'ordre du *Nœud ;* mais il n'est pas certain que cet ordre et celui du Saint-Esprit ne soient pas identiques. En 1581, Charles III de Naples institua l'ordre de la *Nef* pour encourager les entreprises maritimes. Un ordre de l'*Hermine* avait été fondé à Naples en 1483 par Ferdinand d'Aragon, sous la règle de saint Basile ; la devise de cet ordre était très-remarquable : *Malo mori quam fœdari* (j'aime mieux mourir que de me salir). Il y avait encore les ordres de l'*Étoile de Sicile*, du *Griffon* etc. Enfin au commencement du siècle actuel (le 24 février 1808) le roi Joseph Napoléon avait fondé un ordre des *Deux-Siciles*, qui se trouve aujourd'hui remplacé par l'ordre de *Saint-George de la Réunion*.

Le royaume des Deux-Siciles possède cinq ordres de chevalerie :

1° *Ordre de Saint-Janvier*, institué le 6 juillet 1738, par Don Carlos, depuis roi d'Espagne sous le nom de Charles III. Cet ordre n'a qu'une seule classe, et ses insignes se portent comme celles des grands-croix, ruban en écharpe de droite à gauche et plaque au côté gauche. Le ruban est ponceau. La devise, inscrite dans le bijou de l'ordre autour des burettes à moitié pleines du sang de saint Janvier, est : *In sanguine fœdus*. Les chevaliers de Saint-Janvier ont un costume de cérémonie.

2° *Ordre de Saint-Ferdinand et du Mérite*, fondé par Ferdinand IV, le 1er août 1800. Il compte trois classes : Les *grands-croix*, les *commandeurs* et les *chevaliers*. Le ruban est bleu liseré de rouge. La devise est : *Fidei et merito.*

3° *Ordre Constantinien*, aussi appelé *Constantinien des Deux-Siciles*, pour le distinguer d'un ordre du même nom, dont la grande maitrise appartient au duc de Parme. On attribue la fondation de cet ordre au duc François Farnèse, reconnu grand maître par l'empereur Léopold le 5 août 1699, et par le pape Innocent XII le 24 octobre suivant. En 1734, le duc de Parme Don Carlos étant devenu roi de Naples incorpora cet ordre à ceux du royaume ; mais en 1816, l'Impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme, le rétablit pour ses États : depuis ce moment l'ordre appartient concurremment au Royaume des Deux-Siciles et au Duché de Parme. Il comprend cinq classes : les *chevaliers grands-croix*, les *chevaliers de justice*, les *chevaliers du mérite*, les *frères-servants* et *les écuyers*. Le bijou de l'ordre est une croix rouge orlée d'or avec les extrémités fleurdelisées ; sur chaque extrémité est une initiale I. H. S. V ; c'est la devise de Constantin : *In hoc signo vinces*. La croix est entrecoupée par les lettres grecques X P (Χριστός). A cette décoration est suspendu un Saint-George à cheval. Le ruban est rouge. Dans les anciennes chroniques l'ordre est appelé tour à tour : Ordre des *chevaliers de Constantin*, des *chevaliers dorés*, des *chevaliers angéliques*, des *chevaliers de Saint-George*.

4° *Ordre militaire de Saint-George de la Réunion*, institué par Ferdinand IV le 1er janvier, 1819 pour remplacer l'ordre aboli des Deux-Siciles, que le roi Joseph Napoléon avait créé en 1808. Cet ordre compte quatre classes : les *grands-croix* portent le grand cordon de droite à gauche et la plaque ; les *commandeurs* portent la décoration en sautoir, sans plaque ; les *chevaliers de droit* portent la décoration à la boutonnière, mais pour eux le bijou de l'ordre, orné d'une couronne de laurier d'or comme pour les deux grades supérieurs, ne porte pas l'effigie de saint George ; enfin la décoration des *chevaliers de grâce* ne porte ni la couronne de laurier, ni le Saint-George. Le ruban est rouge ponceau. La devise de l'ordre est : *Virtuti — In hoc signo vinces.* On voit que

cet ordre a beaucoup de ressemblance avec le précédent.

5° *Ordre de François Ier*, institué le 28 septembre 1829 par François Ier, pour récompenser le mérite civil et les services rendus dans les arts, les sciences, l'agriculture, les manufactures et le commerce. Il compte trois classes : les *grands-croix*, les *commandeurs* et les *chevaliers*. La croix est à huit pointes, anglée de quatre fleurs de lys. Le ruban est rouge à liserés bleus.

Espagne. L'histoire des divers États qui forment aujourd'hui le royaume d'Espagne offre le spectacle imposant, et plein d'intérêt d'une lutte perpétuelle entre la chrétienté et l'islamisme, et nul théâtre ne fut plus fécond en scènes héroïques et chevaleresques. Le tableau exact et complet de tous les ordres de chevalerie créés, à l'occasion de cette lutte, par les rois d'Aragon, de Castille, et de Léon dépasserait de beaucoup les limites que nous devons nous poser. Qui pourrait, d'ailleurs, dire avec exactitude quelles furent toutes les institutions de ce genre dans les royaumes d'Espagne? L'incertitude des traditions et le défaut de documents suffisamment exacts nous obligent à passer sous silence un assez grand nombre d'ordres, dont nous trouvons les traces et les noms dans les histoires locales de la Péninsule : tels sont ceux du *Truxillo*, de la *Palmera*, de l'*Hermine* d'Aragon, de *Tarracone*, de *N. D. du Rosaire*, de la *Raison*, de *Saint-Jérôme*, de la *Croix de Bourgogne*, de *N. D. du Lys*, de *Navarre*, de *Saint-George d'Alfama*, de *N. D. de la Merci*, du *Miroir*, du *Pigeon* etc. Les ordres avoués en Espagne, et par conséquent plus connus et plus illustres, sont au nombre de quinze, en commençant par celui de Calatrava (1158) jusqu'à l'ordre d'Isabelle II, fondé de nos jours.

1° *Calatrava*. L'ordre de Calatrava fondé en 1158 a été dans cette Encyclopédie l'objet d'un article spécial auquel nous nous référons (Voyez Calatrava).

2° *Saint-Jacque de l'Épée*. Ordre militaire institué en 1170 par Ferdinand II, roi de Léon et de Castille, dans le but de réprimer les courses des Maures, qui troublaient la dévotion des pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle. Des chanoines avaient bâti des maisons et des hôpitaux pour recevoir les pèlerins; treize gentilshommes s'obligèrent à garder les chemins : l'union des chanoines et des chevaliers devint le fondement de l'ordre, qui fut confirmé par Alexandre III en 1172, et successivement par diverses bulles des successeurs de ce pontife. L'ordre, à l'époque de son plus grand éclat, possédait 2 villes et 76 bourgs ou villages. Les treize chevaliers qui représentaient les fondateurs de l'ordre avaient le droit d'élire le grand maître et même de le déposer; après eux venaient les trois grands commandeurs de Castille, de Léon, et de Montalvan en Aragon. L'ordre possédait encore : 1 collége à Salamanque, 13 bourgs avec juridiction spirituelle, 81 commanderies dont relevaient 200 prieurés, cures et bénéfices simples, conférables, avec dispense du Pape, à des personnes qui n'étaient pas de l'ordre. L'ordre déchut à l'époque où les chevaliers, disséminés dans les royaumes de Castille et de Léon, se virent dans la nécessité de combattre les uns contre les autres pour épouser les querelles de leurs souverains respectifs. Ces querelles acquirent quelque célébrité par la lutte qui s'éleva entre les prieurs d'*Uclès* et de *Saint-Marc de Léon*. Quand le Portugal se sépara de l'Espagne pour former un royaume indépendant, il retint l'ordre de *Saint-Jacques de l'Épée*, que nous retrouverons en parlant de cet État. Pour être admis au nombre des chevaliers de Saint-Jacques de l'épée, il fallait faire preuve de noblesse de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel. Les chevaliers suivaient la règle de Saint-Augustin et faisaient les vœux ordinaires de religion ; cependant ils pouvaient se marier, mais avec une permission, et leurs femmes devaient faire les mêmes preuves de noblesse. Les vœux étaient ceux de pauvreté, d'obéissance, de chasteté conjugale et de dévouement à la défense de l'Immaculée Conception. L'habit consiste en un manteau blanc avec un croix rouge en forme d'épée fleurdelisée par le pommeau.

3° *Alcantara*. L'histoire de cet ordre nous révèle l'existence des chevaliers de *Saint-Julien du Poirier*, institué en 1176 par *Gomès Fernand*, et approuvé par le pape Alexandre III en 1177, sous la règle de Saint-Benoît. La ville d'Alcantara ayant été prise sur les Maures par Alphonse IX, roi de Castille, en 1212, fut remise aux chevaliers de *Saint-Julien du Poirier*, qui prirent, en 1218, le nom de chevaliers d'*Alcantara*. Ils se réunirent alors à l'ordre de Calatrava, et s'y soumirent. La marque de l'ordre est une croix verte fleurdelisée. L'ordre fut réuni à la couronne sous le règne de Ferdinand et Isabelle. Aujourd'hui il constitue, avec *Calatrava* et *N. D. de Montésa*, une simple marque de noblesse que l'on obtient en faisant les preuves requises.

4° *N. D. de Montésa*, fondé sur les ruines de l'ordre des Templiers, en 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. Plusieurs souverains pontifes confirmèrent cet ordre, qui suivait la règle de Cîteaux et qui s'unit à celui de Calatrava. (Voyez le paragraphe précédent.)

La marque de l'ordre était une croix de gueules sans ornement.

5° *Saint-Sauveur de Montréal.* Ordre établi en 1118 par Alphonse III d'Aragon. Les chevaliers portaient sur une robe blanche une croix ancrée de gueules. Cet ordre est éteint depuis longtemps.

7° *La Bande* ou *l'Écharpe.* Ordre institué en 1330 par Alphonse XI, roi de Castille. La marque était une écharpe de soie rouge passée de gauche à droite. Il fallait pour être admis dans cet ordre avoir servi la cour pendant dix ans, ou porté les armes contre les Maures. Philippe V chercha à faire revivre cet ordre, aujourd'hui oublié.

7° *La Colombe.* Ordre institué à Ségovie en 1379 par Jean I[er] roi de Castille. Il dura peu.

8° Ordre militaire du *Vase de la sainte Vierge de Notre-Dame du Lys.* Fondé par Ferdinand, Infant de Castille, depuis roi d'Aragon, à l'occasion d'une mémorable victoire remportée sur les Maures en 1410; cet ordre tomba peu de temps après, et disparut comme tant d'autres.

9° *La Toison d'or.* Nous avons déjà parlé de cet ordre au paragraphe relatif à l'Autriche. La Toison d'or d'Espagne ne diffère de celle qui appartient à la maison d'Autriche que par l'absence des devises de la maison de Bourgogne.

10° *Charles III.* Cet ordre fut fondé le 19 septembre 1771, par Charles III, à l'occasion de la naissance de l'infant Charles-Clément, et Clément XIV le confirma en 1772; il est placé sous l'invocation de la Conception immaculée, et sert à récompenser le mérite et les vertus. Le roi en est le grand maître. On y compte, indépendamment du souverain et de la famille royale, 60 chevaliers grands-croix; 200 chevaliers pensionnés (4000 réaux ou environ 1000 francs pour chacun), et un nombre illimité de chevaliers surnuméraires. La devise est : *Virtuti et merito.* Les chevaliers grands-croix portent en écharpe un large ruban moiré, à trois bandes égales, dont celle du milieu est blanche et les deux autres bleu azur. La décoration porte d'un côté l'image de la Conception, et de l'autre le chiffre *Ch. III;* la plaque est une grande croix de l'ordre en argent; le collier est réservé aux chevaliers grands-croix. Les chevaliers pensionnés portent la croix de l'ordre attachée à un petit ruban, au côté gauche de la poitrine, et une plaque; les chevaliers surnuméraires ne portent pas la plaque.

11° *Ordre militaire de Saint-Ferdinand,* créé le 31 août 1811, par les cortès générales et extraordinaires, et sanctionné le 19 janvier 1815 par Ferdinand VII. (Voyez l'article consacré à cet ordre, tome XIII, col. 211).

12° *Ordre militaire de Saint-Herménégilde.* Institué par Ferdinand VII, le 28 novembre 1814, et destiné, par décret du 19 janvier 1815, à récompenser les services militaires, la constance et le dévouement des officiers de l'armée. Saint Herménégilde fut roi de Séville et martyr de la foi chrétienne : son image figure au centre de la croix de l'ordre. Le ruban est divisé en trois bandes égales : celle du centre est cramoisie, et les deux autres blanches. L'ordre a trois classes : les *grands-croix,* qui portent le grand cordon en sautoir, et la plaque; les *commandeurs,* qui portent la croix et la plaque, et les *chevaliers.* La devise est : *Premio a la constancia militar.* Les capitaines généraux et les généraux sont de droit grands-croix de Saint-Herménégilde après 40 ans de service comme officiers; les officiers, jusqu'au grade de brigadier inclusivement, sont commandeurs après 40 ans de service; 25 années de service dont 10 comme officier donnent droit à la croix de chevalier; 10 années de service dans l'armée après avoir obtenu l'ordre, donnent droit à une pension.

13° *Ordre royal américain d'Isabelle la Catholique.* Institué par Ferdinand VII, le 24 mars 1815, cet ordre a pour objet de récompenser le mérite et la loyauté des services rendus pour la défense et la conservation des possessions coloniales de l'Espagne. Il est voué à sainte Isabelle, reine de Portugal. Le roi en est chef et grand maître. Le ruban de l'ordre est divisé en trois bandes égales : celle du milieu est blanche, les deux autres jaunes d'or. La devise est : *A la lealtad acrisolada.* L'ordre confère la noblesse personnelle; il comprend trois classes : les *grands-croix,* les *commandeurs* et les *chevaliers.*

14° *Ordre d'Isabelle II,* fondé le 19 juin 1833, par Ferdinand VII, à l'occasion de la prestation de serment à l'Infante Maria-Isabelle-Louise, aujourd'hui reine d'Espagne. Cet ordre n'a qu'une seule classe, mais les officiers de l'armée ont le droit de porter la croix en or, tandis que celle des autres membres est en argent. Au centre de la croix sont placées les initiales M. I. L. Le ruban est bleu de ciel.

15° L'Espagne possède, en outre, un ordre de chevalerie pour les femmes; c'est celui de *Marie-Louise,* fondé par Charles IV le 19 mars 1792. Le ruban a trois raies égales : celle du centre est blanche; le violet est la couleur des deux autres.

États de l'Église. Les souverains pontifes avaient, dans le moyen âge, droit de juridiction, d'approbation et de censure sur tous les ordres de chevalerie institués par les princes chrétiens Ils ont, en outre, depuis le

treizième siècle jusqu'à nos jours, créé pour leurs propres États des ordres de chevalerie, dont les statuts sont semblables à ceux des ordres étrangers. Parmi les ordres éteints on peut citer : l'ordre militaire de *Sainte-Marie*, institué en 1233 par un évêque de Vicence et approuvé par Urbain IV en 1261; les chevaliers de *Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Thomas*, organisés dans la ville d'Ancône et appelés par Alphonse X de Castille; l'ordre militaire de *Jésus-Christ*, institué à Avignon, en 1320, par Jean XXII; deux ordres voués à *Saint-George*, l'un fondé par Alexandre VI, en 1498, l'autre par Paul III, en 1540; l'ordre militaire de *Saint-Pierre et Saint-Paul*, de Léon X (1520); l'ordre de *Saint-Jean-de Latran*, institué en 1560 par Pie IV, pour récompenser les vertus civiles; les chevaliers de *Notre-Dame de Lorette*, dont les fils aînés prenaient le titre de comtes de Latran; cet ordre fut institué par Sixte-Quint en 1587; les chevaliers de *Jésus-Marie*, dont l'institution est due à Paul V (1615) : chaque chevalier de Jésus-Marie était tenu d'entretenir un homme et un cheval pour combattre les ennemis de l'État ecclésiastique, etc.

Il existe aujourd'hui dans les États de l'Église quatre ordres de chevalerie :

1° *Ordre du Christ*. Cet ordre est identique avec celui qui porte le même nom en Portugal. Jean XXII, en confirmant les statuts promulgués par le roi Denis, se réserva, pour lui et ses successeurs, le droit de conférer aussi l'ordre du Christ. (Voyez le paragraphe du présent article relatif au Portugal.) Cependant l'ordre romain diffère de celui de Portugal en ce qu'il n'a qu'une classe : les chevaliers portent la croix en sautoir, et quelques-uns même s'arrogent le droit de porter la plaque; ce qui est toléré. Le ruban est rouge comme celui de l'ordre portugais.

2° *Ordre de Saint-Sylvestre*, institué le 31 octobre 1841, pour remplacer l'ancien ordre de l'*Éperon d'or*, tombé dans l'avilissement. On a cru longtemps que les chevaliers de l'Éperon d'or, ou chevaliers dorés (*Equites aurati*) avaient été institués par Pie IV en 1559; mais il paraît que des recherches plus approfondies permettent d'attribuer cette fondation au pape saint Sylvestre, puisque le nom de ce pontife a été donné au nouvel ordre de l'Éperon d'or, dont la décoration est une croix d'or octangulaire portant au centre l'image de ce saint et la légende : *Gregorius XVI restituit* 1841. Le ruban est partagé en cinq bandes, dont deux noires et trois rouges. Les chevaliers ont un uniforme de cérémonie. L'ordre se compose de deux classes : cent cinquante *commandeurs* et trois cents *chevaliers*, les étrangers non compris.

3° *Saint Grégoire le Grand*, ordre institué par le souverain pontife, le 1er septembre 1831, pour récompenser les services civils et militaires; on y compte quatre classes : les *grands-croix de première classe* (décoration suspendue à un large ruban passé en écharpe de droite à gauche, et plaque au côté gauche); les *grands-croix de deuxième classe* (ruban moins large, passé également en écharpe de droite à gauche; plaque sans rayons); les *chevaliers commandeurs* (décoration suspendue à un ruban passé autour du cou); les *chevaliers* (décoration portée à la boutonnière.) Le bijou de l'ordre est une croix d'or octogone émaillée de rouge portant au centre l'image de saint Grégoire. Le ruban est rouge bordé de chaque côté d'un liseré jaune orange.

4° *Ordre de Malte* ou *de Saint-Jean-de Jérusalem*. (Voyez l'article spécial consacré à cet ordre).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Les fondateurs de l'indépendance américaine avaient institué l'ordre républicain de *Cincinnatus* ou des *Cincinnati* qui a peu vécu. Un article spécial a été consacré à cet ordre.

FRANCE. Il faut recourir aux ouvrages spéciaux pour les détails relatifs à certains ordres, dont l'existence doit être rejetée dans le domaine des faits apocryphes, ou se trouve dénuée de preuves suffisantes, tels, par exemple, que ceux de *Saint-Remy* ou *de la Sainte-Ampoule de Clovis* Ier, de la *Genette* de Charles-Martel, de la *Couronne* de Charlemagne, du *Chien et du Coq* de la maison de Montmorency, de l'*Étoile* du roi Jean, de la *Cosse de genêts* de saint-Louis, etc. Nous n'avons pas, non plus, à faire figurer ici la liste des prétendus ordres français fondés par des princes vassaux de la couronne, des évêques ou des corporations, et nous renvoyons également aux livres nombreux qui ont spécialement traité ce sujet, pour l'histoire des ordres de *la Paix*, fondé par un archevêque, d'Auch en 1229, de *l'Hermine* et de *l'Épi*, de Bretagne (1365 et 1450); de *Notre Dame du Chardon*, institué en 1370 par Louis II, duc de Bourbon, du *Porc-épic* de Louis d'Orléans, second fils de Charles V; du *Fer d'or*, institué en 1414 par Jean, duc de Bourbon; de *Saint-George* de Franche-Comté, de *Saint-Hubert* de Lorraine, des Ardennes et du Barrois, etc.

René d'Anjou, dit le Bon, roi de Sicile, avait institué à Angers en 1448, l'ordre du *Croissant*, dont le serment nous a été conservé en vers, dans un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Victor de Paris.

Les ordres français créés ou autorisés par le gouvernement sont au nombre de dix, savoir :

1° *Ordre de Saint-Michel*, institué par Louis XI en 1469, et spécialement destiné à servir de récompense et d'encouragement aux Français qui se distinguaient dans les lettres, les sciences et les arts. Les chevaliers portaient sur leur veste un grand ruban de soie noire moirée, passé de l'épaule droite au côté gauche, auquel était attachée la croix de l'ordre. Supprimé à l'époque de la révolution, l'ordre de Saint-Michel fut rétabli en 1814. Il n'a plus aujourd'hui d'existence légale.

2° *Ordre du Saint-Esprit.* Henri II, voyant combien l'ordre de Saint-Michel était déchu de son temps, institua celui du Saint-Esprit. Il s'en déclara chef et souverain et en réunit la grande maîtrise à la couronne de France. La première cérémonie de la fondation de l'ordre eut lieu le 31 décembre 1578 et le 1er janvier 1579. Le nombre des chevaliers fut limité à cent : le roi assigna à chacun d'eux une pension de mille écus d'or, réduite depuis à trois mille livres. On dit que ce prince créa l'ordre du Saint-Esprit parce qu'il avait eu un instant, le jour de la Pentecôte, deux couronnes, celle de Pologne et celle de France. La devise de l'ordre était : *Duce et Auspice* pour exprimer la protection du Saint-Esprit. L'ordre du Saint-Esprit était le plus illustre des ordres français, et ne se conférait qu'aux princes régnants ou de famille royale, aux grands dignitaires de l'Église et aux fonctionnaires de la hiérarchie la plus élevée. Après la longue interruption de la révolution, il reparut en 1814 et 1815, et subsista jusqu'en 1830. A cette époque encore, l'ordre était composé de cent chevaliers, y compris les princes du sang et de la famille royale, les prélats et les grands-officiers commandeurs; ils étaient nommés par le roi, le chapitre assemblé. Les seuls chevaliers français, régnicoles, composaient ce nombre. Le roi, grand maître de l'ordre, prêtait en cette qualité serment, le jour de son sacre, de maintenir l'ordre et de ne pas souffrir la moindre altération dans ses statuts. Les prélats étaient : quatre cardinaux, quatre archevêques ou évêques, et le grand aumônier de France; ils étaient commandeurs, et ne recevaient que l'ordre du Saint-Esprit. Les autres chevaliers devaient toujours avoir été admis dans l'ordre de Saint-Michel avant de recevoir celui du Saint-Esprit; ils entouraient leurs armes des colliers de ces ordres, et prenaient le titre de chevaliers des ordres du roi. Les grands officiers commandeurs étaient : le chancelier de l'ordre, le grand prévôt, maître des cérémonies; le grand trésorier et le secrétaire. Le collier de l'ordre du Saint-Esprit était composé de fleurs de lis et de trophées d'armes en or, d'où naissaient des flammes et des bouillons de feu, et la lettre H couronnée. La croix d'or à huit pointes pommetées d'or, émaillée de blanc, avec une fleur de lis aux quatre angles, portait d'un côté l'image de Saint-Michel, et de l'autre une colombe aux ailes déployées. Les chevaliers portaient cette croix suspendue à un large ruban bleu céleste moiré, passé de droite à gauche en forme de baudrier. La plaque de l'ordre était semblable à la croix vue du côté où se trouvait une colombe.

3° *Ordre de la Charité chrétienne*, institué également par Henri III pour de pauvres capitaines et de pauvres soldats estropiés au service du prince et du pays. Ce prince leur assigna des revenus sur les hôpitaux et les maladreries de France, et leur donna à Paris une maison située au faubourg Saint-Marcel. Il ordonna que ceux qui seraient admis dans l'ordre porteraient sur leur manteau, au côté gauche, une croix ancrée de satin blanc en broderie, orlée et bordée de bleu céleste, et au milieu de cette croix une losange de satin bleu céleste chargée d'une fleur de lis d'or, la devise de l'ordre : *Pour avoir servi fidèlement*, était brodée en or sur le manteau des chevaliers. Henri IV fit de vains efforts pour soutenir cet ordre charitable, qui s'éteignit sous son règne.

4° *Ordres réunis de Saint-Lazare* et *de Notre-Dame du Mont Carmel.* Ces deux ordres furent institués par les chrétiens occidentaux à l'époque où ils étaient maîtres de la Terre Sainte. Chassés par les musulmans, ces deux ordres se retirèrent en Europe, notamment en France et en Savoie. Henri IV les réunit en 1607, de même que, plusieurs années auparavant, Emmanuel-Philibert de Savoie avait réuni l'ordre de Saint-Lazare à celui de Saint-Maurice.

Les ordres réunis de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel ne se confèrent plus depuis 1788. Ils sont entièrement éteints aujourd'hui.

5° *Ordre de Saint-Louis.* Cet ordre fut créé par Louis XIV en 1693, en faveur des officiers de ses troupes, qui seuls pouvaient y être admis. Le roi en était le grand maître; les dauphins ou héritiers présomptifs de la couronne, les maréchaux de France, l'amiral et le général des galères étaient chevaliers-nés. Pour y être admis il fallait avoir servi dix ans en qualité d'officier et faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Cet ordre compte trois degrés : 1° les *grands-croix*, qui portent un large ruban moiré, couleur de feu, en forme de baudrier, soit sur la veste, soit sur l'habit; au bas du ruban est attachée la grande croix de l'ordre, ayant au centre l'effigie de saint Louis. Ils portent, en outre, au côté gauche de l'habit, une plaque en or, au milieu de laquelle est aussi

représentée la même image; 2° les *commandeurs*, qui portent le ruban large de la même manière que les grands-croix, mais sans plaque; et 3° les *chevaliers*, qui portent le petit ruban et la décoration à la boutonnière de l'habit. L'édit du mois d'avril 1693 avait fixé à huit le nombre des grands-croix, et celui des commandeurs à vingt-neuf. L'ordre n'avait d'abord que 300,000 livres de rentes annuelles, qui étaient distribuées, savoir : à chacun des huit grand's-croix 6,000 livres; à huit commandeurs 4,000 livres pour chacun; à seize autres commandeurs 3,000 livres chacun; à vingt-quatre chevaliers 2,000 livres; à vingt-quatre autres 1,500 livres; à quarante-huit autres 1,000 livres; à trente-deux autres 800 livres; 4,000 livres au trésorier, 3,000 au greffier, et 1400 à l'huissier. Il restait 6,000 livres pour les croix et autres dépenses imprévues. Le roi Louis XV porta la dotation de l'ordre à 540,000 livres; accorda quelques priviléges aux dignitaires, et régla la question de préséance des ordres français.

L'ordre de Saint-Louis a brillé d'un grand éclat; aujourd'hui il ne se confère plus, et on le laisse éteindre.

6° *Ordre du Mérite militaire*, institué par Louis XV en 1759, en faveur des officiers de la religion réformée. Cet ordre est, en tout, semblable à celui de Saint-Louis, avec cette seule différence que la croix, au lieu de l'effigie de saint Louis, représente une épée en pal. Cet ordre est aboli comme les précédents.

7° *Ordre des Trois-Toisons*, fondé par l'empereur Napoléon Ier, le 15 août 1809, pour récompenser les services civils et militaires. L'ordre devait comprendre 100 grands chevaliers, 400 commandeurs et 1,000 chevaliers; mais il n'y eut jamais d'autre nomination que celles du grand chancelier et du grand trésorier.

8° *Légion d'honneur*. Voyez l'article consacré spécialement à cet ordre.

9° *Le Lis*. La décoration du Lis n'était pas un ordre de chevalerie proprement dit; c'était plutôt un signe de ralliement à la cause des Bourbons, qui fut accordé à un grand nombre de personnes, après la double Restauration de 1814 et 1815. Elle consistait en une fleur de lis d'argent suspendue à un ruban blanc ou de couleurs différentes suivant le département que l'on habitait. La garde nationale de Paris avait seule le droit de porter une décoration particulière.

10° *Croix et médailles de Juillet*, instituées par le gouvernement en 1830, après la révolution du mois de Juillet, en faveur de ceux qui avaient contribué à cet événement, soit par les armes, soit par leurs écrits et leur influence. Le ruban est bleu avec liserés rouges; la médaille se porte à la boutonnière suspendue à un ruban tricolore.

La médaille militaire de Louis-Napoléon n'est pas un ordre de chevalerie; c'est une récompense créée par décret du 26 janvier 1852 en faveur des sous-officiers et soldats qui en sont jugés dignes. Une pension viagère de cent francs est attachée à cette décoration, qui consiste en une médaille d'argent surmontée de l'aigle éployée, et suspendue à un ruban jaune à liserés verts. Sur l'un des côtés de la médaille on lit *Valeur et Discipline* et sur l'autre *Louis-Napoléon*.

Grande-Bretagne. L'ordre des chevaliers de la Table-Ronde, qui aurait pris naissance en Angleterre doit être rejeté dans le domaine des romans.

1° *Chevaliers du Saint-Sépulcre en Angleterre*. Ordre fondé par Henri II, en 1174, à son retour de la Terre Sainte. Les chevaliers portaient une croix de sinople, à la manière des patriarches; ils avaient à faire un noviciat de deux ans à Jérusalem pour y garder le Saint-Sépulcre. Le pape Alexandre V, en approuvant cet ordre, lui donna la règle de Saint-Basile. L'ordre a succombé en Angleterre avec la religion catholique.

2° *Ordre de la Jarretière*, institué vers l'année 1349 par Édouard III. L'origine de cet ordre a donné lieu à de savantes recherches, qui n'ont peut-être pas éclairci d'une manière bien satisfaisante les motifs qui portèrent ce prince à choisir un aussi singulier emblème. Quoi qu'il en soit, l'opinion la plus accréditée est que la comtesse de Salisbury, que le monarque avait remarquée, ayant laissé tomber sa jarretière dans un bal, Édouard s'en empara et la mit à son propre genou en disant à haute voix : *Honni soit qui mal y pense*. A ceux qui riaient de cette galanterie il répondit que les plus illustres d'entre les gentilshommes s'estimeraient bientôt heureux de porter un semblable ornement; il institua, en effet, peu après l'ordre de la Jarretière. Il faut dire qu'aucun historien contemporain ne fait mention de cette circonstance; Froissard se borne à nous dire qu'en 1347 Édouard III choisit quarante seigneurs auxquels il donna le nom de *Chevaliers de bleue Jarretière*, et qu'il les obligea par serment à observer les statuts de ce nouvel ordre. Il envoya, en même temps, des hérauts en France, en Écosse, en Bourgogne, en Hainaut, en Flandre et en Allemagne y publier une fête de l'ordre pour le jour de Saint-George. D'après une autre version plus digne de foi, puisqu'elle est appuyée sur des documents authentiques, tels que des bulles de la cour de Rome, le roi Édouard fit terminer en 1348 une église que ses prédécesseurs avaient fait commencer à Windsor, et lui assigna des revenus considérables afin

d'augmenter le nombre des chanoines, et de subvenir à l'entretien d'un certain nombre de chevaliers pauvres. Le pape Clément VI publia à cette occasion une bulle, datée du 30 novembre de la même année, par laquelle il érigea l'église de Windsor en collégiale de chanoines, de prêtres, de clercs et de pauvres chevaliers pour en faire le service; et, par une autre bulle du 12 février de l'année suivante, il exempta cette collégiale de toute juridiction de l'ordinaire. Ces deux bulles fixent l'époque de l'institution de l'ordre, et montrent qu'il faut s'en tenir à la date de 1349 indiquée dans le préambule des statuts. Cette année-là, en effet, Édouard III créa vingt-six chevaliers de son ordre de la Jarretière, lui compris, et régla ce que chacun devait donner en aumône à sa réception pour l'entretien des chanoines, vicaires et pauvres chevaliers de Windsor. Il ordonna que les chevaliers de l'ordre porteraient à la jambe gauche une jarretière bleue avec la devise *honni soit qui mal y pense* en broderie d'or. L'habit de l'ordre ne consistait alors qu'en un manteau bleu portant sur le côté gauche une croix rouge entourée d'une jarretière. Henri VIII y ajouta un collier d'or du poids de trente onces', composé de jarretières, dans chacune desquelles se trouvent deux roses, une blanche et une rouge. L'image de Saint-George est suspendue à ce collier. Plusieurs changements ont été introduits dans le costume des chevaliers. Ils portent, indépendamment de la jarretière de velours bleu garnie de perles et de diamants, un cordon bleu en forme d'écharpe de l'épaule gauche à la hanche droite, supportant une image de Saint-George dans un cercle de diamants. Les jours de cérémonie ils portent un justaucorps de velours cramoisi, un manteau de velours bleu, orné de la croix rouge et de la jarretière en broderie, et le grand collier de l'ordre auquel est suspendue l'image de Saint-George armé de toutes pièces sur un cheval émaillé de blanc. Quand les rois d'Angleterre donnent cet ordre à un prince étranger, ils lui envoient tous ces ornements, y compris même le justaucorps. Il y a cinq officiers de l'ordre : le *Prélat*, qui est toujours l'évêque de Winchester; le *chancelier*; le *greffier*, qui est toujours le doyen de Windsor; le *héraut*, appelé *garter* (Jarretière), et l'huissier à la verge noire. L'ordre ne se confère qu'aux têtes couronnées, aux princes du sang ou aux plus grands dignitaires du royaume-uni et des États étrangers.

3° *Ordre du Bain*. Voy. l'article consacré spécialement à cet ordre.

4° *Ordre du Chardon*, fondé par Jacques V, roi d'Écosse en 1540. Il est aussi appelé quelquefois ordre de la *Rue* : le chardon et la rue étaient les signes symboliques des Pictes et des Scots. Aboli à la mort de Marie Stuart, l'ordre du Chardon fut rétabli en 1687 par Jacques II à l'occasion de la réunion de l'Écosse à l'Angleterre. Selon quelques auteurs l'ordre du Chardon aurait été institué dès l'année 1534 sous le nom de Saint-André.

Cet ordre, qui ne compte qu'une classe, est réservé à la noblesse d'Écosse; le nombre des chevaliers est limité à seize, et sur ce nombre trois nominations seulement sont affectées à un prince de la famille royale et à des nobles d'Angleterre. Chaque chevalier doit payer, en entrant dans l'ordre, 348 livres sterlings (fr. 8,700). Sur la décoration on voit l'image de saint André avec sa croix : elle est suspendue à un large ruban vert sombre, moiré, qui se porte en sautoir. La plaque représente la croix de Saint-André anglée de rayons, avec un chardon au centre. Le collier des jours de cérémonie est entremêlé de chardons et de feuilles de rue. La devise est : *Nemo me impune lacesset*.

5° *Ordre de Saint-Patrice*. Cet ordre est pour les Irlandais ce que celui du Chardon est pour les Écossais. Il fut créé par George III le 5 février 1783. Il ne comprend qu'une seule classe et ne compte que seize chevaliers titulaires et six chevaliers honoraires. Les premiers payent un droit d'admision de 175 livres sterlings (fr. 4,460). Le roi d'Angleterre en est le chef suprême; le lord lieutenant d'Irlande en est le grand maître; il y a encore dans l'ordre un prélat, qui est le lord primat d'Irlande, et un secrétaire du registre, qui est le doyen de Saint-Patrice. La décoration consiste en un écusson ovale où se trouve figurée la croix de Saint-Patrice chargée d'un trèfle vert dont chaque foliole porte une couronne d'or. La devise est *Quis separabit. MDCCLXXXIII*. Cette décoration est suspendue à un large ruban vert d'eau, que les chevaliers portent en écharpe. Ils portent également une plaque, et, pour les jours de cérémonie, un collier d'or formé de nœuds, de harpes et de petits écussons.

6° *Ordre de Saint-Michel et Saint-George*. Institué par George III le 12 août 1818, en commémoration des traités du 23 mai 1814 et du 5 novembre 1815, dont le premier avait réuni l'île de Malte à l'Angleterre, et le second lui avait conféré le protectorat des îles Ioniennes. Pour être admis dans l'ordre il faut être né à Malte ou dans les îles Ioniennes, ou y avoir occupé un poste éminent, ou, enfin, avoir servi dans les armées de terre ou de mer employées dans la Méditerranée. L'ordre compte 15 grands-croix, 20 commandeurs et 24 chevaliers. La décoration est une étoile de sept rayons à deux pointes : au centre l'image de Saint-Michel terrassant le démon. La couleur de l'ordre est le bleu céleste et la devise : *Auspicium melioris ævi*.

GRÈCE. *Ordre du Sauveur,* institué le 20 mai 1833 par le roi Othon. On y compte cinq classes : les *grands-croix*, les *grands commandeurs* qui portent une plaque plus petite que celle de la première classe, les *commandeurs*, les *chevaliers de la croix d'or,* les *chevaliers de la croix d'argent.* La devise est : « *Seigneur, ta main droite a été glorifiée dans sa force.* » (en grec) Le bijou de l'ordre est une croix à huit pointes pommetées portant sur l'avers la croix grecque, et aux revers le buste du roi Othon avec l'inscription *Othon, roi des Grecs.* Le ruban est bleu clair moiré avec deux raies blanches.

HAITI. L'empereur Faustin I[er] a créé, en 1849, un *ordre militaire de saint Faustin,* et un *ordre civil de la Légion d'honneur,* qu'on ne peut considérer que comme des distinctions temporaires, qui ne sauraient prendre place parmi les ordres de chevalerie. Il en est de même des ordres qui avaient été créés dans le Vénézuéla par Bolivar, et à Buénos-Ayres par Rosas.

HANOVRE. *Ordre des Guelfes.* Institué le 11 août 1815 par le prince régent George III. Il comprend cinq classes : les *grand's-croix* qui portent le grand ruban de l'ordre en écharpe de *gauche à droite,* et une plaque; les *commandeurs de première classe,* qui se distinguent par une plaque plus simple, les *commandeurs de deuxième classe,* les *chevaliers* et les *possesseurs de la croix d'argent.* La devise est : *Nec aspera terrent.* Le bijou est une croix à huit pointes, anglée de lions passant, anciennes armes des Guelfes; au centre le cheval blanc de la maison de Brunswick dans un écu entouré d'une couronne de laurier pour les militaires, et de chêne vert pour le civil. Le ruban est bleu de ciel moiré.

HESSE-ÉLECTORALE. Deux ordres :

1° Le *Lion d'or* institué le 14 août 1770 et modifié le 1[er] janvier 1818, pour récompenser les services civils et militaires; sa devise est *Virtute et fidelitate;* ses classes sont au nombre de quatre : les *grands-croix,* les *commandeurs de première classe* (ruban en sautoir et une plaque), les *commandeurs de deuxième classe* (ruban en sautoir, sans plaque), et les *chevaliers.* Le ruban est rouge.

2° Le *Mérite militaire*, institué le 25 février 1769 et renouvelé le 22 octobre 1820, pour les officiers qui se sont distingués par leur bravoure et leurs services. Il n'a qu'une seule classe. La devise est : *Virtuti.* Le bijou de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, qui se porte en sautoir, suspendue à un ruban bleu liséré blanc.

La HESSE-CASSEL avait fondé en 1814 l'ordre du *Casque de fer,* qui comptait trois classes, cet ordre ne se confère plus.

HESSE GRAND-DUCALE. Deux ordres :

1° *Ordre de Louis* institué le 25 août 1807, et renouvelé le 14 décembre 1831. Ses devises sont : *Für verdienste* (pour le mérite) et *Gott, Ehre, Vaterland* (Dieu, Honneur et Patrie). Le ruban est noir à bords rouges. L'ordre compte 5 classes : les *grands-croix,* les *commandeurs de première classe,* les *commandeurs de deuxième classe*, les *chevaliers de première classe*, les *chevaliers de deuxième classe.* Les commandeurs de la première classe sont distingués par une plaque au côté gauche.

2° *Ordre de Philippe le Magnanime,* institué le 1[er] mai 1840. Sa devise est : *Si Deus nobiscum, quis contra nos ?* Le ruban de l'ordre est rouge foncé liséré bleu. On y compte 4 classes : les *grands-croix,* les *commandeurs de première classe* (avec une plaque), les *commandeurs de deuxième classe* (sans plaque), les *chevaliers.*

HOHENLOHE. L'ordre du *Phénix* de Hohenlohe, dont il est question dans les instructions annexées à l'ordonnance du roi de France du 16 avril 1824, ne se confère plus.

HOHENZOLLERN-HECHINGEN, et HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN. Les deux principautés de Hohenzollern possèdent en commun un ordre de chevalerie qui compte deux classes : *croix d'honneur* de la *première* classe distinguée par la couronne qui surmonte le bijou de l'ordre; *croix d'honneur* de la *deuxième* classe sans couronne. La devise est : *Fur Treue und Verdienst* (Pour la fidélité et le mérite). Le ruban est blanc à trois raies étroites de couleur noire.

LUCQUES. Voy. TOSCANE.

MECKLENBOURG-SCHWERIN. *Ordre du Mérite militaire*, institué le 30 avril 1814. La croix de l'ordre est d'or pour les officiers; mais à partir du grade de sergent-major et au-dessous, l'ordre a 4 classes ; la *première* classe porte la croix d'argent avec écusson d'or au centre; la *deuxième* classe, la croix d'argent; la *troisième* classe, la croix de cuivre avec écusson d'argent; et la *quatrième* classe la croix de cuivre. Le ruban est cramoisi avec deux liserés à chaque bord, un bleu et un jaune.

OLDENBOURG. *Ordre du mérite, de Pierre-Frédéric-Louis*, institué le 27 novembre 1838, pour récompenser les services civils et militaires. La devise est *Ein Gott, ein Recht, eine Wahrheit* (un Dieu, un droit, une Vérite). Les membres de l'ordre se divisent en *capitulaires* et *dignitaires.* Chacune de ces divisions à 4 classes : les *grands-croix* (ruban en écharpe de droite à gauche et plaque à gauche), les *grands comman-*

deurs (ruban en sautoir et une plaque *à droite*), les *commandeurs* (ruban en sautoir, pas de plaque), les *petites croix* ou *chevaliers*. Les sujets du grand-duc peuvent seuls être capitulaires de l'ordre. Le ruban est bleu foncé avec lisérés rouges.

PARME. Le duché de Parme possède l'ordre *Constantinien* ou de *Constantin*, conjointement avec le royaume des Deux-Siciles; voyez plus haut DEUX-SICILES, *ordre Constantinien*.

PAYS-BAS. L'empereur Napoléon Ier avait créé pour la Hollande, le 18 septembre 1811, l'ordre de la *Réunion*, dont les statuts étaient calqués sur ceux de la Légion d'honneur. Les chevaliers juraient de concourir à la défense de l'empereur des Français et à la conservation de l'empire. L'ordre a cessé d'exister à la chute de l'empire.

Le royaume des Pays-Bas possède trois ordres de chevalerie :

1° *Ordre militaire de Guillaume Ier*, créé par ce prince le 30 avril 1815 pour récompenser les services militaires. Les sous-officiers et soldats admis dans l'ordre reçoivent une demi-solde en sus. L'ordre compte quatre classes : les *grands-croix* portent le grand ruban en écharpe de droite à gauche et une riche plaque en forme d'étoile à huit rayons. Les *commandeurs* portent le bijou de l'ordre en sautoir et une plaque plus simple que celle des grands-croix, les *chevaliers de troisième classe* portent la croix de l'ordre en or suspendue à la boutonnière; enfin les *chevaliers de quatrième classe* portent la croix en argent. Le ruban est orange avec deux bandes violet. La devise de l'ordre est : *Pour le courage, la bonne conduite, la fidélité* (en hollandais).

2° *Ordre du Lion Néerlandais*, institué par Guillaume Ier le 29 septembre 1815 pour récompenser le mérite civil. Il a trois classes : *grands cordons*, *commandeurs* et *chevaliers*, qui portent leurs insignes de la même manière que les trois premières classes de l'ordre précédent. Il y a en outre, les *frères*, qui portent une médaille d'argent, en place de la croix de l'ordre. Le ruban est violet avec deux bandes de couleur orange.

3° *La Couronne de chêne*, ordre institué au mois de décembre 1841 pour récompenser les services civils et militaires. Il compte quatre classes : les *chevaliers de première classe grands-croix* (ruban en écharpe de droite à gauche, et plaque); les *chevaliers de l'étoile de l'ordre* (décoration en sautoir suspendue à un ruban plus étroit, et plaque), les *commandeurs* (ruban en sautoir plus étroit que le précédent, sans plaque), les *chevaliers* (décoration à la boutonnière). La devise de l'ordre est : *Je maintiendrai*; le ruban est jaune-orange moiré avec trois raies de couleur vert foncé.

L'ancien duché de Limbourg-Luxembourg, aujourd'hui réuni au royaume des Pays-Bas, possédait à l'époque de son indépendance deux ordres de chevalerie, qui avaient été institués en 1768 : *L'ordre des quatre Empereurs* ou *de l'Ancienne noblesse*, et *l'ordre du Lion de Limbourg de Holstein* ou *du Mérite*.

PERSE. *Ordre du Lion et du soleil*, institué en 1808 par Feth-Ali-Schah. Le bijou de l'ordre est un écusson ovale où l'on voit dans le fond un soleil levant, et sur le premier plan un lion en repos. Cette décoration est ornée de diamants pour la première classe, de diamants et de rubis pour la deuxième classe, et sans pierreries pour la troisième classe. On peut la suspendre à un ruban de couleur au choix du décoré. Les membres de l'ordre portent en outre, au côté gauche de la poitrine, une plaque plus ou moins garnie de brillants et de pierreries selon leur goût et leur fortune.

PORTUGAL. Si l'on en excepte l'ordre aboli ou éteint de *l'Aile de saint Michel*, fondé, dit-on, par Alphonse Henriquès, le Portugal a conservé tous ses ordres. Ils sont au nombre de six :

1° *Ordre d'Avis*. Un ordre militaire et religieux s'était organisé en Portugal, sous le règne d'Alphonse Ier, dans le but de combattre les Maures. L'abbé de Tarouca, de l'ordre de Cîteaux, leur donna vers l'année 1162 la règle de Saint-Benoît. Après la conquête d'Evora, le roi leur confia la garde de cette ville; mais quelque temps après il leur donna le château d'*Avis*. Les nouveaux chevaliers ajoutèrent alors à leurs armes deux oiseaux par allusion au mot latin *avis*, et s'intitulèrent chevaliers de Saint-Benoît d'Avis. La cour de Rome approuva l'ordre d'Avis, qui acquit une grande importance sous les règnes suivants. Jean Ier, grand maître de l'ordre, fonda, en Portugal, une deuxième dynastie de souverains, qui a conservé dans l'histoire le nom d'Avis. L'ordre compte trois classes : première classe : *grands-croix* large ruban en écharpe de droite à gauche, plaque au côté gauche; deuxième classe : *commandeurs*, croix suspendue au cou, plaque au côté gauche; troisième classe *chevaliers*, croix à la boutonnière. Le ruban de l'ordre est vert; le bijou est une croix fleurdelisée de sinople, l'écusson est d'or à la croix de l'ordre accompagné en pointe de deux oiseaux affrontés, de sable.

2° *Ordre de Saint-Jacques de l'Épée*, fondé en Espagne et retenu par les rois de Portugal à l'époque de la séparation des deux pays. En 1320 le pape confirma l'or-

dre portugais de *Saint-Jacques de l'Épée*. Nous renvoyons à ce que nous avons dit de cet ordre dans le paragraphe de cet article consacré à l'Espagne. Il compte trois classes comme celui d'Avis. Le bijou est une croix de gueule en forme d'épée à la poignée fleurdelisée, suspendue à un ruban violet. L'ordre portugais a trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Les grands-croix et les commandeurs portent la plaque.

3° Le *Christ*. Cet ordre, quoique déchu aujourd'hui de son ancienne splendeur, est, sans contredit, le plus illustre des ordres portugais. C'est sous l'étendard de l'ordre du Christ que les vaisseaux portugais ont entrepris leurs grandes navigations, et que ce peuple a accompli ses conquêtes d'outre-mer. Institué en 1317 par le roi Denys pour remplacer l'ordre des Templiers, il fut approuvé en 1319 par le pape Jean XXII, qui le soumit à la règle de Saint-Benoît et à la juridiction de l'abbé d'Alcobaça. L'ordre a été réformé en 1449 et 1503. — Il compte aujourd'hui trois classes : les *grands-croix*, qui portent la croix de l'ordre suspendue à un large ruban passé en écharpe de droite à gauche, et une plaque au côté gauche; les *commandeurs*, qui la portent en sautoir, avec la plaque au côté gauche, et les *chevaliers*, qui la portent à la boutonnière de l'habit et quelquefois en sautoir, mais sans plaque. Le bijou de l'ordre est une croix pattée de gueules chargée d'une autre croix d'argent. Le ruban est rouge.

Tels sont les trois ordres primitifs du royaume de Portugal : *Avis*, dont le ruban est vert; *Saint-Jacques de l'Épée*, au ruban violet, et le *Christ*, au ruban rouge; de là l'usage pour les rois de Portugal de porter en écharpe un large ruban tricolore : vert, rouge et violet.

4° *Ordre de la Tour et l'Épée*. Bien que cet ordre ne soit ni aussi ancien ni aussi illustre que les précédents, il n'en est pas moins considéré aujourd'hui comme le plus important et le plus estimé. Institué en 1459 par Alphonse V surnommé l'Africain, après la prise de Fez, il était à peu près tombé dans l'oubli, quand il fut réformé et restauré par Jean VI, à Rio-Janeiro le 8 novembre 1808. Ses statuts ont été modifiés en dernier lieu par la reine D[a] Maria II. Il compte aujourd'hui quatre classes : les *grands-croix*, les *commandeurs*, les *officiers* et les *chevaliers*. Les grands croix portent le large ruban de l'ordre en sautoir de droite à gauche, et une plaque au côté gauche; les commandeurs portent la croix en sautoir et la plaque; les officiers portent la croix en or, attachée à la boutonnière de l'habit, et les chevaliers la portent d'argent de la même manière. Il y a en outre, pour les jours de cérémonie, de riches colliers d'or ou d'argent pour les quatre classes. Le bijou est une croix à huit pointes surmontée d'une tour; au centre une épée, et les devises *Valor e le Lealdade-Carta constitucional da Monarquia-Pe lo Rey e pe la Lei*. Le ruban de l'ordre est bleu foncé.

5° *Ordre de Sainte-Isabelle*, institué en 1804, par la reine Charlotte de Bourbon, épouse de Jean VI, pour les dames de la plus haute noblesse. La décoration consiste en une médaille représentant sainte Isabelle, reine de Portugal. Elle se porte suspendue à un large ruban rose tendre liséré de blanc, passé en écharpe de droite à gauche.

6° *Ordre de la Conception de Notre-Dame de Villa-Viçosa*. C'est, après l'ordre de la Tour et l'Épée, le plus important et le plus recherché des ordres portugais; mais le premier est considéré comme un ordre purement militaire, tandis que celui de la Conception sert à récompenser les services civils aussi bien que les services militaires. L'ordre a beaucoup d'analogie avec l'ordre espagnol de Charles III, placé également sous l'invocation de la Conception immaculée. Il a été fondé à Rio-Janeiro, par Jean VI, le 6 février 1818, et ses statuts datent du 10 septembre 1819. Il compte, indépendamment du grand-maître, quatre classes : les *grands-croix*, les *commandeurs*, les *chevaliers* et les *servants*. Le roi et ses successeurs ont le titre inaliénable de grands maîtres de l'ordre. Les grands-croix et les commandeurs portent également la plaque; mais pour les premiers la croix est suspendue à un large ruban passé en écharpe de droite à gauche, tandis que les seconds la portent en sautoir. Les chevaliers et les servants portent la croix suspendue à la boutonnière de l'habit; mais elle est d'or pour les chevaliers et d'argent pour les servants. En outre, la dimension varie pour toutes les classes. La décoration consiste en une étoile à neuf pointes émaillées de blanc, anglée de rayons d'or, et de neuf petites étoiles émaillées de blanc. Au centre, sur un champ d'or mat, le chiffre de la salutation angélique M. A. en or bruni, et autour un cercle d'azur clair, sur lequel on lit la devise de l'ordre : « Protectrice du royaume. » Le ruban est bleu clair avec deux raies blanches.

Prusse. L'ordre *Teutonique* a été l'objet d'un article spécial dans cette Encyclopédie; quant à l'ordre du *Cygne*, qu'on prétend avoir été fondé au commencement du huitième siècle par un duc de Clèves, l'histoire vraie ou fabuleuse en est rapportée dans le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* de Favin, tome I[er], et nous ne le mentionnons ici que pour mémoire. La Prusse possède six ordres de chevalerie.

1° *Aigle noir*. C'est le premier des ordres prussiens. Il a été institué le 18 janvier 1701 par Frédéric Ier, qui limita à 30 le nombre des chevaliers, non compris les princes de la famille royale et les chevaliers étrangers. L'ordre a pris son nom de l'aigle noir qui figure dans les armes du royaume de Prusse. Il ne comprend qu'une seule classe, les chevaliers, qui, ont le rang de lieutenants généraux : ils portent une plaque au côté gauche de l'habit, et la croix de l'ordre suspendue à un large ruban passé en écharpe de *gauche à droite*. La croix est à huit pointes, émaillées de bleu, bordée d'or et anglée de quatre aigles noirs éployés; le ruban est de couleur orange. La devise de l'ordre est *Suum cuique*.

2° *Aigle rouge*. Ordre institué en 1734 par le margrave de Brandebourg-Bayreuth, réorganisé en 1777, et adopté par Frédéric-Guillaume II le 12 juin 1792. Frédéric-Guillaume III y ajouta, en 1810, une deuxième et une troisième classe, et en changea les insignes. L'Aigle rouge entre dans les armes de Brandebourg, et l'ordre a été longtemps appelé *ordre de l'aigle de Brandebourg*. Il est classé immédiatement après celui de l'Aigle noir. Les chevaliers de l'Aigle noir sont, de droit, membres de la première classe de l'Aigle rouge. Ce dernier ordre a trois classes : les chevaliers de la première classe portent la plaque au côté gauche et la croix suspendue au grand cordon de l'ordre passé en écharpe de *gauche à droite;* ceux de la deuxième classe portent la croix suspendue au cou, et ceux de la troisième la portent à la boutonnière. La croix de l'ordre est à huit pointes, émaillée de blanc et porte au centre l'Aigle rouge de Brandebourg; le ruban est blanc avec deux raies de couleur orange. Les chevaliers de la deuxième classe qui ont passé par la troisième portent une croix qui se distingue par trois feuilles de chêne d'or ajoutées à l'anneau; les chevaliers de la première classe qui ont passé par les deuxième et troisième portent le même anneau, et de plus trois feuilles de chêne d'or au rayon supérieur de la plaque.

3° *Ordre du Mérite militaire*, institué par Frédéric II en 1740. Il n'a qu'une classe. La croix émaillée d'azur, anglée de quatre aigles d'or éployées, se porte en sautoir, suspendue à un ruban noir à liserés blancs.

4° *Ordre prussien de Saint-Jean de Jérusalem*, institué par Frédéric-Guillaume III le 23 mai 1812, avec les biens du bailliage de Brandebourg et des anciennes commanderies de l'ordre, et adapté à la religion dite Évangélique. Il n'a qu'une clasae; les insignes sont celles de l'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem avec quelques modifications, telles par exemple, que l'Aigle noir aux angles de la croix. Le ruban est noir; la croix se porte en sautoir; la grande croix non anglée d'aigles se porte en guise de plaque sur le côté gauche. L'habit de cérémonie est rouge à épaulettes d'or.

5° *Ordre civil et militaire de la Croix de fer*, fondé le 10 mars 1813, par Frédéric-Guillaume III, pour récompenser les services rendus au pays, soit dans les administrations, soit dans les armées, pendant la campagne de 1813. L'ordre comprend les grands-croix et deux classes de chevaliers. Les grands-croix portent la décoration de l'ordre d'une dimension double de celle des chevaliers et suspendue à un ruban passé autour du cou. Les chevaliers de la première classe portent à la fois la croix à la boutonnière et au côté gauche de l'habit, en forme de plaque; les chevaliers de la deuxième classe portent la croix à la boutonnière et sans plaque. La croix est de fer fondu bordée d'argent. Le ruban est blanc à liserés noirs pour les membres civils, et noir à liserés blancs pour les militaires. Par décret du 3 août 1841, le roi Frédéric-Guillaume IV a accordé des pensions aux plus anciens chevaliers.

6° *Ordre de Louise*, institué le 3 août 1814 en faveur des dames qui ont donné des preuves éclatantes de patriotisme et d'humanité durant la période de la guerre avec les Français. L'ordre n'a qu'une classe. Le ruban est blanc à lisérés noirs; la croix est d'or émaillée de noir.

Indépendamment de ces ordres, le roi de Prusse confère encore en certaines circonstances des marques d'honneur et des médailles.

Russie et Pologne. La Russie compte huit ordres de chevalerie en y comprenant ceux de l'Aigle Blanc, et de Saint-Stanislas, dont l'empereur s'est constitué chef et grand maître en sa qualité de roi de Pologne. Dans le nombre de ces ordres, il en est un, celui de Sainte-Catherine, qui est réservé aux femmes. Trois ordres n'ont qu'une seule classe; ce sont ceux de Saint-André, de Saint-Alexandre Newski, et de l'Aigle Blanc; un ordre a deux classes, celui de Sainte-Catherine; un autre, celui de Saint-Stanislas, en a trois; deux ordres, ceux de Saint-Wladimir et de Sainte-Anne, ont quatre classes, et un, celui de Saint-George, en a cinq. Sept ordres peuvent donner droit à des pensions qui varient de 40 à 1,000 roubles argent (160 à 4,000 francs); mais le nombre des membres pensionnés est limité. La somme totale de la dotation des ordres est de 158,660 roubles argent (fr. 634,640). Ces dispositions résultent de l'ukase du mois de mars 1843. Indépendamment des diverses classes qui servent à graduer les récompenses, l'empereur con-

fère quelquefois les insignes de ses ordres ornés de brillants; il faut en excepter, toutefois, les ordres de Saint-Georges et de Saint-Wladimir. Le don de la croix ornée de brillants est une distinction hautement appréciée. Les ordres russes ne peuvent être donnés qu'aux membres de la noblesse, c'est-à-dire à ceux des sujets de l'empereur qui se trouvent compris dans l'une des quatorze classes du *Tchin;* quant aux individus qui ne figurent dans aucun de ces degrés de la hiérarchie, tels que les marchands, les sous-officiers et soldats, la croix est remplacée pour eux par une médaille qu'ils portent suspendue au ruban de l'ordre, passé en sautoir autour du cou. Il est à remarquer que dans trois ordres russes, ceux de Saint-Alexandre Newski, Sainte-Anne et Saint-Stanislas, le grand cordon de la première classe est passé en écharpe de *gauche à droite*, et non de droite à gauche, comme cela se pratique généralement dans les ordres européens.

1° *Ordre de Saint-André*, institué en 1698 par le tsar Pierre Ier. C'est l'ordre le plus élevé, celui dont l'empereur et les princes se montrent habituellement décorés. Pour y prétendre il faut avoir reçu d'abord l'ordre de Saint-Alexandre Newski. L'ordre de Saint-André n'a qu'une seule classe, et il confère aux chevaliers la noblesse de la troisième classe, c'est-à-dire le rang de lieutenant général et de vice-amiral. Les pensions attribuées à quelques chevaliers varient de 800 à 1,000 roubles argent (3,200 à 4,000 francs). Le bijou de l'ordre représente la croix de Saint-André, cantonnée des initiales S. A. P. R. (*Sanctus Andreas patronus Russiæ*), et anglée de l'aigle à deux têtes. Il se porte suspendu à un large ruban bleu passé en écharpe de droite à gauche; les chevaliers portent aussi une plaque au côté gauche. La devise de l'ordre est : *Pour la foi et la fidélité*. Le grand collier, formé par des croix de Saint-André et des chiffres de Pierre Ier, est réservé pour les jours de cérémonie.

2° *Ordre de Sainte-Catherine*, institué par Pierre Ier le 25 novembre 1719, pour les dames de haut rang. Les devises de l'ordre sont : *Pour l'amour et la patrie — Æquat munia comparis*. Le ruban de l'ordre est rouge avec les bords en argent. L'impératrice en est la grande maîtresse. L'ordre a deux classes, et des pensions qui varient de 90 à 460 roubles argent (360 à 1840 francs).

3° *Ordre de Saint-Alexandre Newski*, fondé également par Pierre Ier pour récompenser les services civils et militaires. L'ordre n'a qu'une seule classe; il faut pour y être admis avoir rang dans la quatrième classe de la noblesse (général major, contre-amiral, chambellan). La croix de l'ordre est rouge, carrée, anglée d'aigles à deux têtes; elle est suspendue à un large ruban rouge foncé, passé en écharpe de *gauche à droite;* les chevaliers portent la plaque de l'ordre. La devise est : *Pour le service de la patrie*. Les pensions viagères sont de 500 et 700 roubles argent (2,000 et 2,800 francs).

4° *Ordre de Saint-Georges*, institué par Catherine II, le 26 novembre 1769, pour récompenser les services des officiers de ses armées de terre et de mer. Aujourd'hui l'ordre se compose de cinq classes, savoir : première classe, grand ruban en écharpe de droite à gauche, et plaque; deuxième classe, croix portée en sautoir, et plaque; troisième classe, croix en sautoir, sans plaque; quatrième classe, croix portée à la boutonnière; cinquième classe croix en argent pour les sous-officiers, soldats et matelots. La croix des quatre premières classes est d'or, à quatre branches, à angles vides, portant au centre l'image de Saint-Georges à cheval. Le ruban se divise en cinq raies égales, dont trois noires et deux jaunes alternant. La devise de l'ordre est : *Pour le mérite et la bravoure militaire*. La croix de Saint-Georges ne se confère jamais en brillants. Les pensions sont de 1000, 400, 200 ou 150 roubles argent (4,000, 1600, 800 et 600 francs).

5° *Ordre de Saint-Wladimir*, institué le 22 septembre 1782 par Catherine II, sous l'invocation de saint Wladimir le Grand, pour récompenser les services civils et militaires. L'ordre a quatre classes, qui correspondent en tout aux quatre premières classes de l'ordre de Saint-Georges (Voy.) Le ruban est rouge avec deux bandes noires. La légende est : *Saint apôtre prince Wladimir* (en langue russe)—et la devise : *Utilité, Honneur, Renommée*. La croix de Saint-Wladimir, comme celle de Saint-George, ne se confère jamais ornée de diamants. Les pensions sont de 600, 300, 150 et 100 roubles (2,400, 1,200, 600, et 400 francs).

6° *Ordre de Sainte-Anne*, créé le 3 février 1735 par le duc Charles-Frédéric de Schleswig-Holstein-Gottorp, père de l'empereur Pierre III, et incorporé par celui-ci aux ordres russes. L'empereur Paul Ier le divisa en trois classes, et ordonna que celui qui recevrait l'ordre de Saint-André aurait en même temps l'ordre de Sainte-Anne. En 1815, l'empereur Alexandre y ajouta une quatrième classe uniquement réservée aux militaires : première classe, large ruban en écharpe de *gauche à droite*, et plaque; deuxième classe, croix en sautoir; troisième classe, croix à la boutonnière; quatrième classe, pour les militaires, croix émaillée sur la garde de l'épée. La croix de l'ordre est rouge bordée d'or; le ruban est également rouge avec deux raies

jaunes. La devise est : *Amantibus pietatem, justitiam et fidem.* Les pensions de la première classe sont de 200 à 350 roubles (800 à 1,400 fr.) ; celles de la deuxième de 120 à 150 roubles (480 à 600 fr.) ; celles de la troisième de 90 à 100 roubles (360 à 400 fr.), et celles de la quatrième de 40 à 50 (160 à 200 fr).

L'empereur confère la croix de Sainte-Anne en diamants ou ornée de la couronne impériale pour récompenser les services qui méritent une distinction particulière.

7° *Ordre impérial et royal de l'Aigle Blanc,* créé en 1325 par le roi de Pologne Wladislas V, mais réformé par l'empereur Nicolas Ier. Il n'a qu'une seule classe. La couleur du ruban est le bleu ; les insignes se portent comme celles des grands-croix des autres ordres.

8° *Ordre impérial et royal de Saint-Stanislas,* institué le 7 mai 1765 par le roi Stanislas-Auguste Poniatowski ; réformé, comme le précédent, par l'empereur Nicolas Ier. L'ordre, à sa fondation, ne comprenait que cent chevaliers, les étrangers non compris, et chaque chevalier devait payer une contribution au profit de l'hospice des enfants trouvés de Varsovie. Aujourd'hui l'ordre de Saint-Stanislas comprend trois classes de membres, qu'on peut assimiler aux grands-croix, commandeurs et chevaliers, avec cette différence que le grand ruban de la première classe est passé en écharpe de *gauche à droite.* La couleur du ruban est rouge avec deux raies blanches. Les pensions de l'ordre sont de 86, 115 et 143 roubles (344, 460 et 572 fr.).

Indépendamment de ces huit ordres de chevalerie, l'empereur décerne des décorations *temporaires* ou médailles en commémoration d'événements extraordinaires, tels que les campagnes de 1812 et 1814, celle de Turquie en 1828 et 1829 et autres. Enfin, l'empereur Nicolas Ier avait fondé un ordre charitable pour les dames, sous le nom de *Croix d'honneur de Marie ;* l'impératrice-mère en était grande maîtresse.

Les ordres russes sont placés sous la direction du *chancelier des ordres de l'empire.*

Il y avait encore en Pologne un ordre du *Mérite militaire* institué en 1791 par Stanislas-Auguste, aboli quelques jours après sa création par ce même prince, lors de son adhésion à la confédération de Torgowitz, rétabli en 1807 par Frédéric-Auguste, accepté par l'empereur Alexandre Ier, mais supprimé de nouveau à la suite des événements de 1831. L'ordre polonais du Mérite militaire comptait trois classes et donnait droit à la noblesse. Le ruban est divisé en cinq raies égales, dont trois bleu-sombre et deux noires, alternant. La première classe porte le grand cordon en écharpe et la plaque, la deuxième classe la croix en or, et la troisième la croix en argent.

La ville de Riga, qui appartient aujourd'hui à l'empire de Russie, a vu naître, à l'époque de son indépendance, l'*Ordre des Chevaliers porte-glaives* de Livonie (1197), qui vécut avec éclat, eut des succès et des revers, et finit honteusement par l'apostasie de Gothar de Kettler, son dernier grand maître, qui en 1561 se fit luthérien et céda solennellement les droits et priviléges de son ordre à Sigismond-Auguste, roi de Pologne.

Sardaigne. Les ordres du royaume de Sardaigne sont ceux de la maison de Savoie ; ils sont au nombre de quatre.

1° *Ordre de l'Annonciade.* Il règne une grande incertitude sur les motifs qui portèrent Amédée VI, comte de Savoie, dit le comte Vert, à fonder en 1362 l'ordre militaire de *l'Annonciade :* les uns l'attribuent à l'amour profane et charnel, les autres à la piété religieuse. Les insignes de l'ordre favorisent ces deux opinions : il s'appelait primitivement *Ordre du Collier ;* si on y trouve la sainte image de l'Annonciation, on y voit aussi des nœuds et des lacs d'amour. Le collier de l'ordre porte la devise FERT ou F. E. R. T. quatre lettres dont le sens a vainement exercé la sagacité des antiquaires ; les uns y lisent *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, ce qui est fort peu satisfaisant puisque la délivrance de Rhodes est de beaucoup antérieure à la fondation de l'ordre du Collier ; d'autres y trouvent : *Frappez, Entrez, Rompez Tout,* interprétation absurde.

L'ordre de l'Annonciade n'a qu'une classe ; les chevaliers portent une plaque sur le côté gauche et le bijou de l'ordre suspendu au cou par une chaîne d'or. Ils ont, en outre, un costume de cérémonie.

2° *Ordre religieux et militaire de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.* L'ordre de Saint-Maurice avait été fondé en 1434 par Amédée VIII, premier duc de Savoie ; en 1572, le duc Philibert-Emmanuel, ayant reçu du pape Grégoire XIII la dignité de grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, fondé en Palestine, réunit ces deux ordres, de même que plusieurs années après Henri IV, roi de France, réunit l'ordre de Saint-Lazare à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel. L'ordre religieux et militaire de Saint-Maurice et de Saint-Lazare est destiné à récompenser les services civils et militaires ; ses statuts ont été renouvelés par Victor-Emmanuel le 27 décembre 1816, et modifiés par Charles-Albert le 9 décembre 1831. Il comprend trois classes : 30 *grands-croix* (ruban en écharpe de droite à gauche, et plaque), 50 commandeurs (ruban en sautoir) et un nombre illimité de chevaliers. Le passage d'une classe à l'autre donne

lieu à un droit de 1,500 *lire*. L'ordre compte 5 dignitaires. Le bijou de l'ordre est une croix blanche pommetée d'or, croisée dans les angles par la croix de Saint-Lazare, qui est verte; celle des membres de la première classe, ou grands-croix, est surmontée d'une couronne d'or. Le ruban est vert.

3° *Ordre militaire de Savoie*, institué par Victor-Emmanuel le 14 août 1815. On y compte quatre classes, savoir : les *grands-croix* (plaque au côté gauche et large ruban en écharpe de droite à gauche), les *commandeurs* (l'ordre en sautoir); les *chevaliers* (croix à la boutonnière et ruban à rosette); les *décorés* (croix *d'argent* à la boutonnière et ruban sans rosette). Le bijou de l'ordre, d'or pour les trois premières classes, est une croix pleine surchargée d'une croix blanche orlée de rouge, représentant la croix d'argent sur champ de gueule de la maison de Savoie. Le ruban est bleu azuré. La devise est : *Al merito ed al valor*.

4° *Ordre civil de Savoie*, institué par Charles-Albert le 29 octobre 1831, pour récompenser les savants, les hommes de lettres, ingénieurs, architectes, artistes, professeurs, fonctionnaires, etc. L'ordre n'a qu'une classe et ne peut-être conféré qu'à des nationaux. Le bijou se porte à la boutonnière, attaché à un ruban bleu azur au milieu et blanc aux extrémités.

La république de Gênes possédait autrefois un ordre militaire; celui de *Saint-George*, institué en 1472 par l'empereur Frédéric III, comme un gage de reconnaissance et d'attachement pour la république.

Saxe-royale. Le royaume de Saxe possède trois ordres :

1° *Ordre militaire de Saint-Henri*, voué à saint Henri, empereur saxon; cet ordre a été institué en 1736 et a subi diverses transformations jusqu'en 1829. Il est exclusivement réservé aux officiers de l'armée saxonne; sa devise est : *Virtuti in bello;* le ruban est bleu clair avec bordure jaune citron. L'ordre compte quatre classes : les *grands-croix* (ruban en écharpe de droite à gauche, et plaque); les *commandeurs de première classe* (ruban en sautoir et plaque); les *commandeurs de deuxième classe* (ruban en sautoir, sans plaque); les *chevaliers* (décoration suspendue à la boutonnière).

2° *L'ordre de la couronne de Saxe*, institué le 20 juillet 1807, ne se compose que d'une seule classe : grand cordon en écharpe de droite à gauche, et plaque. La devise est : *Providentiæ memor*. Le ruban est vert moiré.

3° *Ordre du Mérite civil*, institué le 7 juin 1815, pour servir de pendant à l'ordre militaire de Saint-Henri. Sa devise est : *Fur Verdienst und Treue* (Pour le mérite et la fidélité); les décorations de l'ordre données aux étrangers portent seulement : *Fur Verdienst*. Le ruban est blanc moiré, avec deux raies de couleur verte. L'ordre se compose de trois classes : les *grands-croix* (large ruban en écharpe de droite à gauche, et plaque), les *commandeurs* (ruban en sautoir sans plaque), les *chevaliers* (décoration suspendue à la boutonnière).

Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Cobourg Meiningen, Saxe-Cobourg Altenbourg. Ces trois maisons ducales possèdent en commun un ordre de chevalerie, celui *de la maison ducale Ernestine de Saxe*, institué le 25 décembre 1833 par les princes de la ligne Ernestine de la maison de Saxe, pour remplacer l'ancien ordre de la *Probité allemande*, fondé par Frédéric Ier en 1690. Cet ordre compte quatre classes : les *grands-croix*, les *commandeurs de première classe*, les *commandeurs de deuxième classe*, et les *chevaliers*, qui tous portent les insignes de l'ordre comme les membres de l'*ordre militaire de Saint-Henri* de la Saxe Royale (voir plus haut). La légende de l'ordre est : *Fideliter et constanter;* le bijou est une croix octogone anglée de quatre lions d'or; au centre, l'effigie du duc Ernest le Pieux, et sur le revers la couronne de Saxe. Autour de cet écusson central est une couronne de chêne vert pour les chevaliers de l'ordre civil, et de laurier pour les militaires. Le ruban est rouge moiré avec lisérés verts.

La *croix de Mérite* et la *Médaille de Mérite* sont des signes d'honneur qui dépendent de l'ordre.

Le duché de Saxe-Cobourg-Saalfed avait créé en 1755 l'ordre de Saint-Joachim, aujourd'hui éteint.

Saxe-Weimar-Eisenach. *Ordre du Faucon blanc* ou *de la Vigilance*, institué le 12 août 1732, renouvelé le 18 octobre 1814, et modifié le 16 février 1840. Sa devise est : *Vigilando ascendimus*. Le bijou de l'ordre est un faucon émaillé blanc, aux serres et au bec d'or, posé, les ailes éployées, sur une croix d'or émaillée vert, à huit pointes. Au revers est un écu entouré d'une couronne de laurier d'or pour les membres de l'ordre civil et de trophées pour les militaires. L'ordre compte cinq classes les *grands-croix* (ruban en écharpe de droite à gauche et plaque); les *commandeurs de première classe* (décoration en sautoir et plaque); les *commandeurs de la deuxième classe* (décoration en sautoir, sans plaque); les *chevaliers de première classe* (décoration à la boutonnière); les *chevaliers de deuxième classe* (décoration comme la précédente, mais ruban plus étroit).

L'ordre des *Chevaliers de la noble passion*, institué en 1704 par un duc de Saxe-Weissenfels, n'existe plus.

SUÈDE. Les Annales de la Suède font mention de plusieurs ordres de chevalerie dont il ne reste plus que le souvenir. Le plus ancien est celui de *Sainte-Brigitte*, fondé vers la fin du quatorzième siècle. La marque distinctive des chevaliers était une croix d'azur à huit pointes, au bas de laquelle pendait une langue de feu. Le pape Urbain V avait donné aux chevaliers de Sainte-Brigitte la règle de Saint-Augustin. Le second ordre éteint est celui de l'*Amaranthe*, institué, en 1653, par la reine Christine. Les chevaliers, en recevant l'ordre, faisaient serment de ne se marier jamais; et, s'ils étaient mariés, de ne point se remarier, en cas que leurs femmes vinssent à mourir. On peut encore citer les ordres de *l'Alliance*, du *Saint-Sauveur*, du *nom de Jésus*, de *Marie-Éléonore*, de *Louise-Ulrique*, etc.

La Suède possède aujourd'hui cinq ordres de chevalerie :

1° *Ordre des Séraphins*, le plus ancien sans contredit, puisqu'on en attribue la fondation au roi Magnus Ier, qui vivait dans le douzième siècle. Ses statuts ont subi diverses altérations jusqu'en 1748, où ils furent réglés par Frédéric Ier, le réformateur des ordres de la Suède. L'ordre n'a qu'une classe. Un Suédois ne peut y être admis s'il n'est déjà décoré de l'ordre de l'Épée ou de celui de l'Étoile-Polaire; en recevant l'ordre des Séraphins, le nouveau chevalier devient, de droit, commandeur de l'ordre qu'il avait reçu précédemment. Les droits d'admission à payer à la trésorerie de l'ordre s'élèvent à environ 230 ducats. Le ruban est bleu; il se porte en écharpe de droite à gauche. La plaque et le bijou de l'ordre portent les initiales I. H. S. (*Jesus Hominum Salvator*) et F. R. S. (*Fredericus Rex Sueciæ*). La croix à huit pointes est anglée de quatre têtes de séraphins. Les chevaliers ont un costume particulier pour les jours de cérémonie.

2° *Ordre de l'Épée*. Les historiens ne sont pas d'accord entre eux sur l'origine de cet ordre. On pense qu'il fut créé par Gustave Ier vers l'année 1522. Ce qui est plus positif, c'est qu'il fut renouvelé par Frédéric Ier. Une condition fort remarquable et fort honorable imposée par les statuts de cet ordre, celle que tous les fondateurs d'ordres de chevalerie devraient s'empresser d'adopter, porte que *nul ne peut solliciter son admission dans l'ordre sous peine d'en être déclaré indigne pour toujours*. L'ordre de l'Épée ne compte pas moins de cinq classes : la première classe les *commandeurs grands-croix*, large ruban passé en écharpe de droite à gauche pour supporter le bijou de l'ordre, plaque au coté gauche; deuxième classe : les *commandeurs*, même ruban, mais point de plaque; troisième classe : les *chevaliers grands-croix de première classe*, large ruban porté autour du cou, et de plus une petite épée d'argent placée verticalement la pointe en haut sur le côté gauche de l'habit, en guise de plaque; quatrième classe : *les chevaliers grands-croix de deuxième classe*, décoration et ruban en sautoir, comme les précédents, mais point d'épée d'argent sur le côté gauche; cinquième classe : les *chevaliers*, qui portent la croix de l'ordre suspendue à la boutonnière. La décoration est une croix de Saint-André à huit pointes émaillées de blanc, portant au centre les trois couronnes de Suède et une épée en pal, anglée de quatre couronnes d'or. Le ruban de l'ordre est jaune moiré à lisérés bleus.

3° *Ordre de l'Étoile-Polaire*, d'origine fort ancienne, mais obscure; réformé par Frédéric Ier. Il sert à récompenser les services civils. Il se compose de deux classes : les *commandeurs*, qui portent l'ordre en sautoir, et les *chevaliers*, qui le portent à la boutonnière. La devise est une étoile d'or avec ces mots : *Nescit occasum* (elle ne se couche pas). Le ruban est noir moiré.

4° *Ordre de Wasa*, fondé par Gustave III en 1772. *Wasa* est un mot suédois qui signifie *gerbe*, et c'est le nom d'une branche des rois de Suède. La décoration de l'ordre est un médaillon ovale portant au centre une gerbe d'or; le ruban est vert. L'ordre compte trois classes : les *commandeurs grands-croix*, au nombre de six d'après les statuts, large ruban en écharpe de droite à gauche et plaque. Les *commandeurs* portent aussi le large ruban en écharpe, mais sans plaque; ils sont au nombre de huit. Les *chevaliers* portent la décoration de l'ordre en sautoir; il doit y en avoir 50. Les étrangers admis dans l'ordre ne sont pas compris dans les nombres fixés par les statuts. L'ordre a un grand collier pour les jours de cérémonie.

5° *Ordre de Charles XIII*, fondé par le prince dont il porte le nom le 27 mai 1811; et, comme il n'a été donné, lors de sa fondation qu'à des francs-maçons distingués par leur naissance ou leur position, on en a inféré qu'il n'était créé que pour eux. L'ordre ne compte qu'une classe. La croix est émaillée de rouge, et le ruban est de la même couleur.

Le roi de Suède confère quelquefois les insignes de ses ordres ornés de diamants.

TERRE SAINTE. — De tous les ordres fondés en Palestine à l'époque des croisades, un seul lui est resté, celui *du Saint-Sépulcre*; les autres ont passé sous la grande maîtrise de princes régnants ou se sont éteints sur les lieux

mêmes qui les avaient vus naître ; tels sont les ordres de *Saint-Cosme et Saint-Damien*, dont il ne reste plus que le souvenir; de *Mont-Joie*, qui paraît s'être fondu dans celui de Calatrava; de l'*Épée*, fondé par Gui de Lusignan; de *Saint-Gérion*, institué par l'empereur Frédéric Barberousse ; de *Sainte-Catherine du Mont-Sinaï*, des *Templiers*. et de *Saint-Jean de Jéusalem*. Ces deux derniers ordres ont été l'objet d'articles spéciaux dans cette Encyclopédie. (Voy. leurs noms.)

Ordre du Saint-Sépulcre. On a débité bien des fables sur l'origine de cet ordre : un écrivain qui a fait imprimer récemment une *Histoire des ordres de chevalerie* en attribue gravement la fondation à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, l'an 69 de J. C. Il paraît que c'est à Godefroy de Bouillon et à l'année 1099 qu'on peut attribuer cette fondation avec le moins d'invraisemblance. Quoi qu'il en soit, ce qui est hors de doute c'est que les chevaliers du Saint-Sépulcre procèdent de l'institution des chanoines et religieux préposés à la garde du saint Sépulcre. Les chanoines s'adjoignirent des chevaliers pour protéger les pèlerins, garder les chemins et le saint tombeau lui-même, et cette union fut l'origine de l'ordre religieux et militaire du Saint-Sépulcre. Cet ordre acquit bientôt un grand renom, et diverses prérogatives lui furent octroyées par les rois de France, les papes et d'autres souverains de la chrétienté. Louis le Jeune amena en France quelques chanoines du Saint-Sépulcre et les installa dans l'église de Saint-Samson d'Orléans; cet exemple eut des imitateurs, et il y eut bientôt des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre en Flandre, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. En 1459, le pape Pie II, ayant institué un ordre militaire de *Notre-Dame de Bethléem*, y incorpora les biens des chanoines du Saint-Sépulcre, qu'il supprima. Mais cet ordre n'ayant pas subsisté, le pape Innocent VIII tenta d'incorporer ces chanoines à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Rhodes; cette fusion éprouva une grande résistance et ne fut jamais consommée. Jusque-là il n'est encore question dans les bulles pontificales que des chanoines du Saint-Sépulcre; mais en 1496, s'il faut en croire Favin (1), le pape Alexandre VI aurait permis aux gardiens du couvent de Saint-François de Jérusalem, de créer des chevaliers de son ordre, et cette faculté leur aurait été confirmée en 1516 par Léon X et en 1525 par Clément VII. Ce qui est certain, c'est que, depuis le seizième siècle, le révérend père gardien du la terre sainte, exerçant les droits de patriarcat, n'a jamais cessé, sous l'autorité de la cour de Rome et la protection des rois de France, de créer les chevaliers du Saint-Sépulcre. L'ordre n'a qu'une seule classe; mais les chevaliers qui ont fait le voyage de Jérusalem et ont reçu leur investiture aux saints lieux portent une plaque au côté gauche, indépendamment de la croix, distinction qui n'appartient pas aux chevaliers institués hors de Jérusalem. Chaque chevalier paie, en entrant dans l'ordre, un droit dont le montant est versé dans la caisse de l'ordre, au profit des pèlerins et des établissements chrétiens; ce droit est autorisé par une bulle de Benoît XIV. Le bijou de l'ordre est une croix rouge potencée et cantonnée de quatre croisettes de même; elle est attachée à un ruban noir moiré passé autour du cou. La plaque réservée aux chevaliers institués à Jérusalem même, est la reproduction de la croix de l'ordre anglée de rayons d'argent.

(1) *Théâtre d'honneur et de chevalerie.*

TOSCANE. Le grand-duché de Toscane possède quatre ordres de chevalerie:

1° *Saint-Étienne*, institué en 1562 par Cosme de Médicis; restauré le 22 décembre 1817 par le grand-duc Ferdinand III. On ne peut y être admis qu'en justifiant de quatre quartiers de noblesse. L'ordre compte quatre classes: les *prieurs grands-croix*, les *baillis grands-croix*, les *chevaliers commandeurs*, les *chevaliers*. Les quatre classes portent une plaque au côté gauche; en outre les deux premières classes portent la décoration de l'ordre en sautoir, et les deux dernières la suspendent à la boutonnière. Il y a pour les quatre classes d'autres distinctions dans la largeur du ruban. Le bijou de l'ordre est une croix à quatre branches, émaillée rouge, orlée d'or et anglée de fleurs de lis d'or. Le ruban est rouge. Les membres de l'ordre portent un costume militaire.

2° *Saint-Joseph*. Ordre institué le 19 mars 1807 et renouvelé le 19 mars 1817. Il faut pour y être admis professer la religion catholique. L'ordre compte trois classes : les *grands-croix*, les *commandeurs* et les *chevaliers*. Le ruban est rouge, liséré blanc.

Les deux ordres suivants ont été fondés dans le duché de Lucques, cédé à la Toscane le 5 octobre 1847 :

3° *Ordre de Saint-George et du Mérite militaire*, institué le 1er juin 1833 et modifié le 7 mai 1841 par le duc Charles II de Bourbon. La devise est : *Al merito militar*. Il a deux classes dont les insignes se portent également à la boutonnière du côté gauche, avec cette différence que le ruban de la première classe est orné d'une rosette. Le bijou est une croix à quatre branches et huit pointes portant au centre l'effigie de saint George. Le ruban est rouge aux bords, et blanc au centre.

4° *Ordre de Saint-Louis du mérite civil*, institué par le même prince le 22 décembre 1836, avec trois classes qui toutes trois portent la croix de l'ordre à la boutonnière; mais le bijou de la première classe est d'or, et celui des deux dernières est en argent; en outre, la croix de la troisième classe n'est pas émaillée. Le ruban est azur, liséré jaune. Le bijou est une croix à quatre rayons formée par quatre fleurs de lis allongées, portant au centre, d'un côté, l'effigie de saint Louis, roi de France, et de l'autre trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur.

TUNIS. Le *Nichan* ou décoration de Tunis est un médaillon portant au centre le chiffre du Bey en brillants; les chevaliers de l'ordre suspendent cette décoration à un ruban vert, liséré jaune orange.

TURQUIE. Le sultan Sélim III avait institué, en 1799, un ordre du *Croissant* qu'il ne conférait qu'aux étrangers. L'ordre avait trois classes, et le ruban en était rouge. Aujourd'hui le sultan n'a qu'un seul ordre, celui du *Nichani Iftikhar* (Décoration d'Honneur). Le bijou de l'ordre est le sceau du sultan, et dans l'origine il était entouré de brillants. Le sultan actuel Abdul-Medjid a réformé cet ordre, et lui a donné son nom *Medjidie*. L'usage des diamants est supprimé; la décoration est suspendue à un ruban rouge avec lisérés verts; les grades sont calqués sur ceux des ordres européens.

WURTEMBERG. L'ordre lugubre et bizarre de la *Tête-morte*, institué en 1656 par le duc de Wurtemberg Sylvius Nimrod, avec la devise *Memento Mori*, a cessé d'exister depuis plus d'un siècle.

Le royaume de Wurtemberg possède trois ordres militaires :

1° *Ordre du Mérite Militaire*, restauré plutôt qu'institué en 1799. Sa devise est *Gott und mein Recht* (Dieu et mon droit). Il a trois classes : *grands-croix*, *commandeurs* et *chevaliers*. Le ruban de l'ordre est bleu foncé.

2° *La Couronne de Wurtemberg*, ordre institué par Guillaume Ier le 23 septembre 1818 pour réunir et remplacer les anciens ordres de l'*Aigle d'or* et du *Mérite civil*. Sa devise est : *Furchtlos und Treu* (Sans peur et fidèle). Le ruban de l'ordre est rouge cramoisi avec un filet noir de chaque côté. On y compte trois classes comme dans l'ordre précédent.

3° *Ordre de Frédéric*, institué par le roi Guillaume Ier le premier janvier 1830. Ses devises sont : *Dem verdienste* (Au mérite), et *Gott und mein Recht* (Dieu et mon droit). L'ordre n'a qu'une classe, celle des *chevaliers grands-croix*. Le ruban est bleu de roi.

Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations seculières, etc., par le Père Hélyot, religieux pénitent du tiers ordre, 8 vol. in 4°. — *Histoire abrégée et costumes coloriés des ordres monastiques, religieux et militaires* etc., d'après le Père Hélyot; Paris, 1837. 2. vol. in 4°, fig.

Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*.

Histoire des religions ou *Ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie*, par M. Hermant; Rouen, 1698, in-12, fig.

Dictionnaire historique portatif des ordres religieux et militaires, etc., par M. M. C. M. D. P. D. S. J. D. M. F. G; Amsterdam, 1769, in-12.

Histoire des ordres religieux et des chevaliers; Amsterdam, 1721, 4 vol. in-12, fig.

Abrégé de l'histoire des ordres de chevalerie, par Dambreville, Paris, 1807, in-8°, et in-4°, pl.

Histoire générale des ordres de chevalerie civils et militaires existant en Europe (par Victor de Saint-Alaes), Paris, 1811, in-4°.

Collection historique des ordres de chevalerie civils et militaires.... par A. Perrot, Paris, 1819, in-4°, fig., col.

Ordres royaux du Saint-Esprit et de Saint-Michel; Paris, chez A. Guyot, brochure, 1826.

Ordonnance du roi du 16 avril, 1824, *et Instructions y annexées*; Paris, in fol., 1824.

Description des ordres de chevalerie, etc., par M. C. H. de Gelbeke, Berlin, 1832, grand in-fol.

Précis historique des ordres de chevalerie, décorations militaires et civiles, etc., par Jacques Bresson; Paris, 1844, in-4°, pl.

C. FAMIN.

CHEVALIERS. (*Antiquités romaines*.) Les chevaliers romains, qui devaient former plus tard un ordre distinct dans l'État, ne furent dans l'origine qu'un corps de cavalerie, élite de l'armée et garde du corps du prince. De là leur nom *equites*. Lorsque Romulus, ainsi que nous l'apprend Tite-Live, eut divisé le peuple en trois tribus, il prit dans chacune cent jeunes gens, les plus distingués par leur naissance, leur fortune, leurs qualités personnelles, leur donna des armes, des chevaux, et leur confia la garde de sa personne. Ils étaient divisés en trois centuries, et, comme les trois tribus étaient celles des *Rhamnenses*, des *Tatienses* ou *Titienses* et des *Luceres*, on appliqua à chaque centurie des chevaliers le nom de la tribu d'où elle était tirée. Le nom commun que reçurent d'abord les chevaliers fut celui de *celeres* ; cette appellation venait, soit de leur chef Fabius Celer (1), soit de leur agilité (2). Numa, prince pacifique, ne fit point de chevaliers; tout au contraire, il cassa les *celeres*, si nous en croyons Plutarque. Mais Tullus Hostilius, ayant détruit la ville d'Albe, en incorpora les habitants dans son royaume, et ajouta trois cents Albains à la cavalerie romaine (3). Servius Tullius créa dix-huit centuries de chevaliers : il choisit douze nouvelles centuries parmi les citoyens les plus distingués de l'État, et en forma six autres avec les trois que Romulus avait d'abord établies. On donna dix mille livres en

(1) Festus, *s. v.*
(2) Dionys., II, 13.
(3) Varr., *De Ling. Lat.*, liv. I, 30.

monnaie de cuivre (1) à chacune d'elle pour l'achat de ses chevaux, et la taxe imposée sur les veuves, qu'on exempta d'ailleurs de toute autre contribution, fut destinée à leur entretien (2). Tels ont été les commencements de l'ordre équestre, qui semble jouer dans l'antiquité romaine le rôle de la bourgeoisie dans nos sociétés modernes et qui fut comme un lien intermédiaire entre la plèbe et les patriciens.

La double acception du mot *equites* a pu donner lieu à bien des méprises, et a rendu difficile de préciser l'époque à laquelle les chevaliers commencèrent à être regardés comme un ordre distinct. On pourrait croire, d'après Tite-Live (3), qu'elle a précédé l'expulsion des rois. Mais il est évident que, pendant bien longtemps, toutes les preuves de l'existence politique de cet ordre se bornent à certaines distinctions, telles, par exemple, que des places honorables dans le cirque, données aux chevaliers dès le règne de Tarquin l'Ancien. Toutefois, dans les continuelles discussions des patriciens et des plébéiens, on ne voit jamais l'ordre équestre former un troisième parti, ni s'associer même tout entier à l'un des deux autres. Lorsqu'on agite la question de savoir si des plébéiens pourront parvenir aux premières magistratures, on n'examine jamais si la qualité de chevalier suffit ou ne suffit pas pour y être admis. On peut peut-être en induire que la chevalerie, se recrutant également parmi les patriciens et les plébéiens, formée des meilleurs soldats de l'armée, regardée comme la pépinière du sénat, n'était pas une caste, mais un passage, une transition d'une caste à une autre. Quand d'ailleurs un plébéien qui s'était distingué à l'armée possédait une fortune suffisante, il pouvait être admis parmi les chevaliers, et de là il s'élevait bientôt au-dessus de la classe d'où il était parti. Les patriciens avaient tout intérêt à favoriser ce mouvement qui poussait vers eux l'élite de la classe inférieure, affaiblissant d'autant le parti plébéien, et apportant de nouvelles forces au parti aristocratique.

La constitution définitive de l'ordre équestre en ordre politique fut le résultat de circonstances diverses, qui semblaient quelquefois contraires à la pensée première de leur création. Ainsi, la qualité de chevalier était dans l'origine inséparable du service militaire, et, depuis Servius Tullius, elle obligeait à faire au moins dix campagnes; puis, quand les chevaliers formèrent un ordre à part, ils cessèrent bientôt de fournir tout contingent au service militaire. Ce fut un magistrat du peuple, C. Gracchus, qui, pour mortifier le sénat,

(1) Environ 700 francs.
(2) Tit. Liv., I, 43. — Fest., *s. v.* Equestre, Hordearium, Impolitia.
(3) I, 35 ; II, 1.

commença cette séparation complète en rendant les chevaliers dépositaires exclusifs des fonctions judiciaires (1). Ces fonctions, remplies d'abord par l'ordre équestre avec un zèle et une intégrité dont les sénateurs avaient déshabitué les justiciables, lui assurèrent une considération et une consistance qu'il n'avait pas encore eues. Durant seize ans, il demeura seul en possession de cette importante partie des pouvoirs publics, et les sénateurs, qui depuis s'efforcèrent de l'en dépouiller ou de le partager avec lui, n'obtinrent que des succès éphémères ou contestés. La loi Servilia admit les sénateurs à faire partie des tribunaux, conjointement avec les chevaliers; la loi Livia rendit le nombre des juges égal de part et d'autre; la loi Plautia (a. U. c. 664) associa les plébéiens aux deux autres ordres; Sylla attribua de nouveau aux sénateurs le droit de juger; enfin César rappela les chevaliers aux tribunaux.

De tout temps, les chevaliers, jouissant déjà nécessairement d'une certaine fortune, avaient cherché à l'augmenter par des opérations financières. Vers la fin de la république ils s'attachèrent plus que jamais à l'exploitation des deniers publics, et leur importance politique se rehaussa encore tant par ces nouvelles attributions que par l'opulence qui en résulta pour eux. Partagés en compagnies, dont chacune avait son président, appelé *magister societatis* (2), les chevaliers se firent publicains ou fermiers généraux, et affermèrent les revenus de l'État. Après l'abolition de la taxe par tête ou capitation, qu'on avait payée jusqu'à la conquête de la Macédoine, et que fit supprimer l'immense butin rapporté par Paul-Émile, on distinguait encore trois grandes fermes : celle des dîmes, *decumæ*, à retirer des terres publiques ou conquises qui avaient été concédées, celle des droits à lever sur le bétail que les particuliers envoyaient dans les pacages de la république, genre d'impôt qu'on désignait par le mot *scriptura*, et enfin celle du *portorium* ou des droits à payer en raison des marchandises qui entraient dans les ports ou qui en sortaient. Le bail de chacune de ces fermes durait quatre ou cinq ans, et l'adjudication se faisait au plus offrant par les censeurs. D'autres compagnies de chevaliers prenaient au rabais l'entreprise des fournitures publiques. Quelques inscriptions, où la qualification de *nautæ* est jointe à celle *d'equites*, donnent lieu de croire que les chevaliers se livraient aussi à des entreprises de navigation. En général, ils ne négligeaient aucun moyen de gagner beaucoup d'argent, et leur opulence progressive est un des points les plus cons-

(1) Plin., XXXIII, 2.
(2) Cic., *Ad Fam.*, XIII, 9.

tants de leur histoire. Ces sources inépuisables de richesses, qui arrivaient dans Rome en passant par ces mains privilégiées, leur valaient dans la ville une grande considération; et Cicéron, le membre le plus illustre et l'admirateur le plus zélé qu'ait eu l'ordre équestre, appelle les publicains les modèles de l'honneur, la fleur de l'ordre équestre, l'ornement de la cité, les colonnes de la république (1). Il faut dire qu'on était loin d'avoir pour eux la même considération dans les provinces, où ils étaient détestés, eux et les commis qu'ils amenaient à leur suite (2).

Les chevaliers étaient, comme nous l'avons déjà dit, indistinctement choisis parmi les patriciens et les plébéiens. Ce choix était ordinairement fait par le censeur, qui ne prononçait qu'après avoir constaté la fortune personnelle du nouveau chevalier (3). Le cens a toujours été la condition obligatoire du titre de chevalier; mais il doit avoir varié selon les différentes époques. Dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, il était de 400,000 sesterces (4). Cette somme équivalait à 107,560 francs de notre monnaie. Quelques écrivains prétendent qu'il fallait posséder cette somme en revenu, c'est beaucoup; d'autres disent qu'il ne s'agit que d'un capital, et dans ce cas ce n'était guère relativement aux grandes fortunes créées par la conquête. Indépendamment de ces conditions de fortune, il fallait satisfaire à une condition d'âge, qui exigeait que l'on eût au moins dix-huit ans (5). L'ordre était déjà fort nombreux à la fin de la république, et il le devint encore davantage sous les empereurs. Ceux-ci, en effet, admirent à la dignité de chevalier tous ceux qu'il leur convenait de favoriser, et très-souvent ils conférèrent ce titre à leurs affranchis.

En admettant un citoyen dans l'ordre équestre, le censeur lui remettait les insignes de sa nouvelle dignité, ou au moins les principaux de ces insignes; c'était d'abord le cheval que la république fournissait à chaque chevalier, qu'elle entretenait à ses frais, et que l'on appelait pour cette raison *equus publicus* ou *equus legitimus* (6); puis l'anneau d'or (7), que les chevaliers portaient au petit doigt de la main gauche. Le préjugé qui fait remonter ces anneaux d'or aux premiers temps de Rome ne saurait tenir contre l'autorité de Pline, qui dit que l'usage n'en devint fréquent que depuis l'édilité de Flavius, vers l'an 300 avant l'ère vulgaire. Cet usage n'était pas tout à fait général, et quelques membres de l'ordre équestre n'avaient qu'un anneau de fer comme les plébéiens (1); mais tous portaient un collier d'or (2). — L'*angusticlave* était une tunique sans manches, ornée d'une bande de pourpre; la largeur de cette bande servait à distinguer les chevaliers des sénateurs, qui la portaient plus ample et dont le vêtement était pour cette raison appelé *laticlave*.— Par-dessus l'augusticlave, les chevaliers portaient la *trabée* (3) : cette espèce de toge, courte comme il convenait pour des cavaliers, et agrafée sur l'épaule droite (4), était, soit, comme le prétend Denys d'Halicarnasse, tout entière en pourpre marine, soit, comme il est plus probable, bordée seulement de pourpre et rayée de bandes pourprées auxquelles elle devait son nom. — Il est assez difficile de déterminer ce qu'était la *phalère :* selon les uns, c'était un harnais de cheval; selon les autres, un baudrier orné de clous d'or ou dorés (5). Enfin les chevaliers, d'après la loi faite par Roscius Otho, tribun du peuple, l'an de Rome 686, avaient une place séparée aux spectacles publics (6) : ils occupaient quatorze files de gradins (7), dont le premier rang entourait immédiatement l'orchestre (8) réservé aux sénateurs. Sous l'empire, ces places furent garnies de coussins moëlleux (9).

Chaque année, le 15 juillet (*idibus quintilibus*), les chevaliers se rendaient isolément au temple de Mars Gradivus, situé à un mille de Rome (10). Là ils se partageaient par tribus et par centuries, prenaient leur rang comme s'ils revenaient du combat, et marchaient vers la ville, couronnés de branches d'olivier, et portant sur leurs trabées les diverses récompenses accordées à leur valeur (11). Arrivés devant le temple de l'Honneur et la Vertu, qui touchait à la porte Capène, ils s'arrêtaient un instant pour reformer leurs rangs (12), puis entraient dans la ville, qu'ils traversaient pour se rendre au Capitole. Cette cérémonie, que l'on nommait *transvectio* (13), ne manquait jamais d'attirer sur son passage un grand concours de peuple, et jetait beaucoup d'éclat sur l'ordre équestre. Aussi était-elle protégée par les lois; il

(1) Cic., *Pro leg. Man.*, 7; *Pro Planc.*, 9.
(2) Ascon., *in Cic.*, *Verr.*, II, 3.
(3) Liv., III, 27.
(4) Hor., *Ep.*, I, 1, 57. — Plin., *Epist.*, I, 19.
(5) Dio, LII, 20.
(4) Ovid., *Fast.*, III, 130.
(5) Plin., XXXIII, 1.

(1) Plin., XV, 4. — Tit. Liv., IX, 46.
(2) Cic., *Fragm.*, *in Clod. et Cur.* — Non. Marcell., *s. v.* Punica. — Lyd., *De Magist.*, II, 32.
(3) Val. Max., II, 11, 9. — Tac., *Ann.*, III, 2. — Pers., *Sat.*, III, 29. — Stat., *Sylv.*, IV, 11, 32.
(4) Dionys., II, 18; VI, 13.
(5) Virg., *Æn.*, IX, 359.
(6) Dion., XXXVI, 25. — Cic., *Pro Mur.*, 19. — Tit. Liv., *Epit.*, CXIX. — Paterc., II, 32. — Plut., *Cic.*, 16.
(7) Suet., *Cæs.*, 39; *Aug.*, 40. — Tac., *Ann.*, VI, 3. — Senec., *De Benef.*, VII, 12. — Macrob., *Saturn.*, VII, 3.
(8) Suet., *Cæs.*, 39. — Petron., 126.
(9) Juven., *Sat.* III, 153.
(10) Tit. Liv., VII, 23. — Ovid., *Fast.*, VI, 191. — Dionys., VI, 13. — Serv., *in Æn.*, I, 296.
(11) Dionys., VI, 13.
(12) Aur. Vict., *De vir. illustr.*, 32.
(13) Tit. Liv., IX, 46.

n'était pas permis, pendant sa durée, de citer les chevaliers devant les cours de justice (1). Tous les cinq ans, cette promenade militaire prenait un caractère plus sérieux. Il s'agissait, pour l'ordre entier, de passer en revue devant les censeurs. Chaque chevalier, appelé par son nom (2), passait devant les magistrats, conduisant par la bride son cheval (3) sans housse et sans selle, afin qu'on pût bien voir dans quel état il était. Si quelque chevalier s'était montré déréglé dans ses mœurs, avait diminué sa fortune, si même il n'avait pas pris de son cheval le soin nécessaire (4), le censeur lui ordonnait de le vendre (5), et cet ordre impliquait la dégradation et l'exclusion de l'ordre. Parfois, à certains noms appelés, le cheval passait conduit par un esclave, et le cavalier sortait de la foule du peuple : c'étaient les chevaliers qui venaient demander leur congé, et qui rendaient aux censeurs le cheval de la république (6). Dans l'origine, il fallait absolument, pour obtenir cette libération, avoir servi pendant dix années; mais ce règlement fut modifié plus tard. Auguste décida que tout chevalier rangé dans la catégorie des plus âgés (7), c'est-à-dire âgé de quarante-cinq ans, aurait droit au congé.

Lorsque les chevaliers dont les censeurs avaient approuvé la conduite avaient passé outre, emmenant leurs chevaux, on lisait la liste des membres de l'ordre, telle qu'elle demeurait constituée. C'était un grand honneur de tenir la première place sur cette liste, et le chevalier qui jouissait de cet honneur et dont le nom était appelé le premier recevait de cette distinction le titre de prince de l'ordre équestre (8) ou de prince de la jeunesse (*princeps juventutis*). A Rome, les hommes étaient appelés jeunes tant qu'ils étaient aptes au métier des armes, ce qui s'étendait jusqu'à la cinquantième année, et le titre de prince ou premier de la jeunesse, mot qui s'appliquait parfois à l'ordre tout entier (9), élite de la nation en armes, s'explique par ce fait. Sous les empereurs, ce titre, détourné de son application, appartint de droit aux héritiers du trône, et nous les voyons fréquemment désignés ainsi (10).

Sam., Pitiscus, *Lexicon antiquitatum romanorum*, *s. v.* EQUITES.

(1) Suet., *Aug.*, 38.
(2) Tit. Liv., XXIX, 37. — Suet., *Aug.*, 38. — Val. Max., II, IX, 6.
(3) Plut., *Pomp.*, 22.
(4) Gell., IV, 20.
(5) Tit. Liv., XXIV, 37.
(6) Plut., *Pomp.*, 22. — Non. Marcell. *s. v.* Caballus.
(7) Suet., *Aug.*, 38.
(8) Plin., *Ep.*, I, 14.
(9) Tit. Liv., XLII, 61.
(10) Suet. *Calig.*, 14. — Ovid., *Pont.*, II, V, 41, et les inscriptions.

Alex. Adam, *Antiquités romaines*, t. I, p. 38-43; trad. franç., Paris, 1818.
Daunou, *Cours d'études historiques*, t. XIV, p. 372-416.
Ch. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, lettre IV.

N. DES V.

CHÈVREFEUILLE. (*Botanique.*) Le chèvrefeuille fait partie de la *pentandrie monogynie* et de la famille des *Caprifoliacées*. A ce genre d'arbrisseau sarmenteux, grimpant, à tiges grêles, à feuilles opposées, à fleurs terminales, Linné avait réuni des espèces désignées sous des noms différents par les anciens botanistes, et à ce groupe de plantes il avait donné le nom de *Lonicera*, en l'honneur d'Adam Lonicerus, célèbre médein de *Francfort* au seizième siècle, auteur d'une histoire naturelle des plantes et d'une méthode *rei herbariæ,* fort estimées en leur temps. M. de Jussieu a repoussé avec beaucoup de raison la classification linnéenne du *lonicera*, et il en a formé quatre genres distincts, le *camérisier*, le *symphoricarpe*, le *diervilla*, enfin le *lonicera*, de Linné, qui seul comprend les véritables chèvrefeuilles, dont nous avons fait connaître plus haut les caractères distinctifs et qui vont nous occuper ici exclusivement. Le *chèvrefeuille des jardins* (*lonicera caprifolium*, Linn.), originaire du midi de l'Europe, fait, dans les mois de mai et de juin, l'ornement de nos jardins par la beauté de son feuillage et le doux parfum de ses fleurs. Qui n'a souvent admiré l'élégance qu'il donne à des allées de tilleuls autour du pied desquels il est planté et dont il lie les intervalles par de gracieux festons? Il produit aussi de brillants effets lorsqu'on le laisse naturellement monter sur les arbustes des jardins paysagers. Appliqué contre les murs, il en masque la nudité; il sert à garnir les treillages et les berceaux. Ses rameaux longs et flexibles se prêtent à toutes les formes; mais il est du nombre des arbustes qu'on doit plutôt guider que contraindre. Toute exposition et toute espèce de terre conviennent au chèvrefeuille ; il est toutefois plus odorant et plus garni de fleurs dans une terre légère et à une exposition chaude. On le multiplie de graines et de marcottes; la propagation de boutures est incertaine ; quelques espèces se greffent. Il existe deux jolies variétés du *lonicera caprifolium*, à feuilles panachées, et à feuilles de chêne. Le *chèvrefeuille des bois* (*lonicera periclymenum*, Linn.), dont les feuilles poussent dès que les gelées ont cessé et dont les fleurs odorantes, pubescentes, ou d'abord blanches et roses, passent ensuite au jaune, a une variété remarquable par son feuillage persistant et sa floraison hivernale. Le chèvrefeuille des bois, comme celui des buissons est très-commun partout; il a des qualités qui le rendent inté-

ressant. Sa racine fournit une couleur bleu de ciel, ses rameaux ont aussi des propriétés tinctoriales. On fabrique avec ses tiges et ses branches des dents pour les herses, des tuyaux de pipe et des peignes. On y rencontre, ainsi que sur plusieurs autres espèces, le *papilio sibilla*, le *sphinx fuciformis*, la *tenthredo rustica* et les phalènes *immorata* et *dentella*. Parmi les espèces les plus remarquables et les plus employées dans l'ornementation des jardins, nous citerons encore le *chèvrefeuille de Minorque*, (*lonicera balearica*), aux fleurs longues, grêles, d'un violet rouge et qui se montrent pendant l'été et l'automne. Ses feuilles sont persistantes comme celles du *chèvrefeuille de Virginie* (*lonicera sempervirens*, Linn.) dont les fleurs éclatantes, d'un rouge foncé, mais sans odeur, distillent un miel très-recherché des oiseaux mouches. L'hiver il demande une couverture dans le climat de Paris. La Caroline produit deux espèces de chèvrefeuille à fleurs jaunes, *lonicera dioïca* et *lonicera flava*. Les fleurs de cette dernière sont d'un coloris éclatant, nombreuses et pubescentes à la base. Le *chèvrefeuille velu* (*lonicera pilosa*), de la Nouvelle-Espagne, aux feuilles gaufrées et velues, fleurit comme les deux espèces précédentes. Le *chèvrefeuille du Japon* a aussi les feuilles un peu velues. Ses fleurs, d'abord blanches, deviennent jaunes et ont le parfum de la fleur de l'oranger. La variation de sa couleur lui fait donner par les Japonais le nom d'*Arbre argent et or*. Le *chèvrefeuille de la Chine* a aussi une odeur agréable; sa tige est pourpre, pubescente; ses fleurs sont géminées, lavées de pourpre en dehors, et en dedans d'un blanc jaune. Toutes ces espèces résistent à douze degrés de froid.

Le nom de chèvrefeuille vient-il de ce que cet arbrisseau a le don de grimper partout comme les chèvres, ou de ce que les chèvres en aiment les feuilles? Choisissez.

G. de Larenaudière.

CHIENDENT. (*Botanique.*) Le chiendent, *froment rampant* (*triticum repens*, Linn.). appartient à la famille des graminées et à la *Triandrie digynie*. C'est un de ces froments sauvages qui viennent à la suite de nos froments cultivés, avec lesquels ils n'ont d'autres rapports que ceux qui caractérisent le genre. Cette plante est le fléau des cultivateurs; partout où elle domine, il n'y a pas de belles récoltes à espérer. Ses racines traçantes végètent avec tant de force qu'un seul pied dans un sol favorable peut couvrir près de deux mètres de terrain dans le courant d'une année. Elle est si vivace que chaque nœud de ses racines laissé en terre produit un nouveau pied. Ainsi plus on la divise par les labours et plus on la multiplie, si l'on n'a pas l'attention d'enlever exactement les racines ou portions de racines avec la herse à dents de fer, avec une fourche ou avec la main. Rien n'est plus commun que de voir les champs et les vignes infectés de chiendent. Les jardins, où il semble plus facile de les détruire, en sont souvent encore plus garnis. Il n'y a qu'un seul moyen d'anéantir le chiendent, c'est le système des assolements. Aussi n'en voit-on pas dans les champs des environs de Lille, dans ceux de la plus grande partie de l'Angleterre et dans les autres pays où ce système de culture est en faveur.

Les feuilles de cette graminée sont longues, un peu velues en dessus; ses tiges hautes et droites; l'épi grêle et long; les épillets petits, composés de quatre à cinq fleurs, avec et plus souvent sans arêtes; les anthères, d'abord bleues, deviennent jaunes après l'émission du pollen.

Le *triticum repens* pousse de très-bonne heure et fournit un assez bon pâturage au printemps; il y a même des pays, comme aux environs de la Flèche, où ses feuilles servent de nourriture aux bestiaux après la récolte. Les racines de chiendent contiennent un principe sucré et une substance amilacée; elles sont blanchâtres, douces, nutritives au point d'être alimentaires. Dans quelques contrées du nord, on en a fréquemment fait du pain en les reduisant en poudre. Les chevaux, les bêtes à cornes et les cochons en sont très-friands. Sir H. Davy a trouvé qu'elles contiennent un volume de matière nutritive trois fois plus considérable que celui de leurs tiges et de leurs feuilles. Elles sont apéritives, diurétiques, un peu rafraîchissantes. Aussi entrent-elles comme principal ingrédient dans un grand nombre de tisanes. Les chiens mangent le *triticum repens* pour se faire vomir, d'où lui est venu son nom français de *chiendent* et son nom anglais de *dog's grass*. Les Allemands le nomment *queckengras*, les Italiens *gramigna* et les Espagnols *grama*.

Le *panicum dactylon*, le *panic dactyle* du genre *panic*, de la même famille de *graminées*, et qui est vulgairement connu sous le nom de *chiendent pied de poule*, occasionne dans les champs les mêmes dégâts que le *triticum repens;* il en possède aussi les vertus médicinales, mais à un degré inférieur.

G. de Larenaudière.

CHIMÈRE (*Mythologie*). La chimère, en grec χίμαιρα, est représentée par Homère comme un monstre ayant la tête d'un lion, le corps d'une chèvre et la queue d'un serpent Cette bête horrible exhalait du feu avec son souffle (1). Le roi de Carie, Amisodore avait nourri ce monstre, fatal à ceux qui s'en approchaient. Suivant Hésiode (2), la Chimère avait trois têtes d'où sortaient des flammes. Ce

(1) *Iliade*, *VI*, 182.
(2) *Theogon.*, 319.

poëte, suivi en cela par Ovide et Apollodore, lui donne pour parents Typhon et Échidna, c'est-à-dire deux monstres analogues.

On ne peut douter que la Chimère ne soit la personnification d'un rocher de nature volcanique et d'où, sans doute, s'échappaient, de temps en temps, des feux souterrains. Ce qui confirme cette explication, c'est que le combat entre Bellérophon et la Chimère, combat dans lequel le héros fut victorieux, est placé par Homère dans le pays des Solymes, qui correspond au canton de l'Asie Mineure qui s'étend au nord de la Lycie, et dont une partie portait, en raison de la nature volcanique de son sol, le nom de *Phrygie brûlée*. Sans doute ce nom de Chimère, qui signifie en grec une jeune chèvre, et qui a été donné pour cette raison à une nymphe aimée du berger Daphnis (1), fut imposé au rocher à cause de sa forme, qui rappelait celle de cet animal.

La plus célèbre figure que l'on connaisse de la Chimère est le beau bronze qui fut découvert, en 1554, à Arezzo et qui se trouve aujourd'hui au Musée de Florence (2). La Chimère se voit dans toutes les représentations de la victoire de Bellérophon, notamment sur un beau vase de la collection Hamilton (3). *Voyez* BELLÉROPHON et PERSÉE.

Ovide, *Métamorphoses*, VI.
Apollodore. *Bibliothèque*, II. 3. 1.

ALFRED MAURY

CHIRON. (*Mythologie.*) *Chiron*, le plus célèbre parmi les centaures, était né des amours de Saturne, métamorphosé en cheval, et de Philyra, fille de l'Océan (4). De là sa double nature, participant à la fois de celle des dieux et de celle des coursiers, dont il avait l'agilité (5). Chiron établit sa demeure dans une caverne du mont Pélion. C'est là qu'ayant appris de Diane et d'Apollon eux-mêmes la chasse, la médecine, la gymnastique et la divination (6), il acquit la plus haute réputation de science et de sagesse. Les leçons qu'il avait reçues des enfants de Latone, il aimait à les rendre à son tour à la jeunesse, qu'il formait aux arts ou à la guerre. Aussi éleva-t-il un grand nombre de jeunes héros, tels qu'Achille, Jason, Esculape, Actéon, Télamon, Pélée, Thésée, Médéas, Céphale, Mélanion, Nestor, Amphiaraüs, Méléagre, Hippolyte, Palamède, Ulysse, Ménesthée, Diomède, Castor, Pollux, Machaon, Podalire, Antiloque et Enée (1). Entre tous ces élèves, il chérit de préférence Pélée, auquel il prouva son affection par les plus importants services: il le sauva de la fureur des centaures, qui voulaient le tuer, et lui rendit son épée, qu'Acaste avait cachée pour le laisser sans défense à la merci de ses ennemis (2). Il lui enseigna aussi comment il pourrait surprendre et retenir la déesse Thétis, quelque forme qu'elle pût prendre pour lui échapper (3). Il réussit par ses conseils à assurer à Pélée l'honneur de cette divine alliance, puisqu'une décision de Jupiter avait condamné Thétis à épouser un mortel. Pendant la célébration du mariage, Chiron fit présent au nouvel époux de la lance formidable qui plus tard appartint à Achille (4). Les Argonautes, au nombre desquels se trouvaient une grande partie de ses amis et de ses élèves, étant venus le trouver pendant leur expédition, il les accompagna de ses vœux, et supplia les dieux de mener à bonne fin cette hasardeuse expédition (5). Chiron fut aussi l'ami d'Hercule, et s'unit à lui par les liens de l'hospitalité (6); Hercule habita quelque temps sa caverne. Cette amitié fut fatale à Chiron: le héros, poursuivant les autres centaures, l'atteignit involontairement d'une flèche (7). Selon d'autres mythographes, Chiron, examinant les flèches d'Hercule, en laissa tomber une sur son pied et se blessa (8); sa science médicale ne put rien contre le poison de l'hydre de Lerne, dans lequel la flèche avait été trempée, et le centaure mourut de cette blessure. En quittant la terre, il légua son immortalité à Prométhée. Il fut placé par Jupiter parmi les astres, où sa figure est celle du Sagittaire. Chiron avait eu pour épouse une naïade, ou Chariclo, fille d'Apollon, ou de Persès, ou de l'Océan (9). Elle lui donna Carystus (10), Ocyroé (11), ou Mélanippe, Érippé (12), Endéis, l'épouse d'Éaque, la mère de Pélée et de Télamon (13); enfin on lui a attribué pour fille Thétis elle-même (14). Les Magnésiens rendaient à Chiron un culte spécial, et lui offraient les prémices de tous les fruits. Homère parle de Chiron comme du

(1) Servius, *ad Virgil. Ecl. VIII*, 68.
(2) Demster, *Étrur. reg.* 1. ch, 22.; *Mus. Etr.*, pl. 155.
(3) Tischbein, *Vases*, I, Pl. 1.
(4) Pind., *Nem.*, III, 82; *Pyth.*, IX, 49. — Apollon., *A.*, I, 554; II, 1241. — Virg., *Georg.*, III., 550. — Ov., *Met.*, II, 676; *Fast.*, V, 383.
(5) Apollon., *A.*, II, 1234 seq. — Ov., *Met.*, VI, 126.
(6) Philostr., *Her*, 9; *Icon.*, II, 2. — Pind., *Pyth.*, IX, 65.

(1) Hom.; *Il.*, XI, 831 IV, 219. — Pind., *Pyth.*, IV, 180. III, 75. — Philostr., *Her.* 9. — Xenoph., *Cyr.*, 1. — Apollod., III, IV, 4. — Hes., *Theog.*, 1001.
(2) Apollod., III, XIII, 3.
(3) Apollod., III, XIII, 5.
(4) Hom., *Il.*, XVI, 143; XIX, 390. — Apollod., III, XIII, 6.
(5) Apollon., *A.*, 375, seq.
(6) Philostr., *Her.*, 9. — Schol. Theocr., VII, 149.
(7) Apollod., II, V, 4.
(8) Ov., *Fast.*, V, 397. — Hyg., *P. Astr.*, II, 38.
(9) Schol. Pind., *Pyth.*, IV, 181.
(10) Schol. Pind., *ibid.*
(11) Ov., *Met.*, II, 630.
(12) Eratosth., 81. — Poll., IV, 19.
(13) Apollod., III. XII, 6. — Schol. Pind., *Nem.*, V, 12.
(14) Dict., I, 14; VI, 7.

précepteur d'Achille et du plus célèbre des centaures; mais chez Homère les centaures n'étaient pas encore ce peuple monstrueux dont Chiron diffère tant par sa nature bienveillante et sa science. — Chiron était représenté sur le trône d'Apollon à Amyclée : l'artiste avait choisi le moment où Pélée présentait au centaure Achille, son futur élève (1). On le voyait aussi sur le coffre de Cypsélus, déjà dépouillé de l'humanité et venant apporter quelque consolation à Achille pleurant la mort de Patrocle (2).

N. des V.

CHLAMYDE. (*Antiquités*). La chlamyde, χλαμύς, *paludamentum*, *sagum*, est le léger manteau qui tombe avec tant de grâce des épaules et sur le bras droit de l'Apollon du Belvédère. En usage d'abord chez les Grecs, ce manteau affectait différentes formes : tantôt il était ovale, tantôt rond; le plus souvent c'était un carré long, attaché sur la poitrine à l'aide d'un bouton. De la Grèce ce vêtement passa à Rome, où Numa Pompilius fut, dit-on, le premier à en faire usage; et les dames même l'adoptèrent. Mais il résulte de la comparaison des monuments anciens que, chez les Grecs, ce manteau descendait jusqu'à mi-jambe, tandis qu'il était beaucoup plus court chez les Romains. La chlamyde se portait également par-dessus la cuirasse et par-dessus l'habit civil. Roulée autour du bras droit, elle pouvait, en cas de surprise, servir d'arme défensive.

La chlamyde dite *paludamentum*, de pourpre ou d'étoffe légère et précieuse, était réservée aux empereurs, aux chevaliers et aux nobles. Caligula en eut le premier une en soie. Commode alla plus loin : sa chlamyde, tissue d'or et de soie, était enrichie de pierres précieuses.

Le *sagum*, d'un étoffe grossière, était la chlamyde des soldats et du peuple.

La *chlaina* était une sorte de chlamyde à longs poils, en usage pendant l'hiver.

R.

CHRYSANTHÈME. (*Botanique.*) *Chrysanthemum*, Linn. (de χρυσός, *or*, et ἄνθος, *fleur*), genre de plantes de la famille des composées. C'est la fleur vulgairement connue sous le nom de *marguerite*.

L'espèce la plus commune est le *chrysanth. leucanthum*, c'est-à-dire le chrysanthème à fleurs blanches, appelé aussi *œil de bœuf*, *grande pâquerette*, *grande marguerite*. Il croît dans les prés, aux mois de juin et de juillet. Ses fleurs sont solitaires à l'extrémité d'une tige peu ramifiée, haute de deux pieds, garnie de feuilles simples, sessiles, oblongues, plus ou moins dentées. Elles ont un pouce et demi de diamètre, leur disque est jaune, ceint d'une couronne de demi-fleurons blancs, les écailles calicinales obtuses, scarieuses à leurs bords. Cette plante habite les contrées tempérées et avance plus vers le nord que vers le midi; elle produit plusieurs variétés. Elle est très-peu en usage, malgré les propriétés qu'on a cherché à lui attribuer. Les chèvres, les moutons et les chevaux s'en nourrissent dans les pâturages. Sa beauté lui mériterait une place dans nos jardins; mais on lui préfère le chrysanthème à bouquets (*chrysanth. coronarium*, Linn.), dont les fleurs sont presque aussi grandes, jaunes, et deviennent doubles par la culture.

Les tiges du chrysanthème à bouquets croissent par touffes, à la hauteur de deux pieds. Ses feuilles sont sessiles, profondément pinnatifides, à découpures incisées et dentées. Cette fleur nous vient de la Suisse, du Bas-Valais et des contrées méridionales.

Nos campagnes, les vallées et les montagnes de la Suisse, ainsi que nos contrées méridionales, fournissent encore de très-belles espèces, telles que le chrysanthème des blés (*chrysanth. segetum*, Linn), vulgairement la *marguerite dorée*, commune dans les champs, parmi les blés. Elle croît jusque dans la Barbarie. Sa tige est rameuse, ses feuilles glauques, embrassantes, élargies, et plus ou moins laciniées et dentées à leur partie supérieure; les fleurs grandes, d'un jaune vif et brillant, les écailles du calice scarieuses à leur sommet; les demi-fleurons échancrés, les semences de la circonférence ailées sur leurs angles.

Nos jardins se sont embellis d'une très-belle espèce, originaire de la Chine, le chrysanthème des Indes (*chrysanth. indicum*, Linn.), remarquable par la faculté d'acquérir, étant cultivée, un réceptacle chargé de paillettes, tandis qu'elle en est privée dans son pays natal, d'après le rapport de quelques botanistes qui l'y ont observée; c'est pourquoi plusieurs auteurs l'ont placée parmi les *anthemis*. Les Chinois ont un goût tout particulier pour cette plante : ils en décorent leurs maisons; ils en parent leurs cheveux; elle figure souvent dans leurs peintures. Elle est devenue un des plus beaux ornements de nos jardins. La culture a varié les couleurs de ses fleurs, grandes, nombreuses, presque toujours doubles, fleurissant d'ailleurs jusqu'à l'époque des grandes gelées, c'est-à-dire dans une saison où toutes les autres fleurs ont disparu. Le chrysanthème des Indes est peu difficile sur la qualité du terrain et assez robuste pour n'avoir pas besoin d'abri contre la rigueur de nos climats. Ses feuilles sont d'un vert cendré, molles, velues; ses fleurs grandes et terminales; ses tiges, nombreuses, presque ligneuses, hautes d'environ un mètre, forment de magnifiques

(1) Paus., t. II, p. 151; édit. Clavier.
(2) Paus., t. III, p. 144.

touffes et garnissent admirablement les plates-bandes et les corbeilles.

G. DE LARENAUDIÈRE.

CIGUË. (*Bonatique.*) *Cicuta*, Tournef.; *Conium*, Linn. Les anciens donnaient le nom de *cicuta* à des plantes différentes; c'est probablement pour éviter cette confusion que Linné avait appliqué le nom de *conium* à la grande ciguë, en conservant celui de *cicuta* aux plantes dont Lamark a fait le genre *cicutaria*. Ainsi la *cicuta virosa* de Linné, plante dangereuse, dont la racine et la tige contiennent un suc jaunâtre, poison violent pour l'homme et les animaux, est la *cicutaria aquatica* de Lamark, tandis que la *cicuta virosa* de ce dernier, principale espèce du genre *cicuta*, est le *conium maculatum* de Linné. On la reconnaît facilement à ses tiges parsemées de taches livides comme la peau d'un serpent, à son odeur vireuse, à sa saveur d'une amertume désagréable, enfin à l'âcreté de toutes ses parties. Ces caractères font déjà soupçonner ses propriétés délétères. Ses feuilles sont semblables à celles du cerfeuil sauvage, deux et trois fois ailées, grandes, un peu molles; les folioles pinnatifides, aiguës, d'un vert noirâtre; les fleurs blanches, disposées en ombelles très-ouvertes, munies d'un involucre à l'ombelle et aux ombellules, à plusieurs folioles. Le calice est entier; les pétales inégaux, courbés en cœur; les semences ovales ou globuleuses, à côtes tuberculeuses. Elle croît dans les contrées du nord comme dans celles du midi, aux lieux incultes, le long des haies, parmi les décombres où règne un peu d'humidité; elle fleurit en été.

On a attribué à la ciguë de merveilleuses propriétés médicales, niées par d'autres observateurs, qui ont reconnu que cette plante, surtout administrée à l'intérieur, est plus nuisible qu'utile dans beaucoup de maladies pour lesquelles on l'employait. La ciguë a été surtout vantée dans le traitement du cancer. Son principe actif paraît résider dans la *ciculine* ou *conine*, alcaloïde extrait des semences du *conium maculatum*; c'est un liquide oléagineux, incolore, très-vénéneux, à l'odeur vireuse, à la saveur âcre, dont la densité est 0,89, et dont la formule est, selon M. Ortigosa : $C^{16} H^{16} N$.

Les anciens, comme nous l'avons dit plus haut, donnaient le nom de ciguë à plusieurs plantes différentes : la ciguë dont parle Virgile dans ses églogues, et qui servait à faire des chalumeaux ou des flûtes de Pan :

Est mihi disparibus septem compacta cicutis
Fistula,

et celle dont Pline dit que l'on mangeait les tiges crues ou cuites n'étaient certainement pas les mêmes que celle dont Horace a dit :

Sed mala tollet anum vitiato melle cicuta (1).

(1) *Sat.*, II, 1, 56.

et encore :

Edat cicutis allium nocentius (1).

Un point sur lequel on n'est pas d'accord, c'est l'identité de notre ciguë avec celle qui servait chez les Athéniens à l'exécution des sentences de mort, et dont Socrate fut la plus illustre victime. Selon quelques-uns, on retrouve le poison de l'Aréopage dans la *cicutaria aquatica*; mais, selon l'opinion la plus générale, c'est à la *cicuta virosa* qu'appartient ce rôle historique : si les qualités vénéneuses de la plante plaident par leur défaut d'énergie contre cette opinion, on répond, et avec raison sans doute, que les climats froids lui ôtent une grande partie de son activité.

CILICIE. (*Géographie* et *Histoire.*) La Cilicie, Κιλικία, *Cilicia*, faisait partie de l'Asie Mineure, dont elle occupait le sud-est. Bornée au sud par la Méditerranée, elle s'étendait du cap Laertes au golfe d'Issus, et était entourée des trois autres côtés par le Taurus, qui la séparait de la Cappadoce au nord, de la Pisidie et de la Pamphylie à l'est, de la Syrie à l'ouest. La nature de son sol la divisait en deux parties distinctes, qui portaient des noms différents. A l'est s'étendaient, entre les montagnes, de grandes vallées fertiles en blé, en vin, en fleurs et en fruits de toute espèce : c'était ce qu'on appelait la Cilicie des plaines, Κιλικία ἡ Πεδίας *Cilicia campestris*. A l'ouest, le sol inégal, raboteux, rebelle à la culture, couvert d'épaisses forêts, le climat rude et froid avaient fait donner au pays le nom de Cilicie âpre, de Cilicie montagneuse ou Trachéotide, Τραχειῶτις, Κιλικία ἡ Τραχεῖα, *Cilicia aspera*, *Cilicia Trachea*.

Voici les noms des villes principales de la Cilicie : *Tarse* aujourd'hui Tarsous, capitale de la Cilicie des plaines, était une des villes les plus opulentes, les plus commerçantes et les plus littéraires de l'Asie; son port sur le Cydnus était le rendez-vous des vaisseaux de l'île de Chypre et de la Phénicie; Strabon représente ses écoles comme plus célèbres que celles d'Athènes; saint Paul était citoyen de Tarse et disciple de ces écoles. *Homonada* (aujourd'hui Ermenak) se trouvait aux confins de l'Isaurie, dans une position presque inaccessible. *Seleucie*, anciennement *Olba*, capitale de la Cilicie Trachée, se distinguait par son temple de Jupiter, dont le pontife était en même temps souverain du pays; *Corycus*, par le privilége d'être un lieu d'asile pour tous ceux qui l'habitaient; *Soli*, par ses académies, ses poëtes et ses philosophes; *Anchiale*, par un fastueux monument élevé en l'honneur de Sardanapale; *Anazarbe* sur le Pyrame, par l'illustration de deux de ses citoyens, le médecin Dioscoride et le

(1) *Od.*, V, III, 3.

poëte Oppien; *Mallus* (Mallo), par son oracle célèbre; *Issus*, par la grande victoire d'Alexandre sur Darius. Du temps de Strabon, cette ville, jadis riche et belle, n'était plus qu'une bourgade à l'est de laquelle se trouvait le défilé qui conduisait en Syrie, *pylæ Syriæ*. Au nord de Tarse, un autre défilé, *Ciliciæ pylæ*, l'une des passes du Taurus, était la route de communication entre la Pamphylie et la Cappadoce.

La Cilicie était en partie peuplée de Syriens, et cette circonstance fit donner à ses habitants le nom de *Leuco-Syriens* ou Syriens blancs. Sur la côte étaient des villes grecques qui devaient leur origine à Mopsus et Amphilochus, errants, après la prise de Troie, avec une troupe de soldats argiens. Ainsi étaient *Mopsucrène*, *Mopsueste*, et *Mallus*, où le devin Amphilochus avait établi un oracle encore célèbre au temps de Pausanias (1). Les Ciliciens des plaines étaient riches; les Trachéotes étaient pauvres : le *cilice* adopté par les anachorètes chrétiens avait été emprunté à la rude existence de ces montagnards.

La Cilicie, après avoir fait partie de l'empire des Perses et de celui d'Alexandre, fut possédée par les rois de Macédoine, puis entra dans l'empire des Séleucides, et appartint pendant un temps aux rois Lagides de l'Égypte, qui en gardèrent quelques villes : mais elle ne fut jamais complétement soumise à ses diverses dominations.

Ce fut pendant la première guerre contre les pirates que les Romains entrèrent pour la première fois en relation avec la Cilicie; plusieurs propréteurs y furent alors successivement envoyés, entre autres *Sylla*, en 92 av. J.-C (2), et *Cn. Dolabella*, en 80 et 79 (3). Mais la conquête de ce pays ne fut réellement commencée que par *P. Servilius Isauricus*, à qui on en attribue la réduction en province romaine (78-75 av. J. C.) (4). Il est à remarquer toutefois que ce général pénétra à peine dans la Cilicie Trachée, et qu'il ne mit pas le pied dans la Cilicie des plaines, qui, depuis 83 jusqu'en 69, et même jusqu'en 66, resta au pouvoir de Tigrane; de sorte que la *province de Cilicie*, organisée par Servilius, comprenait l'Isaurie, la Pamphylie, la Pisidie et une très-petite partie seulement de la Cilicie proprement dite, laquelle n'y fut tout entière réunie qu'en 67 et en 66, par Pompée, après ses succès contre les pirates. Pompée donna alors une nouvelle organisation à la province, qu'il divisa en six districts, savoir : la *Cilicie des plaines*, la *Cilicie Trachée*, la *Pamphylie*, la *Pisidie*, l'*Isaurie* et la *Lycaonie* (1). On y ajouta encore, peu de temps après, comme septième district, une grande partie de la *Phrygie*, et, en 58, comme huitième district, l'île de *Chypre*, qui venait d'être enlevée aux Ptolémées (2). C'est la province ainsi constituée qu'administrèrent, en qualité de proconsuls, *P. Lentulus Spinther* de 56 à 53, *Appius Claudius* de 53 à 51, et *Cicéron* de 51 à 50. Tarse était alors la capitale de la Cilicie et la résidence du proconsul, qui y tenait ses assises (3).

Quelques années plus tard, en 47, César s'arrêta dans cette province en allant combattre Pharnace. Il en retrancha la Pisidie, la Pamphylie et les portions de la Phrygie qui en dépendaient, pour les réunir à la province d'Asie (4); enfin, en 36, Antoine donna à Cléopâtre l'île de Chypre et la Cilicie Trachée, et au roi Amyntas de Galatie l'Isaurie; de sorte que la province de Cilicie se trouva alors réduite à la seule Cilicie des plaines. Auguste se la réserva, dans le partage qu'il fit des provinces entre le sénat et lui, et il y réunit, en l'an 20 avant J.-C., la Cilicie-Trachée; toutefois il laissa le gouvernement des parties montagneuses et d'un difficile accès à des princes indigènes, dont les descendants les possédaient encore longtemps après. Parmi ces princes, on cite les grands prêtres d'*Olba*, dont nous avons déjà parlé; *Archélaüs de Cappadoce*, auquel Auguste avait donné une partie de la Cilicie Trachée, et qui résidait dans l'île d'*Elaiussa*, à l'embouchure du fleuve Lamos, île à laquelle il donna, par reconnaissance pour son bienfaiteur, le nom de *Sébaste*; enfin *Tarcondimotus*, qui régnait sur la chaîne de l'Amanus. Ces différentes principautés ne furent complétement réunies à la province qu'en 74, sous Vespasien (5).

La Cilicie était administrée par un légat impérial consulaire et par un procurateur. Sous Constantin, elle fut disivée en trois parties : la *Cilicie première*, cap. *Tarse*, sous un *consulaire*; la *Cilicie deuxième*, cap. *Anazarbe*, sous un *præses*, et l'*Isaurie* (ancienne *Cilicie Trachée*), cap. *Seleucia*, aussi sous un *præses*.

(1) Paus., I, 34. — Strab., XIV. p. 676. — Lucien, *Philopseud*, XXXVIII. — Plut., *De orac. defect.*, t. II, p. 434. — Eckhel, t. III. p. 59, 60.

(2) Appian., *B. Mithrid.*, 57 — Aurel. Vict., *de Vir. illustrib.*, 75.

(3) Cic., *Verr. Accus.*, I, 17, 44.

(4) Eutrop., VI, 3. — Tit. Liv., epit., XC, XCIII. — Rufus, *Brev.* 11.— Amm. Marc., XIV, 8. — Strab., XII, p. 568.—Cic., *De leg. agrar.*, I, 2, 5; II, 19, 50.—Vell. II, 19.

(1) Plut., *Pomp.*, 28 et 33. — Cic., *pro Leg. Manil.*, 12. — Dio Cass., XXXVI, 21. — Appian., *B. Mithrid.*, 96 et 105, 106, *B. Syr.*, 49. 50.— Tit-Liv., ep., CI.

(2) Cic., *Ad Attic.*, V, 21, 9; V, 15; *Ad Fam.*, III, 5, 4; XV, 1, 2, 3; I. 7, 4; VI, 2. 9.

(3) Cic., *Ad Famil.*, II, 17, 1; *Ad Attic.*, V, 20, 3.

(4) Hirt., *B. Alex.*, 66.—Cic., *Ad Famil.*, XII, 15, 5; XIII, 67.

(5) Suet., *Vespas.*, 8.

Aujourd'hui la Cilicie fait partie de la Turquie d'Asie, où elle forme le pachalik d'Adana et le lidah de Seleské.

L. RENIER.

CIMMÉRIENS. (*Ethnographie* et *Histoire.*) Les Cimmériens, Κιμμέριοι, *Cimmerii* ou *Kymri*, ont donné leur nom au pays où l'histoire les trouve placés primitivement, à la Crimée. Désignés par les Hébreux sous le nom de *fils de Magog*, ils ont été tour à tour appelés Μαιῶται par les Grecs, *Cimmerii* par les Latins, *Madjoudjes* par les écrivains orientaux, et *Cimbres* par les traditions galloises. Vers le onzième siècle avant l'ère chrétienne, époque au delà de laquelle l'historien ne trouve plus que des traditions fabuleuses ou des hypothèses plus ou moins ingénieuses, le corps principal de la nation des Cymmériens était établi dans les plaines qui forment la partie intérieure de la Crimée; le reste s'était fixé sur les bords du Tanaïs et du Palus-Mæotide, à l'embouchure du Borysthène et jusque sur les bords du Danube; aussi ne faut-il pas s'étonner si les Grecs, habitués à donner indistinctement le nom collectif de *Scythes* à tous les peuples d'origine diverse qui occupèrent successivement les régions qu'arrosaient le Tanaïs, le Borysthène et le Danube, ont confondu les Cimmériens avec les Scythes proprement dits, et les ont appelés Scythes-Mæotes, bien que l'histoire de ces peuples, l'antipathie de leurs instincts et la diversité des caractères physiques établissent entre eux une distinction de race.

Les continuelles incursions des Cimmériens sur les côtes du Pont-Euxin, dans la Colchide, le Pont et jusqu'aux environs de la mer Égée avaient rendu leur nom célèbre et redoutable. Adonnés au vol et au brigandage, voués à l'existence aventureuse des peuples nomades, ils finirent par appeler sur eux de cruelles représailles : les *Skolotes*, nation barbare d'origine asiatique et appartenant sans doute à la grande famille des Scythes, envahit la Crimée, et parvint à refouler les Cimmériens dans les montagnes qui bordent le littoral de la péninsule : c'est la contrée appelée Chersonnèse Taurique (1); ils furent dès lors désignés par le nom de *Taures* ou montagnards. Contraints, par la configuration du nouveau territoire où ils avaient cherché un asile, à renoncer à la vie nomade, si douce dans les pays de plaine, si difficile dans les contrées montagneuses, ils commencèrent à se bâtir des demeures stables et à fonder des villes. On peut conjecturer que ce fut vers cette époque qu'ils donnèrent leur nom au *Bosphore Cimmérien*, aujourd'hui détroit de Taman, qui sépare la presqu'île Trachée de la région caucasienne. Devenus possesseurs des forêts qui croissaient dans cette partie de la presqu'île, les Cimmériens ou Taures se construisirent de légères embarcations au moyen desquelles ils renouvelèrent les incursions et les brigandages que l'invasion des Skolotes avait un instant réprimés. Les traditions grecques attribuent l'origine de cette navigation des Cimmériens à l'apparition dans les eaux de la mer Noire et sur les côtes de la Tauride des vaisseaux que montaient Phrixus, Hellé et Jason.

Au septième siècle avant Jésus Christ une nouvelle irruption des Scythes contraignit les Cimmériens à s'enfuir sur les côtes occidentales du Pont-Euxin, et à remonter la vallée du Danube. Poussant devant eux les tribus de leur propre nation déjà précédemment établies dans cette contrée, ils les forcèrent à chercher d'autres territoires vers l'occident de l'Europe. On vit alors une horde puissante de Cimmériens franchir le Rhin, et se précipiter sur la Gaule, où, après avoir subi toutes les vicissitudes de la guerre, tour à tour victorieuse et vaincue, elle s'établit sur les bords de l'Océan, dans le pays appelé Armorique.

Les Grecs, qui commençaient vers cette époque à naviguer dans les mers du nord-ouest, prirent pour des Cimmériens les tribus sauvages et belliqueuses qui habitaient la presqu'île du Jutland, et donnèrent à ce pays le nom impropre de Chersonnèse cimbrique. Le Marseillais Pythéas crut également reconnaître les Cimmériens dans quelques tribus danoises; mais ces suppositions ne sont appuyées sur aucune donnée raisonnable, et rien n'indique que les Cimmériens aient pénétré, vers le nord, au delà de la Vistule.

Cependant, à l'époque où quelques-unes des tribus fugitives de cette nation s'établissaient dans le nord-ouest de la Gaule, d'autres avaient franchi le détroit d'Albion pour envahir l'île de ce nom, où elles s'arrêtaient dans les cantons les plus fertiles de la partie méridionale, tandis que les *Galls*, de race celtique, se fixaient dans la partie septentrionale. La langue cimmérienne ou kymrique, longtemps florissante dans les contrées où ce peuple s'était arrêté, fut successivement refoulée de proche en proche par de plus puissantes invasions, et renfermée dans le pays de Galles et dans la région appelée aujourd'hui Basse-Bretagne. On la reconnaît encore dans ses dérivés : le *cornique* ou langue du Cornouailles, le *gallois* et le *bas-breton*.

Plusieurs siècles après les dernières irruptions des Scythes dans le pays kymrique, les descendants des hordes cimmériennes, qui

(1) *Taurique* dont la racine est *taër*, montagne; en chaldéen *tirou*, en syrien *toura*, etc.; de là les dérivés *Taures*, *Tauriques*, *Taurus*, *tour*, *taureau*, etc.

avaient cherché un refuge sur les bords de la Vistule, firent alliance avec les Teutons, et se rendirent redoutables à la puissance romaine, sous le nom de *Cimbres*, par l'opiniâtreté et l'audace de leurs incursions, jusqu'au jour où leur dernière armée fut taillée en pièces par Marius, aux environs de Verceil, l'an 101 avant Jésus-Christ. (Voyez CIMBRES.)

Nous avons négligé dans cet article de rechercher l'étymologie du mot *Kimri* d'où est dérivé celui de Cimmériens, par le motif qu'il est impossible de présenter à ce sujet autre chose que des opinions conjecturales et souvent dépourvues de vraisemblance. C'est ainsi que les uns font dériver ce mot du nom d'un guerrier nommé *Kimmer* ou *Kemper*, et les autres de *cymmer*, qui signifierait confluent : avec de pareilles suppositions on peut tout expliquer. Quelques-uns font venir *Kymri* de *Gomer*, fils de Japhet; enfin l'Anglais Walters, auteur d'une dissertation sur la langue galloise, le tire des mots *cyn*, qui signifie *premier*, *principal*, et *bro* ou *mro*, qui équivaut à *pays*, *contrée* (1).

C. FAMIN.

CIPAYE. (*Histoire.*) Nom donné dans l'Inde aux soldats indigènes au service du gouvernement anglais. Il dérive du persan *sipâh*, *sipâhy*, cavalier, soldat. C'est de ce mot que nous avons fait *cipaye*, écrit *seapoy* au *sepoy* par les Anglais, dont on a trop souvent reproduit l'orthographe vicieuse. Ces cipayes forment plusieurs régiments d'infanterie, commandés par des officiers européens. Doux et intelligents, ils rendent les plus grands services à la colonisation et à la domination anglaise dans l'Inde.

Ce mot, devenu *sipahi* et *spahi*, a donné son nom aux *spahis*, cavalerie turque, et à nos corps de spahis réguliers et irréguliers en Algérie.

E. LATOUCHE.

CIRCÉ. (*Mythologie.*) Fameuse magicienne, née, suivant les uns, du Soleil et de Persée, fille de l'Océan, et ayant pour frère Alétès (2). Selon d'autres, elle était fille d'Alétès lui-même et d'Hécate, ou d'Hypérion et d'Astéropé (3). Habile dans les sciences occultes, elle aimait à exercer son pouvoir sur les hommes en les métamorphosant en animaux. Ainsi fit-elle de Picus, qu'elle changea en pivert, pour le punir d'avoir méprisé son amour (4). Ainsi encore elle vengea Glaucus, méprisé par la nymphe Scylla, en jetant dans le bain de celle-ci des herbes enchantées, qui firent de la belle nymphe un monstre horrible et redoutable (1). Suivant quelques mythographes, elle résidait dans l'île d'Anaxie; Homère lui donne pour demeure l'île d'Aléa (2). Elle s'était retirée là après avoir empoisonné son mari, le roi des Sarmates. Les Argonautes, au retour de leur expédition, abordèrent dans cette île; mais Circé, ayant appris qu'ils s'étaient souillés du meurtre d'Alétès ou d'Absyrte, ne voulut pas les recevoir. D'après une autre tradition, au contraire, elle les accueillit bien, et purifia Jason de ce crime. Elle habitait un palais magnifique, « bâti en belles pierres de taille et environné de bois. » Elle tissait de merveilleux ouvrages de tapisserie, et faisait retentir sa demeure des harmonieux accents de sa voix admirable. La mer, la tempête ou le hasard amenaient-ils quelques étrangers, elle leur faisait le plus gracieux accueil, ordonnait aux quatre nymphes qui la servaient de remplir pour eux les coupes d'or du vin le plus précieux; puis, quand les malheureux avaient bu la liqueur enchantée, elle les touchait de sa baguette, et aussitôt leurs membres se transformaient, leurs corps se couvraient de poils, leur voix changeait de nature; leur esprit seul demeurait ce qu'il était auparavant, leur permettant de mesurer toute l'étendue de leur misère. En cet état, ils allaient habiter les étables de la magicienne, ou, gardiens redoutables, ils veillaient aux portes de son palais. Tel fut le sort qu'elle fit subir aux compagnons d'Ulysse, que la tempête avait poussés dans l'île d'Aléa et qu'elle métamorphosa en porcs; mais le héros lui-même y échappa, grâce au secours de Mercure, qui lui fit présent de l'herbe *moly*, plante à la racine noire et à la fleur blanche, toute-puissante contre les charmes. En effet, Ulysse marcha hardiment vers le redoutable palais d'où ses compagnons n'étaient pas revenus; il fut accueilli magnifiquement, s'assit sur le siége richement orné, prit la coupe d'or, et but la dangereuse boisson. Mais, quand Circé le toucha de sa baguette en lui disant : « Va rejoindre tes compagnons, et « revêts la forme qu'ils ont revêtue, » il tira son épée, et menaça la magicienne de la mort si elle ne rendait à ses matelots leur forme première. La fille du Soleil, vaincue, céda au héros, et, prise pour lui d'une vive passion, elle l'admit à partager sa couche, bonheur toutefois dont le prudent Ulysse ne voulut pas jouir sans être bien sûr qu'il n'avait plus d'embûche à craindre. Rassuré par l'inviolable serment au nom du Styx, que les dieux n'invoquent jamais en vain, il oublia pendant un an sa patrie dans les délices de ce nouvel amour. Il fallut que ses compagnons lui rap-

(1) Des recherches curieuses et savantes sur les Cimmériens ont été faites par MM. Amédée Thierry, Michelet, Pictet, Adelung, Balbi, etc.

(2) Hom., *Od.*, X, 138.

(3) Schol. Apollon., *A.*, III, 200. — Orph., *A.*, 1214.

(4) Virg., *Æn.*, VII, 190. — Ov., *Met.*, XIV, 346 sq. — Voss, ad Virg., *Ecl.*, VI, 19, 27.

(1) Ov., *Met.*, XIII, 732 sq., 905; XIV, 40 sq. — Tibull., III, IV, 89.

(2) Hom., *Od.*, X, 136.

pelassent Ithaque et Pénélope; encore ne fut-ce qu'avec peine qu'il écouta leur voix. Circé lui déclara qu'avant de retrouver sa patrie, il devait se rendre aux enfers pour y consulter l'ombre du devin Tirésias. En partant, le héros reçut encore de l'enchanteresse d'utiles conseils, destinés à lui faire éviter les dangers qui lui restaient à courir (1). Ulysse avait eu de Circé un fils nommé tantôt Adrios, tantôt Latinus, tantôt Télégone, et une fille nommée Cassiphone. Télégone, que d'autres disent fils de Calypso (2), tua plus tard Ulysse sans le connaître (3), et Circé le ressuscita. Cassiphone fut mariée à Télémaque : ce prince, irrité de l'humeur impérieuse de sa belle-mère Circé, la tua, et Cassiphone vengea la mort de sa mère par le meurtre de son époux (4).

On voyait sur le coffre de Cypsélus un homme et une femme endormis dans une grotte, que Pausanias (5) croyait reconnaître pour Ulysse et Circé, au nombre des servantes qui étaient devant la grotte et aux ouvrages dont elles étaient occupées. On y voyait, en effet, quatre jeunes filles s'acquittant des diverses fonctions que décrit Homère dans les vers suivants : « L'une couvrit les siéges de beaux tapis de pourpre, et étendit au-dessous des tissus de lin. L'autre dressa des tables d'argent et mit dessus des corbeilles d'or. La troisième versa le vin dans une urne d'argent et prépara les coupes d'or. La quatrième apporta de l'eau, alluma du feu, et prépara le bain (6). » Plusieurs vases italo-grecs, retrouvés dans les fouilles de l'Étrurie ou de la grande Grèce, offrent des peintures représentant les aventures de Circé et d'Ulysse (7).

N. DES V.

CITRE (Bois de). (*Antiquités romaines.*) Le citre était un bois dont on fabriquait, dans l'antiquité, des tables précieuses. La mode de ces tables avait été poussée à un tel point qu'elle devint une manie ruineuse, et que les matrones romaines, quand leurs maris leur reprochaient les folies qu'elles faisaient pour des bijoux, savaient les réduire au silence en leur rappelant les sommes énormes que coûtaient aux patriciens leurs meubles en bois de citre. Cicéron, dont la fortune n'était pas immense, avait payé une de ces tables un million de sesterces (8). On citait encore, à Rome, celle d'Asinius Gallus, qui avait coûté 1,100,000 sesterces (1). De deux tables provenant du roi Juba, l'une fut vendue 1,200,000 sesterces (2), l'autre un peu moins. Enfin un incendie consuma, au temps de Pline, une table qui avait été achetée 1,400,000 sesterces (3), c'est-à-dire le prix d'un domaine considérable.

Le citre, que la botanique moderne a classé sous le nom de *thuya articulata* Desfont.), croissait dans la Maurétanie, et principalement sur le mont Ancorarius. Il ressemblait au cyprès sauvage (*cupressus sempervirens*, L.,) par le feuillage, l'odeur et la tige. Brûlé, il répandait un parfum agréable; employé comme bois de charpente, il durait éternellement. Les tables précieuses étaient prises dans un nœud de la racine, et l'on peut se faire une idée de la grosseur de l'arbre en apprenant que la table de Nomius, affranchi de Tibère, avait quatre pieds de diamètre.

Le principal mérite de ces tables était dans la disposition des veines nombreuses qui nuançaient le bois. Il y avait les tables *tigrines*, où les veines ondulées s'allongeaient comme les rayures de la peau du tigre; les tables *panthérines*, où les veines contournées et revenant sur elles-mêmes, s'arrondissaient en forme de taches; les tables *apiates*, dont les veines entassées et serrées, ressemblaient à un semis de graines de persil (*apium*). Avant ces dernières se plaçaient encore celles à ondulations crêpées, recherchées surtout si elles imitaient les yeux qui brillent sur la queue du paon. La nuance tenait aussi un rang important parmi les qualités requises : la nuance de vin miellé, avec des lignes brillantes, était celle qu'on préférait. Les défauts étaient le manque d'éclat, un fond uni et sans dessin, ou ayant des dessins semblables à la fleur du platane; la ressemblance avec les veines ou la couleur de l'yeuse, des bandes noires, des taches d'une mauvaise couleur. Grâce à certaines préparations, le bois de citre, malgré sa grande densité, était léger; le vin ne le tachait pas; le meilleur moyen de lui donner du lustre était de le frotter avec la main sèche, surtout au sortir du bain. Pline fait observer qu'Homère a parlé du citre sous le nom de *thya*, en le rangeant parmi les bois odoriférants, et que Théophraste a vanté quelques-unes de ses précieuses qualités, mais sans parler des tables. Au reste, elles devaient être d'invention assez récente, au temps de l'empire, puisque celle de Cicéron était la plus ancienne que l'on connût (4).

N. DES V.

(1) Hom., *Od.*, XI, 1 sq.
(2) Eustath., p. 1796, 48, sq.
(3) Hor., *Od.*, III, XXIX, 8. — Cf. Ov., *Trist.*, I, I, 114.
(4) Schol. Lycophr., 795, ssq.
(5) T. III, p. 143, édit. Clavier.
(6) Hom., *Od.*, X.
(7) Voy. *Bullet. de l'Inst. Archéol.*, année 1835, p. 30; — 1838, p. 27-28; — 1843, p. 175. — *Annales de l'Inst. Archéol.*, 1836, p. 72; — 1842, p. 47.
(8) 210,000 fr.

(1) 231,000 fr.
(2) 252,000 fr.
(3) 294,000fr.
(4) Plin., *H. N.*, XIII, 29, 30. — Cf. Strab., XVII.

CITRONNIER. (*Botanique.*) Le citronnier ou limonnier (*citrus limonium*, Linn.), appartient à la famille des aurantiacées. C'est un arbre haut d'environ 12 à 15 pieds, dont les branches forment une tête plus ou moins arrondie; les feuilles, articulées au point de leur attache, sont ovales-oblongues, pointues, d'un vert clair, très-glabres et persistantes; les fleurs, blanches en dedans et violettes en dehors, forment de petits corymbes au sommet des rameaux. Les fruits, connus sous le nom de *citrons* ou de *limons*, sont en général de forme ovoïde, et couverts d'une double écorce, l'extérieure raboteuse, jaunâtre, mince, parsemée d'un grand nombre de vésicules pleines d'une huile essentielle très-aromatique; l'intérieure, blanche, épaisse, tendre, charnue, formant la partie la plus considérable du fruit, dont le milieu est partagé en neuf ou dix loges, contenant chacune plusieurs graines placées dans une pulpe formée d'une quantité considérable de vésicules oblongues, pleines d'un suc acide.

Le citronnier est originaire de l'Inde. Virgile, parmi les Latins, en a le premier fait mention; il le désigne sous le nom de *pomme de Médie*. Après ce poëte, Pline le nomme *pomme d'Assyrie* ou *de Médie*, et en parle comme d'un arbre entièrement étranger, qu'on n'avait pu encore faire croître hors de la Médie et de la Perse : cependant du temps de Dioscoride, à peu près contemporain de Pline, le citronnier était sans doute acclimaté en Cilicie, dans l'Asie Mineure; car ce médecin, natif d'Anazarbe, en parle de manière à faire croire qu'il était naturalisé dans le pays où il vivait. Cultivé en Cilicie, le citronnier dut passer facilement dans les îles de la Grèce, et de celles-ci en Sicile et en Sardaigne, où il s'est acclimaté de manière à y paraître indigène. Par ce que dit l'agronome Palladius, qui vivait vers le cinquième siècle, on voit que l'introduction du citronnier en Italie devait dater du troisième ou du quatrième siècle de notre ère.

La vie des citronniers est très-longue : à cent ans, ces arbres sont encore dans leur jeunesse. Ceux que l'on cultive en pleine terre sont rarement malades quand on leur donne les soins convenables. Leurs maladies sont presque toutes causées par les intempéries de l'atmosphère, ou par la multiplication extraordinaire de certains insectes. Une des plus fréquentes est celle qu'on appelle la *colle*, et dont la cause est une transition subite de la chaleur à un refroidissement sensible de température. Ce refroidissement faisant refluer la matière de la transpiration dans la masse de la séve, celle-ci se trouve trop à l'étroit dans ses canaux; elle les rompt, s'ouvre un passage à travers l'écorce, et forme, en se condensant à l'air, une sorte de gomme de couleur jaune clair. L'arbre périrait si l'on ne taillait les branches au-dessous des endroits attaqués par la gomme.

Le jus du limon sert, comme tout le monde sait, de base à la boisson rafraîchissante appelée *limonade*, ainsi qu'à la préparation du sirop de limons, et est employé comme assaisonnement. L'huile essentielle qu'on retire de l'écorce de ce fruit entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, et les parfumeurs en font une grande consommation. Les variétés de limons à écorce épaisse servent à faire d'excellentes confitures. La superficie de ces mêmes écorces, finement coupée en rond, confite au sucre, puis glacée, est connue sous le nom de *zeste d'Italie*.

C.

p. 828 (ou 454, trad. franç.). — Lucan., IX, 426. — Mart., XII, 37; XIV, 90. — Senec., *De Benef.*, VII, 9.

CLAVELÉE ou **Claveau.** (*Médecine vétérinaire.*) Maladie des bêtes à laine, qui porte en outre une infinité de noms, tels que *clavilière*, *clavin*, *picotte*, *verette*, *caraque*, *gramadure*, *gamise*, *peste*, *liarre*, etc., etc. De toutes les maladies auxquelles sont sujettes les bêtes ovines, la clavelée est la plus meurtrière. Elle décime quelquefois la moitié d'une bergerie. Ses causes sont inconnues. Elle s'attaque à tous les troupeaux paissant dans toutes sortes de terrains, nourris, dirigés, conduits des manières les plus diverses. Elle ne distingue ni l'âge ni le tempérament des sujets; béliers, moutons, brebis, agneaux, forts ou faibles, tous en sont atteints. Mais les bêtes jeunes et vigoureuses résistent mieux à la maladie. Si elle se complique avec la *pourriture* et la maladie du *sang*, elle en aggrave les dangers et elle a presque toujours, dans ces cas, une fin funeste.

La clavelée est aussi contagieuse parmi les animaux que la petite vérole l'est chez l'homme. Pour la gagner, il suffit qu'un troupeau passe dans un champ où a passé un autre troupeau qui en était infecté.

Lorsqu'elle se montre dans un troupeau, elle n'en attaque d'abord qu'une partie; au bout de quelques semaines elle en atteint la presque totalité; enfin dans une troisième invasion qui survient de vingt à vingt-cinq jours après celle-ci, elle attaque le reste du troupeau, ce qui fait un total de trois mois pour que tout le troupeau soit malade.

La clavelée a pour symptôme le développement de pustules sur la tête, près des yeux, du nez, à la face interne des membres antérieurs ou des cuisses, sur les mamelles et quelquefois sur toute l'enveloppe tégumentaire.

D'ordinaire cette maladie suit une marche régulière. On y distingue trois temps bien marqués : celui de l'invasion ou de l'inflammation, celui de l'éruption et celui de la dessiccation des boutons. Dans le premier temps l'animal est triste, dégoûté, languissant; il perd l'appétit, est très-altéré et a une forte fièvre. Dans le second il paraît sur son corps des boutons qui grossissent par degrés et qui, rouges d'abord à leur pourtour, d'une teinte violacée au centre, deviennent blancs ensuite. Dans le troisième temps ces boutons se remplissent de pus, se dessèchent et forment une croûte noire qui tombe dans la suite.

On peut distinguer deux sortes de claveaux ; l'un est malin, l'autre benin. Le premier est ordinairement confluent, c'est-à-dire que les boutons sont petits, abondants et serrés les uns contre les autres. Les symptômes en sont plus graves; l'éruption est incomplète, les boutons s'aplatissent, se dessèchent et noircissent sans contenir de pus; une morve épaisse découle des narines; la tête enfle, les yeux se ferment, la respiration devient pénible; rarement l'animal survit.

Lorsque, l'éruption étant complète, les bêtes à laine reprennent de l'appétit, on peut espérer qu'elles guériront; mais si les boutons sont d'un pourpre foncé, on ne peut porter qu'un pronostic fâcheux. Des abcès et des dépôts extérieurs et le dépouillement de la laine aux endroits où il y a eu éruption sont d'un bon augure. Souvent les animaux rachètent leur vie aux dépens de leur vue; ils deviennent borgnes ou aveugles; il y en a qui pèlent jusqu'à perdre toute leur laine. Les corps de ceux qui meurent de la clavelée sont gangrenés et putréfiés en très-peu de temps.

Dès qu'un berger est informé que le claveau est dans un troupeau voisin, il doit éviter d'en approcher le sien. Il est aussi de toute prudence de ne faire voyager les bêtes à laine que de grand matin dans les pays suspects, afin que le virus, déposé sur les herbes, se trouvant émoussé par l'humidité de la nuit, ne puisse avoir d'action. Il ne faut pas non plus que le berger d'un troupeau sain ait des rapports soit directs, soit indirects avec ceux de troupeaux qui sont malades. Ses chiens, s'il ne les en écartait pas soigneusement, transmettraient la contagion : les habits, les poils, les ustensiles même sont, autant que les herbes et les fourrages, des voies de communication.

Traitement. Quand le claveau se met dans un troupeau, le meilleur moyen de l'arrêter et de l'empêcher de faire des progrès serait d'assommer les premiers animaux atteints et de les enterrer profondément avec leur peau. Ce sacrifice, tout cruel qu'il paraisse, est nécessaire et ne manque pas de réussir. Au premier symptôme qui annonce que des bêtes sont attaquées de la maladie, on doit les séparer des autres. Si on avait à sa disposition beaucoup de locaux, on pourrait former plusieurs infirmeries pour partager les bêtes malades, à raison des différents tempéraments et constitutions, et donner aux unes et aux autres des boissons plus appropriées, comme par exemple des boissons délayantes et adoucissantes, telles qu'une eau de son gras ou de recoupe, qui conviennent dans les pays où les bêtes à laine ont la fibre sèche et les vaisseaux pleins; dans ceux où elle est lâche et molle, on administrerait des décoctions de genièvre ou autres substances toniques, comme l'anis, l'angélique, la coriandre, etc. On peut leur donner également des boissons blanches acidulées, mais une nourriture peu abondante et bien choisie; on les fera sortir de la bergerie, si le temps le permet; car on doit éviter soigneusement de les exposer au froid et à l'humidité. Et à ce propos nous ajouterons que, si la maladie éclate en été, on devra tenir les animaux dans des bergeries ouvertes; si c'est en hiver, on fermera les portes et les fenêtres, excepté pendant quelques instants de la journée pour renouveler l'air, mais en faisant en sorte qu'il y ait une température moyenne. Une extrême propreté dans la bergerie et dans les vaisseaux de toute sorte dont on fait usage sera de toute nécessité.

On avait été frappé de la ressemblance que présentait la clavelée du mouton avec la petite vérole de l'homme, et l'on espéra que l'inoculation de la clavelée produirait d'heureux résultats. Des expériences nombreuses et authentiques ont été faites tant en France qu'à l'étranger. Elles ont été couronnées de succes. Cependant il s'est trouvé que, dans quelques troupeaux, l'inoculation n'ait pas bien réussi, soit qu'elle eût été mal pratiquée, soit que le moment n'eût pas été favorable; mais ces insuccès sont très-rares, et dans un relevé fait sur le résultat de plusieurs inoculations pratiquées à l'école d'Alfort la perte est évaluée à une bête sur quatre cents.

Quand on a le choix du temps, on doit préférer le printemps; mais quand on craint d'être envahi par la clavelée qui règne dans le voisinage, et surtout quand elle a déjà fait son apparition dans le troupeau, on doit s'empresser d'inoculer les animaux immédiatement, quelque temps qu'il fasse.

Les troupeaux considérés comme sains n'ont besoin d'aucune préparation pour être inoculés; mais si on a à opérer par un mauvais temps, on sera obligé à plus de précaution pour garantir les animaux contre les in-

fluences atmosphériques. Si les animaux, au moment où on les inocule, portent déjà en eux le germe de la clavelée, on ne doit attendre aucun résultat favorable de l'opération, qui cependant n'aggrave pas la maladie.

Il suit de cette circonstance que la clavelisation ou l'inoculation n'est point un moyen de guérir la clavelée, puisqu'on doit la mettre en usage avant le développement de cette maladie ; mais elle est avantageuse, 1° en ce que, dans toutes les circonstances, la clavelée qu'elle développe est peu dangereuse ; 2° en ce qu'on est toujours maître de choisir le temps et d'inoculer dans celle des saisons de l'année où la température est le plus favorable à la marche de la maladie et où les animaux peuvent être nourris aux champs ; 3° en ce que, tout le troupeau étant affecté à la fois, on est entièrement débarrassé de la maladie au bout de cinq ou six semaines ; 4° enfin, en ce que le troupeau, étant ensuite à l'abri de la contagion, peut-être conduit au loin et traverser sans danger les cantons où règne cette maladie.

Voici comment on procède à la clavelisation. On charge une lancette de virus, et, ayant fait choix d'un endroit où la peau est dépourvue de laine, on l'enfonce sous l'épiderme sans provoquer l'écoulement du sang, qui pourrait entraîner le liquide préservateur. On doit pour cette opération préférer les oreilles aux autres parties de l'animal, l'inoculation étant là plus facile et plus prompte à exécuter qu'ailleurs. Une ou deux piqûres, lorsque le virus est parvenu à son degré de limpidité, suffisent pour produire un claveau benin, presque toujours exempt de danger. Cinq jours après la clavelisation, il se manifeste un mouvement fébrile, qui croît jusqu'au neuvième jour, et décline ensuite ; enfin, à partir du dixième ou onzième jour, la sécrétion séreuse s'établit dans les pustules, qui passent régulièrement par toutes leurs périodes ordinaires, jusqu'à la guérison, qui a lieu le vingtième jour.

Cette maladie étant tantôt bénigne, tantôt maligne, il est nécessaire d'inoculer les bêtes saines avec du pus qui se trouve dans le premier cas plutôt que dans le second.

La petite vérole de l'homme ne donne point au mouton la clavelée, ni naturellement, c'est-à-dire par simple attouchement, ni par inoculation ; on l'a éprouvé à l'École de Médecine de Paris, malgré les rapports si grands que ces deux maladies ont entre elles.

REICH.

CLITUMNE. (*Géographie*). (*Clitumnus*, aujourd'hui *Clitunno.*) Petite rivière de l'Ombrie, célèbre par la limpidité de ses eaux et par la beauté du bétail qui paissait sur ses rives. Sa source, dont une description exacte et bien connue nous a été laissée par Pline le Jeune (1), est à une distance à peu près égale de Spolette et de Fuligno, dans un lieu appelé *Le Vene*, des nombreux filets d'eau qui jaillissent du rocher. Ces filets d'eau, promptement réunis, forment un courant d'un volume suffisant pour être navigable pour des bateaux. Les eaux du Clitumne sont profondes et claires comme le cristal. Il a un cours d'environ neuf milles jusqu'à *Mevania* (Bevagna), au-dessous de laquelle il prend le nom de *Timia ;* il paraît avoir aussi été appelé dans l'antiquité *Timia* ou *Tinia* de ce point jusqu'au Tibre. Dans la partie supérieure de son cours, il est encore appelé Clitunno. Pline décrit la source du Clitumne en des termes qui montrent qu'elle était considérée non-seulement comme méritant le respect superstitieux des habitants, mais comme un spectacle digne d'attirer l'attention des étrangers. Et en effet on voit l'empereur Caligula entreprendre un voyage dans ce seul but (2), et Honorius interrompre sa route le long de la voie Flaminienne pour le même motif (3). Du temps de Pline, la colline qui se trouve immédiatement au-dessus de la principale source était couverte d'un bois de vieux cyprès ; tout près, au-dessus de l'eau, était le temple du dieu *Clitumnus*, et alentour s'élevaient de nombreuses chapelles (*sacella*) consacrées aux divinités locales. Un seul de ces petits temples existe encore, transformé en chapelle chrétienne. A en juger par sa situation près de la principale source, cette chapelle occupe probablement l'emplacement même du temple de Clitumne ; mais ce n'est certainement pas l'édifice décrit par Pline : son architecture, d'un caractère commun, appartient sans doute à la période du Bas-Empire. Pline raconte (4) que le temple et le bois de Clitumne furent donnés par Auguste aux habitants d'Hispellum, qui vinrent y construire des bains publics et d'autres édifices. La ville la plus voisine était Trebia (Trevi), qui n'en était éloignée que de quatre milles (5). La vallée à travers laquelle coule le Clitumne, depuis sa source jusqu'à Mevania, est bordée de chaque côté par la chaîne des Apennins. Elle est très-fertile et ses riches et luxuriants pâturages fournissaient anciennement une magnifique race de bœufs entièrement blancs ; c'était parmi eux que l'on choisissait les victimes qui devaient être sacrifiées à l'occasion des triomphes. On croyait que leur couleur éclatante venait de ce qu'ils buvaient les eaux extrêmement pures du Clitumne et s'y bai-

(1) *Ep.*, VIII, 8.
(2) Sueton., *Calig.*, 43.
(3) Claudian., *De sexto cons. Honor.*, v, 506.
(4) *L. c.*
(5) Itin. Hier., p. 613.

gnaient; mais, quoique le même préjugé se soit conservé chez les habitants de la vallée, le bétail n'y est plus si remarquable par sa blancheur (1). G.

CLUB. (*Histoire.*) Mot anglais dont la véritable signification est *massue, gros bâton*, et qui, par une acception détournée, signifie aussi la cotisation que chaque associé paye dans une société régie par certains règlements. On est parti de là pour appliquer le mot de *club* aux sociétés mêmes, et puis au local où elles se réunissent. Importé en France quelques années avant la révolution, ce mot a servi à désigner les sociétés populaires et les réunions politiques qui se sont formées depuis cette époque.

Le premier club ouvert à Paris fut le *club politique* établi rue Saint-Nicaise en 1782. La principale condition imposée par le gouvernement aux fondateurs de cette réunion contrastait étrangement avec le nom qu'on leur avait permis de lui donner : on ne devait y parler ni des affaires d'État ni de la religion. Comme on le pense bien, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, la défense ne tarda pas à être enfreinte. Un second club fut fondé en 1785, au Palais-Royal, sous le nom de *Club de Boston* ou *des Américains;* et il s'en établit ensuite plusieurs autres sous les noms de *Club des Arcades, Club des Étrangers, Club de la société Olympique.* Tous ces clubs furent fermés par la police en 1787 et par ordonnance en 1789.

Mais les grands événements qui se préparaient alors occupaient trop sérieusement les citoyens pour qu'ils consentissent à rester isolés, et ne cherchassent pas à se réunir pour se communiquer leurs espérances, leurs craintes et leurs vues d'amélioration. Aussi vit-on bientôt s'établir d'autres clubs. Le premier qui fut fondé après les États Généraux fut le *Club Breton*. Ce fut d'abord une réunion de députés de la Bretagne; mais bientôt des députés des autres provinces y furent admis, et on compta parmi ses membres Lanjuinais, Sieyès, Barnave, Lameth. Ce club suivit de Versailles à Paris l'Assemblée nationale, et changea alors son titre contre celui de *Société des Amis de la Constitution*. Son importance politique continua d'augmenter; c'était de son sein que partaient toutes les mesures hostiles à la cour; peu de temps après, il prit le nom de *Club des Jacobins*, et il ne tarda pas à devenir, en quelque sorte, l'un des pouvoirs de l'État. Après la journée du 17 juillet 1791, il y eut scission entre les membres de ce club. Les républicains continuèrent d'occuper le local habituel, tandis que les royalistes constitutionnels, ayant à leur tête La Fayette, formèrent la *Société des Feuillants*, qui fut opposée au club des Jacobins jusqu'à sa dissolution.

Parmi les autres clubs de Paris, on peut citer le *Club de Montrouge*, comptant parmi ses membres Mirabeau, Sieyès, Latouche, Sillery, Laclos; le *Cercle Social*, fondé par Bonneville, auteur de l'*Esprit des religions;* le *Club Monarchique*, etc. Sous le nom de *Société Fraternelle*, Tallien avait fondé au commencement de 1791, à l'hôtel Soubise, le club le plus nombreux de cette époque; il comptait plus de 800 membres. Le *Club des Cordeliers* fut un de ceux qui jouèrent le plus grand rôle pendant la session de la Convention. Le club qui après celui-ci poussa le plus à l'exagération fut le *Club des Enragés*, dont les principaux membres étaient Santerre, Hanriot, Maillard, Payan, Lazouski.

Sous le Directoire, les clubs continuèrent de subsister; mais ce gouvernement usa de tous les moyens, l'émeute comprise, pour les faire disparaître, et il finit par y réussir.

Sous le consulat, sous l'empire et sous la restauration, il ne fut plus question de clubs. Après la révolution de 1830, un grand nombre de citoyens, persuadés que le nouveau gouvernement allait déchirer les traités de 1815 et s'engager dans une guerre de propagande, ouvrirent pour le seconder un club au manége de la rue Montmartre; mais ce club fut promptement fermé. Il en fut de même de ceux qui, dix-huit ans plus tard s'ouvraient de nouveau à Paris et dans les principales villes des départements. G.

CLUSIUM. (*Géographie* et *Histoire.*) Cette vieille cité de l'Étrurie, située sur les bords d'un petit lac, au sud du grand lac Trasimène, avait sans doute des droits à être comptée parmi les douze villes qui formaient la confédération étrusque. En effet, elle était la résidence de Porsenna, le redoutable ennemi de Rome (1). Tite-Live (2) nous apprend qu'elle portait dans l'origine le nom de *Camars*, et, comme on sait qu'un peuple de l'Ombrie était nommé les *Camertes*, on en a tiré cette induction que Clusium avait été fondé par ces Ombriens, chassés par les Pélasges au delà du Tibre, puis plus tard poursuivis dans leur nouvelle résidence par ces mêmes ennemis et encore dépossédés par eux. Quoi qu'il en soit, il est certain que Clusium fut, dès l'époque la plus reculée, une ville très-puissante, et qu'elle garda sa puissance pendant toute la période de l'indépendance étrusque. Selon Virgile (3),

(1) Virg., *Georg.*, II, 146. — Propert., II, 19, 25. — Silius Ital., VIII, 452. — Juven. XII, — 13; Stat., *Silv.*, I, 4, 29. — Vib, Seq., 9. — Cluver., *Ital.*, p. 702.

(1) Tit. Liv., II, 9. — Plut., *P. Val. Publicola.*, — Cf. Dion. Hal., III, 51.
(2) X, 25. — Cf. Polyb., II, 19, 5.
(3) *Æn.*, X, 167.

ses habitants vinrent au secours d'Énée dans sa guerre contre Turnus. Mais la première mention qui en soit faite et qu'on puisse regarder comme réellement historique ne remonte qu'à l'époque où, de concert avec Arretium, Volaterræ, Prusellæ et Vetulonia, elle envoya du secours aux populations du Latium contre le premier des Tarquins (1). On n'en entend plus parler ensuite jusqu'au jour où les Tarquins, chassés de Rome, persuadèrent à Porsenna, roi ou lucumon de Clusium, de prendre les armes en leur faveur. Lors de l'invasion des Gaulois, qui amena la destruction de Rome, Clusium fut la cause première de cet événement. Ce fut un de ses citoyens qui, outragé dans son honneur conjugal par un jeune homme dont la haute position ne lui permettait pas de se venger, persuada aux Gaulois Sénonais d'envahir l'Italie, en les tentant par l'envoi des fruits délicieux et des excellents vins de la Toscane. Les Clusiens, effrayés de l'étrange aspect de ces ennemis inconnus, envoyèrent demander du secours aux Romains, qui voulurent s'entremettre en faveur de leurs alliés, et détournèrent sur Rome l'orage qui amena la destruction de la ville aux sept collines.

On ignore en quelle année Clusium fut soumis à la puissance de Rome. Ce ne fut pas cependant, immédiatement après la déroute des Étrusques auprès du lac Vadimonien (309 av. J.-C.), bien que ce soit là l'époque à laquelle eut lieu la soumission de Pérouse (2); car en l'année 295 une légion romaine fut laissée devant Clusium, et taillée là en pièces par les Gaulois Sénonais, alliés des Clusiens (3). La même année, les armées réunies de Clusium et de Pérouse furent défaites par le propréteur Cn. Fulvius (4). On ne sait plus rien dès lors de Clusium en tant que ville indépendante; car la première mention qui en soit faite ensuite a trait à une nouvelle invasion des Gaulois, qui s'avancèrent une troisième fois jusqu'à cette ville, l'an 520 de la fondation de Rome (5). Clusium, de même que les autres villes de l'Étrurie, combattit avec les Romains pendant la seconde guerre punique (6). Plus d'un siècle après, Sylla détruisit une armée de ses ennemis près de Clusium, qui, selon toute probabilité, avait, ainsi que d'autres villes étrusques, embrassé le parti de Marius (7).

Des inscriptions prouvent que Clusium continua d'exister sous l'empire. Sa place est encore la même et son nom n'a subi qu'une légère modification. Clusium est aujourd'hui *Chiusi;* c'était récemment encore un bourg peuplé de 1,100 habitants, qui vivaient misérablement, décimés sans cesse par la *malaria*. Mais, dans ces derniers temps, on a exécuté des travaux pour assainir le val de la Chiana, que ce fleuve, faute d'écoulement, changeait en marais pestilentiels, et aujourd'hui Chiusi, peuplé de 2,400 habitants, a pris un air de bien-être et d'aisance. Chiusi, en dehors des antiquités que renferment ses musées, n'a gardé que peu de traces des temps étrusques. Il reste encore quelques fragments de ses anciennes fortifications, qui servent de fondations aux murailles élevées pendant le moyen âge. Ces fragments se composent de blocs rectangulaires de travertin, généralement de dimensions médiocres, et juxta-posés sans ciment. Çà et là des vestiges de cette ancienne construction se retrouvent dans les bâtiments de la ville, où l'on reconnaît le travertin, qui ne peut que provenir des ruines de la ville ancienne, puisque cette pierre ne se trouve pas dans le voisinage. Les antiquités étrusques de Chiusi ne sont pas réunies dans un musée public, mais dispersées dans des collections particulières, formées par quelques familles, chez lesquelles le goût de l'archéologie s'unit à l'amour du pays natal. Elles consistent en urnes, sarcophages, statues, cippes funéraires de travertin ou de grès, rarement d'albâtre, et surtout en vases dits italo-grecs ornés de peintures ou de reliefs. Ces derniers, d'une terre noire particulière à Clusium et à quelques localités voisines, semblent être l'expression la plus pure de l'art étrusque à sa première période, avant qu'il eût été soumis à l'influence hellénique. Des bronzes, trépieds, candélabres, miroirs, armes, statuettes complètent l'ensemble des dépouilles confiées par les Étrusques aux tombes qui entourent de toutes parts l'ancienne enceinte de Clusium, et auxquelles les peintures dont elles sont ornées, donnent une si grande importance artistique. Ces peintures, représentant des festins ou des jeux, offrent tous les caractères d'une grande antiquité : absence de perspective et de clair-obscur; figures invariablement présentées de profil, et allongées souvent au dela des proportions naturelles; membres collés au corps; attitudes rigides; draperies raides et tombant en plis réguliers. Pourtant on y trouve plus d'aisance et de facilité d'exécution que dans d'autres peintures du même genre. Malheureusemnt il est à craindre que, malgré tous les soins pris, elles ne résistent guère à l'air qui les frappe. La composition, quelle qu'elle fût, qui a servi à appliquer les couleurs ayant été détruite, celles-ci ne restent plus adhérentes à la muraille que sous forme de poussière, et en beaucoup de

(1) Dion. Hal., III, p. 89.
(2) Tit. Liv., IX, 39, 40.
(3) Tit. Liv., X, 25, 26.
(4) Tit. Liv., X, 30.
(5) Polyb., II, 25.
(6) Tit. Liv., XXVIII, 45.— Cf. Sil. Ital., VIII, 479.
(7) Vell. Paterc., II, 28.—Appian., *Bell. Civ.*, I, 89.

places elles sont déjà tombées; le bleu et le blanc sont les couleurs qui ont le mieux supporté l'action des agents atmosphériques.

A trois milles environ au nord-nord-est de Chiusi se trouve une hauteur appelée *Poggia Gagella*, qui a toutes les apparences d'une colline naturelle et est couverte d'une végétation luxuriante. Des fouilles récentes ont prouvé que cette butte conique est un vaste sépulcre, ou plutôt une nécropole tout entière, une cité de la mort, destinée à une grande famille, dont tous les membres y reposent depuis trois mille ans. Ce tumulus offre un grand nombre de chambres sépulcrales réunies par des galeries, qui se croisent en tous sens et semblent présenter quelques rapports avec la description que Pline nous a transmise du tombeau de Porsenna; on croirait avoir retrouvé le gigantesque monument dont parle Varron, si certaines circonstances ne rendaient cette conjecture impossible. Pline a établi une distinction entre *Clusium Vetus* et *Clusium Novum* (1). Un village nommé *Chiusi*, placé au pied des Apennins, au nord d'Arezzo, et qu'on suppose représenter le nouveau Clusium, semble confirmer cette distinction. N. DES V.

CNIDE. (*Géographie* et *Histoire.*) *Cnide*, Κνίδος, πόλις ἑλληνίς (Scylax), par altération *Gnide*, était une des villes principales de la Carie, dans la Doride, à l'entrée du golfe Céramique, près du promontoire Triopium. Strabon (XIV, 9) en décrit très-bien la situation : « Devant Cnide, dit-il, est une île d'environ sept stades (un kilomètre) de circuit, élevée en amphithéâtre et jointe à la terre ferme par un môle qui fait de Cnide une double ville et lui donne deux ports. » L'île qui abritait ces deux ports était, en effet, habitée; mais, suivant Pausanias, ce que la ville avait de plus remarquable se trouvait dans les quartiers bâtis sur le continent (V, 23). La mythologie constate l'ancienneté de Cnide en lui assignant pour fondateur Triopos, un fils de Neptune. « Triopos est le fondateur de Cnide, dit encore Pausanias. Sa statue équestre se voit dans le temple de Delphes, offrande des Cnidiens (X, 11). » Leur ville, de son nom, s'appela d'abord *Triopia* et le cap qui la protégeait *Triopium*. Suivant Hérodote (I, 174), Cnide était une colonie de Lacédémone. A son tour elle devint métropole, et put envoyer au loin l'excédant de sa population, notamment à Lipara et dans la Sicile. Nous voyons par un curieux passage du même historien que des traités unissaient les Cnidiens et les Tarentins, et qu'ils reçurent de Darius la mission d'établir à Tarente un souverain qui en avait été chassé. Mais ce n'est point par la gloire des armes que les Cnidiens se sont fait un nom dans l'histoire. Ils étaient trop adonnés aux plaisirs, comme le constate le culte dont ils honoraient Vénus. Les Cnidiens passaient pour les plus fervents adorateurs de cette déesse; son effigie était sur leur monnaie, et dans l'enceinte de la ville elle avait plusieurs temples magnifiques. Celui de Vénus Doritis, Δωρῖτις, était le plus ancien; celui de Vénus Acrée, Ἀκραία, avait été bâti ensuite; le plus moderne de tous était celui de Vénus Euplée, Εὔπλοια, *à la belle navigation*. Nul doute que des légendes indigènes ne fissent aborder sur cette plage, pour la première fois, Vénus née de l'écume des mers ; aussi, dans son *temple de Gnide*, Montesquieu a-t-il pu dire avec vérité : « Vénus préfère le séjour de Gnide à celui de Paphos et d'Amathonte. Elle ne descend point de l'Olympe sans venir parmi les Gnidiens. » C'est là sans doute que la vit Praxitèle, lorsqu'il tailla le marbre où Vénus elle-même se reconnut, suivant une charmante épigramme de l'anthologie, Ἡ Παφίη Κυθέρεια, si bien traduite par Voltaire :

Oui, je me montrai toute nue
Au dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même, et j'en rougis;
Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue?

« Ce chef-d'œuvre de la statuaire, dit Pline (XXXVI, 4, 9), a fait entreprendre à bon nombre de curieux le voyage de Cnide. Dans la suite, le roi Nicomède voulut l'acheter des Cnidiens, promettant de payer toute leur dette publique, qui était énorme; mais ils aimèrent mieux tout endurer, et avec raison; car par cette figure Praxitèle a fait la gloire de Cnide (1). » Ce qui a fait aussi sa gloire, ce sont les hommes illustres qu'elle a produits : entre autres, *Ctésias*, médecin et historien, de la famille des Asclépiades, qui résida dix-sept ans à la cour d'Artaxerce Mnémon et écrivit une histoire de la Perse et de l'Inde dont il reste de précieux fragments; l'astronome *Eudoxe*, qui donna à l'année 365 jours et un quart et composa un *Traité des Phénomènes*, que l'on retrouve en partie dans le poëme d'Aratus; l'architecte *Sostrate*, qui embellit sa ville natale par des jardins suspendus et mobiles, et qui, sous Ptolémée Philadelphe, éleva près du port d'Alexandrie, dans l'île de Pharos, le premier phare, compté parmi les sept merveilles du monde.

Cnide était encore citée pour la fertilité de son sol et l'excellence de ses produits; on es-

(1) Plin., *H. N.*, III, 8.

(1) Praxitèle fit sa Vénus de Cnide d'après sa maîtresse, la belle Phryné; elle est connue par les médailles; une Vénus du Vatican en est une copie, ainsi que la statue de Vénus qui était sur la terrasse du midi aux Tuileries. DE CLARAC, *Manuel de l'Hist. de l'art*, 2e partie, p. 567.

timait plus particulièrement ses oignons, si doux qu'ils n'avaient presque rien de l'*odor lacrymosus* (Pline); ses roseaux à écrire, *calami scriptorii*, supérieurs à ceux d'Égypte; son coccus ou graine d'écarlate; ses poissons délicats, *piscosamque Cnidon* (Ovide); surtout ses vins, dont la goutte-mère (*protropum*) est particulièrement vantée par Pline(1).

Enfin, dans l'histoire, un événement assure à Cnide une place mémorable; c'est dans les eaux de cette ville et en vue de ses temples que se livra la fameuse bataille navale qui vengea les affronts d'Ægos-Potamos et de Lysandre : Athènes, vaincue, humiliée, avait vu tomber ses murailles, et détruire ses arsenaux. Conon, qui avait échappé au désastre, s'était retiré avec huit vaisseaux à Cypre chez Évagoras. Là, avec l'aide du roi de Cypre, avec l'argent du roi de Perse, il équipa une nouvelle flotte, et, brûlant de venger sa patrie, il vint offrir le combat à la flotte lacédémonienne. La lutte s'engagea; elle fut terrible. Évagoras et Conon remportèrent une victoire éclatante et décisive. De cette victoire, 394 ans avant J.-C., il résulta la délivrance et l'affranchissement non-seulement d'Athènes, mais de toute la Grèce opprimée par les Spartiates, le rétablissement de la puissance d'Athènes, de sa suprématie maritime, θαλασσοκρατία, en même temps que la décadence définitive de Lacédémone; les murs d'Athènes et du Pirée, les fortifications de l'Acropole se relevèrent, et Conon, plein de reconnaissance pour la déesse, qu'il avait sans doute invoquée dans le combat, fit bâtir au Pirée, sur le bord de la mer, un temple à Vénus Cnidienne. L'histoire politique de Cnide se confond avec celle de l'Asie Mineure. Elle en a subi toutes les péripéties; par conséquent elle a été, par des révolutions successives, tantôt aux Grecs, tantôt aux Perses, puis aux Macédoniens et aux Romains. Cnide n'existait plus quand les Turcs se sont emparés du pays; ils ne règnent que sur ses ruines. On voit encore celles-ci avec des traces de trois théâtres, dont un de 400 pieds de diamètre, avec des colonnes de plusieurs temples, près du cap Crio, l'ancien Triopium.

F. Dehèque.

COBI. (*Géographie.*) On désigne sous le nom de Cobi ou Chamo la partie orientale des déserts et des steppes du plateau central de l'Asie, dans l'empire chinois. La partie occidentale porte plus particulièrement le nom de *Chachin*. Ce vaste désert, formé d'une haute plaine sablonneuse, ne présente qu'à des intervalles très-longs quelques oasis fertiles, arrosées par des cours d'eau, et nourrissant des troupeaux de petits chevaux mongoles. L'été y est de peu de durée; l'hiver, au contraire, très-long et très-froid. Aussi est-ce avec peine qu'on traverse cette contrée inhabitée pour passer dans la Dsoungarie. On ne rencontre de loin en loin sur la route, que des puits et de petites constructions occupées par des postes chinois.

G.

COBŒA. (*Botanique.*) Le cobœa sarmenteux, *cobœa scandens*, arbrisseau remarquable par son feuillage, est originaire du Mexique, et a été introduit en France vers la fin du dix-huitième siècle. Cavanilles le nomma Cobœa en honneur du jésuite espagnol *Barnabé Cobo*, qui, vers 1650, écrivait sur différents sujets d'histoire naturelle. De toutes les plantes grimpantes connues, le cobœa est celle qui s'élève et s'étend le plus; elle atteint en hauteur de vingt-quatre à trente pieds, et Loudon, dans son *Encyclopédie des Plantes*, cite un de ces arbrisseaux qui couvrit dans un été une surface de deux cent pieds anglais d'étendue. S'accrochant à tout par ses vrilles nombreuses, se prêtant à toutes les formes, le cobœa est d'une grande utilité pour l'ornementation des jardins, surtout des jardins de ville. Il tapisse avec une miraculeuse rapidité la nudité des murs, garnit les berceaux et encadre les croisées des plus gracieuses guirlandes. Sa tige est grêle. Au milieu de ses feuilles à trois paires de folioles ovales, se montrent pendant tout l'été des fleurs grandes et violettes. Le cobœa demande une terre franche et légère, une exposition chaude, des arrosements fréquents. Cette jolie plante se multiplie de semences sur couche tiède, en mars, ou de boutures et de marcottes en tous temps. Elle est vivace en orangerie et passe très-rarement l'hiver en pleine terre. Elle appartient à la famille des *Polemoniacées* et à la pentandrie monogynie.

G. de Larenaudière.

COCARDE. (*Histoire.*) Touffe, buffette ou nœud de rubans de certaines couleurs adoptées par un État, et que les militaires attachaient autrefois au bouton ou à la ganse de leur chapeau. On porte encore maintenant la cocarde sur les chapeaux d'ordonnance ou de livrée et sur les shakos. Ce mot est sans doute dérivé de *coq*, car il s'écrivait jadis *Coquarde*, et celui qui se parait de ce signe était appelé *Coquardeau*. Si le mot est essentiellement français, la chose est universellement appliquée, et l'usage remonte à des temps fort anciens. C'étaient d'abord des branches d'arbres ou autres marques distinctives qui servaient de cocarde. Quant aux cocardes proprement dites, il y en avait de forme ronde, carrée ou ovale, etc. Selon le gouvernement, la couleur variait.

En France, le 12 juillet 1789, lorsqu'on

(1) Voy. Pline, H. N., 19, 32; 27, 46; 14, 9.

apprit la disgrâce des ministres et les projets formés par le gouvernement contre l'Assemblée nationale, les patriotes réunis dans le jardin du Palais-Royal y cueillirent des feuilles d'arbre, qu'ils attachèrent à leur chapeau comme des cocardes. Mais bientôt ils se souvinrent que le vert était la couleur adoptée pour la livrée du comte d'Artois, et ils renoncèrent à porter ce signe de ralliement. Le lendemain un arrêté du comité de la commune prescrivit aux citoyens armés les couleurs de la ville de Paris, *rouge* et *bleu*. Après la prise de la Bastille on y joignit le *blanc* en signe d'union ; enfin, le 17 du même mois, les trois couleurs furent adoptées par Louis XVI; dès lors la cocarde tricolore remplaça partout les cocardes blanches, et les trois couleurs devinrent les couleurs nationales. Tous les Français, même les femmes, furent obligés de la porter, soit à leur chapeau ou à toute autre coiffure, soit sur la poitrine. A la restauration la cocarde blanche prévalut comme étant la couleur de la maison de Bourbon, qui la tenait de Henri IV. La cocarde aux trois couleurs et le drapeau tricolore reparurent en 1815, mais pour un instant seulement. Enfin la révolution de Juillet fit reprendre la cocarde aux trois couleurs, qui eut, comme le drapeau, ses vicissitudes dans les premiers temps de la révolution de Février, et subit alors une disposition nouvelle dans l'arrangement de ses couleurs, ce qui fut d'ailleurs de fort peu de durée.

Depuis longtemps les cocardes n'ont plus la forme qu'elles avaient lorsqu'on les faisait avec des rubans : on les fabrique presque toutes, et de toutes grandeurs, au moyen d'un tissu de soie, dans le fond duquel sont divisées les trois couleurs. Elles sont rondes et plissées du centre à la circonférence. On en fait aussi en papier, en cuir, en ferblanc, etc. G.

COCHIN. (*Géographie.*) Ville de l'Hindoustan anglais, chef-lieu de province. Elle est située dans la présidence de Madras, par 9° 56′ 30″ de latitude nord, et 73° 56′ de longitude est. Elle se trouve à l'extrémité méridionale d'une île séparée du continent par un étroit canal. Elle est le siége d'une cour de justice et d'une recette générale d'impôts. Elle a une demi-lieue de tour, est de forme circulaire et bien fortifiée. Ses rues sont larges et ses maisons bien bâties. Les principaux édifices sont l'hôtel du gouverneur, la maison de ville et les casernes. Il y a une église catholique et deux réformées, une synagogue, plusieurs temples hindous et un hôpital. C'était autrefois le siége d'un évêque, qui réside maintenant à Colan, et dont la juridiction embrasse 100 églises de catholiques indigènes. La population de Cochin est de 30,000 habitants.

Le port, à l'est de la ville, est accompagné d'un chantier de construction. Cochin fait un commerce considérable avec Surate, Bombay, toute la côte de Malabar, l'Arabie, la Chine et les Iles Orientales. Les principaux objets de ce commerce sont le poivre, le bois de sandal, les bois de construction, les noix de coco, les toiles à voiles, etc.

Cochin était autrefois la capitale d'un royaume du même nom, lequel se trouvait à 90 lieues au sud de Calicut. De ces deux royaumes, Cochin était le plus riche, grâce à son commerce, déjà florissant; mais le roi était vassal du samorin de Calicut. En 1500, une escadre portugaise, commandée par Cabral, jeta l'ancre auprès de Cochin, et fit alliance avec le roi (1). Cette alliance, fidèlement observée par celui-ci, fut renouvelée en 1502 par Vasco de Gama, qui établit à Cochin un comptoir de commerce (2). Après son départ, le roi porta la peine de sa fidélité aux Portugais; la ville de Cochin fut prise et brûlée par le samorin, ennemi acharné des nouveaux venus. Mais les Portugais revinrent, combattirent de nouveau le samorin (3), et aidèrent le roi de Cochin à rebâtir sa ville détruite. C'est ce qui fait dire que la ville actuelle a été fondée en 1503 par Albuquerque. Les Portugais, à partir de ce moment, y possédèrent une forteresse destinée à protéger leur comptoir, et, en 1559, ils y érigèrent un archevêché (4). Cent ans plus tard le commerce de Cochin était dans un état de prospérité croissante, lorsque les Hollandais vinrent, en 1661, faire le siége de cette ville; mais la résistance opiniâtre des Portugais et des indigènes les força à se retirer (5). La même tentative fut recommencée l'année suivante; cette fois Cochin eut le sort des autres villes malabares et passa au pouvoir des Hollandais. Ceux-ci accrurent encore la prospérité florissante de cette place de commerce, grâce à leur système de tolérance, qui ne fermait l'accès de leurs ports à aucun peuple à cause des différences de religion. Ils restèrent maîtres de Cochin jusqu'en 1795, époque à laquelle les Anglais s'en emparèrent. G.

COCOTIER. (*Botanique.*) Le cocotier appartient à une tribu de la famille des PALMIERS, étrangère à l'Europe, et fait partie de la *monœcie hexandrie*. C'est le *cocos* de Linné. Je ne sais si l'origine grecque du mot *cocos* est parfaitement rationnelle ; κόκκος en grec

(1) *Voyage de Cabral*, dans l'histoire générale des voyages; Paris, Didot, 1753, t. I, p. 65 et suiv.
(2) *Voyage de Vasco de Gama ; ibid.*, t. I, p. 74.
(3) *Voyage d'Édouard Paschero ; ibid.*, t. I, p. 81
(4) *Voyage de Soarez ; ibid.*, t. I, p. 143.
(5) *Voyage de Gautier Schouten ; ibid.*, t. XI, p. 300 et suiv.

signifie bien un fruit; mais ce fruit semble n'avoir aucun rapport avec notre noix de coco. D'Herbelot prétend que dans l'Inde la noix de coco se nomme *cozi*, d'où les Turcs disent *coz* pour noix en général; mais cela demande confirmation. Au Malabar, le fruit du cocotier se nomme *tenga*, et aux Moluques *calappa*.

Le cocotier proprement dit (*cocos nucifera*, L.) croît naturellement dans les deux Indes, en Afrique et dans un grand nombre d'îles entre les tropiques. C'est un des plus beaux présents que la nature ait faits aux habitants de ces pays, en raison de son utilité pour les divers usages ou besoins de la vie. Cet arbre se plaît dans tous les terrains, même les plus sablonneux, pourvu qu'il ne manque point d'eau; il préfère les terres légères aux fortes. Sa végétation est lente, son tronc, droit et élancé, s'élève communément à cinquante ou soixante pieds, quelquefois à quatre-vingts et quatre-vingt-dix. Il est couronné par un faisceau de douze à vingt feuilles, dont les dimensions ordinaires sont de huit à dix pieds de long sur quatre à six de large. Quelques cocotiers portent des feuilles de vingt pieds sur dix à douze. D'entre ces feuilles sortent de grandes spathes univalves, qui s'ouvrent latéralement et donnent issue à une ample panicule à fleurs monoïques, auxquelles succèdent, dans la partie supérieure, des fruits de la grosseur d'une tête d'enfant, un peu triangulaires, revêtus d'une écorce lisse très-fibreuse, épaisse d'un pouce, qui, enveloppe une coque très-dure. Cette coque renferme une amande à chair blanche et ferme, dont le goût ressemble à celui de la noisette, et dans le centre de laquelle on rencontre une liqueur claire, agréable et rafraîchissante. Au sommet du cocotier croît un bourgeon volumineux et tendre que l'on coupe pour le manger bouilli. On le nomme *chou;* il a de grands rapports avec nos brocolis. Quoique ce mets soit fort estimé, on en fait peu d'usage, l'excision occasionnant assez souvent la mort de l'arbre.

Entre le chou et les feuilles apparaissent au printemps les spathes dont nous avons parlé plus haut. Lorsqu'on en coupe les extrémités ou que l'on fait à ces spathes cinq à six ligatures circulaires et ensuite des incisions, il en sort un jus doux, agréable et clair comme de l'eau; on en fait une grande consommation dans les Indes, où toute une classe d'individus est occupée à récolter cette liqueur, que l'on vend dans les bazars sous le nom de *toddy*, et que les Européens appellent *vin de palmier*. Les récolteurs de ce vin blanc montent au sommet du cocotier avec des pots de terre attachés à leur ceinture, et les fixent à chacune des spathes pour en recueillir la liqueur. Cette opération commence le soir et finit avant le lever du soleil dont on redoute l'influence. Le toddy ne se conserve pas; en quelques heures il fermente, prend une saveur piquante, et devient une boisson capiteuse qui, en moins d'un jour, aigrit et se convertit en vinaigre : on en fabrique également une eau-de-vie appelée dans l'Inde anglaise *arrack des pariahs*, et dont l'abus cause de grands ravages dans les rangs des troupes britanniques. Les cocotiers qui fournissent le *toddy* ne produisent pas de fruit, puisqu'il y a eu destruction des spathes. Si on fait bouillir le *toddy* avec un peu de chaux vive, il s'épaissit en consistance de miel, et par une longue ébullition il acquiert la qualité du sucre. Le peuple en fait toutes ses confitures.

La noix de coco qui, dépouillée de son écorce fibreuse, a ordinairement la grosseur d'un œuf d'autruche, possède un goût agréable; mais elle devient une nourriture malsaine quand elle est gardée trop longtemps; alors l'amande s'altère, rancit, devient coriace, plus butyracée qu'oléagineuse, et d'une saveur nauséabonde. Les Indiens des classes inférieures s'en nourrissent; ils en tirent aussi une grande quantité d'huile pour l'éclairage. Cette huile est excellente et d'une grande pureté; les résidus de l'expression sont donnés aux porcs et à la volaille. On fait aussi avec les cocos des émulsions comme avec nos amandes d'Europe.

Le bois du cocotier est spongieux lorsqu'il vient d'être coupé; mais il acquiert bientôt une grande dureté, et prend une couleur brun foncé. Son tronc, après avoir été fendu et dépouillé des fibres intérieures, est employé à divers usages; il sert à faire des jumelles pour recevoir l'eau, des palissades pour les habitations et les jardins. Avec ses feuilles on couvre et on entoure les cases; le duvet qui y est attaché, comme dans le cocotier des Séchelles, tient lieu d'ouatte pour garnir les matelas et les oreillers. Avec l'enveloppe filamenteuse on fabrique des câbles, des cordages, et les Indiens excellent dans ce travail. Quant à la coque ligneuse, on l'utilise comme les fruits du calebassier; on en fait des tasses, des plats, des vases de diverses formes, qui ont le grand avantage de ne se pas casser, et que l'on peut orner par la gravure. Les forçats de nos bagnes, quand il y avait des bagnes, façonnaient et sculptaient, pour les vendre aux visiteurs de leurs prisons, mille petits ouvrages en noix de coco.

Il existe dans l'Amérique méridionale une autre espèce de cocotier, le *cocotier du Brésil* (*cocos Butyracea*, Linné), duquel les habitants retirent une liqueur vineuse en perçant

assez profondément le tronc vers le sommet. Les cannes, noires, luisantes, légères et noueuses, connues dans le commerce sous le nom de *cannes de Tabago*, sont faites avec la tige du *cocotier de la Guyane*, et non de Guinée, comme le dit M. Poiret dans son *Histoire philosophique des plantes*. Ce *cocos guienensis*, L., épineux partout, aux feuilles distantes, aux racines rampantes, est commun dans les lieux incultes; ses fruits sont des drupes arrondis, succulents, d'un pourpre foncé et de la grosseur d'une cerise. On en fait une sorte de vin; il est peu élevé, et sa tige n'a pas plus d'un pouce de circonférence. Le *cocotier épineux* de l'Amérique (*cocos aculeata*) a le tronc aussi gros que le corps d'un homme. Ses feuilles et ses spathes sont plus longues que dans le cocotier des Indes. Son fruit a la forme et le volume d'un crabe. Sa noix fournit, dit-on, la *véritable huile de palme*. On fait avec son aubier des arcs et des flèches.

Le *cocos nucifera* est le seul cocotier que nous cultivions dans nos serres. Comme tous les végétaux à un seul cotylédon, il ne peut se multiplier que par son fruit ou noyau. Les noix de coco, placées dans une terre riche, où l'on mêle un peu de sel marin, germent ordinairement sous l'action d'une chaleur humide, au bout de dix-huit à vingt jours. Mais dans nos serres le cocotier manque d'espace et ne fleurit que rarement. Sweet fait remarquer que, s'il réussit mal dans nos collections, cela tient à ce que nous l'exposons trop à l'ardeur du soleil. Dans l'Inde, en effet, on le cultive à l'ombre des grands arbres.

G. de Larenaudière.

COCYTE. (*Mythologie.*) Le Cocyte, en grec Κώκυτος, était un fleuve des enfers. Suivant les poëtes anciens, il allait se jeter dans un autre fleuve du même séjour, appelé l'Achéron, et constituait un bras du Styx. Son nom lui avait été donné parce qu'il était formé des pleurs (κωκυτός, de κωκύω, pleurer) de ceux qui étaient condamnés à habiter le sombre empire. Plus tard on personnifia ce fleuve en un personnage divin, qui eut pour fille *Menthe*, laquelle fut métamorphosée par Proserpine en une fleur qui prit son nom (1). Le Cocyte était aussi un fleuve de l'Épire, situé au nord-ouest de l'Achéron, et cette circonstance donne à penser que l'auteur de l'Odyssée, frappé du sombre aspect de la Thesprotie, en avait fait le siége des enfers, et pour ce motif avait placé dans le Tartare les fleuves qui arrosent ce canton. Pausanias nous dit que l'eau de ce fleuve était très-mauvaise (2), et il confirme cette origine du Cocyte mythologique par les faits qu'il rapporte. Virgile a suivi la tradition homérique, mais en intervertissant le cours des fleuves; il fait de l'Achéron l'affluent, et du Cocyte le fleuve principal.

(1) Servius, *ad Æneid.*, VI, 132.
(2) *Attic.*, XVII, 5.

Homère, *Odyssee*, X, 514.
Virgile, *Éneide*, VI, 132, 295.
Alfred Mézières, *De fluminibus inferorum*; Paris, 1853, in-8°.

Alfred Maury.

COEFFICIENT. (*Analyse.*) Le mot *coefficient* a la même signification que le mot *multiplicateur*. Supposons qu'une certaine quantité A doive être ajoutée plusieurs fois à elle-même, quatre fois par exemple; au lieu d'indiquer, au moyen du signe de l'addition, la série des opérations à effectuer, c'est-à-dire au lieu d'écrire cinq fois de suite la quantité A, on ne l'écrit qu'une seule fois et on la fait précéder du chiffre 5; 5 A est comme une abréviation de $A + A + A + A + A$. Le nombre 5, qui est mis en avant de la quantité A, est dit le *coefficient* de *A*.

On appelle donc *coefficient* un nombre qui est placé à la gauche d'une quantité algébrique, et qui indique combien de fois celle-ci doit entrer dans une somme, ou, en d'autres termes, combien de fois moins une elle doit être ajoutée à elle-même.

Ainsi, dans l'expression $75\left(\frac{a+b-c}{d}\right)$, le nombre 75 est le coefficient de la quantité $\left(\frac{a+b-c}{d}\right)$, et il marque qu'il faut faire l'addition de 75 quantités égales à $\left(\frac{a+b-c}{d}\right)$, ou *multiplier* $\left(\frac{a+b-c}{d}\right)$ par 75.

Les avantages qu'offre l'emploi de la notation du coefficient sont d'autant plus sensibles que la quantité est plus complexe, et qu'elle doit être ajoutée à elle-même un plus grand nombre de fois. Quand une quantité algébrique doit avoir pour coefficient l'unité, on n'écrit point ce coefficient. Ainsi, au lieu de 1 A, on écrit simplement A.

Telle est la notion primitive et tout à fait élémentaire de *coefficient*. Mais on ne s'en tient pas à cette notion restreinte.

Une quantité quelconque, entière ou fractionnaire, positive ou négative, commensurable ou incommensurable, réelle ou imaginaire, qui en *multiplie* une autre (le mot *multiplier* étant pris ici dans son sens le plus étendu) est dite le *coefficient* de cette autre. Dans l'expression algébrique,

$$\frac{5}{9}x^5 \frac{\sqrt{3}-\sqrt{2}}{\sqrt{7}}x^4 - \frac{4\sqrt{-1}}{11-3\sqrt{1}}x^3$$

les quantités

$\frac{5}{9}, \left(\frac{\sqrt{3}-\sqrt{2}}{\sqrt{7}}\right)$ et $\left(-\frac{4\sqrt{-1}}{11-3\sqrt{1}}\right)$

sont respectivement les *coefficients* de x^5, x^4, x^3.

Coefficients indéterminés. Pour développer les fonctions en séries, on emploie, entre autres méthodes, celle des *coefficients indéterminés*. Nous l'allons exposer sur un exemple.

Soit la fonction exponentielle a^x, dont les valeurs sont réelles, et qui varie d'une manière continue pour des valeurs de x très-rapprochées les unes des autres, à partir de $x=o$ Proposons-nous de la développer en une série ordonnée par rapport aux puissances ascendantes, positives et entières de la variable x. Posons :

$$a^x = A_0x^0 + A_1x^1 + A_2x^2 + A_3x^3 + \ldots A_nx^n + \ldots$$

A_0, A_1, A_2, A_3... A_n sont des *coefficients* actuellement *indéterminés*, qui doivent être indépendants de la variable x, et il s'agit de les *déterminer* de telle sorte que la valeur de la fonction exponentielle a^x correspondante à une valeur quelconque de la variable x soit fournie par le développement en série.

Puisque la relation

(1) $a^x = A_0x^0 + A_1x^1 + A_2x^2 + \ldots A_nx^n \ldots$

doit subsister, quel que soit x, posons $x=o$; tous les termes en x s'évanouiront, et il viendra : a^0, (ou 1) = A; d'où l'on voit que, dans la série, le coefficient du terme en x^0, c'est-à-dire du terme indépendant de x, est égal à 1. Ainsi :

$$a^x = 1 + A_1x + A_2x^2 + A_3x^3 + \ldots A_nx^n \ldots (1)$$

Déterminons les coefficients des diverses puissances de x.

Remplaçons x successivement par y, et par $(x+y)$:

(2) $a^y = 1 + A_1y + A_2y^2 + \ldots A_ny^n \ldots$

(3) $a^{x+y} = 1 + A_1(x+y) + A_2(x+y)^2 + \ldots A_n(x+y)^n \ldots$

$a^{(x+y)}$ étant égal à $(a^x a^y)$, le second membre de l'équation (3) peut être identifié au produit du 2[e] membre de l'équation (1) par le 2[e] membre de l'équation (2) ; ainsi, $1 + A_1(x+y) + A_2(x+y)^2 + A_3(x+y)^5 + \ldots A_n(x+y)^n \ldots$ est égal au produit de $1 + A_1x + A_2x^2 + A_3x^3 + \ldots A_nx^n \ldots$ par $1 + A_1y + A_2y^2 + \ldots A_ny^n \ldots$ Effectuant les calculs, et mettant en évidence les coefficients de la première puissance de y dans les deux expressions, on trouve d'une part :

$$A_1 + 2A_2x + 3A_3x^2 + 4A_4x^3 \ldots nA_nx^{n-1},$$

et d'autre part :

$$A_1 + A_1^2x + A_1.A_2.x^2 + A_1A_3x^3 + \ldots A_1A_nx^n \ldots$$

Ces deux coefficients de la première puissance de y doivent être égaux, quel que soit x ; dont les puissances semblables de x dans ces coefficients sont identiques, et l'on a :

$$2A_2 = A_1^2,\ 3A_3 = A_1A_2,\ 4A_4 = A_1A_3, \ldots$$
$$nA^n = A_1A^{n-1} \ldots \text{ d'où :}$$
$$A_2 = \frac{A_1^2}{2}\ A_3 = \frac{A_1^3}{2.3}\ A_4 = \frac{A_1^4 \ldots}{2.3.4}\ A^n = \frac{A_1^n}{2.3.4 \ldots n}$$

Tous les coefficients du développement se trouvent ainsi exprimés en fonction du coefficient A_1.

Le développement de a^x sera donc de la forme :

$$1 + A_1x + \frac{A_1^2}{2}x^2 + \frac{A_1^3}{2.3}x^2 + \frac{A^{14}}{2.3.4}x^4 + \ldots \frac{A_1^n}{1.2.3 \ldots n}x^n + \ldots$$

il ne reste plus qu'à *déterminer* le coefficient A_1.

Prenons pour x la valeur particulière $\frac{1}{A_1}$; nous aurons :

$$a^{\frac{1}{A_1}} = 1 + 1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{2.3} + \frac{1}{2.3.4} + \ldots \frac{1}{2.3.4.,n \ldots}$$

et, en appelant e la valeur de cette série numérique, $a^{\frac{1}{A_1}} = e$; d'où : Log. $\left(a^{\frac{1}{A_1}}\right) = \log. e$ et $\frac{1}{A_1} = \frac{\log.\ e}{\log.\ a}$, $A_1 = \frac{\log.\ a}{\log.\ e}$. Si, le nombre e (= 2, 718 28...) étant pris pour *base* d'un système de logarithmes, on substitue dans la valeur ci-dessus de A_1 les valeurs de *log. a* et de *log. e* relatives à ce système, A_1 sera égal à $\frac{Log.\ a}{Log.\ e\ (=1)}$ ou *Log. a*. Définitivement le développement en série de la fonction exponentielle a^x sera :

$$1 + (Log.\ a)x + \frac{(Log.\ a)^2}{1.2}x^2 + \frac{(Log.\ a)^3}{1.2.3}x^3 + \ldots + \frac{(Log.\ a^n}{1.2.3 \ldots n}x^n + \ldots$$

Log. a désignant le logarithme de la quantité *a* dans le système dont la base est *e*.

Si l'on voulait avoir le développement en série de la fonction exponentielle e^x, il suffirait de faire dans la formule précédente, $a = e$, d'où : *Log. a* = *Log. e* = 1, et l'on obtiendrait :

$$e^x = 1 + x + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{1.2.3.4}{x^4} + \frac{x^n}{1.2.3.4 \ldots n} +$$

Cet exemple suffit pour donner une idée de la méthode que les algébristes nomment *méthode des coefficients indéterminés*. Descartes, le premier qui l'ait développée, en a fait une application vraiment importante à la

résolution de l'équation générale du quatrième degré. Depuis Descartes, elle a reçu des applications nombreuses et variées dans les diverses branches des hautes mathématiques, y ayant servi tantôt de moyen de démonstration, tantôt de moyen de découverte.

Il existe des relations remarquables entre les *coefficients* d'une équation et les *racines* de cette équation.

Si $\alpha, \beta, \gamma, \delta \ldots \rho$ sont les racines d'une équation algébrique du degré m de la forme $x^m + A_1 x^{m-1} + A_2 x^{m-2} + \ldots A_n x^{m-n} + \ldots A_{m-1} x + A_m = o$, les coefficients $A_1 A_2 \ldots A_m$ sont des fonctions *symétriques* de ces racines.

1° Le *coefficient* du second terme est égal à la somme des racines, prise en signe contraire : $A_1 = -(\alpha + \beta + \gamma + \delta \ldots + \rho)$;

2° le *coefficient* du troisième terme est égal à la somme des produits différents que l'on peut former en combinant deux à deux toutes les racines de l'équation : $A_2 = \alpha\beta + \alpha\gamma + \alpha\delta + \ldots$

3° Le coefficient du quatrième terme est égal à la somme des produits différents trois à trois, prise en signe contraire, $A_3 = -(\alpha\beta\gamma + \alpha\beta\delta + \ldots)$, et ainsi de suite, jusqu'au dernier coefficient, ou terme indépendant de x, qui est égal au produit de toutes les racines, si l'équation est de degré pair, et à ce produit, pris en signe contraire, si l'équation est de degré impair $A_m = \pm \alpha\beta\gamma\delta \ldots \rho$.

Au premier abord, on serait tenté de croire que ces relations peuvent conduire à la détermination des racines d'une équation en fonction de ses coefficients, car ces relations sont en même nombre que les racines à trouver. Mais il n'en est rien, et l'on peut s'en convaincre en prenant un exemple. Soit l'équation $x^3 + A_1 x^2 + A_2 x + A_3 = o$; appelant α, β, γ les trois racines de cette équation, on a les trois relations :

(1) $\alpha + \beta + \gamma = -A_1$

(2) $\alpha\beta + \alpha\gamma + \beta\gamma = A_2$

(3) $\alpha\beta\gamma = -A_3$.

Pour déduire de ces trois relations la valeur de l'une des racines, de α par exemple, il faudrait éliminer β et γ. Mais, quel que soit le procédé d'élimination que l'on emploie, on trouvera toujours pour l'équation finale en α : $\alpha^3 + A_1 \alpha^2 + A_2 \alpha + A_3 = o$; c'est-à-dire précisément l'équation proposée. En sorte que la difficulté revient tout entière.

E. Carteron.

COHORTE. (*Antiquités.*) La cohorte était une des parties constitutives de la légion romaine. Celle-ci était divisée en dix cohortes, dont chacune se subdivisait en trois manipules, chaque manipule étant composé de deux centuries ou compagnies de cent hommes. Ces chiffres indiquent que la force numérique de la légion était régulièrement de six mille hommes, et que, par conséquent, la cohorte comprenait six cents soldats. Mais cette force varia aux différentes époques; sous les empereurs, la première cohorte se composait de 1105 fantassins et de 132 cavaliers, les neuf autres de 555 fantassins et de 66 cavaliers. La première était ce qu'on appelait une *cohors milliaria ;* chacune des neuf autres une *cohors quingenaria.*

Les troupes auxiliaires, levées parmi les habitants des provinces qui n'avaient pas encore reçu le droit de cité, étaient également distribuées en cohortes de mille ou de cinq cents hommes, composées de fantassins et de cavaliers, ou de fantassins seulement, et appelées, en conséquence, *equitatæ* ou *peditatæ*. Ces cohortes, dont le nombre était fort considérable, étaient commandées par des préfets, *præfecti*, dont le grade était un peu inférieur à celui des tribuns des légions.

Auguste ayant exempté les habitants de l'Italie de l'obligation du service militaire, et les légions ne se composant que de citoyens appelés sous les drapeaux en vertu de cette obligation, les Italiens qui voulaient suivre la carrière des armes ne pouvaient servir que dans des cohortes que l'on appelait, en conséquence, *cohortes voluntariæ civium romanorum.* On connait trente-deux de ces cohortes de citoyens romains.

On appelait, dans les légions, cohorte prétorienne celle qui était spécialement destinée à la garde du *prætorium*, c'est-à-dire de la tente du général qui commandait l'armée, parce que dans les premiers temps on appelait préteur tout général commandant en chef. Ce fut Scipion qui forma cette troupe d'élite, et lui assigna ses fonctions.

Lorsque Auguste fut parvenu à l'empire, il laissa ce nom, consacré par l'usage, à la garde dont il s'entoura. Ces gardes du corps de l'empereur étaient choisis parmi les plus braves vétérans de l'armée, et Auguste n'eut pas de peine à les recruter parmi les anciens soldats de César. La garde en qui reposait le salut, si souvent menacé, des empereurs devait avoir une grande importance. Auguste l'avait formée de neuf cohortes de mille hommes chacune. Le nombre de ces cohortes fut porté à seize par Vitellius, et réduit à dix par Vespasien.

Le chef des cohortes prétoriennes s'appelait *préfet du prétoire*, et ce commandement était un des plus hauts postes de l'empire. Les soldats prétoriens touchaient une paye double de celle qui étaient accordée aux soldats de l'armée, et ils jouissaient en outre d'importants priviléges. Déjà Tibère, sentant la nécessité de s'assurer à tout prix leur dévouement, s'était montré à leur égard d'une générosité prodigue; il avait fait établir pour eux, près

de la ville, un camp fermé de murailles, où ils trouvaient toutes les commodités d'une riche demeure et toute la sécurité d'une forteresse. Mais en leur donnant la force pour défendre leur maître Tibère leur avait aussi donné le pouvoir de l'attaquer, et il le sentit bientôt lorsqu'il se vit menacé par l'ambition de Séjan, préfet du prétoire. Il échappa à ce danger; mais ses successeurs ne furent pas toujours aussi heureux, quand les prétoriens se crurent en droit de reprendre ce qu'eux-mêmes avaient donné. En effet, ce furent eux bientôt qui choisirent et nommèrent les empereurs, selon leur caprice ou selon l'importance de la gratification qui leur était offerte; et ils en vinrent jusqu'à faire de l'empire l'objet d'une enchère publique où, le sénateur Didius Julianus acheta, au prix d'une somme énorme, une marchandise qui ne lui fut livrée que pour quelques jours. Ces abus, ces scandales, ces crimes, ces perpétuelles révolutions subsistèrent jusqu'à Constantin, qui, sûr de sa force, osa briser cette puissance excessive, détruisit le corps des prétoriens, et rendit ainsi la liberté d'action à lui-même et à ses ccesusseurs.

Outre les cohortes prétoriennes, la garde des empereurs comprenait encore d'autres cohortes, que l'on appelait cohortes urbaines, *cohortes urbanæ*, parce que, contrairement à ce qui avait lieu pour les cohortes prétoriennes, elles étaient casernées dans l'intérieur de la ville, où elles étaient plus spécialement chargées de maintenir l'ordre et de faire la police. Ces cohortes, qui se composaient de 1,500 hommes chacune, étaient au nombre de trois sous Auguste, et portaient les numéros X, XI et XII, les neuf premiers numéros étant pris par les cohortes prétoriennes. Vitellius créa une quatrième cohorte urbaine, qui eut le numéro XIII, et Vespasien une cinquième, à laquelle il donna le numéro XIV. Nous avons vu que le même prince avait porté à dix le nombre des cohortes prétoriennes. La dernière de ces cohortes portait le numéro X, concurremment avec la première des cohortes urbaines.

Les cohortes urbaines n'avaient pas de commandant spécial; elles étaient, ainsi que les cohortes prétoriennes, placées sous les ordres du préfet du prétoire. Chacune de ces cohortes était d'ailleurs commandée, ainsi que les cohortes prétoriennes, par un *tribun* dont le grade était supérieur à celui des officiers de même titre dans les légions.

Les cohortes des Vigiles, *cohortes Vigilum*, étaient chargées de veiller à la sûreté des rues de Rome pendant la nuit, et surtout de s'opposer aux incendies. Ce corps se recrutait parmi les affranchis; il était divisé en sept cohortes, qui étaient stationnées vers les murs et les portes de la ville, position centrale à cause de l'immensité des faubourgs, et placées de manière qu'une seule cohorte pût défendre deux régions ou quartiers de Rome. Chaque cohorte était commandée par un tribun, et se subdivisait en quarante-deux centuries, qui campaient isolément, afin que leur surveillance fût plus active. Le corps entier avait pour chef le *Préfet des Vigiles*. Institués par Auguste dans un moment où les incendies étaient plus fréquents qu'à l'ordinaire, les Vigiles ne devaient être d'abord que temporaires; mais ils rendirent tant de services qu'Auguste en ordonna le maintien perpétuel. Il leur concéda même pour les encourager quelques priviléges; ainsi, il donna le droit de cité romaine à tout affranchi latin qui aurait servi six ans dans ces cohortes.

Le préfet des Vigiles était investi d'une certaine juridiction : il jugeait les voleurs simples, les voleurs avec effraction ou violence, et les recéleurs. Mais c'étaient principalement les incendiaires qui étaient l'objet de ses recherches, même les incendiaires par imprudence ou par incurie.

Un savant danois, dont la mort prématurée a laissé, parmi les hommes qui s'ocupent de l'épigraphie et des antiquités romaines, de vifs et profonds regrets, Kellermann, avait publié, sur les cohortes des Vigiles, un livre qui est considéré comme le modèle des monographies épigraphiques. Ce livre est intitulé : *Vigilum Romanorum latercula duo Cælimontana magnam partem militiæ Romanæ explicantia;* Rome, 1835. In-fol.

L. Renier.

COIFFURE. (*Histoire.*) La chevelure, qui accompagne si élégamment les traits du visage, fut, dès la plus haute antiquité, une des principales préoccupations de la coquetterie et du désir de plaire, né avec le monde. C'est aux cheveux qu'on demanda, sans nul doute, la première parure de la tête. Plus tard, on imagina d'y ajouter des ornements étrangers, dont les premiers durent être fournis par les feuillages et les fleurs. Plus tard encore le besoin de se préserver du soleil et des injures de l'air fit inventer les voiles et les coiffures de ce genre.

« Les Égyptiens, dit M. de Clarac (1), prenaient un grand soin de leur chevelure, qu'ils divisaient en une multitude de mèches très-fines roulées en spirale, ou de tresses qu'ils étageaient et qui formaient plusieurs rangs très-serrés ou très-réguliers ; on retrouve cette disposition de tresses dans les figures des monuments et dans les momies. Une pareille coiffure demandait un temps considérable et une grande patience, et l'on conçoit que l'on ait eu recours à des chevelures artificielles.

(1) *Musée de sculpture antique et moderne*, t. II, première partie, p. 93.

Aussi trouve-t-on dans les tombeaux des rois d'Égypte des perruques de ce genre, très-bien faites. Les hommes et les femmes se couvraient aussi la tête de bonnets très-épais et très-larges des deux côtés, et qui, s'y adaptant sur le sommet, retombaient en arrière, comme aujourd'hui les résilles des Espagnols; d'autres, serrés sur le front et laissant les oreilles à découvert, descendaient sur les épaules, qu'ils recouvraient en partie. Ces bonnets étaient d'étoffes rayées ou plissées, et les formes offertes par les monuments en sont peu variées. »

Les peuples asiatiques soumettaient leurs cheveux à des frisures non moins compliquées. Sur les têtes persanes et assyriennes on voit s'étager des édifices de boucles relevées ou tombantes. Quant aux coiffures destinées à offrir à la tête un abri ou un ornement étranger, elles consistaient uniformément en une espèce de bonnet pointu, que nous appelons aujourd'hui bonnet phrygien, et qui se nommait dans l'antiquité *cidaris*, *cyrbasie*, *mitre* ou *tiare*. Cette coiffure était en feutre; elle était quelquefois garnie de larges bandelettes ou de fanons qui tombaient sur les épaules et pouvaient se nouer sous le menton. Quoique, comme nous venons de le dire, on puisse confondre ensemble les dénominations que nous avons citées plus haut, pourtant on peut conclure d'un passage de Plutarque (1) que la coiffure persane était composée de deux parties, au moins quand elle ceignait les têtes royales : la *cidaris* était le bonnet pointu que les monarques seuls avaient le privilége de porter droit, tandis que les sujets devaient le porter incliné; la *tiare* était le bandeau royal proprement dit, et entourait le bas de la coiffure. Plus tard, quand cette mitre s'éleva, changea de forme, s'aplatit par le haut et put se comparer à une haute porte, πύλη, on l'appela *pyléon*.

Les Grecs portaient diverses sortes de chapeaux, qui toutes se rapportaient à un type identique : le *pétase* des Thessaliens, la *causia* des Macédoniens, le *pileus*, le *pilidion* étaient tous des chapeaux à forme ronde, écrasée ou surmontée d'une pointe, et entourée de larges bords; on les nouait sous le menton avec une courroie qui servait aussi à le suspendre derrière le dos.

Quant à la manière dont les Grecs portaient leurs cheveux, nous citerons encore M. de Clarac : « Les jeunes filles grecques, en général, rassemblaient et nouaient leurs cheveux sur le haut de la tête, dont les côtés étaient entièrement découverts : les femmes les séparaient également sur le front, et formaient sur le derrière de la tête une

(1) *Vie d'Antoine*.

touffe ou un nœud qui quelquefois était assujetti par des nattes (1). Des cheveux épars et à l'abandon étaient un signe de chagrin ou de délire. On les donnait ainsi aux bacchantes, qui, dans l'ivresse et le plaisir, rejetant leurs ornements, oubliaient avec la décence les soins de leur toilette. Cependant, d'après des figures d'ancien style, telles que celle d'Egire, on voit que dans les premiers temps la chevelure n'était pas ajustée avec autant de simplicité : elle était divisée sur le devant et les côtés en une infinité de petites boucles allongées, ou de torsades et de tresses d'une grande régularité, qui rappellent celles des Égyptiens; par derrière, elles sont ondulées de même très-finement et pincées au au fer. Une bandelette étroite les réunit au-dessus de la nuque, et elles tombent en pointe sur le dos (2). » Après avoir fait remarquer qu'il a cru voir, en étudiant une tête de Bacchus ainsi ornée, que cette coiffure compliquée devait tenir au diadème et était formée d'une espèce de garniture ou de tour de cheveux placé tout d'une pièce sur la tête, M. de Clarac ajoute : « On ne trouve plus de coiffures de ce genre dans les figures grecques d'un style moins ancien; elles parurent sans doute aux statuaires avoir trop de sécheresse : celles qu'ils adoptèrent et qui étaient plus simples avaient plus de mouvement, et, dégageant le cou et les épaules, étaient plus propres à développer dans les têtes la beauté des contours (3). »

Les Romains ne reçurent pas, comme les Grecs, leurs vêtements et leurs usages de l'Orient. Recrutés parmi les rudes peuplades de l'Italie, condamnés par leur origine et leur situation à des combats perpétuels, ils n'eurent pas le temps de songer à orner leurs cheveux, et leurs têtes ne connurent guère, pendant bien longtemps, d'autre coiffure que le casque militaire. La simplicité et l'uniformité de ces chevelures, courtes et laissées à leur disposition naturelle, étaient si générales que des cheveux naturellement bouclés ou crêpés valurent à celui qui les portait un surnom tiré de cette particularité : *Cincinnatus*. Les Romains allaient tête nue, et se contentaient, en cas de soleil trop ardent ou de pluie trop froide, de relever sur leur tête

(1) Cette coiffure était maintenue par des bandelettes qu'on appelait *strophium, ampyx, anadesme, sphendoné*; par de longues épingles; par une espèce de filet qu'on nommait *cecryphase* ou *cecryphante*; par une sorte de voile qui ceignait la tête et retombait derrière. On y ajoutait parfois aussi, comme on le voit aux images des déesses, un diadème élevé et ceintré au-dessus du front, qu'on appelait *stlengis* à cause de sa ressemblance avec les strigiles ou plaques minces de corne ou d'autre matière dont on se servait dans les bains pour se frotter la peau.

(2) *Musee de sculpture antique et modrene*, t. II, première partie, p. 94.

(3) *Ibid.*, p. 95.

un pan de leur toge. Ce ne fut qu'à une époque avancée qu'ils adoptèrent le chapeau à larges bords des Grecs, le *galerus*, qu'ils nommaient aussi *apex* quand il était porté par les flamines et orné d'une houppe de laine fixée autour d'une petite tige de bois. Encore cette coiffure, adoptée d'abord à la campagne et en voyage, fut-elle longtemps à pénétrer dans la ville et à ombrager, au théâtre, au cirque et dans les rues, le front du citadin romain. Quand cette mode fut reçue, la mollesse et le luxe des nations vaincues étaient déjà dans Rome, et les chevelures étaient livrées au fer, aux ciseaux, au rasoir et aux pinces des *tonsores*. (*Voyez* BARBIER.)

Si les hommes mettaient un tel soin à leur coiffure, on peut juger qu'à la même époque les dames romaines, de qui Térence disait déjà qu'elles étaient *un an* à leur toilette (1), n'y accordaient pas moins d'attention. Il suffit, pour en juger, d'écouter le dénombrement des armées d'esclaves consacrées spécialement à cette partie de la parure. Les coiffeuses, qui portaient le nom générique de *cosmètes* (2) ou *ornatrices*, se divisaient en *ciniflones* (3), chargées de teindre les cheveux au moyen d'une poudre qu'elles soufflaient dessus (4); en *cinéraires*, qui faisaient chauffer dans les cendres des *calamistes* ou grosses aiguilles à friser; en *calamistres*, qui enroulaient les cheveux autour de ces aiguilles pour les façonner en boucles (5); en *psèques* (6), qui donnaient à la coiffure la forme exigée par la mode ou par le caprice de leur maîtresse (7).

« Dans les temps les plus anciens de Rome, dit Bœttiger (8), dans ces temps où rien ne portait l'empreinte du luxe et de la recherche, la coiffure la plus simple, et probablement aussi la plus ordinaire, consistait à tordre les cheveux après les avoir séparés sur le front et en faire un bourrelet autour de la tête, quelquefois même sans les avoir séparés. Ce bourrelet était contenu par une bandelette étroite (*tænia, fascia*), comme on le voit sur beaucoup de têtes de femmes (9)....... Les cheveux ainsi relevés, on les réunissait par derrière ou sur le devant de la tête par une espèce de nœud. Quelquefois aussi, après qu'on les avait noués derrière la tête, ils venaient encore se réunir sur le front, où ils formaient une élévation qui, dans les statues antiques, ressemble tantôt à un simple tortillon, tantôt à une ganse (1). Les vestales étaient le modèle que les femmes romaines mariées ou matrones affectaient d'imiter, et comme elles portaient un voile qui, partant du haut de la tête cachait les cheveux et retombait sur les épaules, les femmes mariées avaient adopté cette parure, avec la seule différence qu'elles laissaient paraître sur le front quelques boucles de cheveux arrangées avec art (*vitta matronalis*) (2). La mode cependant sut bientôt ajouter à ce costume un nouvel ornement. On inventa, ou plutôt on emprunta des Grecs, une espèce de demi-cercle ou bandeau placé sur le front, et entouré de cheveux avec tant d'art qu'on ne voyait que la partie la plus saillante du demi-cercle sortir du milieu des cheveux pour former le diadème. Dans les statues antiques, le front des déesses et des dames romaines est ordinairement ceint du diadème arrangé de cette manière, et rarement on peut voir à découvert autre chose qu'un petit triangle fort bien travaillé (3). Le luxe et le goût de la dépense s'accrurent, et lorsque Rome fut devenue le point de réunion de toutes les nations qui pouvaient avoir quelque prétention à des mœurs polies et à un goût raffiné, on vit la coiffure des dames romaines varier à l'infini. L'usage d'entremêler des perles dans les cheveux vint de l'Orient. Lorsqu'on fréquentait les temples des dieux égyptiens, il était de costume de porter sur la tête, pendant les mystères, beaucoup de plumes, de fleurs de lotus et d'autres emblèmes de la fécondité de la nature. La fameuse table isiaque fournit des preuves remarquables de ces usages (4). Depuis le temps de Sylla, à la fin du septième siècle, après la fondation de Rome, le culte d'Isis et de Sérapis devint à la mode dans toute l'Italie et dans les faubourgs de la capitale....... A force d'avoir devant les yeux ces statues difformes des dieux égyptiens, les dames romaines s'habituèrent peu à peu à leurs coiffures monstrueuses, et elles finirent par ne plus trouver supportables que celles qui étaient le plus ridiculement surchargées. Chaque nouvelle conquête, chaque cortége triomphal faisait connaître à ces femmes avides de nouveauté de nouvelles manières de nouer, de tresser, de friser les cheveux. Mais rien n'apportra dans la coiffure des dames romaines un changement plus général et plus remarquable que

(1) *Heautontim.*, II, I, 11.
(2) Juven., *Sat.*, VI, 475.
(3) Serv., *in Æn.*, XII, 611. — Hor., *Sat.*, I, II, 98.
(4) Serv., *ibid*
(5) Varr., *L. L.*, V, p. 129. — Ov., *Amor.*, I, XIV, 24. — Serv., *ibid.* — Porphyr., *in Hor.*, *Sat.*, I, II, 98. — Lucian., *Amor.*, 40.
(6) Juv., *S.*, VI, 491.
(7) Ch. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, l. XCVI, t. IV, p. 10.
(8) *Sabine*, trad. franç., p. 103 et suiv.
(9) *V.* Caylus, *Recueil d'Antiquites*, t. I, pl. LXXVIII, 7.

(1) Caylus, *ibid.*, t. I, pl. LXVI, 1; t. II, pl. XCI, 2.
(2) *Bronzi d'Ercolano*, t. II, tav. 81.
(3) Caylus, *Recueil d'antiquites*, t. IV, pl. LXXIV 4, 5. — *Museum Florentinum*, t. I, tab. 25.
(4) *Ibid.*, et les explications, t. VII, pl. XII.

la conquête des peuplades germaines de la Belgique et des bords du Rhin. Elles apprirent à imiter les nœuds de cheveux (*nodi*) et les tresses qui ressemblaient à des cornes; et le goût pour les cheveux blonds et rougeâtres des peuplades qui habitaient les bords du Rhin, de l'Escaut et de la Meuse devint général. Les dames romaines ne se contentèrent pas de faire venir de ces régions barbares toutes sortes de pommades et de savons pour donner à leurs cheveux cette couleur d'or si recherchée; on dépouilla les femmes des Cattes et des Sicambres de leurs chevelures blondes, et il s'établit à Rome des boutiques où l'on vendait des toupets et des chignons germains, que les dames romaines savaient placer sur leur tête avec tout l'art imaginable. Bientôt on trouva un moyen de rendre cet appareil plus commode encore : les masques de théâtre couvraient toute la tête des acteurs, et déjà depuis longtemps on y avait adapté des perruques convenables aux différents personnages : la mode des cheveux blonds s'empara de cette invention, et toutes les femmes portèrent des perruques faites avec des cheveux germains.....

«.... Lorsque Ovide écrivait *l'Art d'aimer*, les femmes avaient déjà inventé tant de manières de se coiffer, de boucler et de tresser les cheveux qu'il aurait mieux aimé compter les glands d'un grand chêne que de faire l'énumération de toutes ces modes éphémères (1). Cependant, dans le même passage où il s'exprime ainsi, il parle de six coiffures principales (2). »

Les écrivains latins ont souvent décrit les différentes coiffures inventées par les femmes. Celle dont la figure était allongée portait ses cheveux lisses, partagés sur le front; celle, au contraire, dont la figure était ronde les relevait en nœud sur le sommet de la tête. D'autres les laissaient flotter sur leurs épaules, ou les nouaient (3), avec une chaîne de perles indiennes (4), sur le derrière de la tête. On les étalait crêpés de tous côtés (5); on les arrangeait en petites boucles sur le front (6); on les ramenait sur le sein en boucles onduleuses; on en formait un chignon rattaché avec un peigne d'écaille (7); on les renfermait dans un réseau d'or (8); on les entourait de bandelettes (9) le plus souvent teintes de pourpre (10) : cette dernière coiffure était celle des jeunes filles.

(1) Ov., *Ars am.*, III. 149.
(2) Id., *ibid.*, III, 139-168.
(3) Id., *ibid.*, III, 137.
(4) Propert., II, XVIII, 10.
(5) Ov., *ibid.*, III, 143.
(6) Propert., *ibid.*,
(7) Ov., *ibid.*, III, 147.
(8) Varr., *L. L.*, § 160. — Petron., 67.
(9) Varr., *ibid.*
(10) Stat., *Achill.*,

Au reste, les modes changeaient souvent à Rome. Les impératrices, sur les médailles, se reconnaissent à leur coiffure, et leurs statues offrent souvent cette singularité significative que la chevelure y consiste en une espèce de perruque de marbre qui peut s'enlever à volonté. Cette précaution pouvait venir du désir qu'avaient les princesses de suivre, même sur leurs effigies, les caprices de la mode; elle pouvait être motivée aussi par la prévoyante envie de cacher un âge qu'aurait trahi facilement une coiffure à laquelle les médisants eussent pu assigner sa date.

Les cheveux et la coiffure ont joué dans les temps modernes un rôle plus important encore que dans l'antiquité. Il n'y a pas plus de deux siècles que les *cavaliers* et les *têtes-rondes* empruntaient à leurs cheveux le plus caractéristique des signes qui distinguaient les deux partis dans les guerres civiles de la révolution anglaise. On sait que les anciens Gaulois considéraient une longue chevelure comme une marque d'honneur et de liberté. La leur était naturellement blonde; pour paraître plus terribles dans les combats, ils lui donnaient une couleur éclatante, à l'aide d'une pommade de suif de chèvre et de cendres de hêtre; et ils en étaient si fiers que César, en les contraignant de la couper après les avoir asservis, leur causa une humiliation qui leur fut plus sensible que la perte de leur indépendance. Chez les Francs, comme chez toutes les populations d'origine germanique, la longueur des cheveux était aussi un signe de distinction et de noblesse, spécialement réservé aux hommes libres. Comme il n'y avait que les serfs qui eussent la tête rasée, couper la chevelure d'un homme qui n'appartenait point à cette classe c'était commettre un crime que les lois punissaient avec la plus grande sévérité, ou que l'opinion publique flétrissait hautement quand le coupable était à l'abri du châtiment légal; ainsi l'on trouva horrible l'action de Frédégonde, qui fit couper les cheveux à une maîtresse de son beau-fils, et les exposa ensuite dans la chambre de ce prince. La loi salique forçait ceux qui avaient pris part à une conspiration à se couper les cheveux les uns aux autres, et à être ainsi les agents de leur propre dégradation. L'idée de prérogative était si bien attachée à la possession d'une longue chevelure que, sous la première et la seconde race, quand on déposait un souverain, ou que l'on voulait rendre son héritier naturel inhabile à lui succéder, on se contentait de lui raser la tête. Clovis fit ainsi, en 510, couper les cheveux à un petit roi de sa famille, appelé Cariaric, et au fils de ce roi; puis, les ayant rendus, par ce moyen, indignes de régner, il s'empara de leurs États.

En 526, Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons, voulant s'approprier, au préjudice de leurs trois neveux, la part de leur frère Clodomir, roi d'Orléans, mort en 524, envoyèrent à Clotilde des ciseaux et une épée, lui demandant, par ce langage muet, ce qu'elle préférait pour ses petits-fils de la dégradation ou de la mort. On connaît la réponse de la reine, et le crime odieux dont cette réponse fut suivie.

Charlemagne, désirant conserver le sceptre dans sa maison, recommanda à ses fils, dans un de ses Capitulaires, de ne jamais faire couper les cheveux à leurs enfants, quelle que fût la faute qu'ils eussent commise, recommandation, du reste, à laquelle son petit-fils, l'empereur Lothaire, ne crut point devoir se soumettre, puisque, après avoir fait crever les yeux à son fils Hugues, coupable de révolte, il lui fit couper les cheveux pour le dépouiller de son droit de succession.

L'affranchi avait la permission de laisser croître sa chevelure ; mais on la lui coupait s'il était remis en esclavage. Les ecclésiastiques et les religieux, en signe de la servitude spirituelle à laquelle ils se soumettaient volontairement, se rasaient la tête et ne conservaient qu'un petit cercle de cheveux.

Dans les circonstances douloureuses se couper la chevelure était un signe de détresse ou d'affliction. Les prisonniers de guerre se coupaient quelquefois la leur et l'envoyaient à leur famille, pour l'inviter à traiter de leur rançon. Les femmes coupaient leurs cheveux quand elles avaient éprouvé un grand malheur, et si ce malheur était la mort d'une personne qui leur était chère, elles les déposaient sur son tombeau. Valentine de Milan coupa ainsi les siens et les déposa sur la tombe de Louis d'Orléans, son mari, assassiné par Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne.

La mode des cheveux longs subsista jusqu'à François Ier; alors l'idée de prérogative et de supériorité qui y était attachée s'étant effacée, les hommes adoptèrent les cheveux courts, et l'usage de les porter ainsi se maintint pendant près de deux cents ans. Quand on eut adopté les cheveux courts, on porta, pour se tenir la tête chaude et aussi pour cacher la calvitie, des bonnets de peau et des calottes de velours ou de drap, auxquelles des cheveux étaient attachés; enfin, à partir de 1620, l'art de travailler les cheveux s'étant perfectionné, on porta d'amples et volumineuses perruques, qui semblaient avoir pour but de ramener, d'une manière artificielle, les longues chevelures d'autrefois. Dans le dix-huitième siècle, on laissa de nouveau croître les cheveux. Alors, dans les deux sexes, on les frisa, on les parfuma, on les teignit, on les couvrit de poudre blanche, de poudre de couleur et même de poudre d'or. Les hommes de cour et ceux d'un rang élevé ou d'une profession noble les emprisonnaient dans des bourses de velours ou de satin qui leur tombaient sur les épaules. Les bourgeois et gens du commun les attachaient avec un ruban noir et en faisaient une queue qui descendait quelquefois jusqu'au bas des reins, ou bien encore un *catogan*. Pendant la Révolution, les *patriotes* portèrent les cheveux courts et rejetèrent la poudre. Sous le Directoire, le parti *réactionnaire* reprit les cheveux longs, la poudre, le catogan, auquel il ajouta des tresses de chaque côté de la tête, et des *faces* qui tombaient jusque sur les épaules. On se nattait aussi les cheveux, et on se les relevait sur la tête à l'aide d'un peigne courbe. Quant aux femmes, toutes celles qui se piquaient d'élégance coupèrent leurs cheveux et les remplacèrent par des perruques blondes. Enfin on vit naître, pendant le Consulat, et se généraliser sous l'Empire, la mode de porter les cheveux très-courts. Ce fut une grande affaire que de décider l'armée à s'y soumettre, et il fallut bien des instances pour amener les soldats à supprimer la queue, bien qu'elle eût pour eux de graves inconvénients et qu'elle fût moins un ornement qu'une servitude.

Le climat de notre pays ne permettait guère qu'on allât la tête nue, même au temps où l'usage était de porter les cheveux longs. La *cape* ou *chape*, vêtement qui remonte à une haute antiquité, ou plutôt appendice que la nécessité fit bientôt ajouter, servit de point de départ aux diverses transformations qu'a subies notre coiffure nationale avant d'arriver à cette coiffure sans grâce, sans forme, sans utilité à laquelle nous sommes condamnés aujourd'hui. La partie supérieure de la chape se composait, dans l'origine, d'un capuchon qu'on rabattait pour se garantir du froid ou de l'humidité. Plus tard on diminua de beaucoup la largeur et l'ampleur du manteau auquel était attaché le *chaperon*, et on en fit un vêtement distinct de la chape, destiné à couvrir la tête et les épaules. Plus tard encore on retrancha du chaperon ce qu'on y avait laissé de la chape, et on le réduisit à ne plus être qu'une coiffure, que dans la suite on appela *chapel* ou *chapeau*. Après sa première transformation, ce vêtement était de velours ou de drap, suivant les conditions. Le chaperon des personnes titrées était large, garni de fourrures et orné de broderies; celui que portaient les gens du peuple était étroit, sans fourrures et sans broderies. La couleur et les ornements servaient, en temps de commotions populaires, à distinguer les partis. Quelquefois cette coiffure était de cou-

leurs variées. On lit dans Pasquier que « Charles V, pendant la prison du roi Jean, son père, étant régent sur la France, eut peine à se garantir de la fureur des Parisiens, pour un décri des monnoies qu'il avoit fait faire, et qu'il eust esté en très-grand danger de sa personne sans un chaperon mi-parti de pers et rouge que Marcel, lors prévost des marchands, lui mit sur la teste. » Le chaperon, défendu en 1415 et en 1419 aux femmes de mauvaise vie, continua à être en usage jusqu'au temps de Charles VII. Ce prince, ayant, en 1449, repris la ville de Rouen sur les Anglais, ordonna que les hommes de toutes classes porteraient sur la robe ou le chaperon la croix blanche qu'il avait fait récemment broder sur ses enseignes. Les grands seigneurs et le peuple portaient alors des chaperons à longue queue, semblables à ceux que l'on vit jusquà la Révolution de 1789 dans les cloîtres, et tels que les *aumusses* dont les ecclésiastiques se revêtent encore de nos jours dans quelques cérémonies religieuses. Cependant l'usage des bonnets et des chapeaux, qui devint insensiblement plus général, fit enfin disparaître le chaperon; et l'on ne conserva de cette coiffure que la queue, qui se jetait sur les épaules, que l'on quittait et reprenait à volonté, et qui longtemps garda mal à propos son ancien nom. Du temps de Pasquier, les gens de palais et les maîtres ès-arts portaient, avec leurs bonnets ronds sur la tête, le nouveau chaperon sur les épaules. Ils l'ont quitté depuis, et il n'est plus question nulle part aujourd'hui de ce vêtement, qui date de si loin et qui a eu tant de fortunes diverses.

Le *chapeau* succéda au chaperon. On a dit et répété plusieurs fois que les chapeaux prirent naissance sous Charles VI, et c'est une erreur; car il en était déjà question sous Louis IX, puisque un chapitre du *Registre des métiers*, rédigé en 1260, par Estienne Boileau, prévôt de Paris, en parle comme d'une coiffure déjà en usage et dont la fabrication était soumise à des règles fixes. Si on dit que le chapeau dont parle le registre que nous citons était à peine l'essai informe de celui que nous portons aujourd'hui, il n'est guère possible de méconnaître ce dernier dans une pièce authentique dont nous reproduirons un extrait plus bas. Le chapeau, qui, dans l'origine, fut un diminutif du capuchon qui accompagnait la chape et servait à couvrir la tête, était une simple calotte de velours, de drap ou de feutre, retenue sous le menton par deux cordons. Cette calotte était tout unie ou ornée de fourrures, de dorures et de pierreries, selon la fortune ou la condition de celui qui la portait. Un compte de l'an 1351, rendu par Étienne de La Fontaine, argentier du roi Jean, en prouvant que les chapeaux étaient déjà en usage au moins dans la première partie de quatorzième siècle, nous apprend de quelles superfluités coûteuses les surchargeait alors la vanité des grands. Voici l'article de ce compte qui concerne le sujet que nous traitons : « Baillez « à Kathelot la chapellière, pour un chap- « pel de bièvre, fourré d'armines, couvert « par dessus d'un roisier dont la tige estoit « guippée d'or de Chippre, et les feuilles d'or « soudé; ouvré par dessus d'or de Chippre, « de grosses perles de compte et de grenas, « et les roses faites et ouvrées de grosses « perles, toutes de compte; et par les cos- « tez avoit deux grandes quintefeuilles d'or « soudé, semées de grosses perles, de grenas, « de pierres esmaillées et par dessus le chap- « pel, en haut, avoit un dauphin fait d'or, « tournant à vis sur un tuyau d'argent. Le- « quel chappel garny de boutons, de per- « les rondètes et menues, et orfroiriées de « bisète d'or de plite et de grosses perles, « mons le dauphin commanda à l'argentier, « et en chargea faire tel et d'icelle devise, « pour donner à maistre Jean, le fol du roy. »

Les chapeaux, d'un usage fréquent à la campagne sous Charles VI, se portèrent à la ville sous son successeur, mais seulement les jours de pluie. Sous le règne de Louis XI, ils devinrent plus communs. On sait que ce prince ornait le sien des images en plomb des saints auxquels il avait le plus de dévotion; après lui, Louis XII reprit le mortier des siècles antérieurs, et les bourgeois le bonnet à deux cornes de leurs aïeux. Mais ce retour à l'ancienne mode dura peu. François I[er] adopta le chapeau pour coiffure, et ses courtisans l'imitèrent. On a dit que le premier chapeau de castor dont il soit fait mention dans notre histoire est celui que Charles VII portait en 1449 lorsqu'il fit son entrée dans Rouen. C'est encore une erreur : on voit dans la citation que nous avons faite plus haut que, dès le règne du roi Jean, on faisait usage de chapeaux de bièvre, c'est-à-dire de castor de France. De plus, on voit dans la suite du même compte qu'il fut donné à Kathelot, la chapelière, cinquante ventres de menu vair, qui avaient coûté 5 livres 6 sous, pour fourrer un chapeau de bièvre destiné au roi. Henri II et ses fils se coiffèrent plus habituellement, ainsi que leurs courtisans, d'une toque ornée de diamants et surmontée d'une aigrette, de sorte que le chapeau, quoique bien connu, n'était pas encore d'un usage général à l'avénement de Henri IV. Ce prince et les nobles le préférèrent à la toque; ils l'ornèrent de plumes, de rubans et de franges; enfin ils relevèrent et fixèrent à la forme une partie des ailes qu'on lui avait données

dès le temps de François I[er], pour garantir de la pluie et du soleil. Quand le chapeau fut enfin devenu une coiffure nationale et qu'on l'eut fait porter aux soldats, on s'aperçut que ses bords étendus étaient gênants pour le maniement des armes; alors on imagina pour les troupes le chapeau à trois cornes, qui devint la coiffure militaire et la coiffure d'étiquette dans les hauts rangs de la société. Sous le ministère du comte de Saint-Germain, on s'avisa de coiffer les brigadiers de cavalerie de chapeaux à quatre cornes; mais cet usage ne dura pas. Sous l'Empire les troupes quittèrent le chapeau pour le bonnet à poil, le shako ou le casque. Dans le monde, la coiffure générale des citoyens est aujourd'hui le chapeau rond; celle des fonctionnaires civils dans les cérémonies publiques et des officiers généraux en grande tenue est le chapeau noir à cornes, orné de plumes. La coiffure des officiers en petite tenue et des troupes en campagne est la casquette ou *képi*. Les ecclésiastiques portent le chapeau à trois cornes.

L'adoption générale du chapeau nécessita l'établissement de grandes fabriques, notamment à Lyon et à Paris, et l'on fit bientôt une telle consommation de castors que ceux que l'on trouvait en France, et spécialement dans les îles du Rhône, étant détruits, il fallut poursuivre ces animaux industrieux et inoffensifs jusque dans les lacs glacés du Canada. De plus, on imagina de suppléer à leur fourrure par celle de quelques quadrupèdes indigènes, tels que le lièvre, le lapin et même le chien caniche. Depuis une vingtaine d'années, on fait en peluche de soie des chapeaux légers d'un aussi bon usage et d'un prix moins élevé que les chapeaux de feutre. On fait pour l'été des chapeaux gris en feutre, des chapeaux en paille, en osier, en lacets et en étoffes de soie ou de coton, et chaque année la forme en est modifiée par le goût et la fantaisie. On fabrique, pour les voituriers et les marins, des chapeaux de bourre ou de laine commune, que l'on revêt de plusieurs couches de vernis qui leur donnent de l'éclat, de la durée, et les rendent impénétrables à la pluie.

Sainte-Palaye pense que l'usage de quitter son chapeau quand on entre et qu'on reste dans une église ou dans une maison étrangère vient de celui qui était adopté dans le temps de la chevalerie de quitter le heaume en pareille circonstance.

Jusqu'au règne de Charles VI la coiffure des femmes différa peu de celle des hommes : une belle chevelure, quelques fleurs choisies avec goût étaient les seuls ornements par lesquels elles se distinguaient.

Elles imaginèrent alors une haute coiffure conique, à l'extrémité de laquelle elles attachèrent un voile qui pendait plus ou moins bas suivant le rang de la personne qui le portait. Le voile de la bourgeoise ne descendait que jusqu'à la ceinture, celui de la femme d'un chevalier touchait jusqu'aux talons, et celui d'une reine ou d'une princesse traînait par terre.

Juvénal des Ursins, en parlant des désordres dont l'hôtel d'Isabeau de Bavière fut le théâtre, dit qu'en 1417, malgré les guerres et les tempêtes politiques, « les dames et demoiselles menoient un excessif estat, et qu'elles portoient des cornes merveilleusement hautes et larges, ayant de chacun costé deux grandes oreilles si larges que quand elles vouloient passer par un huis elles étoient obligées de se baisser et de se présenter de costé. » En Flandre, où les cornes étaient nées, on les appelait des *hennins;* dans les anciennes tapisseries flamandes, on retrouve de ces coiffures gigantesques qui s'élèvent jusqu'à deux et trois pieds de hauteur.

Ces cornes monstrueuses qui servirent d'abord à distinguer les femmes du premier rang et que toutes les autres adoptèrent ensuite, ainsi que le voile qui y était attaché, excitèrent la bile des prédicateurs. Deux carmes, l'un nommé Breton et l'autre Thomas Conare, les attaquèrent publiquement en chaire, et elles disparaissaient partout où ils passaient, mais pour se redresser plus orgueilleuses encore lorsque le sermon et le sermonneur étaient oubliés. Cinquante ans après, en 1467, sous Louis XI, les femmes, dit Monstrelet, « mirent sur leur tête bourrelets à la manière de bonnets ronds, qui s'amenuisoient par-dessus de la hauteur de demi-aulne, ou de trois quartiers de long; telles y avoient et aucunes les portoient moindres, et déliés couvre-chiefs par dessus, pendant par derrière les aucunes et les autres. » Comme on le voit, les femmes avaient alors de la persévérance, et conservaient longtemps les mêmes modes. Elles finirent pourtant par abandonner les hennins, et passèrent d'une extrémité à l'autre. Sous le règne de Charles VIII elles prirent de petits bonnets fort bas, garnis en dehors de peaux tachetées de noir et de blanc. A la mort de son premier époux, Anne de Bretagne mit sur sa tête un voile noir. Les dames de la cour l'imitèrent et ornèrent de franges rouges ou couleur de pourpre ces voiles, que les bourgeoises adoptèrent aussi et dont elles augmentèrent l'éclat en y ajoutant des agrafes d'or et en les chargeant même de perles.

Les femmes de qualité, dont les riches bourgeoises adoptèrent toutes les coiffures, imaginèrent, sous François I[er], de relever leur toupet, de retaper les cheveux des tempes, et de faire du tout une espèce de

pyramide qu'on rejetait en arrière; mais cette mode ne dura pas longtemps comme ornement distinctif : elle devint bientôt générale, et même quelques dames d'un rang élevé ne l'adoptèrent jamais.

Marguerite, sœur du roi chevalier et aïeule de Henri IV, prit une toque surchargée de dorures, ou un petit chapeau avec une plume; cette coiffure devint bientôt à la mode, et elle se soutint jusqu'à la fin du règne de Henri II. Les femmes portèrent ensuite, jusque sous Henri IV, de petits bonnets avec une aigrette. La seconde Marguerite de Valois, femme de ce prince, ne s'assujettit à aucune mode; cependant sa coiffure favorite était le toupet relevé, les cheveux des tempes frisés, et elle portait sur la tête un bonnet de velours ou de satin enrichi de filets de perles et de pierreries, avec un bouquet de plumes.

A peu près dans le même temps reparut le chaperon des Mérovingiens, et cette coiffure, que Scaliger trouvait *fort sotte*, dura jusqu'à Louis XIII. C'était pour les dames une pièce de velours qui formait le bonnet et revenait sur le front, où il faisait la pointe; les bourgeoises ne le portaient qu'en drap. On les appelait *dames à chaperon*.

Sous le règne de Louis XIV, après l'introduction des rubans connus d'abord sous le nom de *Fontanges*, qu'ils avaient emprunté à la belle personne qui les avait mis à la mode, les hautes coiffures reparurent et parvinrent bientôt à un tel degré d'élévation que les architectes furent obligés de hausser et d'élargir les portes, parce que, comme au temps des hennins, les femmes ne pouvaient plus y passer. Tant que dura le règne de Louis XV, les coiffures, soumises à la bizarre invention de la poudre, subirent de nombreuses variations; elles s'abaissèrent ou s'exhaussèrent suivant le goût ou la fantaisie de la favorite en titre, que les dames de la cour et les bourgeoises de la ville s'empressaient d'imiter. Mais sous Louis XVI, vers 1774 et 1775, les femmes élevèrent leur coiffure à une hauteur tellement exorbitante que, dans les loges des théâtres, elle interceptaient aux spectateurs la vue des décorations et des acteurs, et que, pour mettre fin aux querelles continuelles que cet obstacle suscitait, de Visme, directeur de l'Opéra, fut obligé de faire, en novembre 1778, un règlement qui défendait l'accès de l'amphithéâtre aux personnes dont la coiffure était trop haute.

Ces coiffures extravagantes ne pouvaient se soutenir qu'à l'aide d'un échafaudage fort compliqué et souvent fort pesant, et il y entrait tant de fil de fer ou d'archal qu'on était en droit de demander à une dame quel était le serrurier qui l'avait coiffée. On imagina alors d'introduire dans la coiffure une multitude d'objets qui la transformaient en un parterre ou en une boutique de curiosités. Lors du célèbre combat de *la Belle-Poule*, les femmes placèrent sur leurs têtes une petite frégate avec ses agrès, sa mâture, ses voiles, ses pavillons, et cette coiffure fut appelée du nom du bâtiment qui lui avait donné naissance. Vers la même époque, une plaisanterie de Beaumarchais, qui tombait sur le gazetier Marion, donna lieu à la création du *quésaco*, lequel fut ensuite détrôné par le *pouff*.

Cette coiffure était infiniment supérieure au quésaco par la multitude de choses qui entraient dans sa composition; elle empruntait son nom de la confusion d'objets qu'elle pouvait contenir. Il y en avait d'ailleurs plusieurs espèces, dont la plus remarquable était le *pouff au sentiment*, ainsi nommé parce qu'il était relatif aux objets qu'on aimait le mieux. Bachaumont nous a laissé dans ses Mémoires une curieuse description du *pouff au sentiment* de la duchesse de Chartres, mère du roi Louis-Philippe.

« Au fond, dit-il, était une femme assise sur un fauteuil et tenant un nourrisson, ce qui désignait le duc de Valois et sa nourrice. A la droite était un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse; à gauche, était un petit nègre, image de celui qu'elle aimait beaucoup. Le surplus était garni d'une touffe de cheveux du duc de Chartres, son mari; du duc de Penthièvre, son père; du duc d'Orléans, son beau-père, etc. Tel était l'attirail dont la princesse se chargeait la tête. Toutes les femmes de la cour raffolèrent des pouffs et voulurent en avoir. »

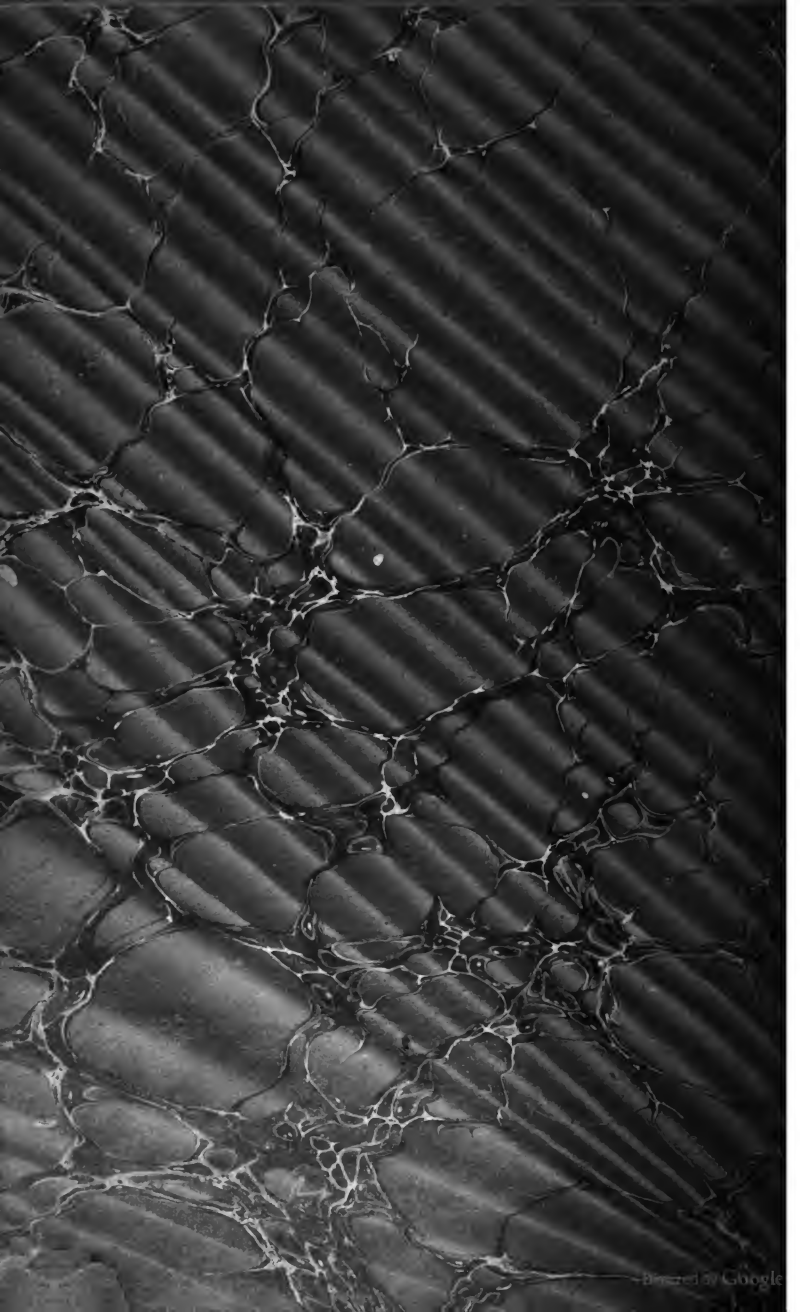
Mais, en 1780, la reine ayant perdu ses cheveux à la suite d'une couche, et adopté une coiffure basse appelée *à l'enfant*, toutes les femmes de la cour répondirent à ce signal, et la hauteur de la coiffure, réduite à Versailles, le fut bientôt à Paris et dans les provinces.

Depuis cette époque, les variations de la coiffure des femmes ont été trop fréquentes pour que nous entreprenions de les enregistrer ici. Disons seulement que dans cette partie de leur parure elles ont remplacé par de la simplicité et de l'élégance le désir de se faire remarquer à tout prix, et qu'on n'a plus en à leur reprocher les extravagances qui leur ont attiré, à juste titre, les épigrammes et les sarcasmes de nos aïeux.

D.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DE SUPPLÉMENT.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07330 2856


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS

